78

750

286

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

TOME III

Troisième année — 1901-1902

163832
15/8/21

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS, 5e ARRt

Bruxelles : SCHEPENS. — **Leipzig** : BROCKHAUS. — **Londres** : NUTT.
Madrid : SUAREZ. — **New-York** : LEMCKE et BUECHNER. — **Turin** : BOCCA frères.
Saint-Pétersbourg : ZINSERLING.

1901-1902
Tous droits réservés.

D
I
R24
t.3

L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel

I

C'est le 27 décembre 1594 que Jean Châtel, fils d'un marchand drapier de la cité, ancien élève des Jésuites, tenta d'assassiner Henri IV. Le surlendemain, 29, il fut condamné à mort. Par le même arrêt, le Parlement, après avoir déclaré scandaleuse, séditieuse et contraire à la parole de Dieu la doctrine jésuitique du tyrannicide, ordonnait : « Les prêtres et escholiers du collège de « Clermont et tous autres de ladite Société, comme corrupteurs de « la jeunesse, perturbateurs du repos public, et ennemis du roi et « de l'État, vuideront, dedans trois jours, hors Paris et autres villes « et lieux où seront leurs collèges, et quinzaine après hors du « royaume, sur peine où ils seront trouvés, ledit temps passé, « d'être punis comme criminels et coupables de lèse-majesté. »

En outre, leurs biens étaient confisqués et il « était fait défense « à tous sujets du roi d'envoyer des écoliers aux collèges de ladite « société qui sont hors du royaume pour y être instruits, sur la « même peine du crime de lèse-majesté »[1].

Le dimanche suivant, 8 janvier 1595, les Jésuites sortirent de Paris, conduits par un huissier de la cour[2]. Ils se dirigèrent sur la Lorraine, où le duc paya généreusement les services qu'ils avaient rendus à la cause de sa maison, durant la Ligue. Ils s'établirent à Pont-à-Mousson, dont l'Université devint florissante, à Nancy, à Verdun. Les Pères des collèges de Rouen, d'Eu et d'Angers, se ren-

1. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. XIII, p. 380.
2. *Mémoires-journaux* de P. de Lestoile, t. VII, p. 7.

dirent en Flandre : à Douai, à Saint-Omer, à Tournay ; ceux de Bourges et de Nevers prirent la route de l'Italie et de la Savoie, ceux de Billom gagnèrent les villes de la Guyenne et du Languedoc qui tenaient encore pour la Ligue. Ceux du collège de la Trinité, de Lyon, au nombre de 41, se rendirent, les uns à Dôle, d'autres à Chambéry ou à Tournon, la plupart à Avignon, par le Rhône [1].

Pour assurer l'exécution de l'arrêt du Parlement, Henri IV avait adressé à toutes les cours du royaume des lettres patentes et déclarations en date du 7 janvier 1595 [2]. Le Parlement de Rouen les enregistra le 21 janvier, celui de Dijon, siégeant à Semur, le 16 février, celui de Rennes le 11 février, la fraction royaliste du Parlement de Toulouse siégeant à Béziers, le 21 mars. La ville de Billom, où Guillaume du Prat avait, en 1556, établi le premier collège de Jésuites, s'étant refusée à les expulser, le Parlement de Paris, pour les y contraindre, rendit un nouvel arrêt le 13 avril 1595, et en confia l'exécution au sénéchal d'Auvergne. Seuls, les Parlements de Bordeaux et de Toulouse défendirent la Compagnie contre les ordres du roi. Mais la Guyenne et la Gascogne étaient encore entre les mains des Ligueurs, et, pour vaincre la résistance des parlementaires, il aurait fallu employer la force. Henri IV s'en souciait peu. Outre les difficultés qu'il y pouvait rencontrer, il craignait, en faisant montre d'acharnement, de pousser à bout les catholiques et la Papauté. Or, en ce moment, il avait fort à faire, en cour de Rome, pour son absolution. Il sentait qu'il ne serait vraiment roi, roi surtout de la France catholique, qu'après sa réconciliation avec la Papauté. Excommunié par un pape, il ne pouvait être absous que par un pape. Les négociations engagées sur ce sujet avec le Saint-Siège étaient très délicates. Elles duraient depuis longtemps.

Au début, Clément VIII s'était montré hautain, implacable. Il avait refusé d'entendre les ambassadeurs de Henri IV. Il avait déclaré qu' « il ne recevrait » jamais le roi de Navarre [3]. C'était le temps

1. Piaget, *Histoire de l'établissement des Jésuites en France*, p. 211. — P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France, au temps du P. Coton*, t. Ier, p. 194-206.

2. *Annales des soi-disants Jésuites*, t. Ier, p. 603 sqq.

3. L'Épinois, *La Ligue et les Papes*, p. 574.

où il déclarait à Nicolini que « tout irait bien si le Béarnais attrapait quelque bon coup d'arquebuse ». Ce qui permettait à Nicolini d'écrire que « si Châtel avait réussi, cela aurait été, en principe, agréable au pape[1]. »

Cependant, l'attitude intransigeante de Clément VIII ne tarda pas à se modifier sous l'influence des événements. Il devint plus conciliant quand il vit que le parti de la Ligue était perdu. Sa bienveillance suivit les progrès de la cause royale. Quand elle eut définitivement triomphé, vers la fin de 1594, ce fut à son tour de trembler. La France, irritée de l'obstination du Saint-Siège, s'en allait au schisme. Clément VIII céda. Il se résolut à absoudre le Béarnais, mais ce fut le roi de France qui posa les conditions.

II

L'expulsion des Jésuites avait mécontenté vivement Clément VIII[2], non seulement parce qu'il trouvait l'arrêt injuste, la peine excessive, mais aussi et surtout parce que le Parlement avait déclaré hérétique cette proposition : « que ce prince ne devait être reçu et reconnu s'il avait l'absolution du Saint-Siège ». « Autant valait dire que cette absolution, qu'on réclamait en ce moment, était une formalité sans importance. » Malgré cet événement, l'accord des deux cours ne fut pas troublé. Clément VIII, peu de jours après, déclara au chargé d'affaires de France, Arnaud d'Ossat, « que, pour cela, il n'avait point changé de volonté, que l'on fît de là ce que l'on devait et que, de son côté, il ne manquerait pas de faire ce qui serait de son devoir[3] ».

A Rome, le parti de la Ligue ignorait encore les secrets desseins de Clément VIII. Il s'ingéniait à faire échouer toute tentative de rapprochement entre la France et le Saint-Siège. L'expulsion des Jésuites lui parut une bonne occasion pour noircir le Béarnais auprès du pape. L'arrivée à Rome du P. Guéret et du P. Alexandre

1. *Négociations avec la Toscane*, t. V, p. 198.
2. D'Ossat, *Lettres et négociations*, t. Ier, p. 375, 389.
3. D'Ossat, I, 393, 405.

Georges provoqua de telles clameurs que d'Ossat n'osait même pas les rapporter à Villeroy « car c'eût été impossible et, en plusieurs endroits, impertinent. » On accusait le roi, le parlement et tout son conseil. L'expulsion des Jésuites n'était que le signal d'une persécution générale des catholiques[1]. D'Ossat tint tête à l'orage. Il n'eut pas de peine à démontrer au pape ce qu'il y avait de faux ou d'exagéré dans les propos mis en circulation par les ennemis de la France [2]. Le pape ne demandait pas mieux que d'être convaincu. Loin de vouloir soulever des difficultés, il ne songeait qu'à les éviter. Le lundi 13 mars, Sa Sainteté fit dire à d'Ossat « qu'elle avait commandé au général des Jésuites de pourvoir à ce que ses religieux n'usassent d'aucune médisance ni détraction, et d'envoyer même hors de Rome ces deux qui étaient venus naguère de France ». Et, de fait, ajoute d'Ossat, « j'ai su depuis que ledit général les a envoyés à Frascati. Aussi est-ce chose vraie que Sa Sainteté a, depuis permis aux Chartreux, Minimes et Capucins, de prier Dieu pour le roi [3]. »

Clément VIII était donc nettement décidé à recevoir Henri IV. Il attendait avec impatience l'arrivée des ambassadeurs du roi de France, et quand d'Ossat lui annonça le prochain départ de Duperron, le pape en reçut la nouvelle « avec une joie incroyable qui lui fit oublier le déplaisir qu'on avait eu de l'arrêt contre les Jésuites [4] ». Ceux-ci avaient espéré que le pape réussirait peut-être à faire de leur rappel une des conditions de l'absolution, et ils avaient manœuvré en conséquence. Mais Duperron et d'Ossat avaient reçu des instructions formelles à ce sujet [5]. Aucune concession ne leur était permise. Les Jésuites durent se résigner, dans l'attente de temps meilleurs. Les négociations aboutirent enfin. Le 17 septembre 1595, sur la place Saint-Pierre de Rome, en présence d'une foule immense, les procureurs du roi, Duperron et d'Ossat, reçurent l'absolution au nom de leur maître. La réconciliation entre la France et le Saint-Siège était accomplie.

---

1. D'Ossat, I, 398.
2. D'Ossat, I, 406.
3. D'Ossat, I, 407.
4. D'Ossat, I, 397.
5. *Ambassades de Duperron* (1633), p. 192.

III

C'est une opinion, communément répandue, que, dans cette occasion, les Jésuites prêtèrent à Henri IV le concours de leurs bons offices [1]. La cause royale n'aurait pas eu de défenseurs plus désintéressés, les dernières résistances de la Papauté ne seraient tombées que devant leurs supplications. Cette opinion ne paraît pas justifiée. Elle a pour point de départ une relation du P. de Mena, faite à Bordeaux, en juillet 1603, c'est-à-dire peu avant le rappel des Jésuites, et que le P. Prat a tirée des Archives domestiques de son ordre [2]. On y voit que les PP. Alex. Georges, Commolet, Jacques Sirmond se sont activement employés à obtenir du Pape l'absolution de Henri IV. Le P. de Mena cite également le cardinal Tolet, et, d'une façon indirecte, le général Aquaviva. Il ne fait mention ni du P. Possevin ni du P. Guéret. A cette liste, Jouvancy ajoute le P. Guéret [3]; et, de plus, il met en relief le rôle d'Aquaviva. Il ignore celui de Possevin. C'est en se basant sur l'un ou l'autre de ces témoignages que les écrivains postérieurs ont pu, suivant leurs préférences, admirer l'habileté et la clairvoyance politiques des Jésuites ou leur esprit de charité et d'abnégation chrétiennes. Cependant, ni les affirmations du P. de Mena, ni celles de Jouvancy ne nous ont paru concluantes. Elles gagneraient à être confirmées par le témoignage d'écrivains contemporains. Or, ceux-ci, pendant toute la durée de l'exil des Jésuites, paraissent avoir totalement ignoré les services rendus par la Compagnie à la cause de Henri IV. Ce qui est plus curieux encore, c'est que les Jésuites eux-mêmes n'aient pas songé à tirer argument de leur loyalisme passé, en faveur de leur rétablissement. Cela ne leur vint, semble-t-il, qu'assez tard, au moment de leur rappel, ou peu après, pour le justifier et donner le change

---

1. Prat, *op. cit.*, I, 233. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 440. — Douarche, *L'Université et les Jésuites*, p. 134. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, p. 233. — Piaget, *op. cit.*, p. 222.

2. *Op. cit.*, t. V. Voir les Pièces justificatives. La relation du P. de Mena est des plus suspectes.

3. *Historia Societatis Jesu*, pars V, liber XII, 38.

à l'opinion sur la nature du conflit qui les avait tenus éloignés de la royauté. Depuis, quelques passages des lettres de d'Ossat et des Ambassades de Canaye de Fresne ont pu être invoqués en faveur de leurs prétentions. Or, si l'on examine ces textes, on constate tout d'abord que d'Ossat et Defresne-Canaye ne disent rien de l'intervention du général Aquaviva et de son secrétaire Jacques Sirmond. Sur le rôle des PP. Guéret et Al. Georges, d'Ossat est plus explicite. C'est lui qui nous apprend que ces deux pères clabaudaient si volontiers contre Henri IV en compagnie des Espagnols que Clément VIII fut obligé d'ordonner à leur général de les envoyer à Frascati. En ce qui concerne le P. Guéret, ce témoignage est confirmé par plusieurs passages de lettres de Nicolini, qui, vers le même temps, écrivait au grand-duc qu'on aurait « bien pu retenir en prison ce jésuite, au moins jusqu'à l'absolution, parce qu'il fait le jeu des Espagnols [1] ».

On peut aussi faire remarquer, à propos du passage de d'Ossat (I. 407) cité plus haut que si Clément VIII, qui avait tant à cœur l'affaire de l'absolution, avait cru pouvoir compter sur l'aide des Jésuites, il n'aurait vraisemblablement pas songé à inviter le général « à pourvoir à ce que ses religieux n'usassent d'aucune médisance ni détraction. » C'est également d'Ossat qui nous renseigne sur le rôle du P. Commolet. Ce père, « ancien ligueur et non des moins furieux », aurait été envoyé secrètement à Rome par le cardinal de Gondy pour disposer les esprits en faveur du roi de France [2]. Le P. Commolet s'est-il acquitté de sa mission, comment, dans quelle mesure, on l'ignore. Le fait reste douteux. Nous sommes tout aussi imparfaitement renseignés sur le P. Possevin, malgré le témoignage formel de Canaye de Fresne [3]. Écrivant à l'ambassadeur de France à Rome, M. d'Alincourt, Canaye de Fresne lui annonce l'arrivée du « bon P. Possevin qui s'est employé à la rebénédiction de Sa Majesté avec tant d'affection que toute la France lui en est redevable ». Ce témoignage si précis n'est confirmé ni par de Mena ni par Jouvancy. Reste le cardinal

1. *Négociations avec la Toscane*, V, 203, 205, 207.
2. Jouvancy, *op. cit.*, XII, 38.
3. *Ambassades* (1645), t. III, p. 21.

Tolet. C'est le seul sur qui l'on soit d'accord. Les écrivains ou historiens du temps, à quelque parti qu'ils appartiennent — De Thou, Palma-Cayet, d'Ossat etc., — sont unanimes à reconnaître la part importante prise par le cardinal Tolet aux négociations qui précédèrent l'absolution et son heureuse influence sur leur issue. D'Ossat (I. 474) écrit à Villeroy : « Ledit seigneur Toleto a plus fait et pu auprès de notre Saint-Père que tous les autres hommes ensemble ». Et plus loin (I. 482) : « Il convient que le roi écrive audit seigneur Toleto d'une façon particulière et propre et qu'entr'autres il lui dise qu'après Dieu et le pape, il reconnait tenir son absolution de lui. » Henri IV suivit le conseil de d'Ossat. Il écrivit une lettre de remerciements au cardinal Tolet, et quand celui-ci mourut, il fit dire des prières publiques pour le repos de son âme. Donc, le cardinal Tolet et, peut-être, le P. Possevin, sont les seuls membres de l'Ordre dont on puisse dire qu'ils furent partisans d'une politique de réconciliation avec la France. Encore faut-il expliquer leur conduite.

On a vu par quelles dégradations successives l'hostilité déclarée du pape s'était transformée en un désir précis, formel de réconciliation. Dans cette évolution, Clément VIII fut guidé, soutenu, accompagné par quelques hommes clairvoyants qui lui montrèrent, d'une part, les dangers d'une guerre à outrance, de l'autre les avantages d'une politique pacifique avec la France. C'est à cette œuvre que s'était dévoué d'Ossat, et il est naturel que des hommes de haute intelligence comme le cardinal Tolet et le P. Possevin aient agi dans le même sens [1]. Le P. Possevin était un diplomate de valeur. Plusieurs fois, le Saint-Siège l'avait chargé de missions délicates dont il s'était toujours acquitté avec succès. Par sa situation, il échappait un peu à la discipline de l'Ordre. Le cardinal Tolet jouissait d'une indépendance plus grande encore. Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait un jésuite que ce cardinal, mais seulement un ancien jésuite. L'autorité du général Aquaviva, fort ébranlée à ce moment [2], ne s'exerce sur lui à aucun degré. Il agit de lui-même, obéissant aux seules inspirations de sa conscience et de

1. Crétineau-Joly, *op. cit.*, II, 440. — D'Ossat, I, 474, 482.
2. Crétineau-Joly, III, 2 à 12.

son esprit politique. Ni le cardinal Tolet ni le P. Possevin ne peuvent donc être considérés comme les porte-paroles et les représentants de leur Ordre. S'ils contribuèrent à hâter la réconciliation de la France et du Saint-Siège, c'est à eux seuls qu'en revient le mérite. A la fin de l'année 1594, Clément VIII était complètement gagné à leurs idées. L'expulsion des Jésuites, quelque douleur qu'il en eût, ne modifia en rien ses résolutions [1]. Dès lors, à quel besoin correspondrait l'intervention que l'on prête aux Jésuites? Est-ce pour apaiser la colère du pape et lever ses derniers doutes? Mais la besogne est faite. Clément VIII est toujours décidé à donner l'absolution à Henri IV. Est-ce que, l'affection qu'il porte aux Jésuites lui ayant fait oublier un instant les intérêts de l'Église, il y ait à craindre qu'il ne fasse de leur rétablissement une des clauses de l'absolution? Mais, Clément VIII a lui-même déclaré à d'Ossat « qu'il n'y avait rien de changé dans sa volonté ». Donc, il n'est pas exact qu'après leur expulsion, les Jésuites se soient interposés entre Clément VIII irrité et Henri IV, comme des agents de paix et de concorde. Quelque habileté qu'on leur reconnaisse, ou quelque vertu qu'on leur suppose, ils n'ont pas eu à jouer un rôle que les circonstances ne comportaient pas [2].

---

1. D'Ossat, I, 393.

2. Dans les *Monita secreta*, édités récemment (1901) chez Cornély, au chap. XIV : *Des cas réservés et des motifs de renvoi de la Société*, au § 8, p. 71, on lit :

« Si quelqu'un des nôtres a une espérance certaine d'obtenir un évêché, ou quelqu'autre dignité ecclésiastique, contre les vœux ordinaires de la Société, qu'on le contraigne d'en faire un autre : c'est qu'il aura toujours de bons sentiments pour l'institut de la Société, qu'il en parlera bien, qu'il n'aura point de confesseur qui n'en soit, et qu'il ne fera rien qui soit de quelque conséquence qu'après avoir ouï le jugement de la Société. Ce qui n'ayant pas été observé par le cardinal Tolet, la Société a obtenu du Saint-Siège qu'aucun marrane, descendu des juifs ou des mahométans, n'y serait admis qui ne voudrait faire un semblable vœu, et que, quelque célèbre qu'il fût, on le mettrait dehors comme un violent ennemi de la Société. » — Ce passage des *Monita*, que j'ignorais à l'époque où j'ai écrit cet article, confirme mes conclusions d'une façon formelle : le cardinal Tolet était né à Cordoue en 1532.

IV

Les Jésuites n'avaient pas été totalement expulsés du royaume. L'action du Parlement de Paris ne s'étendit que jusqu'aux limites même de l'autorité royale. Plus tard, les Parlements de Toulouse et de Bordeaux, qui avaient refusé de se conformer à l'arrêt d'expulsion, firent leur soumission, mais ils gardèrent les Jésuites. C'était contre le gré de Henri IV. Sans doute, il ne songeait pas à employer la force, mais il eût été bien aise que ces deux parlements obéissent à une simple sommation. Loin d'entrer dans ces vues, ceux-ci demandèrent expressément au roi le maintien des Jésuites [1]. Henri IV céda, à contre-cœur, car il soupçonnait ceux de Bordeaux de servir le roi d'Espagne et sa faction [2]. Les Jésuites, forts de la protection des Parlements, conservèrent donc leurs collèges de Guyenne et de Languedoc. Ils en possédaient encore d'autres : à Avignon, en terre papale ; en Savoie, à Chambéry ; en Franche-Comté, à Dôle et à Besançon ; en Lorraine, à Pont-à-Mousson, à Verdun ; à Douai, à Saint-Omer en Flandre. Expulsés, ils campaient aux frontières. De là, malgré les arrêts du Parlement de Paris et la volonté royale, ils continuaient à diriger sur la France les efforts de leur propagande politique et religieuse. Les élèves affluaient dans ces collèges. Quand ils devinrent trop nombreux, on les fit émigrer en Suisse ou en Allemagne [3]. Les Jésuites ne se contentaient pas d'attirer à eux la jeunesse. Ils allaient au-devant d'elle. Encouragés secrètement par de nombreux catholiques, ils n'hésitaient pas à quitter l'habit de leur ordre, pour pénétrer dans le ressort même des parlements qui les avaient expulsés [4]. Laïques ou religieux, mais non plus jésuites, ils prétendaient avoir le droit d'enseigner et de prêcher. Ils s'introduisaient ainsi dans les familles comme précepteurs, dans les villes comme prédicateurs et maîtres de pension.

---

1. Prat, *op. cit.*, II, 16.
2. Prat, II, 11.
3. Crétineau-Joly, III, 31.
4. Lestoile, VII, 91.

« Le Parlement n'avait garde de fermer les yeux sur cette subtilité [1]. » Il résolut de couper court à ces manœuvres. Souvent déjà, le Parlement « avait pressé Sa Majesté de donner une déclaration pour enjoindre aux autres Parlements de France de faire publier dans leur ressort l'arrêt rendu contre les Jésuites. La chose avait été déjà résolue deux fois dans le Conseil, mais sans aucun effet, par les intrigues des amis de la Société qui étaient auprès du roi » [2]. « C'est pourquoi les gens du roi, voulant empêcher que la force de cet arrêt ne fût entièrement éludée... et ayant demandé qu'il fût défendu, sous des peines rigoureuses, aux villes, aux collèges et aux Universités de laisser prêcher ou d'admettre aux fonctions ecclésiastiques aucun Jésuite, ni de leur confier des enfants en public ou en particulier, sous prétexte qu'ils auraient quitté la Société; la Cour rendit, le 21 août 1597, un arrêt en conformité de leur demande [3]. »

Ce nouvel arrêt se heurtait aux mêmes difficultés d'application que celui du 29 décembre 1594. En dehors de son ressort, le Parlement de Paris ne pouvait rien. Il réussit cependant à en franchir les limites. Les Jésuites possédaient un important collège à Tournon. Placé entre le Vivarais et le Dauphiné, c'est-à-dire entre deux des plus importants foyers de la propagande calviniste, ce collège était comme une place forte aux mains des catholiques. Tournon dépendait judiciairement du Parlement de Toulouse. Mais le comte de Tournon, protecteur des Jésuites, était sénéchal d'Auvergne et l'Auvergne était du ressort de Paris. En pesant sur le sénéchal d'Auvergne, on comptait faire obéir le comte de Tournon. On lui signifia l'arrêt du 21 août 1597. Le comte de Tournon fit des promesses, répondit qu'il obéirait, gagna du temps. Impatienté de ces longueurs, le Parlement le cita à comparaître, et, sur défaut, le condamna « à faire vuider et sortir hors des fins et limites de la ville et seigneurie de Tournon tous et chacuns les Prêtres et escholiers des Soi-Disans de la Soc. de Jésus, dans le délai de deux mois et ce sous peine de crime de lèse-majesté et de confiscation des biens » (1er oct. 1597) [4].

---

1. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VII, p. 25.
2. De Thou, *Histoire*, t. XIII, p. 519.
3. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 545. — *Annales des S. D. J.*, t. Ier, p. 633.
4. *Ann. des S. D. J.*, I, 636.

Le comte de Tournon profita du délai qui lui était accordé pour éluder l'effet de l'arrêt. Le Parlement fut plus heureux avec la ville de Lyon. Lyon avait donné la direction de son collège à un ancien Jésuite, nommé Porsan. Comme il avait quitté la Société avant l'arrêt de 1594, son cas soulevait quelques difficultés. Porsan tombait-il sous le coup de l'arrêt du 21 août 1597? Le Parlement se prononça pour l'affirmative. L'avocat Marion, « après avoir montré comment l'éducation des Jésuites n'a réellement qu'un mérite : la gratuité, et insisté sur la honte qui résulterait pour une ville aussi fidèle que Lyon s'il se trouvait parmi les élèves un autre Châtel », obtint que l'arrêt fût exécutoire pour le collège de Lyon, et que Porsan, pour n'avoir pas comparu, fût mis en prison [1].

Aux arrêts du Parlement, les Jésuites répondaient par des apologies où ils mettaient à défendre leur Société toute la vigueur que leurs adversaires employaient à l'attaquer [2]. Chaque coup amenait une riposte. Loin de baisser la tête, ils maintenaient fermement, en face des revendications gallicanes, les principes de l'ultramontanisme. Après leur expulsion, ils avaient publié un *Avertissement aux Catholiques* pour leur rappeler que les déclarations de Châtel « concernant le droit de tuer, non pas toutes sortes de rois, mais tant seulement ceux qui étaient invaseurs et tyrans, étaient conformes aux enseignements des docteurs approuvez, et, qu'en outre Châtel ne pouvait être repris pour avoir dit que Henri IV n'était en l'Église jusqu'à ce qu'il eût l'approbation du pape, attendu que Sixte-Quint avait inhabilité Henri de Bourbon à toute succession du royaume et l'avait déclaré relaps [3] ». Après l'absolution de Henri IV, c'est à lui-même qu'ils adressèrent leurs plaintes et leur justification.

Le P. Richeôme, dont la plume, dit l'historien Mathieu, « était belle, nette et insidieuse », lui dédia ses *Trois Discours pour la Reli-*

---

1. *Mém. de la Ligue*, VI, 594. — *Ann. des S. D. J.*, I, 633, 644. — De Thou, XIII, 159.

2. *L'Apologie pour Jean Chitel* (dans *Mémoires de Condé*, t. VI), est une diatribe violente contre le Parlement et une glorification de l'assassin. Son auteur est un ancien curé de Paris, Jean Boucher, qui, trop compromis durant la Ligue, quitta Paris quand Henri IV y entra.

3. Palma-Cayet, *Chronica Nova*, p. 627.

gion catholique. Le Parlement, ayant trouvé cette épître « pleine d'opprobre contre la religion et l'autorité de la cour », en fit supprimer tous les exemplaires, défendit à tout libraire d'imprimer ou mettre en vente à l'avenir aucun livre et écrit des prêtres ou écoliers soi-disant de la Compagnie de Jésus, ordonna que le P. Richeôme serait pris au corps et amené en la Conciergerie du Palais, en attendant qu'on lui fit son procès (12 nov. 1597) [1].

Le P. Richeôme était à Bordeaux, et, par conséquent, en sûreté. Les rigueurs du Parlement n'arrêtèrent pas sa plume. Ce fut lui qui répondit aux allégations de l'avocat Marion. Mais, cette fois, il s'abrita derrière un pseudonyme. C'est sous le nom de René de La Fon que parut sa *Response pour les Religieux de la Compagnie de Jésus au plaidoyer de Simon Marion*. Pasquier, qui faisait paraître ses *Recherches sur la France*, fut compris dans la riposte.

Si le P. Prat, auquel j'emprunte ces renseignements, avait vécu dans ce temps, nul doute qu'il n'eût apporté, à la plume « bien taillée » du P. Richeôme le secours de la sienne [2].

« Pour réfuter ces deux avocats, dit-il, il n'y avait qu'à nier absolument tout ce qu'ils avaient avancé, puisqu'ils n'avaient parlé et écrit que pour tromper, et que toutes leurs allégations, inspirées par la méchanceté, n'étaient fondées que sur l'imposture. »

C'est la méthode que paraît avoir suivie le P. Richeôme. Les coups que la Compagnie avait reçus, il les rendit avec usure. « En détruisant les accusations que Simon Marion et Pasquier avaient inventées, il exposa leur ignorance, leur mauvaise foi, leurs inepties, les outrages qu'ils avaient faits au bon sens, à la vérité, à la conscience publique [3] ». La plume du P. Richeôme était aussi infatigable que « bien taillée ». A de nouvelles attaques, il opposa la *Très humble remontrance et requête des religieux de la Compagnie de Jésus au roi Tr. Chrétien Henri IV*, dans laquelle il essayait de disculper sa Compagnie de toutes les accusations portées contre elle.

Ces réponses ne convainquaient personne, le Parlement moins que

---

1. *Ann. des S. D. J.*, I, 345.
2. Prat, *op. cit.*, II, 11.
3. Prat, II, 11.

tout autre ; il ne cessait de pousser à l'extermination des Jésuites. Le comte de Tournon ne s'était pas conformé à son arrêt. Il temporisait. Il comptait, d'ailleurs avec raison, qu'on n'oserait user de violence pour le réduire. Cependant le délai de deux mois qui lui avait été accordé allait expirer. Se sentant impuissant, et craignant peut-être de paraître ridicule, le Parlement eut alors recours au Conseil du roi, qui lui donna ample satisfaction. Ce Conseil rendit, en effet, le 21 novembre 1597, un arrêt qui ordonnait aux Jésuites de « vuider, dans le délai de trois mois, non seulement hors de la ville de Tournon, mais aussi hors du royaume [1] ».

Cet arrêt, qui paraissait si menaçant pour les Jésuites, resta lettre morte. Henri IV en arrêta l'effet [2] et laissa le Parlement se tirer seul d'embarras. Celui-ci était décidé à aller jusqu'au bout. Dans un nouvel arrêt rendu le 18 août 1598, il déclara que le sieur de Tournon avait encouru les peines portées par l'arrêt du 1er août 1597, ordonna la saisie de ses biens, le priva de la charge et office de sénéchal d'Auvergne et le déclara incapable de porter aucune autre charge. L'arrêt faisait encore expresses défenses à toutes personnes d'envoyer leurs enfants chez les Jésuites, avec injonction au procureur du roi d'informer contre les contrevenants et déclarait inhabiles et indignes d'obtenir des grades dans les Universités ceux qui étudiaient dans leurs collèges [3].

Devant ce nouveau danger, ni le comte de Tournon, ni les Jésuites ne perdirent courage. Ils sollicitèrent et obtinrent peu après, par le syndic des États du Languedoc, un arrêt contraire du Parlement de Toulouse (23 septembre 1598). « Cet arrêt faisait défenses au sieur de Tournon, même aux magistrats, consuls et autres soumis à la juridiction du Parlement de Thoulouse, de troubler, dans leur ministère ou dans la jouissance de leurs biens, les prêtres ou escholiers de la Compagnie de Jésus et d'empêcher que la jeunesse n'allât étudier dans le collège de Tournon, à peine contre les contrevenants de 10.000 écus d'or d'amende. »

« Le roi, dit de Thou [4], fut justement indigné de voir son auto-

1. D'Ossat, III, 18, 37.
2. D'Ossat, III, 92.
3. De Thou, XIII, 222. — *Mém. de la Ligue*, VI, 691.
4. De Thou, XIII, 223.

rité compromise par la contrariété de ces deux arrêts. Il s'en fallut peu qu'il ne fît casser et annuler l'édit du Parlement de Toulouse, et n'ordonnât à ce Parlement et à celui de Bordeaux, d'enregistrer l'arrêt rendu contre J. Châtel, quatre ans auparavant, mais la chose fut différée par la sollicitation de quelques courtisans qui avaient d'autres sentiments et n'eut enfin aucune exécution, à cause de différentes remises qu'on apporta dans cette affaire, qui sont choses ordinaires en France. »

V

La tolérance de Henri IV n'était pas seulement l'effet d'une bienveillance naturelle. En cédant aux sollicitations de ses courtisans, il obéissait aussi à des raisons plus impérieuses. La situation du royaume lui commandait une politique de prudence et de ménagements. La guerre civile s'éteignait peu à peu. Les derniers ligueurs posaient les armes. La paix semblait faite. Mais, sous ce calme apparent, les passions restaient ardentes et vivaces. Aucun des partis n'avait abdiqué ses prétentions. Aucun ne se résignait à la tolérance. Catholiques et huguenots restaient en présence, haineux et irréconciliables, prêts à la révolte. Pour beaucoup, la paix n'était qu'une trêve.

Les huguenots s'étaient éloignés de Henri IV depuis sa conversion. Déçus dans leurs espérances, ils ne cherchaient plus de salut qu'en eux-mêmes. Ils s'étaient donné une organisation indépendante. Ils avaient leurs assemblées, leurs chefs. Plusieurs fois, ils regardèrent hors de France pour y chercher un protecteur. Henri IV n'en pouvait rien obtenir.

Les catholiques, au contraire, se pressaient autour de la royauté, mais c'était avec l'espoir de la pénétrer de leur esprit, de l'identifier avec leur cause. Comme les protestants, mais à un degré moindre, ils étaient groupés, unis. Henri IV pouvait compter sur leur dévouement. Mais il aurait fallu qu'en se mettant à leur tête, il les suivît partout ; or, il ne voulait suivre personne.

Aucun homme ne paraît avoir été plus étranger que Henri IV aux passions religieuses qui agitaient avec tant de violence ses con-

temporains. Successivement protestant et catholique, il avait gardé, de son double passage dans les deux camps, un grand fonds de tolérance. Cependant, ce n'était pas un sceptique. Il avait la foi réelle et vive. Mais, les formes extérieures du culte ne lui importaient guère. Les subtilités des docteurs le laissaient indifférent et, pourvu qu'on se conformât à l'esprit général de l'Évangile, il se souciait fort peu que l'on prît des libertés avec la lettre. Il ne s'était converti que pour assurer la paix du royaume. Ce n'était pas sans angoisses qu'il avait abandonné le parti auquel il devait tout, et sa couronne même. En passant aux catholiques, il laissait dans l'autre camp une part de son âme, en sorte que d'Aubigné pouvait dire avec raison, au moment de l'attentat de Châtel : « Vous n'avez renié Dieu que des lèvres et il vous les a percées, si vous le reniez du cœur, il vous le percera aussi [1]. »

Les sentiments de Henri IV varièrent dans la suite. L'abandon des protestants le fit pencher davantage du côté des catholiques. Mais, ce changement ne devint sensible que dans les dernières années de son règne. Jusque-là, il s'appliqua à tenir la balance égale entre les deux partis, à faire respecter son autorité compromise par les exigences des confessions rivales et à les contenter, l'une après l'autre, par une série de concessions habilement ménagées et dosées avec justesse.

Ces concessions n'allèrent jamais jusqu'à l'abdication de toute volonté personnelle. Il avait promis de restaurer la religion catholique en son ancienne splendeur, mais il voulait qu'on se reposât sur lui de ce soin, et qu'on le laissât libre du choix de l'heure et des moyens. Le parti catholique réclamait alors, avec instances, la publication du concile de Trente et le rappel des Jésuites. Sur ces deux points, Henri IV se refusait à toute concession. Le concile de Trente, en certaines de ses parties, était contraire aux libertés de l'Église gallicane, et Henri IV n'était pas homme à laisser amoindrir la prérogative royale en sa personne. Quant aux Jésuites, c'étaient des rebelles qui, loin de mériter sa bienveillance, continuaient à le braver, entretenant le feu de la Ligue et s'alliant à ses ennemis. Henri IV songeait moins à les rappeler qu'à les expulser totalement.

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, p. 738 du livre III (Appendix).

VI

La mauvaise volonté de Henri IV à l'égard des Jésuites n'avait d'égale que l'ardeur du Pape à obtenir leur rappel. Clément VIII ne se rendait pas compte de l'état des esprits en France. Il avait supposé qu'Henri IV, par reconnaissance ou par égard pour sa personne, accueillerait volontiers sa requête et lui donnerait à bref délai satisfaction [1]. Dès le lendemain de l'absolution il avait commencé ses instances. Or, Henri IV était d'autant moins disposé à les accueillir qu'il lui était plus facile d'abriter son mauvais vouloir derrière d'importantes considérations de politique intérieure. Tous ceux qui avaient poussé à l'expulsion des Jésuites, l'université, les protestants, une partie du clergé, étaient décidés à s'opposer à leur rappel. Le Parlement, plus soucieux de faire respecter son autorité que de plaire au Pape, les frappait à coups redoublés. Chacun de ses arrêts avait son contre-coup à Rome. Le Pape, le général des Jésuites venaient tour à tour se plaindre à d'Ossat des rigueurs du Parlement [2]. D'Ossat les comblait de bonnes paroles, les exhortait à la patience, à la modération. Il tâchait de mettre Henri IV à l'abri, rejetant tout sur les magistrats. En même temps, il avertissait Villeroy des mauvais effets que cette politique de persécution produisait en cour de Rome. « Car cela irritait infiniment Sa Sainteté et toute cette cour et donnait grands avantages aux ennemis du roi et du royaume [3]. »

En France, on trouva très judicieux les conseils de d'Ossat [4]. Villeroy approuva sa conduite. Le roi voulut qu'on montrât sa lettre au premier Président et à l'avocat général Servin. Mais, les parlementaires n'en firent qu'à leur tête. L'arrêt du 1er octobre contre le comte de Tournon émut grandement la cour de Rome. Non content de faire des représentations à l'ambassadeur de France, Clément VIII écrivit au cardinal de Florence, alors légat, de prendre

1. D'Ossat, I, 510.
2. D'Ossat, II, 498 ; III, 494.
3. D'Ossat, II, 498.
4. Lettre de Villeroy à d'Ossat, dans Prat, *op. cit.*, V, 79.

vivement en main la cause des Jésuites (29 nov. 1597) [1]. Quand sa lettre arriva, une mesure plus grave encore venait d'être prise. Le Conseil privé, par arrêt du 21 novembre 1597, venait d'ordonner aux Jésuites de Tournon de quitter la ville et le royaume [2]. Cette entrée en scène du Conseil privé qui jusque-là s'était tenu à l'écart paraissait indiquer un changement dans la tactique des adversaires des Jésuites. Désespérant d'obtenir en bloc et d'un seul coup leur expulsion totale, n'avaient-ils pas l'intention d'arriver au même but par une série d'expulsions partielles dont on choisirait habilement l'heure et le prétexte. Ces suppositions, qui n'ont rien d'invraisemblable, se présentèrent sans doute à l'esprit de Clément VIII qui se montra très irrité (28 fév. 1598). La situation était tendue. On pouvait craindre un éclat fâcheux, peut-être une rupture. D'Ossat, qui en voyait tout le danger voulut l'éviter. Le 5 mars 1598, il adressa à Villeroy une longue lettre dont on a pu dire qu'elle vaut un plaidoyer pour les Jésuites [3].

D'Ossat commençait en rappelant tous les bruits fâcheux que les ennemis du roi faisaient courir sur son compte. Sa jeunesse passée dans l'hérésie, ses longues hésitations avant de se convertir, les dernières rigueurs contre les Jésuites, autant d'avantages qu'on fournit aux ennemis du dehors et à ceux du dedans, à tous les esprits amis des troubles et des guerres civiles, autant de sujets d'inquiétude et de méfiance, même pour les catholiques sincèrement rattachés au gouvernement. Ces rigueurs intempestives sont insuffisantes à rallier au roi les cœurs des protestants. Elles ne font que les rendre plus « rogues » et plus difficiles à l'obéissance. On craint à Rome, continuait d'Ossat, qu'après trois ans de silence, les rigueurs nouvelles ne s'arrêtent pas au comte de Tournon..... L'expérience a montré jadis ce que peut contre le roi l'hostilité de cette cour. Elle lui a montré aussi que les Jésuites ont plus de crédit sur le peuple, plus de moyens d'action que les autres religieux. Un nouvel arrêt d'exil ne s'exécuterait pas sans lutte. Ne vaut-il pas mieux laisser provisoirement les choses « en état » et les

1. Prat, I, 395.
2. D'Ossat, III, 18, 13.
3. D'Ossat, III, 20 sqq.

Jésuites « là où on les a gardés ». Le coup qui les a frappés les a rendus plus prudents. Ils comprennent trop bien leurs véritables intérêts pour tenter « quelque nouvelle escapade ». Ne vaudrait-il pas mieux chercher à les gagner et acquérir, en leur laissant entrevoir le rétablissement comme prix de leurs services ?

Cette fois, Henri IV suivit les conseils de d'Ossat. L'amitié de Clément VIII lui était nécessaire pour arriver au règlement des affaires intérieures et extérieures de son royaume. Il était sur le point de « s'élargir grandement » envers les Réformés. Le moment était mal choisi pour l'exécution d'une mesure qui pouvait ressembler à une persécution des catholiques. Il fit surseoir à l'exécution de l'arrêt du conseil privé. Mais, s'il consentait à ne pas pousser plus loin les hostilités, à laisser les choses en l'état, il n'en restait pas moins très hostile aux Jésuites. « Il ne pouvait comprendre que le Pape, qui prétendait l'aimer, lui demandât de rappeler dans son royaume des gens qui le voulaient mettre à mort [1]. » Dans un entretien avec le cardinal légat, il se plaignait que les Jésuites eussent tenté quatre fois de le faire assassiner. Aussi, ne voulait-il pas entendre parler de leur rappel [2].

---

1. Lettre du cardinal de Florence au cardinal Aldobrandini, dans Prat, V, 151.

2. « Sur la demande pour les Jésuites, j'ai répondu au légat ingénuement que si j'avais deux vies, j'en donnerais volontiers une au contentement de Sa Sainteté; mais que n'en ayant qu'une, je la devais... conserver pour mes sujets,... puisque ces gens se montraient encore si passionnés, entreprenans,... insupportables, continuant à séduire mes sujets, à faire leurs menées, pour reprendre... autorité en mon état, et s'enrichir et accroître, pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ma personne n'avoir eu sûreté que depuis que lesdits Jésuites ont été bannys » (Henri IV à Luxembourg, 17 août 1598, dans *Lettres missives*, t. V, p. 15). — « Je ne me confierai aux promesses et belles paroles des Jésuites, car j'ai trop éprouvé leur dissimulation et malice et la mauvaise volonté qu'ils me portent. Aussi sont-ils régis et gouvernés par personnes non seulement qui ne m'aiment point, mais aussi qui ont l'âme plus vindicative que religieuse... Partant, détournez doucement Sa Sainteté de l'opinion qu'elle montre avoir de les favoriser en mon royaume et vous me ferez service très agréable. » (Au même, dans *Lettres missives*, VIII, 705 et 711). — *Négociations avec la Toscane*, V, 362. — Piaget, *op. cit.*, 237. Répondant aux remontrances du Parlement à l'occasion de l'édit de Nantes : « Je suis catholique, dit Henri IV, mais non catholique jésuite. Je connais les catholiques jésuites. Je ne suis pas de l'humeur de ces gens-là. »

VII

Cependant, Henri IV ne devait pas rester longtemps si intraitable. Moins de six mois après, il autorisait d'Ossat à déclarer au Pape « qu'il se voulait accommoder au vouloir de Sa Sainteté, touchant les Jésuites » (11 nov. 1598) [1]. Ce n'était pas que ses sentiments envers la Société eussent changé. Mais il avait encore besoin du pape et cette fois, comme on lui tenait la dragée haute, il cédait. Depuis longtemps, Henri IV était séparé de Marguerite de Valois, sa femme. Leur union était restée stérile. Au contraire, Gabrielle d'Estrées, avec qui il vivait publiquement, lui avait donné trois enfants. Il la traitait en reine et voulait l'épouser. Pour cela, il fallait obtenir de Rome l'annulation de son premier mariage. Il y songeait depuis longtemps. Il finit par s'en ouvrir au légat. Des pourparlers s'engagèrent. La mort de Gabrielle rendit la négociation plus facile. A Rome, on vit tout le profit à tirer de la situation. On fit comprendre à Henri IV que le moyen de se concilier la bienveillance du Saint-Siège, n'était pas de le mécontenter à tout propos. Henri IV hésitait. Enfin « le désir qu'il avait que cette affaire réussit, le rendît plus facile sur celle-là [2] ». Le pape voulut aussitôt mettre à profit ces bonnes dispositions. Pour éviter les longueurs et les formalités sans fin des chancelleries, il envoya à Henri IV une sorte d'ambassade composée de l'évêque d'Adria, Horatio del Monte, récemment pourvu de l'archevêché d'Arles et du P. Maggio, jésuite, qui traiteraient directement avec le roi du rappel des Jésuites et de la publication du concile de Trente. Ils avaient pour instructions de demander plus pour avoir moins [3].

Les Jésuites en effet étaient toujours sous le coup des récents arrêts du Parlement, et du Conseil privé. Henri IV avait laissé ces arrêts dormir, mais sans les désavouer. C'était une arme toujours

1. D'Ossat, III, 190.
2. Prat, II, 12.
3. D'Ossat, III, 190 sqq.

menaçante et dont on craignait qu'il ne se décidât à faire usage. Il fallait d'abord obtenir que ceux des Jésuites qui étaient restés dans le royaume y fussent tolérés. Pour le surplus, les envoyés du pape restaient libres d'agir au mieux des intérêts de la religion et selon les circonstances. D'Ossat tira très habilement parti de la situation. Il commença par cacher au pape la réponse favorable qu'Henri IV l'avait chargé de lui transmettre. Car, disait-il à Villeroy, « ceci étant dit par moi, dès à présent, ne vous tiendrait lieu de rien et rendrait toute leur ambassade vaine et pleine de mécontentement » (11 nov. 1598). Au contraire, en gardant le silence sur les véritables intentions du roi, il permettait à son maître de contenter le pape, doublement, et à peu de frais. D'abord en donnant au P. Maggio le passeport que Clément VIII lui demandait pour ce Jésuite, ensuite, en paraissant n'avoir accordé qu'à des sollicitations, et par égard pour Sa Sainteté, ce que déjà il était disposé à accorder librement, c'est-à-dire le maintien des Jésuites là où ils se trouvaient. « Il convient donc, ajoutait d'Ossat d'attendre ladite ambassade, et même d'autant que Sa Majesté a à publier cet édit touchant ceux de la Religion réformée et qu'il sera bon de conserver cette concession jusques après la dite publication, pour y servir de quelque léniement et adoucissement. Et plût à Dieu que vous puissiez ajouter la publication du concile de Trente, comme le plus bel emplâtre qui s'y pût appliquer [1] ».

La recommandation n'était pas inutile, car la nouvelle de la publication de l'Édit de Nantes porta au plus haut point l'exaspération de Clément VIII. « Cet édit, que le roi lui avait fait en son nez, Clément VIII le considérait comme une plaie à sa réputation et renommée et lui semblait qu'il avait reçu une balafre en son visage. Et sur ce propos, ajoute d'Ossat, il se laissa transporter si avant qu'il ajouta que comme il avait alors franchi le fossé pour venir à l'absolution, aussi ne se feindrait-il pas de le franchir une autrefois, s'il fallait retourner à faire acte en arrière [2]. »

Il n'était pas de l'intérêt de Henri IV de pousser à bout un pontife si irascible. Pour le calmer, il protesta à nouveau de ses bonnes

1. D'Ossat, III, 191.
2. D'Ossat (mars 1599), III, 321.

intentions. Le pape s'adoucit. L'affaire reprit paisiblement son cours. Les ambassadeurs du Saint-Siège se mirent en marche. Le cardinal de Gondy, averti par un bref spécial, le duc de Montmorency et d'autres puissants seigneurs auxquels le P. Aquaviva avait écrit à cette occasion, devaient seconder leurs efforts [1]. Ce n'est que le 11 septembre 1599 que le nonce les présenta à Sa Majesté, qui se trouvait à Blois. Le roi répondit à leurs ouvertures qu'il entrerait volontiers dans les vues du Saint-Père, mais, que, comme il s'agissait de réparer un acte ou de révoquer un arrêt du Parlement, il ne pouvait s'occuper de cette affaire qu'à Paris [2]. Dans cette audience, Henri IV ne manqua pas de se plaindre vivement de ce que les Jésuites, sans aucune autorisation de sa part, s'étaient introduits dans plusieurs villes de son royaume, entre autres à Brives, Béziers, Limoges, sous prétexte qu'ils y étaient appelés, pour y fonder des collèges. Le P. Maggio transmit les plaintes de Henri IV à son général, et celui-ci put assurer à d'Ossat que tous ces nouveaux établissements se faisaient contre son gré. Il eut même soin de lui faire lire les ordres qu'il expédiait aux Jésuites de France [3].

A Rome, la dissolution du mariage de Henri IV n'était pas encore prononcée. Avant de franchir ce pas, Clément VIII par une lettre du 26 octobre 1599 rappela à Henri IV combien il avait à cœur la publication du concile de Trente et le rappel des Jésuites. Henri IV lui répondit « qu'il avait ce pensement au cœur aussi avant que Sa Sainteté le pouvait désirer et qu'il rechercherait tous moyens de donner sur ce à Sa Sainteté tout le contentement qui lui serait possible [4]. »

Le divorce prononçé (déc. 1599), ce fut à Henri IV à donner à son tour satisfaction au Saint-Père et à tenir sa promesse. Il paraissait difficile qu'il l'éludât complètement. Le moment était donc propice pour les Jésuites. Il fallait emporter la position ; un gros effort fut tenté. Le principal obstacle venait toujours des parle-

1. Prat, II, 12.
2. Prat, II, 24.
3. D'Ossat, III, 431.
4. *Lettres missives*, V, 184.

mentaires. Clément VIII, dans un bref spécial (15 déc. 1599), recommanda au chancelier de Bellièvre, dévoué aux Jésuites, de prévenir leur opposition par ses démarches et son influence [1]. Un conseil extraordinaire, composé des principaux membres du Parlement, fut convoqué à la chancellerie pour y délibérer de concert avec Villeroy et Bellièvre sur les propositions apportées de Rome par l'archevêque d'Arles et le P. Maggio. Le chancelier exposa l'affaire et se fit l'avocat du Saint-Siège et des Jésuites. Il fut soutenu par Villeroy et par le procureur général, de La Guesle. Mais les avocats du roi, Marion et Servin, protestèrent énergiquement. Une discussion générale s'engagea, et comme, très probablement, elle menaçait de tourner mal pour les Jésuites, le Président Séguier émit l'avis d'abandonner l'affaire au roi, sous prétexte qu'il s'agissait de révoquer un arrêt porté par le Parlement au nom de Sa Majesté. Cette proposition dont le but ne trompait personne prévalut malgré les réclamations des adversaires des Jésuites. Après la séance, le Président Séguier expliquant sa pensée au chancelier et au ministre d'État, les pria instamment d'empêcher que cette affaire fût portée au Parlement, et de la traiter eux-mêmes avec Sa Majesté [2].

L'affaire du marquisat de Saluces obligea Henri IV, qui d'ailleurs ne faisait pas montre d'un grand empressement, à renvoyer à des temps plus opportuns l'examen des propositions du Saint-Siège [3]. Quand la guerre fut terminée, le pape recommença sa double poursuite [4]. Les Jésuites de leur côté ne restaient pas inactifs. Ils saisissaient toutes les occasions de se rapprocher de Henri IV, de se concilier ses bonnes grâces. Henri IV les rencontrait partout : à Chambéry, pendant la campagne de Savoie ; à Lyon, lors de son mariage avec Marie de Médicis, déjà circonvenue et gagnée à leur cause [5], partout onctueux, prêts aux petits services, pleins de bonnes paroles. Le roi les payait de même monnaie. Il n'en réprimait pas leurs menées avec moins de fermeté. A Bordeaux, il faisait

1. Prat, II, 27.
2. Prat, II, 29.
3. Lestoile, VII, 375.
4. Prat, II, 31.
5. Prat, II, 38.

supprimer une de leurs publications qui renfermait des maximes contraires aux maximes gouvernementales. A Cahors, où ils s'étaient établis sans son autorisation, il les faisait chasser, car, disait-il, dans une lettre à d'Ossat (1er mai 1601), « je veux conserver mon autorité en mon royaume, sans endurer qu'elle soit altérée, moins encore sous prétexte de religion et par lesdits Jésuites que pour toute autre cause et par d'autres [1] ».

A l'extérieur, Henri IV n'avait pas lieu d'être plus satisfait de leurs agissements. Nous les avons vus en Flandre justifier l'attentat de Châtel. En Angleterre, ils s'exposaient à la haine publique, en ne concédant rien au sujet du droit des papes sur le temporel des rois, en taxant d'hérétiques les prêtres anglais qui pour préserver leur religion des rigueurs d'Elisabeth adoptaient les maximes gallicanes, en favorisant la politique espagnole. Henri IV prit la défense des prêtres anglais qui allaient à Rome se plaindre des Jésuites, et il ordonna à son ambassadeur à Rome, M. de Béthune, de les appuyer de toute son influence auprès du Saint-Siège [2]. En Allemagne, les Jésuites étaient l'âme du parti qui poussait les princes aux mesures violentes contre les réformés. En Italie, en Espagne, ils continuaient à soutenir librement dans de nombreux écrits des opinions extrêmes sur la suprématie des papes et sur le droit des peuples à se débarrasser des rois.

Ces griefs sans cesse renaissants entretenaient les défiances de Henri IV. Ils le confirmaient aussi dans ses résolutions. Pendant son séjour à Lyon, Henri IV avait fait au légat du pape et au P. Maggio des promesses formelles. Il s'était engagé à rétablir les Jésuites non tout d'un coup et partout, mais peu à peu, à cette condition toutefois qu'ils se renfermeraient dans le devoir et ne se mêleraient pas des affaires d'État [3]. Pour être plus sûr de leur obéissance, il comptait les soumettre à un bon et solide règlement. Les négociations ne furent reprises qu'au mois de juillet. Le 27, Henri IV écrivit au P. Maggio, alors au collège d'Agen, de venir le

1. D'Ossat, V, 389.
2. De Kermaingant, *Mission de Harlay*, t. II, p. 28.
3. Lettres du P. Maggio au P. Aquaviva, 22 janv. et 15 févr. 1601, pub. par le P. Prat, *op. cit.*, II, 39 et 45. — Lettre de Henri IV à d'Ossat, 20 janv. 1601, dans d'Ossat, V, 368.

rejoindre à Paris [1]. Villeroy, par le même courrier, l'engageait à se hâter. Le P. Maggio, malade n'arriva à Paris que trois mois après. Comme il ne pouvait encore se rendre auprès du roi, celui-ci lui envoya un de ses conseillers, M. de Maisse, pour lui dire qu'une commission avait été spécialement chargée par le roi de s'occuper du rappel de la compagnie et des propositions qu'on devait soumettre au Saint-Siège [2]. Moins de quinze jours après, le 20 novembre 1601, le P. Maggio pouvait écrire à son supérieur que l'affaire était conclue et qu'un projet de rappel avait été envoyé au Saint-Siège, mais qu'il ne serait connu que lorsque Sa Sainteté aurait envoyé au roi son avis et ses observations [3]. M. de Béthune, ambassadeur près du Saint-Siège, fut chargé d'appuyer le projet et d'en justifier les conditions restrictives (18 nov. 1601). Ces conditions parurent fort dures à Rome. Après quinze jours de mûres réflexions, le 12 janvier 1602, le général soumit au pape de graves observations sur la plupart des articles du projet : le quatrième surtout, qui exigeait que les religieux de l'ordre prêtassent chaque année un serment de fidélité au roi entre les mains d'officiers désignés pour le recevoir, fut jugé inacceptable [4].

Ces observations furent envoyées directement au roi. « Depuis lors, et les articles du projet et les observations du P. Aquaviva devinrent l'objet de questions, de réponses, d'objections et de répliques qui, transmises de Paris à Rome et de Rome à Paris, consumèrent le reste de l'année 1602 [5]. » Aucune des deux parties ne voulant céder, il fut impossible de s'entendre. On mit fin à la mission du P. Maggio. L'affaire paraissait enterrée.

Am. Droin.

(*La fin prochainement.*)

---

1. Prat, II, 49, 50.
2. Lettres du P. Maggio au P. Aquaviva, 6 nov., dans Prat, II, 54.
3. Prat, II, 61.
4. Prat, II, 62.
5. Prat, II, 63, 64.

La question ouvrière et le mouvement philosophique en France au XVIIIe siècle

C'est un fait très digne de remarque que la curiosité des historiens, celle spécialement de beaucoup de jeunes érudits, se porte de plus en plus vers les choses sociales. On ne saurait trop les en féliciter. A coup sûr, il nous importe de connaître l'histoire des événements politiques, les guerres et les traités. Mais on peut affirmer hautement que si, maintes fois, elle nous demeure incomplète ou incompréhensible, notre ignorance tient à ce fait que nous ne connaissons point l'état véritable des nations dont nous étudions les destinées. Or, prétendre décrire un peuple dont la structure sociale et économique nous est étrangère est tout aussi judicieux que de vouloir expliquer le mécanisme du corps humain à sa seule inspection extérieure et indépendamment de toute notion anatomique. Les études d'histoire sociale sont plus longues, plus difficiles, plus complexes, d'un intérêt moins romanesque que la biographie d'une grande dame ou les exploits d'un conquérant. Elles exigent des connaissances spéciales nombreuses et ne passionnent point la curiosité du public. Il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent la clef véritable de la connaissance historique et que ce sont elles qui, en ce moment, font faire à cette science les plus grands progrès.

Ces réflexions me sont inspirées par nombre d'ouvrages parus au cours de ces dernières années, et dont j'ai eu ailleurs l'occasion de dire le mérite. Elles peuvent s'appliquer plus particulièrement aux volumes si substantiels où M. Germain Martin a fait revivre la vie industrielle et ouvrière au XVIIe et au XVIIIe siècles[1]. Ces ouvrages

1. Germain Martin. *La Grande industrie sous le règne de Louis XIV (plus particulièrement de 1660 à 1715)*. 1 vol. in-8, Paris, Rousseau, 1899; *L'industrie et le commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles*. 1 vol. in-8, Le Puy, Marchessou,

très nourris de documents inédits et de réflexions personnelles sont de tout premier intérêt et complètent, assurent ou rectifient sur bien des points la connaissance que nous avions des questions économiques et sociales sous l'ancien régime. J'ai eu la satisfaction personnelle d'y trouver la confirmation très nette et très abondante de quelques faits que j'ai signalés, il y a plusieurs années déjà, dans un volume sur *Le Socialisme au dix-huitième siècle*. En étudiant les écrits des philosophes et des autres écrivains du XVIIIe siècle, on est frappé combien peu d'entre eux — y compris les plus hardis — envisagent les questions sociales au point de vue pratique et plus spécialement au point de vue de la classe ouvrière. J'avais hasardé à ce sujet quelques conjectures qui me semblaient plausibles : les livres de M. Germain Martin permettent aujourd'hui de les préciser et de les étendre.

I

Et, tout d'abord, on y trouve la preuve manifeste et incontestable qu'il existait, au XVIIIe siècle, une classe de travailleurs analogues à ceux que nous appelons aujourd'hui les ouvriers. Le fait avait été contesté. On a prétendu qu'il n'y avait pas eu de grande industrie en France après 1715. A cette époque, la ruine des manufactures créées par Colbert était complète. Du spectacle de cette stagnation économique serait née la théorie physiocratique qui dérive toute richesse de la terre. Le peu d'activité industrielle qui subsistait se renfermait dans les corporations dont l'organisation différait entièrement de celle du régime manufacturier.

M. Germain Martin démontre fort bien combien cette hypothèse est erronée. Au XVIIIe siècle, la corporation était en pleine décadence. Le fait a suffisamment été mis en lumière par plusieurs ouvrages récents [1] pour qu'il soit inutile d'y insister. En vain les

---

1900 ; *La Grande industrie en France sous le règne de Louis XV*. 1 vol. in-8, Paris, Fontemoing, 1900; *Les Associations ouvrières au XVIIIe siècle (1700-1792)*. 1 vol. in-8, Paris, Rousseau, 1900.

1. Cf. notamment E. Martin Saint-Léon. *Histoire des corporations de métiers*. 1 vol. in-8, Paris, 1897.

patrons s'efforçaient de retarder sa ruine en resserrant leurs statuts, en retenant leurs ouvriers, en s'opposant à la création des maîtrises nouvelles, en multipliant les règlements. A côté des vices inhérents à l'institution elle-même, la raison fondamentale de sa déchéance est précisément la concurrence de plus en plus active que faisait la grande industrie naissante à l'activité corporative.

On peut, en somme, distinguer trois étapes dans le développement de la grande industrie en France sous l'ancien régime. Son véritable créateur fut Henri IV qui, secondé par Sully et surtout par Laffemas, développa ou créa, entre 1600 et 1610, un nombre considérable de fabriques de draps, de soieries, de cuirs et de fer-blanc.

Elles périclitèrent après sa mort, en raison des troubles politiques et des guerres étrangères. Colbert leur donna une impulsion nouvelle, les releva, les accrut, les multiplia, dota la France d'une véritable richesse industrielle. Mais, de nouveau, les complications extérieures et aussi les excès de la réglementation amenèrent la déchéance de la plupart de ces établissements. Ils ne firent que végéter pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

Ce n'est qu'à partir de 1750, sous l'impulsion de Gournay et de ses disciples, Malesherbes, Trudaine, etc., que, pour la troisième fois, il y eut une reprise, considérable et prospère, du mouvement industriel. Les établissements du Creusot, de Saint-Chamond, de Firminy, de Saint-Étienne, de Baccarat, les forges de l'Est, les industries marseillaises datent de cette époque et font pressentir les grandes manufactures de notre siècle.

Nous sommes donc bien fondés à constater que, dès le début du XVIIe siècle, la grande industrie fit son apparition en France, et que, malgré plusieurs crises redoutables, elle ne cessa pas de subsister jusqu'au milieu du XVIIIe siècle pour prendre un nouvel essor à partir de cette date.

Dans ces manufactures vivait une population ouvrière très différente de celle qui demeurait encadrée dans les corporations. Sans qu'il soit possible d'en fixer exactement le chiffre, il est permis de conjecturer qu'il était considérable. D'après des documents authentiques, M. G. Martin indique, en 1723, plus de 30.000 ouvriers tisserands dans la région de Rouen. 450.000 personnes environ

sont occupées par l'industrie des draps en Languedoc et en Provence à la fin du XVIIe siècle. Il y a, à Saint-Chamond et Saint-Étienne, 26.000 ouvriers des deux sexes. A Sedan, 25 patrons en occupent plus de 10.000. Après 1750, les ouvriers libres se multiplient à Lyon. De nombreuses usines comptent 1.800 ouvriers comme à Limoges, 1.500 comme au Puy. On étendrait aisément cette énumération . Les exemples que nous avons donnés démontrent suffisamment l'existence d'une population ouvrière très différente de celle des corporations et qui, au contraire, ressemble par bien des côtés à nos agglomérations contemporaines.

Elle leur ressemble notamment par ses conditions de vie et ses souffrances.

Les crises que subit la grande industrie à travers les deux siècles où nous l'avons suivie se répercutèrent, en effet, parfois d'une manière cruelle, sur la classe ouvrière. Rien de plus lamentable que sa situation à la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe. Vauban, Boisguilbert et Fénelon, sans parler des rapports des intendants, l'associent dans leurs doléances aux populations agricoles : « Les villes et les campagnes se dépeuplent, dit une lettre attribuée à Fénelon ; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. » Des ateliers de charité s'ouvrent ; des distributions de vivres deviennent nécessaires de tous côtés. La correspondance des contrôleurs généraux déborde de renseignements lamentables. Durement frappés eux-mêmes, les chefs d'industrie ne peuvent plus payer les salaires. Les désordres qui suivent la chute du système de Law prolongent la détresse.

Aussi les difficultés de l'existence ouvrière se font jour dans des doléances et des conflits avec les patrons fort analogues à ceux dont nous sommes les témoins. Dès le XVIIe siècle, des grèves éclatent sur des questions de salaire, de chômage inattendu, ou simplement d'amour-propre. Les inspecteurs ont parfois fort à faire pour les apaiser. En 1704, la fabrication des draps s'étant arrêtée à Amiens, les ouvriers se mutinèrent, bafouèrent le directeur, jetèrent de la boue au lieutenant du roi. A la manufacture des cuirs de Hongrie, les ouvriers mécontents pratiquèrent le « sabottage » avec autant de méthode et de persévérance que font de nos jours leurs descendants.

Certains patrons, tels que les Van Robais, forts de leur monopole, oppriment cruellement leurs ouvriers et rognent sur leurs salaires à tel point « que les ouvriers qui n'ont pour vivre que le travail des mains, quelque laborieux qu'ils soient, restent toujours dans la misère et languissent véritablement plus qu'ils ne vivent ». D'autres forment entre eux des ligues, de véritables « trusts » pour faire artificiellement hausser le prix des denrées.

A mesure que l'on s'avance dans le XVIIIe siècle, les conflits deviennent plus fréquents. En 1716, il y a à Abbeville une émeute violente contre les Van Robais. En 1720, « les compagnons des marchands de toutes espèces des arts et métiers de Paris se mettent sur le pied de cabaler ensemble tant pour quitter leurs maîtres que pour les forcer à donner des salaires extraordinaires. » Les ouvriers papetiers forment des associations puissantes pour tenir en échec leurs patrons. Lyon vit éclater, en 1717 et surtout en 1744, des conflits redoutables. On multiplierait aisément le nombre de ces exemples.

La condition des ouvriers est d'ailleurs aggravée par plusieurs dispositions législatives qui pèsent durement sur eux. L'ouvrier instruit spécialement, l'ouvrier d'un ordre élevé, celui qu'on appellerait en langage industriel moderne le « skilled man », représentait sous l'ancien régime une valeur bien plus grande que de nos jours, où la concurrence multiplie l'offre des bras. Aux yeux des pouvoirs publics, l'élite ouvrière constitue une richesse véritable que l'on pourrait comparer à la monnaie elle-même, que, selon les idées du temps, il était désirable d'accumuler, dont il fallait priver l'étranger, qu'il fallait, par-dessus tout, empêcher de sortir du royaume. De là, toute une législation pour attirer en France les meilleurs ouvriers étrangers et, au contraire, pour empêcher l'exode des ouvriers français, des « déserteurs », comme on les appelait. Leur asservissement était encore accru par la partialité manifeste des pouvoirs publics envers leurs patrons. Dans tous les conflits, on voit l'administration intervenir en faveur de ceux-ci. A mesure que l'industrie se développe au cours du XVIIIe siècle, la législation protectrice de l'employeur s'accroît. On défend aux ouvriers de quitter leur atelier sans un congé régulier préalable. A plusieurs reprises, on leur renouvelle l'interdiction de s'associer pour faire valoir leurs revendications, ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs, les associations

ouvrières de naître et de subsister sous des formes secrètes et variables.

Il y a donc, semble-t-il, une analogie véritable entre la situation des travailleurs industriels au siècle dernier et celle qui leur est faite de nos jours ; n'est-il pas vraisemblable, par suite, que la question ouvrière va inspirer à la critique philosophique du XVIIIe siècle des accents fort voisins de ceux du socialisme moderne ? Cela n'est-il pas évident, si l'on veut bien se souvenir que le siècle dernier a vu fleurir toute une littérature d'aspect socialiste ou pseudo-socialiste ?

II

Il n'en est rien cependant, ou à peu près rien. J'ai étudié ailleurs quels furent les caractères du socialisme du XVIIIe siècle, doctrine avant tout morale et spéculative, singulièrement hardie théoriquement, fort timide quant aux applications pratiques, rétrograde plutôt et volontiers pessimiste dans ses conclusions. La question ouvrière proprement dite y fut à peine entrevue. Quelques déclamations contre le machinisme et le développement du capitalisme, quelques doléances sur la situation déplorable à laquelle la concurrence et le haut prix des grains réduisent les travailleurs, voilà presque la somme des réflexions que la vue des souffrances particulières au monde ouvrier a inspirées aux réformateurs du temps.

Cette quasi-indifférence tient à plusieurs causes, dont la moindre n'est pas, évidemment, le caractère de réforme générale, quasi universelle, que prit le mouvement philosophique au XVIIIe siècle. Ce fut beaucoup moins à cause des imperfections de la réalité qu'au nom de la raison affranchie et des lois de la nature, que les réformateurs prirent la parole. Les observations de la vie matérielle, les arguments tirés des considérations d'ordre pratique, leur paraissaient mesquins et de peu de prix auprès des déductions qui se réclamaient des droits éternels de l'homme. Il s'agissait d'une réforme embrassant l'humanité entière. Ils auraient cru déchoir en restreignant leurs vues aux misères de quelques-uns. Les riches sont aussi malheureux que les pauvres puisque l'inégalité qui oppresse ceux-ci corrompt le cœur des premiers. Il faut jeter les bases de la vertu

générale et du bonheur universel. Quand l'homme se réglera sur les maximes de la raison et de la nature, il va sans dire que tous les griefs de détail seront apaisés et qu'il n'y aura plus de souffrance sur la terre.

N'exagérons pas, toutefois, le caractère « métaphysique » et légèrement utopique de la philosophie du XVIIIe siècle. On s'est appliqué trop souvent à en faire la caricature, beaucoup plus que le portrait authentique. A tout prendre, la prédilection des hommes de ce temps pour les principes généraux et pour la raison pure ne les détourna nullement de tenir compte des droits acquis et de la réalité. C'est par la même erreur qui montra dans les Jacobins des utopistes en délire qu'on fait de purs rêveurs des philosophes. Tous ou presque tous ont distingué soigneusement le domaine de la pratique, et celui de la spéculation. Très hardis quand ils se plaçaient dans l'hypothèse de l'état de nature et au point de vue de la raison universelle, ils devenaient singulièrement modérés quand il s'agissait de remédier à la réalité. Leurs théories d'apparence révolutionnaire et subversive savaient se restreindre à des demandes de réformes très modérées, ou même timides. Rousseau, l'apôtre de l'humanité primitive et le contempteur de la civilisation, se proclame l'homme qui porte le plus sincère respect à toutes les institutions existantes et s'effare le plus sincèrement du monde à l'idée d'un bouleversement social.

Il ne serait donc pas exact de prétendre que c'est uniquement en raison de son caractère universel et absolu que le mouvement philosophique du XVIIIe siècle dédaigna de s'occuper d'une manière particulière des ouvriers manufacturiers et se borna à les comprendre dans son vœu de réforme générale de la société humaine. On citerait de nombreux exemples qui permettent d'affirmer que les philosophes condescendaient parfaitement à examiner la réalité et que, si la situation des travailleurs les avait frappés, ils se fussent empressés de faire passer leurs observations dans leurs théories. Si, au XVIIe siècle et au début du XVIIIe, l'attention des écrivains n'allait guère aux choses économiques, il en fut différemment depuis 1740. Plusieurs penseurs du temps, et non des moindres, Voltaire et Buffon, pour ne citer que deux noms, furent mêlés à diverses entreprises industrielles et se trouvèrent en contact fréquent avec

les ouvriers. Il paraît donc évident que, si nous ne trouvons pas dans les livres du XVIIIe siècle d'écho de revendications ouvrières analogues à celles que nous entendons aujourd'hui, c'est qu'elles ne se formulaient point de la même manière, que la condition des ouvriers n'apparaissait pas comme particulièrement misérable, et enfin que son étude suggérait peut-être aux observateurs d'autres réformes que celles que préconise le socialisme.

Il y a lieu, en effet, d'ajouter quelques retouches, ou, du moins, quelques traits complémentaires, à l'esquisse que nous donnions tout à l'heure de la condition des ouvriers des manufactures. Après avoir montré par quels côtés ils se rapprochaient du prolétariat contemporain, il convient de souligner également ce qui les en distinguait. Et cet examen, plus attentif et plus approfondi, suggère immédiatement deux observations très nettes. La première, c'est qu'il eût paru peu fondé d'attribuer les maux de la classe ouvrière à la constitution de la propriété elle-même, quand, au contraire, d'autres abus étaient bien plus manifestes. Et la deuxième, c'est qu'à tout prendre et sauf exceptions, ils apparaissaient eux-mêmes plutôt comme des privilégiés.

III

Nous avons vu tout à l'heure un certain nombre des plaintes que formulaient les ouvriers relativement à leur condition. Nous avons dit un mot du régime auquel ils étaient soumis. De toute évidence, l'examen de ces plaintes et de ce régime ne peut déterminer l'observateur à incriminer l'organisation sociale tout entière quand des remèdes beaucoup plus simples paraissent capables de réaliser des progrès sensibles.

La partialité de l'État envers les patrons, les dispositions vexatoires de la législation ouvrière ne semblent-elles pas, en effet, les causes véritables du malaise des travailleurs, et ne suffirait-il pas d'un peu de libéralisme dans la loi pour améliorer très sensiblement leur sort ?

Que l'ouvrier soit libre de contracter à son gré avec le patron et de le quitter sans formalités compliquées quand il est mécontent :

voilà immédiatement pour lui un grand point de gagné, puisque du travail est prêt pour lui en France si l'on veut bien supprimer les monopoles oppressifs, et à l'étranger du jour où on cessera de lui fermer les frontières. Il pourra ainsi discuter son contrat de travail avec quelque liberté et résister aux excès de la cupidité. La suppression des règlements vexatoires de tout ordre, du jour où elle donnera à l'industrie la liberté de produire, amènera la disparition des chômages et des moments de surproduction. La suppression des privilèges abusifs dont jouissent les corporations ouvrières, donnera au plus grand nombre la possibilité du travail libre et rémunérateur. Sans aller même jusqu'à l'octroi du droit d'association, en jetant bas toute cette réglementation partiale et vexatoire, le législateur semblait le maître d'ouvrir à l'industrie, et, par suite, aux ouvriers qui en vivent des perspectives de prospérité satisfaisante. Il était impossible que la vue des crises industrielles et ouvrières suscitât parmi les philosophes d'autres vues réformatrices, et en effet la première secte philosophique qui traita d'économie sociale et politique, celle des physiocrates, vit dans la liberté le remède universel à tous les maux. Il n'y avait qu'à laisser agir librement la loi naturelle de l'offre et de la demande : l'équilibre se ferait le mieux du monde entre le producteur et le consommateur, le patron et le travailleur. Ce qui subsisterait d'inégalité serait une inégalité légitime et nécessaire, conforme aux vues de la Providence et de la nature. Selon toute évidence, la liberté du contrat de travail et la liberté du commerce et de l'industrie suffisent pour établir toute la prospérité dont le royaume est susceptible et dont la population ouvrière prendra naturellement sa part.

Celle-ci, d'ailleurs, n'était point, somme toute, la classe la plus misérable, la classe véritablement prolétaire du royaume. Il serait à peine exagéré de dire que, d'une certaine manière, elle apparaissait plutôt elle-même comme privilégiée. Sans doute, elle était surchargée d'entraves vexatoires, mais qu'étaient-ce que ces règlements auprès des charges de tout genre qui écrasaient les populations rurales ? et d'ailleurs les patrons et les fabricants eux-mêmes n'étaient-ils pas enserrés dans un réseau de prescriptions également abusives ? Sans doute, bien des témoignages nous ont prouvé que la misère n'épargnait point la classe ouvrière. N'exagérons pas,

cependant, ce qu'elle eut à souffrir. Un ouvrier, nous l'avons dit, était dans l'ancien régime industriel autre chose qu'un outil qu'on rejette quand il est usé pour en prendre un autre. Un bon ouvrier, se formant lentement, avait besoin d'intelligence et de pratique. Il n'y avait pas encore de foules prolétariennes trop heureuses d'offrir leurs bras. Chacun avait sa valeur. Il y avait intérêt pour le patron à ne pas pousser à bout des travailleurs qu'il n'était pas sûr de trouver à remplacer. L'ouvrier avait une valeur véritable, et parce qu'il se formait lentement et par le fait de sa rareté relative. Souvent, il avait aussi des attaches au sol et cultivait un lopin de terre. Aussi, si les populations ouvrières eurent à souffrir, ainsi que nous l'avons montré, ce fut moins à cause de misères qui leur fussent propres qu'à cause des crises redoutables qui éprouvèrent le pays tout entier, et où, peut-être, les classes rurales furent encore plus maltraitées. Celle qui commença après la révocation de l'édit de Nantes, sévit pendant toute la fin du règne de Louis XIV et dura jusqu'après la chute du système de Law, fut effroyable, et intéressa non seulement les ouvriers mais toute la population du royaume. Pour que les ouvriers de Beauvais aient été en situation de travailler dix-huit semaines à crédit, comme nous le rapporte un document du temps, il faut bien qu'ils n'aient pas été dépourvus de toute ressource. A Boufflers, ils menacèrent leur patron de « tout faire vendre pour se faire payer ». Ces faits assurément ne prouvent pas qu'ils fussent à leur aise. Ils démontrent, au moins, que leur détresse n'était pas un état qui leur fût particulier.

Leur condition, d'ailleurs, ne tarda pas à s'améliorer. M. Germain Martin montre, par des textes précis, que, sitôt après le système de Law, les salaires augmentèrent, et qu'ils s'élevèrent bientôt à un taux satisfaisant. Malgré les prescriptions de la loi, les ouvriers savaient, à l'occasion, s'entendre pour en obtenir l'accroissement. Le développement du machinisme et de l'industrie en général amena une prospérité relative dont ils eurent leur part. Messance déclare, vers 1760, que les vœux des philosophes en faveur de l'égalité des fortunes sont en train d'être réalisés par la hausse de la journée de travail. Peu de temps après, Adam Smith constate que le taux des salaires est élevé en France. Si l'on pouvait croire que beaucoup d'ouvriers aient eu le « standard of life » des ouvriers

papetiers dont M. Germain Martin nous décrit la situation, on déclarerait que le XVIIIe siècle fut pour eux un temps de cocagne. Ajoutons que l'assistance par le travail était assez largement pratiquée et que l'enseignement professionnel qui commençait à se développer facilitait aux travailleurs les moyens de se perfectionner.

Ces observations nous font aisément concevoir comment, en général, les ouvriers des manufactures ne sont pas apparus aux yeux des écrivains comme une classe particulièrement opprimée, mais plutôt comme une sorte de privilégiés. Les abus même dont ils se plaignaient leur étaient parfois, en quelque manière, profitables, puisque les mêmes liens qui les attachaient à un patron, s'ils diminuaient leur liberté, diminuaient aussi celle du patron de les renvoyer, empêché qu'il eût été peut-être de les remplacer. En possession de leur métier, et jouissant de quelque bien, ils ne constituaient pas un prolétariat véritable, et, même aux environs de 1789, ils sont loin de représenter la classe la plus malheureuse. C'est vers une autre catégorie de travailleurs que doit tourner ses regards celui qui cherche dans le passé un groupe humain à assimiler au prolétariat moderne, vers les masses ignorantes, « unskilled, » des manouvriers des champs, qui, bien plus nombreux, n'ont, eux, absolument, que leurs bras et non pas leur capacité professionnelle à vendre. C'est à eux surtout, et bien rarement aux ouvriers manufacturiers, que pensent ceux des écrivains économiques qui regardent la réalité, non la logique seule, et démontrent par les faits que la liberté des transactions n'est pas la panacée universelle qui établira le bonheur sur la terre. Ce sont les écrits de Necker, son traité sur *la Législation des grains* ou les ouvrages brûlants de Linguet qui font véritablement pressentir le langage du socialisme moderne dont les accents ne sont pas plus amers. « C'est une triste ironie de dire que les ouvriers sont libres et n'ont pas de maître... Le pauvre n'est point libre et il sert en tout pays. Il n'est pas aux ordres d'un homme, mais à ceux de tous en général... S'il ne travaille pas aujourd'hui à tout prix, il sera, dans deux jours, mort d'inanition ; mais le retranchement qu'a souffert hier sa solde est une raison pour la diminuer demain... L'insuffisance même de la paye du journalier est une raison pour la diminuer. Plus il est pressé par le besoin, plus il se vend à bon marché. Plus la nécessité est urgente, moins son travail est fruc-

tueux... Les esclaves avaient au moins l'existence d'esclaves ; c'était une classe un peu au-dessous de l'homme, mais enfin c'était cela. Les manœuvriers ne sont rien, rien absolument. »

Une telle amertume n'est, en somme, pas de mise quand on envisage la condition des travailleurs de la grande industrie du XVIIIe siècle. Grâce à leur nombre relativement restreint, au développement économique qui augmenta la demande des bras, grâce même à certains vices du régime qui les protégeait tout en les opprimant, ils vécurent sans descendre aux derniers degrés de la misère. Les conflits que font prévoir l'ère moderne sont encore exceptionnels et semblent alors pouvoir être aplanis par d'autres voies que celles que préconise le socialisme. Il n'y a pas eu, au XVIIIe siècle, de véritable question ouvrière, telle que nous l'entendons aujourd'hui, et les penseurs du temps eurent des raisons légitimes de penser que la liberté serait un remède suffisant et efficace. Elle a, depuis, fait ses preuves. Nous ne partageons plus l'optimisme du XVIIIe siècle, et ce n'est pas sans tâtonnements et sans froissements douloureux que nous cherchons à concilier les avantages de la liberté et ceux d'une certaine législation du travail.

André LICHTENBERGER.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

Louis Bréhier. *L'Égypte de 1789 à 1900*. Paris, Combet, [1901]. In-8, XII-317 p.

Il est impossible d'épuiser en 300 pages une histoire aussi longue et aussi remplie. Le livre de M. B. n'apporte donc aucun fait nouveau. Il est seulement une œuvre de vulgarisation ; il en a d'ailleurs toutes les qualités. Chaque chapitre est accompagné d'une excellente et très complète bibliographie, extrêmement commode au lecteur curieux. L'explication des faits est très claire ; en particulier, les institutions internationales de l'Égypte contemporaine, l'organisation des tribunaux mixtes, le fonctionnement de la Caisse de la Dette, et par suite le caractère précaire de l'établissement anglais, sont définis au chapitre IX avec une parfaite netteté. L'ouvrage plaît encore par une belle unité de composition : l'Égypte, ferme autrefois épuisée par le sultan, n'est encore pour les Anglais qu'une ferme mieux aménagée et plus lucrative ; mais aussi, au milieu des appétits que sa richesse a excités et qui l'ont rejetée à la servitude, elle n'a pas cessé, à travers le XIXe siècle, de subir la généreuse influence de la France, d'en être vivifiée ; elle a reçu d'elle une éducation qui sans doute un jour portera ses fruits ; car l'Égypte, qui fit tant jadis pour la civilisation, ne sera pas toujours une proie.

M. B. cependant nous permettra-t-il quelques critiques de détails ? Il ne s'agit pas seulement de quelques lapsus ou fautes d'impression : capitations pour capitulations (p. 21) ; — ce n'est sans doute pas en 1809, mais en 1819, que Champollion devint professeur-adjoint à la faculté de Grenoble (p. 117) ; — pourquoi appeler M. de Lesseps François au lieu de Ferdinand (p. 159 et 174) ? — Le Serapeum ne renferme pas « les restes du dieu Apis », mais ceux de plusieurs bœufs Apis (p. 166). — Mais ce sont là des bagatelles. Est-il bien certain que Bonaparte n'alla en Égypte qu'à contre-cœur et que ce fut le germe de la ruine de son expédition (p. 31-32) ? Le colonel Vigo-Roussillon affirme qu'il offrit sa démission à La Revellière-Lepeaux et que celui-ci lui présenta la plume pour la signer.

Ce n'est pas une autorité suffisante. Il est certain que Bonaparte ne prit pas la plume que lui présentait La Revellière. Nous avons appris jusqu'ici que l'expédition d'Égypte était aussi chère à Bonaparte qu'aux Directeurs, c'est peut-être une erreur; pour la détruire, il faudrait d'autres preuves. — M. B. (p. 137) écrit qu'en 1830, M. de Polignac eut « l'étrange idée d'offrir, à l'insu de ses collègues, à Méhémet-Ali l'Algérie à conquérir, et que c'est la Porte, avertie par l'Angleterre, qui le lui défendit. » Étrange idée, en effet; il est vrai que Polignac eut parfois d'étranges idées; mais cette affirmation inattendue n'est ici appuyée sur aucune référence, sur aucun fait, et il faut avouer qu'elle en aurait étrangement besoin. — De même encore l'auteur estime qu'on a eu tort de voir jusqu'ici dans l'insurrection mahdiste un épisode du mouvement panislamique, comme dans la révolte d'Arabi-pacha. Le mahdisme eut, selon lui, pour but principal d'anéantir les Turcs et de rendre à l'Islam sa pureté (p. 224). Le récit qu'il fait lui-même des faits ne fortifie pas son opinion, et il demeure permis de rattacher le mouvement du Soudan, comme l'insurrection d'Arabi, comme l'explosion du fanatisme religieux des Touaregs dont fut alors victime le colonel Flatters, à l'action immense des forces musulmanes, mues par la mystérieuse influence des corporations religieuses, après l'avènement d'Abd-ul-Hamid II et l'émotion produite dans tout le monde musulman par la guerre turco-russe.

Surtout il est difficile d'approuver les violences de langage dont M. B. accable Arabi-pacha et ses partisans, « malfaiteurs qui mirent l'Égypte à feu et à sang », « misérable » que l'Angleterre acquitta scandaleusement au lieu de le pendre et enferma généreusement à Ceylan (p. 204, 218-221, 224-225). Loin de nous la pensée de louer les massacres d'Alexandrie. Mais il faudrait aussi, en toute justice, faire la part du sentiment national surexcité en Égypte par l'occupation étrangère, admettre que « le parti national » pouvait désirer l'indépendance de sa patrie et que c'est là un sentiment très respectable en tout pays et chez toute race. Ce fut d'ailleurs la raison secrète, et comme instinctive, pour laquelle le Parlement français répugna à permettre le bombardement d'Alexandrie et la conquête de l'Égypte, conservant par suite les sympathies des Égyptiens. L'avenir dira si ce fut une pure naïveté, si cette générosité impolitique n'aura pas sa récompense. M. B. affirme lui-même qu'après vingt ans de grande habileté politique, les Anglais sont demeurés des étrangers en Égypte, n'exercent sur ses habitants aucune action morale, et qu'ainsi leur domination peut disparaître aussi aisément que celle des Mameluks. — E. Driault.

XVIe SIÈCLE

M. Deubel. *Guillaume Poyet, avocat et chancelier.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901. In-8, 148 p.

Venant après le travail érudit et complet de M. Porée [1], il était difficile à M. D. de donner quelque chose d'original sur Poyet, même en ne considérant en lui que l'avocat et le chancelier. Aussi bien ne l'a-t-il pas tenté, et comme il avait à confectionner une thèse de droit, il s'est borné à choisir dans la vie de Poyet cinq affaires, auxquelles il a accroché des dissertations d'un caractère avant tout juridique : ainsi à propos du procès de Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon, il examine « les règles relatives à la succession aux fiefs et aux apanages et leur évolution » ; l'ordonnance de Villers-Cotterets lui est une occasion d'exposer la procédure criminelle avant et après cette ordonnance, etc. Étant données les dimensions restreintes du travail de M. D. ces dissertations ne peuvent être que superficielles. Il ne nous apporte rien de nouveau, sinon une amplification de ce que M. Porée avait indiqué et des considérations trop souvent verbeuses sur des faits d'ailleurs peu exactement rapportés[2] ; ce qui peut être d'un excellent avocat, mais est assurément d'un historien médiocre. M. D. est original cependant en un point : il essaye une réhabilitation partielle de Poyet. Il fait ressortir, non sans quelque exagération, le dévouement du chancelier à la chose publique, « sa haute intelligence et son activité merveilleuse ». Mais il est obligé d'avouer qu'il a abusé de sa puissance « pour s'enrichir malhonnêtement et pour servir ses rancunes personnelles » et constate, en la déplorant, son « absence de moralité et de dignité [3] ». Ce qui n'a pas empêché M. D. de nous le présenter (p. 65) comme le « digne précurseur du cardinal de Richelieu ». Je pense que l'auteur ne tient pas autrement à cette comparaison et qu'il ne l'a choisie que pour arrondir sa phrase et lui fournir une chute agréable. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Ch. Porée, *Guillaume Poyet (1463-1548)*, Angers, 1898.

2. J. Deubel, p. 92 et Porée, p. 31, n. 2 : le texte cité ne dit rien de ce que M. D. lui fait dire.

3. M. Porée n'avait guère prétendu autre chose en termes qui, pour être modérés, n'en sont pas moins d'une parfaite justesse : « S'il faut admirer en lui cette grande intelligence, cette activité, ce dévouement à la royauté,... s'il faut retenir que Poyet rendit d'éminents services à la royauté, on ne saurait oublier qu'il n'eut ni l'honnêteté du cœur ni la noblesse du caractère. » (p. 124-125).

John Viénot. *Histoire de la Réforme dans le Pays de Montbéliard, depuis les origines jusqu'à la mort de P. Toussain, 1524-1573*. Montbéliard, 1900, 2 vol. in-8, xx-368 et 360 p.

L'ouvrage de M. V. est une thèse soutenue en juin 1900 devant la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de docteur en théologie. Cela suffit pour indiquer le caractère général du livre qui serait plus justement intitulé : la vie et l'œuvre de P. Toussain, le propagateur de la Réforme dans le pays de Montbéliard. Mais bien que l'auteur ait peut-être un peu trop laissé dans l'ombre l'action et les contrecoups des événements politiques sur le développement des idées et des institutions religieuses, l'historien profane, si je puis dire, trouvera grand profit à la lecture de ces deux volumes.

Un exposé de la situation religieuse et morale du pays au moment où la Réforme y est introduite est le préambule obligé de tout ouvrage de ce genre. M. V. n'y a pas manqué, et sans trop insister, comme il convient, il a montré combien les idées nouvelles allaient trouver à Montbéliard un terrain approprié à leur développement. Le comté de Montbéliard appartenait au duc de Wurtemberg qui était alors Ulrich. Chassé de son duché par ses voisins les ducs de Bavière et grâce à la maison d'Autriche, catholiques, Ulrich chercha des secours dans les cantons suisses; il fut mis en rapport avec les premiers réformateurs, Œcolampade et le groupe de Bâle. En 1524, Farel est appelé à Montbéliard et y prêche avec un « succès merveilleux ». Le rappel de Farel, à l'instigation de l'archevêque de Besançon et des cantons suisses catholiques, le remplacement d'Ulrich par son frère Georges à la tête du comté ralentissent les progrès de la Réforme. Mais en 1534 Ulrich, grâce à l'appui de la France [1] et du landgrave de Hesse, reconquiert son duché : c'est un événement décisif pour la Réforme qui s'installe solidement dans le Wurtemberg et s'implante définitivement à Montbéliard. C'est à ce moment qu'y apparaît P. Toussain.

P. Toussain était né dans le pays meusien en 1499; il fut élevé à Metz, auprès d'un oncle primicier du chapitre, puis à Bâle, à Cologne, Paris, Rome. En 1515, il fut pourvu d'un canonicat à Metz et il est probable que c'est là qu'il reçut les premiers enseignements de la Réforme.

1. François Ier avança à Ulrich les subsides nécessaires à sa campagne et pour ne pas violer les stipulations du traité de Cambrai, il représenta cette somme comme le prix du comté de Montbéliard, seigneuries de Blamont, etc., que Ulrich lui vendit sous condition de rachat. L'intention de François Ier était de conserver ces territoires seulement comme gages et à titre de garantie.

Devenu suspect, il fut obligé de se réfugier à Bâle; il y revint après un assez long séjour en France auprès de Marguerite de Navarre. Enfin, en juin 1535, il est envoyé dans le pays de Montbéliard. A partir de ce moment M. V. va nous exposer avec le plus grand détail, l'activité infatigable de notre apôtre, ses luttes contre les catholiques, contre les luthériens, car il se rattache plutôt aux doctrines zwingliennes, contre tous ceux, grands ou petits, que son zèle et sa rude franchise excitent contre lui. Tout d'abord il lui faut lutter pendant trois ans pour arriver à avoir raison des derniers restes du catholicisme dans le comté et des hésitations du comte Georges. En 1538 le comte entre enfin résolument dans la voie de la Réforme : la messe est supprimée et Toussain est chargé d'organiser la nouvelle église. Son activité s'étend à tout : prédication, enseignement, églises et écoles, il fait œuvre de fondateur. Mais bientôt il rencontre des obstacles. En 1542 le fils d'Ulrich, Christophe est mis à la tête du comté de Montbéliard : docile aux ordres de son père, il est plutôt favorable au luthéranisme. Il voit avec défiance les tendances et les idées zwingliennes de Toussain, il essaye, ou plutôt ceux qui l'entourent s'efforcent de mettre Montbéliard en conformité religieuse avec le Wurtemberg. Après avoir disputé le terrain pied à pied, Toussain est obligé de quitter le comté et dans l'été de 1545, il revient à Bâle.

Son séjour n'y fut pas de longue durée. Appelé à Stuttgart par Ulrich, il parvint sans peine à se concilier de nouveau le duc et il est renvoyé à Montbéliard. De nouvelles difficultés l'y attendaient. Charles-Quint victorieux impose aux Réformés l'Intérim d'Augsbourg. Malgré qu'il en eût, Ulrich fut obligé d'introduire dans son comté le nouveau *Modus vivendi* religieux. Les résultats en furent déplorables, surtout après la mort d'Ulrich et le départ de Christophe (1550). Cependant les agissements des prêtres catholiques permirent de favoriser la propagande des ministres. Puis à la suite d'une enquête très défavorable pour les premiers, la messe et toutes les cérémonies du culte catholique furent supprimées. Comme au même moment Charles-Quint, trahi par Maurice de Saxe, était incapable d'imposer l'application de l'Intérim et allait être forcé de concéder la paix d'Augsbourg, l'église protestante est réorganisée dans le pays de Montbéliard, tant il est vrai que la destinée et les vicissitudes de cette église dans le comté sont liées à des événements politiques et à l'histoire de l'Allemagne. C'était un triomphe pour les Réformés ; pour Toussain ce fut le début d'une période de luttes qui ne devait se terminer qu'avec sa mort. D'abord, à propos de l'affaire de Servet et des ouvrages de Castellion, Toussain, qui était du côté de ce dernier, fut amené à rompre avec Calvin, Farel, Viret, etc. Puis l'action luthérienne se fit

de plus en plus sentir dans le comté. Le comte Georges qui réadministrait le pays depuis 1553 mourut en juillet 1558. Sous la minorité du jeune comte Frédéric, les théologiens de Wurtemberg purent se donner à peu près libre carrière. M. T. nous raconte dans le plus grand détail ces démêlés, d'ordre plus spécialement religieux et théologique, dans lesquels finalement Toussain eut le dessous. Il mourut le 5 octobre 1573.

En conclusion l'auteur, semble-t-il, aurait dû nous indiquer brièvement quels furent les résultats de l'activité de Toussain et ce qui de son œuvre subsista à Montbéliard. Il a préféré s'en tenir à quelques considérations générales sur l'essence et le développement du protestantisme [1] et à un choix de citations empruntées à M. Sabatier, au cardinal Gibons, etc. Cependant il ne faudrait pas que ces quelques pages empêchassent de reconnaître les réels mérites de cet ouvrage. M. V. s'est documenté avec le plus grand soin : son second volume en est une preuve. Il a rassemblé là 161 pièces justificatives dont les principales sont des lettres de Toussain tirées des archives de Montbéliard, de Bâle, etc. Lui-même dans divers appendices nous indique dans quels dépôts il a plus particulièrement puisé et complète quelques points qu'il avait seulement touchés dans le cours du tome Ier. Ajoutons enfin que l'auteur a eu l'heureuse idée d'illustrer son ouvrage de nombreuses planches représentant le comte de Montbéliard, les principaux réformateurs, etc. ; c'est une sorte de galerie de la Réforme qu'il nous fait ainsi parcourir avec lui. — V.-L. Bourrilly.

Abbé J. Lestrade. *Les Huguenots en Comminges. Documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne* (Archives historiques de la Gascogne, 2e série, fasc. 5). Paris, Champion, et Auch, Cocharaux, MCM. In-8, XI-428 p.

Les documents publiés par M. L. sont extraits des archives des États de Comminges, conservées à Muret. Ils sont donnés *in extenso*, précédés d'analyses, accompagnés de notes, reliés par des dissertations historiques et critiques dont l'auteur a emprunté les éléments aux archives du parlement de Toulouse et du grand séminaire d'Autun, à la collection du paléographe Larcher, conservée à Tarbes, et aux travaux imprimés. Deux

1. Quelques assertions surprennent et sont des plus contestables. M. V. affirme : « On peut dire que ce sujet est unique dans l'histoire du *protestantisme français*. On ne pourrait suivre nulle part sur *une terre française* la réalisation historique du principe protestant avec cette suite et ce détail... » (I. 355). Montbéliard n'était nullement une terre française, M. V. le sait mieux que personne et le développement de la Réforme dans le pays est lié à celui de la Réforme en Allemagne, en Wurtemberg, plutôt qu'à celui de la Réforme française : c'est sur cela que M. V. aurait dû insister davantage.

tables des matières, l'une chronologique, l'autre analytique, rendent faciles les recherches.

La première pièce reproduite est postérieure à 1555 et antérieure à 1560, et la dernière date de 1632. Mais, entre ces dates extrêmes, les documents ne sont pas également répartis : sur un total de 141 numéros, 3 seulement sont antérieurs à 1567 et 16 postérieurs à l'année 1594, avec une lacune de 1598 à 1610. Par conséquent, en mettant à part une vingtaine de pièces relatives aux débuts des guerres de religion et aux troubles religieux dont le Midi fut le théâtre pendant la première partie du règne de Louis XIII, on peut dire que le recueil de M. L. a trait à l'histoire du Comminges et pays limitrophes, depuis la deuxième guerre de religion jusqu'à la soumission à Henri IV (1594). Son intérêt n'est pas discutable. L'importance des études régionales et locales de ce genre, pour la période si confuse des guerres de religion et de la Ligue, ne serait pas démontrée, que le livre de M. L. pourrait servir à la prouver. A côté d'une foule de détails sur les ravages dont le Comminges, placé entre les centres protestants de Foix et de l'Isle-en-Jourdain, eut à subir de la part des huguenots et aussi des catholiques, on y trouve notamment : quelques indications relatives à la première ébauche de la Ligue en 1568, des détails sur le rôle de Monluc dans le Midi (M. L. publie d'assez nombreuses pièces que n'a pas connues l'éditeur de Monluc, M. de Ruble), et surtout des renseignements complets sur ces curieuses « Ligues campanères », confédérations rustiques formées vers 1590 pour pourvoir à la défense du pays, indépendantes des États, et qui furent autorisées par le parlement de Toulouse à avoir leurs impôts et leurs milices. On lira avec intérêt sur cette question l'introduction et les éclaircissements de M. L. Sa publication est un bon complément à celles, déjà parues dans la même collection, de MM. Durier et de Carsalade du Pont sur *Les Huguenots en Bigorre* et de M. Communay sur *Les Huguenots en Béarn*. Il faut souhaiter que la Société historique de Gascogne publie promptement *Les Huguenots en Couserans*, auxquels travaille M. de Bardies. — P. Caron.

Jean Roucaute, *Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue. Édit de Nemours (7 juillet 1585), Édit de Folembray (24 janvier 1596)*. Paris, Picard, 1900. In-8, xiv-291 p.

A l'époque de l'édit de Nemours, les Réformés forment deux groupes en Gévaudan : le plus important occupe les vallées cévenoles où la « bonne nouvelle » est remontée d'Alais et d'Anduse, l'autre les environs de Marvejols où elle a été apportée de Millau par la vallée du Lot. Les

catholiques, encore sous le coup de la prise de Mende par le capitaine huguenot Mathieu Merle, se sentent ainsi menacés à l'ouest et au sud-est et ils réclament du roi une action énergique contre leurs redoutés adversaires. C'est alors que l'amiral de Joyeuse pénètre en Gévaudan, s'empare du Malzieu et, par la destruction de Marvejols et du château de Peyre, anéantit pour toujours le groupe réformé de l'ouest (1586). — Le péril huguenot paraît dès lors aux catholiques gévaudanais momentanément écarté. Le pays, dévasté par vingt-cinq années de guerres, décimé par la peste, guetté par la famine, affreusement dépeuplé, n'aspire plus qu'au repos. La modération du nouvel évêque de Mende, Adam de Heurtelou, prélat gallican tout dévoué à la cause royaliste, va le lui apporter. Les considérations politiques primeront avec lui la question religieuse. Il s'éloigne de la Ligue dont le chef, Saint-Vidal, voit son influence limitée à une petite partie du haut Gévaudan; il se rapproche au contraire de Montmorency-Damville, baron de Florac, l'ancien gouverneur de Languedoc, auquel les Cévennes sont restées fidèles. — La révocation de Saint-Vidal comme gouverneur particulier du Gévaudan, puis la restitution à Damville de son gouvernement de Languedoc, achèvent l'union entre royalistes catholiques et royalistes réformés. Grâce à cette alliance le dernier effort de Philibert d'Apcher, qui a succédé à Saint-Vidal comme chef de la Ligue en Gévaudan, aboutit à un échec et la soumission des bourgs ligueurs du Malzieu, puis de Saugues, marque la pacification définitive du pays (1594).

L'échec de la Ligue en Gévaudan, le rapprochement de l'évêque et des réformés cévenols s'expliquent surtout — et là est la « thèse » de M. R. — par la situation administrative du Gévaudan. Le paréage de 1307, qui fut le fondement de l'organisation administrative du pays et qui est comme le nœud de son histoire, avait fait du Gévaudan une sorte de principauté ecclésiastique, dont l'évêque-comte devait conserver jusqu'à la Révolution des privilèges particuliers, vestiges de sa complète indépendance au moyen âge. « Nous n'avons d'autre roi que notre évêque », disaient les Mendois au XIVe siècle, et, deux siècles plus tard, l'influence épiscopale est encore prépondérante en Gévaudan. Les Réformés et les Ligueurs ne trouveront de partisans que dans les pays qui échappent à la suzeraineté immédiate de l'évêque, qui sont en même temps des régions que leurs vallées rapprochent soit, au sud, de la plaine protestante de Nîmes, soit, au nord, du Velay ligueur. La terre épiscopale, c'est-à-dire le massif des hauts plateaux et des causses, demeurera fidèle au catholicisme — *tenebræ eam non comprehenderunt*, selon la devise des armes de Mende inscrite au-dessous du soleil symbolique de la foi orthodoxe. — D'un autre côté Adam de

Heurtelou se trouve éloigné de la Ligue autant par intérêt que par caractère. Le chef des Ligueurs, le farouche de Saint-Vidal, est en effet sénéchal du Gévaudan et la création de la sénéchaussée a porté le plus rude coup aux prérogatives temporelles de l'évêché. En combattant la Ligue l'évêque défend donc les droits de son église. Et, en effet, son loyalisme sera récompensé par la suppression de la sénéchaussée de Mende, c'est-à-dire la restitution de ses droits un moment lésés.

M. R. a démêlé habilement une intrigue compliquée. Bien que très documenté, il ne s'est pas noyé dans la multitude des faits et a su découvrir le fil conducteur. Son ouvrage est solide, bien composé, orné çà et là de portraits ou de tableaux tracés d'un pinceau sobre et ferme. Mais, en le présentant à la Sorbonne, il a dû regretter d'avoir écrit, il y a sept ans, un excellent livre : *Deux années de l'histoire du Gévaudan au temps de la Ligue* (*1588-1589*). Cet ouvrage enlève à sa thèse le meilleur de sa nouveauté et l'auteur l'a bien senti puisque, sans pécher naturellement par ignorance, il a omis dans sa bibliographie de le signaler. Il y a entre les deux livres une ressemblance de frères jumeaux... Si bien qu'après avoir écrit que l'aîné est excellent nous ne pouvons qu'en dire autant du cadet. — Charles Porée.

G. Vallée et P. Parfouru. *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye* (*1553-1587*), *publiés d'après le manuscrit original.* Paris, Perrin, 1901. In-8°, XXXIV-248 p.

Il faut féliciter MM. P. et V. d'avoir retrouvé le manuscrit de ces mémoires, dont on avait perdu la trace, et de nous en avoir donné une excellente édition critique, embellie de nombreuses illustrations fort intéressantes et choisies avec le plus grand soin. Le texte est accompagné de notes abondantes, où l'on reconnaît la sûre et précise érudition du savant archiviste d'Ille-et-Vilaine, et qui apportent d'utiles contributions à l'histoire archéologique et généalogique de la Bretagne. — Les *Mémoires de Charles Gouyon* prendront place parmi les documents intéressants de la seconde moitié du XVIe siècle. Ce n'est pas qu'ils nous révèlent beaucoup de faits véritablement nouveaux sur cette époque troublée, bien que l'on y trouve des renseignements assez précieux sur la cour de Charles IX, sur la part qu'ont prise aux guerres de religion les gentilshommes bretons, et aussi quelques détails inédits sur la fuite du prince de Condé à Jersey, après la déroute d'Angers, en 1585. Mais, en revanche, que de descriptions précises et pittoresques de la vie de château, que de précieuses indications sur les mœurs de la noblesse bretonne et sur son mode d'existence à la fin du XVIe siècle! Puis, ces mémoires sont, avant tout, un roman, un

touchant roman d'amour conjugal : c'est d'abord l'idylle charmante des fiançailles de Charles Gouyon et de Claude du Chastel, le récit émouvant de toutes les difficultés qui, pendant si longtemps, s'opposent à leur bonheur, jusqu'au moment où Charles IX autorise le mariage et le fait célébrer, au milieu de sa cour, au château de Gaillon, en 1571 ; et enfin, c'est la description de quinze années d'une union profondément heureuse. — Les caractères des deux personnages se détachent avec un singulier relief. Charles Gouyon nous apparaît comme un esprit cultivé, une âme aimante, préférant la vie de famille et ses livres au séjour de la cour et aux agitations politiques ; il aime fort peu la guerre, et, s'il se décide parfois à prendre les armes, c'est seulement par devoir, pour soutenir la cause de la religion réformée, à laquelle il s'est converti par amour pour sa femme. Claude du Chastel est une figure plus intéressante encore : cette belle jeune femme, qui eût pu briller à la cour, préfère la vie monotone et austère qu'elle mène à la campagne, dirigeant sa maison et élevant ses enfants. Protestante zélée, elle reste attachée à sa religion avec une fidélité inaltérable : lorsque l'édit de 1585 est publié, tandis que son mari abjure sa foi, pour sauver sa famille de la ruine, elle persévère jusqu'à sa mort, disent les *Mémoires* « en la vraye religion, employant le temps à lire de bons et saints livres et en prières et saintes méditations et à l'instruction de ses chers enfants ». Curieux spectacle que celui de la calme et paisible existence de ces âmes aimantes à une époque où se déchaînent tant de passions violentes.

Les *Mémoires* s'arrêtent à la mort de Claude du Chastel. Mais l'*Introduction* complète la biographie de Charles Gouyon : elle nous donne des détails intéressants sur la part qu'il prit aux guerres de la Ligue en Bretagne : on le voit combattre contre les troupes du duc de Mercœur ; il est fait prisonnier par les gens de Saint-Malo, qui lui imposent une forte rançon. On trouvera aussi dans l'*Introduction* la preuve que Charles Gouyon a épousé en secondes noces, en 1593, la fille de l'illustre La Noue, et elle nous fournit encore des renseignements précis sur les descendants du baron de la Moussaye et de Claude du Chastel. — Henri Sée.

XVIIe SIÈCLE

Ezéchiel Spanheim. *Relation de la cour de France en 1690*. Nouvelle édition par Émile Bourgeois. (Annales de l'Université de Lyon). Paris, A. Picard et fils, 1900. In-8, 663 p.

On sait quelle est l'importance de la *Relation sur la Cour de France* que

Spanheim écrivit en 1690 pour l'électeur de Brandebourg. M. Schefer en avait donné, en 1872, une édition, qui, jusqu'à ces dernières années, passait pour définitive. M. É. B. en donne aujourd'hui une édition qui, — cette fois, on peut en être sûr — est bien définitive, étant établie sur le meilleur texte et pourvue d'une très riche documentation. C'est une excellente publication qui, combinée avec le Saint-Simon de M. de Boislisle, rendra de très grands services aux historiens du XVIIe siècle. M. Schefer avait établi son texte sur un manuscrit, propriété actuelle de la Bibliothèque Nationale, qui provenait de Bonet, neveu de Spanheim. Dohm, l'ami de Mirabeau, en 1781, avait, lui aussi, donné une édition de Spanheim d'après un manuscrit provenant d'un particulier, Schott. M. B. s'est convaincu que les deux manuscrits étudiés par Dohm et Schefer étaient des œuvres de secrétaires, incomplètes, très imparfaites, qu'il y avait des manuscrits bien meilleurs, celui qui fut écrit par Spanheim lui-même et celui qu'il remit à l'électeur de Brandebourg, lesquels se trouvent tous deux aux Archives royales de Prusse. C'est sur ces deux manuscrits, ou plutôt sur la minute même de Spanheim, qu'il a établi son texte; et, s'il s'est décidé pour le premier manuscrit, c'est parce qu'il lui a paru, avec ses additions et ses corrections, plus complet, plus exact, plus conforme à la pensée de l'auteur dans son effort vers la vérité. D'ailleurs, M. B., avec le scrupule d'un historien vraiment scientifique et minutieux, nous permet de juger nous-mêmes, par la comparaison qu'il fait, au besoin, des leçons des deux manuscrits de Berlin. Le texte une fois établi, M. B. a dû aborder l'étude critique de la « Relation ». Il montre, beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, l'importance et l'impartialité de ce mémoire. Cette relation, écrite sur l'ordre de l'électeur de Brandebourg par un érudit et un diplomate remarquable, est exempte de haine et de préjugé. Trait d'autant plus à noter qu'elle fut écrite au début de 1690, pour servir les vues de l'électeur contre Louis XIV, à l'époque de la rupture des relations entre la France et le Brandebourg, et à un moment où Spanheim, protestant, ne pouvait que gémir de la triste situation que la révocation de l'édit de Nantes faisait à ses coreligionnaires. C'est ce que M. B. met fort bien en lumière dans son introduction (p. 41) : « En définitive, dit-il, la *Relation de la Cour de France*, composée par un serviteur du Brandebourg, dans une cour peuplée de réfugiés, par un de leurs parents, et pour la lutte de l'Allemagne protestante contre Louis XIV, demeure le premier essai historique, antérieur à l'œuvre de Voltaire et parfois supérieur pour le fond, que nous ayons sur la France du XVIIe siècle ».

Les notes si nombreuses et si précises, que M. B. a ajoutées au texte et qui en sont le commentaire perpétuel, font de cette belle édition un instrument de travail indispensable, dont l'érudition française peut être fière. — Ph. Sagnac.

Marquis de Vogüé. *Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvillier. Lettres inédites, 1700-1708*. Paris, Plon, 1900. In-8, xvi-432 p. (portrait, fac-similés et carte).

M. de V. vient de réunir en un volume, qui débute par une introduction de cent deux pages, quatre-vingt-treize lettres adressées par Louis de France, duc de Bourgogne, à son ancien gouverneur le duc de Beauvillier et aujourd'hui conservées dans les archives du château de Saint-Aignan. Elles embrassent les années 1700 à 1708, c'est-à-dire le voyage du duc aux Pyrénées, la campagne de Flandre en 1702, la campagne sur le Rhin en 1703, la deuxième campagne de Flandre en 1708. M. de V. a fait précéder cette publication d'une abondante introduction où il se demande, après tant d'autres, ce qu'eût fait le duc de Bourgogne s'il avait régné et où, surtout, avec une certaine candeur, il se félicite de pouvoir, par cette pieuse publication, « servir non seulement l'intérêt de la vérité historique, mais aussi l'intérêt supérieur de la morale [1]», en montrant en « pleine lumière un prince affirmant hautement et publiquement ses croyances et y conformant rigoureusement sa vie... » Tout cela est fort beau assurément, mais l'historien ne doit pas faire œuvre d'hagiographe et se demander, avant d'étudier un personnage, si la publication de documents inédits émanant de lui « dissipera l'auréole brillante qui entoure sa figure ». Or la lecture des lettres du duc de Bourgogne ne nous apprend rien de nouveau sur l'élève de Fénelon que l'on eût espéré plus énergique, plus maître de lui, auquel on eût souhaité une piété moins enfantine et une dévotion moins fade, et dont le style, somme toute incolore et banal, habille des pensées banales elles aussi. M. de V., dans son introduction, fait un louable effort pour atténuer l'incapacité militaire du duc et rejeter sur la mauvaise organisation en général, les défauts, les incertitudes, les incohérences dont Fénelon le premier n'hésitait pas à rendre son élève en partie responsable et qu'il l'exhortait à reconnaître en toute humilité. En admettant que l'on se demande avec M. de V. ce

1. « L'avouerons-nous ? au moment d'interroger ces lettres et de violer pour ainsi dire en elles le secret de cette âme et de cette conscience nous avons éprouvé une certaine hésitation. Étions-nous assurés de servir les vrais intérêts de l'histoire et ceux d'une mémoire vénérée ?» On se demandera si les « *vrais* intérêts de l'histoire » ne se confondent pas avec la *vérité* quelle qu'elle puisse être.

qui se serait passé si le duc de Bourgogne avait régné, il est difficile de croire que « le grand problème de rénovation sociale et politique du pays eût été posé plus tôt et résolu avec moins de déchirements ». — C. S.

Comte d'Haussonville. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*. Tomes I et II. Paris, Calmann-Lévy, 1898 et 1901. In-8, VI-502 p. et 476 p. (portraits).

L'étude sur la duchesse de Bourgogne entreprise par M H. aura trois volumes. C'est, semble-t-il, beaucoup pour la vie d'une princesse qui mourut à 27 ans, et dont le rôle fut toujours un peu effacé. On s'explique cette ampleur lorsqu'on voit la méthode de l'auteur et tout ce qu'il a su rattacher à ce qui était proprement son sujet. Frappé surtout par le caractère romanesque et énigmatique de la destinée de son héroïne, M. H. s'est complu à nous exposer en détail les cérémonies, les questions d'étiquette, les menus incidents de la vie de cour ou de voyage, toutes choses qui n'ont plus guère pour nous qu'un intérêt de curiosité : deux ou trois chapitres du premier volume et une bonne moitié du second sont remplis de récits de ce genre empruntés à Dangeau, à Saint-Simon, au *Mercure galant*, qui ne nous apprennent rien de nouveau ; il convient cependant d'ajouter que l'auteur a conté toutes ces futilités avec agrément.

A côté de cette partie anecdotique et, si je puis dire, protocolaire de son sujet, — de beaucoup la moins importante, — on trouve dans l'ouvrage de M. H., une partie psychologique, sinon entièrement neuve, du moins fort supérieure à la précédente. C'est ainsi que l'auteur, pour suivre la jeunesse de la princesse Adélaïde, nous fait pénétrer dans la cour de Savoie, où domine l'influence de la cour de Versailles : tout y est réglé sur le modèle français et le duc Victor-Amédée se pique de copier scrupuleusement Louis XIV en tout, jusqu'à la succession de ses maîtresses inclusivement. La jeune princesse ne se trouva donc pas dépaysée lorsqu'elle arriva à Versailles. Elle y fut très bien accueillie et il nous faut signaler quelques pages fines et délicates sur l'origine et la nature des sentiments affectueux de Louis XIV et de Mme de Maintenon pour la petite duchesse (I, 416 et sqq). Elle fut traitée en enfant gâtée dont on satisfaisait tous les caprices, à qui l'on pardonnait toutes les coquetteries, les légèretés, même les défauts. Il était impossible d'étudier la duchesse de Bourgogne sans parler du duc : M. H. a fait à celui-ci une place très importante dans son ouvrage. Sur l'enfance du duc, son éducation, ses premières armes et sa jeunesse, il a rassemblé et coordonné les divers renseignements déjà connus. Il a fait plus : il s'est efforcé de distinguer l'action de Fénelon et celle du duc de Beauvilliers, et c'est

ce dernier qu'il juge responsable de ces pratiques d'une dévotion étroite et minutieuse, d'une piété sincère mais exagérée et souvent puérile en ses manifestations, dont le prince se montra si prodigue : on en trouvera des exemples au tome II, pages 145 et suivantes.

Plus que la vie privée de la duchesse de Bourgogne, l'éducation du duc et ses premiers actes de prince intéressent l'histoire générale. C'est encore ce qui fait le prix des chapitres consacrés par M. H. à l'alliance savoyarde. Le premier chapitre du tome Ier expose les vicissitudes de cet alliance au XVIIe siècle. L'importance de la Savoie dans la ligue d'Augsbourg y est bien mise en lumière et cela nous explique les concessions de Louis XIV au traité de Turin, que le comte de Tessé réussit à signer en 1696. Mais le roi, qui avait si bien su détacher le duc du nombre de ses ennemis, se montra incapable de se le rattacher d'une manière définitive. Entreprenant et « convoiteux », toujours en quête de quelque territoire, méfiant parce qu'il ne pouvait inspirer de confiance à personne, il se prêtait toujours sans jamais se donner, et, placé entre les Bourbons et les Habsbourg, il voulait, suivant l'originale expression de Tessé, « avoir un pied dans les deux souliers ». Ce fut le tort de Louis XIV de méconnaître le caractère de Victor Amédée, d'avoir considéré le duc comme une quantité négligeable et d'avoir signé avec les puissances maritimes les traités de partage de Londres et de La Haye sans y comprendre la Savoie, après l'avoir amusée par de longues négociations. L'acceptation par Louis XIV de la totalité de l'héritage espagnol frustra Victor-Amédée dans ses convoitises sur le Milanais. Ce fut un coup très sensible porté à l'alliance savoyarde : les sentiments du duc à l'égard de Louis XIV en furent très refroidis ; cependant il n'est pas permis, — M. H. le prouve, — de parler de trahison dès cette époque (1701). Ce n'est qu'au cours de 1702 et 1703, après des froissements d'amour-propre dont Philippe V d'Espagne est responsable, lorsqu'il vit la vanité des négociations qu'il poursuivait avec Louis XIV, que Victor-Amédée inclina vers l'Empire. Son attitude ambiguë lors des premières campagnes en Piémont accrut la méfiance des Français. Le désarmement des troupes piémontaises ordonné par Vendôme le 29 septembre 1703 précipita les événements. Un mois plus tard, le 8 novembre, le duc se prononçait contre la France et traitait officiellement avec l'Empire. M. H. a démêlé l'écheveau assez embrouillé de ces pourpalers entre 1695 et 1703 d'après les papiers de Tessé, les documents des Archives de Turin et du ministère des affaires étrangères de France. Si la duplicité de Victor Amédée y éclate à chaque page, la faiblesse et l'impéritie de Louis XIV en cette affaire y apparaissent aussi clairement. L'auteur ne cache pas les fautes du « grand roi »

et lui donne une forte part de responsabilité dans la trahison du duc de Savoie. Aussi s'explique-t-on mal qu'il ait justement choisi cette occasion pour faire une sortie contre Michelet et autres historiens qui ont jugé sévèrement Louis XIV. Ce n'est pas l'étude de la politique du roi au début de la guerre de succession d'Espagne qui permet d'atténuer ces appréciations. Du reste, comme le dit fort bien M. H., ces controverses sont parfaitement oiseuses et c'est perdre son temps que « s'attarder à contredire des assertions inspirées par l'esprit de parti ». — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

Arthur Pougin, *Jean-Jacques Rousseau musicien*. Paris, Fischbacher, 1901. In-8, 141 p.

Dans ce volume, M. Pougin traite, sans beaucoup d'ordre, de Rousseau musicien. Il étudie successivement « l'amour de Jean-Jacques Rousseau pour la musique » (ch. 1), son système de notation musicale et son opéra des *Muses galantes* (ch. 2), le *Dictionnaire de musique* (ch. 3), le *Devin du village* (ch. 4), le rôle de Jean-Jacques Rousseau dans la « guerre des bouffons » (ch. 5), *Pygmalion* (ch. 6), les romances de Rousseau (ch. 7). Cette distribution de la matière est très peu méthodique, et ce défaut est encore aggravé par un grand nombre de répétitions, d'anticipations, de digressions. — L'historique n'est point complet ; le récit est léger et superficiel ; l'auteur se contente de raconter des faits, sans souci de les éclairer, de les expliquer, de les présenter dans leurs rapports avec l'histoire du temps, l'histoire des arts, des idées, des mœurs. L'analyse des œuvres de Rousseau, théoriques et musicales, est également légère et superficielle. De longues citations de Rousseau n'y suppléent point. Il y avait là une œuvre sérieuse, utile, profitable qui pouvait être tentée, et qui ne l'a pas été. Les jugements manquent de netteté, de précision ; et cette sorte de mollesse et d'indifférence dans l'appréciation conduit presque à la contradiction, trop souvent ; on sent que, sur beaucoup de points, l'auteur n'est pas éloigné d'avoir deux avis, presque opposés. — Cette incertitude et, d'autre part, l'insuffisance de la documentation enlèvent de l'autorité à M. P. partout où il prétend estimer la juste valeur de Rousseau musicien, d'autant plus qu'il n'apporte pas à cette estimation assez d'impartialité et d'exactitude. L'œuvre n'est point objective ; les sentiments personnels de l'auteur y apparaissent trop. Elle tient trop de la critique littéraire, de la critique d'amateur ; elle n'est point l'histoire solide et sûre qu'on désirait et qu'on attendait. — H. Bourgin.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

Maurice Tourneux. *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome III. *Monuments, mœurs, institutions*. Paris, Champion (Publication de la Ville de Paris), 1900. In-4, LX-991 p.

M. T. avait consacré le tome Ier de sa *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française* aux séries chronologiques des préliminaires et des événements, et le tome II aux actes et délibérations de la Municipalité, des districts, des clubs, à la garde nationale et à la presse politique. Le tome III, récemment publié, porte en sous-titre : Monuments, Mœurs, Institutions. Il est divisé en cinq sections : 1° Histoire physique de Paris (Topographie et hydrographie, Histoire et description de Paris, Monuments civils); 2° Histoire administrative (Maison du roi et apanages des princes, Administration de l'État et de la Ville, Administration financière, Administration judiciaire, Police et esprit public, Institutions militaires, Services et travaux publics, Commerce et industrie, Assistance publique, Démographie, statistique, hygiène) ; 3° Histoire religieuse (Généralités de l'histoire religieuse, La question religieuse de 1789 à 1802, Détails de l'histoire religieuse à Paris, Etablissements et monuments religieux); 4° Histoire des lettres, des sciences et des arts (Histoire de l'Instruction publique, Enseignement primaire, secondaire et supérieur, Créations et réformes scientifiques décrétées par les Assemblées, Établissements scientifiques anciens et nouveaux, Académie et sociétés savantes, Histoire littéraire, Histoire du Théâtre, Histoire des Beaux-Arts) ; 5° Histoire des Mœurs (Tableaux de la société parisienne (1780-1804), Institutions civiles, Mœurs et usages).

Ce n'est là qu'un raccourci. Pour juger de l'ampleur du cadre adopté et de l'extrême variété de son contenu, il faut jeter un coup-d'œil sur la table des matières. Elle offre un plan de classement à première vue très soigné, clair, complet; à l'usage, on le juge ce qu'il est en réalité, c'est-à-dire excellent. Parfaitement approprié à son objet, il permet de trouver sans retard réponse à toute question. Il est visible que son auteur domine de haut sa matière, et qu'il aurait su mettre en œuvre les documents, de même qu'il a su les réunir et les classer. L'établissement d'un répertoire bibliographique de ce genre exige, en effet, outre un labeur prolongé, un esprit méthodique et précis, et de vastes connaissances : le qualifier, comme on l'a fait parfois, de « travail de manœuvre », c'est montrer simplement qu'on en ignore les difficultés. — Ce large cadre a été abondamment rempli. Autant, et peut-être plus encore que ses aînés, ce

troisième volume confond par l'étendue des recherches et la richesse de l'information. Pour l'histoire générale de la Révolution, la section II (Histoire administrative) qui comprend 10 chapitres et 2921 articles, est d'une importance capitale. Il en est de même de la section III, consacrée à l'histoire religieuse. « Quoiqu'ils appartiennent assurément à l'histoire générale, ces faits, dit l'auteur, se sont tous accomplis à Paris, et je devais en conséquence leur attribuer la place que je ne leur ai pas marchandée ». Quant à la section IV, elle contient au moins deux chapitres de premier ordre, véritable mine de renseignements : celui de l'Histoire du Théâtre et celui de l'Histoire des Beaux-Arts. Notons enfin que M. T. a fort judicieusement reculé ses dépouillements, pour la période préparatoire de la Révolution, jusqu'à l'année 1780 — en sorte qu'on devra le consulter pour la fin du règne de Louis XVI —, et que la préface ajoute aux 8700 articles du volume, principalement sur l'histoire monumentale de Paris, une foule d'indications précieuses.

En somme, l'examen de ce tome III de la *Bibliographie* de M. T. confirme l'opinion qu'en avaient fait concevoir les deux premiers : elle constitue, avec le *Répertoire général des sources manuscrites* de M. A. Tuetey, un instrument de travail incomparable. La plus grande partie en est parue aujourd'hui, et on n'a plus qu'à souhaiter la publication rapide du reste. M. T., faisant allusion dans sa préface aux services que son ouvrage pourra rendre, écrit ces lignes : « En rassemblant et en juxtaposant, si j'ose dire, de si nombreux matériaux, je me plaisais à penser que quelqu'un viendrait tôt ou tard pour en tirer parti... Le mouvement qui entraîne tant de jeunes esprits vers les choses historiques et la largeur des programmes universitaires actuels autorisent cette espérance et me dédommageront amplement, dans un délai plus ou moins rapproché, de n'avoir pu qu'effleurer ici ce que j'aurais voulu approfondir, et de n'avoir donné qu'une ligne à ce qui demanderait une page ou un chapitre ». M. T. peut tenir pour certain que son espoir ne sera pas trompé, et que l'existence d'un guide aussi sûr que sa *Bibliographie* amènera plus d'un débutant à choisir ses sujets d'études dans l'histoire de la Révolution. Dès à présent, tous les travailleurs ont contracté envers lui une dette de reconnaissance qui ne pourra que grandir. — P. Caron.

Stéfane-Pol. *Autour de Robespierre. Le Conventionnel Le Bas*. Paris, Flammarion [1901]. In-8°, XXVI-340 p.

Le nom de Philippe le Bas, député du Pas-de-Calais à la Convention nationale, ami de Robespierre, suicidé le 10 thermidor, est connu ; la physionomie du personnage l'est beaucoup moins. En général, les

historiens en ont dit peu de chose ; d'autres en ont fait une peinture inexacte. Les descendants actuels de ce Conventionnel possèdent une collection de documents relatifs à sa vie publique et privée. On y trouve : un manuscrit rédigé par Mme Veuve le Bas (Élisabeth Duplay) retraçant les préliminaires de son mariage et les incidents de sa courte union ; des notes rectificatives et des additions de Mme Le Bas et de son fils Philippe, membre de l'Institut, visant plusieurs passages erronés de l'*Histoire des Girondins*, d'abord publiés dans le *National*, notes et additions que Lamartine n'a pas toutes utilisées dans sa rédaction définitive ; un certain nombre de lettres de Le Bas à son père et à sa femme. Tous ces documents étaient inédits : seul le manuscrit de Mme Le Bas avait été connu de Ernest Hamel, qui l'avait cité à quelques endroits de son *Histoire de Robespierre*. M. S.-P. les a eus à sa disposition, et il a formé le louable dessein de les mettre en lumière. Des recherches dans les Archives du Pas-de-Calais, aux Archives nationales, au Ministère de la Guerre, lui ont fourni bon nombre de renseignements complémentaires, et avec ces divers éléments, il a composé sous le titre de : *Le Conventionnel Le Bas*, un volume dont il dit lui-même : « Je n'ai pas l'ambition de faire de l'histoire ; c'est un portrait de famille que j'essaie de présenter. »

Toute une partie du livre de M. S.-P. concerne les missions de Le Bas et Saint-Just aux armées, notamment à celle du Rhin. M. Chuquet avait déjà traité d'une manière complète cette question, actuellement reprise, dans le détail, par la *Revue militaire rédigée à l'État-Major* : aussi la plupart des documents cités ou reproduits à ce propos par M. S.-P. ne sont-ils pas nouveaux. D'autre part si l'on ne considérait, en jugeant son ouvrage, que les principes d'une méthode rigoureuse, on pourrait le traiter assez sévèrement : on y noterait l'ignorance de certains ouvrages et de certains instruments de travail, des digressions, du décousu, l'introduction, dans l'exposé, de discussions de textes qui seraient mieux à leur place en note ou en appendice, la présence, dans cette *Vie de Le Bas*, de détails qui appartiennent à celle de Robespierre. Mais tout en signalant ces effets d'une inexpérience visible, il faut savoir gré à l'auteur de ses efforts et de son zèle. Il a un louable désir d'impartialité, il écrit facilement, et la réfutation bien menée de quelques passages tendancieux de Taine montre qu'il ne manque pas de sens critique. En outre, et surtout, nous lui devons d'être maintenant en possession de pièces intéressantes, qu'on savait tout au plus exister. Il en est quelques-unes dont on tirera bon parti, lorsqu'on écrira l'histoire, encore à faire, de la vie de Robespierre. Ni son entourage, ni lui-même n'ont été jusqu'ici l'objet d'une étude objective et d'un jugement impartial.

On a bien cette impression lorsqu'on lit le travail de M. S.-P., et que l'on constate combien d'erreurs volontaires ou non ont été répandues sur le compte de Philippe le Bas, un des plus faciles, pourtant, à connaître parmi ses amis. — L'ouvrage est précédé d'une préface où M. Sardou, reprenant une ancienne controverse avec M. Hamel au sujet de la maison de Robespierre, se livre à une de ces discussions de topographie révolutionnaire dans lesquelles il a maintes fois brillé. — P. Caron.

Ed. Biré. *Mémoires du général d'Andigné, publiés avec introduction et notes.* Tome II, 1857. Paris, Plon, 1901. In-8, 436 p. (héliogr.)

Le tome II des *Mémoires* du Général d'Andigné raconte successivement : les négociations qui amenèrent la fin de la chouannerie (1799-1800), l'emprisonnement, à deux reprises, de d'Andigné, d'abord au fort de Joux, ensuite à la citadelle de Besançon, et les évasions qui, deux fois, lui rendirent la liberté, son séjour en Allemagne et en Autriche de 1804 à 1814, le rôle qu'il joua dans l'ouest de la France, lors de la chute de l'Empire et pendant les Cent Jours, en qualité de commissaire extraordinaire, et au début de la deuxième Restauration, comme commandant les départements de la Mayenne, puis de Maine-et-Loire. La cinquième partie est consacrée à la Révolution de 1830 et à la tentative d'insurrection de la Vendée en 1832, tentative rapidement avortée malgré les efforts de d'Andigné. — Ce deuxième volume fournit moins à l'histoire que le premier, dont nous avons rendu compte précédemment [1]. Les incarcérations réitérées de l'auteur, par simple mesure de précaution, confirment simplement un fait connu, à savoir que la police du Consulat avait peu d'égards pour la liberté individuelle. Le récit de ses deux évasions, qui comprend une centaine de pages, est dramatique à souhait et se lit comme un roman : c'est là le plus clair de son intérêt. Il y a beaucoup plus à prendre dans l'exposé des derniers épisodes de la chouannerie et dans le récit des événements de 1814 et 1815 en Vendée, notamment sur l'organisation de la résistance au gouvernement des Cent Jours, l'occupation prussienne en Maine-et-Loire, le licenciement de l'armée de la Loire. La relation de l'exil en Allemagne débute par une indication intéressante. Au moment où d'Andigné se rendait à Hambourg, à la fin de septembre 1804, il passa au milieu du corps de Bernadotte, qui traversait la Hesse, en marche vers le Danube ; il s'entretint avec les soldats «.... Tous détestaient la cause pour laquelle ils allaient combattre. Ils ne le dissimulaient nullement, mais ils disaient tous en même temps : « Nous nous battons pour

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 70-71.

l'honneur de la France, et nous nous battrons bien ! » (p. 175). On pourrait utilement rapprocher cette phrase de certains passages des *Cahiers du Capitaine Laugier*, publiés par M. L.-G. Pélissier. — En revanche, le chapitre premier de la cinquième partie est une faible contribution à l'histoire de la Révolution de 1830 ; son principal mérite est de nous faire connaître ce qu'en pensèrent les *ultras* de la nuance de d'Andigné. Sur la tentative de la duchesse de Berry, quelques détails d'importance médiocre. Au total, moins de choses dans ce second volume que dans le premier. Ils n'ont de tout à fait commun que le parti pris de leur auteur, aussi visible ici que là : nous renvoyons, pour cette question, à ce que nous en avons déjà dit.

M. B. s'est acquitté jusqu'au bout de sa tâche d'éditeur avec le soin qu'il apporte à tous ses travaux. Il n'a pas laissé passer un nom propre sans y ajouter une copieuse et utile notice biographique [1] ; de plus il a joint au texte, en appendice, la reproduction d'une douzaine de documents, qui le complètent et l'éclairent sur plusieurs points particuliers. A la fin, une table alphabétique des noms propres cités dans les deux volumes. Tout ceci est d'une bonne méthode. Regrettons seulement que M. B. n'ait pas fourni, sur le manuscrit original, dans ce tome second et dernier, les renseignements sommaires qui manquaient dans la préface du premier. — P. Caron.

Capne de Cugnac. *Campagne de l'armée de Réserve en 1800. Deuxième partie : Marengo.* Paris, Chapelot, 1901. In-8, VI-592 p. (3 cartes, 3 croquis, 6 autographes).

Le deuxième volume de l'ouvrage de M. C. retrace successivement : le combat de la Chiusella (26 mai), le passage du Tessin, l'entrée à Milan et à Pavie, le passage du Pô et l'occupation du défilé de Stradella. A ce moment, le but stratégique du Premier Consul est atteint : la ligne de retraite des Autrichiens est coupée. Informé que Mélas concentre son armée à Alexandrie, Bonaparte s'avance vers lui par la rive droite du Pô, malgré la faiblesse de son artillerie (il n'eut, jusqu'au 12 juin, outre quelques pièces prises à l'ennemi, que les six canons qu'on avait pu pas-

1. A la p. 73, M. B., dans une note consacrée à Jean de Bry, semble affirmer que les plénipotentiaires de Rastadt furent attaqués par des hussards de Szekler : mais, depuis les travaux de Hüffer et du capitaine Criste sur cette question, la chose est pour le moins douteuse. — A la p. 321, nous trouvons dans une note sur Marmont : « Il n'avait pas trahi Napoléon en 1814. » Ce n'est pas précisément l'opinion de M. Henry Houssaye.

ser sous le feu du fort de Bard) et sans s'inquiéter des entreprises des partis autrichiens sur ses communications, faiblement gardées, avec la Suisse et la France par le Simplon, avec Moreau par le St Gothard. L'abandon sans résistance sérieuse du village de Marengo le 13 juin, la conviction, non fondée, que le pont de la Bormida est détruit, amènent Bonaparte à penser que son ennemi veut s'échapper vers le nord, par la rive gauche du Pô, ou vers le Sud, par l'Apennin. Aussi le 14 juin, dans la matinée envoie-t-il Lapoype sur Valenza et Desaix sur la route de Gênes. C'est au moment où il s'est ainsi affaibli et n'a plus que 22.000 hommes et 15 canons, que les Autrichiens passent la Bormida et l'attaquent au nombre de 30.000, avec près de 100 canons. Le récit de la bataille de Marengo est connu : néanmoins, la lecture des cent pages que lui a consacrées M. de C. et des nombreux documents qu'il reproduit est intéressante et instructive. Une étude approfondie de ces documents lui a permis de fixer exactement les détails de l'action et de rectifier des erreurs traditionnelles. Il établit notamment : 1° que la manœuvre supposée, qui aurait consisté à refuser l'aile gauche, avec Castel-Ceriolo comme pivot, de manière à amener l'ennemi sur une réserve fraîche, pendant qu'une fraction menaçait son flanc, n'a pas eu lieu et qu'elle apparaît pour la première fois, imaginée après coup, dans la *Relation officielle* de 1803; 2° que Desaix a été rappelé sur le champ de bataille par un ordre formel de Bonaparte; il a été tué raide, et n'a pas prononcé de « mot historique » ; ses soldats ne l'ont pas vu tomber et ne se sont pas lancés en avant pour venger sa mort; 3° que, selon toutes probabilités, Kellermann a eu l'initiative de la charge décisive qu'il a exécutée. Le dernier chapitre est consacré à la convention d'Alexandrie. Viennent en dernier lieu 22 annexes contenant différents états et tables. L'annexe 21 donne l'âge des officiers de huit demi-brigades et régiments de l'Armée de réserve et la date de leur entrée au service. On y remarquera la forte proportion des officiers ayant servi sous l'Ancien régime.

Je ne reviendrai pas sur le plan et la forme de l'ouvrage de M. de C., dont j'ai parlé antérieurement [1]. Ce second volume mérite les mêmes éloges que le premier. Le travail de M. de C. est, dans son ensemble, soigné, consciencieux, complet : il prouve, chez l'auteur, du sens critique et une bonne méthode. On peut dire, sans redouter d'être contredit, qu'il annule tout ce qui existait jusqu'ici sur la question. — P. Caron.

---

1. Voir la *Revue*, t. II, p. 405 sqq.

Lieut^t G. Fabry. *Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797.* Tomes Ier et II, *De Loano à février 1796.* Paris, Champion, 1900. In-8 XXIII-506 et 443 p. — **L. G. F.** *Campagne de Russie (1812).* Tome Ier, *Opérations militaires (24 juin-19 juillet).* Tome II, *Opérations militaires (26 juillet-31 juillet), Vitebsk.* Paris, Gougy, 1900. 2 vol. in-8 de LXX-656 et 394 p.

L'ouvrage de M. le Lieut^t F. sur l'armée d'Italie, de Loano à février 1796, est un livre fait avec soin et exactitude. L'auteur ne s'est pas proposé de faire œuvre de synthèse; il se contente de publier, en les reliant par les transitions indispensables, les nombreux documents qu'il a récoltés au cours de ses recherches dans les divers dépôts d'archives : des scrupules hiérarchiques, peut-être exagérés, l'empêchent même de donner son opinion. Presque toutes les pièces qu'il reproduit sont, dit-il, tirées des archives du prince d'Essling; on lui a également communiqué le registre d'ordres du général Dommartin; bien entendu, il a travaillé aux Archives de la Guerre et aux Archives Nationales. On consultera avec profit ce recueil de documents, qui mérite une place honorable dans la littérature, déjà très développée de la question. On regrettera seulement que l'auteur, poussant à l'excès le désir de faire complet, n'ait pas éliminé un certain nombre de pièces absolument insignifiantes, et qu'il aurait mieux valu remplacer par des renseignements plus développés et plus précis sur l'effectif et l'emplacement des corps de troupes. Ce défaut est d'autant plus visible que le sujet est lui-même assez mince, puisqu'il ne s'agit en somme que de deux mois de cantonnements. D'autre part la division en chapitres est vague : on ne voit pas sur quoi elle est fondée; les sommaires sont insuffisants. Il semble que M. G. F. serait arrivé à un meilleur résultat s'il avait suivi purement et simplement, l'ordre chronologique. — Les tomes III et IV seront publiés prochainement.

La *Campagne de Russie* du même auteur, faite sur le même type, mérite des éloges identiques et aussi, mais à un moindre degré, les mêmes critiques. Ici en effet, l'ordre chronologique a été suivi, et, bien que l'ouvrage garde un aspect assez touffu, on y suit avec facilité l'ensemble des opérations et des mouvements particuliers des différentes armées. La majeure partie des documents cités provient des Archives de la Guerre et des Archives Nationales. Les deux volumes parus mènent le récit des événements militaires du 24 juin au 31 juillet 1812. En tête du premier se trouvent des pages intéressantes sur les plans de campagne préparées en 1811, par les généraux russes et prussiens, en vue de la guerre imminente. Le troisième volume, qui est sous presse, comprendra

la période qui va du 1er au 18 août. On accueillera avec plaisir la suite de ce travail honnête, bien informé, et qui rendra, aussi longtemps surtout que le grand ouvrage du Lieut^t C^nel Margueron ne sera pas achevé, des services très réels. — P. Caron.

Édouard Gachot. *Histoire militaire de Masséna. La première campagne d'Italie (1795 à 1798).* Ouvrage accompagné de gravures, plans et cartes. Paris, Perrin, 1901. In-8, xx-405 p.

Quoiqu'en dise M. G. dans sa préface et quels que soient les conseils qu'il a pu recevoir à ce sujet, la conception d'une *Histoire militaire de Masséna* est plus que discutable. Le genre biographique, toujours défectueux, offre ici surtout de graves inconvénients. Masséna a joué, dans les campagnes auxquelles il a pris part, un rôle de telle nature qu'il est impossible de l'exposer sans faire ou refaire, en même temps et complètement, le récit de ces campagnes elles-mêmes : c'est à quoi se condamnait M. G. du moment qu'il ne s'en tenait pas à une notice de dimensions restreintes. Il l'a d'ailleurs reconnu par la façon même dont il a libellé le titre de ce premier volume; le second, nous dit-il (p. 361, note), sera intitulé : *Les campagnes de 1799*. Le troisième sera sans doute une *Défense de Gênes*, etc. En sorte que M. G. nous aura donné, en réalité, une série de travaux d'histoire militaire générale, entre lesquels le titre d'*Histoire militaire de Masséna* n'établit et ne peut établir qu'un lien purement factice.

Mais cette critique de méthode n'a qu'une importance secondaire, et l'on pardonnera facilement à un auteur d'avoir mal choisi le titre de son ouvrage, si le contenu en est excellent. Cette épithète ne convient pas au livre de M. G. C'était une entreprise ardue que de vouloir faire, d'une manière originale et nouvelle, en 300 pages (exactement 286 jusqu'à l'armistice de Leoben) et après tant d'autres, le récit de la première campagne d'Italie. M. G. a fait de louables efforts pour y parvenir : il a visité les champs de batailles, exploré les archives locales italiennes et consulté avec profit, en France, des archives particulières; de plus il a su choisir et utiliser, parmi les ouvrages imprimés, ceux qui le méritaient, notamment le très bon ouvrage du capitaine Colin sur *La campagne de 1796 et 1797 en Italie*. Le résultat de tant de peines est un livre honnête, mais incomplet, peu précis (voyez par exemple l'exposé confus de la manœuvre d'Arcole), assez mal composé, et d'un style assez souvent singulier. Cependant, et bien qu'il ne puisse être en aucun cas un guide vraiment sûr, on le consultera avec intérêt, parce qu'il contient — c'est ce qui fait sa valeur — un certain nombre de documents, quelques-uns très impor-

tants, trouvés par M. G. en Italie, et surtout en France, dans les archives du prince d'Essling, qui lui ont été libéralement ouvertes. On regrette, quand on les a lus, que M. G. ne se soit pas contenté du rôle d'éditeur et qu'il n'ait pas publié *in extenso* tout ce dont il nous donne des analyses et des extraits [1]. Pour l'affaire de Rome par exemple — car M. G. la comprend dans la première campagne d'Italie — le texte même des pièces conservées par les descendants actuels de Masséna nous intéresserait beaucoup plus qu'un plaidoyer plus ou moins convaincant en sa faveur, doublé d'un réquisitoire contre Berthier. Sur ce point, M. G. ne professe nullement la même opinion que M. Dufourcq. Dans son livre récent sur *Le Régime Jacobin en Italie*, M. Dufourcq, qui a eu communication des archives de Grosbois et qui promet la publication prochaine des documents qu'il y a copiés, conclut à l'innocence entière de Berthier. Bien que cette seconde opinion paraisse appuyée sur des preuves solides, on ne pourra en déterminer le bien fondé que lorsqu'on aura entre les mains, sans exception, les pièces encore existantes du procès. — P. Caron.

Henri Prentout. *L'Ile de France sous Decaen, 1803-1810. Essai sur la Politique coloniale du Premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes Orientales.* Paris, Hachette, 1901. In-8, xlvi-688 p.

Le sous-titre de cet ouvrage indique nettement quelle a été la double intention de l'auteur : jusqu'ici les historiens de Napoléon se sont surtout proposé de raconter ses guerres, de discerner les desseins de son ambition dans cette Europe dont il bouleversa les antiques fondements avec un sans-gêne si hautain, si despotique ; sa politique coloniale est moins connue, bien qu'elle présente ce vif intérêt de se rattacher étroitement aux grandes fluctuations de sa diplomatie européenne, au moins en ce qui concerne les Indes orientales. En second lieu l'histoire et la chute de l'Ile de France sous Napoléon constituent le dernier terme de l'action française dans ces Indes que Dupleix avait failli assurer à son pays, et où les Anglais avaient réussi à établir leur domination. C'est alors que sont tentés les suprêmes efforts des Français pour arracher à leurs ennemis cette riche proie, et que, dans leur échec même, sombrent les derniers débris de l'Empire colonial qu'avait fondé la France de Richelieu et de Colbert et que celle de Louis XV avait laissé démembrer.

1. M. le Lieut[t] Fabry, qui a pu comme M. G. avoir accès aux archives du prince d'Essling fera cette publication dans les prochains volumes de son ouvrage sur l'*Histoire de l'armée d'Italie* (Voir ci-dessus. p. 62). Lorsqu'ils auront paru, il restera assez peu de chose du travail de M. G.

La thèse de M. P., auquel elle a valu le titre de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*, étudie aussi consciencieusement que possible cette double question : il se place à l'Ile de France, parce que c'était notre seul poste important dans l'Océan Indien, une des clefs de la route des Indes; il met au premier plan le personnage du général Decaen, parce que celui-ci fut, non pas seulement l'ouvrier, mais le plus souvent l'inspirateur des entreprises françaises. Ce livre n'est donc ni une monographie de l'Ile de France dans ses dernières années de vie française, ni une biographie de son administrateur, mais une étude générale sur l'action française dans les Indes sous l'Empire. De là l'intérêt si grand de cet ouvrage, de là peut-être aussi un certain caractère de dispersion, malgré les efforts de l'auteur pour ramener à chaque instant l'attention sur l'Ile de France et le général Decaen. Le plan comprend quatre livres. I. L'Inde et la Paix d'Amiens. — II. L'administration de Decaen à l'Ile de France. — III. La rivalité de la France et de l'Angleterre dans l'Océan Indien. — IV. La Perte de l'Ile de France. Chacune de ces parties constitue un récit vivant, clair, vu de haut, formant une lecture véritablement attachante. Nous nous contenterons d'en signaler les idées maîtresses et les principaux chapitres.

Il nous semble que, sauf sur un point où nous reviendrons plus loin, on ne puisse que louer la documentation de M. P. Il avait à vaincre cette difficulté de la surabondance et de la confusion des sources manuscrites inédites de notre ancienne histoire coloniale. Il a su cependant les utiliser avec beaucoup d'ordre et de clarté, et parvenir à une exactitude très satisfaisante. Une notice claire et bien disposée nous indique les principales de ces sources (XXV-XXXIV).

La première partie raconte l'expédition de l'Inde. Après la paix d'Amiens il s'agissait de reprendre possession des comptoirs français restitués. Decaen, un des vainqueurs de Hohenlinden, en fut chargé, et bien qu'il ne reçût que 1.200 hommes environ, un vaisseau, trois frégates, les instructions secrètes du Premier Consul lui prescrivaient, tout en évitant de donner aucun sujet d'arlarme aux rivaux de la France, d'observer les princes et les peuples des Indes, d'étudier les moyens d'entrer en relations avec eux en cas de guerre. M. P. aurait peut-être pu faire plus nettement ressortir le caractère, en somme mal défini, de cette expédition : mission d'observation et de simple réoccupation de postes impossibles à conserver en cas de rupture, l'effectif des troupes et de la flotte était inutilement exagéré; mission d'action, il était presque ridiculement insuffisant. En tout cas, la solution adoptée ne peut s'expliquer que par la confiance qu'avait le Premier Consul dans la durée de la paix : quoique le

souci de la maintenir n'arrêtât en rien ses entreprises conquérantes, il ne croyait pas que l'Angleterre osât la rompre avant plusieurs années. Or, Decaen arriva aux Indes presque en même temps que la nouvelle de la déclaration de guerre : il put sauver ses soldats et ses navires par son énergie prévoyante et se retirer à l'Ile de France. Son expédition, trop faible, n'avait fait qu'entrevoir cette terre des Indes où elle était destinée.

Cette rupture de la paix d'Amiens, M. P. en attribue presque l'entière responsabilité au gouvernement anglais. Celui-ci, abandonné par ses alliés continentaux et assuré de la possession de Malte et de l'Égypte, avait voulu essayer de la paix en 1802. Mais, voyant que Bonaparte tentait de refaire un empire colonial français, que la paix ne lui procurait pas tout le profit espéré, il s'était décidé à la guerre. Sans doute, beaucoup d'Anglais intelligents et patriotes, surtout aux Indes, considéraient comme fâcheuse et inopportune une paix qui arrêtait l'expansion de l'Angleterre dans le monde, jugeaient inacceptable un traité qui aurait permis à la France de recommencer la concurrence coloniale et maritime; lord Wellesley, gouverneur des Indes, était du nombre : il fit tout ce qu'il put pour ne pas rendre Pondichéry, et réussit, par ses moyens dilatoires, à ajourner la solution définitive jusqu'à ce qu'il apprît la nouvelle qu'il attendait et qu'il espérait, la déclaration de guerre. Mais M. P. ajoute que, si lord Wellesley avait si mauvaise grâce à exécuter le traité, le gouvernement anglais eut, au moins par intermittence, l'intention de s'y conformer et envoya au gouverneur des instructions en conséquence, que, cependant, il ne remplit pas toutes les clauses, n'évacua ni Malte ni l'Égypte. Mais on peut remarquer que Bonaparte ne se montra guère mieux disposé à respecter cette paix si récemment acquise : la mission de Sébastiani était un aveu non dissimulé du désir persistant de renouveler l'expédition d'Egypte ; l'occupation du Piémont, l'annexion de l'île d'Elbe, que la mainmise sur les ports napolitains de Tarente, Otrante et Brindisi allait suivre, tendaient à constituer en Italie, à défaut de Malte, une base d'opérations solide pour l'entreprise ultérieure sur l'Égypte; les changements politiques opérés en Hollande, en Suisse, en Allemagne, mettaient toute l'Europe occidentale sous la dépendance immédiate de la France, ce que l'Angleterre ne pouvait supporter; d'ailleurs Bonaparte n'avait-il pas, et pour des raisons personnelles, besoin de la guerre ? Cette guerre, on la voulait aussi bien à Paris qu'à Londres et la responsabilité de la rupture doit, nous semble-t-il, être partagée entre les deux gouvernements.

Decaen, devenu ainsi, de *capitaine général* des Indes, celui de l'Ile de France, gouverna les Mascareignes jusqu'en 1810. Le tableau de son

administration débute par une description géographique qui est, avec la carte confuse et mal orientée de la p. 608, le chapitre faible de l'ouvrage, parce que, comme un des professeurs l'a fait remarquer à M. P., il ne s'est pas nettement décidé, soit à reproduire l'idée qu'on se faisait de l'île en 1803, soit à la décrire d'après les recherches et les informations des géographes modernes. Suit un résumé de l'histoire des Mascareignes pendant la Révolution, dont le trait essentiel est l'institution, spontanée d'abord, légalisée ensuite par la Constituante, d'*assemblées coloniales*, c'est-à-dire d'un gouvernement représentatif en accord avec les idées décentralisatrices de cette assemblée. Mais le Directoire, reprenant un décret resté platonique de la Convention, abolit l'esclavage en 1796, ce qui provoque une opposition résolue des colons et une véritable séparation de l'Ile de France et de la Métropole. Le gouvernement consulaire accomplit aux colonies la même œuvre de restauration des institutions de l'Ancien régime, avec maintien d'une partie des formes révolutionnaires, qu'il effectua en France même. Le général Decaen fut chargé de remplacer le système des assemblées coloniales par le gouvernement administratif de l'Empire. Et, pour le faire accepter des colons, pour leur ôter tout regret des institutions représentatives, il suffit de les rassurer sur la question vitale de l'esclavage rétabli.

Cependant, dans ces chapitres si intéressants, plusieurs points restent un peu dans le vague : les assemblées coloniales étaient élues par des *citoyens actifs*, mais ceux-ci étaient-ils soumis aux mêmes conditions censitaires qu'avait établies en France la Constitution de 1791 ; ces conditions de cens, distinctives du citoyen actif, étaient-elles aux colonies plus ou moins rigoureuses qu'en France ? il eût été intéressant de le savoir. — D'autre part, nous ne voyons pas très nettement ce qu'étaient les partis politiques à l'Ile de France, en 1803. L'auteur en parle à la p. 87 et à la page 517, mais sans précision. C'est cependant un point important : la suppression du régime des assemblées élues et l'institution d'un gouvernement de bon plaisir administratif indisposèrent-elles la population, ou une partie de la population, jusqu'à les détacher de la France et les préparer à accepter la domination anglaise ? L'étude des procès-verbaux des assemblées coloniales, conservées aux Archives de l'Ile Maurice et de la Réunion, aurait pu fournir une réponse à cette question connue à celle des élections de ces mêmes assemblées (v. la note de la p. XXXII). C'est, croyons-nous, la seule lacune de documentation qu'on puisse relever.

L'œuvre administrative du capitaine général, assisté d'un *préfet colonial* et d'un *commissaire de justice*, fut donc une œuvre de restauration et de

réaction, non seulement au point de vue politique et social, mais aussi dans l'organisation militaire, où la garde nationale ne fut que la résurrection des anciennes milices, dans l'administration civile, dans la législation, dans les institutions judiciaires. D'autres chapitres sont consacrés à l'instruction publique, aux finances, à l'agriculture, au commerce. — M. P. examine ensuite les mêmes événements et les mêmes institutions dans l'île sœur, la Réunion, qui s'appelle alors l'île Bonaparte. Elle ne reçut pas d'organisation particulière et ses administrateurs dépendirent directement de ceux de l'Ile de France. Decaen la considérait, à cause de ses richesses agricoles plus considérables que celles de l'Ile de France, avant tout centre de commerçants et de corsaires, comme le grenier des Mascareignes; mais il ne put jamais y aller, à cause de la croisière anglaise; d'autre part l'île souffrit de mauvaises conditions économiques, de cyclones qui ruinèrent les cultures. Aussi eut-elle le sentiment d'être sacrifiée à l'Ile de France et exploitée par elle. — Enfin cette IIe partie se termine par un récit des tentatives de Decaen vers les dépendances des Mascareignes, notamment vers Madagascar, où il voyait surtout un moyen de se ravitailler ; il chercha à centraliser à Tamatave le commerce des colons de l'Ile de France avec Madagascar, la *traite*, et s'il échoua, du moins eut-il le mérite de maintenir la tradition française dans la grande île et de discerner le poste qui devait devenir, de nos jours, son premier port.

L'action de Decaen s'étendit bien au delà des terres voisines, et il fut vraiment le représentant de la politique napoléonienne dans l'Océan Indien, théâtre secondaire de la lutte décisive qui se déroulait en Europe entre la France et l'Angleterre. En 1798, Bonaparte avait proposé au Directoire d'atteindre l'ennemi dans les Indes par l'Égypte : devenu empereur, il revint, à deux reprises, à cette gigantesque pensée. Nous connaissions déjà, par M. Vandal, le projet continental. M. P. a surtout étudié, comme il était naturel, le projet maritime, qui ne pouvait prendre de meilleur point d'appui que l'Ile de France. Suivant ses instructions, Decaen multiplia, dès le début, les émissaires et les agents pour le renseigner sur cette Inde à laquelle il ne voulait pas renoncer. En 1803, il envoie au Premier Consul des rapports pour lui représenter le peu de solidité de la puissance anglaise, la possibilité de profiter de la guerre des Mahrattes et ne demande que 6 vaisseaux de ligne, 3000 fantassins et 500 cavaliers. Il expédie ses aides de camp à Paris, et en 1804, malgré la répugnance et l'indolence du ministre de la marine Decrès, l'Empereur trace un plan d'expédition comportant 3 flottes et 20.000 hommes. Mais la question du débarquement en Angleterre primait tout : les flottes françaises allèrent

donc aux Antilles et non dans les Indes. — Cependant, d'autres envoyés de Decaen arrivèrent, notamment son frère René qui eut une entrevue avec l'Empereur. Mais Napoléon voulait réunir toutes ses forces pour cette fameuse descente en Angleterre, et, quelques semaines après, il en eut un impérieux besoin pour la guerre continentale. Non seulement la 3e coalition empêche les Français de prendre l'offensive dans les Indes en 1805, mais elle permet aux Anglais, débarrassés de la guerre mahratte, de la prendre contre les alliés de la France. C'est au Cap, restitué aux Hollandais en 1803 et dont l'importance stratégique sur la route des Indes était si grande, qu'ils s'attaquèrent. Les Hollandais montrèrent d'ailleurs beaucoup de mauvaise volonté à accepter les services de Decaen et de ses agents, dont les efforts furent inutiles. En janvier 1806 le Cap, presque dégarni de troupes, fut facilement conquis par une expédition anglaise; la seule résistance sérieuse fut opposée par l'équipage débarqué d'une frégate française. Après le Cap, ce sont d'autres conquêtes; dans le duel de Napoléon et de l'Angleterre, dans l'application du blocus, aucun état ne peut rester neutre, pas plus en Asie qu'en Europe. Les Anglais occupent les colonies danoises et portugaises : toutes les positions avancées de l'Ile de France étaient entre leurs mains.

Alors, pour la deuxième fois, la pensée impériale revient à l'Inde ; c'est maintenant le projet continental, par la Perse, qui l'emporte et le traité de Finkenstein avec cette puissance est signée quelques semaines avant celui de Tilsitt. Peu après arrive de l'Ile de France René Decaen qui en janvier 1808 expose avec chaleur à l'Empereur, comme en 1804, la possibilité de conquérir l'Inde par mer. Napoléon, cependant, tout à son alliance avec Alexandre, s'affermit dans son projet d'attaque par terre, et écrit au tsar la fameuse lettre de février 1808. Mais il veut en même temps faire une diversion maritime, envoyer à l'Ile de France une expédition de 15.000 hommes ; il presse Decrès de veiller aux préparatifs, il fixe la composition des escadres. Seulement, il lui faut, dans cette entreprise le concours de l'Espagne et ce concours lui échappe à ce moment même ; l'insurrection espagnole et Baylen rejettent l'Empereur dans les préoccupations continentales, l'expédition des Indes est abandonnée et cette fois définitivement. Pour l'Ile de France même, ces événements ont de fâcheuses conséquences : les Philippines, d'où les Français tiraient des ressources, les reçoivent à coups de canon. Decaen se trouve réduit à une guerre de course, où les marins de l'État et les corsaires créoles montrèrent une rare audace, un brillant courage, qui causa des dommages considérables à l'Angleterre, mais fut incapable de la désarmer et la détermina au contraire à détruire le « nid de pirates » longtemps considéré comme imprenable.

C'est donc à l'offensive anglaise et à la chute de l'Ile de France qu'est consacrée la IVe partie. L'Angleterre, après les guerres mahrattes, avait établi dans l'Inde un apaisement relatif; le gouverneur, lord Minto, écarta en 1808 le danger d'une nouvelle guerre, contre les Sicks, et acquit ainsi la liberté d'action nécessaire. Pendant que tout se préparait pour une expédition anglaise, les Mascareignes, abandonnées de plus en plus à elles-mêmes, malgré les réclamations réitérées de Decaen, étaient dans une situation très critique, voisine de l'épuisement; le point faible était l'Ile Bonaparte et c'est là que les Anglais parurent tout d'abord ; leurs premiers débarquements jetèrent le trouble dans l'île et désorganisèrent la défense; les efforts suprêmes de Decaen et de ses lieutenants, le combat acharné du 8 juillet 1810, où 500 hommes tinrent pendant une journée en échec 4.000 Anglais, ne purent empêcher la capitulation de Saint-Denis. Les Anglais se portèrent alors contre l'Ile de France, et une véritable bataille navale, celle du Grand Port, est livrée du 23 au 28 août par la division Duperré à l'escadre anglaise, curieuse bataille dont le théâtre est une rade encombrée de récifs et qui se termine par l'échouement de tous les navires combattants. Malgré leur supériorité numérique, et grâce à l'audace et à l'habileté du commandant Bouvet, les Anglais subissent une défaite écrasante : leurs quatre frégates sont détruites ou prises; et plusieurs autres succès maritimes suivent cette grande victoire. Mais c'était le dernier effort. Plusieurs frégates et 60 vaisseaux de transport débarquèrent 16.000 Anglais le 29 novembre au nord de l'île : Decaen ne pouvait leur opposer que 1846 hommes. Le combat de la plaine des Tombeaux, le 1er décembre, fut glorieux, avec des épisodes héroïques, mais l'inégalité des forces était par trop grande. Decaen, pour éviter une prise d'assaut, capitulait le 3 décembre, l'anniversaire de Hohenlinden, et, quelques jours après quittait l'île, emportant les regrets affectueux de la population.

La remarquable conclusion de M. P. fait, sans exagération, la part des événements de l'Inde et de l'Océan Indien dans la politique napoléonienne; peut-être, dans ce jugement général, ne donne-t-il pas une place assez grande aux desseins de l'Empereur sur la Péninsule des Balkans et le Levant méditerranéen. Il montre que, si le maître eut la volonté d'agir, il fut, dans les Indes comme ailleurs, mal servi, exception faite de Decaen et de quelques autres ; que l'indolence, la mauvaise volonté de Decrès furent des obstacles invincibles, que la politique anglaise fut au contraire admirablement secondée par les hommes d'abord, par les événements ensuite, enfin que « dans la dernière phase de l'histoire de cette colonie française qui marque la fin de notre premier empire colonial, se manifeste de nouveau cette vérité que ce qui a alors manqué à la France, c'est

moins de savoir créer et mettre en valeur des colonies, que de savoir les conserver ». Nous devons quelque reconnaissance à M. P. d'avoir tiré de l'oubli une phase glorieuse de l'histoire de la marine française et révélé un homme qui fut un grand caractère et un bon serviteur de son pays. — P. Kaeppelin.

XIXe SIÈCLE

Tchernoff. *Le parti républicain sous la monarchie de juillet. Formation et évolution de la doctrine républicaine*, Paris, Pedone, 1901. In-8, XXII-496 p.

Cet ouvrage d'un juriste a une véritable valeur historique. L'auteur est un élève de M. Esmein, qui a présenté le livre dans une intéressante préface : il sait, comme son maître, que les doctrines juridiques et politiques sont des choses vivantes, sans cesse transformées sous l'action des événements, et contribuant à leur tour à préparer ceux-ci; le droit, pour lui, n'est pas figé dans un certain nombre de formules immuables. De son livre se dégage une idée essentielle, que je crois parfaitement juste : c'est que les républicains sous Louis-Philippe ont tous eu pour but d'arriver par les réformes politiques aux réformes sociales; éclairés par la révolution de 1830, ils ont tous voulu améliorer le sort des classes populaires. L'influence exercée par les novateurs socialistes sur le parti démocratique a donc été considérable. M. T. met surtout en lumière l'action du saint-simonisme et prouve, avec une grande abondance d'exemples, que les principes formulés par l'école ont pénétré chez les hommes en apparence les plus éloignés d'elle, chez un Blanqui, chez un Proudhon. Il fait ressortir le rôle considérable de Pierre Leroux qui servit, pour ainsi dire, de trait d'union entre le saint-simonisme et les républicains. La part du fouriérisme dans l'élaboration de leurs théories est également bien caractérisée. A côté de ces exposés généraux, les études particulières sur chacun des principaux chefs du parti sont fines et pénétrantes; l'auteur a bien marqué, par exemple, l'évolution d'un Arago, d'un Lamartine, d'un Lamennais vers la démocratie. Ajoutons que ces analyses reposent sur une étude complète et précise des textes. Toutefois il y a une lacune sur les doctrines exposées dans les journaux du parti : les journaux d'alors craignaient beaucoup moins le dogmatisme que ceux d'aujourd'hui, et les républicains y traitaient volontiers les questions de théorie qui sont maintenant réservées aux revues où aux livres. Comment l'auteur n'a-t-il rien dit de l'*Atelier*, où les hommes du *National*

puisèrent leur programme de réformes ouvrières? Il ne devait pas non plus négliger, dans la *Réforme*, les études sociales de Pecqueur et la longue série d'articles où Flocon popularisa la formule du « droit au travail ». C'était plus dans le sujet que l'étude consacrée à Proudhon, qui demeura étranger au parti jusqu'en 1848.

Le livre a un défaut beaucoup plus grave : il manque d'ordre et de netteté. Chacune des analyses consacrées aux théories d'un personnage ou d'une association est claire et intéressante, quand on la lit seule; mais elles sont mal reliées l'une à l'autre. Le même personnage est étudié à diverses reprises, sans qu'un ordre véritablement logique ait rendu ce fractionnement nécessaire. L'ordre chronologique aussi est souvent méconnu sans motif : ainsi, dans l'intérieur du même chapitre, le *Dictionnaire politique* de 1842 est analysé avant la *Revue républicaine* de 1834. L'auteur eût pu remédier à ces défauts en présentant à la fin le tableau d'ensemble de cette « évolution » qu'il voulait décrire; mais cette conclusion manque à l'ouvrage. M. T. n'a pas construit son édifice, il en a donné les matériaux.

Il est juste de répéter que ces matériaux sont de premier choix, et que ce livre demeurera indispensable pour la connaissance précise des idées républicaines. Ajoutons que M. T., sans se départir de l'impartialité scientifique, détruit plusieurs légendes propagées contre les démocrates de 1830. Il prouve que ce n'est pas à eux, mais à Guizot qu'on doit reprocher le plus d'inconstance et de mépris pour les principes. Il montre que les tendances révolutionnaires, le dédain de la légalité se trouvaient chez les « ultras » de 1820, chez les libéraux de 1830 aussi bien que chez eux. Leur prétendu terrorisme, qui effraya la bourgeoisie orléaniste, lui paraît n'exister souvent que dans la forme; d'ailleurs les rapports faits à la Cour des pairs à propos des attentats contre Louis-Philippe lui inspirent une juste défiance, car les rapporteurs insistent sur les paroles violentes, les écrits furibonds des fanatiques, alors que les sociétés secrètes étaient souvent des associations de propagande, où les ouvriers venaient s'instruire mutuellement. M. T. a donc apprécié à sa véritable valeur cet ensemble d'idées juridiques, politiques et sociales sur lequel a vécu la démocratie européenne dans la seconde moitié du XIXe siècle [1]. — Georges WEILL.

---

1. Beaucoup de noms sont défigurés : il faut lire *Buonarroti* au lieu de *Buonarotti*, *d'Alton-Sbée* pour *d'Alton-Schée*, *Schœlcher* pour *Scholcher* (p. 169), *Degeorge* pour *Degeorges* (p. 320), *La Hautière* pour *La Hutière* (p. 337), *Dourille* pour *Douvelle* (p. 390), *Bazard* pour *Barodet* (p. 423). — P. 168 : Le *Journal du Peuple* ne fut pas fondé, mais transformé par le parti démocratique avancé. — P. 228 : Maitre Pierre n'est autre que Cormenin. — P. 238 : Hubert, président des Amis du peuple en 1830, n'est pas le même qu'Aloysius Huber. — P. 388 : le rôle de la police dans l'émeute du 12 mai 1839 ne me paraît pas établi.

J. **Mandoul**. *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*. Paris, Alcan, 1900. In-8, IV-363 p.

Il ne faut pas croire, bien que le titre semble y engager, que M. M. n'étudie dans son livre que le rôle diplomatique de Joseph de Maistre. Le sujet qu'il a traité est plus vaste et moins simple. C'est, en même temps que l'action personnelle de J. de Maistre, l'histoire de la maison de Savoie de 1792 à 1821 (date de la mort de Maistre) et l'analyse des idées du célèbre écrivain en matière de politique extérieure et de gouvernement. Nous ne reprochons point à M. M. de donner plus qu'il ne promet ; mais il y a lieu de se plaindre qu'il n'ait point méthodiquement classé les résultats de sa triple recherche[1]. Eût-il mieux valu les séparer nettement, et laisser au lecteur le soin d'en découvrir les liens logiques, ou indiquer dans quelle mesure les idées de Maistre et les circonstances où s'est trouvée la Maison de Savoie ont concouru à diriger sa conduite diplomatique, ce n'est point à nous d'en décider. En tous cas, M. M. a employé un autre procédé qui ne laisse pas de déconcerter un peu le lecteur.

Le livre Ier, « Joseph de Maistre et la politique piémontaise pendant la Révolution », comprend une analyse du caractère de J. de Maistre, de ses opinions sur la Révolution, et l'histoire résumée de la politique du roi de Sardaigne de 1789 à 1800. Le rôle de J. de Maistre est indiqué en deux pages, qui suffisent d'ailleurs, ce rôle ayant été insignifiant. Mais pourquoi annoncer qu'on va lui consacrer tout un livre, quand on a l'intention de parler d'autre chose ?

Le contenu du livre II correspond exactement au titre : La mission diplomatique de J. de Maistre. Mais le livre III expose, sous le titre un peu obscur : « l'Agrandissement de la Maison de Savoie », les idées de J. de Maistre sur la politique des États sardes, considérés dans leurs rapports avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la France, puis les relations de la Maison de Savoie avec ces puissances pendant la Révolution et l'Empire, et enfin « la résurrection de l'esprit italien, » de 1789 à 1815.

Le livre IV, « Le Gouvernement et la Maison de Savoie », nous ménage d'autres surprises : Un chapitre est consacré aux idées de J. de Maistre sur le gouvernement des peuples, sur quelques événements de la politique française (la Terreur blanche, la Charte, l'attitude de la noblesse française avant et pendant la Révolution, etc...) ; un autre à l'administration intérieure du royaume de Sardaigne. La « Conclusion » est l'histoire résumée du gouvernement piémontais de 1814 à 1821.

---

1. Il est également regrettable que les fautes d'impression soient aussi nombreuses.

On éprouve d'autant plus de regret à constater le défaut de méthode de l'auteur, qu'il fait preuve, par ailleurs, de très sérieuses qualités. Quand on a pris l'habitude de ne plus se fier au titre des livres et des chapitres, quand on est résigné à errer à l'aventure, on s'aperçoit vite que M. M. dit beaucoup de choses intéressantes et neuves, qu'il a fait beaucoup de recherches et qu'il sait nous en faire profiter. Documents publiés en France et en Italie, documents inédits des Archives d'État de Turin, des affaires étrangères de France, il a tout utilisé (tout ce qui, du moins, lui a été communiqué), et il ne semble pas avoir négligé aucun ouvrage important de seconde main. Ces matériaux sont bien mis en œuvre. M. M. écrit avec aisance, vivacité et simplicité. Il a, en somme, assez de talent pour dissiper la mauvaise humeur qu'on éprouve en souffrant de son désordre. — S. CHARLÉTY.

Général H. Bonnal. *Sadowa. Étude de tactique et stratégie générale.* Paris, Chapelot, 1901. In-8, VI-192 p. (25 cartes et croquis en couleurs).

C'est un exposé extrêmement clair et bien ordonné, où l'enchaînement logique des faits et leur discussion permettent de comprendre à première lecture cette guerre si peu familière au public français. Il a fallu au général B. une rare netteté de vues, une pénétration remarquable pour débrouiller ainsi le dédale de la relation officielle prussienne, apercevoir les fils qui conduisent tous les acteurs du drame, et mettre à nu les euphémismes ou les explications arrangées par le vainqueur pour donner à son œuvre une plus grande apparence de perfection.

La première, et la principale partie de l'ouvrage, est consacrée aux débuts de la guerre et aux grands mouvements des armées qui les amènent sur le champ de bataille de Sadowa où la crise aura sa solution. La deuxième partie étudie les divers incidents de l'action décisive, cette fois-ci au point de vue du combat, de l'emploi et du rôle des différentes armes. Une conclusion brève résume en une page magistrale toutes les idées maîtresses du livre et les grandes lignes de la campagne.

S'il est un reproche à faire à l'ouvrage de M. B., c'est qu'il ne donne pas au lecteur le moyen de contrôler les critiques, et en histoire on n'accepte pas de confiance l'opinion d'autrui. Est-il bien vrai que Frédéric-Charles ait eu tort de disperser son armée par divisions séparées, puis de la jeter tout entière sur une seule route pour traverser les montagnes ? Il nous faudrait une carte détaillée pour connaître les chemins dont il disposait, les solutions entre lesquelles il pouvait choisir. Il nous faudrait aussi, au début, plus de renseignements sur l'armée autrichienne, ou sur ce que les Prussiens en savaient, pour apprécier à quel point Frédéric-

Charles devait se tenir prêt au combat, avec toutes ses forces réunies. Nous sommes d'autant moins disposés à accepter sans contrôle les critiques de l'auteur, qu'elles nous semblent parfois ébranlées par son propre récit. Lorsque, du 18 au 22 juin, l'armée de Frédéric-Charles demeure immobile au lieu de franchir la frontière, M. B. impute ce retard aux lentes réflexions de de Moltke, et paraît prendre plaisir à introduire cette explication psychologique au milieu des calculs militaires. N'oublierait-il pas l'armée de l'Elbe, qu'il a traitée un peu négligemment, semble-t-il, puisque les dernières lignes du premier chapitre la montrent encore à Torgau le 18, tandis que le second chapitre annonce son passage à Dresde le même jour? Pouvait-on bien lancer Frédéric-Charles en Bohême pendant que l'armée de l'Elbe était encore en deçà des montagnes? De Moltke paraît avoir été sincère et avoir vu juste lorsqu'il écrivit : « On croyait rencontrer au delà de l'Iser une résistance considérable, car on pensait y trouver aussi le deuxième corps autrichien, ce qui était faux. C'est pour cela qu'on avait cru nécessaire de rapprocher davantage l'armée de l'Elbe de la première armée avant de marcher sur un obstacle aussi fort. »

Aussi, tout en prisant très haut les qualités d'historien de M. B., serions-nous tenté de faire quelques réserves sur les critiques formulées par lui et sur les théories exposées à propos des opérations. Quand, par exemple, il compare le déploiement linéaire de l'armée prussienne à la ligne de masses formée par Napoléon, en 1812, pour marcher de la Vistule au Niémen, nous nous rappelons que les corps de la Grande Armée, alignés d'abord sur un rang, d'Elbing à Varsovie, ont ensuite pour la plupart serré à gauche afin de passer aux ponts jetés par l'Empereur, et se sont, aussitôt après, déployés en éventail. Nous ne sommes pas moins étonnés, après avoir vu Frédéric-Charles manquer l'occasion d'écraser Clam-Gallas à Münchengrätz, par suite de l'excessive profondeur de ses colonnes, d'entendre M. B. conclure de là que les dispositifs en profondeur sont favorables à un déploiement rapide.

Mais nous ne voulons pas prolonger ces critiques de détail qui sembleraient infirmer plus que de raison la haute opinion que mérite l'œuvre du général Bonnal. — L. Franchard.

Pierre Lehautcourt. *Histoire de la guerre de 1870-1871*. Tome Ier, *Les Origines*. Paris, Berger-Levrault, 1901. In-8, VII-414 p.

On avait déjà, sous le nom de P. L., une histoire de la *Défense Nationale en 1870-1871*. L'officier supérieur qui signe de ce pseudonyme, encouragé par le succès mérité des huit volumes qui la composent,

entreprend de raconter la première période de la guerre, et, des cinq volumes que comprendra cette nouvelle partie de son ouvrage, il publie aujourd'hui le premier, intitulé : *Les Origines* [1]. Il est divisé en quatre livres : Sadowa, l'affaire du Luxembourg, la candidature Hohenzollern, la dépêche d'Ems.

M. L. estime que l'histoire de la guerre franco-allemande, réduite à elle-même « ne comporte que de faibles enseignements », et qu'elle est même « incompréhensible »; on doit, pour l'expliquer, remonter aux origines, c'est-à-dire aux événements qui ont annoncé et préparé l'unité allemande, fait capital auquel elle est intimement liée. Peut-être y a-t-il là un excès de scrupules, d'ailleurs honorable, et sans imiter M. Chuquet qui commence *ex abrupto*, après quelques pages sur les forces militaires comparées de la France et de l'Allemagne, son intéressant récit de la guerre, M. L. pouvait donner les indications nécessaires et suffisantes sans refaire en quatre cents pages l'histoire diplomatique de l'Europe, de 1863 à 1870. Ceci posé, il faut reconnaître qu'il s'est bien acquitté de la tâche qu'il s'était assignée; si l'intention prête à une critique de principe, le résultat est bon, et c'est là l'essentiel. On sait que ni au Ministère des Affaires étrangères, ni à celui de la Guerre, les documents relatifs à la guerre de 1870-71 ne sont encore communiqués au public; il faut donc, pour cette période préliminaire, se reporter aux procès-verbaux des assemblées délibérantes, aux journaux, et surtout aux témoignages des principaux acteurs, consignés soit dans les procès-verbaux de la commission d'enquête parlementaire instituée après la guerre, soit dans des ouvrages de genre divers, mémoires et autobiographies, comme les *Pensées et Souvenirs* de Bismarck, ou écrits de forme plus impersonnelle, comme ceux de M. Rothan. De ces sources diverses, M. L. a connu et utilisé les plus importantes, et il indique minutieusement ses références; à l'occasion, il fournit des renseignements nouveaux, de provenance particulière, par exemple sur le rôle de M. Thiers en juillet 1870. L'ordre suivi dans l'exposé est à la fois chronologique et méthodique; à vrai dire, la fragmentation du plan présente des inconvénients, mais, avec une pareille complexité d'événements, il était difficile de faire mieux. Le style est clair, le ton mesuré et impartial, si l'on néglige une ou deux allusions inutiles au présent.

En somme, M. L. a écrit un bon résumé de nos connaissances actuelles sur la question. Son travail n'est pas définitif, car sur plus d'un point, comme l'auteur le montre lui-même, la vérité n'est encore que pressentie, et seule, l'ouverture d'archives restées jusqu'ici fermées permettra de la fixer; mais en attendant ce jour sans doute loin-

tain, il sera lu avec intérêt et consulté avec profit par quiconque voudra savoir ce qu'a été la politique européenne de 1863 à 1870, et spécialement la politique extérieure de la France pendant cette période, qui part des échecs de 1866 pour aboutir, par un lamentable *processus*, aux désastres de 1870. — P. Caron.

Karl Marx. *La Commune de Paris, traduction, préface et notes de Charles Longuet*. Paris, Jacques, 1901. In-12 LIII-141 p.

Au début de juin 1871 parut en anglais, sous le titre de *La guerre civile en France*, une Adresse du Conseil général de l'Association internationale des Travailleurs, signée de 29 noms, parmi lesquels celui de K. Marx, qui l'avait rédigée. M. Ch. L., ancien membre de la Commune, en a donné une traduction sous le titre de *la Commune de Paris*, et outre des notes biographiques assez intéressantes, il y a joint l'introduction qu'écrivit Fr. Engels pour la traduction allemande de l'opuscule de Marx (1891).

Ces pages écrites avec une verve puissante au lendemain du drame parisien sont encore chaudes de la passion qui, de l'autre côté du détroit, animait les membres du Conseil général de l'Internationale contre les « Versaillais, » et surtout contre Thiers. Mais ce caractère de pamphlet violent, qui explique plusieurs erreurs de détails corrigées depuis par les histoires communalistes elles-mêmes d'Arnoul et de Ligassaray, n'enlève pas à l'interprétation sommaire et générale des actes politiques et économiques de la Commune trop de précision et d'impartialité.

M. Ch. L. a ajouté à l'adresse de juin 1871 deux autres actes de l'Internationale à propos de la guerre franco-allemande : une adresse du Conseil général au lendemain de la déclaration de guerre (27 juillet 1870), une autre publiée quelques jours après la Révolution du 4 septembre (9 septembre). Toutes deux sont pleines des illusions généreuses de l'Internationale, qui prétendait « défendre les lois de la morale et de la justice qui doivent gouverner les rapports des simples particuliers comme lois souveraines des relations internationales » : c'est pour obéir à ces principes et au cri du manifeste communiste : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » que plus d'un protestataire allemand paya de la prison ses indignations et son optimisme. — G. Bourgin.

Cresson. *Cent jours du siège à la préfecture de police*. Paris, Plon, 1901. In-8, 389 p.

M. C. qui a été préfet de police du 2 novembre 1870 au 11 février 1871 vient de publier *Cents jours du siége à la préfecture de police*. Sans contenir

des choses très nouvelles et très importantes, ce volume renferme quelques détails intéressants. Le récit des trois voyages faits à Versailles et des entretiens avec Bismarck ajoute quelques indications au livre connu de Jules Favre. A ce propos l'auteur combat la légende selon laquelle Jules Favre avait oublié l'armée de l'Est en signant l'armistice; le gouvernement tout entier, ne sachant rien sur les mouvements de l'armée, croyant que le silence des Allemands à ce propos était de bon augure, s'abstint de demander une suspension d'armes qui aurait pu arrêter Bourbaki devant Belfort. L'auteur est plein d'estime et d'admiration pour Jules Favre; il réserve sa sévérité pour Ferry, surtout pour Emmanuel Arago qui voulut plusieurs fois mettre en liberté malgré le préfet de police les chefs révolutionnaires tels que Delescluze. Partisan de la répression à outrance, M. C. reproche sans cesse au gouvernement de la Défense nationale sa longanimité, sa faiblesse vis-à-vis des futurs membres de la Commune. — Georges Weill.

HISTOIRE MILITAIRE

Louis Mention. *L'armée de l'ancien régime, de Louis XIV à la Révolution.* Paris, L. H. May, 1900. In-8, xx-317 p.

S'il est toujours difficile d'écrire l'histoire d'une institution, il l'est tout particulièrement dans un ouvrage destiné à l'enseignement et où l'exactitude de l'information et la juste proportion des diverses parties doivent se concilier avec une exposition d'une extrême clarté et d'un intérêt soutenu. Reconnaissons tout d'abord que sur ce dernier point M. M. a parfaitement réussi. Malgré la multiplicité et la complication des règlements qui, sous l'ancien régime, ont présidé au recrutement et à la constitution de l'armée, malgré l'aridité que présentent dans leurs détails les questions d'armement, de tactique ou d'administration, l'ouvrage tout entier se lit sans effort et avec plaisir. Les nombreuses sources, manuscrites ou imprimées, citées et utilisées par l'auteur, témoignent d'autre part de son réel désir de traiter son sujet en connaissance de cause. Si donc certaines parties ont été exposées trop sommairement, si d'autres ont été systématiquement écartées, la faute en est, semble-t-il, pour la plus grande part, aux vastes proportions du sujet et à la conception même de la publication. Nous n'indiquerons ici que quelques-unes de ces lacunes.

L'auteur consacre à peine une demi-page à la question des effectifs. C'était pourtant l'une des questions les plus importantes et par certains

côtés d'une actualité toujours nouvelle, puisque de sa solution dépend en grande partie le jugement que l'on doit porter sur le mode de recrutement et sur tout le système militaire de l'ancien régime. Elle pouvait d'ailleurs être fixée assez exactement, et même avec beaucoup plus de précision qu'on ne pourrait le faire pour certaines années de la Révolution ou du Premier Empire. — Il eût été non moins intéressant de connaître les dépenses qu'occasionnait cette armée et sous quelle forme elles s'effectuaient. Si, comme le prétend M. M., beaucoup de documents relatifs à cette matière ont disparu, il en reste suffisamment dans divers dépôts publics pour permettre de dresser un pareil tableau. — Toute l'histoire des troupes étrangères au service de la France tient dans quatre pages : on ne se douterait guère, d'après la modeste part qui leur est faite, que ces troupes ont compté jusqu'à quarante-cinq mille hommes, et ont à certains moments constitué le sixième ou le cinquième de l'effectif total de l'armée. — Disons enfin que si les institutions évoluent et se modifient d'elles-mêmes, elles sont aussi dans une large mesure ce que les font les hommes. A ce titre un exposé de la tâche accomplie par les divers ministres de la Guerre sous l'ancien régime eût été utile et intéressant, Or, si l'introduction de l'ouvrage est consacrée à Louvois et le dernier chapitre au comte de Saint-Germain, le rôle des autres ministres est exposé seulement en quelques lignes. Il semble pourtant que quelques-uns d'entre eux, et notamment d'Argenson, Belle-Isle et Choiseul, méritaient davantage.

Les citations, fort nombreuses, et empruntées soit aux ordonnances militaires soit à des auteurs contemporains, sont, ainsi que les illustrations, généralemeut bien choisies et donnent des impressions aussi exactes que vivantes. Il convient toutefois de faire une exception pour tout ce qui concerne les premiers chapitres, consacrés au recrutement et au régime auquel le soldat était soumis. Toute cette partie est présentée sous les couleurs les plus sombres. Sans doute la plupart des abus qui y sont signalés sont mentionnés dans les règlements eux-mêmes ; mais il serait tout aussi exact de faire l'histoire de la société au XIXe siècle d'après le *Code d'instruction criminelle* ou la *Gazette des Tribunaux*. L'illustration de ces chapitres, presque tout entière empruntée à Callot, contribue encore à assombrir le tableau. Or, non seulement l'œuvre de Callot, mort en 1635, est archaïque dans un ouvrage consacré à l'armée au XVIIIe siècle et dans lequel le chapitre sur Louvois est expressément qualifié d'introduction, mais surtout l'état décrit par Callot est essentiellement différent de celui qui l'a suivi. Il est de toute évidence que les guerres civiles et religieuses de la première moitié du XVIIe siècle, qui on

si éloquemment inspiré l'auteur des *Malheurs de la Guerre* ont produit, pour l'armée elle-même et pour le pays, une somme infiniment plus considérable de désordres, de cruautés et de pillages que les campagnes de Louis XIV et de Louis XV, dont les théâtres les plus ordinaires étaient les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, en un mot, au delà des frontières.

Nous avons examiné le sujet de l'ouvrage tel qu'il se présente et dans les limites mêmes que s'est tracé l'auteur, mais on peut se demander pourquoi celui-ci a pris pour point de départ d'une pareille étude, une date aussi récente que la fin du XVIIe siècle. Si, comme M. M. le prétend lui-même, Louvois n'a apporté aucun changement essentiel aux institutions militaires de la France, il semblait logique de faire commencer, avant ce ministre, l'histoire de l'armée de l'ancien régime.

Il est à peine besoin de relever quelques erreurs de détail ou fautes d'impression. Il y a eu des régiments irlandais au service de la France longtemps avant 1704 (p. 166); le duc de Mazarin, grand-maître de l'artillerie, n'est pas mort en 1669, mais en 1713 (p. 169); la collection d'ordonnances militaires conservée à la Bibliothèque du ministère de la Guerre ne vient pas du marquis de « Songeon », mais du marquis de « Saulgeon » (p. 309). — Quant à la bibliographie placée à la fin du volume, elle n'a et ne peut avoir aucune prétention d'être complète ; toutefois, alors que des ouvrages d'intérêt plus que secondaire y ont trouvé place, on peut s'étonner de n'y pas voir mentionnées certaines collections manuscrites ou imprimées, de première importance. — J. L.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

M.-E. Chardon, directeur des domaines. *La direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les généralités de Tours et de Rouen au temps de la Ferme générale (1681-1791). Étude historique de manutention administrative.* Rouen, Cagniard, 1900. In-8, 215 p.

Pour donner une idée de ce travail, le mieux est d'en publier la table avec les observations nécessaires. I. *Description des Généralités de Tours et de Rouen. Voies de communication. Postes. Franchise.* Ce dernier mot demande une explication. Il s'agit de l'exemption du timbre pour la correspondance officielle, qui aujourd'hui encore s'envoie en « franchise ». Le gouvernement avait exempté un grand nombre de personnes (même des femmes de hauts magistrats); mais l'administration de la ferme s'évertuait à les priver de la jouissance de leur privilège. — II.

Intendance. Juridiction. L'auteur étudie principalement les pouvoirs des intendants en matière de contestations relatives aux droits de contrôle, de petit-scel et d'insinuation. — III. *Bail de la Ferme.* C'est l'historique des adjudications, notamment à partir du règne de Louis XIV et surtout au XVIIIe siècle. — IV. *Les Fermiers généraux. Notices.* L'auteur distingue deux catégories de fermiers généraux : les spéculateurs et financiers fastueux, tels que Grimod de la Reynière, Michel Bouret, Augeard[1], Le Riche de La Poupelinière (le roi des fermes), Jean-Joseph de la Borde, Fontaine, et les travailleurs, les honnêtes gens qui sont la majorité. Sur quelques-uns d'entre eux il publie d'intéressantes notices empruntées à un manuscrit inédit de la bibliothèque Carnavalet : « Mémoires ou essais pour servir à l'histoire du publicanisme moderne, concernant l'origine, noms, qualités, vies, mœurs bonnes et mauvaises, inclinations, portraits et histoires abrégées de Nosseigneurs les Fermiers généraux » (1720-1750). L'inspecteur de police qui nous renseigne voit à peu près dans tous ceux dont il parle l'homme du monde le plus assidu, le meilleur. — V. *Organisation de la Ferme générale à Paris.* On trouve dans ce chapitre un tableau des droits compris dans l'Administration générale des domaines et droits domaniaux. — VI. *Organisation de la direction des domaines dans les généralités* (directeurs, inspecteurs, contrôleurs ambulants et vérificateurs, commis, surnuméraires; — avancement, traitements et remises). L'organisation de notre temps ressemble beaucoup à celle de l'ancien régime. — VII. *Ordres et instructions de la ferme générale et du directeur des domaines.* — VIII. *Critiques et Réformes, Bibliothèque d'un contrôleur sédentaire de la ferme des domaines et droits y joints.* M. C. critique le passage connu de Le Trosne sur l'excessive complexité de la science des domaines, les pratiques infiniment variées des fermiers et de leurs commis pour augmenter leurs droits, tirer du tarif de 1722 tout le parti possible et rendre les mystères de leur fiscalité inaccessibles au public. M. C. croit qu'à partir de 1750 environ les fermiers se montrèrent plus modérés. Le Trosne évaluait à une soixantaine de volumes la bibliothèque d'un commis de la ferme générale. On en trouvera la liste aux pages 146 et 147 du livre de M. C., qui la fait suivre de la réflexion suivante : « On voit que la bibliothèque d'un commis de la ferme des domaines pourrait rivaliser d'importance et soutenir toute comparaison avec celle d'un employé actuel de l'enregistrement. » — L'ouvrage se termine par un recueil de pièces justificatives et par une bibliographie.

---

1. Augeard est celui que Maurepas avait d'abord voulu faire contrôleur général à la place de l'abbé Terray (août 1774). On sait que le poste fut confié à Turgot. (Voir Nourrisson, *Trois Révolutionnaires*, p. 74-75.)

L'analyse qui précède aura sans doute démontré que voilà un travail consciencieux et utile; il apporte beaucoup de renseignements curieux et de documents sur un sujet difficile et rébarbatif. M. C. en tire la conclusion qu'entre l'administration des domaines d'autrefois et celle d'aujourd'hui l'analogie est grande, et que le passage de l'une à l'autre se fit naturellement, malgré la Révolution. M. Stourm (*Les Finances de l'Ancien régime et de la Révolution*, t. Ier) avait déjà exprimé une opinion semblable. C'est d'ailleurs à une conclusion de ce genre qu'on arrive souvent quand on étudie de près l'administration financière de l'ancien régime; elle a été beaucoup moins « révolutionnée » qu'on le croit.

Sur le sujet qui nous occupe ici spécialement, il resterait à faire un résumé clair, bien ordonné, avec des définitions et des énumérations précises, de ce que l'historien a besoin de savoir. On pourrait à bon droit l'attendre de M. C., qui connaît les matériaux, a la compétence pratique, et ne paraît pas manquer du courage nécessaire. — Camille Bloch.

Alfred des Cilleuls. *Histoire de l'Administration parisienne au XIXe siècle*. Tome Ier, *Période 1800-1830*. Paris, H. Champion, 1900. In-8, 552 p.

Mieux que tout autre M. C. était préparé à écrire l'histoire de l'Administration parisienne au XIXe siècle. Il a en effet, pendant de longues années, en qualité de chef de division à la préfecture de la Seine, vu les affaires de près, et il n'est pas un chapitre de l'énorme budget parisien qu'il ne connaisse à fond et dont il ne sache l'importance relative ; mais en outre, et c'est ce qui le distingue des administrateurs ordinaires, il s'est préoccupé de connaître les origines, les transformations et les causes de l'évolution de l'administration parisienne : par des études de détail sur le domaine de la ville de Paris, sur les secours à domicile, sur la garde parisienne, il s'est préparé à écrire la synthèse dont il nous donne aujourd'hui la première partie : la précision des monographies spéciales est une garantie de l'exactitude du travail général.

Le premier volume de l'histoire de l'Administration parisienne au XIXe siècle comprend les années 1800-1830 ; cette période elle-même est divisée en deux parties, allant, la première de 1800 à 1814, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'Empire, la seconde, de 1814 à 1830, embrassant toute la Restauration. La lecture du livre prouve que cette division n'a rien de factice, et n'est pas imposée par les événements politiques, car l'Administration parisienne s'est modifiée profondément après 1814. Cependant, par une curieuse coïncidence, le département de la Seine n'a eu de 1800 à 1830 que deux préfets, l'un Frochot, qui administra jusqu'en 1812, l'autre Chabrol, qui exerça ses fonctions de 1812 à 1830:

si l'on ne tenait pas compte des institutions et si l'on oubliait, en particulier, la dépendance où était tenu le préfet impérial, il y aurait donc lieu de se demander s'il faut voir dans les changements administratifs une conséquence du changement de personnes, plutôt qu'un résultat des modifications législatives.

En l'an VIII, deux préfectures sont créées par la loi consulaire du 28 pluviôse, imitation évidente de l'organisation abolie en 1789 ; dès le début une erreur était commise, dont les conséquences ne tardèrent pas à se manifester : absence d'unité de direction, conflits incessants, si bien que dès 1810, dans un conseil de l'Intérieur, Napoléon condamnait en principe le partage des attributions municipales. « On ne comprend rien à l'Administration de Paris ; on y voit deux préfets tellement rivaux qu'ils se disputent le pas : il n'y a qu'une ville, et il ne doit y avoir qu'une administration...! » Le Conseil, nommé directement par le gouvernement jusqu'en 1830, n'eut, dès le début et jusqu'en 1815, aucune indépendance et aucune influence, malgré les solennelles déclarations du Premier Consul : « Réduit à des attributions consulatives non respectées, ce corps ne peut ni empêcher le mal, ni procurer le bien. On n'écoutait ses avis que lorsqu'ils étaient conformes aux desseins du gouvernement. Lutter dans de telles conditions était méritoire, mais inefficace. Aussi, sous le Consulat et l'Empire le Conseil municipal n'a-t-il pas été l'un des facteurs nécessaires qui ont concouru à produire tout ce qu'on fit alors dans l'intérêt présumé des habitants de la capitale » (p. 182). Le Préfet de la Seine, Frochot, avec de bonnes idées, ne put réaliser tout ce qu'il rêvait, car sans cesse il se heurtait aux résistances du Premier Consul, puis de l'Empereur. Il eut beau défendre avec énergie les prérogatives du Conseil, demander des budgets sincères et un contrôle scrupuleux des dépenses ; l'Empereur, d'un trait, annulait ses décisions. Le résultat fut ce qu'il devait être : dépenses exagérées, gaspillage des ressources urbaines, absence de contrôle, déficit.

Louis XVIII ne changea rien au système administratif créé au début du siècle ; il ne toucha pas davantage aux personnes qu'il trouva en fonctions : « M. de Chabrol, aimait-il à dire, est marié avec la ville de Paris », et il le laissa à la tête de la Préfecture de la Seine. Ce fut une heureuse idée, car l'administration du second Préfet de la Seine fut excellente ; dès qu'il put comprendre que le pouvoir central ne serait pas tyrannique, Chabrol, jusqu'en 1830, demanda l'aide et les conseils de l'assemblée communale et avec elle fit aboutir plusieurs réformes. En matière financière, il fut prudent, et en douze ans il libéra la ville de Paris de 42 millions de dettes extraordinaires. C'est lui également qui le premier

demanda que les mémoires annuels du Préfet sur le budget fussent insérés au *Moniteur officiel*, donnant ainsi aux travaux et aux vœux du Préfet la publicité nécessaire. Il devenait dès lors difficile au pouvoir central d'aller à l'encontre de l'opinion publique, quand celle-ci approuvait ou blâmait les idées de l'Administration. En même temps que cette publicité limitait le pouvoir ministériel, une plus grande initiative était laissée à l'assemblée communale : « les inconvénients du système municipal établi à Paris en 1800 perdirent en grande partie leur gravité effective. On avait vu dans le concours actif du corps délibérant qui siégeait à l'Hôtel de Ville un remède salutaire contre les excès de la centralisation : il ne restait plus qu'à faire surgir ce corps d'une source capable de le protéger solidement contre les atteintes du pouvoir politique » (p. 340).

Chacune des deux grandes divisions du livre de M. C. est elle-même divisée en autant de parties que le comporte l'étude de l'administration si complexe de la ville de Paris : les finances, en particulier, sont traitées avec assez de détails pour permettre aux non-initiés de suivre l'évolution du budget parisien, et de comprendre son rapide accroissement (de 1800 à 1830 les recettes et les dépenses passent de 14 à 88 millions). Chacun des points particuliers avancés par l'auteur est prouvé par la loi ou le rapport original puisé aux sources. Rejetant en appendice les abondantes notes qui ont servi à son travail, M. C. a réuni ainsi, à la fin du volume, tous les textes qui lui ont permis d'écrire l'histoire de l'Administration parisienne[1]. C'est appliquer la règle essentielle de tout travail historique : ne rien affirmer dogmatiquement, sans preuves à l'appui, mais toujours inviter le lecteur au contrôle personnel des idées par l'examen personnel des documents. — Ch. Schmidt.

Karl Kautsky, *La lutte des classes en France en 1789, traduit par Édouard Berth*. Paris, Jacques, 1901. In-12, 130 p.

M. Édouard Berth nous donne une utile et bonne traduction du petit volume publié par Karl Kautsky en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution. On se rappelle que, dans cet opuscule, Kautsky cherche dans les intérêts économiques poursuivis et les fonctions économiques remplies par les différentes classes de la société française, en 1789, l'explication du rôle qu'elles ont joué et de l'action qu'elles ont eue dans la Révolution. La monarchie absolue, représentant à la fois, et contra-

1. Les notes seules occupent autant de place que le texte : p. 345-552. C'est dire que l'auteur ne se contente pas d'indiquer des sources, mais cite, le plus souvent, les textes entiers d'où il a tiré son travail.

dictoirement, le progrès administratif et économique, et l'esprit féodal; la noblesse et le clergé, divisés en factions, que leurs intérêts poussaient, les unes du côté de la royauté, les autres du côté de ses adversaires; la bourgeoisie, qui, par la haute finance, tenait au parti des privilégiés, tandis que l'industrie, le commerce, et les petits bourgeois, créanciers de l'État, appelaient des réformes; les classes libérales, formulant, au service des intérêts de classe de la bourgeoisie, les projets de réformes attendues; les « sans-culottes », c'est-à-dire les prolétaires et les indigents, prêts à faire la révolution; les paysans, révolutionnaires eux aussi, et bientôt disposés à recourir à un pouvoir césarien pour assurer les conquêtes foncières que la Révolution devait leur valoir : telles sont ces classes sociales dont l'histoire complexe et mêlée fait les mouvements historiques confus et puissants. — Le petit livre de Kautsky est un ensemble de généralisations très claires, souvent hâtives, construites sur une documentation indirecte, intelligemment interprétée. — H. Bourgin.

Félix Bonnaud, *Cabet et son œuvre*; *Appel à tous les socialistes*. Paris, Société libre d'édition des gens de lettres, 1900. In-16, IV-198 p.

M. Félix Bonnaud, trouvant injuste l'oubli où Cabet est laissé, tandis que la plupart des grands représentants du premier socialisme français sont remis en honneur, s'est proposé d'appeler sur lui l'attention et l'intérêt du public. — La première partie de son livre expose la vie de Cabet jusqu'à l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe (p. 1-28); la seconde l'œuvre sociale et politique de Cabet de 1830 à 1848 (p. 29-85); la troisième l'histoire des colonies icariennes d'Amérique (p. 87-193); une courte conclusion termine le volume. Dans chacune des trois parties, l'auteur fait le simple récit chronologique des événements et des incidents de la vie de Cabet. Le récit est tout d'une pièce, généralement confus, souvent désordonné. Ni la figure de Cabet ne se détache avec assez de relief, ni son œuvre théorique ne se fait assez connaître, ni son activité publique n'est rendue assez intelligible par l'exposition et l'explication des conditions historiques dans lesquelles elle s'est exercée. — Les sources ne sont point indiquées, ou le sont sans précision; les dates manquent; les textes cités ne sont point critiqués et discutés. — Il n'est point donné de conclusion sur les théories sociales et politiques de Cabet, sur leur valeur propre, sur leur action historique; au reste, M. Bonnaud connaît très mal le socialisme qui n'est pas celui de Cabet (v. p. 68-70); il lui arrive de parler de la « conformité de doctrine entre Cabet et Louis Blanc » (p. 78). Il n'est donné sur les expériences de colonisation icarienne qu'une conclusion négative et sans portée. —

Cette monographie n'est point bonne, et n'a point de valeur scientifique. Il faut reconnaître que l'auteur s'est moins proposé de faire œuvre d'historien, en quoi il n'a point réussi, que de faire œuvre de disciple fidèle et fervent[1]. Son livre appartient plus à la propagande cabétiste qu'à l'histoire. — H. B.

HISTOIRE RELIGIEUSE

M. R. Monlaur. *Angélique Arnauld.* Paris Plon, 1901. In-8, VIII-400 p.

Mgr de Cabrières, dans une préface de style épiscopal, félicite M. M. de « consacrer humblement sa plume au service de la religion », d'avoir entrepris, après l'histoire de la duchesse de Montmorency, celle d'Angélique Arnauld, après l'histoire de la chrétienne soumise et résignée celle de l'abbesse orgueilleuse et révoltée. Ce livre, en effet, où le récit ne s'appuie sur aucune référence, est une œuvre, non pas de science historique, mais de théologie ultramontaine et antijanséniste. C'est pourquoi M. M. a pu tenter de refaire, en partie, l'ouvrage de Sainte-Beuve; il « ne peut s'empêcher de sourire en voyant les pénibles et infructueux efforts de Sainte-Beuve — Sainte-Beuve docteur de l'Église! — pour développer la doctrine de l'*Augustinus*... Le brillant académicien ne semble pas sentir l'écueil, très à fleur d'eau pourtant, qu'offrent ces controverses ardues, compréhensibles seulement pour des théologiens consommés » (p. 289). On conçoit la difficulté pour les profanes de critiquer de pareils livres; la critique ne porte pas; elle ne parle pas la même langue. Dès le début, M. M. prend le tour de la plus violente polémique. Les Arnauld sont vaniteux (p. 2), intrigants (3), faussaires lorsqu'il s'agit de faire entrer Angélique à Port-Royal avant l'âge canonique, comme s'il n'y avait pas eu en ces temps, ailleurs que chez les Jansénistes, des évêques de 12 ans et des cardinaux de 18. Voilà le ton général du livre; il a toute la hauteur dédaigneuse de celui qui possède sûrement la vérité et qui en écrase le pécheur misérable.

En tout cela, la personnalité d'Angélique Arnauld, qui dans les derniers chapitres est un peu effacée par la grande querelle des Jansénistes et

---

1. M. Bonnaud va jusqu'à écrire (p. 196-197) : « C'est principalement cet ouvrage, le *Voyage en Icarie*, aidé par le *Populaire* et quantité de brochures du même auteur, qui a déterminé l'immense propagande socialiste, devenue si active, si intense, en notre fin du XIXe siècle. Ce qui a été écrit depuis soixante ans sur le même sujet n'est, en quelque sorte, qu'une émanation ou un développement de ce livre, resté, malgré tout, le livre classique du Socialisme ou Communisme républicain ».

des Jésuites, est dans les premiers surtout fortement accusée, à travers la réforme de Port-Royal « inspirée peut-être par l'Esprit-Saint », (p. 58), les dramatiques luttes à Maubuisson contre Mme d'Estrées, sœur de l'illustre Gabrielle, puis la funeste influence de Saint-Cyran, la même force de caractère mise dès lors au service du Jansénisme et son intrépidité à se perdre dans l'hérésie. — Il nous paraît qu'il y a quelque logique dans ce caractère et que la grande réformatrice de Port-Royal fut tout naturellement conquise dès le principe à l'œuvre réformatrice des Jansénistes. Mais sans doute nous n'y entendons rien; nous devons admettre que Mme Angélique, après avoir reçu l'inspiration du Saint-Esprit, fut ensuite abandonnée à sa sécheresse de cœur. Aussi bien M. M. déclare-t-il lui-même que ces discussions théologiques sont « hors de sa compétence » : « Rome a parlé, la cause est finie. » (p. 224). — E. Driault.

F. Castets. *Bourdaloue. La vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle.* Tome Ier. Paris, Delagrave, 1901. In-8, VI-366 p.

M. C. publie seulement la première moitié de son ouvrage : les inconvénients en sont grands, et il est impossible de lui rendre parfaitement justice. Ce premier volume a un caractère plus littéraire qu'historique ; on pourrait l'intituler : *Histoire de la formation du talent oratoire de Bourdaloue* ; il se divise en effet en deux livres : La vie de Bourdaloue jusqu'à sa prédication à Paris (1632-1669), — l'Éloquence sacrée au XVIIe siècle avant Bourdaloue.

Le premier livre laisse la physionomie et le caractère de Bourdaloue dans une ombre que n'éclaire aucun fait précis. Tout au plus y a-t-il à en retenir les longues années que Bourdaloue consacra à l'enseignement dans divers collèges de Jésuites et l'influence que le professorat a pu avoir sur le développement de son talent. Ce livre est rempli de longues et fatigantes digressions : sur les premières impressions des enfants (p. 23), — sur les Arnauld, sous prétexte qu'il y a quelques ressemblances entre leur famille et celle de Bourdaloue (p. 27-30), — sur le droit qu'ont les parents d'agir sur la vocation de leurs enfants (p. 54-55), — sur l'utilité qu'il y a que le même professeur suive ses élèves pendant plusieurs années (p. 71), — sur les qualités diverses du professeur et du prédicateur, du prédicateur et de l'avocat (p. 78-87); — tout cela mêlé d'allusions chagrines, mais fort inattendues, à l'anarchie morale de notre temps (Introduction, fin du chapitre II).

Le second livre est plus intéressant, quoiqu'il n'y soit pas encore beaucoup question de Bourdaloue, mais de quelques-uns de ses prédécesseurs auxquels il a fait des emprunts et dont il a évité les défauts, surtout le

mauvais goût; beaucoup de traits de ces études sont d'ailleurs tirés, de l'aveu de l'auteur, du livre de M. Jacquinet, *Des prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*. Il y a bien encore là quelques longues pages qui n'ajoutent rien à l'intelligence de la prédication de Bourdaloue, par exemple celles qui sont consacrées à Gondi. Mais il y a aussi une profonde analyse des œuvres de Castillon et de Biroat. — Castillon est resté tout pénétré de scolastique : Marie est la plus aimée et la plus aimante des créatures : son nom lui-même, remarque Castillon, n'est-il pas l'anagramme d'*aimer*? Saint-Étienne martyr vit au ciel Jésus se tenant à la droite de Dieu, « stantem a dextris Dei: » longue dissertation sur ce point : pourquoi Jésus était-il debout à la droite de Dieu, tandis que le prophète Isaïe le vit assis? Le prédicateur estime en conclusion que Jésus s'était levé pour contempler le spectacle du martyre et encourager le saint; des pierres dont il fut lapidé, Dieu lui fit au ciel une couronne de pierres précieuses. Bourdaloue épurera la chaire de ces broussailles. — Biroat a laissé beaucoup de panégyriques de saints qu'il donne en exemple aux hommes; mais il les embarrasse de citations, profanes ou sacrées, d'argumentations laborieuses; il fait un encombrant étalage d'érudition. Les uns et les autres sont des théologiens plutôt que des moralistes; on put admirer leur science, leur parole ne fut pas émouvante, et M. C. a déjà là écrit quelques belles pages sur le génie de Bourdaloue (257-262) : Bourdaloue a négligé toute controverse et n'a poursuivi d'autre dessein que la réformation des mœurs, beaucoup moins avide d'éblouir que de persuader et de corriger, psychologue pénétrant et moraliste sévère, appliquant la loi de Dieu à toutes les conditions sociales, fût-ce les plus élevées, fût-ce la cour, prédicateur du devoir comme Corneille en avait été le poète. Sa qualité de religieux, soumis lui-même à la règle, donnait plus de force à ses impératives exhortations (chap. V) « Il était le maître attendu. Avec lui on sort de l'impersonnalité de la prédication. Chacun de ses sermons est tout autre chose qu'une exposition d'idées, c'est un acte. » (p. 316.)

On retrouve en ces sermons de Bourdaloue et de ses prédécesseurs quelques traits des mœurs du XVIIe siècle : la recherche des bénéfices ecclésiastiques, comme d'un établissement quelconque, pour assurer l'avenir et la fortune des enfants, sans souci de leur vocation, — le luxe des costumes, des dames surtout, à l'Église, et leur préoccupation de plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu, — les richesses de la bourgeoisie, notamment des traitants, et les scandales dont elles étaient le fruit et l'instrument : « Un riche continent ou pénitent, demande Bourdaloue, n'est-ce pas une espèce de miracle? » — « Qu'on fouille dans la superbe de ces habits, s'écrie Biroat, dans la pompe de ces bâtiments; on y trou-

vera le sang de la veuve et les larmes de l'orphelin. » La plupart de ces traits donnent aux sermons du XVIIe siècle un caractère de vérité générale et expliquent peut-être l'humeur pessimiste de M. C. au regard de la tenue morale de nos contemporains. — E. DRIAULT.

A. de Valon. *Histoire d'Alain de Solminhac, évêque de Cahors.* Cahors, Delsaud, 1900. In-12, 324 p. (2 pl.)

On sait que la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècles furent marqués par une véritable renaissance religieuse qui, partie d'abord des ordres monastiques, s'étendit bientôt à tout le clergé et eut les plus heureuses conséquences pour le relèvement des mœurs, la réorganisation de la société et la diffusion de l'esprit et des institutions de charité. Parmi les artisans de cette renaissance, les noms de François de Salles, de Vincent de Paul, du cardinal de Bérulle, sont les plus connus et les plus glorieux. Il en est d'autres moins illustres, mais dont l'œuvre inspirée du même esprit mérite de survivre : tel cet Alain de Solminhac dont M. A. de V. a écrit la biographie. Né en 1593, d'une famille du Périgord, il sentit naître en lui une vocation irrésistible pour la vie religieuse. Successivement abbé de Chancelade, visiteur des couvents de la Congrégation du Calvaire, enfin évêque de Cahors (1638), il eut pour appliquer ses idées de réforme un champ d'action de plus en plus étendu. Tout le livre III de l'ouvrage de M. de V. nous initie aux détails du gouvernement épiscopal d'Alain. Lorsqu'il mourut en 1659, il était en telle réputation qu'on le considérait presque comme un saint. M. de V. a narré cette vie avec le zèle et la foi d'un hagiographe : on ne saurait donc lui demander une critique sévère et des préoccupations strictement scientifiques. Tel qu'il est, son récit, appuyé sur des documents fournis par les archives de l'évêché de Cahors, pourra contribuer à faire mieux connaître l'histoire de la Renaissance religieuse sortie de la Réforme. En montrant, par des détails concrets et nombreux, à quels besoins ce mouvement répondait, il explique pourquoi il fut si général et si fécond. — V.-L. BOURRILLY.

A. Philippoteaux. *Collection de Documents rares ou inédits concernant l'histoire de Sedan. Révocation de l'édit de Nantes, comptabilité et recensement, 1685-1700.* 1899. In-4°, 147 p.

Les textes que publie M. P. et qu'il a fait précéder d'une brève explication préliminaire comprennent cinq pièces : un État des religionnaires fugitifs et de ceux qui s'en sont rendus héritiers; deux comptes de régie des

biens délaissés (1686-1692, 1692-1699); un rôle des convertis (1685-1687); enfin quelques extraits de poursuites pour faits de religion (1700-1707). Bien que ces pièces aient un intérêt surtout local et que la Révocation présente dans la principauté de Sedan quelques caractères particuliers que l'éditeur explique au début, on y pourra voir la perturbation économique causée par la Révocation et le régime d'étroite surveillance et de constante inquisition, particulièrement sur la conduite de leurs enfants, auquel les religionnaires furent soumis; et par là, la publication de M. P. intéresse dans une certaine mesure l'histoire générale de la fin du règne de Louis XIV. — V.-L. B.

Paul Mautouchet. *De ultimo generali conventu cleri Gallicani anno MDCCLXXXVIII*. (Thèse latine présentée à la Faculté des lettres de Paris). Le Mans, 1900. In-8, 110 p.

La thèse latine de M. M. étudie l'assemblée du clergé de 1788. Dans cette assemblée, la dernière d'un régime qui avait duré plus de deux siècles, le clergé accorda au roi un don gratuit assez modique, défendit ses immunités menacées, réclama contre l'édit de 1787 qui donnait un état civil aux non catholiques et pénétra sur le terrain politique en protestant contre le projet de cour plénière, en demandant les États généraux, en émettant ses vues sur leur composition et leur fonctionnement.

Ces vœux de l'assemblée n'aboutirent à aucun résultat pratique et si M. M. a fait une étude attentive des discussions qui les préparèrent, c'est afin d'y trouver l'expression des sentiments du haut clergé à la veille de la Révolution. La conclusion de l'auteur est la suivante : qu'il prît une attitude conservatrice en défendant ses privilèges, ou réformatrice en demandant les États généraux, le clergé de 1788 visait toujours au même but : conserver sa situation privilégiée, son indépendance financière et judiciaire vis-à-vis de la puissance civile. Il y a beaucoup de vrai dans cette thèse, mais elle est peut-être trop générale et ne rend pas assez compte de la variété des opinions et des vœux émis. M. M. indique des divisions dans l'assemblée, mais ne semble pas leur attribuer assez d'importance; sans parler des nuances sensibles qu'il a notées entre les remontrances proposées par Dulau sur l'édit de 1787 et celles que Dillon porta au roi, il y eut des dissenssions même sur cette question des immunités ecclésiastiques, où M. M. montre le clergé tout entier animé du même esprit. Les prélats réformateurs, Dillon, Boisgelin, Cicé — et Brienne qui, sans être de l'assemblée, a dû peser, comme premier ministre, sur ses délibérations, — s'étaient déclarés aux Notables partisans de l'égalité devant l'impôt; c'était renoncer aux dons sans proportion

avec les besoins de l'État, les ressources du clergé et les charges des autres ordres; et la vérification des biens ecclésiastiques, mesure très grave, approuvée par certains prélats, combattue par d'autres, ne pouvait avoir d'autre effet que de consacrer cette renonciation. Mais il y avait autre chose sous le nom d'immunités; il y avait cette administration financière autonome que le clergé appelait ses « formes » et que les réformateurs, pas plus que les autres, n'entendaient abandonner. De fait cette organisation n'avait rien d'incompatible avec la réforme nécessaire de l'égalité devant l'impôt et le bas clergé, partisan de la réforme, loin de désirer la suppression de cette organisation, demandait à y être représenté. Cette distinction explique pourquoi les revendications d'autonomie financière n'impliquent pas toujours chez les membres du clergé l'égoïsme de caste; il en est de même pour la demande d'États généraux, et de ce que les évêques étaient opposés au vote par tête et au doublement du tiers il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient attendu des États que des avantages pour le clergé.

La trop grande rigueur de ses conclusions n'empêche pas le travail de M. M. d'être digne d'éloges par son érudition consciencieuse et bien informée; il est même à désirer que l'auteur reprenne en l'approfondissant avec plus d'aisance qu'on ne peut faire dans une thèse latine ce chapitre intéressant de la chute de l'ancien régime. — A. Cans.

Henry Lucien-Brun. *La condition des Juifs en France depuis 1789*. Lyon, Effantin, 1900. In-8, 356 p.

L'ouvrage de M. H. L.-B. sur les Juifs depuis 1789 est, comme le dit l'auteur dans sa préface, « une étude historique d'où la politique est totalement écartée. » C'est un livre impartial, sincère; mais j'ajouterai qu'il est certainement beaucoup plus juridique qu'historique, en ce sens, 1° que l'auteur, écartant beaucoup de faits historiques de son exposé, insiste surtout sur la condition juridique des Juifs, et 2° qu'il se montre peu familier avec la méthode historique, qui consiste à ne puiser qu'à des sources sûres et à toujours indiquer d'une manière très précise les documents et les livres utilisés.

Tout ce qui se rapporte à la condition juridique des Juifs, emprunté à Dalloz (*Répertoire de législation*, V°, Cultes) et à d'autres auteurs cités par M. B., est exact et clair. Tout ce qui est plus proprement historique est très incomplet, manque tout à fait de vie. Le tableau des Juifs de France en 1789 est bien faible. Tout ce que M. B. dit des Juifs de Metz et d'Alsace à la fin du XVIIIe siècle est en grande partie emprunté au *Moniteur univer-*

sel du 25 juillet 1806, sans que le lecteur soit renseigné sur la valeur de l'article utilisé (p. 27 et p. 31). Le mémoire publié par le *Moniteur* est celui de Molé, commissaire près de l'Assemblée générale des Juifs ; ce n'est pas là évidemment qu'on doit aller chercher des renseignements sérieux sur les Juifs de Lorraine et d'Alsace. Et tout cela est sec, rempli de citations intégrales d'ordonnances et d'arrêts, sans que l'auteur nous renvoie jamais aux vraies sources, qui sont les *Recueils des ordonnances d'Alsace et de Lorraine*. Pour les Juifs de Paris, fort peu de chose (p. 15), avec ce détail — caractéristique de la méthode de M. B., qui ne recourt presque jamais aux sources, mais se contente de quelques livres — que M. B. nous renvoie à un article de la *Revue des Études juives*, 1891, « Les Juifs de Paris à la fin de l'ancien régime, » sans citer l'auteur, qui est M. Kahn, lequel a fait paraître, en 1899, un gros volume sur *Les Juifs de Paris pendant la Révolution*, absolument inconnu de M. B. — La partie relative aux cahiers des États généraux est franchement mauvaise. C'est le travail d'un débutant qui copie des tranches des divers cahiers où il est question des Juifs, et qui les met ensuite bout à bout, sans ordre, sans idée synthétique organisant ce chaos. Nous aurions trop à dire, si nous voulions présenter toutes les critiques que soulève le récit de M. B. (p. 60-76). Non que tout cela soit faux, mais l'auteur ne fait pas usage des meilleures sources, qui sont le *Procès-verbal de l'Assemblée Constituante* et le *Point du Jour* (voyez ce journal, t. V, pp. 196 et suiv., pp. 224-228), le *Moniteur* ne pouvant être consulté en toute confiance qu'à partir du 24 novembre 1789 et ne donnant pas pour les discussions postérieures à cette date tous les détails vivants qu'on trouve dans le *Point du Jour* de Barère. Mais il y aurait mauvaise grâce de notre part à reprocher plus longtemps à un débutant, juriste plutôt qu'historien, de ne pas connaître les sources capitales de l'histoire de la Révolution. Nous ne lui reprocherons pas trop non plus de ne pas connaître les articles que la *Revue d'histoire moderne* a publiés en 1899 sur les Juifs ; s'il les avait connus, il y aurait trouvé des indications sur la situation des Juifs en 1789 et les éléments d'une bibliographie pour la période révolutionnaire.

Pour la période impériale, M. B., qui n'a jamais recouru aux documents inédits, très importants, qui sont aux Archives Nationales série AFIV (surtout AFIV, 2150 et 2151), se sert des livres de l'abbé Lémann qui ne sont rien moins qu'impartiaux et ne cite nullement le travail, très sec, mais très consciencieux d'Auguste Fauchille sur *Les Juifs sous l'Empire*, fait d'après les documents de la série AFIV et de la série F19. A la p. 182, il cite, aux Archives Nationales, Section administrative, n° 19, 1838, un rapport ministériel. Cela n'a jamais été une cote

d'archives. Pourquoi vouloir faire croire au lecteur qu'on connaît les Archives, quand on ne sait même pas citer un document ? L'auteur a sans doute voulu désigner la liasse F^{19} 1838 qui, en effet, contient des documents relatifs aux Juifs sous l'Empire, que l'auteur aurait certainement signalés plus souvent, s'il avait vraiment exploré cette série F^{19}. M. B. travaille avec des ouvrages plus ou moins écrits sur les sources, et il ignore, comme on voit, les livres ou articles qui sont fondés sur les documents. Après cela, qu'importent les citations entières de textes législatifs auxquels il accorde plus d'importance qu'ils n'en ont (par exemple le décret du 20 juillet 1808 sur les noms, dont il n'a pas très bien compris l'article 3), des citations *in extenso*, par quatre et cinq pages chaque fois, de toutes les délibérations de l'Assemblée des Juifs ou du Sanhédrin ? Il s'étonne de l'idolâtrie des Juifs à l'égard de Napoléon. Qu'il lise l'*Histoire des sectes religieuses* de l'abbé Grégoire, et il ne s'étonnera plus. Catholiques, protestants, israélites, ont rivalisé de zèle; peut-être la palme resterait-elle au clergé catholique. M. B. termine par l'étude des ordonnances et décrets des gouvernements qui se sont succédé depuis 1814, et l'organisation définitive du culte israélite, en suivant toujours la méthode des larges citations *in extenso*, sans rattacher suffisamment la condition juridique des Juifs et du culte israélite aux faits sociaux et politiques qui ont exercé leur influence sur cette organisation.

En somme, le livre de M. B. est un livre très impartial, qui ne sera pas inutile, au contraire, pour tout ce qui se rattache à la condition juridique des Juifs depuis 1789, mais qui ne saurait être regardé comme le livre définitif sur la question juive, la méthode de recherches et d'exposition et la critique historique laissant, manifestement, beaucoup trop à désirer. — Ph. Sagnac.

HISTOIRE LOCALE

Félix Libaudière. *Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe*. Nantes, 1900. In-8, XI-506 p.

Il eût été plus juste d'intituler cet ouvrage : *Annales de Nantes sous le règne de Louis-Philippe*. L'auteur s'est en effet borné à relater, année par année, un grand nombre de faits politiques et économiques, sans se préoccuper d'en rechercher le lien et sans aucun souci de la composition. On trouvera dans cette chronique des renseignements intéressants sur les

partis politiques et la presse, sur les élections législatives, départementales et communales, sur l'enseignement, sur les œuvres de bienfaisance, sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, sur les travaux publics et les transports, sur les théâtres, les fêtes et les distractions populaires.

M. L. a vu certainement un grand nombre de documents. Il nous indique lui-même ses principales sources : des journaux, comme le *Breton*, de Nantes, l'*Ami de la Charte*, qui devient le *National de l'Ouest*, l'*Hermine*, le *Courrier de Nantes*, les registres de délibérations du Conseil général, du Conseil municipal, de la Chambre de commerce, les arrêtés préfectoraux et municipaux. Mais il a eu le grand tort de ne pas indiquer en note ses références ; cette négligence enlève une grande partie de sa valeur à un répertoire de faits, qui paraît, d'ailleurs, consciencieux et exact.

Dans le dernier chapitre, l'auteur a voulu donner une vue d'ensemble de l'histoire de Nantes sous la monarchie de Juillet. On lui reprochera de n'avoir pas dégagé assez nettement les faits essentiels, l'évolution politique et économique de la ville pendant cette période. Et on éprouve aussi le regret de ne pas trouver plus de données sur l'organisation des partis, sur le mode d'existence des différentes catégories sociales, sur la condition de la classe ouvrière : n'était-il pas possible, par exemple, de réunir plus d'indications précises sur les salaires ? — Par contre, l'on recueillera dans cet ouvrage des faits très intéressants sur le développement considérable du commerce de 1830 à 1848 et sur les progrès des moyens de communication, qui déterminent une activité prodigieuse de la vie économique : c'est le moment où la navigation à vapeur et la construction des premiers chemins de fer opèrent une véritable révolution commerciale et industrielle. On voit se fonder à Nantes et dans les environs un grand nombre d'usines métallurgiques. L'aspect de la ville se transforme aussi : les rues commencent à être éclairées au gaz ; de grands travaux de voirie sont accomplis ; les faubourgs se développent et de nouveaux quartiers sont construits. — Henri Sée.

REVUE DES PÉRIODIQUES

FRANCE

Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux Compte-rendu. (n. sér. t. LV) 4e livraison. Avril 1901.

E. Glasson. *Le rôle politique du Parlement pendant la Régence du duc d'Orléans sous le règne de Louis XV.* [Depuis l'ouverture du testament de Louis XIV, le 2 septembre 1715, jusqu'à la majorité du roi en 1723 ; l'exil à Pontoise.]

Annales de Bretagne. (t. XVI) Avril 1901.

Em. Dupont. *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes et leurs vœux à la veille de la Révolution d'après les cahiers de paroisses (1789). (Suite). Appendice : documents inédits.* [L'auteur publie un certain nombre de cahiers de paroisses, les plus caractéristiques. Quelques-uns d'entre eux ont été certainement rédigés par les paysans. Le cahier de la paroisse de Plestan (diocèse de Saint-Brieuc) n'est qu'un modèle imprimé, envoyé par un comité de propagande et que les habitants ont adopté, sans y rien changer].

P. Hémon. Compte rendu critique, très développé, de l'ouvrage de l'abbé P. J. Ruzé : *Biographie d'un prêtre de Corseul pendant la Révolution : M. Pierre-Louis Le Sage (1761-1819).*

Annales de l'Est. (t. XV) Avril 1901.

A. Bergerot. *L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont, du XIIIe au XVIIIe siècle.* [Suite. Cf. *Répertoire* 99, no 1809].

A. Grenier. *Un auteur dramatique Nancéen, Guilbert de Piréxecourt, 1773-1844.*

Annales des Sciences politiques. Mars 1901.

Stéphane Piot. *L'édit d'août 1749 sur les biens de mainmorte.* [Les causes historiques et les conséquences].

François Maury. *De La Fayette à Gambetta. L'esprit républicain. A propos d'un livre récent.* [L'« Histoire du parti républicain en France » par Georges Weill].

Annales du Midi. Janvier 1901.

G. Tholin. *La proclamation de la commune à Agen en 1514.* [Épisode tardif du grand mouvement plébéien contre l'aristocratie urbaine : la jurade reste victorieuse de la commune. L'effervescence subsiste dans la population de la Guyenne et prépare la révolte des Croquants sous la Ligue.]

— Avril.

G. Doublet. *Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence à la fin du XVIe siècle.* [Biographie intéressante d'un évêque qui représente assez bien l'épiscopat du XVIe siècle.]

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. (t. L) — 15 Mars 1901.

Jacques Bonzon. *La direction des pauvres réfugiés français de Nyon (canton de Vaud), 1685-1817, avec un appendice.* [Création et histoire de cette œuvre charitable; ses rapports avec l'administration bernoise Sans utilité depuis la Révolution, elle disparut définitivement en 1860. L'appendice reproduit une série de « bons » de secours délivrés de 1687 à 1717].

H. Patry. *Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin d'Uzet en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frérejean (1541-1564).* [L'auteur, diacre de St-Seurin, s'était converti aux idées nouvelles. Le n° du 15 avril contient, en pièces justificatives, plusieurs arrêts du parlement de Bordeaux de 1550 à 1562, relatifs aux affaires religieuses en Saintonge.]

G. Bonet-Maury. *Trois lettres inédites de John Cameron (Bordeaux et Londres, 1610-1622).* [J. Cameron, Écossais, fut pasteur de l'église réformée de Bordeaux de 1608 à 1618 et professeur à l'Académie de Saumur de 1618 à 1621. La première concerne les relations des protestants bordelais avec leur pasteur; la deuxième, datée de 1610, les dissentiments entre réformés au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de Marie de Médicis].

— 15 Avril.

Jacques Pannier. *Notes sur l'Eglise réformée de la Norville aux environs de Paris : les origines, un registre de 1671, la disparition.* [Renseignements sur une église dont l'existence a été intermittente depuis le XVIe siècle jusque vers 1673, date de sa disparition.]

N. Weiss. *Le temple de Vitré au XVIIe siècle.* [Document du 24 nov. 1646.]

A. Galland. *A Caen : les protestants et la milice bourgeoise, en 1742* [Lettre de l'intendant de Normandie expliquant pourquoi un certain Hardy, catholique, n'a pas obtenu l'office de capitaine dans la milice bourgeoise.]

E. Boehmer. *Antonio del Corro* [rectifie les dates assignées dans le *Corpus Reformatorum* à certaines lettres de ce personnage et publie de lui 4 pièces inédites.]

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. (t. LXXXVI) — 20 Mars 1901.

P. H. Chérot. *Bonald d'après sa correspondance inédite.* [Suite le 5 avril. Communiquée par l'arrière-petit-fils de Bonald, cette correspondance va d'avril 1817 à août 1833. Étude sur les idées et le rôle de Bonald pendant les règnes de Louis XVIII et Charles X, avec nombreuses citations. A suivre].

— 5 Avril.

P. H. C. « *Un siècle de l'église de France* » *par Mgr Baunard.* [Analyse de cet ouvrage, publié en 1900].

— 20 Avril.

P. P. Dudon. *Napoléon et les congrégations*. [Il les a autorisées et supprimées suivant les besoins de sa politique religieuse, qui consistait à faire de l'Église un instrument de règne. Exemples des mesures autoritaires et contradictoires qu'il prit à leur égard].

— 5 Mai.

P. H. C. *Cent ans de l'histoire des missions d'après un ouvrage récent* [du P. Piolet : La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. T. Ier. Missions d'Orient. Paris, Colin, 1901].

Gazette des Beaux-Arts. (3e Pér., t. XXV) 1er Avril 1901.

Ernest Hébert. *La villa Médicis en 1840. Souvenirs d'un pensionnaire*. [Souvenirs personnels de l'auteur, alors élève de l'Académie de France à Rome, sous les directorats d'Ingres et de Schnetz.]

— 1er Mai.

Maurice Tourneux. *Le premier Salon du XXe siècle*. [1er article. Coup d'œil rétrospectif sur les Salons du XIXe siècle ; tableau de l'organisation des Salons, du recrutement et du fonctionnement des jurys, de l'emplacement des expositions.]

La Nouvelle Revue. (n. sér. t. IX) 1er Avril 1901.

Maurice Quentin-Bauchart. *La mort du Prince Impérial*. [Fils de Napoléon III ; Extrait du volume récemment paru : Fils d'Empereur].

La Quinzaine. (t. XXXIX) 1er Avril 1901.

Abbé L. Follioley. *Montalembert et Mgr Parisis d'après des documents inédits (1847-48)*. [Suite ; début paru en 99; suite et fin dans le no du 16 avril. Analyse du livre de Mgr Parisis, évêque de Langres : « Les cas de conscience, à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques, ou accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes ». L'auteur déclare qu'un catholique peut, sans rien sacrifier de ses convictions, revendiquer certaines libertés civiles inhérentes au régime constitutionnel, et qui semblent par leur nature ennemies de toute religion. Relations de Montalembert et de Mgr Parisis en 1848, leur double élection, du premier dans le Doubs, du second dans le Morbihan. Leur rôle dans la lutte pour la liberté de l'enseignement, en faveur des catholiques].

— (T. XL) 1er Mai.

Emile Faguet. *La « Sophie » de J.-J. Rousseau*. [Le féminisme de J.-J. Rousseau].

P. A. Chauvin. *Fondation de l'Oratoire. L'idéal du P. Gratry (1852-1870)*. [Extrait d'un livre prochain : « Le P. Gratry, l'homme et l'œuvre ». Étude de la fondation du nouvel Oratoire en novembre 1852, par le P. Gratry, aidé de l'abbé Pététot, curé de Saint-Roch, qui fut le premier supérieur ; les premiers disciples].

La Révolution française. (t. XL) 14 Avril 1901.

J. Gros. *Les loges maçonniques de Toulouse, de 1740 à 1830*. [2e article. Au cours du XIXe siècle, la maçonnerie toulousaine témoigne sa déférence à tous

les gouvernements qui se succèdent. Sous Napoléon Ier, elle compte 10 loges, parmi lesquelles la *Napoléomagne*, composée surtout d'officiers ; sous la Restauration, ses loges, fermées en décembre 1815, ne sont autorisées qu'en 1818 à reprendre leurs séances ; plus libre sous la Monarchie de Juillet et la République de 48, elle compte 5 loges sous le second Empire et fait construire un temple de l'Orient de Toulouse].

JULIEN TIERSOT. *Le couplet des enfants, de la « Marseillaise »*. [Attribué par les uns à Louis du Bois, poète de Lisieux, par les autres à l'abbé Pessonneaux, professeur au collège de Vienne, il est en réalité de Louis du Bois, d'après M. T., qui donne ses raisons].

Dr G. DE CLOSMADEUC. *Débuts de la chouannerie dans le Morbihan, 1793-1794. Le capitaine J. Defay, officier des armées vendéennes*. [Débuts misérables suscités dans les premiers mois de 1794 par quelques chefs royalistes échappés à la déroute de Savenay, particulièrement par Defay, gentilhomme angevin qui prend le titre de « général commandant l'avant-garde de l'armée catholique », arrêté le 13 juin, condamné et exécuté le 3 août. — M. de C. publie une proclamation de Defay, du 14 juin, adressée, de la prison de Vannes, aux Bretons pour les engager à se rallier à la République, et le *Journal* rédigé par ce personnage, relatant tous ses actes depuis la prise de Saumur par les Vendéens, 9 juin 1793].

ARMAND LODS. *Quelques notes sur les opinions politiques de Rabaut de Saint-Étienne*. [Rabaut arrivait aux États généraux avec des sentiments monarchiques, rêvant l'établissement en France d'un régime constitutionnel semblable à celui de l'Angleterre. Après le 10 août, il accepte la forme républicaine de gouvernement. En 1793, il proteste contre la tyrannie révolutionnaire et démasque « les hommes pervers qui veulent ensevelir la liberté sous les décombres de l'anarchie ».]

A. AULARD. *Impressions de voyage de Robespierre*. [Lettre écrite par Robespierre à un ami, le 12 juin 1783, pour raconter un voyage d'Arras à Carvin, remplie de souvenirs classiques et d'un badinage pédantesque.]

— 14 Mai.

J. GUILLAUME. *La liberté de l'enseignement à propos d'un discours de M. de Mun* [prononcé le 21 mars 1901 à la Chambre des Députés]. (Ier article). [M. de Mun, dans une citation de Condorcet, n'a pas saisi la véritable signification des paroles du philosophe, faute d'avoir étudié suffisamment sa doctrine. M. G. montre, par des citations de Talleyrand, Condorcet, Daunou, que le but des hommes de la Révolution, fut, en matière d'enseignement, d'émanciper la science, de garantir les droits de la libre recherche, et, en soustrayant la jeunesse à l'éducation que lui donnait l'Eglise, d'assurer à l'universalité des citoyens l'accès des connaissances indispensables à l'homme.]

L. LÉVY-SCHNEIDER. *Jeanbon Saint-André préfet du Mont-Tonnerre*. [En devenant fonctionnaire de Bonaparte, l'ancien Conventionnel n'a pas cru se mettre au service d'un despote, il a pu se rallier au régime napoléonien par attachement aux idées révolutionnaires (il a cru sincèrement que Bonaparte continuait la Révolution) et par goût de l'autorité (il avait été dressé par l'ancien régime à ériger la raison d'État en loi souveraine). Préfet de Napoléon, Jeanbon a conservé toute

son indépendance et sa dignité, il a glorifié la Révolution dans ses discours. Dans les dernières années de l'Empire, quand il a vu que la France n'avait acheté de la perte de sa liberté ni le bonheur ni le repos, il s'est indigné et a manifesté son indignation.]

A. Aulard. *Les archives révolutionnaires de Trouville-sur-Mer*. [Elles se composent du registre des délibérations de la municipalité d'Hennequeville, de 1790 à 1847, avec une lacune de l'an IV à l'an XII, et d'un registre semblable pour Trouville, allant du 18 pluviôse an II à 1829, avec la même lacune. M. A. reproduit une délibération du 6 germinal an II, prescrivant de réunir tous les grains de la commune afin de ne faire qu'une seule espèce de pain pour tous les habitants.]

Congrès des Sociétés savantes en 1901. [Analyse des communications relatives à l'histoire de la Révolution. Voir plus loin, p. 109.]

A. Aulard. *Notes de lecture*. I. *Fabre d'Églantine Posthume*. [Fabre avait laissé des comédies : l'*Orange de Malte*, l'*Hypocrite des Mœurs* ; on ne sait ce qu'elles sont devenues.] — II. *Le républicanisme à l'Assemblée constituante*. [Un article de Dupont (de Nemours) dans l'*Historien* du 11 thermidor an V donnerait à croire que l'opinion républicaine naquit dans le comité des contributions de l'Assemblée constituante, lors de la fuite à Varennes, et rallia 17 voix dans cette assemblée. Les souvenirs de Dupont, quand il écrivit cet article, étaient singulièrement altérés.]

La Revue de Paris. (t. II de 1901) 1er Avril 1901.

Léonce Pingaud. *Les dernières années de Bernadotte*. [Étude sur ses rapports avec la France, de 1814 à sa mort (1844). De 1814 à 1830, ses relations avec les Bourbons sont assez mauvaises : sympathique par instinct et par souvenir aux idées libérales, et attaché par intérêt au principe d'autorité, « il se ménage vis-à-vis de la monarchie de droit divin, tout en l'attaquant par des voies détournées » ; il prépare, en rémunérant des publicistes, sa réhabilitation dans l'opinion publique française, qui oublie difficilement son rôle de 1813. A l'imitation du tsar, il fait mauvais accueil à la Révolution de 1830 et à l'avènement de Louis-Philippe ; à partir de 1835, il montre de meilleures dispositions et craint vivement, en 1840, d'avoir à participer à une coalition contre la France. Pendant cette dernière période, le public français oublie la conduite du prince royal de Suède et se souvient seulement du général Bernadotte].

— 15 Avril.

A. Mathiez. *Catherine Théot*. [Pendant les dernières années de Louis XVI, manifestations d'un mysticisme révolutionnaire chrétien, déviation de la foi catholique sous l'influence des idées philosophiques. Les cas des prophétesses Suzette Labrousse et Catherine Théot sont les plus connus. Intérêt du deuxième pour l'histoire politique : le procès de Catherine Théot a été « le premier épisode de la rivalité entre les deux comités de salut public et de sûreté générale, de la lutte entre Robespierre et ses ennemis, qui se terminera le 9 thermidor ». Vadier et les déchristianisateurs voulaient, par le procès de Cath. Théot et de ses fidèles, montrer la nécessité de supprimer le fanatisme jusqu'à la racine, et perdre, en l'y

mêlant, Robespierre, chef des partisans de la tolérance des cultes. Ce dernier prévint le coup et empêcha le procès].

— 1er Mai.

Jean Morvan. *Les chouans et les bleus.* [Extrait d'un prochain ouvrage sur *Les chouans de la Mayenne, 1792-96.* Origine, manière de combattre, meurtres et pillages des chouans, « agglomérations de bandits ». Les chefs républicains; indiscipline et excès des volontaires].

— 15 Mai.

Emile Molinier. *Le Musée du mobilier français au Louvre.* [Inauguré le 20 mai. La conservation du mobilier national depuis la Révolution, les dilapidations; la nécessité de placer dans les musées et les palais les meubles d'art et les tapisseries. Détails sur les œuvres exposées, et qui datent des XVIIe et XVIIIe siècles. Histoire de l'évolution du mobilier français pendant cette période].

Maurice Dumoulin. *Les livres de Raisons.* [Ce qu'ils sont. On en a publié un grand nombre. Intérêt des renseignements qu'ils fournissent à l'histoire, spécialement pour la période moderne : événements politiques, religieux, militaires, vie sociale et économique. Exemples divers : le journal du notaire Borrelly de Nîmes, et les préliminaires de la Révocation; le journal du vigneron roannais Bergeron et la Révolution et l'Empire].

Le Correspondant. (n. sér., t. CLXVII) 10 Avril 1901.

Pierre de La Gorce. *Études d'histoire contemporaine. Mentana.* [Suite dans le no du 25 avril. Récit de l'attaque de Garibaldi contre l'État pontifical, sa défaite à Mentana (3 novembre 1867) par les troupes du Pape aidées des troupes françaises; et surtout étude de la politique française, des débats soulevés au Parlement par ces événements].

L. de Lanzac de Laborie. *De l'armée de Condé aux hussards de Napoléon. Un cavalier des temps épiques, d'après une nouvelle publication.* [Hippolyte d'Espinchal, auteur de *Souvenirs militaires, 1792-1815*, pub. par F. Masson et F. Boyer].

Bernard de Lacombe. *Les archives de l'histoire religieuse de France.* [Expose le but de la Société récemment fondée sous ce titre].

— 25 Avril.

Emmanuel de Broglie. *Catinat, l'homme et la vie (1637-1712). La disgrâce (1697-1702).* [Suite; début paru en 1900. Fin de ce chapitre dans le no du 10 mai 1901. Nombreux documents insérés dans le récit].

— 10 Mai.

Jane Dieulafoy. *Les Salons de 1901.*

Le Carnet historique et littéraire. (t. IV) Mars 1901.

Cte de Riocour. *La fin d'une société : lettres du chevalier de l'Isle.* [Première partie (1761-1763) d'une correspondance qui s'étend de 1761 à 1784. Détails sur la société aristocratique et littéraire à la fin du XVIIIe siècle. A suivre].

Victor du Bled. *La famille de Mazarin.* [Les nièces de Mazarin, d'après les sources imprimées].

EDWARD CASTELLO. *Aventures d'un soldat, trad. de l'anglais par le Cte de Diesbach.* [Début dans le no de février, suite dans le no d'avril, et à suivre. L'auteur, né en Irlande, était soldat anglais depuis 1806. Récit de la campagne de Portugal, 1809].

A. FOULON DE VAULX. *Antoine Vestier (1740-1824). Notes et renseignements* [Suite et fin; début paru dans le no de février. Liste des œuvres existantes de Vestier].

P. FROMAGEOT. *La chevalière d'Éon à Versailles en 1777 (gravure).* [Suite et fin ; début dans le no de février].

Rouges, blancs et bleus. Lettres, portraits et fac-similés [de Marie-Antoinette, de Cléry, de Mirabeau, de Rouget de l'Isle, de Carrier].

— Avril 1901.

Le congrès de Vienne, gravure d'après Isabey.

Bon DURRIEU. *Nicolas Ier et l'avènement de Napoléon III. Papiers du capitaine de Castelbajac, ambassadeur en Russie.* [Difficultés faites par le tsar à reconnaître le nouvel empereur].

C. DE LATOUR. *Mémoires inédits du général Chlapowski, officier d'ordonnance de Napoléon Ier.* [En tête, notice sur l'auteur, à la fin de laquelle il est question d'une paix avec Alexandre Ier dont la localisation chronologique est visiblement erronée. Les extraits donnés des *Mémoires* concernent la campagne de 1809 (bataille de Wagram et bataille (?) de Znaïm), et la campagne de Prusse (combat de Tcherv, 1807). A suivre].

Le collier de la Reine. « Copie du mémoire remis à S. M. la Reine, le 12 août 1785 : De la manière dont Boehmer et Bessange ont traité avec le cardinal de Rohan la vente du grand collier en brillants dont il a fait l'acquisition pour S. M. la Reine [Doct tiré des archives du duc de Praslin].

CH. DONOS. *Biographies contemporaines. René de Saint-Marceaux* (portrait).

Rouges, blancs et bleus. Lettres, portraits et fac-similés. [de Santerre, d'André Chénier, de Rouget de l'Isle, de Henriot, de Collot d'Herbois].

Nouvelle revue rétrospective. (t. XIV) 10 Avril 1901.

Les Anglais à Alexandrie (1882). Lettres d'un témoin. [Témoignage sur les événements qui amenèrent l'intervention anglaise].

Le procès des Jésuites (1762-1765). Lettres du président d'Eguilles et des conseillers Honoré et André de Montvalon. [Onze lettres, relatives aux mesures de rigueur prises contre ces parlementaires, défenseurs des Jésuites. La dernière est une requête d'André de Montvalon au Dauphin].

Douze ans de campagnes (1794-1806). Lettres du vicomte Louis de Villiers à M. Aubron. [Suite dans le no du 10 mai. L'auteur, né en 1770, était entré au service en 1792. Opérations de l'armée de Sambre et Meuse de juin 1794 à juin 1976. Récit de la bataille de Fleurus].

— 10 Mai.

L'attentat du général Malet (23 octobre 1812). [Rapports de Pelet de la Lozère, directeur de la Police générale, et du baron Pasquier, préfet de police, au duc de Rovigo, ministre de la police générale.]

La situation politique en mars 1831. [Lettre du duc de Bassano au général baron Lallemand.]

Les Juifs à Limoges (1793). [Plainte adressée à la municipalité de Limoges, le 12 février 1793, par neuf habitants de la ville contre des Juifs qui viennent de la quitter et qu'ils accusent d'escroquerie. Le signalement des fugitifs est joint à la plainte].

La mort du général Colson (6 août 1870). [Lettre de M. A. Uhrich, témoin oculaire].

Lettre des Leczinski à la comtesse d'Andlau et au maréchal de Bourg (1725-1738). [Lettres de Catherine Opalinska, femme de Stanislas, avril 1725 à février 1727. Détails sur les premiers temps de l'union de sa fille Marie avec Louis XV. A suivre].

Revue bleue. (t. XXX) 6 avril 1901.

G. Giacometti. *Les Campello, histoire d'une famille italienne au XIXe siècle*, [d'après le Cte Paolo Campello della Spina, *Storia documentata aneddotica d'una famiglia umbra*, 1900 ; quelques détails sur les relations des fils de la reine Hortense avec les comités insurrectionnels romains en 1831, et du président Louis-Napoléon, puis empereur Napoléon III, avec l'Italie pontificale].

A. Aulard. *Impressions de voyage de Robespierre*. [Reproduction de l'article analysé ci-contre, p. 98].

— 13 Avril.

Michel Salomon. *Psychologie de l'amour au XIXe siècle*. [L'amour subit en grande partie les fluctuations de la politique dans son fonds et ses manifestations. Suite dans le no du 20 avril].

E. Faguet. *La duchesse de Bourgogne à vingt ans*. [A propos du livre du Cte d'Haussonville].

Gilbert Stenger. *La Société sous le Consulat*. [Fêtes, cours, le mesmérisme, les promenades, les salons après Marengo, la cour du Premier Consul. Suite dans les nos du 20 et du 27 avril].

Paul Desjardins. *Thomas Paine*. [d'après M. D. Conway, *Thomas Paine*, et A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*. Suite dans les nos du 27 avril et du 4 mai].

— 27 Avril.

Léon Séché. *Le centenaire d'Atala*. [Paraît le 15 avril 1801 ; son succès parmi les femmes ; les critiques de l'abbé Morellet et de M.-J. Chénier].

Hector Depasse. *Un inconscient*. [Il s'agit d'Émile Ollivier].

— 4 Mai.

Desbrière. *La descente du général Humbert en Irlande (1798)*. [Étude critique de la bataille de Ballinamuck].

Pierre Lalande. *La toilette d'une cousine de Louis XIV*. [Il s'agit de Mme de Guise ; curieux pour l'histoire de l'art et des mœurs.]

— 11 Mai.

Pierre de Nolhac. *La création de Marly*. [Tout à fait sur le type de Versailles ; les travaux commencés en juin 1679, malgré le témoignage de Saint-Simon].

Pierre Foncin. *La jeune Mme Roland*. [D'après le livre récent de M. Perroud].

Revue de Bretagne et de Vendée. (t. XXV).

HAMARD. *Les Franciscaines, missionnaires de Marie* : Chine et Japon, Afrique et Amérique. [Quelques détails intéressants sur ces missions à l'époque actuelle].

A. LALLIÉ. *Le Comité révolutionnaire de Nantes ; ses attributions, ses origines, son personnel, ses exactions et sa chute.* [Article documenté, présentant un intérêt général pour l'histoire des comités révolutionnaires].

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON. *Usages et droits féodaux en Bretagne.* [Le 1er article étudie les « droits ayant un caractère de pénalité ; le second, diverses redevances et des droits, qui rappellent d'anciens exercices militaires, et dont le plus important est la *quintaine* ».

Revue de l'art ancien et moderne. (t. IX) 10 Avril 1901.

GUSTAVE GEFFROY. *Daumier.* [Remarquable et pénétrante étude sur le talent de Daumier, le caractère de son œuvre de dessinateur et de peintre. Nombreuses reproductions de tableaux et lithographies. Article écrit à propos de l'exposition ouverte le 1er mai à l'École des Beaux-Arts.]

HENRY MARCEL. *Essai sur l'iconographie de Mirabeau.* [Étude des documents essentiels et authentiques constituant l'iconographie de Mirabeau : gravures, pastel et tableau par Boze, pastel par Bounieu, bustes par Lucas de Montigny et Houdon ; gravures illustrant le texte ; le marbre par Houdon de la collection Delagrave est reproduit en héliogravure.]

H. FIÉRENS-GEVAERT. *L'Hôtel de Ville de Paris.* [Fin de cette monographie, commencée en 1899. Voyez *Répertoire* 99, nº 2757. L'auteur commente et décrit dans ce dernier chapitre les peintures décorant les salons des sciences, des arts et des lettres, la galerie de la cour du sud, le salon d'arrivée sud, l'escalier et les appartements du préfet ; œuvres principales par Besnard, Bonnat, Galland, Puvis de Chavannes, gravures et héliogravures.]

— 10 Mai.

LOUIS DE FOURCAUD. *Antoine Watteau.* II. [Suite ; l'enfance de Watteau à Valenciennes, l'arrivée à Paris, ses premiers maîtres, son éducation artistique ; Watteau chez Claude Gillot, chez Claude Audran, son séjour au Luxembourg, l'étude de la galerie de Rubens, son passage à l'École académique du Louvre où il concourt pour le grand prix en 1709. Reproductions de gravures du XVIIIe siècle.]

PASCAL. *Les Salons de 1901. L'architecture.* [Gravures.]

JEAN GUIFFREY. *Le legs de la baronne Nathaniel de Rothschild au Musée du Louvre.* [Peintures italiennes ; la laitière par Greuze (héliogravure) et aquarelles de Jules Jacquemart (gravures)].

Revue des Deux-Mondes. (5e pér., t. II) 1er Avril.

PIERRE DE SÉGUR. *Un allié de Louis XIV.* [Christophe Bernard von Galen, prince évêque de Münster (1607-1678) « soudard en robe et en mitre qui, sur vingt-huit années de règne, compta plus de vingt ans de luttes et de batailles, tyran de ses sujets,... pillard, perfide et sanguinaire ». Récit de son élévation au

trône épiscopal de Münster, de ses guerres avec la Hollande, et de ses relations avec Louis XIV, dont il fut l'allié de 1667 à 1674].

— 15 Avril.

Albert Vandal. *La conquête de Paris par Bonaparte* (1799-1800). *I. Après Brumaire.* [Bon accueil fait par Paris au coup d'État. Popularité de Bonaparte parce qu'il a brisé la faction jacobine et parce qu'on espère de lui la paix extérieure. Rapidement organisé, le gouvernement du Consulat provisoire prend contre les principaux jacobins un arrêté de déportation ultérieurement rapporté; mais il doit avant tout faire face à la « réaction spontanée » fomentée dans toute la France par les émigrés rentrés et par les prêtres contre-révolutionnaires. A Paris, mesures sévères contre les agitateurs : interdictions de pièces, saisies de journaux, arrêtés contre les rassemblements et les propagateurs de fausses nouvelles, etc. « Fait singulier, et pourtant incontestable, l'apparition du grand faiseur d'ordre... provoqua d'abord une recrudescence de désordre »].

(5e pér., t. III). 1er Mai.

Albert Vandal. *La conquête de Paris par Bonaparte* (*1799-1806*). *II. Paris sous le Consulat provisoire.* [Tableau matériel et moral de Paris à la fin de 1799. Premières mesures prises par Fouché, contre la prostitution, et à l'égard de la presse. La constitution de l'an VIII, votée à Paris « avec plus de docilité que d'enthousiasme ». Bon effet des premières mesures réparatrices et pacificatrices des Consuls. Le public, las des violences révolutionnaires, et resté néanmoins attaché à « l'idéal de liberté et de justice » de 1789, commence à en attendre la réalisation de Bonaparte].

Georges Goyau. *Patriotisme et humanitarisme. Essai d'histoire contemporaine. III. Du traité de Francfort à la mort de Gambetta.* [Suite; début en juill. et oct. 1900. En 1871, un certain nombre de républicains répudient les théories humanitaires, notamment Gambetta, qui n'hésite pas à passer pour « militariste ». La propagande internationaliste n'en continue pas moins : Garibaldi, Victor Hugo, les rédacteurs des *États-Unis d'Europe*, revue génevoise. Après quelques concessions au sentiment patriotique, les loges maçonniques reviennent aux idées humanitaires].

— 15 Mai.

Albert Vandal. *La conquête de Paris par Bonaparte* (*1799-1800*). *III. La première session législative.* [Composition du Corps législatif et du Tribunat; à part une vingtaine, leurs 400 membres sont d'anciens conventionnels et membres des Conseils, discrédités et détestés : aussi, à leurs premières manifestations d'opposition, le public se prononce-t-il avec violence en faveur de Bonaparte. Celui-ci juge impolitique toute « épuration » des Assemblées. Il prend des mesures contre la presse qui grossit les moindres incidents, fait pourchasser les royalistes toujours actifs en Vendée et à Paris. Son labeur acharné, les poursuites contre le fournisseur Ouvrard, une campagne de presse bien menée lui gagnent sans cesse des partisans. Bon accueil fait à la pacification de l'Ouest; la loi sur l'administration départementale est votée par les Assemblées. L'enthousiasme du public, lors de l'installation solennelle des Consuls aux Tuileries (30 pluviôse) permet de mesurer les progrès de la popularité de Bonaparte].

Revue des Études historiques. (n. sér., t. III) Mars-Avril 1901.

Fr. Funck-Brentano. *La captivité, le procès et la mort de Marie-Antoinette.* [D'après un document des Arch. Nat., les journaux du temps et les ouvrages de Tourneux, Lenôtre, Campardon, Nolhac, E. et J. de Goncourt, etc. Dix-neuf pages. A la fin, la mauvaise interprétation d'un texte fait croire à l'auteur que Marie-Antoinette, avant d'être guillotinée, eut, sur l'échafaud, la barbe faite par un perruquier].

G. Lacour-Gayet. *Préliminaires de la Guerre maritime de Sept-Ans.* [Extrait d'un ouvrage qui paraîtra prochainement à la librairie Champion sur *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*].

L. Batcave. *Commentaire historique d'un passage de Montaigne.* [Relatif au village de Lahontan (Basses-Pyrénées), cité au ch. xxxvii des *Essais*. Montaigne y était co-patron de l'église Notre-Dame].

H. Courteault. *Souvenirs d'enfance de la marquise de Villeneuve-Arifat* (Suite. Début en janvier-février). [Détails sur la société polie pendant le règne de Louis XVI et sur les préliminaires de la Révolution à Paris].

Revue des Pyrénées. (t. XIII) Janvier-février 1901.

Mgr C. Douais. *L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire, du XVe au XVIIIe siècle* (Suite).

— Mars-avril.

E. Connac. *La Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne* [Suite ; début paru en 91. Fin de 1794-fin de 1796. A suivre].

Revue des Questions historiques. 1er Avril 1901.

Abbé Tauzin. *Les Bastilles landaises et leur organisation municipale du XIIIe au XVIIIe siècle.*

H. Froidevaux. *La politique coloniale de Napoléon Ier.* [D'après l'ouvrage de G. Roloff, *Die Kolonial Politik Napoleon's I*, Munich, 1899. L'empereur n'a nullement négligé et sacrifié les colonies. M. F. insiste sur l'effort fait en 1807-1808 (Mission Gardane) pour atteindre l'Inde par la Perse].

Revue d'histoire diplomatique. 1901, n° 2.

L'Éducation d'un diplomate. [Reproduction d'un mémoire rédigé en 1813 par M. d'Hauterive, conservateur du dépôt des Archives depuis 1807 et directeur de la première division politique, sous ce titre : Conseils à un élève du Ministère des Relations Extérieures; il prend pour exemple d'un travail d'histoire diplomatique les préliminaires de la paix de Paris en 1763. A noter cette idée, signe du temps, que la paix ne peut régner en Europe que si l'une des puissances a sur les autres une prépondérance incontestée.]

Pierre Flament. *Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie (1619-1641).* [Premier article qui conduit cette histoire jusque vers 1630. Il est extrait surtout des fonds de la Bibliothèque Nationale; il ne semble pas que les Archives des Affaires Étrangères aient été utilisées.]

G. Baguenault de Puchesse. *Les Introducteurs des Ambassadeurs (1585-1900).*

[Résumé du livre récemment publié sous ce titre par MM. Louis Delavaud et Auguste Boppe, librairie Alcan.]

S. Hora Siccama. *Sir Gabriel de Sylvius.* [3e et dernier article sur l'un des agents politiques de Guillaume d'Orange, dévoué plus tard à la cause de Jacques II.]

P. Coquelle. *Le Cabinet secret de Louis XV en Hollande.* [Quelques détails nouveaux sur les affaires de Pologne et de Corse, sur le danger que le Secret du Roi courut d'être découvert par Choiseul en 1767, à la mort subite de l'agent d'Havrincourt.]

A. d'Avril. *Les Hiérarchies Orientales.* [Tableau des Églises du Levant, unies, ou séparées de Rome.]

Revue hebdomadaire. (2e sér., t. V) 13 avril 1901.

Général baron Rebillot. *L'alliance anglaise et l'entente cordiale depuis 1815.* [Relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre sous Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, Napoléon III, et depuis 1870 jusqu'à nos jours.]

— 20 Avril.

Charles Merki. *Les derniers jours du vieux Paris. L'enclos et l'église de Saint-Julien-le-Pauvre.* [Description et histoire de ce quartier et de l'église.]

Frantz Funck-Brentano. *A travers l'histoire. Les héros de Corneille.* [Récits et anecdotes d'après le livre du Vte G. d'Avenel : La noblesse française sous Richelieu.]

— 27 Avril.

Albert Callet. *Une idylle d'amour conjugal sous la Régence. La petite comtesse Plélo.* [Mariage du Cte de Plélo avec Louise Phélipeaux de La Vrillière en 1723, leur séjour en Danemark, où Plélo était ambassadeur, sa mort à l'attaque de Dantzig en 1734; la comtesse meurt quelques années après, à vingt-neuf ans.]

— (2e sér., t. VI) 4 Mai.

A. de Malarce. *Journal de ma vie (Mémoires de 1845-1900).* [Suite. Souvenirs sur Berryer, les cours de Michelet au Collège de France.]

— 11 Mai.

Eugène Müntz. *Une sœur de Marie-Antoinette. La reine Marie-Caroline de Naples, d'après la correspondance inédite de Vivant-Denon.* [Rapports adressés par Vivant-Denon, chargé d'affaires à Naples de 1782 à 1785].

— 18 Mai.

E. d'Hauterive. *Le merveilleux au XVIIIe siècle.* [Extraits d'un livre où est étudiée la croyance au merveilleux au cours du XVIIIe siècle. La Magie : alchimistes, filles possédées. La Franc-Maçonnerie : son histoire en France, sa composition, son but, réceptions, cérémonies. A suivre.]

Frantz Funck-Brentano. *A travers l'histoire. Napoléon et les Anglais aux colonies.* [Étude d'après le livre récent de M. Prentout : L'Ile de France sous Decaen (1803-1810)].

Revue historique. (t. LXXVI) Mai-Juin 1901.

G. Lacour-Gayet. *La bataille de M. de Conflans (1759).* [Extrait du prochain

ouvrage mentionné p. 105. Détails sur le plan de débarquement conçu en 1758, et dont le désastre naval des 20, 21 et 22 nov. 1759 empêche l'exécution. La responsabilité de M. de Conflans doit être atténuée. Sa défaite entraîne l'échec du corsaire Thurot, chargé d'une diversion en Irlande. Jusqu'en 1763, des projets sont faits pour l'invasion de l'Angleterre, mais sans résultat, la marine étant ruinée].

M. Philippson. *La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon.* [Suite et fin ; début paru en mars-avril. La paix d'Amiens était « désavantageuse, dangereuse » pour l'Angleterre. A peine conclue, Bonaparte la viole par sa conduite en Étrurie, en Ligurie, en Hollande et en Suisse, et par des mesures vexatoires et menaçantes prises à l'égard de l'Angleterre. Un rapport, rendu public, de Sébastiani, sur une mission en Égypte, montre les vues de Bonaparte sur ce pays. L'Angleterre reste à Malte, pour garder la route d'Alexandrie, et demande cette île comme compensation aux annexions faites par la France au mépris du traité d'Amiens. Après trois mois de négociations (Bonaparte voulait gagner du temps), la rupture se produit, en mai 1803 : si l'Angleterre a paru jouer le rôle d'agresseur, c'est par suite des faiblesses et des maladresses du cabinet Addington. Napoléon est l'auteur responsable, par sa politique de violences, de toutes les guerres de son règne].

Revue maritime. (t. CXLVIII) Mars 1901.

Capne de frégate Lallemand. *Chronique de Lorient. De 1792 à 1800.* [Janv. 1792 à sept. 1793. Aucune indication d'origine. A suivre].

Lt de vaisseau Maurice Delpeuch. *Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres (suite). Le « Duguay-Trouin ».* [Notices sur Dugay-Trouin et sur les bâtiments qui ont porté son nom. Suite d'une série d'études dont le début a paru en 1900].

Lt de vaisseau Mouchez. *Le blocus de Brest, 1803-1805.* [Trad. résumée d'un ouvr. anglais pub. par J. Legland pour la *Navy Records Society*. A suivre].

Revue politique et parlementaire. (t. XXVIII) 10 Avril 1901.

Edmond Séligman. *L'établissement du jury en 1790.* [Extrait d'un livre récent sur *La Justice en France pendant la Révolution.* Exposé des débats à la Constituante].

Léon Séché. *Prévost-Paradol candidat-député (A propos de la mort de M. de Lareinty).* [Récit de l'échec de Prévost-Paradol, battu ainsi que son concurrent M. de Lareinty par M. Gaudin, à l'élection législative de Nantes en mai 1869. M. S. cite plusieurs lettres de Prévost-Paradol.]

— 10 mai.

A. de Bertha. *La Hongrie et la guerre de 1870.* [Extrait d'un livre prochain : *La Hongrie moderne.* Explication de l'attitude de la Hongrie à l'égard des belligérants].

Revue universitaire. 15 Mai 1901.

Charles Seignobos. *Une histoire scientifique de la Révolution.* [Étude critique de l'Histoire politique de la Révolution par M. A. Aulard.]

Revue d'Histoire rédigée à l'État-Major de l'armée (t. III). Mars 1901.

G. *Campagne de 1793 en Alsace.* [Début paru en février. Les services administratifs aux armées du Rhin et de la Moselle. Force et emplacements des armées françaises en juillet-août 1793. Prise de contact avec l'ennemi ; force des troupes austro-prussiennes. Une carte. A suivre].

E. F. *La guerre de 1870-1871. Journée du 1er août.* [Début paru en 1900. Armée du Rhin ; préparation de l'opération de Sarrebrück ; mouvements respectivement exécutés et renseignements obtenus par les belligérants. A suivre].

— Avril 1901.

G. *Les campagnes du maréchal de Saxe.* [Début paru en 1900. Administration de l'armée : subsistances, hôpitaux, postes et routes, etc. A suivre].

M. *Étude sur la campagne de 1799.* [Début paru en février. État général de l'armée le 1er sept. 1798. A suivre.]

E. F. *La guerre de 1870-71. Journée du 2 août.* [Suite. Combat de Sarrebrück. A suivre].

Souvenirs et mémoires. (t. VI) 15 mars 1901.

Ch. de Larivière. *Une impératrice et son premier architecte : Catherine II et Clérisseau, d'après de nouveaux documents.* [Leurs relations à deux reprises, 1774 et 1778. Elles se terminèrent par une brouille.]

Napoléon, Murat et le roi de Prusse en 1813. [Suite et fin : début paru en janvier. Lettre de Murat à l'Empereur et au roi de Prusse, à Berthier, au Prince Eugène, pendant son commandement de la Grande Armée, déc. 1812-15 janv. 1813.]

Mémoires d'un soldat de l'Ancien régime. [Début paru en janvier ; suite en avril. L'auteur était français et engagé au service de Venise. Campagne de 1716 dans le Levant et siège de Corfou. D'après un manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal. A suivre.]

Les mémoires de Mme *d'Épinay.* [Suite. Voy. *Répertoire*, 99, no 391. A suivre].

— 15 Avril.

L. G. F. *Le général Duhesme à l'armée de Naples (1799).* [Journal des opérations de l'aile gauche de l'armée, rédigé sous la direction du Gal Duhesme, qui la commandait. Prise de Pescara et Venafro, opérations en Pouille. A suivre].

NOTES ET NOUVELLES

— Travaux en préparation ou sous presse :

Gabriel Hanotaux. Histoire de France contemporaine, de 1871 à nos jours [pour faire suite à l'Histoire de France d'Henri Martin] (sous presse. Paris, Combet). — *Amiral Jaurès*. Souvenirs de la campagne du 21e corps (nov.-déc. 1870), publiés par son fils (sous presse. Albi, Amalric). — *G. Lacour-Gayet*. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV (sous presse. Paris, Champion).

MM. Camille Bloch et *Pierre Muret* préparent des thèses de doctorat ès-lettres, le premier sur : La lutte contre la misère à la fin de l'Ancien Régime (1760-1789), le second sur : Charles III et le duc de Choiseul.

M. A. Aulard publiera prochainement le tome XIV de son Recueil des actes du Comité de Salut public, et le tome V et dernier, avec une table alphabétique générale, de son ouvrage sur : Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire.

Le *Capne Alf. Pineau* a sous presse une étude sur le général Dugommier et prépare une biographie du maréchal Moncey.

Société de l'Histoire de France. — Outre les Mémoires du Vicomte de Turenne, récemment distribués, la Société donnera cette année le tome III du Journal du chevalier de Quincy publié par *M. Lecestre*, et le tome Ier du Journal de Jean Vallier (relatif à la Fronde), publié par *MM. Courteault et de Vaissière*.

A la fin de l'année dernière, *M. Jean Lemoine*, bibliothécaire au ministère de la guerre, a proposé la publication de la Correspondance du chevalier de Mopinot, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du Dauphin, et d'une dame de Paris de ses amies. Cette correspondance est intéressante à la fois pour les campagnes de 1757, 1758, 1761, 1762, et pour l'histoire de Paris, l'état de l'esprit public, etc. à la même époque. — Dans sa séance du 4 décembre 1900, le Comité a décidé en principe la publication, mais l'a, pour diverses raisons, provisoirement réservée.

— Thèses de doctorat ès lettres récemment soutenues devant l'Université de Paris :

Le 24 avril, M. Prosper Cultru, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris. Thèse latine : *De colonia in insulam Delphinam vulgo Madagascar a barone M. A. de Benyowszky deducta*. Jury : MM. Denis, Dubois, Lavisse. Thèse française : *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce. Étude d'histoire coloniale*. Jury : MM. Dubois, Schirmer, Vidal de La Blache. Mention *très honorable*.

Le 17 mai, M. Léon Lévy, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris, pro-

fesseur agrégé d'histoire au lycée de Marseille. Thèse française : *Le conventionnel Jeanbon Saint-André, 1749-1813*. Jury : MM. Aulard, Denis, Seignobos. Mention *honorable*. La thèse latine traitait d'un sujet d'histoire romaine.

— L'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens vient d'ouvrir un concours sur la question suivante : « Étendues successives et comparatives des pays de langue picarde, de la province et du gouvernement de Picardie, du XIIe au XVIIIe siècle ». On demande d'étudier quels étaient les pays de langue picarde avant la conquête de Philippe-Auguste et ce qu'ils furent sous ses successeurs, notamment lors de la nomination de Charles de Bourbon à la charge du gouverneur général de Picardie (1519-1537), et plus tard, au moment de la séparation de l'Artois (1754). Les mémoires devront parvenir au secrétaire perpétuel avant le 1er novembre 1902, munis d'une devise répétée sur une enveloppe contenant le nom de l'auteur. Ils doivent être inédits, et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés. L'Académie décernera, s'il y a lieu, un prix de 500 fr. et une médaille d'une valeur de 100 fr.

— Le congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu cette année à Nancy, du 9 au 14 avril. Nous relevons, dans le procès-verbal des séances, les communications suivantes relatives à l'histoire moderne et contemporaine de la France :

Section d'histoire et de philologie : *J. Allain*. Quelques observations sur François Quesnay, membre de l'Académie des sciences, fondateur de l'économie rurale. — *Baguenault de Puchesse*. Correspondance échangée entre la cour de France et le duc de Lorraine Charles III à propos de l'invasion des reîtres allemands venus en 1587 au secours des protestants français [le duc avait fait des offres de secours, qu'Henri III déclina]. — *Abbé Bled*. Liste chronologique des fonctionnaires ou dignitaires civils et ecclésiastiques de l'église de Thérouanne, capitale des Morins, jusqu'en 1553. — *Blossier*. 1. Les conséquences à Honfleur de la journée du 20 juin 1792. 2. La résistance de Honfleur au fédéralisme. 3. Le rôle du commissaire du Directoire exécutif auprès de la municipalité de Honfleur. — *P. Boyé*. Recherches sur l'apiculture en Lorraine du XVe au XVIIIe siècle. — *Du même*. Les anciennes coutumes du Bassigny barrois [rédigées en 1507, réformées en 1580]. — *Du même*. Les coutumes inédites du comté de Bitche [rédigées en 1571]. — *Clauzel*. Fabre d'Églantine à Nîmes en 1785. — *P. Coquelle*. La mission du général Maillebois en Hollande en 1785-1787. — *Cozette et Leclère*. L'instruction publique à Noyon avant 1789. — *Des mêmes*. De l'action produite à Noyon à l'égard de la noblesse et du clergé par les événements de la première période révolutionnaire (1789-1796). — *Abbé Degert*. Liste critique des évêques d'Aire (Gascogne). — *A. Denis*. La dévastation de la cathédrale de Toul en 1794. — *Lt Ch. Denis*. Jacques de Choiseul, comte de Stainville, maréchal de France (1727-1789). — *Fleury*. Mémoire sur le rôle d'un commissaire du Directoire exécutif, près d'une administration municipale de canton [le canton rural de Mamers]. — *Galland*. Les sociétés populaires de Laval et de la Mayenne (1791-1795). — *Ch. Guyot*. Le gouvernement révolutionnaire à Mirecourt pendant la

Convention. — *Du même*. L'administration municipale de Mirecourt pendant le Directoire. — *Henry*. L'enseignement primaire à Lunéville de 1575 à la Révolution. — *Jadart*. Les anciens registres paroissiaux dans les arrondissements de Reims et de Rethel. — *Abbé Jérôme*. L'activité intellectuelle à l'abbaye de Moyenmoutier (Vosges) à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle — *De Laage de Meux*. Un diplomate agriculteur au XVIIIe siècle [Louis Gabriel du Buat]. — *P. Marichal*. Les archives des départements lorrains et l'administration des domaines [étude de 4 décrets de 1806 et 1808, autorisant des échanges de documents domaniaux]. — *Abbé Martin*. L'état des esprits dans les trois diocèses de Toul, Nancy, et Saint-Dié, à la fin de l'ancien régime. — *Massereau*. Étude historique et analytique sur les registres paroissiaux du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), renfermant autrefois quinze paroisses. — *L. Morin*. Des mandements épiscopaux comme moyen d'information publique à la fin de l'ancien régime. — *Du même*. Le théâtre à Troyes aux XVIIe et XVIIIe siècles. — *Du même*. Les abeilles et la cire au temps passé dans la Champagne méridionale. — *Ch. Pfister*. L'académie de Nancy depuis la mort de Stanislas jusqu'à sa suppression en 1793. — *Vernier*. Notice sur le fonds de Saxe, aux Archives de l'Aube [archives du prince Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace, † 1806]. — *Vauclin*. Les rosières de la marquise de Pompadour et de la ville de Dreux (1751-1752). — *Du même*. Le pain de Pâques ou de charité dans le bailliage de Caen à la fin du XVIIIe siècle.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE : *L^t Ch. Denis*. Note sur un mortier de bronze fondu à Lunéville en 1771. — *Pasquier*. La construction du château de Saint-Elix-en-Comminges de 1540 à 1548.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : *Ausset*. L'enseignement public dans deux communautés rurales des Cévennes [Saint-Germain de Calberte et Saint-André de Lancize, Lozère] à la fin du XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — *Dr Barthès*. Les méfaits de l'alcoolisme [Partie historique]. — *P. Boyé*. Les salines de Lorraine au XVIIIe siècle. — *Cozette et Leclère*. Les statistiques de la population dans le canton de Noyon de 1720 a 1896. — *G. Gavet*. Les particularités du droit noble en Lorraine. — *E. Levasseur*. La création des assignats sous la Constituante. — *L. Salefranque*. Le mouvement des transmissions immobilières à titre onéreux, en France, de 1826 à 1898.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE : *P. Boyé*. Les Hautes-Chaumes des Vosges et les voyageurs qui ont visité ces territoires, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — *A. Chauvigné*. Plan de Tours de 1751, d'Estienne Fouquet. — *Dannreuther*. La forêt de Passavant (Haute-Saône). — *Ch. Duffart*. Le lac de Lacanau en 1700 et en 1900. — *P. Durand-Lapie*. Le passage du Mont-Cenis en 1800 [récit des péripéties du passage avant la construction de la route, par Armand Fontanel, imprimeur à Montauban, libéré du service militaire après Marengo]. — *Fauvel*. Histoire des îles Seychelles sous la domination française (1742-1825). — — *Jos. Fournier*. L'utilisation de l'étang de Berre, d'après un mémoire rédigé en 1794 par Fabre, ingénieur « hydraulique » de Provence. — *H. Froidevaux*. Jacques Pelays et l'exploitation des mines d'or du Bambouck par la Compagnie

des Indes (1730-1732). — *Du même*. L'intérêt géographique de la mission du général Gardane en Perse (1807-1809). — *Ch. Guyot*. Histoire de la forêt de Darney (Vosges). — *Dr Hamy*. Documents inédits relatifs aux expéditions des Français en Floride sous le règne de Charles IX. — *Jadart*. Les limites anciennes du Rémois et du Rethélois. — *G. Musset*. Un voyage à la Louisiane [de Franquet de Chaville, 1819] et la fondation de la Nouvelle-Orléans. — *A. Pawlowski*. Le golfe du Poitou à travers les âges. — *Du même*. Nouvelles cartes de Masse [célèbre ingénieur hydrographe qui fit avant Cassini, de 1701 à 1724, un levé de la côte atlantique]. — *G. de Saint-Yves*. Les Antilles françaises au XVIIe siècle et l'intendant Patoulet [de 1679 à 1682]. — *Du même*. La perte du Canada et les papiers de Dumas [lettres du marquis de Vaudreuil, de Dumas, alors major-général, et du chevalier de Lévis, février à juin 1760]. — *Vuacheux*. Mémoire adressé à Choiseul en 1761 sur la nécessité d'établir un phare dans la baie d'Audierne. — *Du même*. Mémoire du géographe Philippe Buache sur l'état de la géographie en France (février 1763).

On trouvera dans les numéros du *Journal officiel* du 11 au 15 avril l'analyse de ces diverses communications, et le texte du discours prononcé par M. Ch. Pfister, professeur à l'Université de Nancy, à la séance solennelle de clôture sur « les origines et les développements des sociétés locales de la Lorraine ». La *Révolution française*, dans son numéro du 14 mai, a reproduit *in extenso* les passages du procès-verbal officiel contenant l'analyse des communications relatives à la Révolution.

— Le 29 mars 1901, le Conseil municipal de Paris, sur un rapport de sa 4e commission, a voté les crédits nécessaires à la publication, dans la Collection de documents sur l'histoire de Paris pendant la Révolution, d'un ouvrage de M. Douarche, premier président de la Cour d'appel de Caen, ayant pour titre : *Etude historique sur les tribunaux civils de Paris de 1791 à 1800*. Cette étude sera basée sur un certain nombre de décisions rendues par les tribunaux civils de Paris de 1791 à 1800, dont les minutes ont été détruites en 1871, mais dont il existe des copies que M. D. se propose de publier.

Quelques jours auparavant, le Conseil avait voté l'impression, dans la « Collection verte » (Histoire générale de Paris. Collection de documents), de l'*Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle* (*1498-1600*), dont l'auteur, M. Ernest Coyecque, a déjà publié une partie (jusqu'à 1539) dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, années 1893 à 1897.

— Nous avons à signaler la réapparition d'un périodique disparu et l'apparition de trois périodiques nouveaux :

La revue *L'Art* avait disparu en avril 1896. Un dernier fascicule devait paraître en mai 1896, afin d'achever le volume IV de la 2e série (fin de l'année 1894) : il n'a jamais été édité. En décembre 1900 a paru un fascicule qui, daté : 1894-1900, achève enfin ce volume de 1894, et relie ainsi la 2e série à la 3e, commençant en 1901. En effet, depuis le 28 janvier dernier, il paraît de nouveau une livraison par mois. *L'Art* a gardé le même format gr. in-8 et la même disposition typogra-

phique que par le passé. Le rédacteur en chef est M. Paul Leroi et le directeur artistique, M. Théophile Chauvel. (Administration : MM. E. Moreau et Cie, Imprimeurs-éditeurs, 41, rue de la Victoire, Paris).

Le 15 avril 1901, a paru le 1er numéro d'une nouvelle publication bibliographique sous ce titre : *Les idées et les livres. Annales de bibliographie critique.* « Notre but, dit l'avis placé en tête de la première page, est de tenir nos lecteurs au courant de tous les ouvrages nouveaux parus chaque mois, et particulièrement des ouvrages relatifs à l'histoire, aux questions sociales et à la littérature en général, en donnant l'analyse ou la critique sérieuse et impartiale des meilleurs ou des principaux. Nous fournirons ainsi à nos lecteurs... un guide sûr dans leurs lectures et dans le choix de leurs livres ». Les principaux collaborateurs, pour la partie historique, sont : H. de Curzon, abbé P. Fesch, Frantz Funck-Brentano, A. Isnard, abbé Klein, Gabriel Ledos, G. Riat. La rédaction et l'administration sont à la librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

On annonce l'apparition d'un nouveau recueil d'histoire médicale anecdotique sous ce titre : *La Médecine anecdotique, historique et littéraire*, publié par fascicules mensuels sous la direction du Dr Minime (Paris, l'Édition médicale française, 29, rue de Seine). Le premier fascicule indique bien le but de cette publication, analogue à la *Chronique médicale* du Dr Cabanès.

Enfin, en janvier 1901, a paru à Marseille le premier numéro de la *Revue historique de Provence*, editée par fascicules mensuels sous la direction de M. Ludovic Allec. Elle publie des articles de fond et des documents originaux. Les abonnements (12 fr. par an) sont pris à Marseille, 153, rue Consolat.

— A signaler, dans la 21e livraison du *Handwöterbuch der Staatswissenschaften*, les articles *Proudhon*, par K. Diehl; *Quesnay*, par A. Oncken (p. 278-292 : I. Biographie. II. Doctrine. 1. Méthode. 2. Politique et philosophie du droit. 3. Économie politique. 4. Théorie de la population. 5. Théorie des finances et des impôts. 6. Conclusion); *Quételet*, par Lippert ; *Recht auf Arbeit*, par G. Adler (3. Fourier. 4. Histoire du « droit au travail » en France) ; *Regalien*, par Troeltsch ; *Registrierungsabgaben* (Enregistrement), par V. Heckel ; *Renaissance und Reformation* (les sciences sociales au temps de la Renaissance et de la Réforme), par Gothein ; *Jean-Jacques Rousseau*, par K. Diehl; *Saint-Simon und Saint-Simonismus*, par G. Adler (la bibliographie ne mentionne pas l'ouvrage de S. Charléty) ; *Salzsteuer* (impôt sur le sel), par v. Heckel ; *J.-B. Say*, par Lippert ; *Schankgewerbe* (réglementation des débits de boissons), par G. Meyer ; *Schiffahrt* (p. 539-576), par Lexis.

— Dans sa séance du 25 mai, l'Académie des Sciences morales et politiques a élu membre titulaire, dans la section d'histore, M. G. Fagniez, fondateur, avec M. G. Monod, de la *Revue historique*, auteur d'ouvrages très appréciés sur l'histoire économique de la France, notamment au début du XVIIe siècle, et sur l'époque de Richelieu.

— La *Société des Études historiques* a mis au concours, pour le prix Raymond (1.000 fr.), les sujets suivants : 1o Étudier ce qui subsistait de libertés et de franchises locales dans la France de l'ancien régime (XVIIe et XVIIIe siècles), en se

bornant à une ville un pays ou une province quelconque. (Concours de 1902. Dépôt des mémoires le 1er mars 1902 au plus tard). 2° Exposer, à l'aide des documents, publiés ou inédits, l'histoire des corsaires flibustiers français qui ont, pendant un des trois siècles des temps modernes (XVIe, XVIIe, XVIIIe), fréquenté les côtes atlantiques d'un pays déterminé du Nouveau Monde. (Concours de 1903. Date extrême du dépôt des manuscrits : 31 décembre 1902).

— La troisième vente de la collection d'autographes de feu Étienne Charavay a eu lieu à l'Hôtel Drouot, les 17 et 18 mai derniers. Elle portait principalement sur les documents relatifs à la Convention et aux conventionnels. On trouvera de nombreuses analyses des pièces vendues, avec des fac-similés de signatures, dans le catalogue de la vente.

*
* *

— Duc de Caraman. *La famille de la Mise de Pompadour. Étude généalogique.* (Paris, Henri Leclerc, 1901. In-8, VIII-120 p). — Tandis qu'on a beaucoup écrit sur Mme de Pompadour, on avait jusqu'ici négligé sa famille. M. le duc de C. a comblé cette lacune en reprenant et en complétant un article très documenté de M. Potiquet, paru en 1883 dans l'*Amateur d'Autographes*. Il ressort de son étude que la famille Poisson apparaît en 1631 à Provenchères, près de Montigny-le-Roi, au diocèse de Langres, avec Claude Poisson, « tixier en toiles ». Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, était sa petite-fille. La famille s'éteignit dès la fin du XVIIIe siècle. M. le duc de C. raconte la destinée de chacun de ses membres, financiers, militaires, etc.; celle de la marquise de Pompadour et plus encore celle de son père, François Poisson, présentent des détails piquants.

— Alfred Franklin. *La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle d'après des documents originaux ou inédits* (T. XXVII). *Variétés parisiennes*. Paris, Plon, 1901. In-12, XIV-335 p. — Ce nouveau volume d'une série déjà longue contient des renseignements : 1° sur les maisons, leurs enseignes du XIIIe au XVIIIe siècle, leur numérotage, depuis le premier essai fait au XVe siècle, pour les maisons du pont Notre-Dame, jusqu'à l'opération de 1760-1775, et aux mesures prises pendant la Révolution et au cours du XIXe siècle ; 2° sur les rues et sur leurs noms, du XIIIe au XIXe siècle ; 3° sur l'emploi des mots « Madame » et « Mademoiselle » ; 4° Sur le pain bénit dans les églises et le transport du viatique dans les rues ; 5° sur les « insignes reliques » des églises de Paris, depuis les origines jusqu'à l'époque révolutionnaire ; 6° sur les armoiries des corporations ouvrières (origines, les bannières, les six-corps, la noblesse commerçante ; liste descriptive des armoiries des corporations d'après l'*Armorial général* de 1696). En outre les pages 227 à 246 contiennent un essai de statistique rétrospective donnant, pour les différentes époques, la superficie totale de Paris, le chiffre de la population, le nombre des rues et celui des maisons.

— Ch.-V. Langlois. *Manuel de bibliographie historique* (1er fascicule). Paris. Hachette, 1901. In-8 carré, XI-239 p. — C'est une deuxième édition de l'excellent manuel dont la première avait été publiée en 1896. Elle est remaniée, corrigée,

augmentée, mise très exactement au courant jusqu'à et y compris l'année 1901. Ce premier fascicule renferme la première partie (Instruments bibliographiques), seule parue en 96, et le chapitre préliminaire de la seconde (Histoire et organisation des études historiques), qui contiendra « un essai de bibliographie des ouvrages rédigés, par des spécialistes, pour faciliter la connaissance et l'usage des instruments de l'érudition, encadré dans un exposé très sommaire de l'histoire des méthodes et de l'outillage des sciences historiques : bref, une esquisse rapide de l'*Historia historiæ*, nourrie de renseignements positifs sous forme de références aux livres où sont les détails. Le livre Ier traite, suivant l'ordre chronologique, de l'histoire des études historiques depuis la Renaissance jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le livre II est un tableau de l'histoire et de l'organisation des études historiques au XIXe siècle, jusqu'à nos jours ». Cette seconde partie, dont on peut voir d'avance l'intérêt, paraîtra à la fin de l'année; elle sera suivie de l'index et de la table. Il serait superflu de louer ici le Manuel de M. L. : c'est un de ces livres indispensables à tout travailleur dont on s'étonne qu'on ait pu si longtemps se passer.

— Capne A. Pernot. *Combat de Sidi-Brahim, 23-26 septembre 1845*. Saint-Dié (Vosges), Ad. Weick [1901]. In-8, 103 p. — Sous ce titre, M. P. fait paraître un récit détaillé du combat célèbre soutenu contre Abd-el-Kader par les soldats du 8e bataillon de chasseurs et du 2e régiment de hussards. Le texte est accompagné de cartes et de reproductions photographiques, des états de services des officiers qui commandaient la colonne Montagnac et des survivants, de l'état nominatif des hommes tués, et d'une bibliographie du sujet. Ouvrage de vulgarisation patriotique.

— Lieut^t J. de Verzel. *Tableaux d'histoire militaire (1643-1898)*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901. In-4, VI-79 p. — Ces tableaux sont destinés à donner, sous une forme commode, les divisions essentielles et les événements mémorables des guerres modernes depuis la guerre de Trente ans jusqu'à nos jours. Naturellement l'auteur, qui s'en tient aux grandes lignes pour les campagnes des XVIIe et XVIIIe siècles, entre de plus en plus dans le détail pour celles du XIXe et donne notamment, pour la guerre de 1870-71, un résumé qui ne comprend pas moins de 19 pages. Ce *memento* sera utilement pratiqué par les candidats aux écoles militaires, après correction de certaines erreurs de détail : à Marengo, Desaix n'a pas marché au canon, il a été rappelé; en 1805, le corps d'armée du Mal Mortier n'a pas porté de numéro, et c'est à *Dürrenstein* qu'il s'est battu; on écrit *Kutusow* et non *Kutusoff*. Pourquoi l'auteur a-t-il omis les expéditions d'Irlande?

— M. A. Aulard vient de publier le tome XIII de son *Recueil des actes du comité de salut public*. Les documents qu'il contient vont du 4 floréal an II au 9 prairial suivant.

— Alexis Bertrand. *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*. (Introduction à l'enseignement civique), Paris, Delagrave, 1900. In-8o, 175 p. — M. B. a résumé en un volume les articles qu'il avait publiés dans la Revue Pédagogique, et c'est de quoi il convient de le féliciter. A l'heure en effet, où il est ques-

tion d'afficher dans toutes les écoles de la République la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il importe que les maîtres aient à leur disposition un commentaire explicatif, qui, en leur fournissant le résumé des discussions dont les articles de la Déclaration sont le résultat, leur permette de donner à leur enseignement toute la portée et le relief désirables. Ce livre d'instruction civique manquait jusqu'à présent aux bibliothèques scolaires. L'ouvrage de M. B. comble cette lacune infiniment regrettable. Ouvrage de vulgarisation, non d'érudition, écrit dans une langue claire et précise, il plaira à tous et sera compris de tous. Suffisamment informé, pourvu d'un grand nombre de textes, de références et d'illustrations, il fournira à ceux qui veulent savoir davantage le moyen de satisfaire leur curiosité, à ceux qui désirent seulement connaître l'état de la science, de parler, de réfléchir sans danger d'erreurs graves. Écrit avec la constante préoccupation d'être impartial, de ne point céder au mirage des mots, l'ouvrage de M. B. peut dissiper bien des préjugés, des confusions volontaires ou non; c'est un livre de bonne foi et de sincérité. — L. C.

— Virgile Josz. *Fragonard* (Paris, Société du Mercure de France, 1901. In-12, 341 p.). — Ce livre n'est point un livre d'érudition. L'auteur n'a pas la prétention de compléter ou de rectifier l'ouvrage monumental et somptueux du baron R. Portalis; son petit volume ne peut suffire à faire connaître tout le génie de l'artiste, car aucune peinture n'y est reproduite; mais c'est l'œuvre d'un amateur de goût délicat, qui sait faire sentir le charme et l'art exquis de ce peintre adorable. Il retrace avec verve les physionomies de ces financiers, de ces *dilettanti* qui accrochèrent avec délices les toiles de Fragonard dans leurs salons et leurs boudoirs, il conte d'une manière très vivante la vie simple, aimable, facile, de ce voluptueux et de cet homme heureux; il le replace dans son milieu et fait mieux saisir ainsi le vrai caractère de son œuvre. Le volume est écrit d'un style vif, d'une préciosité un peu obscure par endroits, mais brillant, coloré, avec une recherche de l'effet à la Goncourt. Il semble parfois un roman, mais il suppose néanmoins une sérieuse préparation, il prouve une étude approfondie, une contemplation familière des œuvres du maître; il aidera à faire mieux comprendre la peinture de Fragonard. Il est d'une lecture charmante : M. V. J. n'a pu souhaiter d'autre éloge. — G. B.

LIVRES NOUVEAUX[1]

Généralités. — *Dr Cabanès*. Les morts mystérieuses de l'histoire. Souverains et princes français de Charlemagne à Louis XVIII. Paris, A. Maloine, 7.50. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France et ministres de France... [de 1648 à 1789]. XVI. Prusse, par *A. Waddington*. Paris, Alcan, 28.00 — *W. Wittich*. Deutsche und Französische Kultur im Elsass. Strassburg, Schlesier u. Schweikhardt.

1. On trouvera des indications bibliographiques complètes dans la *Revue* (Comptes rendus, Notes et nouvelles) et dans le *Répertoire* de l'année courante.

XVIe siècle. — Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne (1565-1572), pub. par *Mgr Douais*. T. II. Paris, Plon, 7.50. — *Abbé F. Galabert et J. Gary*. Galiot de Genouilhac, seigneur d'Assier, grand maître de l'artillerie. Paris, Savaète. — *Abbé J. Neyrac*. Les guerres de religion dans nos contrées (Guyenne et Périgord). Bergerac, Imp. Castanet.

XVIIe siècle. — *L. Chabaud*. Les précurseurs du féminisme. Mesdames de Maintenon, de Genlis et Campan. Leur rôle dans l'éducation chrétienne de la femme. Paris, Plon, 3.50. — *R. Couzard*. Une ambassade à Rome sous Henri IV (1601-1605). Paris, Picard, 6.00. — *V. Du Bled*. La Société française du XVIe au XXe siècle. 2e série : XVIIe siècle. Paris, Perrin, 3.50. — *H. de Font-Réaulx*. Henri IV, sa vie et son œuvre. Limoges, Ardant. — *A. Morel-Fatio*. Ambrosio de Salazar et l'étude de l'espagnol sous Louis XIII. Paris, Picard, et Toulouse, Privat, 4.00. — Les continuateurs de Loret. Lettres en vers de la Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdon de Subligny, Laurent et autres (1665-1689), recueillies par *J. de Rothschild* et publ. par *E. Picot*. Paris, Ratier.

XVIIIe siècle. — *H. Buffenoir*. Les grandes dames du XVIIIe siècle. La comtesse d'Houdetot. Paris, C. Lévy. 7.50. — *M. de Chabreul*. Gouverneur de princes, 1787-1830 [Mme de Genlis]. Paris, C. Lévy, 7.50. — *F. Descostes*. Marie-Louise de France au Carmel de Saint-Denis (1737-1787), d'après des documents inédits. Paris, Perrin. — *Dr E. Dühren*. Der marquis de Sade und seine Zeit. Charlottenburg, H. Barsdorf. Trad. fr. par le *Dr A. Weber*, avec préface d'O. Uzanne. Charlottenburg, H. Barsdorf. — *L. Erard*. La question d'Alsace-et-Lorraine et Frédéric le Grand. Strassburg, Schlesier u. Schweikhardt. — *A. Eulenburg*. Der marquis de Sade. Dresden, H. R. Dohrn. — *Fr. Funck-Brentano*. L'affaire du collier, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Bégis. Paris, Hachette, 3.50. — *R. Krauel*, Franz Heinrich von Preussen in Paris während der Jahren 1784 und 1788 bis 1789. Berlin, Mittler u. Sohn. — *G. Maugras*. Der Herzog von Lauzun und die intimen Hofkreise Ludwig XV. Uebers. von *P. Bornstein*. München, A. Langen. — L'ambassade du prince Louis de Rohan à la Cour de Vienne (1771-1774). Notes écrites par un gentilhomme attaché au prince, pub. par le *Bon Zorn de Bulach*. Paris, Fischbacher.

Révolution et empire. — *Maj. Balck*. Napoleonische Schlachtenauflage und Schlachtenleitung. Berlin, Mittler u. Sohn. — *G. de Beauregard*. Les maréchaux de Napoléon. Tours, Mame. — *E. L. Borrel*, Histoire de la Révolution en Tarentaise et de la réunion de la Savoie à la France en 1792. Moutiers, Ducloz. — *Duchesse de Brissac*. Pendant la tourmente (1789-1792). Paris, Flammarion, 3.50. — *V. Delaporte*. « Hektor von Loc'h Maria ». Trauerspiel aus der Grossen Revolution. Nach dem Französ. von *B. Arens*. Freiburg i/B., Herder. — *Cap^ne E. Desbrière*. Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques (1793-1805). II. L'expédition de 1798. La période d'abandon. La flottille de 1801. Paris, Chapelot, 10.00. — Mémoires de Fleury de Chaboulon, ex-secrétaire de l'empereur Napoléon et de son cabinet, pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815, avec annotations de la main même de Napoléon Ier, publiés par *L. Cornet*. Paris, Rouveyre, 16.00. — *Maj. Friedrich*. Die strategische Lage Napoleons am Schlusse des Waffenstillstandes von Poischwitz. Berlin, Mittler u. Sohn. — *J. Grand-Carteret*. L'Aiglon en images et dans la fiction poétique et dramatique. Paris, Fasquelle, 3.50. — *M. Kovalevski*. La fin d'une aristocratie [Venise]. Trad. du russe par *C. de Kranz*. Torino, Bocca. — *G. Le Poittevin*. La

liberté de la presse depuis la Révolution (1789-1815). Paris, Rousseau, 3.50. — *L. Lévy-Schneider*. Le Conventionnel Jeanbon-Saint-André, membre du Comité de Salut public, organisateur de la marine de la Terreur (1749-1813). Paris, Alcan, 15.00. — *G. Lombroso*. La Rivoluzione francese in Sardegna. Cagliari, G. Dessi. — *V. Molinari*. Dalle memorie della guerra per la Rivoluzione di Francia per cio che riguarda gli stati di Vittorio-Amedeo III, del prete Venanzio Parone. Alessandria, G. M. Piccone. — Journal de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, 1792 à 1794, pendant les années 1789, 1790, 1791, 1792. Traduct. *E. Pariset*. Paris, Plon, 7.50. — *L. Olivier*. Le général La Fayette en Seine-et-Marne. Paris, H. Leclerc. — Correspondance de l'adjt-général Petit-Pressigny, commandant les forces républicaines chargées de réprimer l'insurrection de l'an VII dans le Gers, pub. par *René Pagel*. Auch, Imp. Cocharaux. — Napoléon I. Revolution und Kaiserreich. Hrsg. von Dr *Jul. von Pflugk-Harttung*, unter Mitwirkung von Génl-Leutt K. von Bardeleben, Oberst A. Klein, Oberst O. von Lettow-Vorbeck u. a., mit Illustr. von Andreas, Bellangé, Berthault u. a. Berlin, J. M. Spaeth. — *L. Pingaud*. Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1797-1844). Paris, Plon, 7.50. — *Victe de Reiset*. Souvenirs. T. II (1810-1814). Paris, C. Lévy, 7.50. — *Lord Rosebery*. Napoléon. La dernière phase. Trad. de l'anglais par *A. Filon*. Paris, Hachette, 3.50. Trad. en allemand par *O. Marschall von Bieberstein*. Leipzig, Schmidt u. Günther. — Mémoires du duc de Rovigo. Édit. nouv. par D. Lacroix. T. IV. Paris, Garnier, 3.50. — *E. Séligman*. La Justice en France pendant la Révolution (1789-1792). Paris, Plon, 7.50. — *M. Sicard*, Robespierre jeune dans les Basses-Alpes. Forcalquier, Imp. Crest. — *Chanoine Touzery*. Histoire de la Révolution française. Rodez, Impr. catholique. — *A. Wahl*. Studien zur Vorgeschichte der französischen Revolution. Tubingen, J.-B.-E. Mohr. — Napoléon jugé par un anglais. Correspondance de G. Warden, chirurgien qui accompagna Bonaparte à Sainte-Hélène, publ. par le Dr *Cabanès*. Paris, Vivien, 7.50.

XIXe siècle. — *C. Biller*. Briefe aus Paris und Spanien, 1864-1870. Dresden, C. Reissner. — *J. Blœss*. Neue Dokumente zum Krieg 1870-71. Tagebuch auf Zeichnungen und Erinnerungen. Wiesbaden, Chr. Limbarth. — *C. Bleibtreu*. Die Wahrheit über 1870. Munchen, Verlage der « Deutschen-Französischen Rundschau ». — *C. Bleibtreu*. Belfort. Die Kämpfe von Dijon bis Pontarlier. Stuttgart, C. Krabbe. — *C. Bott*. Vor 30 Jahren. Erinnerungen eines evangel. Feld = und Lazarettpfarrers aus seiner Thätigkeit in Frankreich im Jahre 1870. Oldenburg, Schulze. — *W. Busch*. Die Beziehungen Frankreichs zu Oesterreich und Italien zwischen der Kriegen von 1866 und 1870-71. Tübingen, Schmürlen. — *H. Cordier*. Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1900). I. L'empereur T'ong-T'ché (1861-1875). Paris, Alcan, 10.00. — *A. Daniel*. L'année politique (1900). Paris, Fasquelle, 3.50. — *Ch. Duret*. Histoire de France de 1870 à 1873. Paris, Revue blanche, 7.00. — *Capne Gautereau*. Les défenseurs du fort d'Issy et le bombardement de Paris (1870-71). Paris, Charles-Lavauzelle, 7.50. — *L. Gombert de La Garde*. Chateaubriand, sa vie, son œuvre. Lille, Desclée et de Brouwer. — *Cant Grandin*. Le prince de Joinville, sa vie, ses œuvres. Abbeville, Paillart. — *E. von Hellbach*. Das Weiberregiment am Hofe Napoleons III. Berlin, H. Steiniss. — *Maj. H. Kunz*. Der Feldzug der ersten deutschen Armee im Norden und Nordwesten Frankreichs, 1870-71. 2. Bd. Berlin, Mittler. u. Sohn. — *Cte de Lagarde Chambonas*. Souvenirs du Congrès de Vienne (1814-1815), pub. par le Cte Fleury. Paris, Vivien, 7.50. — *P. de la Gorce*. Histoire du Second Empire.

T. V. Paris, Plon, 7.50. — *P. L. Michelle*. L'amiral Courbet au Tonkin (Souvenirs historiques). Tours, Cattier. — *H. von Müller*. Die Artillerie-Angriffe auf Paris und die Schlussbetrachtungen über den Festungskrieg im Kriege 1870-71. Berlin, Mittler u. Sohn. — *Genl-Leut^t von Pelet-Narbonne*. Verfolgung und Aufklärung der deutschen Reitere am Tage nach Spicheren (7. VIII. 1870). Zugleich eine Richtigstellung und Vorausgabe der 2. Auflage der Schrift : Die Reiterei der 1. und 2. deutschen Armeen in den Tagen vom 7. bis 15. VIII. 1870. Berlin, Mittler u. Sohn. — *G. Picot*. Léon Say. Notice historique lue à l'Institut de France. Paris, Hachette. — *M. Quentin-Bauchart*. Fils d'empereur. Le petit prince [fils de Napoléon III]. Paris, Flammarion, 10.00. — *A. Rambaud*. Histoire de la civilisation contemporaine en France. 6e édit., refondue et mise à jour jusqu'en 1900. Paris, A. Colin, 5.00. — *J. Reinach*. Histoire de l'affaire Dreyfus. Le procès de 1894. Paris, Revue Blanche, 7.50 — *Ribbentrop*. Mit den Schwarzen nach Frankreich hinein. Erinnerungen eines braunschweig. Offiziers aus dem Kriege 1870-71. Berlin, O. Salle. — *C^nel Robin*. L'insurrection de la Grande Kabylie en 1871. Paris, Charles Lavauzelle, 10.00. — *C. Rythier et A. Henry*. Souvenirs et impressions de Madagascar (1895-96), d'après les notes d'un officier. Paris. — *L. Say*. Les finances de la France sous la troisième République. T. IV. Paris, C. Lévy, 7.50. — *G. Vallat*. A la conquête du continent noir. Missions militaires et civiles de 1892 à 1900 inclusivement, d'après des documents officiels. Lille et Paris, Taffin-Lefort.

Histoire religieuse. — *Mme Belland-Dessalles*. Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers (1547-1669). T. Ier. Toulouse, Privat, et Paris. Picard, 7.50. — Vie de saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des frères des Écoles chrétiennes, d'après *M. l'abbé J.-B Blain*. Lille, Desclée et de Brouwer. — *Abbé A. Cognet*. Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence (1605-1672). Paris, Picard, 6.00. — *L. Crouslé*. Bossuet et le protestantisme. Étude historique. Paris, Champion, 3.50. — *A.-J. Devoisins*. Histoire de Notre-Dame du Désert. L'ermitage (460-1125), le prieuré (1125-1675), la chapelle (1675-1900). Paris, Lechevalier, 6.50. — La Réforme en Béarn. Procès-verbal de la ferme et vente des biens saisis dans les cantons de Morlas, Lembeye, Montaner, Garlin et Thèze, pub. par *l'abbe V. Dubarat*. Toulouse, Privat, et Paris, Picard, 7.00. — Mémorial de l'abbé Antoine Glaize d'Auriac (Cantal), prêtre assermenté et curé constitutionnel de Giux (Nièvre), mort desservant de Vézézoux (Haute-Loire), 1793-1827. Précédé d'une étude sur le clergé constitutionnel de la Haute-Loire et du Cantal, par *l'abbé Ed. Peyron*. Le Puy, Imp. Prades-Freydier. — *L. de Kerval*. Le couvent des frères mineurs et le sanctuaire de Notre-Dame de Cimiez. Aperçus historiques. Ligugé, Imp. Bluté. — *F. Naef*. La réforme en Bourgogne. Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la Révocation de l'Édit de Nantes, éditée et augmentée de préface et notes par R. Claparède. Paris, Fischbacher, 0.00. — *J.-H. Py*. La Réforme dans le comté de Mantes, de l'origine à la Révocation. Cahors, Imp. Coueslant.

Histoire économique et sociale. — *E. Augeard*. Étude sur la traite des noirs avant 1790 au point de vue du commerce nantais, d'après des documents inédits des archives de la chambre de commerce de Nantes. Nantes, Dugas. — *M. Baudoin*. Les femmes médecins. Portraits et notices biographiques, historique, statistique, enseignement spécial et pratique de la médecine. T. Ier. Femmes médecins d'autrefois. Paris, Institut de Bibliographie. — *Léon Blum*. Les congrès ouvriers et socialistes français. II, 1886-1700. Paris, Société nouvelle de librairie

et d'édition, 0.50. — *P. Cultru*. De colonia in insulam Delphinam, vulgo Madagascar, a barone M.-A. de Benyowsky deducta. Paris, Hachette. — *P. Louis*. Histoire du socialisme français. Paris, Revue blanche, 3.50. — *E. Pariset*. Histoire de la fabrique lyonnaise. Étude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon, depuis le XVIe siècle. Lyon, Imp. Rey. — *G. Radet*. L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes. Paris, Fontemoing. — *Jules Roche*. Les budgets du XIXe siècle et questions diverses. Paris, Flammarion, 7.50.

Histoire de l'art. — *C. Baille*. Le peintre Jules Machard (1839-1900). Besançon, Imp. Cariage. — Les peintures murales du Moyen âge et de la Renaissance en Forez. Ouvrage publié sous la direction de *J. Déchelette et E. Brassart*. Montbrison, Imp. Brassart. — *P. Lorquet*. La peinture française contemporaine. Les maîtres d'aujourd'hui. Paris, Didot, 3.50. — *P. Marmottan*. Les arts en Toscane sous Napoléon. La princesse Élisa. Paris, Champion. — *R. Muther*. Ein Jarhundert französischer Malerei. Berlin, S. Fischer. — Elsässische und Lothringische Kunstdenkmäler, in Gemeinschaft mit Dr Fr. Leitschuh, Dr A. Seyboth, M. Wahn, Dr G. Wolfram hrsg. von *Dr S. Haussmann*. Strassburg, W. Heinrich.

Histoire locale[1]. — *Séramo de Vézy*. Histoire de la paroisse de Beaulieu (Isère) depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Nice. Imp. des Alpes-Maritimes. — Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1552, pub. par *E. Travers*. Rouen, Lestringant, et Paris, Picard, 12.00. — *H. Cavaniol*. Chaumont (1831-1835). T. II. Chaumont, Cavaniol. — *E. Dessaint*. Coulommiers. Études historiques. Coulommiers, Imp. Brodard. — *A. Valissant*. Monographie de Coulonges en Tardenois. Paris, Imp. Pairault. — *J. Brun-Durand*. Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme. T. II. Grenoble, Falque et Perrin. — *Abbé L. Paulet*. Eyguières. Son histoire féodale, communale et religieuse. Marseille, Ruat. — *G. Hanotaux*. Le Hâvre dans l'Histoire de France. Conférence. Le Havre, Imp. Lemâle. — *L. Germain de Maidy*. Mélanges historiques sur la Lorraine. T. III. Nancy, Sidot. — *Abbé Reure*. L'entrée à Lyon de François de Rohan, archevêque de Lyon et primat des Gaules, le 14 août 1586. Lyon, Bernoux et Cumin. — *A. Grosse-Duperon*. Le Préau [jardin public] du château de Mayenne aux XVIIIe et XIXe siècles. Étude historique de son occupation par divers services publics. Mayenne, Poirier-Bealu. — *G. Lavalley*. Études sur la presse en Normandie. 1re série. Caen, Delesques, et Paris, Picard, 3.00. — La vie parisienne au XIXe siècle. Paris de 1890 à 1900, d'après les estampes et les mémoires du temps. T. II. Paris, Plon, 15.00. — La Picardie historique et monumentale. Ville de Montdidier, notice par le *Baron X. de Bonnault d'Houët*; canton de Montdidier, notice par *R. de Guyencourt*; canton de Rosières, notice par *Ch. Duhamel-Decéjean*. Amiens, Imp. Yvert, et Paris, Picard, 12.00. — *G. de la Serre*. Rouen en 1789 et en 1900. Rouen, Imp. Gy. — *Abbé L. Cassan*. Mélanges d'histoire locale. 1er fasc. : Saint-Sylvestre de Montcalmès ou de Brousses. Montpellier, Imp. de la Manufacture de la Charité. — *E. Coüard*. Les bailliages royaux en 1789. Villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé en 1790 le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux États généraux de 1789. Versailles, Imp. Cerf. — *R. de Vivie de Régie*. Les femmes et la société de nos derniers parlementaires toulousains (1760-1793). Toulouse, Imp. Lagarde et Sébille.

1. Classée par ordre alphabétique des noms de lieux.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

Lyon sous le ministère de Richelieu [1]

Richelieu a demandé aux sujets du roi de la soumission et de l'argent. Les Lyonnais prirent sous son ministère l'habitude de payer et d'obéir. Ils gémirent sans doute, et protestèrent, et marchandèrent aussi. Mais, au bout du compte, le ministre obtint de la seconde ville du royaume, ce qu'il voulut de docilité et de sacrifices.

I

La vieille indépendance municipale de Lyon était si amoindrie depuis 1595 qu'il n'y avait plus grand effort à faire pour l'anéantir. Les interventions fréquentes et souvent brutales des agents du roi dans les élections consulaires, la sur veillance qu'ils exerçaient sur tous ses actes avaient réduit le plus souvent le rôle des échevins à enregistrer les volontés royales, ou à en tirer, après quelques timides résistances, le moins mauvais parti. Leur plus grande habileté consistait à feindre de prendre librement des décisions qu'on leur imposait, et leur seule consolation, quand le gouvernement royal heurtait de front les intérêts profonds de la ville, était de déplorer les « inventions ruyneuses » que provoquait le malheur des temps. Les désordres de la Régence, l'incohérence de sa politique ne donnèrent au Consulat que des désagréments sans compensation. Il ne trouva pas l'occasion de recouvrer dans le désarroi un peu de sona utorité perdue. Si les ministres commandaient peu, le gouverneur et son lieutenant n'en étaient que plus arrogants, et le recours contre leurs violences était impossible auprès d'un gouvernement faible. Sou-

1. Les documents utilisés dans ce travail sont empruntées aux Archives municipales de Lyon. Nous rappelons que la série AA contient la correspondance, la série BB, les procès-verbaux du consulat, la série CC, la comptabilité.

vent humilié, parfois inquiété par l'agitation que causaient jusque dans la ville les ambitions querelleuses de ces grands personnages, le Consulat mettait de jour en jour moins de zèle à remplir ses fonctions. Comme elles consistaient surtout à défendre les privilèges de la ville contre le gouvernement, son indifférence et sa lassitude ne pouvaient être désagréables au roi : il se souciait si peu que Lyon fût bien ou mal administré ! Les échevins ne montraient plus guère d'énergie que lorsque leurs intérêts personnels étaient blessés par les pratiques royales, ou quand subitement un tumulte populaire les avertissait que les Lyonnais n'étaient pas contents.

Richelieu n'avait donc rien à inventer pour être obéi à Lyon. Il n'y comptait pas d'ennemi personnel : la ville ne donna jamais asile à un seul des intrigants qui tentèrent de le renverser. Aussi se contenta-t-il des procédés en usage ; il garda les instruments anciens, quitte à les perfectionner, ou à en assurer le fonctionnement par une pression plus rude et plus décidée.

Charles d'Halincourt, gouverneur depuis 1608, était assez fidèle au roi, n'ayant pris part à aucune révolte des grands, et assez dur aux bourgeois, les ayant souvent molestés, pour que la faveur royale lui fût maintenue. L'intendant Grangier était, au contraire, populaire à Lyon ; on l'en éloigna, malgré les supplications et les démarches des bourgeois[1]. Turquan qui le remplaça (1625) fut mal reçu ; mais on s'en accommoda tout de même. Richelieu aperçut vite le parti à tirer de ce fonctionnaire jusque-là fort effacé et chargé de besognes obscures. Aussi précisa-t-il son rôle ; et, en le définissant, il l'élargit singulièrement, car il ne lui assigna pas d'autres limites que la volonté même du ministre. Aucune institution ancienne ne fut, depuis 1635, à l'abri des investigations ou des ordres de l'intendant. Leprevost d'Herbelay, qui fut alors nommé à Lyon, était porteur de lettres patentes fort claires, où sa toute puissance était dite et répétée à chaque ligne. Il avait pouvoir « d'entrer, seoir et présider » en toutes juridictions « quand bon lui semblerait... sans exception, respect ou considération de personnes » ; de commander à toutes les forces de police, de présider aux assemblées de la ville, de les empêcher, d'assister

1. BB. 166, f° 291, 18 déc. 1625, et BB. 169, f° 18, 13 janv. 1626.

aux élections, de surveiller les deniers, de suspendre, « si besoin est », les officiers de judicature, de juger tous les conflits entre les corps constitués, bref de faire toujours et partout en sorte que rien ne se passe qui « préjudicie au bien du service du roi et observation de ses ordonnances [1] ». On apprit ainsi, pour la première fois à Lyon, ce qu'était un maître des requêtes de l'hôtel départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

Mais l'emploi des moyens tout puissants, la mise en jeu de toute la vigueur gouvernementale n'excluaient pas l'usage des précautions de détail. Richelieu ne traita jamais comme quantité négligeable quiconque détenait une parcelle du pouvoir. Aussi ne se désintéressa-t-il pas des élections consulaires et du choix du prévôt. Il intervint personnellement, et souvent. Il régla parfois, en personne, de menus détails, et rendit des sentences arbitrales pour fixer une question de préséance ou de protocole entre officiers municipaux. Il distingua toujours avec soin les amis dévoués, écarta les indifférents à son service; il regarda de près, lui tout puissant, ces chétifs bourgeois de Lyon et leur médiocre besogne.

L'élection à l'échevinage produisait chaque année à Lyon une certaine émotion. Les maîtres des métiers, réunis suivant l'antique usage, entendaient un discours très solennel où le prévôt des marchands leur rappellait « qu'ils sont en possession immortelle de choisir ceux que bon leur semblera [2] » pour le plus grand bien de la chose publique. Cela les flattait au point qu'ils se figuraient parfois que leur choix était libre. On leur disait d'avance les noms des candidats agréables, et ils les choisissaient, presque toujours. Mais, s'ils voulaient faire acte d'indépendance, on leur signifiait très brutalement qu'ils eussent à obéir. Richelieu a cassé toutes les élections consulaires qui lui déplaisaient.

En 1624, le prévôt des marchands désigné et nommé fut Jean Dinet, président en l'élection de Lyon. Ce choix fit scandale. L'homme était suspect. Sa comptabilité des deniers du roi était déjà soumise aux investigations discrètes de la justice ; il était sous la menace d'une accusation de péculat. Mais toutes les protestations

1. FF. XXII, lettres patentes du 20 août 1635.
2. Harangue du prévôt Villars à la Saint-Martin en 1626 (Livre des harangues. Ms. de la Bibl. de Lyon).

furent inutiles. Dinet, bien en cour, fut installé. Pendant six mois, avec la complicité du receveur Rougier, il pilla la maison commune, dépouillant les archives dont il avait fracturé la porte. Le Consulat n'osant bouger, il fallut que les marchands et bourgeois fissent les frais d'une députation à Paris pour demander la révocation de Dinet et de Rougier. Elle fit ressortir les inconvénients des « grands abus et scandales survenus en la nomination des échevins puis quelques années en ça, » c'est-à-dire depuis que les élections n'étaient pas libres; elle demanda que le nombre des échevins fût porté à huit; que la ville recouvrât son indépendance municipale, que le gouverneur s'abstînt d'introduire partout ses « officiers et domestiques », même aux assemblées de notables où leur présence était toujours le signal de désordres [1].

Richelieu reconnut volontiers qu'il avait eu tort d'imposer Dinet, le révoqua, et autorisa la ville à choisir un autre receveur (27 juillet). Mais il refusa de renoncer aux pratiques qui amenaient de si déplorables résultats. Et les bourgeois eurent bientôt la preuve que le ministre persévérait dans ses habitudes. Avant les élections de la même année (13 décembre 1625) [2], le lieutenant du gouverneur, comte de Berry, communiqua au Consulat une lettre « contenant ce qu'il plaisait à S. M. commander être fait en l'assemblée ». L'intervention royale était généralement plus discrète, et ménageait davantage l'amour-propre des Lyonnais. Que faire pourtant ? Le procureur de la ville, Grolier, trouva un biais. Le plus simple est, dit-il, comme toujours, d'obéir ; « l'assemblée fera sans difficulté ce qui est de la volonté de S. M. »; mais « vu que lesdites lettres ôtent entièrement la liberté que doit avoir l'assemblée des terriers et maîtres des métiers, » il est inutile d'en faire lecture, à moins toutefois que les électeurs ne répugnent à obéir ; « jusque à ce, elles doivent être tues comme préjudiciables à la liberté et privilège de la ville ». Les électeurs eurent la sagesse de se montrer discrets. Ils comprirent à demi-mot et, le 21 décembre, nommèrent, « en toute liberté », ceux que le roi désignait [3].

1. BB. 166, f° 192. Ces remontrances sont reproduites à la date du 9 septembre 1625, mais elles ont été faites en juin.
2. BB. 166, f° 280.
3. BB. 169, f° 1.

Le roi « étant très bon et très juste » ne trouvait pas encore mauvais, en ce temps-là, qu'après avoir obéi on « portât à ses pieds de très humbles supplications et remontrances ». Cela était de si peu de conséquence ! En 1627, le prévôt des marchands Balthazar de Villars étant mort en exercice, le roi le remplaça aussitôt par simple lettre de cachet, sans même attendre la formalité de l'élection. Le Consulat demanda timidement au gouverneur la permission de protester « comme obligé à la conservation des privilèges et statuts ». A quoi Halincourt répondit qu'il ne les empêchait nullement de suivre « leurs formes acoutumées en pareil sujet, pourvu que l'effet de la volonté de S.M. prescrite par ladite lettre s'en insinue [1] ». Halincourt avait parfois le dédain ironique. En 1629, ayant appris que l'assemblée des électeurs se disposait à nommer au Consulat les sieurs Dupré et Chapuis, il protesta qu'il y avait brigue, puisque des noms étaient mis en avant et que les élections devaient être libres. On avait fort malignement choisi « les deux seules personnes de la ville qui eussent toujours fait paraître être les ennemis » du gouverneur [2]. L'un d'eux, Dupré, fut élu tout de même ; mais Halincourt s'opposa à son installation. L'affaire fut portée au roi. Richelieu, qui traversa Lyon en janvier 1630 pour conduire en qualité de général « l'armée du Roy destinée pour servir en Italie », la régla lui-même. Son ordonnance décida le maintien de Dupré, tout en déclarant que le gouverneur avait bien agi [3]. A l'occasion, le cardinal aimait à contenter tout le monde.

A la longue, l'habitude même des protestations se perdit. Çà et là, une phrase timide des procès-verbaux consulaires indique à propos d'une manifestation du bon plaisir royal « qu'il serait à désirer que cela n'eût été », ou qu'il serait bon de « destourner que telle forme fût continuée ». Mais comme on ne fait plus de résistance utile, on ne hasarde plus de remontrance vaine. En 1638, le cardinal charge

1. BB. 171, f° 154, 30 avril 1627.
2. BB. 176, f° 264, 18 décembre 1629.
3. BB. 177, f° 42, 29 janv. 1630. Ordonnance d' « Armand, cardinal de Richelieu, grand maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, et général de l'armée du Roy, destinée pour servir en Italie en occasions présentes ».

son frère l'archevêque de Lyon de casser des élections faites par « procédés tumultuaires » et son jugement ne provoque ni mécontentement ni surprise [1]. A la fin du règne, l'élection n'est décidément, au vu et au su de tout le monde, qu'une formalité. C'est à peine si l'on prend encore, par pure habitude, la précaution de ne divulguer les noms des échevins qu'après la réunion des maîtres des métiers [2].

La logique eût, semble-t-il, exigé que les échevins et le prévôt de Lyon, réduits à l'état de simples exécuteurs des volontés royales, choisis en fait par le roi, devinssent officiellement les fonctionnaires royaux qu'ils étaient en fait. Mais on n'aimait pas alors, on aima rarement sous la monarchie administrative, à détruire radicalement une institution ; on préférait lui laisser l'apparence de la vie en retirant d'elle la force qui la faisait vivre. Sans doute le bon ordre administratif eût gagné à perdre un rouage inutile et compliqué. Mais on vivait très à l'aise dans les complications inutiles. Il y avait tant de fonctionnaires de toute espèce qui, à toutes sortes de titres, exécutaient la volonté royale. Officiers de justices et de finances, constituaient un peuple infiniment nombreux, perpétuellement en querelles et en conflits. Eux aussi avaient leurs chartes constitutives, leurs attributions, leur rôle, et ils en parlaient emphatiquement. Le roi ne les anéantit jamais, et pourtant ne les respecte guère. Quand il avait superposé à tout le mécanisme ancien des propriétaires d'offices un intendant chargé de faire concurremment avec eux leurs fonctions de justice et de finances, il avait en somme clairement indiqué sa pensée et sa doctrine en matière de gouvernement. Ce qu'il voulait, c'était l'obéissance de tous, c'était que sa volonté fût respectée. Les moyens lui importaient peu. Il y avait unité dans le commandement; il n'y en avait pas, il n'y en eut jamais dans l'exécution. La volonté royale passait par mille canaux divers avant de se résoudre en actes. Mais elle aboutissait tout de

1. BB. 192, f° 12, 7 janvier, et f° 163, 29 nov. 1638.

2. AA. 86 : lettres de Chanu, agent de la ville à Paris, au Consulat. Il raconte que M. de Villeroy s'est plaint que l'on eût divulgué quatre mois d'avance les noms de MM. Lemaistre et Pillehotte nommés échevins le 21 décembre ; « l'on devait tenir telles choses secrètes » (23 décembre 1642).

même, plus ou moins vite, suivant le degré de précision et de vigueur qu'elle avait. Richelieu, qui commandait seul, savait ce qu'il voulait, et voulait fortement. Sûr d'être obéi, il se contentait d'une machinerie administrative compliquée. Personne, parmi ses successeurs, n'en demanda beaucoup plus.

Aussi le Consulat lyonnais survécut-il à Richelieu et à bien d'autres. Mais sa nature changea. Il n'était déjà plus, en 1624, qu'une aristocratie bourgeoise sans rapports bien directs avec la cité. Il devint, avec le cardinal, une fin de carrière pour une catégorie de sujets du roi. Un bourgeois enrichi à Lyon dans le commerce n'a d'autre ambition que d'arriver à la noblesse. Or le Consulat l'y mène. Quand il a servi deux ans comme recteur des hôpitaux et donné des preuves palpables de sa générosité, il entre à la « conservation », et de là à l'échevinage. Et au sortir de l'échevinage, s'il promet de vivre noblement, c'est-à-dire de ne plus commercer sauf en gros, le voilà noble, et aussi sa postérité. Qu'on ne dise pas, après cela, que l'échevinage est inutile ! C'est une porte ouverte aux ambitions de tous, non largement, sans doute, car les bourgeois y entrent en petit nombre un par un, et le peu de places disponible est réservé aux parents, aux amis. Le reste des places (trois sur quatre, en général) appartient, par usage, aux conseillers du présidial. La prévôté est en général réservée à un lieutenant général ou à un trésorier de France. Quand, avec la noblesse en perspective, on propose à l'ambition des bourgeois l'orgueil de figurer dans des processions solennelles en robes violettes et en toques de velours, précédés d'arquebusiers et flanqués de mandeurs, de recevoir les rois, les princes et les ministres, d'avoir son portrait dans un livre d'or, de nommer ou de révoquer quelques commis, de représenter enfin la plus vieille institution de la « communauté » de Lyon, c'est plus qu'il n'en faut pour ne pas manquer de candidats. Qu'importe, si, à certains jours, les satisfactions ne compensent pas les désagréments !

Car il y a des jours désagréables. Et ce ne sont pas ceux où l'on combat avec fermeté pour la chose publique, quand le malheur des temps oblige à de respectueuses, mais fermes remontrances : il y a quelque gloire à lutter même sans espérance. On risque du moins quelque chose, et les citoyens, en ces jours de bataille, appellent

leurs échevins « pères du peuple ». L'ennui, c'est qu'un arrogant ou ironique agent du roi vous fasse, au gré de son caprice, sentir brutalement que tout cet appareil extérieur d'autorité ne recouvre que faiblesse. Halincourt qui sait, mieux que personne, la manière dont on fait un échevin, a du sans-gêne toujours, de la grossièreté quelquefois. Un jour, il mande le Consulat, pour lui communiquer un ordre. Deux échevins, le procureur et le receveur se présentent. Il les toise, leur dit qu'ayant mandé le corps de ville, il le voulait voir tout entier, et leur tourne le dos. Les échevins partent, et revenus en nombre, Halincourt les avertit de faire des provisions en fourrage pour le roi qui va venir [1]. C'est là son ton le plus ordinaire. Mais s'il croit son autorité méconnue, sa colère éclate en propos malsonnants. Un convoi de barques chargées de sel pour le compte du fermier remontait la Saône le 22 novembre 1626 ; la chaîne du boulevard Saint-Jean était tendue ; la clef étant aux mains du prévôt (qui avait la garde des clefs de la ville pendant le jour) le gouverneur, chez qui on l'envoya chercher ne voulut point s'abaisser à la demander à l'hôtel de ville ; un serrurier, par son ordre, la brisa. Le prévôt fit appréhender le serrurier ; puis le relâcha en apprenant qu'il avait agi par ordre. Mais une telle affaire ne pouvait en rester là. Le gouverneur qui avait violé une des franchises les plus chères aux Lyonnais, se disait humilié par l'arrestation du serrurier. Ce fut un beau tapage [2]. Halincourt, rencontrant dans la rue le vieux prévôt Villars, bon citoyen, honnête homme estimé et respecté de tous, l'injurie et le menace publiquement. Et cet éclat ne calme pas sa colère. Quand Villars un mois après, lui présente les nouveaux élus au Consulat, il reprend les injures et les rend plus aigres : le Consulat est composé d'hommes indignes ; il se vengera : il a fait Villars prévôt des marchands, il saura le défaire ; Villars disparaîtra et le marquis d'Halincourt sera toujours gouverneur. Il refuse d'assister à la cérémonie d'installation. Le roi, sollicité par les deux parties, écrit à Halincourt qu'il a « les oreilles rompues » de ces

1. BB. 169, f° 173, 14 juill. 1626.

2. Les procès-verbaux du Consulat ne disent pas mot de l'affaire. Elle est connue par la correspondance : AA. 95, lettres des agents de la ville à Paris, de janvier, février, mars, avril 1627, et par les lettres du roi à ce sujet : AA, 68.

affaires, mais déclare aux députés de la ville que les échevins doivent « rendre obéissance aux commandants qui vous doivent être en plus grande et plus forte considération que votre liberté propre ». Il leur enjoint d'aller visiter en corps le gouverneur ; et ils y vont, tâchant seulement « de faire en sorte qu'on connaisse qu'ils ne sont pas contents ». Mais ils n'obtinrent jamais qu'Halincourt déclarât publiquement que Villars était un brave homme.

Le gouverneur se conduit avec les Lyonnais « comme le loup avec les brebis, lequel leur promet toute amitié pourvu qu'ils bannissent les chiens de leur troupeau, et par ce moyen empêcher qu'il ne se trouve personne qui veuille être prévôt des marchands ni député pour défendre les privilèges [1] ». C'est là propos d'échevin en colère. Les députés qui à Paris ont vu de près le roi et son ministre n'accusent personne, sinon « l'injustice du siècle, la mauvaise disposition de ceux qui nous gouvernent et le peu de support qu'ils avaient parmi eux ». Ces députés sont des sages. Ils comprennent que chartes et privilèges ne sont rien ; un protecteur vaut mieux ; quand on en manque [2], le plus simple est de se résigner et d'obéir. Voilà le commencement et la fin de toute la politique : « Il faut, écrivent-ils, toujours demeurer dans la maxime que les commandements faits par la propre bouche du roy ne doivent rencontrer parmi de bons et fidèles sujets délai ni condition, et faut toujours commencer avec son prince par l'obéissance [3]. »

De telles algarades sont fréquentes. Halincourt est brutal ; son fils, marquis de Villeroy, pourvu de la survivance, et nommé lieutenant gouverneur après la mort du comte de Bury, à la Rochelle, l'imite et le surpasse. Il convoque à son hôtel les consuls, « les menace et les bafoue en telle sorte que les rend l'opprobre et le mépris du peuple,.... tant et tant... qu'ils ont résolu ne retourner en sa maison, de crainte qu'après tant d'opprobres, injures et

1. BB. 169, f° 305.

2. Ils ont essayé de se faire recommander au Père Joseph. Ils ont écrit au Consulat « pour avoir du père provincial des capucins ou quelque autre, des lettres de faveur pour le père Joseph, capucin qui gouverne M. le cardinal de Richelieu, afin que nous puissions par son entremise avoir favorable ledit sieur cardinal ». Lettre du 31 mars 1627 (AA. 95).

3. AA. 95, lettre du 13 mars 1627.

menaces, il n'en vint aux coups [1] ». Faut-il encore députer au roi ? On se contente de lui écrire. Il répond : « Nous vous mandons très expressément, enjoignons que vous mettiez toutes vos plaintes sous le pied, les laissant au soin que nous aurons d'y pourvoir ainsi qu'il appartiendra [2] ». Le Consulat ne recouvre quelque tranquillité que lorsque Alphonse de Richelieu, frère du cardinal, nommé archevêque de Lyon en 1629 emploie sa douceur et son influence à atténuer les conflits. Il se fait son défenseur, et calme les insolentes ardeurs des Villeroy. L'obéissance est dès lors moins amère, mais aussi complète.

II

Il est agréable au roi d'être obéi ; et cela lui est aussi très utile, car sa politique, depuis qu'il a changé de ministère et que le ministère a changé de maximes, exige que les sujets fassent vite et sans hésiter les sacrifices dont elle a besoin. Ceux que Richelieu demande à Lyon sont d'une sorte unique ; la ville est riche, ou passe pour telle. Elle donnera de l'argent.

Le roi savait, avant Richelieu, plusieurs manières d'en demander. Richelieu les reprend toutes, et s'en sert, et il en invente d'autres. En matière fiscale, comme en matière de gouvernement, Richelieu n'a pas un plan fait d'avance, une doctrine arrêtée en toutes ses parties. C'est l'affaire des législateurs. Il est homme d'État. Sa pensée est tendue vers l'extérieur ; il ne demande à la France que de le laisser vivre et de le faire vivre, et il vit au jour le jour, d'expédients et de coups de force. Aussi est-elle pleine de redites, sans imprévu, cette histoire intérieure d'un grand ministère aujourd'hui, demain d'un grand règne. Il y a des impôts anciens, on les augmente ; des impôts oubliés, on les fait revivre. Aux machines usées ou faibles, on juxtapose des machines plus neuves et plus fortes : et ce sont les impôts nouveaux, les taxes extraordinaires, ou les rentes aliénées ; surtout, les créations d'offices. On va, suivant les circonstances ou le simple caprice,

1. BB. 174, f° 184, 3 août 1628.
2. BB. 174, f° 210. Lettre datée de la Rochelle, 16 août 1628.

de l'un à l'autre système, ou bien on les applique tous à la fois.

Les impôts anciens [1] que paient directement au roi les Lyonnais, ne sont pas nombreux ; il y a peu de parti à en tirer. Mais il n'en va pas de même des revenus que peut rendre le commerce de Lyon. Les marchandises sont sujettes à la douane de Lyon; le tarif en vigueur est de 1571 ; les droits se paient *ad valorem*, à savoir : 5 °/o sur les soies et étoffes de soie (avec un tarif spécial et plus lourd sur les velours de Gênes qui paient 6 livres la pièce, sur les satins, 3 livres, et le taffetas, 30 sols); 5 °/o sur toutes les marchandises étrangères ; 2 1/2 °/o sur toutes les marchandises françaises, épiceries et drogueries comprises (bien que celles-ci paient déjà 4 °/o à l'entrée du royaume). En 1632, le gouvernement procède à une réappréciation générale de toutes les marchandises sujettes à des droits de douane quelconques. Et le 27 octobre, de nouveaux droits dits de « réappréciation » sont établis. A en juger par le tarif, il ne semble pas qu'une règle quelconque ait présidé à l'estimation nouvelle. Certains articles sont plus que doublés, d'autres augmentés de moitié, ou d'un tiers ; et, en somme, l'augmentation est énorme.

Elle le paraît d'autant plus à Lyon que la ville a vu renaître la douane de Valence. On l'avait abolie (11 mai 1624), après les protestations sans nombre des Lyonnais qu'elle ruinait ; ils avaient consenti à payer un nouvel impôt sur le sel pour en être débarrassés. L'impôt subsista, et la douane ressuscita (22 août 1626); charge impossible à évaluer exactement, puisque la ferme de cette douane englobe d'autres provinces, mais que les plaintes font juger très lourde. Elle double en effet la douane de Lyon parce qu'elle est un droit d'entrée ; elle la complète étant un droit de sortie.

La douane de Lyon augmentée, la douane de Valence reconstituée sont pourvues d'annexes. Richelieu fait revivre le vieux droit de sol pour livre aboli en 1604. Toutes marchandises sujettes à un

1. Je rappelle que Lyon est exempt de tailles, mais paie en compensation depuis 1604 une subvention fixe et annuelle de 24.000 livres; le droit d'aides n'y est perçu que sur le commerce en gros; mais le vin du cru est exempt quand il est vendu en détail ; quant au domaine, il rend peu : la rêve est affermée à la ville pour 3.500 livres; quelques droits de greffe et de sceau sont peu importants.

droit quelconque le paient dès 1633 ; encore la ville est-elle ménagée, car le reste du royaume paye deux sols pour livre. On y joint le droit d'acquit créé aussi en 1633, et qui est de 6 sols pour un acquit de douane de 4 livres 10 sols, et de 9 sols pour 9 livres, et ainsi de suite jusqu'au maximum de 20 sols. Enfin le 21 août 1641, un 1/2 sol pour livre, quarantième denier sur « toutes marchandises vendues, revendues ou échangées », complète la série des taxes supplémentaires des douanes.

Après les taxes anciennes, aggravées ou ressuscitées, voici les nouvelles. La levée, l'équipement, le passage des gens de guerre, autant de dépenses dont la ville, qui a le privilège et la charge de sa propre défense, est légalement exempte. En fait, elle doit les payer et au prix fort. Il faut aux soldats qui assiègent la Rochelle des vêtements chauds, « pourpoints à jupe, longue basque, hauts et bas de chausses, et souliers ». Lyon est prié de fournir 600 équipements [1]. Le prince de Condé vient pacifier les environs de Lyon (27 nov. 1627). Il demande 2.000 hommes armés, équipés; c'est-à-dire 600 livres par compagnie de 50 hommes et 50 livres par jour pour l'entretien de chaque compagnie pendant la durée de la guerre. C'est beaucoup : « Vu la pauvreté de la ville », il transige pour 1.500 livres « à quoi revient l'entretien de 1.000 hommes de pied pendant un mois à raison de 8 sols par jour et par soldat [2]. Dix mois après, voici Montmorency; il demande aussi 2.000 hommes pour opérer contre les rebelles des bords du Rhône que Condé n'a pas dispersés. Un mois suffira, dit-il. « Ce sera toujours à recommencer, dit-on au Consulat, et la ville de Lyon est sujette à avoir continuellement la main à la bourse pour une même chose qui ne finira jamais. » On s'en tire pour 2.000 livres [3]. En 1630, c'est l'armée d'Italie qu'il faut équiper. Lyon et la généralité sont taxés à 2.000 habits et 2.000 paires de souliers [4]. Huit compagnies du régiment des gardes sont hébergées dans les faubourgs de la

1. 22 nov. 1627. Ils coûtent 13 livres par habit et 38 sols par paire de souliers. Le transport coûta 794 livres (BB. 171, fos 363 et 174, fo 127) soit, en chiffres ronds, 9.000 livres.

2. BB. 171, fo 160.

3. BB. 174, fos 128 et 137, 14 et 16 mai 1628.

4. CC. Comptabilité, 327.

ville : coût 8.000 livres [1]. En 1637, la grande guerre est commencée. C'est 350.000 livres que demande le cardinal. L'année suivante, il se contente de 69.000 ; en 1639, il en veut autant ; en 1640, la ville est taxée de 120.000 livres pour les quartiers d'hiver [2]. Elle doit enfin, en 1642, équiper et envoyer à ses frais 216 hommes de sa milice bourgeoise au siège de Perpignan. Les sacrifices faits pour les armées du roi ne libèrent pas Lyon du souci de sa propre défense. Une armée espagnole approchait de Dôle en 1636. Grande alarme : on court aux murailles délabrées ; il faut les réparer, et acheter poudre, canons, distribuer les pennonnages aux portes. Chacun s'empresse et fait de son mieux. Des contributions volontaires parent au plus pressé [3].

Quand on a taxé la « communauté » de Lyon, reste la faculté de taxer les particuliers. Les Lyonnais sont dès 1635 sollicités de prêter au gouvernement, qui leur réserve 34.360 livres, puis 100.000 livres de rentes annuelles et perpétuelles à prendre sur les gabelles du sel [4]. En 1639, autre aliénation de rentes de 50.000 livres sur les aides et gabelles [5]. Mais il est sans doute peu aisé de placer ces rentes qui, au denier 18, représentent un capital de 338.810 livres. En 1640, une nouvelle distribution de 52.250 livres de rentes n'a aucun succès. Qu'à cela ne tienne ! On cherchera l'argent où il se trouve. Un sieur Lanoue, exempt des gardes de S. M., arrive à Lyon avec une légion d'huissiers qui, au nom du roi, se présentent chez les « aisés ». La liste en est dressée par rues [6], ils sont 236. Les taxateurs les visitent, et, au jugé, leur adjugent pour 740.257 livres de rentes. Mais on n'en recouvre réellement que pour 447.300 livres. Le moyen dont on a abusé est décidément mauvais. On transige. L'arrêt du 21 août 1641 décharge la ville des taxes d'aisés, à charge de payer au roi en six années 1.347.338 livres.

---

1. BB. 177, f° 279, 10 déc. 1630.
2. BB. 191. f° 49, 5 mars 1637, et AA. 7, f° 172, 17 mars 1638, et CC. 328, 11 juin 1640.
3. BB. 189, f°s 133 à 175, du 23 août au 10 nov. 1636.
4. AA. 7, f° 223, 20 décembre 1635.
5. L'édit est de juillet. Il est mentionné dans des lettres patentes du 18 avril 1641 (AA. 7, f° 241).
6. État des rues où demeurent les aisés ; 26 juin 1640 (CC. 328).

La fiscalité du Roi, toujours brutale, sait être quelquefois plus adroite. La vente des offices est un procédé plus subtil que les taxes et les emprunts. Ce n'est point une invention. Le Roi vend des charges depuis plus d'un siècle. Mais Richelieu est original en ceci qu'il crée des offices qui ne servent à rien sinon à rapporter au roi l'argent qu'ils coûtent. On trouve toujours un preneur. Il est doux d'être fonctionnaire, de porter un titre, d'exercer une parcelle de l'autorité publique et de molester à ce titre ses concitoyens. Cela est fructueux aussi, car le roi joint à l'honneur d'être officier le droit de percevoir des honoraires. Ajoutez l'extrême facilité de la besogne demandée. Un commis suffit pour estampiller des épiceries, marquer des cuirs, contrôler des signatures, poinçonner des poids et mesures. Sans doute, les sujets du roi trouvent ces offices gênants; mais le roi a tout prévu, même ce mécontentement, car il laisse aux intéressés la faculté de les racheter. Le roi ne met pas d'amour-propre à défendre sa trouvaille. Au besoin, d'ailleurs, il remet en vente l'office déjà remboursé : le roi n'aime pas à se fatiguer l'imagination pour trouver du nouveau.

Ses prédécesseurs avaient essayé du système, mais timidement. Un contrôleur visiteur et marqueur des cuirs, créé par Henri IV en 1596, avait été racheté par la ville. En 1611, Lyon menacé d'un « visiteur et général réformateur des marchandises » chargé d'y apposer une marque qui lui eût rapporté 5 deniers par livre de la valeur des marchandises, résista assez énergiquement pour y échapper. C'eût été un impôt annuel de plusieurs centaines de mille livres, et probablement la ruine de son régime de liberté de travail; car le visiteur était chargé de la vente des lettres de maîtrise, dont Lyon était exempt [1]. Un office d'échantilleur et marqueur des poids et mesures fut racheté par le consulat en 1621 [2]. Le Consulat, en sa qualité de juge des arts et métiers, remplissait gratuitement toutes ces fonctions. Ces rares exemples suffirent pour indiquer la voie à Richelieu.

Un édit de février 1626 créa des offices de commissaires-receveurs héréditaires des deniers des saisies réelles, « à savoir deux où il y a

1. BB. 143, fos 23 à 27.
2. BB. 415, 416, pièces relatives à cette affaire (1610-1621).

parlement, et un en chaque ville et justice royale du royaume ». Leur fonction consistait à « recevoir et enregistrer par eux ou leur commis les exploits de saisies réelles faites par les huissiers et sergens ». Aussitôt, réclamations du Consulat. Elles durent dix ans. Le 12 septembre 1637, un arrêt du Conseil l'autorise à rembourser l'office ; ce qu'il fait, et l'office est supprimé [1] (mars 1638) malgré l'opposition du propriétaire. Mais en décembre 1639, un édit crée non plus un office de commissaire aux saisies réelles mais six, savoir deux anciens, deux alternatifs et deux triennaux : les alternatifs, pour servir en 1640, les triennaux en 1641, les anciens en 1642, « et consécutivement les années suivantes dans le même ordre ». Comme le Consulat s'étonne et proteste, on ne lui laisse pas ignorer (édit du 12 août 1642) qu'il lui sera loisible « de rembourser comptant et en un seul paiement Pierre Astier propriétaire desdits offices ». Le Consulat s'étant une fois déjà laissé prendre, ne profite pas de la permission.

L'office des contrôleurs des actes et expéditions des greffiers, clercs de greffes, notaires, tabellions, receveurs des consignations, créé en juin 1627, ne frappe pas seulement les clients de la sénéchaussée, mais aussi ceux de la Conservation. Le Consulat le rachète (édit du 12 septembre 1637), et l'édit de décembre 1639 le ressuscite avec aggravation d'alternatifs et de triennaux, et places de maîtres clercs [2]. Les receveurs des épices (1633) lèvent deux sols pour livre sur tous frais de justice ; les greffiers des notifications (1642) les accroissent encore. Le Consulat renonce à racheter. Il subit en effet des attaques plus directes qui anéantissent ses propres attributions : en 1632, les offices de contrôleurs des deniers communs patrimoniaux et octrois [3] ; en 1635, ceux de procureur du roi et greffier du Consulat. Il réclame et proteste : le Conseil ne fait aucune difficulté de reconnaître « que l'établissement desdits officiers ne pouvait être fait en la ville de Lyon sans un notable préjudice et ruine entière des privilèges qui leur ont été accordés, en considération de sa fidélité et de ses services, et qui ont été confir-

1. BB. 410, toutes les pièces relatives à l'office.
2. Le Consulat ne le racheta qu'en 1658 pour 30.000 livres.
3. BB. 431. L'office ne fut supprimé qu'en 1725, après plusieurs rachats.

més par S. M., outre que l'ordre de tout temps établi pour le gouvernement d'icelle se trouverait entièrement perverti si ledit édit avait lieu ». Aussi accepte-t-il volontiers les 25.000 livres que le Consulat lui offre pour en être déchargé. Il promet en échange de ne pourvoir personne desdits offices, et de n'exiger aucun remboursement nouveau aux traitants qui l'auraient acquis. Voilà un engagement singulier et qui dénote l'usage courant de la pratique contraire.

Le Consulat perçoit depuis 1596 le tiers surtaux de la douane de Lyon; c'est un octroi du roi, concédé pour le paiement des dettes de la ville, continué depuis, parce que les dettes ont augmenté. Il y a là matière à création d'office. L'édit de 1633 crée les contrôleurs des fermes; celui de 1639 des lieutenants de contrôleurs; soit 6 deniers pour livre à percevoir. Mais le Consulat est le propre fermier du tiers surtaux. Il proteste contre une charge qui diminue son octroi; sans succès, d'ailleurs, car en 1643, l'attribution du contrôleur est portée à 12 deniers [1]. Le fisc n'oublie rien : pareil office est imposé à la ferme des aides que le Consulat gère pour le compte du roi (1633). Les rentes aliénées au profit des Lyonnais sont garanties par un engagement solennel du roi : les voici frappées de trois offices de « receveur général et payeur de rentes de l'Hôtel de ville assignées sur les gabelles du Lyonnais », et quatre offices (ancien, alternatif, triennal et quadriennal) de payeur et contrôleur des rentes constituées (20 nov. 1640) [2].

Enfin, les corporations de métiers sont à leur tour menacées. C'est un simple avertissement sans doute que la création des « prudhommes et vendeurs de cuirs » (1640), mais c'est aussi une indication dont profiteront les héritiers du pouvoir et des procédés de Richelieu.

S. Charléty.

(*La fin prochainement.*)

---

1. BB. 428, 429. L'office ne fut racheté qu'en 1675 pour 39.666 livres.
2. BB. 431. L'office fut supprimé en 1717.

La situation de la France dans le Levant à la fin du XVIIIe siècle

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

I

Le 14 avril 1777 le Roi rendait à Versailles un décret dont l'importance est incontestable. A cette date, le baron de Tott fut nommé inspecteur général des établissements français au Levant et en Barbarie. Les considérants qui motivent cette nomination, témoignent de vues très nettes sur notre commerce en Orient et sur les moyens utiles au relèvement de son prestige.

« Sa Majesté, n'ayant cessé de s'occuper depuis son avènement

1. Le manuscrit de M. de Tott appartient à la bibliothèque municipale de Clermont (Oise) [ms. 26]. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de fixer la provenance de ce manuscrit. La bibliothèque municipale fut désorganisée en 1851. Elle était établie au musée que la ville vendit au département pour l'installation du tribunal civil. Vers 1855, les livres furent entassés à l'hôtel de ville, dans une salle trop petite et pendant plus de trente ans il est impossible de trouver aux archives municipales un document ayant trait à la bibliothèque. Or le catalogue qui existait en 1851 ne mentionne pas le manuscrit de M. de Tott et le livre-journal de la bibliothèque qui est tenu rigoureusement depuis la réouverture de la bibliothèque en 1887 ne donne aucun renseignement au sujet de notre manuscrit. Il faut donc admettre qu'il a été donné ou acheté (ce qui est peu probable) entre 1851 et 1887. Il contient trois parties :

1° une copie des ordres du roi (que nous désignerons par la lettre R), 13 pages;

2° le rapport de la mission du baron (lettre M), 152 pages;

3° le rapport de la mission secrète du baron (lettre S), 97 pages : en tout 262 pages in-folio. D'après la convention adoptée, R 7, par exemple, signifiera *ordres du roi*, p. 7.

La deuxième partie du ms de M. de Tott est rédigée sous forme de journal. Il nous a paru plus intéressant de rompre avec ce plan et de chercher à nous faire une idée d'ensemble de notre situation au Levant à la fin du XVIIIe siècle.

Je me fais un devoir et un plaisir de remercier à cette place M. Pouillet, bibliothécaire municipal de Clermont (Oise), qui a bien voulu me seconder dans mes recherches et mettre avec sa courtoisie habituelle, le ms de M. de Tott à mon entière disposition.

« au Trône de tout ce qui pouvait intéresser le bien général de « son royaume, et ayant reconnu que la France pouvait retirer les « plus grands avantages du commerce que ses sujets font dans les « états du Grand Seigneur et dans ceux des Princes de Barbarie, « elle s'est décidée à lui accorder une protection particulière [1] ».

A vrai dire, nos intérêts nécessitaient de la part du Roi une action énergique. Sa Majesté pressentait tous les détails que le baron nous a laissés sur « les abus, qui s'étaient introduits succes- « sivement dans la plupart des Echelles », sur « les désordres qui y « régnaient » et sur « la faiblesse des administrateurs qui avait « occasionné le dérangement de presque toutes les caisses » [2]. Ces abus avaient soulevé des craintes très vives dans l'entourage du souverain. Il fut résolu que Sa Majesté nommerait un inspecteur investi des plus hauts pouvoirs et chargé de la mission la plus étendue. Son premier soin devait être de faire exécuter « l'ordonnance « et les 4 arrêts en date du 9 décembre 1776, qui fixaient le ser- « vice et les fonctions des officiers au Levant et en Barbarie [3]. « Le baron de Tott examinera, dans chacune des Echelles, si les « Français sont tranquilles entre eux, s'ils ont pour les officiers de « Sa Majesté les égards qu'ils leur doivent et si ces derniers ne « s'écartent point des règles de modération et d'impartialité qui « doivent être la base de leur conduite vis-à-vis de leurs nationaux. « Il cherchera à établir partout la tranquillité et l'harmonie, en « rappelant aux consuls et aux autres officiers de Sa Majesté, ainsi « qu'aux négociants et navigateurs, leurs devoirs respectifs..... Si « quelque Français se conduisait assez mal dans les Echelles pour « faire craindre des suites fâcheuses et qu'il fut instant d'y remé- « dier, le baron de Tott est autorisé à le renvoyer sur le premier « bâtiment qui mettra à la voile pour la France [4] ».

Convaincu que ces questions d'ordre intérieur et de bonne harmonie importaient beaucoup au relèvement de notre prestige, Sa Majesté ordonnait à son inspecteur « de s'occuper au surplus avec « le plus grand soin de tous les objets relatifs à l'administration, à

1. R 1.
2. R 2.
3. R 2.
4. R 7.

« la police et au commerce des Echelles et d'adresser au Secré-
« taire d'Etat, ayant le Département de la Marine, des mémoires
« particuliers sur chaque article [1] ».

Le procureur de Sa Majesté devait s'appliquer à relever l'autorité des consuls. Il était grand temps qu'on y songeât, nous le verrons plus tard. Le Roi savait également que nos nationaux n'étaient qu'insuffisamment protégés contre les vexations musulmanes. Son mémoire contient à ce sujet les prescriptions les plus détaillées.

« Le baron de Tott verra aussi si les Français ne sont point
« inquiétés en leurs personnes, commerce et privilèges, et si les
« intérêts de la nation exigent en quelque chose qu'il y emploie
« son entremise. Les consuls de Sa Majesté lui en donneront les
« notions et éclaircissements, sur lesquels il décidera de ce qui
« mérite plus ou moins d'influence de sa part, surtout auprès des
« officiers Turcs. Mais il évitera principalement de se compro-
« mettre vis-à-vis d'eux et, dans le cas où il ne pourrait obtenir
« de réparations suffisantes, et où la Nation aurait à se plaindre de
« griefs réels et reconnus, il en rendra compte au Secrétaire d'Etat
« avant le Département de la Marine et à l'ambassadeur de Sa
« Majesté auprès de la Porte ottomane [2] ».

Le corps du décret contenait également les instructions particulières, relatives au paiement des dettes des Echelles. Mais toute la mission du baron était résumée dans cette phrase : « L'inspecteur
« devra veiller avec soin à tout ce qui pourra contribuer de sa
« part à faire respecter le Pavillon, protéger la navigation et le
« commerce des sujets du Roi [3] ».

Cette phrase si simple, si diplomatiquement vague cachait des vues très nettes et très audacieuses. Le Roi avait confié à M. de Tott ses projets d'extension coloniale au Levant. Il l'avait chargé d'en préparer sur place l'exécution et de lui fournir des plans détaillés pour les opérations futures. Le décret du 14 avril 1777 esquissait déjà la pensée de Sa Majesté : « Le baron de Tott lèvera les
« plans des lieux où il passera, et prendra tous les renseignements

1. R 11.
2. R 8.
3. R 7.

« dont on pourrait avoir besoin dans le cas d'une guerre avec les « princes de Barbarie *et dans tout autre occasion que l'on ne saurait « prévoir*, et où il serait nécessaire d'avoir des matériaux suffisants « pour prendre un parti et diriger les mesures que les circonstances « politiques exigeraient. Cette partie de la mission du baron de « Tott exige le plus grand secret, et il se servira, pour la corres- « pondance qu'il tiendra sur cet objet avec le Secrétaire d'Etat « ayant le Département de la Marine, du chiffre qui lui sera remis à « cet effet [1] ».

Le mémoire du procureur royal nous apporte un complément d'informations précieuses : « Il a été en même temps prescrit au « baron de Tott de fixer *essentiellement* son attention sur l'Ile de « Candie, et de ne pas négliger les observations qui pourraient « indiquer les moyens de former un établissement en Egypte [2] ». Il avait donc reçu des ordres écrits ou des instructions verbales qui précisaient l'objet de sa croisière. Nul doute, qu'en 1777, le Roi n'ait porté ses vues sur l'Égypte et n'en ait envisagé la conquête.

Personne, dans le royaume, ne pouvait mieux accomplir cette double mission que M. de Tott. Le mémoire royal résumait tous les mérites du baron par cette phrase : « Sa Majesté a cru ne pou- « voir faire un meilleur choix que du sieur baron de Tott, briga- « dier de ses armées, qui a été employé longtemps en Turquie et « mérité le suffrage de l'ambassadeur de Sa Majesté à la Porte « ottomane et qui a la connaissance des usages, des mœurs et de « la langue du pays [3] ». De Tott, fils d'un réfugié hongrois, avait accompagné en Turquie son père chargé d'une mission par le Roi ; notre ambassadeur se l'était plus tard attaché comme secrétaire. Le jeune baron obtint, à son retour en France, d'être envoyé en Crimée. Il y résista deux ans aux intrigues du gouvernement russe qu'il surveillait étroitement; puis il dut partir. Mais de Tott avait pénétré la politique slave, il aurait cru déserter en retournant à Paris. Il s'arrêta à Constantinople pour rester aux avant-postes; il arriva juste à temps pour sauver la Porte du coup de main d'Orloff.

1. R 12.
2. M 1.
3. R 3.

Dans la suite l'incurie du Grand Seigneur le rebuta. Il abandonna un gouvernement qui ne savait ni ne voulait rien prévoir. Il revint en France, attristé de n'avoir pu réorganiser les forces de cette Turquie, dont il eût voulu faire un bastion puissant, contre lequel se serait usé tout l'effort de la Russie.

Cet homme, qui connaissait si parfaitement l'Orient, fut investi pour sa nouvelle mission des pouvoirs les plus étendus. Le baron devait s'embarquer à bord de la frégate l'*Attalante*. L'officier qui la commandait, M. de Durfort, avait reçu à ce sujet des instructions précises. « Cet officier a ordre de conduire le baron de Tott dans « les ports et sur les côtes où il voudra relâcher, et de lui donner « tous les secours, aide et assistance dont il pourra avoir besoin, « dès qu'il en sera requis par cet inspecteur [1] ». Sur la frégate, à terre, dans les églises, des honneurs considérables, dont nous savons le détail, devaient lui être rendus. Il était enjoint aux consuls de le recevoir avec la déférence de subordonnés à supérieur, et de l'aider de tous leurs efforts dans l'accomplissement de sa tâche. « Les « différents officiers de Sa Majesté dans les Echelles du Levant et « de la Barbarie auront ordre de donner au baron de Tott toutes « les informations et les éclaircissements, qu'il leur demandera. Le « baron de Tott présidera les assemblées de la Nation qu'il jugera « à propos de convoquer, et il y aura, ainsi que dans toutes les « occasions de cérémonie pendant sa visite dans les Echelles, la « préséance sur les consuls et vice-consuls [2]. Il fera enregistrer à « cet effet à son arrivée, dans chaque échelle, sa commission et la « lettre du Roi adressée à chaque consul, pour que personne ne « puisse méconnaître l'autorité que Sa Majesté a jugé à propos de « lui confier [3]. »

Un homme que toute sa vie préparait à cette mission du Levant, et qu'on investissait d'une telle autorité, pouvait juger sainement de notre situation en Orient : elle n'était pas très brillante [4].

---

1. R 3.
2. R 5.
3. R 8.
4. Voici l'itinéraire suivi par le baron de Tott : Toulon, Départ, 2 mai 1777 ; Malte, Arrivée, 26 mai, Départ, 7 juin ; La Sude, A. 14 juin, D. 25 juin ; Paleo Castro, A. 28 juin, D. 30 juin ; Alexandrie, A. 3 juillet, D. 11 juillet ; Rosette, A. 12 juil-

II

Il faut convenir que nos intérêts étaient souvent confiés à d'étranges personnages. Nos consuls ne paraissent pas avoir, en général, mérité l'estime du b^on^ de Tott. Il ne le dit nulle part de façon formelle, mais il nous a laissé, sur chacun de nos agents, des traits caractéristiques qui disent mieux sa pensée qu'une simple affirmation. Il semble bien que nos consuls n'aient point eu la largeur d'idées que leur situation eût demandée. Nous les sentons mesquins, raidis dans leur protocole. Ils chicanent sur les questions de préséance en toute occasion, aux assemblées de « la nation », dans les églises. Ils inventent des raffinements d'étiquette.

« Monsieur de Gatines avait établi en Chypre ainsi qu'à Alep « un zague, espèce d'officier subalterne dont l'office était de porter « les lettres du consul et des négociants, de servir d'huissier et « surtout de massier devant le consul, qu'il précédait toujours avec « un bâton garni d'argent, surmonté d'une grande fleur de lys de « vermeil. Le baron de Tott n'a pas hésité de supprimer pour « l'avenir cette dépense. Ce cérémonial des consuls n'était qu'un « ridicule de plus ajouté à ceux qu'ils empruntent déjà trop fré- « quemment des droits attachés à leurs places; constamment « guindés, ils croient tout l'honneur de l'état attaché à leur moindre « démarche; quelques incertitudes dans les décisions qui con- « cernent leur cérémonial animent constamment leurs prétentions, « elles enfantent journellement des querelles sérieuses, souvent « même de cour à cour. Ce fatras de puérilités sera annulé, en

---

let, D. 13 juillet; Le Caire, A. 15 juillet, D. 8 août; Rosette, A ?, D. 22 août; Damiette, A. 25 août, D. ?; Jaffa, A. 28 août, D. 31; Saint-Jean d'Acre, A. 3 septembre, D. 5 sept.; Seyde [Saïda], A. 7 sept., D. 15 sept.; Beirouth, A. 18 sept., D. 19 ?; Tripoli (Asie mineure), A. 20 sept., D. 23 sept.; Latakieh, A. 26 sept. D. 26 sept.; Alep, A. 1er oct., D. 1er oct.; Alexandrette (Iskanderoun), A. 17 oct., D. 17 oct.; Larnaka (Chypre), A. 19 oct., D. 30 oct.; Rhodes, A. 7 nov., D. 9 nov.; Smyrne, A. 19 nov. 1777, D. 25 mars 1778; Salonique, A. 7 avr., D. 18 avr.; Saint-Georges de Skyre, A. ?, D. 30 avr.; Naxos, A. 13 mai, D. ?; Syra, A. ?, D. ?; Nauplie (?), A. 13 mai, D. 17 mai; Malte, 4 juin, D. ?; Tunis, A. 19 juin, D. ?.

« fixant précisément ce qu'ils ont à rendre et à exiger relativement « aux consuls étrangers [1].

« Ce qu'il importe de déterminer dans le plus grand détail, ce « sont les honneurs dans les églises, parce que souvent les moines « s'y refusent à ce qu'ils doivent, et que les consuls exigent plus « qu'il ne leur est dû ; ces deux excès paraîtront également scan- « daleux, mais il sera d'autant plus facile de prononcer à cet égard « que ce qui est de stricte règle, pour les seigneurs de paroisse, est « en même temps tout ce que les consuls peuvent prétendre et ce « que le clergé ne peut leur contester. Ces objets ne paraîtront « point minutieux, si l'on observe qu'ils enfantent toujours le « désordre et que ce ne sont jamais que des vétilles qu'on retrouve « à son origine [2]. »

Ces moines, qui contestent à nos consuls les honneurs qui leur étaient dûs, ont très souvent d'ailleurs une influence toute puissante sur leurs décisions. M. de Tott n'hésite point à signaler au Roi ce consul d'Alep, M. Peroriau, « que des ex-jésuites avaient « entraîné et conduit dans des discussions, qui n'étaient pas de sa « compétence [3]. » Ce qui rend la chose plus piquante, c'est que « ces tracasseries de moines » avaient excité les plaintes de l'évêque, Mgr Surien. Nous ne comprenons guère, en vérité, l'ingérence de ce laïque dans des affaires ecclésiastiques, dont était saisi le chef spirituel du diocèse.

L'instruction des consuls était souvent très insuffisante. Leurs connaissances en droit étaient particulièrement faibles, ce qui ne laissait point d'être profondément regrettable, puisque les vice-consuls étaient souvent appelés à trancher des points litigieux et à rendre des arrêts. M. de Tott demande donc au Roi « d'assigner « (si cela était praticable) aux vice-consuls, destinés à juger eux- « mêmes, un travail qui dans les discussions, qui sont portées au « tribunal, servît à le diriger en instruisant ces jeunes gens sur le « code des lois civiles et criminelles ; il en résulterait le grand bien « de préparer des juges éclairés [4]. » Ces juges paraissent avoir été,

1. M 84, M 85.
2. M 86.
3. M 70.
4. M 95.

en tout point, des magistrats médiocres, car l'inspecteur royal, sans trop insister et sans citer des faits précis, insinue à plusieurs reprises qu'ils n'étaient point incorruptibles. A Tunis, en particulier, M. de Tott réclame plus de liberté pour les négociants, et, à ce propos, il écrit : « Un des moyens pour favoriser notre com-« merce, est de rendre aux négociants la facilité de faire leurs « affaires, que le consul leur a ôtée sous différents prétextes, dont « la futilité semblerait justifier les vues particulières dont la nation « l'accuse, déduites dans un grand mémoire remis au baron de « Tott [1]. » En tout cas, les affaires personnelles des consuls étaient si embrouillées, pour la plupart, qu'il se pourrait que des embarras d'argent les eussent menés à la corruption. Celui de Smyrne était, à l'arrivée de M. Tott, dans une situation pécuniaire telle que ce dernier ne crut point de son devoir d'accepter son hospitalité. « Les troubles qui agitaient cette Échelle, joints à la détresse dans « laquelle l'inconduite du consul l'avait réduite, déterminèrent le « baron de Tott à prendre la maison d'un négociant qui, toute « meublée, était vacante par l'absence de son propriétaire. Dans « cette position, plus libre de recevoir les négociants et de les « écouter, il parut également avantageux à l'inspecteur de ne pas « donner à M. Peyssonnel le droit de mêler les dépenses de l'ins-« pection dans le désordre de ses affaires, et il crut que moins « d'économie était préférable à cet inconvénient et à celui de ne « pouvoir s'occuper librement de son objet [2]. »

Pour les drogmans, cette question d'indélicatesse est parfaitement claire. M. de Tott la signale sans réticences, avec une vigueur d'expression, qui contraste singulièrement avec la pâleur habituelle de son style.

« Il paraît utile que l'administration interdise des protections « banales, dont les consuls tirent quelquefois avantage et que les « drogmans font toujours payer, *en prostituant* le nom de Sa Majesté « pour des gens qui n'ont aucun droit à sa bienveillance..... L'in-« térêt des drogmans à se mêler de tout et à profiter de tous les

1. M 148.
2. M 89, M 90.

« accommodements a bientôt fait de la loi un motif de vexa-
« tions [1]. »

De tels agents consulaires ne pouvaient prétendre à la justice. Peut-être même n'y songeaient-ils point. Ils gouvernaient avec une fraction et opprimaient ceux qu'ils avaient mission de protéger. « Le système de M. Peyssonnel, celui qu'il avait toujours mis en « pratique, celui même dont il osait se vanter était de gouverner « une société par la division de ses membres. En examinant avec « soin les moyens qu'il employait, il parut évident que c'était « essentiellement des petites discussions qui s'élevaient entre les « négociants dans les assemblées, relativement à leurs intérêts « particuliers, qu'il tirait parti pour désunir la nation, en favo- « risant de son autorité le parti qui lui plaisait et en taxant d'in- « discipline, ceux qui osaient lui faire quelques représentations [2]. »

Les consuls ne semblent donc pas avoir toujours eu la notion très exacte de leurs devoirs. Ils arrivaient souvent aux Echelles, sans préparation spéciale, sans connaissance de la situation et lorsqu'un cas difficile se présentait, ils cachaient leur incroyable incurie en étouffant dédaigneusement l'affaire; c'est pourquoi M. de Tott demandait au roi « d'assujettir les vice-consuls à rendre compte, « à demander conseil, mais non pas de les autoriser à s'arrêter lors- « qu'ils sont embarrassés; c'est une ressource trop commode pour « ne pas faire craindre qu'ils n'y aient souvent recours, et ce sera « toujours dans le cas où on aurait le plus à regretter qu'ils « n'eussent pas osé prendre un parti..... Il paraîtra important de « faire les instructions de manière qu'elles ne laissent point d'ex- « cuses aux fautes volontaires [3]. » Les drogmans, eux, poussaient quelquefois la désinvolture plus loin, la conduisaient à des limites qui nous semblent à peine croyables. Tel ce drogman d'Alep qui avait imaginé la facétie très spirituelle, que le journal du baron nous esquisse en quelques mots.

« L'inspecteur n'a eu qu'à calmer une dispute élevée entre « M. Peroriau et M. Masseyk par l'esprit tracassier du drogman-

---

1. M 77, M 78.
2. M 92.
3. M 61.

« chancelier qui avait abusé de la bonhommie de son consul, pour « employer dans une réponse faite juridiquement, des mots injurieux au consul d'Hollande et dont le consul de France n'avait « pas senti la force [1]. »

Tott nous a laissé le type achevé d'un consul de l'époque. M. de Taulés, consul de Seyde, réunissait tous les défauts que le baron reprochait aux agents du Roi.

« On avait toujours observé dans les autres Echelles l'usage « établi de la visite du consul aux vaisseaux du Roi; cependant « M. de Taulès s'en dispensa. Le baron de Tott démêla aisément « dans le ton des assemblées, *où le consul donnait l'exemple des « injures les plus atroces*, qu'on avait désapprouvé la nouvelle administration..... Le baron de Tott chercha avec peu de fruit à « s'aider des lumières de M. de Taulés, dont le système d'administration s'est constamment réduit à demander 40.000 livres, « pour se charger de toutes les dépenses de Seyde, qui ont été « réduites à 27.010. On a dû remarquer encore que, loin de réunir « sa nation sous un même esprit, il se plaisait à les animer les uns « contre les autres [2]. »

« Le baron avait cru qu'il était convenable que les vice-consuls « eussent, à l'église, place sur le prie-dieu du consul, sans y recevoir aucun honneur et seulement pour que, destinés aux « consulats et habiles à en exercer les fonctions, si le cas échéait, ils « ne fussent pas confondus dans la foule avec leur uniforme. « M. de Taulés ne voulut jamais s'y prêter,.... rien ne put le faire « céder sur cette misère et il préféra de s'abstenir des fonctions de « l'église pendant l'inspection [3]. »

Il était difficile à de pareils consuls de maintenir leur prestige. Ceux-là mêmes qui avaient conscience de leurs devoirs et de l'importance de leurs fonctions, devaient être compromis par de tels collègues. De fait, l'autorité de nos agents était nulle ou à peu près. Dès le début de sa mission, en Crète, M. de Tott consigne dans son journal cette phrase où tient toute sa pensée : « C'est à donner

1. M 69.
2. M 52.
3. M 57.

« de la considération aux consuls qu'il faut essentiellement s'atta-
« cher [1]. » Le gouvernement de Sa Majesté ne faisait rien non plus pour affermir les pouvoirs de ses agents. A plusieurs reprises, le baron prie instamment le Roi de retenir en France les négociants et les moines qui avaient été embarqués d'office pour la France en raison de leur inconduite compromettante, et qui, d'habitude, revenaient par le prochain voilier.

« S'il importe d'opposer une barrière aux abus d'autorité, il
« est également nécessaire de la préserver du scandale, qui résulte
« toujours de l'impunité de ceux qui lui manquent : c'est
« avilir les lois que de faire grâce à ceux qui les offensent volon-
« tairement et tout homme, embarqué et renvoyé en France,
« pour y avoir manqué aux règles établies au Levant, ne doit
« jamais être libre d'y retourner; il n'y pourrait qu'y porter la
« preuve qu'on peut impunément et par une légère absence,
« enfreindre l'ordre que l'administration y a fixé [2]. »

M. de Tott supprima de sa propre autorité, en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés, un abus plus considérable encore. Lorsqu'un bâtiment de Sa Majesté venait à mouiller dans un port, résidence d'un consul, celui-ci était tenu d'en recevoir les officiers à table, toutes les fois qu'il leur plaisait de descendre à terre. L'état allouait, il est vrai, à ses agents 10 piastres par jour de station; mais rien ne pouvait compenser l'humiliation qu'ils subissaient. Tott explique sa mesure de la façon suivante :

« Il avait été établi, antérieurement, qu'il serait payé par la caisse
« aux consuls 10 piastres par jour de station de chaque frégate
« du Roi dans les ports de leur département. Cet usage qui absor-
« bait de grosses sommes, ne pouvait subsister et présentait de
« grands abus; celui qui était le plus sensible était, sans doute, l'avi-
« lissement qui en résultait pour les consuls vis-à-vis des officiers
« de marine, il s'étendait sur tout ce qui en dépendait, et les con-
« suls n'étant plus considérés que comme des aubergistes, ils
« étaient traités de même, et celui qui s'y soumettait était le plus
« souvent gratifié de stations qui, dans leur résultat, compromettent

1. M 17.
2. M 69.

« plus la protection qu'elles ne la servent : il a paru plus conve-
« nable que les consuls invitassent à dîner les officiers de Sa
« Majesté lorsque cela serait convenable, que d'être tenus à les
« recevoir quand bon leur semble [1]. » Nous verrons d'ailleurs par la suite, que les conflits entre les officiers de Sa Majesté et les consuls étaient fréquents et que le bon ordre en souffrait également.

Vis-à-vis de la Porte, la situation de nos agents était pire encore. La coutume s'était établie de faire, à certaines époques, des présents d'usage aux officiers ottomans. Cette habitude constituait un véritable vasselage. Le baron, à qui son long séjour près du Grand Seigneur avait permis de juger à sa juste valeur le caractère turc, prit la seule résolution qui convenait à notre dignité. Il supprima ces présents. M. de Tott nous le raconte assez longuement dans son journal.

« La fixation des dépenses, ordonnée au baron de Tott, devait
« aussi mettre un frein à celles qu'occasionnait la facilité de don-
« ner aux Turcs. Un examen réfléchi sur cet objet et préparé par
« des connaissances antérieures, lui fit juger que la suppression des
« présents d'usage convenait également à la dignité du Roi et à la
« tranquillité de ses sujets. C'était en effet établir un tribut qui, en
« avilissant celui qui donnait, excitait l'avidité de celui qui rece-
« vait. Les Turcs avaient aussi grand soin de faire observer que le
« présent d'usage ne pouvait solder les services rendus..... C'est
« à la Canée où l'on a commencé à établir cette règle,.... et le
« ministre aura observé, dans le compte rendu par le consul, que
« cet officier a été traité par le pacha avec plus de distinction
« lors de sa visite sans présents, qu'il ne l'avait été lorsqu'ils
« étaient établis. Il est cependant possible qu'il arrive que quelques
« officiers turcs essaient de rétablir l'ancien usage, en refusant
« audience. Il n'en peut résulter aucun inconvénient, il n'y aura
« jamais autant de danger à leur résister qu'à leur céder [2]. »

Tott ne s'était point trompé. Cet acte de vigueur, loin de nous créer des difficultés, rendit les pachas plus souples. Il semble bien, malgré tout, que cette suppression ait quelquefois amené des pro-

1. M 14, M 15.
2. M 8, 9, 10.

testations de la part des officiers de la Porte ainsi frustrés d'une partie de leurs revenus. Le baron reste inflexible. Sous aucun prétexte, il ne veut que son Roi soit tributaire du Grand Seigneur. Si la courtoisie ou la tradition l'exige, le présent peut subsister, à l'expresse condition, toutefois, qu'il reste un présent. Une œuvre d'art, en respectant la coutume, peut forcer l'admiration du pacha qui la reçoit et ouvrir à notre commerce des voies nouvelles. On devrait prendre « le parti d'employer ces sommes en différents objets de goût qui, « fabriqués à Paris, où on dirigerait l'ouvrier, seraient distri- « bués aux consuls pour être donnés par eux aux Turcs, suivant « les occurrences. Dans cette manière de gratifier, on conservera « en France les sommes qui y sont destinées..... Notre industrie « favorisera ce privilège [1]. »

Il est du devoir, en tout cas, de nos consuls de ne jamais offrir de produits étrangers. « Il s'était même introduit l'usage de don- « ner, à certaines personnes, du drap anglais : c'était être nous- « mêmes les instruments du crédit de leurs belles fabrications ; « c'était avouer leur supériorité [2]. »

Il n'y a pas jusqu'aux honneurs rendus aux pachas qu'il importait de diminuer. Tott admet pour eux la préséance dans les assemblées internationales. Toute autre distinction lui paraît illégitime et vexatoire. C'est à Saint-Jean d'Acre que le baron prit la résolution de mettre fin à ce surcroît d'honneurs pour les officiers turcs et à cette humiliation pour nous. Ce fut d'ailleurs une fois de plus la faiblesse de nos agents, qui lui fournit l'occasion qu'il recherchait.

« Dgesar pacha était alors à Acre ; il parut empressé de voir le « baron de Tott, lui fit même promettre de grandes distinctions « dans la visite qu'il en exigeait et parut sensible au refus, mais « l'inspecteur crut utile de traiter légèrement un homme, dont les « menaces avaient constamment effrayé M. de Taulés. Dgesar « pacha crut aussi que l'inspecteur avait empêché la frégate de le « saluer, lorsqu'il s'est rendu avec ostentation sur la plage vis-à-vis « le mouillage, et borna sa vengeance à expédier un ordre à Seyde,

1. M 83.
2. M 84.

« pour que la ville ne fît aucun salut. C'est aussi l'occasion qu'on « a saisi pour supprimer des honneurs qu'il fallait payer de la « manière la plus indécente, et l'on a peine à concevoir qu'on ait « crû qu'il fût honorable de marchander des honneurs [1]. »

La situation de nos consuls vis-à-vis de la Porte fait pressentir celle de nos drogmans. Les pachas leur faisaient tout simplement donner la bastonnade. Tous ces officiers réclamaient l'uniforme dans l'espoir qu'il les sauvegarderait tout au moins des pires traitements.

« Alep a fourni aussi à l'inspection la preuve de l'utilité qu'on « trouverait à habiller les drogmans à la française, afin de distin- « guer ces officiers de la foule des gens qui portent au Levant le « même habit et qui essuient toutes les indignités dont on accable « les rayas. On ose même assurer que jamais le pacha de Seyde « n'aurait osé y faire donner la bastonnade aux deux interprètes « du Roi, s'ils avaient été vêtus à la française. Mais il est constant « qu'assujettis aujourd'hui à un costume qui ne leur permet de se « présenter que dans une posture humiliée, ils ne peuvent porter « aux tribunaux turcs et devant les officiers du gouvernement, la « fermeté qui convient à leurs fonctions et sans laquelle on ne « fera qu'avilir la protection. Tous les drogmans ont remis des « mémoires sur cet objet dans les différentes Echelles et le baron « de Tott se réunit à eux pour solliciter cette grâce [2]. »

Autour de nos agents consulaires se groupait la colonie française. Tott ne nous donne que peu de détails sur la vie intérieure de « la nation ». Préoccupé d'accomplir strictement sa mission, il ne voyait dans les hommes que des sujets du Roi ; il ne cherchait à pénétrer leur vie privée, qu'autant qu'elle pouvait l'éclairer sur les mesures d'ordre général qu'il importait de prendre. Tout ce que nous savons par son mémoire, c'est que nos nationaux en ces villes agitées d'Orient se groupaient en un quartier et que la nuit, les rues qui y conduisaient étaient fermées. C'est du moins ce qu'un passage du rapport du baron permet d'induire. Tott avait hiverné à Smyrne; divers abus s'étaient introduits dans « la nation ».

---

1. M 49.
2. M 77.

« L'on y a vu à regret qu'outre l'introduction des tavernes dans « le quartier des francs, on avait perdu l'avantage dont il jouissait « d'être fermé la nuit : c'est un des moyens de tranquillité, qu'il « importe le plus de lui rendre [1]. »

La vie, dans ces sortes de ghettos, était probablement assez misérable. Les négociants avaient des affaires aussi embrouillées que les consuls; presque partout notre commerce reculait. Pour oublier toutes ces misères, on jouait dans les tavernes comme à Smyrne. Nul doute que dans ces tripots n'aient abondé ces aventuriers de l'acabit du sieur Buffet, chirurgien à la Canée, dont Tott nous révèle les grandes sources de revenus. Cet habile praticien en l'art de l'escroquerie, oubliant les quittances qu'il avait signées, réclamait d'être payé dans des épîtres injurieuses. On l'expédia en France et Tott ajoutait selon son habitude : « C'est aussi en faveur du bon « ordre que le baron réclame la justice du Roi pour qu'à l'avenir, de « semblables exemples soient réprimés plus sévèrement et qu'il « soit donné des ordres à la chambre de commerce, pour que les « sujets expulsés ne puissent avoir la liberté de retourner au « Levant [2]. »

Les mœurs surtout semblent avoir été passablement déréglées dans nos Echelles. Le tempérament national s'exaspérait sous ce ciel enfiévré d'Orient qui, aux temps héroïques, avait vu surgir des flots bleus Aphrodite, maîtresse des hommes et des dieux. La situation se compliquait de ce fait qu'un rescrit royal défendait, aux sujets de Sa Majesté, de se marier avec des Levantines. Au désordre des mœurs s'ajoutait le désordre des situations. S'il faut en croire Tott, cette interdiction « donnait également aux consuls, un moyen d'abu- « ser de leur autorité, d'autant plus révoltant, que la loi négligée « dans son exécution ne favorisait que leur passion. Plusieurs « membres de la nation portèrent à ce sujet des plaintes [3]. »

« Le but de cette loi a été d'empêcher la ruine des négociants, « par les dépenses dont quelques femmes levantines avaient donné « un exemple funeste à leurs maris, en même temps que ces sortes

1. M 128.
2. M 143.
3. M 101.

« de mariages éternisaient au Levant les sujets du Roi... Mais, en « ne sévissant que contre les mariages reconnus, elle invite aux « unions clandestines et plus souvent scandaleuses ; en fermant les « greffes aux contrats civils, elle ne punit que des innocents. Il en « résulte encore que les hommes, poussés plus violemment par la « nature que retenus par le frein d'une loi qu'elle ne peut avouer, « échappent à l'aveu de leurs parents, aux conseils de leurs amis et « à l'intérêt de leurs affaires... A toutes ces considérations on doit « joindre celle que, le concile de Trente étant suivi au Levant, la « conscience des prêtres concourt à l'inexécution de la loi, et tout « semble indiquer que son but serait plus parfaitement rempli si « on substituait la liberté de se marier suivant les us et coutumes « du royaume, à condition de prévenir quatre mois à l'avance et « sous la clause expresse que tous les Français, leurs femmes et leurs « enfants, ne pourront à l'avenir porter que l'habit à la française [1].» Tott affirmait qu'ainsi costumées, les Levantines seraient moins attachées à l'Orient, qu'elles consentiraient à venir en France plus volontiers.

Une partie de « la nation » fut jugée par Tott avec une sévérité toute particulière. Son rapport fourmille de griefs contre la marine de commerce et contre les religieux d'Orient. Il est impossible de trouver dans ce mémoire un seul trait qui plaide en faveur de notre flotte marchande et de nos moines. Dès son arrivée en Crète, au début de son inspection, le baron se plaint déjà de la malhonnêteté de nos matelots : « L'administration doit veiller pour empê- « cher les abus *criminels*, auxquels nos caravaneurs se sont livrés « depuis quelques temps; il est important de les ramener vers « l'honnêteté qui peut seule établir la confiance sans laquelle notre « navigation dépérirait [2]. »

Les équipages, composés en grande partie d'étrangers, ne connaissaient aucune discipline ; M. de Tott le constate en Candie pour la première fois. « Beaucoup d'abus ont leur source dans le Bureau « des classes où l'inobservance des ordonnances, fondée sur un faux « principe d'humanité, laisse sans punition les fautes les plus

1. M 102, 103, 104.
2. M 14

« grandes [1]. » La même plainte revient sous sa plume à Salonique. Le baron nous a rapporté d'ailleurs une anecdote typique à cet égard. « A peine eût-il mis le pied à terre à Lattaquié, qu'il fut « informé par un des pères de Terre Sainte qu'un matelot génois, « embarqué sur un de nos caravaneurs, après avoir cassé la tête à « son nocher, s'était réfugié dans l'église, et qu'il exigeait de n'être « pas rembarqué sur le même bâtiment ; à quoi il fut répondu « que ce matelot devait avant tout venir trouver l'inspecteur et « que, sur la moindre résistance, il serait saisi dans l'église même. « Le matelot parut bientôt et le baron de Tott, voulant faire un « exemple et éviter la résistance de ce Génois, ordonna à un autre « capitaine de le conduire à son bord et de lui faire donner « incontinent cinquante coups de corde sur un canon. Le Génois, « croyant ne changer que de bâtiment, suivit sans peine le capi- « taine qui revint, bientôt après, dire à l'inspecteur que la crainte « d'être assassiné par les matelots étrangers avait fait refuser aux « matelots français de frapper, et qu'un autre Génois avait osé con- « seiller au matelot amarré de se faire Turc. Le baron de Tott « ordonna alors à notre agent consulaire de se transporter à la « marine avec un janissaire, d'y faire fustiger par ce Turc le mate- « lot coupable et de donner la même correction à son conseiller. « Cette exécution ne rencontra plus de difficulté et la discipline « fut rétablie parmi les matelots [2]. »

Cette indiscipline provenait, en grande partie, de la certitude de l'impunité. On a peine à croire que les officiers de la marine royale aient toléré des infractions aux règlements qu'ils avaient mission de faire respecter. Il nous est cependant impossible d'en douter, puisque Tott a constaté de fréquents conflits à ce sujet entre les consuls et les commandants des frégates de Sa Majesté et puisqu'il demande implicitement la suppression des stationnaires, dans les ports résidences de nos agents.

« On n'a aperçu à la Canée que quelques vices, qui ne tiennent qu'à « l'inexécution des ordonnances vis-à-vis des marins, dont l'indisci- « pline a besoin d'être réprimée. On devra à cet égard empêcher un

1. M 8.
2. M 64, M 65.

« conflit de juridiction lors de la présence des vaisseaux du Roi, et « *ordonner aux officiers qui les commandent, de ne point enfreindre les* « *règles établies*, lorsque dans les rades foraines ou en mer, ils « exercent sur la marine marchande l'autorité que le Roi leur a « confiée ; sans cela le marchand, autorisé à un abus par sa condes- « cendance envers l'officier de mer, présente toujours une opposi- « tion aux ordres. Dans ce cas, le consul doit céder ou se compro- « mettre, ce qui est également désavantageux au service. La des- « truction des forbans est encore un objet utile, mais ce ne sera « jamais par *des stations réglées* et *connues* qu'on les surprendra. Les « parages où ils exercent leurs pirateries sont toujours éloignés de « la résidence des consuls, *la protection de ces officiers suffit à ce qui* « *les environne* [1]. »

Cette flotte marchande ramassée dans la boue de tous les ports d'Europe était commandée par des hommes eux-mêmes souvent peu recommandables. Ces patrons de bâtiments étaient pour la plupart insouciants, libertins, et M. de Tott n'hésite pas à demander pour eux une étroite tutelle. Il aurait voulu « qu'un négociant fût « toujours le représentant des armateurs ; cette règle, utile partout « au Levant, ferait le bon effet de supprimer l'indépendance des « capitaines qui s'y rendent, et, en leur procurant la facilité de cou- « cher à terre chez leurs négociants lorsque cela leur serait néces- « saire, des motifs de libertinage ou d'insouciance n'y prolonge- « raient pas leur résidence [2]. »

Ces longues stations de débauches devaient engloutir leur solde assez rapidement. Les capitaines avaient plusieurs moyens pour gagner un nouveau pécule. Ils abusaient des pacotilles. La pacotille était tout au moins chose licite et l'abus qu'ils en faisaient ne saurait leur être imputé comme acte « criminel ». Par contre, ce qui était illicite et malhonnête, c'était l'habitude qu'ils avaient d'avancer aux matelots, sur la solde à toucher en France, de grosses sommes payées en piastres, qu'ils comptaient pour écus. Les armateurs surtout bénéficiaient de ce change singulier. Ils devaient prier leurs capitaines d'en multiplier l'emploi et leur payer sur les sommes,

1. M 16, M 17.
2. M 150.

ainsi « avancées » à l'équipage, de fortes commissions. C'était pousser les hommes à la débauche et à l'indiscipline en leur donnant les moyens de descendre à terre. M. de Tott signale, dès les premières pages de son mémoire, cet abus qu'il importait de combattre. « Le résultat de notre navigation marchande n'offrait donc « qu'un nombre considérable d'hommes enlevés à la culture, qui « consommaient au Levant leurs salaires, que la débauche affaiblissait « et que l'indiscipline rendait incapables de servir utilement sur les « vaisseaux du Roi, et que le frein de l'intérêt ne pouvait retenir « lorsque l'esprit d'indépendance les invitait à déserter [1]. »

Le désordre qui régnait sur nos bâtiments de commerce, était passé jusque dans les livres du bord. Ce fut à Alexandrie que le baron surprit cette grave irrégularité, « qui résultait de ce que les capi- « taines débarquaient des aventuriers sans permission et prenaient « des matelots, sans les faire inscrire sur leur rôle d'équipage [2]. »

(*A suivre*) René Moreux.

1. M 5, M 6.
2. M 22.

La propriété foncière et les paysans en France au XVIIIe siècle

D'APRÈS LES TRAVAUX DE M. J. LOUTCHISKY

L'histoire de la propriété foncière en France avant la Révolution était tout à fait ignorée, il y a quelques années. Si, aujourd'hui, elle est connue, tout au moins dans quelques-uns de ses traits essentiels, il faut en reporter tout le mérite sur M. J. Loutchisky, professeur d'histoire à l'Université de Kiev. Frappé de l'importance capitale des transferts de propriété qui s'opérèrent en France pendant la Révolution, M. Loutchisky se donna pour tâche de rechercher dans quelles mesures les ventes de biens nationaux changèrent la répartition de la propriété. En France, et en France seulement, il trouvait une expérience historique d'un caractère et d'une ampleur qu'on chercherait vainement ailleurs, en Prusse ou en Russie ; c'était l'importance sociale de cette question qui l'attirait, beaucoup plus que le désir d'écrire un chapitre de l'histoire de France. Voilà comment il se fait qu'un Russe a été conduit à étudier une des principales évolutions de la société française. Il commença, d'abord dans la *Revue historique* (sept. 1895), ensuite dans un opuscule en français : *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux* (Paris, Champion, 1897, in-8, 164 pages), par étudier à la fois l'état foncier avant la Révolution et les transformations foncières qui se produisirent après 1789. Ce n'étaient là que des esquisses, très importantes, sans doute, mais où l'auteur n'avait donné qu'une partie de ses documents. De plus, le sujet était double, extrêmement vaste, et, vu l'état des archives, très difficile. M. Loutchisky songea alors à restreindre son champ d'étude ; abandonnant la question des ventes, il fit porter tout son effort sur l'état de la propriété foncière avant 1789. Et c'est ainsi qu'il vient de nous donner un gros volume en russe, fort bien documenté, pourvu d'une série de tables statistiques, dont le titre serait à peu près le suivant : *Les possessions des paysans en France à la veille de la Révolution, principalement dans le Limousin*, in-8 de 255 pages, avec appendices et tables à part,

Kiev, 1900. Ce n'est pas le travail définitif de l'auteur sur ce sujet; M. Loutchisky a déjà réuni d'autres documents relatifs à la Bretagne, au Roussillon, etc., qui entreront dans l'ouvrage nouveau qu'il ne tardera guère à publier.

Ce livre est le plus important de tous ceux qui peuvent traiter cette question; il est capital pour l'histoire sociale de la France, et comme, d'autre part, il est écrit en russe et, par là même, peu accessible à la plupart des lecteurs européens, nous en donnerons ici une longue analyse.

Pour étudier la grande expérience de la vente des biens nationaux, il est nécessaire de connaître d'abord le milieu où elle s'est réalisée. Et, pour cela, il faut faire des études *quantitatives* (répartition de la propriété entre les diverses classes de la société) et des études *qualitatives* (état des conditions de la classe agricole). Ce sont ces études, les quantitatives surtout, que l'auteur nous donne aujourd'hui. Elles s'appliquent surtout au Limousin, mais aussi au Laonnais et à trois autres pays, que l'auteur met sans cesse en comparaison avec le premier. Elles sont très détaillées, très minutieuses, peut-être même trop, si l'on juge le livre en soi, sans réfléchir que l'auteur ne fait souvent que répondre à des objections et à des critiques que plusieurs historiens ou érudits lui adressèrent après sa première publication.

L'ouvrage de M. Loutchisky se divise en cinq grands chapitres : le premier et le deuxième traitent des rôles de vingtièmes et de leur valeur documentaire; le troisième de la division de la population agricole en classes et la répartition du sol entre ces diverses classes, etc.; le quatrième du mouvement de la propriété dans le Limousin pendant les quinze années qui ont précédé la Révolution; enfin le cinquième traite diverses questions relatives aux droits seigneuriaux pendant l'époque de la réaction féodale. Nous exposerons les principaux résultats, sans nous astreindre à suivre complètement le plan de l'auteur.

I

M. Loutchisky étudie d'abord la valeur de ses principaux documents, les rôles de vingtièmes, et fait la critique des travaux de divers historiens : MM. Marion, Brette et Champion. M. Marion (*Révol. fr.*, novembre 1894) ne donne pas la description détaillée des rôles; il laisse de côté les rôles qui contiennent l'énumération des quantités de terre appartenant aux divers contribuables d'une paroisse; il ne donne point de spécimen

de rôle. M. Brette (*Révol. fr.*, janvier 1895) aboutit, sur l'importance de ces rôles, à une conclusion négative. A quoi M. Loutchisky répond : 1° Il y a, dans beaucoup d'endroits, inscription des biens ecclésiastiques avec l'indication de leurs dimensions, et ces dimensions sont les mêmes pour les diverses églises, abbayes, que celles qui sont fournies lors des ventes. 2° M. Brette confond l'*estimation* et l'*énumération* des terres. La critique de Calonne — sur laquelle il s'appuie pour ruiner la valeur des rôles — ne porte que sur l'estimation des biens. M. Champion, dans son livre *La France d'après les cahiers de 1789*, suit l'avis de M. Brette. Il se fonde sur les cahiers, dont *quelques-uns* recommandent de ne pas se fier aux rôles de vingtièmes. 1° D'abord il ne cite que deux ou trois cahiers pour aboutir à une conclusion générale, ce qui est un vice de méthode. 2° En citant un rapport d'un employé du Limousin sur les rôles, il oublie de dire que ce rapport concerne les rôles des tailles, non ceux des vingtièmes. 3° Si l'on étudie les cahiers, on voit que les plaintes, qui sont beaucoup moins vives au sujet des vingtièmes qu'à celui des gabelles et des tailles, ne sont relatives qu'à des fautes d'*estimation*, qu'à l'inégalité dans la répartition de l'impôt, et qu'elles ne concernent jamais l'inexactitude dans l'*énumération* des terres. M. Champion essaie bien de prouver le contraire d'après un cahier d'Angoumois (*Arch. Parl.*, II, 303) ; mais le cahier se plaint de l'inexactitude de l'estimation, et non de celle de l'arpentage. Dans les cahiers de Beauvais, de Langres, de Nemours, il ne s'agit que de fautes d'*estimation*. On ne trouve donc rien dans les cahiers qui puisse infirmer la valeur des indications que fournissent les rôles de vingtièmes sur la quantité des terres et la répartition du sol. 4° M. Champion conclut, des indications de *quelques* cahiers de paroisse, à l'insignifiance de la propriété paysanne. Il ne prend que dix-neuf cahiers de paroisse, ce qui est insuffisant, et il reste muet sur certains cahiers, comme celui d'Asnans (Nivernais) où toute la terre appartient aux paysans. Il y a des paroisses où le sol appartient aux paysans dans des proportions qui seraient de 4 1/2 °/o à 96 °/o, dans le Limousin, et de 0,7 à 76 °/o dans le Vermandois. Et les rôles des vingtièmes ne sont point en contradiction avec les cahiers. Ces deux sortes de documents concordent. M. Champion s'en tient aux cahiers, accorde à eux seuls de la valeur, pour la raison générale que l'ancien régime, c'était le chaos. Sans doute. Mais, si l'on nie la vérité des rôles de vingtièmes, on arrive à tout nier, même la valeur des cahiers. Telles sont, en résumé, les réponses de M. Loutchisky à ses contradicteurs. Nous en admettons complètement le bien-fondé; connaissant bien les cahiers pour les avoir tous lus ou consultés depuis plusieurs années, et connaissant, d'autre part, par M. Lout-

chisky, les rôles de vingtièmes, nous estimons que dans ce débat il doit avoir cause gagnée.

Après cette partie critique, M. Loutchisky expose la manière dont les rôles de vingtièmes ont été faits et vérifiés. Ces tableaux sont exacts pour le dénombrement des terres. C'est ce que dit Turgot. Ils ne sont inexacts que pour l'estimation, et, à ce titre, les cahiers ne font que reproduire la critique de Turgot. Ce ne sont pas, d'ailleurs, les premiers rôles de vingtièmes, qui sont la base des recherches de M. Loutchisky. Les rôles de 1750-51 ne contiennent le plus souvent que les chiffres du revenu net et le total de l'impôt dû par chaque contribuable; ils ne fournissent aucun détail sur la quantité des terres des paysans, ou du moins ce n'est là qu'une très rare exception. Des vérifications eurent lieu après l'édit de 1771, qui portaient sur l'étendue des terres et l'estimation du revenu. Ces rôles vérifiés méritent créance. Car 1° le total de la quantité des terres est, pour chaque paroisse, le même, ou à très peu près, dans les différents rôles. Puis, quand on entre dans le détail, on voit qu'il y a une coïncidence parfaite entre tous les chiffres donnés pour les ventes et les achats correspondants. S'il y a des différences, comme pour la commune de La Tronche (Limousin), entre les quantités données pour les années 1764 et 1779, la cause en est dans un partage de biens communaux qui va augmenter surtout les possessions des pays sans (page 48). Et 2° les plaintes portées aux intendants donnent une preuve indirecte de l'exactitude des rôles en ce qui concerne l'étendue des terres inscrites. Ces plaintes, innombrables, ne concernent jamais la quantité, mais seulement l'estimation, et visent à des diminutions d'impôt pour cause de grêle, de sécheresse, d'incendie, d'inondation ou d'épizootie.

C'est donc sur les rôles de vingtièmes vérifiés à la fin de l'ancien régime que s'appuie l'auteur. Les divisions de chacune des nombreuses tables qu'il donne ne sont point le produit de son invention, de sa tendance à créer « des distinctions absolues » entre les groupes de la population agricole, comme l'assure M. Aulard, mais la *reproduction textuelle* de ce qu'on lit dans les rôles (pages 58 et 59). Dans chaque rôle on trouve les terres des privilégiés, les terres soumises à la taille, enfin les terres ecclésiastiques (terres d'église et terres appartenant à titre privé aux abbés, curés, etc.). A côté du nom de chaque propriétaire est indiquée sa profession (laboureur, vigneron, journalier, métayer, artisan, industriel, veuve ou mineur, sans profession) etc. Les bourgeois sont « ceux qui vivent du revenu de leurs terres sans les cultiver eux-mêmes » ; c'est une distinction purement économique ; et ce titre de *bourgeois* ou de *sieur* est dans

les rôles. Les noms des bourgeois sont accompagnés de leurs titres, fonctions (page 60). Ce n'est donc point là une invention de M. Loutchisky. L'auteur insiste là-dessus, et, au fond, on sent qu'il regrette de le faire ; mais il s'est aperçu que la plupart de ses contradicteurs n'étaient point familiers avec les rôles de vingtièmes, et qu'il était nécessaire, par suite, de leur en donner une description détaillée.

II

M. Loutchisky étudie la répartition du sol en Limousin surtout, ce qui ne veut pas dire qu'il se renferme dans une étude purement locale, de nombreuses comparaisons entre ce pays et d'autres, comme le Laonnais, la plaine toulousaine, venant presque à chaque page éclairer et expliquer les phénomènes sociaux proprement limousins.

Le Limousin est un pays exclusivement agricole, assez homogène, bien que l'élection de Brive, notamment la partie méridionale de cette élection, se distingue par un terroir plus fertile et un climat plus doux qui permettent certaines cultures, comme la vigne, absentes de l'élection de Tulle.

Le Bas-Limousin, étudié par M. Loutchisky, soit les élections de Tulle et de Brive, comprenait 310.000 arpents (247.000 pour l'élection de Tulle et 63.000 pour celle de Brive). Comment cette superficie était-elle répartie entre les diverses classes de la population? C'est ce qu'indique le tableau suivant :

Bourgeois	Ecclésiastiques	Nobles	Paysans
80.000 arp.	9.600 arp.	46.000 arp.	171.000 arp.

Ainsi les paysans ont plus de la moitié des terres ; et, parmi les privilégiés, ce sont les bourgeois qui possèdent le plus. Cette prépondérance de la bourgeoisie n'existe pas dans tous les pays ; c'est un trait particulier au Limousin. Ailleurs, ce sont les ecclésiastiques et les nobles qui possèdent plus que les bourgeois : tel est le cas dans le Laonnais, où les ecclésiastiques ont 30.715 arpents et les nobles 30.000, tandis que les bourgeois n'en ont que 10.670. Il y a de grandes propriétés ecclésiastiques en Laonnais ; rien de pareil en Limousin.

Les propriétés sont plus ou moins grandes, suivant la valeur du sol. Dans les parties montagneuses et peu fertiles, les grands domaines apparaissent ; dans les régions riches, la propriété est plus morcelée. Aussi l'auteur distingue-t-il : 1° le nord de l'élection de Tulle (les terres incultes

y dominent) ; 2° le centre et le midi de l'élection de Tulle (les terres incultes diminuent de superficie) ; 3° l'élection de Brive, où la superficie des terres labourables est deux fois plus grande que dans le nord de Tulle et où apparaissent les vignobles. Et il montre, à maintes reprises, comment, par une transition insensible de l'une à l'autre, changent les cultures et se modifie aussi la répartition du sol.

Les terres sont divisées, soit par lopins de pré, bois, vigne, terre labourable, soit par domaines, comprenant à la fois le bois, le pré, la terre arable, etc. Ce qui domine en Limousin, c'est le domaine, c'est-à-dire cette exploitation rurale qui forme un tout et qui peut être plus ou moins considérable. Dans 104 paroisses étudiées à ce point de vue, les domaines occupent les 4/5 de la terre qui appartient aux paysans. De même sur le sol des privilégiés la forme de domaine prédomine, surtout dans le nord (3/4 de la terre privilégiée) ; et ce n'est que dans le midi de l'élection de Brive, à terroir fertile et à climat plus heureux, que les deux formes de culture, lopin et domaine, s'équilibrent à peu près. Cette organisation agricole n'est pas spéciale au Limousin ; elle se retrouve dans les autres pays que M. Loutchisky a pu étudier : le Laonnais, la Normandie, la Bourgogne, la plaine toulousaine.

III

Après les privilégiés, les paysans, c'est-à-dire la classe sociale qu'étudie avant tout M. Loutchisky. Ils se divisent en deux groupes : le groupe agricole et le groupe non agricole ou soi-disant tel (artisans et industriels).

Le groupe non agricole se compose des industriels (meuniers, cabaretiers, aubergistes, marchands, etc.) et des artisans (maçons, charpentiers, tisserands, tailleurs, etc.). Ils forment, suivant le développement industriel du pays, une proportion plus ou moins grande de la population rurale. Dans le Bas-Limousin (élection de Tulle et de Brive), région essentiellement agricole, les artisans et industriels forment les 8,9 % de la population paysanne. Dans l'élection de Tulle (85 paroisses) qui comprend 6059 ménages de paysans cultivant la terre, il y a 624 artisans et industriels. Artisans et industriels possèdent des terres ; sur les 624 de l'élection de Tulle, il y en a 520 qui possèdent. Il y a 19 paroisses, sur 85, où il n'y a pas un seul artisan possesseur, et 20 où il n'y a point d'industriel possesseur. Dans 30 paroisses il y a 2 ou 3 artisans qui possèdent, et dans 38 paroisses il y a 1 à 3 industriels propriétaires. Ils n'ont qu'une petite partie du sol. Dans l'élection de Tulle, artisans et industriels ne détiennent

que 5,2 % de toute la terre. Ce sont de petits lopins qu'ils possèdent, de dimensions à peu près égales à ceux des métayers et des vignerons, et qu'ils font valoir eux-mêmes. Leurs occupations non agricoles ne sont que subsidiaires ; artisans et industriels vivent en grande partie de la terre qu'ils font valoir dans cette province du Limousin essentiellement agricole, où il n'y a guère que 13 % de la population qui habitent les villes [1]. Le mouvement de la propriété de ce groupe non agricole a été, dans le Limousin, de 1779 à 1791, très faible et presque insignifiant. Pas de grands achats ni de grandes ventes pendant cette période ; il y a eu des déplacements, sans doute, mais la quantité de terre possédée par les artisans et les industriels dans l'élection de Tulle ou dans celle de Brive est restée à peu près la même (tables VIII, X, XIII, XIV). Le mouvement de la propriété de ce groupe a été encore beaucoup plus faible à la fin du XVIIIe siècle dans le Laonnais.

Le Limousin et le Laonnais étant des pays assez différents, l'un représentant le type agricole par excellence, l'autre un type moyen dans la France de ce temps, il est intéressant de comparer les groupes non agricoles de ces deux régions. Dans l'élection de Tulle, les artisans forment 6, 5 % de la population agricole; dans le Laonnais la proportion est 18,7 %. En même temps il y a dans le Laonnais une différenciation beaucoup plus grande des métiers; il y a beaucoup plus de tisserands, de tailleurs, de sabotiers, de charpentiers. 393 artisans du Limousin (élection de Tulle) possèdent 3.245 arpents ; 1.115 artisans du Laonnais en ont 3.063. La propriété des artisans est beaucoup plus petite en Laonnais. C'est que le Laonnais est un pays déjà un peu industriel ; ensuite, dans le Limousin, pays agricole où l'industrie est subsidiaire, le groupe non agricole doit naturellement se trouver plus riche en terre. Et ainsi on aperçoit une connexion entre le développement de l'activité industrielle et l'augmentation du nombre des possesseurs de petits lopins ou de maisons. En Laonnais, le nombre des laboureurs, possesseurs d'une simple maison, est douze fois plus grand que dans le Limousin. En Artois, les possesseurs d'une maison avec ou sans lopin forment près de 50 % de toute la population agricole. Le morcellement de la propriété se développe de plus en plus dans les pays qui deviennent plus ou moins industriels (Laonnais, Artois, Normandie).

---

1. C'est la proportion du département de la Corrèze en 1790. Sur 254.000 habitants, 12, 8 % exactement habitent dans les villes (la moyenne de la population urbaine était alors en France 21,6 %).

IV

Le groupe agricole, de beaucoup le plus nombreux, se compose des laboureurs, journaliers, vignerons, métayers. Dans le Limousin, pays essentiellement agricole, il est plus important que partout ailleurs. La population purement agricole, déduction faite du groupe prétendu non agricole (industriels et artisans), présente dans divers pays les proportions suivantes par rapport à la population totale :

Limousin	Pays toulousain	Bourgogne	Laonnais	Normandie
85,4 %	80,3 %	69,6 %	65,5 %	60,6 %

Parmi ces paysans il y a des laboureurs, des journaliers, des vignerons, etc. Et le nombre des laboureurs est en Limousin plus grand que partout ailleurs. Voici la proportion des *laboureurs* :

Limousin	Pays toulousain	Bourgogne	Laonnais	Normandie
47 %	27 %	35 %	24 %	16 %

Quant à la proportion des *artisans*, il est bon de la mettre en comparaison avec celle des laboureurs dans les mêmes pays. Elle est indiquée par le tableau suivant :

Normandie	Laonnais	Bourgogne	Pays toulousain	Limousin
28 %	25 %	18 %	12 %	8 %

C'est à peu près l'ordre inverse du tableau précédent, relatif aux laboureurs. Les pays les plus industriels sont ceux qui comptent le moins de laboureurs. — Les journaliers sont plus nombreux que les laboureurs, sauf en Limousin. L'agriculture s'industrialise en Normandie, dans le Laonnais, et surtout dans le pays toulousain. Il y a plus de journaliers en Laonnais qu'en Normandie ; c'est que, dans cette dernière province, l'atelier attirant davantage, on devient plutôt artisan. Telle est la composition générale du groupe agricole, principalement dans le Limousin.

Ce groupe possède en Limousin plus de la moitié des terres. Dans les 43 paroisses de l'élection de Brive, sur 63.000 arpents, les paysans en ont 34.000, soit près de 50 % ; et, dans les 85 paroisses de l'élection de Tulle, sur 247.000 arpents, ils en ont 137.000, soit 60 %. En outre, les paysans font valoir les terres des bourgeois, des nobles, des ecclésiastiques, qu'ils

ont prises à bail. Ce qui domine dans le Limousin, c'est la propriété paysanne. La propriété est morcelée, mais le morcellement est moins accentué dans le Limousin que dans le Laonnais. Les laboureurs du Limousin ont de plus grands domaines que ceux du Laonnais. En Limousin ceux qui possèdent de 1 à 20 arpents sont les plus nombreux. En Laonnais, ce sont ceux qui ont moins d'un arpent. La table XIX nous donne les relations suivantes :

	Limousin	Laonnais
Possesseurs de 1 à 20 arpents et de moins de 1 arpent.....	53,8 %	91,8 %

Les laboureurs du Limousin ont la moitié des propriétés paysannes, ceux du Laonnais le tiers seulement. En Laonnais les laboureurs *seuls* ont une moyenne de terre à peu près suffisante. Les journaliers, les vignerons y ont 6 et 10 fois moins qu'en Limousin. Cette distribution des terres peut servir à expliquer les conditions qui ont retenu le Limousin et quelques autres provinces dans l'état de pays exclusivement agricoles. Ainsi se présente le groupe agricole du Limousin, comparé à celui d'autres pays.

Reste à étudier ce groupe limousin en lui-même. Il existe entre les diverses paroisses des différences considérables. Sur 131 paroisses étudiées, les paysans ont :

dans 45	paroisses,	moins de 50 %	de la terre paroissiale
dans 21	—	50 à 60 %	—
dans 25	—	60 à 70 %	—
dans 23	—	70 à 80 %	—
dans 5	—	90 % et plus	—

Entre les *laboureurs* il y a de grandes différences. On en voit qui ont 4, 3 ou 2 bœufs, 4, 3, 2 ou 1 vaches. Dans 11 paroisses seulement (sur 131) dominent les grandes propriétés paysannes (c'est-à-dire, suivant la classification de M. Loutchisky, les propriétés supérieures à 50 arpents). Le plus souvent les laboureurs ont des domaines de 20 à 50 arpents. Ailleurs, surtout dans l'élection de Brive où la terre a plus de valeur, ils n'ont guère que des propriétés de 1 à 20 arpents. Ce qui domine, ce sont les laboureurs à grande ou moyenne propriété paysanne (au-dessus de 20 arpents). — Les *journaliers* ont généralement de petites possessions (de 1 à 20 arpents et au-dessous); les grands propriétaires sont parmi

eux fort peu nombreux. — Il en est de même des *vignerons*. — Enfin il y a des gens qui ne possèdent que la maison avec ou sans lopin de terre ou jardin. Dans l'élection de Tulle et le nord de celle de Brive, il y a 31 paroisses où cette classe n'a point existé. Il y a aussi des laboureurs et surtout des journaliers qui ne possèdent qu'une maison. Le plus souvent la proportion de ces laboureurs et journaliers ne dépasse pas 18 %. Nous trouvons donc dans le Limousin une série de ménages qui sont sur la limite du prolétariat. Dans le Limousin cette classe est moins développée qu'ailleurs. Et, dans cette province agricole, où on ne connaît guère que les travaux agricoles, les pauvres ménages ne cherchent pas un supplément dans l'industrie, comme en Normandie ou en Laonnais, mais dans le travail de la terre, soit en Limousin, soit même à l'étranger (Espagne).

La plupart des gens du village étant propriétaires, il y a peu de *métayers*, appelés tels dans les rôles, c'est-à-dire des hommes ne possédant rien par eux-mêmes, mais faisant valoir à moitié fruits des terres prises à bail. Il ne faudrait pas conclure de là à la minime importance du métayage. En dehors des terres qu'ils possédaient, laboureurs, journaliers, vignerons, artisans faisaient valoir comme métayers des terres appartenant à des ecclésiastiques, des nobles ou des bourgeois. En Limousin le métayage des terres privilégiées était la règle presque unique. Il n'y a donc pas, à y regarder de près, de contradiction entre les rôles et les données que nous pouvons avoir par Arthur Young notamment. Ecclésiastiques, nobles, bourgeois donnent donc leur terre surtout à métayage à moitié fruits ; ils se servent aussi de diverses autres formes de contract : louage moyennant argent et denrées, colonage perpétuel, enfin arrentement, lequel transfert la propriété au preneur. Dans la plupart des cas ils donnent à métayage des domaines entiers, ce qui se comprend facilement, les trois quarts des terres privilégiées étant divisées en domaines. Ainsi les paysans, outre les terres qu'ils possèdent en propre (la moitié du sol), détiennent encore, sous forme de métayage, arrententement, etc. presque toute la terre des privilégiées. Les formes de culture sont à peu près les mêmes, sur les terres des privilégiés et sur celles des paysans ou du moins des plus riches paysans, les laboureurs. Ici on laboure généralement avec des bœufs. Les journaliers, les vignerons labourent avec des vaches. M. Loutchisky donne sur la culture une foule de détails très intéressants et toujours très précis dans lesquels nous ne pouvons entrer. Disons seulement que cette organisation en domaines n'est pas particulière au Limousin et qu'on la retrouve en Auvergne, en Touraine, en Poitou ; là, comme en Limousin, le fermage est peu développé et le

métayage prépondérant. Ainsi dans le midi et le centre de la France domine le métayage; dans le nord, c'est le fermage, avec paiement en nature et en argent, et surtout l'arrentement de petits lopins. Dans le Laonnais, l'Artois, la forme prépondérante n'est pas le fermage de grands domaines, mais l'amodiation de petits morceaux de terre. Le morcellement est ici beaucoup plus accentué que dans le centre. Et c'est pourquoi le fermage de domaines n'embrasse que les 23/100 de la terre des priviligiés en Laonnais, le reste étant amodié aux paysans, après avoir été divisé en petits lopins. Même les grands domaines, comme ceux des riches abbayes de l'Artois et du Laonnais, ne sont pas en entier donnés à ferme; les abbayes arrentent une partie de leurs terres par petits lopins. M. Loutchisky donne une foule d'exemples et présente une série de considérations que nous ne pouvons pas reproduire dans ce résumé succinct; nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux nombreuses tables statistiques et aux chiffres qu'il fournit en abondance.

V

M. Loutchisky n'a pas seulement étudié la répartition du sol entre les diverses classes de la société avant la Révolution. Il a recherché aussi les tendances qui se manifestaient. Y avait-il au XVIIIe siècle une tendance à la concentration du sol, au détriment des paysans? D'aucuns l'ont soutenu. Et à ce propos M. Loutchisky critique la théorie de M. Marion qui voit dans la diminution des cotes du pays toulousain la preuve d'une certaine concentration. Or il y a très souvent diminution parce que — suivant les expressions de Figuères, contrôleur des vingtièmes — « plusieurs cotes sont portées à mémoire et pour non-valeurs ». On omet aussi dans les rôles les cotes de possesseurs de maisonnettes, de jardins, de terres incultes, etc. La diminution des cotes n'indique donc pas nécessairement la concentration du sol. Quant aux lods et ventes, leur existence et leur montant ne suffisent pas pour déterminer l'évolution. Les paroisses où il n'y a pas de lods sont une exception très rare; si aucuns lods et ventes ne sont indiqués, cela ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il n'en soit pas prélevé : tel est le cas des paroisses qui relèvent du roi, comme la Vernose (pays toulousain). Enfin il y a des remises plus ou moins fortes, généralement accordées par le seigneur, sur le montant des lods et ventes, et ces remises ne sont pas indiquées dans les rôles. Ajoutez enfin que le taux des lods n'est pas le même suivant les régions, que le prélèvement s'en fait parfois, non sur le prix de vente, mais sur la quantité d'arpents vendus,

(1 sol, 2 sols par arpent) comme dans la plaine toulousaine, et vous comprendrez avec quelle précaution il faut se servir des documents sur les droits casuels. Sur les 52 paroisses du pays toulousain étudiées par M. Loutchisky, 19 présentent une diminution de cotes, et 33 une augmentation, de l'année 1762 à 1782. Les nouveaux numéros sont deux fois plus nombreux que ceux qui ont disparu. Il y a donc une évolution vers le morcellement, faible, sans doute, presque insignifiante, surtout si on la compare à celle qui s'est produite dans d'autres provinces (Berri, Limousin, Auvergne, Touraine). Le fait dominant, c'est le morcellement de plus en plus accentué des terres.

M. Loutchisky le prouve par le Limousin d'abord. Dans ce pays (Brive et Tulle) de 1779 à 1791, la bourgeoisie achète aux nobles et revend aux paysans ce qu'elle a acquis et même une partie des terres qu'elle possédait auparavant. Elle est un véritable et très puissant agent de morcellement. La noblesse a perdu 5.500 seterées (la seterée vaut près de la moitié d'un arpent) en douze ans (1779-1791), et ses terres sont allées : 1° aux paysans (54 %) et 2° aux bourgeois (46 %) qui, nous l'avons vu, les ont revendues aux paysans. L'Église n'a presque rien perdu (64 seterées). Les privilégiés perdent, les paysans acquièrent. On ne saurait, les documents ne le permettant pas d'une manière complète, apporter des preuves absolues du morcellement dans la période antérieure, de 1750 à 1779. Mais, pour quelques paroisses où cette étude est possible, on voit que les achats sont moins nombreux après 1780. Probablement, en Limousin, dans ce laps de temps le mouvement d'acquisition a été plus fort. Et le fait que, dans d'autres provinces, l'évolution s'est produite dans ce sens, vient rendre plus probable encore cette hypothèse. — Même évolution vers le morcellement dès 1750 dans le pays toulousain, le Laonnais, l'Artois ; acquisition de terres par les paysans, pertes subies par les privilégiés. Quelle est la cause de cette évolution générale qui se réalise avec une si belle uniformité au nord, au centre, au midi de la France ? C'est ce que M. Loutchisky se réserve de nous exposer dans son prochain ouvrage. Cela tient sans doute, croyons-nous, à la paix qui a régné en France après les guerres de Louis XIV jusque vers 1741, à la moins longue durée des guerres qui ont suivi cette date et à leur moins grande répercussion sur la vie des classes rurales (il n'y a pas eu d'invasion des pays frontières), à certains progrès de la culture (prairies artificielles) et à quelques défrichements, surtout à une série de bonnes récoltes de 1760 à 1770, notamment, au moment où l'on établissait la liberté d'exportation des grains (édit de 1764 de Laverdy). Ces causes générales ont eu dans toute la France les mêmes effets. Les classes rurales pouvaient acheter des terres

aux nobles qui avaient besoin d'argent et aux bourgeois qui préféraient vendre leurs possessions pour placer leur fortune dans les offices royaux, dans l'industrie de plus en plus active à cette époque et dans le commerce.

Quelles sont, parmi les paysans, ceux qui ont acquis des terres ? Tous les groupes de la classe agricole ont acheté ; mais il y a des nuances. Dans l'élection de Tulle et le nord de celle de Brive (voyez la table XXIX), ce sont surtout les gens « sans profession » qui ont acheté de 1779 à 1791. Dans 78 paroisses de ce pays ils ont acquis 4.438 seterées, soit les 69,3 % du total des terres achetées. Puis viennent les laboureurs (1.211 sesterées), enfin les journaliers (702 sesterées) et les vignerons (achats insignifiants). Dans le midi de l'élection de Brive les gens « sans profession » n'acquièrent, de 1782 à 1791, que 81 seterées (gain net), les laboureurs en achetant 207 et les journaliers 156. Et en Limousin, ce sont également les laboureurs qui tiennent le premier rang. Ce sont les laboureurs qui seront les plus gros acheteurs paysans des biens nationaux. « Il est plus que probable, il est presque évident, dit M. Loutchisky (page 211) que l'évolution de la propriété avant et pendant la Révolution se faisait dans une seule et même direction en beaucoup de pays de France, au nord, au centre, à l'ouest, à l'est et au midi, et qu'elle se faisait surtout *au profit des laboureurs*. » Ainsi s'est créée une nouvelle classe de propriétaires, remplaçant les privilégiés. La bourgeoisie a perdu plutôt que gagné avant la Révolution ; elle a vendu plus qu'elle n'a acheté. Mais, au moment des grandes ventes de biens nationaux, bourgeois et paysans ont acheté à l'envi. Les bourgeois ont ici acheté plus que les paysans ; là le contraire s'est produit. C'est ce que j'ai indiqué, en suivant d'ailleurs les documents fournis par M. Loutchisky, dans *la Législation civile de la Révolution* que je ne cite que pour répondre à une critique de M. Loutchisky : ma conclusion, dit-il, est juste, en général, mais on ne saurait admettre ma supposition que ce ne sont que des bourgeois qui servirent de fondement à la nouvelle classe. Au fond, je suis tout à fait d'accord avec M. Loutchisky ; je crois avec lui que les paysans ont acquis beaucoup pendant la Révolution. Je n'ai voulu dire qu'une chose : c'est que dans certaines régions, aux environs des villes et dans certains pays, les bourgeois ont acheté davantage, tandis qu'ailleurs ce sont les achats des paysans qui ont été prépondérants. Il n'y a là qu'une question de nuance, et je ne veux pas insister davantage. Ces laboureurs qui ont acheté tant de terre avant la Révolution ont tendu à concentrer de plus en plus le sol entre leurs mains et avant 1791 et après. De sorte qu'ils sont peu à peu montés dans l'échelle sociale. Tel, qui

était appelé *laboureur* dans les actes de vente de 1791-92, est ensuite en 93-94 dénommé *cultivateur*, puis *sieur*, *propriétaire*, et, avec l'Empire, il est désigné du titre de *Monsieur le propriétaire*. La métamorphose du paysan en bourgeois s'est opérée de 1791 à 1804. Et ce serait, ajoute M. Loutchisky, une étude bien intéressante que la généalogie de ces anciens laboureurs qui se sont fondus dans la classe des bourgeois.

A notre tour nous adresserons une critique ou plutôt une question à l'auteur. Qu'est-ce que ces « sans profession » de l'élection de Tulle ? Évidemment, ce ne sont pas des « sans culottes », de pauvres hères, puisqu'ils ont la faculté d'acheter tant de terre. Ne serait-ce pas, bien qu'ils soient rangés dans la classe agricole, des bourgeois à leur façon ? Les laboureurs, qui sont des gens aisés, n'acquièrent de 1779 à 1791 dans l'élection de Tulle que 1211 seterées, alors que ces « sans profession » en achètent près de quatre fois plus (4438 seterées). Il nous semble qu'il y a là un point important à élucider.

VI

Dans son petit livre en français paru en 1897, M. Loutchisky avait omis la question des droits domaniaux, et je lui avais même adressé une légère critique à ce sujet dans la *Revue historique* (mars 1898). M. Loutchisky possédait déjà des documents, et aujourd'hui nous avons sa réponse qui ne manque pas d'originalité. Il établit d'abord que les droits domaniaux étaient dus par les seigneurs aussi bien que par les paysans, et il fait bien d'insister sur ce point que l'on semble trop oublier, comme si la hiérarchie féodale n'entrainait pas des effets pour toutes les classes de la société qui possèdent la terre. Mais ce n'est pas là, à notre avis, qu'est la découverte; les feudistes, comme Fréminville, Renauldon et autres, n'ont garde d'oublier ce côté des choses, et, dans les discussions à l'Assemblée constituante, le rapporteur du Comité féodal ne proposa-t-il point d'éteindre les droits seigneuriaux d'un seul coup, le roi faisant abandon de ses droits à ses vassaux, lesquels pratiqueraient la même opération à l'égard de leurs vassaux inférieurs et ceux-ci vis-à-vis des paysans, de proche en proche ? Où est la nouveauté, c'est dans ce fait que les nobles paient le même genre de redevances que les roturiers, tout au moins en Bretagne, en Poitou, en Touraine : des boisseaux de froment, d'avoine, des chapons, gelines etc., *et même des corvées, et cela pour leurs terres nobles*. Et ces charges sont lourdes parfois. En Poitou, un écuyer, de

Thuregeau, paie, pour sa terre noble qui lui donne 1275 livres de revenu, une rente de 680 livres. Et ce n'est là qu'un exemple entre plusieurs.

Une question se pose donc. Quelle était, dans les revenus domaniaux d'un seigneur supérieur, la part fournie par les nobles et la part fournie par les paysans ? Question très difficile à résoudre, car les rôles de vingtièmes donnent les revenus en bloc. Il faudrait étudier les aveux et dénombrements.

Un autre résultat très important des recherches de l'auteur sur les droits domaniaux, c'est que ces droits sont très inégalement répartis entre les débiteurs. Ceci, on pouvait le supposer *a priori*, rien n'étant uniforme dans l'ancien régime. Mais, ce que l'on n'aurait pu supposer, c'est l'excessive inégalité qui régnait entre les paroisses d'abord, et ensuite entre les paysans de chaque paroisse. En premier lieu, il y a des paysans qui ne paient rien, comme en Bretagne; ils sont « francs de rente », et une telle liberté provient, sans doute, de l'oubli où sont tombés les droits domaniaux. En second lieu, les uns paient des sommes insignifiantes, ou à un seul seigneur ; d'autres paient, comme à Saleyrac (Auvergne), à deux, trois, quatre, cinq, six et même sept seigneurs. Si bien que, dans certaines régions, comme la plaine toulousaine, des paysans déguerpissent ou cessent de labourer. M. Loutchisky voudrait chercher à établir des catégories de paysans, suivant la lourdeur du fardeau domanial qu'ils ont à supporter. Ce serait, croyons-nous, une entreprise impossible et surtout vaine. Pourquoi vouloir mettre tant d'ordre, tant de précision mathématique dans le chaos des droits domaniaux ? L'essentiel est qu'on voie, d'une manière nette, cette inégalité excessive qu'il nous a indiquée. — En terminant, il nous parle très brièvement de l'augmentation des droits seigneuriaux à la fin de l'ancien régime et se trouve ici absolument d'accord avec nous. Mais il ajoute à ce que nous avons pu dire ailleurs des faits curieux sur la question des arrérages. Dans certains endroits, d'après le livre d'un seigneur de Touraine, les arrérages ne sont pas payés depuis 1730; en Dauphiné des paysans n'ont pas payé depuis 1743; au milieu du siècle il y a une décadence profonde du régime seigneurial, presque un oubli des droits fondamentaux qu'il entraîne.

VII

Nous ne saurions, en terminant, nous empêcher de dire quelle reconnaissance nous devons à M. Loutchisky qui a élucidé tant de questions ardues et si importantes pour l'histoire de notre pays. Qu'il nous per-

mette, cependant, après les objections que nous avons pu lui faire en cours de route, de concentrer ici nos critiques ou plutôt nos questions. Nous craignons, tout en ayant le plus grand respect de la statistique, qu'il n'y ait parfois un peu d'abus des exercices mathématiques, un peu trop de divisions factices par suite. Il y a dans le Limousin une petite, une moyenne, et une grande propriété; mais cette petite propriété du Limousin serait une moyenne propriété dans le Laonnais. De sorte qu'un lecteur moins familiarisé que nous avec ces questions pourrait peut-être se perdre dans toutes ces divisions. — Après avoir montré une précision toute mathématique dans la description des rôles, M. Loutchisky est parfois plus élastique dans ses conclusions; il exagérera des différences entre un pays et un autre. C'est ainsi qu'il a parfois une tendance à augmenter la différence entre le Laonnais et le Limousin. Parlant de la force économique des groupes non agricoles, il dit qu'il n'y a pas de gros achats ni de grandes ventes en Laonnais, comme en Limousin. Ce n'est pas tout à fait exact, puisqu'il n'y a pas d'augmentation sérieuse des terres de ces groupes en Limousin, mais seulement des mutations. Ce qui nous importe, c'est le résultat net, définitif. On retrouverait ailleurs d'autres exagérations dans l'expression. Cela provient de la très grande difficulté qu'il y a quelquefois à généraliser les données de tableaux statistiques; on a été très précis dans le détail ; et, dans la conclusion, on ne trouve plus que des mots vagues ou faibles pour remplacer les chiffres. C'est ce qui nous convainc que, sinon dans la recherche, du moins dans l'exposition, il n'y a pas intérêt à pousser trop loin les divisions statistiques. — Enfin, on n'arrive pas toujours à se rendre compte de l'étendue de pays étudiée par l'auteur : tantôt, suivant l'état des documents, il opère sur tel nombre de paroisses, tantôt sur tel autre; il nous a semblé qu'une ou deux fois on n'était pas suffisamment averti, qu'une donnée faisait défaut. Mais ce ne sont là que de très légères critiques, ou même seulement des points d'interrogation.

Le travail de M. Loutchisky est, on n'a pu en juger qu'en partie, d'une richesse de documentation, d'une richesse aussi de vues et de considérations qui en font un livre indispensable à tous les historiens et à tous les sociologues sérieux. Il renouvelle ou plutôt *il crée l'histoire de la propriété foncière en France au XVIIIe siècle*, et nous espérons que bientôt l'auteur nous donnera un travail encore plus complet, où il étudiera davantage les formes de culture, les droits domaniaux, etc., et où il développera plus qu'il n'a pu le faire les causes de tous les phénomènes économiques qu'il nous a si bien décrits.

Ph. Sagnac.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. *XVI.* **Prusse.** Avec une introduction et des notes par A. WADDINGTON. Paris, Alcan, 1901. In-8, CIII-628 p.

Le *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France*, publié sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, vient de s'augmenter d'un nouveau volume, consacré à la Prusse, dont la publication a été confiée à M. Albert Waddington, professeur à l'Université de Lyon. Il se compose, comme les tomes précédents, d'une introduction assez longue et des instructions elles-mêmes, précédées chacune d'une courte notice.

Dans une publication de ce genre, l'introduction a une importance capitale : elle seule peut rendre intelligibles les documents si fragmentaires qui la suivent et que séparent souvent plusieurs années d'intervalle; elle seule peut nous fournir, de l'un à l'autre, le lien indispensable. M. W. l'a bien compris ainsi, mais il a cru devoir refaire, dans chacune des notices spéciales, l'histoire un peu plus détaillée (quoique rapide encore) des événements survenus entre deux missions successives, et j'y vois deux inconvénients : il se condamne ainsi, d'abord à des répétitions inévitables, puis à ne faire, dans l'introduction, qu'un tableau général et superficiel.

C'est là, à mon avis, le gros défaut de l'introduction. Elle prétend nous donner un aperçu de l'histoire entière des rapports diplomatiques entre la France et la Prusse, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française; mais cet aperçu est si rapide qu'il ne nous apprend à peu près rien. M. W. aurait pu tout au moins limiter son effort en se restreignant à élucider, soit la politique de la France dans ses rapports avec la Prusse, soit la politique de la Prusse dans ses rapports avec la France; mais on ne sait s'il veut faire l'un ou l'autre, en sorte qu'il ne fait ni l'un ni l'autre. Dans la seconde partie de l'introduction par exemple (1648-1686), où il

examine les principales questions qui furent l'occasion de rapports diplomatiques entre la France et le Brandebourg : lutte des puissances du Nord, compétitions au trône de Pologne, etc., il ne précise et n'explique ni les intérêts et le but du gouvernement français, ni ceux de l'électeur Frédéric-Guillaume. Il est sans doute un peu trop facile de résumer la politique française à Stockholm par cette seule phrase, qui surprend davantage encore si l'on songe qu'elle se rapporte à toute la longue période de 1648 à 1686 : « Ainsi, jusqu'au bout, même alors qu'elle se détachait de lui, Louis XIV avait protégé la Suède contre les convoitises du Grand Électeur ; ami ou ennemi de ce prince, il avait refusé de lui sacrifier les héritiers de Gustave-Adolphe. » M. W. sait comme nous que les choses ne sont pas si simples et qu'une vue aussi sommaire ne saurait l'autoriser à ajouter ce double jugement, dont les deux parties sont également discutables : « Rien de plus noble et de plus rare que cette constance inébranlable envers des alliés malheureux ! Rien, d'autre part, qui contraste davantage avec la duplicité du Brandebourg à l'égard de la Suède ! » (p. 27) La brièveté nécessaire de ce compte rendu ne me permet pas d'entrer dans plus de détails ; mais je note que M. W. se contente trop souvent, en présence des questions les plus complexes et les plus discutées, de phrases analogues à celles que je viens de citer. S'agit-il du revirement du Grand Électeur en 1679, M. W. n'en dit que ceci : « Le résultat de la lutte fut désastreux pour l'Électeur. Abandonné par ses alliés, il leur garda rancune et, *pour se venger*, se jeta dans les bras de Louis XIV. » S'agit-il du fameux renversement des alliances en 1755-56, M. W. ajoute simplement à la mention des traités de White-Hall et de Versailles cette courte phrase : « Les événements prirent un cours tumultueux. » A vrai dire, on aurait grand tort d'être trop sévère pour des imperfections de ce genre. N'est-il pas juste de songer à la somme de talents et surtout à l'énorme labeur, disproportionné au résultat, que comporterait, pour échapper à toute critique, une introduction ainsi conçue ?

Dans les courtes notices qui précèdent les instructions, M. W. aurait pu se contenter de préciser les circonstances dans lesquelles chaque instruction fut écrite. Il aurait ainsi gagné un peu de place, ce qui lui aurait permis de développer par contre un peu plus ce qu'il nous dit sur la personne et la carrière des divers ambassadeurs ou envoyés. Ces renseignements biographiques sont parfois bien sommaires, de même que les renseignements bibliographiques ajoutés dans les notes : pour ne prendre que deux exemples, l'un au XVIIe siècle et l'autre au XVIIIe, il se trouve que Pufendorf n'est cité nulle part à propos du Grand Électeur et qu'à

propos de Frédéric II, M. W. se donne l'air d'ignorer tout ce qui a paru en Allemagne sur la question du renversement des alliances.

La publication des pièces elles-mêmes ne donne lieu qu'à quelques observations de détail. M. W. a corrigé la ponctuation et l'orthographe ; on peut le préférer pour des documents de cette époque et de cette nature ; mais il vaudrait mieux en avertir et ne pas respecter plus que le reste les finales anciennes *ois*, *oit*, *oient*. Il y a de même un peu de flottement dans l'orthographe des noms propres allemands, où M. W. substitue en général, mais pas toujours, la forme française à la forme allemande : *Hannover* ou *Hanôvre* (pourquoi cet accent ?) ; *Godefroy* d'Iéna ou *Otto* de Schwerin, etc. Il vaudrait mieux aussi ne pas appeler le Grand Électeur *Frédéric-Guillaume Ier* ; il est le seul électeur de Brandebourg de ce nom.

Le volume se termine, avant la table alphabétique des noms propres, qui a été soigneusement faite, par deux listes chronologiques des ambassadeurs, ministres et agents dans les deux pays de 1648 à 1789. Je puis y faire quelques corrections pour l'époque du Grand Électeur : Jean de Beyer n'arriva à Paris que le 6 février 1668 et en repartit le 4 mai ; — Ilgen, que M. W. ne cite pas, fut, pendant quelques mois (octobre 1679-mai 1680), en même temps que M. de Plémont, l'un des agents de l'Électeur à Paris ; — Jean Beck fut au service de l'Électeur, non pas seulement jusqu'en 1679, mais jusqu'en 1686 : ses relations pour les années 1679 à 1686 sont aux Archives de Berlin. — G. Pagès.

XVIe SIÈCLE

Louis Madelin. **De Conventu Bononiensi.** Paris, Plon, 1900. In-8, xiv-123 p.

M. M. s'est borné, dans ce travail, à étudier un épisode d'histoire diplomatique et religieuse. Le 14 septembre 1515, François Ier est vainqueur à Marignan ; le 13 octobre, un premier traité est conclu entre le roi de France et Léon X. Tout de suite après, une entrevue est décidée, on choisit pour lieu de réunion Bologne, et c'est là que, du 11 au 15 décembre, les deux souverains discutent de vive voix, entre eux et avec leurs ministres, diverses questions dans lesquelles sont engagés le Saint-Siège et le royaume de France. Exposer les causes lointaines et profondes de l'entrevue de Bologne et les négociations préparatoires, relater l'ordre et le succès des pourpalers entre François Ier et Léon X,

les incidents curieux qui les marquèrent, les conséquences prochaines et lointaines qui en sont sorties, voilà, en quelques mots, ce que s'est proposé l'auteur. Étude plus difficile et plus longue que ne le ferait supposer la brièveté de la période considérée. Il n'est resté aucun compte rendu officiel de l'entrevue de Bologne. Il faut extraire des lettres des ambassadeurs, des rapports des témoins oculaires les détails caractéristiques, et reconstituer, à force d'ingéniosité et de critique la physionomie exacte et l'œuvre précise de cette réunion de cinq jours. M. M. n'a négligé aucune source de renseignements : son expérience des archives d'Italie lui a permis de mettre au jour tout un ensemble de documents auxquels il a emprunté des traits pour le brillant tableau qu'il nous a tracé des fêtes de Bologne. En suivant fidèlement les textes, il s'est efforcé de retrouver sur quoi portèrent les négociations et il nous en montre les résultats : l'alliance entre François Ier et Léon X, les bases du Concordat, signé en 1517. L'idée de l'auteur, et elle nous paraît juste, — c'est que l'entrevue de Bologne marque un triomphe pour la politique française. Loin d'avoir sacrifié quoique ce soit de ses prétentions et de ses intérêts, François Ier au contraire a réussi à se faire accorder à lui-même et à ses alliés tout ce qu'il désirait au point de vue politique et au point de vue religieux. La question de Naples ne paraît pas avoir été sérieusement agitée par le roi, sinon pour effrayer Léon X et en obtenir des concessions plus fortes. Quant au Concordat, il n'est pas nécessaire d'insister sur ce qu'il présentait d'avantages pour le roi de France. Où il nous semble que l'auteur exagère, c'est lorsqu'il fait un tableau très sombre de l'état de l'Église sous le régime de la Pragmatique Sanction : son argumentation s'appuie trop volontiers sur un discours de Duprat, hostile à la Pragmatique, et il faudrait un nombre plus considérable d'exemples pour pouvoir conclure à la généralité des abus signalés. D'autre part Léon X retirait de l'entrevue plus de profit que M. M. ne veut bien le dire : les concessions faites aux alliés de François Ier ne furent pas tenues ; la reconnaissance du pouvoir du pape était formelle, officielle, et la menace, la crainte si l'on veut, d'une séparation entre l'Église de France et la cour de Rome était désormais dissipée. Sans doute cet avantage n'apparaîtra avec tout son prix pour la papauté que lorsque la Réforme triomphera en Allemagne ; mais dès 1516, moralement et pécuniairement, il n'était pas à dédaigner. En terminant prenons acte de deux promesses de M. M. : l'une, de nous donner un ouvrage d'ensemble sur le Concordat de 1516, dont le présent travail ne serait qu'un fragment; l'autre, de publier la correspondance de Luigi de Canossa, évêque de Tricarico, puis de Bayeux, successivement nonce du pape en France, et ambassadeur de France à Venise. Nul doute

qu'avec ces deux publications les relations de François Ier avec Rome, et plus généralement avec les différentes puissances de l'Italie, ne soient considérablement éclaircies. Aussi souhaitons-nous que M. M. ne nous les fasse pas attendre longtemps. — V.-L. Bourrilly.

H. Prentout. **Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi per XVIm sœculum.** Caen, Jouan, 1901. In-8, xix-117 p.

Fondée par Henri VI, dans le but de servir en Normandie la domination anglaise, l'Université de Caen eut des commencements difficiles. Privée presque dès sa fondation de ses protecteurs naturels, elle fut médiocrement favorisée par Charles VII. Si les successeurs de celui-ci, Louis XI, Charles VIII et Louis XII se montrèrent moins avares de privilèges, l'Université eut à défendre ces privilèges contre les bourgeois et contre les évêques : de là des luttes qui ne cessèrent que dans les premières années du xvie siècle et qui ne furent pas sans apporter quelque perturbation dans les études.

La prospérité de l'Université de Caen date de l'édit de réformation par lequel le Parlement de Rouen en 1521 corrigea les abus qui s'étaient glissés dans les diverses Facultés. Fière de ses cinq Facultés, l'Université eut alors des maîtres renommés, autour desquels se pressaient des centaines d'élèves. François Ier la protégeait ; il eut, au cours d'un voyage en Normandie en 1532, l'occasion de montrer en quelle estime il la tenait. Jean du Bellay la plaçait même au-dessus de celle de Paris. Le rôle joué par cette Université de Caen dans le développement de la Renaissance fut donc considérable. Il ne fut pas moindre dans la diffusion de la Réforme. A Caen, comme ailleurs, Réforme et Renaissance au début ne font qu'un, et celle-là sort de celle-ci. Par un texte, intégralement reproduit en appendice, M. P. prouve que, dès 1531, les idées nouvelles avaient pénétré dans l'Université. Les discordes religieuses qui éclatèrent ensuite la troublèrent sans la détruire. A un certain moment, il fut même question d'y « dresser escholle pour retirer ceux qui se dédient au ministère, et de Bretagne et du Mans, et de Normandie, avec ceux qui y viennent d'Angleterre. » Caen serait ainsi devenue comme une Genève pour les pays du Nord. Le projet n'eut pas de suite. Les désordres provoqués par les guerres de religion désorganisèrent les études, si bien qu'une réforme fut de nouveau nécessaire. Le Parlement y pourvut encore une fois par son arrêt du 22 août 1586. C'était, en même temps qu'une réforme des études, une restauration des principes et de l'autorité catholiques, favorisée par la royauté. L'action du roi se retrouve ainsi au début et à la fin du xvie siècle dans l'histoire de l'Université de Caen ; on y

voit en même temps le rôle, bienfaisant en somme, du Parlement. Par tous ces points l'étude de M. P. touche à l'histoire générale : c'est, appuyée sur de nombreux documents d'archives, une bonne contribution à l'histoire de l'enseignement supérieur et du développement de la Renaissance et de la Réforme au XVIe siècle. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

A. Baudrillart. **Philippe V et la Cour de France**. T. IV. **Philippe V, Louis XV et le cardinal Fleury**. T. V. **Philippe V, Louis XV. La paix d'Aix-la-Chapelle**, Paris, Librairie de Paris, 1901. 2 vol. in-8°, 579 et 548 p.

M. B. vient de terminer son importante histoire des rapports de Philippe V avec la cour de France. Ses deux derniers volumes se recommandent aux historiens par les mêmes qualités que les précédents : une connaissance approfondie des documents espagnols et français, un plan limité et fermement suivi — rare mérite dans une époque aussi compliquée, où toutes les questions s'enchevêtrent et où la tentation est grande d'étendre son sujet pour en montrer la complexité, — des divisions et des subdivisions très nettes, une grande simplicité dans le style, l'art d'égayer le récit des négociations en faisant revivre avec leurs passions, leurs manies, leurs gestes habituels ceux qui les dirigèrent. L'auteur est trop modeste quand il prétend avoir apporté à l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle simplement « une contribution utile parce qu'elle fut consciencieuse ». Par l'étendue de ses recherches et la sûreté de sa méthode, il a renouvelé cette histoire sur beaucoup de points et presque toujours il nous l'a fait entrevoir sous un point de vue nouveau.

C'est bien là l'impression que nous retirons de ses derniers volumes. Il ne nous montre pas seulement comment, du fait de la politique espagnole, il s'est posé en Europe de 1729 à 1748 une question italienne. Mais en s'efforçant de dégager cette question et d'en marquer l'importance il se trouve amené à éclairer d'un jour nouveau les grands événements que furent la guerre de Succession de Pologne, le traité de Vienne, la guerre de Succession d'Autriche, le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce n'est pas qu'avant lui la politique de l'Espagne en Italie ait été ignorée des historiens [1]; mais toujours elle fut considérée comme accessoire et subordon-

---

1. Cf. notamment : Pierre Boyé, *Stanislas Leckzinski et le 3e traité de Vienne*, Zévort, *Le marquis d'Argenson*, de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*.

née aux grandes questions qui se débattaient dans l'Europe centrale et orientale. M. B. vient de nous prouver qu'elle méritait d'être étudiée de très près non seulement à cause de l'activité et de l'opiniâtreté inlassables de ceux qui la conçurent et la dirigèrent, mais parce qu'elle fut réellement un facteur essentiel dans les conflits européens de cette époque.

La politique italienne de l'Espagne est antérieure au traité de Séville de 1729, mais ce traité, pour une double raison, marque une étape décisive dans l'histoire diplomatique de l'Espagne. Pour la première fois, en effet, l'Espagne faisait de l'établissement des fils d'Elisabeth Farnèse en Italie le principal sinon l'unique souci de sa diplomatie, et elle cherchait le point d'appui nécessaire à sa politique dans l'alliance de la France et des puissances maritimes. Par le traité de Séville elle abandonnait définitivement l'alliance autrichienne qu'elle avait recherchée en 1725 contre la France à la suite du renvoi de l'Infante Victoire. Mais si elle retournait à la France, c'était avec la promesse que celle-ci lui garantirait ce que l'Empereur avait consenti à don Carlos en 1725, Parme, Plaisance, et la Toscane. Elle pensait avoir enchaîné la France à sa politique et se croyait à la veille d'une intervention en Italie, qui détruirait l'œuvre des traités d'Utrecht et rétablirait au profit des Bourbons d'Espagne l'ancien domaine de Philippe II en Italie. De 1729 à 1748, l'Espagne demeurera fidèle à l'alliance française et, malgré bien des nuages, la réconciliation de Séville sera définitive. Mais dans la pensée d'Elisabeth Farnèse et de Philippe V, elle conservera toujours son caractère d'entente entre les Bourbons de France et d'Espagne en vue des établissements italiens. De là les malentendus et les graves dissentiments qui allaient se produire entre les gouvernements de Versailles et de Madrid.

Il s'est trouvé en effet que, de 1725 à 1748, pour des raisons différentes, tous les ministres qui ont dirigé la politique française ont été hostiles au grand dessein espagnol. Le cardinal Fleury voulait maintenir la paix non pas seulement par timidité de caractère, mais aussi par une vue très nette des intérêts de la France et peut-être M. B. a-t-il trop insisté, sous l'influence des dépêches espagnoles, sur les hésitations et les défaillances de Fleury, mais pas assez sur la grande sagesse de son système politique. Maintenir la paix par un rapprochement des trois grandes puissances catholiques de l'Europe, laisser à la France toute sa liberté d'action pour développer son commerce et ses domaines d'outre-mer, accepter l'équilibre continental établi par le traité d'Utrecht et se réserver pour la lutte que laissait prévoir la prépondérance maritime trop exclusive de l'Angleterre, tel fut le fonds de la politique de Fleury. Ses principes seront plus tard ceux de Choiseul et de Vergennes. Une intervention en Italie eût com-

promis aux yeux du cardinal les bons rapports entre la France et l'Autriche au seul profit de l'Espagne. Et pouvait-on savoir où s'arrêterait cette intervention ? L'établissement de don Carlos à Parme, à Plaisance et même en Toscane serait-il le dernier mot de la politique d'Elisabeth Farnèse ? N'était-ce pas à l'œuvre tout entière des traités d'Utrecht qu'on en voulait en Italie et la France devait-elle s'engager résolument dans une grande politique italienne ?

Le collaborateur de Fleury, le garde des sceaux Chauvelin, et un de ses successeurs, le marquis d'Argenson, le pensèrent. L'un et l'autre eurent leur grand projet italien. Mais ces projets étaient aussi contraires aux prétentions espagnoles que la politique prudente de Fleury. Résolument hostiles à la maison d'Autriche, Chauvelin et surtout d'Argenson, s'ils prétendaient la déposséder de ses domaines italiens, entendaient ne pas le faire au seul profit de l'Espagne. Ils voulaient créer en Italie un équilibre sur d'autres principes que ceux que ceux des traités d'Utrecht et non une prépondérance espagnole. Dans le plan de l'un comme de l'autre, la monarchie de Sardaigne devait jouer un rôle considérable et, par l'annexion de la totalité ou de la plus grande partie du Milanais, être la véritable héritière de l'Autriche, d'Argenson lui sacrifiait même l'Epagne. Il refusait à celle-ci la Toscane qu'il donnait au duc de Modène, et le Mantouan que Chauvelin et Fleury furent sur le point de consentir à don Carlos en 1735. En face de la domination forte et cohérente du roi de Sardaigne à Turin et à Milan, l'Espagne n'eût présenté qu'une puissance morcelée en trois groupes, la Savoie que d'Argenson cédait avec la Sardaigne à don Philippe, fils d'Elisabeth Farnèse, Parme et Plaisance dont la reine d'Espagne aurait eu la jouissance sa vie durant, les deux Siciles laissées à don Carlos. L'Espagne n'accepta jamais l'idée de s'établir en Italie aux dépens de la maison d'Autriche pour partager avec la maison de Savoie. Elle ne voulut jamais admettre que les Bourbons de France ne consentissent à son établissement en Italie qu'en le limitant et en prenant des sûretés contre elle. Elle supporta avec non moins d'aigreur la politique de demi-concession de Chauvelin et de d'Argenson dont la Sardaigne bénéficiait autant qu'elle, que la politique de Fleury, hostile à toute intervention.

Dans ces conditions, et malgré les liens de famille consolidés par le double mariage de don Philippe et de Madame en 1739, du Dauphin et de l'Infante Marie-Thérèse en 1745, l'alliance entre la France et l'Espagne fut tout le contraire d'une entente cordiale. Forcer la main au gouvernement français et l'entraîner beaucoup plus loin qu'il ne voulait aller, voilà la politique de l'Espagne ; faire à l'Espagne le minimum de concessions et seu-

lement quand les circonstances l'exigent, voilà la politique de la France. Combien de froissements, de rancunes, de colères devaient résulter d'une pareille situation, il est facile de le prévoir. Quelles scènes à l'Escurial ou à Saint-Ildefonse entre Elisabeth Farnèse et les représentants de la France! Larmes, colères, insultes rien n'y manque: « Imaginez tout ce qu'il y a de plus fort, écrivait l'un d'eux en 1773. Ne craignez pas d'aller trop loin et vous demeurerez encore au-dessous de la réalité [1] » Aux armées, c'est le même conflit entre les généraux français et espagnols. Villars, dans la campagne de 1734, meurt d'écœurement et de lassitude plus que de vieillesse, incapable de supporter plus longtemps les intrigues des généraux sardes et espagnols. Mêmes intrigues, mêmes conflits séparent don Philippe et le prince de Conti dans la campagne de 1744. Après la paix ce sont des désillusions, des reproches, une résignation forcée qui cache mal la colère et la haine.

Deux fois, de 1729 à 1748, l'Espagne crut surmonter les résistances de la France et l'enchaîner à sa politique italienne. En 1733 l'élection de Stanislas Leczinski, l'action militaire de la Russie et de l'Autriche en Orient, et la victoire définitive d'Auguste III de Saxe créèrent pour la France une de « ces situations forcées [2] » dont Chauvelin et ses partisans ne voyaient d'autre issue que la guerre. Fleury cependant y répugnait, retenait Chauvelin. L'influence de l'Espagne dans ces circonstances fut décisive. Elisabeth Farnèse ne cessa de presser les ministres français, de faire briller aux yeux de Louis XV les avantages et les succès faciles d'une campagne en Italie où la France prendrait sa revanche de son échec en Orient. Le vieux cardinal finit par être débordé. On lui escamota la guerre. Le Pacte de l'Escurial en novembre 1733 garantit la possession de Parme, de Plaisance et de la Toscane à don Carlos, lui promit le nombre de troupes françaises nécessaire à cette conquête, lia les deux couronnes de France et d'Espagne par l'engagement mutuel de ne signer aucun traité séparément. Sans doute la diplomatie d'Elisabeth Farnèse avait dû accepter que le roi de Sardaigne entrât en tiers dans la guerre, et le traité de Turin du 26 septembre 1733 promettait à Charles Emmanuel une partie du Milanais. Mais l'Espagne n'avait pas accédé à ce traité et ne désespérait pas de brouiller les deux alliés pendant la guerre et d'imposer ses conditions au moment de la paix. Si jamais guerre fut peu française, ce fut celle qui suivit de pareils traités. Tandis que les Espagnols, agissant de leur côté, faisaient rapidement la conquête facile de

1. Lettre de Rottembourg citée p. 184 du t. IV.
2. Lettre de Chauvelin à Monti citée p. 156 du t. IV.

Naples et de la Sicile, l'armée française couvrait le Piémont pour Charles Emmanuel, Parme et Plaisance pour don Carlos. De cette guerre espagnole et piémontaise Fleury sut tirer une paix bien française. Ce fut l'honneur de son ministère et le moment le plus brillant de sa diplomatie. En échange de la Toscane promise au duc de Lorraine, la France acquérait la Lorraine et réglait la situation italienne. Les Deux Siciles et les ports de Toscane étaient laissés à don Carlos, Tortone et Novare cédés à Charles Emmanuel. L'Empereur conservait le Milanais. Négociée à l'insu de l'Espagne, cette paix de Vienne lui parut une véritable trahison. Les Deux Siciles semblèrent une faible compensation à Madrid en perspective des avantages qu'on s'était promis du Pacte de l'Escurial et de la glorieuse campagne d'Italie. L'Espagne devait faire attendre son adhésion au traité de Vienne jusqu'en 1739.

Elle prit sa revanche dans le Pacte de Famille de Fontainebleau du 25 octobre 1742. Une seconde fois et malgré Fleury, le conflit allemand de la succession d'Autriche entraînait la France à la guerre. Du moins Fleury s'efforça-t-il de la limiter à l'Allemagne et de lui donner comme seule raison d'être l'élection de l'électeur de Bavière qui eût fortifié l'influence française dans tout l'Empire. Il vécut assez pour prévoir l'échec de sa politique. Quelques mois après sa mort, l'entente de la Sardaigne avec Marie-Thérèse au traité de Worms, et la résolution d'Elisabeth Farnèse qui, dès l'ouverture de la succession, avait préparé une guerre de conquêtes et envoyé son fils don Philippe attaquer la Savoie, déchaînaient les hostilités en Italie et forçaient la France à se jeter dans les bras de l'Espagne et à souscrire presque sans réserve à son programme italien (26 octobre 1745).

A partir de 1745 la France put se rendre compte de toutes les conséquences du traité de Fontainebleau. La question allemande qui était la raison d'être de l'intervention française fut résolue par l'élection de François Ier et le traité de Dresde entre Frédéric II et Marie-Thérèse. Mais le traité de Fontainebleau subsista, liant la fortune des Bourbons français à celle des Bourbons espagnols en Italie, obligeant la France à consacrer toutes ses forces à l'établissement des Farnèse.

La France se trouvait dans la même situation qu'en 1735. Peut-être pouvait-elle en sortir comme à l'époque du traité de Vienne en traitant avec l'Autriche. Les succès qu'elle remportait aux Pays-Bas lui permettaient d'espérer des conditions honorables et très probablement avantageuses. Philippe V et Elisabeth Farnèse le craignirent et leur pensée constante à partir de ce moment fut que la France les abandonnait et négociait secrètement la paix avec Marie-Thérèse. Ils se trompaient à moitié. La

France songeait bien à se dégager du Pacte de Fontainebleau et de la politique espagnole, mais ce n'était pas pour se rapprocher de Marie-Thérèse. De la guerre allemande de Fleury, d'Argenson travaillait à faire sortir une guerre italienne au profit de la Savoie. Il négociait avec Charles Emmanuel, lui promettait tout le Milanais, arrêtait la conquête franco-espagnole de ses États, et, au moment où don Philippe entrait à Milan, imposait à l'Espagne l'obligation de souscrire à des négociations qu'elle n'avait ni connues, ni approuvées. Une seconde fois la France mettait l'Espagne en présence du fait accompli, et lui arrachait la prépondérance en Italie au moment où elle croyait la saisir. Mais là s'arrête l'analogie entre la politique de Fleury et celle de d'Argenson. Il n'y a aucun rapport entre les vues modérées de l'un, et les vastes et chimériques desseins de l'autre. La Sardaigne vengea l'Espagne. Elle dupa d'Argenson et au dernier moment refusa de traiter. De tous les plans de d'Argenson il ne résulta pour la France qu'une humiliation diplomatique, un recul militaire et une rupture mal déguisée avec l'Espagne.

Le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 qui donnait à don Philippe, Parme Plaisance et Guastalla, mais laissait à l'Autriche le Milanais et la Toscane et confirmait au roi de Sardaigne toutes ses possessions, modifia peu les rapports de l'Espagne et de la France. Philippe V était mort en 1746, ne se faisant plus aucune illusion sur le succès possible de ses vues en Italie.

Comme par un accord tacite, les deux cours regardèrent la question italienne comme résolue. Par deux expériences successives, la France s'était rendu compte des conséquences qu'entraînaient pour elle une politique d'action en Italie, et l'Espagne avait compris qu'elle ne pouvait attendre d'elle qu'un concours limité et toujours précaire.

Au surplus quand l'amertume qui suivit l'échec de vastes ambitions longtemps caressées se fut dissipée, l'Espagne put apprécier les avantages réels qu'elle avait obtenus par l'établissement de deux de ses infants en Italie. Sans doute elle devait renoncer à la grande idée de Philippe V de reconstituer en Italie l'héritage de Charles II, mais par l'alliance de tous les Bourbons en Espagne, en France, à Naples, à Parme ne pouvait-elle pas prétendre à une influence prépondérante en Europe et n'était-ce pas là un résultat compensant son effort de vingt années? Elisabeth Farnèse fut la première, dans une lettre écrite au roi Ferdinand en 1759, à lui conseiller le maintien de l'alliance de famille, et la politique de Charles III, à partir de 1761, allait être la justification de ses conseils. — P. Muret.

JACOB-NICOLAS MOREAU. **Mes Souvenirs**, collationnés, annotés et publiés par Constant Hermelin. *Seconde partie : 1774-1797*. Paris, Plon, 1901. In-8, VII-628 p.

J.-N. Moreau, né en 1717, mort en 1803, historiographe de France, bibliothécaire de Marie-Antoinette, premier conseiller et secrétaire des commandements du comte de Provence, conseiller à la cour des comptes de Provence, a laissé, outre un grand nombre d'écrits politiques, littéraires et historiques, plusieurs manuscrits contenant : 1° des mémoires sur l'histoire politique du règne de Louis XV ; 2° un *Testament littéraire*, avec le catalogue de ses ouvrages ; 3° un volume de *Souvenirs* et de *Chansons* ; 4° un *Journal* personnel ; 5° des souvenirs sur le règne de Louis XVI et sur la Révolution. C'est de ces manuscrits que M. H. a tiré les éléments de la publication qu'il termine aujourd'hui. Les mémoires sur le règne de Louis XV forment le fond du tome Ier, paru en 1898 ; composés en 1774, au moment où Moreau avait toute sa lucidité d'esprit et était en situation de se bien documenter, ils ont un intérêt historique réel. La valeur du tome II est sensiblement inférieure. Les souvenirs relatifs au règne de Louis XVI et à la Révolution doivent être divisés, d'après la date de leur rédaction, en deux parties : la première, comprenant les années 1774 à 1781, rédigée après cette date et avant 1789 ; la seconde, de 1781 à 1797, écrite entre 1795 et 1797, alors que Moreau avait perdu une partie de ses papiers, et que, devenu très vieux, l'esprit frappé des événements de la Terreur, il était en proie à une sorte de mysticisme qui lui faisait voir, dans la Révolution, le châtiment divin des crimes des grands. Ces souvenirs présentent de grosses lacunes, que M. H. n'a pu qu'imparfaitement combler à l'aide des autres manuscrits, le *Journal*, les *Souvenirs* et *Chansons*, etc. ; les digressions sont nombreuses et fatigantes ; toute la fin se ressent visiblemeut du grand âge de l'auteur. Néanmoins, si confus et inégal qu'il soit, ce recueil d'historiettes et d'anecdotes devra être consulté pour l'histoire du règne de Louis XVI. Conservateur intransigeant, Moreau fut l'ennemi des parlementaires, des encyclopédistes et des économistes, et plus tard des révolutionnaires ; et il est assez piquant de l'entendre juger, par exemple, le ministère de Turgot et de Malesherbes. Sur la vie et les intrigues de cour à la veille de la Révolution, sur les attaques contre Marie-Antoinette, sur le mouvement qui, en 1788, emporte vers la Révolution les Français de toutes classes, sur l'affolement produit à Versailles par les premières journées révolutionnaires, son témoignage est également à retenir. — M. H. a muni ce second volume, comme le premier, de sommaires détaillés des différents chapitres, de notes biographiques, et d'un index alphabétique des noms propres. — P. CARON.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

A. Aulard. **Histoire de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République (1787-1804).** Paris, Colin, 1901. In-8°, XII-805 p.

M. A. étudie *l'histoire politique* de la Révolution française. Son œuvre n'est pas une histoire complète et détaillée de la Révolution, entreprise encore irréalisable dans l'état de la science; c'est néanmoins une étude d'ensemble de la Révolution, le tableau général de l'évolution des événements politiques. M. A. suit à travers la Révolution le développement des principes politiques apparus à son origine, étudie la formation des partis, leurs idées et leurs luttes, les vicissitudes de l'opinion publique, le progrès des institutions.

M. A. a voulu faire *œuvre scientifique* : « J'ai l'ambition, dit-il, que mon travail puisse être considéré comme un exemple de l'application de la méthode historique à l'étude d'une époque défigurée par la passion et la légende ». Il était préparé à cette œuvre par un long effort antérieur : l'ouvrage est le fruit de vingt ans d'investigations érudites, de quinze ans d'enseignement à la Sorbonne. Une critique des sources minutieuse et sûre, une construction historique conforme aux méthodes rationnelles donnent à l'ouvrage le caractère scientifique qui en est le trait essentiel et en fait la valeur originale : car c'est vraiment la première étude d'ensemble de la Révolution qui soit une œuvre d'exactitude historique. J'indiquerai, avec plus de précision, suivant quelles méthodes M. A. a procédé[1].

La condition première d'une œuvre de science historique, c'est une étude complète et critique des sources. Le trait original de la documentation de M. A., c'est l'utilisation des documents d'archives et des journaux de préférence aux Mémoires et aux récits de contemporains. Une courte pratique de la recherche historique suffit à instruire de la valeur supérieure, je dirai même de la nécessité des documents d'archives pour établir avec quelque certitude les faits du passé. Une histoire fondée seulement sur des mémoires ou des récits postérieurs aux faits est suspecte et se trouve généralement convaincue d'erreur, lorsqu'on peut mettre au jour les documents d'archives qui s'y rapportent. Remarquez que, jusqu'à présent, les historiens de la Révolution ont eu surtout recours, sous une

1. V. l'*Avertissement* que M. A. a placé en tête du livre, et dans lequel il explique l'objet qu'il s'est proposé et la méthode qu'il a suivie.

forme ou sous une autre, à des Mémoires. Point de source plus pitoyable : les passions, l'intérêt personnel altèrent les souvenirs et cette déformation est particulièrement sensible pour l'époque révolutionnaire. Les auteurs ont généralement écrit fort tard, sous la Restauration, sous la Monarchie de juillet : l'éloignement des temps, les graves vicissitudes politiques traversées ont confondu leurs souvenirs et vicié leur jugement. L'*Histoire potitique de la Révolution*, au contraire, est établie principalement d'après les documents d'archives : textes de lois, procès-verbaux des assemblées, actes du Comité de salut public et du Directoire exécutif, correspondance des représentants en mission, rapports de police etc. M. A. en a fait le dépouillement complet pendant vingt ans de recherches qui ont abouti d'autre part à la publication de précieuses collections érudites [1]. Les correspondances et surtout les journaux ont contribué particulièrement à fixer l'histoire de l'opinion publique et des partis, les débats des assemblées. Ce minutieux dépouillement, la comparaison et la critique de ces diverses sources fondent la sûreté des informations.

M. A. a apporté le même esprit scientifique à l'œuvre de construction historique. Avant tout, il s'est imposé la loi d'un récit *objectif*, qui se borne à exposer et expliquer les événements; point de dissertation morale ou politique : ce n'est pas affaire à l'historien. Les sympathies politiques de l'auteur peuvent paraître ; elles ne l'incitent pas au parti pris. Bref, une œuvre de froide raison.

Pour présenter en un volume l'histoire générale de la Révolution, il était tout d'abord nécessaire de faire un choix dans l'amas énorme de faits que livrent les documents. M. A. a suivi la seule méthode rationnelle, en subordonnant le choix des faits à leur importance dans l'évolution historique. La Révolution a été une œuvre de transformation politique radicale : elle a changé les principes mêmes du droit public et bouleversé l'organisation du gouvernement et de la société. Étudier l'évolution des événements, c'est examiner par quel progrès d'idées, par quelle succession de faits et d'institutions s'est opérée cette transformation. M. A. a donc négligé les faits moins importants à l'intelligence de cette transformation : faits militaires et diplomatiques, événements épisodiques, dont le résultat seul importe à l'évolution. Il s'est attaché au contraire à mettre en lumière ceux des « faits qui ont exercé une influence évidente et directe sur l'évolution politique » : mouvements d'idées, formation et

1. *Recueil des actes du Comité de salut public* (en cours de publicat.); *La Société des Jacobins*, 5 vol. in-8° ; *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (en cours de publication).

lutte des partis, vicissitudes de l'opinion publique, élections et plébiscites, ébauches successives d'organisation politique. Il ne faudrait pas croire que, pour s'être dispensé de narrer par le détail les divers épisodes de l'histoire révolutionnaire, l'auteur se soit borné à l'étude des faits généraux. Il a retenu les faits qui ont le plus influé sur l'évolution; mais il renseigne sur ces faits minutieusement, avec une sûreté d'érudition qui s'explique seulement par l'œuvre laborieuse de documentation. C'est ainsi que les conceptions politiques nouvelles, les variations des partis, les manifestations de l'opinion publique sont étudiées avec une abondance de détails qui en fait bien comprendre l'origine, le développement, le caractère.

Après avoir déterminé le choix des faits, M. A. s'est préoccupé de les grouper de manière à rendre intelligible l'évolution des événements. Une méthode de classement logique s'impose, distincte de l'ordre chronologique qui est l'ordre naturel. La réalité, en effet, est confuse : les faits de toute nature sont connexes, et c'est leur ensemble complexe qui se déroule chronologiquement. M. A. a groupé tous les faits de même ordre qui concourent à la préparation d'un même événement, point de départ à son tour d'une évolution nouvelle ; il a formé, de la sorte, des séries de faits s'ordonnant suivant des sens déterminés, et qui s'enchaînent dans l'évolution générale. Il définit ainsi les transformations politiques successives de l'époque révolutionnaire, montre comment elles ont été préparées, comment elles se sont déterminées l'une l'autre. C'est là le principe d'une division intelligible de l'histoire de la Révolution, correspondant non aux modifications politiques les plus frappantes qui, souvent, ne sont que des accidents (changements d'assemblées, de gouvernement), mais à des transformations profondes du régime politique. L'ouvrage comprend quatre parties : « 1° de 1789 à 1792, les origines de la démocratie et de la république, c'est-à-dire la formation des partis démocratique et républicain sous le régime censitoire, sous la monarchie constitutionnelle ; 2° De 1792 à 1795, la république démocratique ; 3° De 1795 à 1799, la république bourgeoise ; 4° De 1799 à 1804, la république plébiscitaire. » A leur tour, ces parties se subdivisent en chapitres consacrés à l'étude de l'évolution propre à chacun des régimes mentionnés.

Cette forme de construction historique est la seule qui rende intelligible la réalité. Mais elle soulève une grave difficulté d'exposition. Les séries de faits qui forment l'évolution d'ensemble ne sont pas toujours successives, mais souvent parallèles (ainsi, dans une même période, on a à faire l'étude des institutions, de l'opinion publique, des partis etc.). Les exposer successivement, « comme en plusieurs séries chronologiques

parallèles », c'est séparer des phénomènes qui dans la réalité forment un tout complexe, ne sont que « des aspects d'une même évolution », et risquer alors de perdre de vue l'ensemble de l'évolution. Il le faut cependant pour la clarté du récit. Mais l'auteur a paré à l'inconvénient, en rappelant, sans crainte de se répéter, des faits déjà exposés, lorsque c'était nécessaire pour montrer la connexité des événements. Ç'a été l'art de l'historien d'établir des périodes correspondant nettement à des changements dans l'évolution générale, et de disposer le récit des évolutions partielles, sans nuire à l'ensemble, et sans accumuler des répétitions fastidieuses. Je recommande surtout à cet égard la lecture de la deuxième partie : « La république démocratique », où M. A. a su faire, d'une période très complexe, un récit très clair.

Cet ordre d'exposition rend aisée et intéressante la lecture d'un ouvrage qui, grâce aux recherches inédites qui en ont précédé l'établissement, grâce à la méthode scientifique de sa composition apporte à l'histoire des résultats nouveaux et précieux. Il rectifie et renouvelle les idées répandues dans le public par les histoires de la Révolution en vogue jusqu'à présent. Le public qui, en général, ignore les résultats des travaux d'érudition de M. A. et de son enseignement à la Sorbonne, vit encore sur le fonds traditionnel de Thiers, Michelet ou Louis Blanc, ou sur l'œuvre de Taine, qui n'a d'historique que le nom et de scientifique que l'apparence. Je voudrais brièvement exposer quelques résultats plus importants que M. A. a mis en lumière.

La Révolution a été préparée par le grand mouvement d'idées du XVIIIe siècle. Les philosophes, qui ont combattu l'ancien régime, n'ont songé ni à abolir la royauté, ni, dans leur mépris pour la masse ignorante, à étendre à tous les Français les droits politiques[1] : ils ont souhaité l'avènement d'un régime organisé suivant des lois stables, conformes à la raison ; aucun n'a proposé l'établissement de la république ni de la démocratie. Cependant ils ont formulé des idées politiques nouvelles : *égalité des droits*, *souveraineté nationale*, qui logiquement devaient aboutir à l'établissement de la démocratie et de la république. C'est de ces principes qu'est inspirée, si on la considère d'un point de vue théorique, la *Déclaration des droits de l'homme*.

La Révolution débute par la lutte entre le roi et les États généraux devenus Assemblée nationale. L'Assemblée proclame le droit nouveau, le

1. Cette assertion a été controversée. V. l'art. de M. J. Renard dans la *Lanterne* (2 avril 1901). M. Renard soutient que J. J. Rousseau, notamment, était favorable au gouvernement démocratique. Je ne puis discuter son opinion ; il faudrait une étude approfondie de Rousseau.

principe rationnel de la souveraineté nationale, le roi maintient l'autorité traditionnelle, de droit divin. Ce n'est encore qu'une lutte oratoire, un conflit de théories : le pouvoir effectif appartiendra à qui aura la force. L'intervention du peuple de Paris, la prise de la Bastille dénouent le conflit ; les troupes royales sont défaites ; des pouvoirs révolutionnaires, commune, garde nationale s'organisent *spontanément* à Paris : c'est le triomphe de l'Assemblée nationale, de la souveraineté du peuple. A la suite du 14 juillet, se répand dans la France entière une sorte de « commotion électrique », la *Grande Peur*, qui détermine une révolution à forme municipale : dans toutes les communes, comme à Paris, les anciens pouvoirs s'effondrent et sont remplacés par des organisations spontanées, des municipalités ; partout comme à Paris, s'organisent spontanément des gardes nationales. Toutes ces communes, formées d'elles-mêmes, s'agrègent les unes aux autres, députent entre elles, s'inféodent à l'Assemblée, créent, par ce mouvement, une France nouvelle, unifiée. La défaite de l'ancien régime est complète ; commencée au 14 juillet par la prise de la Bastille, elle est consommée dans la France entière par la *révolution municipale*.

La Constituante organise le régime nouveau : loin de faire, comme on l'a répété, table rase du passé, et de créer de toutes pièces une organisation déduite de principes *a priori*, elle tient compte du passé, des circonstances et s'inspire de l'étranger, autant qu'elle suit la raison pure. Le régime qu'elle institue n'est pas l'application stricte des principes posés dans la Déclaration des droits qui, logiquement, mènent à la république et à la démocratie ; elle maintient la royauté, crée des capacités politiques fondées sur la fortune : elle organise une monarchie constitutionnelle bourgeoise.

Mais, en 1790, un *parti démocratique*, fait nouveau dans la Révolution, est fondé par quelques bourgeois ; des journalistes, Loustallot, Marat, Brissot ; un théoricien, Condorcet ; puis un petit groupe de députés de la Constituante dont le plus marquant est Robespierre. Ce parti reste royaliste, car la royauté est très populaire : les Français d'alors ne conçoivent même pas la possibilité de se passer du roi, du chef héréditaire. Cependant un très petit groupe, sorte d'aile d'extrême gauche, dirigé par une femme, Mme Robert de Kéralio est déjà républicain. Le parti démocratique ne se compose au début que de bourgeois ; assez tard, seulement, il parvint à endoctriner les ouvriers des faubourgs parisiens (Saint-Antoine, Saint-Marceau). Il resta peu nombreux et ne dut son triomphe qu'à un concours de circonstances fortuites. Déjà, après la fuite à Varennes, il a essayé d'agiter l'opinion, d'établir la démocratie, la république. Écrasé après la

journée du Champ-de-Mars, il s'efface, paraît détruit. La guerre, les défaites, la trahison du roi, déterminent dans la France entière une agitation patriotique contre Louis XVI. Cette agitation, dirigée par les démocrates, se traduit par des manifestations hostiles au roi, plus rarement à la royauté même; le parti, en général, reste royaliste. Le mouvement a sa conclusion au 10 août : le roi est renversé, le régime censitaire aboli; c'est, pour la première fois en France, l'avènement du suffrage universel, de la *démocratie*. Mais la république n'est pas proclamée : elle sera instituée deux mois plus tard, après la réunion de la Convention, dans une délibération obscure, presque par surprise.

La Convention ne put organiser suivant les principes de la Déclaration des droits la république démocratique. La France était transformée en un vaste camp militaire : une lutte de vie ou de mort était engagée à la fois contre l'étranger et contre les insurrections de l'intérieur. Les institutions de la république démocratique, établies sans plan d'ensemble, sous la pression du moment, furent surtout des expédients de guerre. Conseil exécutif, comité de salut public, tribunal révolutionnaire, représentants en mission, comités révolutionnaires, agents nationaux, furent créés successivement, par des mesures de détail codifiées ensuite dans le décret du 14 frimaire an II. Ainsi s'organisa le gouvernement révolutionnaire qui fit peser sur la France la dictature de la Terreur et parut, aux yeux des contemporains, habitués au désordre et à la lenteur de l'ancien régime, une machine formidable, extrêmement centralisée et rigoureusement obéie. Ce gouvernement disparut comme il s'était formé : par lambeaux. La victoire de Fleurus le rendait inutile et odieux; le 9 thermidor abattit Robespierre, ruina la Montagne, provoqua la réaction thermidorienne; les institutions du gouvernement révolutionnaire disparurent les unes après les autres.

La réaction thermidorienne se produisit contre les *jacobins*, c'est-à-dire contre les démocrates et les institutions démocratiques, que l'on rendit responsables des excès de la Terreur. La Convention, renonçant au régime démocratique, organisa par la constitution de l'an III une république censitaire : c'est le régime du Directoire. M. A. étudie l'application de cette constitution, les luttes des partis, la politique du gouvernement. Deux points, moins connus, me paraissent mériter une mention spéciale : d'une part, la pratique d'un régime religieux nouveau, la séparation de l'Église et de l'État qui, établie par la Convention après le 9 thermidor, fonctionna régulièrement en France sous le Directoire et jusqu'au Concordat; d'autre part, l'établissement *partiel* et seulement *de fait* d'une sorte de centralisation administrative qui devait préparer les esprits à la centralisation générale et régulière instituée par Bonaparte.

La république censitaire fut détruite, au Dix-huit Brumaire, par le général Bonaparte, avec la complicité d'une partie du Directoire et de l'un des Conseils, et l'appui de l'opinion bourgeoise effrayée par la résurrection des Jacobins. On crut trouver dans le général républicain Bonaparte un Washington qui assurerait, avec l'ordre social issu de la Révolution, à la fois l'ordre et la liberté. On sait comment Bonaparte déçut la confiance des Français assez imprudents pour avoir aidé un homme à violer les lois : il institua un régime plébiscitaire dont les institutions ne servaient qu'à masquer le pouvoir d'un seul. Une centralisation administrative despotique est établie, le régime religieux de la séparation qui fonctionnait régulièrement, avec tout profit pour l'État, est détruit par l'acte réactionnaire du Concordat, destiné à servir les visées ambitieuses du premier Consul; les assemblées sont réduites au silence. Le pouvoir d'abord conciliant, modéré, par degrés devint despotique : consul pour dix ans, puis à vie, puis empereur, Napoléon ne mit pas de bornes à sa tyrannie. J'avoue que cette tyrannie me paraît plus « folle » que « grandiose ». Je suis difficilement touché d'une grandeur qui valut à la France, outre la perte de ses conquêtes, dix ans d'un effroyable despotisme, la ruine de l'œuvre politique et administrative de la Révolution, une réaction politique dont, aujourd'hui encore, nous subissons les effets.

L'œuvre de M. A. s'arrête à l'établissement de l'empire : de la république, il reste alors à peine le nom qui ne disparut des monnaies qu'en 1808.

Je n'ai plus qu'à renvoyer les lecteurs à l'ouvrage. Il se recommande à tous. Le public lettré y trouvera des idées originales et justes, des pages souvent animées, une langue toujours précise. La lecture en sera surtout fructueuse pour les membres de l'enseignement : je souhaite que l'esprit de cet ouvrage, ses méthodes, ses idées pénètrent l'enseignement, y fassent prévaloir une étude scientifique de la Révolution, et propagent la connaissance du mouvement libéral et démocratique qui domine l'histoire politique de la France contemporaine. — H. Zivy.

Touzery. **Histoire de la Révolution française**. Rodez, Imprimerie catholique, 1901. In-8°, 336 p.

M. le chanoine T. réédite cet ouvrage, qu'il avait composé et fait imprimer il y a une quinzaine d'années déjà. Je ne signale cette « histoire » aux lecteurs que pour leur édification : le genre Loriquet n'est pas mort. M. le chanoine T. estime que la Révolution est l'événement le plus considérable survenu depuis la fondation du christianisme; il l'a donc étudiée.

Son livre est « le fruit d'un long travail », et depuis qu'il l'a écrit, il n'a cessé de poursuivre ses recherches, mais sans rien trouver, d'ailleurs, à y changer : on sait que depuis quinze ans la connaissance de la Révolution n'a fait aucun progrès. Vous pensez bien que l'auteur s'est efforcé « d'apporter avant tout un amour scrupuleux de la vérité et de la justice, avec une sévère impartialité ». Il ne s'agit que de s'entendre. « L'Église catholique est la colonne de la justice et de la vérité sur la terre ». La Révolution est l'œuvre immédiate de la franc-maçonnerie ; elle est la conséquence « de l'esprit de révolte contre Dieu dans la société française ». C'est donc une œuvre « d'abomination », et il suffit de montrer combien elle a été abominable : pour ce, on accumule les violences et les attentats commis, tous ceux, bien entendu, qui sont à la charge des révolutionnaires ; on substitue au récit des faits des appréciations enthousiastes ou indignées selon les cas, on en reprend les racontars traditionnels sans plus d'enquête, on risque des assertions sans contrôle, sans compter les erreurs de fait, et l'on a l'histoire de la Révolution... à la façon de M. le chanoine T. La prise de la Bastille devient ainsi une « étrange expédition », un « honteux fait d'armes par lequel la franc-maçonnerie parvint à renverser le pouvoir royal pour assujettir la France à la merci de ses caprices ». Et « comme cette barbare insurrection est travestie de nos jours d'une façon grotesque », on assure la vérité du récit en l'empruntant à un historien dont les « idées révolutionnaires » sont un bon garant : j'ai nommé M. Taine, source habituelle de M. le chanoine T. Ce seul fait en dit long. Mais pourquoi s'attarder davantage à une littérature qui n'a rien de commun avec les études historiques ? — H. Z.

M. de Chabreul. **Gouverneur de Princes (1737-1830)**. Paris, Calmann Lévy, 1901. In-8, 380 p.

Il ne faut pas s'en fier aux dates, 1737-1830, qui n'ont aucun rapport avec le sujet du livre : ce n'est que l'éducation des princes d'Orléans et notamment du futur roi Louis-Philippe par leur « Gouverneur », Mme de Genlis, et cette histoire est encadrée dans des hors-d'œuvre, comme le chap. I, consacré au duc de Penthièvre, père de la duchesse d'Orléans, « l'homme le plus parfait qu'il y ait sur la terre ; » ou comme le chapitre V, les aventures de l'émigration et les erreurs politiques de Mme de Genlis. A travers tout cela, il ne faut pas demander à l'auteur une connaissance même élémentaire de la Révolution qui pour lui n'est que « fausse philosophie, odieux principes, passions féroces, foules hideuses, populace avinée. » (passim.) La trahison de Dumouriez en particulier est très

curieusement racontée (p. 310). M. de C. dédaigne même de connaître les personnages de cette épouvantable histoire et écrit Buzot à sa façon, Buseau (p. 203). Il a assez bien reconstitué en sa personne les sentiments d'un émigré de la fin du XVIIIe siècle. Le tout sans table de matières, sans titres de chapitres, sans références, avec quelques vagues renvois au *Mémorial* de Gouverneur-Morris, aux *Mémoires* de Barère, aux *Mémoires* et autres ouvrages de Mme de Genlis, qui ont paru suffisants comme source de renseignements. — Le chapitre IV sur l'éducation des princes d'Orléans au couvent de Belle-Chasse offre seul quelque intérêt ; car le système pédagogique de Mme de Genlis n'était pas banal : langues étrangères enseignées par des étrangers, comme la jolie petite Paméla envoyée d'Angleterre avec une jument par un marchand de chevaux pour tenir compagnie et conversation anglaise avec Mlle d'Orléans (p. 158) ; botanique enseignée dans les champs par un pharmacien, rudes exercices, marche, natation, travail manuel. Mme de Genlis avait lu Rousseau et eu quelques entretiens avec lui. A cet égard, la substance de ce chapitre était déjà dans un article des *Causeries du Lundi* de Sainte-Beuve, tome III, inspiré aussi des Mémoires de Mme de Genlis. M. de C. y a joint quelques jolis traits des mœurs de la société de ce temps : la brouille de Rousseau avec Mme de Genlis (p. 72-78) ; la société du Palais-Royal : heureusement il ne s'agit ici que de la société de la *duchesse* d'Orléans qui fut un moment comme un petit hôtel de Rambouillet (p. 103) ; les malices du petit nègre Scipion (p. 135-136); le moine et le jupon déchiré (p. 222-224) ; le monument de la Reconnaissance (p. 226-228) ; la destruction de la cage des prisonniers au Mont-Saint-Michel par les jeunes princes (p. 232).

Ce n'est en tout le livre qu'un continuel et monotone panégyrique des vertus de la famille d'Orléans, qui pourtant n'eut pas que des vertus, qui ne fut pas dépourvue d'ambition politique, qui sut parfois, en ce temps-là même, calculer habilement ses intérêts : M. de C. n'en est pas embarrassé ; il se tait là-dessus le plus soigneusement du monde. Mais un historien enlève à son ouvrage une grande part de son crédit quand il ne sait pas sacrifier ses sentiments personnels à la vérité. — E. Driault.

Une femme de diplomate. Lettres de Madame Reinhard à sa mère, 1789-1815, traduites de l'allemand et publiées pour la Société d'histoire contemporaine par la Baronne de Wimpffen, née Reinhard, sa petite-fille. Paris, A. Picard et fils, 1901. In-8, XXVII--629 p. (2 portr. en héliogr.)

Né dans le Wurtemberg en 1761, Charles-Frédéric Reinhard venait d'être naturalisé Français lorsque la Révolution commença. En 1792,

Dumouriez le nomma secrétaire à l'ambassade de Londres ; ce fut son début dans la carrière diplomatique, qu'il ne quitta plus. Il fut successivement ministre plénipotentiaire à Hambourg, en Toscane, et ministre des relations extérieures du Directoire (du 23 fructidor au 18 brumaire an VIII). Le Consulat l'envoya à Berne, puis de nouveau à Hambourg. Napoléon le chargea du consulat général en Moldavie, puis en fit son représentant auprès de Jérôme, roi de Westphalie : cette mission, qui dura de 1809 à 1814, fut la plus importante de celles qu'eut à remplir Reinhard. Louis XVIII le nomma conseiller d'État, Louis-Philippe pair de France. Baron en 1809, il avait été fait comte en 1815. Il mourut en 1837.

En 1796, il avait épousé une jeune Hambourgeoise, Christine Heimarus, personne cultivée, qui suivit son mari dans ses diverses résidences et ne cessa de tenir sa mère, par des lettres ponctuellement écrites, au courant des multiples incidents d'une existence quelque peu agitée. Ce sont les plus marquantes de ces lettres, traduites en français, que publie Mme de W. Elles vont de 1798 à 1815, avec deux lacunes : l'une de 1802 à 1806, date extrême du deuxième séjour de Reinhard à Hambourg, pendant lequel sa femme vécut auprès de ses parents; l'autre de 1809 à 1813, Mme de W. ayant cru devoir réserver la volumineuse correspondance relative à la mission en Westphalie. Le recueil est divisé en plusieurs parties : 1° La mission de Toscane, avril 1798-août 1799, avec des détails nombreux et souvent intéressants sur les affaires d'Italie pendant cette période. 2° Le ministère des Relations extérieures; c'est peut-être pour cette courte période de quatre mois (septembre 1799-janvier 1800) que les renseignements fournis par Mme Reinhard ont le plus de valeur; ils ont trait à l'état de l'esprit public à Paris avant et après le 18 brumaire; ils nous montrent une fois de plus combien la France désirait alors la paix et avec quelle satisfaction elle accueillit la chute du Directoire. Mme Reinhard oppose à la popularité de Bonaparte la mauvaise réputation de Joséphine. 3° La mission d'Helvétie (février 1800-août 1801), avec quelques lettres contenant une peinture de la cour consulaire en 1802. Les 4e, 5e et 6e parties concernent la mission de Reinhard en Moldavie, en 1806, son enlèvement par les Russes la même année, son internement en Russie, sa délivrance et son retour à travers l'Allemagne pendant les premiers mois de 1807 : roman d'aventures un peu long (plus de 150 pages), d'une importance médiocre. 7° La correspondance de 1813 et 1814, où l'on trouve des détails sur l'évacuation précipitée de Cassel par les fonctionnaires français à l'approche de l'ennemi, sur l'état des esprits à Paris pendant la campagne de France, et sur l'entrée des alliés. Enfin et 8°, des

lettres écrites pendant la Première Restauration jusqu'à la mort de Mme Reinhard, survenue en février 1815. — La traduction de Mme de W. est précédée d'un avant-propos, où figure une notice biographique très complète sur Reinhard, et d'un « éloge du comte Reinhard » prononcé en 1838 par Talleyrand, son ex-collègue à l'Académie des Sciences morales et politiques ; elle est suivie d'une table alphabétique des noms propres. Les notes, assez quoique peu nombreuses, sont satisfaisantes [1]. On doit espérer que Mme de W. publiera, comme suite à ce premier volume, les lettres relatives à la mission de son grand-père en Westphalie. — P. Caron.

Correspondance intime du Général Jean Hardy, de 1797 à 1802, recueillie par son petit-fils le Général Hardy de Périni. Paris, Plon, 1901, In-12, xv-309 p. (1 portr.).

Né à Mouzon (Ardennes) en 1762, fourrier à Royal-Monsieur lors de la Révolution, chef de bataillon de volontaires après Valmy, général de brigade en 1794, Jean Hardy combat sans interruption, jusqu'à la fin de 1797, aux armées des Ardennes, de Sambre et Meuse et d'Allemagne. En 1798, il est chargé de conduire en Irlande une expédition qui échoue comme celle de Hoche. De 1799 à 1800, il est attaché, comme général de division à partir de juillet 1799, aux armées du Danube, d'Helvétie et du Rhin ; mais il n'y fait guère de service effectif, son mauvais état de santé le forçant à aller prendre à trois reprises les eaux de Plombières. En septembre 1800, il rejoint Moreau et prend une part active au combat d'Ampfingen et à la bataille d'Hohenlinden. Il est alors nommé inspecteur général aux revues, puis, en 1801, il part avec Leclerc pour Saint-Domingue, s'y distingue, et meurt de la fièvre jaune en janvier 1802. M. le général H. de P. son petit-fils, publie les lettres qu'il écrivit de 1797 à 1802 ; à part quelques-unes écrites à l'amiral Bruix, à lord Cornwallis, dont il fut le prisonnier en 1798, à Bernadotte, etc., elles sont en majorité adressées à sa femme, et, semble-t-il, d'une grande sincérité. L'éditeur y a joint un éloge de Marceau, une proclamation aux Irlandais. Le tout forme un recueil de documents, dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais qu'on consultera avec profit pour l'histoire du commandement des armées révolutionnaires et pour celle des expé-

1. Cependant, il est difficile d'admettre (p. 141, note) qu'une lettre du 14 octobre 1800 parle au passé de la machine infernale qui est du 24 décembre, et il semble bien (p. 143) que la victoire à laquelle fait allusion la lettre du 9 janvier 1801 est celle d'Hohenlinden et non le passage du Mincio.

ditions d'Irlande et de Saint-Domingue. Plusieurs notes contiennent des fautes d'impression[1]. — P. Caron.

Capitaine de La Jonquière. **L'expédition d'Égypte, 1798-1801.** Tome II, Paris, H. Charles-Lavauzelle (Publicat. de la section historique de l'état-major de l'armée), [1901]. In-8°, 632 p. (15 cartes et croquis).

Dans ce second volume, fait sur le modèle du premier[2], M. de La J. étudie successivement : la traversée de la flotte, de Malte à Alexandrie, la prise de cette ville, la marche sur le Caire, le combat de Chobrakhit (et non *Chebreïss*), la bataille des Pyramides, les commandements de Kléber et Menou à Alexandrie et Rosette, les mesures prises en France et en Italie après le départ de la flotte et les opérations de Nelson, l'installation de la domination française au Caire, la bataille d'Aboukir et ses conséquences, les mesures auxquelles donne lieu l'inondation du Nil, la mission du chef d'escadron Beauvoisins auprès de Djezzar-Pacha, gouverneur de Sidon et de Saint-Jean d'Acre, l'organisation de l'Institut d'Egypte. Des *annexes* sont consacrées à l'état des forces militaires existant en Égypte en 1798, à la Correspondance de l'armée française interceptée par l'escadre anglaise et publiée à Londres, à certaines questions relatives au début de la bataille des Pyramides, aux négociations de la France et de la Porte en 1797 et en 1798, et à la reproduction de divers tableaux et situations d'effectifs.

Les nombreux documents cités par M. de La J. fixent la vérité sur les moindres épisodes de cette partie de l'expédition[3]. Ils nous montrent, par exemple, que ce qu'on a appelé le combat de Chobrakhit fut une mince escarmouche, et surtout, ils permettent d'attribuer à qui elle revient la responsabilité du désastre d'Aboukir. Il s'en faut de beaucoup qu'elle appartienne tout entière à Brueys. Bonaparte voulait garder la flotte à sa disposition, et c'est avec son autorisation que l'amiral la conduisit, après le débarquement, dans la rade d'Aboukir. Sans doute Bonaparte a prétendu dès 1798 dans un rapport au Directoire, et plus tard dans ses *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, qu'il avait invité Brueys à conduire l'escadre, qui ne pouvait pénétrer dans le port d'Alexandrie, à Corfou ou à Toulon : cet ordre n'a pas été donné ; les documents et les faits eux-

1. A signaler aux historiens de l'art un rapport adressé par Hardy au Directoire le 13 janvier 1798, établissant que la galerie de tableaux formée à Düsseldorf par les électeurs palatins doit être restituée à la France, et fournissant sur elle un certain nombre de renseignements.

2. Voir la *Revue*, t. II, p. 403.

3. A la p. 136 sqq., M. de La J. prend en flagrant délit d'inexactitudes, le général Desvernois, dont M. A. Dufourcq a récemment publié les *Mémoires*.

mêmes prouvent que Bonaparte n'a cessé de considérer comme désirable le maintien de l'escadre dans les eaux de l'Égypte; il avait fait débarquer la majeure partie des approvisionnements, et elle était hors d'état de partir. La résolution de combattre à l'ancre a été vivement reprochée à Brueys : il semble qu'elle lui fut imposée par la faiblesse numérique de ses équipages, qui ne lui permettait pas de combattre et de manœuvrer à la fois, et par la nécessité, les vivres manquant, de ne pas s'éloigner de la côte. La défaite s'explique tout autant, sinon plus, par la médiocrité et l'indiscipline d'une partie du personnel, et l'état de vétusté de plusieurs vaisseaux, graves causes de faiblesse devant l'escadre anglaise, homogène, manœuvrière, avec des équipages nombreux et bien exercés. — Quelles qu'en aient été les causes exactes, la défaite d'Aboukir ne paraît pas avoir diminué l'énergie et l'activité de Bonaparte ; M. de La J. en donne de nombreuses preuves dans les derniers chapitres du volume. On en trouvera davantage encore dans le tome troisième, qui traitera de l'œuvre de « colonisation et de conservation » accomplie par Bonaparte avec les 40.000 soldats et marins que lui avaient laissés les combats de la première période, et des opérations militaires destinées à défendre la conquête, du côté de la Syrie et de la Haute Égypte. — P. Caron.

Kléber et Menou en Egypte (août 1799-septembre 1801). Documents publiés pour la Société d'Histoire contemporaine par François Rousseau. Paris, A. Picard et fils, 1900. In-8, lix-455 p. (carte).

Sous le titre de *Kléber et Menou en Égypte après le départ de Bonaparte*, M. F. R. publie, dans la collection de la Société d'histoire contemporaine, un recueil de documents qui rendra des services. Ces documents sont de deux sortes : documents réimprimés, extraits de recueils et d'ouvrages divers, comme les *Mémoires de Berthier*, le *Kléber* du comte Pajol, les *Pièces relatives à l'armée d'Orient*, etc. ; documents édités pour la première fois, tirés des Archives historiques de la Guerre. Ils concernent les événements compris entre août 1799 et septembre 1801 : désarroi dans l'armée après le départ de Bonaparte, négociations avec Sidney Smith et les Turcs et convention d'El-Arisch, bataille d'Héliopolis, révolte et soumission du Caire, mort de Kléber, fautes et faiblesses de son successeur Menou, et enfin l'évacuation. Lorsque le gros ouvrage de M. de La Jonquière, dont nous signalons ci-dessus le second volume, aura entièrement paru, il semble que le moment sera favorable pour écrire, sur l'histoire de l'expédition d'Egypte, un livre autant que possible définitif. Pour ce travail, le recueil de M. R. sera certainement utile : non qu'il dispense de revoir de très près les ouvrages ou fonds

d'archives d'où sortent les documents qu'il contient; mais il sera un guide et un instrument de travail commode, fournissant tout imprimées, munies d'éclaircissements, de notes et d'une table des noms de personnes et de lieux, les pièces les plus importantes. Dès à présent, on lira avec intérêt la préface où l'auteur expose, avec assez de détail, les faits de cette deuxième et dernière période de l'expédition. — P. Caron.

Mémoires du baron de Bonnefous, capitaine de vaisseau (1782-1855), publiés avec une préface et des notes par Émile Jobbé-Duval. Paris, Plon, 1900. In-8, xxxv-483 p.

Ces mémoires se composent de deux parties : 1° une série de lettres racontant la vie de l'auteur, de 1782 à 1836, et écrites par lui, pour son fils, de 1833 à 1836; 2° une *Vie* du baron Casimir de Bonnefous, préfet maritime et cousin de l'auteur, rédigée en 1836. La préface de M. J.-D. contient une longue biographie de Pierre-Marie Joseph de Bonnefous, à laquelle nous n'emprunterons que quelques traits essentiels. J. de Bonnefous, entré dans la marine en juin 1798, prit part à différentes croisières dans l'Océan et la Méditerranée, et fut nommé enseigne de vaisseau en 1802. En mars 1803, il fut affecté à l'escadre du contre-amiral Linois, qui allait conformément à la paix d'Amiens reprendre possession des établissements français de l'Inde, et emportait leur nouveau gouverneur, le général Decaen. Peu de temps après, la guerre reprenait avec les Anglais. Alors commença dans l'Océan Indien une longue campagne de trois années, mêlée de succès et de revers, qui se termina, en mars 1806, par la prise, à la hauteur des Açores, des derniers vaisseaux de Linois. J. de Bonnefous fut interné en Angleterre : il y resta jusqu'en 1811, date de son évasion. La période héroïque de sa vie était terminée. Réintégré dans les cadres de la marine, il fut dès lors, à part deux campagnes à la Guyane et aux Antilles, employé dans les ports de guerre ; il parvint lentement au grade de capitaine de vaisseau, commanda le vaisseau école l'*Orion* et occupa les derniers temps de sa vie à écrire des ouvrages techniques qui ont été estimés. Il mourut en 1855. Ses Mémoires offrent, dans les livres II et III, l'attrait d'un récit d'aventures et possèdent en outre une appréciable valeur historique. Bien que rédigés assez tard, ils paraissent exacts. Les chapitres les plus intéressants sont ceux qui traitent de la campagne dans l'Océan Indien, de 1803 à 1806, et de la captivité de l'auteur en Angleterre. En effet, d'abord mis en surveillance dans le « cantonnement » d'Odiham, il fut, pour infraction au règlement, conduit sur le ponton le *Bahama*, en rade de Chatham; il y vécut vingt mois, et il eut tout le temps d'étudier et d'expérimenter

le régime effrayant auquel étaient soumis les prisonniers : pour cette question des pontons anglais, encore mal connue, son témoignage paraît essentiel. A noter, d'autre part, quelques renseignements sur l'état des esprits en France en 1812 : les plaintes sont générales contre la lourdeur des impôts, l'abus de la conscription et le despotisme de la police. Un fait montre bien quel régime d'inquisition elle faisait peser sur la France : M. de Bonnefous ayant déclaré fort innocemment, dans une réunion privée, qu'il avait vu en Angleterre le comte de Lille (futur Louis XVIII) et le comte d'Artois, fut dénoncé et reçut du sous-préfet un sévère avertissement. Enfin les livres IV et V seront utilement consultés pour l'histoire de l'organisation maritime en France, sous la Restauration et pendant les débuts de la Monarchie de Juillet. — La seconde partie du volume contient, nous l'avons dit, la biographie du baron C. de Bonnefous, aspirant de marine en 1779, et, sous le Premier Empire, préfet maritime de Boulogne, où il contribua à l'organisation de la flottille, puis de Rochefort où il était en 1815, lorsque Napoléon y arriva après Waterloo. J. de Bonnefous, témoin oculaire, fait du séjour de l'empereur à Rochefort un récit détaillé, qui peut servir à contrôler sur certains points ceux qu'ont laissés d'autres témoins, notamment Gourgaud.

L'édition de M. J.-D. est soignée. Les notes n'y sont pas inutilement prodiguées. Chaque chapitre est précédé d'un sommaire détaillé qui permet de prendre rapidement connaissance de son contenu. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Henri Cordier. **Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1900)**. Tome Ier. **L'Empereur Toung-Tché (1864-1875)**. Paris, Alcan, 1901. In-8, 570 p.

Ce sujet est très intéressant; la lecture du livre l'est beaucoup moins; on est continuellement arrêté par des documents insérés sans cesse en plein texte. Sur 570 pages en effet, il y a plus de 200 pages de pièces, qui ne sont pas toujours curieuses; il y a même des pièces en latin, comme le traité de Nertchinsk, ou en anglais. Sans doute il convient d'indiquer les sources des renseignements que l'on rapporte; l'historien s'en sert pour composer son ouvrage et rejette aux notes ou à l'appendice les preuves de ce qu'il avance.

La composition ne laisse pas moins à désirer; ces documents ne sont même pas toujours assemblés dans l'ordre chronologique; parfois il

semble que le hasard seul ait présidé à leur rapprochement. Le chapitre Ier est consacré à la convention de Péking du 25 octobre 1860 additionnelle au traité de Tien-Tsin du 27 juin 1858. Le chapitre II, qui traite des anciennes relations de l'Angleterre et de la France avec la Chine, reproduit *in extenso* ce traité de Tien-Tsin, sans nous faire grâce d'aucune formule protocolaire, d'aucun des titres des plénipotentiaires, et l'on sait si les Chinois sont riches en titres d'honneur. Le chapitre IV retourne en arrière jusqu'au XVIIe siècle à propos de l'établissement des premières missions catholiques, auxquelles est aussi consacré le chapitre V. Le chapitre VI reprend par l'origine les relations des Russes avec la Chine. Puis, au chapitre VII, on est mis au courant des traits caractéristiques du gouvernement chinois; en sorte que, pendant 150 pages, ce livre est un perpétuel recommencement. Alors viennent les chapitres consacrés à la rébellion des Taï-Ping, au massacre de Tien-Tsin en 1870. Ensuite, sous prétexte de troubles arrivés à Chang-Haï le 3 mai 1874, l'auteur refait toute l'histoire de cette ville depuis 1360 et des concessions qui y furent peu à peu occupées par les Européens (chap. XXXIII). Dans un même chapitre (XXXV), on trouve, page 529, la mission de M. de Roquette dans le Sé-Tchouen à l'occasion de certaines difficultés causées par les agissements des missionnaires, en 1874; puis, à la page 530, les sauvages de Formose et le pillage qu'ils firent de vaisseaux américains et japonais en 1867 et 1871. Enfin au dernier chapitre, XXXVI, il y a les relations anglaises avec la Birmanie,la première guerre birmane (1824), la seconde guerre birmane (1852), la fin de la rébellion des musulmans du Yu-Nam (1873), l'assassinat de Margary et la mort de l'Empereur Toung-Tché (1875). En somme ce livre n'est qu'un recueil de matériaux; il faudrait l'intituler: Recueil de documents pour servir à l'histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales.

A nous de retrouver les grands traits de cette histoire. L'ouvrage commence par les affaires de 1860. Il est regrettable pourtant que M. C. ait supposé connue la guerre que firent alors à la Chine la France et l'Angleterre; on aimerait à en relire les détails qui éclaireraient les événements militaires de l'année 1900, puisqu'aussi bien il est manifeste que ce sont ces événements qui ont inspiré ce livre. Le chapitre IX raconte la mort de l'empereur Hien-Foung et l'avènement de Toung-Tché. La cour impériale avait quitté Péking devant les Européens et s'était retirée à Dje-Hol en Mongolie, à environ 150 kilomètres au nord de la capitale. Le nouvel empereur y fut d'abord entouré des plus farouches xénophobes; mais, dès son retour à Péking, un coup d'État assura le pouvoir aux deux impératrices et au prince Houng, qui présidèrent à la reprise des rela-

tions avec l'Europe. La rébellion des Taï-Ping est ensuite l'objet de quelques chapitres qui sont peut-être les plus intéressants du livre, surtout le chapitre XII (p. 168-193) sur les sociétés secrètes; l'éditeur l'a orné de gravures fort curieuses sur les emblèmes et les diplômes de ces sociétés. Il résulte des textes cités par l'auteur que la rébellion est bien antérieure à la guerre de 1860, qu'elle ne fut donc pas produite par l'intervention étrangère, que le chef des rebelles, Houng, eût même été fort heureux d'obtenir l'appui des Européens, qu'il avait été baptisé, et que par conséquent l'insurrection eut surtout pour but la chute de la dynastie mandchoue qui règne à Péking depuis le XVIIe siècle de l'ère chrétienne. Les années qui suivent le traité de 1860 et la défaite des Taï-Ping furent remplies par les efforts de la Chine pour adopter quelques institutions et surtout les armes de l'Europe. Ses arsenaux furent reconstruits; Prosper Giquel et d'Aiguebelle qui, avec Gordon, avaient lutté contre les rebelles, furent chargés de l'établissement de l'arsenal de Fou-Tcheou. Des missions d'instruction furent envoyées en Europe et M. C. raconte tout au long l'extraordinaire mission d'Anson Burlingame, ancien ministre des États-Unis à Péking, devenu tout d'un coup le représentant de la Chine moderne. Enfin ce beau zèle est brutalement compromis en 1870 par une nouvelle explosion de fanatisme et par les horribles massacres de Tien-Tsin; le prince Houng promet à la France les réparations nécessaires et envoie à Napoléon III l'ambassadeur extraordinaire Toung-Tchéou qui fut reçu par M. Thiers. C'est de là que date le consentement des empereurs chinois à recevoir en leur présence les ministres européens, non d'ailleurs sans une infinité de chinoiseries. Tous ces événements sont dominés par la physionomie du prince Houng, dont l'esquisse reste d'ailleurs vague, plutôt que par celle de l'impératrice mère, Tseu-Hi, si célèbre depuis, plutôt surtout que par celle de Toung-Tché, empereur à 5 ans, majeur en 1874, mort en 1875 au lendemain de son mariage.

Sans doute, de cet amas de documents, M. C. veut nous laisser tirer nous-mêmes, une impression générale. Nous n'avons pas là le détail du pillage de Péking en 1860. Malgré cette lacune, malgré les cruautés chinoises contre lesquelles parfois l'auteur proteste, il se rencontre dans ce livre bien des excuses à ces cruautés. Nous en relèverons quelques-unes. P. 333-334, dans le Sé-Tchouen, en janvier 1869, 40 chrétiens sont tués avec l'abbé Rigaud. Mais, en janvier aussi, 24 non-chrétiens sont tués et 44 blessés par les chrétiens sous la conduite d'un prêtre indigène nommé Tann; en avril, 113 hommes et 16 femmes sont tués par les chrétiens; ailleurs, dans le même mois, 16 hommes sont tués par les chrétiens, 3 femmes sont violées, une est brûlée dans l'huile bouillante; 105 maisons

sont brûlées par les chrétiens. Tout cela résulte d'un procès-verbal cité dans la *Revue de l'Extrême-Orient*, II, p. 127, par le Dr Martin, médecin de la légation de France. — Mgr Faurie, vicaire apostolique dans le Houeï-Tcheou, causa souvent de grands soucis à la légation de France par ses exigences, ses imprudences, son ardeur inconsidérée. Le ministre français à Péking, M. Berthemy, est obligé, en 1864, de réprimer les prétentions de Mgr Pinchon, vicaire apostolique du Sé-Tchouen septentrional (cf. sa lettre p. 429). Il apparaît d'ailleurs qu'après 1860 beaucoup de vicaires pensèrent régner en maîtres dans leurs circonscriptions et agir puissamment sur les autorités locales; ce ne furent pas toujours eux qui furent persécutés. — Les massacres de Tien-Tsin, en juin 1870, où périrent le consul de France, M. Fontanier, son secrétaire M. Simon, quelques autres européens et 10 religieuses qui furent affreusement traitées, furent causés par la croyance, en partie fondée, affirme M. C. p. 348, que les religieuses avaient fait enlever des enfants pour les enfermer dans leur Asile de la Sainte-Enfance. — Il faut voir aussi les scandales de l'émigration chinoise, véritable traite des Jaunes qui eut longtemps son marché à Macao; rien de plus poignant que le rapport de la mission chinoise envoyée pour cela à Cuba en 1873 : les 8/10 des émigrants enlevés de vive force ou par ruse; la mortalité pendant la traversée dépassant 10/100; la plupart des survivants vendus à la Havane comme des esclaves aux planteurs de canne à sucre; alors leurs travaux pénibles, leur nourriture insuffisante; beaucoup sont tués sous les coups, ou meurent de leurs blessures, ou se coupent la gorge, ou se pendent, ou s'empoisonnent avec de l'opium, ou se jettent dans des chaudières de sucre bouillant (p. 518-519). Un missionnaire protestant, après avoir interrogé des coolies, put composer en 1875 un recueil terriblement instructif dont M. C. traduit le titre ainsi : Aperçu de l'Enfer illustré. De pareils documents sont d'une telle éloquence que nous ne sommes pas disposé à les trouver trop longs. — Mais nous recommandons tout particulièrement la lecture d'un important *Memorandum* chinois qui fait l'objet du chapitre XXIX, et que le gouvernement de Péking adressa en 1871 aux ministres européens pour les amener à une revision des traités de 1860; il faut tenir compte sans doute des exagérations, et les gouvernements européens en profitèrent pour repousser le *memorandum* purement et simplement. Il y est affirmé que « le commerce n'a donné lieu à aucun différend entre l'État central et les États extérieurs ; il n'en est pas ainsi des missions qui sont une source d'abus incessants... Partout où paraissent les missionnaires, ils s'attirent l'animadversion du peuple... Les querelles sont incessantes entre les chrétiens et les non-chrétiens ; les missionnaires

se liguent et s'insubordonnent avec les chrétiens contre les autorités légitimes. Les rebelles cherchent un refuge dans l'église et abritent leurs désordres sous sa protection... Si les missionnaires évitaient en se récusant toute intervention locale, ils pourraient vivre en bonne harmonie avec nos indigènes et nos fonctionnaires, mais ils constituent un nombre indéterminé d'États dans l'État. »

En résumé, il semble bien résulter de tout cela que les victoires européennes de 1860 donnèrent aux missionnaires uue nouvelle audace et qu'en beaucoup d'endroits ils tinrent les mandarins sous la terreur de l'intervention européenne, et profitèrent des moindres prétextes pour se faire payer de grosses indemnités. Ils contribuèrent à entretenir en Chine une exaspération croissante contre eux et contre tous les étrangers, et sans doute le second volume de M. Cordier montrera à cet égard une nouvelle ressemblance du règne de Kouang-Siu avec celui de son prédécesseur Toung-Tché. — J. E. Driault.

HISTOIRE MILITAIRE

Les Frézeau de la Frézelière, par M. Sautai, lieutenant au 43e Régt d'Infrie. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 1901. In-8, IX-287 p. (plans et gravures).

Un sujet intéressant et peu connu, des recherches difficiles et complètes, une excellente méthode, tout concourt à recommander le livre de M. S., à qui nous reprocherons seulement d'avoir masqué la partie personnelle et essentielle de son œuvre derrière une relation du siège de Lille qui eût été mieux placée à la fin.

Conduit par un précédent travail [1] à s'occuper incidemment des marquis de La Frézelière, M. Sautai a reconnu en eux des qualités éminentes et diverses, qui justifiaient amplement une étude biographique et technique considérable. Ayant trouvé maint document intéressant, relatif aux La Frézelière, dans les dépôts de la Guerre et des Fortifications, aux archives de Lille et de Valenciennes, il a complété sa monographie sur cette vieille famille de l'Anjou au moyen des divers travaux de d'Hozier, etc. C'est en vain, malheureusement, qu'il a étendu ses recherches dans les villages de Monts et de La Frézelière, où il n'a pu apprendre que la destruction totale des collections de portraits et des archives qui auraient fourni un appoint considérable à son œuvre. Les chevaliers et marquis de

1. *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, par M. Sautai. Lille, 1899.

La Frézelière se distinguent sur tous les champs de bataille depuis le XIIIe siècle, et presque tous sont tués à l'ennemi; mais François de La Frézelière acquiert une réputation nouvelle et particulière en acceptant de se consacrer à l'artillerie, sur la demande de Louvois, et en régénérant cette arme à l'époque même où Vauban fortifie nos frontières. M. S. s'est attaché avec un soin particulier à expliquer la réforme opérée par François de La Frézelière dans le matériel d'artillerie, cet allégement des canons qui devait leur permettre d'accompagner les troupes dans tous leurs mouvements, et faire de l'artillerie une « arme » au même titre que l'infanterie et que la cavalerie. Il nous expose ses premières recherches sur la combustion de la poudre, ébauche la curieuse biographie de l'artilleur espagnol qui apporte en France le premier modèle de canon léger. Enfin, il fait sentir à la fois l'action directrice de Louvois, le rôle de La Frézelière et la place que doit prendre son œuvre dans l'histoire de l'artillerie et l'histoire des guerres. Par une remarquable coïncidence, c'est le fils même de La Frézelière, le marquis Jean-François Angélique, qui montre sur les champs de bataille tout ce qu'on peut tirer de cette « nouvelle invention » dont son père est l'auteur.

Les relations du siège de Lille et de la bataille de Malplaquet, par le dernier marquis de La Frézelière, ont une très grande valeur documentaire. M. S. a heureusement annoté et commenté la première. — L. Franchard.

Lieut^t Lottin. **Un chef d'état-major sous la Révolution. Le général de Billy**, d'après sa correspondance et ses papiers. Avec un portrait et une carte. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901. In-8, x-209 p.

Jean-Louis de Billy, né en 1763, enrôlé dès 1789 dans la garde nationale parisienne, entra dans l'armée régulière en 1793. Il combattit successivement en Vendée, à l'armée de Rhin et Moselle et à celle de Sambre et Meuse, où il fut chef d'état-major de Kléber et de Marceau. Il remplit ensuite les mêmes fonctions auprès de Gouvion-Saint-Cyr à l'armée du Danube, combattit en Suisse et à Hohenlinden. Sous le Consulat, il commanda le département des Deux-Sèvres. En 1805, il reçut le commandement d'une des brigades du corps de Davout, il était à Austerlitz et il fut tué l'année suivante à Auerstädt. Il laissait la réputation d'un officier intelligent, de volonté réfléchie et ferme.

Ses descendants actuels possèdent de nombreux papiers venant de lui : études de philosophie militaire, traductions de mémoires étrangers, et, ce qui vaut mieux, les registres d'ordres de ses commandements et de son service de chef d'état-major, des lettres à lui adressées, et un certain

nombre de notes historiques prises évidemment en vue d'une rédaction ultérieure. M. L., qui a eu communication de ces documents, avait donc entre les mains de quoi faire un livre de tous points intéressant et utile. Malheureusement le plan et la méthode lui ont fait défaut. M. L. a eu l'idée malencontreuse de diviser en deux parties l'ouvrage qu'il projetait ; dans la seconde, « qui paraîtra plus tard », il étudiera le fonctionnement du service d'état-major aux armées révolutionnaires, d'après les papiers de de Billy ; dans la première qui nous occupe aujourd'hui, il a empiété, dit-il, sur les documents qui se rapportent à la seconde, « mais seulement afin de bien mettre en lumière la personnalité de de Billy ». Or voici quels sont les résultats de ce procédé : après un premier chapitre, qu'on s'étonne de voir si maigre, sur les débuts de de Billy, on arrive aux opérations de l'armée de Sambre et Meuse en 1795, et M. L., se laissant aller à « empiéter », publie sur la campagne dans le Hundsrück (nov.-déc. 1795) tout un stock de documents, qui constituent, matériellement, la partie principale de l'ouvrage (plus de 100 pages sur 209). Mais, sans doute, il s'est alors aperçu qu'à continuer ainsi, il n'aurait plus rien pour son second volume, et, s'arrêtant net, il garde le silence sur la campagne de 1796, que de Billy fit à côté de Marceau jusqu'au jour de sa mort. Reprenant ensuite son exposé, il indique, trop sommairement, la biographie de son héros de 1796 à 1806, et introduit dans le chapitre VI, sur ses études de philosophie militaire, dix-huit pages de style obscur, où l'on a la surprise de voir citée la *Cité Moderne* de M. Izoulet. En somme l'ouvrage est bâti avec un manque absolu de proportions. A la lecture, il apparaît en outre mal ordonné, confus : pourquoi le blocus d'Ehrenbreitstein figure-t-il dans le titre du chapitre Ier, alors qu'il y est simplement mentionné et qu'il appartient en fait au chapitre III ? L'auteur déclare (p. 12) qu'il se réserve de traiter à part ce « fonctionnement du service d'état-major... qui exige des développements particuliers » : comment se fait-il alors que les pages 13 à 25 soient occupées par une dissertation sur ce service, et que nous trouvions dans les titres des chapitres II et III : De Billy chef d'état-major de Kléber. — De Billy, chef d'état-major de Marceau, etc. — Le registre d'ordres. — L'exécution du service d'état-major ? Ceci prouve bien que M. L. a conçu une distinction en réalité impossible. Nous aurions d'autres reproches à adresser à l'auteur : il se laisse aller trop souvent à une phraséologie nuageuse (pp. 129, 157) ; il se lance (p. 134) dans un panégyrique exagéré de la « vieille famille de l'armée du Rhin », sans s'apercevoir que des documents cités plus loin (pp. 152, 153, notes) nous montrent ses généraux divisés par la jalousie ; ses renvois bibliographiques sont parfois beaucoup trop

vagues : à la p. 150 : Michelet, *Introduction à l'Histoire universelle*; à la p. 162 : Ambert, *Les généraux de la Révolution*. On trouve à la p. 145 l'expression *durant ces entrefaites* (?), et à la p. 146, le *Necker* pour le *Neckar*.

Malgré ces graves défauts, l'ouvrage de M. L. n'est pas dépourvu de tout mérite. Les chapitres consacrés aux opérations dans le Hundsrück nous font connaître bon nombre de pièces intéressantes, et parmi celles, trop rares, que contient le reste de l'ouvrage, quelques-unes ont beaucoup de valeur : signalons en particulier une note sur la conscription en 1804 (pp. 164-166), et une lettre de Durutte relative à Bonaparte (p. 207). Nous espérons que le second volume ne tardera pas à paraître et que, produit d'un zèle mieux éclairé, il nous donnera sur les points négligés dans le premier, les nombreux documents que M. L. n'a pu manquer de recueillir. — P. Caron.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Henry Jaudon. **Port-Royal à Toulouse ou le Jansénisme au Parlement.** Discours prononcé à la Cour d'appel de Toulouse. Audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1900. Toulouse, Lagarde et Sébille, 1900. In-8, 126 p.

Il arrive assez rarement que les discours prononcés dans les cours d'appel à l'occasion des audiences solennelles de rentrée, fournissent prétexte à des travaux historiques de réelle valeur. C'est cependant sous cette forme — dont la rhétorique obligée a été, il est vrai, réduite ici à son strict minimum, — que M. l'avocat général Jaudon a présenté en octobre dernier une sérieuse étude sur un point intéressant de l'histoire du jansénisme en province. Sous ce titre : « Port-Royal à Toulouse », l'auteur a raconté surtout l'histoire de cette « Maison de l'Enfance » incomplètement connue par quelques pages de Sainte-Beuve (appendice au t. V de son *Port-Royal*). Dans la Congrégation des Filles de l'Enfance, fondée par la fille du conseiller Gilles de Juliard et Gabriel de Ciron, fils d'un président à mortier, entrèrent en majeure partie des filles de parlementaires toulousains gagnés au jansénisme au temps du premier président Gaspard de Fieubet. « L'Institut de l'Enfance, dit M. J., fut l'œuvre « des magistrats qui lui donnèrent leurs filles, en enregistrèrent et « approuvèrent les statuts, en défendirent constamment la cause, et, « cinquante ans après sa dissolution, en condamnèrent solennellement

« les diffamateurs. » L'Institut de l'Enfance eut, en effet, à subir d'abord des tracasseries policières, puis une persécution ouverte de la part de l'ennemi des parlementaires jansénistes, le président de la Terrasse, et de l'intendant Lamoignon de Baville. Le 12 mai 1686, le « Conseil de conscience » décide la suppression de cette maison, et l'exécution matérielle de cet arrêt occupe les derniers mois de la même année. Mais la tradition janséniste se maintenait dans le Parlement de Toulouse : c'est ainsi qu'en février 1738, la Cour condamna au feu un ouvrage écrit par les Jésuites et qui contenait, sur la Congrégation de l'Enfance, des assertions qui furent considérées comme diffamatoires. La lutte ne cessa qu'après l'expulsion de la Compagnie de Jésus du ressort du Parlement.

En terminant, M. J. montre la portée de l'œuvre pédagogique accomplie par la Congrégation des Filles de l'Enfance et les autres maisons d'éducation jansénistes, enfin l'influence de Port-Royal sur les mœurs judiciaires du XVIIe siècle.

Cette étude, écrite de façon attachante et sobre, abondamment documentée, est une utile contribution à l'histoire morale de la province sous Louis XIV. — P. ALPHANDÉRY.

HENRY LEHR. **Les protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires.** Paris, Fischbacher, 1901. In-12, IV-332 p.

S'il est déjà très difficile d'écrire un ouvrage clair, complet et exact sur un sujet aussi complexe et aussi flottant que les institutions militaires de la France, il doit l'être encore bien plus de faire tenir dans un cadre, je ne dis pas rationnel, mais simplement historique et naturel, les institutions militaires huguenotes. Il n'est donc pas étonnant que M. L., malgré les mérites et l'agrément de son livre, n'y ait pas parfaitement réussi. Son plan manque de rigueur : pourquoi n'avoir pas mis les chapitres VI et VII, *Les guerres du XVIIIe siècle* et *Les Camisards*, dans la seconde partie consacrée aux Institutions militaires *sous l'Édit de Nantes* ? Puisqu'aussi bien l'auteur nous dit que ces armées n'avaient plus le même esprit qu'au XVIe siècle, qu'elles renfermaient un nombre assez grand de catholiques, et que les chefs, un Rohan, un Soubise, même un Lesdiguières, ne ressemblaient que d'assez loin à un Coligny, à un La Noue et même à un Condé ? De même on ne voit pas clairement en quoi les bandes huguenotes, exception faite pour celles de 1562, différaient des bandes catholiques, ou plutôt il aurait fallu, ce me semble, insister davantage sur ce qui constitue la distinction essentielle, tout intime, le développement de la conscience par le sentiment religieux et les conséquences sur l'esprit militaire, sur la discipline, sur l'organisation même. Enfin les rapports entre l'organisa-

tion militaire des huguenots français et celle que donnent à la Prusse ses rois du XVIIIe siècle, sont ingénieusement déduits; mais il y faudrait des preuves plus solides, et je crois que le système prussien vient plutôt du système suédois : Frédéric II doit plus à Gustave-Adolphe qu'à La Noue ou à Coligny. Avec ces réserves, il faut reconnaître que M. L. a mêlé agréablement à son exposé des récits et des anecdotes qui ne sont pas toujours très caractéristiques : on en pourrait citer de semblables concernant les catholiques. Et il a fait suivre son livre de quelques pièces justificatives tirées des archives du Ministère de la guerre et relatives à l'application de la Révocation de l'Édit de Nantes dans l'armée, qui sont très curieuses et du plus haut intérêt. — V.-L. Bourrilly.

F. Naef. **La Réforme en Bourgogne**. *Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la révocation de l'Édit de Nantes*, éditée et augmentée d'une préface, de notes, de deux appendices, d'une carte et de photographies par R. Claparède. Paris, Fischbacher, 1901. In-12, 258 p.

Publié après la mort de son auteur par M. R. C., ce livre est à peine une ébauche. « Ce n'est au fond, comme il est dit excellemment dans l'introduction, qu'une série de jalons plantés dans un territoire désert, et dont chacun signale l'existence de quelque ruine ». Pour chacune des églises des trois colloques (Dijon, Chalon, Lyon) que comprenait la province de Bourgogne, une notice expose et donne les noms des principales familles, qui lui ont appartenu et des pasteurs qui l'ont desservie. Cette façon fragmentaire de procéder conduit à des répétitions inévitables et empêche d'embrasser d'un regard d'ensemble toute l'histoire de la Réforme en Bourgogne aux XVIe et XVIIe siècles. Mais elle permet en revanche de ne laisser de côté aucun détail et de donner libre carrière à l'érudition. Malheureusement le pasteur Naef ayant vécu à l'écart, au Grand Sacconnex, près de Genève, a surtout travaillé d'après *la France protestante* de Haag (revue par Bordier), sans recourir aux documents inédits. L'éditeur, M. C., a rectifié un certain nombre d'erreurs et comblé beaucoup de lacunes ; il a surtout amélioré la partie bibliographique[1]. Tel qu'il est et dans les limites que nous avons dites, cet ouvrage forme un recueil précieux de noms et de faits relatifs à l'histoire de la Réforme en Bourgogne, recueil où un index détaillé permet et facilite les recherches. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Cette bibliographie pourrait être parfois plus complète; ajouter par exemple à l'article sur Hubert Languet (p, 97 sqq) la thèse latine de A. Waddington, *De Huberti Langueti vita*. Paris, 1888.

CHARLES BORGEAUD. **Histoire de l'Université de Genève. I. L'Académie de Calvin, 1559-1798.** Genève, Georg, 1900. In-4, XVI-662 p. (30 portraits hors texte).

« Entreprise, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de 1896, avec l'appui du département de l'Instruction publique et du Sénat universitaire, cette publication a pris, au cours de son exécution, des proportions imprévues, subi des retards inattendus ». Ainsi parle l'auteur en s'excusant, au début de l'avertissement. Ces retards sont imputables à la difficulté et à la multiplicité des recherches qu'il a fallu faire, non seulement dans les archives déjà bien disséminées de Genève, mais encore dans les dépôts de Turin, Bâle, Paris, Londres, Hanovre, etc. M. B. n'a donc point à se défendre de nous avoir fait attendre longtemps un ouvrage dont quelques morceaux parus dans diverses revues faisaient désirer la publication. Serait-il responsable de ces retards, qu'il trouverait sa justification dans l'excellence de l'œuvre qu'il a produite.

M. B. a conçu son livre sur un plan très large. L'histoire de l'Université de Genève, nous dit-il, « n'est pas seulement l'histoire d'une haute école, unique en son genre, c'est celle de Genève intellectuelle ». Bien plus, si l'on considère la place occupée par Genève dans le mouvement des idées depuis la Réforme, on voit quelles perspectives immenses s'ouvrent à l'historien. D'autre part, pour faire œuvre neuve, solide, pour éclaircir l'obscurité des origines, pour mettre à sa place chacun des professeurs qui ont contribué à donner à l'Université la vie, la prospérité et la gloire, il fallait de minutieuses recherches de détail, de méticuleuses discussions de textes. Il est impossible dans un compte rendu nécessairement succinct d'indiquer tous les points sur lesquels la critique de M. B. est arrivée à des résultats précis, à des démonstrations définitives. Nous devons nous borner à indiquer brièvement les lignes générales de l'histoire qu'il nous a retracée de l'Académie de Genève.

La Réforme est sortie de l'humanisme et partout elle a été marquée par une rénovation des études. Les pédagogues, les humanistes, les premiers adeptes des idées nouvelles ont compris qu'il fallait reprendre le système d'éducation par la base, procéder avec méthode, par degrés, en groupant les élèves par *classes* depuis les premiers éléments jusqu'à l'enseignement le plus élevé. Ce que Mathurin Cordier fit pour les classes élémentaires, Jean Sturm l'entreprit pour l'enseignement secondaire, pour les humanités et l'enseignement supérieur. Ce sont les mêmes idées qui guidèrent Calvin, élève de Mathurin Cordier et ami de Jean Sturm, lorsqu'en 1559, il fonda, d'une manière définitive, le Col-

lège et Académie de Genève. Collège et Académie, ces deux mots s'appliquent simultanément à la fondation de Calvin ; car ce qui la caractérise, c'est précisément le lien qu'il y avait entre la *schola privata* où l'enseignement était distribué par classes, et la *schola publica*, où l'on passait ensuite pour entendre les « lecteurs », et assister à de véritables cours de faculté. Un autre caractère de cette fondation est le rôle prépondérant de l'Église : non seulement les cours de théologie dont Calvin et de Bèze sont concurremment chargés sont les plus importants, mais les lecteurs font partie de la Compagnie des ministres. L'École est sous le contrôle absolu de l'Église. Et cela est tout naturel : il fallait maintenir l'orthodoxie contre les interprétations erronées ; ce que l'on demandait surtout à l'Académie de Genève, c'était des ministres pour les églises qui se fondaient alors de toutes parts. Genève devint ainsi comme le foyer central de la nouvelle doctrine, une sorte de Rome du Calvinisme. Son Université prit en conséquence un caractère international, et, en même temps que la gloire de la cité, elle en devait être la meilleure sauvegarde.

Cette prépondérance de la théologie pouvait cependant constituer un danger si elle se montrait exclusive des autres facultés. Et Calvin avait plus que de la méfiance contre les médecins et les jurisconsultes. Fort heureusement, Théodore de Bèze, l'autre fondateur de l'Académie et son premier recteur, n'avait pas les mêmes préventions. Pendant quarante ans environ, son action s'exerça, féconde, inlassable. Il voulut élargir le cadre trop étroit de la fondation calvinienne. A l'enseignement de la théologie et des lettres, il voulut ajouter celui du droit et de la médecine. Les premiers choix ne furent pas heureux. Les événements furent contraires ; une épidémie de peste (1567-1572), les armements du duc de Savoie (1586) vinrent tout compromettre et faillirent même ruiner l'œuvre : les seuls cours de théologie subsistèrent. Mais l'énergie de Théodore de Bèze, le concours des calvinistes du dehors, leur appui moral et pécuniaire permirent de relever les ruines. Si l'enseignement de la médecine disparut pour ne reparaître qu'à la fin du XVIIIe siècle, l'enseignement du droit brilla d'un vif éclat avec Hotman, Denis Godefroy, et les chaires de lettres possédèrent un moment Joseph-Juste Scaliger et Isaac Casaubon. Théodore de Bèze ne se contenta pas de compléter ainsi l'œuvre de Calvin, il l'ouvrit pour ainsi dire aux souffles du dehors ; il y fit pénétrer l'esprit laïque, surtout par l'institution, imitée de Strasbourg, des Scolarques (1581), délégués du pouvoir civil auprès de l'autorité scolaire, et trait d'union entre le Conseil et la Compagnie des pasteurs. Sous la direction de Théodore de Bèze, le caractère de séminaire théolo-

gique, dominant à l'époque de Calvin, s'atténue, et l'Académie de Genève prend un « cachet plus universitaire ».

Le caractère théologique s'atténue, mais il persiste, et le cours de théologie est le seul qui n'ait pas été supprimé lors de la terrible crise de 1586-1587. Théodore de Bèze s'est réservé ce cours et il y continue, en disciple fidèle, les traditions de Calvin. Bèze mort (1605), la théologie redevient prépondérante et M. B. intitule la troisième partie de son livre, l'histoire de l'Académie au XVIIe siècle : *Le siècle de la théologie*. L'amalgame des chaires d'hébreu à celles de théologie entraîne la décadence presque immédiate des premières. La transformation des chaires de grec et de philosophie en écoles préparatoires a pour contre-coup l'abaissement du niveau des études supérieures. Seul l'enseignement du droit brille encore d'un certain éclat avec Jacques Godefroy et les professeurs « honoraires » Jean Steinberg, Weguelin, Mussard. Cette décadence des diverses facultés tient à plusieurs causes : l'insuffisance des ressources de la ville pour fixer les grands représentants de l'humanisme ; le régime de l'édit de Nantes, qui a donné une patrie aux réformés de France et permis dans ce pays la fondation d'écoles. Toujours est-il que le principal noyau de l'Académie de Genève est, comme au temps de Calvin, la théologie, une théologie très arrêtée, étroite, dont le principal caractère est « l'immobilisme. » Les professeurs répugnent aux idées libérales, se retranchent dans leur dogme comme en une forteresse dont ils défendent farouchement les approches. « L'intransigeance dogmatique devint une des formes de leur patriotisme. Et peut-être que l'étroitesse même de cette intransigeance leur apparut comme la condition nécessaire du salut public. » (337.) Mais, malgré toutes les précautions, la lutte qui agitait le monde protestant, entre le parti du mouvement et celui de la résistance, s'introduit à Genève. En 1669, Louis Tronchin ne craint pas de proclamer les idées libérales de l'école de Saumur et malgré les bâillons par lesquels on essaya de comprimer l'expression de la pensée libre, le *Consensus helveticus* de 1674 après le serment de 1649, le règne de la théologie allait bientôt finir. En 1669 précisément, était appelé à la chaire de philosophie celui qui devait instaurer les doctrines cartésiennes à Genève et régénérer l'Académie, Jean Robert Chouet.

C'est un des mérites de M. B. d'avoir mis à sa vraie place — une des premières — cet homme qui doit être rangé tout de suite après Calvin et Théodore de Bèze parmi les gloires de l'Académie de Genève. Professeur de philosophie pendant quinze ans (1669-1686), son influence fut considérable, car il fut un maître et rien qu'un maître ; il eut le temps d'expulser de cet enseignement l'ancienne discipline. Entré ensuite au

petit conseil, successivement conseiller, secrétaire d'État, syndic, il ne cessa de s'occuper de l'École. Il devint scolarque en 1701 et le resta jusqu'en 1727. C'est en cette qualité qu'il proposa et fit adopter avec le concours d'Alphonse Turretini, recteur de 1701 à 1711, tout un ensemble de réformes destinées à rendre à l'Académie sa splendeur d'autrefois. Tout d'abord fut définitivement établi le Sénat académique, assemblée des scolarques et des professeurs, « commission mixte permanente chargée de préaviser auprès de l'un et de l'autre des deux corps, politique et ecclésiastique, sur toutes les questions relatives à l'instruction publique ». C'est à cette institution et à l'action de Chouet que l'on doit la réorganisation de la Bibliothèque, le développement de l'enseignement des sciences, des sciences mathématiques particulièrement, la restauration de la chaire de philosophie et belles-lettres à la place de celle de grec tombée en décadence, et la renaissance des études juridiques fondées sur l'étude de droit naturel, avec Cramer et surtout Burlamaqui. La chaire de théologie fut doublée d'une chaire d'histoire ecclésiastique, la tolérance fut imposée, et, à partir de 1725, on supprima l'obligation de souscrire à un formulaire. L'Académie de Genève, complétée, réorganisée, put se croire revenue aux plus beaux jours du XVIe siècle. L'enseignement des sciences se développa à la suite des mathématiques ; le plus connu des professeurs genevois dans cet ordre d'études fut H. B. de Saussure. Au milieu du siècle, on vit même, avec le professeur honoraire Théodore Tronchin, reparaître l'enseignement de la médecine. L'histoire fut étudiée par Mallet, Jean de Müller. L'Académie de Genève participe au mouvement général des idées de l'époque et, sous le rectorat de Jacob Vernet, se trouve mêlée aux disputes des philosophes et des encyclopédistes français, Voltaire, d'Alembert et Rousseau. Elle contribua de la sorte à l'élaboration d'une Révolution au sortir de laquelle elle devait entrer dans une période nouvelle. Ici s'arrête l'ouvrage de M. B. Un second volume retracera l'histoire de l'Université au XIXe siècle.

L'analyse forcément sommaire que nous venons de faire peut donner une idée de l'importance du livre de M. B. pour l'histoire générale. Cet ouvrage « permet d'observer dans son ensemble, sur un théâtre localement restreint, c'est-à-dire dans des circonstances exceptionnellement favorables, l'une des phases les plus importantes de la pensée humaine, celle qui va de la Renaissance et de la Réforme du XVIe siècle, à la Révolution du XVIIIe » (p. 615). Il nous faudrait indiquer encore comment M. B. a su animer son sujet, un peu austère, par la description de la vie intérieure de l'Académie, de ses professeurs et de ses étudiants, aux différentes époques. Mais nous ne pouvons tout dire. Cet ouvrage fait le

plus grand honneur à son auteur, au Sénat universitaire et à la Société académique sous les auspices de qui il a paru. Ajoutons que l'exécution matérielle est admirable [1] : trente magnifiques portraits hors texte constituent une riche galerie des professeurs de l'Académie et une soixantaine de gravures, autographes, dessins, vues, etc., complètent l'illustration de cet ouvrage et en font une œuvre d'art en même temps qu'un chef-d'œuvre de science et d'érudition. — V.-L. Bourrilly.

1. Un lapsus : p. 506, lire, au lieu de *1611*, *1671*.

REVUE DES PÉRIODIQUES

FRANCE

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1901.

15 Mai. = V.-L. Bourrilly. *Jean Sleidan et le cardinal du Bellay. Premier séjour de Jean Sleidan en France (1533-1540).* [Détermine le genre de services diplomatiques que Sleidan rendit à Jean du Bellay pendant cette période et publie deux lettres datées de 1538 qui nous éclairent sur leurs relations et sur l'action, à ce moment, de la politique française en Allemagne.] — N. W. *Les huguenots de Laparade* (Lot-et-Garonne), *en 1572-1573. Cent cinquante à cent soixante brûlés.* [Fragment d'une déposition reçue, en 1581, au cours d'une information relative à une dette]. -- P. Blaizot. *Église de Groucy en Basse-Normandie. Démembrement de Thère (1638-1642).* [Textes de contrats notariaux montrant la constitution, grâce à des dons, de l'Église de Thère, de celle de Groucy (Manche).] — St. Leroy. *Les conséquences de la Révocation pour l'industrie de la draperie, du fer, etc. à Sedan.* [Note de police tirée des archives municipales montrant qu'en 1696, sur 7.000 protestants, 5.600, ont émigré et que l'industrie est à peu près ruinée.] — Th. Maillard. *Le service militaire imposé aux huguenots comme un châtiment (1767-1768).* [Requêtes adressées au procureur général à Paris par des protestants poitevins déclarés de force miliciens pour avoir fait bénir leurs mariages au désert par des pasteurs]. — A. Lods. *Les débuts de Rabaut-St Etienne aux Etats Généraux et à la Convention, d'après deux lettres inédites (1789-1792).* — A. Atger. *L'abbé Valette et les Camisards. Portrait de Cavallier.* [Portrait littéraire tiré d'une histoire de la guerre des Camisards composée au XVIIIe siècle par l'abbé Valette, prieur de Bernis].

15 Juin. = N. Weiss. *Souvenirs huguenots d'Ablon-sur-Seine, la région, la route, le temple, la paroisse. Ce qui nous reste de ce temps-là.* [Conférence faite à l'assemblée annuelle de la Société de l'histoire du Prot. français, le 28 mai 1901]. — Aug. Bernus. *Antonio del Corro. Lettre ouverte à M. Edouard Bochmer.* [Additions à l'article publié le 15 avril, cf. ci-dessus p. 96].

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901.

20 Mai. = P. H. Chérot. *Bonald d'après sa correspondance inédite.* [Suite ; fin le 5 juin. Après la Révolution de 1830, qu'il avait prévue, Bonald renonce à la vie publique ; hostile au parlementarisme et à la démocratie, il ne cesse de signaler les dangers que court l'Église. Ses relations avec Lamartine et Chateaubriand. Bonnes au début, elles se modifièrent assez vite : dès 1626, Bonald se brouille avec Chateaubriand, et Lamartine lui devient indifférent après 1830].

20 Juin. = P. H. Chérot. *Quelques publications récentes sur Bossuet, Bourdaloue, et Fénelon* [de F. Strowski, F. Castets, P. E. Griselle, abbé G. Bazin et la *Réponse inédite* de Fénelon à Bossuet].

5 Juillet. = P. H. Chérot. *Le marquis de Vogué historien, à l'occasion de son élection à l'Académie française.* [Étude de ses travaux sur Villars. A suivre].

Gazette des Beaux-Arts. 1901.

1er Juin. = Émile Molinier. *Le Musée du mobilier français au Louvre.* [Réflexions sur l'organisation des différentes collections du Musée du Louvre. Le garde-meuble et la conservation du mobilier national au XIXe siècle. Description des principales œuvres d'art des XVIIe et XVIIIe siècles qui, transportées au Louvre, constituent le nouveau musée du mobilier français (gr.)]. — Maurice Tourneux. *Le premier salon du XXe siècle* [2e article : Considérations générales. Peinture officielle, peinture religieuse, peinture d'histoire. 3e article le 1er juillet : peinture allégorique et symbolique, peinture de gravure, paysages, marines, animaux, natures mortes, portraits (gr.)]. — G. Kahn. *Daumier.* [Étude sur le talent de l'artiste, les caractères de son œuvre de caricaturiste, de dessinateur et de peintre (gr.)]. — E. Michel. *La galerie de M. Rodolphe Kann.* [Cette étude se termine par la description des tableaux de l'École française des XVIIe et surtout XVIIIe siècles : Pater, Lancret, Fragonard, Greuze (gr.)]. — R. A. *A. F. Cals ou le bonheur de peindre.* [Compte rendu du livre publié récemment sous ce titre par Arsène Alexandre, Paris, Georges Petit. (pl.)]. — A. Marguillier. *Bibliographie des ouvrages publiés en France et à l'étranger sur les beaux-arts et la curiosité pendant le premier semestre de l'année 1901.*

1er Juillet. = Bon Roger Portalis. *L'exposition de l'enfance.* [Étude sur les peintures, principalement de l'école française des XVIIIe et XIXe siècles, récemment prêtées par des collectionneurs à l'exposition de l'enfance organisée au Petit-Palais (gr. et pl.)]. — H. Marcel. *Quelques lettres inédites de J.-F. Millet.* [Lettres écrites par le grand peintre à son ami Alfred Sensier ; l'essentiel de cette correspondance a été utilisé par Sensier dans son livre édité par Paul Mouty ; il reste cependant quelques beaux fragments dignes d'être connus, particulièrement une note de 1866 où, en réponse à une assertion de Castagny, Millet revendique fièrement l'originalité de son œuvre : « il ne peut être assimilé à personne, ni marcher à la suite de personne » (gr.)].

La Grande Revue. 1901.

1er Mai. = Henry Bordeaux. *M. Émile Faguet.* [Étude littéraire.]

1er Juin. = Francis de Pressensé. *La jeunesse du marquis de Salisbury.* [Formation du torysme impérialiste. Rôle de Salisbury dans l'opposition conservatrice et antidémocratique aux ministères Palmerston et Gladstone. A suivre au no du 1er juillet.] — Lucien Cornet. *Le parti républicain en 1875* (*Lettre inédite de Madier de Montjau*) [A Louis Blanc, pour lui expliquer la nécessité de la propagande radicale entreprise dans le Midi par Alfred Naquet et lui-même, et l'inviter à rompre avec les gauches et à lutter contre la « jeune politique » inaugurée par Gambetta.]

1er Juillet. = RAOUL ALLIER. *La cabale des dévots (1627-1668)*. [D'après les mémoires de René de Voyer d'Argenson et le registre de la Cie de Grenoble, édité par Dom Beauchet-Filhau. Fondée par Henri de Lévis, duc de Ventadour. But non défini ; anonyme jusqu'en 1630, où elle prend le titre de Cie du Saint-Sacrement ; protection de Louis XIII ; opposition du cardinal de Paris et de la papauté. A suivre.] — ÉMILE BOURGEOIS. *Une reine et une œuvre : Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne (1708-1716)*. [D'après la correspondance d'Albéroni, les mémoires et les lettres de Louville, et le livre de l'abbé de Veyrac, sur l'*État présent de l'Espagne*. Vie de cour, caractère viril de la reine secondée par Mme des Ursins. Organisation administrative de l'Espagne, état économique et financier. Essai de réforme par Orry, envoyé par Louis XIV. Influence trop tôt disparue de la reine.]

La Nouvelle Revue. 1901.

15 Mai. = *Deux lettres inédites de Courbet* [le peintre ; à Mme L***, 1873].

1er Juin. = FÉLICIEN PASCAL. *Une réhabilitation historique* [Analyse élogieuse du livre récent de Fr. Funck-Brentano, *L'affaire du collier*].

15 Juin. = ED. GACHOT. *Les débuts de Bonaparte (1794). Documents inédits.* [Tirés des Archives de la Guerre, de celles du prince d'Essling et du comte Rossi, relatifs à la part capitale prise par Bonaparte à la direction des opérations de l'armée d'Italie en 1793 et 1794].

La Quinzaine. 1901.

1er Juin 1901. = JULES LEGRAND. *L'Église et l'État en France depuis le Concordat.* [Traduction d'un article publié dans la *Contemporary Review*. Exposé général terminé par quelques pages sur la loi relative aux associations, récemment votée : M. L. explique l'opposition que lui a faite le « parti républicain libéral ». La Rédaction de la *Quinzaine* fait des réserves sur plusieurs points de l'article]. — M. BAILLE. *Souvenirs sur Mgr de Ségur*. [Avec des détails sur son entourage et sur certaines personnalités du monde catholique, Veuillot, Mgr de Mérode, etc., deuxième République et second Empire ; M. B. a connu Mgr de Ségur. A la fin, critique de l'ouvrage récent du Mis de Ségur : *Mgr de Ségur, souvenirs et récits d'un frère*].

16 Juin. = R. P. A. LAVEILLE. *Les deux Lamennais et les études ecclésiastiques.* [Extr. d'un ouvrage prochain : *Vie de Jean-Marie de Lamennais* (libr. Poussielgue). Étude sur le « Cénacle de Malestroit » en 1829, d'après les souvenirs de M. de Hercé, futur évêque de Nantes.]

15 Juillet. = ABBÉ S. CLÉMENT. *Georges Sand.* [Souvenirs d'un curé de campagne.]

La Révolution française. 1901.

14 Juin. = A. MATHIEZ. *Catherine Théot et le mysticisme chrétien révolutionnaire.* [Reproduction, accompagnée de notes documentaires et de pièces justificatives, de l'article de la *Revue de Paris* du 15 avril, analysé ci-dessus p. 99. Les pièces justificatives sont : le procès-verbal de l'arrestation de Catherine Théot, du 28 floréal

an II, et les interrogatoires de Cath. Théol et de dom Gerle (Arch. nat., F[7] 4775[27]).] — J. Guillaume. *La liberté de l'enseignement, à propos d'un discours de M. de Mun* (suite et fin). [Le projet de Bouquier, applaudi par les Jacobins, adopté par la Convention, devenu le décret du 29 frimaire an II, consacre la liberté absolue de l'enseignement. Bonaparte supprime cette liberté et établit le monopole de l'Université. Après la chute de l'Empire, l'Église se déclare le champion de la liberté et s'empare de la formule des Jacobins de l'an II pour s'en faire une arme destinée à lui permettre de conquérir un monopole.] — P. Robiquet. *Le général d'Hédouville, Bonaparte et l'abbé Bernier*. [D'Hédouville est un type des guerriers diplomates qui, sous la Révolution, se plurent à pacifier plutôt qu'à combattre et ménagèrent la transition de l'ancien régime. Collaborateur de Hoche dans la pacification de juin 1796, il négocie successivement avec les chefs vendéens et chouans : d'Autichamp, Bourmont, Châtillon, — d'Andigné, — Louis de Frotté ; enfin il réconcilie Bourmont avec Bonaparte. Il emploie pour ces négociations l'abbé Bernier, soit auprès des chefs chouans pour obtenir leur soumission, soit auprès de Bonaparte pour l'amener à substituer les pacifications aux mesures de violence.] — G. K. *Une thèse russe sur les intendants*. [Thèse soutenue à l'Université de Moscou par M. Ardascheff, professeur d'histoire à Odessa, sur *l'Administration provinciale en France dans les dernières années de l'ancien régime (1774-1789), les Intendants des Provinces*. M. A. étudie, d'après la correspondance administrative des intendants : l'origine de cette institution, la question des divisions territoriales de l'ancienne France, l'organisation de l'administration centrale, considérée principalement dans ses rapports avec les intendants, les subalternes de l'intendant, les subdélégués, les rapports des intendants avec les autres institutions, avec l'administration communale, enfin les attributions de l'intendant comme administrateur et comme juge. Ce premier livre doit être suivi de deux autres où seront étudiés les hommes qui incarnaient cette institution et lui donnaient la vie réelle par leur activité, et le rôle, tant actif que passif, que l'administration des intendants joua sous le règne de Louis XVI.] — A. Aulard. *Notes de lecture*. I. *Le coup d'État du 18 brumaire apprécié par Guillemardet* [député de Saône-et-Loire à la Convention et aux Cinq-Cents, et ambassadeur en Espagne]. II. *Sieyès amoureux de Joséphine* [anecdocte suspecte racontée par la *Gazette française* du II germinal an IV]. III. *Une lettre de Chaptal à Napoléon* [du 9 thermidor an XII ; Chaptal, renvoyé par Napoléon du ministère de l'intérieur, ne s'en fâche pas]. IV. *Une définition de l'histoire par Lamartine*.

10 Juillet. = E. Champion. *Des mots équivoques, et en particulier du mot « Encyclopédistes »*. [Le mot « encyclopédiste » n'a jamais eu de signification nette et certaine. Dans la langue courante, il est devenu synonyme de philosophe ; il a été pris aussi dans un sens plus étroit, appliqué à une secte insolente, fanatiquement impie. M. Ducros, dans son livre *les Encyclopédistes* (Paris, Champion, 1901, in-8), adopte d'abord le sens le plus large, puis, peu à peu, le restreint, l'applique à ceux qui prêchent le scepticisme, l'irréligion ; d'où, dans son ouvrage, des contradictions que M. Champion souligne.] — A. Brette. *Les délibérations des paroisses et communautés religieuses de Paris en 1789 et 1790, d'après les registres conservés aux*

Archives nationales. [Extraits de ces registres, qui se trouvent dans la série LL, les uns concernant les assemblées faites, dans les paroisses et communautés, en exécution des règlements royaux pour les élections aux États généraux; les autres, montrant comment furent accueillis par les intéressés les décrets de la Constituante relatifs aux biens ecclésiastiques; les Grands Carmes de la place Maubert, par exemple, expriment, le 17 mai 1790, leur « adhésion la plus libre et la plus sincère à tous les décrets de l'auguste assemblée et spécialement à ceux qui concernent les biens ecclésiastiques et les ordres religieux ».] — L. Lévy-Schneider. *L'ancien corps de la marine, d'après M. le Dr A. Corre*. [Le Dr Corre montre comment le corps de la marine, qui date de Colbert, est devenu, par les lois et règlements, un corps fermé, une caste; comment s'est formé ce que les contemporains appelaient « l'infernal esprit du corps »; quels résultats a donnés cet esprit de caste : morgue, exclusivisme, procédés odieux employés par les officiers rouges contre les officiers bleus.] — A. Aulard. *Notes de lecture*. I. *Origines du mot et du parti radical-socialiste* [en 1880, lors du retour des amnistiés de la Commune]. II. *Une lettre de Lacépède au premier Consul* [du 24 floréal an XII, pour se démettre des fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur]. III. *Encore Fabre d'Églantine posthume* [une comédie de lui, le *Sot orgueilleux*, est signalée par le *Moniteur* du 18 brumaire an VIII.]

La Revue de Paris. 1901.

1er Juillet. = Ernest Renan. *Turgot*. [Conférence faite à Meaux, à une soirée de bienfaisance, pendant la période électorale de 1869. Exposé élogieux de la vie et des idées de Turgot.]

La Revue hebdomadaire. 1901.

25 Mai. = E. d'Hauterive. *Le merveilleux au XVIIIe siècle*. [Suite; fin le 1er juin. Étude sur Mesmer, Saint-Germain et Cagliostro.]

1er Juin. = Cas. Stryienski. *Les premières années de Marie-Josèphe de Saxe à la cour de Louis XV, 1747-1751*. [Fin le 15 juin. Portrait du Dauphin, fils de Louis XV; il fait mauvais ménage avec sa femme. Part prise par celle-ci aux projets de mariage d'une fille de Louis XV avec son frère, le prince Xavier de Saxe, en 1748. Le voyage de la Dauphine à Forges en 1749, et la naissance du duc de Bourgogne, en 1751.]

22 Juin. = Ch. Esquier. *Les Comédiens à la ville*. [Au XIXe siècle. Anecdotes, bons mots, etc. Suite les 29 juin et 5 juillet, fin le 13 juill.] — H. Bordeaux. *M. Fr. Funck-Brentano : l'Affaire du Collier*. [Analyse de cet ouvrage.]

6 Juillet. = H. Gauthier-Villars. *Toussaint Louverture au fort de Joux, d'après des documents inédits*. [Il y fut traité avec rigueur et tué par la captivité. Lettres du commandant Baille, chargé de sa garde.]

Le Carnet historique et littéraire. 1901.

Mai. = Duc de la Trémoïlle. *Conversation entre Bonaparte et Bourmont (1800)*. [Rédigée l'année même où elle eut lieu (après Marengo), elle a trait à la pacification de l'Ouest, à l'impossibilité du rétablissement des Bourbons, et aux témoi-

gnages de soumission absolue que Bonaparte exige de Bourmont.] — A. Guillois. *La captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, d'après le livre de lord Rosebery* [récemment paru]. — E. Coüard. *Hoche et l'abbé Merlière. Genèse d'une légende.* [Pendant son séjour à Saint-Germain, de 1773 à 1782, Hoche fut distingué par le curé qui en fit un enfant de chœur. Ce curé ne s'appelait pas Merlière et n'était pas l'oncle de Hoche, comme l'a écrit en 1867, dans une biographie du général, M. E. de Bonnechose, en l'identifiant à tort avec l'abbé Merlière, oncle maternel de Hoche, entré dans les ordres après 1797]. — Bon G. de Contenson. *L'amiral Bénard-Fleury.* [Né en 1775, fils d'un sociétaire de la Comédie-française ; prit part aux campagnes d'Égypte (Aboukir) et de Saint-Domingue, et à de nombreuses croisières; retraité en 1829, mort en 1838. Plusieurs documents insérés dans le texte; deux gravures]. — Cte de Riocour. *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle.* [Suite ; cf. p. 100. Année 1763. A suivre]. — *Rouges, blancs et bleus. Lettres, portraits et fac-similés.* [Lettres de Pache (1792), de Barère (1810), de Danton, de Garnier de Saintes (1794)]. — *Une lettre du régicide Fieschi* [à M. Demoutier, procureur du Roi. Il se déclare prêt à subir le châtiment].

Juin. = P. de Nolhac. *Quelques ouvrages de Le Nôtre et de Mansart.* [La pièce d'eau des Suisses, le Potager du Roi, le Bassin de Neptune. Extr. d'un prochain ouvrage intitulé : La création de Versailles. Une gravure]. — A Foulon de Vaulx. *Un pastelliste du XVIIe siècle, Joseph Boze (1745-1826).* — Bon G. de Contenson. *Le commandant Gardel.* [1787-1837. Combattit en Prusse, 1807, en Espagne, 1808, et en Russie, 1812]. — Cte Edw. Castello. *Aventures d'un soldat, trad. de l'angl. par le Cte de Diesbach.* [Suite. Campagne de Portugal, 1809. A suivre]. — Gerspach. *Un Bonaparte inconnu à San Gemignano (Toscane).* [Capitaine du peuple de 1316 à 1317, cité par Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, Berlin. 1900]. — *A propos d'un anniversaire. Lettre du général Desaix* [au général Jullien, de Minieh, août 1799. Détails sur les opérations]. — *Napoléon dictant ses mémoires à Gourgaud.* [Gravure extr. des souvenirs de la comtesse de Montholon, pub. par le Cte Fleury à la libr. Em. Paul].

Le Correspondant. 1901.

25 Mai. = Gal Bourelly. *A propos de l'anniversaire sanglant de 1871. Le ministère de la guerre sous la Commune. Cluseret, Rossel, Delescluze. I. Cluseret.* [Le rôle des délégués à la guerre, qui fut, dans la Commune, « le plus important », a été négligé. Biographie de Cluseret, 1823-1900. Il s'est montré énergique, pratique, plus « homme de tête et homme d'action » que les autres chefs de la Commune.] — A. Baudrillart. *Mgr d'Hulst pendant la Guerre et pendant la Commune.* [Il fut aumônier du 12e corps, rentra à Paris après Sedan, reprit ses fonctions de vicaire à Saint-Ambroise, et courut des dangers pendant la Commune. M. B. a entrepris d'écrire sa vie.] — G. de Grandmaison. *L'indépendance espagnole. Saragosse et l'Empereur, 1808-1809.* [Récit détaillé du siège.] — L. de Lanzac de Laborie. *Le collier de la reine à propos d'une récente publication* [celle de Fr. Funck-Brentano].

10 Juin. = Gal Bourelly. *Le ministère de la guerre sous la Commune. II. Rossel.*

[Pourquoi il donna sa démission de délégué à la guerre le 9 mai 1871. Il est mort plein de mépris pour la Commune. Il y avait en lui l'étoffe d'un théoricien distingué; il avait des talents d'ingénieur et d'administrateur.] — E. DE BROGLIE. *Catinat. L'homme et la vie (1637-1712).* [Fin. Dernières armes et retraite, 1702-1712.]

25 Juin. = Gal BOURELLY. *Le ministère de la Guerre sous la Commune. III. Delescluze.* [Il a été l'âme du Comité de salut public. C'est lui qui a prolongé la résistance armée sans espoir de vaincre, et lui a donné ainsi un caractère d'acharnement inouï. Il ne connaissait rien aux choses militaires. Il a été le « mauvais génie » de la Commune.] — J. LATAPPY. *L'Église et l'Université sous Napoléon Ier, d'après les statuts de l'Université et les rapports de Portalis.* [M. L. s'attache à prouver, à l'aide de nombreuses citations, que Napoléon a voulu que l'Église et l'Université fussent étroitement associées et que la religion catholique fît partie de l'enseignement de l'État. Il n'a nullement inquiété les congrégations enseignantes.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Les leçons de l'histoire. Le déclin du second empire, d'après une récente publication.* [Le tome V de l'Histoire du second Empire de P. de la Gorce.] — CH. DE LA RONCIÈRE. *La première mission française au Maroc.* [Celle du capitaine Pierre de Pitou et du génois Baptiste Auxylion en 1533; traversée par leurs querelles incessantes, elle fut féconde en péripéties, mais n'eut aucun résultat.]

10 Juillet. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Une œuvre française. Le Canal de Suez. Son histoire. Son état actuel.* [D'ap. l'ouvr. de J. Charles-Roux, pub. en 1901.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1901.

10 Juin. = *Arrestation de Babeuf (1798).* — *Enlèvement de Rumbold (1804).* [Pièces et rapports divers extraits des papiers de l'inspecteur général de la police Dossonville. Rumbold, agent anglais à Hambourg, soupçonné d'intrigues contre la France, fut enlevé par ordre de Bonaparte.] — *Crespin à Guffroy (1793).* [Guffroy, conventionnel. Billet de cinq lignes, daté de Saverne, 29 frimaire an II.] — *Lettres des Leczinski à la comtesse d'Andlau et au maréchal du Bourg (1725-1738).* [Suite des lettres de Catherine Opalinska. Continué le 10 juill.; févr. 1727 à oct. 1738. A suivre.] — *Douze ans de campagne (1794-1806). Lettres du vicomte Louis de Villiers à M. Aubron.* [Suite; continué le 10 juill. Campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse de juin 1795 à avril 1797, et cantonnements sur le Rhin jusqu'à déc. 1797. A suivre.]

10 Juillet. = *Cléry, son Journal et son fils (1798-1820).* [Lettres du Cte de Provence à Cléry, le faisant chevalier de Saint-Louis (11 juill. 1798), du citoyen Gout, membre de la commune du Dix Août, chargé de la surveillance au Temple, au ministre de la police, avec des renseignements sur la captivité de la famille royale et la nature exacte des fonctions de Cléry (7 avr. 1798), de Charles Cléry, fils, lieutenant dans l'armée autrichienne au ministre de la guerre, demandant à prendre du service en France (3 févr. 1820), et du duc de Feltre au duc d'Otrante, demandant des renseignements sur le postulant (22 mars 1820)]. — *Le Caporal Rose. Saliceti à Lodi (1796).* [Extr. des papiers de l'adjt-gal Landrieux.

Récit de la prise de 1.800 autrichiens par le capl Rose, aidé de 600 Reggiens, de la violation de la capitulation des Autrichiens par le général français Sandoz, et punition que Bonaparte infligea à ce dernier. Récit d'un incident qui marqua la levée d'une contribution de 20.000 francs par Saliceti, à Lodi, le soir de la bataille.] — *Une lettre de Sophie Croizette.* [Détails domestiques.]

Revue bleue. 1901.

18 Mai. = PAUL FLAT. *Les salons de 1901.* [A suivre au nº du 25 mai. I, Société nationale. II, Société des Artistes français.] — LÉON SÉCHÉ. *Les « premières années » de Jules Simon.* [D'après le livre récemment publié chez Flammarion. P. 617, en note, extrait d'un registre des baptêmes qui met fin définitivement à la légende qui assignait une origine israélite à J. Suisse, dit Simon. Quelques souvenirs personnels de l'auteur. Rien pour l'histoire politique de l'homme.] — HENRY FRICHET. *Un débat féministe il y a un siècle.* [Étude de l'écrit de Sylvain Mareschal — auteur de l'*Almanach des Honnêtes Gens* (1788), du *Code d'une Société d'Hommes sans Dieu* (1797-98), du *Dictionnaire des Athées* (1800), — intitulé *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* (1801), badinage sans beaucoup de portée, contre lequel protesta vivement Mme Gacon-Dufour.]

25 Mai. = HENRY FRICHET. *Les Mémoires d'un humoriste.* [M. Mouton. Quelques extraits de ses deux volumes : *Le XIXe siècle vécu par deux Français, Un demi-siècle de vie.*]

1er Juin. = PAUL DESJARDINS. *Thomas Paine* [Suite et à suivre.] — PAUL FLAT. *Honoré Daumier.* [Considéré comme peintre de mœurs.]

8 Juin. = A. LALLIÉ. *Carrier à Nantes.* [Extrait de l'ouvrage récent du même.]

15 Juin. = GÉNÉRAL D'HAUTPOUL. *De Fontainebleau à Lille.* [A suivre au nº du 29 juin. Fragment de Mémoires publié par le Cte Fleury. Réflexions un peu banales, mais point trop marquées d'esprit royaliste, sur l'entrée des alliés à Paris en 1814 et les débuts de la Restauration. Vif récit du départ de Louis XVIII ; après le licenciement de la Maison du Roi, M. d'H. revient à Paris et refuse à Napoléon de rentrer dans l'armée.] — PAUL FLAT. *Le Musée du Mobilier.* [Installé au Louvre par M. Émile Molinier. Critique de la conception.]

22 Juin. = PAUL FLAT. *A. F. Cals, peintre d'intimité.*

6 Juillet. — Lt COLONEL PATRY. *Encore Waterloo.* [Waterloo n'est pas une victoire anglaise. Une carte.] — HENRY FRICHET. *Les cartes à jouer.* [Datent du XVe siècle, se développent aux XVIIe et XVIIIe siècles; sous la Révolution, on invente des cartes républicaines; en 1888, cartes en l'honneur de V. Hugo ; en 1889, de la République.]

Revue de l'art ancien et moderne. 1901.

10 Juin. = Ctesse DE COSSÉ BRISSAC. *Devant une collection de pots à crème anciens* (1700-1830). [Porcelaines de St-Cloud, Vincennes, Sèvres, Mennecy (gr.)]. — M. DEMAISON. *Les salons de 1901. La peinture* [gr. et pl.]. — G. BABIN. *La sculpture* [gr. et pl.]. — BOUCHOT. La gravure [gr. et pl.]. — F. BENOIT. *L'Institut d'histoire de l'art de l'université de Lille.* [Décrit l'organisation du musée

de moulages de sculpture antique et moderne et le classement des collections de gravures et de photographies].

10 Juillet. = L. Bénédite. *J. C. Cazin* [Eaux fortes et gr.]. — E. Babelon. *Les salons de 1901. La gravure en médailles et en pierres fines* [gr.]. — F. Molinier. *Les arts décoratifs.*

Revue des Deux-Mondes. 1901.

1er Juin. = Cte d'Haussonville. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV* [Suite. Début paru en 1900]. *Le duc de Bourgogne en voyage. Entrevue avec Fénelon.* [A la fin de 1700, le duc conduit son frère Philippe V, le nouveau roi d'Espagne, à Saint-Jean-de-Luz, et revient par le Languedoc, Marseille et la vallée du Rhône. Il en profite pour étudier la France. Réceptions et fêtes où M. H. voit un signe de la prospérité persistante de la France et du loyalisme encore intact des populations. Lorsque le duc revient de Paris, la guerre est imminente. La reconnaissance du prince de Galles à la mort de Jacques II (sept. 1701) a été une faute moins grave qu'on ne l'a dit : la Triple alliance de La Haye était faite 14 jours avant. Toute la jeune Cour est heureuse de la guerre. Ardeur belliqueuse du duc. Au début de 1702, il est mis à la tête de l'armée de Flandre avec Boufflers. En passant à Cambrai, il a avec Fénelon, exilé depuis cinq ans, une entrevue que le Roi avait autorisée, à condition qu'elle fût assez courte pour n'avoir aucun résultat.] — A Vandal. *La conquête de Paris par Bonaparte (1799-1800). IV. L'effet de Marengo.* [Dans les premiers mois de 1800, restauration progressive du culte catholique ; retour de la masse bourgeoise et moyenne aux habitudes et modes de l'ancien régime ; réouverture des bals de l'Opéra, supprimés en 1790. Bonaparte s'efforce de grouper autour du pouvoir les « patriotes » survivants des partis. Il soigne sa popularité : présidence de l'Institut en séance publique, promenades dans Paris, revues aux Tuileries. Il s'efforce de faire accepter la continuation de la guerre : il faut la pousser à fond pour avoir la paix. Avant de partir pour l'armée, il assure l'ordre à Paris, renonce, sur les instances de Fouché, à expulser les « exclusifs » (ex-jacobins), et prescrit des précautions contre les royalistes, bien plus redoutables. D'Italie, il continue à tout diriger. Enthousiasme à la nouvelle de Marengo et au retour de Bonaparte ; fête du 14 juillet 1800. Marengo a consacré Brumaire et donné à Bonaparte conscience définitive de ses forces et de ses ambitions.]

15 Juin. = Em. Ollivier. *Thiers et les élections de 1863.* [L'opposition n'avait chance de remporter la victoire que dans les centres urbains, surtout Paris, bien que, sous l'Empire, dit M. O., la candidature officielle fût « jeu de novice » à côté de ce qu'elle est actuellement. Certains démocrates, notamment Garnier-Pagès, veulent sacrifier Darimon, un des « Cinq », ami du Prince Napoléon, mauvais orateur. Il est sauvé par M. O., qui forme un comité où entrent Havin, Guéroult et Girardin. Après des négociations assez longues, le nom de Thiers est mis sur la liste dressée par ce comité. Persigny ayant déclaré dans une lettre rendue publique que le gouvernement tenait Thiers pour ennemi, celui-ci est élu, malgré son passé orléaniste. Succès des autres candidats du comité à Paris :

c'est le triomphe de la politique d'opposition constitutionnelle des « Cinq ». Ils avaient été soutenus par Morny, et surtout par Girardin; portrait de ce publiciste. Long portrait de Thiers, « le plus important » des nouveaux élus. M. O. déclare que son *Histoire de la Révolution* reste « la meilleure, la plus judicieuse, la moins inexacte. » Thiers orateur ; ses théories politiques : le succès justifie, et la Révolution est un accident nécessaire puisqu'il a été, mais en même temps suffisant; son ambition, faite surtout de vanité. Importance des amitiés de femmes dans sa vie. La Cour (Mérimée) essaie de l'amener une fois élu à l'opposition dynastique : il repousse ces avances avec mauvaise humeur]. — Lt DE VAISSEAU DARCY. *La défense de la légation de France à Pékin.* [29 mai-14 août 1900. Extrait d'un prochain ouvrage. M. D. a dirigé la défense]. — G. GOYAU. *Patriotisme et humanitarisme. Essai d'histoire contemporaine. IV. La politique de Jules Ferry.* [La politique coloniale de Ferry a été attaquée à la Chambre, par la droite, qui regardait la « trouée des Vosges », et par l'extrême gauche, héritière du « vieil humanitarisme républicain » : Ferry n'était séparé de la droite que par des « questions d'opportunité et des querelles de partis », tandis que des « questions de doctrine » le séparaient de l'extrême gauche. Sa chute, après Lang-Son, est la revanche de l'humanitarisme. La revue *Les États-Unis d'Europe* blâme la conquête de la Tunisie, condamne l'expansion coloniale et l'appui donné aux missions. Ferry méprise cette « métaphysique politique », déclare que la France « doit porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie », répudie l'antimilitarisme, flétrit la théorie du « renoncement diplomatique ». L'opposition de droite, « qui semblait défier la troisième République de pouvoir rendre à la France quelque prestige », lui permet de grouper une majorité de gauche pour soutenir cette politique].

1er Juillet. = EM. OLLIVIER. *La loi des coalitions, 1864.* [M. O. raconte comment, sollicité par Morny, il accepta de remanier le projet de loi sur les coalitions, déposé à la Chambre en février 1864, et d'en être le rapporteur, et comment il le fit voter, malgré les violentes attaques de l'opposition de gauche, notamment de J. Simon et de J. Favre. Entre temps, M. O. se livre à de longues considérations sur l'esprit et la portée de la loi de 1864, sur le caractère de J. Simon, sur les causes des grèves toujours plus nombreuses, et sur la nécessité de protéger énergiquement la liberté du travail.] — Cte D'HAUSSONVILLE. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV* (suite). *Le duc de Bourgogne à l'armée. Le siège de Turin et les accusations portées contre la duchesse de Bourgogne.* [A l'armée de Flandre, le duc se montre consciencieux et dévot; la campagne se termine piteusement (1702). Au printemps de 1703, il est envoyé sur le Rhin, avec Tallard, et prend Brisach. Revenu à la cour, il reste quatre ans éloigné de l'armée, on ne sait pourquoi. Pendant cette période, il se montre autoritaire et maladroit avec sa femme. Épreuves domestiques et chagrins de la duchesse. Elle souffre des malheurs de la France et de ceux de la Savoie, ennemie de la France. Elle essaye de ramener la paix entre Louis XIV et son père, mais elle n'a pas, comme on l'en a accusée, causé par des indiscrétions voulues l'échec des Français devant Turin en 1706 : il s'explique par l'incapacité de La Feuillade et Marcin].

15 Juillet. = E. Ollivier. *Napoleon III et Bismarck en Pologne.* [Insurrection polonaise de 1861, après l'échec — amené par les Polonais eux-mêmes — de la tentative réformatrice du prince Wielopolski. Sympathies générales en France pour les Polonais; l'empereur, qui les partage, se décide cependant à garder une neutralité bienveillante pour la Russie. Il proteste pourtant contre l'entente conclue entre la Russie et la Prusse pour la répression. Lord Russell propose la présentation au tsar d'une note collective : l'empereur commet la faute d'accepter. Violente sortie du prince Napoléon au Sénat, contre le tsar et pour les Polonais : réplique de Billault, indiquant cependant un changement de politique, et disgrâce du prince. La Russie accueille par un refus la note collective. En France, la Cour, l'opinion publique poussent à la guerre. Napoléon III la juge impossible. Résultats de ces événements : échec de l'insurrection polonaise ; rupture (du fait de l'Angleterre) de l'entente franco-russe; rapprochement inévitable entre la France et la Prusse, l'alliance autrichienne étant impossible à cause de la question de Vénétie.]

Revue des Études historiques. 1901.

Mai-Juin. = Cas. Stryienski. *Le secret de la Dauphine (1756-1761).* [Extr. d'un prochain volume : Marie-Josèphe de Saxe, dauphine, et la cour de Louis XV (1746-1767). Récit des intrigues compliquées et infructueuses du prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine, aidé de son factotum le Victe de Martange, pour amener son père, Auguste de Saxe, roi de Pologne, à lui abandonner le trône, on pour obtenir quelque autre souveraineté. Sa sœur s'y mêla activement, et Louis XV qui les connut, ne les entrava pas : « Le *secret de la Dauphine* vint se greffer sur le *Secret du Roi.* »] — Dr Luc. Nass. *Catherine de Médicis fut-elle empoisonneuse ?* [C'est possible, mais bien improbable. Elle passa pour telle parce qu'elle était superstitieuse et adonnée aux sciences occultes. A la fin du XVIe siècle, les astrologues et sorciers sont légion, mais on trouve peu d'affaires d'empoisonnement]. — H. Courteault. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat.* [Suite et fin. La Révolution à Paris, jusqu'en juillet 1792. P. 235, un passage indique que ces souvenirs ont été rédigés après 1830].

Revue des Questions historiques. 1901.

1er Juillet. = R. P. P. Bliard, S.J. *Dubois et Saint-Simon. Une ambassade extraordinaire à Madrid, 1721-1722.* [Extrait d'un prochain ouvrage sur : Dubois, cardinal et premier ministre. En 1721, Saint-Simon obtient du régent d'aller en Espagne comme ambassadeur extraordinaire pour conclure les mariages de Louis XV avec l'infante Anne-Victoire, et du prince des Asturies avec une fille de Philippe d'Orléans. Au cours de cette ambassade, il multiplie les témoignages de respectueuse estime et de gratitude à Dubois, dont il écrira tant de mal en 1740. C'est avec son appui qu'il règle l'affaire des mariages et qu'il obtient la grandesse pour lui-même, la Toison d'or pour son fils aîné ; dans le même temps, en France, Dubois vient en aide à la duchesse, gênée par des emprunts contractés pour assurer à son mari le train convenable. Saint-Simon revient en France plein de « reconnaissance, d'attachement et de respect pour le cardinal »]. — A. des

GANNIERS. *La dernière campagne du Maréchal de Rochambeau, 1792.* [La guerre a été entreprise par la France, en 1792, dans un but politique : sans les Girondins, elle n'aurait pas eu lieu. Rochambeau et l'armée du Nord au début de 1792 ; sa carrière militaire ; ses lieutenants : Biron, Dillon, etc. Rochambeau préconise la défensive ; Dumouriez fait décider l'offensive en Flandre. Intrigues de Biron contre son chef. La déclaration de guerre (20 avr.) ; les *instructions du 22 avril* prescrivent trois opérations : marche sur Mons par 20.000 hommes sous Biron ; démonstrations sur Tournai ; marche sur Furnes. Échec de la démonstration sur Tournai ; panique de Quiévrain et meurtre de Dillon. A suivre.] — ABBÉ DAUX. *Les dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi.* [Étude sur l'épiscopat de cet évêque de Montauban ; M. D. le défend d'avoir été un « bretteur », un prélat mondain, galant, commensal de Voltaire. Il quitta son siège en 1791, erra en France, fut arrêté dans la Seine-Inférieure en juillet 1796 et mourut peu après à Rouen. Récit de ses tribulations et de sa captivité ; détails sur la liquidation de sa succession]. — ABBÉ FÉRET. *Le Concordat de 1816. Ambassade à Rome de Cortois de Pressigny et du Cte de Blacas.* [Exposé des négociations compliquées poursuivies de 1814 à 1816 entre les cours de France et de Rome pour la conclusion d'un nouveau Concordat, rédigé sur les bases de celui de 1516. Elles n'aboutirent pas, Louis XVIII n'ayant pu accepter plusieurs demandes du Saint-Siège, contraires à la charte constitutionnelle.] — CH. DE LA RONCIÈRE. *La défense de nos côtes au XVIIe siècle.* [D'ap. l'ouvr. de Georges Toudouze, paru en 1900.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1901.

Mai. = D. *La bataille de Jemappes.* [L'invasion de la Belgique a été décidée au lendemain de Valmy. Plan de Dumouriez ; offensive par Mons. Mouvement des troupes françaises et premières rencontres jusqu'à la fin d'octobre. Une carte. A suivre.] — G. *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat.* [Suite. XII Combat de Jockgrim et Bergzabern. Wurmser attaque ces positions avancées des lignes de Wissembourg, mais ne réussit qu'à repousser la droite française sous Lauterbourg. XIII. La levée en masse en Alsace. Décrétée en août 1793, elle fait affluer aux armées du Rhin et de la Moselle une foule d'agricoles sans armes et hors d'état de servir. XIV. La désertion des agricoles. Multiples témoignages qui en attestent les vastes proportions. XV. Cantons réfractaires. Pas d'enthousiasme à Saverne et Marmoutier ; rébellion ouverte à Barr. XVI. Réorganisation des agricoles. Ceux qui restent sont groupés en bataillons, et envoyés en seconde ligne pour être instruits. Ils sont amalgamés à la fin de 1793. En somme, la levée en masse fournit, après trois mois, sur la frontière de l'Est, de 15 à 20.000 hommes non immédiatement utilisables. XVII. La cavalerie agricole. Peu nombreuse et médiocre. XVIII. La levée en masse à l'armée de la Moselle. Moins de désertions et de déceptions qu'à l'armée du Rhin. Elle fournit, comme à celle-ci, de 8 à 10.000 hommes, provenant du seul département de la Moselle. XIV. L'armée de la Moselle au commencement de septembre. États de situation. Dénonciations contre ses chefs : les émigrés peuvent ne pas y être étrangers. Une carte. A suivre.] — M. *Études sur la campagne de 1799.* [Suite. III. État intérieur de l'armée au premier jour de l'an VII (22 sept. 1798), avec pièces justificatives. A suivre.]

Juin. = G. *Les campagnes du maréchal de Saxe.* (Suite). Deuxième partie : *La campagne de 1744.* [Ch. Ier : Le plan de campagne. L'objet de la guerre entreprise en 1741 semblait imposer, au début de 1744, de prendre en Allemagne l'offensive à laquelle Mme de Châteauroux et le Mal de Noailles avaient décidé le Roi. Cependant la Flandre fut choisie : le ravitaillement y était plus facile; la guerre paraissant inévitable avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, il valait mieux la soutenir, avec les ressources des places, sur une frontière particulièrement exposée; l'offensive en Flandre permettait de faire des conquêtes durables. États et situations des troupes et garnisons stationnées et à employer en Flandre, datées de janvier à mars 1744, montrant l'importance que le gouvernement attribue à cette région, et son intention d'y ouvrir la campagne.] — B. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II).* [Dans ce premier article, l'auteur étudie, au point de vue spécial de l'armée du Nord, l'action militaire du gouvernement, surtout du Comité de Salut public, le Commandement (détails sur les dénonciations incessantes contre les généraux et les offres de trahison qu'ils reçoivent), l'action disciplinaire du Commandement contre les insoumissions et désertions, et contre les paniques, le pillage et le désordre.] — E. F. *La guerre de 1870-71.* (Suite). *Journée du 3 Août.* [Envoi de la division Douai à Wissembourg, en flèche, mal gardée, ignorant la proximité de l'ennemi. En Lorraine, la situation des corps reste sensiblement la même. A Metz comme au Ier corps, on croit que les Allemands sont encore hors d'état de « commencer les opérations importantes ». En réalité, ceux-ci s'approchent de la frontière, que leur IIIe armée franchira le lendemain. A suivre.]

Revue historique. 1901.

Juillet-Août. = G. Weill. *Buonarotti, 1761-1837.* [Biographie faite d'après les ouvrages imprimés et les documents inédits des Arch. nationales. Buonarotti, né à Pise, de famille noble et riche, embrasse de bonne heure les idées « philosophiques », passe en Corse en 1789, y prend une part active au mouvement révolutionnaire, et devient citoyen français le 27 mai 1793. Affilié à la Montagne, il est nommé commissaire du Conseil exécutif en Corse, puis commissaire national à Oneille, conquis par l'armée d'Italie. En mars 1795, il est emprisonné comme terroriste, puis relâché. Il se mêle à la conspiration de Gr. Babeuf (dont il écrira plus tard l'histoire), est déporté à l'île Pelée, près Cherbourg, et reste, pendant le Consulat et l'Empire, sous la surveillance de la police. Après 1815, il vit à Genève, puis à Bruxelles. En 1830, il revient à Paris, et y continue son œuvre révolutionnaire; il est en relations avec Mazzini, Trélat, L. Blanc, Bastide, Thomas, etc. Il meurt en 1837, et les démocrates font une manifestation à ses funérailles. « Démocrate ardent, conspirateur infatigable, ancêtre du socialisme », il n'a jamais séparé « dans son apostolat révolutionnaire ses deux patries, la France et l'Italie. »] — V.-L. Bourrilly. *L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople, 1535-1538.* [Après avoir résumé les relations de la France et de la Porte de 1515 à 1535, M. B. étudie successivement l'origine et les débuts de La Forest (Auvergnat, né à la fin du XVe siècle, secré-

taire de Duprat), le caractère et la portée de la mission qui lui fut confiée en 1535 : introduire le Turc dans les affaires européennes, et le résultat de cette mission : conclusion du premier traité de commerce et d'alliance passé avec le sultan, ébranlement vers l'Occident des forces turques que La Forest, tombé malade, ne put empêcher de se détourner sur Venise. Il mourut en 1537. Son successeur, Ch. de Marillac, devenu suspect à la suite du rapprochement de Charles-Quint et de François Ier, fut remplacé par Rincon en avril 1538. M. B. publie, dans son texte, une longue lettre de La Forest (juillet 1537) contenant le tableau du camp de Soliman, et des détails sur la façon dont s'accomplit sa mission, et une lettre de Marillac (mars 1538), exposant ses inquiétudes et les difficultés qu'il rencontre.]

Revue maritime. 1901.

Avril. = Lieut^t de vaisseau Mouchez. *Le blocus de Brest, 1803-1805*. [Suite ; fin en mai. Reproduction des correspondances officielles, surtout anglaises, relatives au blocus, 11 messidor an XI-17 juillet 1804.]

Revue politique et parlementaire. 1901.

10 Juin. = G. Cantecor. *Un premier rêve de république athénienne eu 1800. Fragment d'une étude sur Mme de Staël*. [Analyse du Livre *La Littérature*, où Mme de Staël expose sa conception du salut social par l'éloquence et la philosophie, et du rôle modérateur que peut jouer l'esprit dans le régime populaire. Ce livre fut considéré comme une protestation contre le 18 brumaire.] — Ch. de Larivière. *L'empereur Joseph II à Paris en 1777 et en 1781*. [Récit de ses deux séjours d'après les sources imprimées.]

10 Juillet. = Ch. Roux. *L'isthme et le canal de Suez. Historique. État actuel*.

Souvenirs et Mémoires. 1901.

15 Mai. = Paul d'Estrée. *Nouvelles à la main de Bosquet de Colomiers* (avril-novembre 1752). [Fondateur à Paris d'un bureau de nouvelles à la main, emprisonné en 1752. Les documents reproduits proviennent des archives de la Bastille.] — L. G. F. *Le général Dubesme à l'armée de Naples* (1799). [Suite et fin. Prise de Naples, opérations en Pouille et dans les Abruzzes, prise de Trani.] — *Lettres inédites du maréchal de Saint-Arnaud*. [Début paru en 1900, fin le 15 juin. Lettres écrites de Metz, 1840 et 1841.] — *Mémoires d'un soldat de l'ancien régime*. [Suite ; fin le 15 juin, et à suivre. L'auteur, ayant quitté le service, voyage en Hollande et Belgique et revient à Paris faire du commerce, en 1720 ; détails sur les opérations financières du temps ; voyages en Normandie et en Bretagne ; départ et traversée pour Saint-Domingue, 1724.]

15 Juin. = *Les vicissitudes de l'ordre de Malte au commencement du XIXe siècle*. [Lettre du commandeur de Saint-Laurent au chevalier Arnaud de Montor, écrite vers 1806, retraçant les vicissitudes de l'ordre depuis 1797.]

NOTES ET NOUVELLES

— Les Académies viennent de décerner leurs prix annuels. Elles ont couronné les travaux d'histoire moderne et contemporaine qui suivent :

Académie française. — Premier prix Gobert (9.000 fr.) au R. P. A. Baudrillart, pour son livre sur *Philippe V et la cour d'Espagne*; second prix (1.000 fr.) à feu M. Legrelle, pour son ouvrage sur *La diplomatie française et la succession d'Espagne*. — Sur le prix Marcelin Guérin, M. Ch. Benoist, pour son livre *Le Prince de Bismarck*, a reçu 2.000 fr. — Prix Narcisse Michaut : L. Ducros, *Les Encyclopédistes*, 1.000 fr. ; Abbé Pauthe, *Bourdaloue*, 500 fr. — Prix Thiers (3.000 fr.) : L. Madelin, *Fouché* (*1759-1820*), 1.500 fr. ; A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française* (*1659-1789*), 1.000 fr. ; Ed. Leclaire. *Histoire de la pharmacie à Lille de 1301 à l'an XI* (*1803*), 500 fr. — Sur le prix Thérouanne ont reçu : G. Isambert pour *L'indépendance grecque et l'Europe*, 1.000 fr. ; Stéfane-Pol, auteur de : *Le Conventionnel Lebon*, 500 fr. — Sur le prix Saintour, 500 fr. à M. H. Chamard pour : *Joachim du Bellay*, *1522-1560*. — Sur le prix Montyon : Gab. Gravier, *Vie de Samuel Champlain, fondateur de la Nouvelle France* (*1567-1635*), 1.000 fr. ; Capne J. Colin, *L'éducation militaire de Napoléon Ier*, 1.000 fr. ; H. Amphoux, *Michel de l'Hospital et la liberté de conscience au XVIe siècle*, 500 fr. ; Ém. Gossot, *Essai critique sur l'enseignement primaire en France de 1800 à 1900*, 500 fr. ; J. Marchand, *L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 500 fr. ; Capne Mondelli, *La vérité sur le siège de Bitche* (*1870-71*), 500 fr. ; V. Tautet, *Survivance de l'esprit français aux colonies perdues : la Louisiane, l'Ile de France, Saint-Domingue*, 500 fr. — Sur le prix Sobrier-Arnould, 1.000 fr. à M. l'abbé J. Paquier pour : *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (*1480-1529*). — Sur le prix Juteau-Duvigneux, 500 fr. à M. E.-J. Guibert pour son *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*. — Sur le prix Furtado, 500 fr. à M. J. de La Faye pour : *Le général de Lamirault* (*1808-1898*). — Sur le prix Fabien, 600 fr. à M. Fern. Dreyfus pour : *Misères sociales et études historiques*.

Académie des sciences morales et politiques. — Le prix J.-J. Berger (12.000 fr.) a été partagé comme suit : 6.000 fr. à M. A. Tuetey pour ses deux ouvrages : *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, et *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution* ; 3.000 fr. à M. A. des Cilleuls pour son *Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle* ; 2.000 fr. à M. A. Corlieu pour son *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris* ; 1.000 fr. à M. G. Cadoux pour son livre sur *Les Finances de la ville de Paris de 1798 à 1900*. — Sur le prix Fr.-Jos. Audiffred (5.000 fr.) : L. Bonneville de

Marsangy, *La Légion d'honneur* (*1802-1900*), 1.500 fr.; Germ. Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XIV*, *Les associations ouvrières au XVIIIe siècle*, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, *L'industrie et le commerce du Vélay aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1.000 fr.; Em. Garnault, *Le commerce Rochelais au XVIIIe siècle* (*marine et colonies de 1763 à 1790*), 1000 fr.; Ed. Driault, *La question d'Orient depuis son origine jusqu'à nos jours*, 500 fr.; Georges Toudouze, *La défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVIIIe siècle*, 500 fr.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Le second prix Gobert a été décerné à M. P. Boissonnade pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution*.

— La réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements a eu lieu à l'École des Beaux-Arts du 28 mai au 1er juin. Voici la liste des communications qui ont été faites à ces séances, sur des sujets d'histoire de l'art moderne :

M. *Albert Babeau*. L'énigme de François Gentil, étude de la vie et des œuvres du sculpteur troyen du XVIe siècle. — M. *Alfred Gabeau*. Les décorations intérieures des habitations au XVIIIe siècle dans la ville du Croisic. — M. *Eugène Thoison*. Étude sur les Vernansal, particulièrement le peintre, disciple de Lebrun. — M. *Albert Jacquot*. Essai de répertoire des artistes lorrains (suite). — M. *F. Lorin*. Le Louis XIII de François Rude. (Documents relatifs à la commande faite par le duc de Luynes). — M. *Henri Jadard*. Le livre d'heures de Marie Stuart à la bibliothèque de Reims. — M. *Cyprien Pérathon*. La vision de Constantin, tapisserie d'Aubusson du XVIe siècle. — M. *Léon de Vesly*. Pierre des Aubeaux, imagier rouennais du XVIe siècle. — M. *Alphonse Roserot*. Laurent Guiard, premier sculpteur du duc de Parme (1723-1788). — M. *Léonce Lex*. Le théâtre à Mâcon de 1772 à 1792. — M. *l'abbé Brune*. Les tableaux de l'église de Clairvaux (Jura). — M. *Camille Leymarie*. La porcelaine artistique de Limoges pendant le premier tiers du XIXe siècle. — M. *Joseph Pierre*. La décoration du chœur de la cathédrale de Bourges sous la conduite de Louis Vassé (1765-1769). — M. *François Rossi*. Catalogue de la collection Ricard formée d'œuvres sculptées, peintes ou dessinées dues à Puget et à son école. — M. *Paul Leroy*. L'art chez les Feuillants. — M. *Ch. Braquehaye*. Les peintres de l'Hôtel de ville de Bordeaux (suite). — M. *L. Allec*. Le portrait de Louis XVIII par Gérard au musée de Marseille. — M. *Maurice Hénault*. Les Danezan, sculpteurs valenciennois du XVIIIe siècle. — M. *Louis Duval*. Le retable de l'Église abbatiale de Silly-en-Gouffern (Orne) de la fin du XVIIe siècle. — M. *Alphonse Roserot*. Bouchardon intime, d'après des documents inédits. — M. *l'abbé Requin*. Le sculpteur Francesco Laurana dans le Comtat. — M. *Charles de Grandmaison*. La chapelle funéraire de Seigne, près Bléré, du XVIe siècle; sculptures attribuées aux Juste. — M. *Emile Delignières*. Une peinture sur verre de 1525 à Saint-Vulfran d'Abbeville. — M. *J. Momméja*. Le rôle du colonel Lomet dans l'introduction de la lithographie en France. — M. *Pierre Parrocel*. Le peintre Michel Serre et ses scènes de la peste de Marseille. — M. *Louis de Grandmaison*. Les peintures de la chapelle du château de Véretz exécutées en 1666. — M. *Ch. Pon-*

sonailhe. La maison de Robert de Cotte, rue du Bac (à Paris), et : L'hôtel du Dréneuf sous la Terreur. — M. *Bouillon-Landais*. Augustin Aubert, peintre marseillais. — M. *Paul Lafond*. La flèche de la cathédrale Sainte-Marie d'Oloron (XVIIe siècle). — M. *Numa Coste*. Le peintre Jean Daret.

— Les sujets de composition de l'agrégation d'histoire ont été cette année : Histoire ancienne : Tibère ; Histoire du moyen âge : le commerce, l'industrie et les beaux-arts dans l'empire byzantin au VIe siècle sous Justinien ; Histoire moderne : le gouvernement de Louis XIV après 1661 : le roi, le chancelier, les ministres, les secrétaires d'État et l'administration provinciale.

— Le 22 Juillet a eu lieu, à la Sorbonne, sous la présidence de M. G. Monod, la première réunion provisoire d'une *Société d'histoire moderne* dont plusieurs professeurs et érudits ont récemment entrepris la fondation. Elle a pour objet : 1° De grouper les travailleurs qui, soucieux du progrès des études d'histoire moderne, n'ont « d'autres règles que la raison contrôlée et soutenue par une méthode rigoureuse » ; 2° de contribuer à l'organisation du travail, dans le domaine de l'histoire moderne, par la tenue de séances mensuelles où seront faites des communications orales, par la publication d'un bulletin périodique où sera consigné le procès-verbal des séances, et par l'établissement d'une correspondance suivie entre la Société et ses adhérents de province ou de l'étranger. En outre la Société se propose, lorsque ses ressources le lui permettront, d'entreprendre ou subventionner des publications de textes, et de créer des instruments de travail dont l'histoire moderne est à peu près dépourvue.

Au cours de cette première réunion, la présidence d'honneur a été décernée à MM. A. Aulard, E. Lavisse et G. Monod, et un bureau provisoire a été élu. Il se compose de MM. É. Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure, *président* ; A. Lemonnier, professeur à l'Université de Paris, *vice-président* ; A. Mathiez, agrégé d'histoire, *secrétaire général* ; P. Muret, agrégé d'histoire, *secrétaire* ; C. Bloch, archiviste du Loiret, *archiviste-trésorier*.

Après l'exposé, par M. A. Mathiez, de l'esprit et du but de la Société, MM. Lanson, maître de conférences à l'École normale supérieure, et Hauser, professeur à l'Université de Clermont, ont indiqué quel profit certain les travailleurs qui s'occupent d'histoire littéraire et d'histoire économique et sociale, trouveraient à s'associer à ses travaux. Ensuite, M. P. Muret a donné lecture des principaux articles des statuts ; calqués, à peu de chose près, sur ceux de la *Société de physique*, ils seront soumis à la ratification d'une assemblée générale qui aura lieu le samedi 2 novembre prochain. Dès à présent, la liste des adhésions est assez longue : nous y relevons les noms de MM. Ch. Andler, A. Chuquet, Debidour, E. Denis, H. Berr, etc. La Direction de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* s'est associée dès la première heure à cette œuvre scientifique, qui était nécessaire, et qui rendra de grands services. — Adresser toutes communications à M. A. Mathiez, 5, Rond-Point Bugeaud, ou à M. P. Muret, 12, Place de Laborde, à Paris.

— La Société des Études historiques vient de décerner le prix Raymond (1901) à M. Marcel Marion, professeur à l'Université de Bordeaux, auteur d'un mémoire

sur la *Condition des classes rurales en Bordelais à la fin du XVIIIe siècle*. Ce mémoire sera publié l'année prochaine en articles dans la *Revue des Études historiques*.

— A l'assemblée générale de la Société d'histoire diplomatique, le 7 juin, deux communications ont été faites, l'une par le Cte Greppi, ancien ambassadeur d'Italie, sur la mission du Cte Carletti, envoyé du grand-duc Ferdinand de Toscane (1704-1705), l'autre par M. Abel Rigault, attaché aux archives du Ministère des Affaires étrangères, sur le voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au XVIe siècle. MM. d'Haussonville et A. Porel ont été nommés membres du conseil d'administration en remplacement du Duc de Broglie et du Cte de Bourmont, décédés.

— La Société d'histoire contemporaine a tenu le 5 juin son Assemblée générale annuelle. MM. le Cte de Sémallé et G. Firmin-Didot ont été élus membres du Conseil en remplacement du Vic^te de Broc, démissionnaire, et de M. Ludovic Sciout, décédé. La Société a ensuite entendu deux communications, l'une de M. Paul Lacombe sur : Un concert à la Cour en 1809, d'après des documents des Archives nationales et des Archives de l'Opéra ; l'autre de M. Léonce Grasilier sur : La mission à Tunis du capitaine de vaisseau Pléville-Lepelley en octobre 1793, d'après ses Mémoires autographes. On trouvera le texte de ces deux communications dans le compte rendu de l'Assemblée, publié par la Société. (Paris, 5, rue Saint-Simon. In-8, 44 p.)

— Travaux en préparation et sous presse :

Casimir Stryienski, Marie-Josèphe de Saxe, dauphine, et la cour de Louis XV (1746-1767), d'après des documents inédits des Archives royales de Saxe (Sous presse). — *H. Cordier*. Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales. Tome II, 1876-1900 (Chez Alcan. Sous presse). — *Dubois et Sarthon*. Petite histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870, d'après M. Debidour. (Chez Alcan, dans la « Bibliothèque utile ». Sous presse). — *R. P. P. Bliard, S. J.* Dubois cardinal et premier ministre (Chez Lethielleux. Sous presse).

M. J. Colin, capitaine d'artillerie à la section historique de l'État-major de l'armée, va mettre sous presse les deux premiers volumes d'un grand ouvrage sur la Campagne de 1805. Ces deux volumes paraîtront à la fin de l'année. Ils mèneront le récit des événements jusqu'à l'arrivée des corps de la Grande armée sur le Danube. Le premier sera précédé, en guise d'introduction, d'une étude étendue sur la politique européenne de 1803 à 1805.

M. A. Chuquet publiera à la fin de l'année à la librairie Plon, un ouvrage sur Stendhal, fait d'après des documents inédits et dans lequel il retracera particulièrement sa carrière militaire.

MM. Paul Gaffarel et le Comm^t Louvot préparent un ouvrage sur la guerre d'Espagne sous le Premier Empire.

Les deux ouvrages suivants seront publiés par les soins de la Société pour la propagation des livres d'art : *Ernest Babelon*. Les graveurs en pierres fines du XVIe au XVIIIe siècle. — Les graveurs en médailles du XVIe au XVIIe siècle.

La librairie Manzi, Joyans et Cie publiera, en souscription, au mois de novembre, un ouvrage de luxe de *M. F. Masson* sur l'impératrice Marie-Louise.

— M. Paul Vitry, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris et de l'École du Louvre, a soutenu le 3 juillet, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, les deux thèses suivantes pour le doctorat-ès-lettres. Thèse latine : *De C. A. Dufresnoy pictoris poemate quod « De arte graphica » inscribitur*; jury : MM. A. Croiset, Larroumet, Collignon, Lafaye. Thèse française : *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*; jury : MM. A. Croiset, Lemonnier, Luchaire, Langlois. Mention *très honorable*.

— Le musée Carnavalet vient de recevoir : le buste en plâtre, par Carpeaux, du modèle qui servit à l'exécution d'une des bacchantes du fameux groupe de la danse à l'Opéra : don de Mme Vve Carpeaux; — deux documents provenant de la collection Charavay : le premier, daté du 16 décembre 1792, est un bulletin de santé du roi et de la reine au Temple, avec le récit d'une visite faite aux prisonniers par le citoyen Drouet, membre de la Convention et du Comité de Sûreté générale ; le second (2 août 1793) est un rapport de police sur la communication à Marie-Antoinette de l'arrêté la renvoyant au tribunal révolutionnaire et sur son transfert à la Conciergerie ; — deux croquis rehaussés de gouache et d'aquarelle de Gabriel Saint-Aubin représentant l'un une vue de la grande salle du Parlement, l'autre une vue du Collège de pharmacie, et deux dessins de la collection Destailleurs : une vue de la Seine et du Louvre prise de l'hôtel de Salm, qui est devenu le palais de la Légion d'honneur, et une vue du Collège des Quatre Nations surmonté d'un énorme bonnet phrygien en zinc tel qu'il en existe un à Carnavalet même, dans la grande salle des souvenirs de la Révolution.

*
* *

— Le journal *La Vérité Française* a publié dans son numéro du 2 juin dernier une relation des massacres de septembre que l'on peut dire inédite, si l'on néglige quelques extraits qu'en a donnés l'abbé Aimé Guillon dans un livre intitulé *Les martyrs de la Foi pendant la Révolution*, publié à Paris en 1821. Cette relation, assez intéressante, est l'œuvre de l'abbé Berthelot de Barbot, vicaire général du diocèse de Mende, qui, emprisonné aux Carmes le 11 août 1792, put échapper à la mort; et elle fut rédigée à la demande de J.-L. Soulavie, l'imposteur connu, pour une *Histoire de la Révolution*, qu'il écrivit ultérieurement et qui est restée manuscrite. M. A. Mazon, qui communique cette pièce à *La Vérité Française*, l'a trouvée dans une vaste collection de gravures et images d'actualité, formée par Soulavie de 1783 à 1809, comprenant 22.000 pièces en 52 volumes in-folio (dont 22 consacrés aux séries révolutionnaires et contre-révolutionnaires et 13 à la série napoléonienne), passée successivement en Autriche et en Amérique, et revenue depuis quelques années à Paris où elle attend acheteur, chez le libraire Ferroud, 127, Boulevard Saint-Germain, pour la somme de 60.000 francs.

— L'administration des Archives vient de faire paraître l'*Inventaire analytique*

des procès-verbaux du Conseil de commerce et Bureau du commerce de 1700 à 1791 (Paris, Imprimerie nationale, in-4, LXXII-700 p.). Commencé par M. P. BONNASSIEUX, que la mort arrêta dans son travail, ce volume a été continué et achevé par M. E. LELONG ; ce dernier a fait précéder l'Inventaire d'une Introduction où il étudie l'histoire du Conseil de commerce, et l'a fait suivre d'une table générale des matières.

— M. A. DUCAMÈS-DUVAL vient de tirer d'un exemplaire des *Mémoires militaires du général Lloyd* (trad. pub. à Londres et Bruxelles en 1784), relié et provenant de Sainte-Hélène, plusieurs passages annotés par l'Empereur (Bordeaux, Gounouilhou, et Paris, Picard, in-4, 20 p. et 2 fac-similés). Dans ces annotations, Napoléon malmène durement le général autrichien. — La publication est faite sous les auspices de la Société des archives historiques de la Gironde.

— Au *Cinquième congrès scientifique international des catholiques*, tenu à Munich en septembre 1900 et dont le compte rendu vient de paraître en six langues (Munich, Herder, 1901), M. P. FÉRET a fait, dans la section d'histoire, une communication sur : les premières négociations de M. Courtois de Pressigny pour obtenir un nouveau Concordat, 1814-1815.

— Le sixième volume complémentaire (Ergänzungsband) des *Mittheilungen des Instituts fürösterreichische Geschichtsforschung* (Innsbrück, Wagner, 1901) contient un article du CAPne O. CRISTE sur : La retraite du colonel comte Kinsky du Voralberg en Bohême, novembre 1805.

— M. A.-J. GRANT vient de faire paraître dans la *Cambridge historical series* un résumé judicieux et impartial de l'histoire moderne de la France, sous le titre de : *The French monarchy*, 1483-1789, (2 vol., dont le premier s'arrête à 1600, de VI-385 et 314 p.) L'ouvrage contient des cartes, des tableaux généalogiques, un index et une bibliographie sommaire.

— A signaler, dans la 22e livraison du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, les articles : *Schutzsystem*, par Lexis (historique de la législation protectionniste et prohibitionniste en France depuis Colbert); *Seide-und Seidenindustrie*, par v. Juraschek ; *Sismondi*, par Lippert; *Sozialdemokratie*, *Sozialismus und Kommunismus*, par G. Adler; *Die Katholisch-sozialen Bestrebungen*, par A Brüll; *Sparkassen*, par M. Seidel.

— M. MAURICE TOURNEUX avait donné en 1895, dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, sous le titre de : *Marie-Antoinette devant l'histoire*, un « essai bibliographique » qui fut tiré à part et s'épuisa rapidement. Il vient d'en publier, à la librairie Henri Leclerc, une seconde édition, revue et considérablement augmentée (Paris, 1901, in-4, XVI-164 p., 20 fr.). Les 459 numéros qu'elle contient sont répartis en quatre chapitres : I. Écrits authentiques ou apocryphes ; II. Particularités relatives à la personne et à la vie privée de Marie-Antoinette ; III. Vie publique, règne et mort de Marie-Antoinette ; IV. Historiens de Marie-Antoinette. L'ouvrage est complété par une table des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, et orné de trois reproductions, notamment de ce tragique croquis de David

représentant la reine conduite à l'échafaud. Il est soigné et précis à souhait, comme tout ce qui sort de la plume de M. T. On appréciera comme ils le méritent son intérêt et sa portée après lecture de l'avertissement qui occupe les treize premières pages.

— M. Baguenault de Puchesse. *Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers, 1589-1595* (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*) Paris, 1900. In-8, 22 p. — Cette plaquette contient 22 lettres d'Henri IV qui avaient échappé comme beaucoup d'autres d'ailleurs aux éditeurs des *Lettres missives d'Henri IV* et qui sont tirées de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg ; elles se trouvent aujourd'hui en copie à la Bibliothèque nationale, Nouvelles acquisitions françaises, n° 6282. Les plus importantes sont datées de juin 1595 et relatives à la bataille de Fontaine-Française, dont elles exposent la préparation, le succès et les résultats. M. B. a fait précéder sa publication d'une courte introduction qui nous renseigne sur les destinataires de ces lettres, et a muni chaque document, avec son habituelle érudition, de notes qui l'éclairent et le complètent. — V.-L. B.

— Paul Lorquet. *La peinture française contemporaine. Les maîtres d'aujourd'hui.* Paris, Firmin-Didot, [1901]. In-8, 387 p. — En réunissant dans ce volume les notes écrites après des visites aux Salons, M. P. L. s'est proposé de retracer l'état de la peinture française au début du XXe siècle. Il cherche à démêler, dans les productions si mélangées qui sont exposées annuellement, les caractères communs, il essaye de grouper les artistes d'après leur éducation, leurs tendances, il met ainsi de l'ordre et de la clarté dans cette apparente confusion et fait sentir l'évolution des doctrines et des genres. L'auteur a vu avec soin les peintures dont il parle, il a du goût, et son émotion devant l'œuvre d'art est sincère, mais il cherche trop à décrire les tableaux par des mots et cette accumulation d'épithètes colorées et imagées rend le style fatigant. Dans son désir d'être impartial et bienveillant il cite trop de noms d'artistes : combien parmi ceux dont il parle ne seront jamais des maîtres ! Enfin, l'absence de chronologie et l'oubli des dates des Salons où les tableaux décrits furent exposés, rendront ce volume peu utilisable dans l'avenir et lui enlèveront sa valeur documentaire.

— La librairie Cornély vient de mettre en vente, sous le titre de : *Pour l'armée républicaine* (petit in-8, 94 pages), une brochure d'actualité qui contient une partie historique. L'auteur anonyme, recherchant quels ont été sous la première République les rapports de l'État et de l'Armée, étudie successivement, en s'appuyant sur des faits : les nouveaux principes de recrutement apportés par la Révolution, les sentiments et la conduite des soldats républicains, les actes et les paroles du général Hoche, le changement, sous l'influence de Bonaparte, de l'esprit de l'armée, et sa participation aux coups d'état militaires qui mirent fin à la République.

LIVRES NOUVEAUX[1]

Généralités et Instruments bibliographiques. — *D. Jordell.* Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899 (3e année). Paris, Per Lamm, 20.00. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Archives ecclésiastiques. Série G. Tome II (clergé séculier) rédigé par *J.-A. Brutails.* Bordeaux, Imp. Gounouilhou.

XVIe siècle. — *E. Charleville.* Les États généraux de 1576. Le fonctionnement d'une tenue d'état. Paris, Pedone. — *A. Hamon.* Un grand rhétoriqueur poitevin. Jean Bouchet (1476-1557 ?). Paris, Oudin. — *L.-G. Pélissier.* Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise (1504-1509). Paris, Klinksieck. — Mémoires du *Vte de Turenne*, depuis duc de Bouillon (1565-1586), suivis de 33 lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits, publiés par le *Cte Baguenault de Puchesse.* Paris, Laurens (Société de l'hist. de France).

XVIIIe siècle. — *L. Chabaud.* Les précurseurs du féminisme : MMmes de Maintenon, de Genlis et Campan. Paris, Plon, 3.50. — *Capne J. Colin.* Les campagnes du Maréchal de Saxe. 1re partie. L'armée au printemps de 1744. Paris, Chapelot, 7.50 — *Capne J. Colin.* Louis XV et les Jacobites. Le projet de débarquement en Angleterre de 1743-1744. Paris, Chapelot, 3.50. — *L.-H. Labande.* Un diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780). Journal intime du Chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie. 2 vol. in-8. Paris, Plon, 15.00. — *A. Mahl.* Studien zur Vorgeschichte der Französischen Revolution. Leipzig, Mohr.

Révolution et Empire. — *C. d'Arjuzon.* Madame Louis Bonaparte. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — Recueil des actes du Comité de Salut public, publié par *F.-A. Aulard.* Tome XIII (23 avril-28 mai 1794). Paris, Imp. nationale (Coll. des Documents inédits). Leroux, éditeur, 12.00. — *J. Basdevant.* La Révolution française et le droit de la guerre continentale. Paris, Larose. — *G. Bruley.* Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley, avocat du roi, maire de Tours, député à l'Assemblée législative (1759-1847). Angers, Germain et Grassin. — *Graf Fleury*, Die berühmten Damen während der Revolution und unter dem Kaiserreich. [Trad. du français]. Berlin, K. Siegismund. — Souvenirs de Sainte-Hélène par la Comtesse de Montholon (1815-1816), publiés par le *Cte Fleury.* Paris, Émile Paul, 3.50. — Relation officielle de la bataille d'Austerlitz présentée à l'Empereur Alexandre, le 14 (26) janvier 1806, par le général *Kutusow.* Paris, G. Kleiner, 0.60. — *A. Lallié.* J.-B. Carrier (1756-1794). Paris, Perrin, 7.50. — *V. de Marolles.* Les lettres d'une mère. Episode de la Terreur (1791-1793). Paris, Perrin, 7.50. — *L. Olivier.* Le général La Fayette en Seine-et-Marne. Paris, Leclerc. — *G. Trappe.* Le pouvoir exécutif dans la Constitution de l'an III. Paris, Pedone. — *H. Weil.* Le Prince Eugène et Murat, opérations militaires et diplomatiques (1813-1814). Tome Ier. Paris, Fontemoing, 8.00.

XIXe siècle. — *E. Biré.* Alfred Nettement, sa vie, ses œuvres. La presse royaliste de 1830 à 1852. Paris, V. Lecoffre, 7.50. — *V. Canet.* Un demi-siècle de

1. On trouvera des indications bibliographiques complètes dans la *Revue* (Comptes rendus, Notes et nouvelles) et dans le *Répertoire* de l'année courante.

notre histoire (1848-1900). Lille, Desclée, de Brouwer. — *J. Charles-Roux*. L'isthme et le Canal de Suez ; historique ; état actuel. 2 vol. in-8. Paris, Hachette, gr. (20.00). — Souvenirs d'Adrien d'Épinay (1794-1839). Extraits relatifs à sa seconde mission à Londres en 1833 (abolition de l'esclavage), pub. par son fils *P. d'Épinay*. Fontainebleau, Imp. Bourges. — *A. Delorme*. Sous la chéchia. Carnet d'un zouave. De la Kabylie à Palestro (1856-1859). Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *Capne Mordacq*. Pacification du Haut Tonkin. Histoire des dernières opérations militaires. Colonnes du Nord (1895-1896). Paris, Chapelot, 2.00. — *Oberst von Schimpff*. Das XII Korps im Kriege 1870-71. I. Saint-Privat-la-Montagne. Dresden, E. Höckner. — *Alf. Stern*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871. 3 vol. Berlin, Besser. — *E. Veuillot*. Louis Veuillot. Tome II (1845-1855). Paris, V. Retaux, 7.50.

Histoire militaire. — *M. Delpeuch*. Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres. Historique du « Duguay-Trouin ». Paris, Chapelot, 2.50. — *Th. Duret*. Essais de critique sur l'histoire militaire des Gaulois et des Français. Paris, Ed. de la Revue Blanche, 3.50. — *G. Husson*. Un soldat briard : le capitaine Husson (1772-1840). Coulommiers, Bertier. — *D. Lacroix*. Le général Barbou (1761-1827). Limoges, Imp. Barbon. — *Maurice Loir*. Études d'histoire maritime. Révolution. Restauration. Empire. Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *Capne Sauzey*. Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire. Préface par Henri Bouchot. Paris, Ed. Dubois, 12.00. — *Lt L. Saizerac de Forge*. Tableaux synoptiques d'histoire militaire contemporaine de Louis XIV à nos jours (plans). Paris, Chapelot, 2.50.

Histoire religieuse. — *J.-V. Bainvel*, S.J. Saint Jean-Baptiste de la Salle. Paris, Imp. Féron-Urau. — *A. Bernard*. Le sermon au XVIIIe siècle. Étude historique et critique sur la prédication en France de 1715 à 1789. Paris, Fontemoing, 7.50. — *A. Dupin de Saint-André*. Un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme en Touraine. Paris, Fischbacher. — *Abbé L. Follioley*. Montalembert et Mgr Parisis, d'après des documents inédits (1843-1848). Paris, V. Lecoffre, 3.50. — *I. Pra*, S.J. Les Jésuites à Grenoble (1587-1763). Paris, Amat, 7.50. — *Théodore Reinach*. Histoire des Israélites depuis la ruine de leur indépendance nationale jusqu'à nos jours. 2e édition revue. Paris, Hachette, 4.00.

Histoire économique et sociale. — *J. Baudrier*, Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle. Paris, Picard. — *L. Brasier*. Histoire des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Paris, Laurens, 8.00. — *G. Compayré*. J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature. Paris, Delaplane. — *G. Delamotte*. L'école à Desvres, au moyen âge, avant et pendant la Révolution. Desvres, Swynghedauw. — *H. de Jouvencel*. Le contrôleur général des finances sous l'Ancien régime. Paris, Larose. — *J.-J. Jusserand*. Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France. Paris, Plon, 6.00. — *E. Levasseur*. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789. Tome II. Paris, A. Rousseau, 12.50. — *Paul Louis*. Histoire du socialisme français. Paris, Ed. de la Revue Blanche, 3.50. — *H. Ripert*. Le Marquis de Mirabeau (l' « ami des hommes »), ses théories politiques et économiques. Paris, A. Rousseau, 8.00. — *J. Saignac*. Le lycée de Bayonne. Historique de sa fondation ; l'instruction à Bayonne sous l'ancien régime et sous la Révolution. Biarritz, Imp. Baylion. — *Léon Say*. Les finances de la France sous la troisième République. Tome IV. La liberté économique. Protectionnisme. Socialisme (1870-1896). Paris, Calmann-

Lévy, 7.50. — *Ch. Seignobos*. La méthode historique appliquée aux sciences sociales. Paris, Alcan, 6.00. — L'œuvre sociale de la Révolution française. Introduction par *Emile Faguet*. Le socialisme et la Révolution par *A. Lichtenberger*. Les doctrines de l'éducation révolutionnaire par *M. Wolff*. La propriété foncière et les paysans par *Ph. Sagnac*. La Révolution et le clergé par *L. Cahen*. L'armée et la Révolution par *L. Lévy-Schneider*. Paris, Fontemoing, 5.00.

Histoire de l'art. — Les sculpteurs français contemporains. Recueil de 104 œuvres choisies, précédé d'une introduction par *L. Bénédite* (32 pl.). Paris, Laurens, 30.00. — *A. Bruneau*. La musique française. Rapport sur la musique en France du XIIIe au XXe siècle. Paris, Fasquelle, 3.50. — *L. Courajod*. Leçons professées à l'École du Louvre. Tome II. Les origines de la Renaissance. Paris, Picard. — *H. Lapauze*. Les dessins de J.-A.-D. Ingres au Musée de Montauban. Préface par H. Roujon (planches). Paris, Bulloz. — *O. Merson*. La peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècles. Paris, H. May. — *Constant Pierre*. Le Conservatoire national de musique et de déclamation. Documents historiques et administratifs. Paris, Imp. nationale. — *S. Rocheblave*. Le mausolée du Maréchal de Saxe par Pigalle. Paris, Alcan. — *P. Rouaix*. Histoire des beaux-arts en trente chapitres. Tome II. Renaissance; art moderne; art contemporain. Paris, Laurens. — *G. Séailles*. Eugène Carrière, l'homme et l'artiste (gr.). Paris, Ed. Pelletan. — *P. Vitry*. De C. A. Dufresnoy pictoris poemate quod « De Arte graphica » inscribitur. Paris, Rapilly. — *P. Vitry*. Michel Colombe et la sculpture de son temps. Paris.

Histoire locale. — *P. Raynier*. Biographie des représentants du département de l'Aude de 1789 à 1900. Toulouse, Imp. Passeman et Alquier. — *Abbés L. Jarrot et R. Pontvianne*. La seigneurie et les seigneurs d'Agrain-en-Velay (1096-1790). Le Puy, Imp. Prades-Freydier. — *L. Stouff*. Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace. Paris, Larose. — *Chanoine Lamoureux*. Histoire locale. Bezouche, sa monographie. Nîmes, Imp. Ducros. — *Abbé Poirson*. Chaude-Fontaine et son prieuré, ou le village avant et après la Révolution. Châlons-sur-Marne, Martin. — *E. Courot*. Annales de Clamecy jusqu'en 1852. Auxerre, Imp. de l'*Indépendant auxerrois*. — *Abbé Chantou*. Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon. Dijon, Imp. Jobard. — *Abbé R. Pontvianne*. Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse du Puy. Le Puy, Imp. Prades-Freydier. — *Lagarde*. Précis historique sur la ville de Mayenne. Mayenne, Bouly. — *E.-A. Pigeon*. Le Mont Saint-Michel et sa baronnie (Genêts-Tombelaine) avec les plaintes d'Avranches et les rôles inédits de ses trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, en 1789 (gr.). Avranches, Imp. Perrin. — *Elicio Colin*. Petite histoire du Nivernais (gr.). Nevers, Th. Ropiteau, 3.50. — *V. Champier*. Le Palais-Royal. Histoire et description d'après des documents inédits (1629-1900). Tome Ier. Du Cardinal de Richelieu à Philippe-Egalité. Paris, Lahure (Société de propagation des livres d'art). — *Abbé A. Goudré*. Notice sur l'église Saint-Séverin à Paris. Paris, Chéronnet. — *E. Dubois*. Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle. Bourg-en-Bresse, Imp. Allombert. — *Henry Harrisse*. Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins (1497-1504-1769). Essai de géographie historique et documentaire (pl.). Paris, Welter.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

La dernière négociation de Talleyrand
L'Indépendance de la Belgique

(*Suite et fin* [1])

IV

Le 20 janvier 1831, Talleyrand s'était engagé au nom de Louis-Philippe, à « respecter perpétuellement » la neutralité de la Belgique. Il revendiquait même l'honneur d'avoir proposé cette mesure qu'il qualifiait de salutaire et d'inespérée. Et pourtant il ne semble pas qu'à cette heure même un pareil engagement, pour solennel qu'il fût, lui parût une entrave à toute entreprise ultérieure. Quatre jours à peine avant la signature du protocole, il proposait à Paris la formation en Belgique d'un état fédératif analogue à la Suisse, et qui « peut-être, ne satisfaisant personne, réussirait mieux que les autres ». On ferait d'Anvers et d'Ostende deux villes hanséatiques, et le nouvel État serait reconnu neutre par les puissances. Au regard de la France, il offrirait l'avantage de pouvoir être plus tard facilement annexé ou démembré.

Il serait aisé dans cette organisation de ménager les intérêts de la France et, en regardant dans l'avenir, si on est amené à quelque guerre, la Belgique serait plus près de se réunir à nous que dans tout autre système [2].

Les *Mémoires de Talleyrand*, notons-le en passant, ne portent pas trace de cette dépêche, qui cependant intéressa beaucoup Louis-Philippe et le général Sébastiani. Ils demandèrent à réfléchir, et le résultat de leur réflexion fut la deuxième mission de M. de Flahaut.

---

1. Voir la *Revue*, t. II, pp. 573-594.
2. Talleyrand à Sébastiani (D.), 16 janvier 1831 (dans Pallain, *l'Ambassade de Talleyrand à Londres*, p. 173).

Ce diplomate était en effet venu une première fois à Londres, au mois de novembre 1830, et, si nous devions en croire Talleyrand, il aurait dès ce moment présenté à l'ambassadeur, avec l'assentiment tacite du général Sébastiani, un projet de partage de la Belgique. La réalité de cette proposition, connue seulement par la publication des *Mémoires de Talleyrand*, ne semble avoir été, depuis lors, mise en doute par personne, et le duc de Broglie, dans l'étude déjà citée sur « le dernier bienfait de la monarchie », ne manque pas de faire une place à cette audacieuse et singulière proposition, que Talleyrand aurait repoussée avec autant d'indignation que d'énergie.

En 1830, dit-il, M. de Flahaut était encore dans cette saison de la vie où on ne doute de rien, surtout pas de soi-même. Aussi à peine la révolution de 1830 l'avait-elle rapproché des régions du pouvoir, il s'était mis en devoir de forger des plans de politique, et dès le lendemain de son entrée en fonctions à Londres, M. de Talleyrand l'avait vu arriver, porteur d'un projet de solution pour la question que la chute du royaume des Pays-Bas posait à l'Europe.

Ce n'était pas moins qu'un plan de partage de la Belgique entière, donnant une fraction, naturellement la meilleure, à la France, une autre à la Prusse, une troisième à l'Angleterre, à qui serait dévolu, avec la ville d'Anvers, tout le littoral attenant à la Manche (*sic*). Naturellement M. de Talleyrand ne s'était pas soucié de faire part de ces visées à la Conférence qui ne lui aurait certainement pas laissé faire un pas dans ce champ d'aventure [1].....

Ce passage n'est guère que la paraphrase assez inexacte d'une page des *Mémoires de Talleyrand*, dont voici le texte. Il n'est pas sans intérêt, ni sans utilité, d'en peser tous les termes :

M. de Flahaut m'apportait une dépêche et des lettres dans lesquelles le général Sébastiani me demandait mes avis et mes conseils sur la politique extérieure de la France, et il était, de plus, chargé de me faire des insinuations sur la solution à donner à la question hollando-belge, *après le vote d'exclusion prononcé contre la maison de Nassau par le Congrès belge*. Voici en quoi consistait le plan que M. de Flahaut me développa, plan qui avait été inspiré par M. de Celles et quelques autres intrigants de son espèce, et accepté, j'ai tout lieu de le croire, par le général Sébastiani.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1900, p. 263.

On disait : Puisque la Belgique rejette la maison de Nassau et que le roi Louis-Philippe ne consent point à l'élection du duc de Nemours comme souverain du nouvel État, il n'y a qu'un moyen de tout concilier, c'est le partage de la Belgique. En procédant à ce partage de manière à y intéresser les puissances voisines, on parviendra certainement à obtenir leur consentement. Ainsi on donnera une part au roi des Pays-Bas, qui préfèrera cela à la perte totale de la Belgique ; la Prusse aura la sienne; et celle qu'aura la France sera la plus considérable; mais comme il serait impossible d'obtenir ce résultat sans le consentement de l'Angleterre, il faut aussi lui faire sa part, et elle recevra la ville et le port d'Anvers avec le cours de l'Escaut jusqu'à la mer. C'est cette belle conception que M. de Flahaut devait s'efforcer de me faire adopter[1].

D'après cette version, c'est donc *auprès de Talleyrand* que Flahaut est envoyé, pour lui demander des conseils et lui proposer le partage, comme le seul arrangement possible *après l'exclusion des Nassau*.

Quelle est donc la date précise où se place la mission de Flahaut ? « Au lendemain de l'entrée en fonctions de l'ambassadeur » dit le duc de Broglie. La correspondance officielle permet de préciser davantage. Le 27 novembre 1830, Talleyrand écrit à Sébastiani : « Je vous remercie d'avoir envoyé M. de Flahaut à Londres. *Il y est en relations habituelles avec le nouveau ministère*, et sa présence ici m'a été fort utile à cet égard. Son très bon esprit lui a fait tenir le langage qui pouvait le mieux nous servir[2]. » Il ressort évidemment de cette dépêche que, le 27 novembre, Flahaut était à Londres depuis au moins quelques jours. Or, l'exclusion des Nassau, point de départ de sa mission selon Talleyrand, fut prononcée par le Congrès de Bruxelles dans la séance du 24, et la nouvelle n'en put parvenir à Paris avant le 25 au plus tôt. Sur quoi donc se serait appuyé le projet de partage « apporté » le 20, par exemple, ou même le 23, par M. de Flahaut? Du projet lui-même, au reste, nous ne trouvons aucune trace, ni dans la correspondance officielle publiée par M. Pallain, ni dans les lettres confidentielles que les *Mémoires* contiennent, dans le texte ou en appendice. Même, lors de la seconde mission de Flahaut, en janvier 1831, il n'est fait

1. *Mémoires de Talleyrand*, III, 411.
2. Talleyrand à Sébastiani (D.), 27 novembre 1830 (Pallain, 98).

aucune allusion à une démarche antérieure dans le sens du partage. Enfin ce M. de Celles que les *Mémoires* représentent comme l'inspirateur du projet, avait — coïncidence singulière — proposé *le 17 novembre* au Congrès de Bruxelles de proclamer solennellement, pour la seconde fois, l'indépendance de la Belgique, en disant : « La Belgique ne doit plus être un accroissement de territoire pour la Hollande, ni pour tout autre pays, *la France notamment*[1]. »

Quelle conclusion tirer de là, sinon que l'existence du projet de partage attribué à Flahaut dès le mois de novembre 1830 n'est garantie par rien, sinon par l'affirmation intéressée de Talleyrand? Nous serons alors moins surpris de lire à cette date, dans les *Mémoires*, une réfutation si vive, et si juste d'ailleurs, d'une combinaison que Talleyrand lui-même appellera, sept mois plus tard, son « idée favorite ». La mission de Flahaut nous apparaît ainsi sous son jour véritable : c'est une demande de conseils à Talleyrand, et une démarche auprès du cabinet britannique et principalement de lord Grey pour engager sur la question belge des pourparlers directs entre Paris et Londres, d'accord avec Talleyrand, mais sans être obligé de passer par la Conférence. C'est bien ainsi du reste que l'entendaient l'ambassadeur prussien à Paris, M. de Werther, et le ministre de Frédéric-Guillaume, M. Ancillon : Flahaut, disaient-ils, était venu proposer à Palmerston l'élection du prince de Naples et une alliance effective. Le chef du Foreign Office préférait une simple entente sans traité formel ; pour le prince de Naples, il l'acceptait, mais à la condition qu'il ne devînt pas le gendre de Louis-Philippe[2].

C'est au moment même où Talleyrand venait de signer le protocole de neutralité que Flahaut, pour la seconde fois, se rendait à Londres. Il était bien réellement, à ce coup, porteur d'une solution de la question belge, très différente de celle que les puissances avaient admise par les protocoles de décembre et de janvier. A entendre Talleyrand, c'était toujours son projet de partage du mois de novembre. « Croirait-on, ajoute le duc de Broglie[3], que

1. Lesur, *Annuaire historique*, 1830, p. 590.
2. Hillebrand, *op. cit.*, dépêches de Werther, 1er et 7 décembre 1830, et d'Ancillon, 5 février 1831.
3. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1899, p. 264.

M. de Flahaut revenait à la charge, son projet toujours en poche, et se disant autorisé à le communiquer par le général Sébastiani? S'il disait vrai, et il fallait bien le croire, rien n'atteste mieux l'égarement d'esprit où l'angoisse d'une situation inextricable avait jeté ce malheureux ministre, et de quelles chimères aimaient à se repaître les conseillers politiques de presse ou d'estaminet dont il se laissair entourer. »

Qu'était donc ce projet de partage? Était-ce bien même un partage qui était proposé? Cette fois nous pouvons le savoir précisément, car il en est question dans la correspondance, officielle et particulière, dans les dépêches échangées entre Talleyrand et Sébastiani, comme dans les billets confidentiels à la princesse Adélaïde. En réalité, il s'agissait beaucoup moins d'un partage que d'une annexion. Le gouvernement de Louis-Philippe s'était à maintes reprises engagé envers les puissances à ne pas rechercher un agrandissement de territoire en Belgique. « Nous refuserons sans balancer et sa réunion à la France, et la couronne pour le duc de Nemours », écrivait, le 5 janvier 1831, le général Sébastiani[1]. Mais, depuis lors, les circonstances avaient changé, et il semblait bien que le roi des Français et ses ministres seraient bientôt dans l'impossibilité de tenir un pareil engagement. Le général Sébastiani savait l'hostilité déclarée du gouvernement et du peuple anglais contre toutes les conquêtes que la France pourrait faire vers le nord. Il l'avait dit, avec une franchise il est vrai un peu naïve, aux envoyés du Congrès belge. Ceux-ci, MM. Gendebien et Firmin Rogier, lui ayant demandé ce que ferait le roi, si le parti de la réunion à la France triomphait en Belgique : « La réunion est impossible, répondit le ministre, elle entraînait une guerre générale; l'Angleterre n'y consentirait jamais.» Les interlocuteurs du général transmirent cette réponse à Bruxelles. Le 8 janvier, leur lettre fut lue au Congrès[2], et les journaux français la reproduisirent. On ne parlait pas d'autre chose dans les couloirs de la Chambre des députés. Précisément à la même heure, une discussion très vive s'y ouvrait sur la question belge. Un habitant de Mons ayant adressé une

1. A Talleyrand, 5 janvier 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 6).
2. Lesur, *Annuaire historique*, 1831, p. 381.

pétition au Parlement français pour demander la réunion de la Belgique à la France, le rapporteur de la commission proposa, dans la séance du 15 janvier, que la Chambre passât à l'ordre du jour sans débat. Le général Lamarque combattit cette proposition, et en profita pour développer un réquisitoire contre les traités de 1815, qu'il appelait « une halte dans la boue, » et contre la politique extérieure du ministère. Puis, prenant à partie le général Sébastiani, il le somma de démentir les paroles que les Belges lui attribuaient. Le ministre, fort embarrassé, refusa de s'expliquer sur une question qui faisait, au moment même, l'objet de négociations diplomatiques[1]. M. Guizot défendit ensuite la politique de non-intervention. Mais le second *leader* de l'opposition, M. Mauguin, se fit un succès facile en soutenant la possibilité de la réunion :

Les frontières, disait-il, sont aux empires ce qu'est un mur de clôture pour un particulier ; quand on n'y est pas chez soi, on y est inquiété. Il en est de même pour les États. Ainsi le besoin de frontières a toujours nécessité des guerres, et tant que la France n'aura pas ses frontières, l'Europe sera agitée..... On dit qu'Anvers peut devenir un sujet de collision : qu'Anvers soit libre ! Si vous saviez profiter de votre position, vous n'auriez de guerre ni avec la Russie, ni avec l'Angleterre, trop inquiétée par sa population même.

C'était, refaite par un libéral de 1830, la « théorie des limites » de l'ancien régime, la doctrine politique venue de Richelieu et de Louis XIV, en passant par Barère et Carnot. Le général Sébastiani y répondit par un argument de politique révolutionnaire : on devait laisser les Belges se prononcer en pleine indépendance ; lui-même n'avait imposé personne à leur choix, et entendait n'exercer aucune pression sur les décisions du Congrès. La réponse n'était guère péremptoire, car si les Belges se prononçaient pour la réunion, quelle raison invoquerait-on pour les repousser ? Le général Sébastiani en était venu, comme autrefois le Comité de Salut Public, à croire qu'il n'y avait point de contradiction irréductible entre le système classique des frontières naturelles et la politique

1. Chambre des députés, séance du 15 janvier 1831 (*Archives Parlementaires*, t. LXVI, 2e série, p. 174, col. 1).

des nationalités. Il désirait vivement la réunion de la Belgique, et s'effrayait d'autant plus de ce qui en pourrait résulter, que les avis reçus de toutes parts la lui représentaient comme imminente [1].

A la distance où nous sommes des événements, et renseignés par les témoignages postérieurs des Belges eux-mêmes, nous savons aujourd'hui que le « parti de la réunion » n'était qu'une faible minorité dans le nouvel état et dans le Congrès ; mais Louis-Philippe et ses ministres pouvaient s'y tromper : les événements mêmes les y poussaient. L'assemblée de Bruxelles, elle aussi, avait reçu des pétitions : on en fit la dénombrement le 27 janvier. 2.720 pétitionnaires seulement réclamaient la réunion ; mais une seconde pétition protestant contre la première n'avait réuni que 66 signatures. Ne pouvait-on penser que ces chiffres donnaient, pour ainsi parler, une indication proportionnelle des sentiments du peuple belge tout entier ? On le crut aux Tuileries. La réunion parut inévitable : la refuser, c'était peut-être sacrifier le trône de Louis-Philippe. Révolution pour révolution et guerre pour guerre, autant valait la faire avec les Belges que contre eux.

Mais peut-être une combinaison pacifique avait quelques chances de réussir. Ce qui toujours avait conduit l'Angleterre à nous disputer avec tant d'acharnement la Belgique, ce qui avait été pour Wellington et Castlereagh en 1815 la raison d'être du royaume des Pays-Bas, c'était le désir de soustraire à la France les bouches de l'Escaut et le port d'Anvers. Pourquoi dès lors ne pas adopter l'expédient proposé par Talleyrand lui-même le 16 janvier (dans la dépêche citée plus haut *et qui n'est pas reproduite dans les Mémoires*), indiqué depuis à la Chambre par Mauguin, accepté de tout le monde en France : faire d'Anvers une ville libre et un port franc ? A la rigueur et si le cabinet de Londres l'exigeait, ne pourrait-on consentir à ce que l'Angleterre s'y établit ? Ce n'était pas un partage à proprement parler, comme dans le projet que Talleyrand attribue dès novembre 1830 à Flahaut, une « division de la Belgique » à trois ou à quatre, préparée de longueur dans le secret des chancelleries selon la formule et les procédés de 1772 ; c'était un

1. Voy. notamment la lettre du Gal Lawœstine, citée par Broglie (*Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1900, p. 265).

expédient pour sortir de l'impasse, un gage donné à l'Angleterre seule pour lui faire accepter sans guerre la réunion, conséquence désormais fatale de la revolution belge. La pensée en était venue, non pas des « conseillers politiques d'estaminet » du général Sébastiani, mais du conseil royal lui-même : Louis-Philippe la connaissait, et Flahaut devait parler à Londres au nom du roi comme au nom du ministre.

M. Bresson, écrivait celui-ci [1], doit renouveler le refus de consentir à l'élection de M. le duc de Nemours, et à la réunion de la Belgique à la France. Ce que demandent les Belges, ce que désirent les Français, est cependant cette réunion, et bientôt peut-être nous serons hors d'état de l'empêcher. Nous continuerons nos efforts pour la prévenir, mais nous n'osons plus croire à leur efficacité. Notre force est usée dans cette lutte ingrate. Le vœu de la France s'exprime aujourd'hui par la bouche *des hommes dont vous appréciez le plus la prudence et dont vous honorez le plus le caractère.* Notre situation est telle que *le Roi et le Conseil* n'ont pas cru qu'elle pût vous être fidèlement représentée par des dépêches, et le gouvernement du roi s'est décidé à vous envoyer M. le comte de Flahaut, qui pourra vous faire connaître toute la vérité et la mettre sous les yeux de S. M. B.

Le projet du général Sébastiani n'avait d'ailleurs, à ce qu'il semble, aucune chance de réussir pacifiquement. La formation, en 1814, du royaume des Pays-Bas avait eu lieu au nom du « juste équilibre » de l'Europe et du maintien de la paix. Au nom des mêmes principes, les protocoles de Londres avaient prononcé la séparation et l'indépendance de la Belgique. L'« équilibre » pouvait encore justifier, ou du moins colorer un partage à quatre ou à trois : on portait atteinte aux traités de 1815, mais on prenait le même point de départ, pour atteindre le même objet. La combinaison Sébastiani, au contraire, était une annexion, c'est-à-dire précisément la rupture de l'équilibre ; elle ne pouvait être réalisée qu'au nom de la race et de la langue communes, surtout de la volonté nationale des Belges et des Français, par une guerre nationale et révolutionnaire. L'union

1. Dépêches de Sébastiani à Talleyrand, 21 janvier 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 28). M. de Flahaut resta à Londres du 23 janvier au 7 février (Dépêches de Talleyrand du 25 et du 8. Pallain, pp. 185 et 209).

des puissances fondée sur l'équilibre des territoires et l'entente des souverains, que la France proclamait légitime et indispensable, et dont elle continuait à se dire respectueuse, était incompatible avec la réalisation d'un semblable projet.

Talleyrand se prononça, selon ses propres expressions, « de la manière la plus forte contre une idée à ses yeux aussi impolitique qu'impraticable ». Il insistait principalement, à l'aide d'arguments historiques, sur le danger de laisser l'Angleterre prendre pied sur le continent.

L'histoire est là, disait-il, pour témoigner des difficultés que traîna à sa suite l'occupation de Calais par les Anglais; elle est là aussi pour rappeler la faveur qui entoura les Guise lorsqu'ils eurent délivré la France de cette honte. Ses leçons ne doivent point être perdues pour nous : les mêmes fautes pourraient produire les mêmes résultats [1]

et dans une lettre particulière à Madame Adélaïde, il ajoutait [2] :

Abandonner à l'Angleterre une situation matérielle en Belgique ce serait lui donner au nord un nouveau Gibraltar, et nous nous trouverions un jour quelconque vis-à-vis d'elle dans une position analogue à celle de la péninsule. Un semblable expédient sacrifierait d'une manière trop dangereuse l'avenir au présent, et nous coûterait un prix qu'on pourrait tout au plus accorder à dix batailles perdues. La réunion du reste de la Belgique serait un faible équivalent pour ce premier pas sur le continent. Si la France avait besoin de s'étendre, c'est vers la ligne du Rhin qu'elle devrait porter ses regards ; c'est là qu'il y a de la vrai puissance et d'utiles frontières à acquérir; mais aujourd'hui la paix vaut beaucoup mieux que tout cela; la Belgique nous apporterait plus d'embarras que d'avantages, et les avantages, la neutralité nous les assure presque tous.

Du véritable partage (que du reste nous verrons reparaître, non plus proposé seulement, mais négocié, et par Talleyrand lui-même), pas un mot, pas même un rappel par allusion. Une pareille réserve ne s'expliquerait guère, si déjà au mois de novembre il eût été question de partage entre Sébastiani, Flahaut et l'ambassade de Londres. A tout le moins M. de Flahaut n'était pas revenu « son projet

1. A Sébastiani (D.) 25 janvier 1831 (Pallain, p. 187).
2. 24 janvier 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 488).

toujours en poche ». Talleyrand était-il tout à fait sincère en prônant les avantages de la neutralité, considérait-il cette solution comme préférable à toutes, et définitive? Cela paraît douteux. Sa sagacité naturelle et son expérience lui défendaient d'ailleurs de considérer la Belgique comme « faite » tant qu'on ne lui aurait pas trouvé un souverain. La Conférence s'en occupait sans hâte, soigneuse de poser d'abord les « bases de l'avenir ». On y pourvut en rédigeant un nouveau protocole, qui porta le n° 12 et la date du 27 janvier.

C'était une sorte de manifeste justificatif de la Conférence, en même temps qu'une ébauche des préliminaires de la paix future, contenus dans l'annexe A du protocole, en 18 articles. La Conférence définissait son programme et son rôle dans la solution de la question *quo modo* et de la question *qui* :

Occupées à maintenir la paix générale, persuadées que leur accord en est la seule garantie, et agissant avec un parfait désintéressement dans les affaires de la Belgique, les cinq puissances n'ont eu en vue que de lui assigner dans le système européen une place inoffensive, que de lui offrir une existence qui garantît à la fois son propre bonheur et la sécurité due aux autres États.

Elles n'hésitent pas à se reconnaître le droit de poser ces principes, et, sans préjuger d'autres questions graves, sans rien décider sur celle de la souveraineté de la Belgique, il leur appartient de déclarer qu'à leurs yeux le souverain de ce pays doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même, satisfaire par sa position personnelle à la sûreté des États voisins, accepter à cet effet les arrangements consignés au protocole, et se trouver à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance [1].

L'annexe A reproduisait dans ses huit premiers articles les dispositions des protocoles précédents : Séparation (avec la réserve expresse du Luxembourg) ; indépendance ; neutralité ; échange des enclaves ; interdiction de fortifier Anvers. L'article 9 annonçait l'ouverture de négociations ultérieures pour étendre la neutralité de la Belgique « aux pays voisins ». Les articles 10 à 18 proposaient un arrangement pour le partage de la dette publique des

1. De Clercq, IV, 9.

Pays-Bas (16/31 aux Belges, 15/31 aux Hollandais). L'annexe portait le titre de *Bases destinées à établir l'indépendance et l'existence future de la Belgique.*

Ce protocole et son annexe excluaient la possibilité de tout arrangement autre que la Constitution d'un royaume belge indépendant; il était à lui seul une réponse anticipée et catégorique aux propositions du général Sébastiani. Or, en ce moment précis, le ministre paraissait plus tenté que jamais de céder aux réclamations de l'opposition française et des Belges, qui demandaient avec insistance, disait-on, la réunion à la France ou l'élection du duc de Nemours. Les objections de Talleyrand au projet transmis par Flahaut avaient ébranlé Louis-Philippe et son ministre, mais sans les convaincre et surtout sans diminuer leurs angoisses, au contraire. Mme Adélaïde s'en faisait l'interprète :

Il ne faut pas se dissimuler, écrivait-elle, que le vœu d'une grande masse en France, pour ne pas dire de la généralité, est la réunion de la Belgique, et que la tracasserie, la lenteur que l'Angleterre a mise à faire décider le Congrès belge au choix d'un souverain nous met, et vis-à-vis de de la France, et vis-à-vis de la Belgique, dans un très grand embarras [1].

Le général Sébastiani, interpellé à la Chambre par M. Mauguin dans la séance du 27 janvier, ne cachait pas qu'en refusant la réunion de la Belgique à la France, il cédait *uniquement* au désir d'éviter la guerre générale, et non sans regret :

Cette réunion, disait-il, est appelée par les vœux *de la grande majorité des Belges*; j'ajouterai même que, utile à la Belgique, elle est encore, selon moi, plus nécessaire au repos de l'Europe qu'à la grandeur de la France. Mais l'Europe à cet égard, et je suis loin de m'en étonner, ne partage pas ma conviction. Le temps et l'expérience qui marche à sa suite, le lui apprendront peut-être quelque jour. En attendant, les anciens préjugés subsistent; les souvenirs du grand empire préoccupent les rois et les peuples. Peuples et rois s'alarmeraient de cette réunion, et si, dans son effroi, un seul courait aux armes, c'en serait fait alors de la paix de l'Europe [2].

---

1. A Talleyrand, 28 janvier 1831. (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 490).
2. Chambre des députés; séance du 27 janvier 1831 (*Archives parlementaires*, 2e série, t. LXVI, p. 363).

Ce langage alarma le cabinet britannique et les plénipotentiaires des puissances, qui jugèrent utile de s'assurer, par un engagement formel, que la France ne reviendrait pas sur un refus qui paraissait tant lui coûter. Les pétitions qui affluaient au Congrès de Bruxelles n'avaient fait qu'accroître les inquiétudes de lord Palmerston à ce sujet. Le 1er février, le chef du Foreign Office proposa à la Conférence de faire pour la Belgique une déclaration analogue à celle que les puissances avaient insérée dans le protocole du 22 mars 1829 sur les affaires de Grèce. Les plénipotentiaires auraient déclaré « qu'en aucun cas le souverain du nouvel État ne pourrait être choisi parmi les princes des familles qui règnent dans les cinq cours signataires ». Le gouvernement de Louis-Philippe ayant à plusieurs reprises annoncé son intention irrévocable de ne pas accepter la couronne pour le duc de Nemours, si elle lui était offerte, il ne semblait pas que Talleyrand pût refuser de souscrire à une telle déclaration. Il le fit cependant, en prétextant que cette démarche, dirigée uniquement contre la France, mettait en doute la bonne foi de ses déclarations et témoignait une défiance qu'il ne pouvait accepter. Il ne contresigna le protocole qu'*ad referendum* et sous réserve expresse. De cette façon, si le général Sébastiani acceptait l'engagement, aucune difficulté, aucun retard ne viendrait plus entraver la marche des négociations; dans le cas contraire, les déclarations antérieures subsistaient, que Talleyrand suffirait à faire exécuter, mais la France gardait en Belgique une influence et une liberté d'action dont elle allait peut-être avoir besoin.

Une candidature nouvelle avait pris tout à coup dans le Congrès une importance considérable. C'était celle du duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais. Le premier initiateur de cette candidature était M. Lebeau, chef du parti libéral modéré. Il était en relations suivies avec les bonapartistes de Paris et les réfugiés italiens de Bruxelles. En France, le duc de Bassano était le défenseur avoué du nouveau prétendant. Pour faire échec à l'influence française, qui grandissait de jour en jour dans le Congrès, lord Ponsonby se rapprocha de M. Lebeau et des partisans de Leuchtenberg. Le gouvernement de juillet ne voulait à aucun prix voir régner un aussi proche parent de Napoléon dans un pays limitrophe de la France qui serait aussitôt devenu un foyer d'agitation

bonapartiste. Dès le 21 janvier le général Sébastiani avait, dans une lettre à M. Bresson, communiquée au Congrès, annoncé très nettement que la France ne reconnaîtrait jamais l'élection du duc de Leuchtenberg. Mais il avait aussi compté sur l'appui de l'Angleterre. Palmerston ne croyait plus guère à la possibilité de faire élire le prince d'Orange. Quant au prince de Naples, il ne convenait pas à merveille, étant beaucoup trop jeune. Restaient Nemours et Leuchtenberg. Si le premier passait à une grosse majorité, Sébastiani et Louis-Philippe auraient peut-être la main forcée par l'opinion publique française, ou, du moins, ils le prétendraient; l'Angleterre devrait céder ou faire la guerre. Lord Palmerston ne voulait ni l'un ni l'autre. Il pensa que le meilleur parti était d'amener les Belges à se diviser à peu près également entre Leuchtenberg et Nemours ; ainsi, il serait aisé de les écarter tous les deux. Lord Ponsonby était allé fort loin dans cette voie, où le poussait son gouvernement. Son secrétaire, White, dans un livre qu'il a publié en 1836 sur la révolution de Belgique [1], s'est efforcé de le défendre contre toutes les accusations de cette nature, qui remontent fort loin. Déjà M. Bresson avait eu une explication assez vive avec son collègue britannique, lui reprochant d'avoir dit « qu'il quitterait Bruxelles dans les vingt-quatre heures, si le duc de Nemours était élu, » et parlé comme d'une chose certaine de la reconnaissance de Leuchtenberg par l'Angleterre. Ponsonby nia le propos, et White affirme qu'il se contenta « de combattre l'élection des deux candidats, *dont aucun ne pouvait être accepté* [2]. » Il est certain néanmoins que le commissaire anglais ne négligea rien pour faire échouer le duc de Nemours. Les témoignages belges sont décisifs à cet égard. Ponsonby avait repondu aux députés belges qui le questionnaient sur la conduite à tenir : « Nommez plutôt le diable que le duc de

1. *Histoire de la Révolution belge*, par White (*traduit sous les yeux de l'auteur par* Mary Corr. Bruxelles, 1836, 3 vol. in-12).

2. T. II, p. 337 sqq. Le chapitre consacré par White à l'élection du 4 février est un long plaidoyer embarrassé en faveur de lord Ponsonby. Celui-ci n'aurait, d'après l'auteur, soutenu sincèrement que le prince d'Orange, Nemours et Leuchtenberg « ayant été exclus par la Conférence ». Whithe reconnaît d'ailleurs, non sans embarras, que l'exclusion des deux candidats par un protocole est postérieure au 4 février.

Nemours[1] ! » Aussi M. Bresson se plaignait-il à Talleyrand que le concours de l'Angleterre auprès du Congrès lui eût manqué, « *même contre le duc de Leuchtenberg*. On lui a laissé gagner du terrain, on n'a pas arrêté cette pensée *qu'il serait agréable aux puissances précisément parce qu'il était hostile à la France*; et aujourd'hui on fait des vœux et des démarches en sa faveur. Il en est résulté ce qui devait être, que les amis de la France, de leur propre mouvement, malgré nos déclarations antérieures, lui opposent le seul candidat qui puisse le vaincre, M. le duc de Nemours[2]. »

Le chargé d'affaires français s'était rendu compte que, sans une initiative hardie, l'élection du duc de Leuchtenberg aurait lieu. Le 28 janvier, il partait pour Paris. Le 29, à la pointe du jour, il était reçu par le roi et le général Sébastiani. Il ne put obtenir l'autorisation de parler officiellement à Bruxelles en faveur du duc de Nemours, mais il comprit qu'il devait « payer de sa personne » et prendre sur lui de faire élire le fils de Louis-Philippe[3]. Cela, d'ailleurs, n'empêcha pas Sébastiani d'envoyer à Bruxelles un dernier refus officiel qui arriva le 5 février. Le duc de Nemours avait été élu le 3, au second tour de scrutin, par 97 voix, contre 74 au duc de Leuchtenberg et 21 à l'archiduc Charles d'Autriche.

V

Aux yeux de Talleyrand, l'élection du duc de Nemours ne devait modifier sur aucun point la ligne de conduite adoptée par le gouvernement français et par lui-même dans le règlement de l'affaire belge. On avait promis de ne pas favoriser le choix du fils de Louis-Philippe ; on devait refuser d'y souscrire. Il le dit à lord Palmerston et écrivit dans le même sens au général Sébastiani[4] :

---

1. Th. Juste, *le Congrès national de Belgique*, I, 208.
2. Bresson à Talleyrand (part.), 30 janvier 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 39).
3. L'entrevue est racontée dans une lettre de Bresson à M. Guizot du 4 sept. 1844 (Guizot, *Mémoires*, VIII, 206).
4. Talleyrand à Sébastiani (D.), 6 février 1831 (Pallain, 205).

Le refus net, spontané, pourra seul retenir l'Angletetre dont l'alliance est sur le point de nous échapper. L'Angleterre repoussera M. le duc de Leuchtenberg et adoptera, sans aucun doute, le choix du prince de Naples; mais, je le répète, c'est au prix d'un refus prompt et décisif de votre part d'accorder Mgr le duc de Nemours aux Belges. Vous le voyez, Monsieur le comte, c'est une question de paix ou de guerre immédiate. Je vous avoue que je trouve que la Belgique n'est pas assez importante pour lui faire maintenant le sacrifice de la paix.

Sans retard, sinon sans regret, le ministre français renouvela son refus et ses assurances de désintéressement, moyennant l'exclusion simultanée du duc de Leuchtenberg, que la Conférence ne pouvait refuser et qui fut prononcée en effet, le 9 février, par le protocole n° 15.

Mais à qui s'adresser maintenant pour régner sur le nouvel état belge ? Le général Sébastiani ne voyait aucun prince dont le choix pût convenir à la France ; il commençait à regretter d'avoir si tôt refusé le duc de Nemours. Une députation du Congrès belge était en route pour Paris, venant offrir la couronne au nouvel élu : le ministre annonça qu'on retarderait pendant quelque temps l'audience royale et le refus officiel. Talleyrand garda pour lui la dépêche, sans en rien dire au cabinet britannique, et pendant plusieurs jours accabla le général Sébastiani de nouvelles alarmantes pour la paix de l'Europe et la sécurité de Louis-Philippe : un complot carliste organisé en Angleterre voulait pousser la France à la guerre pour renverser le roi et donner la régence à la duchesse de Berry ; l'amirauté anglaise achetait 1800 tonneaux de chanvre de plus que l'année précédente; le prix des salpêtres augmentait, etc. L'effet attendu se produisit : le général Sébastiani protesta de sa loyauté et de ses intentions pacifiques; pourtant il avait peur d'être joué par l'Angleterre, et il annonçait l'intention, si l'événement justifiait ses craintes, d'en tirer une vengeance éclatante, en provoquant par toute l'Europe, et notamment en Italie, des mouvements révolutionnaires [1]. Au vrai, ce n'étaient là que des paroles, car, le 17 février, des envoyés belges reçus aux Tuileries s'enten-

1. Sébastiani à Talleyrand (D.), 12-13 février 1831 (Pallain, 226).

dirent signifier par Louis-Philippe qu'il n'accepterait pas l'élection du duc de Nemours « pour ne pas compromettre la paix, qu'il espérait conserver pour le bonheur de la France et celui de la Belgique. »

Le surlendemain 19, Talleyrand rédigeait un nouveau protocole qu'il fit adopter aux autres plénipotentiaires le 21, et qui était une sorte de manifeste justificatif ou de déclaration des droits de la Conférence, parfait modèle du style diplomatique où le prince était passé maître. Dès le 12, Sébastiani lui avait prescrit de ne rien signer qu'*ad referendum*. Talleyrand n'en tint compte, et prétendit n'avoir pas reçu à temps une dépêche du 19 qui renouvelait expressément cette prescription. En adressant ce protocole à Sébastiani, il écrivait, non sans quelque ironie, puisque le ministre n'avait pas adhéré aux dispositions arrêtées le 20 janvier [1] : « Ce protocole ne renferme, du reste, exactement rien qui ne soit dans les protocoles précédents. »

Talleyrand s'était complu à rédiger dans cette pièce la profession de foi diplomatique de cette Conférence de Londres dont il était l'initiateur et à laquelle lui seul était capable de construire, après coup, un plan d'action systématique d'après des principes permanents. Sébastiani, ne s'attachant qu'aux procédés employés, y voyait seulement un Congrès de la Sainte-Alliance; et Metternich, n'ayant égard qu'aux résultats, une association de malfaiteurs dont il était devenu insensiblement le complice, se transformant ainsi en un révolutionnaire malgré lui. D'après Talleyrand le « principe supérieur » dont les actes de la Conférence n'avaient fait qu'« offrir une application salutaire et constante » était celui-ci : « Les traités ne perdent pas leur puissance, quels que soient les changements qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples. » En 1814, les cinq puissances avaient uni la Hollande et la Belgique dans l'intérêt de l'équilibre européen. Cette union brisée,

il n'appartenait pas aux puissances de juger les causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais quand elles voyaient ces

1. Sébastiani à Talleyrand (D.), 12-13 février 1831 (Pallain, 238). Cf. ce protocole dans de Clercq, IV, 13, sqq.

liens rompus, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant; il leur appartenait d'assurer, à la faveur de combinaisons nouvelles, cette tranquillité de l'Europe dont l'union de la Hollande avec la Belgique avait constitué l'une des bases. Les puissances y étaient impérieusement appelées. Elles avaient le droit, et les événements leur imposaient le devoir d'empêcher que les provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen. Chaque nation a ses droits particuliers; mais l'Europe a aussi son droit. C'est l'ordre social qui le lui a donné.

C'était donc bien, dans la théorie du moins, une véritable politique d'intervention, avec des principes identiques, dans les termes, à ceux de 1815, mais désignés d'un autre nom. La différence *des résultats* devait montrer que ce n'était rien moins, au fond, qu'une politique de Sainte-Alliance; mais, pour, le moment, les puissances absolutistes ne trouvaient rien qu'elles ne pussent accepter dans un protocole où était proclamée la supériorité du droit public européen sur les droits particuliers des nations. Il est certain que Talleyrand, de son côté, ne considérait nullement ces « principes politiques » comme ayant une valeur absolue, malgré les épithètes solennelles dont il les avait illustrés dans son protocole. A Londres, comme à Vienne quinze ans auparavant, il avait seulement cherché une formule générale, acceptée par les puissances, où l'on pût faire rentrer la satisfaction des intérêts particuliers et momentanés de la France. Ramener les actes de la Conférence au même principe théorique que les traités de 1815 n'était pas les fonder en droit, et Talleyrand le savait bien. Mais, relativement aux circonstances, cette explication avait trois avantages : 1°) de ne pas donner à l'intervention le caractère d'une répression, d'un acte de police européenne, caractère essentiel des Congrès de la Sainte-Alliance : on ne se prononçait pas sur les « causes » qui avaient détruit l'union de la Belgique et de la Hollande; on ne posait pas comme base préalable le rétablissement du *statu quo ante bellum*; — 2°) de ne point admettre le principe du droit des peuples à se constituer eux-mêmes en nation indépendante, principe révolutionnaire au premier chef, aux yeux des souverains absolutistes; — 3°) enfin, de ne pouvoir être rejetée sans que s'en suivît nécessairement la condamnation de toute l'œuvre de 1814-1815, que le gouvernement français avait toujours promis de

respecter [1]. L'opposition libérale française, d'ailleurs, s'en rendait compte [2], car elle n'hésitait pas à s'en prendre aux traités eux-mêmes. Mais le général Sébastiani ne pouvait ni ne voulait aller jusque là, d'autant que Talleyrand avait amené le roi à partager complètement sa manière de voir.

Je me flatte, écrivait-il à Madame Adélaïde [3] que le roi sera satisfait de l'esprit qui nous a dirigés. J'ose assurer que ce n'est qu'en restant étroitement unis aux puissances qui ont dirigé la Conférence que nous pourrons non seulement terminer l'affaire belge, mais encore empêcher la vieille Europe de crouler de toutes parts et d'engloutir les trônes, les rois, les institutions et les libertés...

Et il ajoutait, se doutant bien que des protestations s'élèveraient contre une théorie politique qui sacrifiait, de propos délibéré, les droits des nations : « S'il y a de l'odieux, il faut le renvoyer à la Conférence. » Talleyrand était après cela fort à l'aise pour répondre au général Sébastiani [4] :

Je ne pense pas qu'il y ait lieu pour la conférence de se réunir d'ici à quelque temps ; mais, quel que soit à l'avenir le but de ses réunions ou le résultat de ses résolutions, je n'apposerai plus ma signature sur aucun acte essentiel avant d'en avoir reçu l'autorisation du roi, comme vous me le recommandez par votre dépêche du 19.

A l'heure où la Conférence de Londres s'efforçait ainsi de définir son objet et de poser, après coup, les principes de son action,

---

1. Talleyrand indiquait lui-même l'effort qu'il avait fait pour trouver à la Conférence un objet assez louable et assez vague pour être admis de tout le monde : « L'intention de la Conférence, écrivait-il (D. du 23 février 1831, *p. s.* Pallain, 241) a été qu'il ne restât, de la lecture du protocole, que l'impression qu'il a été rédigé pour arrêter l'anarchie. »

2. Le 28 février, on lisait dans le *Courrier français* : « On concevrait à peine qu'une réunion diplomatique dont les actes sont destinés à être connus de l'Europe entière osât proclamer que les traités de 1815 ont été faits de nation à nation, au moment même où les nations parquées, morcelées, partagées et traitées comme un vil bétail, se soulèvent dans la moitié de l'Europe pour sortir d'une situation antipathique à leurs intérêts et à leur nature. Mais M. de Talleyrand est là, et sa présence rend probable tout ce qui sera tenté pour le maintien des traités auxquels il a pris part. »

3. 23 février 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 86).

4. Talleyrand à Sébastiani (D.), 23 février 1831 (Pallain, 239).

il parut bien que les événements allaient renverser son ouvrage, et que les expressions savamment pondérées, les subtils *distinguo* de son dernier protocole n'empêcheraient pas la paix d'être rompue. Le 25 février, le Congrès de Bruxelles déclarait la constitution exécutoire et confiait la régence à son président, M. Surlet de Chokier. Presque aussitôt, le régent adressa aux Luxembourgeois une proclamation où il leur donnait l'assurance qu'ils ne seraient jamais abandonnés de leurs frères de Belgique. En même temps, des ordres étaient expédiés pour reprendre le blocus de Maëstricht. A Francfort, la Diète se préparait à intervenir par la force. A La Haye, à Bruxelles et à Paris même, il n'était bruit que de guerre, et le journal le *Courrier Français* écrivait, le 28 février :

Il est certain que la politique de l'Europe, que la politique de la France se fait à Londres d'une manière contraire à nos intérêts, puisque c'est M. de Talleyrand qui y préside... S'il a été signé à Londres quelque chose de semblable à ce qu'annonce *Le Temps*, le ministère n'a plus rien à faire qu'à rappeler son ambassadeur et à user de la liberté qu'on veut bien nous laisser au prix d'une guerre générale. Nous aurons d'abord l'avantage de ne plus être représentés par M. de Talleyrand, et ensuite celui de recouvrer notre indépendance. Si l'on veut des bouleversements, soit ! Il suffit de donner le signal, et avant un an on verra qui sera debout [1].

La situation était des plus inquiétantes pour tout le monde, lorsque le ministère Laffitte quitta le pouvoir. Le 13 mars, Casimir Périer prenait la direction du nouveau cabinet. Son arrivée aux affaires fut considérée par les gouvernements étrangers comme une garantie du maintien de la paix [2]. Le général Sébastiani conserva son portefeuille, mais fut désormais contraint d'obéir aux directions du président du Conseil. Talleyrand s'empressa d'ailleurs de gagner à ses vues le nouveau chef du cabinet français. Il lui écrivit le 28 mars une lettre qui est un véritable exposé de sa doctrine politique [3] :

La non-intervention, appliquée à l'intérieur des États qui changent ou

1. « Plus que jamais, la guerre me paraît inévitable » écrivait, M. Molé à M. de Barante au début du mois de mars (Thureau-Dangin, *op. cit.*, I, 226, n.).
2. Expression de lord Palmerston (Lettre à Granville, 15 mars 1831).
3. *Mémoires de Talleyrand*, IV, 124.

modifient leur gouvernement, détruit la base sur laquelle s'appuyait la Sainte-Alliance, et c'est là la non-intervention dépouillée de ce qu'elle a de chimérique... Mais le principe de la non-intervention, fort commode en lui-même et fort approprié à telle circonstance, n'est plus qu'une absurdité quand on le regarde comme absolu, quand on veut l'étendre sur les points les plus éloignés les uns des autres. Ce principe est un moyen pour l'esprit; c'est à lui à l'écarter ou à l'appliquer. Voilà comment le comprenait M. Canning, et, puisque c'est une affaire d'esprit, vous saurez mieux que personne manier ce nouvel instrument, qui est plus souvent un expédient pour ne pas faire qu'il n'est une raison pour agir.

Casimir Périer était tout disposé à entrer dans ces vues, et le général Sébastiani lui-même y venait peu à peu depuis la formation du nouveau cabinet : il semblait avoir abandonné toute autre entreprise que celle de rétablir la tranquillité en Belgique et de maintenir la paix en Europe. Le seul moyen d'y parvenir était, selon lui, le choix d'un prince qui obtînt l'appui des grandes puissances. Mais son candidat n'était plus le prince de Naples, proche parent de la duchesse de Berry et devenu suspect comme tel depuis les tentatives carlistes de février. C'était le prince Léopold de Saxe-Cobourg, dont le nom avait déjà été prononcé à la fin de l'année 1830. Le général Sébastiani mettait seulement à son acceptation deux conditions : la démolition des forteresses bâties en 1815 sur la frontière française du Nord, et la réunion du duché de Bouillon à la Belgique [1]. Mais Talleyrand et la Conférence tenaient avant tout à fixer de quelle Belgique le prince de Saxe-Cobourg, — si le choix tombait sur lui, — deviendrait roi. Les Belges entendaient que ce fût du « territoire intégral », y compris le Luxembourg et Maëstricht; des pays insurgés en septembre 1830, ils ne voulaient pas céder un pouce, ni à la Hollande, ni à la France, et le général Sébastiani finit par s'irriter de leur intransigeance; il ne voulait pas les servir sans profit [2]. Le général Belliard, qui

1. Sébastiani à Talleyrand (D.), 24 mars 1831 (Pallain, 287).

2. Le ministre était, sur ce point, d'accord avec Louis-Philippe, qui, le 1er avril, avait témoigné à lord Granville le désir d'obtenir une rectification de frontière pour prix de sa complaisance. Granville supplia le roi « de ne pas faire cette proposition officiellement. » (Dépêches de Werther, 2 avril 1831. Hillebrand, *op. cit.* I, 232 n.)

avait remplacé à Bruxelles M. Bresson, se faisait en vain auprès du ministre l'écho des plaintes et des réclamations des patriotes du Congrès. « Les Belges n'ont que des idées folles, répondait Sébastiani, qu'ils prennent garde, on les partagera [1]. » Ce projet de partage semblait être devenu pour lui un épouvantail à l'adresse des Belges.

La crise est extrême pour vous, disait-il vers le même temps à M. Lehon, envoyé du régent à Paris, votre gouvernement traite une question de vie ou de mort... Qu'il réfléchisse bien ; s'il fait la guerre, il n'y entraînera pas la France, déterminée qu'elle est à ne pas livrer son sort et la paix de l'Europe à votre merci. Si les conséquences de cette guerre contre la Hollande et la Confédération étaient de faire arriver les troupes de l'Allemagne au cœur de la Belgique, *le malheur d'un partage pourrait alors se réaliser. Ce cas est même le seul où la France serait réduite à le souffrir* [2].

Pour faire sentir aux Belges l'importance et le sérieux de cette menace, Sébastiani se décida à souscrire au protocole du 20 janvier qui fixait les limites de la Belgique et de la Hollande, et que Louis-Philippe n'avait pas encore revêtu de son adhésion. Le texte en fut aussitôt communiqué à Bruxelles. Dans le cas de non-acceptation, les relations diplomatiques seraient rompues, l'intervention de la Confédération germanique autorisée dans le Luxembourg, et des mesures matérielles seraient prises pour empêcher toute infraction à l'armistice du 4 novembre. L'acceptation préalable du protocole serait désormais considérée comme obligatoire pour le futur souverain de la Belgique.

Le prince Léopold, à qui les Belges avaient envoyé une députation, se plaça sur ce terrain, et laissa entendre qu'il n'accepterait la couronne qu'à cette condition. Les députés belges ne voulaient point s'y engager, et témoignaient malgré tout une inaltérable confiance dans le succès de leurs réclamations. « Je ne peux pas m'empêcher de remarquer, disait Talleyrand, qu'ils m'ont paru bien nouveaux dans les affaires [3]. » La personne du souverain, au fond,

1. 1er avril 1831 (Th. Juste, *op. cit.* II, p. 71).
2. *Id.*, *ibid.* 99-100.
3. Talleyrand à Sébastiani (D.), 29 avril 1831 (Pallain, 327).

leur importait peu, pourvu que celui-ci leur assurât l'appui d'une grande puissance et voulût revendiquer le « territoire belge » tout entier. Dès février 1831, l'agent belge à Paris, Firmin Rogier, écrivait à son frère Charles [1] :

Qu'avons-nous voulu, après tout, par notre révolution ? N'est-ce pas l'indépendance du pays, avec des institutions libérales et *l'intégrité du territoire* ? Eh bien ? Si ce but est atteint avec le Napolitain, et que sa nomination n'entraîne pas de guerre, que nous importe ? Lorsque surtout son alliance avec la princesse Marie nous garantit l'alliance et la protection de la France ?

Léopold refusant de s'engager à rien sur l'article de la « plus grande » Belgique, les Belges ne parlèrent plus que d'en appeler aux armes et de provoquer la guerre générale. Ils firent mieux : ils la préparèrent. Les lettres de Firmin Rogier à son frère ne laissent aucun doute à cet égard [2]. « Spontanément », des volontaires et des officiers venaient trouver le représentant de la Belgique à Paris ; les généraux de Damas, Bachelu, Fabvier, Lamarque proposaient d'organiser une armée formée « tout entière » de combattants de juillet et d'anciens soldats de la ci-devant garde impériale, pour conquérir Maëstricht, le Limbourg et la Flandre hollandaise. Firmin Rogier ne demandait pas mieux. Mais au moment de prendre une si lourde responsabilité, les hommes d'État belges hésitèrent, les négociations traînèrent en longueur. Lamarque, de son côté, déclara, après réflexion, qu'il ne marcherait qu'avec l'autorisation, au moins tacite, du maréchal Soult. La revendication du Luxembourg resta donc violente en paroles seulement. Le prince Léopold lui-même se serait trouvé heureux de pouvoir apporter à la Belgique cette acquisition nouvelle, qui aurait été pour son règne commençant un gage de succès. Mais la Conférence persistait à exiger l'adhésion préalable du Congrès au protocole du 20 janvier. Les Belges, de leur côté, mettaient comme condition à leur adhésion le règlement en leur faveur de la question du Luxembourg. Cette situation, qui pouvait s'éterniser, ne

1. E. Discailles. *Vie de Charles Rogier*. Bruxelles, 1893, 2 vol. in-8° (II, 107).
2. *Id.*, *ibid.* 129.

laissait pas d'offrir des dangers. Talleyrand résolut d'y mettre fin. Pour sauvegarder l'autorité et le principe des décisions de la Conférence, on exigerait des Belges la soumission, dans le délai d'un mois, au protocole du 20 janvier; mais en retour les puissances promettaient d'user de leur influence auprès du roi de Hollande pour ménager à la Belgique l'acquisition du Luxembourg [1]. La forteresse seule serait laissée à la Confédération germanique. Cette solution aurait eu l'avantage de satisfaire les réclamations belges sans faire entrer le nouveau souverain dans le corps germanique et sans donner, d'autre part, une consécration formelle au droit insurrectionnel. On sauverait, comme disait Metternich, « les apparences de la volonté souveraine. » Mais il ne fallait pas songer à faire accepter aux Belges une pareille combinaison. Lord Ponsonby, venu à Londres, le démontra aux plénipotentiaires; l'apparence au moins d'une concession était nécessaire. La Conférence s'y résigna : par le protocole n° 24 du 21 mai, les puissances, « ayant égard au vœu énoncé par le gouvernement belge de faire, à titre onéreux, l'acquisition du Luxembourg, » promettaient « d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation dont le but serait d'assurer, s'il est possible, à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession de ce pays qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique. »

Talleyrand se félicitait d'avoir trouvé cette issue à une situation jusque là inextricable. Il manquait cependant encore plusieurs éléments nécessaires à la réussite de cette combinaison, dont le plus essentiel était le consentement des parties intéressées. Talleyrand usait de toute son influence auprès des envoyés hollandais

---

1. Talleyrand à Sebastiani (D.), 3 mai 1831 (Pallain, 330). Les Belges ne pouvaient invoquer à l'appui de leur réclamation qu'un argument de politique révolutionnaire : le Luxembourg *voulait* être belge, il s'était soulevé avec la Belgique, et il avait envoyé des députés au Congrès. — Pas le plus petit *fait ancien*, qui permît de justifier, selon les principes de la Conférence, l'union du Luxembourg à la Belgique. Le grand-duché était propriété personnelle des Nassau, qui l'avaient reçu en 1814 en échange de leurs possessions allemandes dans la Hesse. Les Belges n'avaient aucun *titre* (la Conférence disait : aucun *droit*) à posséder le Luxembourg. Quant à la volonté des Luxembourgeois, c'est un motif qui n'entrait pas dans le système politique des cinq cours. De là l'expédient d'une acquisition à titre onéreux et « de gré à gré ».

pour les déterminer à souscrire aux propositions de la Conférence. Mais le terme fixé par elle approchait sans que les Belges, de leur côté, parussent décidés à une entente. L'intervention pacifique des puissances était au point d'échouer complètement, par le refus des deux parties de consentir la moindre concession; menaces ni promesses n'y faisaient rien. La méfiance commençait à se faire jour entre les gouvernements de Paris et de Londres. A l'heure même où Palmerston prônait, en des termes restés fameux, « l'entente cordiale » franco-anglaise [1], il croyait découvrir, dans les intentions belliqueuses avouées par le roi de Hollande, la trace d'un complot avec la France. Metternich aussi manifestait son mécontentement et sa méfiance : « L'affaire belge, écrivait-il, est une affaire gâtée, par suite de la manière dont d'abord elle a été saisie et placée. Ce qui y met le comble, c'est que les puissances reculent sur la question du Luxembourg... Ce que nous désirons, c'est que l'affaire finisse; chaque jour de plus qu'elle dure est un jour funeste [2]. » Les choses en étaient au point que toutes les combinaisons susceptibles d'éviter la guerre devaient maintenant paraître acceptables. Le partage, déjà envisagé comme possible à plusieurs reprises, put sembler un instant la meilleure solution ; il fut, comme on dit, « dans l'air » pendant tous le mois de juin. Ce partage n'était réalisable que par une entente secrète entre les puissances, à l'insu des Belges, bien entendu. Fut-il alors discuté entre les plénipotentiaires ? Cela paraît probable. Mais une imprudence de lord Ponsonby jeta le trouble dans les combinaisons. Ce diplomate, très retors à l'occasion, mais obstiné et souvent brutal, voulant amener les Belges à céder, ne trouva rien de mieux que de leur mettre le marché à la main : dans une lettre particulière au ministre des affaires étrangères, M. Lebeau, il annonça que si le Congrès élisait le prince Léopold aux conditions fixées par la Conférence, le grand-duché de Luxembourg

1. A lord Granville, 31 mai 1831 (Craven. I, 49.) « Nous sentons vivement combien une bonne et cordiale entente (*a good and cordial understanding*) ainsi qu'une intime amitié entre l'Angleterre et la France doit continuer à assurer la paix du monde, à confirmer les libertés acquises et à avancer le bonheur des nations. » Et plus loin : « Le roi, irrité contre la conférence, et trouvant que nous n'inclinions pas assez de son côté, aurait proposé à la France de se joindre à lui pour partager la Belgique. Faites-moi savoir si vous pouvez découvrir quelque chose à cet égard. »

2. Metternich à Apponyi (part.) 3 juin 1831 (*Mémoires de Metternich*, V, 138).

serait joint au nouveau royaume, mais que, dans le cas contraire, les puissances étaient décidées à partager la Belgique. De son côté, le général Belliard avait pris sur lui d'accorder une prolongation, jusqu'au 10 juin, du délai fixé par la Conférence. L'indignation et la colère furent grandes à Londres. Palmerston soupçonnait le cabinet français de perfidie; Talleyrand accusait le général Sébastiani d'intriguer avec les bonapartistes et les révolutionnaires à l'insu de Casimir Périer, et d'être « leur dupe au moins autant que leur meneur ». Lord Ponsonby fut immédiatement rappelé, et la Conférence invita le Cabinet de Paris à rompre toutes relations avec Bruxelles en congédiant M. Lehon et en rappelant le général Belliard. Contre les Belges, Talleyrand proposait des mesures coërcitives immédiates : un corps d'armée français entrerait en Belgique pendant qu'une escadre anglo-française bloquerait les ports. La crise, un moment conjurée, renaissait, aiguë et menaçante, quand on apprit de Bruxelles que le Congrès, sans égard aux conditions que la Conférence imposait au choix du prince Léopold et que le prince lui-même avait acceptées, venait de l'élire roi des Belges, le 4 juin, par 152 voix contre 24 et 19 abstentions.

VI

Le Congrès de Bruxelles avait fini par céder, sous la menace de voir disparaître la Belgique. De Paris, Firmin Rogier écrivait : « Sébastiani et Soult reparlent du partage; le Parlement français refuse de marcher avec nous [1] ». On avait donc, en désespoir de cause, élu le prince Léopold, mais sans le prévenir, et en conservant le secret espoir qu'après le vote il se montrerait moins docile aux volontés de la Conférence et consentirait à reprendre pour son compte les revendications du patriotisme belge. Il n'en fut rien. Léopold avait besoin d'un appui sans réserve de la part des puissances, surtout de la France et de l'Angleterre; il ne sacrifierait pas cet appui. Il montra donc la plus grande réserve à l'égard des

1. Discailles (*op. cit.*, II, 132).

députés venus à Londres pour lui offrir la couronne. Ceux-ci avaient reçu mission de ne rien céder sur les prétentions de la Belgique : tous les membres de la Conférence, les ministres anglais, le prince Léopold cherchèrent à les gagner : ils les recevaient individuellement, les invitaient à dîner, leur répétaient sans cesse qu'il fallait faire des concessions. Un refus nécessiterait l'intervention armée des puissances, et tout le monde manifestait la crainte qu'une pareille entreprise ne déchaînât la guerre générale. Le ministre français Sébastiani s'en inquiétait beaucoup; il en parlait à Talleyrand d'un ton pathétique et déclamatoire où se reconnaissait le style des orateurs de l'opposition [1] :

Si l'on se prépare à sévir contre les Belges, que vont-ils faire ? La réunion à la France sera proclamée et le drapeau tricolore arboré sur tous les clochers de la Belgique!... Et c'est lorsque tant de passions se meuvent et s'agitent autour de nous... que nous serons exposés à toutes les conséquences de l'appel qu'un peuple exaspéré ne manquera pas de faire aux souvenirs, aux opinions, aux sympathies d'un autre peuple ! C'est contre des hommes parés de nos couleurs que nous enverrons nos armées! C'est contre notre drapeau que nous essaierons nos soldats! Et dans quel moment encore!... etc.

Ces difficultés toujours renaissantes lassaient la patience des diplomates. Talleyrand en vint à penser que la meilleure solution serait peut-être dans un traité particulier franco-anglais garantissant l'existence de la Belgique dans les limites certaines et reconnues. « J'ai plusieurs fois examiné cette question, écrivait-il, et il me semble qu'on pourrait trouver dans les motifs de ce traité des moyens d'étendre ses stipulations à de plus hauts intérêts, et *de contribuer ainsi à la grandeur de la France*, en assurant la tranquillité de l'Europe [2]. » La guerre paraissait, sinon encore inévitable, au moins très possible, et Talleyrand invitait son gouvernement à s'y préparer sérieusement pour n'être point surpris. A la Conférence, il répétait couramment : « Nous ne voulons pas la guerre, mais nous sommes prêts à la faire et nous ne la craignons pas [3]. » Des

1. Sébastiani à Talleyrand (D.), 9 juin 1831 (Pallain 401, n.).
2. Talleyrand à Sébastiani (D.), 12 juin 1831 (Pallain 403).
3. Talleyrand à Sébastiani (D.), 13 juin 1831 (Pallain, 406).

bruits alarmants parvenaient à Londres : les Belges avaient, à Anvers, attaqué la garnison hollandaise de la citadelle, et refusé d'obéir aux ordres de leur ministre de la guerre venu pour faire cesser les hostilités. Il devenait certain qu'un conflit général allait éclater si quelque combinaison n'intervenait pour permettre au prince Léopold d'accepter le trône qui lui était offert. La Conférence recula devant la perspective d'une guerre immédiate, à laquelle aucune puissance n'était préparée, et qui aurait sûrement bouleversé l'Europe. Elle revint donc sur ses décisions tant de fois proclamées irrévocables, en établissant, sans que les Belges eussent accepté les « bases » du 20 janvier et du 21 mai, des *Préliminaires* de traité. Cette forme « avait paru la plus expéditive et la plus correcte », parce que, dit Talleyrand, « elle donnerait le temps nécessaire pour obtenir l'acquiescement du roi des Pays-Bas aux changements qui devaient avoir lieu dans ces bases de séparation auxquelles il avait déjà adhéré, changements auxquels il opposera certainement des difficultés [1] ». Jusqu'au dernier moment, les Belges soulevèrent « des chicanes » sur les plus petits détails, malgré les très graves concessions qu'on leur avait faites, ou plutôt à cause de ces concessions mêmes.

Une semblable *procrastination*, comme disait Louis-Philippe, avait de quoi lasser l'ancien ministre de Napoléon, autrefois coutumier de procédés plus expéditifs à l'égard de puissances comme la Belgique. N'y avait-il pas un moyen d'en finir tout de suite, auquel il avait déjà songé dès longtemps : sacrifier les Belges et partager leur pays ? Au point où en venaient les choses, c'était encore la meilleure chance d'éviter la guerre, et si on devait la subir, ce ne serait pas du moins sans profit. Talleyrand s'y arrêta donc, et il fit part en termes très nets de ses intentions au général Sébastiani :

Si les Belges persévèrent dans cette marche, écrivait-il, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de condescendance, après avoir recueilli si peu de fruit de tant de soins, je crois, Monsieur le Comte, qu'il faudra peut-être en venir à l'idée, qui est mon idée favorite, d'opérer une division de la Belgique, dans laquelle la France trouverait sans aucun doute la part qui lui conviendrait le mieux. Vous pouvez être assuré que

1. Talleyrand à Sébastiani (D.), 19 juin 1831 (Pallain, 417).

ce moyen ne conduirait pas plus à la guerre que tout autre, si nous ne parvenons pas à finir [1]...

Metternich, maugréant mais résigné, laisserait faire :

Notre action dans l'affaire de Belgique, écrivait-il, est tellement secondaire et restreinte sur un terrain purement consultatif, que nous y jouons le rôle le plus mauvais, celui de *spectateurs responsables*. Mais la force des choses, plus puissante que notre volonté, nous le commande ainsi, nous devons donc nous y soumettre [2].

La Prusse même qui avait accepté le principe d'une rectification de frontière pour la France [3] ne refuserait pas l'occasion de prendre avantage de son côté. Mais personne ne voulait prendre les devants. C'est l'ordinaire pour les gouvernements qui méditent un partage ; on l'avait bien vu en 1772. Chacun, gardant par devers soi le projet de démembrement comme une solution dernière, continua

---

1. Talleyrand à Sébastiani (D.), 22 juin 1831 (Pallain, 420). Cette dépêche est également citée dans les *Mémoires de Talleyrand* (IV, 228). Mais il est très remarquable que le membre de phrase « qui est mon idée favorite » *a été retranché du texte manuscrit*, et rétabli d'après Pallain par l'éditeur des *Mémoires*. Nous avons déjà vu que la proposition de partage signalée par Talleyrand comme ayant été apportée par M. de Flahaut à Londres, de la part du g^al Sébastiani, le 27 décembre 1830, *était impossible à cette date*. La différence de texte signalée ici confirme ces soupçons et permet d'entrevoir la raison de l'« erreur » commise par le prince. Talleyrand n'était pas le moins du monde, comme il voudrait le faire croire et comme l'ont soutenu — chose singulière — plusieurs historiens tous d'opinion conservatrice, hostile au principe du partage ; mais il hésitait à engager peut-être la guerre pour ce motif, du moins en décembre ou en janvier, alors que la France était hors d'état d'entreprendre une lutte que les puissances du Nord ne redoutaient pas, et semblaient même désirer. En juin, au contraire, l'armée française était réorganisée. La Russie et la Prusse occupées en Pologne, l'Autriche occupée en Italie avaient besoin de la paix : un partage sans guerre devenait possible et supprimait même des chances de guerre ultérieures. Aux mois de juillet et de septembre, Talleyrand poursuivra avec insistance l'exécution de ces projets. Il y renoncera en présence des répugnances générales, celle du cabinet français entre autres. Plus tard, l'événement passé, et le partage n'ayant pas eu lieu, on comprend, sans l'approuver, que le prince ait cherché à en rejeter tout l'odieux sur le général Sébastiani, voulant garder pour lui l'honneur d'une ligne de conduite invariable et d'une constante modération.

2. Metternich à Apponyi (part.), 15 juin 1831 (*Mémoires de Metternich*, V, 139).

3. V. le rapport de Werther du 23 juin, et les réponses d'Ancillon des 4 et 16 juillet (Hillebrand, *op. cit.* I, 234, n.).

donc à travailler ostensiblement pour l'indépendance belge. Talleyrand n'était pas le moins ardent à cette besogne, recevant, bien qu'il fût malade, les députés belges et les plénipotentiaires des puissances dans sa chambre à coucher; la Conférence se réunissait autour de son lit, se prolongeant parfois pendant trois jours presque sans interruption [1]. Ces efforts aboutirent enfin ; le 26 juin fut signé le protocole n° 26, connu sous le nom de *Préliminaires des 18 articles* [2]. Il donnait satisfaction aux Belges sur les deux points essentiels de leurs revendications : Maëstricht et le grand-duché de Luxembourg. L'article 3 portait :

Les cinq puissances emploieront leurs bons offices pour que le *statu quo* dans le grand-duché de Luxembourg soit maintenu pendant le cours de la négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira avec le roi des Pays-Bas et avec la confédération germanique au sujet dudit grand-duché, négociation distincte de la question des limites entre la Hollande et la Belgique.

Et l'article 4 admettait la cession de Maëstricht au nombre des questions à examiner :

Art. 4. — S'il est constaté que la République des Provinces-Unies des Pays-Bas n'exerçait pas exclusivement la souveraineté dans la ville de Maëstricht en 1790, il sera avisé par les deux parties aux moyens de s'entendre à cet égard sur un arrangement convenable.

Comme le faisait remarquer Talleyrand, ce projet de traité était très avantageux pour la Belgique, et il y avait lieu d'espérer que le Congrès ne ferait cette fois aucune difficulté de l'adopter. Le prince Léopold avait, le 26 juin, accepté la souveraineté à cette seule condition. Les articles furent en effet votés le 9 juillet par 126 voix contre 70. Il fallait maintenant obtenir l'adhésion du roi de Hollande.

Pour l'amener à céder, la Conférence lui dépêcha un diplomate autrichien, le baron de Wessenberg, qui avait été ministre à La Haye. « C'est une terrible tâche que nous lui donnons là, » écrivait Tal-

1. Talleyrand à Sébastiani (D.), 24 juin 1831. (Pallain. 422).
2. V. le texte dans de Clercq, IV, 108.

leyrand. Elle n'aurait peut-être pas été tout à fait irréalisable sans les maladresses de langage de Léopold. Il commença par indisposer Talleyrand en « oubliant » d'insérer dans son discours aux envoyés belges une certaine phrase sur ses sentiments à l'égard de la France, qu'il avait formellement promis à l'ambassadeur d'y introduire. Le prince releva vivement cette incorrection dans une lettre fort sèche et presque menaçante adressée intentionnellement à « S. A. R. le *prince* Léopold de Saxe-Cobourg », qui s'excusa gauchement. Intronisé solennellement à Bruxelles quelques jours après, le 21 juillet, le nouveau souverain termina le discours qu'il dut prononcer à cette occasion par une phrase provocante à l'adresse du roi de Hollande [1] : « Si, malgré tant de sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hésiterais pas à en appeler au courage du peuple belge, et j'espère qu'il se rallierait tout entier à son chef pour la défense du pays et l'indédance nationale. »

La réponse ne devait pas se faire attendre : le 24 juillet, le baron de Wessenberg revenait à Londres, apportant un refus catégorique du roi Guillaume d'accéder aux préliminaires des 18 articles. La Conférence n'avait plus de raison d'être. Elle voulut du moins avoir l'air de faire quelque chose et « chercher un biais pour sortir de l'impasse ». Un protocole rédigé à la hâte le 25 juillet proposa d'établir un traité définitif, quoique les préliminaires ne fussent pas acceptés. L'expédient, de l'aveu de Talleyrand même, était fort peu correct, et, en outre, n'avait guère de chances de réussir. Il fallait qu'une circonstance nouvelle rendît à la Conférence des motifs de durer encore, et d'agir. L'imprudente équipée du roi des Pays-Bas vint à point pour cela.

Le protocole du 25 juillet qui, malgré son refus, faisait encore mention de la cession éventuelle du Luxembourg, confirma le roi Guillaume dans la pensée que les puissances demeuraient d'accord contre lui : il ne vit plus de ressource que dans une guerre. La Belgique n'était pas prête ; en quarante-huit heures Bruxelles pouvait être occupé, Léopold détrôné, et, quoi qu'il dût arriver par la suite, cette situation de fait ne pouvait que permettre d'obtenir des

1. V. le texte du discours dans Lesur, *Annuaire historique*, 1831, p. 430.

conditions moins défavorables que celles des 18 articles. Le 4 août, la cour de La Haye signifia à la Conférence la rupture de l'armistice ; le 5, les troupes hollandaises entraient sur le territoire de la Belgique.

Cet événement venait si à point pour tirer d'embarras la Conférence et son principal initiateur Talleyrand, que Palmerston y vit tout de suite un coup de théâtre machiné par la France.

Voilà une jolie escapade du roi des Pays-Bas! écrivait-il [1]. Je ne puis deviner ce qui l'a mordu. Nous soupçonnons un peu la France : Bagot (chargé d'affaires britannique à La Haye) a toujours soupçonné qu'il y avait quelque secrète entente entre la France et le gouvernement hollandais. Talleyrand... m'a proposé il y a quelque temps d'exciter les Hollandais à rompre l'armistice, afin de soulever un cri de réprobation contre eux, de couvrir la Belgique de troupes, et ensuite de nous arranger selon notre bon plaisir. Serait-ce la réalisation du premier acte de ce complot ?

La première démarche de Léopold parut donner raison aux soupçons du ministre anglais. Dès l'alerte donnée, sans consulter les Chambres, il adressa au roi Louis-Philippe un pressant appel. Le gouvernement français avait si peu prévu l'invasion des Hollandais, que Casimir Périer, mis en minorité à la Chambre sur une question sans importance, venait de donner sa démission. Devant l'imminence du danger, il consentit à reprendre le pouvoir et fit aussitôt entrer un corps d'armée en Belgique. Il annonçait en même temps à Londres cette décision, s'excusant sur l'extrême urgence de ne pas s'être entendu préalablement avec les puissances. Une fois de plus, la Conférence se trouvait en présence du fait accompli. Talleyrand, dont la maxime favorite était de ne jamais revenir sur le passé, mais de l'accepter pour en tirer le meilleur parti possible, fit rédiger immédiatement le protocole n° 31 (du 6 août) qui *réglait l'entrée* des troupes françaises en Belgique. Il déclara que cette intervention avait eu lieu « non dans une intention particulière à la France, mais pour un objet vers lequel les délibérations de la Conférence s'étaient dirigées » ; ajoutant que, ce but une fois atteint, les troupes françaises rentreraient dans le département du Nord.

---

1. Palmerston à Granville (part.), 5 août 1831 (Craven, I, 59).

Talleyrand avait eu beaucoup de peine à faire accepter cette décision si brusque et si violente de la part d'un gouvernement qui avait hautement proclamé le principe de non-intervention. Les plénipotentiaires russes avaient montré une répugnance particulière à sanctionner l'entreprise de Casimir Périer. Talleyrand les y décida par ses protestations de désintéressement et la promesse formelle que les troupes françaises se retireraient immédiatement après que l'armistice aurait été rétabli. Il était décidé à ne pas tenir parole. La présence des troupes pouvait, mieux que toute autre circonstance, amener le roi de Hollande à des dispositions conciliantes. Talleyrand voulait obtenir de lui un engagement avant de faire retirer l'armée française. Il proposait également de faire détruire par elle les forteresses élevées par la Sainte-Alliance sur la frontière franco-belge et dont la démolition tenait tant à cœur au cabinet de Paris. Mais tout cela n'était encore qu'un *minimum*.

Le 30 août, le roi des Pays-Bas, sans vouloir engager avec les 50.000 hommes du maréchal Gérard une lutte forcément inégale, avait donné l'ordre à son armée de rentrer en Hollande. Lord Grey, en transmettant cette nouvelle à Talleyrand, le « conjura » d'engager Louis-Philippe à retirer ses troupes. L'ambassadeur français ne donna pas de réponse décisive. Il écrivit à Paris pour demander des instructions. Le contraste est frappant du ton de ces lettres avec celles où il exigeait au mois de février la renonciation du duc de Nemours. « Il me semblerait bien grave, écrivait-il, de refuser à l'Angleterre ce qu'elle demande aujourd'hui, car les dernières vingt-quatre heures ont changé la question. » Enfin, il indiquait nettement ses préférences pour un partage et semblait solliciter un encouragement dans ce sens [1] :

---

1. A Madame Adélaïde. 11 août 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 262). Cette lettre me semble décisive. Elle exclut d'une façon absolue l'hypothèse souvent reproduite (par M. Thureau-Dangin, entre autres, et plus récemment par M. Jean Darcy, dans le *Correspondant* du 10 décembre 1891, p. 906), d'après laquelle les demandes de Talleyrand pour obtenir une rectification de frontière et ses propositions de partage n'auraient été « qu'un premier prix qu'il mettait en avant, sachant bien qu'il ne l'obtiendrait pas et ne tenant pas à l'obtenir ». Il se serait alors abstenu, cela est évident, d'en parler à Mme Adélaïde. De même aussi, s'il n'avait voulu que « rabattre les illusions de Paris, et montrer au général Sébastiani l'accueil que recevaient à Londres ses idées de conquêtes ». Selon toute apparence, au

L'Angleterre devrait bien trouver, dans tout ce qui vient de se passer en Belgique, des motifs pour croire qu'il n'y a pas de Belgique possible, et que c'est par des idées de partage que l'Europe trouverait la garantie positive d'une paix générale. Mais l'Angleterre est bien éloignée de cette idée. On avait partout aussi d'autres idées ; les ambitieux avaient pris d'autres routes. Où en est-on à cet égard en France ?

Talleyrand n'avait pas attendu l'avis du ministère pour engager les pourparlers. Le 12 août, dans le salon même où la Conférence se réunissait habituellement, il se trouvait seul avec le baron de Bülow, et en profitait pour lui développer son projet « ancien et préféré » de partager la Belgique.

Il a dit à Bülow, écrit Palmerston, que ce pays ne pouvait aller comme il était; que Léopold était une pauvre créature, impropre à faire un roi ; que les Belges étaient un assemblage de vagabonds couards, indignes d'être indépendants; que nous étions engagés dans une difficulté qui menaçait de faire sauter soit le ministère français, soit le ministère anglais ; qu'il n'y avait qu'une solution, *le partage*, que si la France, la Prusse et la Hollande s'unissaient, la chose serait simple et que l'Angleterre pourrait être satisfaite avec Anvers déclaré port franc. Il insista sur cette idée [1]...

La conversation fut interrompue par l'arrivée des autres plénipotentiaires, Talleyrand la reprit plus tard à plusieurs occasions, et toujours avec plus d'insistance. Bülow avait averti Palmerston dès le premier moment. Il avertit aussi le confident du roi Léopold, le baron de Stockmar, qui, le 2 septembre, consignait cette conversation dans un rapport adressé à son souverain [2] :

---

contraire, le ministre ne devait pas être tenu au courant de ces démarches. « Avec le roi, écrivait Talleyrand à Mme Adélaïde quelques jours après (17 août 1831, *Mémoires de Talleyrand*, IV, 272), il est de mon devoir de tout hasarder; avec un cabinet, il faut rester dans les bornes de la prudence. Le roi verra si ce que j'ai aujourd'hui dans l'esprit vaut quelque chose; je passe ma vie à chercher des expédients. »

1. Palmerston à Granville (12 août 1831. Craven, I, 62). La coïncidence de cette lettre avec celle où Talleyrand parle à Mme Adélaïde du même projet de partage (v. ci-dessus) prête une grande force aux témoignages de Palmerston et de Stockmar, qui autrement, pourraient être suspects au moins d'exagération.

2. *Souvenirs* du baron de Stockmar (en allemand), p. 184 sqq.

Je viens de chez Bülow, l'ambassadeur de Prusse. Voici, en résumé, ce qu'il y a d'essentiel dans ses déclarations :

Premièrement, Talleyrand lui parle jour et nuit d'un partage de la Belgique, et s'efforce de lui persuader que si la France, la Prusse et la Hollande s'entendent sur ce sujet, il sera facile d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre en déclarant ports libres les villes d'Ostende et d'Anvers. Bülow lui a toujours répondu jusqu'ici que la Prusse ne pouvait entrer dans cet ordre d'idées, parce que l'arrangement d'une Belgique indépendante et neutre lui paraissait la meilleure politique. (En effet, lord Grey m'a dit que Bülow lui avait montré la dépêche adressée à Berlin, et que cette lettre se prononçait contre le partage en termes tels que lui-même, lord Grey, n'aurait rien pu dire de plus fort)...

Le gouvernement prussien, toutefois, ne refusa pas expressément : il mit seulement comme condition à son acceptation que la négociation serait poursuivie de concert avec les autres puissances [1].

Le malheur est que les autres puissances ne consentaient pas à poser la question du partage. Le cabinet britannique s'opposait en principe à toute combinaison d'où la France aurait pu tirer un avantage matériel. Bien mieux, le gouvernement français lui-même n'acceptait pas le partage. Nous n'avons pas la réponse de Sébastiani à la dépêche du 22 juin par laquelle Talleyrand lui proposait « d'opérer une division de la Belgique ». Le recueil de M. Pallain s'arrête présisément au 27 juin, et ne contient aucune pièce émanée du ministère entre ces deux dates. Les *Mémoires de Talleyrand* gardent le même silence. Il nous est difficile de suppléer aux pièces absentes autrement que par des conjectures. Il paraît certain cependant que le gouvernement français refusa le partage. Si l'on maintenait les traités de 1815, personne ne devait rien acquérir : Si on en admettait l'annulation, la France devait rentrer dans toutes ses

1. Dépêche de Werther, 25 août 1831. *Memorandum* d'Ancillon du 26 (Hillebrand, *op. cit.*, I, 245). Le duc de Broglie paraît ne pas connaître les textes cités par Hillebrand. En tout cas, comment peut-il dire, ayant publié lui-même, dans les *Mémoires de Talleyrand*, la lettre à Mme Adélaïde reproduite ci-dessus, qu'il « n'a pu trouver ailleurs que dans la *Correspondance de Palmerston* la trace des revendications de Talleyrand », et que « le Talleyrand des pièces officielles et privées... ne propose jamais aucun gain particulier pour la France » ? (art. cité, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1900, pp. 245-247).

anciennes possessions de la rive gauche du Rhin, ou la Belgique devait recevoir le souverain qu'elle s'était donné tout d'abord, le duc de Nemours. A tout le moins, si le principe d'un « dédommagement » pour les frais de l'expédition française était admis, ce ne pouvait être qu'au bénéfice de la France seule, sans qu'il y eut lieu à « compensation » pour les autres puissances, envers qui la Belgique n'était pas redevable de son salut. Accepter le partage, c'était rendre la France complice de l'œuvre de 1815, c'était renoncer à toute revendication fondée sur le droit des peuples ; c'était enfin donner un dangereux exemple à l'Europe pour le cas où la France aurait subi, dans l'avenir, quelque nouvelle révolution. Telles durent être, semble-t-il, les raisons du général Sébastiani et de Louis-Philippe. Du moins le fait de leur refus semble bien résulter de ce que dit Talleyrand dans ses *Mémoires* [1] :

On pouvait bien certes être tenté de croire qu'il n'y avait point de Belgique possible, et point de roi des Belges. Mais cela était fort peu commode quand *on n'avait voulu le partage d'aucun côté*. En Angleterre, on craignait d'augmenter la puissance française : *en France on voulait M. le duc de Nemours*. Les Russes et les Prussiens voulaient le prince d'Orange ; l'Autriche aurait assez aimé que le désordre se prolongeât, afin de laisser la France gênée de ce côté. Tout cela avait conduit où l'on était. Mon affaire était que cela y conduisît sans guerre, et il n'y en avait point encore. Cela nous avait, en tout cas, donné le temps de faire une armée.

Personne ne voulait du partage : force était bien à Talleyrand d'y renoncer. Il s'y résigna, non sans quelques regrets, que l'avenir se chargera peut-être de justifier.

La France abandonna donc tout espoir de tirer de l'affaire belge un avantage territorial. Du moins put-elle obtenir la démolition des forteresses élevées en 1815 aux frais de la coalition pour surveiller sa frontière du Nord. Ce fut l'objet d'une longue négociation que je n'entreprendrai pas d'exposer ici, et dans laquelle Talleyrand fut à plusieurs reprises traversé par le ministère, qui voulait négocier, ensemble et séparément, à Bruxelles par un envoyé

1. *Mémoires de Talleyrand*, IV, 263.

spécial, M. de Latour-Maubourg, et à Londres par l'ambassade. Le prince se vengea des « cachotteries » du général Sébastiani en laissant substituer, dans la liste des forteresses à démolir, les deux *bicoques* de Philippeville et Marienbourg aux places de Tournay et Charleroi. Les troupes françaises quittèrent la Belgique le 25 septembre 1831.

Restait à « finir » l'affaire belge. Mécontent du ministère, Talleyrand se passait maintenant tout à fait de l'intermédiaire du général Sébastiani, lui reprochant d'avoir, par « l'intrigue Latour-Maubourg », affaibli son autorité dans la Conférence. « Cette fin de question m'est parfaitement désagréable.... tout cela m'ennuie à la mort... » écrivait-il [1]. Au même moment, ses relations avec Palmerston perdaient de leur cordialité. Une caricature courait le public anglais, dans laquelle le chef du Foreign Office était représenté en aveugle, portant sur son dos le paralytique, qui était l'ambassadeur de France, avec cette légende : *the lame leading the blind*. Palmerston en fut très froissé, et garda rancune à Talleyrand de cette plaisanterie où il n'avait pas le beau rôle. Tout cela disposait le prince à mal recevoir les réclamations des Belges, transmises maintenant et appuyées par le roi des Français, surtout depuis les fiançailles officielles de Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Après deux mois de négociations, les termes de l'arrangement furent enfin fixés le 14 octobre 1831, dans un projet de traité en 24 articles, annexé au protocole n° 49.

La Belgique n'avait pas eu une attitude brillante en face de l'invasion hollandaise. Elle dut, malgré tout, supporter les conséquences de cette faiblesse, et les stipulations des 24 articles lui furent moins favorables que les préliminaires du 26 juin. Cette fois la Conférence avait tranché dans le vif, et résolu toutes les questions, bien décidée à imposer par la force, s'il le fallait, aux intéressés, la solution choisie par elle. Le Luxembourg avait été la pierre d'achoppement de la première négociation : la Conférence se décida pour un partage qui laissait au roi de Hollande environ 2/5 de l'ancien grand-duché, du côté de l'Allemagne, avec la place

1. A la princesse de Vaudémont, 27 sept. 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 310).

de Luxembourg, et donnait le reste à la Belgique, avec les enclaves hollandaises à gauche de la Meuse. Une partie du Limbourg belge, cédée à la Hollande, servait à joindre ses possessions de Venlo, Roërmonde et Maëstricht. Le reste des stipulations (indépendance et neutralité de la Belgique, partage des dettes, navigation des fleuves et des rivières) était à peu près conforme aux dispositions arrêtées dans les précédents protocoles.

Quoi qu'en voulût dire Talleyrand, ce partage des pays en litige imposé aux parties contendantes et aux peuples partagés sans consulter aucun d'eux, c'était la pire politique du Congrès de Vienne, sinon par les intentions finales, au moins par les procédés. De deux choses l'une, en effet : ou l'on reconnaissait aux populations du Luxembourg le droit d'exprimer leur volonté et d'en obtenir l'exécution, ou bien on le leur refusait. Dans le premier cas, le choix était tout fait, le désir d'être unis à la Belgique hautement exprimé par les Luxembourgeois : il ne restait plus qu'à le suivre. La France révolutionnaire avait agi de la sorte en 1792 avec la Savoie. Dans l'autre hypothèse, une fois bien constaté que les Belges n'avaient aucun *titre* historique, bon ou mauvais, à la possession du Luxembourg, on devait opposer à leurs réclamations une fin de non-recevoir absolue. Prendre un moyen terme, c'était violer à la fois le « droit naturel » et les « droits établis », transgresser, du même coup, le principe féodal et monarchique et les principes révolutionnaires, le tout au nom de l'intérêt européen et du maintien de la paix. Le Congrès de Vienne n'avait pas fait autre chose. Qu'en 1830 le danger de guerre fût réel, l'intérêt européen considérable, que ce fussent là des raisons graves, pouvant excuser un partage, le faire apparaître comme un *moindre mal*, infiniment préférable à la guerre générale ; qu'en 1815 au contraire ce ne fussent que d'honorables prétextes couvrant des rancunes et des ambitions inassouvies, — cela est bien évident. Mais la *forme* de cette politique, les moyens employés, les raisons invoquées même pour ruiner l'œuvre du Congrès de Vienne, tout cela était si pareil à ce que l'on avait vu en 1815, que tout le monde s'y trompa : les Belges et les Français, qui crièrent à la Sainte-Alliance ; les diplomates du continent, qui ne virent pas où les menait, par cette voie familière, l'ancien ministre de Louis XVIII, inventeur du principe de la légitimité.

Talleyrand se félicitait de l'œuvre accomplie, disant que cela devait ôter à l'opposition tout prétexte d'attaquer l'œuvre extérieure du gouvernement, et qu'il fallait maintenant « tourner les esprits actifs » vers les améliorations intérieures et la décentralisation de l'administration. « On est bien fort, ajoutait-il [1], pour montrer à quel point l'œuvre de la Conférence est loin de tout ce qui est sorti de la Sainte-Alliance. J'écrirais des volumes sur tout cela. » Ce n'était pas là de l'ouvrage de la Sainte-Alliance en effet, mais cela tendait de plus en plus à s'en rapprocher par la forme, en ce sens que la nécessité d'employer l'intimidation et même la force pour imposer aux deux États l'arrangement du 14 octobre apparaissait de jour en jour comme plus immédiate. La sagesse du gouvernement belge épargna à la Conférence l'odieux d'une telle attitude. Le ministère demanda, pour la forme, un certain nombre de modifications de détail, et, sur le refus de la Conférence, les abandonna moyennant la reconnaissance immédiate de Léopold Ier. Un traité fut signé sur ces bases le 15 novembre entre les plénipotentiaires des cinq puissances et le représentant de la Belgique. Talleyrand avait fait durer les conférences pendant des nuits entières. Dormant peu et tard, malgré son grand âge, il emportait souvent ainsi par la lassitude et le sommeil ce qu'il n'aurait pas obtenu d'une autre manière. Il décida de la sorte les plénipotentiaires des trois cours du Nord à contresigner trois articles additionnels dont le principal assurait au roi des Belges la garantie par les puissances de l'exécution entière du traité. Talleyrand, en adressant à Paris l'instrument de la convention, ne manqua pas d'en vanter les mérites [2] : « Les Belges vont crier, mais ils ont tort... Je crois avoir obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir. Il faut que la France appuie par tous les moyens à Bruxelles nos articles qui sont excellents. »

Le point délicat était l'acceptation du roi de Hollande. Talleyrand glissait là-dessus avec légèreté, affirmant que la résistance du cabinet de La Haye ne pouvait durer et ne durerait pas. L'affaire

1. A Madame Adélaïde, 22 octobre 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 333).
2. A la princesse de Vaudémont, 15 novembre 1831 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 341).

belge parut terminée, et dans la joie d'être débarrassés d'un pareil souci, le Roi, Madame Adélaïde, Casimir Périer, Dalberg se répandirent pendant quelques jours en félicitations et témoignages de reconnaissance. Talleyrand n'y était pas insensible ; il reproduit toutes ces lettres avec complaisance dans les *Mémoires*, les longues phrases embrouillées de Louis-Philippe comme les éloges hyperboliques et déclamatoires de Dalberg.

Quelque étonnant que cela puisse paraître, les puissances du Nord trouvèrent la solution rapide et en montrèrent de la surprise. Pourtant la Prusse, satisfaite de voir subsister une barrière entre la Belgique et les provinces rhénanes, en même temps que Luxembourg demeurait forteresse fédérale, accepta sans trop de difficulté les décisions de la Conférence. L'empereur Nicolas se tenait sur la réserve, sans toutefois désavouer ses plénipotentiaires. Quant à Metternich, il s'était, après un moment de colère, résigné « à avaler encore ce goujon [1] ». Mais ce ne fut pas sans faire entendre des « jérémiades ». La forme d'un traité avec la Belgique, royaume non reconnnu par le roi de Hollande, et qui n'avait qu'une existence *de fait*, lui paraissait singulièrement incorrecte. Il invoquait très haut « le bon droit et la saine logique », la prérogative souveraine des puissances et de la fédération allemande, disant qu'il ne voulait pas « se laisser assassiner moralement ». Mais tout cela, bien entendu, devait rester entre lui et son confident Apponyi : « Je vous prie, mon cher comte, de ne faire mention, vis-à-vis de personne, de ce que je viens de vous dire, pas même envers nos représentants à Londres. » Et pour finir, comme toujours, l'appel à la Providence : « Rien n'est plus désirable que la fin de la Conférence, et que Dieu préserve l'Europe d'une autre conférence des cinq puissances sur la base du soutien d'une révolution [2] ! » Il ne s'en tint pas là : les représentants des trois cours du Nord à la Conférence avaient adressé à leurs gouvernements un mémoire justificatif de leur conduite dans les dernières négociations. Metternich y répondit par un long *Memorandum* [3] où

1. Propos rapporté par le comte de Pralormo, ministre de Sardaigne à Vienne (Hillebrand, *op. cit.*, I, 251).

2. Metternich à Apponyi (part.), 1er décembre 1831 (*Mémoires de Metternich*, V, 146).

3. *Mémoires de Metternich*, V, 219 sqq.

il reprenait l'interminable série de ses griefs contre la Conférence. Il se résignait à ratifier, tout en indiquant déjà que, la ratification devant être collective et simultanée, il faudrait attendre la décision de la Russie. Mais au moins il se consolait par des plaintes fort étendues sur le rôle pris par la Conférence, et il en venait, lui, Metternich, l'homme du traité de Vienne et des congrès de la Sainte-Alliance, à reprocher aux « administrations anglaise et française », d'avoir méprisé les droits des peuples en réglant directement la question belge. Talleyrand aurait eu sans doute quelque plaisir à entendre cette palinodie.

L'affaire des forteresses enfin réglée selon le désir de Louis-Philippe et de son ministère, le gouvernement français ratifia, le 29 janvier 1832, le traité conclu le 15 novembre avec la Belgique. L'Angleterre en fit autant le 31. Le 18 avril seulement, Metternich se décidait, après de longs atermoiements et de nouvelles « jérémiades »; le plénipotentiaire prussien donna sa signature le même jour. La Russie céda la dernière, le 4 mai, après une suprême et inutile démarche auprès du roi de Hollande (qui devait attendre jusqu'en 1834 pour se résigner), et moyennant quelques réserves assez vagues que le protocole 59 n'enregistra même pas. Au roi Guillaume, Talleyrand avait accordé un dernier délai, jusqu'au 30 juin, sans consulter le cabinet français : « Quinze jours ne sont pas grand'chose, écrivait-il...., et puis, c'est fait, et je suis sûr que c'est bien fait [1]. » Dans la pensée du prince, le délai du 30 juin était encore susceptible de prolongation. Le 20, il partait de Londres, en congé de quatre mois, et il écrivait, en parlant de son chargé d'affaires, Durant de Mareuil : « Il ne lui restera qu'à suivre ma ligne... Il me semble que c'est avoir mis et laissé les affaires de France, de ce côté, en bonne position [2]. »

---

1. A la princesse de Vaudémont, 15 juin 1832 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 479).
2. A la princesse de Vaudémont, 15 juin 1832 (*Mémoires de Talleyrand*, IV, 479).

VII

« J'ai tenu, disait Talleyrand, à mener à bien l'affaire dont *je me suis chargé.* » Il avait l'orgueil de son œuvre, l'ayant conçue et exécutée lui-même, dirigeant à tout moment ceux qui précisément étaient censés le diriger. Nous avons vu le rôle de ministre *in partibus* auquel il avait réduit M. Molé. Au général Sébastiani, il obéissait tant que les instructions du ministre s'accordaient avec ses vues personnelles, reprenant son indépendance toutes les fois qu'il le jugeait à propos. Il fut, durant son ambassade à Londres, le chef véritable de la diplomatie française, dirigeant de son hôtel de Portland Place, par l'intermédiaire de deux femmes, qui étaient deux princesses, toute la politique étrangère de Louis-Philippe. Il s'était si bien accoutumé à ce rôle de ministre occulte, avec le pouvoir sans le titre, qu'une entreprise engagée sans lui, comme l'affaire d'Ancône ou celle des forteresses, lui paraissait un empiètement sur sa prérogative, excitait ses craintes et sa colère. Cette situation si particulière, et qu'il avait créée pour lui, facilitait, il faut le dire, singulièrement sa tâche. Ayant le pouvoir sans la responsabilité, il put, ambassadeur d'un gouvernement parlementaire de fabrique récente, conduire les affaires à Londres comme le ministre d'une vieille monarchie absolue.

Parti de Paris quelques semaines après la Révolution de Juillet, le prince de Talleyrand se présentait à Londres comme un adversaire déclaré de la politique révolutionnaire. Le « Roi des barricades » n'avait, à l'entendre, accepté le pouvoir que pour arrêter l'anarchie. Son ambassadeur, qui depuis quarante ans avait servi tous les régimes, sauf la Convention, servait celui-ci encore « parce qu'il voyait du bien à faire et du mal à empêcher ». Le *mal*, c'était le retour à la « propagande », à l'exportation révolutionnaire, qui avait pour principes le droit des peuples à l'indépendance, et le devoir pour la France de les soutenir ; — pour procédés, la guerre et l'insurrection. Les diplomates étrangers s'attendaient à voir l'ambassadeur de la royauté de juillet proclamer ces doctrines et défendre ces procédés. Talleyrand rejeta les unes et les autres. S'il invoquait

le fameux principe de non-intervention, il lui donnait pour base, non le droit souverain et universel des peuples, mais la nécessité de sauvegarder la paix et la sécurité des États voisins. Investi d'une valeur absolue et d'une portée universelle, le principe de non-intervention était un principe révolutionnaire. Limité aux contrées voisines de la France, il demeurait la garantie des intérêts politiques d'une puissance, mais ne menaçait nullement les autres. Placé en face de la révolution belge triomphante, Talleyrand ne songea pas un moment à la soutenir au nom du droit national. A ses yeux, la séparation des provinces belges était un *fait*, sur lequel le souci de la paix générale et l'intérêt de la France commandaient de ne pas revenir. Cela seul écartait toute pensée d'annexer la Belgique ou de lui donner un roi de famille française : ces mesures ne pouvaient s'appuyer que sur des principes essentiellement révolutionnaires et « propagandistes » : la communauté de race ou la volonté des intéressés. Une telle politique ne pouvait être soutenue que par la guerre ; Talleyrand ne la voulait pas. Il revendiqua pourtant, à plusieurs reprises, soit les frontières de 1814, soit même le Luxembourg au profit de la France : mais jamais ces réclamations ne furent faites au nom des doctrines de la Convention et du Directoire. Talleyrand demandait au contraire des « compensations » pour soutenir, devant l'opinion, le parti de la résistance, et permettre au gouvernement de lutter efficacement contre ces mêmes doctrines : l'Europe devait être reconnaissante à la France de ne point reprendre la politique de propagande et lui en donner un témoignage. Voilà pourquoi Talleyrand repoussait les demandes venues de Paris, alors que lui-même en présentait de semblables dans la Conférence : c'est que le ministère du moment et même le général Sébastiani soutenaient leurs réclamations, non par des idées de compensation et d'équilibre, familières aux vieux politiques et qui n'effrayaient personne, mais par les mêmes raisons *a priori*, tranchantes et péremptoires, qui justifiaient la conquête du Rhin aux yeux du Comité de Salut Public. Les projets de partage étaient encore plus contraires aux principes d'une politique de propagande et d'émancipation. Là encore, la « convenance » et l' « équilibre » intervenaient seuls. Proposer le partage de la Belgique, c'était nier l'existence d'une nation belge, et supprimer, par

là, toute justification de droit à l'insurrection de septembre 1830. Les théories politiques de 1815, loin d'être exclusives de toute idée de partage, y menaient au contraire tout naturellement. Aussi les plénipotentiaires de Londres ne se firent-ils aucun scrupule de partager le Luxembourg entre la Hollande et la Belgique. Mais le partage de ce dernier pays, qui n'avait rien en son principe d'opposé aux doctrines politiques des cours absolutistes, fut écarté par elles, et abandonné par Talleyrand, pour des raisons d'impossibilité matérielle, par crainte des suites possibles, si l'on laissait « toucher au gâteau », comme disait Palmerston.

La politique de la France à Londres, ou plutôt la politique de Talleyrand se présentait donc sous la garantie de principes qui n'avaient rien de commun avec ceux de la Révolution et se rapprochaient bien plus des axiomes politiques du XVIIIe siècle, conservés tels quels au Congrès de Vienne et dans la Sainte-Alliance. Mais pour apaiser les méfiances de l'Europe, il fallait encore que les procédés répondissent aux principes : Talleyrand y donna tous ses efforts. Imitant l'exemple de Metternich, il réunit une conférence, dont le rôle était non d'offrir une médiation, mais d'imposer un arbitrage. Aux yeux des politiques de 1815, les « rebelles » de Belgique n'avaient nul titre à entrer en négociation, même indirecte, avec le souverain « riche en droits acquis » des Pays-Bas. Quoique Metternich en ait dit plus tard, lorsque le résultat de l'arbitrage lui apparut contraire à ce qu'il en espérait d'après les principes invoqués et les procédés mis en usage, — la Conférence de Londres s'était, du consentement général, donné pour mission d'imposer à l'affaire belge une solution de nature à satisfaire les intérêts de l'Europe *d'abord*, ceux des parties contendantes *ensuite*. L'armistice, la séparation, faite d'après « l'état ancien » de 1790, et non d'après l'extension de la Révolution belge, les menaces, les interventions armées, tout cela était conforme au système politique du Congrès de Vienne, aux principes favoris, aux procédés ordinaires de MM. de Nesselrode et de Metternich.

Principes et procédés, la *forme* de cette politique rappelait donc bien les entreprises de la Sainte-Alliance. En cela, *mais en cela seulement*, l'opposition française avait raison de représenter Talley-

rand comme « l'homme de 1815 ». Cette forme même était ce qui trompa l'Autriche, la Russie et la Prusse, et les conduisit à « laisser faire », jusqu'au jour où survint un résultat, diamétralement opposé à leurs espérances, et qui leur fit ouvrir les yeux. Metternich s'aperçut alors que l'affaire belge « s'était gâtée *ab ovo* » et qu'il s'était laissé prendre à l'apparence connue des principes mis en avant et des procédés employés :

Il suffit, écrivait-il, que le soi-disant libéralisme se mêle d'une chose, pour qu'elle ne puisse plus avoir pour résultat que de conduire au désordre... ou bien la politique prétendue libérale fait abstraction des principes du droit des gens, ou bien elle fausse ces principes quand elle prétend s'appuyer sur eux...; il devra me suffire de citer les interprétations données par les cabinets anglais et français aux principes de *non-intervention* et de *neutralité*, si peu sujets de leur nature à des interprétations erronées...

Ce qui est vrai à l'égard des principes ne l'est pas moins relativement *au choix et à l'emploi des moyens et des formes*. La marche que l'affaire belge a suivie dans le sein de la Conférence en offre des preuves multipliées [1].

Cette vue de Metternich était fort juste, mais venait trop tard : « le mal » était fait. Maintenant à la place du Royaume des Pays-Bas, avant-garde de la coalition sur la frontière française, un État nouveau était constitué, issu d'une révolution, désarmé et neutre, sympathique à la France et protégé par elle. L'œuvre du Congrès de Vienne était brisée sur un point essentiel, et les cabinets de la Sainte-Alliance étaient *complices* de cette rupture. Metternich, leur porte-parole, dut confesser alors qu'il s'était laissé tromper, et jura bien haut qu'on ne l'y prendrait plus. « Que la leçon ne soit pas perdue, écrivait-il ; plus jamais de conférence comme celle de Londres ! » Mais il avait besoin de s'en prendre à quelqu'un de sa défaite : non sans raison, il en accusa Talleyrand, qui, disait-il, avait entraîné les ministres anglais « dans le gros jeu des révolutions ».

La présomption et la naïveté, l'audace et la gêne, écrivait-il, forment

1. Metternich à Trauttmansdorf (D.), 13 novembre 1832 (*Mémoires de Metternich*, V, 407).

le caractère distinct de lord Palmerston. Lord Grey n'est d'aucun poids et faible. Le reste du cabinet est formé de caractères libéraux plus ou moins incapables de saisir ou de suivre une idée de saine pratique. C'est avec de tels hommes que le vieux Talleyrand est allé faire ses dernières armes. Il a jeté dans la marche des affaires une confusion dont il est seul capable de concevoir l'idée et de manier les résultats [1].

Avoir conduit les puissances à accepter ces résultats, mieux encore, à les produire elles-mêmes, c'est le grand « tour de passe-passe » diplomatique de Talleyrand à la Conférence de Londres. Les cabinets absolutistes y furent menés sans savoir comment : « Je connais, disait Metternich, soixante-dix protocoles de Londres (sans les annexes), et moi, l'une des parties complices, je suis forcé d'avouer que je ne sais pas *ce que j'ai été* [2]. » Il le savait bien en réalité, mais l'aveu en eût trop coûté à son amour-propre. Il avait été dupe, et ses alliés avec lui. Ce n'était pas au chef du Foreing Office, mais aux diplomates des trois cours continentales, au chancelier autrichien surtout, qu'il aurait fallu appliquer la légende de cette caricature dont s'irritait tant lord Palmerston : Le boiteux dirigeant l'aveugle ; *the lame leading the blind.*

Raymond Guyot.

---

1. Metternich à Apponyi (confid.), 26 janvier 1833 (*Mémoires de Metternich*, V, 458).
2. Metternich à Clam-Martinitz (part.), 5 mars 1833 (*Mémoires de Metternich*, V, 488).

Les impressions d'un Suisse à Paris en 1791

LETTRES DE PIERRE OCHS AUX MAGISTRAT ET BOURGMESTRE DE BALE
MAI-AOUT 1791 [1]

Pierre Ochs, né à Nantes en 1752, revint, en 1779, à Bâle, ville de sa famille. Intelligent, actif, rompu aux affaires, il fut bientôt nommé chancelier d'État, et comme tel chargé des intérêts financiers de la ville. Il avait déjà fait de fréquents voyages à Paris où il connaissait le vicomte de Noailles, La Fayette, de Broglie, quand en 1791 une grave question se posa pour les Bâlois : le gouvernement français reconnaîtrait-il les dettes de la France à l'égard de la ville suisse ? Dès le 22 avril, Pierre Ochs avait envoyé au Ministre des Finances un mémoire sur les sommes dues ; il y invoquait les décrets par lesquels les créanciers de l'État avaient été mis « sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la Nation française » [2], et concluait ainsi : « Ces décrets sanctionnent nos droits ». Les magistrat et bourgmestre de Bâle estimèrent qu'il ne suffisait pas d'écrire, mais qu'il était nécessaire d'envoyer sur place un représentant qui pût, grâce à sa connaissance des affaires, grâce aussi à ses relations, hâter la conclusion d'une aussi importante négociation : Pierre Ochs était tout désigné, et c'est lui, en effet, qu'on envoya à Paris où il arriva le 3 mai.

De Paris, il écrivit fréquemment aux administrateurs de la ville dont il défendait

1. Les lettres de Pierre Ochs sont au Staatsarchiv de Bâle (Fonds France, Schulden, A. S.) ; la plupart existent en copie à la Vaterländische Landesbibliothek (o. 654) dans le carton intitulé trop spécialement : *Verbältnisse mit Elsass*. M. le Dr H. Barth « assistent » à la bibliothèque de l'Université de Bâle, et M. le Dr Huber, archiviste-adjoint, m'ont confirmé qu'elles sont inédites. M. Barth prépare d'ailleurs une édition complète de la correspondance de Pierre Ochs ; il a vu à Paris, aux Archives Nationales, les lettres conservées dans la série AF^{11} qui se rapportent aux années 1798-1799, et sont pour l'histoire de la Suisse d'un intérêt considérable. Ochs était en effet membre du Directoire helvétique (obersitzungsmeister), et avait été imposé par le Directoire (cf. Sciout, *Le Directoire*, t. III, p. 516-528). Je prie MM. Barth et Huber de trouver ici mes remerciements pour l'amabilité avec laquelle ils m'ont renseigné.

2. Décrets du 17 juin et du 23 septembre 1789. — Sur les dettes de la France on lira avec profit un travail de M. Huber intitulé *Die Anleihen der Französischen Könige bei Basel*, paru dans le *Baslerjahrbuch* (année 1896) (cf. mon *rapport sur un voyage d'Archives*, paru dans le *Bibliographe moderne*, janvier-février 1900). Je me permets de renvoyer à ce *rapport* pour signaler, une fois de plus, l'intérêt de beaucoup d'archives étrangères pour l'histoire de la Révolution. Sur l'émigration en particulier, on trouvera, dans plusieurs dépôts de Suisse et d'Allemagne, des documents abondants et encore inutilisés.

les intérêts ; mais il ne se contenta pas de leur narrer, par le menu, ses démarches et ses visites ; à chacune de ses lettres il ajouta des réflexions sur ce qu'il voyait, sur ce qu'il entendait dire, sur ce qu'il pensait des événements et de leurs conséquences possibles : ce sont ces « notes » sur *l'esprit public* à Paris, pendant une partie de l'année 1791, qu'il a semblé intéressant de publier ici [1].

Observateur intelligent, Pierre Ochs, auquel sa qualité d'étranger permettait de « dîner dans les maisons des aristocrates » et de fréquenter en même temps les membres les plus avancés de l'Assemblée, ne se contente pas de noter les détails extérieurs, tels que l'abondance des récoltes, ou le luxe et la gaieté des Parisiens en pleine crise de baisse de l'argent ; il sait aussi, derrière l'apparence et le décor des choses, voir ce qui est capital et analyser ce qui échappe trop souvent aux voyageurs ordinaires. Dans son trajet de Bâle à Paris, il remarque que l'enthousiasme est grand pour l'Assemblée dont on loue les travaux ; arrivé à Paris, et forcé par ses démarches d'entrer en rapports avec les membres de cette Assemblée, il a bien vite fait de noter que le travail est exécuté par une vingtaine de députés, et que les commis de l'ancien régime ont gardé un grand pouvoir. Aussi, en diplomate habile, donne-t-il aux magistrat et bourgmestre de Bâle, pour leur correspondance, les instructions que voici : « *Amitié* envers les membres de l'Assemblée, *fermeté* envers le ministre qui craint de perdre sa place, et *dignité* envers les commis qui voudraient rabaisser tout le monde ».

Dans l'intervalle des négociations, Pierre Ochs se mêle à la foule : il essaie de décrire les sentiments qui l'agitent et les idées qui, comme il le prévoit, la pousseront aux actes de violence ; dès le mois de mai, il voit que le peuple parisien soupçonne la trahison du roi ; la fuite à Varennes, l'affaire du Champ de Mars, puis la « crise de l'acceptation de la Constitution » qui lui apparaît décisive, tout lui démontre que le peuple prend chaque jour davantage conscience de sa force ; la colère populaire devient inquiétante, il se prépare dès le mois d'août 1791 « quelque événement extraordinaire » [2]. Aussi Pierre Ochs, dont les négociations n'aboutissent d'ailleurs pas, s'empresse-t-il de quitter une ville « où il y a à craindre quelque explosion ». Le 29 août, il se met en route pour regagner sa chère ville de Bâle, sa femme, ses enfants, « ses dieux pénates et lares ».

CH. SCHMIDT.

I. — 6 mai [1791].

Mes seigneurs [3],

Je suis arrivé mardi sur le midi en parfaite santé sans avoir éprouvé aucun désagrément. Je n'ai été ni visité ni arrêté, et il n'a pas même été

1. Je ne donne de chaque lettre que les lignes, souvent en post-scriptum, consacrées aux impressions sur Paris ; je supprime toute discussion sur les dettes et leur liquidation.

2. Sur la lente préparation du 10 août, voy. TUETEY, *Répertoire des sources manuscrites*, t. IV, introduction. Le « 10 août 1792 » fut un mouvement national, explosion de colères longuement amassées. Pierre Ochs donne aussi des détails intéressants sur la *Propagande* et le *Club helvétique*.

3. Aux magistrat et bourgmestre de Bâle.

question de faire exhibition de mon passeport. Le récit de ma route n'offre du reste rien d'intéressant pour vos excellences, sinon que l'on a lieu d'espérer partout et en tout genre de productions une année extrêmement abondante. Il s'en faut bien aussi que j'aie remarqué quelque mécontentement de la part des habitants ; en plus d'un endroit au contraire j'ai entendu bénir les travaux de l'Assemblée Nationale avec une effusion de cœur difficile à exprimer...

J'ai assisté avant-hier à une séance de l'Assemblée Nationale qui a duré jusqu'à 4 heures, et qui a eu des moments fort orageux ; mais ces orages passent vite. Toutefois je ne voudrais pas en voir une pareille à l'occasion de nos intérêts, car on n'y ménage personne.

P. S. Le roi a l'air très content ; la reine a vieilli au point de paraître avoir quarante-cinq ans ; quant à une contre-révolution opérée par les Français eux-mêmes, personne n'y croit, pas même les aristocrates les plus exaltés. Cependant ceux-ci espèrent, mais cette espérance repose sur une guerre étrangère qu'ils invoquent autant que possible.

II. — 8 mai.

Magnifiques et puissans seigneurs,

Voici le cinquième jour que je me trouve ici en vertu de la mission dont vos Excellences ont bien voulu m'honorer, et je suis encore fort peu avancé. Soit qu'on veuille obliger les étrangers à séjourner longtemps en cette capitale, comme plusieurs me l'ont assuré, soit que la multitude d'affaires dont le gouvernement est accablé empêche d'en accélérer l'expédition, toujours est-il certain qu'on ne parvient que très lentement à son but. Veuillez au reste, magnifiques et puissans seigneurs, être persuadés que la faute n'en est point à moi, et que je fais tout ce que je puis.

Je me suis proposé dans mes démarches trois objets ; le premier consiste à recueillir tous les renseignements nécessaires. Si tout me parut les premiers jours assez embrouillé et contradictoire, je commence peu à peu à mieux connaître le fort et le faible des moyens qu'on pourrait employer. Ce qu'il y a de décidé [sûr] c'est que le ministre a bien peu d'influence, que les buralistes ou premiers commis ont encore beaucoup de la morgue et autres défauts de l'ancien régime et qu'une vingtaine des membres de l'Assemblée Nationale, distingués par leurs talents et leurs travaux, ont entre leurs mains le pouvoir effectif que donne la confiance qu'ils inspirent.

Un second objet a été celui d'exécuter les ordres que les instructions préalables de V. E. m'imposent....[1]

Le troisième objet qui m'occupe et le principal pour le succès, c'est de se concilier l'affection de ceux qui ont le plus d'influence dans l'Assemblée Nationale. Et de ce côté j'espère beaucoup. Ils sont abordables tous les jours sans préambule ni étiquette. Ils sont communicatifs et honnêtes au possible, et aiment les Suisses plus qu'on ne s'imagine chez nous. Il y a des gens qui nous calomnient; mais au moins a-t-on de fréquentes occasions de réfuter la calomnie.

A Paris, ce 8 mai, à une heure et demie de la nuit, anniversaire de la première lettre au roi.

P. S. *Amitié* avec les membres de l'Assemblée Nationale qui ne désirent rien tant que de s'attacher les Suisses; *fermeté* envers le ministre qui craint de perdre sa place, et *dignité* envers les commis qui voudraient rabaisser tout le monde. Voilà le plan de conduite que tous les gens sensés me conseillent.

III. — 15 mai.

... Je ne puis m'empêcher de confier a V. E. combien les dispositions de la plupart des habitants de ce pays et des membres du côté gauche de l'Assemblée Nationale sont en général désavantageuses aux Suisses et particulièrement à Messieurs de Berne[2]. Il n'y a pas jusqu'aux valets dans les antichambres qui apostrophent mon domestique et murmurent du passage des Autrichiens; cela est au point que j'ai été obligé aujourd'hui de lui ordonner d'être très circonspect dans ses discours, de peur qu'on n'attribue au maître les propos de son domestique. J'ai été bien surpris en allant ce matin chez M. de la Fayette de voir son portier s'approcher de ma portière et me dire qu'il était de Porrentruy, me demander des nouvelles de mon pays, et me reprocher aussi poliment qu'il lui était possible de ce que nous avions accordé le passage aux impériaux[3]. On suspecte tellement les Suisses qu'il y a eu un de ces jours une convocation secrète du comité diplomatique auquel ont été

1. Je supprime ici les longs détails sur une entrevue avec M. Hennin.

2. Voir sur cette disposition des esprits à l'égard des Suisses, et sur le passage des Autrichiens dont il sera question plus loin, les *Procès-Verbaux* de l'Assemblée constituante, 19 avril 1791 : plainte des États de Porrentruy, de ce qu'au mépris des traités entre le prince-évêque de Bâle et la France, il a introduit les troupes autrichiennes dans sa principauté, etc., 23 juillet, 30 août 1791.

3. Sur l'affaire de Porrentruy, voy. STERN, *Le Club des Patriotes suisses* dans *Revue historique*, 1889, t. XXXIX.

admises plusieurs personnes soit pour être entendues, soit pour donner des conseils. De plus, il y a des conférences chez M. de Montmorin, à l'insu de Hennin [1], pour délibérer sur un projet dont le but est d'exiger des Suisses une déclaration catégorique s'ils reconnaissent la Constitution ou non et jusqu'à quel degré la nation peut se fier à eux. Enfin le soupçon est porté au point que le rapport de M. Hill au Comité d'agriculture et de commerce concernant le tarif de nos blés et l'exportation des grains de Michelfelden a été renvoyé au comité des Recherches. Ces différents détails ne proviennent pas des mêmes sources, mais je supplie V. E. de ne les révéler à personne, pas même à vos amis dans les cantons. Je sais aussi que des Suisses nous desservent, et qu'il a été même observé que cela n'est pas étonnant.

Je passe à présent à des propos de conversation : on raconte qu'il défile par notre canton et celui de Soleure des soldats ou recrues qui se rendent dans l'évêché. On raconte que les Zuricois ont prêté de l'argent au prince de Condé. On se plaint des officiers suisses qui affichent hautement des sentiments tout contraires à la Révolution, et ainsi du reste. Cet état de choses est vraiment affligeant. Nous reprochons en Suisse aux Français de vouloir renverser nos constitutions, et les Français nous reprochent de vouloir renverser la leur.

Je m'informe autant que je puis de l'existence de la *Propagande*, mais inutilement. Il n'y a que l'abbé de Rase, résident de l'évêque de Bâle, et M. Tronchin, résident de Genève, qui m'ont dit et répété qu'elle existait, mais sans pouvoir m'en dire davantage. Le *Club de 89* porte le nom de *Propagande* [2], mais les Jacobins ne sont point de ce club, et cependant MM. de Rase et Tronchin n'accusent que les Jacobins. Les discours imprimés vendus à Bâle et attribués à MM. Duport et Mirabeau n'ont jamais été tenus ni au *89* ni aux *Jacobins*, du moins ceux à qui j'en ai parlé m'ont protesté n'en avoir jamais eu connaissance. Quant à moi je n'y comprends rien [3].

---

1. « M. Hennin, secrétaire du Conseil d'État, chargé de la Porte Ottomane, la Crimée, la Russie, Dantzig, la Pologne, la Suède, le Danemark, Rome, Naples, Turin, Florence, Parme, Modène, les Républiques de Venise et de Gênes, et généralement toute l'Italie, Malte, le Corps helvétique et les alliés, le Valais, les Grisons, la République de Genève, ainsi que des affaires de limite » (*Almanach de 1791*).

2. Sur le club de la Propagande, voir la fin de l'article d'Alf. Stern, cité plus haut. Le côté droit de l'Assemblée Nationale aurait désigné sous ce sobriquet la *Société patriotique de 1789*.

3. Le club des Patriotes suisses envoyait en Suisse des pamphlets ; il est fort vraisemblable qu'il se chargea de distribuer le *Discours prononcé au Comité de la Propagande par M. Duport, le 21 mai 1790* ; il y a tout lieu de croire que ce discours de Duport, comme le suppose Ochs, n'était pas une publication officielle de la *Société de 89*.

Autre chose est de ce *Club helvétique* dont V. E. ont été si souvent occupées ; on s'accorde à dire qu'il existe et qu'il s'assemble encore. J'ai appris avec plaisir que M. Schweizer de Zurich n'en est plus et n'a assisté que deux fois à leurs séances. J'ai entendu des Jacobins accuser des aristocrates de faire mouvoir ce club à leur volonté afin de rendre la Révolution odieuse aux Suisses, et ils m'ont allégué pour preuve que le Suisse de M. de Cazalès en est un des principaux membres. J'en concluerais plutôt que ces bandits prennent de l'argent ou servent tour à tour qui veut les payer [1].

IV. — 17 mai.

...Malgré la chute de l'argent, la baisse des changes et la crainte de perdre les colonies, les spectacles et les promenades sont fréquentés plus même qu'autrefois, et les femmes y sont habillées avec une élégance recherchée. Il faut voir cela de ses yeux pour croire la chose possible.

V. — 20 mai.

... La méfiance qu'on a pour les Suisses est ici à son comble. Il est vrai que les Suisses établis dans ce pays, les étrangers et voyageurs qui viennent de la Suisse et les officiers de notre nation semblent à l'envi vouloir augmenter cette méfiance. L'on m'a parlé hier d'un projet pour obliger les Suisses à se déclarer catégoriquement; je n'ai rien lu encore de si dangereux pour le corps helvétique ; j'ai observé que ma mission ne s'étendait point à de pareilles affaires, mais en même temps j'ai relevé tout ce qu'il avait d'insidieux. Je viens de lire une missive pour M. Rengguer de la Lime [2], datée de Paris le 11 mai 1791, où je trouve : « si ceux des cantons suisses que l'on accuse justement d'aristocratie s'aveuglaient jusqu'au point de permettre que 10.000 Autrichiens vinssent successivement s'établir dans les États de l'évêque de Bâle, pour attendre le

---

1. Sur le *Club littéraire des loyalistes*, puis *Club helvétique*, voyez Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'hist. de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 306, et Tourneux, *Répertoire des sources imprimées de Paris pendant la Révolution*. T. II, p. 469. — Il y a aux Archives d'État de Lucerne un certain nombre de documents inédits qui seraient intéressants à consulter pour l'histoire de ce club qui « recruté en partie parmi les portiers et les domestiques de la capitale, et dirigé par les bannis fribourgeois et vaudois, travaillait à une rupture de la France avec les gouvernements suisses » (Lavisse et Rambaud, *Hist. générale*, t. VIII, p. 806, art. de Fr. de Crue.

On consultera surtout l'article d'Alf. Stern, paru dans la *Revue historique*, et cité plus haut. — Il s'agit, dans cette lettre, de J.-C. Schweizer, banquier zurichois, ami de Mirabeau.

2. Joseph-Antoine Rengger, auteur principal d'un soulèvement à Porrentruy, auquel il est fait allusion plus loin.

moment favorable de pénétrer en France, quel reproche n'aurait-on pas à se faire d'avoir négligé les avis du sieur de la Lime ! »

P. S. On dit que la reine va reformer sa maison. Il n'y aura plus de dames d'honneur, mais des chambrières ; ces places seront confiées à des démocrates ; on nomme déjà Mesdames de Condorcet et Pastoret.

VI. — 22 mai 1791.

J'ai assisté ce matin à l'inauguration de l'église des Réformés ; outre l'inscription en lettres d'or au-dessus de la grande porte, dont les feuilles publiques ont parlé, il y avait écrit à la porte « *Oratoire pour les Chrétiens qui suivent la réforme de Calvin* ». Dans les chapelles de l'église et au fond du chœur, dont on a enlevé les images et tableaux, se trouvent les inscriptions suivantes : au fond, les commandements de Dieu ; à droite, près du chœur, le symbole des Apôtres, et vis-à-vis, les trois mots : *Nation*, *loi* et *roi* ; près de la porte, les Droits de l'homme et du citoyen, et, vis-à-vis l'oraison dominicale. La chaire est au milieu du chœur où était le grand autel. L'orgue est à gauche ; il y a des tribunes et galeries. On a laissé le superbe tombeau du cardinal de Fleury qui ne s'attendait pas de son vivant à se voir un jour enterré dans une église hérétique. L'église était remplie. On était assis sans distinction de sexe. M. Marron, Hollandais de naissance, a fait un superbe sermon et de très belles prières ; il a rappelé dans le sermon le meurtre de Coligny, il a parlé de ses ancêtres qui avaient fui du temps de la révocation de l'Édit de Nantes ; il a fait l'éloge de l'Assemblée Nationale et de la bienfaisante influence des lumières. Dans la prière il a fait des vœux pour le roi citoyen, restaurateur de la liberté, pour la reine, le dauphin, Madame et tous les Bourbons ; il a prié pour l'Assemblée Nationale, la garde nationale, le département, les tribunaux et la municipalité. Il y a eu deux baptêmes ; la liturgie a été changée : dans les engagements des parents, on en appelle seulement au symbole des Apôtres et à la Bible. Il y avait beaucoup de catholiques à l'église et tout s'est passé avec décence et respect [1].

VII. — 25 mai 1791.

Le juif Ephraïm est ici *incognito*, et a de nuit des conférences secrètes avec certains députés [2].

---

1. Les protestants, après avoir célébré leur culte dans une salle louée, obtinrent, grâce à La Fayette et à Bailly, la permission de prendre à loyer l'église Saint-Louis du Louvre qui avait été supprimée ; Marron en fit la consécration le 22 mai, par un sermon sur l'*Épître aux Romains*, XIII, 12-23.

2. Ceci n'est qu'un post-scriptum, comme d'ailleurs plusieurs de ces lettres. — Sur le juif Éphraïm, voyez dans Tuetey, *Répertoire*, t. II, nos 2495 et 3181. D'après la *Chronique*

VIII. — 27 mai 1791.

Les mécontents, dont il se trouve un très grand nombre parmi mes anciennes connaissances, s'agitent en tout sens ; quand on les entend parler, on les croirait à la veille de l'emporter. J'en ai vu un avant-hier sûr de la victoire ; il portait déjà une énorme cocarde blanche et verte, ce qui doit désigner l'ancienne royauté et le comte d'Artois. L'autre parti se rit de ces espérances et se dit accoutumé à ce langage. Il est vrai que les aristocrates avaient compté sur quelques émeutes à Paris à l'occasion de la cherté de l'argent, de même que sur la révolte des ports de mer à l'occasion des colonies. Or rien de tout cela n'est arrivé ; en attendant ils emploient tous les moyens imaginables pour porter les gens riches ou peureux à émigrer et les étrangers à retirer leurs fonds. Ils espèrent forcer le peuple par là à regretter l'ancien régime. Mais ils pourraient bien se tromper, car plus on avance plus le peuple est attaché à la nouvelle constitution.

IX. — 30 mai 1791.

Le parti contre-révolutionnaire s'agite avec plus de chaleur que jamais. On aura trois mois de forte crise, et c'est ce qui prolongera la durée de cette législature. On ne s'en amuse pas moins dans ce pays, et c'est ce dont les étrangers ne peuvent trop s'étonner.

X. — 1er juin 1791.

La mauvaise impression qu'a faite le langage des Autrichiens porte particulièrement sur les Bernois, et les personnes de marque sont en général instruites de la fermeté qu'a montrée notre canton. J'ai cru de mon devoir de justifier les Bernois ; mais on finit ordinairement par observer qu'ils auraient dû ne pas aller au devant des Autrichiens, et feindre au moins de vouloir être priés. C'est leur singulier empressement à mettre à l'écart les anciens principes qui les a rendus suspects, et avec eux toute la Suisse qu'on croit gouvernée en dernière analyse par Berne. Au reste, M. de Montmorin désire vivement que tout s'arrange tranquillement dans l'évêché et le plus tôt possible tant bien que mal. L'évêque après tout a grand tort, suivant moi, de se faire un mérite auprès de l'Empire, ainsi

---

de Paris, le juif prussien Éphraïm, « conseiller du roi de Prusse », était accusé de distribuer de l'argent au peuple et de l'exciter à la révolte, ou de pratiquer des enrôlements. Si cette accusation était mal fondée, il n'en reste pas moins prouvé par l'examen de ses papiers, que c'était un personnage d'allures louches.

qu'on l'assure, d'être parvenu à faire avancer des troupes autrichiennes de ce côté de la France; outre que c'est mal connaître les procédés des cantons que de les faire passer pour ses dupes. L'invasion hostile dont les princes émigrants menacent l'Alsace ne fait pas ici grande impression. L'on ne demanderait pas mieux que de les voir tenter quelque coup de main, pour pouvoir alors déployer les ressources dont on n'a pas encore voulu faire usage; si ce n'était pas de bonne main que je tiens cela, je ne laisserais pas que d'être inquiet, attendu que mes connaissances aristocratiques prétendent que leurs affaires vont supérieurement bien; il est vrai cependant que c'est au mois de septembre qu'ils renvoient l'exécution de leurs projets et qu'ils posent en fait que la ville de Paris sera la première à remettre ses clefs; ce dont je doute, en vérité, plus que jamais.

Les causes naturelles de la perte sur les assignats sont que les émigrants[1] ont emporté beaucoup de numéraire, qu'une grande partie de l'arriéré a été payée, et que les étrangers ont reçu à la fois les rentes de plusieurs années qu'ils réalisent à tout prix. Mais il y a des causes factices qui en sens opposé contribuent plus que tout cela au discrédit des assignats : d'abord, ceux qui ont acheté des biens nationaux intriguent pour avoir des assignats à bon compte; d'un autre côté, ceux qui en ont ou en recevront bientôt voudraient forcer l'Assemblée Nationale à les convertir en quittances de finance et à leur allouer un intérêt. Pour obtenir cela, il fallait porter le peuple à demander que les assignats ne fussent plus forcés. Mais les motionnaires n'ont pas réussi cette fois-ci : les billets de confiance, les petits assignats de cent sols, la monnaie de cuivre et les bureaux patriotiques ont tranquillisé le peuple. J'ai vis-à-vis de mon hôtel un de ces bureaux patriotiques dont la cour ne désemplit pas.

(*La fin prochainement*).

---

1. P. Ochs emploie le mot allemand *emigranten* (émigrés).

Patrons et ouvriers en Juillet 1830

La révolution de 1830 semble n'avoir été qu'un incident politique. Elle a changé peu de chose à l'état de la nation. Elle n'a pas modifié la répartition de la richesse. Elle n'a même pas apporté de grand changement à la forme du gouvernement : la Charte de 1830 n'est que la Charte de 1814 retouchée. Cependant, tout concourt à démontrer que cette révolution a marqué, de la manière la plus significative, une phase de l'histoire sociale. Elle a consacré le triomphe de la bourgeoisie commerçante et industrielle enrichie par le machinisme grandissant, nouvelle aristocratie s'opposant aux restes affaiblis de l'ancienne, et désireuse de régner en titre comme en fait. La Restauration avait fait des efforts assez vains pour reconstituer la puissance des grandes familles propriétaires de domaines : la Monarchie de Juillet est le gouvernement des propriétaires de banques, d'usines et d'entrepôts, le gouvernement du capital tout-puissant, presque inattaqué dans ses privilèges : une sorte de légitimité bourgeoise. Ce ne sont pas là d'ailleurs des vérités nouvelles. Mais ce n'est pas seulement dans les causes et les conséquences les plus profondes de cette révolution, toute politique en apparence, que nous retrouvons le facteur économique. L'enchaînement des faits les plus extérieurs, les développements à demi accidentels du soulèvement populaire pendant les journées de juillet, en révèlent l'influence décisive. La bourgeoisie lui a dû jusqu'à l'occasion et aux moyens de sa victoire.

*
* *

La publication des ordonnances, qui provoqua l'énergique protestation des journalistes libéraux, quelques démonstrations d'étudiants et quelques attroupements de badauds, laissa d'abord le peuple de Paris dans la plus complète indifférence. Comment se serait-il soucié de la Charte ? Elle n'était pas faite pour lui. Le droit constitutionnel était violé ? cela importait peu à la masse de ceux qui n'étaient ni électeurs, ni éligibles. La

liberté de la presse était supprimée ? mais la masse des ouvriers ne savaient pas lire. Les questions d'ordre politique et parlementaire ne les touchaient qu'assez indirectement. Ils se seraient écriés assez volontiers, avec ce charretier entendu par Louis Blanc : « Pourvu que le pain soit à deux sous et le vin à quatre, je me moque du reste [1] ». Un grand nombre ne savaient même pas de quoi il s'agissait : un insurgé, fait prisonnier par les troupes royales, à qui l'on demandait ce que c'était que la Charte répondit que c'était une propriété territoriale appartenant à la nation, et dont le Roi, par les ordonnances, voulait confisquer les revenus [2].

Les représentants les plus actifs de la bourgeoisie libérale, qui souhaitaient une Révolution, qui la voulaient dans l'intérêt de leur classe autant que pour la défense de leurs idées politiques, constataient avec découragement l'indifférence et l'inertie des faubourgs. Aux paroles exaltées de quelques carbonari, qui parlaient de se mettre en insurrection ouverte, M. Thiers répondit : « Je ne demanderais pas mieux, mais on ne s'insurge pas avec rien. Qu'avez-vous pour vous soutenir? Le peuple ne remue pas [3]. » Les ordonnances avaient paru dans la matinée du lundi 26 juillet. Toute la journée fut, en somme, assez calme : une réception donnée le soir par le baron de Montbel, au ministère de l'Instruction publique, fut très brillante, et l'on vit figurer nombre de libéraux, persuadés que le coup d'État avait réussi.

Ainsi le peuple, malgré sa haine sentimentale des Bourbons « revenus dans les fourgons de l'étranger », restait immobile. L'on essaya alors de l'exciter à la lutte par des harangues révolutionnaires. « Des agitateurs d'un ordre plus élevé, écrit un témoin impartial et sûr, le magistrat Boullée, avaient employé la nuit (du 26 au 27) à ameuter le peuple des faubourgs et à distribuer des écrits incendiaires [4] ». Cette propagande n'avait rien de spontané : elle s'exerçait du dehors et artificiellement sur les classes populaires. « On vit des hommes d'une mise soignée, de mœurs et de manières élégantes, monter sur des bornes et se faire les professeurs de l'émeute [5] ». Mais cela ne suffisait pas encore, et les plus résolus d'entre les libéraux s'avisèrent bientôt d'un autre moyen pour forcer à se révolter et à combattre le peuple que le conflit constitutionnel n'intéressait pas.

---

1. Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans*, t. I, p. 184.
2. Un ancien attaché à la présidence du Conseil des derniers ministres de la Restauration [A. Nettement], *Ham, Août 1829-Janvier 1834*, p. 249.
3. Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations*, t. VIII, p. 199.
4. Un ancien magistrat, *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*, t. I, p. 267.
5. Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans*, t. I, p. 186.

*
* *

Parmi ces commerçants et ces industriels qui devaient recueillir tout le bénéfice de la nouvelle révolution, quelques-uns comprenaient assez bien la situation pour n'être pas effrayés d'une insurrection, pour la désirer au contraire, et la provoquer en vue de ses conséquences. Ce n'est pas à dire que leur intérêt seul les ait poussés : peut-être des hommes comme Schonen, Audry de Puyraveau, pensaient-ils faire un véritable sacrifice à leurs idées libérales. Quoi qu'il en soit, ils décidèrent d'entraîner leurs ouvriers par des motifs d'intérêt, en associant leur misère au coup d'État de Charles X.

L'ordonnance sur la presse atteignait les imprimeurs. Elle ne les atteignait pas tous : elle ne rendait le chômage obligatoire que dans quelques ateliers de journaux. Cependant la plupart des imprimeurs fermèrent boutique. « Plusieurs imprimeurs avaient renvoyé leurs ouvriers en déclarant l'impossibilité de leur procurer du travail [1]. » C'était une mesure concertée. Une note conservée dans les papiers du comte d'Argout nous en apporte la preuve. Cette note porte en première ligne le nom de Barthe — plus tard ministre de Louis-Philippe — et nous montre comment il imagina et réussit à organiser une entente des imprimeurs de Paris pour mettre sur le pavé tous leurs ouvriers en même temps. « Le 26 juillet, date de l'apparition des ordonnances, il eut l'idée qu'il conviendrait de jeter tous les ouvriers imprimeurs sur le pavé de Paris. Il fut trouver X... imprimeur influent, qui était fort de ses amis. Il l'engagea à réunir tous les autres imprimeurs de journaux, et à prendre une résolution commune. Celui-ci suivit ce conseil. Il donna rendez-vous à ses complices le soir, dans la Rotonde, sans prendre l'assentiment du propriétaire. C'est là que fut délibérée et résolue la combinaison de renvoyer le lendemain matin tous leurs ouvriers. Ce qui eut une grande influence sur les événements, car ces ouvriers renvoyés s'attroupèrent au Palais-Royal et formèrent le premier noyau de l'insurrection. Les ouvriers imprimeurs, étant plus intelligents et plus instruits que les ouvriers ordinaires, donnèrent une impulsion très active à l'émeute [2]. »

---

1. Un ancien magistrat, *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*, I, 250.
2. D'Argout, *Notes inédites* aux mains de M. G. Monod.

*
* *

Une série de textes, d'une concordance remarquable, nous prouvent que l'exemple donné par les patrons imprimeurs fut suivi par d'autres industriels. Les officiers qui commandaient les troupes royales, toutes les fois qu'ils essayèrent de parlementer avec les insurgés, entendirent des doléances d'ouvriers sans travail. « Quelques ouvriers, répondant à mes injonctions faites sur le ton de simples, quoique pressantes exhortations, comme si je n'eusse eu de reproches à leur faire que sur la désertion de leurs ateliers, me dirent qu'ils manquaient de pain [1]... Une femme, s'approchant de moi, me dit avec vivacité et en gesticulant qu'il était impossible de rester tranquille lorsqu'on était sans argent pour acheter du pain à ses enfants, et que, quant au travail et aux occupations, ils n'en avaient plus, puisque depuis la veille tous les ateliers étaient fermés... Le gouvernement devait bien savoir, par sa police, qu'à l'apparition des ordonnances les chefs des grandes usines avaient fermé les ateliers afin de pousser les ouvriers à la révolte par l'oisiveté et le mécontement [2] ».

Il ne paraît pas que les patrons libéraux aient pris de grandes précautions pour dissimuler leur manœuvre. Il leur semblait tout naturel, sans doute, d'employer leurs ouvriers comme de simples instruments. « Dans la voiture publique qui me conduisait à Saint-Denis, un manufacturier disait hautement que son parti était pris, qu'il allait congédier ses ouvriers. Il revenait de Paris, probablement il devait avoir des imitateurs. Je ne vis plus des citoyens refusant à leurs risques et périls de payer les impôts, mais des chefs de troupe leur donnant le moyen de troubler l'ordre en cessant de les intéresser à son maintien par le travail [3] ». La nouvelle n'a pas manqué d'en être transmise aux ministres de Charles X. Nous lisons dans le journal de Guernon-Ranville, à la date du 28 juillet : « Dix heures du matin. Le mouvement prend une extension effroyable : déjà la fusillade s'est engagée sur plusieurs points : on dit que les fabricants libéraux ont fermé leurs ateliers et envoyé leurs ouvriers aux barricades... l'entrepôt de roulage de M. Audry de Puyraveau paraît être le quartier général d'une insurrection organisée [4] ».

L'on pourrait être tenté de croire que le gouvernement et ses partisans

1. Vicomte de Foucault, *Mémoires sur la Révolution de 1830*, p. 43.
2. Gal de St-Chamans, *Le combat pour le Roi*. Revue de Paris, 1er février 1896.
3. Un officier de l'ex-garde, *Dix jours de 1830*, p. 7.
4. Guernon-Ranville, *Journal d'un ministre*, p. 162.

ont exagéré la portée et les conséquences de ces renvois systématiques d'ouvriers. N'avaient-ils pas intérêt à montrer que la défense de la Charte menacée n'était pas le véritable motif du soulèvement, que la population aurait accepté les ordonnances, si les mécontents n'avaient pas su, par des moyens concertés, la faire sortir de son apathie ? Tout ce qui tend à démontrer que l'émeute a eu des causes autres que politiques, qu'elle n'a pas été la conséquence nécessaire du coup d'État, sert la thèse légitimiste. L'historien de la duchesse d'Angoulême, Nettement, va jusqu'à soutenir que tout le mouvement révolutionnaire n'a été qu'une sorte de coup de bourse industriel. « Une crise commerciale et industrielle, mettant trois ou quatre grandes maisons de la place de Paris au désespoir, les déterminèrent à précipiter leurs ouvriers dans l'insurrection, avec la pensée que leur fortune politique sauverait peut-être leur fortune commerciale du naufrage [1] ». Ici une certaine exagération apparaît, qui pourrait faire mettre en doute les témoignages précédents.

*
* *

Mais les textes d'origine orléaniste ou démocratique, loin de s'opposer aux textes légitimistes, viennent en confirmer les assertions. Nous connaissons déjà le témoignage du comte d'Argout, significatif entre tous. D'Alton-Shée, dans ses Mémoires, constate que « les efforts de la bourgeoisie furent vains pour faire comprendre au peuple la portée des ordonnances et la violation de la Charte : la fermeture des ateliers, l'appel des ouvriers typographes, l'exemple de quelques gardes nationaux et la jeunesse des écoles l'entraînèrent [2] ». Boullée est plus précis : « Plusieurs imprimeurs avaient renvoyé leurs ouvriers, en déclarant l'impossibilité de leur procurer du travail. Quelques chefs d'industrie, qui étaient en même temps députés, les imitèrent : par exemple Audry de Puyraveau, très hostile aux Bourbons, Ternaux quoique plus modéré. Plusieurs fabricants ne se contentèrent pas de renvoyer leurs ouvriers : ils les excitèrent par des paroles révolutionnaires contre le gouvernement. De là un accroissement rapide et formidable de l'insurrection naissante : les rues de la capitale se remplirent d'une multitude d'hommes robustes, exaspérés par la misère et le désespoir, et dont la plupart avaient exercé le métier des armes [3] ».

---

1. A. Nettement, *Mémoires historiques de S. A. R. Madame*, t. II, p. 278.
2. D'Alton-Shée, *Mémoires*, Revue moderne, t. XLVII, p. 159.
3. Un ancien magistrat. *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*, t. I, p. 268.

Entre la fermeture des ateliers et le développement de l'insurrection il y a une relation évidente ; les textes cités s'accordent à l'établir. L'agitation bourgeoise, abandonnée à ses propres ressources, n'était pas bien dangereuse : la lecture à haute voix du *National* dans les jardins publics, ou même la résistance des journalistes aux commissaires venus pour briser leurs presses, n'aurait pas renversé la monarchie. La jeunesse libérale n'eût pas suffi à garnir les barricades, ni même à les élever. Où la lutte véritable commença, ce fut quand une foule d'ouvriers sans travail, prêts à rendre le gouvernement responsable de leur détresse, descendirent en masse dans les rues de Paris. On leur avait donné à entendre que c'était le coup d'État qui les privait de leurs moyens d'existence. A défaut d'un intérêt urgent qui les poussât à la révolte immédiate, les patrons surent provoquer et utiliser leur mécontentement, et les firent ainsi travailler, une fois de plus, à leur profit.

Est-ce à dire que l'unique mobile du soulèvement populaire en 1830 ait été la crainte du chômage ? Nullement. Nous ne prétendons même pas qu'elle en ait été le mobile principal. Mais ce fut la cause occasionnelle qui imprima à tout le reste un premier mouvement indispensable. Une fois sortis de chez eux, les anciens soldats de Napoléon se souvinrent « qu'ils avaient exercé le métier des armes ». L'explosion soudaine des colères et des haines à grand'peine comprimées depuis 1815, la résurrection du drapeau tricolore, symbole de tant de regrets et d'espérances, voilà ce qui a rendu la Révolution populaire et victorieuse. C'est de là que jaillit la force toute puissante à laquelle rien ne put résister. Encore fallait-il parvenir à la déchaîner. Nous avons vu quels moyens y furent employés. Ils font déjà prévoir ceux qu'on devait mettre en œuvre, quelques jours plus tard, pour la réduire et la supprimer. L'épopée sentimentale de 1830, par cette préface toute d'intérêt et de calcul, laisse prévoir sa prosaïque conclusion, le triomphe politique et économique de la bourgeoisie.

Paul Mantoux.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

ALFRED RAMBAUD. **Histoire de la civilisation contemporaine en France.** 6e édition. Paris, A. Colin, 1901. In-12, x-836 p.

Le livre de M. R. est un remaniement et, si l'on veut, une refonte d'un ouvrage publié sous le même titre en 1888. Les modifications apportées à cette sixième édition ont consisté d'abord à revoir et à corriger à l'occasion les deux premières parties (la civilisation de 1789 à 1814, de 1814 à 1848) ; en particulier la liste des ouvrages à consulter a été mise à jour. Elle est cependant loin d'être complète et l'on s'étonnera de ne point trouver mentionnés : aux premiers chapitres : Aulard, *Histoire politique de la Révolution française* ; au chapitre V : Ph. Sagnac, *La Législation civile de la Révolution, 1789-1804* ; dès le chapitre VII : Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870* ; au chapitre XV : Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*. La troisième partie (de 1848 à nos jours) a été entièrement refondue et conduite jusqu'à 1900. C'est certainement celle qui soulève le plus de critiques. Dans sa préface, l'auteur montre les difficultés qu'il y a à écrire l'histoire toute contemporaine : l'écueil principal est que cette histoire se distingue mal de la politique et qu'il est malaisé d'être suffisamment objectif. M. R. a fait effort pour l'être : mais a-t-il toujours réussi ? Il ne le semble pas, à lire certains passages du chapitre XXIII. Le paragraphe VIII en particulier (*Les idées et les groupements socialistes*), en grande partie rédigé d'après les exposés hâtifs et superficiels de Laveleye, ne donne qu'une idée incomplète et peu exacte des doctrines et des théories socialistes, sur lesquelles l'auteur paraît du reste assez mal informé, comme en témoigne le catalogue des livres à consulter. Il y faudrait au moins ajouter : Ch. Andler, *Les origines du Socialisme d'État en Allemagne* ; A. Lichtenberger, *Le Socialisme et la Révolution française* ; Jaurès, *Action socialiste*. etc. [1]. Malgré ces lacunes et ces parties faibles,

1. Signalons encore quelques lapsus dans la transcription des titres d'ouvrages ou des noms d'auteurs : p. 396, *Les portraits littéraires*, de J. Lemaitre, pour *Les Contemporains* ; p. 771, G. Guyau pour Goyau, *Autour du Catholicisme social*.

l'ouvrage, surtout par la part considérable faite à la civilisation proprement dite (arts, lettres, sciences, applications des sciences, développement économique, vie publique et privée), pourra, comme ses aînés, rendre de grands services au public d'écoliers et d'étudiants pour lequel il a été plus spécialement composé, et même à l'autre, à tous ceux qui veulent se renseigner à la hâte sur les faits multiples de la civilisation contemporaine. — V.-L. Bourrilly.

XVIe SIÈCLE

E. Charleville. **Les États Généraux de 1576. Le fonctionnement d'une tenue d'États.** Paris, Pedone, 1901. In-8, 214 p.

Cette étude est une thèse de doctorat en droit, et elle en a en partie les défauts. Les États de 1576 ne sont pas suffisamment replacés dans les circonstances où ils se produisirent et qui en expliquent la plupart des caractères. Pour examiner le fonctionnement *normal* d'une tenue d'États, il eût, semble-t-il, été préférable de choisir un exemple en dehors de la période troublée de la Ligue et l'on ne voit pas de raison sérieuse pour écarter les États de 1614 au profit de ceux de 1576. Il convient cependant de reconnaître, avec éloge, que M. C. s'est tenu au sujet choisi, l'a étudié dans tous ses détails, à un point de vue plus strictement juridique : Formation des États, Fonctionnement des États, Autorité des États, telles sont les grandes divisions de son travail, qui comportent une multitude de petites subdivisions. La multiplicité de ces menus développements nuit à l'impression d'ensemble. De plus l'auteur abuse du procédé déductif, sans arriver toujours à une conclusion nette et précise. Voyez, par exemple, le chapitre consacré au *Caractère des États Généraux de 1576* : M. C. se demande si ces États ont été une *assemblée nationale* ; pendant dix pages (10-19), la discussion se poursuit pour arriver à ce terme, qu'à certains égards les États de 1576 « ont l'aspect d'une assemblée nationale, tandis qu'à d'autres ils en ont différé. Nous ne pouvons pas affirmer qu'ils constituaient une assemblée nationale..... Ils en ont eu certains éléments, d'autres leur ont fait défaut. Mais nous aboutissons pourtant à cette conclusion que cette réunion d'États est restée comme les précédentes une représentation de divers groupes et de divers intérêts, mais qu'elle ne peut pas être qualifiée d'assemblée nationale. » Était-il nécessaire de faire de si longs détours pour une pareille chute ? La bibliogra-

phie aurait pu être plus soignée : lire *Languet* au lieu de *Longuet*, et ajouter la thèse de G. Weill : *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*. — V.-L. Bourrilly.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par G. Baguenault de Puchesse. Tome VII. Paris, Imp. nationale, 1899. In-4, xix-590 p.

M. B. poursuit avec zèle la publication des *Lettres de Catherine de Médicis* qu'avait entreprise M. de La Ferrière et que celui-ci n'avait pu pousser que jusqu'au tome V. Le volume qui nous occupe contient environ 500 lettres, réparties entre le mois de juin 1579 et le mois de décembre 1581. Dans une brève et substantielle introduction, l'éditeur indique quelles principales affaires font l'objet de cette correspondance. De Languedoc, en juin 1579, Catherine passe en Provence pour continuer l'œuvre de pacification qu'elle avait entreprise après l'édit de Bergerac, puis en Dauphiné. Là elle eut à faire face à la révolte du maréchal de Bellegarde en Piémont : l'apaisement de ce nouveau conflit fut la grande tâche des derniers mois de 1579. Grâce à l'intervention du duc de Savoie, Catherine put, à la suite de l'entrevue de Montluel, trouver un compromis avec le grand seigneur rebelle. Bientôt du reste, la mort la débarrassa du maréchal gênant, d'une façon si opportune qu'on a soupçonné la reine-mère d'y avoir contribué : M. B. montre l'inanité de ces soupçons. Cette affaire réglée, le prince de Condé en soulève une autre, en s'emparant par surprise de La Fère : Catherine, par des entrevues avec le prince et avec ses conseillers, réussit à gagner du temps et à empêcher ce coup de main d'être le signal d'un soulèvement général et de rendre plus grave l'insurrection dont Henri de Navarre allait prendre la direction : naturellement Catherine s'employa à terminer cette nouvelle prise d'armes, par la paix de Fleix (26 nov. 1580). Mais ce qui la préoccupait le plus à ce moment, c'étaient les menées de son fils le duc d'Anjou avec les députés des États généraux ; les efforts de Catherine pour dissuader le duc d'Anjou d'une expédition dans les Pays-Bas ne réussirent qu'à retarder de quelques mois les actes décisifs qui amenèrent la rupture. Ce qui la préoccupait encore, c'était de faire valoir ses prétentions sur le trône de Portugal : il y a sur ce sujet plusieurs lettres très curieuses de Catherine à Strozzi et à Saint-Gouard, ambassadeur de France en Espagne.

La suite de ces affaires et leur conclusion se trouveront dans le volume suivant des *Lettres*. M. B. a accompagné le texte de notes sobres qui l'éclaircissent ou le complètent, et n'a rien négligé pour faire de sa publication un précieux instrument de travail pour tous les historiens

qui auront à étudier cette époque. Il a groupé dans un appendice d'environ 80 pages un certain nombre de documents des plus intéressants, en particulier une série de lettres de M. de Bellièvre, de Philippe Strozzi, du duc de Montmorency. Il a multiplié les tables : table chronologique des lettres, table des personnes à qui ces lettres sont adressées, table analytique des matières. Telle est l'économie du tome VII de cette importante publication : elle fait souhaiter que l'activité de M. B. nous donne le plus tôt possible les quelques volumes qui conduiront ce travail à son terme. Nous posséderons ainsi le recueil essentiel pour établir scientifiquement l'histoire des trois derniers Valois et des guerres de religion. — V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Victor du Bled. **La société française du XVIe au XXe siècle.** 2e série : **XVIIe siècle.** Paris, Perrin, 1901. In-12, XII-331 p.

M. B., poursuit la publication de ses conférences mondaines. Cette seconde série en contient huit : Les Prédicateurs avant Bossuet; Les Prédicateurs dans la chaire royale ; La Société d'après les sermons des prédicateurs ; Le cardinal de Retz ; La famille de Mazarin ; Le salon de Mlle de Scudéry ; Les amis de Mme de Sévigné ; Modes et Costumes. Il ne faudrait pas croire sur la foi du sous-titre du livre et des titres des chapitres, que l'auteur n'y parle que du XVIIe siècle : il y est question des siècles qui précèdent et de ceux qui suivent, de la France et des pays étrangers. Cela suffit à montrer de quelle façon superficielle M. B. traite ses sujets. Il se borne la plupart du temps à collectionner les bons mots, les historiettes, les traits d'esprit, plutôt que les particularités de mœurs ; il brouille les époques, cite à l'appui de ses assertions, sur la même ligne, les contemporains et les auteurs modernes et délaie le tout dans une langue molle et diffuse, tour à tour commune et affectée, qui paraît être sa caractéristique propre, sans être du reste meilleure pour cela. Quant à la partie solide de sa matière, aux « rapports de la société élégante avec la littérature, la politique, l'économie politique », l'auteur en a renvoyé l'étude à la fin de son travail. Lorsqu'il aura « raconté rapidement (disons mieux superficiellement), l'histoire de cette société depuis son origine jusqu'à nos jours, alors seulement les causes et les effets s'illumineront, *découleront* en quelque sorte de ce *tableau* d'ensemble ». Armons-nous donc de patience et d'espoir, et attendons la fin. — V.-L. Bourrilly.

G. D'AVENEL. **La noblesse française sous Richelieu**. Paris, A. Colin, 1901. In-12, 361 p.

Bien qu'il se présente avec les allures d'un ouvrage nouveau, ce livre n'est que la réimpression, à peu près littérale, sauf quelques petites modifications sans grande importance, de la partie que M. d'A. avait consacrée à la noblesse dans son grand travail sur *Richelieu et la Monarchie absolue*. Le seul changement notable, c'est la suppression de tout appareil d'érudition, l'absence de preuves et de références : l'auteur n'a fait exception que pour renvoyer quelquefois, par une note discrète, à quelqu'un de ses autres ouvrages. On dirait un livre de vulgarisation et cependant il repose sur une science solide. — Il est pourtant certaines affirmations contestables qui auraient besoin d'être fortement étayées, par exemple (p. 30) la diminution des droits féodaux jusqu'à la Révolution n'est rien moins que prouvée (Cf. la thèse latine de M. Sagnac, *Quomodo jura dominii aucta fuerint Ludovico sexto decimo regnante*). Les considérations sur les droits féodaux, leur origine, leurs caractères et leurs divisions auraient pu être plus approfondies. M. d'A. a néanmoins réussi à faire un tableau bien vivant de la noblesse au début du XVIIe siècle, de son esprit, de ses dépenses et de ses charges. Un bon chapitre traite du changement qui se produit dans les mœurs à cette époque : le discrédit de la force brutale, l'importance nouvelle de l'instruction et de la littérature, enfin la prépondérance de la richesse entraînent la chute de la noblesse et son remplacement, comme utilité nationale, par une autre classe. Si bien que l'action du gouvernement, de Richelieu pour mieux dire, a eu en somme moins d'effet qu'on n'est porté à le croire d'ordinaire, et l'on s'explique mal la sévérité de M. d'A. pour le cardinal qu'il persiste à considérer comme le grand destructeur de la noblesse. Ce qu'il dit lui-même de la transformation des mœurs et les derniers travaux consacrés à Richelieu paraissent conduire à une tout autre conclusion. — V.-L. BOURRILLY.

XVIIIe SIÈCLE

P. CULTRU. **Dupleix. Ses plans politiques. Sa disgrâce.** Paris, Hachette, 1901. In-8, XVI-376 p.

Il ne faudrait pas chercher dans ce livre une histoire de Dupleix et de ses conquêtes : dès sa préface, M. C. expose que, dans sa croyance en la

tradition historique d'un Dupleix concevant de toutes pièces le plan de soumettre l'Inde par intervention dans les affaires des princes indigènes, il n'avait l'intention que d'étudier la première période de sa vie, jusqu'en 1746; mais il n'a pas tardé à s'apercevoir que l'opinion traditionnelle sur ce grand homme est une légende, que, si Dupleix n'a pas réussi, c'est que la Compagnie des Indes n'avait pas de ressources, que lui-même n'a pas eu de politique avant 1749 et n'en a eu ensuite que par hasard : détruire la légende en étudiant la vie de Dupleix, l'origine et le progrès de ses idées, tel est le but de cet ouvrage qui mérite bien, on le voit, le titre de thèse.

Ces conclusions sont originales, hardies même; nous tâcherons de montrer ce qu'elles ont, à notre avis, de trop systématique, d'exclusif, défaut ordinaire des thèses vraiment neuves, où le désir de faire triompher l'idée mène presque fatalement à quelque exagération. Louons d'abord M. C. de la sobriété de sa manière, de sa forme franche et pleine, précise et claire. Cette clarté pourtant eût été plus complète, si, dans un sujet qui touche à cette chose si confuse et si compliquée qu'était l'Inde du Grand Mogol, les définitions, nécessairement indispensables et nombreuses, au lieu d'être éparses, soit dans le texte, soit en note, eussent été disposées en index. Plusieurs sont d'ailleurs insuffisantes et M. C. suppose connues trop de choses. Ainsi les monnaies; on a peine à se reconnaître dans les comptes en livres, roupies et pagodes de M. C., d'autant plus qu'il réunit ces quantités non comparables, ce qui force le lecteur à des opérations arithmétiques continuelles s'il veut arriver à une précision absolue [1]. De même pour les mesures de capacité [2], les termes désignant les dignités ou certaines coutumes indoues, etc... Une carte aurait été très utile pour comprendre l'extension de la politique de Dupleix et aurait remédié à la confusion véritable qui apparaît dans l'histoire de ses démêlés avec les princes indigènes et avec les Anglais.

Les cinq premiers chapitres sont consacrés à la peinture du milieu où nous verrons ensuite agir Dupleix, c'est-à-dire aux origines de la Compagnie des Indes, à son administration en France, à son commerce, à son histoire financière, à sa politique. Tout cela est très neuf, très intéressant et éclaire singulièrement les faits postérieurs : il est évident qu'une compagnie sans capital effectif ni fonds de roulement, ne vivant que de

1. P. 40 : Le comptoir de Chandernagor rapportait 9 à 10.000 roupies et coûtait 58.600 livres par an : il faut calculer que, la roupie valant ordinairement 2 liv. 10 s. le comptoir avait un revenu de 25.000 l. et conclure que son entretien était une charge pour la Compagnie, ce que M. C. ne dit pas.

2. P. 92 : La Compagnie devait payer à un rajah « 13 fanons de droit par candil de poivre et 26 francs par candil de cardamone ».

crédit, administrée en France par des directeurs et des commissaires du roi incapables et routiniers, servie, dans les voyages, par des officiers et des matelots mal recrutés et voleurs, dans les Indes, par des employés médiocres, souvent pires, ne pouvait faire qu'un commerce fort peu rémunérateur, le bénéfice des ventes étant mangé d'avance par les dépenses énormes et le remboursement des emprunts; la pénurie financière fut donc la règle, de manière que les moindres accidents, naufrages, perte de vaisseaux capturés en temps de guerre, devenaient de véritables catastrophes. Cette détresse croissante de la Compagnie la mettait, en 1755, à la veille de la faillite : « C'est la crainte de la banqueroute imminente et non l'avidité d'actionnaires désireux d'augmenter leur dividende qui empêchait la direction d'accepter des plans qui engageaient des dépenses nouvelles ou retardaient la reprise d'un commerce naval » (p. 87). Aussi la Compagnie n'avait-elle jamais eu de politique conquérante; elle s'était contentée, depuis François Martin, de fonder des établissements de commerce, des comptoirs. — Peut-être ce tableau de la Compagnie des Indes présente-t-il quelques traits poussés au noir : comme on l'a fait remarquer à M. C., les documents sont le plus souvent pessimistes, émanant, soit de gens qui se plaignent, soit d'inspecteurs qui appuient sur les fautes. Un exemple : M. C. cite les critiques faites sur le matériel et le personnel de la Compagnie, par Hébert, envoyé aux Indes comme Directeur en 1708; mais on peut remarquer qu'elles sont très sujettes à caution : Hébert, directeur de Paris, connaissait mal les Indes, c'était un homme chagrin et brouillon qui s'est plaint de tout le monde et a critiqué tout ce qui ne venait pas de lui-même; ses réquisitoires sont donc souvent suspects; on ne peut juger de la valeur du personnel de la Compagnie d'après ses attaques contre le capitaine Delamarre, son ennemi personnel, dont d'autres employés de Pondichéry prirent la défense, comme l'ingénieur de Nyon, le constructeur du Fort-Louis. — Une seconde remarque, c'est l'étroite affinité qu'il y eut entre la Compagnie des Indes de 1717 et la Compagnie des Indes Orientales de Louis XIV, qui était, comme on sait, morte d'épuisement : la deuxième Compagnie ne fit que copier l'organisation et aussi les abus de la première et c'est ce que M. C. aurait pu montrer plus nettement en n'indiquant pas comme nouveaux des faits absolument traditionnels, tels que le manque de fonds de roulement, la nécessité de l'emprunt, l'incompétence des directeurs, le commerce particulier de contrebande des officiers, le mauvais recrutement du personnel, les conflits entre les officiers et les « marchands », etc..., de même les habitudes et les réclamations commerciales : ainsi le directeur Lenoir demande en 1727 que les fonds soient

envoyés un an d'avance, pour qu'on puisse assortir à loisir la cargaison et ne retenir les vaisseaux aux Indes que le temps strictement nécessaire à leur chargement. Or, cette vue si simple et si avantageuse, on la retrouve trente ans plus tôt dans la correspondance de François Martin, directeur de Pondichéry et de Dulivier, directeur du comptoir d'Ougly. En somme, il y avait des abus, nombreux et graves, mais ils étaient si anciens, si traditionnels, qu'ils semblaient tout naturels, et, si cela n'excuse rien, cela explique bien des choses. — Enfin une troisième remarque et plus importante sur la politique de la Compagnie. Elle n'en a jamais eu, affirme M. C., et n'a pu en avoir, vu sa pénurie financière : nous touchons ici à un point essentiel de la thèse et qu'il faut bien élucider. Les Européens n'ont eu d'abord dans les Indes que des comptoirs commerciaux, des loges, où ils restaient sous la dépendance des souverains indigènes; puis ils ont acquis, quelquefois de force, le plus souvent par achat, des établissements leur appartenant en toute propriété, où ils pouvaient battre monnaie, lever des impôts, rendre la justice, construire des forts, etc... en un mot où ils étaient les maîtres sous la suzeraineté absolument illusoire d'un *nabab* ou d'un *rajah*. M. C. affirme que, du moment que la fondation de ces établissements a eu un but commercial, comme celui de Mahé sous Lenoir, de Karikal sous Dumas, elle ne constituait pas un acte politique (v. p. 98). Cette distinction nous paraît subtile et inexacte; dans les Indes, et longtemps avant Louis XIV, le commerce et la politique ont été étroitement unis : on ne peut prétendre que l'entreprise de De La Haye sur Saint-Thomé, l'établissement de Pondichéry sous François Martin, sa rétrocession par la Compagnie hollandaise à la France à la paix de Ryswick, n'aient pas été des faits d'ordre absolument politique, et pourtant tous ces actes étaient inspirés par des idées purement commerciales; c'est qu'on s'aperçut aux Indes, et tout de suite, devant les « avanies » des princes indigènes, que le commerce ne pouvait s'accroître que par des établissements territoriaux, idée que les Portugais, les Hollandais, les Danois et les Anglais avaient du reste conçue et réalisée avant nous, idée qui, après Dupleix, a suscité la conquête anglaise de l'Inde. L'acquisition de Pondichéry, de Mahé, de Karikal a donc bien été, sinon en intention nettement formulée, au moins en fait, un événement politique, un commencement de conquête et l'on peut persister à voir en Dumas un précurseur de Dupleix : qu'il n'ait pas dégagé la portée politique générale de son entreprise, cela n'a qu'une importance secondaire; ce qui est essentiel, c'est qu'il l'ait accomplie [1]. Et comment Dumas

1. Qu'on n'objecte pas, pour montrer le manque d'idées politiques de Dumas, les textes où il se repent d'avoir formé l'établissement de Karikal (v. p. 104); ils prouvent seulement

acquiert-il Karikal ? En accédant aux vœux d'un nabab, Chanda Sahib, qui, pour faire la guerre au rajah de Tanjaour, demandait aux Français des soldats et des canons, leur promettant Karikal en échange. « C'est un marché, dit M. C., où ils (les Français) ne voient que l'intérêt du moment ; il n'y a là rien de politique. » Cette conclusion nous paraît singulièrement exagérée. Là encore, en intervenant dans les affaires des princes indous, Dumas suivait une politique traditionnelle, remontant à l'apparition des Européens dans les Indes, mais qui n'avait été tentée que timidement et sur des théâtres très restreints : c'est cette même politique que nous verrons adoptée plus tard par Dupleix et par l'Angleterre. Et, de même, ce qu'on peut reprocher à Dumas, c'est de ne pas en avoir formulé la théorie générale, de n'avoir pas vu les conséquences immenses qu'on pouvait tirer d'une pareille politique : il ne l'a pas moins pratiquée et on ne peut lui faire un crime d'avoir manqué de divination.

Il n'y a guère qu'à louer la pénétrante et intéressante étude de la première partie de la vie de Dupleix et de son gouvernement de Chandernagor (1697-1739). Elle permet à M. C., sans tracer un portrait de pied en cap de son personnage, de faire ressortir sa vivacité, la passion qu'il met à défendre ses intérêts, son orgueil presque maladif, mais aussi son activité et son audace, qui ne s'exercent encore que sur des matières commerciales. Cette activité, Dupleix la consacre, non seulement au service de la Compagnie, mais surtout à un commerce d'Inde en Inde, fait avec ses propres moyens pour amasser une fortune personnelle. M. C. établit que Dupleix n'est pas du tout l'inventeur de ce commerce d'Inde en Inde, mais que, grâce au crédit dont il disposait, refaisant à Chandernagor ce que la Compagnie faisait en France, Dupleix crée une flotte commerciale et des relations suivies entre ce comptoir, les Philippines, Bassora et Djedda. Il ne pensait alors qu'à retourner en France, après fortune faite ; mais son commerce, d'abord heureux, lui causa de lourdes pertes en 1738 et en 1739 ; Dupleix se trouva presque entièrement ruiné, dut renoncer à toute idée de retour et s'appliquer à édifier une nouvelle fortune. C'est alors que le départ de Dumas lui procura le poste de directeur de Pondichéry, dont il prit possession en janvier 1742. — Donc, à Chandernagor, Dupleix n'a été qu'un marchand et un marchand malheureux. M. C. prouve qu'il n'a eu jusqu'alors aucun plan de conquête, ce qui d'ailleurs est d'autant moins étonnant qu'il n'avait aucun moyen d'en tenter. Mais peut-être M. C. tire-t-il des conclusions un peu outrées

---

qu'il regrettait une entreprise qui avait mal réussi et causé de graves ennuis à la Compagnie ; si au contraire elle avait prospéré, il s'en serait félicité, et n'aurait eu pour cela ni plus ni moins de sens politique.

d'un incident « tout à fait caractéristique » qui lui arriva pendant ce séjour en Bengale : un Français, médecin du Mogol, lui offrit des concessions de terres et des titres ; Dupleix accepta ceux-ci et refusa les terres, mais les textes cités n'éclairent pas la cause de ce refus. Peut-être trouvait-il simplement les conditions trop onéreuses ou le bénéfice trop incertain.

C'est le gouvernement de Dupleix à Pondichéry (1742-1754) qui constitue la période capitale de son histoire. Nous y retrouvons le même défaut de raisonnement signalé plus haut : dénier à Dupleix toute ambition politique, tout projet de conquête, par ce seul fait qu'il n'en a pas formulé d'exposé systématique dans ses lettres ou mémoires avant 1753. Nous répétons, pour Dupleix comme pour Dumas, que l'essentiel ici c'est le fait, que l'idée, le plan général ne pouvait en être dégagée qu'après coup. — Ainsi pour la guerre avec l'Angleterre : c'est le moment de la fameuse querelle de Dupleix et de La Bourdonnaye, encore un événement dont M. C. réduit les conséquences à leurs justes proportions. Il affirme que, jusqu'en 1746, Dupleix n'avait en vue aucun projet de conquête (v. p. 220). Et cependant il montre que c'est lui qui prépara et ordonna à La Bourdonnaye l'expédition contre Madras, qu'il voulut la garder, une fois prise. N'est-ce pas là une vue politique de premier ordre, et Dupleix, s'il ne songeait pas encore à soumettre l'Inde, n'avait-il pas conçu très nettement, et dès 1746, le projet d'en expulser les Anglais [1] ? N'avait-il pas même commencé l'exécution de ce plan ? Il n'est plus question ici de commerce, ni des intérêts matériels de la Compagnie, mais de la suprématie dans l'Inde : la poursuite de ce plan, si elle avait été tentée, aurait suffi à assurer cet empire à la France.

La paix faite avec l'Angleterre, commencent les rapports de Dupleix avec les princes indigènes dans les questions de succession : il y eut, comme on sait, deux affaires successives, celle du Carnate avec Chanda Sahib, celle du Dekan avec Mousafer Sing. Pour la première, la démonstration de M. C. nous paraît convaincante, c'est bien une affaire, une expédition de mercenaires que fait Dupleix : il est clair qu'il y voyait son intérêt personnel et celui de ses amis. Mais n'y voyait-il que cela ? D'abord il acquiert, pour la Compagnie, des *aldées* (terres et villages)

1. V. p. 224. Dupleix conseille à la Compagnie « de démanteler la ville indigène (Madras) pour faire perdre l'envie aux marchands d'y retourner et de prendre les plus grandes précautions pour que les Maures ne pussent remettre la ville aux Anglais ». Il s'agissait donc bien de les expulser de l'Inde, ou au moins de Carnate, et il est inexact de dire (v. p. 227) que, dans la lutte de Dupleix contre les Anglais, l'Inde n'était que le théâtre et non l'enjeu de la guerre.

voisines de Pondichéry, comme autrefois Martin, Lenoir et Dumas. Mais, objecte M. C., Dupleix « ne veut pas aller au delà d'un arrondissement du domaine et d'une augmentation de revenus ». Il nous semble qu'on ne peut mieux définir ce que se proposent justement les conquérants et que, si cette acquisition d'aldées n'est pas la conquête de l'Inde, c'est cependant un commencement de conquête. — En second lieu, dans cette affaire commerciale de prêt de troupes, Dupleix n'envisageait-il pas le grand avantage de faire, du nabab de la province, le client, le protégé de la France? c'est presque certain; la Compagnie elle-même le lui avait prescrit [1], et, en agissant dans cette intention, Dupleix n'aurait fait que suivre ses instructions : or, établir le protectorat français sur le Carnate, n'était-ce pas le début d'une fondation d'empire? Peu importe donc que Dupleix n'ait pas encore nettement formulé, à ce moment, la théorie de cette gigantesque entreprise : il l'avait déjà commencée.

De même pour la seconde affaire : Dupleix recommence en grand ce qui lui a réussi dans le Carnate; il s'agit maintenant de soutenir le prétendant au titre de *soubah* du Dekan, Mousafer Sing. Les événements furent très compliqués; Dupleix changea plusieurs fois de politique et ces tergiversations, dit M. C., ne témoignent-elles pas de l'absence de plan arrêté? Mais Dupleix pouvait-il s'obstiner dans un plan que les événements bousculaient? Ne faut-il pas plutôt admirer sa souplesse politique et conclure que cette désinvolture, avec laquelle il passe d'un prétendant indien à un autre, montre qu'il ne tenait pas spécialement à tel ou tel personnage, mais simplement aux intérêts de la Compagnie et de la France? Peu lui importait que les donations territoriales fussent consenties par le nabab ou le soubah, pourvu qu'on les obtînt. — Toujours dans cette affaire du Dekan, M. C. semble reprocher à Dupleix de n'avoir pas deviné les événements, de s'être laissé entraîner par le hasard (v. p. 244, 250). Mais le fait qu'il n'ait pas prévu l'avenir n'entraîne pas qu'il n'ait pas eu de plan, un plan n'est pas une prophétie; au contraire, au milieu de cette incohérence de faits précipités et inattendus, il nous paraît que Dupleix a toujours eu la même pensée : profiter des conjonctures, à mesure qu'elles se présentaient, pour agrandir le domaine et l'autorité de la Compagnie; les documents nous montrent qu'il n'a pas encore exprimé formellement cette pensée politique, mais il a agi tout comme. Ainsi il envoie Bussy dans le Dekan pour y établir le soubah client de la France : c'est une affaire entreprise par des marchands, mais c'est aussi, par la force même des choses, une entreprise politique, une entreprise de pro-

1. V. p. 233. Lettre de la Compagnie au Conseil Supérieur, 20 nov. 1747.

tectorat, idée dont Dupleix donne la définition complète en 1751 (v. p. 269); qu'on n'objecte pas, pour prouver qu'il ne s'agit ici que d'une affaire, que l'expédition devait revenir à Pondichéry : elle ne devait quitter le Dekan qu'après y avoir établi le soubah, c'est-à-dire qu'après y avoir fondé une sorte de protectorat français. Et, après le meurtre de Mousafer, le revirement brusque de Dupleix et de Bussy, la facilité avec laquelle ils le remplacent par le frère de son ancien compétiteur, ne prouvent-ils pas qu'il n'y avait chez eux que le désir d'obtenir, de l'un ou de l'autre, la confirmation de leurs firmans et de leur puissance déjà acquise? Rien ici ne marque, chez Dupleix ni Bussy, l'incertitude ni l'abandon au hasard, mais, au contraire, l'aisance, avec laquelle ils se retournent dans une situation si embrouillée et acceptent une solution qu'ils avaient d'abord combattue, parce qu'ils y trouvent leur compte et celui de la Compagnie.

Nous croyons donc que, si Dupleix n'a pas formulé avant 1753 un plan systématique de conquête de l'Inde, il a suivi, et beaucoup plus tôt, une politique qui tendait, en fait, vers cette fin : il n'a pas exprimé ses projets, cela ne prouve pas qu'il n'en ait pas eu; qu'il n'en dise rien, par exemple, à Machault, il n'y a là rien d'étonnant : il pouvait craindre de n'être pas compris et la suite des événements a montré qu'une telle crainte eût été pleinement justifiée. Mais, dans la même lettre citée par M. C. (10 juin 1751, p. 268), Dupleix demande des troupes « pour soutenir les acquisitions de la Compagnie ». Cela est plus significatif que toutes les déclarations possibles : Dupleix était en train de fonder un empire. — D'ailleurs M. C. concède qu'en 1751 il y a idées nouvelles chez Dupleix, celles de protectorat nettement formulées. On peut remarquer que rien ne prouve que ce soit là une idée nouvelle, c'est la première fois que Dupleix l'exprime dans ses lettres, et voilà tout : il y a plutôt, nous semble-t-il, évolution des idées de Dupleix qu'idées nouvelles; comme il est naturel, sa pensée se précise au contact d'événements qu'il ne pouvait prévoir : son génie a consisté à en savoir profiter; c'est ainsi qu'au secours temporaire de soldats prêtés aux princes indigènes, succède une tutelle militaire permanente, ce qui est un progrès politique d'une portée immense. — Nous ne pensons donc pas que le hasard ait eu, dans les entreprises de Dupleix avant 1753, toute la part que M. C. lui attribue; à cette date enfin, et pour la première fois, Dupleix expose ses projets de conquête territoriale et de protectorat politique sur les princes indous : cela ne prouve pas qu'il ne les concevait qu'à ce moment, mais plutôt qu'il trouvait le moment venu de révéler des plans, qu'il poursuivait, au moins en fait, depuis longtemps, et qu'il croyait alors réalisables. Nous relevons

dans ce long mémoire, cité et analysé par M. C. (v. p. 280), ce texte, qui nous paraît significatif : « Un enchaînement de circonstances, qu'on aurait eu de la peine à prévoir, a cependant conduit au but *que l'on cherche depuis longtemps*. L'on a saisi les occasions qui se sont présentées. »

En conclusion, ce que nous pouvons reprocher à M. C., c'est d'avoir refusé à Dupleix tout plan, tout projet politique avant cette date de 1753 : les faits parlent plus haut, semble-t-il, que les documents ; et, ce défaut, M. C. ne le doit-il pas à sa méthode qui a consisté à écarter systématiquement l'étude des événements historiques proprement dits, pour se renfermer dans l'analyse de documents, lettres ou mémoires émanés de Dupleix ? C'est ce qui permet de dire que, tout en révélant quantité de faits inédits, d'idées nouvelles, ce livre ne constitue pas l'histoire définitive de ce grand homme. — Il ne nous reste qu'à louer les derniers chapitres où l'auteur analyse les causes de l'échec de Dupleix, aux Indes la supériorité des troupes anglaises, en France l'ineptie des directeurs et des ministres, où il fait justice de la légende du rôle politique de Mme Dupleix et de la soi-disant pauvreté où l'on faisait mourir l'ancien conquérant de l'Inde. Peut-être aurait-on pu mettre plus nettement en lumière l'écrasante responsabilité qu'encourut alors le gouvernement de Louis XV. — P. Kaeppelin.

La guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748). Campagne de Silésie (1741-1742), par le Major Z. Paris, Chapelot, 1901. In-8, 275 p.

La section des Archives de la Guerre de Vienne publie depuis quelques années une volumineuse et remarquable histoire de la guerre de la Succession d'Autriche. Les articles écrits à ce sujet dans le *Journal des Sciences Militaires* par le major Z., et qui viennent d'être réunis en volume, ne sont pas un simple compte rendu. Ils forment même plus qu'une analyse détaillée ; c'est une œuvre originale que l'auteur a composée avec des sources très diverses et restées inédites, même après les travaux de l'état-major autrichien. Il semble que toutes les portes lui aient été ouvertes, et qu'il n'ait rien négligé pour élever ce monument complet à la duplicité de Frédéric II : archives de Vienne, archives particulières de la famille de Neipperg, etc., il a puisé partout des documents de la plus haute importance, et il signale de temps à autre des omissions, très faciles à expliquer, dans la *Correspondance politique de Frédéric* publiée à Berlin.

Dans une première brochure, parue en 1896, le major Z. avait écrit l'histoire de cette stupéfiante convention de Schnellendorf, d'après laquelle Prussiens et Autrichiens devaient continuer des opérations simulées, une sorte de manœuvre à double action dont le thème et les résultats étaient

fixés d'avance, de manière à détourner les soupçons des alliés de Frédéric. Le présent volume, après une étude approfondie des levées faites en Hongrie, contient l'histoire des innombrables violations du traité de Schnellendorf et de tous les autres engagements de Frédéric. Nous savions bien un peu que le roi de Prusse n'avait pas eu de gros scrupules en matière politique, mais on ne pouvait rêver qu'il eût poussé le mensonge et le mépris de la foi jurée à un pareil degré. Il passe toute imagination, et l'on se perd dans cette inextricable suite d'intrigues où Frédéric ne devait se retrouver que grâce à l'indifférence dans laquelle il confondait tous ses engagements passés et présents, et le droit des gens, et toutes autres balivernes bonnes pour les Welches. Peut-être le major Z., dont l'esprit aiguisé et ondoyant se meut sans peine dans ce dédale, aurait-il dû nous y guider en éclairant mieux les grandes lignes, mais peut-être aussi n'y en a-t-il point. Regrettons enfin que (par une économie d'éditeur, sans doute) la lecture n'en soit pas facilitée par quelques cartes.

Ces réserves faites, nous ne saurions trop répéter que le livre du major Z. présente un grand intérêt, et qu'il est indispensable à quiconque étudie Frédéric II et la guerre de la Succession d'Autriche. — L. Franchard.

Louis XV et les Jacobites. Le projet de débarquement en Angleterre de 1743-1744, par le Capne J. Colin. Paris, R. Chapelot, 1901. In-8, viii-187 p.

M. C. a été amené à s'occuper de cette question en rassemblant des documents pour ses *Campagnes du Maréchal de Saxe*, dont nous analyserons prochainement le premier volume. L'étude de pièces nombreuses des Archives de la Marine lui a permis de compléter et de rectifier sur certains points le récit que le duc de Broglie a consacré à cet épisode dans son livre sur *Frédéric II et Louis XV* et de montrer : 1° que l'expédition de 1744 ne fut pas improvisée, et que, considérée comme possible dès le mois de juin 1743, elle fut décidée en novembre et sérieusement préparée pendant trois mois ; 2° que, contrairement à une opinion admise, le cardinal de Tencin ne fut qu'indirectement mêlé à ces préparatifs ; 3° que l'échec de mars 1744 eut pour cause immédiate les tempêtes qui assaillirent la flotte, pour cause profonde l'impéritie et la mollesse des partisans anglais du prétendant Charles-Édouard. M. C. a reproduit in extenso les documents essentiels relatifs à ces événements, et les a reliés par un commentaire suivi et très précis. — P. C.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

DUCHESSE DE BRISSAC, née de Crussol d'Uzès. **Pendant la tourmente (1789-1792).** Paris, E. Flammarion, [1901]. In-8, XII-250 p.

Je me méfie instinctivement des ouvrages historiques commandés par l'actualité, des livres où le récit de faits passés n'est qu'un motif à rappeler aux lecteurs des faits contemporains. Je crains toujours que le souci de la comparaison entre événements d'époques différentes n'amène l'auteur à voir ceux qu'il raconte sous un jour défiguré. La récente constitution du Sénat en Haute-Cour de justice, pour juger un complot qui appartient à l'histoire de ces dernières années, a inspiré à Mme de Brissac deux volumes : l'un est intitulé *Une victime de la Haute-Cour en 1792*; l'autre, *Pendant la Tourmente*, s'ouvre par une préface dont l'auteur, parlant des recherches de Mme de B. aux Archives nationales, lui rappelle « certains cartons où la poussière des siècles n'était point une métaphore, mais une réalité pleine de microbes. Et peut-il y avoir de plus dangereux microbes que ceux engendrés par l'atmosphère d'une Haute-Cour? Sans doute on pourrait y trouver le microbe de la haine. » Datées du 1er mars 1901, ces lignes, on le voit, visent la Haute-Cour de 1900 autant que celle de 1792.

Le héros de ce livre est Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, capitaine-colonel des Cent-Suisses, nommé en 1791 commandant de la garde constitutionnelle, décrété d'accusation le 29 mai 1791 par l'Assemblée législative et traduit devant la Haute-Cour nationale, siégeant à Orléans, comme prévenu « d'avoir introduit ou laissé introduire dans cette garde un esprit inconstitutionnel et contrerévolutionnaire et d'avoir ainsi attenté à la Constitution et à la sûreté de l'État. » La Haute-Cour forme, le 21 juin, le tableau des hauts jurés qui doivent prononcer sur l'accusation portée contre Cossé-Brissac, et le notifie à celui-ci le 23; l'accusé fait réformer neuf fois ce tableau, en récusant chaque fois des jurés ou des adjoints; cela dure jusqu'au 17 juillet, jour où « M. Cossé-Brissac... consent que le tableau desdits hauts jurés soit arrêté et demeure définitif ». « On voit, dit Mme de B., avec quelle lenteur marchait la procédure en cette affaire. » Il est certain que ces récusations successives et systématiques ne pouvaient contribuer à la hâter. La Haute-Cour va commencer ses séances, quand l'Assemblée législative décide le transfert des prisonniers à Saumur; mais la garde nationale parisienne chargée de cette mission, et commandée par Fournier l'Américain, dirige les prisonniers sur Paris; l'Assemblée ordonne leur internement à Ver-

sailles; à leur arrivée dans cette ville, ils sont assaillis par la foule et massacrés.

La matière de ce récit étant un peu mince, Mme de B. l'a amplifiée en y intercalant de nombreux documents, dont beaucoup, d'ailleurs, n'ont aucun lien entre eux, ni aucun rapport avec le personnage qui nous occupe. La physionomie de ce personnage ne ressort nullement du récit; elle reste effacée et sans relief; l'auteur ne semble pas avoir eu le souci de dégager le caractère de son héros.

La préface félicite Mme de B. d'avoir eu « la modestie si rare de présenter seulement des documents et de laisser parler les témoins. Bien des écrivains préfèrent présenter leurs idées personnelles; il faut, quand on les lit, dégager les événements de leur procédé spécial d'appréciation. » Au contraire, Mme de B n'a « voulu être que l'architecte qui accumule et met en ordre les matériaux ». Plus de la moitié du livre, il est vrai, est remplie par la reproduction de documents, reproduction trop intégrale souvent : les formules initiales et finales des décrets, par exemple, n'ont aucune utilité. Pièces d'archives, rapports, extraits de procès-verbaux des séances des Assemblées constituante et législative, abondent. L'auteur s'est-il abstenu pour cela de nous présenter ses idées personnelles ? Je lis, par exemple au début du chapitre II : « Le flot révolutionnaire devint plus houleux et la tempête éclata; les gouvernants, poursuivant leur œuvre de critique et de calomnie hypocrite, entreprirent réformes sur réformes dont ils n'entrevoyaient même plus l'application probable. Désorganisateurs et étourdis, ils brisèrent toutes les entraves qu'ils rencontrèrent sur leur passage, s'y heurtant eux-mêmes comme des insensés qui fuient des fantômes imaginaires. » Bien d'autres passages sont dans ce style. Je me demande s'il n'y a pas là un « procédé spécial d'appréciation » dont nous avons besoin de « dégager les événements » ? — P. Mautouchet.

Victor de Marolles. **Les lettres d'une mère. Épisode de la Terreur. 1791-1793.** Paris, Perrin et Cie, 1901. In-8 de xx-334 p.

Madame de Marolles, guillotinée le 10 frimaire an II, en même temps que son fils aîné Charles-Nicolas, avait été arrêtée sur la dénonciation du tyranneau local, le maire de Coulommiers, Le Roy de Montflobert, dit *Dix-Août*. On avait, au moment de l'arrestation, saisi au château de Marolles les lettres écrites par la mère à son fils, et ce sont ces lettres, publiées aujourd'hui par M. de M., qui firent prononcer la condamnation. En faisant imprimer cette correspondance, M. de M. a obéi à deux sentiments : l'un, désintéressé, la piété filiale volontiers indulgente;

l'autre, plus pratique, le désir de montrer à ses contemporains ce que pourrait être une nouvelle Terreur, car M. de M., qui est pessimiste, redoute des choses terribles [1]:

Une figure intéressante est celle de M. Quatre-Sols de Marolles, député à la Législative et membre du Comité d'instruction publique : partisan décidé de la Révolution, jusqu'en 1792, il avait interdit l'émigration à son fils qui servait comme officier; Charles de Marolles fit partie du corps de troupes envoyé à Saint-Domingue et c'est là qu'il reçut de sa mère de longues lettres où elle le tenait au courant, non seulement des détails les plus minutieux du « ménage », mais encore des discussions de l'Assemblée et des mouvements de l'opinion ; imprudemment Madame de Marolles critiquait parfois l'optimisme de son mari, la fermeté de ses idées, sa « foi en la Constitution » : ses lettres la perdirent et son fils avec elle. — M. de M. publie le brouillon du discours que l'ancien député à la Législative prononça devant le Tribunal révolutionnaire pour défendre sa femme et son fils ; il n'excusa pas les sentiments royalistes exprimés par son fils dans quelques lettres, mais il les expliqua par l'*esprit de corps* dont il décrivit, en termes excellents, les résultats [2] : le plaidoyer, éloquent et touchant d'ailleurs, resta sans effet.

Au cours de son étude, M. de M. raconte, très brièvement, un épisode peu connu et cependant intéressant de la Révolution : c'est l'histoire des *otages du Roi*. Après que le roi eut été ramené de Varennes, sur l'invitation de de Rosoi, le rédacteur de la *Gazette de Paris*, plus de mille personnes, nobles, ecclésiastiques, bourgeois, s'inscrivirent comme otages du roi et écrivirent au journaliste royaliste, pour lui envoyer leur adhésion, des lettres débordantes de sentiments touchants exprimés en une langue qui fait sourire. L'Assemblée nationale, à qui la pétition devait être remise, ne la vit jamais et la manifestation resta inutile. Un noble de Coulommiers avait envoyé son adhésion ; voilà qui explique le chapitre que M. de M. consacre à cet épisode raconté dans un livre devenu assez rare : il vaudrait la peine d'écrire, à l'aide des sources manuscrites, l'histoire complète de cette tentative où le ridicule se mêle souvent au pathétique, mais qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'esprit public en 1791 [3]. — Ch. Schmidt.

---

1. Dans une préface éloquente, écrite « en la semaine de Pâques 1901 », M. de M. exprime ses craintes : « il s'en faut d'un rien que la digue qui retient encore la poussée socialiste ne se rompe et ne livre passage au torrent. » Etc.

2. « ...Cet esprit de corps en produisant quelques actions d'éclat n'a jamais servi que le despotisme, son effet constant étant d'exalter la tête et ensuite de jeter l'âme dans la torpeur et le sommeil de la servitude... » (p. 256).

3. J'ai eu l'occasion, dans la préface du tome III des *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne*, d'étudier la manifestation qui se produisit à Auxerre et où quelques

C. D'ARJUZON. **Madame Louis Bonaparte**. Paris, Calmann-Lévy, [1901]. In-8, 436 p.

Ce livre est une suite de l'ouvrage précédemment paru du même auteur : *Hortense de Beauharnais*. Il conduit son héroïne de son mariage à son avènement au trône de Hollande et se divise en deux parties : 1° Hortense Bonaparte (1802-1804), 2° La princesse Louis (1804-1806). Il est le résultat de la continuation du dépouillement des papiers de famille que l'auteur tient de M. G. d'Arjuzon, qui fut premier chambellan du prince Louis. Il doit d'ailleurs peu d'intérêt à cette origine. Le titre lui-même semble n'être qu'un prétexte à l'emploi de ces papiers. Il y est très peu question d'Hortense, et ce qui en est dit n'est pas très nouveau ; elle a pour son mari une antipathie que l'auteur n'explique pas; elle est au contraire toujours ravie d'être auprès de l'Empereur, et elle a toujours peur que son mari ne s'en aperçoive (cf. notamment p. 358-359). Louis n'en est pas moins soupçonneux (p. 195-197); il refuse de permettre l'adoption de son fils aîné par l'Empereur ; il défend à sa femme de coucher à Saint-Cloud (p. 412); il songe à faire annuler son mariage par le pape.

En dehors de ce cas de conscience, M. d'A. a tiré de ses papiers de famille des détails plus longs qu'intéressants sur la cour du premier consul et les premiers temps de l'Empire. Il raconte tout au long les mariages Ney et Savary, avec les actes officiels à l'appui ; les prétentions vaniteuses de Mme Moreau et le coup de pied qu'elle reçut de Talleyrand pour avoir voulu passer devant Joséphine (p. 114); la cérémonie du sacre, les toilettes, sans qu'il nous soit fait grâce de la taille du pape Pie VII, ou Barnabé Chiaramonti, 5 pieds 2 pouces. — Au total, ce livre n'est qu'une petite contribution à l'histoire de la cour consulaire et impériale. — E. DRIAULT.

Souvenirs du Lieutenant général Vicomte de Reiset, 1810-1814, publiés par son petit-fils le VICte DE REISET. Tome II. Paris, Calmann Lévy, 1901. In-8, 591 p. (1 portr. en héliogr.)

C'est par suite d'un lapsus que la date de 1810 figure dans le titre de ce second volume. Il s'étend de mai 1809 à juin 1814. Pendant cette période, voici quels sont les services de Reiset. En 1809, il commande un régiment de dragons dans le corps d'observation de l'Elbe, aux ordres

---

jeunes gens furent arrêtés puis relâchés. J'ai cité quelques passages de lettres d'adhésion et la liste des *otages* de Sens : il faudrait relever les noms de tous les otages et leur résidence pour tirer peut-être des conclusions de leur groupement.

du Mal Kellermann, puis du duc d'Abrantès : ce corps avait pour mission de maintenir l'ordre dans l'Allemagne de l'Ouest pendant que la Grande Armée marchait sur Vienne ; au cours de ses opérations, Reiset attaque et disperse plusieurs corps de partisans autrichiens. De juillet à octobre, il cantonne en Bavière avec son régiment. La paix signée, il rentre en France, et, deux mois après, est envoyé en Espagne, où il reste trois années. Il revient à Paris, pour s'y remettre de ses fatigues et de ses blessures, au moment où y arrive la nouvelle du désastre de Russie. Promu général de brigade en février 1813, il fait la campagne d'Allemagne, prend une part notable à la victoire de Dresde, et combat à Leipzig : malheureusement ses *Souvenirs* présentent une lacune pour toute la fin de la campagne. Réfugié à Mayence avec les débris de sa brigade, il défend la ville de concert avec le général Morand, adhère en avril 1814 à la Restauration et est nommé, en juin, lieutenant de la compagnie des Gardes du Corps commandée par le duc de Grammont.

Je répéterais volontiers, de ce tome second, ce que j'ai dit du premier : la lecture en est presque toujours intéressante et souvent instructive. Pour l'histoire des guerres d'Espagne spécialement — au cours desquelles Reiset se distingua à plusieurs reprises, — on ne saurait le négliger; Reiset fait bien ressortir, par le récit des événements auxquels il a été mêlé, le caractère particulier de ces guerres; il montre, dès 1809, l'armée française démoralisée par les pillages et les querelles de ses généraux, vivant dans le dénûment et la saleté (en mars 1810, douze mille galeux au 8e corps), encombrée d'éclopés que l'administration de la Guerre refuse de libérer et de rapatrier. Le chapitre XXII contient un tableau navrant, et qui semble exact, de l'évacuation de Madrid en 1812. Je signalerai d'autre part le récit des grandes fêtes données à Paris en novembre et décembre 1809 (ch. X), les passages relatifs à Joséphine, où l'on saisit sur le vif la formation de la légende de la « Bonne Impératrice » (p. 172 sqq. et ch. XXXI), et les chapitres qui concernent la Restauration : à côté de bien des banalités, ils fournissent quelques détails piquants et neufs. — L'éditeur est resté fidèle, dans ce deuxième volume, au système de reproduction des notes originales, avec transitions et éclaircissements, qu'il avait employé dans le premier[1]. Cette fois-ci encore, il s'est acquitté de sa tâche d'une manière satisfaisante[2]. — P. Caron.

---

1. Paru en 1899. Voir le compte rendu dans la *Revue*, t. I, p. 65-66.

2. Abstraction faite de plusieurs négligences : p. 51, *Ebelsberg* pour *Ebersberg*; p. 59, dernière ligne, *impunément* est certainement mis là pour *inutilement*; p. 481, il est illégitime, dans une énumération de batailles, de mettre Eylau avant Auerstädt; p. 441, *Kirchner* pour *Kirgener*, p. 465, le corps de Metzkau est dit avoir un effectif de 120.000 hommes : c'est certainement une erreur.

Cte A. de La Garde-Chambonas. **Souvenirs du Congrès de Vienne (1814-1815)**, publiés avec une introduction et des notes par le Cte Fleury. Paris, Henri Vivien. 1901. In-8, xv-461 p. (3 gravures).

Les *Souvenirs du Congrès de Vienne* que publie M. le Cte F. ne sont pas inédits. Ils ont paru, nous dit l'éditeur (p. XIV), en 1820, et « depuis lors ils étaient parfaitement oubliés ». L'ouvrage eut cependant au moins une seconde édition, en deux volumes, très augmentée, et parue en 1843 (Cf. Sainte-Beuve, *Lundis*, t. VIII, p. 268). M. le Cte F. nous avertit que les *Souvenirs* ont été cette fois « allégés de quelques dissertations un peu surannées et sans intérêt aujourd'hui ». Sans doute aurait-il dû faire connaître quels chapitres ou passages remontent à 1820, et quels sont postérieurs.

Ces *Souvenirs* n'apportent donc rien d'inconnu. L'histoire diplomatique n'a du reste pas grand'chose à y prendre. Neveu et fils adoptif du marquis de Chambonas, qui fut ministre de la guerre de Louis XVI entre la chute du cabinet girondin et le 10 août, caché à Sens pendant la Terreur, émigré après le 18 fructidor, le comte de L. G. courut tous les salons de l'Europe, mais n'entra pas dans les chancelleries. Il vécut à Vienne pendant le Congrès dans la familiarité du prince de Ligne son parent, qu'il aimait et admirait beaucoup, et fut introduit par lui dans toutes les fêtes et réunions qui se succédaient au palais impérial, à Schönbrunn, à Laxenbourg ou dans les hôtels d'ambassades. C'est cela surtout qu'il a vu et décrit minutieusement. Mais on chercherait vainement « l'imprévu des dessous politiques » qu'annonce la notice placée en tête du volume. C'est le *Courrier mondain* du Congrès. Dans ces conversations de salon, la politique se glisse parfois, mais tout à la surface, et pas pour longtemps. « Deux événements, — lisons-nous par exemple à la p. 41 — occupaient alors les esprits ; le sort futur du royaume de Saxe et l'annonce d'un carrousel.... On dit quelques mots de la Saxe, du projet de la donner en indemnité à la Prusse ; mais on détailla longuement les préparatifs du carrousel. » Des faits diplomatiques proprement dits, l'auteur n'a rien connu de particulier. Ce qu'il dit, par exemple, sur l'alliance du 3 janvier est insignifiant, et du reste sûrement postérieur à 1830 (p. 300) ; il se trompe même sur la date du traité (traité du 10 janvier), sans que M. le Cte F. relève l'erreur. — Le lecteur curieux seulement d'anecdotes trouvera, par contre, amplement de quoi se satisfaire dans ce volume. Beaucoup sont tout à fait oubliées ; quelques-unes au moins mériteraient de ne l'être pas, mais presque toutes sont contées d'un style incolore et quelquefois embarrassé. On sera surpris par moments que le Cte de L. G. (qui écrivit pour la reine Hortense les

paroles de la marche fameuse *Partant pour la Syrie*) ait joui de son vivant — surtout en Pologne, il est vrai, — d'une véritable réputation littéraire.

Il faut regretter que M. le Cte F. n'ait pas cru devoir rendre aux noms propres une orthographe invariable et correcte (*Gonzalvi*, p. 140 et Con*z*alvi, p. 152 pour Consalvi; Humbol*td*, p. 4, pour Humboldt; Appon*y*, p. 36, pour Apponyi, etc., et même, p. 68 : la barque de Caron). — R. Guyot.

XIXe SIÈCLE

Correspondance de Théodore Jouffroy, publiée avec une étude sur Jouffroy par Adolphe Lair. Paris, Perrin, 1901. In-12, 426 p.

Des soixante-dix-sept lettres éditées par M. L., cinquante ont été écrites de 1816 à 1820 et sont presque toutes adressées à Damiron (Jouffroy, sorti de l'Ecole Normale en juillet 1816, y était rentré comme répétiteur; il avait alors de 20 à 24 ans); quelques lettres adressées à Dubois, plus tard directeur de l'Ecole Normale, appartiennent aux années 1821-1829; les dernières (1835-1836, à Dubois et à Damiron) ont été écrites d'Italie où Jouffroy s'était rendu pour se soigner. Ce n'est pas une correspondance philosophique. Les lettres d'Italie, croquis de paysages et études de mœurs, ont beaucoup de charme; les autres sont un document intéressant pour l'histoire de l'école éclectique; à propos de sujets souvent insignifiants, elles éclairent le caractère et l'esprit de Cousin et de ses premiers élèves. La longue introduction de M. L. (p. 1-78), — admirateur passionné du caractère et aussi du génie philosophique de Jouffroy, — contient quelques fragments des *Souvenirs inédits* de Dubois sur Jouffroy : c'est une étude sur la jeunesse de Jouffroy qui fait un peu double emploi avec la correspondance qu'elle analyse. Quelques pages apportent des documents sur la mort de Jouffroy, qui fut l'occasion de polémiques si ardentes : selon M. L. il est également faux que Jouffroy se soit converti *in extremis* et qu'il soit mort désespéré de ses doutes; « à défaut de la profession formelle du symbole, nul n'a eu plus que Jouffroy le *christianisme naturel* de l'âme ». — P. F.

H. Léonardon. **Prim**. Paris, Alcan, 1901. In-12, 215 p.

C'est une existence singulièrement mouvementée et au plus haut point intéressante que celle de Prim, dont M. L. vient de retracer l'histoire

dans un élégant petit volume. Né à Reus, en Catalogne, à la fin de 1814, tour à tour chef de bande dans la guerre carliste, député aux Cortès, adversaire puis partisan d'Isabelle, soldat et politicien, idole des Catalans puis rejeté par eux, « autorisé » à voyager en France, en Orient, à travers toutes ces fluctuations, il semble cependant ne jamais abandonner les idées libérales. Mais la besogne du législateur n'est pas son fait : il lui faut l'action. Prim se distingue dans la guerre contre le Maroc (1859-1860). En novembre 1861, il est nommé commandant des forces espagnoles envoyées au Mexique. M. L. a traité avec ampleur cet épisode : il a montré qu'en signant la fameuse convention de la Soledad, Prim ne faisait que se conformer à l'esprit de la convention de Londres et il l'a lavé des critiques et des accusations portées contre lui par les Français de l'époque. En la circonstance, Prim fit preuve d'une singulière clairvoyance et il est malheureux pour la France que Napoléon n'ait pas tenu compte de ses avis.

Au retour de l'expédition du Mexique, Prim, mécontent du rôle effacé auquel on veut l'astreindre, se jette tout entier dans l'action politique. Il lutte contre Narvaez, contre O'Donnell, tente sans succès plusieurs coups de force, et doit quitter à nouveau l'Espagne. Il y retourne en septembre 1868, au moment du *pronunciamiento* de l'amiral Topete. Il prend une part décisive à la révolution qui chasse Isabelle II et c'est lui qui exerce ensuite le pouvoir. Voyant que la République n'est pas possible, il s'efforce d'installer un roi sur le trône d'Espagne. C'est ainsi que M. L. est amené à traiter la question de la candidature Hohenzollern. A l'aide des documents espagnols et allemands, par une discussion très serrée des textes et des dates, il fixe l'attitude de Prim dans cette affaire et il conclut que Prim s'y montra surtout imprévoyant et inconscient du rôle d'agent provocateur que Bismarck voulut lui faire jouer. Prim se ressaisit au moment où la guerre franco-allemande était déjà inévitable, juste à temps pour permettre à l'Espagne de n'y être pas engagée. Après s'être adressé à divers candidats, il finit par faire agréer Victor-Amédée de Savoie et il fut assassiné à l'instant même où le nouveau roi mettait le pied dans son nouveau royaume. — M. L. a exposé toute cette histoire assez compliquée avec clarté et précision : d'un style simple, qui s'anime et se colore dans la conclusion, il a retracé les différentes phases de la vie de son héros, et il a surtout insisté sur les deux épisodes qui nous touchent de plus près : l'affaire du Mexique et la candidature Hohenzollern. Aussi bien ce sont ces deux épisodes qui nous permettent le mieux de nous faire une idée exacte de Prim. — V.-L. Bourrilly.

Mémoires du Baron de Barante, publiés par son petit-fils CLAUDE DE BARANTE. Tome VIII et dernier. Paris, Calmann-Lévy, 1901. In-8, 538 p.

Ce volume contient la correspondance du baron et de ses amis, de décembre 1851 à novembre 1866, une table générale des lettres qui composent les huit volumes, un index alphabétique des noms de personnes.

Ces dernières correspondances des doctrinaires vieillis, devenus d'acteurs qu'ils étaient autrefois simples « spectateurs », n'apportent pour ainsi dire aucun renseignement utile pour l'histoire générale. A part quelques lettres de M. Moulin sur la reconnaissance du nouveau gouvernement par les puissances du Nord (10 janvier 53), sur un projet de Napoléon III de partir en Crimée (16 février 55), et quelques anecdotes amusantes sur le prince Napoléon, ces lettres ne sont le plus souvent qu'un écho des nouvelles, sues de tous, par les journaux. Mais l'écho vaut d'être écouté.

Rien de plus vivant, en effet, que la lecture de ces souvenirs. Nous y retrouvons, après la défaite, toute cette aristocratie intelligente qui eut son heure d'activité et d'espoir sous la monarchie de juillet : le diplomate Sainte-Aulaire, malade et la main tremblante ; la duchesse de Sagan, nièce de Talleyrand, vieille fantasque et charmante, toujours en voyage, à Nice, à Paris, à Sagan, et qui ne semble constante que dans son amitié pour M. de Barante ; le duc Pasquier, rêveur entre ces esprits sages, gallican en religion, anglophobe en politique, et qui se laisse entraîner aux grands projets orientaux par le propagandisme catholique d'après 1860 (p. 283) ; le duc de Broglie, très attentif à l'éducation de ses petits-fils ; Guizot qui voyage parfois encore en Grande-Bretagne, qui, à 76 ans, termine ses *Mémoires*, et, après avoir repassé son activité en cette vie, rêve d'une autre (*Méditations*). Tous luttent vaillamment contre leurs rhumatismes et leurs maux d'estomac ; ils s'efforcent de vivre jusqu'à la dernière heure, de garder leurs vieilles amitiés (p. 317), et, malgré les disparitions successives, malgré le « vide qui s'agrandit autour d'eux d'une manière accablante » (p. 91), malgré la tristesse qu'ils sentent parfois à *survivre* plutôt que *vivre* (p. 299), ils continuent de penser et d'écrire ; par leurs lettres et par leurs travaux (*Histoire du Directoire*, *Vie de Royer-Collard*, de Barante ; *Histoire de la République d'Angleterre*, *Mémoires*, de Guizot, etc...) ils fixent, pour des temps meilleurs, leur idéal d'une monarchie constitutionnelle où serait faite la juste part du pouvoir et de la liberté (pp. 39, 224 et passim).

C'est précisément de cet idéal que procèdent leurs jugements lucides et étroits sur la France et la politique française pendant le Second Empire.

Ils avaient voulu une vie parlementaire active, une opinion publique vivante : ils ont noté mieux que personne l'obéissance à l'Empire par peur des rouges, l'avachissement de l'opinion, « une certaine satisfaction sans bienveillance ni confiance » et la prospérité matérielle, gage incertain de durée pour le nouveau régime. Ils notent, après 1859, le réveil de l'opinion, « mais elle se réveille, remarque Guizot, sans savoir pourquoi » (p. 381). Ils craignent, et ils ignorent (sauf en Angleterre) la puissance de l'idée démocratique, et ils sont très injustes pour la renaissance républicaine de 1863 (p. 362). On sait qu'ils ont toujours échoué à bien comprendre cet effort.

Ils avaient voulu encore une France forte et modérée, à l'extérieur : ils avaient évité toujours les aventures. Ils jugent donc très justement la diplomatie brouillonne du Second Empire. « Le pouvoir, dit Guizot, après le traité de Paris, n'a pas bien gouverné la paix qu'il avait bien faite. Il n'a su ni remplir le vide, ni s'y tenir tranquille. Il a accueilli et rendu des coquetteries » (p. 153). Barante appelle très joliment les nouvelles du jour « le bulletin du chaos », et le mot fait fortune dans le petit groupe (p. 269). « Le chaos suit son cours, dit encore Guizot (p. 271). Ceux qui le font en sont fatigués, et voudraient souvent que leurs propres œuvres les laissassent en paix. Ils les poursuivent pourtant et ils les poursuivront sous l'empire de leurs rêves d'autrefois et de leurs périls d'aujourd'hui. Quand on a pris des maîtres aussi impérieux que les trois principes des nationalités, des frontières naturelles, et du suffrage universel, on ne leur échappe pas. L'esprit révolutionnaire domine en Italie, fermente en Allemagne, se félicite en France. Mauguin a eu bien tort de mourir : il serait content aujourd'hui ». Inspiration mise à part, tous ces jugements sont bien justes !

Ils se sentent ainsi repris dans l'engrenage révolutionnaire : ils vont être de nouveau ballottés de l'anarchie démocratique au despotisme césarien. Voilà leur idée constante, et la désagrégation de la « démocratie parfaite » des États-Unis, ravagés par la guerre de Sécession, n'est pas faite pour calmer leur crainte. Dès 1851, le régime impérial ne leur est apparu que comme un nouvel épisode de la « triste histoire qu'ils déroulent depuis 62 ans » (p. 24) et c'est encore le même sentiment qui les anime en 1863, lorsqu'ils peuvent pressentir l'ébranlement de l'Empire par le mouvement démocratique. « Les républicains se promettent quelque succès dans les élections des villes, écrit le prince de Broglie, le 8 février 1863, mais à la condition de faire porter leur choix sur les noms les plus compromis dans le socialisme. Il n'y a jamais eu moins de chances pour les amis d'une liberté honnête; quand on y tient encore, on

se sent comme un Peau-Rouge au milieu des populations blanches de l'Amérique » (p. 362). — Voilà pourquoi les doctrinaires ont parfois désespéré, en ces tristes années de leur vieillesse; mais il leur faut rendre cette justice qu'ils n'ont point cessé d'agir. Par les élections à l'Académie, et les séances, par les brochures et les articles de journaux, surtout après 1859, ils ont réveillé une certaine opinion libérale (p. 273). Surtout ils s'appliquaient à former des continuateurs : leurs fils et petits-fils, de Witt, Guizot, de Barante, le prince de Broglie, candidats inofficiels, réunissaient, aux élections des conseils généraux ou de la Chambre, de fort belles minorités, dès 1863.

Et cela surtout nous importe : c'est dans ces Souvenirs du Baron de Barante et dans ceux de ces amis, dans toute cette vie intime du petit groupe doctrinaire vieilli qu'il faut chercher les origines du parti conservateur libéral, sous la troisième république. Et dès maintenant, on peut affirmer que les idées de ce parti sont nées du mélange de deux traditions : de la tradition catholique de Montalembert, et de la tradition constitutionnelle et libérale des doctrinaires. Le volume publié par M. de Barante démontre au jour le jour, comment la vie politique du Second Empire a déterminé cette fusion — Albert Thomas.

Théodore Duret. **Histoire de France de 1870 à 1873.** Paris, Éditions de la Revue blanche, 1901. 2 vol. in-18, 426 et 352 p.

M. D. a entrepris de dire de quels faits et de quels mouvements d'opinion la troisième république est née; il a compris cette étude entre la nomination du ministère du 2 janvier et l'établissement du septennat; et cette délimitation est légitime. Le premier volume concerne la chute de l'Empire et le Gouvernement de la Défense nationale; le second, la Commune, la présidence de Thiers et celle de Mac-Mahon.

L'épigraphe de Flaubert que M. D. a mise à son livre en indique très exactement l'esprit et la méthode : « Je me borne à expliquer les choses telles qu'elles m'apparaissent, à exprimer ce qui me semble le vrai. » M. D. semble un homme qui a vu la guerre, et qui a voulu fixer, à l'aide des premiers documents publiés et des premiers travaux, ses souvenirs de cette époque. Il a fait une œuvre sincère, intelligente et sensée, mais non une œuvre d'historien. A vouloir dire toujours ce qui semble le vrai, on risque de passer à côté des questions. Les récits que fait M. D. de la déclaration de guerre ou du mouvement communaliste ont cette clarté superficielle. Les témoignages invoqués ne sont pas toujours critiqués ; la bibliographie, quoique précise, est sans méthode. M. D. cite les ouvrages dans l'ordre où il les a consultés ; les œuvres de pur journalisme y sont nombreuses.

Le livre vaut, comme œuvre de vulgarisation. Les récits des opérations militaires sont clairs, bien conduits; ceux des débats parlementaires, soit en 1869, soit en 1871, sont instructifs ; les citations assez longues des discours sont généralement heureuses. Nous ne ferons exception que pour l'histoire diplomatique. Le livre de M. D. est donc un premier répertoire de faits; et ainsi sera-t-il utile. Ajoutons que les descriptions des mouvements d'opinion, de l'état des esprits, à tel ou tel moment de la lutte, à Metz ou à Paris, ont un caractère parfois très vivant : don d'artiste peut-être, peut-être aussi souvenirs personnels ou récits entendus des acteurs.

Mais, même à considérer ainsi l'œuvre de M. D., des réserves sont nécessaires. Les jugements de M. D. perdent trop souvent de leur sagesse, — surtout quand il parle de la Commune. C'est vite juger Rigault et Ferré, que les déclarer d'un coup « de francs scélérats » (II, 90) : encore voudrions-nous des preuves. C'est prononcer bien légèrement l'arrêt des doctrines socialistes que de fonder cette condamnation sur l'échec de la Commune (II, 104-105), et M. D. n'est peut-être pas exempt de tout système, quand il ravale avec insistance « le caractère social » de certains décrets communalistes. Une déclaration comme celle du 19 avril (II, 82) méritait une analyse approfondie : on ne peut se contenter de la déclarer vague. Surtout, M. D. ne sait point suivre, en historien, le développement d'une tradition : le rôle des anciens doctrinaires, considérable dans ces quatre années, n'est nulle part marqué; et M. D. cite, sans s'en apercevoir, des mots bien curieux, de Thiers à de Broglie par exemple (II, 290). Et d'autre part, la tradition révolutionnaire qui se retrouve à l'origine de notre républicanisme n'est que superficiellement indiquée. M. D. conte très bien, mais il ne fait que conter, et les grandes considérations qu'il mêle parfois à son récit ne lui donnent qu'un faux air d'histoire (Cf. par exemple I, 414; I, 418, et surtout cette introduction : « Les nations européennes se sont formées sous des rois. Certaines, dans l'antiquité et les temps modernes, se sont ensuite mises en République..... »).

Ce livre vaut comme l'effort d'une mémoire individuelle. On le lit avec sympathie. Tous ceux qui ne se contentent plus de souvenirs vagues sur les années terribles, et ceux qui désirent les connaître en honnêtes gens seront satisfaits de ce travail ; le style en est agréable, précis et simple, émaillé cependant de locutions parfois étranges, parfois vulgaires. Mais l'historien, encore une fois, ne trouve point son compte dans ces deux volumes compacts. — Albert Thomas.

Colonel Robin. **L'insurrection de la Grande Kabylie en 1871.** Paris, H. Charles Lavauzelle, [1901]. In-8, 579 p. (2 cartes hors texte).

M. R., ancien directeur des affaires arabes de la division d'Alger, n'a pas songé à refaire l'ouvrage général de M. Louis Rinn sur l'*Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*. Il a voulu simplement, en limitant son étude à la révolte de la Grande Kabylie, et spécialement de la subdivision de Dellys, donner certains détails que M. Rinn avait dû négliger. Après un tableau du régime spécial en vigueur en Kabylie à la fin du Second Empire, il expose les causes de la prise d'armes de 1871. A partir de 1867 environ, on avait pu remarquer chez les tribus Kabyles une recrudescence du fanatisme religieux, provoquée en partie par des tentatives inconsidérées de prosélytisme catholique. La guerre franco-allemande survint. L'envoi en France de la plus grande partie des troupes d'Afrique, la nouvelle des défaites des armées françaises, des mesures hâtives et imprudentes (comme le décret Crémieux) qui mirent le trouble dans les services de la colonie et amenèrent des conflits entre les autorités civiles et militaires, et enfin les récits des « turcos » renvoyés en Algérie, convainquirent les Arabes que la puissance des Français était affaiblie et que le moment était venu de les jeter à la mer. En mars 1871, après quelques soulèvements partiels, la Grande Kabylie s'insurgea tout entière. M. R. fait un récit minutieux, entrecoupé de textes nombreux, de la répression, qui, commencée avec de faibles moyens (la lutte contre la Commune retenant à Paris les troupes destinées à l'Algérie), se poursuivit, sous la conduite des généraux Lallemand et Cérez, jusqu'à la fin de l'année. Les sièges et déblocus de Tizi-Ouzou, de Dellys et de Fort-National en sont les principaux épisodes; le reste n'est qu'escarmouches, razzias, marches et contremarches de colonnes sillonnant le pays et soumettant successivement les tribus, c'est-à-dire la classique « guerre d'Afrique ». La soumission ne fut définitive qu'au début de l'année 1871. Obtenue par des moyens violents et parfois impitoyables (voir notamment, p. 214, le massacre injustifiable de la famille Ben-Taïeb au village de l'Alma, et pp. 265 et 269, les exécutions ordonnées par le colonel Fourchault), elle fut suivie de nombreuses condamnations, de la destruction des dernières libertés des Kabyles, et d'une confiscation générale, qualifiée de « mise sous séquestre », des terres leur appartenant. M. R. estime que cette confiscation a été contraire au droit des gens et aux principes de la civilisation : « La répression de l'insurrection algérienne de 1871, dit-il, a été sans mesure; elle a plutôt ressemblé à un acte de vengeance implacable qu'à l'application d'un châtiment proportionné aux méfaits commis... Sans doute certaines tribus qui avaient massacré nos colons et

ravagé leurs propriétés méritaient un châtiment exemplaire ; les plus sévèrement atteintes n'ont pas toujours été celles qui avaient commis les plus grands crimes, mais bien celles qui avaient les meilleures terres à prendre dans une situation convenable pour la colonisation. »

Le livre de M. R. est le fruit d'un travail sérieux ; il est écrit avec fermeté et sobriété. Peut-être le récit des événements paraîtra-t-il quelquefois confus : il faut s'en prendre aux événements eux-mêmes et non à la manière dont ils sont exposés. On regrette seulement que l'auteur n'ait donné aucune référence ; il aurait dû indiquer où sont et quels sont les documents, évidemment nombreux, qu'il a utilisés. — P. Caron.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Camille Bloch. **Études sur l'histoire économique de la France (1760-1789)**. Paris, Picard et fils, 1900. In-8, IX-269 p.

Sous ce titre M. B. a réuni des articles de revue relatifs à l'histoire économique de la France et particulièrement de l'Orléanais à la veille de la Révolution. Et c'est là une très heureuse idée. Car, malgré le caractère en apparence fragmentaire de ces études, il y a un lien qui les unit, un certain nombre d'idées, de théories et de faits économiques qui les rattache intimement les unes aux autres. A part le dernier article, relatif au traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre, qui a déjà été analysé ici même, tous les essais de M. B. se rapportent à l'économie sociale de l'Orléanais dans les quarante ou cinquante dernières années de l'ancien régime. Agriculture, industrie, commerce sont étudiés sous les formes les plus diverses, de sorte que rien ne serait plus facile, en disposant autrement les faits, que de tirer de ce recueil d'articles une étude sur l'Orléanais à la fin de l'ancien régime.

L'agriculture, avec les commerces qui dépendent d'elle, tient dans ce livre la place prépondérante. Comment la propriété foncière était-elle répartie dans la généralité d'Orléans [1] ? Question capitale que M. B. a étudiée, non pas d'une manière complète — il ne possédait de rôles de vingtièmes que pour un certain nombre de paroisses — du moins d'une manière aussi satisfaisante que les documents le permettent. Et il aboutit, entre autres conclusions, à celle-ci, que le sol appartenait surtout aux ecclésiastiques, aux nobles et aux bourgeois. Les paysans, dont la propriété

1. Cette étude a paru dans la *Revue*.

était très morcelée, n'avaient que la plus petite partie de la terre. Par là l'Orléanais diffère des autres pays où le sol appartient pour moitié ou davantage aux paysans, comme le Limousin et le Laonnais, si bien étudiés par M. Loutchisky. La situation économique des classes rivales de l'Orléanais est étudiée dans une partie de l'article intitulé *les Cahiers du bailliage d'Orléans au point de vue économique*. Et c'est la même misère, la même mendicité, le même vagabondage, avec pillage des grains, la même tendance à réunir plusieurs fermes en une seule, que l'on a pu signaler dans d'autres provinces. Et, puisque nous sommes amené ici à faire une comparaison, trop vague d'ailleurs, nous exprimerons le regret que M. B. se confine toujours exclusivement dans l'Orléanais et ne fasse aucun rapprochement entre ce qui se passait dans cette généralité et ce qui se faisait dans d'autres. Quand il nous dit que dans l'Orléanais on réunissait les fermes, pourquoi n'ajouterait-il pas qu'il en était de même dans la Flandre maritime, le Boulonnais, l'Artois, le Maine, la généralité d'Alençon, etc.? Nous verrions ainsi l'extension de ce mouvement qui — à ce que nous croyons, mais ce n'est là qu'une impression — se serait produit surtout dans le Nord et l'Ouest jusqu'au Maine et se serait propagé jusqu'à l'Orléanais et jusqu'au Limousin. Mais ce n'est là qu'une critique de détail qui n'enlève rien à la valeur du travail de M. B.

Les cultivateurs sont malheureux. Et quand, par hasard, ils obtiennent une bonne récolte de vin ou de blé, le manque de capitaux, de greniers, de caves et de fûts les oblige de vendre à vil prix leurs denrées trop abondantes. De là, la pensée de leur venir en aide au moyen de prêts sur gage ; c'est l'idée du crédit agricole, née à une époque où l'on s'occupait passionnément d'agronomie et où les physiocrates venaient de remettre l'agriculture en faveur. M. B. étudie un projet qui établissait une caisse pour prêter aux cultivateurs d'Orléans sur le dépôt de leurs vins dans un magasin public. Et ici nous saisissons l'application des doctrines nouvelles.

Nous surprenons le conflit entre les nouvelles théories de liberté et les anciennes traditions dans le commerce des denrées agricoles et particulièrement des grains. Dans son étude sur *le commerce des grains dans la généralité d'Orléans* (*1768*) M. B. nous montre comment, par la force des préjugés populaires et des habitudes invétérées de l'administration, le régime de liberté établi en 1764 ne put se maintenir et fut peu à peu miné par ceux-là mêmes, comme l'intendant Cypierre, qui l'avaient les premiers préconisé. C'est une étude très intéressante et très curieuse qui jette un jour très vif sur l'état d'esprit des administrateurs et du peuple à cette époque.

Après l'agriculture et les commerces qui dérivent d'elle, le commerce en général et l'industrie dans l'Orléanais sont étudiés d'après les cahiers du bailliage d'Orléans [1]. M. B. nous montre le conflit entre les marchands en gros et les marchands au détail, les effets de la réforme des corporations en 1776 et 1777, après la chute de Turgot. C'est une contribution fort utile à l'étude des dernières communautés d'artisans et de marchands de l'ancien régime.

Enfin, et pour compléter ce tableau, nous voyons dans l'article sur *les assemblées municipales de 1787* comment l'Orléanais était administré à la veille de la Révolution. Et ici M. B. rattache très heureusement cette étude d'histoire administrative à l'économie sociale du pays. En même temps il nous fait saisir la transition des municipalités de 1787 à celles de 1789 et nous montre d'une manière très claire l'origine des théories censitaires qui seront si chères aux Constituants. C'est une des études les plus fouillées et les plus utiles de cet excellent livre qui mérite de ne pas passer inaperçu et qui sera pour tous les historiens du XVIIIe siècle une source abondante de faits exposés d'une manière très intelligente et très claire et toujours puisés aux bonnes sources. — PH. SAGNAC.

HISTOIRE RELIGIEUSE

L. CROUSLÉ. **Bossuet et le Protestantisme**, étude historique. Paris, Champion, 1901. In-8, XIV-289.

On ne doit pas chercher dans cet ouvrage des études dans le genre de celles que M. Rébelliau a consacrées à l'*Histoire des variations*. M. C. a seulement lu avec beaucoup d'attention tout ce qu'a écrit Bossuet sur le Protestantisme, traités, instructions, avertissements, réfutations, en y joignant la correspondance avec Leibnitz et la polémique avec Richard Simon, et de tous ces ouvrages il nous donne une suite d'analyses dont le mérite est d'être fidèles et claires, bien que, parfois, un peu diffuses. Ici, comme dans son livre sur Bossuet et Fénelon, M. C. juge Bossuet supérieur à ses adversaires par sa charité, sa logique vigoureuse, son éloquence forte et naturelle. Personne n'aura de peine à accepter ces conclusions et l'on s'étonne que pour les fortifier, M. C. ait cru devoir écrire certaines pages où l'on perçoit l'écho direct des passions politiques con-

1. Pourquoi M. Bloch, ordinairement si bien documenté, ne dit-il pas où se trouvent les cahiers de l'Orléanais ? Les Archives parlementaires les donnent-elles tous ?

temporaines (p. 81) et des systèmes de la philosophie moderne (p. 277 sqq.), avec une allusion à des faits divers récents (p. 286). Ces pages, si elles étaient plus nombreuses, dépareraient un ouvrage, excellent du reste, quand il se contente d'être une analyse exacte, calme et impartiale des écrits de Bossuet.

Quelques *lapsus* à signaler : p. 28 la conversion de Turenne (1668) est représentée comme un effet du livre de Bossuet *l'Exposition de la doctrine catholique* (1671), alors qu'elle en fut l'occasion, comme l'auteur l'avait bien dit quelques pages plus haut. P. 72, M. C. affirme à tort que « le gouvernement qui a succédé à Louis XIV a beaucoup aggravé les lois de persécution contre les protestants » ; enfin, p. 177, il attribue aux protestants sous Louis XIV des villes de sûreté; ils n'en avaient plus depuis 1629. — A. Cans.

Fénelon. **Réponse inédite à la Relation de Bossuet sur le quiétisme.** Paris, Librairie internationale, 1901. In-12, x pp.-166 f^os^.

Le dossier déjà si nourri de la controverse Bossuet-Fénelon à propos du quiétisme vient de s'enrichir d'une nouvelle pièce ; disons-le tout de suite, elle est, au point de vue historique, d'un bien mince inrérêt. On a découvert au British Museum un exemplaire de la *Relation* avec notes marginales de la main de Fénelon ; ce sont ces notes que l'on publie en les plaçant en face des passages de Bossuet auxquels elles répondent. L'éditeur anonyme, uniquement occupé de mettre au jour de l'inédit, s'est abstenu, sauf une brève et insignifiante préface, de toute note ou de toute référence aux autres pièces du débat. Il semble ignorer que nous avons déjà une *Réponse* de Fénelon imprimée en 1698, et qui a donné matière à de nouvelles discussions. Qu'est-ce donc que celle qu'on nous donne aujourd'hui ? On sait que Fénelon avait l'habitude de répandre de ses ouvrages plusieurs versions différentes ; c'est ainsi que Bossuet, écrivant ses *Remarques sur la Réponse*, travailla sur une édition autre que celle répandue en France en 1698. Les passages qu'il en cite ne se retrouvent pas non plus dans la *Réponse* qu'on vient de publier et le signalement qu'il en donne ne correspond pas davantage à cette *Réponse inédite*, qui n'est qu'une suite de notes plus ou moins longues répondant à divers passages de la *Relation*, qu'elle suit de près, et non « une édition tout entière très suivie et très complète » ; c'est ainsi que Bossuet caractérise celle qu'il a connue (*Œuvres*, éd. Lachat, XX, 466). Nous avons donc affaire à un *troisième* texte de la *Réponse* également différent de celui que Fénelon publia en 1698 et de celui sur lequel Bossuet écrivit ses *Remarques*. Ce texte semble n'être qu'une ébauche de la Réponse

plus continue et mieux ordonnée qui parut en 1698, et ce n'est guère qu'au point de vue de la forme qu'une comparaison de détail entre cette ébauche et la rédaction définitive pourrait offrir quelque intérêt. Quant au fond, les mêmes arguments s'y retrouvent moins développés, et ce nouveau texte ne peut aucunement modifier les conclusions du procès — je ne parle pas du procès théologique jugé à Rome il y a deux siècles, mais de celui institué sur les procédés de polémique des deux prélats; — et l'on sait qu'après les études attentives de MM. Brunetière, Lanson et Crouslé, ce procès-là, aussi, Bossuet semble l'avoir définitivement gagné. — A. Cans.

Mémorial de l'abbé Antoine Glaize (1793-1827), ouvrage précédé d'une étude historique sur le clergé constitutionnel de la Haute-Loire et du Cantal..., par l'abbé Édouard Peyron. Le Puy, Imprimerie catholique, 1901. In-18, xxxi-114 p.

Pierre-Antoine Glaize, né en 1755 à Auriac (Cantal), était vicaire à Château-Chinon quand éclata la Révolution. Il prêta le serment constitutionnel et devint curé et procureur de la commune de Glux. Sa qualité d'assermenté dut l'exposer aux vexations des réfractaires et de la partie de la population sur laquelle ceux-ci avaient conservé de l'influence; mais sous la Terreur il fut également en butte aux persécutions que Fouché exerça dans la Nièvre contre le clergé, constitutionnel aussi bien que réfractaire. Arrêté le 9 brumaire an II, il fut incarcéré du 12 brumaire au 6 frimaire, puis obtint son élargissement sur sa promesse de se démettre de sa cure, de renoncer aux fonctions ecclésiastiques et de brûler ses lettres de prêtrise. Il retourna dans son pays natal, reprit en l'an III l'exercice public du culte dans plusieurs localités, fut réintégré en 1807 dans le clergé concordataire et mourut en 1827.

Il a rédigé un *Mémorial* où il fait le récit de son existence agitée depuis son arrestation jusqu'en ventôse an V; après une interruption de dix ans, il reprit son journal en 1807 pour le continuer jusqu'à sa mort; mais cette seconde partie ne contient presque plus de notes historiques, ce n'est guère qu'un compte de recettes et de dépenses.

En général les écrits des prêtres constitutionnels trouvent peu d'éditeurs dans le clergé d'aujourd'hui, qui se porte de préférence vers les Mémoires des insermentés. Mais l'abbé Glaize, à la suite des épreuves qu'il avait eu à subir, ne pouvait, on le conçoit, être animé d'un enthousiasme bien chaleureux pour la Révolution, à laquelle il devait ces épreuves. Il s'est élevé avec une certaine véhémence contre « les vices, les actes arbitraires, les dénonciations » des révolutionnaires « tyrans et impies ».

D'autre part, après le Concordat, il « fit sa soumission » à l'évêque de Saint-Flour. Ces raisons expliquent que son *Mémorial* ait été publié par M. l'abbé Peyron. Celui-ci l'a fait précéder d'une introduction, intéressante, à notre avis, en raison de l'état d'esprit dont elle procède. M. P. s'écarte également de la théorie qui consiste à « admirer sans réserve et en bloc tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à la Révolution française », et de la théorie opposée, qu'il ne trouve pas moins intransigeante et excessive, d'après laquelle « tous les prêtres qui prêtèrent le serment schismatique à la Constitution civile du clergé et qui acceptèrent la juridiction des évêques intrus, furent des lâches, des criminels et des apostats ». Il y a là, de la part de M. P., un louable effort vers l'impartialité. Il est intéressant de voir comment il prend la défense des assermentés, — de ceux du moins qui ne se marièrent pas. Il ne les justifie pas d'avoir juré obéissance et fidélité à la Constitution civile. « C'était une grande faute certainement. Mais pour ceux qui s'en rendirent coupables, que d'excuses et de circonstances atténuantes à faire valoir à leur décharge! » (p. XIV.) — « Parmi les prêtres qui prêtèrent le serment schismatique à la Constitution civile du clergé, tous ne méritent pas l'implacable sévérité de l'histoire » (p. XVIII). — « Il ne faut donc pas jeter trop vite l'anathème aux prêtres qui eurent la faiblesse et commirent la faute de faire partie du clergé constitutionnel sous la Révolution » (p. XXV). — « Quoi qu'en disent certains historiens aux opinions excessives, tous les prêtres assermentés ne furent pas des mauvais prêtres;... il y eut parmi eux beaucoup plus de faiblesse et de crainte que de perversion et de méchanceté » (p. XXVIII). — On ne peut que constater la puissance de certains préjugés quand on voit que M. l'abbé P., tout en s'efforçant à l'indulgence, tout en refusant de lancer l'anathème contre le clergé assermenté tout entier, n'en considère pas moins comme *coupables* des hommes qui, en toute sincérité, avec la conviction d'accomplir leur devoir, prêtèrent le serment qui leur était demandé. — P. MAUTOUCHET.

REVUE DES PÉRIODIQUES

FRANCE

Annales de l'Est. 1901.

N° 3. = R. DE SOUHESMES. *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission* [tirées des 180 registres de Lettres-patentes, 1473-1737, conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle. M. S. étudie : Les lettres de rémission; La procédure criminelle; Attentats contre les biens. A suivre.] — L. DAVILLÉ. *Le Mariage de Catherine de Bourbon (1599-1604)* [sœur de Henri IV, avec Henri de Bar, fils de Charles III. Étude, d'après les sources mss. et imprimées, de cet épisode capital des relations de Henri IV avec les ducs de Lorraine.] — A. DENIS. *La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution.* [Fin janvier 1794; toute l'ornementation intérieure et extérieure fut détruite. Communic. faite au Congr. des Soc. sav., 1901.]

Bibliothèque de l'École des Chartes. 1901.

Mai-Juin. = CH. DE LA RONCIÈRE. *François Ier et la défense de Rhodes.* [Expéditions françaises contre les Barbaresques et les Turcs, de 1516 à 1519. En 1520, expédition de Chanoy et de Saint-Blancard, qui, trahis par les Vénitiens, sont défaits à Beyrouth. En 1522, François Ier, tout entier à sa lutte contre Charles-Quint, n'envoie à Rhodes assiégée que des secours insignifiants.]

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1901

15 Juillet. = D. BENOIT. *Le Synode de 1694. Étude historique et critique.* — P. FONBRUNE-BERBINAU. *Réponse à M.-D. Benoit.* [D. Benoit croit à l'authenticité d'un document de 1665 (?) où est décrite la vie des protestants du Désert.] — V.-L. BOURRILLY. *Lazare de Bayf et le landgrave de Hesse, mai-juillet 1540.* [L. Bayf, envoyé par François Ier auprès de Charles-Quint, devait également conférer avec le landgrave de Hesse « d'aucunes clauses relatives à l'intérêt du royaume de France et à la paix de la religion chrétienne ». Le landgrave essaya de négocier un accord des protestants allemands avec François Ier; il échoua.] — A. GALLAND. *L'ancienne église réformée de Crocy (Calvados) au XVIIe siècle.* [Analyse détaillée de deux registres d'état civil protestant (1668-1678 et 1674-1679) conservés aux Archives communales de Crocy]. — A. LODS. *Deux brochures de Rabaut Saint-Etienne (L'Anti-Guèbre* et *Lettre à un magistrat.* [Deux brochures relatives au mariage des protestants et dont jusqu'ici on ignorait l'auteur sont de R. St-E.]

15 Août. — 15 Septembre. = C. PASCAL. *Sous la persécution en Saintonge au XVIIe siècle.* [Documents, tirés en majeure partie des Archives Nationales, sur les préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes et sur la révocation elle-même à

Saintes, à Soubise, dans le Brouageais ; liste d'abjurations ; supplique des protestants de Saintonge en 1684 ; rôle de du Vigier, protestant apostat, conseiller au Parlement.] — N. Weiss. *Un témoin de la Saint-Barthélemy à Rouen, 17-20 septembre 1572.* [Notes manuscrites sur une plaquette racontant la mort de Jeanne d'Albret : trois à quatre cents huguenots tués à Rouen le 17 septembre 1572 ; on tua surtout des pauvres ; les autres se sauvèrent « par fuittes, par argent et par amys ».] — P. Blaizot. *Sur une assemblée de Protestants à Crocy-en-Normandie en 1696.* [Documents tirés des Archives de l'Orne : condamnation prononcée par l'intendant de Pommereu contre plusieurs nouveaux convertis qui s'étaient assemblés à Crocy ; liste des nouveaux convertis qui n'ont pas professé le R. C. R., avec leur âge ; saisie des biens des fugitifs de l'église de Crocy.] — Th. Maillard. *Protestants poitevins devenus miliciens malgré eux ; comment on les recrutait (1750-1766).* [Lettre des pasteurs Gamain et Pougnard à Court de Gébelin ; voir le n° de mai du même recueil.] — J. Jalla. *Synodes vaudois de la Réformation à l'exil (1586-1686).* I. *1536-1596.* [Extraits des synodes vaudois transcrits par Muster dans les archives de l'évêché de Pignerol, complétés au moyen des actes des Synodes provinciaux du Dauphiné et des Synodes nationaux de France concernant le Vaudois et les réformés piémontais. En 1558, les Vaudois élaborent leur nouvelle organisation ecclésiastique ; plus tard, ils adoptent la discipline des Églises de France promulguée en 1559.]

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901.

20 Juillet = P. P. Dudon. *Le Centenaire du Concordat.* [Étude sur les avantages et les inconvénients que présentait le Concordat en 1801, et sur « l'esprit dans lequel il doit être gardé ».] — P. Y. de La Brière. *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605).* [D'après l'ouvr. de l'abbé Couzard, paru en 1900, sur l'ambassade à Rome de Philippe de Béthune, frère de Sully, de 1601 à 1605.]

20 Août. = P. J. Burnichon. *Grandeur et décadence d'une institution.* [Résumé de l'histoire du collège Ste-Barbe.] — P. J. Boucher. *Épisode d'une confiscation de biens congréganistes (1762). Les manuscrits des Jésuites de Paris.* [Histoire de la confiscation des *Codices Clarimontani*, manuscrits du collège de Clermont, vendus pour 15.000 livres, en 1764, par les commissaires du Parlement au hollandais Gérard Meerwan, et aujourd'hui à la Bib. Royale de Berlin.] — P. H. Chérot. *Marie Pharou. Un petit poète romantique inconnu d'après des lettres inédites de Hugo, Lamartine, Châteaubriand, Sainte-Beuve, etc.* (Pharou, né à Paris en 1839, mort à Vannes en 1899.]

5 Septembre. = P. P. Dudon. *Le Divorce de Napoléon. Lettre inédite du cardinal Fesch.* [A M. Courbon, son grand-vicaire à Lyon, concluant à la nullité du mariage de 1801. Le P. D. voit dans le divorce l'acte d'un « égoïste », d'un parvenu jaloux d'entrer dans la famille des plus grands souverains, acte rendu possible par la complaisance fâcheuse du clergé français.] — P. J. Brucker. *Un « document assassin » faussement attribué au P. Le Tellier.* [Il s'agit d'une *Lettre d'un Jésuite pour la destruction d'un ordre religieux*, pub. par J. de Bonnefon dans le

Journal du 28 juillet, attribuée par lui au P. Le Tellier, et dont l'auteur préconise la suppression pure et simple de l'Oratoire. Le P. B. pense que cette lettre est de l'abbé de Margon, auteur de libelles contre les Jésuites, au début du XVIIIe siècle.] — P. H. CHÉROT. *Une thèse sur Bourdaloue.* [Celle du P. Eug. Griselle, soutenue en 1901.]

Gazette des Beaux-Arts. 1901

1er Août. = C. BENOIT. *La peinture française à la fin du XVe siècle (1480-1501)* [Gr.]. — M. TOURNEUX. *Le premier salon du XXe siècle.* [4e et dernier article. Gr. et pl.].

1er Septembre. = P. DESJARDINS. *En mémoire de Jean-Charles Cazin.* [Pl.]. — P. BONNEFON. *Claude Perrault, architecte et voyageur.* [1er article]. — CLÉMENT-JANIN. *Gutenberg et l'imprimerie en France au XVe siècle.*

La Grande Revue. 1901.

1er Août. = R. ALLIER. *La Cabale des dévots.* [Suite. A suivre au no du 15 août, fin au no du 1er septembre. Son rôle de bienfaisance, troublé d'accusations intestines, et limité aux pauvres qui pensent bien et pratiquent bien ; sa lutte contre le compagnonnage, contre les blasphémateurs, les illuminés (dont Simon Morin).]

La Nouvelle Revue. 1901.

1er Août. = ED. GACHOT. *Bonaparte et Kellermann (Documents inédits).* [Montre comment, jusqu'après la bataille de Lodi, Carnot et Clarke, de connivence avec Berthier, soutinrent, auprès du Directoire, contre Bonaparte, Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes. Lettres de Kellermann, Clarke, Saliceti, Carnot, et du diplomate Faipoult.]

15 Août. = A. TARDIEU. *La diplomatie française en Chine.* [Étudie, d'après les télégrammes de presse, les débats parlementaires et les documents diplomatiques, le rôle « utile et brillant » qu'elle y a joué en 1900.] — J. MÉLIA. *Un amour de Stendhal.* [En 1805 et 1806 pour l'actrice Mélanie Guilbert, dite « Louason », qu'il avait rencontrée à Paris chez la Dugazon.] — A. RABEL. *La deuxième campagne de Bessières en Espagne.* [A la tête de l'armée du Nord, quartier-général à Burgos, mars à mai 1811. Bataille de Fuentes d'Onoro (5 mai) et démêlés de Bessières et Masséna. M. R. défend Bessières et soutient les assertions de Baudus, son aide de camp, contre celles de Marbot. Extr. d'un prochain ouvr. sur *Le Maréchal Bessières.*]

1er Septembre. = ED. PILON. *Évolution du Journalisme français.* [D'ap. l'ouvr. de M. H. Avenel sur *La Presse française de 1789 jusqu'à nos jours.*]

La Quinzaine. 1901.

16 Juillet. = V. DU BLED. *Les médecins et la société française avant 1789.* [Nombreuses anecdotes.]

1er Août. = H. WELSCHINGER. *Lord Rosebery et Napoléon.* [Étude élogieuse, avec des critiques, de l'ouvrage récent de lord Rosebery, *La dernière phase.*] — V. DU BLED. *Les médecins et la Société française après 1789.*

16 Août. = Ch. Baille. *Manifestations politiques à l'Académie française, d'après des documents inédits.* [M. B. établit que l'Académie, après 1803, sut s'affranchir de « l'asservissement qu'avait parfois comporté le protectorat spécial du souverain », en étudiant « trois grands épisodes » de son histoire au XIXe siècle : 1° l'affaire du discours de réception de Châteaubriand ; 2° la manifestation de l'Académie contre le projet de loi sur la presse de 1826 ; 3° la réception de Montalembert, avec son discours et la réponse de Guizot.]

La Révolution française. 1901.

14 Août. = H. Monin. *Charles-Louis Chassin.* [Né à Nantes le 11 février 1831, mort le 18 juillet 1901 ; persécuté par l'Empire pour ses opinions démocratiques, journaliste, rédacteur en chef, depuis 1878, du *Journal officiel* (*édition des communes*), auteur de nombreux ouvrages politiques et historiques dont les plus connus sont *Les Élections et les Cahiers de Paris* (4 vol. in-8) et ses onze volumes sur *La Vendée et la Chouannerie.*] — Gustave Isambert. *Girey-Dupré chansonnier.* [Né à Paris en 1769, collaborateur de Brissot au *Patriote français*, fonde, en février 1791, *la Légende dorée ou les actes des Martyrs*, feuille de chansons patriotiques, pour opposer aux *Actes des Apôtres*, aux *Sabbats Jacobites* de Marchand, et qui dura trois mois. A la fin de 1792, il entreprend la publication d'un almanach chantant, le *Chansonnier patriote.* Il suit la fortune de Brissot, lutte contre la Montagne, gagne en juin 1793 l'Eure et le Calvados, puis passe à Bordeaux où il est arrêté ; ramené à Paris, il est traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté. Parmi ses collaborateurs étaient les futurs barons Bignon et Méchin.] — Henri Baulig. *Anacharsis Cloots avant la Révolution.* [Disciple spirituel de son oncle Cornélis de Pauw, il reçoit une éducation toute française. Après des études faites à Bruxelles, Mons et Paris, il entre à l'Académie militaire de Berlin où il s'ennuie, et qu'il s'empresse de quitter à vingt ans, à la mort de son père. Admirateur enthousiaste de Paris et de la France, il vient souvent à Paris, mais voyage aussi à travers l'Europe. Au moment de la Révolution, à 34 ans, il a déjà beaucoup écrit. Il croit à la raison et à la science ; il est hostile à toute religion révélée, particulièrement au christianisme, mais il est déiste ; sur les ruines du « révélationnisme », il prétend édifier le « naturalisme » (religion et morale naturelles) ; en politique, il est partisan de l'autorité, réformiste, mais conservateur ; son idéal est le despotisme éclairé. Avec la Révolution, de gallophile, il deviendra cosmopolite ; de monarchiste, régicide ; de déiste, athée.] — J. Guillaume. *Grégoire et le Vandalisme.* [Après avoir montré les mesures conservatrices des monuments de la littérature et des arts prises par la Constituante et la Convention avant les rapports de Grégoire, M. G. reproduit le texte du premier de ces rapports, du 14 fructidor an II, « sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer », avec des notes destinées à en rectifier les inexactitudes.]

14 Septembre. = Antoine Bernard. *Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.* [Fréron, en l'an IV, a reconstitué toutes les administrations, tribunaux, municipalités des Bouches-du-Rhône, avec des patriotes éprouvés ; les thermidoriens, fédéralistes et royalistes prennent leur revanche aux élections de

germinal an V, qui livrent le département tout entier aux mains des ennemis du Directoire et de la Constitution de l'an III. Le coup d'État du 18 fructidor casse ces élections; les thermidoriens quittent Marseille en masse. La Commission militaire du général Pille recherche les émigrés et les prêtres réfractaires qui sont rentrés et les fait fusiller ou déporter. Toutes les tentatives du pouvoir pour transformer l'esprit du département et le gagner à la Constitution républicaine échouent; les Bouches-du-Rhône sont, en 1798 comme en 1795, un « noyau de Vendée ».] — J. ADHER. *La conspiration royaliste de la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V*. [La mission du Girondin Laurence dans la Haute-Garonne, en l'an III, assure le triomphe du parti thermidorien. En l'an IV, les questions religieuses surtout contribuent à troubler l'ordre; le mouvement de réaction se traduit par des attentats à la propriété privée ou publique, des insultes aux autorités constituées, des mutilations d'arbres de la liberté, etc.; les agents du département interviennent énergiquement sur tous les points où l'ordre est menacé et encouragent les autorités locales qui font leur devoir. D'une part, la contre-révolution cherche à envelopper les autorités et les populations des campagnes; d'autre part, le Département travaille à l'organisation et à la défense républicaines.] — FÉLIX BOUVIER. *La Correspondance de Paolo Greppi*. [Correspondance d'un grand seigneur milanais avec son père, de 1791 à 1800. Le tome I, de 1791 à 1794, vient d'être publié par le comte Giuseppe Greppi, petit-neveu de l'écrivain. Paolo Greppi était un esprit libéral, témoin attentif et intelligent de la Révolution, dont les impressions offrent un grand intérêt.] — J. GUILLAUME. *Grégoire et le vandalisme* (suite et fin). [Suite du rapport du 14 fructidor an II, avec nombreuses notes indiquant les exagérations et les inexactitudes qu'il contient. Dans une première partie, Grégoire trace un tableau lamentable de dévastations et de ruines; dans une seconde partie, changeant brusquement de ton, il énumère les richesses scientifiques, industrielles, artistiques de la République et célèbre la grandeur de la France nouvelle.] — *Notes de lecture*. I. *Provision de l'office d'avocat aux Conseils en faveur de Danton* [12 juin 1787]. II. *Napoléon et Corneille*. [Napoléon aurait voulu faire barons les descendants de Corneille.] III. *Une lettre de Crispi* [à Jules Philippe, préfet de la Haute-Savoie, du 18 septembre 1870. Crispi déplore les malheurs de la France, mais déclare que l'Italie ne peut nous être utile en rien.] — *Programme du congrès des Sociétés savantes pour 1902*.

La Revue de Paris. 1901.

1er Août. = G. LANSON. *La « défection » de Châteaubriand (1824-1827)*. [Renvoi de Châteaubriand du ministère des Affaires étrangères, le 6 juin 1824; Monsieur, Villèle et le parti dévot en ont été les auteurs. Ressentiment de Châteaubriand : il entame contre le ministère Villèle une violente et éloquente campagne d'articles et de brochures, qu'il poursuit jusqu'en 1827, et qui soulève contre lui légitimistes et catholiques. M. L. examine si, de sa part, il y a eu vraiment « défection ». Il conclut qu'il n'y a, entre son attitude en 1816 et son opposition à Villèle, qu'une contradiction apparente, expliquée par la contradiction foncière de son tempérament, où s'alliaient le culte traditionnel de la légitimité et de la religion, le sens

de l'évolution historique et l'amour intéressé de libertés qui, comme celle de la presse, lui avaient permis de se faire un grand nom.] — P. LEHAUTCOURT. *La réorganisation de l'armée avant 1870*. [Les tentatives pour la réorganisation de l'armée, reconnue nécessaire après les événements de 1865 et 1866, aboutissent au projet du Mal Niel, « compromis entre le remplacement et le service personnel, avec tous les inconvénients inhérents aux solutions mixtes ». L'hostilité de la population et de l'armée elle-même empêchèrent, d'ailleurs, qu'il fût sérieusement réalisé.]

15 Août. = Mis DE CLERMONT-GALLERANDE. *Marie-Antoinette, le 10 août 1792*. [Notes rédigées par le Mis de C.-G., témoin oculaire, et adressées par lui à François Hüe, ex-valet de chambre du Dauphin, auteur de mémoires intitulés : *Les dernières années du règne et de la vie du roi Louis XVI* (1806). Ces notes tendent à prouver que, jusqu'au moment de l'attaque, les habitants des Tuileries persistèrent à se croire en sûreté.]

1er Septembre. = Vte DE REISET. *Le retour aux Tuileries*. [Notes précises sur la rentrée de Louis XVIII de Gand à Paris.] — Dr H. FOLET. *Ambroise Paré*. [Il est le créateur réel de la chirurgie, bien qu'encore très crédule, et a inventé la ligature des vaisseaux : il nous donne sur les mœurs militaires du XVIe siècle des détails nombreux et caractéristiques, et, en outre, il est un des types les plus intéressants de la bourgeoisie moyenne de la France à cette époque.] — S. CHARLÉTY. *Une opération financière sous Louis XIV*. [Emprunt lancé par le Consulat de la ville de Lyon en 1653 ; en 1677, Lyon a 1591 pensionnaires auxquels il est payé 1.129.513 livres ; mais les capitaux reçus n'ont jamais été portés en recette, et les pensions ont été assurées par les recettes ordinaires ; il est permis de conclure aux concussions du Consulat. Liquidation désastreuse : le Conseil arrête les réclamations des pensionnaires (1678).] — M. HERBETTE. *Une ambassade turque à Paris sous le Directoire*. [Épisode du séjour à Paris d'Esséid-Ali, sur lequel M. H. prépare une étude d'ensemble : récit vif et coloré de sa réception par les Directeurs et la population parisienne en 1797].

15 Septembre. = J. LEMOINE et A. LICHTENBERGER. *Le marquis de la Vallière*. [Il a largement profité de la situation de sa sœur auprès de Louis XIV, joué un rôle brillant dans la campagne du Münster en 1665, fini honorablement dans la charge de gouverneur du Bourbonnais, à l'âge de 35 ans (1676). Intérêt anecdotique de sa correspondance avec Louvois.] — Bonne D. DE FONTMAGNE. *Un conflit franco-turc en 1857*. [Fragment d'un journal écrit entre 1856-1858 auprès de son cousin, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople, et intéressant la question des principautés danubiennes.]

La Revue hebdomadaire. 1901.

20 Juillet. = FLOTARD. *Le 24 février 1848 à l'Hôtel-de-Ville de Paris*. [Fin le 27 juil. M. F. († 1872) était en février 1848 directeur de l'instruction primaire à l'Hôtel-de-Ville de Paris.]

3 Août. = CH. BAILLE. *Six mois d'invasion prussienne (Janvier-Août 1871)*. [Suite et fin les 10 et 17 août. Lettres écrites par M. B., alors juge de paix à Poligny (Jura), à l'un de ses beaux-frères.]

24 Août. = Cte FLEURY. *Le Général marquis Amand d'Hautpoul.* [Étude biographique sur le général, né en 1780, officier d'artillerie à la Grande Armée, maréchal de camp en 1819, et chargé pendant huit mois, en 1833 et 1834, de diriger l'éducation du duc de Bordeaux, mort en 1853.] — AMAND D'HAUTPOUL. *L'Éducation d'un prince. Quelques mois auprès du duc de Bordeaux (1833-1834).* [Extrait des *Mémoires* inédits, à part quelques fragments publiés dans la *Revue bleue* et la *Revue de Paris* en 1901, du Gal d'Hautpoul. L'article ci-dessus du Cte Fleury sert d'introduction. Suite les 31 août, 7 et 14 sept., et à suivre.] — A. DE MALARCE. *Journal de ma vie. Mémoires de 1845-1900. Serviteurs du temps jadis.* [Suite; le début a paru en mars et mai. Anecdotes et souvenirs sur les domestiques des ascendants de l'auteur.] – FR. FUNCK-BRENTANO. *A travers l'histoire. Tournebut.* [A propos de l'ouvr. de M. Lenôtre, pub. en 1901.]

Le Carnet historique et littéraire. 1901.

Juillet. = *Mémoires inédits du général Chlapowski, officier d'ordonnance de Napoléon Ier*, trad. par C. de Latour. [Suite. Siège de Dantzig, 1807. A suivre.] — A. FOULON DE VAULX. *Un pastelliste du XVIIIe siècle. Joseph Boze (1745-1826).* [Suite ; fin en août. Portr. et reproduct., notamment d'un portr. inédit de Marie-Antoinette, dû à Boze. — *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle* [au Cte de Riocour, à Nancy. Suite (1763-1765) et à suivre]. — *Cinq gravures extraites des Souvenirs de la comtesse de Montholon* [pub. chez E. Paul par le comte Fleury, 1901.] — *Acte de baptême du duc d'Enghien* [17 mai 1785]. — *Une lettre de Madame Mère à la comtesse de Montholon.* [Rome, 16 août 1821, au sujet de la mort de Napoléon].

Août. = Bon PIERRE DE BOURGOING. *Le général de division comte de Lorencez; état raisonné de mes services.* [Le général de Lorencez, né à Pau en 1772, comte de l'Empire, général de division, chef d'état-major et gendre du maréchal Oudinot : ses états de service, très détaillés, aux armées des Pyrénées, 1791-1794.] — ED. BEAUREPAIRE. *La Salle Molière.* [Histoire de la maison sise passage Molière, rue Saint-Martin : d'abord siège de la Compagnie des Indes Occidentales, puis du Bureau des Nourrices; Boursault-Malherbe y crée, en 1791, le Théâtre Molière, devenu Théâtre des Variétés étrangères; le Colysée d'hiver s'y installe; le Théâtre Molière ressuscite en 1831 et ne dure qu'un an; Rachel y débuta; un club s'y installe en 1848; à la fin de l'Empire, on y tient des réunions politiques; aujourd'hui, la salle est occupée par un cordier]. — Cte EDW. CASTELLO. *Aventures d'un soldat*, trad. de l'anglais par le Cte de Diesbach. [Suite. Campagne de Portugal, 1809.]

Le Correspondant. 1901.

25 Juillet. = G. BAPST. *Balaclava et Inkermann.* [Récit très vivant de ces deux batailles d'après des conversations avec le Mal Canrobert.]

10 Août. = M. DE VERNOUILLET. *En Chine. Notes inédites d'un diplomate sur l'expédition de 1860.* [Prise des forts de Takou, occupation de Tien-Tsin et Pékin.]

25 Août. = SAINT-QUIRIN. *Une correspondance inédite de Châteaubriand (1826-*

1836). *Lettres à Mme de Cottens, née Laure de Cazenove d'Arlens.* [Fille d'une amie de Mme de Staël, Mme de Cottens habitait Lausanne. Elle connut Châteaubriand en 1825, lorsqu'il conduisit en Suisse sa femme malade. Quelques détails intéressants sur cette période de sa vie.]

10 septembre. = Victe de Boislecomte. *Un diplomate sous la Monarchie de Juillet.* [Biographie d'après des papiers de famille, de M. de Boislecomte, entré dans la carrière diplomatique en 1814, directeur aux Affaires étrangères en 1829-1830, envoyé en mission auprès de Méhémet-Ali en 1833, en Espagne (1837), ministre à La Haye (1838), ambassadeur en Suisse (1846), rentré dans la vie privée en 1848 et mort en 1863.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1901.

10 Août. = *Souvenirs et pensées de Théophile Thoré* (*1807-1809*). [Suite le 10 sept. République de 1848 et second Empire; anecdotes, notes relatives à la littérature et aux Beaux-Arts. A suivre.] — *Lettres des Leczinski à la comtesse d'Andlau et au maréchal du Bourg.* [Fin; 1725-1738.] — *Note de police sur Rivarol. 1801.* [Il y est donné pour « un des personnages de l'Europe qui ont le plus d'esprit et le moins de qualités », et représenté comme politiquement très dangereux; il était alors à Berlin.] — *Le triumvirat Maupeou, d'Aiguillon, Terray.* [Six vers satiriques]. — *Douze ans de campagnes* (*1794-1806*). *Lettres du vicomte Louis de Villiers à M. Aubron.* [Suite; continué le 10 sept. Campagnes sur le Rhin (1798), armée d'Helvétie (1799), aile droite de l'armée d'Italie, siège de Gênes et cantonnements dans le Milanais (1880). A suivre.]

10 Septembre. = *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino* [sa nièce] *à Madame Adélaïde* (*6 août 1830-20 avril 1831*). [Écrites pendant l'ambassade de Talleyrand à Londres, à un moment où Louis-Philippe le consultait sur toute question importante. Ces lettres fournissent des détails intéressants sur la conférence de Londres et l'affaire de Belgique, et sur le caractère de Talleyrand].

Revue bleue. 1901.

13 Juillet. = L. Séché. *Le Centenaire de la signature du Concordat.* [Résumé de l'historique du Concordat, éclairé par quelques documents épistolaires nouveaux qu'a publiés la *Civiltà cattolica* de sept. 1900.]

20 Juillet. = P. Desjardins. *Thomas Paine Républicain* (suite). [A suivre au no du 3 août. Fin au no du 31 août.] — P. Lalande. *La défense de la peste au XVIIe siècle.* [Mesures prophylactiques et thérapeutiques.] — A. Lepage. *Histoire d'un village.* [Mauvages (Meuse). Tiré d'un livre à paraître intitulé : *Au pays de Jeanne d'Arc*].

27 Juillet. = P. Stryienski. *La Dauphine et la guerre de Sept ans.* [Fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, elle souffre particulièrement des événements de la guerre de Sept ans, inaugurée par l'invasion de l'électorat de son père par Frédéric II.]

10 Août. = G. Stenger. *La Société sous le Consulat.* [Librairie, théâtres et salons.] — G. Kahn. *A. Rimbaud.* [Vie et poésie.]

17 Août. = L. Séché. *Le dernier secrétaire de Châteaubriand, Julien Danielo.* [A suivre au no du 24 août. Renseignements inédits sur Danielo, auteur sans

grande valeur, qui devint secrétaire de Châteaubriand sans doute grâce à sa qualité de Breton.]

Revue de l'art ancien et moderne. 1901.

10 Août. = L. Bénédite. *J.-C. Cazin.* [Fin de l'étude commencée en Juillet. Eaux-fortes]. — L. de Fourcaud. *A. Watteau.* [Suite, 3e article. Gr.]. — G. Macon. *Les arts dans la maison de Condé.* [4e article. Gr.]. — H. Doniol. Le « *Marché au chevaux* » *de Rosa Bonheur.* [Gr.].

Revue des Deux-Mondes. 1901.

1er Août. = E. Faguet. *Une histoire de la Révolution française.* [Dissertation sur les idées-maîtresses de la Révolution, à propos de l'ouvrage de A. Aulard.]

15 Août. = Arvède Barine. *La Grande Mademoiselle.* — V. *La Fronde.* [C'est la Fronde « racontée à travers la Grande Mademoiselle » ; « la Fronde a été son âge héroïque ; elle y entra par des raisons de roman, pour conquérir un mari à coups de canon, pour voir du neuf et de l'extraordinaire ; elle joua son rôle avec éclat et s'étonna, le reste de sa vie, d'avoir pu commettre tant de sottises. » L'article est fait à l'aide des mémoires connus.]

1er Septembre. = Vte E. Melchior de Vogüé. *Une charretée révolutionnaire.* [Longue analyse, avec citations copieuses, du livre de M. V. de Marolles « Les lettres d'une mère, 1791-1793 » signalé dans le présent numéro de la Revue.]

15 Septembre. = E. Daudet. *La princesse de Liéven.* [Esquisse de la biographie de la princesse (1784-1857) et étude sur ses relations avec Guizot, depuis 1837. Extraits assez nombreux de lettres inédites de la princesse.] — Rouire. *Les colons de l'Algérie. I. La phase héroïque de la colonisation.* [Elle va de 1830, année de la conquête, à 1842, année de la pacification définitive du Sahel et de la Mitidja. I. Le sol algérien avant l'occupation française. Il était inculte et stérile. II. L'œuvre des colons. Les premiers s'installèrent dans la banlieue d'Alger, en 1832. En 1835, ils pénétrèrent, en dépit de tous les dangers, dans la Mitidja ; en 1837, près de 10.000 hectares en culture. Détails sur la manière dont s'opéra la mise en valeur du sol, sur les produits obtenus, et sur la création des centres de colonisation. III. La politique de l'administration à l'égard des premiers colons. Elle fut hostile et vexatoire : administration civile et autorité militaire firent tout pour entraver leurs efforts. IV. Sac et destruction des établissements européens dans la Mitidja et le Sahel. Ruine générale des colons. Elle eut pour cause l'insurrection d'Abd-el-Khader, à la fin de 1839, et la guerre de répression qui la suivit. L'œuvre des premiers colons fut anéaptie. Accomplie librement, à force d'énergie et de labeur individuel, elle avorta parce qu'il manqua aux colons deux choses « que la métropole eût pu facilement leur donner : la sécurité, et je ne dis pas l'appui, ni la bienveillance, mais seulement la neutralité de l'administration ».]

Revue des Études historiques. 1901.

Juillet-Août. = R. Tabournel. *Le roi de l'avant-règne : le Duc de Bourgogne. A propos de publications récentes.* [Celles de MM. d'Haussonville et de Vogué.] — Fr. Funck-Brentano. *Les Prisons de Paris en 1744.* [Reproduit un mémoire inédit conservé à la Bibliothèque Nationale.]

Revue d'histoire diplomatique. 1901.

N° 3. = Comte Greppi. *La mission du comte Carletti à Paris (1794-1795).* [Le comte Carletti fut chargé par le grand-duc de Toscane, Ferdinand III, de renouer des relations pacifiques avec la Convention; il signa le traité de paix du 13 février 1795; plus tard il fut expulsé par le Directoire pour avoir indiscrètement demandé à être reçu par Madame Royale, fille de Louis XVI, détenue au Temple et sur le point d'être mise en liberté]. — Flament. *Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie (1619-1641).* [Suite et fin. Indication, en conclusion, des sources utilisées]. — *Les anciens uniformes du ministère des affaires étrangères.* [Grav.]. — H. Doniol. *Sieyès et Bonaparte.* [Réflexions à propos des trois volumes de A. Chuquet sur la Jeunesse de Napoléon et du volume d'Albéric Neton : Sieyès d'après des documents inédits.] — P. Coquelle. *Les projets de descente en Angleterre d'après les Archives des affaires étrangères.* [1er article, où il s'agit des interventions de Louis XIV en faveur des Stuarts, en 1690, 1692, 1708.] — Luigi Krauss. *L'évolution du pangermanisme au XIXe siècle et la diplomatie.* [1er article. Étude destinée à expliquer les sympathies des Allemands de Bohême et d'Autriche pour la Grande Allemagne.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1901.

Juillet. = D. *La bataille de Jemappes.* [Suite; continué en sept. L'armée commence son mouvement le 18 oct. Il est ralenti par le manque de subsistances et d'objets d'équipement. Les troupes autrichiennes, réparties sur 100 kilomètres, gênées par des diversions sur les deux ailes, n'ont pas le temps de se concentrer sur Mons, dont l'armée française atteint les abords le 5 nov. Dans les journées des 3 et 4 nov., Dumouriez avait cherché à étendre sa droite pour déborder l'ennemi; le 5, il fait prendre les positions de combat. Bataille du 6 nov. Carte des opérations entre Valenciennes et Mons et plan général de la bataille. A suivre.] — M. *Etudes sur la campagne de 1799.* [Suite; continué en sept. État des forces en présence le 15 oct. 1798, avec carte de leur répartition. Hypothèse d'une rupture immédiate au début de l'an VII; l'incident des Grisons (oct. 1798); l'entrée des Autrichiens dans les Grisons a failli mettre le feu aux poudres; carte des Grisons; plan de la position de Zollbrück. A suivre.] — E. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 4 août en Alsace.* [Récit détaillé du combat de Wissembourg et considérations sur sa conduite de part et d'autre. Documents annexes et carte. A suivre.]

Août. = G. *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Haut-Palatinat.* [Suite. XX. Haut-Rhin. En août et septembre, on redoute vivement que Bâle rompe sa neutralité et donne passage aux Autrichiens. XXI. Tentative de passage à Huningue. Elle a lieu le 17 sept. et échoue. XXII. Tentative de passage à Niffer (entre Huningue et Brisach). Elle échoue également, le 17 sept. XXIII. Bombardement de Vieux-Brisach et du fort Mortier. Vieux-Brisach est incendié. XXIV. Passage du Rhin à Strasbourg. Incendie de Kehl. Ces tentatives furent toutes mal conçues et mal exécutées; « on voulut passer partout à la hâte, et l'on ne passa nulle part » (Legrand). Carte.] — L. *La campagne maritime de 1805. La phase décisive de*

la campagne de 1803-1805 contre l'Angleterre. [Extrait et résumé du 4e volume (en préparation) des « Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques de 1803 à 1805 », par le Capne Desbrière. En février 1805, le plan de débarquement en Angleterre, momentanément abandonné par suite de craintes de guerre continentale, est repris. Diversion de Villeneuve aux Antilles, conformément au « plan du 2 mars ». Étude des mouvements de Nelson jusqu'au moment où il part à sa poursuite. A suivre.]

Revue historique. 1901.

Septembre-Octobre. = L. Davillé. *Les relations de Henri IV avec la Lorraine de 1608 à 1610*. [Henri IV voulait détruire la puissance de la maison de Lorraine par d'habiles mariages : il voulait d'abord marier le duc de Vendôme à Mlle de Mercœur, puis assurer l'évêché de Metz au marquis de Verneuil, enfin préparer l'union du dauphin (Louis) avec la fille aînée du duc de Lorraine Henri II. M. D. étudie dans le détail ces différentes négociations et expose comment Henri IV réussit à devenir à peu près maître absolu dans les Trois-Évêchés. Au moment d'ouvrir la succession de Clèves, Henri IV envoya en mission auprès du duc Henri II le jeune Bassompierre, chargé de négocier le mariage de Louis, le Dauphin, avec la fille, encore très jeune, du duc de Lorraine. Devant les hésitations du duc, Henri IV s'était, semble-t-il, décidé à occuper le duché et à enlever l'héritière de Lorraine, quand il mourut assassiné.] — G. Lecarpentier. *La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux d'origine ecclésiastique dans la Seine-Inférieure et spécialement dans le district de Caudebec*. [Les conclusions de l'auteur de cette étude sont les suivantes : « la vente des biens nationaux n'eut d'autre résultat que de les faire tomber en majeure partie aux mains de la bourgeoisie déjà riche de terres ; elle permit aussi à quelques gros cultivateurs de devenir propriétaires des fermes qu'auparavant ils louaient et à quelques artisans de villages et de bourgs d'acheter un petit champ ou une masure. La propriété ecclésiastique n'était plus, c'est vrai ; mais les terres possédées respectivement par les bourgeois, par les paysans et par les artisans étaient restées dans un rapport proportionnel sensiblement le même qu'avant la vente. »]

Revue maritime. 1901.

Juillet. = Delpeuch. *Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres : le « Vengeur »*. [Utilise quelques documents des Archives de la Marine]. — J. Fournier. *Un document sur la marine au temps de Louis XIII. L'ordre d'escadre du duc de Guise, amiral de France (juin 1623)*. [Document tiré des Archives d'Aubagne, Bouches-du-Rhône].

Août. = G. Lacour-Gayet. *La Campagne navale de la Manche en 1779*. [Importante étude faite avec des documents inédits tirés des Archives de la Marine ; la conclusion de l'auteur est celle-ci : « manque d'unité et de précision dans le plan d'ensemble, perte de temps, défaut d'approvisionnements : tout cela est imputable à la tête qui avait conçu le projet et qui le dirigea. Pour d'Orvilliers, il eut assez à faire de lutter contre les vents, contre la maladie, contre la lenteur de ses alliés,

contre les hommes et les choses, contre tout en un mot, sauf contre les Anglais. C'est ainsi que l'absence d'une direction supérieure et un concours fatal de circonstances désastreuses firent avorter une campagne laborieuse et méritoire entre toutes. »] — LALLEMAND. *Chronique de Lorient de 1792 à 1800* [25 sept. 1793-19 nov. 1794. Aucune indication d'origine. A suivre.]

Revue Politique et Parlementaire. 1901.

10 Septembre. = MAZE-SENCIER. *La Boëtie. Un libéral au XVIe siècle.* [Suite et fin. Sa vie depuis 1554, année où il prête serment en qualité de conseiller à la cour de Bordeaux, jusqu'à sa mort, 1563.]

NOTES ET NOUVELLES

— Dans sa séance du 21 Septembre, l'Académie des sciences morales et politiques a partagé également le prix du budget, de la valeur de 2.000 francs, entre M. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers, et M. François Dumas, professeur à l'Université de Toulouse. Le sujet du concours était : « Étude des relations commerciales de la France et de l'Angleterre depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française. » Des mentions honorables ont été accordées aux auteurs de deux autres mémoires.

— A la suite du concours de 1901, ont été nommés agrégés d'histoire et de géographie : MM. *Gonnard*, élève de l'École normale supérieure, *Pierre Heinrich*, étudiant à la Faculté des lettres de Paris, *Kahn*, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Paris, *Roussel*, professeur de collège en congé, étudiant à la Faculté des lettres de Lyon, *Roubaud*, étudiant à la Faculté des lettres de Paris, *Floquet*, boursier à la Faculté des lettres de Nancy, *Cavé*, chargé de cours au lycée de Sens, *Zeiller*, étudiant à la Faculté des lettres de Paris, *Braesch*, étudiant à la Faculté des lettres de Paris, *de Felice*, étudiant à la Faculté des lettres de Paris.

— C'est définitivement au jeudi 31 octobre qu'a été fixée la première réunion générale de la *Société d'histoire moderne*, dont la *Revue* a annoncé la fondation dans son dernier numéro. Cette réunion aura lieu à 5 heures précises, à l'École des Hautes-Études (Sorbonne).

— Nous croyons utile de signaler ici la création, au Ministère de l'Instruction publique, d'un *Office d'informations et d'études*, dirigé par MM. Charles-V. Langlois, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris, et V.-H. Friedel, et qui aura pour but : 1° de fournir des réponses aux questions qui lui seront adressées, touchant les choses de la science ou de l'instruction, par les professeurs ou les chefs de service des administrations françaises ou étrangères ; 2° d'adresser aux chefs de services des départements intéressés des communications et des rapports sur les questions scolaires et scientifiques ; 3° de se tenir constamment en relation avec les universitaires étrangers, tels que ceux de Dresde, Upsal ou des États-Unis qui demandent fréquemment de leur désigner des jeunes gens pour des échanges internationaux de maîtres ou d'élèves. — On peut espérer que cette création aura, sur l'organisation du travail historique, les plus heureux effets.

— Dans son *Rapport au Préfet* (Caen, 1901), M. Bénet, archiviste du Calvados, signale, au chapitre des dons, une importante collection de documents entrée, cette année, dans le dépôt qui lui est confié : « Une mention

spéciale est due aux papiers provenant de M. de Surlaville, dont une partie nous a déjà été donnée par M. de Beaumont, et qui offrent un réel intérêt pour l'histoire militaire du XVIIIe siècle (M. de Surlaville, maréchal de camp ou lieutenant général des armées du Roi, était inspecteur général des gardes-côtes); canonniers et milices gardes-côtes des généralités et provinces de Bordeaux, Languedoc, Poitou, Aunis et Saintonge, Provence, Roussillon; capitainerie de Narbonne, régiments de Poitou, Provence, Touraine, régiment de recrue de Rouen, notes d'inspection, notes sur les officiers, revues, comptabilité, fournitures, lettres du baron de Wimpffen (1763), de MM. de Bonneval, de La Houssaye, Bayet, Dejean, Pinard, etc, ; reconnaissance de la côte de la province de Roussillon, armement des redoutes, batteries et tours servant de signaux le long de la côte de Languedoc; description des côtes de Languedoc pour savoir les lieux où des vaisseaux pourraient mouiller en cas de nécessité, avec un projet de défense de Cette, etc. » — C. S.

— Encore un département où les recherches sur la période révolutionnaire vont devenir faciles : dans son *Rapport au Préfet* (Orléans, 1901), M. C. Bloch, archiviste du Loiret, rend compte de son travail de classement de la série L (papiers de 1790 à l'an VIII). Mais il ne se contente pas d'une énumération de liasses : il fait précéder son inventaire d'une description de la géographie administrative du Loiret depuis 1789 et, innovation intéressante, il joint à son rapport, destiné aux conseillers généraux, une série de cartes coloriées donnant l'état du département aux différentes dates de son histoire. Il n'est pas mauvais de rappeler, par des images, à ceux qui lisent peu ou pas, l'histoire de leur région, et c'est en même temps une habile manière de leur donner le souci des archives. — C. S.

— Le 15 juillet est mort, à l'âge de soixante-onze ans, M. Guillaume Depping, éditeur de la Correspondance administrative de Louis XIV, et auteur de nombreux articles sur les lettres de la Princesse Palatine. La Revue historique publiera prochainement un certain nombre d'extraits copiés par lui dans les archives de la préfecture de police, incendiée en 1871, et dont il avait déjà donné quelques spécimens.

— Le 20 juillet est mort M. Charles-Louis Chassin ; né en 1831, il était âgé de soixante-dix ans. Élève et ami de Michelet et Quinet, ardent républicain, il publia des articles et livres nombreux relatifs à la Révolution française. Après 1871, il fut chargé de réunir et de publier les documents concernant les guerres de Vendée, contenus dans les archives françaises. Le résultat de ce travail a été un ouvrage de treize volumes, d'une importance capitale pour l'histoire des guerres de Vendée, rédigé avec conscience et impartialité, et qui valut à son auteur des éloges unanimes.

— On signale l'apparition à Turin, à la date du 1er octobre, du premier numéro d'une *Revue napoléonienne*, publiée chez l'éditeur Casanova, sous la direction du baron A. Lumbroso. Cette revue acceptera des articles rédigés en français, en allemand, en anglais, en italien, en espagnol et en latin sur la période qui s'étend de 1796 à 1815. Sont indiqués comme devant collaborer : en France, MM. F. Bouvier,

L. de Brotonne, H. Houssaye, G. Larroumet, L. Madelin, Maret duc de Bassano, L.-G. Pélissier; en Allemagne, M. Hüffer, professeur à l'Université de Bonn; en Italie, MM. Franchetti, Sforza, Roberti; en Angleterre, M. Holland Rose, secrétaire de l'association des *Extension lecturers*; en Autriche, M. Wertheimer, professeur à Vienne. Parmi les articles promis, figurent des études sur Pauline Borghèse (M. Sforza), sur les relations diplomatiques du Directoire et de la Cour de Naples (M. Franchetti), sur l'emprisonnement de Lucien Bonaparte à Turin et la police de Murat (M. Roberti), et des documents inédits sur la bataille de Marengo (M. Wertheimer). Le prix de l'abonnement est de 12 fr. pour l'Italie, 15 pour l'Union postale. La *Revue* comprendra trois parties : 1° articles originaux ; 2° documents inédits ; 3° reproduction de pièces rares et analyses des livres et articles de revues. — Nous donnerons de la *Revue napoléonienne* un dépouillement régulier.

— Travaux sous presse :

R. Bittard des Portes. Charette et les guerres de Vendée. (Paris, Vivien). — *Vte M. Boutry*. Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions de M. de Tencin. (Paris, Vivien).

— Dans la liste précédemment fournie (p. 228) des communications faites à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, nous avons omis celle de M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, qui portait pour titre : *A travers une collection d'autographes, Notes et documents sur Talma et Mlle Georges*. Ces documents, tirés des papiers de Népomucène Lemercier, présentent un réel intérêt pour l'histoire du théâtre en France au XIXe siècle.

— La librairie Fischbacher vient de mettre en vente des *Études de théologie et d'histoire*, publiées par les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Paris, en hommage à la Faculté de théologie de Montauban, à l'occasion du tricentenaire de sa fondation (In-8, 359 p.). Nous y relevons les travaux suivants, qui intéressent nos études : *G. Bonet-Maury*, Jean Cameron, pasteur de l'église de Bordeaux, et professeur de théologie à Saumur et à Montauban, 1579-1625; *R. Allier*, Un incident philosophique de l'affaire Urbain Grandier; *J. Viénot*, Les origines de la Réforme à Besançon, 1520-1534.

— La librairie Garnier vient de terminer la réédition, précédemment signalée (Voir la *Revue*, II, 673), de l'*Histoire de la guerre franco-allemande* d'Amédée Le Faure. Elle comprend en tout 4 volumes (in-12), qu'on lit avec intérêt.

— Le dernier fascicule du *Bulletin du Comité des travaux historiques et philologiques* (nos 3 et 4, 1900), contient, pour la période moderne et contemporaine, les articles et documents suivants : M. Durand-Lapie, professeur au Lycée de Montauban, étudie et commente les *Lettres de François de Maynard*, président au présidial d'Aurillac, membre de l'Académie française, relégué en Auvergne par la disgrâce de Richelieu; ces lettres contiennent beaucoup de renseignements sur l'histoire politique et littéraire de 1640 à 1646; M. D.-L. exprime le vœu de voir écrire une biographie de Maynard et tirer de l'oubli un personnage à son avis trop peu connu. — M. Doublet communique au Comité, qui leur donne l'hospitalité dans

son recueil, sept *Lettres inédites du premier académicien* [Antoine Godeau] (1645-1671). — M. Rambault révèle un maréchal de Belle-Isle inconnu ; en 1754, le maréchal créait à Marseille une savonnerie dont il confiait la direction à un entrepreneur.

— Théodore Lefebvre. *Les événements historiques et le Finistère de 1800 à 1805*. Morlaix, 1900. In-8, 112 p. — Sous ce titre, M. Lefebvre a réuni une trentaine de courts chapitres dans lesquels il expose la participation des Bretons du Finistère aux événements qui se sont accomplis en France depuis le lendemain du 18 brumaire jusqu'au milieu de 1805. Ces petites études se rapportent soit à l'histoire politique, soit à l'histoire militaire et maritime, soit à l'histoire religieuse. Il ressort de leur lecture que le Finistère, comme toute la France, accepta sans protestation, même avec satisfaction, le coup d'État du 18 brumaire. Ses habitants étaient surtout préoccupés par la menace d'une tentative de descente des Anglais en Bretagne et par les luttes contre la chouannerie, qui continuaient dans le sud-est du département. Puis, la politique de Bonaparte conservant, dans cette région, la forme d'un appui aux *bleus* contre les *blancs*, le Finistère put rester démocratique en se ralliant au nouveau régime. M. L. nous montre également les difficultés de la pacification religieuse dans la Basse-Bretagne, l'application du Concordat, les dispositions d'esprit du clergé breton à la fin de 1801, les efforts de la « Petite Église » contre le Concordat dans le Finistère. — Ce petit livre, où le récit des événements locaux est toujours rattaché à l'histoire générale de la France pendant la période consulaire, est ce qu'on appelle une œuvre de vulgarisation. Nous ne reprocherons point à l'auteur de ne pas indiquer les sources où il puise ses renseignements ; il n'a pas visé à faire un travail scientifique. Il s'adresse surtout, croyons-nous, à ceux de ses concitoyens qui ne connaissent pas, ou qui connaissent peu l'histoire de leur département. Son but a été, nous dit-il, d'éveiller les esprits et de signaler, d'après ses recherches et ses lectures, ce qui prête à des travaux spéciaux sur tel ou tel point historique où la Bretagne a joué un rôle. Ce n'est pas une tâche inutile ; il faut savoir gré à M. L. de l'avoir entreprise. — P. M.

— Paul S. Reinsch. *French experience with representative government in the West Indies*. Reprinted from *The American historical review*, vol. VI, n° 3, april 1901, 22 p. (475 à 497). — M. R. a été séduit par ce sujet : la tentative faite par la France pour habituer une population de couleur au gouvernement démocratique ; il prend pour exemple la Martinique qui, par le rapprochement des races et la complication des institutions, lui paraît comme un monde en miniature, « comme l'Athènes de Platon ou d'Aristote » (p. 476). Car les institutions actuelles de ce pays sont le produit de deux politiques opposées qui se sont succédé à plusieurs reprises : d'une part, la politique de l'assimilation complète et de la centralisation sous les gouvernements républicains ; — d'autre part la politique des lois spéciales et d'une autonomie plus ou moins large sous l'Empire ou le régime de Juillet. En particulier le conseil général a gardé sous la République quelques-unes de ses importantes attributions antérieures qui, avec le système du suffrage universel, en font aujourd'hui une sorte de petit parlement national. — A ce propos, M. R. fait, en 3 pages (478-

480), une courte et très claire revue des diverses législations par lesquelles l'île a passé : la constitution de 1795, la constitution de 1799, la Charte coloniale de 1833, le régime de 1848, les sénatus-consultes de 1854 et de 1866. — De nouveau, depuis 1870, on est revenu au régime de la démocratie et de la centralisation absolue ; il en est résulté la domination des noirs, qui ne sont pas mûrs pour la liberté, les querelles de personnes, les violences parfois sanglantes des partis. Les députés, qui y sont des souverains au petit pied, exercent une influence considérable même sur le gouvernement de la métropole, surtout en matière coloniale ; car ils sont membres de droit du Conseil supérieur des Colonies. Cependant leur influence a été un peu diminuée par la création du ministère des colonies, qui est une première réaction contre le système de l'assimilation ; car dès lors les colonies ne sont plus de simples départements dont les services divers sont rattachés aux divers ministères. Et cette réaction paraît devoir se continuer : M. d'Estournelles de Constant demande la suppression de la représentation parlementaire pour le Sénégal, l'Inde et la Cochinchine. M. Doumer s'efforce de décourager toute tentative d'assimilation législative et sociale en ce qui concerne l'Indo-Chine ; M. P. Leroy-Beaulieu déclare que le suffrage universel est aux colonies une institution absurde ; les colonies ont des besoins particuliers pour lesquels le suffrage universel n'est pas une panacée. — E. D.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Instruments bibliographiques. — *A. Bénet.* Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Calvados, Archives civiles, série F. Tome I : fonds de Petiville, de Beaumont-le-Duc et le-Hardy. Caen, Delesques. — Conseil de commerce et Bureau du commerce (1700-1791). Inventaire analytique des procès-verbaux par *Bonnassieux*. Introduction et table par *Eug. Lelong*. Paris, Imp. Nationale. — Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville d'Orchies (Nord) antérieures à 1790, rédigé par *J. Finot* et *J. Vermaere*. Lille, Imp. Danel. — *A. de Roumejoux, P. de Bosredon et F. Villepelet.* Bibliographie générale du Périgord. Tome IV. Périgueux, Imp. de la Dordogne. — Inventaire sommaire des archives historiques. Archives anciennes (Correspondance). Tome II, 1er fascicule (nos 1616 à 1915). Paris, Imp. Nationale. [Ministère de la Guerre.]

XVIe siècle. — *Cte Bégouën.* Notes et documents pour servir à une bibliographie de l'histoire de la Tunisie. Sièges de Tunis (1535) et de Mahédia (1550). Toulouse, Privat ; Paris, Picard. — *E. Guénin.* Ango et ses pilotes, d'après des documents inédits tirés des archives de France, de Portugal et d'Espagne. Paris, Prudhomme. — *Abbé J. Neyrac.* Les guerres de religion dans nos contrées : Guyenne et Périgord. Bergerac, Imp. Castanet.

XVIIe siècle. — *Ch. Godard.* Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrement dans les pays d'élection, de 1661 à 1715. Paris, Larose.

XVIIIe siècle. — *P. Audebert.* L'affaire du Collier de la Reine, d'après la correspondance inédite du chevalier de Pujol. Rouen, Girieud. — *P. P. Bliard,*

S. J. Dubois, cardinal et premier ministre (1656-1723). Tome Ier. Paris, Lethielleux. — Lettres inédites du Roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczinska (1754-1776) publiées avec une étude et des notes par *P. Boyé*. Nancy et Paris, Berger-Levrault, 4.00. — *G. Labat*. Le bailli de Suffren. Documents inédits sur la campagne de l'Inde, 1781-1784. Bordeaux, Féret. [Actes de l'Acad. de Bordeaux.]

Révolution et Empire. — *E.-L. Borel*. Histoire de la Révolution de Tarentaise et de la réunion de la Savoie à la France en 1792. Moutiers, Ducloz. — *G. Bruley*. Un homme de cœur : Prudent-Jean Bruley, avocat du roi, président-trésorier de France, maire de Tours, député à l'Assemblée législative de 1791, président du Conseil général de l'Indre-et-Loire, 1759-1847. Angers, Germain et Grassin. — *C. Daux*. La dictature de Robespierre et les mystiques révolutionnaires. Paris, Sueur-Charruey. — *Lt G. Fabry*. Campagne de l'armée d'Italie (1796-1797). T. III. Paris, Chapelot, 15.00, [Section hist. de l'État-major de l'armée.] — Dix ans d'exil (1792-1802). Documents et mémoires inédits sur les pérégrinations et les souffrances de la noblesse et du clergé français sur la terre d'exil, recueillis, annotés et publiés par l'abbé *A. P. Gaulier*. La Chapelle-Montligeon, Imp. de Notre-Dame de Montligeon. — *P. Grenier*. Étude sur 1807. Manœuvres d'Eylau et Friedland. Paris, Ch. Lavauzelle, 3.00. — *L. de la Trémoille*. Souvenirs de la Princesse de Tarente (1789-1792). Paris, Champion, 5.00. — Description des campagnes de guerre faites par moi, *Marq* (*François*) ex-sergent-major de voltigeurs (11 avril 1812-29 janvier 1816), pub. par le prince Jean d'Orléans. Paris, Dubois, 2.00. — *Abbé P. Muguet*. Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution. T. III : L'arrondissement de Charolles. Chalon-sur-Saône, Bertrand.

XIXe siècle. — *E. Grasset*. Préface de Fr. Descotes. Joseph de Maistre : sa vie et son œuvre. Chambéry, Perrin. — *E. Ollivier*. L'Empire libéral. Tome VI. (La Pologne. Les élections de 1863. Loi des coalitions.) Paris, Garnier, 3.50. — *Cte de Reiset*. Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne. Paris, Plon, 7.50. — *Cant Urdy*. Campagne de 1870-71. Souvenirs d'un officier de lanciers. Paris, Ch. Lavauzelle, 4.00. — X. Guerre de 1870-71. Le combat de Peltre-sous-Metz (27 septembre 1870). Paris, Ch. Lavauzelle, 1.50.

Histoire militaire. — *Cne H. de Bouillé*. Historique du 13e régiment de hussards (pl.). Paris, Person.

Histoire religieuse. — *Abbé M. Cagnac*. Fénelon, directeur de conscience. Paris, Poussielgue. — *R. P. A. Chauvin*. Le Père Gratry (1805-1872). Paris, Bloud. — *Cte V. de Gaudemaris*. Chartreuses de Dauphiné et de Savoie (1084-1900); Chartreuses de Provence (1516-1899). Marseille, Imp. Marseillaise. — *P. J. Guibert*. Vie et vertus de Saint Jean-Baptiste de la Salle. Paris, Poussielgue. — *E. Jarossay*. Histoire d'une abbaye à travers les siècles. Ferrières-en-Gâtinais. Ordre de Saint-Benoît (508-1790). Orléans, Herluison. — *P. Meynieux*. Le clergé du diocèse de Limoges. L'œuvre de réforme morale des évêques, d'après les statuts synodaux (1295-1519). Limoges, Ducourtieux. — *Th. Valentin*. La misère au XVIIe siècle et saint Vincent de Paul. Toulouse, Privat. — *Th. Valentin*. Le berceau de saint Vincent de Paul. Toulouse, Privat.

Histoire économique et sociale. — *L. Bourrilly*. Les cahiers de l'instruction publique en 1789. Paris, Delagrave, 3.50. — *F. Husson*. Artisans et compa-

gnons (études rétrospectives sur les métiers). Paris, Marchal et Billard, 2.50. — *G. Lavalley*. Études sur la presse de Normandie. Paris, A. Picard, 3.00. — *A. Liesse*. Un professeur d'économie politique sous la Restauration. J.-B. Say au Conservatoire des Arts et Métiers. Paris, Guillaume, 1.50. — *E. Masmonteil*. La législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire. Paris, A. Rousseau. — *E. Sermet*. Le Droit de Grâce. (Histoire, fonctionnement.) Toulouse, Rivière.

Histoire de l'art. — *H. Clouzot*. Catalogue descriptif et raisonné de l'œuvre d'O. de Rochebrune (1824-1900). Niort, Clouzot; Paris, Rapilly. — *G. Coindre*. Jules Machard (1839-1900). Besançon, Imp. Jacquin. — *A. Fieffé*. Les faïences patronymiques caractéristiques des saints dans la céramique nivernaise (pl.). Nevers, Ropiteau. — *A. Franklin*. Histoire de la bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut. 2e édition refondue. Paris, Welter, 18.00. — *M. Hamel*. Les Salons de 1901 (pl.). Paris, Manzi, Joyant. — *Ph. Renouard*. Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, etc., ayant exercé à Paris de 1450 à 1600. Paris, Champion.

Histoire locale et généalogique. — *Cte J. de Mouxy de Loche*. Les notabilités d'Aix-les-Bains depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Aix-les-Bains, Gérente. — *Th. Courtaux*. Notice historique sur les seigneurs de la baronnie de la Bove, au pays laonnais, et sur le château de ce nom en la commune de Bouconville (Aisne) (1171-1901). Bergerac, Imp. Castanet. — *A. Tollemer*. Histoire générale de Bricquebec. Bricquebec, Cazenove, 2.50. — *F. Fabre*. Notes historiques sur la paroisse de Cubelle près Sangues (Haute-Loire). Le Puy, Imp. Prades-Freydier. — *G. Lebas*. Histoire de la ville de Dieppe de 1830 à 1875. Dieppe, Imp. Delevoye, 3.50. — *A. Durand*. Chronologie des fastes de Fontainebleau (1137-1850). Fontainebleau, Imp. Bourges. — *Lt Tribouillet*. Précis historique du Havre militaire. Le Havre, Lemale. — Mémorial généalogique des Malherbes, seigneurs de Bouillon. Juvigny, 1486-1771. Caen, Imp. Vallin. — *J. Hay*. Petite histoire du département de la Mayenne, depuis les origines jusqu'à nos jours. Laval, Imp. Barnéoud. — *A. Lavallée*. Le régime administratif du département de la Seine et de la ville de Paris. Paris, Berger-Levrault. — La vie parisienne au XIXe siècle. Paris de 1800 à 1900 d'après les estampes et les mémoires du temps. 15e série. La troisième république (1870-74). Paris, Plon, 2.50. — *P. Gleyrose*. Petrucia Peyrusse. Histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française. Paris, Giard et Brière. — *Taillepied*. Les antiquités et singularités de la ville de Rouen. Réimp. annotée par l'abbé Tongard. Rouen, Gy. [Publ. des Bibliophiles normands.] — *Abbé Cosson*. Histoire populaire de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Saint-Hilaire, Imp. Levannier. — Le canal de Saint-Julien. Historique et documents (1171-1818). 2 vol. Cavaillon, Mistral. — *Coüard*. Les bailliages royaux en 1789; villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé, en 1790, le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux États généraux de 1789. Versailles, Imp. Cerf. — *Abbé Froissey*. Histoire de Soyers. Chaumont, Imp. Andriot-Meissonnier. — *A. Denis*. La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution (gr.). Nancy et Paris, Berger-Levrault.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

La petite Vendée du Sancerrois

On désigne sous le nom de « Petite Vendée du Sancerrois » un mouvement royaliste qui se produisit dans le département du Cher en l'an IV. L'expression de Vendée est peut-être bien ambitieuse pour caractériser cette prise d'armes fort brève et qui aboutit à un échec complet. Elle mérite néanmoins d'être conservée : on la trouve employée dans tous les documents officiels et, d'autre part, elle exprime assez exactement la connexion que les contemporains crurent reconnaître entre les événements de Sancerre et le grand soulèvement de l'Ouest. Très vite réprimée, puisque les rebelles entrés dans la ville le 13 germinal furent mis en déroute à Sens-Beaujeu le 21 du même mois, cette échauffourée ne semble pas avoir produit une impression profonde hors du département du Cher et des contrées limitrophes. Le Moniteur lui accorde tout au plus une page : le rapport du ministre de la guerre se borne à indiquer d'une façon sommaire les mouvements de troupes auxquels elle donna lieu. Thiers lui consacre à peine quelques lignes, sans la distinguer bien nettement de l'insurrection de l'Indre, connue sous le nom de Vendée de Palluau. M. Chassin la mentionne brièvement dans ses « Pacifications de l'Ouest ». En revanche, les érudits locaux ont, à plusieurs reprises, raconté cet épisode de l'histoire révolutionnaire [1]. Mais aucun d'eux ne paraît avoir tiré

1. Cf. A. Boulé. *La Petite Vendée du Sancerrois.* Mémoires de la Société historique littéraire et scientifique du Cher. IIe série, t. II, année 1873, p. 95-110; *ibid.*, IVe Série, t. VIII, année 1892, p. 2-29; 3e étude d'après des documents nouveaux; *ibid.*, IVe série, vol. X, année 1895, p. 248-256. — E. Godon. *L'Insurrection de Sancerre. ibid.*, IVe série, t. IX, année 1893, p. 95-101. — Dumonteil. *Recherches sur l'affaire de Jarrioles. ibid.*, IIIe série, t. II, année 1882, p. 243-292. — L. Jény. *Une lettre inédite du prieur de Jalognes tué au combat de Sens-Beaujeu et quelques nouveaux éclaircissements sur la Petite Vendée du Sancerrois. ibid.*, IVe série, t. XII, année 1897, p. 189-199.

parti des documents très nombreux que renferment les archives départementales du Cher. Les registres des délibérations de l'administration départementale, la correspondance des autorités avec les ministres de l'intérieur et de la guerre, les rapports du commissaire du pouvoir exécutif à Sancerre, et, d'autre part, le registre du tribunal criminel, conservé au greffe de la cour, permettent de reconstituer, pour ainsi dire au jour le jour, la genèse et les progrès de l'insurrection, en même temps qu'ils abondent en renseignements sur l'état d'esprit des populations rurales au début du Directoire. A ces documents officiels s'ajoutent encore quelques pages des Mémoires d'Hyde de Neuville qui les complètent heureusement. Propriétaire dans la Nièvre, Hyde fut activement mêlé à la préparation de la révolte ; il en connut les principaux chefs dont il seconda les intrigues et dont il assura la fuite après la victoire des républicains.

La rébellion n'éclata pas à l'improviste et l'explosion n'en surprit personne. Durant les mois de nivôse, pluviôse, ventôse et floréal an IV, le canton de Sancerre fut le théâtre d'une agitation sans cesse grandissante dont les symptômes n'échappaient point à l'attention du commissaire du pouvoir exécutif, Dugenne. Les rapports adressés par ce fonctionnaire à Heurtault-Lamerville, commissaire du Directoire près l'administration départementale du Cher, témoignent à la fois de sa clairvoyance et des inquiétudes que lui inspiraient les sentiments et les actes de la population. « C'est avec le sentiment profond de la douleur, écrivait-il, le 18 nivôse, que je vous transmets le tableau d'une horrible Vendée que l'on veut organiser dans nos campagnes jadis si paisibles[1]. » Les incidents auxquels cette lettre fait allusion ne manquaient point en effet de gravité. Des croix étaient plantées sur les places, l'arbre de la liberté renversé et scié durant la nuit, aux cris répétés de « vive la Religion, vive le Roi. » Des faits analogues se passent même en plein jour. Le 16 nivôse, tandis que l'administration municipale de Sancerre est en train de délibérer, un rassemblement tumultueux se forme. Des individus veulent enlever de vive force une croix de bois renfermée sous le clocher et la

1. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville, 18 niv. an IV.

planter sur la place de l' « Orme-Saint-Père ». En vain l'agent municipal et l'adjoint accourus sur les lieux rappellent les séditieux à l'observation de la loi sur les cultes. Leurs « sollicitations fraternelles » ne sont point écoutées, et, n'étant point en nombre, il leur faut rentrer à la maison commune, poursuivis par les huées et les cris de « Vive le Roi [1] ». Le 20 du même mois autre incident. A l'issue des vêpres une bande de forcenés envahit la maison d'un sieur Lepiot, apothicaire, le somme de livrer le bâton de la confrérie de Saint-Vincent, et, comme il prétend ne pas posséder cet insigne, lui enjoint de le retrouver dans un délai de huit jours, sous peine de voir renverser sa maison, brûler ses marchandises, mettre tout à feu et à sang [2]. Ce n'étaient pas seulement des citadins et des paysans qui commettaient ces méfaits. Les plus enragés parmi les émeutiers étaient des déserteurs de la première réquisition, qui n'hésitaient pas à se montrer en ville et que tous reconnaissaient. Derrière ces énergumènes prêts à toutes les violences se cachaient des agitateurs plus dangereux encore. Le commissaire du pouvoir exécutif ne s'y trompait pas et signalait à l'attention du Département la nécessité de purger le pays des déserteurs et des prêtres réfractaires qui les poussaient à la révolte. « Par ma lettre du 18 courant écrivait-il, à Heurtault-Lamerville, je ne vous traçais qu'une faible esquisse des maux que la chouannerie prépare aux républicains.... Nos campagnes voisines sont fanatisées par des prêtres réfractaires, qui tous les jours redoublent d'audace et font des prosélytes. Voilà, citoyen, l'état de l'esprit public dans nos contrées; nous attendons tout de votre sollicitude [3]. »

Les craintes de Dugenne n'étaient que trop fondées. Les environs de Sancerre étaient infestés d'une foule de déserteurs qui couraient le pays armés de bâtons et de fusils. Leur nombre était assez considérable ; 300 selon les évaluations les plus modérées [4], 600 selon d'autres, dont 50 pour la seule ville de Sancerre [5]. La plupart

1. Arch. du Cher, L. 224. Extrait du registre des délibérations de la commune de Sancerre. Procès-verbal de rébellion, 16 niv. an IV.

2. *Ibid.* Procès-verbal de rébellion, 20 niv. an IV.

3. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville, 23 niv. an IV.

4. Arch. du Cher, L. 984. Rapport au lieutenant de gendarmerie de Sancerre (5 pluv.).

5. *Ibid.*, Rapport du général Désenfants.

provenaient des armées de l'Ouest. La guerre de Vendée inspirait en effet une telle horreur aux paysans, qu'ils refusaient de rejoindre leurs corps ou les abandonnaient à la première occasion [1]. C'est en vain que l'administration, soucieuse de mettre fin à un pareil état de choses, avait essayé de les ramener au devoir par la persuasion et par l'emploi des moyens pacifiques. Dugenne avait même pris sur lui d'offrir aux jeunes gens qui feraient leur soumission le choix de l'armée où ils auraient à porter les armes. Ses efforts étaient demeurés stériles et ses patriotiques exhortations n'avaient convaincu que deux déserteurs [2]. Le général Désenfants, commandant militaire du Cher, venu en personne à Sancerre le 27 pluviôse, afin d'examiner la situation n'avait pas été plus heureux. « Je me suis fait un devoir, lit-on dans son rapport, d'aller chez tous les parents de ces lâches déserteurs pour tâcher d'obtenir quelques renseignements, mais toutes mes démarches ont été inutiles. J'ai trouvé leurs parents aussi lâches qu'eux et aussi ennemis de la patrie [3]. » Les insoumis se sentaient soutenus par leurs proches et par l'opinion publique. Les habitants se faisaient leurs complices et s'ingéniaient à les soustraire aux recherches de l'autorité. En maint endroit les cloches sonnaient pour les avertir de l'approche des gendarmes [4]. Dugenne est contraint de constater le mauvais vouloir de ses administrés. « Il existe, dit-il, beaucoup de citoyens armés dans les communes des environs, et si je suis persuadé qu'ils n'entreront pas en insurrection, je ne le suis pas moins qu'ils chercheront à soustraire les déserteurs à nos recherches [5]. » Il importait donc d'agir avec prudence ; des perquisitions trop sévères eussent irrité les paysans. Ils portaient des armes ; il était toujours à craindre que, par des provocations maladroites, on ne les décidât à s'en servir. Aussi, encouragés par l'impunité dont ils jouissaient, les déserteurs s'enhardissaient-ils jusqu'à paraître en plein jour dans la ville où ils narguaient les autorités. Dans les campagnes leur présence rendait la circulation dangereuse. Écoutons plutôt le général Désenfants

1. Compte rendu de l'administration départementale du Cher.
2. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville (23 niv.).
3. *Ibid.*, Rapport du général Désenfants.
4. *Ibid.*, Rapport du lieutenant de gendarmerie de Sancerre (18 pluv.).
5. *Ibid.*, Dugenne à Heurtault-Lamerville.

raconter la mésaventure, dont il faillit être victime au cours de sa tournée d'inspection. « En allant à Sancerre, le 27 courant... j'ai rencontré dans un bois taillis en coupe, situé entre Veaugues et Montigny, plusieurs personnes que leur fuite à l'aspect de la gendarmerie nationale m'a fait suspecter être déserteurs. Je leur fis donner la chasse et parvins à me saisir de l'un d'entre eux. Je le sommai de mettre bas une serpe qu'il tenait ; mais à l'instant un homme qui se dit son père sauta à la bride de mon cheval et leva sur moi sa hache. Je fus forcé de lui faire lâcher prise d'un coup de plat de sabre. Cet homme cria au secours et je fus environné sur le champ d'un rassemblement d'hommes armés de haches, ce qui me détermina à lâcher un coup de pistolet au déserteur qui tomba sur le coup.... et à m'éloigner du danger. J'ai informé de ce délit le juge de paix du canton, qui en a dressé procès-verbal [1].... »

Abandonnés à eux-mêmes, ces individus eussent troublé la tranquillité publique sans cependant provoquer de désordres bien sérieux. Mais l'appui qu'ils rencontraient auprès de leurs compatriotes indiquait un mécontentement général. Les habitants du Sancerrois ne cachaient plus leur hostilité vis-à-vis du gouvernement. Plusieurs cantons n'avaient point accepté la constitution de l'an III, et, soit par négligence, soit par mauvais vouloir, n'avaient point organisé leur administration municipale [2]. En maint endroit les citoyens affectaient de ne pas porter la cocarde nationale, insultant même ouvertement ceux qui, par inclination ou par devoir, se montraient attachés à ce signe républicain [3]. Loin d'apaiser les esprits, les prédications des prêtres réfractaires les excitaient encore davantage. Les lois relatives à l'exercice du culte n'étaient plus observées. Des croix étaient plantées sur les routes et devant les églises. Presque partout les cloches sonnaient pour appeler les fidèles à la prière [4]. A Bourges même des inconnus placardaient des inscriptions antirépublicaines sur les murs de la ci-devant cathédrale [5]. Les prêtres

1. Arch. du Cher, L. 984. Rapport du général Désenfants au Cn Heurtault-Lamerville (30 pluv.).
2. *Moniteur*. Récit des événements relatifs à la prise de Sancerre, 4 floréal an IV (Réimpr. du *Moniteur*, t. XXVIII, p. 249).
3. Reg. de la police générale, fo 79.
4. Reg. de la police générale, fo 79.
5. *Ibid.*, fo 32.

insermentés parcouraient librement les campagnes. Aussi les administrateurs du département se décident-ils à sévir. Dans la séance du 27 ventôse ils ordonnent aux agents municipaux et à leurs adjoints de fermer toutes les églises où l'on aurait convoqué les citoyens au son des cloches, et de dénoncer aux juges de paix les auteurs de toute manifestation extérieure du culte [1]. Chargée d'arrêter les réfractaires les plus compromis, Claude-Antoine Bûcher, ex-prieur de Jallognes, Pierre Changeux ex-curé de Veaugues, Thomas Chemin ex-curé d'Azy, la gendarmerie ne remplit qu'à demi sa mission. Bûcher et Changeux échappent à ses recherches [2]. La sévérité ne réussit pas mieux que la tolérance. L'opposition s'accroît et s'enhardit à mesure que l'impuissance des autorités devient plus manifeste. Le commissaire du pouvoir exécutif à Sancerre a beau multiplier les harangues, les exhortations et les rapports ; ses menaces n'effrayent personne et son zèle ne trouve pas d'imitateurs. Les autorités locales se montrent tièdes, à moins qu'elles ne se déclarent franchement ennemies du régime. L'agent municipal de Vignon démissionne plutôt que de prêter le serment de haine à la royauté. Celui de Sury-en-Vaux, les notaires de Souesmes et de Jars et leurs greffiers ne dissimulent pas davantage leurs mauvaises dispositions. Aussi Dugenne peut-il, avec quelque apparence de raison, protester contre l'accusation de mollesse, que le commissaire du département adresse aux officiers municipaux de Sancerre [3]. Aux récriminations d'Heurtault-Lamerville il répond par une demande de renforts : « Si l'on veut réprimer l'ardeur des fanatiques et des déserteurs, il nous faut des forces ; les nôtres sont insuffisantes. Nous sommes décidés à périr pour la défense de nos droits et le maintien de la constitution, mais il nous faut des secours, sans quoi nos efforts seraient infructueux [4]. » « Il m'est impossible, écrit-il encore deux mois plus tard, de faire rejoindre les déserteurs, n'ayant pas de forces [5]. » Sur cent hommes de garde nationale, on ne pouvait, en effet, faute d'armes, en

1. Reg. de la police générale, f° 86 r.
2. *Ibid.*, f° 77.
3. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville (29 niv.).
4. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville (23 niv.).
5. *Ibid.*, Dugenne à Heurtault-Lamerville (23 vent.).

équiper que trente. Encore cette troupe divisée par les dissentiments politiques et comptant dans ses rangs des parents ou des amis de ceux qu'elle avait mission de poursuivre offrait-elle peu de garanties [1]. La gendarmerie ne valait guère mieux. L'envoi de nombreux détachements aux armées du Rhin et de la Vendée en avait réduit l'effectif à trente hommes et l'avait à la fois désorganisée et démoralisée. Partis pour la Vendée bien montés et bien équipés, ceux des gendarmes qui en étaient revenus, sans chevaux, sans vêtements, épuisés de fatigue se trouvaient à peu près hors d'état de faire un service sérieux [2]. Cette insuffisance de la force publique enhardissait les séditieux dont l'audace devenait insolente. Le « fanatisme finissait par gâter complètement l'esprit public ». Si les sonneries de cloche avaient momentanément cessé, les plantations de croix continuaient. Désenfants le constate avec regret, au cours de son inspection dans le canton de Sancerre : « Les signes du fanatisme sont placés sur les routes avec profusion... il semble qu'on s'attache à les multiplier plus que jamais pour servir d'étendard à la révolte. » Les passions sont surexcitées au plus haut point ; la guerre religieuse paraît près d'éclater. C'est aux cris de « Vive la Religion » que se font, en ventôse, les émeutes de Sancerre [3].

C'est aussi aux cris de « Vive le Roi ». En Berry comme en Vendée les royalistes cherchent en effet à exploiter le mécontentement public au profit de leur politique. Leurs agents, qui déjà viennent de rallumer la guerre dans l'Ouest, où Charrette et Stofflet rompant les pacifications ont repris les armes, songent à provoquer un soulèvement général du Centre. Des associations secrètes organisées aux confins du Cher, de l'Indre, de la Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe, sous la haute direction de la Féronnière, préparent l'insurrection de ces départements. Cette activité des agitateurs royalistes est attestée par nombre de documents. Le « Mémoire sur les menées du parti royaliste », publié par M. Chassin, les Mémoires d'Hyde de Neuville, enfin l'acte d'accusation des

1. Extrait du reg. des délibérations de la commune de Sancerre.
2. Compte rendu de l'administration départementale du Cher, p. 29-30.
3. Arch. du Cher, L. 984. Rapport du général Désenfants (30 pluv.).

rebelles de Sancerre fournissent des détails significatifs sur la préparation du mouvement. L'exécution en fut confiée au comte de Phélippeaux, l'ancien condisciple de Bonaparte à Brienne, plus tard son adversaire heureux à Saint-Jean d'Acre. Adjudant général dans l'armée du prince de Condé, il réussit à passer la frontière sous un déguisement et pénétra en France, muni de pleins pouvoirs et de proclamations au nom de Louis XVIII. Orléans, où il s'établit, devint le centre de ses opérations. Durant trois mois, caché sous le pseudonyme de Passaplan, il parcourut les environs de Sancerre, se concertant avec les royalistes, embauchant les déserteurs, excitant les paysans, choisissant enfin, parmi les notables du pays, les chefs destinés à commander sous ses ordres les bandes qu'il désignait sous le nom peut-être trop pompeux « d'armée catholique et royale ». C'étaient MM. de Bonnetat, de Rigault, Bérard des Seguins, Bûcher-Martigny, appartenant tous à de vieilles familles de la région, quelques-uns mêmes comme Bûcher-Martigny ayant accepté des fonctions officielles. A ces personnages il convient d'ajouter Hyde de Neuville lui-même, qui, s'il ne prit pas part au soulèvement, rendit de grands services aux organisateurs. A plus d'une reprise, il leur permit de passer dans le département de la Nièvre en leur faisant traverser la Loire sur une barque qui lui appartenait. Ce brillant état-major ne joua pourtant qu'un rôle secondaire dans l'élaboration et l'exécution du complot. Les plus utiles auxiliaires de Phélippeaux étaient gens de condition plus modeste. C'étaient, par exemple, « un quidam nommé Guillaumot venu de Vendée où il ne trouvait plus à exercer ses brigandages [1] », un prisonnier de guerre hongrois, Jean Kotschich de Karschau, évadé de la caserne de Cosne où il était détenu, un déserteur de l'Empire, Michel Tailleur originaire de Kronstadt, compagnon habituel de Phélippeaux dans ses tournées, enfin et surtout le prêtre Bataille, vicaire insermenté de Souesmes. Décrété d'accusation il avait toujours su se soustraire aux recherches de la gendarmerie. On le voit, sous des déguisements variés, et sous le pseudonyme de Maître Jean, parcourir les campagnes, prêchant à la fois l'Évangile et la rébellion, embrigadant les laboureurs et les bûche-

1. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 14. Acte d'accusation de Guillaumot.

rons, excitant le fanatisme des déserteurs, annonçant partout l'anéantissement prochain du gouvernement détesté. L'acte d'accusation esquisse, en quelques lignes, un saisissant portrait de ce rude compagnon. « A la tête des rassemblements formés par ses soins et son instigation, il excitait sa troupe fanatisée à se battre avec courage et à verser au nom de Dieu le sang des humains, leur distribuant des chapelets, des papiers où étaient écrits les noms de Jésus, Marie ou autres noms de cette nature, comme étant des signes qui devaient distinguer de vrais catholiques et qui étaient le présage de la victoire.... Il a été remarqué toujours à la tête des rebelles, revêtu d'une étole, faisant des discours, chantant des oraisons et répandant des bénédictions, menaçant de son indignation les prêtres fidèles à la loi ... les contraignant à la retraite ou à faire amende honorable, et, de concert avec ses dignes émules, interdisant toute fonction à ceux qui avaient été faits prêtres par un évêque constitutionnel, menaçant de les faire fusiller, ainsi que ceux qui auraient été mariés [1]. »

Malgré la prudence de leurs auteurs, ces menées étaient soupçonnées par les républicains. Le 14 ventôse, par exemple, Dugenne signalait à Heurtault-Lamerville la présence dans le ci-devant district de Sancerre de deux individus suspects circulant à cheval dans le pays. L'un paraissait être le maître, l'autre son domestique. Ils parlaient tantôt français, tantôt allemand, montraient une bourse bien garnie, engageaient les paysans en leur promettant douze sous par jour pour aller travailler dans les bois [2]. Non content de recruter des soldats, le chef royaliste mettait à profit la faiblesse ou la complicité de certains fonctionnaires pour nouer des relations à Bourges et se tenir au courant des mesures prises par les autorités du département. Il s'était mis également en rapport avec un autre agent de l'émigration, Dupuis, dit Fauconneau, à l'instigation duquel un soulèvement analogue à celui qui se préparait dans le Sancerrois avait éclaté dans l'Indre [3]. Ajoutons enfin que des armes et des munitions provenant d'Orléans pénétraient clandestinement

1. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 13 t. Acte d'accusation de Bataille.
2. Arch. du Cher, L. 984. Dugenne à Heurtault-Lamerville (14 vent.).
3. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 11 et 11 t. Acte d'accusation de Michel Tailleur.

dans le Cher. Des voitures les apportaient à Jars, où elles étaient déposées dans la maison d'une fille Ribert, et dans la boutique d'un forgeron nommé Alaberthe, qui se chargeait de les distribuer aux paysans. Ces opérations nécessitaient de nombreux conciliabules [1]. Aussi Phélippeaux, Bataille, Bûcher-Martigny, Bûcher ex-prieur de Jallognes se réunissaient-ils fréquemment, soit à Jars, chez la fille Ribert, soit au château de la « citoyenne Conflans » devenu, pour ainsi dire, le quartier général des conspirateurs. Ils y séjournaient des journées entières, festoyant parfois jusqu'à deux heures du matin et discutant, verre en main, les intérêts de la bonne cause.

L'inquiétude des républicains croissait cependant de jour en jour. L'embauchage des paysans, la venue de nombreux étrangers que la garde nationale se montrait impuissante à arrêter [2], l'insolence des déserteurs, le voisinage de l'Indre où les insurgés s'agitaient depuis le commencement de nivôse, tout faisait redouter une rébellion prochaine. Les rapports du commissaire du pouvoir exécutif à Sancerre devenaient de plus en plus alarmants, les demandes de secours, qu'il adressait au département, de plus en plus pressantes. Le lieutenant de gendarmerie, dont les trentes gendarmes ne réussissaient pas à débusquer les déserteurs des bois où ils se réfugiaient se vit obligé de réclamer la levée de cent hommes de garde nationale pour seconder ses soldats exténués. Cette démarche, en révélant l'impuissance de l'autorité militaire et l'insuffisance de la force publique ne pouvait avoir d'autre résultat que de donner courage aux séditieux. Il n'est donc pas étonnant que le général Désenfants ait rapporté de son voyage à Sancerre la plus fâcheuse impression. « L'esprit public est absolument perdu dans ce canton ; le fanatisme y est à son comble ; le royalisme ose se montrer dans cette malheureuse contrée d'une manière assez audacieuse pour m'inspirer les plus vives alarmes [3]. » Et, sur-le-champ, il écrit au ministre de la guerre pour l'informer de cette situation et le prier

1. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 36. Actes d'accusation de Berneau, laboureur à Ennordres, de la fille Ribert.

2. Lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administrateur du canton de Levet (18 vent.).

3. Rapport du général Désenfants (30 pluv.).

d'expédier des renforts. Les autorités civiles, de leur côté ne demeurent point inactives. Sur la réquisition d'Heurtault-Lamerville, l'administration décide d'appeler trois cents hommes de garde nationale pris dans toutes les communes du département. Ils devront se réunir en un lieu désigné par le général Désenfants et se tenir prêts à marcher au premier signal [1]. Un détachement de dragons stationne à Gien, à huit lieues de Sancerre. Le commissaire du canton d'Aubigny donne avis de leur présence au ministre, et lui fait remarquer que cette force armée pourrait être utilisée contre les déserteurs [2]. Enfin résolus à ne point laisser le département dépourvu de troupes, les administrateurs du Cher refusent d'envoyer dans l'Indre les deux cents gardes nationaux et la compagnie de canonniers dont les autorités de ce département avaient sollicité le concours contre les rebelles [3]. Ceux-ci n'en furent pas moins dispersés par le général Cannel à Palluau, d'abord, puis à Buzançais. La nouvelle de cet échec des royalistes, celle de l'insuccès des mouvements insurrectionnels tentés à Château-du-Loir, à Villedieu, à Montoire, l'exécution de Charrette à Nantes (27 ventôse) raffermirent le courage des républicains du Cher et leur rendirent même l'espoir d'éviter un conflit sanglant. Un compte rendu des événements de l'Indre rédigé par les soins de l'administration fut répandu dans tout le département. Ce document se terminait par un chaleureux appel aux déserteurs. « N'hésitez plus, citoyens, à rentrer dans le devoir. Rendez-vous avec confiance auprès du commissaire du pouvoir exécutif qui vous rouvrira le chemin de l'honneur, en vous dirigeant vers les armées du Nord où vos frères vous attendent..... Hâtez-vous d'épargner à vos parents, à vous-mêmes, à tous ceux qui voudraient favoriser votre désobéissance le sort qui a frappé les rebelles du département de l'Indre. La république triomphera des fanatiques, des royalistes, des intrigants et des lâches [4]. »

Ces exhortations ne furent point entendues. « Goûtée et bien

1. Arch. du Cher, L. 224. Arrêté du 1er vent.
2. *Ibid.*, L. 945. Lettre du commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité d'Aubigny (10 vent.).
3. Reg. de la police générale (25-28 vent.).
4. Arch. du Cher, L. 224.

sentie de tous les vrais patriotes [1], cette proclamation n'eut pas plus de succès que les précédentes. Elle paraît même n'avoir eu d'autre effet que de déchaîner la rébellion. Partout dans les campagnes les cloches recommencent à sonner. A Sancerre même, le jour de la réquisition des chevaux destinés aux armées, les habitants refusent formellement de se dessaisir de leurs bêtes. Le bruit court avec insistance que sous peu la ville sera attaquée par les brigands [2]. Quelques-uns, il est vrai, soutiennent au contraire, mais sans convaincre personne que, découragés par la défaite des royalistes de l'Indre, ceux du Sancerrois remettent à une époque ultérieure l'exécution de leurs projets. Aussi Dugenne n'est-il rien moins que rassuré, et, tout en jurant de mourir à son poste, en bon républicain, exhorte-t-il le Département à expédier, sans plus tarder, des renforts et des munitions. Ne sait-on donc pas à Bourges que la plupart des habitants de Sancerre, loin de s'opposer à la révolte sont disposés à se tourner contre les défenseurs de la loi? Les renseignements recueillis par l'administration municipale, dans sa séance extraordinaire du 10 germinal, ne laissent plus aucun doute sur l'imminence du danger. Deux voitures d'armes sont arrivées à Jars : des citoyens dignes de foi l'affirment. D'autres ont vu des bandes de déserteurs de la première réquisition se diriger vers ce bourg, en armes et la cocarde blanche au chapeau. Aux portes mêmes de la ville, dans le village de Saint-Satur, un canonnier de la garde nationale a été arrêté et maltraité par les brigands. L'opinion générale est que l'attaque aura lieu dans un délai de deux ou trois jours, peut-être même plus tôt. Aussi la municipalité enjoint-elle aux gardes nationaux de rechercher et de dissoudre au besoin les rassemblements suspects ; la garde de la ville est triplée, un courrier expédié à Bourges porteur de l'arrêté municipal et d'une lettre conçue en termes pressants. « L'orage qui gronde dans nos cantons est près d'éclater..... Nous désirerions bien que son explosion n'eût pas lieu ou bien qu'elle fût tellement différée que les secours que nous attendons de vous soient arrivés... Soyez assurés qu'en attendant nous ferons bonne contenance, et, supposé que

1. Arch. du Cher, L. 984, Dugenne à Heurtault-Lamerville (8 germ.).
2. *Ibid.*, Dugenne à Heurtault-Lamerville (10 germ.).

l'ennemi vienne nous attaquer, nous sommes tout disposés à mourir à notre poste [1]. » Ces pressentiments n'étaient que trop justifiés. Le lendemain, à deux heures du matin, Dugenne expédiait une nouvelle lettre annonçant le début de la révolte : « Citoyen, les brigands n'ont pas encore paru; on nous avait même assuré que les lâches déserteurs les avaient quittés, mais dans l'instant on vient de m'avertir de Saint-Satur, que les chefs de cette horde de scélérats viennent de rassembler ceux de cette commune et les ont emmenés, pour revenir bientôt, disent-ils, tomber sur Sancerre..... Ils ont réussi soit par eux, soit par leurs émissaires à égarer le peuple, au point qu'il désire voir arriver cette exécrable bande, disant qu'ils ne viennent pas pour faire du mal, mais bien pour rétablir la religion, proclamer le Roi et châtier les républicains..... Les fanatico-royalistes sont d'une joie révoltante..... Si vous ne nous envoyez très promptement des forces imposantes, c'en est fait; nous succombons et tous les républicains seront sacrifiés...., Ne perdez pas de temps; le mal est à son comble [2]. »

Les rebelles s'étaient en effet décidés à engager la lutte. A la vérité, depuis que la défaite des royalistes à Palluau et à Bùzançais avait fait perdre l'espoir d'un soulèvement général des départements du Centre, Phélippeaux se montrait hésitant. Les hommes les plus clairvoyants de son parti, ceux à qui la connaissance du pays et des habitants permettait une saine appréciation des choses, doutaient maintenant du succès et ne se trompaient pas sur la portée possible du mouvement. « Ils n'avaient point, écrit, Hyde de Neuville, l'ambition illusoire d'obtenir de grands résultats d'une action isolée; aussi leur but était-il d'opérer une diversion utile à la Vendée, et, qui sait, si le mouvement réussissait de parvenir à faire jonction avec Charrette vers lequel toutes les espérances se tournaient alors [3]. » Les royalistes ignoraient encore à ce moment la mort du chef vendéen, et, lorsque quelques jours plus tard, les chefs furent informés de cette fâcheuse nouvelle, ils eurent grand soin de la tenir secrète. En outre les paysans n'inspiraient à Phé-

1. Arch. du Cher, L. 224. L'administration municipale de Sancerre aux cns administrateurs du département.
2. *Ibid.*, L. 984, Dugenne à Heurtault-Lamerville (13 germ., 2 h. matin).
3. Hyde de Neuville, *Mémoires*, t. I, p. 141.

lippeaux qu'une médiocre confiance ; il les savait braves, mais susceptibles de se débander et de s'enfuir à la moindre cause de panique. Dupuy, l'un des chefs de l'insurrection de l'Indre, l'avait mis en garde contre les gens des campagnes. « Les vieux paysans, lui écrivait-il, surtout les pères de famille sont très J.. f... de leur métier, quoique d'une excellente opinion.... Dix cavaliers appuyés de quelques gendarmes suffisent à disperser trois cents hommes armés de faux [1] ». Instruit par ces avertissements le commandant de l'armée royale et catholique tergiversait ; il cherchait à gagner du temps, car il attendait l'arrivée de quelques jeunes gens capables de le seconder et d'encadrer solidement ses troupes. Aussi, dans un conseil de guerre tenu à Jars, proposa-t-il de retarder l'ouverture des hostilités, d'abord fixée au 3 avril (13 germinal), et de la reporter quinze jours plus tard. Cette proposition ne put être adoptée. Un certain nombre de chefs, que Phélippeaux avait négligé de prévenir, ignoraient la modification apportée au plan primitif, d'autres s'y opposèrent. Bataille survint, accompagné de quelques acolytes et somma Phélippeaux d'exécuter le complot la nuit suivante [2]. Peut-être craignait-il de voir se refroidir l'ardeur des déserteurs et des paysans ; peut-être avait-il connaissance des mesures de répression projetées par l'administration du département. Il n'en est pas moins certain que ses objurgations passionnées et véhémentes triomphèrent des hésitations du représentant de Louis XVIII. Un incident imprévu contribua à hâter le dénouement. Un émissaire royaliste du nom de Bonin, envoyé à Sancerre pour distribuer des proclamations aux habitants fut reconnu par quelques-uns d'entre eux et conduit au district. Il réussit à sortir indemne de l'interrogatoire auquel il fut soumis, mais les papiers, dont il avait confié la garde à la femme d'un de ses amis, furent livrés par elle aux autorités [3]. Les projets des rebelles se trouvaient connus ; il importait de les exécuter, avant que les républicains n'eussent eu le temps de se mettre en défense. Aussi l'ordre d'insurrection fut-il donné. Dans la nuit du 12 au 13 germinal le tocsin sonna dans

1. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 10. Acte d'accusation de Passaplan.
2. Hyde de Neuville, *Mémoires*, t. I, p. 143.
3. *Ibid.*, t. I, p. 141.

toutes les communes du canton. A ce signal, paysans, prêtres réfractaires accoururent. Bientôt une colonne de 2000 hommes environ, dont 400 bien armés, escortée d'un grand nombre d'enfants et de femmes, se mit en marche. A six heures du matin, elle entrait croix et bannière en tête, dans le bourg de Sury-en-Vaux, abattait l'arbre de la liberté, arborait le drapeau blanc, et, grossie d'un contingent conduit par Bûcher-Martigny, juge de paix du canton, prenait la route de Sancerre [1].

Il était environ dix heures du matin lorsque les bandes royalistes apparurent devant les murs de la ville. Aussitôt, Guillaumot envoyé en parlementaire se présenta, porteur d'une proclamation signée : Phélippeaux, lieutenant général des armées du roi et Bûcher, prieur de Jallognes, secrétaire. Invités à se rendre, les habitants ne tentèrent aucune résistance. Les patriotes n'étaient pas en nombre. La garde nationale répartie entre quatre postes ne comptait que 154 hommes au témoignage du commandant Gravot, 100 même, selon le rapport de la municipalité. On possédait bien deux canons, mais seulement sept ou huit livres de poudre. Les armes portatives manquaient ; quarante hommes n'avaient à leur disposition que des piques ; les autres étaient munis de fusils de calibre ou de chasse avec quatre-vingts cartouches. Les renforts demandés à Bourges risquaient fort de ne point arriver à temps, non plus que les secours réclamés aux localités voisines du département de la Nièvre, Pouilly-sur-Loire et la Charité. Aussi le commissaire du pouvoir exécutif, la garde nationale et avec eux un certain nombre d'habitants prirent-ils le parti d'abandonner la place et de se replier sur Bourges, où ils arrivèrent le lendemain. Leur départ fut si précipité, qu'ils négligèrent d'enclouer les deux canons qu'ils ne pouvaient emmener et même oublièrent d'emporter leur drapeau. La situation, inquiétante, à coup sûr, n'était cependant pas assez désespérée pour excuser une fuite aussi prompte. La position de Sancerre au sommet d'une colline escarpée eût permis à une poignée d'hommes résolus, d'arrêter les assaillants pendant quelques heures. Il n'en eût point fallu davantage. Dans la journée même du 13 germinal, un détachement de gendarmerie venu de Cosne s'avança

1. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 9, 11. Acte d'accusation de Passaplan.

jusqu'au bourg de Saint-Thibaut et ne rebroussa chemin qu'en apprenant la retraite des républicains. Le lendemain apparaissait sous les murs de la ville un détachement de cavalerie arrivant d'Orléans. Gravot, qui était resté à Sancerre, put entrer en relation avec le chef d'escadron qui les commandait; mais cet officier ne voulut point tenter une attaque. Il se borna à remettre un ordre signé de sa main pour le commandant militaire de Cosne à Gravot. Celui-ci se rendit alors dans cette ville, mais à peine y était-il arrivé qu'on l'arrêtait comme suspect et qu'on le gardait en prison durant trois jours. Les rebelles demeurèrent donc maîtres de la place. Quelques patriotes pourtant blâmaient l'attitude des républicains. « Si l'on eût suivi mon conseil, écrivait le lendemain un témoin oculaire, c'est-à-dire si on ne fût parti qu'après avoir vu les forces de l'ennemi, les rebels (*sic*) ne seraient pas entrés pour le moins hier [1]. » On ne saurait toutefois oublier qu'une bonne partie de la population était d'avance gagnée à la cause royaliste. La plupart des habitants manifestaient ouvertement leur sympathie pour les insurgés; beaucoup comptaient parmi eux des amis ou des parents. Les patriotes avaient à craindre les ennnemis du dedans, autant et plus peut-être que les ennemis du dehors. Quoi qu'il en soit, l'occupation de Sancerre permettait aux insurgés de commander à la fois le cours de la Loire et tout le pays jusqu'aux environs de Bourges.

Maître de la ville, Phélippeaux y avait reçu un accueil chaleureux. « Tout le monde, raconte le témoin occulaire déjà cité, porte ici la cocarde blanche. » Des manifestations royalistes et catholiques se produisirent. Louis XVIII fut acclamé, le drapeau blanc arboré, l'arbre de la liberté renversé, quelques citoyens forcés de crier « vive le Roi ». Mais il ne fut point commis, ce semble, d'actes de brigandage et de violence. Sans doute Bataille et ses acolytes se répandirent en menaces contre les patriotes et les prêtres assermentés, mais ils durent se borner à de vaines paroles. Le commandant en chef et les plus sages de ses lieutenants comprenaient, en effet, qu'il importait de ne pas compromettre leur cause par des crimes inutiles. Les premiers avis parvenus au département annonçaient le

1. Arch. du Cher, L. 984. Lettre adressée de Sancerre au citoyen Lepiot.

pillage des archives et la destruction des papiers publics ; on reconnut plus tard que tous les documents officiels étaient restés intacts [1]. Aussi bien les administrateurs des cantons restés fidèles à la république, exagéraient-ils les méfaits des brigands afin de maintenir plus sûrement les citoyens dans le devoir. « Ces scélérats, s'écriaient dans une proclamation, les officiers municipaux du canton d'Argent [2], qui ne peuvent plus échapper à la punition de leurs crimes, veulent, avant de les expier, vous égorger, égorger vos femmes et vos enfants, vous piller..... Déjà ils se sont emparés, dans le pays où ils sont des bestiaux des laboureurs..... C'est un vol général, un pillage, un incendie dont vous êtes menacés. » Ce tableau ne correspond nullement à la réalité. La vérité est que, pour se procurer des fonds les royalistes se sont emparés de la caisse de l'enregistrement [3], mais qu'ils n'ont pas touché aux propriétés particulières. Ils ont ainsi frappé Sancerre d'une contribution de 1.000 écus, assez légère, en vérité, si elle n'avait été levée presque exclusivement sur les protestants. Prêtres et paysans avaient même voulu taxer à part les calvinistes de la ville et leur imposer le paiement de 12.000 livres. L'un des aventuriers venus de Vendée, Guillaumot, approuvait fort cette mesure ; Bûcher-Martigny et quelques autres y étaient opposés et firent entendre des protestations énergiques. Les adversaires en seraient peut-être venus aux mains si Phélippeaux, « d'un caractère doux et humain, » n'avait réussi, non sans peine, à mettre à la raison ses peu dociles auxiliaires [4].

Mais il ne suffisait pas au représentant de Louis XVIII de se procurer de l'argent, il lui fallait aussi renforcer son armée, avant de poursuivre ses opérations militaires. Aussi le voyons-nous, à peine entré dans la ville, rédiger une nouvelle proclamation, adressée à ceux des habitants qui avaient abandonné Sancerre. A ceux qui regagneraient leur domicile dans un délai de quatre jours, à partir du 15 germinal, il promettait amnistie complète. Ce délai passé il

1. Reg. de la police générale, p. 101.
2. Reg. de la municipalité du canton d'Argent, f° 23 t.
3. Reg. de la police générale, f° 101.
4. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II. p. 437. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 14 t. Acte d'accusation de Bûcher-Martigny.

autoriserait le pillage chez tous ceux qui ne seraient point rentrés dans leurs foyers [1]. Un émissaire, porteur de la proclamation, fut envoyé à la poursuite des fuyards, pour les inviter à revenir à Sancerre. Mais cet individu, nommé Evezard, commit la maladresse de se laisser capturer par la gendarmerie près du bourg des Aix. Conduit au chef-lieu et interrogé par le général Désenfants, il n'hésita pas, afin de se tirer d'embarras, à se donner comme transfuge de la cause royaliste et s'empressa de fournir aux autorités républicaines des renseignements précis sur le nombre et les projets des rebelles. Ignorant cet incident, Phélippeaux continuait ses manœuvres et travaillait par tous les moyens à grossir l'effectif de ses bandes. Par ses ordres, on répandait le bruit que, le jour même de l'entrée des royalistes à Sancerre, des soulèvements analogues avaient éclaté sur divers points du territoire. Les deux villes les plus importantes de la région, Bourges et Orléans, s'étaient prononcées, assurait-on, contre la constitution et avaient proclamé Louis XVIII [2]. En même temps, des détachements armés parcouraient les diverses communes du canton, enrôlant de gré ou de force de nouveaux volontaires. L'armée catholique et royale se trouva ainsi portée en quelques jours à près de huit mille hommes [3]. Une sorte de levée en masse fut organisée dans tout le Sancerrois. Au son du tocsin, les paysans devaient prendre les armes, et, munis de vivres pour trois jours venir se mettre à la disposition du général [4]. Enfin, désireux de maintenir le bon ordre et d'éviter l'anarchie, Phélippeaux se propose d'organiser un gouvernement régulier. Il donne l'ordre à toutes les paroisses occupées par les insurgés de procéder le dimanche 10 avril (21 germinal) à la nomination d'un syndic et d'un capitaine. Ceux-ci, à leur tour, auront à désigner un syndic général chargé de la correspondance avec le général. Syndics et capitaines se préoccuperont avant tout de rechercher dans leur circonscription les déserteurs de la première réquisition qu'ils enverront à Sancerre servir sous les drapeaux de l'armée catholique [5]. Phélippeaux n'eut d'ailleurs pas

1. Lettre adressée au citoyen Lepiot. — Reg. de la police générale, f° 92.
2. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 11. Acte d'accusation de Passaplan.
3. Chassin, *loc. cit.*, t. II, p. 437.
4. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 17 t.
5. *Ibid.*, f° 22.

le loisir de mettre ses plans à exécution. Il lui fallut bientôt se préoccuper des moyens d'échapper aux troupes que les autorités républicaines dirigeaient contre lui.

Au moment même où la rébellion si longtemps menaçante allait enfin éclater au grand jour, le Département s'était décidé à prendre les mesures répressives tant de fois réclamées par la municipalité de Sancerre et par le commissaire du pouvoir exécutif auprès de ce canton. Le 11 germinal, en effet, un arrêté des administrateurs du département enjoignait aux cantons déjà précédemment requis de fournir un contingent destiné à la recherche des déserteurs, d'expédier sur-le-champ les citoyens désignés pour en faire partie, ou ceux qui seraient nécessaires pour compléter l'effectif déjà rendu à Bourges. Choisis parmi les hommes sans infirmité et en état de porter les armes, les réquisitionnaires étaient tenus de se trouver au chef-lieu le 15 germinal. Les absents ou les malingres seraient remplacés aux frais de la municipalité dont le contingent serait incomplet [1]. Un autre arrêté, pris au reçu des nouvelles alarmantes parvenues de Sancerre, invitait le général Désenfants à faire venir à Bourges cinquante chasseurs et deux compagnies de grenadiers. Soixante-dix gendarmes à cheval, bien équipés et bien montés, ainsi que quinze ou vingt citoyens désignés par la municipalité se joindraient à la cavalerie de cette petite colonne expéditionnaire. Des approvisionnements de poudre et de plomb étaient constitués, des souliers fournis par les magasins militaires à ceux des gardes nationaux qui en étaient dépourvus. Deux jours plus tard, le département ajoutait aux dispositions précédentes quelques mesures complémentaires. Sur la demande de Désenfants, il confiait à l'un de ses membres, le Cⁿ Auclerc, les fonctions de commissaire civil près la force armée organisée contre les déserteurs et l'autorisait à emmener comme secrétaire le Cⁿ Duchet, ancien commissaire des guerres [2]. Invitation était adressée à la municipalité de Bourges de presser l'organisation des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, destinées à maintenir l'ordre dans la ville, et d'enrôler les citoyens qui consentiraient à servir

1. Reg. de la police générale, f° 89.
2. Arrêté du 13 germinal. Reg. de la police générale, f° 89.

comme volontaires sous les ordres du général. Enfin des lettres furent expédiées au général Hoche, commandant en chef de l'armée des côtes de l'Océan, dont le quartier général se trouvait à Tours, pour solliciter l'envoi d'une demi-brigade d'infanterie, et au ministre de la guerre, pour l'informer de la situation et des mesures adoptées [1].

C'est à ce moment qu'arriva la nouvelle de l'occupation de Sancerre (3 germinal). Il eût été possible à l'administration de prendre aussitôt l'offensive. Ne disposait-elle pas, en effet, du détachement de réquisitionnaires en train de se constituer, de la gendarmerie et de la compagnie de canonniers de Bourges? Elle préféra pourtant attendre l'arrivée de renforts demandés au général en chef. Outre qu'il importait de ne pas dégarnir le chef-lieu de toute force publique, on craignait aussi, et non sans raison, qu'un échec des patriotes n'aggravât l'insurrection et qu'une défaite des républicains en procurant des armes aux rebelles, ne leur fournît les moyens de prolonger la résistance. Mais cette temporisation, dictée par la prudence n'empêche pas les autorités d'agir avec énergie. Dès le 14 germinal, le Directoire départemental se proclame en permanence et la municipalité suit son exemple [2]. La garde nationale prend les armes, établit des postes aux diverses issues de la ville, aux portes des édifices publics, près des magasins de vivres et de munitions. Des patrouilles circulent dans les rues nuit et jour. Les municipalités des cantons les plus importants, Vierzon, Melun, Lignières, Châteauneuf, la Celle-sur-Cher, Dun-sur-Auron, Argent, Aubigny, Henrichemont mobilisent également la garde nationale et arrêtent les individus suspects [3]. Le plus parfait accord ne cesse de régner entre les autorités militaires et les autorités civiles. Celles-ci ne négligent rien de ce qui peut faciliter la tâche du général et rendre plus certaine la répression de la révolte. Quatre-vingt-dix canons destinés à l'armée de la Loire sont rassemblés à la « cannonière » de Saint-Germain-sur-Auron. Le commissaire exécutif en fait expédier sur-

1. Reg. de la police générale, f° 90.
2. Cette permanence cesse le 22 germinal.
3. Reg. de la police générale, f° 89 t. Reg. de la municipalité du canton d'Argent, f° 23.

le-champ quelques-uns à Bourges [1]. Sur la proposition de la municipalité, Heurtault-Lamerville réquisitionne les chevaux de selle existant en ville, afin de monter les différents agents civils qui accompagneront les colonnes et les courriers porteurs de dépêches [2]. Enfin une enquête est ouverte sur les événements de Sancerre. A mesure qu'ils arrivent, les réfugiés sont conduits au Département et interrogés sur les faits dont ils ont été témoins. Un rapport détaillé est rédigé d'après les indications ainsi recueillies et transmis au gouvernement [3]. Ayant eu connaissance de la proclamation adressée par Phélippeaux aux habitants pour leur ordonner de regagner leurs foyers, le commissaire du pouvoir exécutif enjoint aux réfugiés de rester à Bourges jusqu'au complet rétablissement de l'ordre. Toute communication doit être rompue avec Sancerre, tant que la place sera au pouvoir des rebelles. Aussi refuse-t-on de délivrer des passeports pour cette destination [4]. Les lettres déposées à la poste pour cette localité sont transmises au commissaire du pouvoir exécutif et décachetées. Des citoyens porteurs de la sommation royaliste, des individus d'allure suspecte, des vagabonds et des étrangers arrêtés par la gendarmerie sont incarcérés dans les prisons du chef-lieu [5]. Ces diverses mesures produisent un excellent effet. La tranquillité la plus complète règne à Bourges et dans toutes les parties du département que les rebelles n'ont point occupées. Les municipalités se montrent toutes fidèles à la constitution et disposées à défendre le gouvernement légal. Enfin l'arrivée des troupes envoyées par Hoche au département du Cher va permettre aux républicains de prendre l'offensive. Dès le 17 germinal le général de division Canuel chargé de la direction des opérations militaires est à Bourges où il se concerte avec les autorités civiles [6]. Douze cents hommes de la 183e demi-brigade et cent chasseurs du 21e régiment sont en marche. C'est donc, avec les forces locales, et sans tenir compte des détachements que pourront fournir le département de

1. Reg. de la police générale, fo 91 t.
2. *Ibid.*, fo 94.
3. *Ibid.*, fos 90, 94.
4. *Ibid.*, fo 94.
5. *Ibid.*, fos 93, 96.
6. *Ibid.*, fo 95.

la Nièvre et les dragons de Cosne, une petite armée de près de 2.000 hommes que Canuel et Désenfants vont avoir sous leurs ordres. Le 19 germinal les deux généraux se mettent en marche, accompagnés d'environ 1.200 hommes [1].

Pendant ce temps la situation de Phélippeaux à Sancerre devenait critique. L'enthousiasme public s'était refroidi. Chaque jour le chef royaliste voyait ses troupes l'abandonner. Les paysans le quittaient prétextant la nécessité de ne pas négliger complètement leurs travaux; quant aux déserteurs, ils ne se souciaient pas plus d'être enrégimentés sous les drapeaux du Roi que sous ceux de la République [2]. Les nouvelles reçues par le lieutenant général augmentaient encore son inquiétude. Malgré le secret dont le département avait entouré ses préparatifs, Phélippeaux avait appris la formation et le départ d'une colonne chargée d'opérer contre lui. Il n'ignorait pas non plus que 1.500 hommes expédiés de Paris sur l'ordre du ministre de la guerre étaient arrivés à Orléans, que les autorités de la Nièvre faisaient border de canons la rive droite de la Loire, qu'à Tours enfin, 3.000 hommes de l'armée de Hoche n'attendaient que l'ordre du général en chef pour se porter contre lui [3]. Pour ne pas se trouver enfermé dans Sancerre, Phélippeaux prit la résolution d'en sortir et de pousser une pointe hardie dans la direction de Bourges. Peut-être espérait-il s'emparer de la ville par surprise, y lever une contribution et revenir ensuite continuer la guerre de partisans dans le Sancerrois où la nature du pays, couvert de bois et de vignes rendait les opérations régulières à peu près impossibles. Les insurgés quittèrent donc la ville le 20 germinal au matin, formés en trois colonnes, l'une, sous les ordres de Guillaumot longeant la Loire, dans la direction de Herri et de la Charité, la seconde commandée par Phélippeaux en personne marchant sur le bourg de Sens-Beaujeu [4], la troisième, enfin s'avançant du côté d'Henrichemont. Les royalistes atteignirent cette localité le jour même; ils y abattirent l'arbre de la liberté, arborèrent le drapeau blanc, puis ayant poursuivi leur route jusqu'aux environs de Ivoy-le-Pré se virent arrê-

1. *Moniteur*, Précis des événements relatifs à la prise de Sancerre, *loc. cit.*
2. Chassin, *Mémoire sur les menées du parti royaliste* (*loc. cit.*, t. II, p. 435).
3. *Moniteur*, *loc. cit.*
4. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 19 r.

tés par la garde nationale, qui fit bonne contenance et réussit à les séparer. La nouvelle de ces événements produisit à Bourges une assez vive émotion. L'administration s'empressa de pourvoir à la sécurité de la ville. Cent hommes, qui venaient d'arriver de l'armée de la Loire, bivouaquèrent sur les routes de Sancerre, d'Aubigny et d'Henrichemont; les différents postes furent doublés; la gendarmerie envoyée à la découverte [1]. Ces précautions furent heureusement inutiles. Le 22 germinal, en effet, à deux heures et demie du matin, une estafette accourue de Sancerre annonçait la victoire de l'armée républicaine.

Celle-ci, au sortir de Bourges, s'était séparée en deux colonnes; l'une, sous les ordres de Canuel devant tourner Sancerre par la droite, l'autre, sous les ordres de Désenfants et du chef de brigade Chalon, devant opérer sur la gauche et rejoindre la première le 21 au matin, sous les murs de la ville. Canuel ne rencontra aucun obstacle. Le 21, au lever du jour, il pénétrait dans la place où les gardes nationaux de la Nièvre étaient entrés aussitôt après le départ des rebelles [2]. Désenfants au contraire s'était heurté aux insurgés. Son avant-garde formée de vingt-cinq hommes de troupe de ligne, de sept chasseurs à cheval et de trente gardes nationaux prit contact avec l'ennemi à l'entrée du bourg de Sens-Beaujeu, vers trois heures du matin. Les royalistes y étaient arrivés le 20 germinal au soir et s'y étaient établis pour passer la nuit. Selon Hyde de Neuville les républicains usèrent d'un stratagème pour surprendre leurs adversaires. Interpellés par les sentinelles, ils répondirent à leur : « Qui vive, » — « royalistes »; et purent ainsi pénétrer jusqu'au cœur même du bourg [3]. Cette assertion paraît inexacte; on n'en trouve mention ni dans le rapport officiel du général Désenfants aux administrateurs du département, ni dans l'acte d'accusation, ni dans le « Mémoire sur les menées du parti royaliste », qui raconte cet engagement avec quelques détails. Le général républicain prétend au contraire que les insurgés tirèrent les premiers. Quoi qu'il en soit, les royalistes au nombre d'environ 300 résistèrent énergiquement pen-

1. Reg. de la police générale, f° 98. Séance du 21 germ., 5 h. du soir.
2. Hyde de Neuville. *Mémoires*, t. II, p. 145.
3. *Ibid.*, t. II, p. 145.

dant près de six heures. Cependant, chargés à la baïonnette par les « bleus », ils finirent par se débander et prirent la fuite, laissant sur le terrain une centaine de morts [1]. Trois des principaux chefs avaient été tués, parmi eux Bûcher ex-prieur de Jallognes, aumônier de l'armée catholique, mortellement frappé tandis qu'il remplissait sur le champ de bataille les fonctions de son ministère. Les républicains, au contraire n'avaient perdu que deux hommes. Quelques heures après les vainqueurs faisaient une entrée solennelle à Sancerre. En tête de la colonne s'avançait un hussard revêtu des ornements sacerdotaux de Bûcher, puis, derrière les soldats, deux voitures chargées de munitions et de vivres, enfin les chevaux des rebelles ainsi qu'une vingtaine de prisonniers [2].

Cette escarmouche qui désorganisa les bandes royalistes mit fin à l'insurrection. La répression avait donc été fort rapide. « En dix jours, écrit Heurtault-Lamerville, la rébellion a éclaté, les troupes se sont rendues de tous côtés et à grandes journées sur le noyau (*sic*) de la contre-révolution. Les généraux ont dispersé les rebelles et les troupes de la république sont cantonnées dans les lieux où s'étaient formés les rassemblements royalistes. On arrête les fuyards, on va juger les coupables ; quelques-uns donnent des renseignements précieux. La tranquillité se rétablit. La République triomphe [3]. » A la suite de la défaite de Sens-Beaujeu les chefs du mouvement s'étaient dispersés. Quelques-uns, notamment Phélippeaux et Guillemot, avaient réussi à traverser la Loire et s'étaient réfugiés dans la Nièvre. Les autres, traqués par les gardes nationales, auxquelles des ordres rigoureux avaient été donnés, tombèrent presque tous aux mains des républicains. En informant les municipalités de l'échec des royalistes, le Département leur avait recommandé de surveiller attentivement le territoire et d'arrêter tous les « brigands » qui pourraient s'y montrer [4]. Dans certaines localités, sans même attendre les injonctions du commissaire du pouvoir exécutif, des

1. Malfuson (*Histoire de Sancerre*) évalue le nombre des morts à 40. Le chiffre de 100 est au contraire donné par les documents officiels et par le *Mémoire sur les menées du parti royaliste*. Hyde de Neuville se borne à indiquer les noms de quelques-unes des victimes.

2. Reg. de la police générale, fos 98 t, 102 t.

3. *Moniteur*, *loc*, *cit*.

4. Reg. de correspondance générale, no 1297.

patrouilles avaient été organisées qui battaient la campagne et saisissaient les étrangers et les gens suspects [1]. Des soldats de ligne et des gendarmes avaient été envoyés à Henrichemont et avaient conduit à Bourges un grand nombre de prisonniers [2].

Malgré les craintes provoquées par cette insurrection, malgré les ordres sévères du Directoire, les représailles exercées par les républicains ne furent pas très rigoureuses. Au lendemain de la victoire, les généraux Canuel, Désenfants et Chérin envoyé extraordinaire du ministre de la guerre, s'étaient concertés avec Auclerc, commissaire civil, muni de pleins pouvoirs par le département, sur les mesures à prendre. On décida tout d'abord de destituer tous les administrateurs suspects de complicité avec les rebelles [3] : en outre toutes les communes du canton de Sancerre furent désarmées et celles qui avaient pris une part active à la révolte frappées d'une contribution de guerre de 22.000 livres [4]. Les troupes restèrent cantonnées à Sancerre, mais sur les trois bataillons d'infanterie envoyés d'Orléans à Bourges, deux seulement restèrent en garnison dans le Cher. Enfin Chérin demeura quelque temps sur les lieux, afin de s'enquérir des causes de la révolte et d'en rechercher les véritables auteurs. En somme le gouvernement n'abusa pas de la victoire. Les administrateurs du département, aussi bien que Chérin lui-même, affectaient, dans leurs proclamations, de traiter les habitants des communes insurgées comme des égarés plutôt que comme des coupables. « Faites oublier, écrivaient les premiers, par une conduite sage et républicaine les égarements dans lesquels vous êtes tombés..... Mettez-vous en garde contre les insinuations qui vous prépareraient de nouveaux malheurs..... cultivez vos champs paisiblement, hâtez-vous de payer vos contributions..... renvoyez au poste de l'honneur vos enfants sujets à la réquisition, s'il en est encore parmi vous. » « C'est surtout les chefs de la révolte, proclamait de son côté Chérin, que le gouvernement veut atteindre; contre eux il s'arme d'une sévérité inflexible.....

1. Correspondance de la municipalité de Levet, f° 176 (22 germ.).
2. Reg. de la police générale, f° 100 t.
3. *Ibid.*, f° 129.
4. *Moniteur*, *loc. cit.* Compte rendu de l'administration départementale du Cher, p. 28.

mais il aime à pardonner à la faiblesse, à l'erreur, au repentir..... Je viens, en son nom, vous apporter l'assurance de sa sollicitude paternelle et me concerter avec vos administrateurs sur les moyens de ramener au milieu de vous la paix et le bonheur [1]. » Seuls les prêtres réfractaires furent durement frappés. L'arrêté pris contre eux le 25 ventôse fut remis en vigueur, la gendarmerie chargée de les rechercher et les diverses municipalités convoquées le 10 floréal, à l'effet d'assurer la stricte exécution des mesures relatives à l'exercice des cultes [2].

La modération dont faisaient montre les représentants de l'autorité publique contribua à ramener le calme dans la contrée. Cependant si le désordre avait cessé, la tranquillité n'en était pas moins plus apparente que réelle. Les ennemis de la République se tenaient en repos, mais ne demandaient qu'un prétexte pour reprendre les armes. Dugenne s'en plaint en termes pittoresques : « Nos fanatico-royalistes baissent tous les oreilles, mais avec cet instinct haineux du mulet toujours prêt à donner une ruade lorsque l'occasion s'en présentera [3]. » A tout instant les troubles semblent sur le point de recommencer. Phélippeaux s'évade des prisons de Bourges à la fin de l'an IV, aussitôt le pays s'agite [4]. Quelques semaines plus tard c'est Bataille qui reparaît dans le Sancerrois, non sans causer de vives inquiétudes aux autorités publiques [5]. Les déserteurs, de leur côté, n'ont pas tous rejoint les armées, et de nouveaux rassemblements sont signalés près de Sury-en-Vaux. En nivôse, le bruit court même que les brigands vont revenir et piller Sancerre [6]. La tranquillité ne fut complètement rétablie qu'avec la restauration officielle du catholicisme, au début du Consulat.

Les véritables coupables avaient d'ailleurs réussi à se soustraire à la justice. Si Guillaumot et Bataille étaient restés introuvables, Phélippeaux avait été arrêté à Orléans le 12 août et conduit à Bourges. Mais ses amis ayant gagné ses gardiens à prix d'argent, il

---

1. Proclamation du général Chérin à ceux ayant pris part à l'insurrection.
2. Reg. de la police générale, fos 100 t, 101, 101 t.
3. Dugenne à Heurtault-Lamerville (7 flor. an IV).
4. *Ibid.* (4e Jour complémentaire an IV).
5. *Ibid.* (19 vendém. an V).
6. *Ibid.* (4 niv. an V).

avait pu prendre la fuite [1]. Au lendemain de l'affaire de Sens-Beaujeu, les arrestations avaient été nombreuses, mais beaucoup n'avaient pas été maintenues. L'un des individus les plus compromis, Bedane, ex-agent municipal de Sancerre, acquitté par le tribunal criminel s'était vu réintégré dans ses fonctions [2]. L'autorité militaire et la justice civile s'étaient disputé le procès. La compétence du tribunal criminel ayant été finalement reconnue, quatre-vingts inculpés, arrêtés par ordre des généraux, des municipalités, des juges de paix, furent traduits devant le jury d'accusation. Après un interrogatoire minutieux trente-cinq personnes furent remises en liberté [3]. Les autres comparurent devant le tribunal criminel. Les accusés étaient au nombre de quarante-cinq dont trois contumaces, Phélippeaux, Guillaumot et Bataille. On comptait parmi eux huit propriétaires ou cultivateurs, deux juges de paix et un greffier, cinq agents municipaux ou secrétaires de municipalités, un prêtre insermenté et cinq prêtres constitutionnels, un notaire et deux clercs, un prisonnier de guerre, un déserteur de l'empire, un hussard en congé, un ancien soldat, des marchands, des commis, des journaliers et des domestiques [4]. Ouverts le 25 brumaire an V, dans la grande salle de l'École centrale du Cher, mise à la disposition du tribunal par arrêté du département, les débats ne prirent fin que le 30, à 9 heures du soir. L'absence des principaux instigateurs de la révolte diminua l'intérêt du procès. Les inculpés n'étaient pour la plupart que des comparses. Accusés d'avoir porté les armes contre la République ou de s'être faits complices des rebelles, ils adoptèrent un système de défense uniforme, prétendant n'avoir pas participé aux événements de germinal, ou, s'ils y avaient joué un rôle, y avoir été contraints de vive force. Le jury se laissa convaincre et prononça un verdict d'acquittement général. Les inculpés furent immédiatement élargis à l'exception de deux, Kotzich et Evezard réclamés par l'autorité militaire [5].

---

1. Pour les détails de cette évasion, cf. Hyde de Neuville, *Mémoires*, t. II, p. 431.
2. Reg. de la police générale, f° 121.
3. Reg. du tribunal criminel du Cher, f° 7.
4. *Ibid.*, f° 8, liste des accusés.
5. *Ibid.*, f° 421.

Interprètes de l'opinion publique les jurés avaient sans doute voulu, par ce verdict singulièrement bienveillant, effacer jusqu'aux derniers souvenirs des événements, qui, l'année précédente, avaient troublé le département du Cher. Ils pouvaient, en effet, sans inconvénient se montrer généreux. L'insurrection de germinal n'avait point causé de danger sérieux à la République. Les causes en étaient toutes locales, et seule, l'intervention de quelques intrigants royalistes avait pu faire dégénérer le mécontentement de paysans ignorants mais attachés à leurs prêtres en une rébellion ouverte. La décision et l'énergie des autorités civiles et militaires avaient empêché le mouvement de s'étendre et les agents monarchistes eux-mêmes, instruits par leur échec, renonçaient à l'espoir de provoquer jamais un soulèvement général des départements du centre.

Georges Yver.

L'Histoire de la politique extérieure de Napoléon Ier

ÉTAT DES TRAVAUX ET QUESTIONS A TRAITER

Il n'est point nécessaire sans doute d'insister longuement sur l'intérêt de l'histoire de la politique extérieure de Napoléon Ier. Cependant il est remarquable qu'elle n'ait pas excité depuis de longues années autant de curiosité que l'histoire militaire ou anecdotique du Premier Empire. On a davantage aimé jusqu'ici le caractère romanesque de ces temps héroïques, et il semble qu'on veuille se complaire encore au charme de la légende napoléonienne. On s'attarde volontiers aux épiques tableaux des chevauchées impériales ou aux intrigues de la cour des Tuileries. Mais on ne sait toujours pas ce que Napoléon a voulu faire de l'Europe vaincue ; alors on imagine dans l'esprit de l'Empereur divers secrets : tantôt c'est la question orientale qui est indiquée comme le mot de l'énigme ; tantôt c'est la domination universelle ; tantôt c'est le cauchemar de l'Angleterre ; tantôt même on affirme que Napoléon ne fut qu'un malade, un fou. Il peut arriver que chacune de ces thèses déforme d'une ou d'autre façon la vérité historique.

En effet on n'a pas encore sérieusement entrepris en France l'histoire scientifique de la politique napoléonienne. Le travail historique a atteint le XVIIIe siècle avec les ouvrages de MM. Lavisse et de Broglie, par exemple, et la Révolution française avec ceux de MM. Sorel et Aulard. Il n'y a pas beaucoup d'exagération à affirmer qu'on n'a pas entamé l'étude méthodique du XIXe siècle. On y touche, et peut-être la récente éclosion de toute une littérature napoléonienne annonce-t-elle enfin la naissance prochaine de l'histoire napoléonienne.

*
* *

Il n'y a pas, à notre sens, de période aussi instructive, non seulement pour l'historien désintéressé, mais pour l'homme politique.

Napoléon n'a pas modifié les grandes voies où l'histoire de l'Europe

était engagée depuis plus d'un siècle. Avant lui, le XVIIIe siècle avait été marqué par les progrès de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie. Le XIXe siècle après lui a eu les mêmes caractères. Il a voulu étouffer l'Angleterre; il a presque détruit la Prusse; il a vaincu la Russie à Austerlitz et Friedland; il a pris Moscou. Il a surexcité, par l'instinct de la conservation, toute la force de leur génie national; et, après avoir réagi contre lui, après l'avoir refoulé jusque dans Paris, elles ont repris avec plus de décision le cours de leurs destinées. On pourrait dire, à cet égard, que Napoléon n'a fait que hâter l'évolution normale de la politique européenne.

Certes il a beaucoup détruit; « beaucoup des herbes qu'il a foulées aux pieds de la Grande Armée ne se sont pas relevées ». Le Saint-Empire Romain Germanique, le plus imposant édifice politique de la vieille Europe, s'écroula à jamais à Austerlitz. Mais il était déjà compromis, plus qu'à moitié mort. Les Habsbourg, si malheureux depuis, avaient déjà reçu de rudes coups de la France au XVIIe siècle, de la Prusse au XVIIIe. Napoléon leur porta presque le coup de grâce, et le grand arbre de la maison d'Autriche, désormais rasé, ouvrit la voie aux puissances dont il barrait le progrès.

L'originalité de l'œuvre napoléonienne n'est pas là. Qu'il en ait eu ou non conscience, il a jeté à travers l'Europe le grand souffle révolutionnaire qui parut un moment capable de mettre à bas tous les trônes. A ce point de vue, il a bouleversé la vieille Europe. Ce ne fut d'ailleurs qu'une force nouvelle, mais singulièrement efficace, au service des changements politiques qui se préparaient auparavant. La Prusse y a trouvé un instrument de grandeur autrement puissant que l'organisme administratif du Roi-Sergent et de Frédéric le Grand. Toute la révolution allemande du XIXe siècle est renfermée en germe dans le Recès de la diète de 1803 et dans l'œuvre de Stein et de Hardenberg. Fidèle même en quelque manière à la politique de Richelieu et de Mazarin, Napoléon a créé et gouverné quelque temps une Allemagne allemande, étrangère à la Prusse autant qu'à l'Autriche, l'Allemagne moyenne, comme on a dit plus tard, que Gagern et Beust ont essayé de faire sortir des nuages de la métaphysique germanique, et qui peut-être n'est pas morte tout à fait. — De la même façon, en Italie, Napoléon a été l'héritier des plus anciennes traditions françaises et le précurseur des temps nouveaux. Comme Henri IV, Richelieu, Chauvelin, il a voulu chasser l'Autriche de l'Italie. Plus puissamment qu'eux, il a comme matérialisé la secrète tendance qui poussait les peuples à l'indépendance, du jour où, par la grâce de la Révolution, ils devaient être autre chose que d'inertes matières à partage. Aussi bien,

Italien par sa langue et par ses origines, était-il particulièrement préparé à poser la question italienne et à indiquer sa solution. Il y a peut-être encore des leçons à prendre à l'expérience qu'il a conduite. — En Orient, à la fin du XVIIIe siècle, le partage de l'empire ottoman semblait aussi inévitable que celui de la Pologne; les Russes étaient sur le chemin de Byzance. Ce n'est point le lieu de dire ce que Napoléon a fait ou voulu faire à cet égard; il ne s'agit que de fixer la place qu'il occupe dans l'évolution compliquée de la question d'Orient. Il manifesta toujours une inclination particulière pour les pays de la Méditerranée; il eût peut-être voulu, comme les anciens Romains, pouvoir appeler cette mer « mare nostrum ». Au reste, il y continuait la tradition française de l'alliance ottomane; il était le défenseur des intérêts français dans le Levant; il était l'ennemi naturel de l'influence russe. C'est là assurément qu'il a le plus profondément modifié le cours de l'histoire. Sans lui, la Russie eût vraisemblablement occupé la plus grande partie de la péninsule des Balkans. Il la contint par la diplomatie et par les armes : en vingt ans, sous Catherine II, elle avait atteint la mer Noire, fondé Odessa et Sébastopol, établi son protectorat sur tous les chrétiens de l'empire ottoman; vingt ans après le traité de Yassy, elle n'avait pas fait un pas de plus; elle avait renoncé à la Moldavie et à la Valachie. Il n'est pas si paradoxal de dire que Napoléon a sauvé l'empire ottoman d'une ruine imminente. Pendant ce temps, l'Angleterre prenait d'importantes positions sur la Méditerranée, et devenait capable d'arrêter à son tour l'expansion russe. La réforme militaire de la Turquie était inaugurée, sous la direction d'officiers français. Les populations chrétiennes se pénétraient de la féconde doctrine des nationalités, et, à l'abri du danger russe, se préparaient à l'indépendance. — On pourrait encore rechercher dans quelle mesure l'influence de Napoléon a agi sur le développement politique de l'Espagne et même de la Russie.

En somme, il a mis la Révolution au service des transformations qui s'ébauchaient de longue date et qui, sans doute, eussent été plus longues et moins sûres. C'est sous cette importante réserve que l'on peut dire que la politique napoléonienne fut une politique révolutionnaire. De même que la Révolution française fut, non pas le début imprévu d'une époque nouvelle, mais comme la crise centrale de l'évolution politique et sociale qui depuis le commencement du XVIIIe siècle transforme le monde dans le sens démocratique, de même l'histoire de Napoléon fut la crise où se prépara, dans l'agitation la plus dramatique, le dénouement des grandes questions nationales qui se posaient depuis plus de cent ans. Il semble donc que ce soit le point essentiel où se doive porter l'intérêt historique

et politique à la fois : en cette crise se combinent et agissent les unes sur les autres les traditions antérieures et les principes révolutionnaires ; sa connaissance exacte importe à l'intelligence de l'histoire politique de l'Europe contemporaine.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de rechercher, du moins sommairement, l'état actuel de la science historique en cette matière, les résultats obtenus, les lacunes à combler. Il est bien évident qu'en ces quelques pages, on ne prétend point épuiser un pareil sujet.

*
* *

LES SOURCES

Les sources de cette histoire sont extrêmement riches ; elle n'en est que plus difficile à écrire ; il est presque impossible de l'achever. La bibliographie même n'en est pas faite, pas plus que du règne en général. Alberto Lumbroso a commencé en 1893 une Bibliographie raisonnée de l'époque napoléonienne ; le cinquième fascicule n'en est encore qu'à la lettre B [1]. Nous sommes réduits jusqu'ici à des renseignements dispersés. Les chapitres de l'*Histoire Générale* de Lavisse et Rambaud donnent des indications bibliographiques utiles. Le docteur August Fournier a ajouté à son *Histoire de Napoléon* une bibliographie assez abondante.

En ce qui concerne les sources annuellement mises au jour, depuis 1898, on trouvera des indications complètes dans le *Répertoire Méthodique* de Brière et Caron ; on y remarquera le petit nombre des ouvrages consacrés au sujet qui nous occupe [2]. Aussi bien n'avons-nous pas l'intention de tenter cette bibliographie ; nous ne voulons que montrer combien elle est riche et en classer très élémentairement les diverses catégories.

La source la plus pure est celle des Archives Nationales [3] et surtout des Archives du Ministère des Affaires Étrangères Celles-ci renferment des trésors inestimables dans la Correspondance diplomatique classée par année et par pays, dans les Suppléments à la Correspondance, dans les Mémoires et Documents classés de la même façon [4]. Elles fournissent le

1. Alberto Lumbroso. *Bibliographia ragionata dell' epoca napoleonica*. Modène-Paris, 1893-1896.

2. G. Brière et P. Caron. *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898*, publié par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. 1 vol. in-8. Paris, 1899. — Id., *2e année, 1899*. 1 vol. in-8, Paris, 1900.

3. Fonds de la secrétairerie d'État : le Consulat et l'Empire, AFIV.

4. *Inventaire des Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Mémoires et Documents, fonds France*. 1 vol. in-8. Paris, Imprimerie Nationale, 1883. — Id., *id., fonds divers*, 1 vol. in-8, *id.*, 1893.

récit des événements politiques rédigé par des témoins oculaires, presque des acteurs, ambassadeurs, ministres ou consuls. Elles renferment, dans les instructions données aux ambassadeurs, souvent sous la dictée de Napoléon, la pensée même de l'Empereur, du moins ce qu'il en voulait bien livrer à ceux qu'il employait. Tout cela est encore manuscrit. Le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, publié par la librairie F. Alcan, sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires Étrangères, ne va que jusqu'à la Révolution française [1]. D'ailleurs ces Instructions ne sont qu'une partie des richesses des Archives. La Correspondance elle-même, entre les ambassadeurs et le ministère, est peut-être plus instructive, en tout cas plus vivante, image changeante et fidèle des variations presque quotidiennes de la politique. Les Archives Étrangères, de Vienne et de Saint-Pétersbourg par exemple, ne sont sans doute pas moins importantes, quoique moins directement nécessaires à l'intelligence de la politique napoléonienne [2]. L'*Archive russe*, revue historique privée, l'*Archive Vorontzof*, commencée en 1870, mais sans classement, ont imprimé quelques-uns de ces documents ; ainsi l'*Archive russe* a publié en 1870 les Rapports du prince Kourakine à Alexandre Ier sur ses conversations avec Napoléon, au temps de son ambassade à Paris, de 1809 à 1812. La Société Impériale de Russie, fondée en 1867, a aussi fait connaître de curieuses pièces, comme les Papiers de Savary, la Correspondance de Tolstoï, ambassadeur à Paris de 1807 à 1809. Sous ses auspices, M. Tratchevski a publié une importante collection de papiers diplomatiques sur les Relations d'Alexandre Ier avec la France depuis son avènement en 1801. Nous n'avons encore en France aucune publication analogue, du moins pour cette époque [3]. M. Vandal a publié dans la *Revue bleue*, 1895, la Correspondance inédite de Napoléon avec Caulaincourt en 1808-1809.

---

1. *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* 13 vol. parus, in-8 raisin, avec introductions et notes. Paris, Alcan.

2. Ce sont notamment : à Berlin, les Archives Centrales d'État (Konigl. geheimes Staatsarchiv) ; à Vienne, les Archives de la Cour et de la Maison de l'Empereur (Kaiserliches und Königliches Haus-Hof und Staatsarchiv) ; à Londres, le Public Record Office (ses Inventaires ou Calendars ne dépassent pas l'année 1760) ; à Rome, les Archives du Vatican et les Archives de l'État italien. — Cf. Langlois et Stein, *Bibliographie de l'histoire de France.*

3. La Société Impériale de Russie, fondée en 1867, sous le patronage du grand-duc héritier (Alexandre III) et du chancelier Gortchakof, publie cinq volumes au moins de documents par an, notamment : les premières relations diplomatiques de la Russie avec la France jusqu'en 1727 (6 vol.) ; les lettres de Catherine II ; les papiers du duc de Richelieu ; les lettres de l'amiral Tchitchagof ; les rapports du colonel Tchernichef et du comte Kourakine ; 6 vol. de rapports des ambassadeurs de France, *tirés du ministère des Affaires Étrangères de France* (Cf. sur ce sujet un article de M. A. Brückner dans la *Revue d'histoire diplomatique*, juillet 1888).

Une seconde série de sources, aussi exactes, mais moins variées et moins riches, est dans les Traités et Conventions signés entre les divers gouvernements. On n'y retrouve pas toute la pensée des hommes politiques; car, par le fait que les signataires se doivent faire des concessions réciproques, ils ne peuvent pas tout dire et dissimulent leurs réelles aspirations sous les pompeuses formules protocolaires; les plus ambitieux, les plus belliqueux n'y parlent que de paix et d'éternelle amitié. Pourtant ces traités enregistrent à un moment donné la volonté précise du vainqueur qui les imposa; ils notent surtout les résultats obtenus par les victoires antérieures et qui seront le point de départ d'une évolution nouvelle de la politique des gouvernements intéressés. On connaît le *Recueil des traités de la France* de de Clercq, le *Recueil des traités conclus entre les divers États de 1760 à nos jours* par Ch. de Martens, le *Recueil des Traités de la Russie avec les puissances étrangères* par F. de Martens [1]. Ces recueils d'ailleurs ne sont pas toujours complets; ainsi le traité de Tilsit n'a été entièrement publié pour la première fois que par M. Vandal dans son *Histoire de Napoléon et Alexandre Ier*, tome Ier, en 1896.

Une troisième série de sources, moins sûres, mais d'une abondance considérable, est dans la correspondance personnelle des principaux acteurs de cette histoire. Au premier rang se trouve naturellement la Correspondance de Napoléon Ier [2].

Il est nécessaire de mettre de la prudence à l'emploi de la correspondance impériale : Napoléon n'y découvre pas toute sa pensée; sa sin-

---

1. De Clercq, *Recueil des traités de la France de 1713 à 1885*. 14 vol. in-8. Paris, Pedone-Lauriel, 1867-1885. — *Recueil manuel et pratique des traités et conventions* sur lesquels sont établis les relations et les rapports existant aujourd'hui entre les divers États souverains du globe, depuis l'année 1760 jusqu'à l'époque actuelle, par le baron Ch. de Martens et le baron Ferd. de Cussy, continué par le prof. F.-H. Geffcken 10 vol. gr. in-8. Leipzig, Brockhaus, 1866-1888. — Garden. *Histoire générale des traités de Westphalie*, ouvrage contenant les travaux de Koch, Schœll, etc. 15 vol. in-8, Paris, Amyot, 1848-1887 — Baron de Testa et ses Fils, *Recueil des traités de la Porte Ottomane*. 6 vol. in-8. Paris, Muzard, 1864-1885. — Tètot, *Répertoire de tous les traités et conventions entre toutes les puissances du globe* (*1648-1867*). 2 vol, in-8, Paris, Amyot.

2. La publication en est assez récente. Elle a été commencée en 1856 par ordre de l'Empereur Napoléon III et se compose de 24 volumes in-4 ou 32 volumes in-8, (Paris, Plon et Dumaine, 1856-1870). Mais elle n'est pas complète; elle a été soumise, lors de la publication, à un triage méticuleux ; beaucoup de pièces, quelques-unes très importantes, ont été oubliées ou écartées. Les plus graves lacunes ont été indiquées par Du Casse, dans une série d'articles de la *Revue Historique*, tomes XXXI, XXXII, XXXIV. Elles ont été en partie comblées par Du Casse, *Supplément à la correspondance de Napoléon*. 1 vol, in-12. Paris, Dentu, 1887; par de Bretonne, *Lettres inédites de Napoléon*. Paris, 1898; par P. Bertrand, *Talleyrand, l'Autriche et la question d'Orient en 1805*, dans la *Revue historique*, t. XXXIX; par Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon*. 2 vol. in-8. Paris, Plon, 1897; par Hueffer, *Ungedruckte Briefe Napoleons aus den Jahren 1796-1797*, dans *Archiv für æsterreichische Geschichte*, t. XLIX.

cérité est parfois sujette à caution ; il ne méprise point toujours les exagérations et le mensonge ; par exemple, les Bulletins de la Grande Armée, qui ont quelquefois un grand intérêt politique aussi bien que militaire, ont été souvent arrangés dans le sens d'un continuel panégyrique. Il y a à faire ici des réserves analogues à celles que comporte le Mémorial de Sainte-Hélène. La correspondance est néanmoins très précieuse ; on sait l'extraordinaire activité de l'Empereur : il n'y a que très peu de journées où nous n'ayons pas une ou plusieurs, parfois 15 ou 20 lettres de lui ; elles sont directement inspirées par les événements et en sont par suite le reflet fidèle. La plupart ont un intérêt diplomatique ou militaire ; parmi ces dernières, il faut signaler particulièrement celles qui sont adressées à des souverains, notamment aux rois de la famille de Napoléon, qu'il réduit à n'être guère que les agents de sa pensée politique, surtout celles qui sont adressées à Talleyrand et à Champagny ; elles ont le caractère d'instructions diplomatiques presque confidentielles : quoique l'Empereur ne trahisse jamais toute sa pensée, on la retrouve quelque peu sous la forme écourtée qu'il voulait bien manifester par la plume de son secrétaire. Il y aurait un curieux travail à faire sur les modifications, du moins dans le ton, que Talleyrand introduisait dans les notes impériales confiées à sa rédaction définitive, sur les termes diplomatiques dont il savait habiller l'expression toute vive et toute nue de la volonté impériale ; il y aurait là une intéressante étude de caractères. Ainsi, depuis les Bulletins de la Grande Armée, destinés à une publicité européenne, jusqu'aux Instructions envoyées à Talleyrand, en passant par les lettres de Napoléon à ses lieutenants et à ses frères, on a comme une série d'esquisses de la politique napoléonienne, de plus en plus précises, et pourtant jusqu'au bout incomplètes : il y a toujours un secret que l'on sent que Napoléon garde jalousement, et c'est tout le grand problème historique de son règne.

De plus, cette Correspondance est complétée et par endroits corrigée par celles des parents, des ministres, des officiers de l'Empereur. Ainsi, grâce au baron Du Casse, nous avons les *Mémoires* et la *Correspondance politique* du roi Joseph, d'Eugène de Beauharnais, du roi Jérôme. Nous avons les *Mémoires* de Melzi d'Eril, la *Correspondance* du Maréchal Davout, bien d'autres encore [1].

---

1. Du Casse. *Mémoires et Correspondance politique du roi Joseph.* 10 vol. in-8. Paris, Perrotin [1853-1854]. — Id., *Mémoires et Correspondance d'Eugène de Beauharnais.* 10 vol. in-8. Paris, Lévy frères, 1858-1860. — Id., *Mémoires et Correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine.* 7 vol. in-8, Paris, Dentu, 1861-1866. — Melzi d'Eril. *Memorie, documenti e lettere inedite*, publiés par Gio. Melzi. Milan, 1865. — *Correspondance du maréchal Davout*, publiée par Ch. de Mazade. 4 vol. in-8. Paris, Plon, 1885.

Un précieux contrôle de tous ces documents est assuré par les correspondances des adversaires ou des ennemis de l'Empereur : par exemple, les écrits de l'archiduc Charles ; ou le *Mémoire* de Massembach pour servir à l'histoire de la décadence politique de la Prusse depuis 1794 ; ou la *Correspondance diplomatique* de Pozzo di Borgo, le haineux compatriote de Napoléon ; ou la *Correspondance diplomatique* de Joseph de Maistre [1]. Il est enfin, dans le même ordre de sources, toute une série de pièces qui ont été jusqu'ici très peu utilisées par les écrivains français ; ce sont les écrits des hommes d'état qui ont dirigé le gouvernement de l'Angleterre pendant la période napoléonienne ; les plus importants sont les *Discours* de Pitt ; la *Correspondance* entre W. Pitt et Charles, duc de Rutland ; les *Discours* de Fox ; les *Mémoires* et la *Correspondance* de Fox ; les *Discours* de Canning ; le *Journal* et la *Correspondance* de Lord Auckland ; le *Journal* et la *Correspondance* de Lord Malmesbury ; la *Correspondance* de Lord Cornwallis ; la *Correspondance politique* de Wellington ; les *Lettres et Dépêches* de Lord Castlereagh [2]. Il est très remarquable que les relations de Napoléon avec l'Angleterre soient jusqu'ici restées comme à l'arrière-plan de l'histoire du premier empire ; les historiens semblent avoir laissé l'Angleterre dans son isolement insulaire. Nul doute pourtant qu'elle n'ait été presque sans interruption au premier plan des préoccupations politiques de l'Empereur. Il y a peut-être dans cette voie le moyen de renouveler sérieusement cette histoire ; il est du moins impossible de la constituer sans l'étude approfondie des documents anglais.

Enfin une quatrième série de sources consiste dans les Mémoires des Contemporains. Il faut noter d'abord que ces Mémoires ont été rédigés pour la plupart longtemps après les événements, et que, par conséquent, le récit y a subi une déformation volontaire ou involontaire de la part de leurs auteurs. Presque toujours, ils sont des plaidoyers et par suite ils sont pleins de partialité : ou bien le rédacteur s'attribue un rôle qu'il n'a pas joué ; ou bien il rejette à d'autres les fautes qu'il a commises ; sous le

---

1. Erzherzog Karl von Œsterreich. *Ausgewœhlte Schriften*. 6 vol. Vienne, 1893-95. — Massembach. *Mémoire pour servir à l'histoire de la décadence politique de la Prusse depuis 1794* [1804]. — Pozzo di Borgo. *Correspondance diplomatique*. 2 vol. in-8. Paris, C. Lévy, 1890. — Joseph de Maistre. *Correspondance diplomatique* (*1811-1817*), publiée par Albert Blanc. 2 vol. in-8, Paris, Lévy frères, 1860.

2. Pitt. *Speeches*. 3 vol. 1817. — *Correspondence between W. Pitt and Charles, duke of Rutland*. Edimbourg, 1890. — Fox. *Speeches*. 6 vol. 1815. — Id., *Memorials and correspondence*, édités par Lord John Russell. 3 vol. 1853. — Canning. *Speeches*. 1828. — Lord Auckland. *Journal and Correspondence*, 4 vol. 1861. — Lord Malmesbury. *Diaries and correspondence*. 4 vol. 1874. — Charles, first marquis Cornwallis, édit. Ross. 3 vol. 1859. — Wellington. *Civil correspondence*, 5 vol. 1867. — Lord Castlereagh. *Letters and Dispatches*.

régime de la Restauration, il accable l'Empereur pour obtenir encore les bonnes grâces du gouvernement; sous le second Empire, il devient l'un des collaborateurs les plus dévoués de la pensée de Napoléon Ier. En tout temps il écrit avec plus de passion que de sincérité. La date de la publication de ces mémoires est en général un important élément de la critique par laquelle il faut tous les faire passer avant de les employer; ces précautions sont surtout utiles quand il s'agit des principaux ministres de l'Empereur.

Elles ne sont pas superflues quand il s'agit du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Napoléon a essayé de s'y disculper de ses fautes les plus graves; il y a laissé échapper cependant quelques aveux. Il ne faut pas oublier qu'il a été écrit sous sa dictée par des hommes tellement dévoués à sa personne qu'ils avaient sacrifié pour le suivre tous leurs intérêts les plus chers. Son secrétaire Méneval a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon* qui ont ce caractère d'admiration presque fanatique [1]. Il en est encore ainsi avec plus ou moins de sincérité et de perspicacité, selon le tempérament de l'auteur, des Mémoires de Savary, duc de Rovigo; des Mémoires de Champagny, qui devint ministre des relations extérieures en 1807; des Mémoires de Caulaincourt, qui fit tous ses efforts en 1813 et 1814 pour sauver le trône impérial en hâtant la paix avec les alliés.

Parmi les mémoires français d'anciens serviteurs de Napoléon, il y en a beaucoup qui lui sont plus ou moins franchement hostiles. Ce sont, par exemple, les *Mémoires de Lucien Bonaparte* : Lucien en était venu à regretter le rôle capital qu'il avait joué le 19 brumaire, et faisait partie de l'opposition dès 1802; son frère l'avait sans doute trop négligé et s'était trop vite dégagé de toute reconnaissance à son égard. Les *Mémoires de Bourrienne* sont décidément contraires à la politique napoléonienne, ils n'en sont pas plus véridiques, et on a pu écrire tout un volume sur Bourrienne et ses erreurs volontaires. Beugnot, après avoir été préfet de Napoléon, commissaire impérial en Westphalie, fut un des ministres de la première Restauration; mais ses Mémoires furent publiés en 1868. L'abbé de Pradt, qui mettait ses conceptions politiques bien au-dessus de celles de l'Empereur, écrivit en 1827 son *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1813*. Barras n'oubliait pas qu'il avait été presque tout-puissant de 1795 à 1799 et qu'il avait été pour quelque chose

---

1. Las Cases. *Mémorial de Sainte-Hélène*. 2 vol. in-8. Paris, Magen et Comon, 1840-1841. — Méneval. *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*. 1re édit., en 1843-45, réimprimés en 1894. 3 vol. in-8. Paris, Dentu.

dans le développement de la brillante fortune de Bonaparte ; ses *Mémoires*, rédigés d'ailleurs par Rousselin de Saint-Albin, ont été publiés par Georges Duruy en 1895-1896. On se rappelle la déception éprouvée par les historiens en 1890 lors de la publication des *Mémoires de Talleyrand* par le duc de Broglie ; ils apparurent pleins d'erreurs ; et, comme il fut prouvé qu'ils n'étaient qu'en partie originaux, ils perdirent aussitôt la plus grande partie du crédit qu'on leur avait d'avance réservé. Cela est très regrettable ; car on avait le droit de fonder les plus grandes espérances sur le récit de celui qui avait été, en matière politique, presque le rival heureux de l'Empereur [1].

Les Mémoires des hommes d'état étrangers exigent la même critique préparatoire ; sous cette réserve, ils peuvent encore fournir des renseignements de première importance. Les *Mémoires* de Manuel Godoy, prince de la Paix, ont peu d'intérêt. Les *Mémoires sur la cour et les cabinets de Georges III*, par le duc de Buckingham, en ont davantage. Les *Mémoires* du prince Adam Czartoryski, publiés par Ch. de Mazade, se taisent presque absolument sur la période capitale où ce personnage fut ministre des affaires étrangères d'Alexandre Ier, lors de la formation de la 3e coalition ; ils sont surtout destinés à expliquer le dévouement que cet ancien serviteur du tsar témoigna toujours à la cause de l'indépendance de la Pologne. Les *Mémoires* de Hardenberg ont été publiés par Ranke en 1877 ; leur intérêt est considérable. Les *Mémoires* de Metternich sont plus abondants que vraiment curieux ; le rôle politique joué par leur auteur à partir de 1809 leur donne cependant du prix [2].

La littérature historique de l'époque impériale, dont nous ne donnons là qu'une idée générale, est donc extrêmement abondante. Il y faudrait ajouter les articles plus ou moins sérieux des Biographies, des Encyclopédies ; le *Moniteur*, devenu le journal officiel à partir de 1803 ; l'*Annual Register*, publié à Londres et qui donne année par année des renseigne-

---

1. *Mémoires de Lucien Bonaparte*, publiés par Iung. 3 vol. in-8. Paris, Charpentier, 1882-1883. — De Pradt. *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1813*. Paris. 1827. — *Mémoires de Barras*, rédigés par Rousselin de Saint-Albin, et publiés par G. Duruy. 4 vol. Paris, 1895-1896. — *Mémoires de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, d'après un manuscrit communiqué par M. Andral. 5 vol. in-8. Paris, C. Lévy, 1891. — Il y a quelques renseignements à prendre dans Beauchamp et Schubart, *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans la guerre de la Révolution depuis 1792 jusqu'à 1815*. 13 vol. 1828-1838.

2. *Mémoires de don Manuel Godoy, prince de la Paix*, trad. fr. d'Esménard. 4 vol. Paris, 1836. — Duke of Buckingham. *Memoirs of the court and cabinets of George the third*. 4 vol. 1863. — Adam Czartoryski. *Mémoires* publiés par Ch. de Mazade. 2 vol. in-8. Paris. Plon, 1887. — Hardenberg. *Mémoires*, publiés par Ranke, 1877. — *Mémoires de Metternich*. 8 vol. 1884.

ments souvent très complets, capables de mettre au point les bulletins parfois arrangés du *Moniteur*. La matière à exploiter est riche autant que les chercheurs peuvent le désirer. Sans rappeler l'énorme masse des documents encore manuscrits, la plupart de ces publications, et quelques-unes particulièrement importantes, sont assez récentes ; il manque peu de chose à la curiosité de l'historien ; il n'y a plus un seul acteur de premier plan dont nous ayons à attendre les « révélations ».

*
* *

LES TRAVAUX

Il n'a pas été jusqu'ici tiré un grand parti de tous ces matériaux. Il est vrai que les Archives, même en France, sont peu accessibles et, pour ainsi dire, seulement entr'ouvertes pour la période postérieure à 1789 ; que la Correspondance a été publiée assez tard et incomplètement ; que beaucoup des mémoires n'ont été imprimés que depuis peu, lorsque la mort de la plupart des personnages dont ils parlent en eut rendu la publication moins compromettante. En effet la plupart des histoires générales que nous avons sur Napoléon sont antérieures à la publication de la plupart des documents imprimés.

Nous ne faisons que rappeler l'*Histoire de Napoléon* de Norvins, celle de Lanfrey, même le grand ouvrage de Thiers l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1845-1869) [1]. Les dates indiquent à quelles sources il a pu être emprunté. Thiers n'a pas pu se servir, sauf à la fin, de la Correspondance de l'Empereur, ni des Mémoires ; il ne paraît pas qu'il ait beaucoup utilisé les Archives, dont le classement n'était pas achevé. Cependant le grand rôle politique qu'il a joué, l'admiration qu'il a toujours eue pour son héros et surtout la facilité qu'il a eue de consulter quelques-uns des officiers et ministres de Napoléon, Sébastiani, Soult, Mortier, Gérard, Talleyrand, etc., en un mot son âge (il était né en 1797), lui ont permis de recueillir un grand nombre de témoignages oraux d'une incontestable valeur. C'est pourquoi son livre est plutôt fondé sur la tradition orale que

1. Norvins. *Histoire de Napoléon*. 4 vol. Paris, 1827-1828. — Lanfrey, *Histoire de Napoléon*. 5 vol. in-12. Paris, Charpentier. 1867-1875. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. 21 vol. in-8. Paris. Furne et Jouvet, 1845-1869. — Bignon (sur mandat reçu de l'Empereur) *Histoire diplomatique de la France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit*, rédigée et terminée par Ernouf. 14 vol. in-8. Paris, Didot frères. — Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*. Notice de Sainte-Beuve, 2e édit., complétée par Lefebvre de Béhaine. 5 vol. in-8. Paris, Amyot, 1866-1869.

sur les documents écrits, naturellement plus sûrs. Il appartient presque encore à la génération impériale. Il nous faut mettre tout à fait hors de pair, pour l'histoire de la politique extérieure du premier Empire, les ouvrages de Bignon et de Lefebvre, Bignon écrivit, sur l'ordre de l'Empereur, l'*Histoire diplomatique de la France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit*; lui-même fonctionnaire de l'Empire, chargé de missions à Berlin, à Cassel, il fut donc aussi comme un historiographe officiel; mais son ouvrage s'arrête de bonne heure, et il ne semble pas que Napoléon lui ait livré sa pensée. L'*Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, de Lefebvre, est jusqu'à présent le meilleur livre qu'on puisse consulter sur l'ensemble de la politique impériale; et pourtant il n'est qu'un résumé, un simple instrument de travail dont presque toutes les indications doivent être vérifiées et précisées. Même ces deux ouvrages sont aujourd'hui vieillis; ils ne pouvaient qu'être insuffisamment documentés. Ils ne peuvent plus servir que comme un canevas sur lequel il y a à fixer le dessin définitif de la politique napoléonienne.

Plus près de notre temps, depuis que les sources nécessaires ont été connues et plus accessibles, quelques travaux généraux ont été publiés.

Émile Bourgeois, dans le second volume de son *Manuel historique de politique étrangère* (*1789-1830*) consacre naturellement de nombreuses pages et d'originales considérations à l'histoire de Napoléon; elle occupe près de la moitié de ce gros volume. A cause de l'immense étendue du sujet que, du reste, l'auteur n'a pas prétendu épuiser, il ne lui a pas été possible de remonter toujours aux premières sources, et la thèse qu'il paraît soutenir, que Napoléon fut sans cesse entraîné par le mirage de l'Orient et que cela explique toute sa politique, pourrait être discutée. Du moins, c'est jusqu'ici le premier essai qui ait été tenté de notre temps en France pour trouver la solution du problème; le problème ne peut pas encore passer pour résolu [1]. Les meilleurs ouvrages généraux qui aient été récemment écrits sur ce sujet nous sont venus de l'étranger. C'est le petit livre de Seeley, *Courte histoire de Napoléon Ier*, et surtout celui du Dr August Fournier, *Napoléon Ier* [2]. Celui-ci, qui n'est qu'une biographie rapide, marque très exactement l'état actuel de la science sur l'ensemble de l'histoire napoléonienne; il est surtout fondé sur la Correspondance de l'Empereur; il est la preuve des beaux résultats que l'on peut espérer, en cette matière comme ailleurs, de l'étude attentive et fidèle des sources,

1. E. Bourgeois. *Manuel historique de politique étrangère*, — T. II : *Les Révolutions*, *1789-1830*. 1 vol. in-12. Paris, Belin, 1898.

2. Seeley. *Courte histoire de Napoléon Ier*, trad. fr. par Baille. 2 vol. in-12, Paris, Colin, 1887. — Dr August Fouknier. *Napoléon Ier*, trad. fr. par Jœglé. 3 vol. Paris, 1891-1892.

et pourtant cette Correspondance n'est pas la meilleure source possible.

Il nous reste à indiquer les études particulières qui touchent de près ou de loin à l'histoire de la politique napoléonienne. Et d'abord, nous citerons les histoires, en quelque sorte parallèles, d'États qui furent alors en relations avec la France, de souverains alliés ou ennemis, de personnages qui ont joué un rôle dans cette histoire. On conçoit que la liste pourrait en être longue; mais les ouvrages qu'on pourrait rappeler sont de valeur très inégale. Le baron Ernouf a écrit l'histoire de *Maret, duc de Bassano*, qui fut longtemps le secrétaire d'État de Napoléon, et qui joua même un rôle politique assez personnel pendant la campagne de France. En Italie, M. Botta a écrit l'histoire de l'Italie de 1789 à 1814, et M. Castro la même histoire de 1799 à 1814. Il est étonnant que les historiens français n'aient pas encore été sollicités par l'intérêt de la politique napoléonienne en Italie; il y aurait une suite à donner au livre de Gaffarel, *Bonaparte et les Républiques italiennes*, et à celui de Dufourcq, *Le Régime Jacobin en Italie*. M. d'Haussonville n'a traité qu'une partie de ce beau sujet dans *L'Église romaine et le Premier Empire*. — Il y a peu à dire aussi de la littérature historique relative à la politique de Napoléon en Espagne. Il y a le manuel de Reynald, *Histoire de l'Espagne depuis la mort de Charles III*; les quatre volumes du général Foy, *Histoire de la guerre d'Espagne sous Napoléon*; un livre allemand de Bernhardi, *La Guerre d'Espagne* [1]. Ce sujet, évidemment, n'est pas épuisé. Il y aurait notamment à rechercher l'influence que la France napoléonienne a exercée sur la transformation politique et sociale de l'Espagne contemporaine; Napoléon n'avait-il pas rêvé de régénérer l'Espagne en l'arrachant à ses mortelles traditions de l'ancien régime? — L'histoire de l'Allemagne au temps de Napoléon a été beaucoup plus sérieusement étudiée; cela tient sans doute à l'activité du travail historique en Allemagne. Nous avons, en français, le petit livre de Rambaud, *L'Allemagne sous Napoléon Ier*; les deux volumes compacts et consciencieux de Gavaignac sur la *Formation de la Prusse contemporaine*, et les très solides manuels d'E. Denis, *L'Allemagne de 1789 à 1810*, *L'Allemagne de 1810 à 1852* [2].

---

1. Baron Ernouf. *Maret duc de Bassano*. 1 vol. in-8. Paris, Charpentier, 1873. — Botta. *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*. 3 vol. — Castro, *Storia d'Italia dal 1799 al 1814*. — D'Haussonville. *L'Eglise romaine et le premier Empire*. 5 vol. in-8. Paris, Lévy frères, 1868-70. — Reynald. *Histoire de l'Espagne depuis la mort de Charles III*. 1 vol. in-12. Paris, Alcan, 1882. — Gén. Foy. *Histoire de la guerre d'Espagne sous Napoléon*. 4 vol. 1827.

2. Rambaud. *L'Allemagne sous Napoléon Ier*. 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1880. — G. Cavaignac. *Formation de la Prusse contemporaine* (1807-1813). 2 vol. in-8. Paris, Hachette, 1891-1897. — E. Denis. *L'Allemagne de 1789 à 1810*; — *L'Allemagne de 1810 à 1852*. 2 vol. in-8. Biblioth. d'histoire illustrée. Paris, Société française d'éditions d'art, 1895-97.

Les ouvrages allemands sont beaucoup plus nombreux, et quelques-uns sont de premier ordre. L'histoire du royaume de Westphalie a été étudiée par Strossberger et par Gœke et Ilgen. Celle de l'Autriche a fourni quelques bons livres : Beer, *Dix années de l'histoire autrichienne, de 1801 à 1810*; — Ed. Wertheimer, *Histoire de l'Autriche et de la Hongrie au commencement du XIXe siècle*; — Oncken, *L'Autriche et la Prusse dans la guerre de l'Indépendance*; — et surtout August Fournier, *Gentz et Cobenzl*. Il y a enfin à indiquer Treitschke, *Histoire de l'Allemagne au XIXe siècle*, t. Ier; — Perthes, *Histoire de l'Allemagne, de la mort de Frédéric le Grand jusqu'à l'établissement de la Confédération germanique*; Bailleu, *La Prusse et la France de 1795 à 1807*; Ranke, *Hardenberg et l'histoire de l'État prussien de 1793 à 1813*; — Pertz, *Vie de Stein*, à propos duquel il faut rappeler le grand ouvrage anglais de Seeley sur la vie et l'époque du même personnage [1]. Évidemment, l'importance historique de la Révolution allemande et de la régénération de la Prusse, sous le joug de Napoléon, a tenté les historiens ; dès lors, le sujet est un des mieux connus parmi ceux qui se rattachent à cette période : après les livres de Cavaignac et de Denis, de Ranke, de Pertz et de Seeley, il n'y a sans doute plus rien d'essentiel à retrouver ; cependant on est encore loin d'avoir dépouillé tous les documents des Archives.

S'il s'agit des autres pays de l'Europe, nous rencontrons presque partout des lacunes considérables. Sur la Turquie, il n'y a que les ouvrages très vieillis, et assez mal composés et écrits, de Juchereau de Saint-Denis, l'*Histoire de l'empire ottoman de 1792 à 1844*, et *Les Révolutions de Constantinople en 1807 et 1808* ; ce dernier ouvrage est d'ailleurs entré presque tout entier dans le premier. — Bernadotte a trouvé récemment deux historiens français : Christian Schefer, *Bernadotte roi (1810-1844)*, et L. Pingaud, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1797-1844)*. — En Russie, Bogdanovitch a écrit une importante *Histoire du règne d'Alexandre Ier*, et A.-N. Popof, l'*Histoire des relations de la Russie avec les gouvernements européens avant la guerre de 1812*. Nous parlerons plus loin des ouvrages de Vandal. — Sur l'Angleterre enfin, il y a de Lord Stanhope la *Vie de Pitt*,

---

1. Strossberger. *Le royaume de Westphalie*. — Gœke et Ilgen. *Das Konigreich Westphalen*. — Beer. *Dix années de l'histoire autrichienne 1801 à 1810* (1875). — Wertheimer. *Geschichte Œsterreichs und Ungarns in ersten Jahrzehnt des 19. Jahrhund*. — Oncken. *Œsterreich und Preussen in Befreiungskriege*. — August Fournier. *Gentz und Cobenzl*. — Treitschke. *Deutsche Geschichte im XIX^ten. Jahrhund*. T. I, 1879. — Perthes. *Deutsche Geschichte von Tods Friedrich's des Grossen bis zur Gründung des Deutschen Bundes*. — Bailleu. *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807. Diplomatische Correspondenzen*. 2 vol. in-8. Leipzig, 1883-1888. — Ranke. *Hardenberg und die Geschichte des Preussen Staates von 1793-1813*. — Pertz. *Stein's Leben*, 1849-1855. — Seeley. *Life and times of Stein*. 4 vol. 1879.

traduite par Guizot ; — de Calmon, *W. Pitt* ; — de Trevelyan, *La Courte histoire de Ch.-J. Fox* ; — de Lord John Russel, *La Vie et l'époque de Fox* ; — de Yonge, *La Vie et l'administration de lord Liverpool* ; — de Lord Brougham, *Les Esquisses historiques des hommes d'État du temps de George III*. Nous n'indiquons que pour mémoire les histoires générales et surtout celle de Green, *Histoire du peuple anglais* [1]. On peut se rendre compte que l'histoire des relations de Napoléon avec l'Angleterre est à faire.

Quelques excellents livres, pour la plupart récents, sont des modèles très instructifs, qui montrent que l'histoire de Napoléon peut être toute renouvelée par l'emploi direct des sources. Les beaux livres d'Henry Houssaye sur *1814* et *1815* [2] traitent surtout des opérations militaires de la campagne de France et de la campagne de Belgique et de la situation de la France à cette date ; on y trouve aussi des renseignements sur les négociations diplomatiques. — Il y aurait quelques résultats du même genre à tirer de l'abondante compilation de Du Casse, *Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*. — H. Prentout doit tout le mérite de sa belle thèse sur *Decaen, l'Ile-de-France sous Napoléon*, à l'analyse des documents des Archives. — Serge Tatistchef a tiré de la Correspondance inédite d'Alexandre Ier un livre intéressant sur *Alexandre Ier et Napoléon*. — Il a été comme effacé par la publication presque contemporaine des trois volumes de Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier, l'Alliance russe sous le Premier Empire*. M. Vandal n'a pas épuisé toutes les sources ; il a utilisé les papiers du comte Pozzo di Borgo, les Archives de Pétersbourg, et surtout la correspondance politique du ministère des Affaires Étrangères ; on sait ce qu'il en a obtenu, et à cet égard, il a donné un exemple qui sera suivi, il faut l'espérer : il a ouvert une voie. — August Fournier, dont nous avons déjà plusieurs fois

---

1. E. Rodocanachi. *Bonaparte et les Iles Ioniennes* (*1797-1816*). 1 vol. in-8. Paris, Alcan, 1899. — Juchereau de Saint-Denis. *Histoire de l'Empire ottoman de 1792 à 1844*. 4 vol. in-8. Paris, Comon, 1844. — Id., *Les Révolutions de Constantinople en 1807 et 1808*. 2 vol. in-8, Paris, 1819. — Chr. Schefer, *Bernadotte roi* (*1810-1844*). 1 vol. in-8. Paris, Alcan, 1899. — L. Pingaud. *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons* (*1797-1844*). 1 vol. in-8. Paris, Plon, 1901. — Bogdanovitch. *Histoire du règne d'Alexandre Ier*. 1869-71. — A.-N. Popof. *Histoire des relations de la Russie avec les gouvernements européens avant la guerre de 1812*. Pétersbourg, 1876. — Lord Stanhope. *Life of Pitt*, trad. Guizot. 2 vol. Paris, 1842. — Calmon. *W. Pitt*. Paris, 1865. — Trevelyan. *Early history of Fox*. 3 vol. 1881. — Lord John Russell. *Life and times of Fox*. 3 vol. 1866. — Yonge. *Life and administration of lord Liverpool*. 3 vol., 1868. — Lord Brougham. *Historical sketches of statemen in the time of George III*. Paris, 1839. — R. Green. *Hist. du peuple anglais*, trad. A. Monod. 2 vol. in-8. Paris, Plon, 1885-1888.

2. H. Houssaye, *1814, 1815* (Waterloo). 3 vol. in-18. Paris, Perrin, 1896-1899.

cité le nom, le biographe de Napoléon, a publié dernièrement un volume sur le *Congrès de Châtillon* en 1814[1]; il a consulté les Archives de Vienne, la correspondance inédite de Metternich, de Schwarzenberg, de Caulaincourt, les Mémoires de Hardenberg et de Castlereagh ; il a complètement renouvelé le sujet et jeté un jour éclatant sur les dissentiments des alliés, sur les préliminaires du premier traité de Paris, sur les vues politiques des grandes puissances victorieuses. De pareils ouvrages sont tout à fait dignes de servir de types et de modèles ; ils indiquent en quel sens il convient que soit dirigé le travail historique, pour déterminer les caractères et les évolutions complexes de la politique napoléonienne, pour constituer enfin l'histoire vraie de l'Empire.

*
* *

Il y a quelques conclusions à retenir de cette rapide esquisse. Elle est remplie d'imperfections. L'absence de toute bibliographie pratique de notre histoire contemporaine y est pour quelque chose. Et ce nous est une occasion pour exprimer le désir qu'une bibliographie de l'époque napoléonienne complète bientôt la *Bibliographie de l'Histoire de France* de Gabriel Monod, comme celle qui a été entreprise pour l'*Histoire de Paris pendant la Révolution*, par Maurice Tourneux.

Les sources sont extrêmement abondantes en effet. Elles ne sont pas assez accessibles, et, à ce propos, nous exprimerons un second vœu. Les Archives Nationales et les Archives des Affaires Étrangères sont très riches ; on ne peut rien faire sans elles. Il faudrait les publier ; l'époque napoléonienne est assez éloignée de nous pour qu'on puisse le faire sans crainte ni dommage. Il y a, à cet égard, à suivre l'exemple du Ministère de la Guerre. M. Pierre Caron relevait dernièrement ici, dans un article analogue à celui-ci et qui nous a servi de modèle, les résultats obtenus par la section historique de l'État-Major de l'armée, sous la direction du commandant Krebs : classement des Archives, inventaire sommaire des Archives historiques, nombreux travaux méthodiquement faits d'après les sources. Une circulaire ministérielle du 22 octobre 1898 met pendant l'hiver quelques officiers de la garnison de Paris à la disposition de la sec-

---

1. Du Casse. *Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens* (pour faire suite aux *Mémoires du roi Joseph*). 3 vol. in-8. Paris, Dentu, 1855. — H. Prentout. *Decaen, l'Ile-de-France sous Napoléon*. 1 vol. in-8. Paris, Hachette, 1900. — S. Tatistchef. *Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite (1801-1812)*. Paris, Perrin, 1891. — A. Vandal. *Napoléon et Alexandre Ier*. 3 vol. in-8. Paris, Plon, 1892-1896. — A. Fournier. *Der Congress von Châtillon, die Politik im Kriege von 1814*. 1 vol. in-8. Wien, Tempsky, 1900.

tion historique, et M. Caron a pu citer une longue liste de travaux rédigés par ces officiers, presque tous publiés dans les quatre ou cinq dernières années [1]. C'est le fruit naturel de l'initiative prise par le Ministère de la Guerre. On a le droit d'espérer que le Ministère des Affaires Étrangères voudra rendre à la science les mêmes services. L'initiative privée n'y peut suffire. La *Revue historique* publie souvent des documents originaux; mais son domaine est beaucoup trop vaste pour qu'elle puisse accorder à la période napoléonienne une place spéciale. Et d'ailleurs les Revues ne peuvent faire à cet égard que des publications très courtes, très décousues, capables seulement d'exciter davantage la curiosité. Je remarque en passant qu'il y a des Sociétés spécialement consacrées à l'étude de l'histoire militaire de l'Empire, comme *la Sabretache*, *la Plume et l'Épée*; il n'y a rien d'analogue pour l'histoire politique de Napoléon. La Société d'Histoire Diplomatique a fait d'importantes publications de pièces diplomatiques. Sous ses auspices, le comte Boulay de la Meurthe a publié, de 1890 à 1896, en cinq grands volumes in-8, les *Documents sur la négociation du Concordat, et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège de 1800 à 1801*. C'est du meilleur exemple. Mais les ressources de la Société ne lui permettent pas d'entreprendre la publication des documents que renferment les Archives des Affaires Étrangères. Cela ne peut appartenir qu'au Ministère. Il suffit qu'il étende à la période napoléonienne le travail qu'il fait poursuivre sur l'histoire diplomatique de la France avant 1789. Car, la Commission des Archives diplomatiques a fait publier le *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution*. — Elle a aussi fait commencer l'*Inventaire analytique* de ces Archives. Mais rien n'a encore été fait pour l'histoire du Premier Empire.

Il semble pourtant que rien ne puisse s'opposer à l'organisation méthodique d'une publication aussi complète que possible des correspondances politiques si précieuses et si nécessaires que renferment les Archives diplomatiques et nous exprimons le vœu que le Ministère veuille bien suivre en ce sens l'exemple de la Société Impériale d'Histoire de Russie, dont nous avons rappelé quelques importantes publications relatives à la période napoléonienne. Nous avons la Correspondance de l'Empereur, nous avons des Mémoires en quantité et qualité à peu près suffisantes; quand nous aurons les documents officiels, nous aurons tous nos instruments de travail.

Alors seulement il sera possible de pousser avec activité l'étude de l'his-

---

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 525 sqq.

toire de Napoléon. Faut-il faire observer encore que l'Allemagne, à ce point de vue, a de l'avance sur nous, et qu'il s'y est publié depuis quelques années nombre d'ouvrages importants dont nous n'avons cité que quelques-uns? Faut-il donc que l'histoire de Napoléon soit préparée à l'étranger? Nous avons dit, en effet, l'énorme besogne que nous avons à fournir. Nous ne pouvons nous contenter des livres de Thiers, de Bignon et de Lefebvre. M. Vandal a montré le chemin. Il y a tout à faire au sujet des relations de Napoléon avec l'Angleterre, et le simple énoncé de ce sujet suppose d'immenses recherches. On peut en dire autant de la politique napoléonienne en Espagne, en Italie, en Orient. Nous répétons que cette histoire est celle des origines mêmes de l'histoire contemporaine de ces pays et qu'elle est indispensable à l'intelligence de leur évolution politique et sociale.

Nous ne sommes pas moins dépourvus et nous aurions autant besoin de fixer nos connaissances sur le développement chronologique de la politique de Napoléon. Ce serait le seul moyen de la bien comprendre que de l'étudier d'année en année, de mois en mois, de suivre pas à pas le mouvement de l'ambition impériale, de saisir le fil de sa pensée, et la conception sans doute lente et variable qu'il se fit du gouvernement et de l'organisation politique de l'Europe conquise. Il est vraisemblable en effet que l'Empereur n'a pas, dès le sacre, comme par une inspiration du Ciel, construit en son cerveau tout le système politique qu'il réaliserait à coups d'épée, qu'il s'est, dans une certaine mesure au moins, plié aux circonstances, et que plus tard seulement, en 1812 peut-être, il est arrivé à une large vue d'ensemble sur le monde où il régnait, susceptible du reste d'être encore modifiée et élargie si la fortune lui était demeurée fidèle.

Mais ce n'est certes pas le moment de déterminer même une simple esquisse d'un pareil sujet. Il faudra de longues années avant que les documents essentiels aient été dépouillés ; il faudra ensuite d'autres longues années pour achever toutes les études particulières que nécessite cette histoire. Il est impossible de prévoir quand il sera possible d'entreprendre l'histoire scientifique et définitive de Napoléon. L'immensité de la tâche est une raison pour l'entreprendre au plus tôt.

Édouard Driault.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

E. Lavisse et A. Rambaud. **Histoire générale du IVe siècle à nos jours.** Tome XII : *Le Monde contemporain* (*1870-1900*). Paris, Colin, 1901. In-8, 934 p.

Avec ce volume se termine, l'*Histoire générale* entreprise sous la direction de MM. L. et R. Comme toutes les œuvres dues à une collaboration, elle est faite de morceaux de valeur inégale ; et il a été très difficile de maintenir une unité d'esprit parmi tant de collaborateurs ; autant dire tout de suite qu'on n'y a pas complètement réussi et qu'il en est résulté un certain nombre de contradictions. Bien que la France soit intéressée à toutes les questions qui agitent le monde, relevons d'abord les chapitres qui ont plus particulièrement trait à l'histoire de notre pays durant ces trente dernières années : M. Seignobos a sobrement exposé l'histoire de la *Troisième République* (ch. I) ; MM. Faguet et Viallatte ont continué à traiter, l'un de l'état des *Lettres en France* (ch. XIX), l'autre de la *France économique*, enfin M. Rambaud a fait un tableau très complet de l'*Empire colonial français* : il n'y manque que quelques vues d'ensemble et une conclusion (ch. XXII).

Aucune puissance aujourd'hui ne pouvant se désintéresser de ce qui se passe chez autrui, les chapitres consacrés dans ce volume à l'histoire des États étrangers rendront les plus grands services. C'est ainsi que l'on saura le plus grand gré à M. Métin de son travail sur le *Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande* et sur les *colonies et dépendances du Royaume Uni* (ch. II et III). L'histoire de l'*Autriche-Hongrie* (ch. IV), de l'*Italie* (ch. VIII), de l'*Allemagne* (ch. X), de la *Russie* (ch. XI) a été traitée respectivement par MM. Eisenmann, A. Pingaud, E. Denis, Haumant. M. A. Malet s'est chargé des *États chrétiens des Balkans* et de la *Politique européenne depuis le traité de Berlin 1878* (ch. XII et XIII). M. Farges a poursuivi l'étude de cette *Politique européenne depuis le traité de Berlin* jusqu'à nos jours (ch. XV) et l'a complétée en exposant les *Réglements territoriaux en 1898 et 1899* (ch. XXVII). Malgré des efforts pour être

« objectif », M. Chénon a traité, avec de trop visibles sympathies pour le catholicisme, de l'*Église et des Cultes* (ch. XVI). Dans ce volume, comme dans les précédents, M. Moireau a écrit sur les *États-Unis* (ch. XX), M. H. Cordier sur l'*Extrême-Orient* (ch. XXV). Mentionnons, enfin pour terminer, un curieux chapitre de M. L. Cahun sur *le Monde Islamique* (ch. XIV), et une étude d'ensemble sur le *Partage de l'Afrique* par M. R. de Caix de Saint-Aymour (ch. XXVI).

On voit, par cette énumération, qui n'est d'ailleurs pas complète, que le dernier volume de l'*Histoire générale* est au moins aussi riche en renseignements que les volumes qui l'ont précédé. Une table générale permet de se rendre compte de l'œuvre accomplie. On aurait souhaité plutôt, ou en même temps, une conclusion qui aurait dégagé de ces neuf cents pages les faits essentiels qui dominent l'histoire de l'Europe et du monde durant ces trente dernières années ; un jugement d'ensemble qui sans prédire l'avenir, aurait indiqué les directions suivies par la politique des grandes puissances, les points où elles se trouvent en contact et en conflit, bref les grandes questions dont le XIXe siècle finissant lègue la solution au siècle qui commence. En somme, malgré ces lacunes et les défauts inhérents à toute œuvre collective, ces douze volumes constituent le meilleur, le plus complet, le seul, à vrai dire, *manuel* d'histoire générale que nous possédions en France. — V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Louis Chabaud. **Les Précurseurs du féminisme : Madame de Maintenon, Madame de Genlis, Madame Campan.** Paris, Plon, 1901. In-12, XXIV-336 p. (Avec table).

Les femmes ont abandonné les métiers où elles excellaient : « le sceptre de la mode, grâce à une application aussi malheureuse qu'imprévue de la loi salique, a passé des mains mignonnes de la femme aux mains velues du sexe fort. » (p. 319); les coiffeuses ont été remplacées par des coiffeurs, « fantoches prétentieux », et voilà pourquoi il est nécessaire d'étudier Mme de Maintenon, Mme de Genlis et Mme Campan ; on trouvera, dans cette étude et dans la méditation des écrits de ces « précurseurs » la solution de la question féministe ; « c'est à la pratique du féminisme chrétien, développé par l'éducation chrétienne, qu'il faut demander le secret de l'avenir de la femme et le salut de la société ». Quelques incur-

sions dans le domaine de la politique actuelle[1], un intéressant projet de réorganisation des maisons de la Légion d'Honneur, la conclusion que je viens de citer, voilà la part de M. C. On voit qu'il a fait très belle celle de Geffroy, Gréard, Faguet et Compayré dont il utilise copieusement les travaux en les citant, d'ailleurs, consciencieusement[2]. — Ch. SCHMIDT.

XVIIIe SIÈCLE

Les campagnes du maréchal de Saxe. *Première partie* : **L'armée au printemps de 1744**, par le CAPne J. COLIN. Paris, R. Chapelot, 1901. In-8, 347 p. (1 carte).

Les guerres du XVIIIe siècle, dit M. C. dans sa préface, sont moins connues, et, si l'on considère les généraux et les manœuvres, moins dignes d'être connues que celles du XVIIe : mais elles sont plus intéressantes au point de vue de l'évolution de l'art militaire, parce qu'elles précèdent et préparent celles de la Révolution et de l'Empire. Les campagnes du Maréchal de Saxe en Flandre présentent les lenteurs interminables de l'ancienne guerre de position et de sièges : mais on y voit employé pour la première fois l'armement qui sera, à peu de chose près, celui des armées de la Révolution et de Napoléon, et les procédés tactiques qui triompheront à la fin du siècle y sont dès lors ébauchés. L'histoire de ces campagnes mérite donc d'être faite; les institutions militaires de la France étant, pour cette époque, mal connues, il est nécessaire d'en donner un aperçu avant de commencer le récit des opérations. M. C. s'est acquitté, dans ce premier volume, de cette partie préliminaire de sa tâche. Il y étudie successivement : l'effectif et le recrutement, et les questions relatives à la levée et à l'utilisation des milices; le matériel d'artillerie, l'armement de l'infanterie, l'exécution et l'emploi des feux, les

---

1. La Révocation de l'Édit de Nantes fournit à M. C. l'occasion de montrer les protestants « faisant cause commune avec les pires ennemis de la patrie française dans les péripéties de ce drame douloureux de la trahison que M. Barrès a justement nommé la tragédie nationale... »

2. Voici un intéressant exemple de probité scientifique : « un savant théologien de nos amis nous fait observer que la croyance à l'éternité des peines étant un dogme de l'Église catholique, cette proposition est absolument hérétique, et pour la gloire de notre héroïne [Mme de Maintenon] nous invite à atténuer ou à supprimer ce passage. Notre embarras est aussi grand que notre désir de déférer à ces sages (?) conseils. On ne corrige pas l'histoire comme un devoir d'écolier et l'obligation d'être complet nous paraît, pour l'historien consciencieux, aussi stricte que celle d'être vrai. *Ne pouvant supprimer un texte, tout ce qu'on peut faire, c'est de le commenter et de le discuter* » (p. 25. note).

théories et les règlements tactiques; l'organisation de l'armée, l'instruction et la discipline dans le corps d'officiers et dans la troupe; l'intendance, les services des vivres, des fourrages, des hôpitaux, des postes; l'organisation générale et particulière du service des renseignements pendant la guerre de Succession d'Autriche. Le volume se termine par la reproduction d'une « Instruction aux Généraux » rédigée par les soins du Gouvernement en septembre 1743.

Nous ne pouvons, dans ce résumé sommaire d'un livre très nourri, et du contenu duquel le titre principal ne permet pas de mesurer toute la portée, que signaler la nouveauté des renseignements fournis par M. C. et des conclusions qu'il formule; on lira notamment, avec un vif intérêt, les chapitres II (Armement et tactique), III (Organisation et discipline), et V (Service des renseignements). Comme forme extérieure de son travail, l'auteur a adopté le type habituel à la Section historique : il a encadré dans son exposé les documents les plus importants; comme il a pris soin de n'omettre aucun de ceux qui avaient une valeur historique sérieuse, son livre sera pour les travailleurs qui reprendront ces questions un précieux recueil de matériaux, qui les dispensera, dans bien des cas, de recherches personnelles aux Archives de la Guerre. L'ouvrage comprendra en tout six parties; la deuxième (en cours de publication dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée*), traitera des plans de la campagne de 1744 et de la concentration de l'armée; la troisième, de la campagne de 1745 et de Fontenoy; la quatrième, de la campagne de 1746 et de la victoire de Raucoux; la cinquième, de la campagne de 1747 et de la bataille de Laufeld; la sixième, des opérations en 1748 et de la paix d'Aix-la-Chapelle. — P. Caron.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

Francisque Mège. **La dernière année de la province d'Auvergne. La Grande Peur.** Clermont-Ferrand, Bouy, 1901. In-8, 101 p.

L'opuscule de M. M..est beaucoup plus important que le titre ne pourrait le faire croire. La grande Peur est ce phénomène, encore mal étudié, qui se produisit dans les campagnes de France en juillet et août 1789. Partout, on crut que les brigands allaient venir; on s'arma, on alla à la rencontre de ces troupes qui répandaient la terreur, et nulle part ou presque nulle part, on n'en vit une. M.M. étudie ce phénomène dans le centre de la France, plus particulièrement en Auvergne. C'est une excellente étude,

capitale pour l'histoire des débuts de la Révolution française. Nous en indiquerons les principales conclusions.

I. *A quel moment se produisit la Grande Peur?* — « C'est du 22 juillet aux premiers jours d'août qu'elle se manifeste presque partout » (p. 2). La ville de Mamers fut peut-être la première qui écrivit à l'Assemblée Nationale pour lui signaler la présence des brigands dans son voisinage et lui demander des secours. Dans le Forez, l'alarme éclata du 26 au 31 juillet (p. 8).

II. *Qu'est-ce que les brigands?* — On ne les désigne jamais d'un terme plus précis. On dit « des brigands ». Ils pillent, ravagent tout.

III. *Le phénomène est-il étendu et quel en est le caractère?* — Il est général, et il se produit partout à peu près au même moment. M. M. a raison, mais il y eut cependant certains pays où la grande peur ne se manifesta point, comme le district de Cany (Romain, *Le district de Cany pendant la Révolution*, p. 21 [1]). Le phénomène est spontané, inconscient, et, par suite, il se propage avee une rapidité inouïe.

IV. *Y eut-il des brigandages?* — Il y en eut dans certaines provinces, en Dauphiné, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Alsace, etc. Mais « les provinces du centre ne connurent guère, en juillet 1789, de ces excès criminels; et, s'il s'en produisit, ce ne fut que par rare exception. La peur n'eut, pour le moment, d'autre effet apparent que de déranger les habitants de leurs occupations, de les inquiéter et de les forcer à s'armer » (p. 8). Il n'y eut pas d'incendie de châteaux en Auvergne. « Taine a parlé de neuf châteaux incendiés en Auvergne, mais il ne les fait pas connaître, de sorte que, jusqu'à preuve contraire, il est permis de tenir pour suspecte cette affirmation non justifiée » (p. 11). Nous ajouterons qu'il y eut, d'ailleurs, en 1789, beaucoup moins d'incendies de châteaux que les historiens de la Révolution ne l'ont dit; des études précises ne manqueraient pas de détruire cette exagération. On ne vit pas de brigandages en Auvergne, sauf à Maurs, et seulement au mois de décembre.

V. *Quelle est la genèse du phénomène?* — C'est ici que tout est obscurité. Il y eut des courriers précurseurs, qu'on ne retrouva jamais. Pour l'Auvergne, on ne voit pas d'où vient le mouvement; et c'est précisément à l'origine qu'il faudrait pouvoir remonter, pour tenter une explication complète. Pas de concordance entre les diverses nouvelles répandues; les brigands viendraient du Nord, du Midi, de l'Ouest. La panique est plus

1. Cf. le compte rendu de ce livre dans le t. Ier, p. 615-617.

grande dans les villages que dans les villes, dans les fermes isolées que dans les villages. Plus le groupe est restreint, plus il est effrayé.

VI. *Comment peut-on expliquer la Grande peur?* — Au moment même, on a donné des explications invraisemblables. Elle résulterait d'un complot organisé par les ennemis de la nation, la cour et la noblesse ; elle serait due, suivant d'autres, à l'initiative de certains personnages influents, Mirabeau ou le duc d'Orléans. M. M. fait une juste critique de ces opinions. La grande peur se produisit *spontanément*, partout ou presque partout, dans les villes et les campagnes. Ce n'est pas un homme, ni même une classe de la nation, qui aurait eu le pouvoir de créer un mouvement aussi général et aussi spontané. « Pour nous, dit M. M., la grande peur nous apparaît comme l'effet d'un déséquilibrement général, provoqué en partie par la disette, mais surtout par l'émotion qu'avaient fait naître les incidents vraiment prodigieux dont la France était alors le théâtre » (p. 40). C'est après la prise de la Bastille que le peuple avait pris peur. Il avait vu le roi incapable de se défendre contre des brigands, et il aurait craint pour lui-même (pp. 42-43). Que la grande peur exprima la crainte, la terreur de l'avenir, c'est ce qui ne semble douteux à personne. Nous avions déjà dit la même chose, à peu près dans les mêmes termes [1]. La grande peur a éclaté *après* le 14 juillet ; elle est une conséquence, semble-t-il, de la prise de la Bastille. Mais le raisonnement si précis de M. M. est-il celui que se sont fait les paysans, les bourgeois des villes? Il nous est permis d'en douter. Comment reproduire d'une manière certaine l'état d'esprit des gens d'alors ? Nous ne pouvons aboutir qu'à des conjectures.

VII. *Les conséquences de la Grande peur.* — M. M. les étudie en détail pour l'Auvergne, avec des allusions fréquentes aux événements qui se passèrent dans d'autres régions. La frayeur que l'on ressentit engendra des milices bourgeoises ou gardes nationales dans les villes comme Clermont, Riom, Aurillac, Saint-Flour, etc. On s'arma au moment de la grande Peur, pour se porter contre les brigands, et, quand on se fut aperçu que les brigands n'existaient pas, on resta armé. Gardes nationales, unies aux municipalités anciennes, forment des *Comités permanents*. Puis, ces comités ou ces gardes nationales forment des *fédérations* : fédération de Franche-Comté, de Bretagne, du Dauphiné et Vivarais, fédération, tardive, il est vrai, d'Auvergne (mai 1790); et ce mouvement fédératif aboutit à la grande fédération du Champ de Mars, le 14 juillet 1790, qui cimenta l'unité nationale. Presque toutes les milices bourgeoises éclosent presque instantanément après le 14 juillet 1789 et après la grande peur;

1. Un document sur la Grand'Peur, Revue, t. II, p. 285-292.

mais il y en a qui se formèrent après la prise de la Bastille, ou bien après le 14 juillet et avant la grande peur (p. 46). Les fédérations n'eurent pas, au commencement, le caractère qu'elles prirent plus tard. Au début, « ce sont uniquement des alliances défensives momentanées entre voisins, sans engagements bien formels, des associations restreintes quant à leur but et quant à « la région où elles doivent fonctionner ». Plus tard, ce sont des pactes discutés et consentis, qui englobent une province, puis des groupes de provinces, et alors c'est le sentiment de l'unité nationale, et non plus seulement de leur propre défense, qui les dirige et les anime (p. 76).

Telles sont les principales idées que développe M. M., en les appuyant sur des documents nombreux et sur d'excellentes études antérieures qu'il a faites sur la province d'Auvergne et dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler quelques-unes. — Ph. Sagnac.

Paul Mautouchet. **Le conventionnel Philippeaux**. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1900. In-8, xlii-408 p.

Voici une biographie complète et excellente d'un des conventionnels les plus célèbres. En même temps qu'elle nous fait connaître un des hommes les plus honnêtes de la Révolution, elle touche, par un certain nombre de points importants à l'histoire générale, et mérite, à ce double titre, d'être lue par les historiens de l'époque révolutionnaire. D'autant plus qu'elle est bien documentée, que l'auteur ne laisse passer aucun texte important sans le soumettre à sa critique, et qu'on sent, partout, du commencement à la fin, une parfaite sincérité historique, un esprit très scrupuleux et très consciencieux.

M. M. retrace l'évolution des idées de Philippeaux, homme de loi de la ville du Mans, qui fut celle de beaucoup de Français d'alors. D'abord respectueux du roi et du pouvoir royal, Philippeaux arrive peu à peu à la République. C'est l'évolution générale des esprits de 1789 à 1792, au Mans et dans le département de la Sarthe, comme, d'ailleurs, dans la plus grande partie de la France.

Nous voyons agir Philippeaux comme officier municipal, comme membre de la Société populaire du Mans ; et, par la précision des détails, cette étude locale fixe pour nous un certain nombre d'idées générales, que d'autres auteurs avaient bien exposées, sans doute, mais dont il n'était pas inutile de montrer la vérité par un exemple déterminé. — Du département de la Sarthe, nous passons, avec Philippeaux, à la Convention. Ici, nous n'assistons plus à la lutte entre partisans et adversaires du régime

nouveau, mais à la lutte des partis au sein de l'Assemblée. De girondin, Philippeaux devient insensiblement montagnard. Grâce à son journal, *le Défenseur*, nous pouvons suivre l'évolution de ses idées d'octobre 92 à mai 93, la défiance entrant peu à peu dans son esprit, l'antipathie succédant enfin, quand il voit que les Girondins sont funestes à la République et à la patrie. Ce changement graduel que nous observons chez Philippeaux est instructif; il éclaire la lutte entre la Gironde et la Montagne. Montagnard, Philippeaux attaque les hébertistes, prête ainsi son appui à Robespierre. Mais il n'est pourtant pas l'ami de Robespierre. S'il est déiste, comme lui, s'il a les mêmes opinions religieuses, il n'est pas de ses flatteurs. Au cours de sa mission dans les départements du Centre et de l'Ouest (24 juin-13 octobre 1793), il a pu voir les fautes commises en Vendée, des généraux incapables, les Rossignol et les Ronsin, prolongeant indéfiniment la guerre, et, dans son patriotisme, il n'a pas hésité à dénoncer, par une lettre au Comité de Salut public, les responsabilités que ce Comité encourait devant la Convention, juge souverain. Il a accusé le Comité, les commis de la guerre. C'est une hardiesse que Robespierre ne pardonne pas. Hébert, Levasseur, Momoro, Robespierre s'acharnent à sa perte, et aux Jacobins et aux Cordeliers. On répand des libelles contre lui; on l'accuse de soutenir des officiers nobles, comme Aubert-Dubayet, de désorganiser la défense en Vendée. Bien mieux, on va jusqu'à dire qu'il est à la tête d'un complot formé à Paris et au Mans, et deux hommes s'offrent à le prouver : Choudieu et Levasseur. A Paris, suivant Choudieu, Philippeaux conspire avec Desmoulins, Bourdon de l'Oise, Fabre d'Églantine. Au Mans, suivant Levasseur, qui a réussi à mettre dans son jeu le représentant en mission dans la Sarthe, Garnier de Saintes, c'est avec la Société populaire qu'il complote la ruine des sans-culottes. Robespierre vient enfin à la rescousse. Et c'est ainsi que, dans la nuit du 10 au 11 germinal, Philippeaux est arrêté, en même temps que Danton et Camille Desmoulins, puis, le 13, jugé par le tribunal révolutionnaire, et immédiatement exécuté.

Dans cette histoire si mouvementée, on lira surtout avec intérêt la mission de Philippeaux en Vendée et sa lutte contre ses ennemis politiques à la Convention. C'est dans cette dernière partie que M. M. s'anime davantage. Sans jamais abandonner le ton qui convient à l'historien, on sent ici que l'auteur, d'une probité scientifique complète, est de cœur avec Philippeaux, et que volontiers il plaiderait la cause de cet homme de bien. Il sympathise avec son héros, sans d'ailleurs le rehausser outre mesure. Pas d'exagération, mais toujours un ton simple, sincère, qui attache et retient. — Ph. Sagnac.

LOUIS MADELIN. **Fouché** (1759-1820). Paris, Plon, 1901. 2 vol. in-8, XXIV-529 et 568 p.

L'on doit toujours rendre hommage au courage. Il en a fallu beaucoup à M. M. pour entreprendre sa thèse. Le sujet qu'il a choisi est un des plus neufs, mais aussi un des plus vastes, des plus complexes, et par certains côtés des plus ingrats qui se puissent rencontrer. Fouché a, pendant un quart de siècle, empli l'histoire de son nom et de ses intrigues. Depuis le jour où il s'assied sur les bancs de la Convention, jusqu'au jour où un complot de cour l'envoie mourir en exil, puissant ou disgracié, il ne cesse de tenir un premier rôle dans le drame révolutionnaire, impérial ou bourbonien. Conventionnel, il inaugure à Nevers le culte de la Raison; à Lyon, suppôt de la Terreur, il devient l'émule de Carrier; rival de Robespierre, près d'être écrasé par lui, il le renverse en thermidor. Ministre du Directoire, qu'il trahit au profit de Bonaparte, puis de l'empereur dont il partage longtemps avec Talleyrand la faveur, chargé du portefeuille de la police générale, il ne se contente pas de surveiller, parfois de renverser ses collègues; il empiète sur leurs attributions : lors de Walcheren, il est le véritable ministre de la guerre. Disgracié à la suite de coupables intrigues, il organise pendant la campagne de France, la défense de la Dalmatie et l'évacuation de l'Italie, rentre à Paris à temps pour assister aux négociations relatives au rétablissement des Bourbons. Rappelé au pouvoir par l'Empereur, il force Napoléon à abdiquer après Waterloo; président de la Commission provisoire, il rappelle Louis XVIII, et le frère de Louis XVI récompense le régicide de ces bons offices en lui continuant quelque temps sa faveur. Etudier la vie et le rôle de Fouché, c'est donc faire l'histoire intérieure de cette époque si tourmentée, si difficile à connaître, qui va de 1792 à 1816. Que de connaissances diverses, que de recherches minutieuses sur les institutions, les hommes ou les choses, suppose une telle étude!

Mais il y a plus. Fouché a été à la fois le défenseur des régimes établis et l'artisan de leur ruine. Egoïste, ambitieux, sans scrupules comme sans illusions, il a été toute sa vie l'adepte du calcul des probabilités. Estimant, d'après sa propre expérience, qu'en un temps de révolutions perpétuelles, aucun retour de fortune n'était impossible, il ne s'est engagé sans retour au profit de personne, intriguant avec tous, modifiant seulement l'équilibre de ses relations au gré des évènements. Cet ancien professeur de physique est avant tout un calculateur et un sceptique. La force ne lui en impose pas; à son apogée même, il mesure sa faiblesse, et prévoit son déclin. L'homme, quelque génial qu'il soit, lui semble un accident avec lequel il compte toujours, sur la durée duquel il ne compte jamais. D'une

habileté machiavélique, d'une souplesse féminine, il évolue sans qu'on l'aperçoive; comme Louis-Philippe plus tard, il chemine sans qu'on le voie marcher. Au premier signe de décadence, il prévoit la chute et prend ses sûretés.

La tâche de M. M. ne se bornait donc pas à nous faire connaître le rôle qu'avait joué Fouché, les hommes et les évènements au milieu desquels il a vécu, agi, comploté : il avait encore à démêler, au milieu de toutes les contradictions et les métamorphoses, la personnalité et la pensée intime, restée mystérieuse, de son héros, à montrer ce qu'il a été et voulu réellement, à le juger sans haine comme sans partialité. La carrière était immense et périlleuse : M. M. l'a parcourue à son honneur. Malgré deux gros volumes, il n'a assurément pas épuisé le sujet; il a éprouvé par lui-même, et à ses dépens, qu'il ignorait certains documents importants. Son livre ne saurait en conséquence être considéré comme définitif en tous points, et cela d'autant plus que les généralisations en sont parfois hâtives et discutables. Comme thèse, il prête donc à la critique; il ne présente pas tous les caractères de rigueur scientifique qu'on est en droit d'attendre de ces sortes d'ouvrages. La faute en est au sujet que nul n'eût pu, sans y consacrer sa vie, traiter dans son intégrité de façon impeccable. Mais, avec ces réserves, l'ouvrage de M. M. est des plus utiles et des plus intéressants à consulter. Ecrit avec une constante bonne foi, d'une plume alerte et élégante, bien qu'un peu précieuse, il se lit avec facilité et profit. La documentation, quelques lacunes qu'elle présente, est abondante, consciencieuse et neuve. L'auteur enfin a su penser par lui-même, et il est arrivé souvent à des conclusions fort originales et séduisantes.

M. M. a divisé la vie de Fouché en trois périodes : Fouché de Nantes — Le ministre — Le duc d'Otrante. La première partie est souvent trop rapide et sommaire, surtout en ce qui concerne la mission du proconsul à Nevers. M. M. nous retrace en détail l'existence de Fouché à l'Oratoire, dont il fut, non un des Pères (il ne fut jamais prêtre), mais un des élèves et des maîtres les plus brillants. Envoyé à la Convention, le jeune député se révèle dès le début tel qu'il sera pendant toute sa carrière : lors du procès de Louis XVI, il abuse de la confiance de ses amis, et les trahit au profit des puissants du jour; déjà se marque en lui cette étonnante lucidité d'esprit qui fera plus tard sa force et son salut, sa singulière aptitude à deviner les mouvements d'opinion, à saisir l'orientation des évènements. A Lyon, il mitraille, tant qu'avec Hébert, le parti de la violence lui paraît prédominer; il se hâtera de faire arrêter ses anciens satellites et d'adoucir sa politique, s'il apprend que Robespierre triomphe. M. M. essaye de justifier Fouché; il soutient que son rôle fut

plutôt celui d'un modérateur, et que le choix de ses agents témoigne d'intentions pacifiques. Il nous semble que les faits allégués par l'auteur se retournent contre lui. Hypocrite, Fouché chercha à ne point se compromettre, et se déroba tant qu'il put; mais l'on ne saurait oublier qu'il signa le décret de mitraillade.

Nous passons sur le rôle, peut-être un peu grossi, que M. M. attribue à Fouché en thermidor, pour arriver à la partie essentielle, *le ministre*. Cette partie, malgré son étendue, est encore bien restreinte pour la matière qu'elle embrasse (organisation du coup d'état de brumaire, fonctionnement du ministère de la police générale, surveillance des émigrés, répression des troubles, intrigues, etc.); de là une impression de désordre, et parfois même d'obscurité. L'auteur va très vite, et l'on trouve qu'il glisse où souvent l'on voudrait qu'il appuie, notamment sur l'économie du ministère de police générale, et sur les rapports avec les préfets. Néanmoins ces chapitres contiennent d'excellentes choses, et seront d'un précieux secours pour ceux qui étudient l'histoire intérieure du régime impérial.

Ce qui, dans ces pages, retiendra surtout l'attention et provoquera la discussion, c'est la thèse générale que l'auteur y a émise à propos du rôle de Fouché. D'après lui, pour comprendre Fouché, il faut remonter au procès de Louis XVI. Dès que la Terreur a commencé à décliner, le régicide s'est vu à la merci d'une réaction, et il a travaillé à la combattre. Il a voulu un gouvernement fort et stable qui maintînt l'esprit et les principes de la Révolution, et qui écartât tout espoir de revanche royaliste. Il a préparé, dans cet esprit, le remplacement du Directoire affaibli et discrédité par un régime nouveau et plus énergique. Ennemi d'abord du consulat à vie, il s'est rallié aisément à l'empereur, dès que l'exécution du duc d'Enghien eût fait en quelque sorte de Bonaparte un autre régicide. Ministre du Premier Consul comme de l'Empereur, il a pu sacrifier aux préjugés du maître, aux influences de cour, à ses propres intérêts la personne de divers républicains; il s'est fait le défenseur des principes et de l'esprit général de 1789. Il a empêché les émigrés de revenir, en masse, au pouvoir et aux honneurs, il les a surveillés étroitement, frappés souvent avec rigueur. Il a été l'adversaire du Concordat, et le parti clérical a trouvé toujours en lui un ennemi résolu; il a empêché l'introduction en France ou la propagation de tout écrit ultra-montain. Et au contraire il n'a négligé aucune occasion de présenter par la voie de la presse, l'empire comme la continuation matérielle pure et simple de la Révolution. Pour empêcher le ralliement, il a travaillé à rejeter sur la personne même de l'empereur l'odieux des mesures de rigueur qu'il inspirait. Il promettait, s'arrangeant pour que Napoléon fût obligé de refuser.

Ce régime d'opposition aux Bourbons, il s'employa à le rendre populaire, fort et durable. Par une politique énergique et douce, il chercha à rallier autour du nouveau souverain les éléments non irréconciliables de tous les partis : il fut un homme de juste milieu, et ce fut en partie grâce à lui que la domination de Napoléon fut si vite et pendant six ans si solidement établie. Pour assurer la perpétuité du régime, l'ancien défenseur de Joséphine poussa de tout son crédit l'empereur au divorce ; pour éviter qu'un coup de fortune sur le champ de bataille privât la France de son chef ou ramenât Louis XVIII à la suite des armées étrangères, il conseilla une politique de paix, surtout avec l'Angleterre.

Mais Napoléon ne se laissa pas convaincre; et Fouché, pris de peur, mena de front deux intrigues, ou si l'on veut, deux secrets; d'une part il cherche, tantôt seul, tantôt de concert avec Talleyrand, à assurer la durée du régime impérial, *sans l'Empereur*, au profit de Louis par exemple; et, d'autre part, il resserre les relations qu'il avait habilement nouées, dès son arrivée au pouvoir, avec les nobles habitants du faubourg Saint-Germain, se couvrant à tout hasard de ces illustres amitiés contre un retour possible des Bourbons. Ces intrigues finirent par être connues de Napoléon. Une première fois pardonné, Fouché recommença, et cette seconde trahison aboutit à sa disgrâce.

Cette théorie est assurément ingénieuse; peut-être est-elle un peu spécieuse, et Fouché ne fut-il pas un politique de si grande envergure; peut-être se contenta-t-il de vivre et d'intriguer au jour le jour. La question est désormais posée, et la vérité, croyons-nous, se rapproche plus du jugement de M. M. que de l'opinion traditionnelle.

La troisième partie est consacrée aux dernières années, à la liquidation du régime impérial, aux Cent Jours, à la deuxième Restauration. Nous recommanderons comme particulièrement original le chapitre où l'auteur signale le projet du duc d'Otrante de faire monter Murat au trône de son beau-frère; mais tout est ici à lire, et c'est au volume de M. Madelin que nous renverrons le lecteur, assuré qu'il y trouvera à la fois agrément et profit. — Léon Cahen.

D'Iéna à Moscou, fragments de ma vie, par le Colonel de Sückow, de l'armée wurtembergeoise. Trad. de l'allemand par le Comm^t Veling. Paris, Plon, 1901. In-8, II-315 p.

D'une famille de hobereaux mecklembourgeois, le jeune de S. entra en 1800 au service de la Prusse comme cadet-gentilhomme : il devint sous-lieutenant en 1804. Les pages qu'il a consacrées à cette période de

sa vie sont parmi les plus attrayantes du livre. Elles ne modifient pas l'idée qu'on se fait généralement de l'armée prussienne avant 1806, mais elles y ajoutent beaucoup de précision par une multitude de détails caractéristiques. Il faut signaler particulièrement la description des manœuvres annuelles de la garnison de Berlin (pp. 40-44) et de la mobilisation des troupes en 1805 (pp. 46-59). De S., chargé de garder les bagages régimentaires, n'assista pas aux batailles du 14 octobre 1806. Entraîné dans la déroute, il rallia avec les débris de son corps la petite armée de Blücher et fut pris avec elle à Lübeck. Bientôt remis en liberté, il dut, par suite du licenciement de l'armée prussienne, entrer au service du roi de Würtemberg, qui l'admit dans sa garde. Cette partie du livre ne contient rien de saillant.

En 1812, de S. fit partie du contingent fourni à Napoléon par la Confédération du Rhin. Le récit de la campagne de Russie mérite d'être lu : de S. s'attache fort peu aux événements stratégiques proprement dits Simple lieutenant, il n'a pu voir grand'chose et il lui serait difficile d'être intéressant sur ce sujet. Mais les détails significatifs sur l'état de l'armée française abondent. Dans sa narration de la retraite, de S. montre surtout quel égoïsme et quelle férocité la misère avaient développés chez tous. Mais cela était déjà très connu. Ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est le récit de la marche en avant, parce que l'auteur a noté soigneusement tous les faits qui expliquent les désastres du retour. Il insiste sur la mauvaise organisation de l'intendance et la disette déjà très grande à l'aller même en Saxe et dans le grand duché de Varsovie (pp. 142-143, 150-154, 175, etc.), sur la fréquence des suicides parmi les soldats (p. 156), sur le désarroi général et la faiblesse incroyable des effectifs avant la Moskowa. La division wurtembergeoise, forte de 16.000 hommes au départ, est réduite à 1456 le 4 sept. 1812 (pp. 176-177). Ces pages, moins dramatiques que celles qui sont consacrées à la retraite, sont de lecture plus fructueuse. Il est regrettable que les notes soient si rares et si brèves et que le traducteur ne nous donne aucun renseignement sur l'original allemand. — P. Conard.

Paul Darmsteadter. **Das Grossherzogtum Frankfurt. Ein Kulturbild aus der Rheinbundszeit.** [Le Grand-duché de Francfort, un « tableau de civilisation » à l'époque de la Confédération du Rhin], Francfort, J. Bar et Cie, 1901. In-8, de XI-415 p.

Sous l'influence du professeur Varrentrapp, de l'Université de Strasbourg[1], l'étude des états éphémères créés par Napoléon en Allemagne se

1. Le professeur Varrentrapp vient de remplacer, à Marbourg, le professeur von Below, nommé à Tubingue.

renouvelle. M. P. Darmstädter, actuellement privat-docent à l'Université de Munich, vient d'écrire l'histoire du grand-duché de Francfort; M. Ludwig prépare un livre important sur le grand-duché de Bade. Ces monographies s'ajoutent à celles que nous possédions déjà sur les états napoléoniens. Gœck, en 1877, avait fait paraître une courte étude sur le grand-duché de Berg, étude dont les éléments étaient surtout puisés dans les textes imprimés et aux archives de Düsseldorf; mais ce petit livre n'était qu'une esquisse, Gœck n'ayant pu mettre à contribution les très abondantes pièces d'archives conservées à Paris; le tableau de la domination française sur cette partie de la rive droite du Rhin est encore à faire. En 1887, Gœck et Ilgen avaient publié un livre important sur le royaume de Westphalie, et leur livre est resté le meilleur sur le sujet malgré l'apparition en 1893 du volumineux travail de Kleinschmidt, plus littéraire sans doute, plus piquant, mais non pas mieux informé.

Le livre de M. D. est fait à l'aide de documents d'archives, il est solide; mais ce qui lui assure une supériorité incontestable sur les études analogues déjà parues, c'est que les faits, précis, ne sont pas simplement exposés, par matière, ou dans un ordre chronologique, mais sont groupés autour d'idées directrices, dont voici les principales : le royaume de Westphalie a été pour les États créés en Allemagne, l'État modèle; le système administratif français a été introduit *en bloc* en Allemagne, et, en même temps que les cadres étaient nouveaux, des principes nouveaux s'introduisaient dans la vieille Allemagne morcelée : *l'Unité de l'État* avec ses dérivés naturels, la centralisation, la division du travail dans les ministères, l'unité de division administrative avec aussi l'unité de fractionnement dans chaque cellule; *l'Égalité civile*, avec ses conséquences, suppression du servage et de tous les droits féodaux, qui subsistaient encore, nombreux et pesants.

D'autre part, M. D., pour la première fois, a étudié en détail l'influence de la domination napoléonienne au point de vue économique, les effets, bons et désastreux à la fois, du blocus continental dans une région déterminée. On pourrait se demander quels furent, ces effets, dans le grand-duché de Berg, dont toute une partie (la vallée de la Ruhr) était déjà à cette époque, un pays de grande industrie, où les mines et les forges faisaient vivre une population ouvrière de plus de 100.000 individus; le blocus continental n'eut-il pas des conséquences désastreuses dans cette région et les foules d'ouvriers sans travail qui, dès 1812, se soulevèrent contre les administrateurs français, ne contribuèrent-elles pas à chasser d'un pays appauvri par la guerre douanière ceux qui, quelques années auparavant, avaient été accueillis avec joie, quelquefois même avec

enthousiasme ? Le souvenir du blocus est resté très vivant dans la région de Francfort et l'on s'y rappelle beaucoup plutôt la colossale saisie de marchandises anglaises pratiquée en 1810 *manu militari*, que la création des usines à sucre et l'affluence énorme qui se pressa, de 1810 à 1813, aux deux foires annuelles.

S'il a réussi à montrer que Dalberg n'a pas été le simple ambitieux médiocre que les historiens chauvins Häusser et Treitschke méprisaient, mais fut un excellent administrateur, actif et intelligent ; s'il n'a pas eu de peine à prouver que la Confédération du Rhin n'a jamais été une réalité que dans les formules diplomatiques, M. D. a également établi (en y insistant cependant un peu trop), ce qu'il cherchait à prouver, à savoir « la connexion des réformes du despotisme éclairé avec les réformes de l'époque napoléonienne ». Voici d'ailleurs sa conclusion : « l'époque de la Confédération du Rhin marque la fin de la monarchie absolue. L'idéal d'État du despotisme éclairé, à savoir : l'État unifié avec, à sa tête, le prince tout puissant et l'Administration sévèrement hiérarchisée, cet État-là est désormais réalisé. Tous les domaines de la vie publique sont soumis à la législation de l'État, et organisés, dans toute l'étendue de l'État, d'après les mêmes règles. Dans la réalisation complète de l'État napoléonien, les princes allemands trouvaient ce que, depuis longtemps, ils rêvaient et désiraient, mais si l'on peut dire que l'époque de la Confédération du Rhin a été le point d'aboutissement du travail de réforme du XVIIIe siècle, on peut dire aussi qu'elle a été le début d'une époque nouvelle. Les principes de la Révolution française, la liberté et l'égalité, sont désormais acclimatés sur le sol allemand. Le principe constitutionnel de la représentation populaire est reconnu dans les nouvelles législations et fait disparaître celui de la représentation aristocratique basée sur la naissance. La liberté civile est proclamée à la place de la vieille division en classes ; la liberté économique, la suppression des charges foncières, et la liberté du commerce sont également proclamées dans les lois de l'époque et réalisées dès lors en partie (?). C'est ainsi que, dans les États de la Confédération du Rhin, comme dans l'Empire français, on en arrive à un compromis entre les traditions monarchiques du XVIIIe siècle et les idées démocratiques de la Révolution française. » — Ch. SCHMIDT.

XIXe SIÈCLE

CAPITAINE GAUTEREAU. **Les défenseurs du fort d'Issy et le bombardement de Paris, 1870-1871.** Paris, H. Charles Lavauzelle [1901]. In-8, 270 p. (12 gr. et croquis).

L'ouvrage se compose de trois parties : la première intitulée « Les défenseurs du fort d'Issy », retrace les différents épisodes de l'attaque et de la défense, reconnaissances de jour et de nuit, incidents de la vie intérieure de la garnison, etc., de septembre à la fin de décembre 1870; dans la seconde, « Bombardement et lutte d'artillerie », sont étudiés en détail la préparation du bombardement par les Allemands sur le front sud de Paris, son début le 5 janvier, les deux mouvements en avant de l'assaillant et le résultat de son tir sur les forts de Vanves et d'Issy; la troisième contient un certain nombre de lettres écrites pendant le siège à des parents et à des amis par des gardes mobiles de la garnison, et dont M. G. a eu communication. Un appendice est consacré à la discussion du nombre des projectiles lancés par les batteries allemandes et à leur classement par provenance ; trois autres contiennent des tableaux d'effectif et de pertes des défenseurs du fort avant et pendant le bombardement. — Le fort d'Issy ayant été attaqué avec une violence toute particulière, le sujet choisi par M. G. a, dans l'histoire du siège de Paris, une certaine importance. L'auteur l'a traité à l'aide de documents des Archives de la Guerre et des sources imprimées, mais sans donner pour les points spéciaux des références assez nombreuses; ayant pris part à la défense, il a pu y joindre ses souvenirs personnels et le témoignage d'anciens camarades. Son livre, écrit d'un style assez vif, orné de plans et de reproductions, se lit avec intérêt. — P. C.

Guerre de 1870-1871. La sortie de la Marne (30 novembre 1870), par Y. K. Paris, R. Chapelot, 1901. In-12, 205 p. (3 croquis et 2 graphiques).

M. K. a déjà publié différents travaux sur les batailles du début de la guerre de 1870, et sur le combat de Châtillon; le volume qu'il donne aujourd'hui contient la première partie d'une étude détaillée sur les batailles de la Marne (30 nov.-4 déc. 1870) dont la suite paraîtra ultérieurement; l'auteur se propose en outre de raconter le siège de Paris, du 4 décembre à la capitulation.

Le livre qui nous occupe, dédié à la mémoire du général Ducrot, a pour objet principal la justification, la glorification même, de la conduite

de cet homme de guerre avant et pendant la journée du 30 novembre. On sait qu'elle lui a attiré de violentes critiques ; M. K. les prend les unes après les autres, et s'efforce d'en montrer l'inanité : il approuve pleinement la fameuse proclamation du 28 novembre ; la crue de la Marne ne lui paraît pas douteuse ; le courage téméraire déployé par Ducrot pendant la journée du 30 lui semble avoir été tout à fait en situation, et il estime que le général a fait bon emploi de son artillerie ; le succès a été compromis par les mauvais rapports de Ducrot et de Vinoy : M. K. attribue tous les torts au second ; de même l'entrée en ligne du 3e corps a subi des retards déplorables : M. K. juge que les généraux d'Exea et de Bellemare en sont seuls responsables, et que le général de Bellemare n'a pas hésité, dans des notes rédigées après la guerre, à altérer la vérité pour excuser sa conduite. Deux appendices sont consacrés à la critique acerbe d'un livre de M. Ballue, ancien officier, sur *Les Zouaves à Paris pendant le siège*. — Telle est la thèse défendue par M. K. ; nous ne la discuterons pas et nous nous contenterons de constater que, quoique soutenue avec vigueur et appuyée en partie sur des souvenirs personnels, elle est fort discutable ; elle contredit notamment celle de M. Duquet exposée dans des ouvrages récents, que M. K. prend mainte fois à partie : seul, un examen approfondi permettrait de voir quelle valeur a sa réfutation. Discutables aussi sont les jugements portés sur Trochu, sur Gambetta et Freycinet, favorables au premier, défavorables aux deux autres. Le style est ferme, mais la composition laisse à désirer : les paragraphes sont multipliés à l'excès, et il n'y a pas de divisions générales, en sorte que les choses essentielles se détachent mal. Était-il utile de donner, au début de cette monographie, 27 pages d'extraits de lettres du général Ducrot, destinées à le peindre, et de se livrer (p. 48) à des conjectures sur le rôle probable de l'opinion publique, à Paris et en France, au cours d'une guerre future ? — P. Caron.

E. Zévort. **Histoire de la Troisième République. La Présidence Carnot.** Paris, Alcan, 1901. In-8, 396 p.

M. Z. continue à publier avec régularité les volumes successifs de sa *Troisième République*. Celui-ci est le quatrième, et, prochainement, à cette allure, l'auteur aura mis notre histoire *à jour*. Une œuvre de ce genre, quoi que l'on pense de sa méthode et de son esprit, inspire le respect, car certes voici beaucoup de labeur accumulé.

Les événements sont connus, même de la plus jeune génération des historiens, qui les a vus se dérouler sous ses yeux : la fin du boulangisme, l'Exposition et les élections de 1889, l'établissement du nouveau tarif

général des douanes, l'affaire du Panama, la fièvre anarchiste, la croissance vigoureuse du parti socialiste, les ministères Dupuy, les élections de 1893, la mort du président Carnot. Cette période est émouvante : entre la menace d'un mouvement insurrectionnel à Paris, le jour du Congrès (1887) et le coup de poignard de Caserio se sont glissées de graves manifestations politiques. M. Z. pense que M. Carnot fut le génie tutélaire de la France au cours de tous ces troubles, et s'il n'avait précédemment adopté la division des règnes — ou présidences — ici, il eût dû certainement, pour être fidèle à son jugement, mettre au premier plan le président de la République. La méthode chronologique, la division par règnes, sont une conception qui peut se défendre ; c'est celle que les anallistes ont mise à la mode — il y a longtemps déjà. On suit les événements, et toute l'attention se porte sur le souverain. En république, le souverain se décomposant en trois unités, qui gîtent à l'Élysée, au Luxembourg et au Palais-Bourbon, c'est autour de ces trois demeures que M. Z. nous retiendra uniquement. Je le regrette, car, en dehors, il y a la France, dont les sentiments sont attentivement scrutés par nos dirigeants, et oublier le pays, c'est rétrécir étrangement l'horizon de l'histoire. Dans vingt ans, on regrettera peut-être que l'intérêt du livre de M. Z. soit celui qu'on trouve dans les *Années politiques*. Il sera plus consulté que lu, et l'on déplorera que l'auteur ait souvent procédé par allusion, car, dans le genre de l'analyse minutieuse, la précision et les références sont de rigueur.

La manière des jugements de l'auteur n'est pas non plus sans intérêt. Républicain gambettiste et ferryste, M. Z. a mis sa conception politique au cœur de son histoire. Les affaires de la France ont été bien menées lorsque la tradition des deux *grands hommes* fut suivie ; toute autre politique fut néfaste et fausse. Ce n'est pas que M. Z. ne rende hommage aux talents des *héros*, quel que soit leur parti, mais c'est un hommage rendu au talent littéraire. Ils *parlèrent* bien, MM. Brisson, Clémenceau, Jaurès, Millerand, etc., mais pour ce qui est d'agir et de savoir agir, c'est autre chose !

Il faudrait pourtant s'entendre et, à moins de revenir aux jugements de l'âme, à l'ancienne manière égyptienne, les historiens devront trouver une façon de juger qui ne rappelât pas la sanction judiciaire. Le citoyen dévoué à une doctrine politique doit s'effacer devant l'historien impartial. Si, évidemment, l'histoire de la troisième république est destinée à *entraîner* pour le triomphe d'une certaine école républicaine, la conception de M. Z. est la bonne, et nos futurs politiciens trouveront le moyen d'arriver à la louange par l'imitation des Tirard, Freycinet, Rouvier, Constans

et Charles Dupuy. Mais M. Z. voulant faire de l'histoire et non telle politique, nous ne pouvons imaginer qu'il ait voulu suggestionner de futurs gouvernants, et alors, c'est que, malgré lui, sa conception politique s'est évadée dans l'histoire. Quelle que pût être, d'ailleurs, mon admiration pour l'un quelconque de nos hommes politiques, j'hésiterais à le louer dans une histoire contemporaine. Je craindrais que ma louange du tome IV ne se muât en blâme ou en récrimination au tome V ou VI. Il faudra donc juger nos contemporains, comme nous faisons des anciens. La manière de *Luxembourg* et celle de *Condé* étaient, dit-on, la même sur le terrain ; et voici, classés dans une même catégorie, les généraux qui ne comptent pas le sang de leurs hommes. Il y a d'autres *manières*, et l'on peut, à notre sens, classer les politiciens d'après les *écoles* comme on fait pour les artistes. On pourrait classer nos dirigeants, suivant leur doctrine, leur tactique ; apprécier leur politique d'après les résultats. Ferry ne perdrait rien, sans doute, dans cette méthode ; d'autres, dont la manière est sans originalité, l'action politique sans conséquences, entreraient de plein-pied dans la place qu'on leur assignera dans vingt ans. Or, il est à regretter qu'en suivant une méthode plus subjective, l'auteur ait condamné son livre, très utile, à *dater* dans bien peu de temps.

Si d'autres regrets étaient de mise, je déplorerais la chevauchée des projets de loi à la Chambre comme au Sénat. Certes, on ne suit plus. Qu'en advint-il ? Assurément, la conclusion du grand ouvrage exposera le résultat législatif de la politique républicaine, mais, si certaines de ces lois répondent, comme il faut croire, à quelques exigences morales de cette heure, à quelque pression d'intérêts collectifs, on eût aimé à voir groupées celles qui répondaient à des préoccupations communes. Sans doute, la chronologie a ses exigences, mais, méthode pour méthode, mieux vaudrait peut-être celle qui fait comprendre ce que voulurent nos aînés, et comment ils l'obtinrent ou tentèrent de l'obtenir.

Disons, après avoir fait ces réserves, que le livre honore la collection dont il fait partie, et qui compte quelques-uns de nos meilleurs essais d'histoire contemporaine. — Albert MILHAUD.

W. LIEBKNECHT. **Souvenirs**, traduits en français pour la première fois par J.-G. Prod'homme et Ch.-A. Bertrand, avec deux portraits. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-12, XIV-188 p.

Une partie des fragments (*Souvenirs d'exil*; *souvenirs de jeunesse*; *premier discours*; *quand j'étais maître d'école*) traduits par MM. Prod'homme et

Bertrand intéresse en une certaine mesure l'histoire de la France pendant la révolution de 48[1] : ce sont les *Souvenirs d'exil en Suisse, anno 1849*. Nourri de socialisme français, L., à la nouvelle des événements de février, avait quitté Zürich pour Paris. Il s'engagea dans la légion organisée par le poète Herwegh pour envahir le duché de Bade, et qui devait donner tant de souci à Lamartine et à son représentant à Berlin, M. de Circourt. Malade, il regagna la Suisse, et ne put prendre part au *Heckerputsch* d'avril ; en septembre seulement, il suivait Gustav Struve, était pris, et gardé jusqu'en mai 1849 dans les prisons grand-ducales. Sorti de captivité, il entrait dans l'insurrection badoise, et, après la bataille de Rastatt, gagnée par les Prussiens, il était encore une fois forcé de se mettre à l'abri à l'étranger. A la suite de nombreuses péripéties, il arriva à la frontière française d'Alsace, eut par bonheur affaire à un maire et des gendarmes républicains, qui, chargés de le conduire, ainsi que d'autres insurgés, à Marseille, — afin qu'ils fussent, selon la loi et les instructions de Louis Bonaparte, incorporés dans la légion étrangère, — les laissèrent bénévolement s'enfuir en Suisse.

C'est à son nouveau séjour dans ce pays que L. a consacré le plus grand nombre de pages. Écrit seulement en 1899 pour le *Neue-Welt-Kalender*, ce récit, cinquante ans après les évènements, est encore tout rempli de jeunesse et de vie. Sans souci d'un cadre chronologique, ou même d'une suite parfaite dans la série des faits, il s'amuse à de nombreuses diversions qui ne sont pas toujours oiseuses. C'est ainsi qu'il nous donne sur les révolutionnaires allemands de l'époque un grand nombre de renseignements. En les complétant avec les notes des traducteurs, les *Grenzboten* d'octobre 1849, le compte rendu du procès des communistes de Cologne en 1851[2] et quelques pages des mémoires de Malvida de Meysenbug[3], on pourra se faire une idée assez juste de ces hommes qui ont supporté si vaillamment les bizarreries de la fortune politique, et dont beaucoup finirent dans le Nouveau-Monde, comme fermiers ou comme généraux américains.

Les autres fragments sont beaucoup moins intéressants, et ne constituent qu'une contribution, de mince valeur, à l'histoire de la vie de L., dont récemment M. E. Milhaud donna une bonne biographie[4]. Amusants

---

1. Les rapports entre révolutionnaires de France et d'Outre-Rhin ont été beaucoup plus précis qu'on ne croit d'ordinaire. M. Ch. Andler a récemment prouvé la collaboration de Fr. Engels au journal *La Réforme* en 1847 (cf. Appendice à la traduction du *Manifeste communiste*, t. I, p. 75 sq. Bibliothèque socialiste. Paris, Société nouvelle, 1901).

2. Dû à K. Marx. Cf. la traduction nouvelle de L. Rémy : K. Marx, *l'Allemagne en 1848*, Bibliothèque des sciences sociologiques. Paris, Reinwald, 1901.

3. *Mémoires d'une idéaliste*. Paris, Fischbacher, 1900.

4. *Revue Socialiste*, sept. 1900.

et assez vifs, ils ont gardé dans la traduction, au moyen de la littéralité et de l'allitération, une sorte de caractère tudesque. On pourra regretter que ce livre, enrichi d'une bibliographie des œuvres de L., et de notes concises et pleines, soit déparé par un trop grand nombre de fautes d'impression. — Georges BOURGIN.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CHABOT et CHARLÉTY. **Histoire de l'Enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900** (Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série, fasc. 7). Paris, Picard; Lyon, Rey, 1901. In-8, 238 p.

Le comité départemental du Rhône pour l'Exposition universelle de 1900, a été heureusement inspiré en demandant à MM. Chabot et Charléty d'écrire l'histoire de l'enseignement secondaire dans le département de 1789 à 1900, car voici, je crois, la première monographie départementale sérieuse de ce genre, puisée à des sources inaccessibles au grand public, telles que les Archives de l'Inspection académique et celles du Lycée. — Les divisions sont celles qu'impose la législation de l'enseignement secondaire de 1789 à 1900 : 1° de 1789 à 1802, les différentes créations révolutionnaires; 2° de 1803 à 1850, le régime napoléonien du monopole universitaire maintenu pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet; 3° de 1850 à nos jours, le régime de la liberté de l'enseignement. Dans chacune de ces périodes, les auteurs étudient d'abord les établissements de l'État, puis les écoles secondaires communales et privées.

I. Après la fermeture du collège des Oratoriens, en 1791, fut créé à Lyon un *institut pour l'éducation publique* qui, avec un programme très vaste, un enseignement surtout scientifique, et bien *lyonnais*, ne réussit guère, dura peu et ferma ses portes dès 1793. De 1793 à 1796, il n'y eut à Lyon aucun établissement public d'enseignement secondaire. En 1796, fut ouverte l'École Centrale qui « fut très indépendante de tout contrôle effectif du pouvoir central », mais qui, comme d'ailleurs partout en France, ne semble pas avoir donné les résultats qu'on en attendait.

II. En 1803 s'ouvrait le *lycée* de Lyon : « malgré l'appui du gouvernement qui le peuplait d'élèves nationaux, des autorités constituées » qui rehaussaient de leur présence « les exercices scolaires et les examens pour l'École Polytechnique, le public lyonnais fit un accueil très froid à l'institution nouvelle ». Malgré la direction d'un proviseur intelligent, l'abbé Nompère de Champagny (frère du duc de Cadore), le nombre des

élèves n'augmenta pas même après réorganisation de 1808 et ne dépassa jamais le chiffre de 200. Le décret de 1808, qui organisa l'Université impériale, devait remédier au mal : il n'en fut rien ; le lycée eut toujours peu d'élèves.

La concurrence des écoles privées n'était d'ailleurs pas la seule cause de la triste situation de l'établissement officiel ; l'habitude qu'avait le pouvoir central de demander beaucoup d'argent aux autorités locales, sans jamais leur rendre compte de l'emploi qui en était fait, « fut sans doute une des raisons qui empêchèrent que les lycées de l'Empire devinssent une institution vraiment populaire ».

Les écoles privées avaient, en 1807, 724 élèves, alors que le Lycée n'en comptait que 200, dont une centaine de boursiers de l'État et une quarantaine de la ville. Les mesures qui avaient organisé le « blocus universitaire » n'avaient donc pas eu grand effet. « Il n'y eut pas, dans le Rhône, trace d'une résistance ouverte au régime napoléonien de l'enseignement secondaire. Mais quand on rapproche ces deux faits, d'une part la très faible augmentation de la population du Lycée de 1808 à 1814, d'autre part les mesures gouvernementales qui auraient dû au moins la tripler, on peut penser que le gouvernement de l'Empire se résigna, dans ce cas particulier, à une tolérance que l'absence de renseignements précis ne permet pas d'expliquer d'une manière entièrement satisfaisante. »

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, le Lycée devint *Collège royal* : la période de lutte allait commencer. Le proviseur, l'abbé Rousseau, eut, à deux reprises, à réprimer de petites séditions : une première fois, en 1819, « l'imagination des élèves du grand collège ayant été exaltée par la lecture des journaux qui faisaient mention de l'insubordination qui s'était manifestée dans divers collèges, notamment dans celui de Paris »[1], le proviseur dut renvoyer les plus récalcitrants, et tout rentra dans l'ordre[2]. Une seconde fois, en 1827, ce fut plus grave ; les élèves, réunis en « assemblée nationale », rédigèrent une « proclamation » violente où la guerre était déclarée au « tyran » (le censeur) où l'on se servait des épithètes de *citoyens* et de *compagnons*, où l'on s'écriait « *osons tout* ! »[3].

1, Arch. nat., F7 6903 ; il y a aux Arch. nat. tout un dossier consacré aux *Insurrections dans les Collèges* ; il complète celui que MM. C. et C. ont consulté aux Arch. dép. du Rhône.

2. Il semble que l'émeute ait été provoquée surtout par les élèves du Gouvernement et par ceux qui venaient de La Flèche.

3. Un *indicateur* de police fit le curieux rapport d'esprit public que voici : « on tient les plus déplorables discours sur la personne sacrée du roi ; on dit qu'il est en enfance, que, dès qu'on lui parle d'affaires publiques, il répond : « *Cela ne me regarde pas, je ne m'occupe que de mon salut* » ; ces sots propos sont colportés jusque dans les plus petits villages ; on occupe les esprits du fils de Bonaparte ; il est impossible de ne pas croire que l'on ne sème si bien que pour recueillir. Je remarque des symptômes alarmans ; j'ai lu d'horribles blasphèmes

Une nouvelle épuration fut nécessaire et l'abbé Rousseau, homme doux et conciliant, qui avait essayé de cacher au ministre de la Police générale le côté politique de l'agitation, fut déplacé. « De jour en jour, l'enseignement universitaire apparaissait plus nettement aux yeux du public, comme l'antagoniste naturel de l'enseignement ecclésiastique. On voyait dans leur concurrence une image de la lutte si vive entre le drapeau tricolore et le drapeau blanc. Ce sentiment s'accentua quand Martignac eut limité le nombre des petits séminaires ; le sort du monopole universitaire était lié dans l'opinion générale aux destinées mêmes de la liberté. »

Quant aux établissements libres, « il ne paraît pas, en somme, que, de 1814 à 1848, le régime du monopole universitaire ait beaucoup empêché leur développement. Les règlements ne leur furent pas appliqués ou le furent sans suite et sans fermeté, et le privilège de « plein exercice » ne fut guère au fond qu'une manière officielle de donner à leur violation un air de légalité. »

III. Après 1850, c'est le *régime de la liberté de l'enseignement* : l'histoire de ces cinquante dernières années se résume avec quelques chiffres : « En 1864, il y avait 30 établissements laïques avec 1180 élèves ; il n'y en a plus aujourd'hui que 10 avec 221 élèves ; le nombre des maisons religieuses n'a guère augmenté, mais au lieu de 933 élèves en 1864, elles en ont aujourd'hui 2.044 ». Mais, d'autre part, le Lycée, qui avait, en 1850, 865 élèves, en a aujourd'hui 1.400 (en 1881, il en a eu jusqu'à 1.659). Voici donc les conclusions qui se dégagent de cette étude : « Il s'est peu à peu formé dans les premières années de la Restauration, chez les professeurs de l'État, un corps de tradition et d'opinions libérales ; en même temps, l'enseignement secondaire privé passait graduellement des mains des laïques à celles du clergé régulier où les opinions et les traditions

---

contre le roi et la royauté dans des rébus de bonbons ; j'affirme que, dans plusieurs collèges royaux, et notamment dans celui de Lyon, lorsqu'un élève est nouvellement arrivé, les camarades, même parmi les moins avancés en âge, lui demandent : est-ce que tu es *royaliste*, est-ce que tu es *bigot* ; tes parents le sont-ils ? Si le pauvre écolier répond *oui*, on se moque de lui, on le maltraite jusqu'à ce qu'il change, ce qui ne tarde pas à arriver. On ne néglige rien pour déconsidérer le clergé des campagnes. Le plan favori, c'est de montrer qu'on se passe bien des pratiques de la religion, et tel personnage libéral qui, ne fût-ce que par respect humain, se montrait naguère et de tems à autre aux églises, affiche à présent un éloignement pour toute cérémonie chrétienne. Cet exemple, donné par les gens un peu riches, un peu instruits, et particulièrement dans le barreau et les études de notaire, entraîne la multitude. Si les magistrats, si les fonctionnaires, offrent un exemple contraire, on les accuse d'hypocrisie, ou bien on répète : *les pauvres diables, ils y sont donc forcés par le gouvernement* ; cela peut ne pas paraître bien neuf, mais il y a augmentation dans la perversité ordinaire, on cache moins des projets, des espérances sinistres. » Arch. nat., F7 6903 ; cité en partie par MM. C. et C., sans doute d'après les Arch. dép.

étaient opposées; dès lors une lutte très vive s'est engagée entre les partisans de l'Université et ses adversaires. Il y a eu, entre l'enseignement de l'État et l'enseignement privé, les mêmes guerres qu'entre les partis politiques de droite et de gauche. Et la loi qui établit la liberté de l'enseignement, fut considérée comme une victoire remportée sur le parti libéral. Depuis 1850, le fait dominant de l'histoire de l'enseignement secondaire, est la concurrence que font aux établissements de l'État les institutions privées, c'est-à-dire ecclésiastiques. Elle préoccupe à ce point l'opinion et les pouvoirs publics qu'il est impossible d'étudier les problèmes relatifs à l'enseignement secondaire sans en tenir compte. »

Je tiens à dire, en terminant, tout le plaisir que j'ai eu à lire ce travail, écrit, surtout en sa première partie, d'un style alerte et vif[1]; cette étude, si bien documentée, aurait pu paraître sèche; elle se lit sans la moindre fatigue; c'est dire combien les citations sont caractéristiques, le plan net et la mise en œuvre dépourvue de tout pédantisme. — Ch. Schmidt.

Docteur Léon Mac-Auliffe. **La Révolution et les hôpitaux de Paris, années 1789, 1790, 1791.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-8, 242 p.

L'œuvre de la Révolution en matière d'assistance publique est une question qui intéresse à la fois les historiens, les juristes et les médecins. M. Tuetey a fait œuvre d'historien dans son ouvrage considérable sur *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*; M. Parturier a traité, dans une thèse pour le doctorat en droit, *l'Assistance à Paris sous l'ancien régime et pendant la Révolution*; à son tour le Dr Mac-Auliffe étudie *la Révolution et les hôpitaux de Paris*. Ce dernier s'est posé cette question : la Révolution, qui n'a pas créé de toutes pièces un système hospitalier, mais qui a continué une œuvre entreprise déjà depuis plusieurs siècles, a-t-elle innové dans cette matière ou s'est-elle bornée à suivre les traditions établies? Pour répondre à cette question, il s'est attaché à étudier comparativement la situation des hôpitaux de Paris avant et pendant la période révolutionnaire.

A la fin du XVIIIe siècle, le service des hôpitaux de Paris, en dehors d'un certain nombre d'établissements dirigés par des administrations particulières ou sous la dépendance du clergé, était réparti entre le Bureau de l'Hôpital général, le Bureau de l'Hôtel-Dieu et le Grand Bureau des Pauvres. Du premier dépendaient des maisons fondées pour les indigents,

1. Les portraits de quelques-uns des proviseurs ou professeurs, en particulier celui du libéral abbé Noirot, sont excellents.

valides ou invalides, et qui ne devaient pas, en principe, recevoir de malades; les services hospitaliers proprement dits étaient réservés au second. Quant au Grand Bureau, appelé aussi Aumône générale, il administrait deux hôpitaux, l'un pour les vieillards, l'autre pour les enfants, et avait également dans ses attributions l'assistance publique à domicile. — M. M.-A. fait le tableau de la misère profonde que recouvrait cette administration compliquée; il montre la malpropreté des hôpitaux, l'absolue méconnaissance des lois les plus élémentaires de l'hygiène, l'absence de précautions contre la contagion, le système des lits à plusieurs places, la promiscuité des convalescents, des moribonds, et même des morts, l'effrayante mortalité qui résultait de cet état de choses et qui décimait les hospitalisés. Aucune déclamation, du reste, dans cet exposé : ce sont les renseignements fournis par les documents officiels, en particulier par le rapport de la commission de 1786. D'autres documents viennent, dans la suite de l'ouvrage, confirmer ces premières données.

M. M.-A. étudie ensuite l'œuvre de la Révolution. D'une part, l'Assemblée nationale, avant d'arrêter un système définitif, entreprit une série d'enquêtes et institua à cet effet, le 21 janvier 1790, le Comité de mendicité, dont les travaux contribuent encore à éclairer la situation déplorable des établissements hospitaliers à ce moment. Le Comité signale, dans un rapport, « l'énorme disproportion d'employés avec les pauvres à assister » (plus d'un sur cinq), le traitement considérable de ces employés, « l'abondance de leurs commodités, d'une sorte de luxe qui contraste douloureusement avec l'insuffisance du secours des pauvres ». Sur les revenus de l'Hôpital général, évalués à 3.600.000 livres, 1.005.000 livres seulement allaient aux malheureux. Des mémoires et observations adressés au Comité, soit par les administrateurs des hôpitaux, soit par des particuliers, ajoutent encore d'autres détails aussi lamentables, par exemple, le plan de Nicolson sur la suppression de l'Hôtel-Dieu (p. 50-51). — D'autre part, la municipalité parisienne avait décidé de recueillir elle-même des informations sur la situation des pauvres à Paris, spécialement dans les hôpitaux; à cet effet elle avait, en octobre 1789, institué dans son sein le Département des Hôpitaux, chargé de la surveillance et de l'inspection de ces établissements, de l'examen des comptes que les Bureaux rendaientde leur administration, des ateliers de charité, des bureaux de distribution de remèdes gratuits, de la visite des pharmacies, de l'inspection des établissements ayant pour but la suppression de la mendicité et la répression du vagabondage, etc. Comme le Comité de mendicité de l'Assemblée nationale, ce Département des Hôpitaux entreprit, lui aussi, un travail d'enquêtes et prit, pour les établissements hospitaliers, des décisions

d'ordre intérieur. La municipalité assuma jusqu'au 11 avril 1791 la direction des hôpitaux, que le Directoire du département prit alors en mains pour la conserver seize mois; avec la Commune insurrectionnelle du 10 août, la municipalité fut de nouveau placée à la tête de l'administration hospitalière et y resta près de deux ans.

La Révolution a donc commencé par se livrer à un vaste travail d'instruction, de 1789 à 1791. C'est cette période qu'étudie M. M.-A. En 1791, les enquêtes du Comité de mendicité et du Département des Hôpitaux sont terminées. A quel résultat aboutissent-elles ?

Le Comité de mendicité a proposé un remaniement complet de la fortune hospitalière; il a voulu mettre cette fortune entre les mains de la nation, pour la répartir ensuite entre toutes les parties du royaume, suivant les besoins. Mais ni la Constituante, ni la Législative n'ont osé se charger de l'exécution de ce plan. C'est la Convention qui érigea en loi les indications ressortant des études de l'Assemblée nationale et de la municipalité; par ses décrets des 19 mars, 28 juin et 19 août 1793, elle mit les biens des hôpitaux à la disposition de la nation; son règlement du 13 messidor an II est « la charte de l'Assistance publique moderne en matière d'hospitalisation ». Assurément, — M. M.-A. le reconnaît — la société de l'ancien régime, sous l'empire de ses croyances religieuses, avait pratiqué d'une façon très généreuse les œuvres de charité ; en 1786, quand il fut question de démolir l'Hôtel-Dieu pour le remplacer par quatre hôpitaux, les souscriptions volontaires s'élevèrent en quelques jours à plus de deux millions. Mais personne ne prenait la direction de cette charité ; les pouvoirs publics se désintéressaient du sort des malheureux ; les œuvres charitables, si généreuses qu'elles fussent, n'étaient ni coordonnées ni systématiques. L'œuvre de la Révolution a été d'enlever aux administrations particulières leur autonomie : les Bureaux de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, l'administration générale du Temporel, les budgets spéciaux ont disparu. La Révolution a institué l'Assistance publique en tant que service d'État, soumis au même principe que les autres services et aux règles générales du droit public. A l'encontre de certain pamphlétaire qui, pour les besoins de la cause qu'il soutient, a osé affirmer que « tous les êtres libres, qu'ils appartiennent à l'élite intellectuelle ou au prolétariat, sont unanimes à maudire cette Révolution manquée et à déclarer qu'elle ne nous a rapporté que le paupérisme, le déshonneur et la ruine », M. M.-A. proclame qu'en matière d'Assistance publique, « l'influence de la Révolution a été particulièrement heureuse et que les indigents hospitalisés lui sont redevables de nombreux bienfaits ».

Ce livre est donc un livre utile, parce que composé sans parti pris, sans idée préconçue, s'appuyant sur des documents auxquels on ne saurait refuser l'impartialité, il nous expose en toute sincérité et nous met à même d'apprécier l'œuvre réformatrice de la Révolution dans une branche aussi importante que l'Assistance des pauvres et des malades. J'ajoute qu'il est bien composé; le plan est simple et clair, la documentation abondante et suffisamment précise. Tous les faits qu'avance l'auteur, les renseignements qu'il donne, les citations qu'il fait, il les appuie de références dans lesquelles il renvoie, non seulement aux ouvrages modernes qu'il a consultés, comme ceux que j'ai cités au début de cet article, mais à des sources inédites, aux Archives nationales, aux Archives de la Seine. Ces qualités compensent les légers défauts qu'on peut s'attendre à trouver dans un ouvrage d'histoire dont l'auteur n'est pas un historien de profession. — P. MAUTOUCHET.

PAUL LOUIS. **Histoire du socialisme français**. Paris, Éditions de la Revue blanche, 1901. In-16, VII-313 p.

C'est une histoire du socialisme français qu'a voulu écrire M. L., et non pas seulement une histoire de la classe ouvrière, ou des mouvements prolétariens, ou des idées sociales. A l'histoire du prolétariat il a voulu joindre l'histoire de la conscience socialiste. Son livre ne procède exclusivement ni du matérialisme ni de l'idéalisme historique; il prétend concilier deux tendances souvent dissociées chez les historiens du socialisme. Le plan de M. L. est chronologique. Il a divisé son histoire en neuf périodes inégales qui lui ont paru déterminées par un sens général bien défini.

1° *Le XVIIIe siècle et la propriété*. Le XVIIIe siècle appartient au socialisme par les théories de certains de ses philosophes; la plupart de ces théories concernent la propriété foncière. Sur quelques points, par quelques propositions trop souvent isolées, les philosophes du XVIIIe siècle sont les devanciers de plusieurs théoriciens du socialisme. — L'étude brève de M. L. n'apporte rien de neuf ni rien de très solide sur un sujet où les fausses analogies et les rapprochements superficiels sont particulièrement trompeurs (cf. p. 20).

2° *La révolution de 1789 et Babeuf*. La Révolution de 1789 a une grande importance sociale; pour une part elle réalise et pour une part elle prépare la reconstitution de la société; par elle un minimum de socialisme s'introduit dans la vie sociale et dans les institutions. — Cette analyse manque de précision et de vigueur; les résultats en sont très insuffisants.

3° *Les précurseurs* (*Saint-Simon et Fourier*). Les conditions sociales

dans lesquelles ces précurseurs ont conçu leurs théories sont étudiées, leur œuvre est décrite.

4° *Le premier soulèvement prolétarien* (*Les luttes de classes de 1830 à 1840*). L'historique est fait des « conflits de classes », des émeutes, des insurrections, des sociétés secrètes sous Louis-Philippe. L'auteur estime, avec raison, que si, « pendant quatre ans après juillet, jusqu'au lendemain des journées d'avril, la France fut en proie à une incessante, à une universelle fermentation, ce n'étaient pas les écrits des philosophes sociaux — peu lus dans la foule — et d'ailleurs sans grande influence politique, qui développaient cette excitation »; l'influence des philosophes sociaux fut bien peu sensible de 1830 à 1834 (p. 92). D'autre part, M. L. nie que le prolétariat ait joué quelque rôle dans le mouvement républicain de 1830 à 1832, ni que le parti républicain, à la même date, ait réservé quelque place dans ses programmes à un plan de réorganisation sociale : mais ces allégations ne paraissent pas justifiées; M. L. a résolu à la légère une question complexe et difficile qui demande encore de patientes et de sérieuses études. Il a raison, en revanche de noter, à partir de 1832, le rapprochement du prolétariat et de la petite bourgeoisie, et « la pénétration mutuelle, la coalition des deux classes » (p. 104-105); mais il reste à déterminer avec exactitude la composition de cette alliance démocratique et son action. Parlant des émeutes révolutionnaires et de la tactique blanquiste, M. L. exprime l'idée fort juste que l'abandon de cette tactique n'a pas été « simplement imposé au socialisme par la formation des grandes armées permanentes, par l'ouverture de larges voies dans toutes les capitales ou villes industrielles importantes », mais qu'il a été délibérément voulu parce que le blanquisme est apparu, dans la société actuelle, « comme un procédé très inférieur d'émancipation sociale » (p. 109-111).

5° *De Louis Blanc à Proudhon*. La période qui s'étend de 1840 à 1848 a une très grande importance doctrinale que M. L. démontre et explique par l'étude des œuvres de Pierre Leroux, Considérant, Louis Blanc, Pecqueur, Cabet, Proudhon; mais cette étude est très insuffisante. M. L. y ajoute l'analyse du *Manifeste communiste*, qui ne serait pas déplacée dans son histoire, s'il avait eu le soin de rechercher les origines doctrinales françaises du *Manifeste*.

6° *La poussée sociale de 1848, de Février à Juin*. Cette période a une très grande importance sociale : M. L. étudie la situation et les rapports des classes (bourgeoisie moyenne, petite bourgeoisie, prolétariat urbain, paysans), l'activité du gouvernement provisoire et de la commission du Luxembourg, l'histoire des ateliers nationaux, et le mouvement de la réaction jusqu'aux journées de juin, qui sont « le plus colossal événement

des guerres civiles d'Europe » (p. 196). Il insiste particulièrement sur « le cas de Louis Blanc », c'est-à-dire sur « la participation d'un délégué de la démocratie avancée à la puissance publique » (p. 173); il s'attache à montrer en quoi cette participation fut, de la part de Louis Blanc, une faute, et il ne dissimule guère l'analogie qu'il établit, à ce propos, entre les événements de 1848 et des événements tout à fait contemporains; mais, si son jugement sur Louis Blanc est discutable, cette analogie l'est plus encore, les conditions politiques et sociales, à cinquante ans de distance, étant absolument différentes.

7° *De Juin à Septembre* : c'est l'étude assez confuse du socialisme, ou plutôt des événements politiques sous lesquels semble disparaître le socialisme, de 1848 à 1870.

8° *La Commune*. M. L. en détermine avec assez d'exactitude les caractères et les éléments : blanquisme, *Internationale*, républicanisme pur, sentiment national (p. 248); l'analyse qui est faite ensuite du socialisme et de l'internationalisme de la Commune est plus faible. Quant à la leçon socialiste de la Commune, M. L. pense qu'elle se résuma dans « la notion précise qu'une entreprise immense d'éducation, de diffusion doctrinale, — qu'une concentration compacte des énergies plébéiennes, dans les villes et jusque dans les dernières bourgades, étaient indispensables pour conjurer les écrasements futurs; ce fut aussi la conscience claire que l'heure était passée où une poignée d'hommes valeureux et hardis pouvaient, à eux seuls, consacrer une grande transformation; ce fut enfin cette déduction, désormais incontestable, qu'une révolution sociale ne s'élabore pas exactement comme une révolution politique » (p. 269).

9° *De la Commune à la crise* (*1871-1898*). M. L. étudie successivement les conditions générales du développement du socialisme en France depuis 1871, et ce développement lui-même : propagande et organisation ouvrière, conquête des pouvoirs publics et élections, « poussée en province » et « programme agraire ». Il arrête à l'année 1898 son histoire, parce que « les événements qui se sont déroulés de 1898 à 1900 sont trop récents pour qu'on puisse les analyser et en dégager la portée » (p. 309).

Il ne faut pas chercher dans l'ouvrage de M. L. l'histoire scientifique du socialisme français. Au reste, cette histoire serait aujourd'hui impossible, et la tentative en serait prématurée : trop de faits et trop de textes sont encore mal connus pour qu'on puisse entreprendre une synthèse qui ait quelque chance de solidité; la période des études monographiques n'est point close. C'est pourtant une synthèse que M. L. a eu l'ambition de réaliser, mais une synthèse à l'usage du gros public plutôt qu'à l'usage des historiens; il a fait œuvre de vulgarisateur. A ce titre et dans cette

mesure, son livre est loin d'être méprisable : il est dense, clair, intéressant et instructif; c'est un ouvrage élémentaire qui a sa valeur, sa portée et son utilité. Il peut soutenir la critique, qui peut y trouver à reprendre.

Ce qu'elle y relèvera d'abord, c'est l'absence totale de références; les citations sont nombreuses, et il n'y a pas un renvoi. Puisqu'il est sérieux, ce livre, sans être un livre de science, aurait dû se présenter avec tous les témoignages et les garanties du travail sérieux. — Il se compose de plusieurs séries de brefs récits, d'analyses rapides; analyses et récits sont le plus souvent exacts, mais leur succession, est, à plusieurs reprises, confuse et mal ordonnée (cf. notamment p. 63 sqq. : analyse de l'œuvre de Saint-Simon); il arrive que les divers éléments de l'histoire, telle que l'a conçue M. L., se mêlent, se combinent, et, l'un par l'autre, s'obscurcissent et se nuisent (p. 53 sqq., 114 sqq., 298 sqq.); dans le chapitre VII, l'histoire du socialisme est véritablement égarée et perdue au milieu de l'histoire sociale et surtout de l'histoire politique de l'Empire. — Des erreurs ou des affirmations très contestables sont à noter. Il est faux que l'œuvre de Fourier « atteste une profonde érudition, d'abondantes lectures » (p. 74-75) : les lectures et l'érudition que révèle cette œuvre sont très superficielles et très peu variées. Il est également faux que l'influence de Fourier « sur son époque, et aussi sur tout le développement de l'idée socialiste jusqu'en 1848, et après 1848 », ait été « intense et apparente » (p. 75) : son influence personnelle et directe a été presque nulle, et celle de ses disciples lente et lentement sensible. L'évolution du fouriérisme ne s'arrête pas avec Considérant, en 1848. La conception de Pecqueur ne procède pas « des mêmes principes que celle de Louis Blanc » (p. 135) : les origines doctrinales de Pecqueur sont saint-simonniennes et fouriéristes. C'est porter sur l'œuvre de Proudhon un jugement étroit et inexact que de considérer son mutualisme comme une déviation socialiste (p. 139); prétendre que, « de 1840 à 1863, la pensée » de Proudhon « est unique, rectiligne, conséquente avec elle-même » (p. 141), c'est une erreur absolue; et dire qu'après 1848 « il semble avoir épuisé ses idées » (p. 202), cela n'est pas plus juste. Enfin il est difficile d'admettre que les « idées » de Blanqui « l'emportent sur le mutuellisme étriqué et sans fondement solide des Proudhoniens » (p. 236-237).

Ce qu'il y a peut-être de plus fâcheux et de plus grave dans l'ouvrage de M. L. c'est qu'il est souvent superficiel, et que, sur bien des points, le résumé lui-même est insuffisant ou incomplet. La condition faite au prolétariat ouvrier par la législation révolutionnaire n'est qu'indiquée en passant (p. 37), bien que la question soit des plus importantes. L'exposition de cette législation révolutionnaire manque totalement de précision

et d'ampleur (p. 39 sqq.). L'étude des fouriéristes, de Louis Blanc, de Cabet, de Proudhon est très incomplète; pour Proudhon, en particulier, M. P. L. se trompe quand il pense avoir « fait le tour des idées du grand penseur » (p. 146) : il faut que son étude ait été un peu rapide pour qu'il se croie « dispensé » d'analyser ce qu'il appelle le « solutionnisme petit bourgeois » de Proudhon et son « anarchisme trop rudimentaire » (p. 147). — Des affirmations gratuites (notamment sur le gouvernement provisoire de 1848, p. 158 sqq.), des affirmations de parti-pris (notamment sur le mutuellisme, le syndicalisme, le proudhonisme, p. 239 sqq.), quelques déclamations, quelques dissertations dont la charpente est un peu factice et où la phrase tient trop de place, déparent un ouvrage dont la tenue générale, en un sujet difficile, est bonne. — Quelques couplets métaphoriques et grandiloquents sont également des taches, d'autant plus regrettables que, dans son ensemble, le style est sobre et homogène[1]. — Hubert Bourgin.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Théodore Reinach. **Histoire des Israëlites depuis la ruine de leur indépendance nationale jusqu'à nos jours.** 2e édition. Paris, Hachette, 1901. In-12, XIX-415 p.

Cet excellent petit livre, dans lequel M. R. raconte une histoire qui s'étend sur tant de siècles et de pays, date, sous sa forme primitive, de 1884. Le moment était venu d'en faire une nouvelle édition. L'auteur n'a pas voulu — et avec raison — changer le caractère de son ouvrage qui reste un précis élémentaire; mais, tout en se limitant à 400 pages, il a corrigé, complété certaines parties importantes. Après avoir étudié la dispersion des Juifs de Jérusalem, puis le judaïsme occidental et l'ère des persécutions, M. R. arrive à la période moderne qui s'ouvre avec Mendelssohn (1750) et la Révolution française. C'est surtout cette partie qui a été complétée, corrigée. Le judaïsme français y tient la première place. M. R. montre comment Juifs d'Alsace et de Lorraine, Juifs de Bordeaux et de Bayonne, Juifs de Comtat se sont fondus dans la nation française et comment ils ont fini par acquérir les droits civils; ensuite il résume en quelques pages très nettes l'organisation spirituelle du judaïsme

---

1. Par exemple, p. 94 : « Les soulèvements montaient vers le ciel bleu, comme des flambées subites. Quelques roulements de tambour et les flots grondaient par les rues... »

français, en 1808. Cette ère nouvelle, ouverte par la Révolution, procure peu à peu aux Juifs leur émancipation dans divers États : en Hollande (1796), en Prusse (1812 et 1850), en Angleterre où les Juifs deviennent électeurs (1832) et entrent au Parlement (1858), en Italie (1860), en Autriche-Hongrie (1867), en Algérie (1870). La Russie fait exception; des lois rigoureuses y sont appliquées aux Juifs (1835, 1882), on les expulse ou on les massacre (1881 et 1891). Mais l'émancipation israëlite, dans les États de l'Europe occidentale et centrale, n'est pas acceptée de tous. Des mouvements de réaction se produisent, l'antisémitisme se répand en Allemagne, en Autriche, un peu aussi en France au cours de ces deux dernières années, mais ici le mouvement est moins violent, et la majorité des Français tient trop aux principes d'égalité et de liberté civiles pour permettre de nouvelles guerres religieuses. L'ouvrage se termine par un tableau chronologique très utile, par un index, et surtout par une excellente bibliographie qui touche à tous les points importants d'une histoire aussi vaste que celle des Israëlites. — Ph. Sagnac.

HISTOIRE DE L'ART

Bibliothèque Nationale. Département des Estampes. — Catalogue sommaire des gravures et lithographies composant la Réserve, rédigé par François Courboin, *sous-bibliothécaire au département des Estampes*. Paris, Rapilly. T. Ier, 1900, in-8, XIII-438 p., avec marques gravées; T. II, 1901, in-8, 462 p.

Dans toutes les collections publiques d'estampes, il existe une série spéciale où les conservateurs classent les pièces anciennes dont on connaît peu d'épreuves, et les gravures modernes tirées à très petit nombre. On ne doit point, en effet, laisser à la libre disposition de lecteurs souvent peu soigneux des pièces rares et précieuses qui n'intéressent véritablement que quelques spécialistes. Le Cabinet des Estampes possède, sous le nom de *Réserve*, une série de ce genre; malheureusement, comme les autres classements du Cabinet, cette *Réserve* date d'une époque où les bibliothécaires avaient plus de bonne volonté que de connaissances scientifiques; constituée au XVIIIe siècle (probablement en vue de l'éducation de Louis XVI), elle répond très mal à la définition théorique que nous donnions plus haut. Pour la période ancienne, toutes les pièces rares y figurent bien, ou à peu près; mais, pour la période moderne, sa composition semblera presque une gageure : le goût du jour et les amitiés per-

sonnelles paraissent avoir seuls guidé le choix fait par les anciens bibliothécaires. Dans l'intéressante préface qui précède le *Catalogue* rédigé par M. Courboin, M. Henri Bouchot, le savant conservateur du Cabinet, fait remarquer que, si les lithographies de Charlet, par exemple, figurent dans la *Réserve*, les pièces les plus rares du dix-huitième siècle ont été jugées indignes d'y figurer, toute cette époque ayant été rigoureusement proscrite.

Si mal composée que fût cette *Réserve*, il ne pouvait être question de la refondre entièrement suivant les règles de la critique moderne : étant donné les richesses considérables du Cabinet des Estampes, une telle entreprise n'eût amené d'autre résultat qu'une inextricable confusion. Il fallait respecter cette série, mal comprise mais existante, — quitte à ne l'augmenter désormais qu'à bon escient [1], — et surtout la faire connaître aux travailleurs, grâce à un catalogue scientifique.

M. Courboin, chargé de rédiger cet inventaire, l'a fait avec une sagacité et une connaissance des procédés techniques dignes des plus grands éloges. Il a classé la *Réserve* — plus de onze mille numéros — en Estampes anonymes, Estampes à monogrammes, et Estampes signées ; dans chaque série, il a cité pour toutes les pièces, quand il y avait lieu, les ouvrages spéciaux qui les mentionnent, et à ces utiles indications, il a joint, pour la seconde série, des reproductions fidèles de toutes les marques de graveurs.

Nous ne saurions examiner ici dans le détail un catalogue de cette importance. Voici seulement quelques observations. — Pour chaque graveur, M. C. n'a indiqué qu'une fois, en tête de l'article, la technique qui lui était habituelle ; cette simplification, qui évite des répétitions inutiles, présente parfois quelques inconvénients ; quand un artiste est cité une fois pour toutes comme ayant gravé à la fois « au burin et en bois », par exemple, on ne sait pas à quel genre appartiennent les diverses œuvres énumérées ensuite (voir notamment Mair, Meissonier, J. Pesne, Raffet). — Parfois, toute indication de technique a été oubliée (nos 8038, 8397, 10826). — Au no 10624, lire *Loir* au lieu de Loire ; et il aurait fallu indiquer qu'il s'agit de Nicolas. — Aux nos 8544 et 8545, lire *Duvergier* (de Hauranne) au lieu de Du Verger. — Enfin, on peut regretter l'absence d'une table des références bibliographiques.

Cet important ouvrage de M. C. vient très heureusement grossir le nombre des inventaires que le Cabinet des Estampes a publiés depuis

---

1. Un court *Supplément* de 49 numéros montre qu'une méthode vraiment critique présidera désormais au choix des pièces jugées dignes d'être classées dans la *Réserve*.

quelques années. Les travailleurs verront avec plaisir se réaliser si rapidement les projets de M. Bouchot, qui voudrait que tous les principaux fonds de son Département fussent bientôt munis de catalogues scientifiques. — Jean-J. Marquet de Vasselot.

Georges Riat. **L'art des Jardins.** Paris, May [1900]. In-8, 390 p. (gr.) (Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts).

En composant cette histoire générale des jardins, M. R. « s'est attaché surtout, nous dit-il dans l'avertissement (p. 7), à fournir une théorie générale de chaque genre de jardins, qu'il s'est efforcé de rendre plus claire en décrivant particulièrement celui d'entre eux, qui lui a paru pouvoir le mieux servir de type. Il n'y a donc point ici un catalogue de jardins, mais une explication des différents systèmes, corroborée par des exemples ». L'auteur a réalisé avec une parfaite mesure le plan très sage qu'il s'était tracé; il ne s'est pas laissé entraîner, dans ce sujet si vaste, à d'inutiles digressions, les divisions sont nettes et logiques, l'érudition puisée aux meilleures sources, aux livres les plus récents et les mieux faits, les exemples bien choisis, le style coloré laisse deviner un profond amour de la nature, et c'est pourquoi l'on tourne agréablement les pages de ce livre, où est retracée l'histoire des formes variées des jardins, depuis la lointaine Égypte jusqu'aux squares parisiens, si habilement dessinés par Alphand, car l'homme a toujours aimé à jouir de la vue délicieuse des prés et des fleurs et à goûter le charme reposant de l'ombre des grands arbres.

Le seul reproche que je puisse faire à l'auteur, en ce qui concerne la partie moderne, c'est d'avoir montré une certaine négligence dans le classement des exemples cités. Les dates sont trop souvent absentes, elles semblent même parfois oubliées. Or, pour expliquer l'influence qu'un parc d'un genre nouveau a pu avoir sur les autres dessinés à la même époque, pour pouvoir affirmer l'imitation et déterminer l'évolution d'une théorie, il est nécessaire de suivre une chronologie rigoureuse.

Dans le chapitre sur le jardin français pendant la Renaissance, chapitre forcément très court, car les œuvres ont toutes disparu, et les seuls renseignements nous sont fournis par les *Plus excellents bâtiments* de Ducerceau, M. R. étudie successivement les parcs de Chambord (p. 143), Chenonceaux (p. 144), Anet (p. 145) et termine par le parc de Gaillon (p. 146). Il sait bien cependant que la demeure du cardinal d'Amboise, mort en 1510, était achevée plus de cinquante années avant le chef-d'œuvre que Philibert Delorme fit élever pour Diane de Poitiers : n'y a-t-il donc eu aucune transformation du goût pendant ce demi-siècle ?

Dans la partie relative au XVIIe siècle, après d'intéressantes considéra-

tions générales sur le jardin français, et d'utiles renseignements sur les ouvrages des théoriciens et des dessinateurs, M. R. s'attache à résumer l'histoire de la création des jardins de Versailles d'après les récents travaux de M. de Nolhac, et il a certainement raison de faire une aussi large place à ce type accompli du jardin classique français. Mais, c'est après cette étude, au chapitre III (Autres jardins réguliers en France), qu'il parle de Vaux (p. 232) et de Rueil (p. 242), après avoir cité Clagny et Marly. D'après ce plan, le lecteur novice ne saisira pas suffisamment l'antériorité de la création du parc de Foucquet, de ce parc qui fit une si forte impression sur l'esprit du jeune Louis XIV, de même que les images (p. 237 et 239) et les quelques lignes consacrées aux jardins de Rueil sont placées de telle sorte, qu'il semble que ce soit là un jardin fait à l'imitation de Versailles. En parlant de Rueil et de Richelieu — oublié, il me semble — il était utile, au contraire, de dire l'importance de ces deux grands châteaux du Cardinal, et de montrer l'influence qu'ils ont eue sur la formation de l'art classique du règne de Louis XIV.

L'histoire du jardin français au XVIIIe siècle, où la nature est comprise et aimée, forme la meilleure partie du livre. Il faut lire ces pages et regarder ces images qui nous montrent, au milieu des beaux arbres et au bord des ruisseaux, ces constructions pseudo-rustiques, hameaux, moulins, ponts, ruines antiques ou gothiques (comme à Betz), tombes, cénotaphes, rochers artificiels où sont gravés des vers de l'abbé Delille, tous ces lieux où les gens riches d'alors aimaient à promener leurs sentimentales rêveries, pour saisir la transformation du goût, le changement des idées. L'histoire de l'art est ici indispensable pour bien comprendre l'histoire de la société. Dans les dernières pages consacrées à cette période du jardin français, je regrette l'oubli d'une ligne sur les Champs-Élysées du Musée des Petits-Augustins, où Lenoir, par les tombeaux élevés aux mânes des grands hommes, à Héloïse et Abélard, flatta cette sensibilité larmoyante et ridicule qui distingua les hommes de l'époque révolutionnaire ; sensibilité qui survécut même à ces événements tragiques, car le parc de la Malmaison fut encombré des mêmes « fabriques » que ceux de Méréville ou d'Ermenonville.

L'illustration de ce volume est abondante et excellente, les gravures bien choisies éclairent le texte et l'expliquent. Ce nouveau livre de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts est utile, car il manquait; à ceux qui ont besoin d'être rapidement renseignés, comme à ceux qui n'ont besoin que de se souvenir, il offrira un résumé commode et précis de ce qu'il est indispensable de savoir sur l'histoire des jardins. — G. Brière.

HISTOIRE LOCALE

EUGÈNE COURBIS. **La municipalité lyonnaise sous l'ancien régime**. Lyon, 1900. In-8, 181 p.

Une introduction sommaire retrace l'histoire des origines du Consulat lyonnais. Elle est d'une exactitude suffisante. M. C. a utilisé le travail de Bonnassieux (*De la réunion de Lyon à la France*) qui est un guide très sûr, et la bonne étude de M. Guigue sur la *Cinquantaine*. Il aurait pu, sans inconvénient, se dispenser de discuter certaines opinions, comme celles de Montfalcon, qui sont sans valeur. Il a consulté les textes essentiels sur l'émancipation de la commune, mais les références qu'il en donne sont insuffisantes : elles indiquent seulement le recueil imprimé ou l'inventaire d'archives où ils se trouvent, sans renseigner sur la nature même de la pièce qui sert de fondement aux assertions de l'auteur.

L'ouvrage lui-même est divisé en deux parties : « l'évolution historique du Consulat », de 1336 à 1790; et « les attributions juridictionnelles du Consulat. »

La première est divisée elle-même en quatre périodes : de 1336 à 1500; de 1500 à 1595; de 1595 à 1764 ; de 1764 à 1790. Le Consulat, de caractère assez démocratique à ses débuts, devient peu à peu aristocratique. Les « terriers », ou propriétaires, et un petit nombre de « maîtres de métiers » nommés par les échevins sortants sont, dés 1447, seuls électeurs du Consulat. Au XVIe siècle, le Consulat, dont les membres sont anoblis en sortant de charge, n'est plus que le représentant d'une oligarchie bourgeoise restreinte. Le « populaire » manifeste fréquemment contre lui son hostilité par des émeutes. Mais le Consulat s'appuie sur le roi pour triompher des mécontents; de sorte que l'autorité des agents du roi s'accroît à mesure que le Consulat devient plus aristocratique. Ces agents seraient devenus, dès Henri II, les vrais maîtres de la ville, si les guerres de religion et surtout la Ligue, n'avaient, par accident, rendu au Consulat une passagère indépendance. Le premier soin d'Henri IV, quand il eut reconquis Lyon en 1595, fut de réduire le nombre des échevins, de leur donner un président nommé par lui, le prévôt des marchands, et d'empêcher toute élection d'échevins contraire à ses vues. Dès lors, le Consulat est dans la main du gouverneur et de l'intendant. Ses velléités de résistance, encore appréciables sous Henri IV, sont insignifiantes sous Richelieu, et, depuis 1645, disparaissent. La municipalité lyonnaise n'est plus qu'un instrument, entre tant d'autres, dont le roi se sert pour tirer de l'argent de la ville. Les modifications apportées en 1764 dans le méca-

nisme de l'institution consulaire furent sans importance comme sans résultat pratique.

Cette « évolution historique » du Consulat, c'est l'histoire même de Lyon. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait dans cette première partie du travail de M. C. des inexactitudes et des lacunes. Elles sont particulièrement nombreuses dans l'étude des deux dernières périodes. Aussi bien, M. C. n'a évidemment voulu faire qu'une esquisse, et, de ce point de vue, son travail n'est pas sans mérite.

La deuxième partie de l'ouvrage est plus satisfaisante. L'étude des « attributions juridictionnelles » du Consulat est exacte, et dit presque toujours l'essentiel. Mais il est indispensable de mettre le lecteur en garde contre une erreur possible d'interprétation. L'auteur présente ici un « tableau » des attributions consulaires ; ce qui peut donner à penser qu'elles sont restées les mêmes depuis les origines jusqu'à la disparition du Consulat. Il va de soi que ces attributions ont, elles aussi, évolué. Aussi le tableau qu'a présenté M. C. ne vaut-il que pour la période (qui varie d'ailleurs suivant les institutions qu'il étudie) dans laquelle il a puisé ses exemples.

Ces réserves faites [1] et ces précautions prises, on peut se servir utilement du livre de M. C. Il est, en somme, le plus satisfaisant de tous ceux qui ont paru jusqu'ici sur ce sujet. — S. Charléty.

---

1. Il faut regretter aussi que la forme ait été souvent par trop négligée.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1901.

Octobre = R. de Souhesmes. *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission (1473-1737).* [Suite. Attentats contre les biens : vol, vol à main armée ; attentats contre les mœurs : adultère, bigamie, détournement, inceste, rapt.] – Rod. Reuss. *Les suites d'un emprunt. Épisode des relations diplomatiques de la couronne de France avec la République de Strasbourg (1646-1648).* [Histoire des intrigues et des négociations de Josias Glases, qui semble aussi avoir été « résident » de Louis XIV à Strasbourg ; pour l'intelligence de cet article, il faut relire un travail du même auteur paru en 1900, p. 201, *ibid.*]

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1901

15 Octobre. = H. Lehr. *Ce que l'armée française doit aux protestants.* [Résumé des conclusions du livre de M. L., *Vie et institutions militaires*, dans la série des *Protestants d'autrefois.* Voir la *Revue*, t. III, p. 206.] — J. Pannier. *Le costume des Pasteurs.* [Au début de la Réformation les pasteurs continuèrent à porter leur costume ordinaire, mais non la soutane encore inconnue hors d'Italie ; pendant les guerres de religion ils adoptèrent un costume civil ou militaire ; au xviie siècle ils portèrent la soutane comme le clergé catholique ; un arrêt de 1664 leur défendit de porter des soutanes et robes à manches ; au xviiie siècle la robe reparut peu à peu ; en 1804 ils furent autorisés à porter l'habit noir à la française, le rabat et le manteau court ; aujourd'hui la robe n'est officielle que pour les luthériens.] — H. Patry. *La Réforme et le théâtre en Guyenne au XVIe siècle (Agen, 1553 ; Libourne, 1555).* [Cite des arrêts du Parlement de Bordeaux défendant aux *enfants sans soucy* de jouer des pièces où il y aurait « aucune chose réprouvée contre la foy ou religion crestienne ».] — R. Reuss. *Huguenots fugitifs à Strasbourg au XVIe siècle (1562-1569).* [Liste destinée à compléter celle des « réfugiés » du xvie siècle.] — Th. Maillard. *Les finesses de Croutelle ; l'Art huguenot dans un village poitevin.* [Croutelle, commune à 6 kil. de Poitiers, dont la population jouit d'une réputation de béotisme ; *finesse de Croutelle* est synonyme de bêtise. M. M. signale les travaux des artistes huguenots au xvie siècle, habiles tourneurs établis à Croutelle ; ce sont les vraies *finesses* de Croutelle.] — N. Weiss. *Noël au désert près de Nîmes en 1773, d'après un témoin oculaire.* [Texte de premier ordre. R. Schins, pasteur en Suisse, voyagea dans le midi de la France en 1773 ; à son retour il fit, en 1775, une lecture à la société ascétique de Zurich et donna un état des huguenots en Languedoc qui est très précieux ; il décrit une assemblée de

13.000 huguenots réunis près de Nîmes ; il donne des détails sur Paul Rabaut et sur l'organisation ecclésiastique.] — N. Weiss. *Les derniers jours de Bernard Palissy, d'après un texte nouveau de Pierre de l'Estoile (1588-1590).* — H. D. et E. Fayat. *Artistes huguenots à Fontainebleau au XVIIe siècle. Les Bertélemy, Chipault, Beaulat et Perilleux.* [Actes d'état-civil de Bertélemy, peintre de portraits, des Perilleux, émailleurs sur terre.]

Gazette des Beaux-Arts. 1901.

1er Novembre. = Paul Bonnefon. *Claude Perrault architecte et voyageur.* [Fin de l'étude commencée dans la livraison du 1er septembre. M. P. B. donne quelques détails sur la vie de Claude Perrault et analyse le récit inédit d'un voyage fait par l'architecte en 1669 dans le centre et le sud-ouest de la France. Perrault a étudié, et nous a laissé d'intéressants jugements et croquis des monuments qu'il a visités : Chambord, Blois, Amboise, Poitiers, Richelieu, Bordeaux. (gr.).] — Bon Roger Portalis. *Adélaïde Labille-Guiard (1749-1803).* [Commencement d'une étude sur cette artiste, rivale de Mme Vigée-Lebrun, reçue à l'Académie en 1783. Née à Paris le 11 avril 1749, elle était fille d'un marchand mercier, fournisseur de la Cour; jeune, elle commence à étudier sous la direction de Fr. Elie Vincent, miniaturiste, et imite les travaux de son maître ; après son mariage en 1769 avec Guiard — union qui devait être rapidement rompue — elle reçoit les conseils de La Tour et expose ses pastels pour la première fois à l'Exposition de Saint-Luc en 1774 ; elle veut ensuite quitter le pastel pour la peinture et suit les leçons de François-André Vincent, fils de son premier maître. Études et reproductions de ses premiers pastels.] — Maurice Tourneux. *Le Palais de Versailles et ses historiens.* [1er article. Résumé de l'histoire du château, de sa création et de ses remaniements successifs d'après les récents travaux de : Ph. Gille et Marcel Lambert, Versailles et les deux Trianons, et P. de Nolhac. La création de Versailles. (gr.)].

Grande Revue. 1901.

1er Octobre. = E. Guillon. *L'aventure du général Quesnel.* [Détails assez curieux sur Talma, sur la vie des camps, le monde des artistes et la société française pendant la Révolution, l'Empire et la Première Restauration.] — M. Dumoulin. *La Clairon* [Détails sur la comédienne, considérée surtout comme « femme et écrivain ».]

1er Novembre. = Fouché, duc d'Otrante. *Le portefeuille d'un ministre de la police.* [Documents communiqués par le Bon Lumbroso, sur l'arrestation du duc d'Enghien, la machine infernale, etc.] — R. Puaux. *Les manifestations du sentiment national en Finlande.*

La Nouvelle Revue. 1901.

15 Septembre. = E. Claris. *Hoche à Quiberon.* [L'auteur reproduit, outre des passages de différents *Mémoires* de contemporains, plusieurs documents tirés des Archives nationales, de celles du ministère de la Guerre, de celles du Morbihan et du British Museum]. — L. d'Haucour. *La bataille de Fontenoy d'après des docu-*

ments inédits (11 mai 1745). [Seulement deux références. Ce récit ne contient rien de nouveau.]

1er Octobre. = E. GACHOT. *Le siège de Cosseria (13 avril 1796)*. [Publie un récit (8 pages) du siège, écrit par le général piémontais Birago, qui était, en 1796, sous-lieutenant à la 1re compagnie de grenadiers du régiment de la Marine, et qui combattit à Cosseria. M. G. fait, en note, un certain nombre d'additions et de corrections appuyées sur des documents des archives de la Guerre et des archives italiennes.]

15 Octobre. = J. SIMON. *Le 4 septembre. Le siège de Paris*. [Extr. de *Le soir de ma journée*, souvenirs de J. Simon, à paraître à la librairie Flammarion.] — C. LEYMARIE. *La conscription impériale*. [Étude faite principalement à l'aide de documents tirés des archives départementales des Landes et de la Hte-Vienne. Détails intéressants sur le nombre des réfractaires, sur les mesures sévères décrétées contre eux et leurs parents et la mollesse que les fonctionnaires, souvent, et les curés, presque toujours, mettaient à en assurer l'exécution, sur l'emploi de garnisaires et de colonnes mobiles. M. L. conclut que Napoléon a enlevé dans une large mesure l'esprit militaire à la France, l'armée étant devenue, pendant son règne, plus militaire et la population moins virile.]

La Quinzaine. 1901.

16 Septembre. = ABBÉ L. FOLLIOLEY. *Louis Veuillot journaliste*. [D'après le second volume, récemment paru, de l'ouvrage d'Eug. Veuillot sur *Louis Veuillot*. Le journal *L'Univers* de 1845 à 1855 ; détails sur les polémiques soutenues par Veuillot pendant cette période, son action politique pendant la Deuxième République et son opposition à la loi Falloux.]

1er Octobre. = F. BUTEL. *La dernière université d'ancien régime*. [Celle de Pau, fondée en 1725. L'Académie protestante d'Orthez, florissante à la fin du XVIe siècle, était tombée en décadence lorsque la religion réformée cessa d'être officielle en Béarn, et elle fut supprimée en 1620. En 1679, le États de Béarn demandent la création d'une université ; pour de multiples raisons, qu'expose M. B., elle n'est réalisée qu'en 1725.]

1er Novembre. = A. LAIR. *Les souvenirs de M. Dubois. La fondation et les premières années de la Faculté des lettres de Paris*. [D'après les notes de M. Dubois, directeur de l'École normale et député de Nantes. Détails et anecdotes sur la fondation de la Faculté des Lettres de Paris (1811) et son histoire jusqu'en 1815.]

La Révolution française. 1901.

14 Octobre. = É. LE GALLO. *L'affaire de Bédoin*. [Commune du département de Vaucluse, près de Carpentras, en majorité contre-révolutionnaire, incendiée et détruite par ordre du représentant Maignet, le 14 prairial an II (2 juin 1794). Après Thermidor, cette exécution fut vivement reprochée à Maignet qui fut décrété d'arrestation en germinal an III et amnistié le 4 brumaire an IV.] — H. BAULIG. *Anacharsis Cloots journaliste et théoricien (1789-1792)*. [Étude des transformations successives de la pensée de Cloots, de la prise de la Bastille aux

élections à la Convention, d'après ses articles de journaux et ses brochures. En matière de philosophie, d'abord déiste à la manière de Voltaire, il est amené à l'athéisme par sa conception toute laïque de la société, en opposition au *mysticisme* de Claude Fauchet. En matière politique, il ne pense pas encore, au commencement de 1791, que le peuple soit mûr pour la liberté pleine et entière ; monarchiste en 1789, il est détaché de son royalisme par la fuite à Varennes, mais il hésite longtemps à croire la République pratiquement réalisable, et n'y arrive qu'en juin-juillet 1792. En matière sociale, il hésite d'abord à donner à tous les citoyens l'égalité politique inscrite dans la Déclaration des Droits ; il fut toujours un adversaire acharné de la loi agraire. Depuis longtemps gallophile, il devient cosmopolite et rêve la république universelle. Enfin, après avoir longtemps prêché la paix, il change d'idée lors de la déclaration de Pilnitz et « demande la guerre parce qu'il veut la paix ».] — Cl. Perroud. *J.-S. Eustace.* [Officier américain au service de la France ; fait maréchal de camp le 7 septembre 1792, il servit à l'armée du Nord. Dans une brochure de 1794 « sur les crimes de George III », il se montre partisan de Robespierre et demande la Terreur comme moyen de soutenir la lutte.] — *Documents inédits. La fête de la Fédération à Jaulgonne (Aisne).* [Procès-verbal de la fête du 14 juillet 1790 dans cette commune.]

14 novembre. = E. Champion. *Gui Patin.* [Esprit chagrin, n'aimant qu'à blâmer et à se lamenter, Patin a des sentiments peu généreux, mesquins, parfois répugnants ; il raconte souvent des choses fausses dans ses lettres ; néanmoins sa correspondance contient des détails utiles à l'historien.] — H. Baulig. *Anacharsis Cloots conventionnel.* [Cloots ne joue à la Convention qu'un rôle assez effacé ; son activité extérieure est plus considérable, elle s'exerce aux Jacobins et par la voie de la presse. Il continue d'être le prophète enthousiaste de la *République du genre humain* et l'apôtre de la guerre à outrance ; il combat les Girondins sur deux points : les massacres de septembre, qu'il approuve hautement, et la question du fédéralisme ; il est un des coryphées du sans-culottisme, un des initiateurs du culte de la Raison ; enfin il succombe à l'hostilité de Robespierre, dont Desmoulins se fait l'auxiliaire en cette circonstance.] — G. Leroy. *Le club des Jacobins de Melun.* [Une première Société, fondée le 20 octobre 1790, affiliée aux Jacobins de Paris le 10 janvier 1791, se voit en 1792 débordée par les patriotes ardents et s'éteint graduellement à la veille des élections à la Convention. Une nouvelle Société de Jacobins sans-culottes la remplace, se greffe sur elle, ne la supprime pas, se contente de l'épurer, et fonctionne jusqu'aux temps du Directoire ; c'est elle qui fit arrêter, en septembre 1793, Bailly réfugié à Melun.] — A. Mathiez. *Les Jésuites jugés par un préfet de la Restauration (1814).* [Des lettres d'Aubernon, préfet de l'Hérault, au ministre de l'intérieur, au sujet d'une pétition des catholiques de Montpellier demandant le rappel des Jésuites en France, nous montrent ce préfet opposé à ce rappel parce que les Jésuites seraient en France, comme ils l'ont été en Pologne, les agents de la politique russe, et parce qu'ils ne savent former que des esclaves dociles de Rome, et non des hommes dévoués seulement au bien public.] — *Notes de lecture.* I. *Une lettre du conventionnel Marragon* [du 12 messidor an II, à Godard, administrateur du

district de Carcassonne, relative à la fête en l'honneur de la victoire de Fleurus.] II. *Conférences contradictoires à l'église Sainte-Marguerite en mars 1803* [d'après les rapports de police ; un vicaire de la paroisse faisait « l'avocat du diable » et le curé lui répondait victorieusement.] III. *Une lettre de Bonaparte en 1793* [datée d'Ollioules, adressée à Gassendi, lieutenant-colonel d'artillerie.] IV. *Une lettre de Berryer en 1824* [à M. de Vitrolles, peu après l'avènement de Charles X.] — *Documents inédits. Projet de cérémonie funèbre à New-York en l'honneur de Louis XVI.* [Projet formé par les émigrés réfugiés à New-York, déjoué par les sans-culottes français habitant cette ville, exposé dans une affiche imprimée que Prieur (de la Marne) transmit au Comité de salut public le 20 messidor an II.]

La Revue de Paris. 1901.

1er Octobre. = L. Batiffol. *Louis XIII enfant.* [D'après les parties inédites du journal du médecin Héroard. M. B. estime que les traits de sa physionomie de roi s'expliquent par des particularités de son enfance (sa mère le traite avec indifférence et nul, dans son entourage, ne le comprend), et par son mauvais état de santé (affection gastro-entérique chronique sans cesse aggravée). L'opinion qui en fait un être faible, courbé devant Richelieu, sans activité et sans courage, n'a rien de fondé.] — Ferrières-Sauvebœuf. *Lettres sur l'armée d'Italie (1799).* [Agent du Directoire en Italie, de mars à mai 1799. Ses lettres, adressées principalement à Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, et à Rivaud, ambassadeur à Milan, donnent de nombreux détails sur les affaires italiennes pendant cette période.]

15 Octobre = A. Aulard. *L'abbé Barbotin.* [Les débuts de la Révolution, d'après les lettres inédites que l'abbé Barbotin, † 1816, curé de Prouvy, près Valenciennes, député aux États Généraux par le clergé des bailliages de Hainaut, adressa du 13 avril 1789 au 27 janvier 1790 au capucin Engelbert Baratte, qui desservait la cure en son absence. D'abord « patriote », hostile aux évêques et favorable à la réunion au Tiers, l'abbé B. se tourne contre la Révolution lorsque les dîmes ecclésiastiques sont supprimées (4 août) et lorsque commencent les troubles qui accompagnent la destruction du régime féodal. Ses lettres permettent de suivre, au jour le jour, les causes de son changement d'opinion. Nombreuses citations.] — A. Chuquet. *Henri Beyle officier de cavalerie.* [Débuts de Beyle, arrivé à Paris à 17 ans en nov. 1799, sous le patronage de ses cousins les Daru : Noël Daru, le père, et les fils, Pierre (le grand Daru) et Martial. Leur portrait, leur entourage, d'après les détails fournis par Beyle. En 1800, celui-ci accompagne Pierre Daru, comme « employé », en Italie. Après Marengo, il reste auprès de Petiet, ministre extrordinaire en Cisalpine. M. C. dessine sa physionomie et celle des commissaires des guerres ses subordonnés. En octobre 1800, Beyle est nommé, par le crédit de Daru, sans avoir servi, lieutenant au 6e dragons. Il fait la campagne du Mincio (déc. 1800-janv. 1801), et donne sa démission en août 1802, las de ses camarades. Plus tard, il se reprit à aimer le métier militaire, et ses œuvres contiennent de nombreuses réminiscences, M. C. en cite plusieurs, de son passage dans l'armée.]

1er Novembre. = P. Lehautcourt. *Le Commandement en 1870.* [Étude faite

d'après les ouvrages connus et les souvenirs des contemporains. L'auteur constate que le commandement français, en 1870, était très inférieur à la tâche qu'il dut accomplir. Ce fait eut pour causes : la faiblesse et l'incapacité militaire de l'Empereur, l'instruction insuffisante et mal dirigée des officiers généraux, les abus du système administratif, l'influence fâcheuse des guerres d'Afrique, la mauvaise organisation et le relâchement de l'esprit militaire dans le corps d'état-major, les prétentions de l'Intendance à l'autonomie. Dans les corps de troupes les officiers manquent d'instruction et méprisent le travail ; le corps des sous-officiers, autrefois excellent, a perdu beaucoup de sa valeur depuis les lois de 1855 et surtout de 1868.]

15 Novembre. = GRÉARD. *Derniers souvenirs de la Vieille Sorbonne.* [M. G. étudie : 1° La fondation de la Sorbonne de Richelieu ; c'est en 1627, et non en 1629 (date donnée par Félibien), que fut posée la première pierre ; en font foi une copie du procès verbal de la cérémonie, conservé aux Arch. nat., et la plaque commémorative, retrouvée en 1893 ; il y a eu confusion avec la date d'une médaille *frappée* en 1629. 2° Les substructions de la chapelle de Robert de Sorbon. Elles ont été retrouvées pendant la construction de la Nouvelle Sorbonne ; la date de fondation de cette chapelle (1326, agrandie en 1604), permet de fixer à 1253 celle de la Sorbonne elle-même. C'est, d'autre part, en 1648 que la Sorbonne de Richelieu fut terminée ; les documents montrent que les Docteurs, mécontents de la démolition des anciens bâtiments, ne surent aucun gré au ministre de la construction des nouveaux. A suivre.] — E. LAVISSE. *Comment travaillait Colbert.* [D'après les conseils et instructions donnés par lui à son fils Seignelay. Colbert fut un « méthodique » par excellence, dans le siècle de la méthode, « l'homme qui raisonna le mieux toute sa conduite et qui eut l'intention la plus réfléchie des choses qu'il a faites ». Il travaillait de préférence le matin, et se réservait, chaque jour, cinq ou six heures « d'application au cabinet », dans la solitude. Sur toute affaire à lui soumise, il prend des notes, rédige ou fait rédiger des mémoires, dont il forme un dossier ; puis vient le vrai travail, celui de la « pensée », prolongée, incessante, qui mène à la décision ; enfin, la rédaction même des ordres, qui exige un soin extrême et que Colbert ne confie qu'exceptionnellement à un commis de confiance. Colbert écrit à son fils que pour travailler il doit vouloir : chez lui, en réalité, c'était « la naturelle et innée passion du travail qui déterminait sa volonté ».]

La Revue hebdomadaire. 1901.

21 Septembre. = Gal A. D'HAUTPOUL. *L'éducation d'un prince. Quelques mois auprès du duc de Bordeaux (1833-1834).* [Suite ; continué le 28 sept. ; fin le 5 oct.] — P. D'ESTRÉE. *Le chevalier de La Morlière (Documents inédits).* [Tirés de 3 mss. de la Bib. de l'Arsenal, Archives de la Bastille. Quelques épisodes peu honorables de la vie de cet aventurier, type accompli du « galant escroc », qui mourut en 1785, ayant eu plus d'une fois maille à partir avec la police.]

12 Octobre. = FR. FUNCK-BRENTANO. *A travers l'histoire. Le Palais-Royal.* [D'ap. l'ouvrage récent de Champier et Roger Sandoz.]

26 Octobre. = G. Bapst. *Le maréchal Canrobert aide-de-camp de Napoléon III.* [Fin le 2 nov. Extr. du tome II, à paraître prochainement, de l'ouvrage intitulé : *Le maréchal Canrobert, Souvenirs d'un siècle.*]

Le Carnet historique et littéraire. 1901.

15 septembre. = Victe de Reiset. *Le mariage du duc de Berry.* [1816. Extr. du tome III des Souvenirs du Lt-Gal de Reiset, qui sera prochainement publié.] — G. Stenger. *La société française pendant le Consulat. Les émigrés et les complots.* [Fin en oct. Quarante pages sur l'histoire des émigrés depuis 1789 d'après les ouvrages sur la matière et quelques sources narratives.] — Duc de La Trémoïlle. *Un rapport de Fouché* [au Roi, 1°14, « sur la situation de l'intérieur de la France, sur les relations avec les armées étrangères, sous le rapport de l'ordre et de la pacification »]. — Victe de Grouchy. *Une lettre du maréchal de Villars au comte d'Estrées.* [Madrid, 30 déc. (pas de date indiquée). Relative aux opérations (?) en Espagne.] — M. de Baillehache *Les lanciers.* [Historique de ce corps.]

15 Octobre. = *Les Souverains russes en France. Notes sur Compiègne.* [Notamment pendant le second empire. 22 gravures.] — Quentin-Bauchart. *Une mission de clémence (1852).* [Extr. des *Souvenirs* de M. Q.-B., parus récemment. Nommé conseiller d'État en 1852, il fut chargé d'excercer le droit de grâce dans 11 départements du Sud-Est en faveur des personnes arrêtées lors du coup d'État.] — Bon P. de Bourgoing. *État raisonné de mes services, par le Gal Cte de Lorencez.* [Suite et à suivre. Armée d'Italie, 1795-1796 : Loano, Mondovi, Lodi, Arcole.] — Bittard des Portes. *Le quartier général de Charette à Legé (mai 1793).* [Extr. d'un ouv. récent sur *Charette et la guerre de Vendée*, Paris, Vivien.] — *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle* [au Cte de Riocour, à Nancy. Suite (1765-1766) et à suivre.] — Cte Edw. Castello. *Aventures d'un soldat*, trad. de l'anglais par le Cte de Diesbach. [Guerre d'Espagne, 1809. Suite et à suivre.]

Le Correspondant. 1901.

25 Septembre. = E. Le Canuet. *Montalembert. Le château de la Roche-en-Breny La famille et les amis.* [A la fin, quelques renseignements sur la mort du colonel Arthur de Montalembert, frère de Charles, en Algérie, nov. 1859.]

10 Octobre. = L. N. Baragnon. *Une page d'histoire contemporaine. Le projet de restauration monarchique il y a trente ans. Lettres inédites de M. Baragnon.* [Député légitimiste à l'Assemblée nationale. Ses lettres, datées de Versailles, 30 janv.-23 fév. 1872, fournissent des renseignements intéressants sur la tentative de fusion parlementaire faite alors et à laquelle l'auteur fut activement mêlé. L'entrevue d'Anvers, 18 févr. 1872, entre le Cte de Chambord et MM. Ernoul et Baragnon, ouvre une nouvelle phase de l'histoire de la Restauration monarchique.]

10 Novembre. = L. de Lanzac de Laborie. *Au fil de l'histoire. L'ambition politique du Parlement de Paris. L'épilogue d'une cause célèbre. Un grand maître de l'Université.* [D'après les publications récentes de E. Glasson. *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, Funck-Brentano, *La mort de la Reine*, et les *Notes et souvenirs* de Victor Duruy.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1901.

10 Octobre. = *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Mme Adélaïde.* [Suite, continué en nov. et a suivre. Mission de Talleyrand à Londres, 8 nov. 1830-13 févr. 1831.] — *Souvenirs et pensées de Théophile Thoré, 1807-1869.* [Fin.] — *Documents relatifs à Mirabeau. I. Mémoire à consulter contre le comte sieur de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale, 1789.* [Violent pamphlet anonyme, conservé aux Arch. nat. Accusations portées contre Mirabeau pour des faits d'escroquerie, vol, viol et tentative de meurtre datant de l'époque de sa détention à Vincennes. Les accusateurs supposés sont un porte-clefs, le médecin et un invalide de Vincennes, un valet et autres personnes. L'auteur inconnu semble avoir été assez bien renseigné, mais ses assertions sont très sujettes à caution.] — *Quelques lettres* [3] *d'Aimée Desclée à Eugène Meynadier.*

10 Novembre. = *Documents relatifs à Mirabeau. II. Lettres du perruquier Bourrier à Pierre Manuel (1793).* [Pierre Manuel, l'ancien procureur de la Commune, venait de publier, sous le titre de « Lettres originales écrites du donjon de Vincennes », les lettres adressées avec l'autorisation du lieutenant de police Le Noir par Mirabeau, prisonnier au Donjon, à Mme de Monnier (1777-1780). Bourrier, perruquier à Pontarlier et créancier de Mirabeau, écrit à Manuel pour lui proposer les réponses de la marquise, dont il possède les mss. Il avait bien en effet en sa possession une correspondance de Mme de Monnier, mais une correspondance secrète, en partie chiffrée, que la police ne connut pas et que la *Nouv. Revue Rétr.* publiera bientôt. Les lettres de Bourrier montrent l'empire que Mirabeau savait prendre et garder même sur les gens qu'il trompait.] *III. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau.* [Début de ces souvenirs, annoncés comme présentant « un Mirabeau intime fort curieux. » L'auteur, né en 1752 dans l'Aisne, vient à Paris, est 4 mois au service de Mme de Tourzel, et entre chez Mirabeau. A suivre]. — *Douze ans de campagnes (1794-1806). Lettres du Victe Louis de Villiers à M. Aubron* [Suite. Derniers combats en Italie, avant la paix de Lunéville, retour en France et séjours à Toulon, Brignoles, Montmédy, oct. 1802 à sept. 1803. A suivre.]

Revue Bleue. 1901.

7 Septembre. = J. Delaporte. *Le feld-maréchal de Benedek. Une victime de la raison d'état.* [Les raisons de la disgrâce et de la mort du vaincu de Sadowa.]

14 Septembre. = de Larivière. *Le Prince Henri de Prusse à Paris en 1784 et 1788, d'après des documents nouveaux.* [A suivre au no du 28 septembre. Impressions du prince.]

21 Septembre. = A. Moireau. *Mac-Kinley.* [Notice biographique.] — G. Routier. *Un point d'histoire contemporaine : Voyage de l'impératrice Frédéric à Paris en 1891.* [Extrait du livre récemment paru.]

19 Octobre. = P. Lalande. *Deux abbés de la Trappe : Rancé et Lestrange.* [Court article de vulgarisation.]

26 Octobre. = *1805. Souvenirs du Cne Desbœufs.* [Extraits des *Souvenirs* parus récemment chez A. Picard.]

Revue des Deux-Mondes. 1901.

1er Octobre. = G. Goyau. *Patriotisme et humanitarisme. Essai d'histoire contemporaine. V. L'évolution républicaine (1882-1900).* [Après 1882, le parti républicain, sous l'influence de Gambetta et de Ferry, semble abandonner l'humanitarisme : fondation de la Ligue des Patriotes, bataillons scolaires. Mais son patriotisme devient vite étroit et sectaire, compliqué d'hostilité à l' « Internationale noire », et aux conservateurs, assimilés aux émigrés. La Ligue de l'Enseignement, dirigée par J. Macé, et la franc-maçonnerie « multiplient les coquetteries à l'endroit des patriotes », de 1882 à 1884 : mais l'échec d'une tentative de mainmise sur l'Union des Sociétés de gymnastique de France les ramène à l'humanitarisme. A partir du boulangisme, l'enseignement primaire devient, par ordre, de moins en moins « patriotique ». La création du Conseil supérieur de la guerre (1888) et de l'État-major général (1890), l'alliance franco-russe se font contre le sentiment des partis humanitaristes. M. G. termine en étudiant longuement l'action antipatriotique qu'ont eue, depuis six ans, les « deux forces internationales qui pèsent sur notre gouvernement intérieur », la maçonnerie et le socialisme.]

15 Octobre. = Rouire. *Les colons de l'Algérie* (Fin.) *II. La colonisation officielle et ses résultats. Le meilleur mode de colonisation.* [I. Premiers essais de colonisation officielle. Dépeuplement et ruine des premiers centres créés. L'insurrection d'Abd-el-Khader amène le gouvernement français à entreprendre la conquête générale du pays, militairement et par la colonisation officielle. Deux modes : 1° colonisation militaire avec des éléments militaires ; tentatives de Bugeaud, suivies d'un échec complet ; 2° colonisation civile avec des immigrants débarqués de France et de l'Étranger ; ce système semble tout d'abord réussir pleinement ; en 1845, 2918 familles demandent des concessions : mais cet afflux de colons inexpérimentés et sans ressources suffisantes amène une crise économique. La Deuxième République adopte un troisième système, celui de la colonisation mixte avec des éléments civils placés sous la direction de l'autorité militaire ; en 1849, plusieurs milliers d'ouvriers parisiens et autres furent transportés en Algérie et 60 villages créés dans les 3 provinces. Cette nouvelle tentative a le sort des deux premières. De 30.000 colons implantés de 1840 à 1851, près des deux tiers avaient disparu en 1851, et sur 110 centres créés, beaucoup étaient désertés. Sous le Second Empire, l'administration employa successivement et sans succès : de 1851 à 1860, le système de la concession conditionnelle, avec promesse de propriété et cahier des charges ; de 1860 à 1871, le système des ventes de concessions à prix fixe et aux enchères ; pendant cette période, environ 20.000 colons furent installés et 96 centres créés. II. Deuxième phase de la colonisation officielle. Nouvel insuccès de l'admistration. Après 1871, lorsque 300.000 hectares de terre eurent été confisqués sur les insurgés, on revint au système de la concession conditionnelle, et jusqu'à 1882, on installa près de 10.000 familles ; il n'en restait, vers 1882, qu'un tiers. III. Les colons libres se substituent partout aux colons officiels. Cette substitution commença dès 1840 : elle se fit soit par création de centres nouveaux, soit par installation dans les centres officiels abandonnés. M. R. s'attache, en terminant, à démontrer les

funestes effets qu'a eus et qu'a encore sur la politique algérienne la théorie de la colonisation officielle et à déterminer le meilleur mode et l'avenir de la colonisation en Algérie.] — A. Filon. *La caricature en Angleterre. III. Caricatures politiques. George III. Fox. Pitt. La Révolution française et Napoléon.* [Les caricaturistes anglais de l'époque, Gillray, Rowlandson, Cruikshanx, etc., ont attaqué violemment la France révolutionnaire, et surtout Napoléon, contre lequel ils ont créé une « légende stupéfiante d'absurdité et de mauvaise foi », faite d'erreurs qui « disparaissent dans un torrent de calomnies délirantes ». Cette partie de leur œuvre ne contient « ni vérité, ni justice, ni bon sens ; très peu d'esprit et de gaîté ». A la Restauration, les mêmes caricaturistes se tournent contre Louis XVIII, et lui opposent Napoléon, par « esprit de justice envers le vaincu », ou animosité envers son successeur, « qui, désormais, incarne l'éternelle rivale ». M. F. décrit un certain nombre des caricatures qu'il a utilisées.]

1er Novembre. = E.-M. de Vogüé. *L'histoire à Versailles.* [Promenade dans le château de Versailles et souvenirs historiques qu'en évoquent les différentes parties. L'auteur déclare qu'on doit rapporter le mérite de ce qu'il peut dire de nouveau et d'intéressant aux livres et entretiens de M. de Nolhac, le conservateur actuel du château.]

15 Novembre. = L. Pingaud. *Fouché et Napoléon.* [Étudie, d'après le livre récent de M. Madelin, l'organisation de la Police générale et le rôle de Fouché sous le Consulat et l'Empire.]

Revue des Études historiques. 1901.

Septembre-Octobre. — J. Ancel. *Une page inédite de Saint-Simon.* [Mémoire trouvé aux Archives des Affaires étrangères ; paraît avoir été écrit en 1716. Saint-Simon juge à l'avance les Compagnies coloniales et prédit leur insuccès]. — P. de Vaissière. *Chateaubriand et son retour de l'émigration (1800-1801) d'après des documents inédits.* [M. P. de V. a découvert, aux Archives nationales, le dossier d'émigré de Chateaubriand ; les documents confirment l'exactitude des *Mémoires d'outre-tombe*, sur ce point.] -- F. Funck-Brentano. *Le champ de Turenne à Sasbach.* [Un monument fut élevé à l'endroit où Turenne est mort, grâce à l'initiative du cardinal de Rohan ; plusieurs fois reconstruit depuis 1782.]

Revue des Questions historiques. 1901.

1er Octobre. — Baguenault de Puchesse. *Le renvoi par Henri III de Marguerite de Valois et sa réconciliation avec le roi de Navarre, Août 1583-Avril 1584.* [Étude faite d'après des documents inédits. Le 7 août 1583, Henri III chassa du Louvre, en lui reprochant publiquement sa vie scandaleuse, sa sœur Marguerite, reine de Navarre, alors à Paris sans son mari. Marguerite partit aussitôt pour le Midi. Henri de Navarre, informé de l'incident, exigea une réparation éclatante. Il l'obtint à la suite de négociations compliquées avec Pomponne de Bellièvre, envoyé de Henri III : les garnisons récemment installées dans plusieurs villes de Guyenne furent retirées. Le roi de Navarre reprit sa femme le 13 avril 1584, d'ailleurs pour peu de temps. Le duc d'Anjou étant mort le 10 juin, il devient héritier présomptif

du trône de France ; le duc d'Épernon lui est envoyé sans succès, pour l'engager à se convertir. M. B. de P. note dans cette affaire l'attitude de Henri III qu'on a représenté comme un roi fainéant, et qui avait en réalité, avec une « âme basse et cruelle », l'intelligence la plus éveillée et la plus subtile.] — F. Rousseau. *L'ambassade du comte de Castellane à Constantinople (1741-1747)*. [Castellane fut un ambassadeur médiocre et son ambassade à Constantinople se termina par un échec.] — A. de Ganniers. [*La dernière campagne du maréchal de Rochambeau (1792)*. [Suite et fin ; opérations autour de Valenciennes et de Mons ; la conclusion de l'auteur est que « l'échec de Mons est dû à la faiblesse du commandant en chef bien plus qu'à l'insuffisance du plan de campagne » ; il « suppose » que « l'attaque des 29 et 30 [avril] conduite par Rochambeau en personne aurait obtenu un autre résultat »]. — Cte Marc le Bègue de Germiny. *La bataille de Dresde d'après des documents inédits*. [Ces documents inédits sont quelques lettres du duc de Bassano, le journal militaire inédit du lieutenant-général de Gersdorff, qui est largement cité, les souvenirs inédits du chevalier de Cussy, dont quelques passages sont reproduits ; l'auteur n'indique pas où se trouvent ces documents.] — A. de Ganniers. *Le général d'Andigné d'après ses mémoires*. [Biographie du général d'Andigné faite à l'aide des *Mémoires* récemment publiés par M. E. Biré.] — Abbé F. Chevalier. *Jean Léchelle, général en chef de l'armée de l'Ouest, et les événements de la Vendée (octobre 1793)*. [A l'aide de documents inédits, l'abbé C. essaie de réhabiliter Léchelle, battu le 27 octobre 1793.] — L. Pingaud. *Une lettre inédite de Mme Élisabeth*. [Datée du 5 mars 1787 adressée à Mme de Bombelles et conservée dans des archives privées à Besançon. Détails sans importance].

Revue d'histoire diplomatique. 1901.

No 4 = A. Rigault. *Le voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au XVIe siècle*. [La route suivie par les agents diplomatiques de la France passait par Venise, « l'œil de tout l'Occident », « le vestibule de l'Orient », par Raguse et le plateau pierreux de l'Herzégovine, par Novibazar, Nisch, Sofia et Andrinople. On n'évitait souvent les croisières espagnoles de la Méditerranée que pour payer tribut aux brigands des Balkans.] — P. H. Van der Kemp. *La Hollande et l'Europe au commencement du XIXe siècle*. [La Guadeloupe, Le Cap et la Guyane, aux traités de Paris, du 30 mai, et de Londres, du 13 août 1814 ; premier article sur l'histoire des négociations qui ont abouti à l'abandon du Cap et de Ceylan à l'Angleterre.] — L.-G. Pélissier. *Le comte d'Artois et la police vénitienne, 1790-1791*. [Article accompagné de documents tirés des Archives de l'État vénitien, rapports aux Inquisiteurs d'État. Le comte d'Artois, en compagnie toujours de Mme de Polastron, venait retrouver à Venise les Polignac et les Guiche. L'endroit était bien choisi ; l'ambassadeur de France, M. de Bombelles, était un royaliste intransigeant ; le voisinage de l'Autriche permettait d'ouvrir des négociations avec l'Empereur : Léopold II refusa de venir à Venise (janvier 1791), et le but du voyage du comte d'Artois fut complètement manqué]. — P. Coquelle. *Les projets de descente en Angleterre, d'après les Archives des Affaires étrangères*. [2e article,

Louis XV et Charles-Édouard ; l'échec du projet de Maurice de Saxe, par Dunkerque, à cause de la tempête (mars 1744) ; le projet de diversion en faveur de Charles-Édouard arrêté par sa défaite à Culloden (1746) ; les grands projets de la guerre de Sept ans et surtout le plan Choiseul-Belle-Isle compromis par la défaite de M. de Conflans à l'embouchure de la Charente (1759) ; les continuelles préoccupations de Louis XV à ce sujet après le traité de Paris et le dessein de tenter une descente en pleine paix.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1901.

Septembre. = G. *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat.* [Suite, continué en oct. et à suivre. XXV. La question du Haut-Rhin et l'armée principale. Instances réitérées du gal Dièche, gouverneur de Strasbourg, pour avoir des renforts que Landremont refuse de lui donner. XXVI. Indiscipline de l'armée du Rhin. Les représentants, auxquels on a attribué à tort un rôle de désorganisation, font ce qu'ils peuvent pour la faire disparaître. Elle a pour causes principales l'inaction des généraux, le séjour dans les camps, l'épuisement du pays, dont les habitants refusent de se prêter aux réquisitions. XXVII. Plans d'opérations des alliés. Pour des raisons politiques, les Prussiens refusent d'adopter un plan proposé par les Autrichiens et capable de procurer des résultats décisifs. XXVIII. Combat de Nothweiler. Würmser se décide à attaquer seul, mais il est finalement repoussé (3-14 sept.). Il ne semble pas que les Prussiens se soient volontairement abstenus de le soutenir. XXIX. Dernière offensive sur la Lauter. Du 18 au 21 sept., sans résultat. XXX. Combat de Pirmasens, 14 sept. Le gal Moreaux, commandant la division des Vosges, est responsable de sa défaite. XXXI. Offensive des Prussiens. Désorganisation de l'armée de la Moselle. Suspension de Schauenbourg. XXXII. L'armée du Rhin et le projet de Wurmser. La situation morale et matérielle, à l'armée du Rhin, est encore plus lamentable qu'à l'armée de la Moselle : difficultés du ravitaillement, désertions, relâchement de la discipline même au quartier général, suspicion générale engendrée par les dénonciations, destitutions de généraux qu'on ne peut remplacer, pillages, paniques. XXXIII et XXXIV. Attaque des lignes de Wissembourg. 1° Dans la montagne, par Brünswick. 2° Entre la montagne et le Bienwald (attaque principale), et 3° dans le Bienwald et sur le Rhin. L'enlèvement des lignes de Wissembourg (13 oct.) fut le résultat de « l'absence complète de dispositions » chez les Français ; dans la troupe, « fatigue et sommeil », dans l'état-major général, « inertie, ignorance et ahurissement », le général Carlenc, successeur de Landremont, « avait l'étoffe d'un sous-officier ». L'armée française, attaquée de nuit, surprise, ne se sentant pas commandée, se débanda et se rallia sur le Geisberg. L'évacuation de Wissembourg fut une conséquence de la déroute : « nous pouvions et nous devions nous y maintenir le 13 octobre, comme après les combats de Bergzabern ».] — E. F. *La guerre de 1870-1871. La journée du 4 août en Lorraine.* [Ordres et contre-ordres donnés à l'armée du Rhin avant et après l'arrivée de la nouvelle de l'échec essuyé à Wissembourg. Etude critique des mouvements exécutés par cette armée et par les Ire et IIe armées allemandes. Documents annexes.] — L. *La campagne maritime de 1805. La traversée de l'océan et*

les premières opérations aux Antilles (16 mai au 4 juin). [Suite et à suivre. Opérations de Villeneuve aux Antilles. Le 30 mai, il reçoit des ordres nouveaux de l'Empereur, datés du 14 avril. Ces ordres, différents du « plan du 2 mars », enjoignent à Villeneuve de revenir en Europe et prouvent, d'après L., « que la descente en Angleterre ne sera tentée que si de grandes victoires navales ont donné à la France unie à l'Espagne la domination de la mer au moins pour un moment. C'est le complet renversement de toutes les données du problème tel qu'il a été envisagé ». Nelson arrive à la Barbade le 4 juin].

Octobre. = E. F. *La guerre de 1870-1871. La journée du 5 août en Lorraine.* [Du côté français, l'échec de Wissembourg n'amena pas, comme il l'aurait dû, la concentration des corps de Lorraine; le commandement ne semble pas soupçonner l'imminence du péril; font également défaut la sûreté stratégique, les corps n'ayant pas la possibilité de se concentrer en temps et lieu, et la sûreté tactique, « les avant-postes, s'il y en a, étant à trop courte distance pour assurer le repos et la liberté d'action de diverses unités ». En Alsace, le 5e corps ne rejoint pas Mac-Mahon, en dépit d'ordres formels; responsabilité du général de Failly. Du côté allemand, l'impatience du général Steinmetz et l'espèce d'insubordination à laquelle l'entraîne son impétuosité vont modifier les plans du maréchal de Moltke et avancer de 3 jours le passage de la Sarre.]

Revue historique. 1901.

E. Blochet. *Deux lettres inédites de Charles IX et de François, duc d'Anjou, au sultan de Turquie.* [Conservées à la Bibliothèque Nationale. La lettre de Charles IX, datée de janvier 1569 et adressée au sultan Sélim-Khan II, contient une demande de prêt de « deux millions d'or » pour le paiement des gens de guerre; M. B. y a joint d'intéressants détails sur les relations de la France et de la Turquie sous le règne de Charles IX, sur les menées anti-françaises d'un banquier juif, Joseph Nasi, dit Micques, favori de Sélim, et sur les querelles des deux envoyés du roi à Constantinople, Grantrie de Grandchamp et Du Bourg; on ignore la réponse du sultan; une lettre de Du Bourg donne à croire qu'une partie de la somme fut prêtée. La lettre de François d'Anjou, écrite au sultan Mourad le 2 juillet 1578, n'a pas été envoyée; elle invoque l'aide du sultan contre l'Autriche, que le duc d'Anjou s'apprête à attaquer en Flandre.]

Revue Maritime. 1901.

Septembre. = Magnon Pujo. *Le lieutenant-général des armées navales comte d'Orvilliers et son chef d'état-major le capitaine de vaisseau Chevalier du Pavillon pendant les campagnes de 1778 et 1779.* [1er article. Jusqu'à la sortie de la rade de Brest, le 8 juillet 1778.] — Lallemand. *Chronique de Lorient de 1792 à 1800.* [20 nov. 1794-25 mars 1795. Aucune indication d'origine. A suivre.]

Revue d'Alsace. 1901.

Mai-Juin. = Ch. Hoffmann. *Les premières municipalités de la Haute-Alsace.* [Suite commencée en Juillet et Novembre 1900, continuée en Mai, Septembre 1901.

Formation de l'Assemblée provinciale et des assemblées de district. Commission intermédiaire et Bureaux. Agitation provoquée par les premières municipalités. Affaire de Lautenbach. Le syndic de Sigolsheim. Difficultés à Soulzmatt.]

Juillet-Août. = Victe de Reiset. *Une famille alsacienne de soldats : le lieutenant-général de Reiset et ses parents.* [La publication récente des *Souvenirs* du général de Reiset nous a familiarisés avec son nom. Ici, son petit-fils donne d'intéressants détails généalogiques sur sa famille, qui, originaire de la Lorraine, s'était établie en Alsace dès le XIVe siècle, comme le prouvent les nombreuses tombes qui se trouvent dans la vieille église des Dominicains de Colmar. Huit de ses membres portèrent l'épaulette sous Napoléon Ier. L'article renferme quelques anachronismes. 3 portraits.]

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. 1901.

No 3 (Juillet-Septembre). = Jos. Schmidlin. *Die Augrafschaft, die letzte « elsässische Markgenossenschaft »* (Le comté d'Au, la dernière « communauté alsacienne »). [Parmi les nombreuses seigneuries qui morcelaient l'Alsace avant la Révolution, la plus petite et la plus curieuse était le comté d'Au, qui ne comptait que 550 arpents et n'appartenait ni à un noble, ni à une ville, ni à l'Église, mais aux citoyens de Blotzheim, village du canton d'Huningue, et siège, au XVIIIe siècle, d'une prévôté du bailliage supérieur de Landser. Formé au XIe siècle, ce minuscule domaine féodal n'a vu clore son existence légale qu'en 1857 par un arrêt en cour d'appel.]

The English historical Review. 1901.

Juillet. = B. Williams. *The foreign policy of England under Walpole* (La politique extérieure de l'Angleterre sous Walpole.) [6e article. Exposé des relations de l'Angleterre avec la France, l'Espagne et l'Autriche vers 1730; symptômes de dissolution de l'alliance anglo-française; traités conclus avec l'Empereur et l'Espagne. Travail fait d'après des ouvrages connus et les mss. Addison.] — W. Miller. *Europe and the Ottoman Power before the Nineteenth Century* (L'Europe et l'Empire ottoman avant le XIXe siècle.) [Résumé des relations des principales puissances européennes avec la Turquie depuis le XVIe siècle, des intérêts qu'elles se trouvent avoir dans les affaires de l'Orient ; situation respective et premières manifestations des diverses nationalités de la péninsule balkanique.] — T. J. Andrews. *Massena 's lines of march in Portugal, and French routes in Northern Spain* (Itinéraires de Masséna en Portugal et des Français dans l'Espagne du Nord.) [Un atlas de Lopez, tombé aux mains des Anglais en 1810, porte des tracés d'itinéraires dans lesquels M A. a reconnu les itinéraires mêmes de Masséna, d'après les quelques données de Koch, etc. Ces dernières étant peu nombreuses, les lignes tracées sur cet atlas fournissent un appoint assez sérieux à l'histoire de la campagne de 1810. Reproductions graphiques.] — H. B. George. *Public opinion at Paris during the Russian campaign, 1812* (L'opinion publique à Paris pendant la campagne de

Russie, 1812.) [Publie un très curieux rapport, en français, de l'agent autrichien Le Fevre Rechtenburg à Metternich (23 novembre 1812), où il est dit que la prolongation de la campagne de Russie mécontente le public et excite des alarmes d'autant plus vives que la tentative de Malet a fait perdre, en l'administration, une confiance qu'on a reportée sur l'Empereur, et qu'on redoute « une guerre longue et ruineuse qui pourrait le compromettre d'une manière ou d'une autre ». Ce que les Parisiens demandent, c'est non une victoire, mais « la paix et le prompt retour du souverain ».] — J. HOLLAND ROSE. *Sir Hudson Lowe and the beginnings of the campaign of 1815* (Sir Hudson Lowe et les commencements de la campagne de 1815.) [Publie 12 lettres importantes, datées de mars et avril, provenant des archives personnelles de Lowe, et formant la correspondance échangée par lui avec les généraux prussiens, Kleist, Gneisenau, etc., au sujet de la concentration des armées anglaise et prussienne en cas d'offensive française. Lowe était major-général de l'armée anglaise.]

The Month. 1901.

Juin. = Ctess DE COURSON. *An émigré priest in England, 1792-1801* (Un prêtre émigré en Angleterre, 1792-1801.) [Fin en juillet. D'après l'ouvrage de M. Victor Pierre, paru en 1900, sous le titre de : *Un curé de Normandie réfugié en Angleterre, 1792-1801, d'après sa correspondance inédite*, et consacré à Henri Goudemetz, ex-curé de Cretot, au diocèse de Rouen.]

The American historical Review. 1901.

Juillet. H. P. BIGGAR. *The French Hakluyt, Marc Lescarbot de Vervins.* [A la fin du XVIe siècle, un Anglais, Hakluyt, éleva un monument imposant à la gloire des premiers colons anglais : *Principall Navigations*, London, 1600. La France avait tenu aussi, au commencement du XVIe siècle, une importante place dans l'histoire de la colonisation de l'Amérique ; avant d'être déchirée par les guerres religieuses, elle avait commencé de disputer aux Espagnols l'empire de la mer, et elle avait été bien plus puissante que l'Angleterre, dont l'activité maritime ne date que du règne d'Élisabeth. Les premiers pionniers français de la Nouvelle-France ont trouvé un historien agréable, un Hakluyt français, dans un avocat de Vervins, Marc Lescarbot. Marc Lescarbot fit le voyage du Canada en 1606-1607 et conçut alors l'idée d'écrire l'histoire des entreprises françaises dans le Nouveau-Monde. Son *Histoire de la Nouvelle-France* parut en 1609 ; il y résuma, d'après d'autres travaux, les voyages de Verazzano, Villegagnon, Ribaut, Laudonnière, Gourgues, puis ceux de Jacques Cartier, Roberval, de La Roche, de Monts, et acheva son ouvrage par une description des mœurs et coutumes des sauvages du Nouveau-Monde, comparées aux mœurs et coutumes des Grecs, Romains, Gaulois, d'après Hésiode, Hérodote, Plutarque, Arrien, César, etc., ce qui lui permit d'utiliser ses études classiques. La partie la plus originale est consacrée à la colonisation de l'Acadie par de Monts et Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, celui-ci

ami et compagnon de voyage de Lescarbot. L'ouvrage, qui eut l'honneur de traductions anglaise et allemande, fut même accompagné d'un petit volume de vers, *les Muses de la Nouvelle-France*. Cela vaudrait de sauver de l'oubli le nom de Marc Lescarbot, de Vervins.] — TH. STANTON. *A ministerial crisis in France, 1876*. [Publie la traduction anglaise du compte rendu du conseil des ministres tenu à l'Élysée le 9 déc. 1876, sous la présidence du Mal de Mac-Mahon et où furent discutés les conséquences de la retraite de Dufaure et l'appel, au ministère, de Jules Simon. Les ministres présents étaient le duc Decazes, l'amiral Fourichon, MM. Teisserenc de Bort, Léon Say, Christophle, Waddington. Le compte rendu publié par M. St. a été dicté par « l'un des plus distingués d'entre eux » à sa femme, après le conseil. L'exposé fait par le maréchal des embarras de la situation et des moyens possibles d'en sortir, en occupe la plus grande partie ; il mérite d'être signalé aux historiens.]

Octobre. = CH. W. COLBY. *The Jesuit Relations*. [Cet article a été inspiré par l'achèvement de l'édition des *Jesuit Relations and Allied Documents*, 71 vol., par M. Thwaites, 1896-1901 : textes originaux en français, latin, italien ; traduction et notes en anglais ; portraits, cartes et fac-similés ; deux volumes supplémentaires d'index annoncés. Ce sont surtout les rapports des missionnaires jésuites sur leurs voyages et explorations dans la Nouvelle-France de 1610 à 1791. M. C. note la grande contribution apportée par les missionnaires Jésuites à l'exploration du globe depuis les voyages de François-Xavier dans les Indes Orientales ; c'est la pensée de François-Xavier qui les inspire tous. Leurs récits ne sont pas très complets ni exacts, étant destinés surtout à l'édification des lecteurs ; on doit se défier de ce qu'ils ont pu arranger dans cette intention ; les contemporains et surtout les Jansénistes appelèrent de bonne heure l'attention sur ce défaut de véracité : un historien, par exemple, note que leurs récits mentionnent parmi les Hurons jusqu'à 60.000 conversions, et que pourtant il n'y a jamais eu en tout plus de 10.000 Hurons ; même en tenant compte de l'habitude des Jésuites de compter pour eux ceux qui ne sont pas contre eux, l'opération peut paraître hardie. Il n'en est pas moins vrai qu'ils ont joué au XVIIIe siècle un grand rôle dans la colonisation du Canada ; ils ont surtout connu les Hurons et les Iroquois, entre 1632 et 1649 ; beaucoup y ont souffert le martyre avec un grand courage, et par là, dit M. C., « leurs récits sont, comme ils le voulaient, quelque chose de plus qu'un trésor de faits historiques ». Il suffit de noter que ces *Relations* sont une des sources essentielles de l'histoire de la colonisation française en Amérique.]

NOTES ET NOUVELLES

— Parmi les cours d'Histoire moderne et contemporaine professés en 1901-1902 dans les Universités fançaises, nous n'avons pu, actuellement, nous procurer que l'indication des suivants :

Bordeaux. — M. Marion, professeur. *Cours public* : Études sur l'histoire de la réaction thermidorienne et du Directoire.

Caen. — M. J. Teissier, professeur. *Cours public* : L'expédition du Mexique. *Conférences :* L'histoire parlementaire de la France sous la Restauration.

Clermont-Ferrand. — M. Desdevises du Dézert, professeur. *Cours public :* L'Intervention de Napoléon Ier en Espagne. *Conférences* : Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France depuis 1789 jusqu'à 1830.

Lille. — M. Sagnac, chargé de cours. *Cours public :* L'histoire considérée comme science et la méthode historique (application à l'histoire moderne) : Histoire politique, administrative et économique de la France à la fin du règne de Louis XIV (1683-1715). *Conférences* : Bibliographie des sources de l'histoire des institutions de la France du XVIe siècle à la Révolution ; Études de textes relatifs à l'histoire du XVIIIe siècle et de la Révolution (histoire de l'éducation, de l'assistance, des subsistances, etc.). Nota : l'an dernier, M. Sagnac a étudié, au lieu de l'histoire de la fin du règne de Louis XIV que nous avons indiquée, l'Europe de la Révolution française (1785-1862). — M. de Saint-Léger, chargé de cours. *Cours public :* La Flandre wallonne sous la domination française. *Conférences :* Bibliographie de l'histoire des Flandres. — M. Benoit, chargé de cours. *Cours public* : L'art anglais contemporain (depuis 1850). *Conférences :* Études d'esthétique et de technique ; Exercices pratiques de critique d'art (art moderne et contemporain).

Montpellier. — M. Gachon, professeur. *Conférences :* Études de questions d'histoire moderne en vue de la licence et de l'agrégation. — M. L.-G. Pélissier, professeur. *Cours public :* La Renaissance en Italie et ses récents historiens. *Conférences* : Sources de l'histoire de France et d'Italie (XVIe siècle). Leçons et exercices pratiques sur les questions du programme d'agrégation (époque moderne, et questions intéressant l'Italie).

Paris. — *Faculté des Lettres.* M. E. Lavisse, professeur. *Cours public :* Louis XIV et l'Europe. — M. Denis, professeur. *Cours public :* L'Histoire de la Restauration ; L'Histoire de la Réforme catholique au XVIe siècle. — M. A. Aulard, professeur. *Cours public :* L'Histoire intérieure du Premier Empire. — M. Ch. Seignobos, maître de Conférences. *Cours public* : Les Transformations

politiques et sociales des sociétés européennes depuis le XVIIe siècle. *Conférences* : Les principes de la critique historique et de l'enseignement de l'histoire. — M. H. MICHEL, professeur. *Cours libre :* L'Idée démocratique dans l'œuvre d'Edgard Quinet et dans l'œuvre de Michelet. — M. FROIDEVAUX, chargé de cours. *Cours public*: L'Histoire de l'occupation française à Madagascar de 1654 à 1750.

— *Faculté de Droit*. M. LEFEBVRE, professeur : L'Histoire du droit français. — M. A. ESMEIN, professeur : L'Histoire du droit public français. — M. Pillet, professeur : L'Histoire des traités.

Nancy. — *Faculté des Lettres*. M. H. LICHTENBERGER, professeur. *Cours public*: Histoire de la littérature allemande, le relèvement de la Prusse après Iéna. — M. C. BAHON, maître de conférences. *Cours public* : Le romantisme allemand, l'école de Heidelberg. — M. G. PARISET, professeur. *Cours public*: Études critiques sur les sources de l'histoire du Premier Empire.

Faculté de Droit. M. GAVET, professeur : Histoire générale du droit français (*Cours de licence*) ; Cours d'histoire du droit lorrain (*Cours de licence et de doctorat*). — M. CARRÉ DE MALTERY, professeur : Histoire du droit public français (*Cours de doctorat*). — M. LIÉGEOIS, professeur : Histoire des doctrines économiques (*Cours de doctorat*).

Poitiers. — *Faculté des Lettres*. M. H. CARRÉ, professeur. *Cours public* : La France au temps de Louis XVI. — M. P. BOISSONNADE, professeur. *Cours public :* Les grands courants commerciaux du monde moderne : l'Europe et les États-Unis.

Faculté de Droit. M. MICHON, professeur : Le droit public français pendant l'ancien régime et sous la Révolution. Histoire des constitutions françaises de 1787 à 1875. — M. PRÉVOT-LEYGONIE, professeur : La monarchie française au XVIIIe siècle. — M. GIRAULT, professeur : Études économiques sur la colonisation française à la fin du XIXe siècle.

Rennes. — M. H. SÉE, professeur. *Conférences* : Histoire des classes populaires en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Histoire générale des XVIIe et XVIIIe siècles.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris en 1901-1292 :

A l'*École de Morale et de Pédagogie* (*École des Hautes Études sociales*), M. J. BARDOUX étudiera l'extension universitaire en Angleterre et en Belgique, M. P. MANTOUX le settlement, MM. LEMONNIER, G. BRIÈRE, P. VITRY, A. CROISET, A. MICHEL, de NOLHAC, R. KOECHLIN, GENUYS, L. BÉNÉDITE, THIÉBAUT-SISSON, G. SOULIER professeront différents cours d'art.

A l'*École sociale* (*d°*), M. G. DUMAS étudiera Saint-Simon, fondateur du positivisme, M. E. FOURNIÈRE les théories sociales en France dans la première moitié du XIXe siècle, M. HAUSER l'histoire sociale à l'époque de la Renaissance et de la Réforme, M. A.-E. SAYOUS le commerce et le crédit au XVIIe siècle, M. P. MANTOUX l'Angleterre économique au XVIIIe siècle et les commencements de la grande industrie moderne, M. G. MARTIN les manufactures au XVIIIe siècle, M. E. CAILLEUX l'évolution du régime légal du travail en Belgique, M. C. BLOCH les

subsistances sous l'ancien régime et la Révolution, M. Kovalevski la situation politique et sociale de la Russie au début du XXe siècle.

Au *Conservatoire national des Arts et Métiers*, M. G. Renard étudie l'histoire économique et sociale de la deuxième République française (1848-1851).

A l'*École pratique des Hautes Études*, M. J. Roy étudie les mémoires de la seconde moitié du XVIe siècle, M. Bémont la bibliographie des sources de l'histoire de l'Angleterre au XVIe siècle, M. Rod. Reuss le Saint-Empire Romain Germanique depuis la Réforme jusqu'à la Révolution.

A l'*École des sciences politiques*, M. A. Esmein étudie l'histoire constitutionnelle, parlementaire et législative de la France de 1789 à 1875, M. E. Bourgeois l'histoire diplomatique de l'Europe de 1713 à 1789, M. A. Sorel l'histoire diplomatique de l'Europe de 1818 à 1878, M. A. Leroy-Beaulieu l'histoire de principaux états de l'Europe pendant les vingt-cinq dernières années, M. Scheffer, suppléant de M. A. Vandal, les Affaires d'Orient, M. A. Vialatte les États-Unis d'Amérique de 1860 à 1900, M. Funck-Brentano les grands hommes d'État du XIXe siècle, M. E. Halévy l'évolution des doctrines économiques et sociales en Angleterre et en Allemagne dans la deuxième moitié du XIXe siècle, M. Ch. Benoist l'histoire constitutionnelle de l'Europe (Belgique, Pays-Bas, Espagne).

— A la séance du 31 octobre 1901 de la Société d'Histoire moderne, M. C. Bloch a présenté, sur l'*Organisation des Études d'histoire locale en France*, des observations intéressantes qui ont donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Mautouchet, Milhaud, G. Monod, A. Aulard et E. Bourgeois. La Société a décidé de continuer la discussion à une séance ultérieure, où les membres sont invités à apporter des faits précis. — Une nouvelle réunion de la Société a eu lieu le vendredi 29 novembre, à 8 heures 1/2 du soir.

— Travaux en préparation ou sous presse :

Albert Vandal. L'avènement de Bonaparte (Des chapitres de cet ouvrage ont été publiés en articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant*). — *G. de Grandmaison*. L'Espagne et Napoléon. — *Cte Fazi du Bayet*. Les généraux Aubert du Bayet, Carra St Cyr et Charpentier (chez Champion). — *Ed. Wertheimer*, professeur à Vienne. Le duc de Reichstadt.

M. le *Cte Fleury* s'apprête à faire paraître trois volumes : L'éducation du duc de Bordeaux. Mémoires du Gal Mis d'Hautpoul (chez Plon. Paru dans la *Revue Hebdomadaire*). — La France et la Russie en 1870, d'après les papiers du général Fleury (chez Émile Paul). — Le Palais de St-Cloud. Ses origines, ses hôtes, ses fastes, ses ruines (chez Laurens).

La Bibliothèque hispanique publiée à la librairie A. Picard et fils donnera sous peu : *E. Guillon*. Les guerres d'Espagne sous l'Empire. — *H. Léonardon*. Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne.

M. *Fred. Morrow Fling*, professeur à l'Université de Nebraska, fera prochainement paraître une biographie développée de Mirabeau. MM. *Dauphin-Meunier* et *Georges Leloir* préparent un travail sur la vie du même personnage, particulièrement

pendant son séjour en Franche-Comté. Enfin M. *P. Cottin* se propose de publier une étude sur la marquise de Monnier, en y joignant ses lettres à Mirabeau.

Le *Dr Cabanès* et le *Dr Nass* préparent en collaboration un volume sur Les Poisons dans l'Histoire.

Les revues anglaises annoncent l'apparition des ouvrages suivants : *Reginald Rankin*, M. A. The marquis d'Argenson and Richard the second. Two critical essays (A Londres, chez Longmans). — *S. G. Tallentyre*. The women of the salons and other French portraits [Mmes du Deffand, de Lespinasse, Geoffrin, d'Épinay, Necker, de Staël, Récamier, le docteur Tronchin, Madame Mère, Mmes de Sévigné, Vigée le Brun]. (A Londres, chez Longmans.) — Enfin un ouvrage posthume de *Richard Copley Christie*. Selected Essays, edited with a Memoir by W. A. Shaw. (A Londres, chez Longmans. Sous presse. On y trouvera notamment : The Forgeries of the abbé Fourmont, The marquis de Morande, his library and its Catalogue, Catalogues of the library of the duc de La Vallière, A dynasty of librarians (the Bignon family), Le chevalier d'Eon, bibliophile, latiniste et théologien).

M. *Eug. Hubert*, professeur à l'Université de Liège, fera paraître prochainement, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, une étude d'histoire politique et diplomatique sur : Les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 1715-1782.

Histoire de l'art :

M. V. Advielle se propose de publier prochainement une étude sur Nicolas Poussin. Il sollicite la communication de tous documents concernant le grand peintre normand.

Une nouvelle collection d'enseignement et de vulgarisation intitulée : « Les Grands Artistes » est en préparation à la librairie Laurens, sous la direction de M. Roger Marx. Sont annoncées, parmi les biographies d'artistes français, celles de Delacroix, par M. *M. Tourneux*, et de Watteau, par M. *G. Séailles*.

La librairie centrale des beaux-arts (Émile Lévy, éditeur), a mis en vente la première livraison du volume suivant : Le mobilier français du XVIIe et du XVIIIe siècles au musée du Louvre. Le texte est de M. *Émile Molinier*. Le volume, de format petit in-folio, se composera de 80 p. de texte environ et de 100 planches en héliogravure représentant les meubles, bronzes, exposés dans les nouvelles salles du Mobilier au Louvre. Le prix de l'ouvrage est de 150 francs. — Au même moment, la librairie Goupil (Manzi, Joyant et Cie) met en souscription un ouvrage analogue, mais plus somptueux encore : Le mobilier royal français aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le texte et la description seront de M. *Émile Molinier*. Le volume contiendra la reproduction et la description des plus beaux meubles conservés au Louvre, au Garde-Meuble, dans les Palais Nationaux, et dans quelques collections particulières. Le tirage est limité à 200 exemplaires, la publication sera faite en dix livraisons, le prix de chaque livraison sera de cent francs.

— Le *Journal officiel* du 11 novembre contient les nominations suivantes : M. GAFFAREL, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Dijon, est nommé,

sur sa demande, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille. — M. PARISET, docteur ès lettres, chargé d'un cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Nancy, est nommé professeur d'histoire moderne à ladite Faculté. — M. CHARLÉTY, docteur ès lettres, maître de conférences d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise à la Faculté des Lettres de Lyon, est nommé professeur-adjoint à ladite Faculté.

— Le programme de l'agrégation d'histoire et géographie pour 1902 comprend les questions d'histoire moderne et contemporaine qui suivent : l'Église, la Papauté et la civilisation italienne depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la fin du concile de Trente. — L'Angleterre depuis l'avènement des Tudors jusqu'à la restauration des Stuarts en 1660. — La France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. — La France et l'Europe, de 1643 à 1713 ; histoire diplomatique. — Histoire des institutions de la France de 1789 à 1815. — L'Allemagne de 1848 à 1871 ; l'Italie pendant la même période. — Histoire des institutions politiques et sociales de la France depuis 1815.

— La prochaine session de l'examen pour l'obtention, à la Faculté des Lettres de Paris, du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, se tiendra à la Sorbonne le 16 juin 1902. Les candidats devront remettre du 15 au 25 décembre prochain, au secrétariat de la faculté, l'indication exacte : 1° du sujet de mémoire choisi par eux ; 2° de la matière (science auxiliaire de l'histoire ou géographie générale) sur laquelle ils désirent être interrogés.

— M. Fernand MARTIN, avocat à Randan (Puy-de-Dôme), a ouvert une souscription pour la publication, sous le titre de : *Les Jacobins au Village*, du Registre complet des délibérations de la Société des amis de la constitution de la ville d'Artonne (Puy-de-Dôme), du 1er mai 1790 au 30 ventôse an III. Le montant de la souscription est de 10 fr., qu'on doit adresser soit à l'auteur, soit à M. Juliot, éditeur, 15, rue de l'Écu, à Clermont-Ferrand. Les souscripteurs de 5 exemplaires recevront 4 exemplaires brochés et 1 relié, pour le prix de 50 francs. L'ouvrage paraîtra du 25 janvier au 15 février 1902. Au cas où la souscription n'atteindrait pas un chiffre suffisant, l'argent versé sera restitué.

— M. J. ECORCHEVILLE, qui travaille depuis longtemps à une étude sur la musique française depuis la mort de Lulli jusqu'à l'avènement de Rameau (1690-1730), vient de publier dans les *Sammelbände der Internationalen Musikgesellschaft* édités à Leipzig (Breitkopff et Härtel, fascic. de juin-septembre 1901, p. 608-642), sous le titre de : *Quelques documents sur la musique de la Grande Écurie du Roi*, quelques pièces fort intéressantes, tirées des Archives nationales, de la Bibliothèque Mazarine et des États de la France imprimés entre 1687 et 1730. Non moins intéressant que les documents eux-mêmes est le commentaire très développé dont M. E. les accompagne. « La Grande et la Petite Écurie, sous les ordres du Grand et du Petit Écuyer, comprenaient dans leur attribution tout ce qui ne dépendait pas de la Chapelle ou de la Chambre. Elles devaient exécuter le service du prince et de la cour, dans toutes les solennités et occasions diverses qui

n'étaient point particulièrement religieuses ou pieuses. Un corps de musique leur était donc indispensable, et de tout temps elles avaient compté parmi leurs officiers des joueurs d'instruments ». L'importance musicale de la Grande Écurie ne cessa de diminuer pendant le XVIIIe siècle, et celle de la Chambre et de la Chapelle de grandir. Mais, en 1690, époque à laquelle se place M. E., la musique de l'Écurie n'était pas encore en décadence. Elle comprenait 43 musiciens, répartis en 5 groupes, suivant la nature des instruments. M. E. prend successivement chacun de ces groupes et détermine les fonctions, prérogatives, émoluments et privilèges de leurs membres. Il y ajoute, lorsqu'il le peut, des renseignements biographiques ; quelques comparaisons de textes contradictoires lui permettent de montrer une méthode et un sens critique très sûrs.

— Eugène Drot. *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives départementales de l'Yonne.* 3e fascicule : travaux d'art et artistes, affaires religieuses ; 4e fascicule : biens. Auxerre, Imprimerie de la Constitution, 1901, 2 broch. in-8, 102 et 50 p. (Extraits du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne.*) — J'ai déjà eu l'occasion de signaler dans cette *Revue* l'intérêt de la publication de textes entreprise par M. D. Les historiens des classes ouvrières en France trouveront encore, dans les deux fascicules récemment parus, d'intéressants détails, tant sur les familles d'ouvriers de la fin du XVe siècle au début du XVIIIe, que sur la construction des cathédrales de Sens et d'Auxerre ; les marchés de travaux, copiés en abondance, et tous cités intégralement, n'ont pas seulement un intérêt économique par leurs clauses de temps et de prix d'exécution ; ils donnent aussi d'abondants renseignements sur la technique des différents métiers et sur les exigences esthétiques des bourgeois de la région de l'Yonne : les archéologues les étudieront donc avec profit. Dans le fascicule consacré aux *biens*, M. D. reproduit nombre de mutations, d'achats et de marchés à façon précieux pour l'histoire de la propriété et celle des procédés de culture. Il remarque, en passant, le grand nombre de défrichements et de déboisements entrepris après la guerre de Cent ans dès le retour de la paix et il insiste, avec raison, sur l'imprudence qu'il y a à essayer d'exactes évaluations des prix. La seconde partie du troisième fascicule est consacrée, par un classement un peu arbitraire, aux *affaires religieuses* : on trouvera là des actes notariés précieux pour l'histoire des fabriques de l'Yonne. — C. S.

— M. l'abbé Fouéré-Macé donne une nouvelle édition de sa plaquette parue en 1895 : *Trois semaines dans les griffes prussiennes* (Rennes, H. Caillère, 1901. In-12, 153 p.). On pourra s'étonner qu'il ait fallu au public une seconde édition de cette maigre contribution à l'histoire de l'occupation du pays manceau en 1871 : il n'y a là, en effet, qu'une série d'anecdotes peu typiques, dont l'abbé, alors aumônier militaire, a été l'acteur ou le spectateur, et où il nous montre les Prussiens dans leur grossièreté, leur brutalité et leur orgueil habituels. A sa première édition, en dehors de quelques allusions à de récents évènements (cf. p. 73), il a ajouté deux récits inédits, assez bien venus : l'un est l'histoire de la veuve Brulon, volontaire en Corse en 1791, morte en 1859 à l'âge de 87 ans, chevalier de la

Légion d'honneur, médaillée de Sainte-Hélène, lieutenant aux Invalides (p. 99 sqq); l'autre, celle du sergent Gombault, fait prisonnier à la bataille de Woerth, deux fois évadé, deux fois repris, et fusillé pour rébellion à Ingolstadt (p. 127 sqq.). Mais que viennent faire, à la fin du livre, les poésies trop connues de MM. Déroulède et Th. Botrel, qui semblent en faire je ne sais quelle brochure de propagande politique ? — G. B.

Fernand Martin. *La journée des Piques : le 20 juin 1792*. Clermont-Ferrand, P. Juliot, 1901. In-8, 98 p. — « Cette journée, dit M. M., est féconde en anecdotes tragiques, burlesques ou sentimentales ; il faut les connaître pour se faire une idée exacte de la scène. » Ces anecdotes, où l'auteur les prend-il ? Les unes (*le Bonnet rouge*, *le Verre de vin*, *la Main sur le cœur*, etc.) traînent partout : il n'a eu qu'à les ramasser. Elles proviennent de *Mémoires*, qui sont la source de renseignements historiques dont il faut user avec le plus de circonspection. Mais la principale source à laquelle M. M. puise ses anecdotes, c'est... son imagination. Il nous annonce lui-même comment il va s'y prendre pour reconstituer la scène, reproduire la physionomie de la foule (p. 39); c'est bien simple : il va se mêler aux manifestants, entrer avec eux aux Tuileries, les écouter, les regarder. C'est ce que M. M. appelle « l'histoire vraie, vécue, terre à terre » ; c'est ce que nous appelons, nous, de la haute fantaisie. Grâce à cet ingénieux procédé, que n'a pas vu l'auteur ? Il a vu (p. 38) « les trottins, les fillettes avides de voir, de toucher, de raconter dans les ateliers, dans les magasins, leur odyssée extraordinaire : « Ma chère, figure-toi... » ; il décrit (p. 47) le groupe des femmes dont « beaucoup se sont lesté l'estomac de saucisson à l'ail et de vin frelaté » ; il nous montre dans la foule (p. 57) l'ivrogne « qui, d'un geste las, tient nonchalamment son arme sur l'épaule et dont la pointe menace tous les visages » et l'autre, qui « porte sa pique comme un parapluie et la balance machinalement au risque de percer la cuisse de son voisin » ; il a assisté, et il nous fait assister (p. 89) à la rentrée du manifestant, le soir, au domicile conjugal, où sa femme lui administre « une raclée de premier ordre » (*sic*). Comme le dit fort judicieusement l'auteur, « la grande Histoire n'a pu pénétrer dans tous ces détails ». Nous le croyons sans peine : ces détails sont des visions sorties du cerveau de M. M.; comment l'Histoire, grande ou petite, aurait-elle pu y pénétrer ? — P. M.

Albert Jacquot. *Essai de répertoire des artistes lorrains. Peintres, peintres verriers, émailleurs*. Paris, Rouam, 1900. In-8, 128 p. — *Sculpteurs*. Paris, Rouam, 1901. In-8, 70 p. (planches). — Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, à propos du *Dictionnaire des artistes manceaux* des abbés Esnault et Denis (Cf. la *Revue*, t. II, p. 228) quelques-uns des plus importants répertoires d'artistes provinciaux publiés pendant ces dernières années. Les deux fascicules récents de M. A. J., qui sont des tirages à part des *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements* imprimés sur beau papier et ornés de quelques planches nouvelles, compteront parmi les meilleurs travaux de ce genre. L'auteur a bien indiqué le but de son entreprise ; il a voulu rédiger un recueil méthodique « avec une extrême simplicité, suivant l'ordre alphabétique et comprenant l'indication des faits biographiques

relatifs aux artistes lorrains, les dates qui les concernent, la succession de leurs œuvres avérées et la série des références susceptibles de guider les travailleurs ». Ce plan a été accompli avec beaucoup de soin. Peut-être pourrait-on souhaiter plus de netteté dans la rédaction des notices, des renseignements plus abondants au sujet des œuvres (ainsi pour J.-B. Isabey et pour les Adam), plus de précision dans l'indication des références bibliographiques, surtout en ce qui concerne les documents d'archives, signalés souvent d'une manière un peu vague. — Lorsque le souvenir d'une sculpture disparue nous est conservé par une représentation gravée, il est utile d'en signaler l'existence; c'est le cas pour la statue de Louis XV par B. Guibal, dont de jolies estampes nous montrent l'élégante silhouette qui s'harmonisait si bien avec l'admirable décoration de la place Stanislas à Nancy. Peut-être même existe-t-il encore de ce monument une petite réduction en bronze, qui aurait échappé aux recherches patientes de M. A. J.?

Quand ce Répertoire des artistes de Lorraine sera achevé, l'auteur aura la satisfaction d'avoir accompli un travail utile et d'avoir bien réalisé son projet : « venir en aide aux hommes d'étude en abrégeant leurs recherches. » — G. B.

— Théod. Duret. *Essais de critique sur l'histoire militaire des Gaulois et des Français*. Paris, Édit. de la Revue Blanche, 1901. In-18, 320 p. — Sous ce titre, M. D. a réuni une série d'études, dont trois sortent du cadre de cette *Revue* (Les Gaulois, La chute de l'Empire romain et l'invasion des Barbares, Les Croisades); les autres sont intitulées : Les Guerres d'Italie, Richelieu et Louis XIV, Une nouvelle histoire de Napoléon (compte rendu élogieux du tome IX de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud), Louis-Philippe, la guerre franco-allemande de 1870-1871, La Révolution et les Napoléon. Elles contiennent, au milieu de bien des banalités, avec des répétitions et quelques erreurs — par exemple, à la p. 291, où Gustave-Adolphe est dit avoir battu les Impériaux à Lützen et à Leipzig (?) — des réflexions judicieuses et des vues originales. M. B. développe cette idée, très défendable, que la passion de la guerre aventureuse, aimée pour le plaisir qu'elle procure, domine notre histoire, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, et que, lors de chaque période de grandes guerres, Croisades, Guerres d'Italie, de Louis XIV, de la Révolution, de Napoléon, « tandis que la cause immédiate d'action, variable chaque fois, se modère ou s'éteint promptement, comme étant en soi accidentelle, l'autre passion, au contraire, qui est éternelle et a sa racine aux entrailles même du peuple, persiste à se satisfaire, après que la cause temporaire à laquelle elle était d'abord associée, a cessé d'être » (p. 323). L'histoire de Napoléon, surtout, lui fournit la justification de cette théorie. On lira avec un réel intérêt l'analyse pénétrante à laquelle il se livre, des causes d'établissement et de durée du Second Empire, et la majeure partie des chapitres qu'il consacre à Louis XIV et à Louis-Philippe. — P. C.

— Abbé F. Uzureau. *Histoire de l'établissement de l'Académie, par François Grandet*. Angers, Siraudeau, 1901. In-8, 12 p. — Les *Mémoires* de François Grandet, édile et historiographe angevin, ont été publiés par l'abbé U. dans l'*Anjou historique* de septembre et novembre 1900 : c'est un des chapitres de ces

Mémoires, consacré à la création de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers, que l'abbé U. nous donne aujourd'hui. Grandet, conseiller échevin perpétuel, alla trouver Louis XIV et en obtint l'autorisation d'organiser cette Académie, dont l'idée première provenait du désir d'utiliser un pavillon de la ville. L'Académie fut installée le 1er juillet 1686 par l'intendant Nointel. C'est un amusant épisode d'histoire locale, où le bon Fr. Grandet a mis ses impressions de provincial et de bourgeois reçu par ce roi, dont l'autoritarisme se préoccupait même de ce que ses sujets pouvaient faire en de semblables sociétés littéraires (V. p. 9). — G. B.

— Abbé F. Uzureau. *Une famille saumuroise pendant la Révolution : les Sailland d'Epinay*. Saumur, Picard, 1901. In-8. 27 p. — Sous ce titre, M. U. nous raconte l'histoire d'un ancien juge-conseiller en la sénéchaussée de Saumur, qui, tout joyeux de la prise de Saumur par les Vendéens, en juin 1793, les hébergea, les fêta, et fit partie du Conseil royaliste constitué par eux dans cette ville. Après le triomphe des armes républicaines, il s'enfuit et rédigea pour sa défense un mémoire où il racontait ainsi les faits : « Lors de l'invasion des brigands à Saumur, ils fondirent sur ma maison et j'en logeai plus de 60. Je fus, pour comble de malheur, nommé au soi-disant conseil d'administration provisoire qu'ils y établirent, et, malgré ma répugnance et mon opposition, il fallut obéir aux lettres de pression qui [me] furent notifiées. Ma femme, mes enfants, et moi étions sous le couteau. » Il n'en fut pas moins arrêté le 11 janvier 1794, avec sa femme et ses trois filles, et guillotiné à Angers le 4 mars ; sa femme et ses filles avaient été fusillées le 1er février au Champ-des-Martyrs. M. U. termine en ironique l'histoire de la mort de Mme Sailland « fait contrepoids aux crimes de la Révolution à Angers et à Saumur ». — P. M.

CORRESPONDANCE

15 octobre 1901, Paris.

Mon cher Directeur,

En rendant compte du *Vadier* de M. Tournier, j'avais signalé à l'auteur un *lapsus* (*Revue d'hist. mod. et cont.*, t. II, p. 663) : Danton se rendant à l'Assemblée législative, le 21 juin 1791. Or, une faute d'impression me fait commettre le même *lapsus* dans mon compte rendu du livre de Mme de Brissac, *Pendant la tourmente* (t. III, p. 311), en me faisant dire que Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac fut décrété d'accusation le 29 mai 1791 par l'Assemblée législative; nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes ; je vous serais cependant obligé de publier un *erratum* dans le prochain fascicule de la *Revue* pour prier de lire *1792* au lieu *1791*.

Merci d'avance et bien à vous.

P. Mautouchet.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Instruments bibliographiques. — *Abbé A. Angot.* Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne. T. II. Laval, Imp. Goupil. — *W. Frewen Lord.* England and France in the Mediterranean, 1660-1830 (carte). Londres, Sampson Low, Marston and C°, 8 sh. 6. — *E. Glasson.* Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution. 2 vol. Paris, Hachette, 15.00. — *D. Jordell.* Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899. [Dépouillement de 346 revues.] Paris, Per Lamm, 20.00 — *Albert Sorel.* Études de littérature et d'histoire. (Boudin, Taine et Sainte-Beuve, Le drame des poisons, Notes et mémoires sur l'Empire, Napoléon et sa famille, Waterloo, Bismarck). Paris, Plon, 3.50.

XVIe siècle. — *Abbé P. Richard.* La Papauté et la Ligue française. Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon (1573-1599). Lyon, Effantin; Paris, Picard, 10.00. — *Edith Sichel.* Women and men of the French Renaissance (Illustr.). Westminster, A. Constable et C°, 18 sh.

XVIIe siècle. — *Arvède Barine.* La jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-1652). Paris, Hachette, 3.50. — *Prince de Broglie.* Catinat, l'homme et la vie (1637-1712). Paris, Lecoffre, 3.00. — *Ch. Godard.* De Stephano Baluzio tutelensi libertatum Ecclesiæ gallicanæ propugnatore (thèse). Paris, Larose. — *Ch. Godard.* L'honnêteté d'Étienne Baluze. Tulle, Imp. Veuve Lacroix. — *P. Heuzé.* La Cour intime de Louis XIV d'après les manuscrits du temps et les documents de la bibliothèque de Versailles. Paris, Charles, 3.50. — *T. Hopkins.* The man of in the Iron Mask. New-York, Charles Scribner's Sons. — La France au milieu du XVIIe siècle (1648-1661), d'après la correspondance de *Gui Patin.* Extraits publiés par A. Brette, introduction par *E. Champion.* Paris, Colin, 4.00. — *V. Saint-Cyres.* The Life of François de Fénelon. Londres, Methuen. — *E. K. Sanders.* Fénelon. His friends and his enemies, 1651-1715. Londres, Longmans.

XVIIIe siècle. — *V. Advielle.* L'odyssée d'un Normand à Saint-Domingue au XVIIIe siècle. Paris, Challamel, 3.50. — *L. Ehrhard.* L'ambassade du prince coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne (1771-1774). I. Introduction. Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1 mk 60. — *F. Funck-Brentano.* La mort de la Reine (Les suites de l'affaire du Collier) (gr.). Paris, Hachette, 3.50. — *E. J. Lowell.* Die Hessen und die andern deutschen Hülfstruppen im Kriege Gross-Britanniens gegen Amerika, 1776-1783. Trad. par O. C. von Verschner, Brünswick, R. Sattler, 5 mk. — L'ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne, 1771-1774. Notes écrites par un gentilhomme, officier supérieur, attaché au prince Louis de Rohan... et publiées par son arrière-petit-fils le baron *H. Zorn de Bulach.* Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 3 mk.

Révolution et Empire. — *E. André.* Le général de division Cte Barrois, grand-croix de la Légion d'honneur (1774-1860). Bar-le-Duc, Imp. Comte-Jacquet. — *A. Aulard.* Études et leçons sur la Révolution française. (L'histoire

politique de la France contemporaine. Le tutoiement pendant la Révolution. La Convention nationale de Monaco. La diplomatie du premier Comité de Salut public. La querelle de la Marseillaise et du Réveil du peuple. Bonaparte et les poignards des Cinq-Cents. La liberté individuelle sous Napoléon.) Paris, Alcan, 3.50. — *E. Belfort Bax.* Jean-Paul Marat. The People's Friend. Boston, Small, Maynard and Co. — *H, Bourgeois.* Études sur la Vendée militaire. 1re série. Luçon, Bideaux. — *E. Daudet.* La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797). Paris, Plon, 7.50. — Les étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). Souvenirs du Cne *Desbœufs* publiés par Ch. Desbœufs. Paris, Picard, 8.00. (Publicat. de la Soc. de l'hist. contemporaine.) — Cne *E. Desbrière.* Projets et tentatives de débarquement aux Iles-Britanniques (1793-1805). Tome III. Paris, Chapelot, 15.00. (Publicat. de l'État-Major de l'Armée). — *M. Dumolin.* Précis d'histoire militaire (Révolution et Empire). 1er fascicule. Introduction, XVIIe et XVIIIe siècles. Campagne de 1792. Paris, Barrère. — Lt Cnel *Foucart.* Bautzen. II. La poursuite jusqu'à l'armistice (22 mai-4 juin 1813). Paris, Berger-Levrault, 5.00. — Les campagnes d'un musicien d'État-Major pendant la République et l'Empire (1791-1810) par *Ph.-René Girault.* Introduction par Frédéric Masson. Paris, Ollendorff, 7.50. — Recollections of the Congress of Vienna (1814-1815), by Count de *La Garde-Chambonas.* Edited by Count Fleury (Traduct. angl.). Londres, Chapmann et Hall, 7 sh. 6. — [Louis de La Trémoille]. Souvenirs de la Révolution. Mes parents. Paris, Champion [n'est pas dans le commerce]. — *C.-A. Lecherbonnier.* Silvain Phalier-Lejeune, représentant du peuple à la Convention nationale, élu par la Commune révolutionnaire de la ville d'Issoudun. Issoudun, Imp. Séry. — *A. Le Lorier.* L'exil du maréchal Davout à Louviers (31 janvier-21 juin 1816). Orléans, Imp. Michau. — *Ed. Leydolph.* Die Schlacht bei Iena. 2e éd. Iena, Bräunlich et Klostermann, 1 mk 40. — *F. Loraine Petre.* Napoleon's Campaign in Poland (cartes). Londres, Sampson Low, Marston and Co. — *F. Martin.* La journée des piques. Le 20 juin 1792. Clermont-Ferrand, Juliot. — *S. Mathews.* The French Revolution. A Sketch. New-York, Londres et Bombay, Longmans, Green and Co. — Ctesse *de Montholon.* Souvenirs de Sainte-Hélène (1815-1816), pub. sous les auspices du Vte Du Couédic de Kergoualer par le Cte Fleury. Paris, Paul, 3.50. — *J. Morvan.* Les Chouans de la Mayenne (1792-1796). Paris, C. Lévy, 7.50. — *J. Perrin.* 1814. Siège de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix. Sens, Duchemin. — *J. Turquan.* La générale Junot, duchesse d'Abrantès (1784-1838). Paris, Montgredien, 3.50. — *L.-J. Wagré.* Souvenirs d'un caporal de grenadiers. Les prisonniers de Cabrera, publiés par le Cte Fleury. Paris, Émile Paul, 3.50. — *H. Weil.* Le prince Eugène et Murat (1813-1814). Opérations militaires et négociations diplomatiques. Tome II. Paris, Fontemoing, 8.00.

XIXe siècle. — Bon *Des Michels,* ancien ambassadeur. Souvenirs de carrière (1815-1866). Paris, Plon, 7.50. — *H. Durand-Morimbau.* La Question romaine depuis le traité de Paris (1856) jusqu'au 20 septembre 1870. Paris, A. Rousseau. — *Victor Duruy.* Notes et Souvenirs (1811-1894). 2 vol. Paris, Hachette, 15.00. — *Gaston Routier.* Un point d'histoire contemporaine. Le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris en 1891. Paris, Daragon, 3.50. — *V. Giraud.* Essai sur Taine. Son œuvre et son influence. Deuxième édition refondue. Paris, Hachette, 3.50. — Cnel *Laussedat.* La frontière franco-allemande. (Souvenirs des négociations relatives à la délimitation) (pl.). Paris, Delagrave, 5.00. — *Th. Lavallée.* Histoire des

Français, continuée par *F. Lock* et *Maurice Dreyfous*. Tome VII. La République parlementaire (1876-1901). Paris, Charpentier, 3.50. — *P. Lehautcourt*. Études de tactique appliquée. Bataille de Bapaume (2 et 3 janvier 1871). Ch. Lavauzelle, 1.50. — *Ch^ne Provost*. La garde mobile d'Eure-et-Loir et ses aumôniers (1870-71). Chartres, Librairie Saint-Pierre. — *Quentin-Bauchart*. Études et souvenirs sur la Deuxième République et le Second Empire (1848-1870), pub. par son fils. 1re partie : La République de 1848 jusqu'à la présidence du Prince Louis-Napoléon. Paris, Plon, 7.50. — *M. Trochon*. Souvenirs d'un franc-tireur en 1870-71. (2e brigade de l'armée des Vosges). Paris, Plon, 3.50. — *N. Williams*. Madame Récamiër and her Friends (24 portr.). Londres, Harper et Brothers, 34 sh. (Tiré à 350 exemplaires.) — Journal de guerre du *G^al De Wittich*. (Campagne de 1870-71. Metz, Orléans, Le Mans.) Traduit par le C^ant Richert. Paris, Chapelot, 6.00.

Histoire religieuse. — *E. Biré*. Le Clergé de France pendant la Révolution (1789-1799). Lyon, Vitte. — *R. P. Chauvin*. Le Père Gratry (1805-1872), l'homme et l'œuvre. Paris, Bloud, 5.00. — *E. Cheylud*. La réaction religieuse dans le Cantal après Thermidor. Les journées des 11 et 12 brumaire an IV à Salers et à Saint-Bonnet. Aurillac, Imp. Bancharel. — *G. Doublet*. Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence d'après les documents des archives des Alpes-Maritimes. Paris, Picard, 5.00. — *G. Dubois et Sarthou*, d'après *A. Debidour*. Abrégé de l'histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870. Paris, Alcan, 0.60. — *E. Jovy*. Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes. Vitry-le-François, Tavernier. — *Ch^ne Langlois*. Histoire de la Congrégation de la Providence d'Évreux. 1re partie : de son origine à sa dispersion par la Révolution (1700-1797). Evreux, Imp. Odieuvre. — *Abbé J. Loridan*. Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur (gr.). Lille, Desclée, de Brouwer. — *Abbé L. Loye*. Histoire de l'église de Besançon. T. Ier. Besançon, Imp. Jacquin. — La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, pub. sous la direction du *P. J. B. Piolet, S. J.* Tome II. Abyssinie, Inde, Indo-Chine. Paris, Colin, 12.00. — *Ch^ne Porée*. Histoire de l'abbaye du Bec. Tome II. Evreux, Imp. Hérissey. — *W. M. Sloane*. The French Revolution and religious reform. New-York, Charles Scribner's Sons, 2 £. — *H. Taquet*. Les protestants et l'assemblée Constituante de 1789. Cahors, Imp. Coueslant.

Histoire militaire. — *C^ne Berthemet et G. Bouchon*. Historique du 57e régiment d'infanterie. Bordeaux, Bouchon (gr.). — *Cap^ne Brieussel*. Historique du 3e régiment d'artillerie. Mâcon, Imp. Protat. — *L. Fallou*. La garde Impériale (1804-1815) (pl.). Paris, La Giberne, 150.00. — *C. Simon*. Le régiment de Tulle, offert par la ville au roi Louis XV en 1689. Paris, Champion, 1.50.

Histoire économique et sociale. — *L. Brocard*. Les doctrines économiques et sociales du Marquis de Mirabeau (l'Ami des hommes). Paris, Giard et Brière, 5.00. — *E. Brouard*. Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France de 1789 jusqu'à nos jours. Paris, Hachette, 5.00. — *Chabot et S. Charléty*. Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900. Paris, Picard, 6.00 (Annales de l'Université de Lyon.) — *P. Chesnel*. Histoire de Cavelier de La Salle. Paris, Maisonneuve, 7.50. — *E. Dupont*. La condition des paysans dans la Sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution. Paris, Champion, 4.00. — *D. Halévy*. Essais sur le mouvement ouvrier en France. Paris, Société nouvelle de

librairie et d'édition, 3.50. — *E. Levasseur*. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789. 2e édition entièrement refondue. Tome II. Paris, A. Rousseau. — *M. Marion*. L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne. Paris, Picard, 6.00. (Bibliothèque méridionale). — *E. Martin Saint-Léon*. Le Compagnonnage, son histoire, ses règlements, ses rites. Paris, Colin, 4.00.

Histoire de l'art. — *E. Beaurepaire*. Causeries anecdotiques sur les monuments de Paris. I. Le Louvre et les Tuileries (1re partie). Paris, Sevin et Rey, 2.50. — *L. Bénédite*. J.-C. Cazin (gr.). Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 15.00. — *H. Clouzot*. L'ancien théâtre en Poitou. Niort, Clouzot, 7.50. — *Lady Dilke*. French decoration and furniture in the XVIIIth century (16 photogr. et 56 illustr.). Londres, G. Bell and Sons, 28 sh. — *Ch. Formentin*. E. Meissonier, sa vie, son œuvre (pl.). Paris, Ch. Soccard, 50.00. — *L. Van Geluwe*. Notice sur Laurence, aquafortiste du « Vieux Paris » (1811-1886). Paris, Plon (brochure tirée à 100 exemplaires). — *R. Marx*. Les médailleurs modernes en France et à l'étranger (1800-1900). Album de pl. Paris, Laurens, 30.00. — *G. Meusnier*. La joaillerie française en 1900. Album de pl. Paris, Laurens, 30.00. — *P. de Nolhac*. La création de Versailles d'après les sources inédites. Étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins (pl.). Versailles, Bernard, 40.00. — *C. Normand*. J.-B. Siméon Chardin (gr.). Paris, Librairie de l'art. — Tableaux de Paris pendant la Révolution française (1789-1792), 64 dessins originaux de *J.-P. Prieur* reproduits en héliogravures et publiés avec une introduction historique par P. de Nolhac. Paris, Le Livre et l'Estampe, 80.00.

Histoire locale et généalogique. — Livre-journal de François Gilbert et François-Jean Gilbert, juges en l'élection d'Angoulême (1740-1762, 1769-1826), pub. par l'abbé P. Legrand. Angoulême, Imp. Chasseignac. — *R. Delvaux*. Le Bourbonnais à la cour de Louis XIV. Extraits du Journal de Dangeau et des Mémoires de Saint-Simon. Moulins, Durand (Curiosités bourbonnaises). — *Abbé P. Dubourg*. Monographie de Caudecoste (Lot-et-Garonne). Agen, Imp. moderne. — *E. Travers*. Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1552. [Docts.] Paris, Picard, 12.00. — *Mgr P. F. Ecalle*. Notes sur Ervy [Aube]. Troyes, Sorlot. — *Abbé Ch. Germont*. Fontenay-sur-Eure. Notice historique. Chartres. [Archives hist. du diocèse de Chartres]. — *F. Carpentier*. Notice sur les seigneuries de Housseau et Bobigny (Aisne). Rethel, Beauvarlet. — *F. Carpentier*. Monographie de la commune d'Iviers, Con d'Aubenton, arrt de Vervins, Aisne. Rethel, Beauvarlet. — *P. L. Limichin et abbé Lenglet*. Notice historique sur Lafresnoye (Somme). Reims, Imp. Monce. — *A. Hébrard*. Le notariat à Lodève depuis son origine jusqu'à nos jours. Lodève, Imp. Jullian. — *H. Sauvage*. Mortain pendant la Terreur. XII. Les fêtes nationales. XIII. Les otages du Roi. Avranches, Imp. Durand. — *F. Bournon*. Rectifications et additions à l'ouvrage de l'abbé Lebeuf : Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Paris, Champion, 25.00. — *E. Bories*. Histoire de la ville de Poissy (gr.). Paris, Champion. — *Th. Courtaux*. Histoire généalogique de la maison de Pontavice et de ses alliances (Bretagne, Normandie et Maine). Bergerac, Imp. Castanet. — *Abbé Redon*. Sainte-Garde pendant la Révolution (1789-1816). Carpentras, Seguin. — *R. Fage*. La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles. Tulle, Imp. Crauffon.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : FÉLIX MALTERRE.

Les Juifs et Napoléon (1806-1808)

(*Suite et fin*)[1]

VI

L'ORGANISATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE (1808).

A la suite de l'assemblée des Juifs et du grand Sanhédrin, l'Empereur rendit, le 17 mars 1808, deux grands décrets qui donnaient aux Juifs de l'Empire français et du royaume d'Italie une nouvelle organisation civile et religieuse. Napoléon voulait les régénérer, les empêcher de nuire; aussi, parmi les mesures qu'il édictait, les unes leur étaient-elles favorables, les autres hostiles. Il n'hésitait pas à placer les Israélites dans une classe d'exception et à détruire ainsi les effets du grand décret de l'Assemblée constituante ; et pourtant toutes ses intentions n'avaient pas été converties en loi. Peut-être l'Empereur avait-il rapporté de sa campagne de Pologne, où il avait pu voir des villes pleines de Juifs rapaces et sordides, des préventions beaucoup plus fortes qu'auparavant contre cette race « méprisable[2]. » Ce qui est certain, c'est que la situation économique dans les départements septentrionaux était toujours très mauvaise, que des mesures spéciales semblaient s'imposer et que les ministres, comme Champagny, n'hésitaient pas à les proposer.

Ces deux décrets concernaient, l'un l'organisation civile et politique, l'autre l'organisation religieuse ; mais ils avaient plusieurs points communs, comme l'obligation du service militaire, et c'est pourquoi la section de l'intérieur au conseil d'État, combinant les dispositions qui réorganisaient les Israélites, n'avaient fait des uns et des autres qu'un seul projet de décret. Mais cette méthode parut présenter des inconvénients. Le gouvernement avait le projet de

1. Voir la *Revue*, t. II, pp. 461-484, 595-626.
2. Pasquier, *Mémoires*, t. Ier, p. 288.

règlement voté par l'assemblée générale des Juifs le 10 décembre 1806 ; « il ne fallait pas voir dans un règlement fait avec autant de solennité de simples éléments pour un travail ultérieur ; il fallait le regarder comme un projet légalement arrêté, qui pouvait être susceptible d'amendements, mais qu'il ne convenait pas de dénaturer[1] ». Un règlement aussi bien élaboré ne demandait plus qu'à être revêtu de la sanction impériale. C'est ce que décida le Conseil d'État, sur l'avis du ministre de l'intérieur. Il y eut donc deux décrets distincts, sans compter un décret secondaire du même jour, prescrivant les mesures d'exécution du règlement. On s'appuyait sur l'œuvre de l'assemblée générale des Juifs, afin de donner plus de force aux décisions du gouvernement, et on tenait à le manifester jusque dans la forme.

Napoléon donne aux Juifs une organisation civile et religieuse. L'organisation civile constitue une réaction ; l'organisation religieuse, un progrès.

Les droits civils des Juifs restent, en général, les droits des citoyens français. Mais toute une série de restrictions y sont apportées. Le gouvernement cherche à prévenir les abus dont les Israélites se rendent coupables, et, lorsqu'ils se sont produits, à les réprimer. Dans l'Empire français, tout individu peut exercer un commerce. Il n'en est pas tout à fait de même des Juifs. A partir du 1er juillet 1808, « aucun Juif ne peut se livrer à aucun commerce, négoce ou trafic quelconque, sans avoir reçu, à cet effet, une patente du préfet du département, laquelle n'est accordée que sur des informations précises et que sur un certificat, 1° du conseil municipal, constatant que le dit Juif ne s'est livré ni à l'usure, ni à un trafic illicite ; 2° du consistoire de la synagogue dans la circonscription de laquelle il habite, attestant sa bonne conduite et sa probité ». Et ces patentes doivent être renouvelées tous les ans et peuvent toujours, à la moindre infraction, être révoquées par les procureurs généraux[2]. La patente est absolument nécessaire ; d'où la nullité de tout acte de commerce fait par un Juif non patenté, de toute hypothèque prise par lui, lorsque cette hypothèque garantit une créance

1. Observations de l'archi-chancelier. Arch. Nat., AFIV, 2150.
2. Décret du 17 mars 1808, titre II, art. 7 à 9 ; (Duvergier, t. XVI, p. 275).

résultant d'un acte commercial, et la revision possible, par suite d'une enquête des tribunaux, des obligations souscrites à son profit pour des causes étrangères au commerce[1].

Un Français peut prêter à toute personne et recevoir en gage tous objets. Un Juif ne le peut pas; c'est une incapacité spéciale introduite par le décret impérial. Il ne peut prêter à un mineur, à une femme mariée, à un militaire, sans l'autorisation du tuteur, du mari ou du chef désigné; tout engagement pour prêt fait en dehors de ces conditions « est nul de plein droit, sans que les porteurs ou cessionnaires puissent s'en prévaloir, et les tribunaux autoriser aucune action aux poursuites[2] ». Il ne peut pas prêter sur gage à des domestiques[3]. Enfin, il ne peut « recevoir en gage les instruments, ustensiles, outils et vêtements des ouvriers, journaliers et domestiques[4] ». Le contrat de prêt est, pour les Juifs, régi par des règles spéciales de forme et de preuve. Il faut assurer la publicité et la réalité du prêt; et c'est pourquoi, comme dans les ordonnances de l'ancien régime, les Juifs ne peuvent prêter sur nantissement que par acte fait « devant un notaire, lequel certifiera, dans l'acte, que les espèces ont été comptées en sa présence et celle des témoins »; sinon les prêteurs s'exposent à perdre tout droit sur les gages[5]. Il leur est loisible de faire signer à des commerçants des billets de commerce (billets à ordre, lettres de change); mais, s'ils font souscrire dans ces formes commerciales par des personnes non commerçantes, ou s'ils ont reçu d'elles des «obligations ou promesses », c'est-à-dire des actes sous seing privé, ils ne peuvent exiger le paiement qu'en prouvant que la valeur a été fournie entière et sans fraude. Suivant certains jurisconsultes et certains tribunaux, il semble bien que l'énumération faite dans l'article 4 : lettre de change, billet à ordre, obligation ou promesse, n'ait d'autre but que d'exclure de la rigueur de sa disposition les actes notariés. Mais, quel moyen de preuve peut posséder le Juif? Le meilleur, peut-être le seul sincère, ne sera-t-il pas encore un acte fait devant un notaire et deux témoins? Cet article ne

1. Décret du 17 mars 1808, titre II, art. 10-12.
2. *Ibid.*, art. 3.
3. *Ibid.*, art. 14.
4. *Ibid.*, art. 15.
5. *Ibid.*, art. 14.

s'applique pas aux créances à l'égard desquelles il y a jugements ou arrêts passés en force de chose jugée avant la promulgation du décret; il s'applique à toutes les autres et se trouve ainsi avoir un effet rétroactif. Ce sera, sans doute, un des moyens de liquider la situation; mais c'est une véritable dérogation aux règles communes du Code civil [1].

Quant à l'usure, c'est-à-dire à l'intérêt supérieur au taux légal de 5 pour 100 en matière civile et de 6 pour cent en matière commerciale, le gouvernement impérial la combat par des mesures tout exceptionnelles. En 1806, il avait accordé aux débiteurs de huit départements septentrionaux un sursis d'une année. Les membres de l'assemblée des Juifs, redoutant des mesures exceptionnelles, s'étaient rendus à Fontainebleau pour obtenir de Sa Majesté une audience qui ne leur avait pas été accordée. Ils pensaient que l'application, immédiate ou facultative, des dispositions du projet de décret, les plaçait dans une classe différente de celle des autres sujets de l'Empereur dont elle les distinguait par des témoignages de défiance les privant de toute considération publique. Ils y voyaient une sorte de flétrissure solennelle qui maintenait les Juifs dans l'état d'abaissement dont ils pensaient qu'il suffirait de les tirer entièrement pour qu'à l'aide de bonnes institutions ils n'y retombassent jamais. Mais ce n'étaient là — le ministre de l'Intérieur le faisait remarquer — que les sentiments d'un petit nombre d'Israélites qui auraient voulu « voir effacer jusqu'au nom de Juifs, qui ne tenaient point à leurs coreligionnaires par leurs vices et qui, dans la réalité, n'y tenaient pas même par leurs idées religieuses [2] ». Le gouvernement était porté à des mesures d'exception; ministres, administrateurs, simples particuliers, les réclamaient à l'envi.

Le sursis, établi par le décret du 30 mai 1806, allait échoir, lorsqu'une foule de plaintes arrivèrent d'Alsace. Les débiteurs demandaient un nouveau délai. Un certain Ludwig de Saint-Hip-

---

1. Décret du 17 mars 1808, titre II, art 4, et jurisprudence indiquée par Duvergier. — Cf. Desquiron, jurisconsulte, procureur impérial, substitut à Mayence, *Commentaire sur le décret impérial du 17 mars 1808*. (Bib. de la Fac. de Droit de Paris, volume nº 30.116.)

2. Rapport demandé par Napoléon (mars 1808), *in fine*. Arch. Nat., AFIV, 2150.

polyte (canton de Schlestadt) priait Son Excellence le Ministre de l'Intérieur de daigner lui faire savoir si, à l'expiration du sursis, les débiteurs des Juifs seraient tenus de satisfaire « ces hommes rapaces [1] ». De telles pétitions individuelles n'étaient pas rares. L'avocat Massini aîné, juge suppléant au tribunal civil de Colmar, écrivait au grand Juge pour lui exposer la situation. « La plupart des créanciers juifs, disait-il, ne sont pas restés inoffensifs pendant le temps du sursis. Outre les jugements qu'ils ont obtenus en reconnaissance de signature en vue d'obtenir des hypothèques, ils ont eu soin de faire vider par autorité de justice toutes les oppositions formées par leurs débiteurs aux poursuites qu'ils avaient dirigées contre ceux-ci, soit en vertu de contrats et actes notariés, soit de jugements mêmes, inscrits aux hypothèques, de manière qu'au 1er juin prochain une masse énorme de créances viendra fondre sur les débiteurs qui, se trouvant dans l'impossibilité d'y faire face avant la récolte, se trouveront écrasés soit par l'expropriation forcée, soit par de nouveaux contrats usuraires. » Il demandait, en conséquence, un atermoiement; il ne fallait pas que le cultivateur craignît que ses récoltes ne devinssent la proie du Juif usurier, au moment même où ses enfants servaient l'Empereur sur les champs de bataille [2].

Champagny, dans un rapport à Napoléon (9 avril 1807) allait au-devant de ces supplications du dernier moment. Les créances hypothécaires dans le Haut-Rhin, depuis l'an VII jusqu'au 1er janvier 1806, s'élevaient à 21.199.826 francs, auxquels il faut ajouter environ 10 millions, montant des obligations sous seing privé, des billets au porteur et des lettres de change. La contribution foncière du département ne s'élevant en principal qu'à 1.800.000 francs, la totalité des créances excédait une année de revenu des propriétés foncières. Encore fallait-il remarquer que les Juifs s'étaient déjà rendus propriétaires d'une partie considérable de ces propriétés. En présence d'une telle situation, il était très imprudent de lever subitement le sursis. « Le poids d'une telle somme exigible retomberait tout d'un coup sur les agriculteurs, et il en résulterait

1. Ludwig de Saint-Hippolyte (canton de Schlestadt) au Ministre de l'Intérieur, 1er mai 1807. Arch. nat., BB16 639.

2. Massini l'aîné, avocat, juge suppléant au tribunal civil séant à Colmar, à S. Exc. le Grand Juge (24 mai 1807). Arch. Nat., BB16 639.

les secousses les plus fâcheuses que la prudence commande d'éviter. » Il fallait se hâter ; on était au mois d'avril ; le délai fixé par le décret du 30 mai 1806 expirait dans cinquante jours, l'Empereur était en Pologne ; il était « indispensable », écrivait Champagny à Napoléon, que « les tribunaux des départements indiqués dans le décret eussent reçu avant cette époque ou le nouveau décret impérial ou des instructions laissant subsister l'état actuel des choses jusqu'à la publication du décret [1] ». Le rapport de Champagny du 9 avril fut renvoyé au Conseil d'État qui, à la date du 27 mai, n'avait pas encore délibéré sur la question. Cependant le délai expirait le 31 mai. C'est alors que, le 30 mai, l'archi-chancelier Cambacérès « réunit aux Tuileries le grand Juge et le ministre de l'intérieur, et, après les avoir entendus, arrêta qu'il serait prescrit aux cours et tribunaux de huit départements de surseoir à toutes poursuites, jugements et exécutoires relatifs aux créances des Juifs sur les cultivateurs non négociants, jusqu'à ce que par Sa Majesté il en eût été autrement ordonné [2] ». C'est ainsi que, pour éviter « des secousses violentes », pour favoriser les débiteurs qui avaient été « accablés sans ressources, au moment même où le gouvernement s'occupait des moyens de faciliter leur libération », Cambacérès, Régnier et Champagny prenaient une mesure provisoire qui prorogeait indéfiniment le sursis. C'était une situation exceptionnelle qui ne pouvait pas durer très longtemps. Les Juifs d'Alsace se plaignaient vivement ; ne recevant pas l'argent qui leur était dû, ils ne pouvaient pas payer leurs créanciers [3]. D'ailleurs, le sursis n'était qu'une mesure suspensive qui ne résolvait rien. Aussi le sursis, établi le 30 mai 1806, était-il levé par le décret du 17 mars 1808 [4].

---

1. Rapport de Champagny à l'Empereur (3e rapport, sur l'usure), pp. 5 et 6, 16. Arch. Nat., AFIV, 2151, nº 114.

2. Arch. Nat., AFIV, 1750, nº 8 (27 mai 1807).

3. (Octobre 1806). Seligman Mayer se plaint et sollicite du ministre de l'intérieur un sursis aux poursuites de ses créanciers. Il vend des immeubles en détail aux petits cultivateurs et il les achète à des individus dont il est le débiteur ; c'est un intermédiaire. Les cultivateurs ne lui paient plus leurs dettes, et lui doit payer ses créanciers. On lui répond que, s'il croit pouvoir prouver que le premier article du décret du 30 mai n'est point applicable aux créances qu'il annonce avoir à recouvrer, c'est devant les tribunaux qu'il doit faire valoir les moyens sur lesquels il veut fonder ses prétentions. Arch. Nat., BB16 639.

4. Décret du 17 mars 1808, art. 1.

Mais, si on lève le sursis, on réduit ou on annule les créances des Juifs, ou bien on donne des délais aux débiteurs. Y a-t-il usure, de la part d'un Juif non patenté, le débiteur est admis à prouver qu'il y a eu usure, en effet; et, « si la preuve est acquise, les créances sont susceptibles, soit d'une réduction arbitrée par le tribunal, soit d'annulation, si l'usure excède dix pour cent [1] ». Quant aux « créances légitimes et non usuraires, les tribunaux sont autorisés à accorder aux débiteurs des délais conformes à l'équité [2] ». Champagny avait d'abord, dans son rapport à l'Empereur, distingué les créances modiques et les créances où l'intérêt usuraire se trouvait probablement cumulé avec le capital. A son avis, les unes pouvaient sans inconvénient être payées au moment de l'expiration du sursis. Pour les autres, il proposait de diviser la somme en six parties égales dont la première serait acquittée à la fin du sursis, et les cinq autres d'année en année avec un intérêt de 5 pour 100, de manière à permettre au débiteur « de se libérer sans être écrasé par le paiement et sans débattre ou réduire la créance. » On voit que cette solution, en principe moins défavorable aux Juifs, ne fut pas adoptée. — En revanche, il avait proposé une mesure qui pouvait leur porter de très graves préjudices. Il voulut empêcher pendant dix ans les Juifs non propriétaires de prendre des inscriptions hypothécaires [3], mais, plusieurs difficultés d'exécution résultant des lois existantes, « il avait pensé ensuite que les mesures qu'il proposait suffisant pour empêcher les Juifs d'obtenir des créances illégitimes ; il n'y aurait ni intérêt ni justice à leur interdire des actes conservatoires de créances légitimes ; que cette interdiction ne leur laisserait d'autre ressource que de poursuivre l'expropriation des débiteurs, ce qui rendrait inévitable le mal qu'on avait principalement pour but d'éviter » [4].

Toutes ces mesures sont, d'ailleurs, provisoires ; elles ne doivent être exécutoires que pendant dix ans. Le gouvernement « espère, en effet, qu'à l'expiration de ce délai, et par l'effet des diverses mesures prises à l'égard des Juifs, il n'y aura plus aucune différence entre

1. Décret du 17 mars 1808, art. 12.
2. *Ibid.*, art. 6.
3. Rapport de Champagny (9 avril 1807). Arch. Nat., AFIV, 2151, nº 114.
4. Rapport demandé par Napoléon (mars 1808) ; *Ibid.*, AFIV, 2150.

eux et les autres citoyens de l'Empire ; sauf, si son espérance était trompée, à en proroger l'exécution pour tel temps qu'il sera jugé convenable [1] ». Tous les Juifs de l'Empire ne tombent pas sous le coup du décret exceptionnel de 1808 ; « les Juifs, établis à Bordeaux et dans les départements de la Gironde et des Landes, n'ayant donné lieu à aucune plainte et ne se livrant pas à un trafic illicite, ne sont pas compris dans les dispositions du décret [2] ». Il est vrai qu'à ces deux départements s'en ajoutèrent plusieurs, particulièrement la Seine et les départements du Midi de la France et de l'Italie ; de sorte qu'il n'y eut plus guère, vers 1810, que les Juifs des départements du Nord et de l'Est qui furent soumis à cette loi exceptionnelle.

Il ne fallait pas seulement remédier à l'usure, cette plaie des départements de l'Est ; il fallait soumettre tous les nouveaux citoyens Juifs à la loi que Napoléon faisait exécuter avec le plus de soin : la conscription. Champagny avait fait, dès 1807, un projet de décret contraire à tous les principes de la société moderne. On déclarait suivre le vœu de l'assemblée des Juifs et vouloir « seconder les instructions religieuses du grand Sanhédrin » pour « rendre les sujets israélites vraiment français en les faisant entrer en partage de la gloire militaire, premier attribut de la nation française ». Et, en se faisant une arme des décisions des deux assemblées, on proposait de décréter qu'à partir de 1808, dans les départements où les *deux tiers* des Israélites, appelés par la conscription à servir dans les armées, ne rempliraient pas ce devoir, soit en personne, soit par *des remplaçants du même culte, aucun israélite* ne serait présenté à l'Empereur par les ministres pour les places à sa nomination [3] ». Sous prétexte d'assimiler les Juifs aux Français, c'était les regarder comme une classe, une nation à part. Ensuite, c'était rendre l'individu responsable des fautes de la majorité de ses coreligionnaires. Ce projet, présenté par le ministre de l'intérieur, ne fut pas accepté par le Conseil d'État. Le Conseil émit un avis défavorable. D'abord, les dispositions de ce décret sont inutiles, puisque l'Empereur, sans

1. Décret du 17 mars 1808, art. 18.
2. *Ibid.*, art. 19.
3. Projet de décret. Arch. Nat., AFIV, 2150, nº 88, sans date. Ce projet est de 1807 et antérieur au 13 juin.

ce décret, peut toujours ne nommer un Israélite à des fonctions publiques que si les Israélites de son département ont rempli tous leurs devoirs militaires et même civils. Des instructions et des circulaires ministérielles suffisent. Enfin, « la règle générale proposée ne serait pas juste ; car, comme la conscription s'effectue au sort sur tous les conscrits d'une année sans distinction de culte, il serait possible qu'il tombât assez de jeunes Israélites au sort dans un département pour que nul ne trouvât à se faire remplacer par un homme de la même religion, et, en ce cas, on ne pourrait punir leurs parents ou leurs coreligionnaires de n'avoir pas fait ce qu'il leur était impossible de faire [1] ». L'archi-chancelier faisait observer, d'ailleurs, que l'obstination des Juifs à se soustraire au devoir militaire n'était pas générale ; que si, dans l'espace de six ans, sur soixante-six Juifs qui devaient faire partie du contingent de la Moselle, aucun n'était entré dans les armées, en revanche, en 1807, quatorze Juifs de Bordeaux étaient partis [2]. Le gouvernement tint compte de l'avis du Conseil d'État. Mais, en le faisant, c'est-à-dire en ne disant rien des conditions requises pour qu'un Israélite fût admissible aux fonctions publiques, il transformait l'ancienne disposition en une autre beaucoup plus simple qui supprimait tout remplacement d'un Israélite par un de ses coreligionnaires. « La population juive de nos départements, disait le décret, ne sera point admise à fournir des remplaçants pour la conscription ; en conséquence, tout Juif conscrit sera assujetti au service personnel [3]. »

Après le commerce et la conscription, l'état civil. Les lois générales s'appliquent aux Juifs. Plus de difficulté, depuis que le grand Sanhédrin a rendu ses décisions. Point de polygamie, point de mariage religieux avant le mariage civil, pas de divorce en dehors des règles du Code. Mais une difficulté se présentait, la dénomination des individus. Les Juifs allemands portent des noms de villes ou des noms de l'Écriture sainte ; un petit nombre de noms sert indifféremment à tous les Juifs. Cretet dit même qu' « ils en changent souvent et toutes les fois qu'ils y trouvent leur commo-

1. Avis du Conseil d'État (13 juin 1807), *Ibid.*, AFIV, 2150.
2. Observations de l'archi-chancelier, à la suite du projet de décret. *Ibid.*, AFIV, 2150, nº 88.
3. Décret du 17 mars 1808, art. 17.

dité ou leur avantage. Souvent un fils ne porte pas le nom de son père ; s'il le porte, c'est en joignant au prénom d'Abraham, Isaac ou Jacob, qu'il juge à propos d'adopter, un surnom ainsi conçu : de Jacob, d'Isaac ou d'Abraham ». Les préfets des départements habités par les Juifs allemands se plaignent de cette habitude des Juifs qui entraîne de grands embarras dans les affaires commerciales et l'application des lois sur la conscription. Sans doute, aucune loi n'oblige, en France, à avoir un nom de famille ; mais la loi du 11 germinal an X distingue les noms des prénoms. Il faut que le nom désigne, en le distinguant des autres, tout citoyen français. De là le décret du 20 juillet 1808. Les Juifs qui, jusqu'ici, n'ont pas eu de nom de famille et de prénoms fixes, sont tenus d'en adopter dans les trois mois et d'en faire la déclaration devant l'officier de l'état-civil de leur domicile. Et on n'admet comme noms de famille aucun nom tiré de l'Ancien Testament ni aucun nom de ville [1]. Cependant sont exceptés des dispositions du décret les Juifs « qui ont des noms et prénoms connus, qui les ont constamment portés, encore que lesdits noms et prénoms soient tirés de l'Ancien Testament ou des villes qu'ils ont habitées [2] ». Cette exception était grave et permettait à beaucoup de Juifs d'éluder la nouvelle loi. En somme, après comme avant 1808, il fut extrêmement difficile de se reconnaître dans tous ces noms d'Israélites qui sont, le plus souvent, les mêmes, ou qui ne diffèrent que par l'orthographe, plus ou moins arbitraire elle-même, de ceux qui les portent.

L'éducation devait être un autre moyen d'assimiler peu à peu les Juifs aux Français. Les décrets étaient muets sur cette question ; mais le gouvernement se réservait d'encourager la fréquentation de ses lycées et de ses écoles.

Enfin, il fallait protéger l'Empire contre l'invasion des Juifs étrangers. Beaucoup de Juifs d'Allemagne étaient venus s'établir en Alsace pendant la Révolution, attirés par le désir de jouir de la loi nouvelle. Le gouvernement estimait que la population juive était assez dense en Alsace. Aussi décrète-il qu' « aucun Juif non actuellement domicilié dans les départements du Haut et du Bas-

1. Décret du 20 juillet 1808, art. 1-3.
2. *Ibid.*, art. 5.

Rhin, ne sera désormais admis à y prendre domicile ». Quant aux autres départements de l'Empire, « aucun Juif ne sera admis à y prendre domicile que s'il y a fait l'acquisition d'une propriété rurale et se livre à l'agriculture, sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic, et qu'après en avoir donné connaissance dans le délai de trois mois au consistoire le plus voisin du lieu où il sera domicilié [1] ». Le gouvernement impérial ne cherche pas à attirer en France les Juifs étrangers; au contraire, il essaie, avec plus de fermeté et d'esprit de suite que la royauté, de leur fermer les frontières.

L'organisation religieuse est moins complexe. Ici, plus de dispositions exceptionnelles et provisoires. Les règles sont générales et définitives. Elles font du culte hébraïque un culte reconnu par l'État. Ce n'est que la conversion en loi du projet de règlement soumis à l'assemblée des Juifs et voté par elle le 10 décembre 1806. On établit des synagogues particulières, des synagogues consistoriales, enfin un consistoire central. A la tête de chaque synagogue particulière, un rabbin et deux notables qui sont désignés par l'autorité compétente. Aucun rabbin ne peut être élu : 1° s'il n'est natif ou naturalisé Français ou Italien du royaume d'Italie ; 2° s'il ne rapporte une attestation de capacité, souscrite par trois grands rabbins [2]. Il y a une synagogue consistoriale dans chaque département renfermant deux mille Juifs ou pour toute une région comprenant plusieurs départements, dont la population juive s'élève à deux mille âmes. On fixa, dans la suite, le nombre de ces circonscriptions : il y en eut 13, en 1808, pour l'Empire français et le royaume d'Italie. A la tête de chaque synagogue consistoriale se trouvent un grand rabbin, un autre rabbin « autant que faire se peut » et trois autres Israélites, dont deux choisis parmi les habitants de la ville où siège le consistoire. La présidence du consistoire appartient « au plus âgé de ses membres qui prend le nom d'*ancien* du consistoire. » L'autorité désignera, dans chaque circonscription vingt-cinq notables, pris « parmi les plus imposés et

1. Cf. art. 16 du premier décret du 17 mars et art. 11 du deuxième décret de ce jour.

2. Décret du 17 mars 1808 (deuxième décret), art. 4 et 20.

les plus recommandables des Juifs » ; ils procéderont à l'élection du grand rabbin et des membres du consistoire « qui devront être agréés par l'autorité compétente ». Ces membres du consistoire devront avoir au moins trente ans et être parfaitement honorables, c'est-à-dire n'avoir pas fait faillite et ne s'être jamais livrés à l'usure [1]. Enfin, au-dessus des synagogues particulières et consistoriales, il doit y avoir un consistoire central à Paris, composé de trois rabbins choisis parmi les grands rabbins et deux autres Israélites élus par des notables [2]. Telle est la hiérarchie établie par le décret du 16 mars 1808.

Les fonctions des synagogues et des consistoires sont à la fois religieuses et politiques. Napoléon se sert des rabbins et des grands rabbins comme d'agents dévoués à sa politique générale ; par eux, il espère gouverner les consciences israélites, comme par ses prêtres, ses évêques ou ses pasteurs, il cherche à gouverner les consciences catholiques ou protestantes. Si les rabbins doivent enseigner la religion, ils doivent aussi enseigner la doctrine renfermée dans les décisions du grand Sanhédrin qui sont, on le sait, à la fois civiles et religieuses ; ils doivent « rappeler en toute circonstance l'obéissance aux lois, notamment et en particulier, à celles relatives à la défense de la patrie, d'y exhorter plus spécialement tous les ans, à l'époque de la conscription », « faire considérer aux Israélites le service militaire comme un devoir sacré et leur déclarer que, pendant le temps où ils se consacreront à ce service, la loi les dispense des observances qui ne pourraient point se concilier avec lui », enfin, faire aimer l'Empereur et « réciter les prières pour l'Empereur et la famille impériale [3] ». Le consistoire doit surveiller les rabbins, l'administration des synagogues particulières ; il doit aussi « encourager les Israélites de la circonscription à l'exercice des professions utiles et faire connaître à l'autorité ceux qui n'ont pas des moyens d'existence avoués » ; enfin, donner chaque année à l'autorité connaissance du nombre de conscrits israélites de la circonscription [4] ». Quant au consistoire central, il

1. Décret du 17 mars 1808 (deuxième décret) art. 1-3, 5-10.
2. *Ibid.*, art. 13-16, 18.
3. *Ibid.*, art. 21.
4. *Ibid.*, art. 12.

correspond avec les consistoires, veille à l'exécution générale du règlement, défère à l'autorité compétente les atteintes portées au règlement, confirme la nomination des rabbins et peut proposer à l'autorité la destitution des rabbins et des membres des consistoires [1]. Bref, il exerce le rôle de régulateur suprême.

Le culte hébraïque est donc reconnu par l'État, régi par un décret qui est, en quelque sorte, sa charte constitutive. Mais, à la différence des deux autres cultes reconnus, il n'est pas salarié par l'État. L'assemblée générale des Juifs avait demandé que les rabbins fussent, comme les prêtres catholiques et les pasteurs protestants, payés par le Trésor public. La section de l'intérieur du Conseil d'État voulut ajouter au projet de décret que le traitement des rabbins serait acquitté par l'État. Mais, au Conseil d'État tout entier réuni, on pensa « qu'il n'appartenait pas au Conseil de s'occuper de cette question qui ne pouvait être décidée en faveur des rabbins que par une grâce particulière de Sa Majesté ». Car, disait-on, les rabbins ne sont pas des prêtres, il n'y a plus de descendants de la tribu de Lévi qui avait le monopole sacerdotal ; « les rabbins ne peuvent, sous aucun point de vue, être assimilés aux ministres des diverses communions de la religion chrétienne [2] ». On décida, par suite, que le traitement des rabbins, fixé à 1.000 francs au moins pour les rabbins des synagogues particulières à 6.000 pour ceux du consistoire central, à 3.000 pour les grands rabbins des synagogues consistoriales, serait acquitté par les Israélites de la circonscription entre lesquels le consistoire ferait la répartition approuvée par l'autorité. Les Juifs de chaque circonscription garderaient, d'ailleurs, la faculté d'augmenter le traitement de leurs rabbins [3]. Système d'exception encore, sorte de compromis bizarre que celui qui reconnaît le culte juif et ne le salarie point. L'État reçoit des Juifs, comme de tous les autres citoyens, des centimes additionnels pour les frais qu'entraînent les divers cultes ; et, en dehors de ces impôts, ils en paieront encore d'autres ! La dépense eût, d'ailleurs, été minime ;

---

1. Décret du 17 mars 1808 (deuxième décret), art. 17.
2. Observation de l'archi-chancelier, à la suite de l'avis du Conseil d'État du 13 juin 1807. Arch. Nat., AFIV, 2150.
3. Décret du 17 mars 1808, art. 22 et 23.

l'essentiel pour les Israélites, c'était « la qualité de salariés du gouvernement [1] ».

Restait, pour compléter l'organisation générale, à décider à quel ministère il fallait confier l'exécution du décret relatif à l'établissement des consistoires et des synagogues. Serait-ce au ministère des cultes ou à celui de l'intérieur? Cette question divisa un moment le Conseil d'État. La section de l'intérieur proposait de rattacher l'organisation du culte juif au ministère de l'intérieur. Déjà, disait-elle, Sa Majesté s'est expliquée en chargeant le ministre de l'intérieur des opérations relatives aux Juifs. L'archi-chancelier pensait de même. Suivant lui, « l'organisation n'était point religieuse, mais bien de police » ; c'est pourquoi il avait refusé tout salaire aux rabbins et voulait confier l'exécution du décret au ministère de l'intérieur. Toujours, dans ces observations, se fait jour cette idée que les rabbins ne sont pas des prêtres, mais des docteurs, que « les Hébreux n'ont plus véritablement de culte, puisque le leur ne peut être exercé que dans le temple de Jérusalem et qu'ils ne peuvent avoir pour prêtres que des descendants de Lévi ». La majorité du Conseil pensa que, si l'assemblée des Juifs, chargée d'établir l'organisation politique et religieuse des Israélites, avait été placée avec raison sous la direction du ministre de l'intérieur, il ne pouvait en être de même du culte hébraïque. « Il serait étonnant que le ministre qui, par son institution, est chargé des affaires de tous les cultes, ne fût pas également chargé de l'exécution des décrets relatifs aux Israélites [2]. » On confia donc l'exécution du décret au ministre des cultes.

Ainsi, dans toute cette organisation générale des Juifs, le gouvernement, soutenu, au Conseil d'État, par l'archi-chancelier, avait toujours proposé des mesures d'exception. Presque toutes avaient été adoptées, sauf trois : celles qui concernaient la conscription, les inscriptions hypothécaires et le rattachement de l'organisation du culte au ministère de l'intérieur. Le Conseil d'État fut moins défavorable aux Juifs que le gouvernement; mais il est certain

1. Furtado, *Mémoires sur les projets de décrets présentés au Conseil d'État, concernant les Israélites* (Bib. Nat., Ld184/82) au début.

2. Observations de l'archi-chancelier (Conseil d'État, 13 juin 1807). Arch. Nat., AFIV, 2150. — Rapport demandé par Napoléon (mars 1808), *Ibid.*, AFIV, 2150.

qu'après avoir résisté au début, il finit par céder à la volonté toute-puissante de l'Empereur. On avait prétendu assimiler les Juifs aux Français, et, tout en les organisant, il est vrai, on était arrivé à établir entre eux et les citoyens français une série de distinctions contraires à l'esprit du grand décret de l'Assemblée constituante. C'était, d'un côté, une réaction contre l'œuvre de la Révolution ; de l'autre, c'était un progrès : le culte hébraïque était reconnu et organisé par l'État, et c'était un principe qui devait donner dans la suite toutes ses conséquences.

VII

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ET DU CONSISTOIRE CENTRAL

L'organisation civile et politique des Israélites excitait des réclamations et des plaintes. Pourquoi tous les Juifs, à l'exception de ceux de Bordeaux et des départements de la Gironde et des Landes, étaient-ils regardés *a priori* comme des usuriers ? C'était là une loi draconienne que le gouvernement allait bientôt modifier. Le décret de 1808 avait, en quelque sorte, ouvert la porte aux exceptions. Le gouvernement allait pratiquer une politique plus douce, plus tolérante qu'auparavant et admettre une série d'exceptions aux dispositions législatives. Il pensait que, partout où les Juifs s'étaient régénérés, « partout où cette heureuse révolution se trouverait déjà opérée, les moyens de l'amener ne devaient pas être employés, que ce serait décourager les bons sans aucun avantage pour les autres, qu'il valait mieux, au contraire, présenter à ces derniers des exemples à suivre et des exceptions à envier ». Le ministre de l'intérieur Cretet, successeur de Champagny, inclinait d'autant plus à ce parti que, suivant lui, l'état des Juifs était dû tout aussi bien à l'avilissement et à l'asservissement où on les avait laissés jusqu'alors qu'aux « pratiques particulières à l'aide desquelles leur profond Législateur en avait fait un peuple pour ainsi dire à part du reste du genre humain [1] ». De là une série de décrets qui exceptaient des départements entiers des dispositions du décret de 1808.

1. Rapport à Sa Majesté l'Empereur et roi par Cretet (21 sept. 1808). Arch. Nat., F[19], 1838 (liasse du département de la Roër).

La première faveur fut accordée aux Juifs de la Seine. Les Juifs de la capitale, dit Cretet à l'Empereur, n'ont donné lieu à aucune plainte. Sur 2543 qui habitent Paris, il n'en est, d'après un rapport du préfet de police, que 4 « qui soient notés pour s'être livrés à des prêts usuriers, et encore est-ce sur billets et non sur gages ». « Aucun Juif n'a pris part, pendant le cours de la Révolution, ni à la foule des agioteurs qu'elle a produits, ni aux bandes noires, ni même aux maisons de prêt qui ont été formées en si grand nombre. » Au contraire, pendant ce temps, il s'en est trouvé beaucoup dans les armées de la République et de l'Empire, les administrations, les tribunaux, les fabriques et les ateliers. « En ce moment, plus de 150 Juifs de Paris servent dans les armées de l'Empereur, soit comme enrôlés volontaires, comme conscrits ou comme remplaçants ; on ne connaît parmi eux ni un déserteur, ni un réfractaire ; plusieurs ont même été promus à des grades d'officiers, plusieurs décorés de la croix d'honneur ; près de 200 enfants juifs sont en apprentissage chez divers artisans ; on en connaît qui s'appliquent à la médecine, à la jurisprudence, à la peinture, à la gravure, à l'horlogerie, et les lycées de Paris et de Versailles et l'École polytechnique renferment aussi des élèves juifs. » Les établissements commerciaux et industriels des Juifs parisiens seraient gravement compromis, si le décret subsistait pour eux ; « déjà même des correspondances de commerce qui ont passé sous les yeux du ministre attestent que les remises qui devaient être faites à des banquiers et sur lesquelles ils comptaient, ont été suspendues par l'effet de la seule supposition qu'ils étaient compris dans les décrets [1] ». Aussi, dès 1808, les Juifs de Paris et du département de la Seine sont-ils exceptés des dispositions du décret du mois de mars [2].

---

1. Rapport à Sa Majesté l'Empereur et roi, par Cretet (6 avril 1808). Arch. Nat., AFIV, 2202, pièce 10. — Extrait d'une lettre adressée au ministre de l'Intérieur par M. le conseiller d'État Du Bois, préfet de police, le 2 avril 1808. Observations de l'archi-chancelier. *Ibid.*

2. Rapport de Cretet du 21 septembre 1808 qui se réfère dans son tableau à une décision impériale du 26 avril 1808. — Adresse des Juifs du département de la Seine à l'Empereur pour le remercier du nouveau bienfait qu'il vient de leur donner (20 avril 1808). Arch. Nat., AFIV, 2150.

Puis, la législation se complique. Le 28 juillet, nouveau décret en faveur des Juifs du département des Basses-Pyrénées [1]. Le 16 juin, décret d'exception pour les Israélites du département de la Méditerranée (Livourne) [2], et le 10 septembre, autre décret en faveur des Juifs d'Alexandrie et du Piémont. Ensuite, le décret du 11 avril 1810 excepte des dispositions du décret de 1808 seize autres départements : Seine-et-Oise, Vosges, Doubs, Haute-Garonne, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Gênes, Marengo, Sesia, Doire, Stura, Pô. Bref, en 1810, il y a déjà 19 départements français qui ont obtenu l'exception. Sur les 76.016 Israëlites que l'on compte alors dans l'Empire français, il y en a 13.730 qui jouissent de l'exception, 33.109 qui l'ont réclamée sans l'avoir encore obtenue, 32.154 qui ne l'ont pas réclamée : les Juifs des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de Rhin-et-Moselle rentrent dans cette dernière classe. Déjà Cretet prévoyait d'autres exceptions pour les départements du Rhône, de Montenotte, de Rome, de Forêts, et pour la ville de Wesel.

Par suite de cette politique douce et équitable que suit le nouveau ministre de l'intérieur, il va jusqu'à proposer des exceptions pour des arrondissements, des communes ou des individus. On peut, en effet, concevoir dans un département des arrondissements dignes et d'autres indignes de cette faveur. Tel est le cas, suivant Cretet, du département de la Meurthe où l'arrondissement de Sarrebourg, qui tenait à l'ancienne Alsace, paraît ravagé par l'usure, comme les départements alsaciens. « Il conviendrait donc de distinguer dans les départements mêmes pour ne pas faire participer les méchants aux mêmes avantages que les bons ou pour ne pas frapper ceux qui se comportent honnêtement des mêmes coups que ceux qui ont attiré sur eux une sévère justice. » Et des arrondissements il faudrait descendre aux villes et aux individus. « Que, dans une ville où la généralité des Juifs serait entachée, on se représente trois ou quatre négociants ou manufacturiers estimables, n'ayant jamais exercé qu'une industrie honnête, entourés

1. Décret du 22 juillet 1808 (Duvergier, t. XVI, p. 329)

2. Décret du 16 juin 1808 exceptant les Juifs établis à Livourne, ne se livrant à aucun trafic illicite. — Décret du 10 sept. 1808 en faveur des Juifs d'Alexandrie et du Piémont (Duvergier, t. XVI, pp. 329-340).

de la confiance de tout le commerce, influant par leur fortune sur la prospérité de la cité, ayant à exercer quelque magistrature outre le commandement d'ateliers nombreux et importants, on sera pénétré de la convenance extrême d'excepter des hommes de cette espèce et par esprit d'équité et en raisonnant dans l'intérêt général [1]. » L'Empereur fit bien des exceptions pour des villes comme Wesel, mais ce fut une grâce toute particulière, et le décret du 11 avril 1811 n'admit pas des réclamations de villes ou d'arrondissements, mais seulement des réclamations individuelles. Sans quoi il eût été très facile aux Juifs de passer d'une ville et d'un arrondissement à d'autres. Ainsi il y eut à peu près un cinquième des Juifs de l'Empire français qui ne furent pas soumis au décret de 1808; c'étaient surtout les Israélites du Midi et ceux de Paris, Juifs italiens et surtout Juifs portugais, plus éclairés et plus assimilés aux populations que les Juifs allemands.

Si le gouvernement adoucit quelque peu la loi et aboutit dans beaucoup de cas à des compromis, le consistoire central israélite, séant à Paris, s'efforça, de son côté, d'amener le gouvernement à une politique douce et tolérante. Le consistoire central était composé de cinq membres, dont deux laïques. On devait, d'après le décret constitutif, choisir trois grands rabbins; mais cette qualité, désormais bien déterminée, « n'était auparavant établie sur aucune règle ». On choisit parmi les rabbins de l'assemblée qui avaient donné des gages de soumission : David Sintzheim, rabbin de Strasbourg, qui avait présidé le grand Sanhédrin ; Segre, rabbin de Verceil, et Abraham Cologna, rabbin de Mantoue. Deux sur trois étaient des juifs portugais, car c'était parmi les israélites de cette origine, suivant Bigot de Préameneu, ministre des cultes, que l'on « pouvait rencontrer les personnes les plus propres à l'administration ». Les deux laïques étaient Baruch-Cerf-Beer et Jacob Lazare, choisis parmi les Juifs domiciliés à Paris, car on ne veut pas déplacer des pères de famille pour exercer des fonctions purement gratuites [2]. Installés par le préfet de la Seine, les membres

1. Cf. tout le rapport de Crétet du 21 sept. 1808.

2. Décret impérial (Bayonne, 17 juillet 1808). Arch. Nat., AFIV, 2300, nº 62. — Rapport de Bigot de Préameneu à Sa Majesté l'Empereur et roi (6 juillet 1808). *Ibid.*

du consistoire central prêtent serment entre ses mains sur la Bible : « Je jure et je promets à Dieu, sur la sainte Bible, de garder obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. Je promets aussi de faire connaître tout ce que j'apprendrai de contraire aux intérêts du souverain ou de l'État [1]. »

Ce serment, semblable à celui que prêtent les évêques, place les membres du consistoire central dans la dépendance du gouvernement. Ils veillent à l'exécution des décrets sur les noms des Israélites et sur toute l'organisation civile et religieuse, et ils le font avec zèle, avec la conscience de la difficulté et de la grandeur de leur tâche. Il ne faut pas perdre les bienfaits reçus, il faut tâcher, par une bonne conduite, par une reconnaissante soumission, d'en mériter de plus grands encore. Le consistoire intervient pour rétablir le bon ordre, moral ou fiscal, dans toutes les synagogues de l'Empire. Un budget, comme celui du consistoire de Mayence, est-il trop élevé, le consistoire central propose au ministre de le diminuer dans des proportions considérables; de 39.333 francs le budget de 1810 passe à 21.733, plus conforme, désormais, à l'équité et aux facultés des contribuables [2]. Des vagabonds étrangers pénètrent-ils sur le territoire français et sont-ils accueillis, sous le motif spécieux de conformité de religion, par les Juifs du Mont-Tonnerre, le consistoire central écrit au consistoire de Mayence pour l'inviter à empêcher la continuation de pareils faits. « La sûreté générale exige que tout bon citoyen seconde les magistrats en leur désignant ces aventuriers, vrais fléaux de la société. Les Israélites le doivent d'autant plus qu'il importe non seulement de faire disparaître cette fatale solidarité qui a pesé sur eux pendant tant de siècles, mais encore de prouver au gouvernement qu'ils sont dignes de faire partie de la grande nation. » Il faut, disent-ils, que les rabbins éclairent les fidèles et « leur fassent sentir combien la religion réprouve la moindre pitié ou ménagement envers ces êtres abominables, véritables ennemis de notre sainte religion ». Il faut même « abolir sur-le-champ le mode anti-social qui était en

1. Décret du 17 octobre 1808 (Duvergier, t. XVI, p. 346).
2. Le consistoire central des Israélites (14 août 1809). Arch. Nat., F19 1842 (Département du Mont-Tonnerre).

usage » dans ces départements rhénans « de délivrer des billets de charité (plettem) à cette horde de misérables » et rendre les commissaires surveillants des synagogues « personnellement responsables de l'exécution de cette mesure [1] ». Enfin, un de leurs coreligionnaires a-t-il, par sa mauvaise conduite, par un manquement très grave aux devoirs les plus sacrés, provoqué l'attention et le blâme de tous, le consistoire central de Paris prend soin de le signaler aux synagogues consistoriales et de rendre le délit public. C'est ainsi qu'il dénonce au consistoire de Mayence un certain Jacob Isaac, qui a fait une banqueroute frauduleuse à Dieppe et qui a causé la ruine de plusieurs pères de famille. « Comme l'on n'est que trop porté à accuser légèrement toute la nation pour les faits commis par un seul individu, la circonstance de la conduite infâme de ce misérable ne contribuera pas peu à en faire rejaillir tout le blâme et sur le nom d'Israël et sur sa religion. » Et le consistoire de Mayence, à son tour, signale le misérable aux synagogues de la circonscription et les engage à « se prêter de toutes leurs forces aux démarches qui pourront le découvrir et le livrer à la juste rigueur des lois [2] ». Bref, le consistoire central seconde le gouvernement, cherche à faire respecter ses décrets et aussi à le faire aimer. C'est ainsi que, peu à peu, avec la tolérance du gouvernement et l'habile politique du consistoire, les Juifs arriveront à se régénérer et à se rendre dignes de la loi commune des citoyens français. Mais déjà, vers la fin de l'Empire, on peut saisir un changement profond dans les mœurs des Israélites.

VIII

LES JUIFS DE L'EMPIRE FRANÇAIS (1808-1814).

En 1808, la population juive de l'Empire s'élève à plus de 77.000 âmes, réparties en treize circonscriptions consistoriales : Paris, Strasbourg, Wintzenheim, Mayence, Metz, Nancy, Trêves,

1. Le consistoire central des Israélites (11 février 1810). *Ibid.*, F[19] 1840. Dépt du Mont-Tonnerre.

2. Circulaire du consistoire du département du Mont-Tonnerre (7 juillet 1809). *Ibid.*, F[19] 1840.

Coblentz, Crefeld, Bordeaux, Marseille, Turin, Casal. Certaines circonscriptions ont au moins 10.000 fidèles ; ce sont celles de l'Est : Strasbourg (16.155), Wintzenheim [1] (16.000), Mayence (11.122); d'autres n'en ont guère plus de 2.000; ce sont celles du Sud-Est et de l'Italie : Marseille (2.527), Turin (2.614), Casal (2.629). La grande masse des Juifs habite la région rhénane.

On peut, dans cette population, distinguer, suivant l'origine et la géographie, quatre grands groupes israélites qui se différencient avec plus ou moins de facilité : 1° le groupe portugais et avignonnais, 2° le groupe italien, 3° le groupe allemand, 4° le groupe parisien.

I. Le groupe portugais et avignonnais comprend les deux circonscriptions de Bordeaux et de Marseille. Les Juifs portugais habitent surtout Bordeaux où ils sont plus de 2.000, les départements des Landes et des Basses-Pyrénées. Depuis longtemps assimilés aux populations méridionales, exceptés par le décret du 17 mars 1808 des dispositions législatives nouvelles, ils sont considérés par l'opinion publique et par le gouvernement comme de vrais citoyens français. Délivrés de toutes les superstitions rabbiniques, fiers de leur esprit de sociabilité qui les distingue des Juifs allemands, ce sont eux qui ont le plus contribué, à l'assemblée des Juifs et au grand Sanhédrin, à l'organisation civile et religieuse de leurs coreligionnaires. Le gouvernement s'est appuyé sans cesse sur eux, comme sur les plus éclairés et les plus dévoués de tous les Israélites. Ils sont, en quelque sorte, à part dans la population juive. Très voisins des Juifs portugais sont les Juifs avignonnais et provençaux, établis depuis des siècles dans le Comtat et accrus aux XVe et XVIe siècles de l'afflux des Juifs expulsés d'Espagne. Disséminés dans le Bas-Languedoc, la Provence et l'ancien Comtat Venaissin, ils sont surtout nombreux dans les départements de Vaucluse (631) et des Bouches-du-Rhône (942). Ils sont moins nombreux dans le Comtat qu'avant la Révolution, ce qui tient à une émigration vers les villes de Provence, particulièrement à Marseille, et aussi vers Paris. Ils ne donnent lieu à aucune plainte : ce sont les dignes frères des Juifs portugais.

1. Tableau de circonscription des synagogues du culte israélite, signé par Bigot de Préameneu, ministre des cultes (1808). *Ibid.*, AFIV, 2448.

II. Le groupe italien comprend, en 1808, les circonscriptions de Turin pour les départements du Pô et de la Stura (2.614 habitants) et de Casal pour les départements de la Doire, de Gênes, de Marengo, de Montenotte, de la Sesia [1] (2.929 habitants); plus tard s'y ajoutent les circonscriptions de Florence (2.285 habitants) [2], de Livourne (4.690 habitants, suivant les présomptions) et de Rome (3.019 habitants) [3]. Les Juifs italiens sont en voie de régénération, ce qui est d'autant plus à remarquer qu'ils ont eu à sortir de l'état d'avilissement où ils étaient plongés depuis des siècles. Dans l'exercice de leur culte, ils jouissent de la liberté la plus complète; mais les curés sont parfois violemment hostiles. Un Israélite, conseiller municipal de la petite ville de Quiers (département du Pô) et d'une très bonne réputation, avait pris une domestique catholique. Le vicaire de la ville défendit à cette femme de rester au service du Juif, disant que c'était contraire aux canons. Le rabbin s'émut et alla trouver l'archevêque de Turin qui promit de tout concilier; mais il ne tint point sa promesse, dit à la femme que les canons lui défendaient de servir un Juif et pria le vicaire de lui chercher une autre place [4]. Ne se croirait-on pas encore dans l'ancien régime? — Un Juif est-il revêtu d'une fonction, il n'a pas le droit, suivant les prêtres catholiques, de fréquenter l'église, même un jour de cérémonie publique. Le curé de Coni oppose un refus absolu, et le ministre des cultes donne ici raison au curé [5] : « Les décrets de Sa Majesté qui ont ordonné que les autorités civiles, judiciaires et militaires assisteraient aux cérémonies publiques n'ont pas pu avoir pour objet de contraindre les membres de ces autorités professant telle ou telle communion d'assister aux cérémonies religieuses d'un culte étranger au leur, parce que ces décrets seraient visiblement contraires aux lois fondamentales sur la liberté des cultes et sur la

1. Décret du 8 mars 1810 établissant une synagogue consistoriale à Florence. L'installation du consistoire a lieu le 2 septembre 1810.

2. Cf. le département de la Méditerranée. Arch. Nat., F[19] 1837.

3. Cf. le département du Tibre. *Ibid.*, F[19] 1838.

4. Les consistoires des Israélites des départements du Pô et de la Stura se plaignent aux membres du consistoire central. Arch. Nat., F[19] 1841.

5. Refus du curé de Coni d'admettre un Juif dans son église un jour de cérémonie publique (1807). *Ibid.*, F[19] 1841.

liberté des opinions religieuses »; mais le ministre ne répond pas précisément à la question qui consiste à savoir, non pas si un fonctionnaire public peut être contraint d'assister aux cérémonies d'un culte étranger au sien, mais si un curé peut empêcher de les suivre un jour de cérémonie publique; en d'autres termes, si c'est la qualité religieuse ou la qualité publique de la personne qui doit être envisagée.

La vie économique et morale des Juifs italiens, paraît bien supérieure à celle des Juifs allemands. Il ne semble pas, d'après tous les rapports officiels, qu'ils se livrent à l'usure. Ils possèdent bien des créances hypothécaires; ceux du département de la Sesia en ont pour plus de 352.000 francs, qui d'ailleurs portent sur des commerçants ou des personnes qui ont emprunté pour acquérir des propriétés; ceux de Marengo en ont pour plus de 276.000 francs, dont beaucoup devraient être radiées, par suite de la libération des débiteurs; ceux des Alpes-Maritimes pour près de 221.000 dont 77.000 portent sur des Israëlites [1]. Mais ces créances ne semblent pas provenir de pratiques usuraires. Dans le département de la Doire il n'y aurait même pas de créances hypothécaires au profit des Juifs. Quant à ceux de Rome, « toutes les autorités judiciaires s'accordent à certifier leur moralité et à attester qu'ils ne se livrent point à l'usure ni à aucun autre commerce illicite ».

Ils acquièrent des propriétés agricoles, exercent des arts et métiers, dirigent des établissements de manufactures et de commerce. Dans le département de la Doire (Ivrée), presque toutes les familles juives sont propriétaires de biens fonds; elles font en même temps le commerce, tiennent des magasins d'étoffes de soie et de laine [2]. Sur les 402 Israëlites de la Sesia (Verceil) 10 exploitent des propriétés agricoles, 15 exercent des arts et métiers, 25 ont des éta-

1. Cf. Arch. Nat., F[19] 1837. Rapport (10 octobre 1808) pour les Juifs de la Seine (492 Juifs), créances hypothécaires : 352.023 fr. 03. — Département de Marengo (1801 Juifs); créances : 276.479 fr. — Alpes-Maritimes (295 Juifs) : créances : 220.760 fr., dont 77.591 portant sur des Israélites.

2. Département de la Doire. Arch. Nat., F[19] 1837 : « Le Tribunal de première instance, le procureur impérial près le tribunal et le Conseil communal ont attesté qu'aucune plainte ne s'était élevée contre les Juifs d'Ivrée, soit en matière d'usure, soit pour trafics illicites; ils certifient de leur attachement au gouvernement. » — Rome. Rapport de Labiche au ministre de l'Intérieur. *Ibid.*, F[19] 1838.

blissements industriels ou commerciaux. Dans celui du Pô (14.000 Juifs), 25 possèdent des terres, 18 des maisons, 83 des établissements commerciaux, 75 exercent des arts et métiers. De même dans celui de la Stura. Les Israélites de toute la région piémontaïse sont industrieux et nullement usuriers [1]. Mais déjà on les jalouse. Les propriétaires des maisons qu'ils habitent croient avoir le droit d'augmenter les loyers et de les congédier, « persuadés que, si les Juifs avaient acquis la liberté de disposer de leur personne et de leur industrie, ils devaient, eux propriétaires, avoir aussi acquis l'affranchissement de leurs maisons ». Les Juifs protestent qu'en vertu du droit de casaca ils ont hypothéqué les dots de leurs femmes sur les baux qu'ils tiennent des propriétaires, « de telle sorte que, si ceux-ci pouvaient à leur volonté augmenter les loyers ou donner congé, ils se verraient tout à coup privés, eux de la jouissance des dots, et les femmes de leurs reprises dotales. » En vain l'administrateur général de la vingt-septième division militaire s'interpose-t-il pour soutenir les Juifs; les tribunaux d'Asti et d'Alexandrie admettent les prétentions des propriétaires. Mais le grand juge Régnier défend les Israélites du Piémont et la solution définitive intervient en leur faveur. « Si les propriétaires peuvent disposer de leurs maisons comme bon leur semblera, il est de l'équité de prescrire un terme au delà duquel ils pourront seulement le faire, pour ne pas exposer les Juifs à errer vagabonds sans voir où reposer leurs têtes [2]. »

Les Juifs italiens commencent à rechercher les fonctions publiques. Dans le département de la Doire, un Israélite, Samuel-Benoît Olivetti, dans celui de la Sesia, 7, dans celui du Pô, 24 Israélites ont exercé ou exercent des fonctions ; beaucoup font partie de la garde nationale ; à Turin, 5 sont lieutenants de la garde d'honneur à pied de Sa Majesté impériale et royale. Les jeunes gens fréquentent les écoles; les parents ont sollicité l'admission de leurs enfants dans les écoles publiques. Sans doute, la proportion de ceux qui reçoivent cette éducation est encore bien faible,

1. Cf. Arch. Nat., tout le dossier, F[19] 1837, *passim*.
2. Rapport à Sa Majesté l'Empereur et roi par Régnier, Grand Juge. *Ibid.*, AFIV, 2401, n° 74.

surtout dans les départements du Pô, de Marengo, de la Sesia; les écoles de Rome ne sont pas encore organisées, bien que l'on compte parmi les jeunes Israélites romains quatre docteurs en médecine ou en chirurgie; mais déjà, dans le département des Alpes-Maritimes, sur une population de 295 individus, 25 à 30 suivent les cours, et l'on sent que partout une régénération véritable va se produire.

Quant à la conscription, les Juifs y répugnent assez souvent. Dans la Sesia, sur 23 conscrits qui ont tiré au sort, un seul a marché en personne, et les autres, appelés aux armées, se sont fait remplacer. Dans la Stura, depuis l'an IX, sur 76 conscrits dont 36 ont été réformés et 19 point appelés, 6 sont partis et 10 se sont fait remplacer. Mais il faut ajouter les enrôlements volontaires, particulièrement dans les départements du Pô et des Alpes-Maritimes où il y en a eu 8 et 6 [1]. Le décret de 1808 disait que les Juifs devaient faire eux-mêmes le service militaire; les faits montrent qu'après 1808, comme auparavant, ils peuvent se faire remplacer et qu'ils usent assez largement de cette faculté. C'est qu'ils sont exceptés en grande partie des dispositions du décret de 1808.

III. Le groupe allemand est, à lui seul, beaucoup plus considérable que tous les autres réunis. Sur les 77.000 Juifs de l'Empire, près de 62.000 lui appartiennent. Il comprend huit circonscriptions consistoriales : Strasbourg, Wintzenheim, Mayence, Metz, Nancy, Trêves, Coblentz, Crefeld. Les Juifs allemands habitent sur la rive gauche du Rhin depuis la Haute-Alsace et Strasbourg jusqu'à Crefeld par Mayence et Coblentz, le long du cours de la Moselle et sur le versant occidental des Vosges. Le consistoire de Strasbourg a plus de 16.000 fidèles, Wintzenheim en a 10.000, Mayence plus de 11.000, Trêves 3.500, Coblentz 4.000, Crefeld plus de 6.000, Nancy plus de 4.000 et Metz 6500 [2].

L'organisation religieuse des Juifs allemands suscita plus de difficultés qu'ailleurs. Il fallait détruire d'anciennes habitudes, comme

---

1. Voyez le dossier des départements italiens. *Ibid.*, F[19] 1837.

2. Sur 77.162 Juifs il y a exactement, d'après le tableau signé par Bigot de Préameneu, 61.794 Juifs allemands. Arch. Nat. AF[IV], 2448.

les assemblées de prières; il ne pouvait plus y en avoir qu'avec l'autorisation du gouvernement et seulement dans les lieux où il n'y avait point de synagogue. Il fallait aussi défendre les cérémonies religieuses dans les rues, les réunions qui se formaient pour adresser à Dieu la prière périodique de la Néoménie, au moment du renouvellement de la lune, et l'habitude qu'avaient encore quelques Israélites de paraître sur la voie publique, revêtus d'ornements religieux et d'une tunique blanche [1]. Il était urgent également pour les Israélites de certaines villes, comme Anvers, d'avoir des cimetières particuliers et d'obtenir l'autorisation de l'État [2]. Enfin, dans ce groupe plus que dans tous les autres, les questions budgétaires avaient une grande importance. Les budgets sont, en général, plus considérables; en 1809, le budget du consistoire de Mayence est de plus de 22.000 francs, puis en 1819 et dans les années suivantes, certaines grosses dépenses une fois faites, il oscille entre 13.000 et 14.000 francs [3]. Des difficultés s'élèvent sur l'établissement du budget et sur la répartition de la somme entre les coreligionnaires d'une circonscription, et ce sont les consistoires ou même le consistoire central qui interviennent pour limiter les dépenses et mettre dans la répartition toute l'équité désirable. C'est ainsi que le consistoire central réduit le budget du consistoire de Mayence de 33.000 à 22.000 francs et que le consistoire de Crefeld, par exemple, décide que les frais du culte seront payés en tiers également par tous les chefs de famille israélites, et les deux autres tiers par ceux qui ont le plus de ressources [4]. Des israélites ne voulaient pas se soumettre aux impositions nécessaires au culte et demandaient la suppression de la synagogue [5]. Ce n'était pas par esprit d'irréligion qu'ils renon-

---

1. Cf. Arch. Nat., F^{19} 1840. Le consistoire de Mayence aux commissaires surveillants (16 juillet 1810).

2. *Ibid.*, F^{19} 1840. Le préfet des Deux Nèthes expose que le consistoire de Crefeld demande en faveur des Israélites d'Anvers la faculté de se réunir pour faire leurs prières et d'avoir un terrain particulier pour y enterrer leurs morts.

3. Cf. le budget du consistoire de Mayence pour 1809, 1810, 1812, 1813, 1814, *Ibid.*, F^{19} 1842

4. Le consistoire de Crefeld aux commissaires surveillants (24 janvier 1810). *Ibid.*, F^{19} 1840.

5. Plaintes de quelques Juifs d'Oberstein (arrondissement de Birkenfeld, département de la Sarre, dépendant du consistoire de Trèves). *Ibid.*, F^{19} 1840.

çaient à leur synagogue, mais simplement par avarice : ils ne voulaient pas d'un culte qui leur coûtait trop cher. Ce sont là des cas tout particuliers aux Juifs allemands, que l'on chercherait vainement dans les autres groupes. L'esprit mercantile, usurier, qui est absent chez les Portugais et qui tend à disparaître chez les Italiens, est toujours aussi vivace chez les Allemands, et c'est précisément ce qui les met à part de leurs coreligionnaires.

Partout, mais plus particulièrement en Alsace, en Lorraine, dans le département du Mont-Tonnerre, les Juifs pratiquent l'usure aux dépens des malheureux paysans de cette région. On sait que ce sont les énormes créances hypothécaires des Juifs alsaciens qui furent la cause de la législation toute spéciale que l'Empereur fut obligé de faire ; elles montaient à plus de 30 millions; celles des Juifs du département du Mont-Tonnerre s'élevaient à près de 4 millions, celles des Juifs de la Roër à 1.600.000 francs [1]. En 1810 le procureur impérial de Mayence remarquait qu'en général les Juifs qui avaient contracté avec des paysans s'étaient rendus coupables d'usure, soit en faisant souscrire des titres pour des sommes doubles ou triples des sommes prêtées, soit en faisant payer d'avance ou ensuite par menaces de poursuites 20 ou 30 pour 100 d'intérêts; qu'avant le décret du 30 mai 1806 très peu de causes semblables avaient été portées devant les tribunaux, les Juifs ayant eu soin de contracter par devant notaires. Les créances hypothécaires des Juifs du Mont-Tonnerre ne portaient pas surtout sur les terres des paysans, mais sur celles de l'ancienne noblesse de la rive gauche du Rhin qui avait émigré sur la rive droite. A part de très honorables exceptions, comme Mayer Samuel, premier banquier de Strasbourg qui avait rendu des services à l'État, et comme quelques autres encore, la plupart des Israélites des régions rhénane et vosgienne continuaient à pratiquer l'usure; aussi étaient-ils soumis aux dispositions du décret de 1808. Certains arrondissements, sans doute, étaient moins entachés que d'autres, comme ceux de Mayence et des Deux-Ponts, pour lesquels les tribunaux avaient donné des certificats favorables, mais aucune exception ne fut

1. Pour tous ces points et pour les suivants cf. Arch. Nat., F[19] 1838 (départements du Mont-Tonnerre et de la Roër).

accordée. Il y avait bien parmi les Juifs quelques propriétaires, commerçants ou industriels; sur plus de 11.000 Juifs dans le Mont-Tonnerre, 484 rentraient dans cette catégorie; mais la proportion était beaucoup plus faible que dans les anciens départements français. De même pour les fonctions publiques, la fréquentation des écoles publiques [1] et surtout la conscription.

Peut-être jusqu'en 1806 les Juifs avaient-ils éludé la loi de la conscription dans le Mont-Tonnerre. En 1806, 2 sont partis en personne et 5 se sont fait remplacer; en 1808, 4 partent, 2 sont remplacés; en 1809 12 vont aux armées et, malgré le décret qui oblige les Juifs au service militaire personnel, un se fait remplacer; ainsi en trois ans, une population de 11.122 habitants n'a fourni que 29 soldats, dont 18 seulement israélites. De même dans le département de la Roër. Le général Alexandre Lameth, préfet de ce département fait observer « que le plus grand nombre des Juifs est moins propre au service militaire que les autres habitants et que les remplaçants que les Juifs aisés fournissent trouveront souvent à leur retour une aisance qu'ils n'avaient pas auparavant. Et il pense que cette considération, jointe à la bonne conduite que les Juifs de ce département ont tenue, pourrait engager Sa Majesté à leur accorder la faculté de fournir, à l'instar des autres citoyens, des remplaçants à la conscription ». Mais le gouvernement n'accepte pas cette proposition; le motif donné par le préfet paraît bien faible et tout à fait défavorable aux Juifs. « Pourquoi sont-ils moins propres au service militaire que les autres citoyens? Sont-ils d'une conformation particulière? Ce n'est pas cela que le préfet a entendu sans doute; et, quand ils le seraient en effet, on pourrait y voir une raison de plus de changer les habitudes auxquelles serait due cette conformation vicieuse. Le gouvernement pense que le service militaire est un des moyens les plus propres à modifier les Juifs de la France, à les modeler sur le reste des citoyens, à faire disparaître les différences et à opérer une fusion totale de la corporation juive avec les Fran-

1. Rapport de Goubault, chef du secrétariat général au ministre de l'intérieur (11 octobre 1810) : « 269 élèves juifs fréquentent les écoles publiques. Le préfet observe que leur nombre était plus considérable avant le rétablissement des écoles paroissiales où les parents auront probablement craint d'envoyer leurs enfants pour qu'ils ne fussent point incités à changer de religion. »

çais des autres religions. Quant à l'aisance qui pourrait en résulter pour les remplaçants, elle ne peut être d'aucune considération ici, puisqu'elle ne touche en rien à l'objet qu'on s'est proposé par le décret du 17 mars 1808. » [1] Enfin, parmi les Juifs des départements septentrionaux, beaucoup comme ceux de la Dyle, ne se conforment pas au décret sur les noms des Israélites [2]. Les préfets seraient assez disposés, du moins ceux des départements autres que les alsaciens, à faire excepter les Juifs, leurs administrés, des dispositions rigoureuses du décret de 1808 ; tout au moins, comme Alexandre Lameth, proposent-ils des compromis, une simple surveillance de l'autorité, avant d'arriver à l'assimilation complète des Juifs aux Français. Mais le gouvernement reste attaché à son système et ne s'en relâche point en faveur des Juifs allemands [3].

IV. Reste le groupe parisien, concentré à Paris et aux environs et comprenant environ 3.000 individus [4]. Formé de Juifs portugais et de Juifs allemands, il est la résultante des deux courants d'émigration du Midi et de l'Est et concentre en lui les caractères des deux autres groupes, l'esprit mercantile et avide des Juifs de l'Est et l'esprit généreux et éclairé de ceux du Midi. Paris est en quelque sorte le creuset où vont se fondre et s'amalgamer peu à peu les éléments divers de la race juive. Au contact des Juifs portugais, sous la pression des circonstances, sous l'influence d'une vie sociale raffinée, les Juifs allemands « perdront l'esprit de rapine qui semblait caractériser leurs aïeux [5] », et les Israélites du département

1. Rapport d'Alexandre Lameth, préfet (7 juillet 1808) et observations sur ce rapport. Département de la Roër. *Ibid.*, F[19] 1838.

2. Le Ministre au préfet du département de la Dyle (24 novembre 1808). *Ibid.*, F[19] 1837.

3. Jean-Bon-Saint-André dit que les Juifs du Mont-Tonnerre sont beauconp mieux famés que ceux d'Alsace (lettre du 15 juillet citée dans le rapport de Goubault de 1810). *Ibid.*, F[19] 1838. Lameth recommande « un parti moyen entre la rigueur du décret du 17 mars 1808 et une assimilation complète des Israélites aux autres citoyens ». (Cf. rapport de Fauchet au ministre de l'intérieur, 21 juillet 1808). *Ibid.*, F[19] 1838.

4. La circonscription consistoriale de Paris comprend 3.585 juifs ; 2.733 pour la Seine, 95 pour Seine-et-Oise, 132 pour Seine-et-Marne, soit 2.960 pour Paris et les départements tout voisins. Les 600 autres appartiennent à des départements éloignés : Nord (166), Pas-de-Calais (63), Côte-d'Or (251), où les Juifs sont disséminés et ne forment pas un groupe.

5. Mots de Cambacérès demandant l'exception pour les Juifs de Paris (1808).

de la Seine mériteront dès 1808 et ceux de Seine-et-Oise dès 1810 d'être exceptés des rigoureuses dispositions du décret de 1808. Paris s'annonce déjà sous l'Empire comme la principale résidence des Juifs; chaque jour y affluent des commerçants, des banquiers, des hommes éclairés qui exercent des professions libérales. On sent que le groupe parisien est appelé à se développer rapidement et à devenir le vrai centre de la puissance juive.

Tels sont les groupes principaux que forment les Juifs de l'Empire français, différents les uns des autres par la langue, ici française, là italienne ou allemande, et surtout par les mœurs et les lois. Mais, malgré les lois diverses qui régissent leur vie économique, ils sentent bien qu'ils ne forment qu'un seul corps qui ira s'assimilant de plus en plus à la nation française. Tous sont agités des mêmes sentiments à l'égard du pays et de l'homme qui leur a donné une organisation à peu près définitive.

Les sentiments trouvent leur expression officielle dans les pièces, les discours, les *Te Deum*, les poésies. Il est une pièce, composée pour le consistoire central en 1809, qui célèbre la gloire et la grandeur de Napoléon : « Dieu éternel... jette de ta demeure sainte un regard favorable, bénis, préserve et assiste notre auguste souverain Napoléon le Grand, Empereur des Français, roi d'Italie; verse sur lui les trésors de tes bénédictions; prolonge la durée de son règne jusqu'au terme le plus reculé. Que ton œil divin veille sans cesse sur lui et que son front soit constamment orné d'une couronne de gloire immortelle. Que ses ennemis fléchissent devant lui, que le bonheur, la paix et la tranquillité accompagnent son règne. Que les rayons de ta lumière le guident et le protègent; que ta miséricorde et ta grâce lui servent de bouclier. Augmente de plus en plus la puissance, la grandeur et l'élévation de notre souverain et celles de son illustre famille. Assure le bonheur d'Israël en nous rendant dignes de sa bienveillance, et fais que nous soyons agréables aux yeux de tous ceux qui l'approchent. Accueille favorablement nos expressions et les vœux de nos cœurs; exauce-les, Dieu notre créateur et notre libérateur. Amen. » Suit le verset à joindre à la bénédiction : « Que Louise sa compagne chérie, ce modèle des reines, participe à sa gloire et à sa félicité. Amen [1]. » A la prose biblique

1. Prière (consistoire central, 38 août 1809). Arch. Nat., F^{19} 1841.

s'ajoute la poésie pour glorifier le héros, libérateur d'Israël. Un des députés du département de Vaucluse compose en hébreu une ode à Sa Majesté l'Empereur qui unit à l'imitation de l'inspiration biblique des expressions très prosaïques dont le contraste excite parfois le rire : « Napoléon, tous les rois ont été dissipés devant toi, leur sagesse s'est évanouie, ils ont chancelé comme un homme ivre. Au jour d'Austerlitz tu as brisé toute la force de deux Empereurs. La mort marchait devant toi et tu traçais à sa fureur le sentier qu'elle devait suivre sans s'en écarter... Il s'est élevé au-dessus de tous : Dieu l'a choisi pour gouverner tous les peuples. A lui seul il a fait autant de grandes choses que tous les héros des siècles passés... De quels transports d'allégresse mon cœur n'a-t-il pas tressailli, lorsque je me suis vu appelé à prendre place dans cette assemblée dont tous les membres soupirent après le bonheur d'approcher de lui, comme le cerf haletant et dévoré de la soif soupire après des sources d'eaux vives. A la voix du préfet j'ai précipité mes pas ; j'eusse désiré avoir des ailes comme la colombe pour jouir plus tôt de la vue de son visage, pour me rassasier de la contemplation de ses traits. Le bien que ses décrets font faire à notre nation sera pour lui-même un nouveau trophée [1]. » Puis ce sont des discours, des *Te Deum* en l'honneur des victoires et de la paix, des prières en actions de grâces de la naissance du roi de Rome, des réceptions à l'occasion de l'anniversaire du couronnement, des adresses à l'Empereur pour le remercier de la protection qu'il accorde au culte israélite et l'assurer de la soumission de tous les Juifs de l'Empire [2].

---

1. Ode à Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie, composée en hébreu par Moyse de Millaud, un des députés du département de Vaucluse, et traduite en français par M. Sylvestre de Sacy.

2. Arch. nat., F^{19} 1787. Adresse (juillet 1809) : « Sire, vos fidèles sujets, les membres du consistoire de la synagogue de Paris viennent déposer très humblement aux pieds de Votre Majesté les sentiments de respect, d'amour et d'admiration dont ils sont pénétrés pour votre personne sacrée. C'est à vous, Sire, que le Ciel a réservé après tant de siècles le pouvoir et la volonté de ranger l'homme à l'égal de l'homme et de protéger tous les sujets de votre Empire, sans distinction de culte. Dans cette conception divine, Votre Majesté n'a point oublié le culte israélite, et grâce à son puissant génie, nous ne sommes plus étrangers au sol qui nous a vus naître ..... ». — Lettre du 24 juillet 1809 : prières pour les victoires d'Engendorff et de Wagram le 30 juillet. — Lettre du 22 novembre 1809 : prières

L'expression des sentiments intimes des Juifs est moins dithyrambique, plus positive. Les Israélites éclairés, comme Furtado, redoutent des lois spéciales qui vont à l'encontre du but social de régénération et d'assimilation que l'on devait se proposer. Mais, malgré tout, ils voient très bien qu'un grand pas vient d'être fait [1], et c'est là le sentiment de tous les Israëlites. En somme, ils le comprennent très bien, la domination napoléonienne leur a été utile et leur a donné une organisation religieuse et civile qui peut leur servir de point de départ pour la poursuite d'une meilleure.

L'avenir réserve une tâche considérable encore : en législation, reste à supprimer toutes les lois spéciales et exceptionnelles, à salarier le culte israélite et à le mettre ainsi sur le même rang que les autres ; et quant aux mœurs, au moins aussi fortes que les lois, il faut qu'elles se transforment peu à peu, que les Israélites s'éloignent de plus en plus de l'usure, se dirigent vers les arts et métiers, l'industrie, les fonctions publiques, se donnent une éducation solide et raffinée, se rapprochent par la culture de l'esprit et le genre de vie des citoyens français. Voilà ce qui reste à faire après l'organisation napoléonienne : œuvre longue et difficile, car elle dépend à la fois des Israélites et des autres citoyens français et suppose, en vue d'une fusion intime, la collaboration des deux groupes.

Ph. Sagnac.

---

le 3 déc. 1809 pour la paix conclue entre l'Empire français et l'Autriche. — 1811. Note des membres du consistoire israélite de Paris au ministre, pour lui demander la faveur d'être présentés à l'Empereur à l'occasion de l'anniversaire du couronnement ; ils sont admis à cette faveur le 10 décembre. — Lettre du 27 mai 1811 au ministre : il sera chanté le 9 juin dans le temple de la rue Sainte-Avoie, à une heure, des prières en actions de grâces de la naissance du roi de Rome. — *Ibid.*, F[19] 1786. 8 juin 1813. A Son Excellence le ministre des cultes : « Mgr, je prends la liberté de faire hommage à V. Exc. d'un petit discours que j'ai prononcé dans le temple israélite de la capitale à l'occasion des actions de grâces rendues à l'Éternel pour célébrer la mémorable victoire de Lützen. Ces idées m'ont été suggérées par mes sentiments d'amour pour notre auguste souverain et d'admiration pour ses travaux immortels..... » Le grand rabbin, président du consistoire central : Abraham de Cologna. — Les Israélites de Turin se réunissent dans la grande synagogue le samedi 29 mai (*Te Deum* pour les victoires). A Rouen de même.

1. Cf. le mémoire de Furtado déjà cité (Bib. nat., Ld 184/82) et les discours de Furtado à l'assemblée des Juifs.

Lyon sous le ministère de Richelieu

(*Suite et fin* [1].)

III

Il n'est point aisé de faire face à une fiscalité aussi pressante. Tout l'effort des sujets tend à y échapper, à la réduire, à la décourager. Dès lors, c'est entre Lyon et le Conseil une lutte sans répit. L'issue n'en est, certes, pas douteuse, mais elle renseigne du moins sur l'état d'âme des victimes.

Les plaintes et les gémissements des bourgeois sont continuels. L'augmentation de droits sur la douane de Lyon, la résurrection de la douane de Valence sont un thème inépuisable de remontrances. Le négoce des étrangers sera « diverti » de la ville ; les acheteurs des Flandres, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse ne viendront plus à un marché désert. Le négoce français lui-même en souffrira ; car le nouveau tarif impose tous les fruits de Languedoc et de Provence, précédemment exempts. Il ruine les manufactures : que dire d'un tarif qui quintuple le droit d'entrée sur les soies, triple celui des cotons et augmente de 18 % les droits de sortie ? Lyon approvisionnait les étrangers de soieries, l'Espagne de toiles et futaines. Veut-on tuer son industrie ? On priverait le royaume de tout l'or et l'argent étranger qui entrent par Lyon [2]. Déjà, grâce à la douane de Valence, Lyon ne reçoit plus par an que 2.000 balles de soie, au lieu de 4.000. La « réappréciation » supprime le bénéfice de 30 livres que le marchand importateur faisait sur chaque balle. Il y a à Lyon une énorme population ouvrière ; il faut qu'elle puisse vivre à bon marché ; la douane de Valence fait payer 1 livre à une

1. Voir la *Revue*, t. III, pp. 121-136.
2. CC. 4018. Remontrance de 1632.

ânée de blé qui en vaut 8. Elle ne respecte même pas la franchise des foires. Elle est « tellement insupportable en la multitude de ses voleries et concussions de ses commis qu'il ne se vit jamais rien de semblable ni de plus étrange »[1]. Encore le Consulat est-il modéré dans ses formules. Mais les marchands s'indignent, parlent de quitter Lyon pour aller à Besançon, à Genève[2].

Les remontrances ne servent à rien. Le Consulat constate le 6 avril 1634, et fait savoir à tous « que la multitude d'affaires que la communauté d'icelle ville a en cour n'a aucun bon progrès, ains [va se] détériorant tous les jours; et à tous momens, surviennent de nouvelles surcharges à la ville, et ses privilèges se révoquent et altèrent en sorte qu'elle est menacée de ruine totale »[3]. Ces craintes ne sont pas vaines. La ville se dépeuple. On se soustrait par l'émigration au paiement des taxes et emprunts qui (le clergé et les nobles étant exempts : arrêt du 31 janvier 1636) retombent sur les marchands. Ils sont las de payer. Le bas peuple est réduit à la misère, et c'est sur lui que pèsent la plupart des créations d'offices. « Le commissaire-receveur aux saisies réelles absorbe entièrement en frais et vacations tout ce qui peut provenir des saisies sur lesquelles il est établi; les contrôleurs des greffes ayant été créés pour empêcher les abus qui se commettaient ès expéditions des actes et procédures continuent les mêmes abus, et le pauvre peuple, au lieu d'en recevoir soulagement suivant l'intention de S. M., n'en reçoit que charges et oppressions. Le receveur des épices prétend lever deux sols pour livre de toutes les épices des procès qui sont jugés en la sénéchaussée et siège présidial de cette ville, qui est une charge jusqu'ici inconnue, et qui ôte le moyen aux pauvres veuves et orphelins de poursuivre leurs droits, comme aussi la nouvelle attribution de dix deniers pour livre, attribuée aux conservateurs des consignations qui tombe en pure perte aux créanciers et pauvres débiteurs. » Le remboursement d'un office au roi n'empêche pas toujours que son titulaire n'en poursuive un second remboursement auprès de la ville. Lyon a payé 200.000 livres la décharge de l'office d'intendant rece-

1. BB. 182, fos 288-313. 23 déc. 1632. Mémoire remis à l'échevin Silvecanne, allant en cour.
2. BB 184, fo 142. Assemblée des notables du 7 juillet 1633.
3. BB. 185, fo 173.

veur des deniers de la ville. Un arrêt du 15 juin 1633 a fait défense au traitant de rien réclamer. Mais un traitant ne se décourage pas pour si peu. Il ne « laisse d'inquiéter la ville pour raison dudit remboursement, même a obtenu arrêt au conseil (le 15 mai 1636) », qui l'autorise à poursuivre le Consulat [1].

Les traitants sont redoutables : leurs agents sont pires. Celui du sol pour livre a à son service des individus « armés de bâtons à feu et autres armes offensives, la plupart flétris de crimes », déserteurs de l'armée du roi, qui tiennent les grands chemins entre Lyon, et les villes voisines, et font main basse sur les convois après avoir maltraité les conducteurs (fév. 1636).

Les sujets du roi cherchent un abri, un secours contre le roi, et ne trouvent guère. Le gouverneur ? C'est l'ennemi naturel. Quand le roi demande en 1637 (mars) 350 000 livres pour ses armées, Halincourt réunit chez lui le Consulat et les notables et leur tient ce bref discours : « L'assemblée n'est pas convoquée pour délibérer s'il faut obéir, car si quelqu'un était si mal avisé que de ne le vouloir, les bras de S. M. sont assez puissants pour le porter au devoir » [2]. L'archevêque, Alphonse de Richelieu, a l'âme plus pitoyable [3]. Le Consulat essaie d'user de son influence. On compte sur lui pour détourner les mauvais coups. Quand il part pour Paris pour prendre possession de la charge de grand aumônier (11 fév. 1633), le Consulat le supplie d'avoir raison de la réappréciation de la douane : « N'attendez de nous pour tout compliment que des larmes... Regardez les misères présentes; elles tendent au divertissement de notre commerce et cessation des fabriques pour nous accabler d'une ruine entière, si, promptement, nous ne sommes rétablis aux bonnes grâces du roi.... et sans votre main puissante et secours favorable, nous ne pouvons sortir des fâcheux précipices où nous sommes

---

1. CC. 328. Remontrances portées en cour par Soleysel et Grolier le 18 déc. 1636.

2. BB. 191, f° 67, 4 avril 1637.

3. Il a refusé toute entrée solennelle à Lyon le 19 août 1632 : « Son désir n'étant pas, dit-il, d'entrer à Lyon avec pompe et éclat, mais bien dans le cœur des Lyonnais, à peu de bruit. » Cette réception serait à la ville « fatigue et surcharge », et son devoir était de « procurer en toute occasion toutes sortes de soulagements. » (BB. 182, f°s 164-167.)

plongés »[1]. On espère un instant qu'il a obtenu gain de cause[2]. Mais la joie est de courte durée. Le cardinal-ministre n'a pas pour son frère grande considération ; il le tient pour un brave homme et un petit esprit. Les interventions de l'archevêque sont aussi fréquentes et pressantes que vaines. Il se décourage : « On chasse ici aux Lyonnais, écrit-il, le 28 août 1640, comme jadis aux loups en Angleterre, de façon que ce soit un crime de l'être. Je pense qu'on les aura bientôt écartés, faisant tous état de se retirer pour tâcher de se mettre à l'abri de l'orage »[3].

On compte de moins en moins, à Lyon, sur la bonté et la justice du roi. Car il sait bien le mal, et il ne l'empêche pas. Pourtant sa toute-puissance est encore la seule sauvegarde contre les abus de ses agents. Aussi garde-t-on longtemps l'habitude ancienne des députations en cour.

Lourde dépense et inutile aussi[4]. Tout au plus, un marchandage est-il possible ; car le gouvernement s'y attend, demande souvent plus qu'il ne désire, et se donne, en faisant un rabais, l'apparence d'une bonté qui appelle des remerciements. Mais le marchandage est coûteux. Il faut gagner les faveurs par des cadeaux. Chaque année, le secrétaire d'État, le chancelier, le surintendant des finances et tout le personnel de leurs bureaux, MM. du Parlement, des Comptes, des Aides, reçoivent une distribution de vin muscat de Frontignan, de vin blanc de Condrieu, d'olives de Vérone, de citrons et de grenades, de confitures[5]. On a l'idée d'en offrir au roi et à la reine qui acceptent volontiers ces comestibles, et qui en parlent à leur entourage[6]. Dès lors, le nombre des amateurs augmente, et l'on voit s'allonger dans les comptes la liste des « seigneurs et autres qui

1. BB. 184, f° 45.
2. *Ibid.*, f° 239, 29 déc. 1633.
3. Cité par Péricaud, *Notes et documents*, 28 août 1640.
4. Voici quelques exemples du coût des députations en cour : en 1626, 11.092 livres pour une députation de 4 personnes (BB. 169 f° 154); en 1630, 8.993 l. pour 2 députés (BB. 177, f° 214). Le prix ordinaire est de 9.000 livres environ, sans compter le traitement et les dépenses de l'agent permanent.
5. Quelques-uns touchent de l'argent. Exemple : le 5 mars 1630, 489l 14s aux clercs de la suite de Richelieu (BB. 177, f° 93).
6. Voir la lettre où l'agent Chanu raconte la présentation des confitures au roi et à la reine ; il a fait antichambre pendant 4 heures avec ses porteurs et ses corbeilles (AA. 86. Lettre du 6 janvier 1642).

peuvent aider au bien des affaires de la ville » [1]. Et ces « présents d'honneur » deviennent un impôt volontaire et lourd. C'est une habitude à laquelle on n'ose plus renoncer. Vers la fin du règne, le découragement ayant grandi, on n'envoie plus de députés, mais on fait toujours les cadeaux.

La résistance à l'oppression est encore une ressource pour des gens qui ont épuisé les autres, ou qui n'y ont plus confiance. On l'essaye. Le populaire malmène de temps à autre quelques maltôtiers; contre le tarif de 1632, il tente une émeute. Le bruit de l'élévation des droits court à Lyon le samedi 4 décembre. Claude Lagrange frère du fermier est arrivé la veille porteur de la lettre de cachet du roi. L'émotion est si vive que le prévôt ne cache pas à Lagrange qu'il a « à se tenir sur ses gardes »; car la nouvelle « émouvrait la crierie des ouvriers sur lui ». De fait, 2.000 ouvriers assiègent déjà le bureau de la douane; le prévôt les harangue, leur affirme qu'une députation est partie à Paris pour négocier; mais on ne l'écoute guère. Et tandis qu'avec une douzaine d'ouvriers il court chez l'archevêque, l'émeute brise porte et fenêtres du logis du fermier. On ne sait comment réprimer le désordre; on n'ose s'adresser à la milice, composée en partie d'ouvriers. Les arquebusiers du Consulat sont trop peu nombreux, trop peu décidés peut-être, pour intervenir utilement. Les meubles de Lagrange, les papiers de la douane sont jetés par les fenêtres et brûlés. Les Consuls jugés tièdes par les ouvriers sont tour à tour menacés; on saccage la maison de l'échevin Neyret; celle du prévôt est assiégée. Toute la nuit se passe en agitations. Le 5, à 6 heures du matin, Halincourt arrive avec sa garde aux Terreaux, harangue les ouvriers et leur promet assistance [2]. Lagrange s'est enfui. Les bureaux de la douane sont fermés. L'émeute est finie. Ce n'est qu'un coup de colère, sans préparation et sans chefs. Trop courte pour obliger le roi à des concessions, elle ne sert qu'à provoquer ses représailles.

Et l'inquiétude succède à l'agitation. Que va penser le Roi? Il

1. L'évaluation des dépenses de ce chef est officielle; mais quelques chiffres donnent une idée des prix. Une balle d'olives coûte à Lyon 92 livres et contient 15 barils. Une pièce de Condrieu revient à Paris à 55 écus.

2. BB. 182, f° 261, 7 déc. 1632.

faut se hâter d'implorer son pardon, avant qu'il ne se venge. Une assemblée de notables aussitôt réunie ne trouve rien à dire, devant le malheur imminent des représailles, sinon : « Il faut obéir au roi ». Le conseiller d'État, sieur de Moricq, vient enquêter [1]. On le reçoit solennellement. Le prévôt cherche à l'attendrir, plaide les circonstances atténuantes pour les coupables : C'est « l'extrême pauvreté, mère du désespoir, qui les a soulevés... Ils ont cherché le passage pour rentrer à ce devoir dont ils étaient sortis, de sorte qu'en péchant par ignorance pure, la grâce du pardon leur peut être accordée ». L'enquête dure deux mois. On emprisonne, on pend. Le roi se déclare enfin satisfait : dix lettres d'abolition (5 mars 1633) grâcient tous les prévenus sauf 15, dont deux femmes [2]. Le Consulat remercie Moricq, lui fait présent de 415 livres et partage 166 livres entre ses deux archers.

Mais la ville tout entière ne fut-elle pas coupable aussi ? Le prévôt des marchands a avoué que l'indifférence sympathique du public avait favorisé l'émeute. Les marchands n'étaient pas fâchés qu'il arrivât du désagrément aux gabelous. La ville est punie. Le roi lui envoie les quatre régiments de Chamblay, d'Halincourt, de Tonneins et de Vervins. Il faut l'en remercier, car il en avait annoncé cinq. Ils séjournent du 5 janvier au 15 mars; coût 25.930 livres [3]. Enfin voici venir Lagrange qui veut une indemnité pour lui et pour son commis Leboiteux qui fut un peu malmené. On parlemente, on marchande. Lagrange met saisie sur les biens de la ville. Le Conseil intervient : on donnera 12.000 livres à Lagrange, 4.000 à Leboiteux [4].

Faire une émeute, c'est payer cher une courte satisfaction. Sauf les cordonniers qui enfoncent (3 fév. 1640) la porte du bureau du prudhomme et vendeur de cuirs, nul ne bouge plus. La résistance individuelle et passive vaut mieux que la résistance ouverte et collective. Les bourgeois opposent une inertie silencieuse à la taxe des aisés. « Ceux de Lyon sont extrêmement mutins », dit Lanoue, l'huissier chargé du recouvrement. Il sollicite et obtient du roi un

1. BB. 182, fos 315, 348, 27 déc. 1632. — BB. 184, fo 19, 10 janv. 1633.
2. CC. 4018.
3. BB. 184, fo 123. Le compte est du 21 juin 1633.
4. CC. 4018. Arrêts du conseil d'août 1633 et d'avril 1634.

édit autorisant la contrainte contre ceux qui sont portés de mauvaise volonté à son service [1]. Il essaie de la terreur, donne l'assaut de quelques maisons avec ses archers, pille celle d'un tireur d'or, saisit des marchandises chez des fabricants, emprisonne et maltraite des bourgeois honorables. Mais finalement il recule devant le scandale d'un grand nombre d'arrestations. La résistance de l'orfèvre Perrachon, de la rue de Flandre, achève sa déroute, et sauve le reste des victimes. Quand Lanoue est venu « de par le roy » lui demander 3.500 livres, il a fermé la porte qui mène de la boutique à son pauvre logis, et « fait réponse qu'il ne voulait faire ouverture ni ensemble payer la somme ». Puis, accompagné de ses voisins marchands, de son apothicaire, témoins de la scène, il est allé trouver un tabellion pour en dresser procès-verbal : « Un certain se disant sieur de la Noue assisté de 15 à 20 personnes à lui inconnues, portant épées et pistolets sont entrés dans sa boutique avec vacarme, scandaleusement... et lui ont fait commandement de payer des grandes et notables sommes à lui impossibles, auxquels il a fait réponse qu'il n'a pas de quoy payer et qu'il n'est qu'un pauvre orfèvre qui a beaucoup de peine à payer ses créanciers et à travailler pour nourrir un grand nombre d'enfants dont il est chargé... » La Noue requiert du Conseil, une punition « qui doit servir d'exemple à tous les autres ». Le Conseil arrête (23 février) que Perrachon sera « pris au au corps et conduit au Fort l'évêque », jugé souverainement par les Maîtres des requêtes de l'hôtel et ses biens vendus [2]. Mais l'énergie du bon orfèvre a si bien encouragé les autres que le roi n'insiste plus, se contente de ce qu'il a obtenu et modère la taxe.

Il est un cas, mais c'est le seul, où la résistance a un plein succès. Encore vient-elle des étrangers domiciliés à Lyon. Quand le roi (arrêt du 9 février 1639) frappe d'une contribution de 750.000 l. soixante-dix des plus aisés d'entre eux, il se heurte à une invincible inertie. L'arrêt était de ceux qui soulèvent l'opinion parce qu'ils choquent le bon sens. Il défendait aux étrangers de faire aucun commerce avant d'avoir satisfait à la taxe, et à leurs débiteurs de les

1. Arrêt du 31 août 1641 (AA. 7, f° 255).
2. CC. 328. Dossier de l'affaire Perrachon.

payer. C'était non seulement mettre hors la loi les étrangers, mais bouleverser tout le commerce de la ville, car la plupart des étrangers étaient banquiers ou commissionnaires. Aussitôt ils annoncent qu'ils ne feront pas leurs paiements de Pâques. L'intendant lui-même, Aubray, prend parti pour eux, et suspend d'office toute poursuite de la taxe jusqu'à nouvel arrêt du conseil. On semble à Paris n'être pas fermé à toute idée saine, car le 26 mai, la taxe est réduite à 250.000 l. Mais ce rabais ne change rien à la forme même de la perception. La résistance continue, tout aussi décidée, et cette fois agile et spirituelle. L'huissier royal Antoine Ficquepau entreprend ses poursuites : partout, on refuse de lui parler, de le recevoir. C'est un homme dangereux, car la maison qu'il habite a été infestée, dit-on, du mal contagieux [1]. On le fuit comme la peste. On joue avec lui la scène de Basile. Toute la ville est complice, et s'accorde à éviter ce « pestiféré ». Il ne trouve « aucune protection de ceux qui ont en main l'autorité de S. M., ni du prévôt des marchands et des échevins [2] ». Il est obligé de sortir de la ville « chassé honteusement », pour des considérations d'hygiène publique. Un autre huissier, Herbin, lui succède; après quinze jours de séjour à Lyon, il n'a pu rencontrer aucun étranger; tous sont à la campagne, ou en voyage, à Avignon, à Genève, à Besançon. Le Conseil se fâche ; ordre est donné aux étrangers de rentrer dans les huit jours sous peine de voir leurs biens confisqués. Il est à croire qu'ils ont pris leurs précautions, n'ayant guère entre les mains que des marchandises ou du papier de commerce. La menace est sans effet. Finalement battu, et quelque peu ridicule, le roi se décide « pour certaines considérations », à abolir la taxe (13 mars 1640) [3].

Mais ce succès est et reste isolé dans l'universel et victorieux débordement de la fiscalité royale. Il faut, au bout du compte, toujours payer. Comment paie-t-on? S'il s'agit des particuliers, nous ne pouvons savoir comment ils se tirent d'affaire. Les souffrances indi-

---

1. La peste à Lyon avait fait de nombreuses victimes de 1628 à 1631, et depuis, elle subsistait dans la ville à l'état endémique.

2. Ce sont les expressions mêmes employées dans l'arrêt du conseil du 6 juillet 1639 où il a parlé avec indignation de cette universelle conspiration.

3. Toutes les pièces relatives à cette affaire sont dans CC. 333. Les incidents sont rapportés dans le texte même des arrêts du conseil.

viduelles ne laissent pas de traces dans les archives publiques. On sait en gros, qu'ils se ruinent ou fuient une ville où on ne peut faire un pas sans se heurter à un huissier ou à un traitant. Mais on ne peut détailler le compte de leurs misères. C'est seulement quand la communauté tout entière est frappée que les traces des coups qu'elle reçoit restent visibles. Sa propre indigence est d'ailleurs un indice de l'universel malaise. Son budget qui ne suffit pas aux dépenses courantes, ne peut supporter l'extraordinaire. Il faut, à chaque instant, des ressources nouvelles. Le roi le sait bien, et dans sa justice, il y pourvoit. Le procédé est simple; le roi indique à la ville le sien propre : l'emprunt. Lyon en use largement : en 1632, 265.000 livres, en 1637, 420.200, en 1638, 69.000, en 1639, 69.000, en 1641, 467.338 livres sont empruntées pour aider le roi. Lyon a bon crédit, meilleur à coup sûr que le roi. Mais il ne peut le garder qu'à la condition de servir aux créanciers leurs intérêts. Le roi qui permet l'emprunt ne songe pas toujours à ses conséquences. Il faut le supplier d'y pourvoir. Il se laisse péniblement arracher quelques octrois ou simplement la continuation des anciens. Deux députations en cour (1629 et 1637) sont nécessaires pour obtenir la continuation du tiers-surtaux de la douane (60.000 l.). Il faut, en 1632, de longs gémissements sur la détresse de la caisse municipale pour obtenir un octroi de 10 sols par ânée de vin du cru et 20 sols par ânée de vin étranger [1]. Mais les octrois même, si lourds qu'ils soient, ne suffisent pas toujours au service de la dette. Que faire alors? On en vient à ne plus payer d'intérêt, et on refuse le remboursement du capital; le Conseil accorde, sans grande difficulté, la permission de faire une petite faillite. En 1637, un arrêt interdit aux créanciers de Lyon de réclamer leur capital pendant quatre ans [2]. En 1642, un autre arrêt autorise la ville à ne plus servir d'intérêt pendant six ans [3].

Le budget municipal n'est plus en réalité qu'un chapitre du budget du roi. Les recettes encaissées par la ville sont de trois sortes : les biens patrimoniaux (quelques maisons, des droits de lods et de milods, de cens et servis, etc,) qui ne rendent pas

1. La ferme de ce nouvel octroi fut adjugée à 80.000 livres.
2. AA. 7, f° 250.
3. AA. 7, f° 345.

4.000 livres; les anciens octrois (le dixième du vin, le barrage du pont du Rhône, la petite entrée du vin, le droit de camelots, la ferme de la rive, le poids des farines) valent environ 90.000 livres; le tiers-surtaux de la douane, 60.000 livres. Le nouvel octroi de 1632 sur le vin, affermé 80.000 livres, passe tout entier au service de la dette nouvelle, et reste insuffisant, nous l'avons vu, pour y satisfaire. Si on le néglige dans le calcul des recettes et des dépenses, il reste environ 154.000 livres sur lesquelles la ville peut compter pour sa vie courante. Or, sur ces 154.000 livres le roi prend d'abord 24.000 livres de subvention annuelle (depuis 1604), le gouverneur et son lieutenant 4.800 livres pour leur logement et 5.000 livres de pension, l'intendant 1.200 livres pour son logement : soit 35.000 livres pour le service direct du roi. Les députations en cour, les épices à la Chambre des Comptes coûtent environ 15.000 livres; la perception des impôts coûte en traitements d'officiers et employés environ 20.000 livres; les frais de corps de garde, 8.000 : soit 43.000 livres dépensées pour des services qui relèvent indirectement du roi. Il reste 76.000 livres. Cette somme doit assurer les services proprement municipaux. Or, quand on en a ôté 2.500 livres pour les robes consulaires et les banquets, 9.000 livres de gratifications diverses aux fonctionnaires, d'étrennes à la maison du gouverneur, de sa femme, de son fils, de l'intendant, du prévôt des marchands, 6.000 livres aux officiers du consulat, 600 livres de pensions à divers ordres religieux, 13.000 livres de dédommagements aux fermiers des octrois pour exemptions diverses, soit 31.300 livres, il reste 45.700 livres pour les dépenses utiles, c'est-à-dire l'entretien du Collège de la Trinité (6.000 livres) les travaux publics urgents, l'entretien courant des bâtiments municipaux (de 25 à 30.000 livres). Survienne un accident imprévu (comme la peste de 1628 qui coûta près de 80.000 livres) une inondation du Rhône, une visite de grand personnage, c'est le déficit, c'est-à-dire la nécessité d'emprunter au receveur ou à des particuliers. De là, une dette flottante qui varie de 200 à 500.000 livres de 1624 à 1642, engloutit tous les excédents possibles. Aucun budget n'est en équilibre [1].

1. Les comptes des receveurs sont dans la série CC. C'est d'après eux que j'ai établi ces chiffres. Elles ne varient pas très sensiblement de 1624 à 1642.

Tout le monde le sait à Lyon ; et l'opinion publique, qui s'en émeut d'abord, s'y habitue vite. Puisqu'il est entendu qu'on ne peut plus faire face à ses affaires, c'est, dans le désarroi, un sauve-qui-peut général. L'exemple de la désinvolture et du sans-gêne vient de haut. Pourquoi se faire du souci ? Tout ce qui compte, à Lyon, par sa situation ou son nom, essaie d'échapper aux charges communes. Les lettres patentes qui créent les octrois stipulent toujours que tout le monde paiera, privilégiés ou non. Mais c'est une clause de style : la liste des exemptés suit de près les lettres patentes. Le clergé séculier de Lyon a droit à 1.000 pièces de vin ; le gouverneur à 100 pièces ; le lieutenant à 50 ; les ordres religieux à un nombre qui varie de 12 à 150 pièces, suivant le nombre de leurs membres [1]. Encore les exemptions officielles et publiques ne sont-elles pas uniques. Il y a les faveurs cachées, dont le compte n'est nulle part, et que la ville rembourse directement et discrètement au fermier [2]. Il y a les récompenses aux « bons services » rendus à la ville ; il y a les grands personnages, auxquels on ne peut rien refuser [3]. Chacun d'ailleurs en prend à son aise avec les exemptions accordées. Le chiffre permis est toujours dépassé. La gouverneur en 1642 a consommé 269 pièces, soit 24.624 litres de vin ; l'intendant, qui n'a droit à rien, a fait entrer tout son vin en franchise ; de même les Charteux, les Oratoriens, l'archevêque même ont dépassé le tarif [4].

En somme, ceux qui paient, ce sont les marchands et les ouvriers. Ce sont eux qui alimentent le budget, dont il ne leur revient presque aucune part sous forme de service public. Ce sont eux qui subissent les aides, et la douane de Lyon, et la douane de Valence, et les impôts municipaux que les taxes extraordinaires du roi ont

---

1. La *pièce* n'est pas une mesure fixe ; elle est comptée pour 5 ânées, soit 5 fois 96 litres.

2. BB. 182, f° 338. Liste des exemptions pour l'octroi de 1632.

3. Il ne semble pas que les échevins et le prévôt aient payé régulièrement l'octroi. Les exemptions extraordinaires apparaissent rarement au jour, si ce n'est dans le chiffre de la somme remboursée au fermier. Voici pourtant un exemple : le 17 mars 1633, la ville accorde 20 pièces à M. de Chaponay. Il fait savoir que « lad. quantité ne suffisait pour l'usage de sa maison et famille, et que pour le moins lui convenait 30 pièces ». Le Consulat consent le 6 avril 1634 (BB. 185, f° 70).

4. CC. 1899. Compte du receveur.

rendus nécessaires ; ce sont eux qui pâtissent des offices qui les entravent dans toutes les démarches de leur vie. Ils ne rencontrent quelque appui auprès de leurs défenseurs naturels qui, eux, se sont mis à l'abri, que parce que leurs souffrances entraînent un malaise dont tout le monde souffre, et parce que leur ruine totale appauvrirait les privilégiés eux-mêmes qui ne subsistent que par eux, qui vivent de leur activité et de leur travail. Aussi y a-t-il dans les mauvais traitements qu'ils subissent une limite qu'on ne peut dépasser sans danger. Et pourtant, on l'a franchie ; car c'est une plainte incessante sur la dépopulation de la ville, la misère des hôpitaux qui regorgent d'indigents, les foires désertes, les métiers silencieux...

IV.

Le roi de France venait fréquemment à Lyon. Sa visite était jadis une occasion de lui parler, de l'entretenir des affaires de la ville, de lui demander quelque soulagement. On en perdit l'habitude sous le ministère de Richelieu. On ne songea plus à réclamer, ou on n'osa plus. Le roi, d'ailleurs, n'invite plus aux confidences, car il ne se laisse plus lui-même aller au bavardage d'autrefois. D'année en année, sa politique est plus secrète. Il annonce de loin en loin un grand résultat, une victoire, mais il se tait sur tout le reste. On chante alors un *Te Deum* à Lyon, on allume un feu d'artifice, mais on s'abstient de commentaires. Et puis, quand il vient, le roi séjourne peu, et son ministre le suit de très près. Or, Richelieu est de ces hommes avec qui on ne discute pas. Les réceptions sont simples et rapides. On échange des compliments, on fait ensuite les cadeaux habituels. Le roi, taciturne, se rend à l'archevêché ou au cloître d'Ainay, et ne se montre guère. La reine est aimable [1].

1. Le prévôt des marchands lui offre à son voyage de 1632 une corbeille de melons et de confitures, « le tout couvert de fleurs d'orange et de jasmins d'Espagne, et encore des bouquets de fleurs, dont S. M. l'ayant remercié aurait dit que cela était très beau, et aurait pris un desdits bouquets qu'elle aurait attaché sur sa robe, en place d'un autre qui y était et qu'elle jeta bas, et dit au prévôt de donner les autres à Mesdames de Chevreuse et de Montbazon qui étaient auprès d'elle ». (BB. 182, fos 182-186, 4 et 5 sept. 1632).

Richelieu est l'objet de toutes les curiosités. C'est à lui qu'on fait les plus longs discours. Il répond avec brièveté et bonne grâce. Au prévôt qui lui parle, en 1632, de son « incomparable gouvernement », il répond simplement : « Mon gouvernement ne vise qu'au bien du service du roy et du général du royaume. » En 1639, le compliment du prévôt est d'une éloquence fort ampoulée : « Puisque les Anciens ont mis Atlas au nombre de leurs dieux,... nous devons rendre les mêmes honneurs à Votre Éminence, puisque, par ses intelligences surnaturelles, elle fait agir tout ce royaume, même remuer toute la terre, aussi facilement que si elle la portait dans ses mains... » Richelieu sourit et dit : « Je ne sais que répondre à vos civilités, sinon que je voudrais avoir le pouvoir que vous me donnez pour l'employer à vous servir [1]. » Ce qui est caractéristique aussi, c'est que, avant le cardinal-duc, on n'a jamais complimenté de telle sorte un ministre, le roi présent. On sent très clairement qu'il est le détenteur de la force et le maître de l'action. Sa présence inspire le respect et la crainte. Et ces sentiments s'accroissent d'année en année. On sent que l'homme est de ceux qui sont nés pour conduire les hommes, et qui n'acceptent les conditions de personne.

Les dernières visites de Richelieu à Lyon le montrent entouré d'un appareil plus saisissant, qui écarte de lui les hommages comme des importunités inutiles. En février 1642, il n'apparaît que pour célébrer lui-même, à Saint-Jean, le *Te Deum* en l'honneur de la victoire de Guébriant. Durant toute la cérémonie, le canon tonne de minute en minute. Puis, c'est le dernier passage, en septembre. On n'entend même plus la voix du cardinal-duc. Il est mourant : on n'aperçoit plus que la silhouette de « l'homme rouge qui passe ». Sa litière immense, couverte de damas, où sa table de travail est placée près du lit où il se meurt, est portée, du bateau qui l'amène de Valence à l'abbaye d'Ainay, sur les épaules de vingt-quatre gentilshommes, tête nue. Les portes étant trop étroites pour le laisser passer, on abat un pan de mur. Richelieu entre par la brèche, tandis que les échevins et le prévôt des marchands s'inclinent sans dire un mot. Richelieu est tout seul avec ses deux prisonniers, Cinq-Mars et de

1. Péricaud, *Notes et doc.*, 19 septembre 1639.

Thou. Il quitte la ville, dans le même silence, tandis que l'on monte, aux Terreaux, l'échafaud des derniers conspirateurs.

On ne le regretta pas. A sa mort, un libelliste lyonnais fit courir ce quatrain :

Ci-gît que personne ne pleure
Ce grand et fameux cardinal.
S'il est sauvé, il n'est pas mal ;
S'il est damné, à la bonne heure !

Un autre, rimant un sonnet, faisait dire au cardinal :

J'ai vécu sans pareil, et régné sans égal.
On admire partout mes vertus et mes vices.
Mes desseins comparés avecque mes services,
Font douter si j'étais souverain ou vassal.

Quoi que j'aie entrepris, soit de bien soit de mal,
J'ai toujours rencontré de fidèles complices,
Et le ciel et l'enfer me furent si propices
Qu'on doute quel des deux me nomma cardinal.

J'ay fait régner le fils, j'ai fait bannir la mère,
Et, si j'eusse vécu, j'aurais perdu le frère
Pour, de la France, seul, gouverner le timon.

Tous ceux qui m'ont choqué ont senti ma puissance.
Pour dompter l'Espagnol, j'ai ruiné la France,
Jugez si j'en étais ou l'ange ou le démon [1].

L'agent de la ville à Paris, Chanu, a soigneusement fait son métier de reporter pour renseigner le Consulat sur les derniers moments du ministre. Il a vu le roi entrer au Palais Cardinal ; Mazarin, très affairé dans la cohue des curieux, l'introduisant dans la chambre du mourant. Richelieu n'a, dit-il, parlé à son roi que des affaires de l'État ; il lui a donné quatre ou cinq feuilles de papier : « Aucuns disent que c'était les moyens de faire la paix ou de continuer la guerre. » Le Roi sort. Mazarin le conduit dans la galerie des

1. Péricaud, *Notes et doc.*, 4 décembre 1642. D'après le ms. de la Bibl. de Lyon, nº 664.

hommes illustres. Louis XIII regarde longuement les portraits, et Mazarin lui en explique les devises. Richelieu mort est exposé ; la foule défile devant lui. On chuchote beaucoup. Il a, dit-on, laissé un testament où il révèle au roi que 60 millions sont déposés au Havre, à Brest, à Brouage ; 40 millions sont au roi, réservés « pour, en cas de nécessité, secourir l'État » ; 20 millions sont de la fortune personnelle de Richelieu ; il la donne à son maître.

Le populaire est, à coup sûr, bien mal informé. Mais ce qu'il pense est plus intéressant que ce qu'il sait. Ses racontars sont significatifs : il ne vient pas à son esprit qu'un tel homme ait pu avoir à son lit de mort une parole, une préoccupation étrangère au « bien de l'État ». On sent confusément que son dur gouvernement avait une excuse plus haute qu'un caprice vulgaire. Les coups qu'il avait portés étaient rudes, mais il n'avait pas frappé sans raison. Les Français avaient souffert dans leurs personnes et dans leurs biens ; mais la France avait grandi, parce que le ministre avait tendu ses forces et ses ressources vers l'extérieur, parce qu'il avait tout subordonné à ses grandes vues européennes. Aussi, ses procédés même de gouvernement avaient-ils commencé de transformer l'âme de la nation qui les avait subis. Richelieu était apparu, non comme le serviteur d'un roi, mais comme le moteur d'une force abstraite et anonyme dont le roi n'était que l'incarnation vivante, d'une force qui avait toutes les exigences parce qu'elle s'attribuait tous les droits, illimitée et irrésistible, abstraite et anonyme, la force de l'État. Sans rien changer d'essentiel au mécanisme du gouvernement, il avait à ce point changé les habitudes du roi, que la monarchie traditionnelle en était toute transformée. Avant lui, les sujets du roi s'imaginaient encore que, sauf le cas « d'un commandement fait de la bouche du roi », leurs chartes, leurs privilèges avaient une valeur qu'aucun agent du roi n'avait le droit de méconnaître. Richelieu leur prouva qu'ils se trompaient, qu'aucun individu, aucune communauté, si protégés qu'ils crussent l'être par des textes et des parchemins, ne pouvait prétendre à un droit antérieur ou supérieur au pouvoir des agents de l'État. Les Lyonnais eurent le mérite de comprendre assez vite, et de se le tenir pour dit.

S. Charléty.

Un projet d'organisation du travail en 1848

Dans sa séance du 25 mai 1848, l'Assemblée nationale avait décidé l'ouverture d'une « enquête sur la question du travail agricole et industriel sur toute l'étendue du territoire de la République ». Cette enquête devait s'organiser dans chaque chef-lieu de canton sous la présidence du juge de paix assisté d'une commission composée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons.

Il ne semble pas que les réponses au long questionnaire envoyé par l'Assemblée aient été conservées ; l'une d'elles cependant, accompagnée d'un curieux projet de décret, nous est parvenue : Symphorien Berthelot, cordonnier, était dans le besoin en mars 1852; il écrivit au Prince-Président pour lui demander une audience qui lui permettrait d'exposer ses vues sur l'amélioration du sort des ouvriers : il lui avoua qu'il avait adressé une requête à « M. Jérôme Bonaparte son oncle » qui lui avait répondu : « Vous ferez bien d'envoyer votre projet au Président de la République qui s'occupe d'une manière particulière de tout ce qui regarde l'amélioration de la classe ouvrière » ; à sa lettre il joignait une copie des réponses qui avaient été faites par le canton d'Auxerre à l'enquête de 1848, et d'un *projet de décret* qu'il avait élaboré avec le juge de paix d'Auxerre, décret qui organisait le travail en France. Symphorien Berthelot reçut du directeur de l'agriculture et du commerce une lettre de remerciements, mais le Prince-Président ne lui donna pas audience. C'est le projet de décret qui est publié ici.

Ch. Schmidt.

Projet de décret proposé par moi à la suite de l'enquête du travail et à la suite de l'enquête du même procès-verbal le 24 septembre 1848, rédigé par le juge de paix d'Auxerre dont j'ai fait partie de la rédaction[1].

Il est créé au ministère des Travaux publics une division spécialement affectée aux travailleurs de toutes les conditions, laquelle s'occupera des intérêts de tous les citoyens qui vivent de leur travail, aussi bien ceux qui exercent une profession libérale que ceux qui se livrent à l'industrie.

Cette division correspond avec toutes les communes de France par l'intermédiaire des préfets, sous-préfets et maires. Dans chaque mairie un

1. Arch. nat., F^{12} 95 199.

registre est ouvert pour recevoir les demandes des ouvriers sans travail, ainsi que des maîtres qui ont besoin d'ouvriers.

L'ouvrier qui se présente à l'État, afin d'obtenir du travail, doit faire connaître toutes les circonstances propres à éclairer le patron qui peut avoir besoin de ses services, son domicile, son âge, sa profession, depuis combien de temps il l'exerce, les certificats attestant sa capacité et même sa spécialité dans la profession qu'il exerce.

De plus, tout ouvrier s'engage à accepter immédiatement le travail auquel il peut être appelé par l'État, soit directement quand l'État pourra l'employer, soit indirectement quand l'État l'adressera aux particuliers.

Les travaux de l'État s'exercent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais toujours sous la direction du gouvérnement.

Le maître qui demande un ouvrier à la division des travailleurs s'engage à payer à l'État 1/20 du prix du salaire. Cette portion du salaire est employée à payer les frais de route dans le cas où l'ouvrier serait obligé de passer d'une résidence à l'autre; elle servira en même temps à l'assister dans le cas de maladie ou de chômage.

Le maître doit déclarer le temps pendant lequel il présume pouvoir occuper l'ouvrier qu'il demande à l'État afin que cet ouvrier ne soit pas exposé souvent à faire de grands déplacements pour un travail de courte durée.

Il y aura dans chaque commune un *comité formé mi partie des maîtres et des ouvriers et présidé par le maire* pour juger toutes les questions qui pourraient donner lieu à des contestations entre les maires et les ouvriers; et aussi pour surveiller les intérêts des ouvriers dans leurs rapports avec l'État.

Dès que ce système de placement serait organisé, s'il était appliqué dans toutes ses conséquences, il ne laisserait pas un seul ouvrier sans travail. En effet, les ouvriers qui encombrent les grandes villes pourraient être répartis immédiatement dans toutes les localités de la France qui réclament des travailleurs; de même que dans telles circonstances données les ouvriers des campagnes pourraient être temporairement transportés dans les grands centres de population; et s'il était démontré que la France n'a pas assez de travaux à donner à tous ses enfants pour les nourrir, force serait de recourir à la colonisation et le gouvernement prendrait des mesures nécessaires pour la rendre efficace.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

Docteur Cabanès. **Les morts mystérieuses de l'histoire.** Paris, A. Maloine, 1901. In-8, xviii-538 p.

Sans doute M. le professeur Lacassagne, qui a signé la préface du livre de M. le Dr C., a raison de se demander s'il est « indifférent de savoir que Louis XI avait des phobies, que Louis XIII était aboulique et Louis XV un hypocondriaque toujours ennuyé, sans cesse en quête de distractions nouvelles ». M. le Dr C. peut espérer d'avoir satisfait cette curiosité dans la nouvelle série d'études qu'il offre aujourd'hui au public, et qui comptera bientôt les *Fous de l'Histoire* et les *Poisons dans l'Histoire*. On connaît la méthode du Dr C. Elle n'est point toujours parfaite, en dépit de l'appareil d'érudition dont elle s'enveloppe sagement ; à prouver le plus léger détail, M. le Dr C. emploie un nombre vraiment respectable de références qui ne sont pas toujours malheureusement du meilleur aloi, et il alourdit ses dissertations, où la terminologie technique n'est que déjà assez gênante pour le lecteur non spécialiste, par des rééditions de textes qui traînent un peu partout. Cela dit, nous devons reconnaître que, si, avec une louable probité, il reconnaît que Philippe Ier est mort « de causes inconnues », il apporte pour l'histoire si controversée de Louis XVII des appréciations, des textes et des faits nouveaux (p. 416 sqq.). Pour les autres rois de France qui ont, si l'on peut ainsi parler, défilé sous son scalpel, il donne bien peu de nouveau et de vraiment intéressant, et, par là, on peut se demander si ce livre, qui se lit, somme toute, avec agrément, peut rendre des services réels à l'historien. On savait déjà qu'Henri IV avait été assassiné par Ravaillac, et quelle a été l'action de ce fait sur l'évolution historique de la France au xviie siècle : que nous importe maintenant qu'on ait tenté — et même qu'on y ait réussi — de mesurer la profondeur de sa plaie au poumon gauche ? Toutefois nous serions fâché que M. le Dr C. ne continuât de chercher avec la curiosité et les efforts que l'on sait la solution de tant de problèmes historico-médicaux qui l'intéressent : si l'histoire doit retirer de ses

études un profit qui n'est pas énorme, il aura la satisfaction d'avoir poursuivi, dans un domaine restreint, avec des moyens d'investigation délicats, un peu de vérité, — dont il n'a que l'ambition fort naturelle d'amplifier l'importance. — Georges BOURGIN.

XVIe SIÈCLE

Carlo CAPASSO. **La politica di papa Paolo III e l'Italia.** Tome Ier. Camerino, Savini, 1901. In-8, XI-436 p. (portrait)

Le livre de M. Capasso est la première partie d'un grand travail qui comprendra tout le pontificat de Paul III : il traite seulement des événements qui se sont produits entre 1534 et 1538, de l'élection du pape à l'entrevue de Nice et à la trêve de Dix ans. L'ouvrage promet d'être considérable et d'une extrême importance. Bien que l'auteur ait surtout en vue l'Italie, il n'a pu voir clair dans la politique du pape sans s'occuper aussi des rapports de Paul III avec les autres puissances, avec l'Empire, l'Espagne, et la France, puisqu'en définitive toute l'histoire de ce temps est dominée par la rivalité de Charles-Quint et de François Ier à propos d'une terre italienne, le Milanais. C'est donc dire que l'historien du règne de François Ier devra consulter ce livre : il y trouvera des renseignements précieux tirés de documents inédits et des vues claires sur l'ensemble de la politique de l'Europe d'alors.

Nous ne saurions avoir la pensée de résumer, même à grands traits, le contenu de cette importante étude : ce serait vouloir passer en revue tous les grands événements qui se sont produits entre 1535 et 1538. Il nous suffira d'en indiquer l'idée générale, de montrer sur quelles bases solides a été établi ce travail et les lacunes que, à notre sens, on y pourrait relever.

La politique de Paul III a été dominée par la préoccupation du salut de la chrétienté sérieusement menacée par les progrès des Turcs. Pour arrêter l'infidèle, il fallait lui opposer toutes les forces chrétiennes, d'où la nécessité de l'union entre les princes chrétiens, entre l'Empereur et le Roi Très Chrétien en particulier. C'est le but auquel Paul III tendra toute sa vie : pour y mieux arriver il devait, au contraire de Clément VII, demeurer neutre, strictement, entre les deux souverains. Outre qu'elle lui était commandée par les circonstances, cette neutralité était parfaitement conforme au caractère naturellement irrésolu, temporisateur du

pape, à la situation et, somme toute, aux véritables intérêts de l'Italie, qu'il désirait soustraire aussi bien aux Français qu'aux Espagnols. En conséquence, M. C. distingue trois périodes dans la politique de Paul III : une période de préparation (1534-1538) dans laquelle le pape sauvegarde tant bien que mal sa neutralité entre le roi de France et l'Empereur qui, par offres ou par menaces, s'efforcent de l'attirer chacun de son côté, et dans laquelle, à défaut de la paix qu'il recherche, il obtient une trêve de dix ans dont il se contente ; c'est l'objet de ce premier volume. Dans une seconde période (1538-1544), Paul III tâche de transformer en paix définitive la trêve de Dix Ans, malgré la tendance de François Ier et de Charles-Quint à régler leurs affaires en se passant du pape. Enfin une dernière période (1544-1549) voit Paul III, effrayé par la puissance grandissante de l'Empereur, abandonner son ancienne politique pour pencher décidément du côté de la France.

Pour démêler l'écheveau passablement compliqué de toutes les affaires politiques auxquelles la papauté a été mêlée, M. C. a suivi la seule méthode qui puisse donner des résultats clairs et probants : la méthode chronologique. Il a passé en revue tous les événements, dans leur ordre de succession ; et de la sorte, il a pu montrer la véritable liaison des faits et la répercussion des uns sur les autres. Lorsque l'ouvrage sera complet, on aura un exposé précis et détaillé de la plus grande partie de la politique européenne entre 1535 et 1549. La partie que l'auteur nous donne aujourd'hui nous fait bien augurer de celles qui suivront.

M. C. a pris pour base de son travail les documents qu'il a trouvés en abondance à Parme dans l'*Archivio Farnesiano*, complétés par ceux du *Grande Archivio Farnesiano* de Naples et divers autres dépôts de Florence, Modène, Mantoue, Rome et Venise. Comme on le voit, il a utilisé beaucoup d'inédit, mais il n'est pas sorti des archives italiennes. Il ne s'en cache pas du reste et en donne la raison. « Il y avait à examiner les matériaux étrangers, en particulier ceux de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne. Pourtant je me suis borné aux grandes collections publiées jusqu'à ce jour, et parce que l'occasion m'a manqué de voir personnellement les documents, et aussi à cause de la nature du travail qui a trait à la politique de Paul III, surtout dans ses rapports avec l'Italie. » (p. 53).

C'est précisément sur ce point qu'on pourrait chercher chicane à l'auteur. On ne voit pas qu'il ait fait souvent usage par exemple des documents espagnols publiés par Gayangos, *Calendar of State Papers Spanish,* tomes V et suiv. Quant aux documents français, M. C. ne les a connus que par Ribier et surtout par Charrière, ce qui est à peine suffisant. Ce que ce dernier a publié de la correspondance de nos ambassa-

deurs à Rome ou à Venise, *in extenso* ou par extraits, se rapporte surtout aux affaires d'Orient : il a laissé de côté — sauf quelques rares exceptions — tout ce qui ne concernait pas cet objet, malgré l'intérêt que cela aurait présenté pour la politique générale. De plus, la publication de Charrière est loin d'être sans reproches : elle paraît avoir été établie plutôt d'après des copies que d'après les originaux, et on peut y relever un certain nombre d'erreurs d'attribution ou — ce qui est plus grave — de date. Peut-être aurait-il été bon de se reporter à la source même, ce qui aurait été d'autant plus aisé que presque tout ce qui nous reste des dépêches de nos ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires à Rome et à Venise se trouve rassemblé dans quelques volumes : la correspondance de Ch. Hemart de Denonville, évêque de Mâcon avec Montmorency (Bibl. nat., fds fr. 3053) — avec Jean du Bellay, Dupuy 303, (et en copie, Bibl. nat. fds fr. 5145), — celle de Jean du Bellay dans sa mission de juin 1535 à février 1536, dans Bibl. nat., fds fr. 5499[1]; — celle de l'évêque de Lavaur, dans Dupuy 265. Il convient cependant d'ajouter que le dépouillement de ces correspondances n'aurait pas beaucoup changé, au moins dans ses grandes lignes, l'exposé de M. C., mais il lui aurait tout de même permis de rectifier certains points de détail et de confirmer certaines assertions qu'il n'a pu fonder que sur des témoignages italiens et, si je puis dire, unilatéraux. L'ouvrage eût gagné sinon en originalité, du moins en solidité. Tel qu'il est, il fait grand honneur à son auteur et nous souhaitons que M. C. nous donne bientôt la suite de la Politique de Paul III entre 1538 et 1549[2]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Ajoutons quelques détails à ce que dit M. Capasso du départ de Rome de Jean du Bellay, en février 1536. Le cardinal était encore à Rome le 22 février, car ce jour-là il écrit au roi, en compagnie de l'évêque de Mâcon (Cf. Bibl. nat., fds fr. 3020, f. 47). Il dut partir dans les derniers jours de février, car le 4 mars (le texte porte par erreur le 4 février), l'évêque de Mâcon lui écrit, de Rome : « Vos gens ont si bien joué leur personnaige que vostre partement n'a esté sceu jusques à jeudi apres disner, en quoy je vous asseure que les ministres de l'Empereur sont en grand peine » (Dupuy, 265, f. 166). Ce départ *incognito* devait avoir été concerté avec le pape, comme le suppose M. C. (177-178), et d'après certains passages de lettres de Raince, J. du Bellay serait parti pour aller informer au vrai le roi de l'état réel des choses et revenir aussitôt. Raince écrit en effet à J. du Bellay le 9 mars 1536 (il a lu au pape les lettres de Jean) : « Sa Saincteté s'en print à rire, qui actend vostre retour en singulière dévotion pareillement tous les amys et serviteurs du Roy, lequel je croy estre esclarcy de l'abbuz en quoy il estoit entretenu sur cette belle praticque d'accord qu'on tenoit tant secrette que les petitz enfans en alloient à la moustarde... » (*Ibid.*, f. 324). Le cardinal arriva à la cour vers le 9 ou 10 mars et ce n'est qu'à la fin de ce mois qu'il fut décidé que J. du Bellay demeurerait à la cour. (Cf Raince, du 5 avril, *ibid.* ff. 321-322.). On décida d'envoyer à sa place le cardinal de Lorraine qui se mit en route pour l'Italie vers le milieu d'avril 1536.

2. A ce grand ouvrage sur la politique de Paul III on peut rattacher la note du même M. Capasso sur *Firenze, Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte Pontificia* (Camerino, Savini,

XVIIIe SIÈCLE

P. P. Bliard, S. J. **Dubois Cardinal et premier Ministre (1656-1723).** Tome Ier. Paris, Lethielleux, 1901. In-8, 428 p.

Le 1er volume que M. B. vient de consacrer à l'abbé Dubois apportera aux historiens un résumé assez fidèle, sinon nouveau (après les travaux de MM. Aubertin et Wiesener) d'un certain nombre de correspondances des Archives des affaires étrangères et de documents anglais. Ils pourront y suivre les principales étapes de la carrière de l'abbé jusqu'à la guerre d'Espagne. Mais l'histoire critique de la vie de Dubois reste encore à faire.

La 1re partie du livre de M. B., qui traite des débuts de l'abbé Dubois jusqu'à la Régence, est la plus neuve et la plus intéressante. Qu'il y ait plus que de l'exagération dans les témoignages de Torcy, de Saint-Simon, de d'Argenson, de Voltaire, sur Dubois, et qu'il ait été autre chose que le plus corrompu des prêtres et le plus bas des intrigants, il faut savoir gré à M. B. d'avoir tenté de le montrer. Restait à côté du Dubois légendaire à faire revivre le Dubois historique. Il n'y a qu'imparfaitement réussi. Sans doute en dehors des témoignages haineux de ses ennemis, il y a peu de documents concernant l'abbé pendant cette période ; du moins connaissons-nous ses appuis, les affaires et les intrigues où il a été mêlé, les progrès de sa fortune, et peut-on, en rapprochant ces éléments, faire vivre un Dubois qui ne soit pas très différent de la réalité. Il ne se dégage pas des chapitres de M. B., qui prend trop le contre-pied des détracteurs de Dubois, et qui est plus préoccupé de plaider pour son personnage que de montrer la complexité, l'étonnante souplesse, l'habileté sans scrupules du « petit homme délié » dont parle Saint Evremond.

Avec la Régence, Dubois passe au premier plan. M. B. étudie son rôle dans la négociation de la Triple alliance, dans celle de la Quadruple alliance et dans la rupture avec l'Espagne. Toute cette partie de son ouvrage est superficielle. On n'y trouve ni une documentation complète, ni une méthode critique assez rigoureuse.

1901, in-8, 24 p.), dans laquelle il examine la part qu'eut la cour pontificale dans les événements qui agitèrent Florence en 1537. Qu'à ce propos il nous soit permis d'attirer l'attention des historiens français qui s'occupent du règne de François Ier sur le rôle considérable joué dans la politique française par les *fuorusciti* italiens, de Milan, de Florence, de Naples et même de Sicile. En démêlant les intrigues de ces bannis, on pénétrerait les dessous d'un certain nombre d'événements, de missions diplomatiques et d'expéditions militaires qui ne furent pas sans conséquence pour l'histoire générale.

M. B. a utilisé presque exclusivement pour cette période les correspondances d'Angleterre et de Hollande au ministère des affaires étrangères, les papiers de l'ambassadeur anglais Stair, quelques documents du Record Office, entre autres la correspondance de Stanhope et de Townshend, plusieurs lettres publiées par Coxe dans sa « Vie d'Horace Walpole ». C'est donc par les dépêches de Dubois et les documents anglais, presqu'uniquement,que M. B. connait et apprécie les grands actes diplomatiques de cette époque. Il est déjà d'une mauvaise méthode critique de se faire une opinion sur l'alliance franco-anglaise d'après les seuls témoignages des intéressés. Mais ce qui semble beaucoup plus grave, c'est que M. B. étudie les rapports de la Régence avec Philippe V, les puissances du Nord et de l'Orient, et avec l'Empire, à travers les lettres de Dubois et des ministres anglais. La politique d'Albéroni en France pendant le séjour de Dubois à Londres (p. 294 à 304), sa diplomatie en Angleterre au début de l'année 1718 (p. 309), sa dernière tentative auprès du Régent au moment où la Quadruple alliance va être signée (p. 320-324), sont exposées par M. B. sans citer, je ne dirai pas des sources espagnoles, mais même les dépêches de notre envoyé à Madrid. De même pour l'Autriche, au moment de la négociation de la Quadruple alliance (p. 311 et suivantes). M. B. ne cite que quelques dépêches de du Bourg chargé d'affaires à Vienne, et visiblement il s'en préoccupe peu. Les lettres écrites de Londres par Dubois, les relations de Schaub envoyé par Stanhope à Vienne occupent toute son attention. Pour les affaires du Nord, qui sont capitales dans l'histoire de l'alliance anglaise, M. B. les a laissées de côté, ou peu s'en faut. Une citation d'une lettre de Stanhope (p. 188) sur les dangers d'une rupture entre les Danois et les Moscovites, un court exposé de l'opinion de Dubois sur l'alliance russe en 1716 (p. 259 et 260), une indication que le Régent travailla au début de 1717 à disposer le czar à l'évacuation du Mecklembourg (p. 264), paraîtront insuffisants pour une question dont M. B. entrevoit pourtant l'importance (p. 188). Il n'est pas jusqu'aux sources anglaises, dont il se sert de préférence, que M. B. n'ait insuffisamment connues. Il ne paraît pas avoir mis en œuvre plusieurs documents fort importants publiés par M. Wiesener.

Les conséquences de la documentation trop limitée de M. B. apparaissent nettement dans son ouvrage. Il met en pleine lumière tous les arguments que Dubois a invoqués pour défendre sa politique. Il considère que cette politique a sauvegardé la paix menacée dans le Nord par la Russie, en Italie par l'Espagne, qu'elle a maintenu les traités d'Utrecht dans la mesure où ils pouvaient l'être, et qu'en ce sens elle a été la con-

tinuation de la politique de Louis XIV. Mais une pareille conclusion ne peut être fondée que si la sincérité de Dubois elle-même est établie. A-t-il exposé les desseins des ennemis de la paix tels qu'ils étaient véritablement ? A-t-il travaillé sans arrière-pensée pour la France ? Tant que ces questions n'auront pas été résolues par une étude critique, les appréciations de Dubois sur lui-même resteront suspectes. Or elles ne le sont nullement dans l'histoire de M. B.

Une idée essentielle en effet, que M. B. s'efforce de mettre en valeur, comme Dubois s'en est servi lui-même pour toute sa politique, est que les desseins d'Albéroni et les moyens qu'il voulait employer sont la justification de l'alliance anglaise. Dans ces conditions, s'il ne s'agissait pas pour M. B. d'écrire une histoire d'Albéroni en même temps que celle de Dubois, on aurait voulu avoir le sentiment en le lisant qu'il en possédait les éléments essentiels, et qu'une des idées principales de son livre est autre chose qu'une hypothèse. Or il apparaît que M. B. est fort prévenu contre Albéroni, et que dans la plupart des cas cette prévention n'est pas justifiée par un examen suffisamment critique. Par exemple (p. 274 et 275) M. B. estime, qu'au moment du conflit entre l'Espagne et l'Empereur, « l'Angleterre se met loyalement à l'œuvre pour rétablir la paix, mais que l'Espagne prise de vertige ferme obstinément l'oreille à toute parole de sagesse ». La diplomatie d'Albéroni à la cour de France n'a d'autre but « que de faire avorter la paix à tout prix » et quand Albéroni déclare qu'il accepterait la médiation de la France, mais de la France seule, c'est « une insinuation ». Si M. B. avait étudié les rapports de l'Espagne et de l'Angleterre depuis le traité d'Utrecht, le traité de commerce de 1716, les conflits que soulevait en Amérique l'application du traité d'Utrecht, enfin la politique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Empereur et en Italie, il se serait moins étonné de la défiance d'Albéroni pour les bonnes intentions anglaises. En tout cas, il est mal fondé d'apporter ces affirmations sans avoir procédé à cet examen. Prenons un autre exemple. M. B. est très sévère pour le gouvernement de Philippe V au moment de la conclusion de la Quadruple alliance. Sans doute il est forcé de reconnaître que dans cette sorte de directoire destiné à imposer la paix entre l'Empereur et l'Espagne, et où l'Empereur figurait en bonne place, « le plus fort dictait la loi au plus faible avant de l'avoir vaincu », mais il ajoute que « c'était pour lui épargner des conditions plus dures auxquelles ses imprudences le condamnaient fatalement » (p. 342). Est-il donc vrai que la modération qui n'existait pas dans le langage des alliés existait dans leurs propositions ? On pourrait le croire en lisant (p. 339) l'exposé que M. B. nous présente de la Quadruple alliance. Mais nous apprenons

incidemment vingt pages plus loin, à propos des affaires de la Hollande, qu'il y eut au traité de la Quadruple alliance des articles secrets. M. B. n'en fait connaître qu'un seul, le huitième. Il faut avouer qu'il est un correctif significatif aux concessions faites précédemment à l'Espagne, puisque, si l'Espagne ne se soumettait pas dans un délai de trois mois, on lui retirait au moment de la paix tout ce qu'on lui avait accordé, et qu'il prend une singulière valeur, quand on songe que la guerre entre l'Espagne et l'Empereur était déjà commencée et que l'Empereur se croyait assez assuré de l'Angleterre, et par son intermédiaire de la France, pour désigner le duc de Lorraine comme duc éventuel de Toscane. Pourtant M. B. ne fait que le citer, et n'en tire pas d'autre conclusion, relativement à l'esprit qui présida à la formation de l'alliance. Il serait facile de relever plusieurs autres indices des préventions insuffisamment justifiées de M. B. contre l'Espagne. Pourquoi, entre autres, avant d'invoquer en faveur de Dubois le témoignage de l'ambassadeur d'Espagne à Londres Montéléon (p. 394), M. B. n'a-t-il pas cité et discuté l'opinion de Saint-Simon qui le dépeint comme d'une partialité avérée pour les Anglais et l'auteur responsable du traité anglo-espagnol de 1716 ? Pourquoi ce parallèle de Dubois et d'Albéroni conçu selon les procédés de l'ancienne rhétorique (p. 391), où l'Espagnol invraisemblablement brouillon et fourbe sert de repoussoir au grand politique et au grand patriote français ?

Si un examen trop peu critique de la politique espagnole ne permet pas à M. B. d'établir solidement des conclusions sur la politique défensive de l'abbé Dubois, a-t-il du moins démontré que Dubois s'était préoccupé avant tout des intérêts de la France ? Plusieurs contemporains et un certain nombre d'historiens ont estimé que Dubois avait été surtout soucieux des intérêts du Régent. On regrette que M. B. n'ait ni abordé franchement ni serré de près une question aussi essentielle. Les textes qui montrent la préoccupation constante de l'abbé pour les avantages particuliers de son maître abondent dans son ouvrage (p. 159, 184, 242, 243, 296, 301, 313, 341). Aussi bien M. B. ne nie-t-il pas que Dubois ait personnellement rendu service au Régent, mais son opinion est la suivante : « En travaillant pour le royaume, le Régent avait la bonne fortune de travailler aussi pour lui-même » (p. 244). Il semble que M. B. veuille dire par là que les intérêts du royaume et ceux du Régent étaient les mêmes, mais il n'en resterait pas moins vrai selon lui que les intérêts du royaume auraient inspiré Dubois, et que les services rendus au Régent seraient la conséquence et non le but de sa politique. Sans entreprendre ici une analyse de la politique particulière du Régent dans ses rapports avec la politique générale de l'Europe, nous sommes en droit de faire

remarquer que bien des textes cités par M. B. paraissent contradictoires à son hypothèse, et qu'il n'aurait pas été sans intérêt pour le lecteur qu'il les lui expliquât au lieu de les présenter comme au courant de la plume. Par exemple (p. 243), contre le témoignage si précis de Stanhope et non seulement de Stanhope, mais aussi des ministres anglais (p. 190), que la garantie de la Succession de France était le réel motif qui poussait le Régent à rechercher l'alliance anglaise, M. B. invoque le témoignage « catégorique » de Dubois dans une lettre à d'Huxelles « que le Régent lui avait ordonné de conclure le traité d'alliance sans faire mention de la succession à la couronne de France ». Si M. B. avait cité certains passages essentiels de la longue dépêche de Stanhope à lord Méthuen du 24 août 1716 (Wiesener, t. Ier, p. 307 et sq.) et la lettre de Dubois du 23 août (Wiesener, p. 313), on aurait pu constater qu'il n'y avait pas là de contradiction. Si Dubois ne demanda pas que cette garantie fût stipulée expressément, il insista pour que le roi d'Angleterre garantît le traité d'Utrecht dont le sixième article contient tout ce qui concerne la succession de France. Il trouvait cette solution plus avantageuse qu'un traité secret qui eût été vite divulgué en Hollande et en Angleterre. De même lorsque Dubois dans ses lettres au Régent combat l'influence que la diplomatie espagnole semble conquérir dans son entourage, M. B. estime que, pour l'abbé, il y va des intérêts les plus précieux de la France (p. 298). Il y a pourtant dans ses lettres (p. 296 et 301) des passages caractéristiques sur les intérêts personnels du Régent. « Si la succession de France s'ouvre pendant les guerres qui vont ensanglanter l'Europe vous vous trouverez sans ressources au dedans et au dehors ». Dans le même ordre d'idées les documents qui se rapportent à la mission de Schaub à Vienne mériteraient d'être étudiés de près (ses instructions, p. 313, la lettre de Dubois à Schaub du 1er mars 1718, p. 314, la lettre de Saint Saphorin à Dubois du 12 mai 1718, p. 321). Ces documents et d'autres qu'on pourrait encore citer manifestent que la politique personnelle du Régent a bien existé et qu'elle a eu une importance capitale. Pourtant M. B. la laisse presque entièrement dans l'ombre.

Dans ces conditions, le livre de M. B. est, quelque désintéressées qu'aient été ses intentions, par le fait d'une documentation orientée dans un seul sens, une thèse singulièrement partiale en faveur de l'abbé Dubois. A défaut des arguments et des exemples que nous avons invoqués, la condamnation par M. B. de tous les politiques qui ont combattu les idées de Dubois, dont plusieurs n'étaient pas des hommes de parti et dont quelques-uns furent ses amis (Iberville, Châsteauneuf, Nancré), son indulgence pour les marques de condescendance de l'abbé vis-à-vis des

Anglais, qui permirent au gouvernement anglais « d'apprendre comme une victoire et un triomphe » (p. 383) l'élection de Dubois comme secrétaire d'état des affaires étrangères, suffiraient pour en convaincre le lecteur. — P. MURET.

Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczynska (1754-1766), publiées avec une étude, des notes et un fac-similé par Pierre BOYÉ. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1900. In-8, 172 p.

Les lettres de Stanislas à Marie Leszczynska, conservées avec un certain nombre de lacunes et de mutilations aux Archives Nationales, peuvent se diviser en deux séries qui présentent un contraste assez frappant. La première, de 1733 à 1766, correspond à la vie d'action et d'aventures de Stanislas. Son intérêt est surtout politique et militaire. Dans ces billets, écrits à la hâte entre deux batailles, sur des chiffons de papier, pêle-mêle de latin, de français, de polonais, de chiffres et de clés, peu d'effusions, de confidences sentimentales, mais des nouvelles militaires, des demandes de secours et de renseignements à Versailles, un appel sans cesse renouvelé à l'influence de la reine.

Dans la seconde, de 1754 à 1766 (avec une lacune de décembre 1759 à mai 1762), que publie aujourd'hui M. B., les questions militaires et politiques passent au second plan. Des allusions à la guerre de Sept Ans, aux Jésuites, une agitation qui se trahit comme malgré lui chez Stanislas au moment de la mort d'Auguste de Saxe, arrêtent un instant le lecteur. Mais l'intérêt de ces lettres n'est pas là. Il est dans l'expression de la tendresse profonde et réciproque de Stanislas et de sa fille. Entre le souverain âgé et assagi de Lunéville, ami des lumières, jouant au philosophe et fondant une Académie, mais subissant son sort plutôt qu'il ne l'accepte, et la reine de France désabusée et mûrie par un long abandon, ce sont les effusions les plus familières, les épanchements d'une tendresse douce, toute voilée de mélancolie et de pitié. Peu d'accidents dans cette vie sentimentale de Stanislas et de sa fille : le voyage annuel de Stanislas à Versailles, la visite de Marie Leszczynska à la Cour de Lorraine en 1765, les pèlerinages à Notre-Dame de Bon Secours, les échanges de cadeaux, les inquiétudes de santé, voilà ce qui remplit les courtes lettres de Stanislas, détails bien menus, mais qui nous font comprendre tout ce qu'il y a d'intimité dans l'affection du père et de la fille. M. B. a publié avec le plus grand soin ces cent trente et une lettres de Stanislas. Nous retrouvons dans les nombreuses notes dont il les a accompagnées sa connaissance approfondie du règne et de la personne de Stanislas. Une table alphabétique permet de glaner tous les renseignements historiques qui y sont

épars. L'introduction contient une analyse psychologique fine et agréablement écrite de la tendresse réciproque de Stanislas et de sa fille. — P. Muret.

Hippolyte Buffenoir. **Une grande Dame du XVIIIe siècle. La comtesse d'Houdetot. Une amie de J.-J. Rousseau.** Paris, Calmann-Lévy, 1901. In-8.

Cet ouvrage a pour nous un double intérêt : il met sous nos yeux le tableau de la vie élégante et raffinée, telle qu'on la concevait dans l'entourage de Louis XV et de la marquise de Pompadour, et, en même temps, il nous retrace l'histoire intime d'une des femmes les plus séduisantes du XVIIIe siècle, Mme d'Houdetot, l'amie de Saint-Lambert et de J.-J. Rousseau. Vive, gaie, spirituelle, avec une pointe d'étourderie, mais aussi avec une bonté incomparable et une douceur angélique, la comtesse fut l'enfant gâtée de la société de son époque, dont elle personnifiait les grâces légères et les faiblesses aimables. A cent années de distance, M. Buffenoir voue à cette « femme adorable » le même culte que ses contemporains et prend à tâche de la faire revivre et de nous donner d'elle un portrait fidèle. Dans ce but, il a rassemblé « avec un affectueux attachement » tous les souvenirs propres à fixer ses traits et à bien caractériser sa physionomie : toiles, pastels, miniatures, témoignages divers, tout ce que l'art et la littérature nous ont transmis sur son compte. Il a surtout interrogé les lieux où elle a vécu, les lettres et les poésies où son âme s'épanche avec le plus de liberté et d'abandon. Les poésies, M. B. a imaginé, pour en faire mieux ressortir le caractère, de les grouper en dizaines d'après la nature des sujets traités. Mais cette classification rigoureuse et méthodique appliquée à de petites pièces, où la fantaisie se donne carrière, où l'esprit court capricieusement d'une idée à une autre, d'un sentiment à un autre sentiment, a forcément quelque chose d'artificiel et d'arbitraire. M. B. eût été peut-être mieux inspiré de s'en tenir à l'ordre chronologique, et d'assigner à chacun des petits poèmes une date qui aurait facilité l'intelligence des allusions qui s'y rencontrent aux publications ou aux faits contemporains, et épargné à l'auteur lui-même plus d'une erreur de commentaire. Mais, après tout, ce n'est là qu'une affaire de forme et de méthode, et nous savons trop de gré à M. B. de nous avoir fait connaître les œuvres de Mme d'Houdetot pour lui chercher querelle sur la façon dont il les a publiées.

Il est une autre partie de l'ouvrage où la critique serait peut-être plus fondée à s'exercer. Si l'on en juge par le titre même du livre, un des points sur lesquels l'auteur s'est proposé avant tout de faire la lumière,

c'est la nature, le caractère véritable des rapports de Mme d'Houdetot et de J.-J. Rousseau. Les pages qu'il a consacrées à l'examen de cette question ne satisfont pas complètement notre curiosité, le problème reste obscur et la solution incertaine.

Enfin, l'indulgence sans bornes de M. B. pour quelques petits travers de la comtesse, et en particulier pour sa liaison tardive avec Sommarina et le petit ridicule de ces amours en cheveux blancs rencontrera peut-être des contradicteurs. Mais, malgré ces réserves, l'œuvre de M. B., vivante et poétique, où se reflète la flamme et l'élégant nonchaloir de la société qu'il y a dépeinte, fera les délices du public aimable auquel elle s'adresse de préférence, et ce n'est pas être grand prophète que de lui prédire le succès. — Camille FRANÇOIS.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

1793-1805. Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques, par le Cap^ne Édouard DESBRIÈRE. T. II et III. Paris, Chapelot, 1901 et 1902. In-8, 419 et 642 p.

Ces deux nouveaux volumes de l'ouvrage de M. D., dont la *Revue* a analysé le premier (t. II, p. 403), ont trait à la période qui s'étend du printemps de 1798 à celui de 1804. Pendant ces cinq années, les faits essentiels sont : la série d'expéditions entreprises par le Directoire en 1798; puis, après une période d'abandon de deux ans (1799-1800), le retour au projet de débarquement et l'organisation à Boulogne, par les soins de Bonaparte, d'une première flottille, organisation arrêtée par la paix d'Amiens; enfin, après la rupture de 1803, la reprise et l'extension des préparatifs de passage, qui se poursuivront dès lors sans interruption jusqu'au milieu de l'année 1805.

Les expéditions décidées par le Directoire, de mai à octobre 1798, eurent toutes pour objectif l'Irlande. « On n'en compte pas moins de sept. Sur ce nombre, six furent effectivement préparées, et cinq seulement prirent la mer. De ces cinq, deux échouèrent immédiatement du fait de l'ennemi, deux autres furent inutiles, comme ayant été subordonnées au succès des autres, et une seule réussit pleinement, du moins au point de vue nautique, celle du général Humbert. » Nous n'insisterons pas sur le récit de ces tentatives, qui occupe la première partie du tome II. M. D. estime, et les documents et les chiffres semblent justifier son opinion, que l'Angleterre courut, au moment où elles se produisirent, un grave

danger. L'état de ses forces militaires était mauvais. En avril 1798, il n'y avait pas 40.000 soldats réguliers dans toute l'Angleterre proprement dite, et l'échec de la tentative contre Ostende montra, dans le même temps, la faiblesse de ses moyens. A la fin de mai, l'Irlande s'insurgea, et il fallut près de 150.000 hommes pour la réduire. Bien que cette révolte, escomptée par le Directoire, eût devancé ses prévisions, il pouvait, en se servant simplement de ce qui était prêt, créer à l'Angleterre les plus sérieux embarras. Il n'agit pas ou agit mollement. D'après M. D., cette « faute énorme » pourrait s'expliquer par « certaines influences occultes et peut-être criminelles qui pesèrent sur les conseils du gouvernement français ». Quelles influences ? Au vrai, cette inaction semble avoir eu pour causes le manque d'argent et d'hommes, l'irrésolution foncière du gouvernement directorial, le sentiment exagéré des difficultés de l'entreprise, et la crainte d'y engager trop de ressources, alors que la guerre continentale était menaçante. — Le chapitre V de cette première partie, consacré à l'expédition du général Humbert, est à lire ; elle y apparaît, à travers les documents d'archives, plus extraordinaire encore que dans la narration la plus poussée à l'effet.

L'histoire de la flottille de Boulogne de 1801 est liée à celle de la politique suivie par le Premier Consul à l'égard de l'Angleterre. Après une tentative infructueuse de négociations avec cette puissance (septembre 1800), il n'est pas étonnant que Bonaparte ait conçu le projet d'une lutte décisive destinée à la forcer à la paix. Il le conçut en effet ; mais trouve-t-on dans les préparatifs faits alors à Boulogne la preuve qu'il ait voulu sincèrement le réaliser ? L'examen minutieux des états de situation et des ordres donnés, tant pour la partie maritime que pour le rassemblement et la mise en état des troupes de terre, permet à M. D. de penser que « rien n'est moins prouvé que l'intention réelle, de la part de Bonaparte, de tenter une grande entreprise à cette époque ». Les 40 ou 50.000 hommes qu'il aurait pu, après bien des efforts, réussir à embarquer, étaient insuffisants pour l'invasion de l'Angleterre, et il ne se souciait pas de compromettre sa popularité dans une affaire mal conduite. Il est très probable que, comme l'a jugé Thiers, il voulut simplement intimider les Anglais.

Fut-il plus sincère deux ans plus tard ? M. D. est loin d'en être convaincu. L'histoire de la flottille de Boulogne, de 1803 à 1807, se divise en plusieurs phases. Un premier programme, rédigé en mai 1802, montre qu'on en resta tout d'abord à la conception de 1801 : dans la flottille, les bateaux armés en guerre seront en petit nombre, et il sera fait largement appel à la marine de commerce pour le transport des troupes. Puis, par une

évolution rapide, que note M. D., les proportions sont renversées : d'après le plan d'organisation générale du 10 septembre, tout le personnel combattant prendra place sur des bâtiments armés de canons et capables de combattre, et les bateaux marchands ne recevront que les *impedimenta*. Vers cette date, les préparatifs sont menés avec activité ; le public montre de l'enthousiasme pour l'expédition, et les dons patriotiques pour la construction de vaisseaux ou bateaux dépassent 10 millions[1]. Le départ a été décidé pour l'hiver de 1803-1804 ; mais il devient vite nécessaire d'en reculer la date. Alors que la concentration de l'armée est achevée, les moyens de transport, les ports de rassemblement eux-mêmes sont loin d'être prêts. Des difficultés entrevues au début apparaissent bientôt insurmontables. La plus grave est que Boulogne, « point de départ de la masse principale, et où l'on doit entasser plus de 1.200 bâtiments », ne peut en laisser sortir que 100 par marée ; pour que cette sortie par « paquets » puisse aboutir à l'invasion de l'Angleterre, il faut, de la part du temps et de l'ennemi, un « ensemble de conditions tout à fait exceptionnelles qui ne se rencontrent pas une seule fois, de novembre 1803 à mai 1804 ». — Est-il possible que Bonaparte, connaissant tous ces obstacles, ait songé à exécuter son entreprise ? Il est certain, M. D. en donne des indices et des preuves, qu'elle lui souriait peu. Mais, d'autre part, il était poussé par l'opinion publique, excitée contre l'Angleterre, et il jugeait impolitique de lui résister. Le rassemblement de Boulogne lui avait permis d'augmenter la puissance de l'armée et surtout « de la tenir à l'abri des influences hostiles, au moment où il allait se faire élever à la dignité impériale » : mais « la promesse d'une descente était la seule compensation pouvant faire supporter aux soldats l'ennui et la misère de la vie de camp sur les côtes ». Bonaparte songea donc sérieusement à passer le Pas-de-Calais, mais sans combat et seulement après qu'il serait devenu maître de la mer. Cette conception nouvelle, d'après laquelle le concours des vaisseaux de haut bord et de la flottille devenait nécessaire, prit corps dans son esprit à l'automne de 1803. C'est à l'étude de son développement et de sa mise à exécution que sera consacré le tome quatrième et dernier.

Les deux volumes dont nous venons de résumer sommairement le contenu sont faits sur le type ordinaire des publications de la Section historique. Les nombreux documents reproduits proviennent des Archives de la Guerre, de la Marine, de l'École des Ponts et Chaussées et des Archives

---

1. Mon ami Ch. Schmidt me signale aux Arch. Nat. (F7/7370, n° 962, et 7371, n° 1097) des documents concernant des dons du même genre pour l'an VI.

Nationales[1]. La division en chapitres est bonne, encore que la complexité des faits étudiés donne à l'ensemble un aspect un peu touffu. Nous signalerons, au début du tome III, une faute assez grave de méthode. M. D. n'ignore pas que la question de la rupture de la paix d'Amiens est aujourd'hui encore l'objet de vives discussions. La solution qu'il indique est peut-être la vraie; mais on ne saurait, jusqu'à nouvel ordre, s'y ranger, parce qu'elle est appuyée sur un nombre beaucoup trop restreint de documents. L'insuffisance des préparatifs militaires ne prouve pas péremptoirement les dispositions pacifiques de Bonaparte. Le problème est délicat, et demande une discussion approfondie[2]. — Cette réserve faite, nous nous empressons de louer, de nouveau, les qualités de l'ouvrage, l'aisance avec laquelle l'auteur comprend et fait comprendre (t. III) les questions techniques les plus arides, et la prudente fermeté de ses conclusions, nouvelles surtout par leur netteté, et qui sont, nous le croyons, fondées. — P. Caron.

H.-M. Bowman, B. A. **Preliminary stages of the peace of Amiens**. In-8, 79 p. Extrait des *University of Toronto Studies* : *History*. Second Series, vol. I. (1899), p. 77-155.

C'est, dit la préface, le premier essai historique de l'auteur, une thèse de doctorat présentée, en partie du moins, à l'Université de Leipzig. Il s'agit des préliminaires de la paix d'Amiens, c'est-à-dire, exactement, des relations diplomatiques de la Grande-Bretagne et de la France depuis la chute du Directoire jusqu'à la mort de l'empereur Paul de Russie (novembre 1799-mars 1801). Le travail est très clairement divisé. Il comprend : une introduction sur les négociations à Paris et à Lille en 1796-1797; un 1er chapitre sur les ouvertures pacifiques de Bonaparte devenu Premier Consul, en décembre 1799 et janvier 1800; un second chapitre sur la tentative avortée d'armistice naval et de négociation générale, d'août à octobre 1800; un 3e chapitre enfin sur la Grande-Bretagne et la France d'octobre 1800 à la mort de l'empereur Paul. Cette dernière coupure peut paraître très arbitraire : les deux premiers chapitres

---

1. Les références sont correctement libellées. Il faut en excepter la note 1 de la p. 290, et la note 3 de la p. 414 (t. III) qui manquent de clarté. — P. 59, lire *Channel* et non *Charmel*.

2. Il a été étudié en dernier lieu par M. Philippson (*Revue historique*, mars-avril et mai juin 1901. Voir ci-dessus, p. 107). Son étude, fortement documentée, et intitulée : La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon, aboutit à des conclusions contraires à celles de M. D. Sur une autre partie des négociations de Bonaparte avec l'Angleterre, voir l'opuscule de M. Bowman, analysé ci-dessous.

appelaient une autre conclusion, les préliminaires de Londres, sinon la paix d'Amiens : M. B. estime en terminant (p. 71) que « la conduite des négociations de la paix d'Amiens par Addington et Hawkesbury peut être appelée, sans injustice, un record d'incapacité ». L'expression est hardie et demande ses preuves.

Les sources de ce travail sont les ouvrages de Bignon, Lefebvre, Thiers, Aug. Fournier, Sybel, Bailleu, et surtout la correspondance de Napoléon, les livres et les documents anglais : *Life of Pitt* par Stanhope, *Diaries* of Malmesbury ; Buckingham, *Memoirs of court and cabinets of George III ; Journal and correspondence* of Lord Auckland ; *Life and correspondence* of Lord Sidmouth ; les papiers du *Public Record Office* ; la grande collection intitulée *Parliamentary History of Great Britain* (Hansard), et notamment, vol. XXXV, les papiers de la négociation d'août-octobre 1800, soumis au parlement britannique le 13 novembre de la même année. Les très heureux résultats obtenus sont la confirmation de l'idée que nous exprimions récemment dans la *Revue* qu'il y a beaucoup à attendre, pour le renouvellement de l'histoire napoléonienne, de l'utilisation des sources anglaises.

Contre l'opinion de la plupart des historiens, contre le *Mémorial* lui-même, M. B. établit que les ouvertures pacifiques de décembre 1799 furent sincères de la part de Napoléon : il craignait que Malte assiégée ne fût prise et gardée par les Anglais ; sous prétexte de négocier un échange de prisonniers, il envoya et laissa à Londres un diplomate de profession, Otto ; il fit donner à Lord Auckland, par le sénateur et banquier Perrégaux, des assurances confidentielles de ses intentions conciliantes. Les Anglais soutenaient d'armes et d'argent les insurgés de Bretagne, d'Autichamp, Georges, Bourmont, Frotté, et M. B. reproduit en appendice des comptes très instructifs de ces relations : c'était comme leur vengeance de l'intervention française en Irlande ; la Bretagne était une Irlande à son tour ; et Pitt affectait de ne pouvoir traiter avec un gouvernement qui n'était pas plus sûr du lendemain, d'attendre la restauration royaliste. Or, au moment même de ces négociations, Bonaparte expédiait Brune dans l'Ouest avec ordre de se hâter : « La paix de l'Europe en dépend... Les plus importants intérêts diplomatiques exigent que, dans les cinq premiers jours de pluviôse (21-26 janvier), les Anglais sachent qu'une puissante armée est à la poursuite de Georges » (p. 38-39). Ainsi Bonaparte voulait prouver à Pitt que la restauration royaliste n'était pas prochaine, que la France était désormais pacifiée, unifiée sous son nouveau chef et qu'on pouvait traiter avec lui. Enfin ce n'est qu'après avoir reçu un refus décisif à ses ouvertures, le 21 janvier 1800, que Bonaparte ordonna

(25 janvier) la formation de « l'armée de réserve » destinée à agir en Allemagne ou en Italie. — Le chapitre II est presque entièrement nouveau. Après Marengo, Otto offrit à l'Angleterre un armistice naval (24 août); elle y parut disposée pourvu qu'elle fût admise à la négociation de la paix générale. Bonaparte, qui avait intérêt à traiter séparément avec l'Autriche, fut néanmoins sur le point de céder (sept. 1800), et déjà on discutait les termes de cet armistice, la question du ravitaillement des garnisons françaises de l'Egypte et de Malte. Tout à coup, le 6 octobre, Otto rompit toute négociation : c'est que Malte avait capitulé le 5 septembre et que la nouvelle en arriva à Paris au commencement d'octobre ; Bonaparte avait ouvert la négociation dans l'espérance de conserver Malte, et la négociation n'avait plus de raison d'être dès que Malte était aux mains des Anglais. — Le chapitre III est moins curieux, et d'ailleurs il se rattache mal au sujet; il y est question de la paix de Lunéville, de la rupture de Paul Ier avec l'Angleterre, de la formation de la Ligue des Neutres, de la mort de Paul Ier et de la grande colère de Bonaparte à cette nouvelle. Du moins cela a inspiré à M. B. une page intéressante et éloquente (p. 71) sur l'importance capitale de la mort de Paul Ier dans la carrière de Bonaparte : jamais plus il ne retrouva une aussi bonne occasion de détruire la puissance anglaise, ce qui fut la grande besogne de sa vie, « his life-work » (p. 15). Il se pourrait bien en effet que la lutte contre l'Angleterre ait été le grand « secret » du premier Consul et de l'Empereur. Les documents anglais y jetteront sans doute une plus vive lumière et on peut espérer que M. B. contribuera à la solution du problème. — J.-E. Driault.

Campagne de l'armée d'Italie, 1796-1797, par Gabriel Fabry, lieutenant au 101e régiment d'Infanterie. Tome III. Publié sous la direction de la Section historique de l'Etat-major de l'armée. Paris, Chapelot, 1901. In-8, xlvii-676 p.

Nous avons signalé [1] les deux premiers volumes, parus l'année dernière à la librairie Champion, de cet ouvrage, dont la Section historique se charge de continuer la publication. Nous avons énuméré les sources utilisées par l'auteur; elles sont restées les mêmes. Sa méthode non plus n'a pas changé; c'est celle qu'applique la Section historique dans ses différents travaux : publication *in extenso* de la plupart des documents, reliés par un

1. Voir la *Revue*, t. III, p. 62.

commentaire. A la fin, des pièces annexes, situations d'effectifs, etc. M. F. a joint en plus, à ce tome III, un supplément contenant des pièces retrouvées après la publication des deux premiers.

Ce nouveau volume concerne une période de deux mois, février et mars 1796, et s'arrête à la prise de commandement de Bonaparte. Il a sans contredit, beaucoup plus d'intérêt que les précédents, où, si le travail de l'auteur était toujours louable, le sujet était parfois aride. A première vue, il paraît contenir, lui aussi, assez bon nombre de pièces de médiocre importance. Mais si l'on songe que M. F. avait à donner l'idée exacte de ce qu'étaient au point de vue moral et matériel, à la veille de l'entrée en campagne, les armées d'Italie et des Alpes, il n'y en a guère, on le constate vite, qui ne fournissent quelque trait au tableau, et des détails au premier abord insignifiants prennent leur valeur quand on les replace dans l'ensemble. Pour les événements principaux de ces deux mois, M. F. fournit une documentation très complète, établie avec grand soin [1]. Elle permet de connaître avec précision les incidents qui marquèrent la réorganisation et le nouvel embrigadement de l'armée d'Italie, opéré à cette époque, les causes du remplacement de Schérer par Bonaparte et les initiateurs de cette marche sur Gênes, « nécessaire au salut de l'armée, mais qui faillit compromettre l'exécution des plans du nouveau général. » Dans la préface développée qui figure en tête de l'ouvrage, M. le lieutenant-colonel Coutanceau, chef de la Section historique, fait bien ressortir l'intérêt particulier d'un certain nombre des documents produits par M. F. Il mentionne, notamment, ceux qui mettent en lumière les « grandes figures » de Saliceti et Cacault, et ceux qui dépeignent l'accueil que reçut la nomination de Bonaparte. Il fut froid, mauvais même à l'armée d'Italie, où l'on gardait rancune à Bonaparte des notes qu'il avait adressées au Directoire après Loano, et où il critiquait l'inaction de cette armée ; dans une lettre du 13 mars à Masséna, Vignolle, adjudant-général à l'état-major, met en doute l'étendue de ses talents militaires. Du côté des ennemis, on en avait une autre idée, et un rapport, très bien fait et très précieux, émané du service des renseignements piémontais et que M. F. a retrouvé à Vienne, contient cette phrase catégorique : « Ce général, créature de Barras, n'est au surplus connu par aucun fait éclatant; mais il passe pour un profond théoricien et pour un homme de génie » (p. 177). — P. Caron.

---

1. A signaler pourtant quelques négligences dans la transcription des noms propres.

Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot, aide de camp du général Pajol, avec une introduction et des notes de M. le Comte Fleury. Paris, Vivien, 1901. In-8, XII-554 p.

Depuis 1812, date à laquelle commencent ces Souvenirs, jusqu'à 1815, B. n'a guère quitté le général Pajol. Il a fait avec lui toute la campagne de Russie, les campagnes d'Allemagne et de France en partie et la campagne de Belgique. De 1815 à 1832, B. a mené la vie monotone des garnisons : il a figuré pourtant en 1823, dans la guerre d'Espagne, mais il est resté en Catalogne, et y a joué un rôle peu actif. La dernière partie du livre n'offre donc pas grand attrait : c'est la vie ordinaire d'un régiment et du corps des officiers dans de petites garnisons.

Mais la première partie de l'ouvrage ne présente pas elle-même à l'historien l'intérêt qu'il pourrait en attendre. B. est écrivain médiocre. Il est absolument dépourvu d'imagination. Il est incapable de raconter autre chose que ce qu'il a vu, et de suppléer à la pauvreté de ses impressions de témoin oculaire. Il n'est pas de la race des narrateurs militaires qui ont tout vu et ont été partout; il n'est pas non plus, bien qu'il ait écrit ses Mémoires assez tard, à partir de 1837, de ceux qui ont eu recours aux ouvrages historiques déjà parus. Ceci donne confiance dans sa véracité. Mais, si les récits de B. sont toujours exacts, ils sont à peu près dénués d'utilité pour l'historien. B. n'a rien vu à la Moskowa, où il était; il n'a assisté ni à Leipzig, ni à la plupart des combats de la campagne de France, ni à Waterloo. Les seuls points sur lesquels le récit de B. est à consulter, sont les suivants : le passage de la Bérézina (pp. 63-65), le combat de Montereau (pp. 173-188), enfin les événements survenus à Orléans en mars 1815 (pp. 203-227). Le récit fait par B. des efforts de Gouvion-Saint-Cyr pour maintenir la garnison de cette ville dans la fidélité royaliste confirme et complète les brèves indications de M. Henry Houssaye.

Des notes accompagnent le livre et donnent d'utiles renseignements sur les moins connus des personnages mentionnés dans le texte. Mais la note 2, p. 5, fait mourir le prince de Schwartzemberg en 1819 à la première ligne, et en 1820 à la dernière. Était-il bien nécessaire, p. 124, n. 1, de nous prévenir que pour la bataille de Leipzig « MM. Maréchal et Auzou donnent un résumé très clair dans leur *Histoire contemporaine de 1789 à nos jours*, p. 325 et suiv. » ? — G. Conard.

Lord Rosebery. **Napoléon. La dernière phase**, traduction française par Aug. Filon. Paris, Hachette. 1901. In-16, XII-330 p.

L'ouvrage de Lord Rosebery, dont M. Aug. Filon vient de nous donner la traduction, peut assez facilement se diviser en trois parties : la première (chap. I-III) est une étude des sources que nous avons sur le séjour de Napoléon à Sainte-Hélène; dans la seconde (chap. IV-XII), lord R., à l'aide de ces sources, nous décrit la vie que l'on menait à Sainte-Hélène de 1815 à 1821, et étudie les questions qui se rattachent à la déportation de Napoléon dans cette île; la dernière partie enfin (chap. XIII-XVI) place Napoléon dans ce cadre, nous fait assister à ses conversations, à ses pensées, et se termine par un jugement général sur l'homme et l'œuvre. Examinons successivement ces différentes parties.

Dans l'étude des sources dont il avait à se servir, lord R. a témoigné d'un soin et d'une conscience des plus louables. Nous ne pensons pas que personne ait indiqué avant lui les quatre pièces si manifestement inauthentiques (quant à la date, car pour ce qui est de l'auteur, la question est encore douteuse) que donne Las Cases dans son *Mémorial*, du moins toutes les quatre à la fois. Les éditeurs de la Correspondance Impériale n'ont inséré que deux de ces pièces, la lettre à Murat du 29 mars 1808 et la lettre à Louis, roi de Hollande, du 3 avril 1808. Les assez nombreux historiens ou auteurs de mémoires qui ont discuté l'authenticité de la lettre à Murat, n'ont pas parlé des autres pièces suspectes; Lanfrey lui-même, si perspicace et si fort dans ses raisonnements contre l'authenticité de la lettre à Murat et de la lettre à Louis, néglige la lettre à Bernadotte du 8 août 1811[1] et n'a pas à parler des instructions à M. de Pradt du 18 avril 1812, puisque son ouvrage ne va pas jusqu'à cette époque. Il faut savoir gré à lord R. d'avoir, le premier, fait l'inventaire complet (p. 11-16). — Le premier également (p. 31-35), il a pris la peine de comparer certains passages d'Antommarchi avec les passages de dates correspondantes dans Montholon : de cette comparaison, des conclusions ressortent qui sont faites pour nous édifier sur la valeur de la relation d'Antommarchi, que son ton burlesquement emphatique rendait déjà si suspecte.

Toutefois, les opinions de lord R. sur les différents mémorialistes ne nous paraissent pas pouvoir être acceptées sans examen.

Lord R. nous semble avoir cédé trop vite au découragement qui saisit l'historien, quand il pénètre dans cet air de Sainte-Hélène, où la vérité,

---

1. M. Léon Lecestre la donne parmi les *Lettres inédites de Napoléon*, mais ce n'est pas de Las Cases directement qu'il l'a tirée.

comme il le dit lui-même (p. 9) semble n'avoir pu s'acclimater ; et, s'il a péché, c'est par trop de sévérité et de méfiance.

D'après lui, par exemple, les faux documents qu'il a relevés dans Las Cases « forment comme une barre d'illégitimité qui couvre le *Journal* tout entier » et « rendent impossible de croire aux déclarations de Las Cases dès qu'il a un intérêt à les produire » (p. 26). Nous pensons qu'il faut en rabattre. Lord R. n'a pas remarqué que l'ouvrage de Las Cases se compose en réalité de deux parties : le *Journal*, rédigé à Sainte-Hélène, peut-être un peu retouché, mais resté, autant qu'on peut le savoir, sensiblement le même, — et les *additions*, faites en France lors de la publication, additions que Las Cases a pris soin de rendre évidentes en les faisant précéder de l'indication N. B. (*nota bene*) ; les quatre documents apocryphes signalés par lord R. se trouvent dans ces additions : la valeur du journal n'en saurait donc être infirmée, et, pour la mettre en doute, il faudrait produire d'autres raisons. — Reste, il est vrai, ce que lord R. appelle « le faux n° 5, le plus notable et le plus impudent de tous » (p. 16), c'est-à-dire cette fameuse lettre prétendûment adressée par le duc d'Enghien au Premier Consul pour lui demander sa grâce. Mais Las Cases, dans son journal, ne fait à cette lettre, lord R. le remarque, qu' « une allusion timide et brève » (p. 16), et, en tout cas, sa responsabilité personnelle est entièrement mise à couvert par la présence de la lettre elle-même dans les *Lettres du Cap*, où il ne faut pas hésiter à reconnaître, lord R. donne tous les textes qui le prouvent (p. 37-38), la main de Napoléon. L'auteur du faux, puisque faux il y a, est Napoléon. Et cette conclusion, en ce qui concerne « le faux n° 5 », tend à éclairer la discussion en ce qui concerne les quatre autres documents apocryphes.

Un exemple encore de la précipitation avec laquelle lord R. condamne le malheureux Las Cases : Gourgaud, dit-il, « parlant de certaines allégations fausses de Warden, dit que c'est probablement *une partie du journal faux de Las Cases*. D'où nous pouvons conclure que Las Cases tenait un journal apocryphe pour l'information des étrangers curieux et du public, et que ce fait était connu des habitants de Longwood. » (p. 24). Mais non, on ne peut rien conclure. A lire les auteurs de journaux de Sainte-Hélène, on est frappé de voir combien il y avait de mystère à cette petite cour de Napoléon, combien chacun ignorait ce que faisaient ses compagnons, et surtout ce qu'ils faisaient en commun avec le maître. Alors, à la faveur de ce mystère, des soupçons naissaient qui, amplifiés par des jalousies féroces, comme celle de Gourgaud pour Las Cases, aboutissaient aux suppositions les plus gratuitement injurieuses ; il est extrêmement probable que nous avons là un exemple de ces suppositions dénuées de

tout fondement, que l'imagination excitable de Gourgaud ne cessait de former contre ses compagnons d'exil.

Pour O'Meara aussi, lord R. me semble trop sévère. Sans doute, O'Meara trompait Napoléon en renseignant Lowe sur ses conversations, et irritait Lowe en instruisant Napoléon de ce qui se passait au dehors; mais il faut tenir compte de la position fausse où se trouvait O'Meara, sollicité plus ou moins impérieusement des deux côtés, pressé par Lowe d'abuser de la confiance de Napoléon, par Napoléon de violer les règlements établis par Lowe. Les rapports qu'il envoyait *sponte sua* au ministère de lord Bathurst le rendent plus difficilement excusable; mais, si cette multiplicité d'écritures nous le rend suspect, elle nous permet aussi de contrôler ses témoignages les uns par les autres en comparant par exemple son journal avec les fragments de ses rapports à Lowe que donne Forsyth. On ne peut donc pas dire d'une façon absolue : « Un témoignage qui émane d'une telle source est évidemment vicié. » (p. 39).

Si l'on ne peut toujours suivre lord R. jusqu'au bout de sa critique, il faut reconnaître qu'il a bien marqué l'importance relative des sources sur Sainte-Hélène, et on ne peut que l'approuver quand, au-dessus d'Antommarchi, si suspect, d'O Meara, en qui l'on ne peut avoir qu'une médiocre confiance, de Las Cases et de Montholon eux-mêmes, il place, comme un miroir bien plus fidèle de la vie de Sainte-Hélène, le journal de Gourgaud, qui est évidemment le document essentiel. — Toute cette critique des sources, par elle-même si aride, lord R. l'a rendue facile et agréable à lire, par la clarté qu'il a su y mettre et par l'aisance spirituelle qui fait de tout le chapitre sur Gourgaud, par exemple, un morceau charmant de finesse et d'humour, en même temps qu'un portrait exact et complet du personnage.

La seconde partie de l'ouvrage est, à notre gré, la mieux réussie, et nous n'y insisterons que peu, parce que presque nulle part il n'y a place pour la critique. L'auteur étudie successivement les diverses questions qui se rattachent à la déportation de Napoléon, la question du titre (chap. VI), la question d'argent (chap. VII), la question de la garde du prisonnier (chap. VIII); il nous montre les hommes qui furent chargés de la garde du captif, l'amiral Cockburn (chap. IV), Lowe (chap. V), et celui qui, de Londres, les dirigeait, lord Bathurst (chap. IX), tout cela avec une impartialité et une largeur de vues remarquables, et en même temps avec une très grande clarté : nous ne pouvons que renvoyer à ces chapitres, auxquels nous ne trouvons rien à désirer. — Puis il décrit la vie de Sainte-Hélène, nous présentant les compagnons de Napoléon, les plus notables habitants de l'île (chap. X), les commissaires des puissances

européennes (dans le chap. XI, qui est un des plus agréables et des meilleurs de l'ouvrage), enfin nous décrivant le *home* de Napoléon (chap. XII). Toute cette partie, étayée sur de nombreux documents, et d'une construction très solide, nous paraît, nous le répétons, excellente.

On n'en peut dire autant de la troisième partie. Les chapitres XIII (les Conversations de Napoléon), XIV (Suprêmes regrets), XV (Napoléon et la démocratie) ne sont guère que des extraits des conversations de Napoléon, tirés surtout de Gourgaud, accompagnés, il est vrai, d'observations et de commentaires toujours spirituels et parfois pénétrants, mais vraiment bien décousus. Et le chap. XVI (La fin) où lord R. porte un jugement général sur Napoléon, ne nous présente pas un point de vue véritablement nouveau sur l'homme et sur l'œuvre. Que Napoléon ait été poussé à sa ruine par les succès mêmes qui l'enivrèrent ; qu'il ait eu le tort, à partir d'un certain moment, de ne pas tenir compte des grandes forces morales, religieuses ou nationales, qui devaient le renverser ; qu'il ait trop aimé la guerre pour la guerre ; que, jaloux de toute supériorité, il ait mécontenté et tourné contre lui ses plus utiles serviteurs, ce sont là des idées sensées, mais ce ne sont pas des idées nouvelles. Et, sans aller plus loin, Thiers les a, un peu bourgeoisement, mais très clairement et raisonnablement développées. — Dans son admiration pour Napoléon, lord R. se montre parfois injuste pour la Révolution. Lorsqu'il nous montre (p. 284) Napoléon comme un *balayeur*, chargé de « désobstruer les laves refroidies, les débris laissés sur le sol par les démolitions déjà accomplies, les cendres et les scories, la végétation, née de la pourriture, qui couvrait tout de ses excroissances, et qui était, pour le moment, le seul résultat perceptible du cataclysme », et de remplacer « le gouvernement du ruisseau » par « une machine administrative nouvelle, bien tenue, portant loin, effective », il oublie que Napoléon s'est, la plupart du temps, en matières législatives, administratives, etc., contenté de préciser, de *mettre au point*, d'améliorer souvent, de gâter parfois, l'œuvre immense de la Révolution.

Un index, utile, quoiqu'un peu court, termine cette traduction, dont il faut remercier M. Filon. Après cet ouvrage, on pourra encore tirer de la littérature de Sainte-Hélène beaucoup d'autres indications intéressantes sur Napoléon ; mais, comme description de ce petit monde si curieux que fut Sainte-Hélène de 1815 à 1821, comme peinture de la vie que Napoléon y mena, l'œuvre de lord R. semble, dans l'état actuel de la documentation, — et il ne paraît pas que cette documentation puisse à bref délai s'accroître beaucoup, — définitive. — Ph. Gonnard.

Docteur CABANÈS. **Napoléon jugé par un Anglais.** Paris, H. Vivien, 1901. In-8, XVI-494 p. (3 portraits).

Sous ce titre, mal choisi, ce sont les lettres publiées en 1816 par le docteur Warden sur la transportation de Napoléon à Sainte-Hélène et les premiers mois de son séjour dans l'île, et les *Lettres du Cap*, écrites et publiées en réponse par Napoléon en 1817, qu'édite le Dr Cabanès. Une telle publication avait son utilité : les lettres de Warden, publiées en anglais un assez grand nombre de fois, n'avaient eu en français que trois éditions, à peu près introuvables aujourd'hui ou faites dans des conditions de nature à les rendre fort suspectes [1] ; quant aux *Lettres du Cap*, éditées en anglais également, en 1817, après trois éditions françaises qui parurent en 1819 et 1821, elles n'ont plus été publiées que dans le tome XXXI de la *Correspondance de Napoléon Ier*, où elles n'ont même pas été données en entier. Il était donc fort difficile de se procurer ces ouvrages. Or, l'un et l'autre sont, quoique à des degrés inégaux, fort intéressants pour l'historien.

Les lettres du docteur Warden sont loin de former un document auquel on puisse se fier en toute sûreté. Et pour juger de leur valeur, il y a une question préalable à trancher, celle que posent, dès leur début, les *Lettres du Cap*.

L'auteur de ces lettres prétend que Warden « ne comprend ni le français, ni l'italien, les seules langues modernes parlées par Napoléon », il n'a donc pu apprendre ce qu'il rapporte que de Las Cases, qui comprend l'anglais, mais ne le parle « que très incorrectement et avec une grande hésitation » ou de Bertrand, qui le parle « encore moins parfaitement que le premier... Mme Bertrand est la seule qui parle l'anglais avec facilité et avec une prononciation parfaite. » Cette observation, ajoute l'auteur, « suffirait à elle seule pour vous faire juger de l'exactitude de ce que rapporte M. Warden. » (p. 233-234). Si cette affirmation est fondée, il sera toujours possible d'invoquer cette raison contre l'exactitude des faits que présente Warden. Mais un passage des lettres de celui-ci semble la contredire : Warden, allant faire à Napoléon une visite, qu'il sait d'avance ne pas devoir être une visite de pure cérémonie, prie Las Cases de l'accompagner, « c'est un interprète aussi fidèle qu'intelligent. En outre, ajoute-t-il, cette méthode me donne le temps de préparer mes réponses. » (p. 101-102). Ceci ne peut s'entendre que d'une façon : Warden sait

1. Sur ces éditions, voir l'avant-propos du Dr Cabanès, p. V-IX, et la page 34, note 2. — Sur celles des *Lettres du Cap*, voir p. 223-225.

assez le français pour comprendre les phrases toutes faites d'une conversation de cérémonie et y répondre ; dans une conversation familière, plus vive et prêtant davantage à l'imprévu, un interprète ne lui est pas inutile mais seulement pour répondre; car, si l'usage d'un interprète lui donne du temps pour préparer ses réponses, cela ne signifie-t-il pas qu'il comprend dès que Napoléon parle, et qu'il prépare sa réponse pendant que Las Cases traduit? Ce passage semble donc bien indiquer que Warden comprenait très suffisamment le français.

Entre cette version et celle des *Lettres du Cap*, il est difficile de trouver une autorité qui tranche la question, et le Dr C. aurait pu consacrer un de ses nombreux appendices à éclaircir le problème. Nous n'avons pas la prétention de le résoudre : remarquons seulement qu'en la matière, l'auteur des *Lettres du Cap* est suspect, étant intéressé, et l'on en peut dire autant à propos de toutes les rectifications faites dans les *Lettres du Cap* aux récits de Warden. Ces rectifications seraient moins capables de nous les rendre suspectes que certains passages de Warden lui-même (p. 20, Bertrand parlant de Napoléon et l'appelant Bonaparte, — p. 105-109, les déclamations auxquelles Warden prétend s'être livré devant Napoléon). Et ces passages sont en petit nombre, tandis qu'une assez grande quantité d'autres passages, examinés en eux-mêmes, portent des caractères de vérité très frappants (p. 70-72, 90-92, 137 sqq., bien caractéristiques des conversations-interrogatoires familières à Napoléon) ; et beaucoup d'autres enfin mettent dans la bouche de Napoléon et de ses compagnons des récits que l'on retrouve tels quels dans les *Mémoires de Napoléon* ou dans les journaux de ses compagnons (cf. Warden, p. 66 et les *Mémoires de Napoléon*, édition de 1823, tome V, p. 119 — Warden, p. 113-118, et Las Cases, édition de 1842, t. II, p. 469 sqq. — Warden, p. 124 et les *Mémoires sur la campagne d'Égypte*, édition de 1847, t. II, p 47 sqq., etc.) Et cette relation qui contient un certain nombre de récits que les « Français de Sainte-Hélène » ne peuvent pas combattre, puisqu'ils les présentent exactement de la même façon, a l'avantage de nous montrer, par des traits parfois amusants, l'état d'esprit des Anglais de cette époque, touchant Napoléon, comme dans ce passage (p. 86) : « Napoléon est souvent l'hôte de M. Balcombe. Il n'est jamais incommode ni importun. Il se conduit toujours en homme bien élevé... »

Mais il faut remarquer qu'au reste, les *Lettres du Cap* sont fort modérées dans leurs critiques contre les lettres de Warden. Sauf en un cas (p. 263), les faits racontés par Warden et dont les *Lettres du Cap* nient l'exactitude sont de minime importance (voir p. 246, 253, 270, 355); il arrive parfois que les *Lettres du Cap* accusent Warden d'inexactitudes sans

détailler les inexactitudes, et se bornent à rétablir le récit mal fait suivant elles ; et à comparer les deux récits, les différences n'apparaissent pas considérables (p. 306, 325).

Enfin, en un passage (p. 248), Warden n'est accusé que d'indiscrétion. — Les *Lettres du Cap* corrigent très doucement Warden, elles ne le réfutent pas.

C'est que tel n'était pas le but que poursuivait Napoléon en écrivant les *Lettres du Cap* ; il y avait, dans l'opinion européenne et dans la presse anglaise, un bloc d'accusations portées contre Napoléon à propos de certains faits de sa vie, un ensemble de jugements devenus classiques sur lui et son œuvre, dont il avait pu prendre connaissance à l'île d'Elbe et surtout à bord du *Northumberland*, et contre lequel il voulait réagir et lutter. Il avait pu, dans les conversations, entre Torbay et Sainte-Hélène, sentir quelle réprobation des actes comme la mort du duc d'Enghien, comme les massacres ou les prétendus empoisonnements de Jaffa, etc., avaient soulevée dans l'opinion européenne, et il éprouvait le besoin de se justifier devant elle. Une réfutation des lettres de Warden, qui traitaient de ces divers sujets, était un cadre commode, et il voulait moins corriger des inexactitudes, au fond peu considérables, que, à propos de ces corrections, recommencer avec plus de détail et de précision les narrations de Warden. Cette intention est visible dans les *Lettres du Cap*. Après avoir, dans la seconde lettre (p. 253), relevé quelques inexactitudes, bien peu graves, de Warden, l'auteur ajoute : « Vous éprouverez sans doute quelque plaisir à lire des anecdotes sur des personnes qui ont cessé d'exister depuis peu. » Suit une série d'anecdotes sur Ney, Labédoyère, Lavalette, et les événements de 1815. Ainsi encore pour la troisième lettre (p. 270). Avec la quatrième (p. 279) et la cinquième lettre (p. 295), l'auteur abandonne franchement l'examen de Warden et raconte sans autre prétexte que le désir de satisfaire la curiosité de la personne à laquelle il écrit. On pourrait multiplier les preuves de ce fait que la réfutation des lettres de Warden n'est qu'un prétexte pris par Napoléon pour présenter au public les récits et les raisonnements dont il croit utile de le pénétrer. Il est dès lors facile de mesurer l'importance d'un ouvrage où Napoléon expose, en 1817, ce qu'il voudrait qu'on crût de certains faits de sa vie et de certains hommes de son temps ; il suffit de renvoyer à ce qu'il dit (p. 248 sqq.) de Talleyrand, des faits de 1815 (p. 264 sqq.), de la conspiration de Cadoudal et de la mort du duc d'Enghien (p. 306-324 et 336-341), de Châteaubriand (p. 357-359), etc.

La publication de deux documents de cette valeur était donc une œuvre digne des plus grands soins : nous devons dire que l'édition du Dr C. laisse beaucoup à désirer.

Nous ne relèverons pas des lapsus comme celui de ce passage de l'avant-propos (p. XIII), où le Dr C., parlant des cinq grands crimes dont, en Angleterre, on accusait Napoléon, cite : « l'empoisonnement des soldats français en Égypte, le massacre des pestiférés à Jaffa. » Il y a des erreurs plus graves. Le Dr C. pense (p. 227, note), que O'Meara a collaboré à la rédaction des *Lettres du Cap*. Rien ne l'indique dans les documents que nous avons de Sainte-Hélène. Mais il se fonde sur des passages des *Lettres du Cap*, tels que celui-ci : « Cette lettre (la lettre adressée par Napoléon en juillet 1815 au prince régent d'Angleterre) prouve grandement la confiance qu'il avait en *nos* lois, en *notre* constitution et en la grandeur de *notre* caractère national. » (p. 237). C'est en effet le langage d'un Anglais, puisque pour lui les lois anglaises sont *nos* lois ; mais ce passage est simplement en concordance avec la fiction, soutenue dans tout l'ouvrage, qui veut que les *Lettres du Cap* soient l'œuvre d'un Anglais, qui a passé par Sainte-Hélène et y a recueilli des renseignements sur Napoléon, comme le prouve ce seul fait que l'édition originale des *Lettres du Cap* est une édition anglaise. Et la plus courte réflexion fait comprendre que le langage des *Lettres du Cap* devait se conformer à la nationalité de l'auteur supposé et non à celle du véritable rédacteur. Une observation analogue s'appliquerait à la note de la page 357. Ce fait dénote, de la part du Dr C., une inattention inquiétante. — Il y a plus : on lit dans l'avant-propos (p. V-IX) l'énumération des éditions qu'ont eues les *Lettres* de Warden ; puis une note de la page 34 nous apprend que l'éditeur, « au cours de ses recherches,... a mis la main » sur le *Recueil de pièces authentiques sur le Captif de Sainte-Hélène*, qui « contient une édition française, que nous ignorions jusqu'alors, de la brochure de Warden... » Et, sans ajouter un mot à l'historique de son avant-propos, sans s'aider de l'édition ainsi découverte pour améliorer ses trente-trois premières pages, le Dr C. se borne à nous promettre qu'il empruntera désormais à ce Recueil de pièces authentiques quelques notes d'un certain Regnault-Warin. Ces notes sont parfois amusantes. Voici, par exemple, dans l'une d'elles, des indications bibliographiques sur la période des Cent-Jours, signées, ne l'oublions pas, Regnault-Warin : « Il faut lire aussi sur le même sujet, et méditer l'ouvrage courageux, écrit pendant la réaction de 1815, sous le titre de *Cinq mois de l'Histoire de France*, par M. Regnault-Warin..., *l'Histoire des Cent-Jours*, de sir Hobhouse, pour la publication de laquelle M. Regnault-Warin, qui, pourtant avait combattu cet Anglais, a subi une détention d'une année... » — Nous recommandons aussi, pour le ton, les notes des pages 108 et 138.

Mais il y a quelque chose de plus inquiétant pour la valeur de l'édition

du Dr C., du moins pour ce qui regarde les *Lettres du Cap*. Après nous avoir appris que l'édition originale a paru en anglais, nous en avoir donné le titre exact et même la cote à la Bibliothèque Nationale (p. 224), le Dr C., au lieu de nous en donner, comme on s'y attendait, une traduction, nous déclare qu'il nous a donné la version française parue en 1819, « la première en date, et, par suite, *vraisemblablement la plus exacte*. » Cette exactitude aurait été facile à vérifier, remarquons-le, par la comparaison avec l'édition anglaise. Mais ce texte même de 1819, il nous est donné « modifié » (p. 225). Modifié dans quelle mesure et d'après quels principes directeurs, on ne nous en dit rien. Quelle confiance avoir en une édition sur la genèse de laquelle nous sommes ainsi renseignés?

Des documents justificatifs et des appendices, nombreux et considérables, accompagnent les *Lettres du Cap* et les lettres de Warden, auxquelles ils ne se rattachent souvent que par un fil fort ténu. Un index des noms cités, utile et bien fait, accompagne l'édition, à laquelle manque une table des matières. — Ph. Gonnard.

Comtesse de Montholon. **Souvenirs de Sainte-Hélène (1815-1816)**, publiés sous les auspices du vicomte Du Couëdic de Kergoualer, son petit-fils, par le comte Fleury. Paris, Émile Paul, 1901. In-8, 348 p.

Les souvenirs de Mme de M., rédigés par elle en 1840, d'après des « notes éparses » et des souvenirs très « présents » (p. 5), avaient paru en 1898 dans le *Carnet historique et littéraire* (nos du 15 avril au 15 août). Ils viennent d'être réunis en un volume, orné de seize gravures, qui n'ajoutent pas grand'chose à l'intérêt de l'ouvrage : il est cependant curieux de comparer les deux vues de Longwood (p. 116 et p. 168) données dans cet ouvrage ; la première, d'après une gravure anglaise, représente un Longwood élégant et somptueux ; l'autre, qui montre l'habitation de Napoléon sous un jour beaucoup moins brillant, semble plus conforme à la réalité : peut-être faut-il voir là un des innombrables efforts faits par les imaginations anglaises pour se dissimuler à elles-mêmes les torts de l'Angleterre à l'égard du prisonnier de Sainte-Hélène.

Mme de M., dans son avertissement, écrit en 1840, reconnaît « que l'on ne peut que glaner » après la publication du *Mémorial* de Las Cases, et celle du *Journal* d'O'Meara, et s'excuse de ne donner qu' « un tableau sommaire » (p. 5). De fait, à comparer cet écrit avec ces mines de renseignements que sont les ouvrages de Las Cases, O'Meara, Gourgaud, il paraît bien pauvre en notions précises sur la personne de Napoléon, qui

fait presque l'unique intérêt de ces « Mémoriaux ». Les conversations surtout de Napoléon n'y tiennent, pour ainsi dire, aucune place ; à peine peut-on trouver quelques traits saillants, qui aient une importance pour la connaissance de Napoléon, comme cette parole : « Je n'ai jamais appris que ce qui m'était utile. Quand vous voulez savoir si je sais une chose, il faut seulement vous faire cette question : cette étude a-t-elle pu lui servir ? » (p. 154).

Ce qui donne surtout du prix aux Souvenirs de Mme de M., c'est qu'ils peignent, d'une façon très simple, mais aussi très agréable, et parfois saisissante, les différentes scènes de son exil ; on a une succession de tableaux pleins de relief et de vie, parmi lesquels on remarque le séjour, en juin 1815, à la Malmaison, pleine de bruit, d'agitation et d'inquiétude, tandis que Napoléon, ne décidant rien, ne prenant aucun parti, soit pour essayer de reprendre le pouvoir, soit pour se mettre en sûreté, passe des heures à lire un roman (chap. II) ; la traversée de l'île d'Aix au *Bellérophon* (chap. VII) ; la peinture des soirées de Sainte-Hélène, pendant lesquelles Mme de M., à écouter les causeries de Napoléon sur son passé, croit « entendre les Dialogues des morts ». Mais « pendant ce temps, les bougies coulaient par l'extrême chaleur, les cousins nous piquaient, et l'on étouffait malgré que les fenêtres fussent ouvertes, ce qui me ramenait sur terre » (p. 148).

Dans ces *Souvenirs*, ce que nous voyons aussi d'une façon très nette, c'est Mme de M. elle-même. Avant cette publication, nous ne la connaissions pas. Dans les récits de Las Cases, O'Meara, Montholon, Napoléon éclipse tout : on ne voit que lui et le narrateur ; et Gourgaud, qui seul nous avait un peu parlé de Mme de M., la représentait le plus défavorablement du monde ; d'après lui, c'était une intrigante, une pédante, etc. — Ce que nous trouvons dans ce récit, c'est une femme simple, naturelle, non sans esprit, et, semble-t-il, d'un caractère plus heureux et plus facile que la plupart de ses compagnons d'exil : elle emploie tout un chapitre (chap. XI) à faire l'éloge de Mme Bertrand, et (p. 100) le séjour de Jamestown, à son arrivée à Sainte-Hélène, lui paraît tout à fait agréable. Peut-être, de 1815 à 1840, le temps avait-il fait son œuvre d'idéalisation et d'apaisement : quoi qu'il en soit, nous connaissons désormais beaucoup mieux, grâce à cette publication, l'un des personnages importants du drame de Sainte-Hélène, et de la scène aussi du drame, nous avons des idées plus nettes et plus colorées.

Des appendices intéressants sont joints à l'ouvrage ; d'abord, quelques-unes des notes prises par Montholon à Sainte-Hélène, notes d'après lesquelles il a rédigé, entre 1840 et 1847, les *Récits de la Captivité* : il

serait à désirer que tout ce qui reste de ces notes fût intégralement publié, pour qu'on pût se faire une idée de la façon dont a été composé cet ouvrage, primordial pour tout ce qui se rapporte à Sainte-Hélène; puis quelques lettres, adressées par Montholon à la comtesse qui venait de quitter l'île, en juillet-août 1819; elles nous rendent palpables la monotonie et le vide de la vie de Sainte-Hélène à cette époque et nous amènent à comprendre la sécheresse des *Récits de la Captivité* sur la période qui va de 1818 à 1821.

Une remarque en terminant : est-il vraisemblable que cette lettre de E. Barry, que l'on donne en appendice (p. 221) soit d'un secrétaire de lord Bathurst et sur quoi se fonde-t-on pour le dire? Cette lettre est l'œuvre d'un partisan ardent de Napoléon, et cela étonne de la part d'un secrétaire de lord Bathurst. Cet E. Barry (mais on présente ceci comme une pure hypothèse) ne fait-il pas penser à Barry-Edward O'Meara? — Ph. Gonnard.

XIXe SIÈCLE

Edmond Biré. **La presse royaliste de 1830 à 1852. Alfred Nettement, sa vie et son œuvre.** Paris, Lecoffre, 1901. In-8, 567 p.

Ce volume de M. B. est très riche de documents inédits, d'inégale valeur. Les littérateurs, les érudits, les curieux d'anecdotes, et les royalistes aimeront son livre. Qu'y trouvera l'historien?

Entre autres choses : 1° une étude intéressante sur les années de classe d'A. Nettement, étude qui, rapprochée de quelques autres jeunesses, aide à comprendre la formation intellectuelle des hommes qui menèrent les grandes luttes du siècle, de 1830 à 70 (p. 37); 2° quelques indications sur les origines du mouvement catholique, à l'époque de la Restauration, sur Bailly de Surcy et la société des Bonnes-Études; 3° une page très importante de Nettement sur la renaissance religieuse de 1833, et son caractère psychologique (p. 97); 4° des indications — toujours — sur les diverses tactiques royalistes, suivies par les gens de la *Quotidienne* ou ceux de la *Gazette de France*, soit en 1836, soit en 1843, lorsque Nettement entreprit par son *Appel à l'Union*, de réunir les partisans de l'action armée (*Quotidienne*), de l'action parlementaire (Berryer), de l'action de droit commun (de Genoude, Nettement) (p. 108, 115, 299, etc...); 5° quelques notes sur l'activité propagandiste des légitimistes en matière religieuse vers 1841, époque des publications de la *Gazette de France*; 6° le programme

royaliste et démocratique de Nettement en 1843 (p. 286) et son idée bien obscure de la représentation nationale ; 7° toute l'action, très curieuse, mais encore mal élucidée, de Nettement et des légitimistes, de 1848 à 1852 ; la fondation de l'*Opinion publique* (et à ce propos, une persistance fort instructive de M. de Falloux dans ses erreurs ou ses mensonges, p. 406), la campagne électorale de 1849, les inquiétudes publiques sur une union de Molé-Thiers-Berryer-Montalembert que Nettement serait prêt d'ailleurs à approuver (août 1849), puis la lutte clairvoyante contre un coup d'État qu'on sent prochain : c'est le plus beau moment de la vie politique de Nettement ; 8° enfin la réponse à la brochure célèbre sur le pape et le Congrès, et l'intervention dans la question romaine (pp. 465-480). Nous ajouterons deux lettres, l'une de Michelet (p. 132), l'autre d'Aug. Thierry (p. 424) en réponse à des articles de Nettement sur eux-mêmes, qui nous semblent les documents littéraires les plus importants retrouvés par M. B.

En retraçant la vie de Nettement, M. B. a tenté, en outre, de rappeler à la mémoire tous les écrivains plus ou moins obscurs qui soutinrent avec lui la cause des vaincus. C'est ainsi que Merle, vaudevilliste et feuilletoniste, bohême, collaborateur à la *Quotidienne* (p. 64), Ch. de Colnet, journaliste ultra et incorruptible (p. 37), Mennechet, lecteur de Louis XVIII et de Charles X, puis directeur de la *Mode* (p. 147), Armand de Pontmartin, Théodore Muret (365), M. de Lourdoueix, Albert de Circourt, Alphonse de Calonne (p. 371 sqq.), et tant d'autres ont chacun leur notice et parfois leur portrait dans le livre de M. B. Encore que les notices soient souvent sèches et insuffisantes, l'index alphabétique fait du volume un bon catalogue des journalistes légitimistes de 1830 à 1851. Mais ce n'est point là une histoire de la Presse royaliste.

Quant à la méthode même du livre, elle est défectueuse. Et tout d'abord, M. B. ne nous indique pas la provenance de tous ses documents. A peine nous parle-t-il en passant (p. 220) de lettres collectionnées par la fille de Nettement. En second lieu, il se contente de suivre candidement les documents qu'il a en mains : en dehors d'eux, il ne se pose aucune question. Il est curieux, en particulier, que toute cette longue étude ne nous apprenne presque rien sur les rapports entre légitimistes et catholiques, lors de leurs luttes pour l'enseignement. Il y a un mot de Montalembert (p. 437) qui mériterait d'être éclairci. Surtout ce livre de M. B. rentre dans la série admirative de ses ouvrages (Cf. son édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*), celle où ses qualités de critique n'ayant pas ou ne trouvant pas à s'exercer, il ne sait plus guère que bavarder à l'entour de ses documents. Il se contente d'admirer à chaque ligne la rigidité

des principes royalistes de Nettement et des siens propres en même temps, et cette admiration constante l'empêche de bien montrer le développement intellectuel de ce génie si souple. Son Nettement est un peu flou. Et de même pour les idées : M. B. se réjouit de retrouver à chaque page ses convictions royalistes : les analyses précises des idées manquent. L'*Histoire de la Restauration* est résumée d'une manière insipide, encore que M. B. veuille montrer en Nettement un des plus grands historiens du siècle (p. 525).

Nous savons bien que ce gros ouvrage n'est ni un « livre savamment ordonné, ni une œuvre didactique », mais une « simple et modeste causerie, un peu longue » (p. 3). — Nous n'avons guère le temps de causer. Une bonne et vraiment simple publication de la correspondance de Nettement eût bien mieux fait notre affaire. M. B. nous aurait fait grâce ainsi de ses continuels *Tempi passati*!, de tous ses développements sur l'histoire, sur les émigrés, etc..., de ses souvenirs personnels, de ses procédés plutôt vieillis d'exposition, et de sa recherche du beau style. — Albert Thomas.

Lieutenant Gatelet. **Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899)**. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901. In-8, VIII-428 p. (13 croquis dans le texte et 16 cartes hors texte).

C'est un gros travail et actuellement plein de dangers que d'entreprendre l'histoire de la conquête du Soudan français : les événements sont encore si proches de nous que les passions ne sont pas complètement apaisées; les documents qui permettront, de ces événements, une reconstitution critique sont épars dans divers ouvrages ou périodiques, ou bien dorment encore dans les cartons des ministères. Malgré ces difficultés M. G. a tenté de retracer de la conquête soudanaise « un historique succinct, présentant la succession chronologique des faits depuis le début », et il avertit, dès sa préface, que son dessein est de « suivre pas à pas les actions mémorables accomplies par tous ceux qui ont contribué à fonder la grandeur coloniale de la France au Niger, de vivre ces temps héroïques à travers de mystérieuses contrées » (p. VIII). Nous voilà prévenus, nous lirons des *Annales militaires* et non point une histoire critique.

Et l'auteur tient en effet sa promesse : les divisions de son livre sont strictement chronologiques; chaque période comprend l'espace de temps pendant lequel chacun des officiers supérieurs envoyés au Soudan a commandé en chef; c'est la division traditionnelle par *règnes*. Dans chacune des périodes, le dénombrement des colonnes expéditionnaires est aussi complet que possible et l'énumération des faits de guerre, minutieuse, par-

fois même aux dépens de l'intérêt du récit. On sent chez M. G. la préoccupation de ne frustrer aucun de ses camarades de la part de gloire qui revient à chacun dans l'œuvre de conquête. Le civil est moins bien traité : plus enclin aux négociations, il ne trouve pas toujours grâce devant l'auteur. M. Grodet, gouverneur civil du Soudan, de décembre 1893 à juillet 1895, s'est montré trop débonnaire envers les Touareg voisins de Tombouctou (p. 311), et d'une façon générale « sa politique passive » a eu « des conséquences funestes » (pp. 335 et 339). M. Pelletan est rangé parmi les « adversaires acharnés » du Soudan (p. 486) pour avoir dit ou écrit quelque part que dans ce pays « se mêle agréablement la stérilité du désert aux vapeurs empoisonnées des marécages tropicaux ». On s'attend moins à quelques appréciations, brèves et énergiques comme un commandement, qui tranchent sans discussion des questions assez complexes. On ne voit guère, par exemple, si l'on adopte l'opinion de l'auteur, d'autre moyen que la lutte violente, pour s'opposer aux progrès de l'Islam dans l'Afrique occidentale ou du moins pour affaiblir son influence politique, hostile jusqu'ici à la nôtre : les musulmans « restés barbares ont voué une haine mortelle à la civilisation et veulent en enrayer les progrès » (p. 19). La question est peut-être moins simple, si l'on en juge par les études, dont récemment encore elle a été l'objet [1].

M. G. a voulu conter pour conter et n'a point cherché à faire œuvre scientifique. Il a toutefois mis en tête de son ouvrage une courte bibliographie. Le *Journal officiel* y voisine avec la *Revue des Deux Mondes* ou la *France coloniale* de M. Rambaud. On souhaiterait voir séparer les documents des articles pour gens du monde ou même des ouvrages de vulgarisation. On souhaiterait aussi une désignation plus précise des sources où l'auteur a puisé ; il n'est guère commode de se retrouver dans le *Journal officiel* sans autre guide que cette indication : *renseignements sur la situation des colonies* ; et cela économiserait du temps de savoir avec exactitude dans quels *Bulletins du Comité de l'Afrique française* on trouve plus spécialement les articles ou documents les plus importants relatifs à la conquête du Soudan. Enfin, au cours de l'ouvrage, on regrette de ne pas trouver parfois des références qui permettraient de recourir aux sources pour des points particulièrement délicats. C'est ainsi, semble-t-il, que le colonel Archinard, « après avoir reçu du sous-secrétariat des colonies des instructions pour substituer à la politique d'action militaire

1. Cf. A. Le Châtelier, *l'Islam dans l'Afrique occidentale*, Paris, Steinheil, 1899, in-8. — Coppolani, *Rapport d'ensemble sur ma mission au Soudan français*. 1re partie : *Chez les Maures* ; Paris, 1899. Imp. F. Levé.

celle de pénétration pacifique par des relations commerciales » (p. 254), n'en a pas moins, en 1892-93, continué délibérément les conquêtes (p. 281) et s'est préparé, après avoir occupé Djenné et le Macina, à pousser jusqu'à Tombouctou (p. 282). On aimerait à pouvoir juger le cas pièces en mains. Il serait d'un haut intérêt de voir exactement comment le lieutenant de vaisseau Boiteux, malgré les ordres du lieutenant-colonel Bonnier, a, en décembre 1893, entrepris cette « glorieuse équipée » dont le premier acte a été l'occupation de Tombouctou et dont le « sinistre épilogue » (p. 293) a été le massacre de la colonne du lieutenant-colonel Bonnier à Dongoi, le 15 janvier 1894. Il est des responsabilités qu'on ne saurait établir trop scrupuleusement.

Ces réserves faites, le livre de M. G. est, si l'on peut dire, un livre d'attente; il est commode à consulter parce qu'il résume avec ordre les faits de guerre et les explorations dont le Soudan a été le théâtre de 1878 à 1900 et parce que des croquis hors texte permettent de suivre commodément le récit des différentes campagnes. Mais il ne rend point inutile une histoire critique de la conquête du Soudan français. — Antoine VACHER.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Edmond BIRÉ. **Le Clergé en France pendant la Révolution (1789-1799).** Lyon, Librairie générale catholique et classique, 1901. In-8, 369 p.

M. B. a réuni en volume divers comptes rendus qu'il avait faits d'ouvrages intéressant l'histoire religieuse de la Révolution. Ces livres étant des études régionales (telle celle de l'abbé Delarc sur le clergé de Paris), M. B. a pensé que l'ensemble de ses articles constituerait une véritable histoire du clergé de France de 1789 à 1799.

Histoire ? On peut douter à première vue que le terme soit juste. Les ouvrages analysés émanant tous d'écrivains hostiles à la Révolution, le volume de M. B. apparaît, dès l'abord, comme entaché d'un regrettable exclusivisme. De plus, les divers comptes rendus étant moins des discussions critiques que des éloges enthousiastes, leur ensemble ne constitue rien moins qu'un panégyrique sans réserve du clergé, un réquisitoire sans rémission, âpre, violent et haineux contre les hommes de 1789.

La partialité de l'auteur se montre de façon plus éclatante encore si l'on examine l'œuvre en détail. M. B. a écrit quelque part : « En histoire, une chose doit passer avant la charité même, c'est la Vérité. » Le livre

qu'il a signé est le démenti le plus formel qu'on eût pu infliger à cette maxime. Ce n'est pas *la*, mais *une* vérité que M. B. recherche à grand renfort de textes et d'érudition, à savoir que la Révolution a été essentiellement et de parti pris un mouvement de persécution religieuse et, par conséquent, abominable. C'est un avocat en quête d'armes pour un procès, ce n'est pas un historien. Sa critique historique a pour fondement les causes finales; elle est viciée par la base. Que l'auteur trouve dans une monographie, sur les registres des paroisses, des renseignements sur le martyre de telle ou telle personnalité religieuse, sur les violences commises par les révolutionnaires, il se hâte de les transcrire joyeusement, et nous l'en remercions, car, pour juger d'une façon objective, nous avons le besoin et le devoir de tout connaître; nous ne fuyons la production d'aucun document et il ne nous en coûte nullement d'avouer et de condamner les crimes de la Terreur. L'érudition de M. B. sur ce point est merveilleuse. Elle cesse tout à fait dès qu'il s'agit de livres ou de faits qui, sans innocenter les massacres de l'ère révolutionnaire, tendraient à expliquer l'affolement des esprits, à dénoncer les provocations des prêtres réfractaires, à infirmer sa thèse générale, à démontrer que la Révolution ne fut que tard et à son corps défendant, l'ennemie du clergé. Aucune trace des ouvrages de MM. Port, Chassin, Debidour. A propos du clergé vendéen, aucune allusion à son rôle, à ses responsabilités. Et, quant à l'idée maîtresse qui l'inspire, M. B. se contente généralement d'affirmer; il compte sur la force de sa conviction pour convaincre ses lecteurs, ou, s'il tente d'apporter quelque preuve à l'appui de sa thèse, l'autorité qu'il invoque est sans valeur, ou le témoignage allégué se retourne contre lui. En veut-on des exemples : P. 1 : « Si la Révolution fut antimonarchique, elle fut surtout antichrétienne. » Les députés de la Législative étaient certainement en grande majorité républicains, le baiser Lamourette le prouve suffisamment. P. 25, M. B. affirme que la Constituante voulait le schisme, et prétendait même, non seulement ruiner le clergé, mais attenter à son existence (p. 20). Il ignore évidemment ce que Durand de Maillane, dont il note soigneusement ailleurs l'opinion, nous a laissé sur le Comité ecclésiastique de la Constituante. Ailleurs, quand il attribue la succession des événements révolutionnaires « à la savante campagne menée contre l'Église » quels sont les auteurs de cette savante campagne ? Il n'en ignore aucun détail : « On attira une masse de clubistes autour de la salle des séances, et on les chargea d'insulter... les ecclésiastiques. » Quel garant M. B. cite-t-il de son allégation ? Les *Actes des Apôtres* ! Il est vrai que l'auteur a pour lui de précieux aveux du constituant Le Chapelier : « Si le clergé conserve

ses biens, l'ordre n'est pas encore détruit », a dit ce député, et M. B. souligne la phrase : il en conclut que l'Assemblée voulait détruire le clergé. Mais il nous semble que le tiers état *supprimé comme ordre*, n'a pas laissé de faire bonne figure en France au XIXe siècle. Assimiler la volonté de la Constituante de réaliser l'unité nationale à la volonté d'attaquer le catholicisme est un paralogisme d'envergure : aucun lecteur de sens critique ne se laissera prendre à ce sophisme. — Léon CAHEN.

Abbé L. FOLLIOLEY. **Montalembert et Mgr Parisis**, d'après des documents inédits (1843-1848). Paris, Lecoffre, 1901. In-12, 415 p.

Ce livre est un recueil d'articles parus dans la *Quinzaine*; il se rattache à une étude complète de la vie de Mgr Parisis que M. l'abbé F. a entreprise. Le regret de sacrifier beaucoup de documents inédits a décidé son auteur à faire cette publication, avant son prochain ouvrage.

M. F. disposait 1° d'un manuscrit de Mgr Parisis, sorte d'autobiographie commencée en oct. 1856; 2° de 60 lettres écrites de 1844 à 1848 par Mgr Parisis à Montalembert; 3° des lettres de Mgr Parisis à l'abbé Vouriot, son vicaire général à Langres et à son secrétaire, l'abbé Carré; 4° enfin des publications de l'évêque, de décembre 1843 à mai 1848. M. F. a numéré chronologiquement ces dernières dans un index bibliographique (p. 412). Elles forment deux séries : les unes relatives à la liberté de l'enseignement, jusqu'en décembre 44, les autres relatives à la liberté de l'église.

A l'aide de ces documents, M. F. a montré quelle avait été l'attitude commune de Montalembert et de son ami et auxiliaire, Mgr Parisis, dans toutes les questions politiques et religieuses qui préoccupèrent les catholiques français de 1843 à 1848 : la discussion des deux projets de loi Villemain et Salvandy sur l'enseignement (ch. II et VIII); la question du Manuel gallican de Dupin et la question des Jésuites (III); celle de la liturgie romaine rétablie dans les diocèses français (IV); les élections de 1846 et la première action des électeurs catholiques (V); enfin les discussions relatives au chapitre de Saint-Denis, soustrait à l'obédience de l'archevêque de Paris (VII).

M. F. a compris que c'était de ces années-là (1843-48) que datait le grand mouvement catholique qui aboutit au triomphe de 1850. Il a laissé « à d'autres plus compétents » le soin d'écrire cette histoire dans son ensemble : il y apporte sur certains points une contribution qui n'est point négligeable.

En décrivant les deux voyages de Mgr Parisis avant la lutte, en 1842, à

Rome, en 1843, à Liège, il établit l'influence déterminante que l'œuvre de l'évêque Van Bommel et des catholiques belges eut sur l'action des Français ; — et on peut soupçonner d'autre part que la cour de Rome ne fut pas étrangère à l'ouverture des hostilités (ch. I, et partic. p. 35). Cela serait d'autant plus piquant à démonter que la cour romaine semble avoir eu plus tard des hésitations : M. F. donne en effet de très intéressants détails sur les intrigues du gouvernement français qui tenta d'obtenir à Rome un désaveu des catholiques militants, sur la diplomatie équivoque du cardinal Lambruschini, et sur les inquiétudes de Montalembert (p. 200 et sq). Les documents dont se sert M. F. permettent encore de marquer précisément les tactiques différentes des évêques et des catholiques français pendant la lutte : Montalembert et Mgr Parisis à gauche, partisans d'une action publique, par la parole, par la presse, contre le gouvernement; à droite, Mgr Affre, partisan d'une action diplomatique, par des mémoires secrets aux ministres et au roi (p. 17, 53, 67, etc...); ils nous éclairent sur les rapports de Veuillot et de Montalembert, sur les influences diverses subies par le grand orateur, celle de Mgr Parisis intransigeant, puis celle de l'abbé Dupanloup, modéré et conciliateur, qui détruisit la première (p. 265-274). Et nous noterons encore quelques pièces intéressantes sur l'action catholique dans ces années-là, sur la création du comité pour la défense de la liberté religieuse (p. 91-98) et les idées de ceux qui le fondèrent; sur la propagande pour la liberté de l'enseignement lors des élections de 46 (p. 215-224), bref sur tout cet effort qui devait permettre enfin aux curés de 48 de conduire au vote leurs paysans (p. 394-399).

C'est un livre à consulter. Mais le commentaire, où se perdent les documents utiles, n'est qu'un aimable bavardage ecclésiastique. Nous ne chicanerons pas M. F. sur les tendances de son livre, ni même sur les appréciations qu'elles lui inspirent : bien qu'il nous soit assez dur d'entendre appeler la loi Falloux une « loi de liberté », et d'entendre répéter que la lutte catholique ne fut pas dirigée « contre l'Université, mais seulement contre le monopole universitaire » (p. XI). A tout le moins encore, serait-il de bonne méthode d'établir précisément certaines affirmations et par exemple de montrer comment, par quels articles, le projet Villemain de 1841 allait « mettre obstacle au recrutement du clergé » (p. 19), etc... Ce que nous reprochons surtout à M. F., c'est d'avoir le plus souvent insuffisamment analysé les brochures de son évêque : ce sont encore, somme toute, les arguments de ces gens-là qui « présentent un intérêt actuel », comme dit M. F., ce sont leurs « raisons » qu'il est instructif de rapprocher de leurs ambitions. M. F. se con-

tente de s'extasier littérairement à chaque brochure. de nous dire combien il goûte l'énergie et la clarté de son auteur, d'admirer à vingt reprises l'éloquence de Montalembert : et comme il ne veut être seul, il citera l'autorité ou bien du P. Le Canuet ou de M. Thureau-Dangin. Heureux encore, quand il ne consacre pas une demi-page à nous dire son respect du « précieux manuscrit », à l'aspect duquel on « se croit reporté de deux siècles en arrière », parce qu'il est surchargé de ratures (p. 183). M. F. peut être un pieux biographe : certaines pages sur le caractère de son héros sont en effet plus vivantes. Mais sa façon d'écrire l'histoire nous paraît un peu surannée. — Albert Thomas.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

F. Levasseur. **Histoire des Classes Ouvrières et de l'Industrie en France avant 1789.** 2e édition entièrement refondue. Paris, A. Rousseau, 1901. Tome II. In-8, 988 p.

C'est en 1859 que M. L. publia la première édition de son *Histoire des Classes Ouvrières en France*. Cet ouvrage acheva de fonder la réputation du savant historien et économiste sur lequel l'attention avait déjà été attirée par des publications d'histoire économique remarquables, telles que *les Recherches sur le Système de Law*, et la *Question de l'Or*. L'œuvre capitale dont il donnait au public les deux premiers volumes en 1859 fut complétée en 1869 lorsque parurent les deux derniers volumes consacrés à la période postérieure à 1789. Cette œuvre ouvrit à juste titre à M. L. les portes de l'Institut. Elle avait le mérite de substituer aux généralisations vagues et aux résumés superficiels un travail vraiment original, conçu suivant les exigences de la méthode historique. Aussi, l'*Histoire des Classes Ouvrières* devint-elle rapidement classique en France comme à l'étranger. Mais l'auteur, obéissant à un scrupule qui l'honore, a voulu après quarante ans éprouver la solidité de son monument, en remanier les détails, soumettre à une nouvelle critique les plans qu'il avait formés et les idées d'ensemble qu'il avait tirées de son labeur. Depuis l'apparition de la première édition, les publications d'inventaires ou de documents, les études sur les corporations ou sur l'histoire du travail s'étaient en effet multipliées. Elles rendaient nécessaire la révision de l'ouvrage de M. L. L'auteur n'a pas reculé devant la tâche. Son infatigable et prodigieuse activité ne connaît point la fatigue. Après avoir accumulé sur les questions les plus diverses de la statistique, de la géographie et de

l'histoire économique, une série d'enquêtes du plus haut intérêt, il a résolu de reprendre dans sa vigoureuse vieillesse l'œuvre principale de sa jeunesse et de sa vie. De ce travail de révision commencé depuis sept ou huit ans résulte la nouvelle édition de l'*Histoire des Classes Ouvrières*. Elle comptera 5 volumes, deux pour la période antérieure à 1789, trois pour la période postérieure. Les deux premiers ont paru, l'un en 1900, l'autre en 1901, et ils donnent une idée exacte de l'importance de cette entreprise vraiment digne d'un grand talent.

Le tome II de cet ouvrage rentre dans le cadre spécial de la *Revue* ; il convient donc de signaler à ses lecteurs le mérite d'une publication qui honore la science française et qui est destinée à faire longtemps autorité. L'auteur y montre toute la maturité d'un esprit formé de longue date aux recherches patientes aussi bien qu'aux vues générales, apte à la fois à l'analyse et à la synthèse. Il a su maintenir à son travail le caractère d'une œuvre admirablement informée, mais où la masse des détails est subordonnée à une rigoureuse conception d'ensemble. Il a uni à l'étendue et à la précision de l'information, la clarté lumineuse de l'ordonnance générale ; il a montré en un mot les qualités de l'érudit, de l'historien et de l'économiste. Etranger à toute préoccupation d'école ou de secte, également éloigné de l'étroit dogmatisme de certains économistes et du fatalisme déterministe de certains historiens, il porte sur les faits et les institutions ou les hommes un jugement souple, pénétrant, modéré et généralement conforme à la vérité probable, la seule que puissent atteindre les sciences historiques. Le tome II de la nouvelle édition réunit donc les mérites qui assurent la durée des œuvres de science : étendue de l'information, précision du détail, sobriété et clarté de l'ensemble, impartialité et sûreté du jugement. Les lignes générales restent les mêmes. Un demi-siècle de recherches n'a guère fait que confirmer les conclusions auxquelles l'auteur était déjà arrivé dans la 1re édition. Mais M. L. a voulu remanier le développement de certaines parties de son ouvrage, jeter une lumière plus vive sur certains points qui avaient été jadis seulement indiqués, consolider les fondements et les détails de son monument. Aussi à la place de l'ancienne édition où le tome II ne comptait que 530 pages, nous a-t-il donné une nouvelle édition où le même tome compte une étendue presque double (988 pages). Si le plan d'ensemble a été respecté, l'aménagement intérieur a donc été très enrichi. L'auteur, chargé par l'Académie des sciences morales d'une mission spéciale, a étudié en effet la plupart des fonds d'archives départementales et communales. Il a dépouillé et utilisé la plupart des travaux de valeur inégale qui ont été publiés sur l'histoire économique de la France. Il a indiqué,

dans les *Comptes Rendus de l'Académie des sciences morales*, les sources manuscrites et imprimées auxquelles il a eu recours. En général, il a fait de ces sources un usage excellent; il a su les choisir et les utiliser avec discernement.

Avec les derniers chapitres du tome Ier, M. L. avait exposé le tableau de la réorganisation économique qui suivit en France les guerres de Cent Ans. Il avait montré la royauté présidant à la reconstitution des anciennes corporations, et à la reprise du commerce, s'essayant au rôle de tutrice des classes ouvrières et de directrice de la production industrielle. Le tome II s'ouvre par une série de chapitres excellents où sont successivement analysées les manifestations de la Renaissance dans le domaine économique; progrès des arts industriels, de l'imprimerie, de la métallurgie, des arts textiles, accroissement du commerce extérieur. On retrouve l'économiste expert dans l'exposé lucide de la révolution monétaire du XVIe siècle et du contre-coup de cette révolution sur les salaires et la vie matérielle des classes ouvrières. La décadence qui se produit au milieu de ce siècle et qui dure jusqu'à l'édit de Nantes est analysée dans ses causes : guerres civiles, renchérissement de la vie, imperfection du système fiscal, organisation vicieuse des corps de métiers, insuffisance des conceptions du pouvoir central qui oscillent, sans continuité dans l'exécution, entre la liberté et la protection, entre la réglementation et le désordre. Le livre IV (p. 152, 442), plus important encore, forme la partie maîtresse de ce volume. Les efforts de Henri IV, de Richelieu et de Colbert pour réorganiser et discipliner la petite et la grande industrie y sont exposés de main de maître. Organisation des manufactures royales, mesures protectrices en faveur des industries nouvelles, règlements de fabrication, lois disciplinaires pour la grande industrie, révision de la police de la petite industrie, établissement du régime protecteur, développement de la production industrielle, progrès du commerce français en Europe et aux colonies, toutes ces grandes questions font l'objet d'une série de chapitres nourris de faits et d'idées, et dont la trame serrée ne nuit en rien à la sobriété claire de l'ensemble. L'action de la royauté y est sainement appréciée. On y rend justice à sa ténacité, à son énergie, à ses mobiles élevés. On note les résultats heureux de cette action. Mais on signale aussi ses excès et ses défaillances : sa tyrannie naissante, sa centralisation rigide, son amour irréfléchi de l'uniformité, l'avidité de sa fiscalité écrasante, l'insuffisance de sa législation commerciale, l'impuissance de sa justice et de ses lois en présence des abus croissants du régime corporatif. Le Livre III (p. 443-880), composé de huit chapitres, est intitulé : *Le XVIIIe siècle et l'esprit de réforme*. Ces chapitres

résument de la manière la plus précise l'état des arts, de l'industrie et du commerce sous le règne de Louis XV ; ils montrent le déclin du système réglementaire et le discrédit profond des corporations, résultat inévitable de leur exclusivisme. On aborde ensuite le tableau du mouvement libéral dont les économistes prennent la direction, et celui des premiers essais de réforme tentés de 1753 à 1774. La réforme radicale essayée par Turgot, les essais de replâtrage du système réglementaire et du régime corporatif tentés entre 1776 et 1789, ont été étudiés et exposés avec un soin tout particulier. Une conclusion s'impose à la suite de ce lumineux exposé. L'échec de la royauté dans ses essais successifs d'organisation et de réforme, et la chute de l'édifice économique de l'ancien régime sous la poussée de l'opinion presque entière et sous l'assaut des classes ouvrières elles-mêmes apparaissent comme la suite logique de l'histoire de quatre siècles. Toutefois, à ce moment même, en dépit des lourdes charges que fait peser la royauté sur les classes industrielles, malgré la condition encore précaire des ouvriers, malgré les rivalités corporatives, le commerce et l'industrie ont pris un essor remarquable. La France tient au point de vue économique le premier rang, à côté de l'Angleterre, dans le monde entier, et ce résultat montre que le long et patient effort du passé n'est pas demeuré entièrement stérile. C'est à faire le départ entre les qualités et les défauts de l'ancienne organisation du travail, et à en montrer l'évolution dans ses grandes lignes, qu'est consacrée la conclusion du tome II de l'ouvrage de M. Levasseur ; elle résume magistralement l'œuvre d'un maître. Sans doute, après cette synthèse excellente, il restera encore à creuser un certain nombre de questions ; il conviendra d'en soumettre d'autres à de nouvelles enquêtes. On relèvera dans ce travail les lacunes et les inexactitudes inhérentes à toute œuvre humaine. Mais il est douteux que les grandes lignes de ce monument soient altérées, et il restera dans l'ensemble, surtout lorsqu'il aura reçu avec les trois derniers volumes, son couronnement définitif, l'une des plus puissantes constructions historiques individuelles qui aient été conçues et exécutées dans la seconde moitié du XIXe siècle. — P. Boissonnade.

Henri Ripert. **Le marquis de Mirabeau (L'ami des hommes). Ses théories politiques et économiques.** Paris, Arthur Rousseau, 1901. In-8, 460 p. — Lucien Brocard. **Les doctrines économiques et sociales de Mirabeau dans « L'Ami des hommes ».** Paris, Giard et Brière, 1902. In-12, 394 p.

Deux volumes presque coup sur coup consacrés à *L'Ami des hommes*! La rencontre est flatteuse pour Mirabeau ; elle est une revanche posthume

de toutes les injustices et de tous les malheurs qu'il subit en son temps. Elle est, d'autre part, une nouvelle preuve, après beaucoup d'autres, du mouvement de plus en plus accentué qui porte la curiosité historique vers les hommes et les choses du XVIIIe siècle.

Le marquis de Mirabeau est fort célèbre ; il est, en réalité, fort peu connu. Même après les travaux dont il fut l'objet, par égards pour son fils, pourrait-on dire, plus que par sympathie pour lui-même, il ne restait guère de lui qu'un nom, une réputation de brusquerie et d'originalité outrancières : parmi ses écrits, celui-là seul survivait qui lui avait donné une gloire éphémère et un surnom persistant. Quant à ses idées, elles se résumaient d'ordinaire en quelques phrases toutes faites, vagues et imprécises. Bref, c'est un de ces écrivains que tout le monde cite, et que personne n'a lu; et la raison en est fort simple : c'est que, malgré le talent qu'il y déploie, les ouvrages de *L'Ami des hommes* ne sont pas d'une lecture aisée. Non seulement la pensée de Mirabeau, au milieu de sa carrière, s'est brusquement modifiée, mais chacun de ses divers écrits lui-même est confus, d'une composition et d'un style également touffus et négligés; on y rencontre nombre de contradictions, en sorte qu'il faut du courage pour aborder l'étude de Mirabeau, et beaucoup de talent pour y réussir.

MM. R. et B. ont tenté l'aventure. C'est un Mirabeau complet que nous offre le premier. Son livre porte non seulement sur les quarante volumes environ, mais encore sur les manuscrits qu'a laissés l'Ami des hommes. La tâche était vaste, et M. R. a dépensé dans son œuvre plus d'efforts et de labeur que n'en présentent d'ordinaire les thèses de droit.

Peut-être cependant l'étendue du travail a-t-elle nui à son intensité. Sur *L'Ami des hommes*, par exemple, qui, malgré tout, reste l'ouvrage original, et, à ce titre, capital de Mirabeau, il a passé bien vite. Il eût pu, de plus, tirer un meilleur parti (le livre de M. B. le montre), des documents inédits qu'il a consultés. Ses inductions sont parfois téméraires. Il étudie, au début de son volume, les économistes français du XVIIIe siècle naissant, et il voit dans Mirabeau l'aboutissement naturel de leurs doctrines. Il est pourtant bien difficile, d'après Mirabeau lui-même, de saisir l'influence d'un Vauban ou d'un Montesquieu sur l'Ami des hommes. De plus, pourquoi se borner à l'école française et négliger l'école anglaise, dont l'action a été si profonde sur le développement des idées politiques en notre pays ? Les théories de Bolingbroke, par exemple, les déclamations contre le luxe, si répandues à ce moment de l'autre côté de la Manche, sont-elles restées indifférentes à la formation du système de Mirabeau ? Rien n'est plus délicat que d'établir la filiation des doctrines : il n'y a plus, en cette matière, de méthode scientifique; tout n'est qu'affaire de tact, de doigté, de

mesure. Tout homme reflète plus ou moins son époque ; tout penseur est plus ou moins le produit du passé. Mais, pour établir une parenté spirituelle entre deux auteurs, poser entre eux le rapport de détermination, de cause à effet, il faut plus qu'une vague ressemblance, il faut des textes précis et formels. — Enfin, on pourra reprocher à M. R. de n'être pas toujours au courant de la bibliographie historique. Parlant de la population de la France au moyen-âge, il s'appuie sur l'autorité — bien débile en l'espèce — d'Henri Martin; sur Turgot, il ne cite ni l'ouvrage de M. Neymarck, ni ceux de MM. Foncin et Gomel. Malgré tous ses défauts, l'ouvrage est d'une lecture agréable et d'une consultation utile. Le plan en est clair et le style facile. Nous recommanderons surtout les derniers chapitres, où M. R. étudie la place qu'a jouée Mirabeau dans la propagation de la doctrine de Quesnay.

Plus fouillé, plus profond, peut-être parce que plus limité, est le livre de M. B. L'auteur a cherché à établir l'idéal de Mirabeau, d'abord l'idéal économique, puis l'idéal social, et les moyens qui, d'après l'Ami des hommes, doivent concourir à l'approximation de cet idéal. Il a relevé les contradictions de l'œuvre qu'il étudiait, montré, par exemple, qu'à côté de la doctrine libre échangiste, Mirabeau préconise une doctrine directement contraire, l'établissement de douanes prohibitives, que son système vise à faire de la France l'arbitre économique et politique de l'Europe, et n'a point une portée absolue. Mais le volume de M. B., quels que soient ses mérites, présente un grave défaut, il manque totalement de conclusion : point de résumé des idées du marquis, aucun jugement sur l'homme et sur l'œuvre. Le livre se termine brusquement. On dirait qu'il est seulement une partie d'un ouvrage plus considérable, que l'auteur aurait renoncé à publier intégralement, et dont il sert, tel que, un fragment.

Telle qu'elle ressort de ces deux études, la personnalité de Mirabeau est, certes, intéressante : nous ne croyons pas cependant que les ouvrages de MM. R. et B. lui rendent la place que l'Ami des hommes a, un moment, occupée dans l'attention publique. Mirabeau fut un esprit confus, paradoxal, et un isolé. Penseur original, il eut une action d'autant moins intense qu'il travailla plus tard à réfuter ses propres doctrines. La forme de ses œuvres, les contradictions de son système l'empêchaient d'ailleurs d'être vraiment chef d'école. Disciple et agent de Quesnay, il joua sans doute un rôle important dans la constitution de l'école physiocratique, mais il ne faudrait pas exagérer ce rôle. Mirabeau est un homme qui s'agite et qui donne aisément l'illusion de l'activité. C'est un vaniteux, qui s'est, sans doute, humilié devant *le docteur*, mais qui a fait du succès de

Quesnay une affaire personnelle, qui est porté à se mêler de tout, et à rapporter à soi-même l'honneur de tous les succès et de toutes les conversions. L'arme la plus efficace de Quesnay fut la conversation, où il séduisait par le charme de sa parole, et convainquait par la rigueur de sa logique. Ces qualités étaient nécessaires pour amener à la physiocratie un Turgot, par exemple. Mirabeau en était totalement dépourvu. Il reste donc une figure curieuse, qui mérite d'être connue ; mais ce n'est pas une figure de premier plan. Il est extérieur, en quelque sorte, au mouvement des idées philosophiques du XVIIIe siècle. — Léon CAHEN.

L. BOURRILLY. **Les cahiers de l'Instruction publique en 1789.** Paris, Delagrave, [1901]. In-12, 232 p. — DU MÊME. **Historique du collège de Toulon depuis sa fondation jusqu'à son érection en lycée (1625-1867).** Toulon, Bech et Bordaso, [1901]. In-8, 143 p.

En 1886, l'abbé Allain fit paraître un volume sur *La Question de l'Enseignement en 1789 d'après les Cahiers*[1]. Je ne sais si M. B. a voulu refaire ce livre en l'améliorant; il faut avouer en tout cas que le sien lui est inférieur . L'introduction a la prétention de nous donner, en 85 pages, non pas seulement un état sommaire de l'instruction publique à la fin du XVIIIe siècle, mais encore une histoire abrégée des établissements d'éducation de toute espèce de l'ancien régime, en remontant à Charlemagne et à Philippe-Auguste, dont obligeamment, en un appendice, il met sous nos yeux les capitulaires et ordonnances. M. B. n'est pas parvenu à grouper, d'une façon synthétique, les principaux traits de cette histoire de l'instruction publique, ni les grands linéaments de son organisation à la veille de la Révolution, et l'on peut se demander si, en tête des fragments de cahiers qui composent le reste du livre, il n'aurait pas été bon de nous montrer dans quelle mesure les idées pédagogiques du XVIIe et du XVIIIe siècles, en dehors de la vue des insuffisances ou des abus présents, avaient pu influencer leurs rédacteurs. Sans donc nous étonner davantage des lacunes énormes constatées dans cet exposé[2], nous reprocherons encore à M. B. la méthode qui lui fait rejeter en bloc à la suite de son introduction, les textes sur lesquels il l'édifie : il lui est arrivé de dire dans cette introduction ce que le texte invoqué ne l'autorisait pas à dire (cf., par ex., p. 76, et n° 356). De plus, ces extraits de cahiers, pris un peu partout, au hasard des lectures, dépouillés des considérants qui les expli-

1. Paris, Renouard, 1886. In-12, 360 p.
2. Pas un mot sur le Collège de France, l'École des Ponts et Chaussées, les Écoles vétérinaires, etc.

queraient, du contexte qui les éclairerait, éloignés de l'exposé historique par l'auteur qui prétend pourtant l'appuyer sur eux, mal classés et pourvus d'insuffisantes références, ne semblent guère autre chose qu'une série de fiches bonnes tout au plus à servir à l'élaboration d'un travail futur — et qu'on attend.

Ces reproches ne s'appliquent point à la monographie que M. B. publie sur le collège de Toulon. En 1895, M. B. avait donné un volume sur l'*Instruction publique dans la région de Toulon depuis le moyen-âge* [1]; il y avait consacré au collège de cette ville, quelques pages qu'il vient ainsi de développer et de compléter. Ce collège, créé au XVIIe siècle, fut confié, non aux Jésuites qui refusèrent, mais aux Oratoriens, dont les régents reçurent globalement 1.200 l. par an. Les Oratoriens se dispersèrent après le vote de la loi du 18 août 1792, et le collège lui-même fut supprimé par celle du 7 ventôse an III. Successivement école centrale [2] et école secondaire (loi du 11 floréal an X; arrêté préfectoral du 12 frim. an XI), l'institution, qui n'avait pas disparu, redevint collège sous Napoléon Ier (17 mars 1808). Avec la Restauration, ce n'est plus l'instabilité dans les programmes, dans le personnel et dans l'organisation — provenant de nécessaires tâtonnements — qu'on peut déplorer, c'est le contre-coup des faits et des doctrines politiques : le principal, qui est homme apte « à faire fleurir la religion » dans l'établissement, veille à ce que les élèves aillent chaque jour ponctuellement à la messe : au reste, les études sont inférieures, et le collège est dans le marasme. Après 1849, nous constatons la pression officielle exercée par le recteur du Var, abbé bonapartiste, qui, tout en veillant à la coupe de la barbe des professeurs et à l'orthodoxie politique des discours de distributions de prix, fait la plus active propagande en faveur du prince-président; il trouve au collège de Toulon des résistances, et, en juillet 1853, neuf professeurs, les trois quarts de l'effectif, refusent de faire visite à l'inspecteur de police de passage à Toulon. Quant au collège lui-même, pris par la ville en régie en 1852, il était transformé en collège impérial par décret du 24 août 1861 et définitivement aménagé en octobre 1857. — M. B., dans l'exposé purement objectif [3] de l'histoire de ce collège, n'a peut-être point suffisamment fait saillir ces faits menus qui éclairent pourtant en une certaine mesure l'histoire politique; on lui sera reconnaissant d'avoir donné le modèle d'une mono-

1. Toulon, Imprimerie du *Petit Var*, 3 fasc. in-8 de 84, 104 et 120 p.

2. Voir, p. 45-63, le plan d'études tracé par l'Administration centrale du Var du 16 brumaire an VII.

3. Les textes donnés en note sont particulièrement intéressants; mais pourquoi transcrire les documents des XVIe et XVIIe siècles sans apostrophes et sans accents?

graphie sobre et nette, qui intéresse aussi bien l'histoire locale de Toulon que celle de l'instruction publique en France. — Georges BOURGIN.

L'œuvre sociale de la Révolution française. *Le Socialisme et la Révolution*, par André LICHTENBERGER. *Les doctrines de l'éducation révolutionnaire*, par Maurice WOLFF. *La propriété foncière et les paysans*, par Ph. SAGNAC. *La Révolution et le clergé*, par Léon CAHEN. *L'Armée et la Convention*, par L. LÉVY-SCHNEIDER. Introduction par Émile FAGUET, « *Sur les Idées maîtresses de la Révolution française.* » Paris, Fontemoing, 1901. In-12, VII-460 p.

Les idées maîtresses de la Révolution française, selon M. F., « se réduisent, à la vérité, à une seule. Mais de cette idée principale, plusieurs autres sont comme sorties plus ou moins vite par voie de conséquence plus ou moins logique, et toutes ensemble ont formé comme un système qui se tient et qui n'a pas cessé d'être d'un grand poids, d'une grande autorité sur un très grand nombre d'esprits » (p. 3). C'est contre ce système que M. F. dirige un réquisitoire d'une fantaisie bien personnelle, parfois brillante, et déconcertante presque toujours; et c'est pour le ruiner qu'il essaie d'en discréditer et d'en abattre l'idée génératrice, l'idée d'égalité. « Cette idée, après avoir été, non l'idée initiale, mais l'idée essentielle de la Révolution, devient l'idée maîtresse et, peu s'en faut, l'idée unique de la démocratie du XIXe siècle » (p. 9). C'est à ce titre que M. F. dirige contre elle tous les efforts de sa dialectique.

L'idée d'égalité naît du sentiment de l'envie ou du sentiment de la justice ; dans le premier cas, elle est plus « fâcheuse », mais dans le second, elle est plus « dangereuse », plus « féconde en périls », plus « grosse de catastrophes » (p. 9). Ces principes une fois posés, l'auteur en tire une série de développements philosophiques, moraux, pseudo-historiques, une série de petites dissertations qui tiennent surtout du jeu d'esprit. La contradiction ne s'y dissimule point, elle est l'agrément apparent des paradoxes un peu ternis : « le pauvre égal au riche... devant le service militaire, ce qui, chose paradoxale et pourtant vraie, rend ce service plus lourd, quoique étant le même comme durée, pour l'homme des classes élevées que pour le plébéien » (p. 14) ; — « comment veut-on que le service militaire, plus lourd, à la vérité, pour l'étudiant en médecine dont il interrompt les études que pour l'artisan, ne soit pas plus léger pour l'homme riche, qui peut se faire aider à prix d'argent, en une foule de menues corvées, que pour le plébéien, qui doit faire le service tout entier sans que rien y manque ? » (p. 15). Le mythe s'y introduit avec la figure

du jacobin légendaire (p. 17-18). Les préoccupations contemporaines s'y glissent, d'une manière parfois indiscrète : M. F. évoque le projet encore actuel « d'une instruction intégrale donnée à tous » (p. 19); ou bien il rappelle que « la Déclaration des Droits, manuel du libéral et même du libertaire, est l'arsenal où puisent tous ceux qui attaquent les révolutionnaires, quand ceux-ci sont au pouvoir, et par conséquent antilibéraux » (p. 20-22).

M. F. se donne beaucoup de peine pour démontrer que toute la doctrine de la Révolution se ramène et se réduit à l'idée d'égalité. Sur ce thème, il s'abandonne à d'ingénieuses variations, qui ont pourtant l'uniformité du parti pris. Sa méthode d'interprétation, que les préventions dirigent, est hautement imaginative. « L'Égalité, dit-il, n'est point du tout dans l'Évangile ; mais on peut l'y voir avec un peu de bonne volonté, en l'y mettant sans trop d'effort » (p. 36). Pour la Révolution comme pour l'Évangile, l'esprit d'invention de M. F. ne manque pas de « bonne volonté », et il opère « sans trop d'effort ». Dans les théories égalitaires, M. F. voit les théories socialistes en puissance et en formation ; raison de plus pour les détester, puisque « le socialisme, suite logique et naturelle de l'égalitarisme révolutionnaire, ne peut s'établir quelque part que s'il s'établit partout, que, par conséquent et par nécessité, il est international et le serait, ne voulût-il point l'être, qu'il l'est, en effet, de plus en plus, et que, s'il s'établissait quelque part à l'état de Gouvernement, il serait contraint de faire la guerre de propagande, la guerre pour l'idée, seulement à l'effet de se maintenir et de ne pas être détruit, même sans guerre, par la concurrence étrangère » (p. 31-32) ; et voilà bien des affirmations en une longue phrase mal écrite. De même, dans l'idée d'égalité, qu'il fait agir et vouloir comme une puissance mauvaise, M. F. voit la cause première de tous les méfaits de la démocratie contemporaine, qui est essentiellement pour lui « une organisation sociale où les supériorités intellectuelles ne peuvent que très difficilement réussir à émerger » (p. 40). D'autre part, « le fléchissement de l'idée de patrie en France, actuellement, est très visible » (p. 42) : l'égalitarisme en est-il responsable ? M. F. ne le croit point, mais, en même temps, il reconnaît qu'il y a dans l'égalitarisme le plus sérieux danger pour l'idée de patrie. « L'égalité intégrale, c'est le socialisme sous sa forme absolue, c'est-à-dire c'est le collectivisme » (p. 43); collectivisme et patriotisme s'opposent donc directement et complètement, et le socialisme est international : seconde, mais non point nouvelle démonstration (p. 45).

Ces réflexions sur le temps présent, où, d'ailleurs, M. F. se plaît à étudier la Révolution de 1789, sont suivies de pronostics et de prophéties

qui atteignent un avenir reculé. M. F. prévoit que les nations européennes s'affaibliront à mesure qu'elles deviendront plus démocratiques, « parce qu'il y a une antinomie naturelle entre l'esprit égalitaire et l'esprit disciplinaire » ; et, « pour ces raisons, sur ces chemins qui mènent tous les peuples de l'Europe vers la démocratie, il y aura comme une course de lenteur très intéressante à étudier. La première nation qui arrivera à la démocratie intégrale ou qui en approchera beaucoup plus que les autres sera comme désignée pour disparaître et disparaîtra, même sans lutte, par une sorte d'enlisement, après lequel les sables mouvants s'étalent doucement sur l'enseveli » (p. 48). Après cette succession de cataclysmes et de catastrophes, qu'arrivera-til ? « Renan redoutait la Russie » ; c'est la Turquie qui fait peur à M. F. « Je vois l'Europe, prononce-t-il, conquise par le dernier peuple resté militaire et relativement féodal, former un conglomérat d'où, peu à peu, tout esprit militaire et féodal sera exclu ; et alors je vois le peuple imperméable aux idées occidentales, le peuple qui ne change jamais, le Turc, reprendre le chemin, qu'il connaît, de Vienne et du centre de l'Europe » (p. 49). En attendant ce « retour surprenant », M. F. songe à quelques « enrayements » possibles sur la route de l'égalitarisme et de la démocratie. L'aristocratie d'argent, peut-être. « Je n'en crois rien ; mais il est possible. » La décentralisation, peut-être. « Je n'en crois rien ; mais il est possible. » Après tout, « certains signes sont dans ce sens. Ils peuvent se multiplier » (p. 50-52).

M. F. conclut que « le fond des choses », c'est que « les révolutionnaires ont voulu *abolir la force* » (p. 53) : aristocratie, clergé, « syndicats », royauté, etc., toutes les forces, l'une après l'autre. « Tel est le fond de la pensée révolutionnaire à la prendre depuis son commencement jusqu'au jour où nous en parlons » ; surtout à ce jour, dirions-nous plutôt. La pensée révolutionnaire « est une ardente protestation contre le droit de la force ; c'est une révolte contre la force » (p. 56). Et c'est pourquoi, « de ce point de vue, la Révolution paraît une époque extraordinaire, supérieure, sublime, et très amusante, de l'humanité » (p. 61). Et c'est pourquoi la dissertation capricieuse de M. F., qui l'interprète à sa guise, est amusante aussi, en son genre. Mais ce qu'on se demande, c'est pourquoi elle sert d'introduction à une œuvre qui, pour les quatre cinquièmes au moins, est une œuvre sérieuse, et pourquoi elle apporte sa recommandation, ou plutôt son patronage plus qu'inutile à des hommes dont M. F. n'a ni les tendances ni les habitudes de travail.

Nous nous contentons de signaler les cinq études qui composent le volume, et dont les auteurs sont, sauf un seul, des collaborateurs de la *Revue*. — MM. A. Lichtenberger et Ph. Sagnac ont donné le résumé de

leurs travaux antérieurs et très étendus sur les mêmes questions ; l'étude de M. Sagnac (*La propriété foncière et les paysans pendant la Révolution, 1789-1793*) contient des détails nouveaux sur les subsistances pendant la Révolution. C'est aussi un résumé très clair, nettement divisé, que fournissent les 70 pages de M. L. Cahen sur *La Révolution et le clergé catholique (1789 à 1795)* ; le paragraphe Ier, consacré au clergé avant 1789, a une valeur originale. L'on eût souhaité que l'exposé fait par M. Wolff des *Doctrines de l'Éducation révolutionnaire* fût plus substantiel, et de ton plus simple. M. Lévy-Schneider a déterminé la conception *théorique* que la Convention eut de l'armée et des rapports de l'armée avec le pouvoir civil ; il indique en quelques pages, qui prêtent à quelques discussions et additions, ce que devint, *dans la pratique*, cette conception. — Hubert Bourgin.

Eugène d'Eichthal. **Socialisme, communisme et collectivisme**, 2e éd. revue et augmentée. Paris, Guillaumin, 1901. In-12, viii-325 p.

C'est un résumé de l'histoire du socialisme. Il débute par une introduction, trop brève pour être utile, sur les systèmes communistes depuis l'antiquité jusqu'au xviiie siècle. Puis vient le tableau des diverses écoles du xixe siècle : socialisme français avant 1848 ; socialisme scientifique de Karl Marx ; formation et développement du parti social-démocrate dans les divers pays. L'auteur n'oublie pas le collectivisme agraire, trop souvent négligé par les écrivains français ; il indique aussi, avec des détails intéressants, les déformations imposées à l'idéal socialiste par la lutte électorale, et les conflits intérieurs du parti dans tous les pays, surtout en France où le « cas Millerand » a provoqué tant de débats. Ce livre est donc un bon résumé, fait par un adversaire du socialisme, mais par un adversaire bien informé, qui cite chemin faisant tous les ouvrages importants parus sur le sujet. L'index qui le termine augmente la valeur de cet instrument de travail. Je n'en dirai pas autant du sommaire chronologique placé vers la fin de l'ouvrage ; il est insuffisant et parfois erroné : Saint-Simon et Fourier, par exemple, ont commencé à écrire sous l'Empire et non en 1820. — Georges Weill.

HISTOIRE DE L'ART

Fernand ENGERAND. **Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments du Roi (1709-1792).** Paris, E. Leroux, 1901. In-8, LXIV-684 p. (Collection d'inventaires publiés par la section d'archéologie du Comité des travaux historiques).

Le livre que vient de publier M. F. E., contenant le catalogue des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments de 1709 à 1792 est, en quelque sorte, la suite de l'*Inventaire des tableaux du roi dressé par Bailly en 1709*, paru en 1899, et qui donnait l'état de la collection royale au début du XVIIIe siècle.

Pour l'histoire de l'art officiel au XVIIIe siècle, comme pour la connaissance de la formation des collections de la couronne, ce volume est d'une importance capitale. Il permet, par les documents qui le composent, d'émettre un jugement définitif sur le rôle artistique de la Direction des bâtiments. Quelles furent les doctrines des différents directeurs, quelle fut leur part d'influence sur la peinture française de leur temps, quels artistes et quels genres furent particulièrement encouragés, ce sont là des questions auxquelles l'on peut maintenant répondre clairement grâce à la connaissance des textes précis et abondants publiés par M. F. E. Ces textes, ce sont principalement les *mémoires*, sorte de factures, donnant souvent la description détaillée du tableau, fournis par les artistes au moment de la livraison d'une peinture commandée. M. F. E. a disposé tous les mémoires retrouvés aux Archives Nationales (série O1 1931 à 1934 B), complétés par les mentions des *Comptes des bâtiments*, par ordre alphabétique des noms d'artistes, afin de grouper les commandes faites au même peintre. Mais un tableau chronologique, placé en tête, permet de saisir, année par année, l'ensemble des commandes. A la suite de la mention des paiements, du texte du mémoire, M. F. E. s'est efforcé de retrouver la destinée de toutes ces œuvres d'art, de dresser leur itinéraire et de désigner leur emplacement actuel. Ces recherches très minutieuses lui ont permis de donner sur beaucoup d'œuvres d'intéressants renseignements, de rectifier de nombreuses attributions erronées et de nommer les auteurs de peintures classées aux inconnus dans divers musées. Toute cette tâche, souvent difficile et compliquée, a été accomplie avec un souci de l'exactitude et de la précision qu'on ne saurait assez louer; les travailleurs devront être reconnaissants à celui qui a mis à leur disposition des documents si abondants et si clairement commentés.

L'on remarquera particulièrement les solutions données à divers petits problèmes iconographiques, questions toujours si embrouillées ; par exemple, les identifications des portraits de Fr. Hubert Drouais au Musée de Versailles (pp. 166-170), et ceux de Pierre Gobert au même Musée (p. 211-215). Dans les notes, l'auteur a même publié d'importantes recherches : sur les premiers portraits de Louis XV enfant (p. 19-22), sur les portraits officiels de Louis XVI par J. Duplessis et Callet (p. 175-184). Après les travaux de M. de Nolhac sur Nattier, peintre de Mesdames, voilà une partie de l'iconographie de la famille royale au XVIIIe siècle qui commence à être éclaircie. Par toutes ces rectifications d'attributions, nombre de désignations des catalogues du Louvre et surtout de Versailles, devront être modifiées[1].

Dans l'introduction sur la direction des bâtiments et le mouvement artistique au XVIIIe siècle (p. VIII-XXXV), M. F. E. a bien indiqué par ses traits généraux quelle fut l'influence exercée par les divers directeurs sur la peinture française. Le duc d'Antin (1708-1736), assez négligent, se contenta de faire achever les travaux en cours (Chapelle de Versailles, Dôme des Invalides), commanda quelques modèles de tentures pour les Gobelins à Jouvenet, à Antoine et Charles Coypel ; malgré cela, la production de la manufacture royale est ralentie, les Salons sont interrompus ; seul, François Lemoyne est très en faveur et décore le célèbre Salon d'Hercule à Versailles. Pour la conservation des collections royales, le duc d'Antin usa d'une singulière méthode : après 1716, il fit transporter les plus précieux tableaux dans son hôtel particulier. Le financier Philibert Orry (1736-1747), habile et prudent, montra dans ses commandes une intelligence très fine. Ce fut surtout pour meubler les salons des châteaux royaux que les artistes travaillèrent alors. L'on s'inquiète de mettre les peintures en rapport avec la décoration des pièces qu'elles doivent orner. Les petits appartements de Versailles reçoivent des tableaux exquis de Boucher, Lancret, de Troy, Pater, Carle Van Loo ; le roi, dans sa passion pour la chasse, inspire les sujets (les *Chasses étrangères*, série ravissante aujourd'hui dispersée), favorise Oudry (les *Chasses* pour les Gobelins) et Desportes (*La tenture des Indes*). Tandis que De Troy (*Histoire d'Esther*) et Natoire (*Histoire de Marc-Antoine*) fournissent aux Gobelins de somptueux modèles où revit toute l'habileté des décorateurs de l'école de Lebrun,

1. Je trouve seulement trois mentions à ajouter au texte de M. F. E. : 1° p. 285, le tableau de Lemonnier, *Chélonis et Cléombrote* est au musée d'Amiens (n° 92 du catalogue de 1878) ; — 2° p. 524, le tableau de Vincent est au Louvre (n° 968 du Cat. sommaire) ; — 3° p. 510, les trois tableaux de Vien sont toujours accrochés au maître-autel de l'église de Crécy-Couvé (Eure-et-Loir).

Nattier est sans cesse occupé à portraiturer et à embellir la famille royale; vraiment à cette date, ce sont bien les meilleurs peintres qui sont employés par la royauté, conformément à leurs talents, et ces bonnes traditions furent heureusement continuées par Lenormant de Tournehem (1746-1751), conseillé par le premier peintre Charles Coypel.

Ce fut sous la direction du marquis de Marigny (1751-1774) que commencèrent à se manifester les idées nouvelles qui allaient modifier si profondément la forme de la peinture française. La réaction contre l'art élégant et frivole de la première moitié du siècle, inspirée par l'enthousiasme renaissant pour une antiquité nouvellement découverte et propagé par des littérateurs, fut rapidement accueillie des conseillers de l'administration royale. A ce moment, va se codifier la nouvelle formule de l'esthétique académique et officielle. Sur le conseil des écrivains, l'on cherche des sujets de tableaux, non plus dans la vie réelle ou dans les aimables récits d'une mythologie facile, mais dans l'histoire de l'antiquité et l'on choisit particulièrement des traits de vertu ou d'héroïsme [1]. Toutes ces théories sur le retour à l'antique allaient trouver un adepte convaincu dans la personne du comte d'Angiviller, le dernier directeur de l'ancien régime. Certes, celui-ci ne créa pas le mouvement, mais il aida puissamment à son succès, il permit par ses commandes la réalisation des projets des littérateurs, les amateurs raffinés qui avaient protégé l'art du début du siècle se montrant plutôt hostiles à ces nouvelles inspirations (Cf. p. xxx, note). Sous l'influence du comte d'Angiviller, l'on s'efforce de faire du tableau un sujet d'enseignement, d'édification; l'on désigne des scènes « pour ranimer les vertus et les sentiments patriotiques » (p. xxix) en même temps que pour maintenir « le grand style », et ce grand style ne peut être obtenu que par la peinture d'histoire, car « c'est seulement sur la réussite de l'histoire que peut être établie la gloire d'une nation dans les arts » (p. xxxi).

Toutes les idées sur la hiérarchie des genres, sur la noblesse et la suprématie du genre historique, admises encore par tant d'intelligences aujourd'hui, datent de cette époque. Comme conséquences, l'on impose aux artistes des sujets empruntés, soit à l'histoire de l'antiquité (Ex. : Virginius prêt à poignarder sa fille, Générosité d'Antiochus, Cléobis et Biton, Coriolan), soit, ce qui est nouveau, à l'histoire de France; de là, ces très curieuses toiles exposées à partir du Salon de 1777, et qui représentent des scènes héroïques, surtout militaires, telles que : la mort de Dugues-

1. Un document extrêmement curieux pour le début de ces théories dans les arts, est le projet écrit par Cochin pour la décoration picturale d'une galerie du château de Choisy. Il propose de faire peindre divers traits de générosité et de bonté empruntés à la vie des empereurs romains et désigne des peintres différents pour les exécuter (p. 224 et sq.).

clin (par *Brenet*), la mort de Bayard (*Beaufort*), le Dévouement d'Eustache de Saint-Pierre (*Berthellemy*), la Mort de Coligny (*Suvée*), Maillard tuant Étienne Marcel (*Berthellemy*), Saint Louis à Vincennes (*Brenet*), et, bien entendu, des épisodes du règne du populaire Henri IV (par *Le Barbier*, et *Vincent*). En même temps, l'on faisait exécuter par les sculpteurs des statues de Français illustres; écrivains : Bossuet (*Pajou*), Racine (*Boizot*), La Fontaine (*Julien*); hommes d'état : Sully (*Mouchy*); guerriers célèbres : Turenne (*Pajou*), Tourville (*Houdon*). La création du Musée de Versailles par Louis-Philippe et les commandes qui s'ensuivirent, furent certainement inspirées de ces œuvres d'art faites sur l'ordre du comte d'Angiviller, et la valeur artistique des tableaux de Schnetz, d'Alaux ou de Hesse est analogue à celle des toiles de Brenet, Menageot ou Berthellemy. Si l'on doit juger avec quelque sévérité l'influence si considérable du comte d'Angiviller sur l'art de son temps, l'on doit louer sans réserve les achats si intelligents et si habiles par lesquels il ne cessa d'enrichir le Cabinet du Roi de tableaux anciens; presque toutes les plus belles pièces des écoles flamande et hollandaise, aujourd'hui au Louvre, furent acquises par ses soins. C'est là une gloire que la publication de M. E. lui assure définitivement.

Il y aurait bien des remarques à faire à l'aide de cet ouvrage si riche d'informations; je veux seulement indiquer, en terminant, deux réflexions. Si l'on cherche quels furent les peintres les plus favorisés des commandes de la royauté, l'on trouvera les noms de Boucher, Nattier, de Troy, des Coypel, des Van Loo, Desportes, Oudry, J. Vernet, Hubert-Robert, tous peintres excellents sans doute, mais qui ne furent point les seuls grands peintres de leur temps. Parmi les oubliés ou les dédaignés, figurent Watteau, de qui l'on n'acquit jamais un seul tableau, Lancret, qui n'eut que des commandes médiocres, Pater, Fragonard, Greuze, qui n'obtinrent chacun qu'une seule commande, Chardin, qui n'eut que de faibles travaux — il est vrai de dire que ces trois derniers mirent si peu d'empressement à livrer leurs ouvrages que l'on peut excuser la mauvaise grâce des directeurs — quant à La Tour, que comptent ses quelques pastels à côté des portraits réclamés incessamment à Nattier? Une comparaison s'impose entre le dédain ou la négligence de l'administration française pour les peintres des fêtes galantes et la passion avec laquelle les amateurs français et étrangers recherchaient leurs moindres esquisses; le grand Frédéric décorait ses appartements de Potsdam avec des Watteau, des Pater, des Lancret admirables; les tableaux de ces maîtres n'ornèrent presque jamais les châteaux de Louis XV[1].

1. Cf. le livre du *Dr Paul Seidel* et le compte rendu de la *Revue*, t. II, p. 205.

Si, d'autre part, l'on recherche, à l'aide des indications de M. E., l'emplacement actuel de toutes ces toiles, acquises pendant le XVIIIe siècle aux artistes vivants, l'on trouvera que presque toutes celles de la première moitié du siècle, signées de noms illustres, sont conservées au Louvre et à Versailles, et que la plupart de celles de la fin du siècle, surtout celles de grande dimension, sont exposées dans les Musées de province. Il était très juste de répartir ainsi des pièces distraites du fonds royal, mais cette répartition fut faite absolument au hasard. En 1872 même, lorsque les fameux greniers du Louvre furent inventoriés et que l'on distribua maintes toiles que l'on ne voulait plus exposer, la même négligence et la même insouciance présidèrent aux envois. Le résultat, ce fut la dispersion par toute la France des peintures de cette fin du XVIIIe siècle, dispersion vraiment étrange et des plus regrettables lorsqu'il s'agit de pièces d'un même ensemble. Beaucoup de ces grandes toiles étaient des cartons de tapisseries; des beaux modèles peints par J. Fr. de Troy (*Histoire de Jason*), Ch. Coypel (*Histoire d'Armide*), Desportes (*Tenture des Indes*), Callet (*Les Saisons*), aucune série n'est conservée en un même lieu. De plus, ces toiles décoratives ne sont pas faites pour être accrochées au mur banal d'un musée, elles doivent rendre les mêmes services que les tapisseries à qui elles servirent de modèles et être employées à orner des galeries de châteaux ; c'est à Compiègne, à Versailles, que doivent être réunies toutes ces œuvres, où tant d'artistes dépensèrent le meilleur de leur talent.

Si le livre de M. E. pouvait hâter le remaniement et le reclassement quelque peu rationnel des richesses de nos Musées de France, comme il aide déjà à la rectification de tant de mentions erronées des catalogues, ce serait un bien beau résultat; mais trop de raisons hélas! nous empêchent de l'espérer. — Gaston Brière.

Olivier Merson. **La peinture française au XVIIe siècle et au XVIIIe.** Paris, May, [1901]. In-8, 352 p. (gr.) (Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts).

M. M., qui avait fait paraître en 1897 le volume sur l'histoire de la peinture française du IXe au XVIe siècle préparé par Paul Mantz, a été chargé d'écrire le second tome de cette histoire, comprenant les XVIIe et XVIIIe siècles. Le plan général de la collection, le nombre de pages accordé à chaque auteur, ne permettaient de composer ni une histoire détaillée et complète de la peinture française pendant cette période, ni un simple manuel où auraient été indiquées pour chaque artiste, les études dont il a été l'objet, ainsi que les œuvres d'après lesquelles nous pouvons

juger son talent. Il est vrai que de tels livres seraient, en ce moment, difficiles à écrire, trop peu de travaux solides et sûrs ayant été consacrés au XVIIe siècle. Le grand recueil de Charles Blanc (*Histoire des peintres*) reste encore, pour certains artistes, la seule source : or, les notices qui le composent ne sont, pour la plupart, que de bons articles de dictionnaire. Le Mis de Chennevières a reconstitué la vie et les œuvres de maints artistes oubliés du début du XVIIe siècle dans ses *Peintres Provinciaux*, et l'on sait avec quelle ardente sympathie ; mais il est mort sans avoir achevé cette édition des *Lettres du Poussin* qu'il rêvait depuis si longtemps, et l'on peut dire, malgré le remarquable essai qu'il écrivit sur le grand peintre normand, que la monographie définitive du Poussin reste à faire. Il en est de même pour Lesueur malgré l'étude célèbre et si belle de forme qu'écrivit jadis L. Vitet; de même pour Charles Le Brun malgré le volume énorme et pesant de M. Henry Jouin. Quant aux artistes tels que Rigaud, Largillière, les Coypel, Mignard, nous n'avons sur eux que des notices souvent insuffisantes. Au contraire, presque tous les peintres du XVIIIe siècle ont été maintenant l'objet de monographies dont beaucoup sont excellentes. Il suffit pour écrire l'histoire de l'art de cette époque, de lire tous ces travaux de l'érudition contemporaine, de les résumer, de grouper les résultats acquis et de les relier par quelques idées générales.

M. M. est certainement au courant de la « littérature » de son sujet, bien qu'il ne donne que de trop rares références et parfois assez étranges. C'est ainsi qu'il cite (p. 245), sur Watteau, les études de Ch. Blanc, des Goncourt, de M. Cellier, d'Arsène Houssaye (?) et qu'il oublie le volume, cependant capital, de Paul Mantz. Son ouvrage est composé d'une série de biographies depuis celle de Simon Vouet jusqu'à celle de Louis David. La disposition de ces notices successives est bonne pour le XVIIe siècle ; mais pour le XVIIIe, le groupement des artistes par genres est moins satisfaisant : tous les portraitistes, Nattier, Tocqué, La Tour, jusqu'à Madame Vigée-Lebrun, sont étudiés au chapitre IX avant les peintres des fêtes galantes (chap. X) et le chapitre sur les paysagistes (Desportes, Oudry, H. Robert, Joseph Vernet) précède la notice sur François Boucher. Comme dans l'ouvrage récent de Lady Dilke (*Peintres français du XVIIIe siècle*), on ne saisit pas assez clairement l'évolution de l'art de peindre et les influences individuelles qui ont successivement déterminé cette évolution.

Dans ses appréciations, M. M. n'a point dissimulé ses sympathies ni ses dédains. En voici quelques exemples. Il écrit sur Poussin : « Lorsque ses œuvres triomphantes en Italie franchirent les monts, le génie français ne s'y trompa point. Il se reconnut à leur ordonnance exprimant une idée

dans un ordre naturel et lucide, à cette raison qui frappe si vivement chez nos grands écrivains du XVIIe siècle, à la juste et puissante familiarité des gestes, à la philosophie du fond, à la gravité énergique et simple de l'expression. Cette fois on fut autorisé à croire l'art français fondé à nouveau. Il l'était en effet... » (p. 34). Sur Watteau : « Sans penchant pour les traditions classiques, préférant les choses factices de la vie à celles de l'Histoire, son goût lui avait fait découvrir à côté de la nature des perspectives chimériques; il les peignit avec plus d'imagination que d'observation, y déployant une grâce un peu maniérée, mais avec quel charme ! » (p. 244). Sur Boucher : « Il ne se laissa pas aller seulement à la corruption de son époque ; il l'aggrava, la précipita, mettant plus que les autres la prestesse du pinceau à la place de la réflexion, la minauderie au lieu de la grâce, maniérant tout, gestes, attitudes, physionomies, ajoutant des cordes à la lyre, c'est-à-dire des couleurs nouvelles et fausses à la palette » (p. 286). Sur l'apparition du *Serment des Horaces* de Louis David : « C'est la victoire authentique d'une tradition renaissante sur l'art artificiel d'une époque finie, épuisée » (p. 324). Nous sommes ainsi avertis. Mais c'est une question de savoir quelle part l'auteur doit faire à ses propres sensations, dans un livre destiné à servir de guide à ceux qui ne savent pas encore et dans quelle mesure il lui est permis d'ériger ses impressions particulières en jugements absolus. Réunir des faits soigneusemeut choisis et sûrs, donner une biographie sommaire de chaque artiste, indiquer ses œuvres essentielles, faire saisir l'enchaînement des traditions, exprimer quelques idées générales qui permettent le groupement des notions fragmentaires, rendre le lecteur capable de goûter le charme de l'œuvre d'art, lui apprendre à voir et lui fournir les moyens de rectifier et de contrôler son émotion, mais ne point lui inspirer de formules d'admiration ou de mépris, telle doit être, semble-t-il, la tâche de l'auteur d'un livre de ce genre. L'histoire de l'art, en effet, ne saurait se confondre ni avec la critique d'art, ni avec l'esthétique. Celui qui veut se consacrer à ces études doit apporter dans l'analyse de l'œuvre d'art une curiosité toujours en éveil, une pénétrante sympathie; il doit se bien persuader de la fausseté de tout dogmatisme, s'efforcer surtout de comprendre, et, quand il expose le résultat de ses recherches, d'expliquer plutôt que de juger. — Ce n'est point d'ailleurs, ni par l'enthousiasme, ni par l'éclat du style que les idées de M. M. peuvent séduire et entraîner la conviction du lecteur : tout le livre est écrit d'une manière terne et froide. Ajoutons que l'illustration est très médiocre, le choix des tableaux reproduits a été laissé au caprice de l'éditeur qui désirait utiliser le plus possible de ses vieux clichés, certains dessins sont tout à fait laids et les gravures *en simili* mal tirées pour la plupart.

Tel qu'il est, ce petit livre rendra cependant quelque service, car il comble une lacune dans la bibliographie de l'art français. On devra le recommander quelquefois, et c'est le regret de ne point le trouver digne du sujet qui le fait apprécier avec sévérité. — G. Brière.

HISTOIRE LOCALE

Georges Lebas. **Histoire de la ville de Dieppe de 1830 à 1875.** Dieppe, Impr. centrale et Delevoye réunies, 1900. In-8, x-421 p. (gr.)

Il est rare que les livres d'histoire locale offrent autant d'intérêt que le livre de M. L., dont nous ne pouvons que nous excuser de rendre compte si tardivement. Sans doute, on pourra reprocher à l'auteur de n'indiquer point ses sources : par-ci, par-là, seulement, quelques maigres références. Mais il nous donne une histoire fort complète, simplement conduite, intelligemment comprise, de sa ville natale de 1830 à 1875.

Avant 1830, Dieppe subit une municipalité sans honnêteté et sans capacité, et n'a aucune vie politique. La loi du 21 mars 1831 donne à peine quelque mouvement aux partis embryonnaires, puisque sur 17.000 habitants, on ne compte que 800 électeurs municipaux. Peu à peu, pourtant, renaît l'esprit politique, stimulé par des polémiques de journaux. Mais, lorsqu'il est établi que les annonces judiciaires ne paraîtront que dans les journaux désignés par les cours royales, le *Mémorial dieppois*, journal d'opposition, disparaît (janvier 1842) : les élections municipales de 1846 sont tout de même antigouvernementales ; il est vrai que le député philippiste est élu, grâce au système électoral qui n'accorde au canton de Dieppe que 279 électeurs dont 63 éligibles. — Pourtant, en 1847, un candidat qui représente l'opposition légitimiste et libérale parvient à passer, et, dans la confusion des idées politiques qui caractérise l'époque, on salue cette élection de l'air de la *Marseillaise*. Au reste, il ne se crée de comités républicains qu'après les journées de février, et l'adhésion aux idées républicaines restera toujours peu profonde [1].

La lutte pour l'élection du Président se fit vivement sentir à Dieppe où l'*Appel au Commerce* soutenait Cavaignac, et le *Comité de l'Ordre et de*

---

1. A noter la façon dont la municipalité de Dieppe comprit la nature des journées de juin dans la proclamation du maire (p. 163-164) ; elle envoya même 62 hommes et 7 officiers à Paris soutenir le général Cavaignac. Ils rentrèrent sans avoir tiré un coup de fusil, mais, à leur retour, reçurent un drapeau béni par le clergé, et, en 1870, une médaille commémorative.

l'Union Bonaparte : le premier obtient 447 voix, le deuxième 1145 voix ; le coup d'état fut approuvé par 2.168 *oui* contre 410 *non* sur 2.585 votants[1]. — Mais le régime bonapartiste a aboli de nouveau toute vie politique : aux élections municipales, à peine paraissent 1.200 électeurs. Par contre, la situation matérielle de Dieppe paraît excellente ; à vrai dire, c'est une prospérité superficielle, à laquelle les bains et les courses donnent leur éclat de luxe ; mais les budgets de 1853 et de 1854 se soldent par un déficit. En 1863 un audacieux ose se présenter contre le candidat officiel : il n'obtient que 7.525 voix, le second étant élu avec 17.805 voix sur 25.719 votants. Napoléon III pourtant, dès 1865, songeait à réagir — était-il sincère ? — contre les dangers de cette ataraxie politique, en invitant les maires à ne pas établir des listes officielles. La vie politique ne pouvait pas naître de la volonté du pouvoir central. Elle allait bien plutôt jaillir des efforts d'hommes dévoués en faveur de l'enseignement populaire laïque, violemment attaqué par les partis de réaction groupés ensemble. En mai 1869, le candidat bonapartiste était battu par un orléaniste, sur lequel s'étaient réunies les voix de tous les mécontents, et au plébiscite en 1870 on ne comptait plus, sur 3.200 voix, que 1800 *oui* contre 1.400 *non*.

La guerre de 70 fut lourde à Dieppe : elle lui coûta, en dehors des indemnités, 424.828 fr. Le déficit de la municipalité n'empêcha pas 772 particuliers de souscrire, pour l'emprunt des deux premiers milliards une somme de 223.665 fr. L'activité publique, dans le désarroi et le dégoût de la guerre, était tombée : on compta, pour les élections municipales de 1871, 1605 votants sur 4888 inscrits, et une vingtaine seulement de volontaires partirent pour Paris combattre la Commune.

A l'histoire de Dieppe depuis 1875, M. L. n'a consacré que quelques pages, en un appendice un peu maigre à dessein (p. 371 sq.). Il s'est cru tenu à la plus grande réserve, et il a eu raison, d'autant plus que tout l'ensemble de son livre constitue une excellente histoire d'une ville française pendant 40 ans, où se réfléchit en raccourci l'histoire de la France même, tandis qu'il n'était pas assuré d'étudier les faits dont il a été contemporain avec l'objectivité et l'impartialité désirables. Encore n'avons-nous pas mentionné tout ce que l'histoire économique de Dieppe offre d'intéressant, et n'avons-nous pas dit combien l'exposé précis de faits commerciaux et sociaux rend intelligible et attrayante la suite des faits politiques. A ce point de vue, faudra-t-il accepter sans réserve l'opinion de M. A. Réville qui a signé une préface où il marque que l'actuelle

1. L'Empire fut approuvé par 2.615 *oui* contre 257 *non*.

prospérité de Dieppe n'est peut-être qu'illusoire, qu'il vaudrait mieux, à la place d'entreprises de luxe, songer à des entreprises commerciales sérieuses, surtout faire de Dieppe, par une réfection de la ligne de Pontoise, le vrai port de Paris ? — Georges Bourgin.

J. Brun-Durand. **Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme**. Tome II : H à Z. Grenoble, Falque et Perrin, 1901. In-8, 474 p.

M. B.-D. ne nous a pas fait attendre longtemps le second et dernier volume de son Dictionnaire. Cette seconde partie se recommande par les mêmes qualités que la première et rendra les mêmes services. Le seul reproche sérieux qu'on pourrait lui adresser — parce qu'il touche à un vice de méthode — concerne la partie bibliographique. L'auteur termine trop volontiers ses bibliographies par des *etc.* répétés qui signifient ou bien que les ouvrages ou articles qu'il laisse ainsi de côté sont insignifiants, auquel cas il est inutile d'y faire même allusion, — ou qu'il ignore s'il y a d'autres travaux sur le sujet dont il s'occupe, et dans ce cas il vaut mieux l'avouer simplement [1]. Mais ce défaut ne doit pas empêcher de reconnaître et de louer l'énorme labeur que suppose un livre de ce genre. M. B.-D. n'a rien négligé pour le rendre le plus utile possible : deux tables, l'une indiquant l'origine par commune de chacun des personnages étudiés, l'autre les noms, qualités et professions desdits personnages, faciliteront les recherches. Puisse M. B.-D. trouver des émules dans les autres départements ! — V.-L. Bourrilly.

1. P. 64, lire : Archives nationales au lieu de : Bibliothèque nationale. — A la bibliographie de *Jean de Monluc* ajouter : Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I, p. 327-329 (lettre de Jean de Monluc envoyé auprès de Barberousse), et : E. Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle*, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1898, p. 302-314.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1901-1902.

Novembre 1901. = E. Gabory. *La marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe (1661-1715)*. [Continué en janv. 1902. Fait à l'aide de documents d'archives abondants et consultés avec soin, Archives de la Marine, Archives des Affaires étrangères, etc. M. G. étudie les mesures protectionnistes de Colbert, les réformes qu'il introduisit dans le régime des douanes en Bretagne; une à une, en une série de monographies précises, il étudie les denrées qui faisaient l'objet du commerce nantais : sel, blé, vin, eau-de-vie, laines, sucre. Il passe ensuite au commerce de Nantes avec le royaume, avec les nations européennes, avec les colonies. Depuis la mort de Colbert on constate le commencement de la décadence. Au début du XVIIIe siècle le commerce nantais traverse une crise, grâce surtout à la rivalité toute puissante des compagnies privilégiées. M. G. donne également des détails sur la pêche et les armateurs nantais, sur le rôle joué par Nantes pendant les guerres de 1672 à 1715, guerre de Hollande, guerre de la Ligue d'Augsbourg, etc. A suivre.] — G. Vallée et P. Parfouru. *Brief discours de la vie de Madame Claude du Chastel ou Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye. Supplément à l'introduction*. [Dissertation destinée à confirmer l'authenticité de ces mémoires (cf. la *Revue*, t. III, p. 49-50) en réponse à un compte rendu de M. Mariéjol, paru dans la *Revue critique*. Fac-similés et pièces justificatives.] — M. Marion. *A propos de l'ouvrage de M. Pocquet : Le duc d'Aiguillon et la Chalotais*. [Critique assez vive de cet ouvrage.]

Janvier 1902. = B. Pocquet. *Une controverse historique. Réponse à M. Marion.*

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1901.

15 Novembre. = A. de Cazenove. *L'affaire de Vals, 1653*. [Le comte de Rieux était devenu, par son mariage avec une nièce de la marquise d'Ornano, seigneur de Vals : il supprime sur son fief tout exercice de la R. P. R. Les protestants résolurent de résister par la force, et aidés des milices des communautés protestantes de toute la région, réunies au nombre d'environ 7.000 hommes (?), de partir en campagne contre les 5.000 hommes (?) du comte de Rieux. Louis XIV intervint à temps, prescrivit le libre exercice du culte à Vals, et ordonna à ses lieutenants généraux, si le comte de Rieux n'obéissait pas, « de lui courir sus à main armée ». Étude faite à l'aide de documents d'archives cités *in extenso*.] — H. L. Bordier et Ch. Read. *Poursuites et condamnations à Paris pour hérésie de 1564 à 1572, d'après les registres d'écrou de la Conciergerie du Palais*. [Suite le 15 déc. et à suivre. Listes numératives relevées dans les papiers laissés par Bordier

et Read. De 1564 à 1569.] — A. LAUNE. *Des secours dont Lefèvre d'Etaples s'est servi pour sa traduction française de l'Ancien Testament.* [Variantes de Lefèvre (édition de 1534) avec la version latine de Campennis (1532); liste complémentaire des éditions de la Bible de Lefèvre.] — H. LEHR. *Une notice catholique sur Cart.* [Critique d'une monographie récente de cette localité, lieu d'exercice des protestants de Chartres.]

15 Décembre. = N. WEISS. *Les Protestants parisiens entre 1564 et 1569.* [A l'aide des extraits des registres d'écrou de la conciergerie, M. N. W. donne des détails sur le protestantisme parisien de 1564 à 1569 : le traité d'Amboise avait été désastreux pour les protestants parisiens qui n'avaient plus le droit de se réunir : dès 1564 les persécutions recommençaient contre eux, encouragées par la Cour; Montmorency qui préparait une nouvelle guerre livre bataille aux huguenots en 1567, à Saint-Denis; les protestants furent défaits; après la bataille les Parisiens pourchassèrent à nouveau les huguenots. La paix de Longjumeau (23 mars 1568) ne changea rien à la situation du protestantisme parisien; sur les réclamations des fanatiques que quelques concessions de la paix de Longjumeau avaient révoltés, Catherine de Médicis fit publier l'édit du 28 sept. 1568, qui annulait toute concession antérieure et obligeait tout fonctionnaire huguenot à se démettre de son office. M. W. donne la liste des offices parisiens qui furent déclarés vacants. Au début de 1569 les arrestations sont nombreuses à Paris; les protestants arrêtés sont presque tous marchands, orfèvres, avocats, hommes de finance, écuyers.] — P. FONBRUNE-BERBINEAU. *Le duc de La Force et les Protestants de Tonneins, 1701.* [Document tiré des Archives de la Guerre : récit des persécutions exercées par le duc de La Force contre les protestants de Tonneins, du 8 au 16 avril 1701.]

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901.

20 Septembre. = P.-J. BRUCKER. *Les griefs contre les Jésuites anciens et modernes.* [Considérations historico-apologétiques.]

5 Octobre. = P. P. BLIARD. *Le premier épisode de la vie publique du cardinal Dubois.* [La conclusion du traité du 4 janv. 1717. Extr. d'un ouvr. récent.] — P. P. DUDON. *Libéraux et liberté. Barante.* [D'ap. ses *Souvenirs*, récemment publiés.]

20 Octobre. = P. H. CHÉROT. *Le déclin extérieur et intérieur de l'Empire, d'après une publication récente.* [Le t. V de l'ouvrage de P. de La Gorce.]

5 Novembre. = P. H. CHÉROT. *Le duc de Broglie historien.* — P. E. GRISELLE. *Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet.* [Suite le 30 déc. et à suivre. Reproduction, avec un commentaire historique très développé, d'une collection de 43 lettres autographes écrites par le frère de l'évêque de Meaux, Antoine Bossuet, intendant de Soissons (1624-1699), à son frère l'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, pendant un séjour de trois ans que ce dernier fit à Rome de 1696 à 1699. Ces lettres fournissent un certain nombre de détails sur l'affaire du quiétisme et sur la famille Bossuet.]

20 Novembre. = P. J. BRUCKER. *La vente d'une congrégation.* [D'après un opuscule de M. Bonzon, avocat, intitulé : *La vente d'une congrégation sous Louis XV. La suppression des Jésuites*, paru en 1901. Le P. J. discute les conclusions de M. B.

au sujet du nombre des Jésuites atteints par les arrêts de 1761-1764 (ils étaient exactement 3.087), de la valeur de leurs biens (entre 60 et 80 millions) et de l'affaire du P. de Lavalette (le refus des Jésuites de payer ses dettes était légitime; d'ailleurs les arrêts du Parlement ne firent que rendre plus mauvaise la situation des créanciers).]

La Grande Revue. 1901-1902.

1er Novembre. = R. ALLIER. *La Cabale des dévots* [Suite et fin au no du 1er janvier 1902. La Cabale a joué dans l'histoire du jansénisme, surtout par l'intermédiaire de Vincent de Paul, un rôle considérable : dès 1644 elle publie des documents apocryphes et répand des légendes controuvées. Mais le jansénisme a gagné certains membres de la cabale : on refuse, le 1er février 1655, la communion au sieur de Liancourt, ce qui donnera lieu aux *Provinciales*. Le Tartufe, dont M. R. A. reprend à nouveau l'histoire, est dirigé uniquement contre la Cabale. Bientôt c'est le pouvoir public qui va l'attaquer : dénoncée par les évêques et les parlements, elle put passer aux yeux de Mazarin comme capable d'exciter une « Fronde cléricale ». A la mort de Mazarin, elle reprend courage, et revient à ses anciennes traditions; mais Colbert continue la lutte, son action s'affaiblit, elle se transforme en confrérie des « Frères des œuvres fortes », elle ne disparaît pas, et il est impossible de dire à quelle date précise elle a pris fin.]

La Nouvelle Revue. 1901.

1er Décembre. = FRANÇOIS GUIZOT. *Lettres à Fauriel, publiées par P. et V. Glachant.* [Ces lettres, conservées au nombre de 21, à la Bib. de l'Institut et datées de 1812 à 1820, donnent des renseignements sur les travaux historiques et les idées politiques de Guizot. MM. G. en reproduisent de longs passages, avec un commentaire étendu.] — A. QUENTIN-BAUCHART. *Essai sur les coups d'Etat en France* (*18 fructidor-22 floréal-30 prairial-18 brumaire-2 décembre*).

1902.

1er Janvier. = BENJAMIN CONSTANT, CABANÈS, MANZONI, ETC., ETC. *Lettres à Fauriel, publiées par P. et V. Glachant.* [Détails sur la société cultivée, Consulat, Empire, Restauration. Extrait d'une *Etude sur les correspondants de Fauriel.*] — G. GACHOT. *Bataille de Lecco. Première rencontre entre Russes et Français* (*Documents inédits*). [Combat indécis livré les 26, 27 et 28 avril 1799, à la suite duquel les Français abandonnèrent le pont de Lecco, sur l'Adda, aux Russes de Bagration. Les documents cités viennent des Arch. Nat. et des Arch. de la Guerre.]

La Quinzaine. 1901.

1er Décembre. = A. LAIR. *Les Souvenirs de M. Dubois.* [Suite; fin le 16 déc. II. La fondation et les premières années de l'École normale. Détails sur son établissement dans les combles du Lycée Louis-le-Grand, en décembre 1810, et sur ses premiers maîtres, Guéroult, Villemain, Burnouf, Cousin, Pierrot. III. Translation de l'École au couvent des Pères du Saint-Esprit; la chute de l'Empire est accueillie sans regrets, mais la Restauration s'y rend vite antipathique. Le retour

de Napoléon réchauffe l'enthousiasme monarchique des élèves, qui font une tentative, aussitôt abandonnée, pour constituer un corps de volontaires, sous la conduite de Cousin. A la fin, quelques renseignements sur les élèves philosophes (1813-1818) et sur le directeur Gueneau de Mussy.] — P. GAULTIER. *Gavarni et son œuvre.* [D'après les ouvrages connus.]

16 Décembre. = ARTAUD. *Les Apôtres du socialisme. Pierre Leroux (1797-1871).* [L'auteur conclut que P. Leroux fut un « rêveur », dont l'œuvre contient « toutes les utopies du socialisme contemporain », et « avant tout... un philosophe, un religieux », qui « se crut l'apôtre d'une religion... de paix, de liberté, de justice, de solidarité. »] — CH. URBAIN. *A propos d'une récente biographie du P. Gratry.* [Par le P. A. Chauvin, que résume M. U.]

1902. 1er Janvier. = Abbé L. FOLLIOLEY. *La loi de 1850. Les Commissions préparatoires. Mgr Dupanloup et Mgr Parisis.* [M. F. étudie la composition et les discussions de la commission extraparlementaire nommée par Falloux en janvier 1849, et met en lumière le rôle qu'y jouèrent Thiers (entièrement rallié au catholicisme) et Mgr Dupanloup. Il fait ensuite le même travail pour la commission nommée par l'Assemblée le 23 juin 1840, où Mgr Parisis, évêque de Langres, tint la place occupée par Mgr Dupanloup dans la première. M. F. tire des papiers de Mgr Parisis des renseignements intéressants sur les séances de la commission jusqu'à la fin d'août. A suivre].

La Révolution française. 1901.

14 décembre. = G. CAUDRILLIER. *Le siège de Mayence, du 25 octobre 1794 au 29 octobre 1795.* I. Le siège en hiver. [Insuffisance des moyens employés contre cette place, que les Français n'investissent pas de tous les côtés, et qui, défendue par une garnison nombreuse, communique avec la rive droite du Rhin par le pont et le faubourg de Cassel. Malgré les représentations de Kléber, les représentants en mission et le Comité de salut public s'obstinent à laisser camper sous Mayence, par un hiver affreux, dans un pays désolé, l'armée épuisée par les privations et les travaux du siège.] II. L'inaction pendant le printemps et l'été. [L'armée de Rhin-et-Moselle, sous le commandement de Pichegru, reste sur la défensive; obligée de garder la rive du fleuve en face d'Huningue comme en face de Mayence, elle ne peut se concentrer à Manheim et tendre la main à Jourdan, qui a passé sur la rive droite.] — A. KUSCINSKI. *La « petite guillotine » du conventionnel Lejeune.* [Lejeune, député de l'Indre à la Convention, fut décrété d'arrestation le 13 prairial an III pour faits relatifs à sa mission dans le Doubs. On lui reprochait entre autres choses d'avoir, « pour repaître son imagination sanguinaire », fait construire une petite guillotine avec laquelle il coupait le cou aux volailles destinées à sa table et dont il se servait même pour couper les fruits. Il démontra inutilement la fausseté de cette accusation.] — *Documents inédits. Le serment des ecclésiastiques; questions de Biauzat et réponses de Lanjuinais.* [Quatre questions relatives au serment à la Constitution, avec les réponses; sans date; probablement de 1791.] — A. AULARD. *Les rapports de la Préfecture de police sous le Consulat.* [Analyse et extraits de quelques-uns de ces rapports, du 13 brumaire an IX au 19 messidor an XII, qui

auront place dans un recueil de documents que prépare M. A. sur l'esprit public à Paris sous le Consulat.]

1902. 14 janvier. = Paul MAUTOUCHET. *Les questions politiques à l'Assemblée du clergé de 1788*. [Inquiet pour ses immunités et privilèges, qu'il sent menacés par les ordres laïques et qu'il ne juge pas suffisamment défendus par le gouvernement, le haut clergé manifeste son mécontentement, dans son Assemblée générale de 1788, en prenant parti dans les questions politiques qui agitaient alors les esprits; il défend la cause des Parlements contre le ministère, critique publiquement le lit de justice du 8 mai et l'établissement de la Cour plénière, et réclame les États généraux ; il se pose en représentant des droits de la nation ; en réalité, il n'a en vue que son intérêt particulier.] — Armand BRETTE. *Un projet d'aliénation de l'Hôtel de Ville en 1791*. [La Constituante, d'accord avec le Directoire du Département de Paris, projeta en 1791 d'aliéner l'Hôtel de Ville comme bien national, mais elle ajourna ce projet et laissa à la Législative le soin de statuer définitivement. Le Directoire du Département essaya vainement d'amener la Législative à y donner une suite favorable.] — J. GUILLAUME. *A propos de la condamnation des fermiers généraux (19 floréal an II)*. [On a toujours tenu pour inique le jugement du tribunal révolutionnaire qui condamna les fermiers généraux pour « complot tendant à favoriser par tous les moyens possibles les succès des ennemis de la France ». Or la comtesse Dash nous apprend que son grand-oncle, Jacques Paulze, un de ces fermiers généraux, avait envoyé trois millions en secret au prince de Condé.] — Edme CHAMPION. *Le premier télégramme*. [La première nouvelle transmise au moyen du télégraphe ne fut pas, comme on le dit toujours, celle de la prise de Condé (30 août 1794), mais celle de la prise du Quesnoy (15 août).] — G. CAUDRILLIER. *Le siège de Mayence* (Suite et fin). III. La retraite de Jourdan. [L'armée de Sambre-et-Meuse, qui a passé le Rhin le 6 septembre, est obligée, par l'inaction de celle de Rhin-et-Moselle, à le repasser le 22 octobre. Pichegru propose l'abandon des lignes devant Mayence, pour prendre en arrière une position plus sûre ; les représentants en mission s'y opposant, il est obligé de défendre ces lignes contre les forces réunies de Clerfayt et de Wurmser (130.000 hommes) avec une armée réduite à moins de 80 000 hommes, campée sur plus de soixante lieues le long du Rhin.] IV. La perte des lignes. [Plan de Clerfayt : faire une trouée sur notre droite, tourner nos lignes par le sud et ramener la ligne d'opération du corps d'armée sous Mayence. Exécution de ce plan. Conséquences de notre défaite. Les responsabilités : elles incombent en partie à l'optimisme des représentants en mission, particulièrement de Merlin (de Thionville), en partie aux généraux, surtout à Pichegru, dont les négociations avec Condé ont influé fâcheusement sur sa conduite militaire.]

Revue Maritime. 1901.

Octobre. = MAGNON PUJO. *Le lieutenant-général des armées navales comte d'Orvilliers, et son chef d'état-major le capitaine de vaisseau Chevalier du Pavillon, pendant les campagnes de 1778 et 1779*. [Suite ; fin en nov. Récit du combat d'Ouessant, et des opérations préliminaires, 23-27 juillet 1778. Préparatifs de la campagne navale

de 1779 : d'abord on songe à l'occupation de l'île de Wight ; puis on se décide à préparer un débarquement en Cornouailles, aux environs de Falmouth. Sortie de Brest de l'armée navale le 3 juin 1779 ; elle joint à Sisargos l'escadre espagnole de la Corogne ; prise du vaisseau anglais l'*Ardent* devant Plymouth ; dérive de la flotte hors de la Manche ; recherche de la flotte anglaise ; retour de la flotte à Ouessant ; le typhus décime les équipages ; d'Orvilliers se retire à la fin de 1779. L'auteur estime que le comte d'Orvilliers fut un de nos meilleurs commandants de flotte.] — LALLEMAND. *Chronique de Lorient de 1792 à 1800*. [Suite ; continué en déc. 28 mars 1795-7 août 1797. Aucune indication d'origine. A suivre.]

La Revue de Paris. 1901.

1er Décembre. = GRÉARD. *Derniers souvenirs de la Vieille Sorbonne*. [Fin. III. La sépulture de Richelieu. En mai 1643, ses restes furent descendus dans le caveau de la chapelle, parce que le peuple menaçait de les profaner. Il semble que les « entrailles » n'aient point été ensevelies avec le corps, mais leur sort est ignoré. En 1648, la chapelle fut rasée, et le tombeau placé dans l'église, où le mausolée de Girardon fut édifié en 1694. A la Révolution, il fut sauvé par Lenoir, qui le fit transporter au musée des Petits-Augustins. Le cercueil de Richelieu fut ouvert en décembre 1794, et le corps détruit, sauf la tête qui fut dérobée et remise à l'abbé Arnez, dont le neveu l'offrit à Napoléon III en 1866. Elle fut replacée solennellement dans l'église, et on put se rendre compte, en 1895, qu'elle était bien conservée. M. G. termine par quelques détails sur le quartier de la Sorbonne et les personnes de marque qui l'ont habité.]

La Revue Hebdomadaire. 1901.

23 Novembre. = Cte D'USSEL. *Un polytechnicien d'Église. Le P. Gratry*. [D'ap. l'ouvr. du P. Chauvin.]

30 Novembre. = G. BAPST. *La Reine Victoria à Paris en 1855 (d'après les Souvenirs du Mal Canrobert)*. [Détails très circonstanciés sur cette visite, au cours de laquelle Canrobert, qui revenait de Crimée, eut avec la Reine une conversation qu'il relate en termes piquants. La Reine et le Prince Albert gardèrent bon souvenir de l'accueil de Napoléon III, mais continuèrent à douter de la solidité de son gouvernement et de celle de l'alliance française.] — A. CALLET. *Le vieux Paris qui s'en va. La démolition du Temple*. [Détails historiques sans nouveauté.]

7 Décembre. = *Journal du Docteur Prosper Ménière (Mémoires anecdotiques sur les salons du Second Empire)*. [Suite les 7, 21, 28 déc. 1901, 4 janv. 1902. Le Dr M., † 1862, fut mêlé à l'affaire de la duchesse de Berry, qu'il alla soigner à Blaye ; la partie de son journal qui concerne ces événements a été publiée par son fils (Paris, Calmann-Lévy). La partie donnée ici contient, à côté de renseignements sur l'opinion publique à Paris du 22 mai 1851 au 16 juillet 1854, des anecdotes diverses sur Talleyrand, Mme Georges, Victor Hugo, Thiers, Lamartine, etc.]

14 Décembre. = L. BATTIFOL. *Comment on recevait les Russes en France en 1668 (d'après des documents nouveaux)*. [Avec 1 portr. Récit pittoresque de la réception faite au général Potemkine, qui, après avoir séjourné sept mois en Espagne, vint porter à Louis XIV une lettre et des présents du tsar Alexis. Il passa par Bayonne,

Bordeaux, Orléans, logea à Paris rue de Tournon et eut plusieurs audiences du Roi à Saint-Germain. Ce voyage n'eut pas de résultats politiques, les ministres français considérant la Russie comme négligeable. Potemkine resta 26 jours à Paris et repartit par Calais.] — A.-P. DE LANNOY. *Le champ de bataille de Loigny, 2 décembre 1870* (*Impressions et souvenirs*). [2 gr. Visite au champ de bataille, et souvenirs de l'abbé Theuré, curé de Loigny depuis plus de 30 ans.]

21 Décembre. = G.-C. D'HÉBÉCOURT. *Colonies françaises « in partibus »*. (*Les loges françaises dans l'Inde anglaise.*) [Les *loges* sont les comptoirs de l'ancienne Compagnie des Indes (8, dont 5 au Bengale), rétrocédés à la France en 1814. M. d'H. rappelle leur histoire, indique leur état actuel et le parti qu'on peut en tirer.]

28 Décembre. = M. GUILLAND. *A propos d'un testament de J.-J. Rousseau*. [Ce testament, dicté en 1737 au cours d'une maladie, institue Mme de Warens héritière de J.-J. Rapproché d'autres faits, il permet à M. G. de conclure que « leur liaison ne mérite peut-être pas les noms dont elle a été souvent flétrie », et que « leur union demeure un ménage... où la bonne volonté fut égale de part et d'autre. »] — Fr. FUNCK-BRENTANO. *A travers l'histoire. La Grande Mademoiselle.* [D'ap. les ouvr. réc. d'Arvède Barine, V. Du Bled (sur la *Société française*) et la *Correspondance* de Gui Patin, pub. par Brette.]

1902. 4 Janvier. = Ch. GLINEL. *Alexandre Dumas Père homme politique*. [Reproduit un certain nombre de documents qui complètent une étude de J. Claretie (*Nouv. Revue*, 1881) et donnent des détails amusants sur l'action et les idées politiques, généreuses et mal réglées, d'Alexandre Dumas.] — Mme M.-L. BERNARD. *Sur le concours d'enseignes*. [Qui va avoir lieu à Paris. Indication et reproduction d'un certain nombre d'anciennes enseignes artistiques.]

Le Carnet historique et littéraire. 1901.

Novembre. = Ctesse LÉO DE TURENNE. *Une femme d'autrefois*. [Anne-Marie-Jacqueline Constantin de la Loire, née en 1774, aïeule de l'auteur, d'après ses papiers. Quelques détails insignifiants sur la Révolution en Anjou.] — Bon G. DE CONTENSON. *Talma et sa famille militaire*. [Après un exposé sommaire de la vie de Talma, M. G. de C. s'occupe : 1° d'un officier nommé Talma, né en 1754, sans doute parent du tragédien ; 2° de John-François et Auguste-François, ses neveux, qui furent tous deux officiers de marine ; 3° d'Alphonse-Alexandre et de Paul-Louis Bazile, ses enfants naturels, qui servirent, l'un dans la marine, l'autre dans l'armée de terre. L'auteur croit devoir rappeler, à propos d'eux, des événements connus, comme l'attaque de Mogador (1844) et les faits de la campagne de Belgique (1832). Il cite quelques documents (Gravures)]. — Bon P. DE BOURGOING. *Etat raisonné de mes services, par le Gal Cte de Lorencez*. [Suite ; continué en décembre et à suivre ; 1804-1809. Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Campagne d'Autriche. Un portr.] — Cte EDW. CASTELLO. *Aventures d'un soldat*, trad. de l'angl. par le Cte de Diesbach. [Guerres d'Espagne sous l'Empire. Anecdotes sans lien apparent ni chronologie.]

Décembre. = E. DE PAYAN. *La principauté de Monaco*. [Détails historiques.] —

G. Stenger. *Histoire de la Société française pendant le Consulat.* [Suite et à suivre. [La rentrée des émigrés sous le Consulat.] — *Documents sur la bataille d'Austerlitz.* Tirés des archives du maréchal Soult. Lettre à l'empereur et fragments d'un rapport au ministre de la guerre, frimaire an IV (*sic*). Traduction d'un rapport allemand (?) sur la bataille. Soult ne semble pas attribuer aux effets de l'artillerie la rupture de la glace des marais. Rien de nouveau.]

Le Correspondant. 1901.

25 Novembre. = L. de Lanzac de Laborie. *La mère de l'Aiglon.* [D'après l'ouvrage récent de M. Masson, *L'Impératrice Marie-Louise.*] — R. Barbée. *Camille Jordan à Weimar. Lettres inédites.* [Fin le 10 déc. Après le 18 fructidor, C. Jordan avait dû se réfugier à Weimar, où il se mit rapidement en vue à la cour du grand-duc Charles-Auguste. Lorsqu'il fut rentré en France (1800), MMmes de Schardt et Amélie d'Imhoff, et une jeune fille française, Renée, lui écrivirent des lettres, que publie M. B., avec un commentaire développé (10 lettres, de 1800 à 1805). Elles fournissent des détails politiques, littéraires, mondains sur la cour de Weimar et montrent surtout, ainsi que deux autres lettres de Mme Augustin Périer, citées par M. B. et non datées par lui, C. Jordan dans le rôle de directeur de femmes qu'il joua principalement auprès de MMmes de Staël, Récamier et de Krüdener.] — Gal Bourelly. *Le monument de Turenne à Sasbach. Les derniers moments du maréchal, sa dépouille mortelle.* [Renseignements : 1° sur le monument, élevé au XVIIIe siècle avant 1771, reconstruit en 1801, puis en 1829 dans sa forme actuelle ; 2° sur les derniers moments de Turenne, d'après des doctS des Arch. de la guerre et de la Bib. Nat. (doctS déjà connus ou qui n'apportent rien de nouveau) ; 3° sur le sort de sa dépouille mortelle, enterrée à Saint-Denis en 1675 et transportée aux Invalides en 1800.] — Bon A. de Maricourt. *Curiosités historiques. François Hüe et le transfert des diamants de la couronne hors de France en 1815.* [D'après des papiers de famille. Relation des péripéties du transfert, exécuté par Hüe, l'ancien valet de chambre de Louis XVI, de Paris à Ostende, où il arriva le 25 mars. A la fin, en note, analyse d'un doct donnant l'état des diamants de la couronne en 1822.] — A. Chevalier. *L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs augustines (650 à 1870).* [Préface d'un récent ouvrage publié sous ce titre.]

10 Décembre. = Victe de Meaux. *Histoire de la liberté de conscience et de culte, à propos de quelques récents ouvrages.* [Ceux de M. Bonet-Maury (1900) et de l'abbé Canet, pub. en 1891 et 1900.] — Mgr Kannengieser. *L'empereur Guillaume et le prince de Bismarck.* [D'après les 2 vol. de lettres que vient de publier M. Horstkohl. La 2e partie de cette étude contient des lettres relatives à l'entrevue que le Cte de Henckel, ami de Bismarck, essaya de ménager, en 1877 et 1878, entre lui et Gambetta et qui n'eut pas lieu.] -- M. Léra. *La chapelle et l'aumônerie de l'ambassade de France en Turquie.* [Détails historiques sur cette chapelle, construite en 1660, incendiée en 1831 et reconstruite en 1846, et sur le rôle joué par la France comme protectrice des chrétiens d'Orient.]

25 Décembre. = Cal F. D. Mathieu. *Le Concordat de 1801. Débuts de la négociation.* [Publie quelques documents nouveaux que n'a pas connus Boulay de la

Meurthe, notamment une lettre du Cal Martiniana, au pape, du 26 juin 1800, contenant les premières ouvertures de Bonaparte, et « qui peut être appelée l'acte de naissance du Consulat ». Malgré ses défiances contre Bonaparte, le pape n'hésite pas à tenter la restauration du catholicisme en France et charge de la négociation Mgr Spina, qui arrive à Paris le 5 novembre. Dès le mois de septembre, Louis XVIII s'était ému de ces pourparlers, dont il redoutait les effets pour sa cause, et il avait écrit, sans succès, à l'empereur Paul Ier, pour l'amener à peser sur le pape (M. M. cite la lettre). En France, les évêques ne croyaient guère que la catholicité fût possible sans la royauté légitime.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Un château disparu. Saint-Cloud, d'après une récente publication.* [Celle du comte Fleury.] — H. DELORME. *Montalembert et le « Correspondant », d'après une prochaine publication.* [Le tome III de l'ouvrage du P. Lecanuet sur Montalembert, qui porte comme sous-titre : *L'Église et le Second Empire.* L'auteur y retrace les luttes religieuses auxquelles Montalembert fut mêlé de 1815 à 1870 et les divisions des catholiques au sujet de la liberté, d'après les papiers de Montalembert, son journal intime et sa correspondance.]

1902. 10 Janvier. = *Le Journal intime de Mgr Dupanloup.* [1850-1861. N'a d'intérêt que pour la connaissance des états d'âme du prélat.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Portraits et souvenirs historiques. La mère des trois derniers rois de France. L'éducation du duc de Bordeaux. La Seconde République et le coup d'État de Décembre. Charles-Albert et Victor-Emmanuel. Un diplomate de la Troisième République, d'après de récentes publications.* [Celles de C. Stryienski, Gal d'Hautpoul, Quentin-Bauchart, Cte de Reiset, Bon des Michels.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1901.

10 Décembre. = *Documents relatifs à Mirabeau. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau.* [Suite ; continué le 10 janvier 1902 et à suivre. Récit du voyage de Mirabeau à Pontarlier, en 1782, pour purger sa contumace.] — *Lettres du prince du Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adélaïde.* [Suite ; fin le 10 janvier 1902. Lettres du 19 février 1831 au 26 septembre 1832. Fin de l'affaire belge.] — *Douze ans de campagnes (1794-1806). Lettres du Victe Louis de Villiers à M. Aubron.* [Fin. De 1802 à 1806. Garnisons à Montmédy, Verdun, Strasbourg, et mission dans le Centre pour surveiller la levée des conscrits de l'an XIV. Détails intéressants sur la médiocre valeur manœuvrière de l'infanterie française, et sur l'impopularité de la conscription.] — *Les officiers de marine royalistes jugés par un Républicain (1793).* [Lettre (de 1794 et non de 1793 : 26 ventôse an II) extraite des Arch. de la Marine, où le citoyen Roubaud, sous-chef du contrôle de la Marine, à Toulon, déclare que les officiers royalistes, pour la plupart émigrés, guillotinés ou arrêtés, possédaient une expérience et des qualités auxquelles on ne peut suppléer. Il demande (et obtient du conseil d'administration de la Marine) la formation d'un dépôt de livres, cartes, etc., « où tous les citoyens attachés à la marine pourront venir puiser une partie des connaissances et des lumières qui leur sont nécessaires ».] — *Une lettre de Louvet (1796).* [A La Revellière, 1er germinal an IV, demandant que l'Espagnol Maréchau soit déporté en

Auvergne et non en Suisse ou en Espagne, où il périra dans les cachots. Accordé le même jour.)

1902. 10 Janvier. = *Lettres du roi Louis XVIII, du duc d'Angoulême et du duc de Berry (1792-1820).* [Les premières lettres publiées sont de Louis XVIII, et écrites de juillet 1792 à novembre 1797. Elles sont adressées à « un de ses plus intimes confidents » et renseignent surtout sur l'état d'esprit du prétendant. A suivre.] — *Un mariage à l'église sans participation du prêtre (1743).* [Témoignage du prieur Michaëlis, de Bouyon (Alpes-Maritimes), qui avait fait le mariage à son corps défendant, et réponse de l'évêque de Vence.] — *Projet de statue à élever au Premier Consul.* [L'auteur, l'adjudant-commandant réformé Levret, propose l'érection d'une statue colossale de Bonaparte à Paris, cour du Carrousel, au moyen d'une souscription de 600 actions de 300 francs chacune. Document provenant des Archives de la Guerre, à Turin.]

La Revue bleue. 1901.

16 Novembre. = Col[el] PATRY. *La Charge de Sedan.* [M. P. examine la question de savoir qui a commandé la charge : il conclut qu'en réalité la division de Margueritte, après la mort de son chef, s'est précipitée, en quelque sorte d'elle-même, sur l'ennemi.]

30 Novembre. = H. WALLON. *L'Ithsme et le canal de Suez* [Deuxième partie de l'étude publiée par M. W. dans le *Journal des Savants*, n[os] de septembre et octobre.]

14 Décembre. = P. BOSQ. *Les Présidents de la Commission du budget : 1871-1901.*

28 Décembre = R. BARJEAN. *Le Premier Janvier 1871 à Paris.* [Quèlques détails intéressants sur la manière dont Paris assiégé fêta le premier jour de l'année.]

1902. 4 Janvier. = A. SOREL. *La mort de Paul Ier.* [« Paul périt, comme Robespierre, par où il gouvernait, la terreur. » Paul est odieux à la fois par sa cruauté furieuse et par son alliance avec Bonaparte. Les nobles sont du parti des « amis de l'Angleterre ». Le vœu, l'espoir, la complicité du complot naquirent partout, spontanément. Le comte Nikista, Panine et Pahlen en furent les chefs. On fit croire à la tzarine et aux grands-ducs qu'il ne s'agissait que de faire abdiquer Paul Ier. Bennigsen mena l'affaire et étouffa le tzar. On fit croire à une attaque d'apoplexie. Le peuple russe accueillit avec enthousiasme l'avènement d'Alexandre.]

18 Janvier. = A. RAMBAUD. *Un Cadet de Gascogne : Bernadotte, maréchal de France.* [D'après les travaux récents de Schefer, Pingaud].

Revue des Deux-Mondes. 1901.

1er Décembre. = E.-M. DE VOGUÉ. *L'histoire à Versailles. La Tragédie.* [Suite de l'article du 1er novembre. Réminiscences historiques, relatives surtout au règne de Louis XVI et à la Révolution, au cours d'une promenade à Versailles.]

15 Décembre. = Cte d'HAUSSONVILLE. *Madame de Maintenon, d'après les souve-*

nirs inédits d'une de ses secrétaires. [Ceux de Mlle d'Aumale, que M. d'H. s'apprête à publier, avec M. G. Hanotaux. L'auteur, née en 1683, admise à Saint-Cyr en 1690, devint, en 1705, secrétaire de Mme de Maintenon, et posséda bientôt sa confiance entière. Après un développement sur le rôle de Mme de Maintenon comme éducatrice et spécialement comme directrice religieuse, M. d'H. la représente auprès du Roi ; Mlle d'Aumale aide à le divertir, et vit dans sa familiarité. Quand Mme de Maintenon fonde une *Charité* à Avon et catéchise les enfants de l'endroit, c'est encore par Mlle d'Aumale qu'elle se fait seconder. Après avoir assisté aux derniers moments de sa protectrice, cette dernière se retire en Normandie, où elle écrit ses souvenirs vers 1725. Elle vécut jusqu'en 1756. L'édition annoncée par M. d'H. contiendra des renseignements complets sur la manière dont elle fut mêlée à l'affaire de la publication des Mémoires de Mme de Maintenon par La Beaumelle, en 1752.]

1902. 1er Janvier. = G. Hanotaux. *La crise européenne de 1621. I. Le problème protestant en Europe. Les affaires de la Valteline*. [A la mort de l'empereur Matthias, en 1619, une conjuration protestante se forme sous la direction de Frédéric V, comte Palatin du Rhin, pour rompre l'unité du parti catholique en Allemagne. La résistance est organisée par les Jésuites et Ferdinand de Styrie, leur instrument. Ferdinand est élu empereur le 28 août, et s'allie avec Maximilien de Bavière, que les protestants avaient en vain tenté de lui substituer et qui lui assura le concours de la *Ligue catholique* contre *l'Union protestante*. Les deux partis essayent de gagner la France. Deux mémoires sont présentés au Roi, l'un au nom de l'Empereur, qui fait appel à la solidarité monarchique et catholique, l'autre, au nom des protestants, par le duc de Bouillon, qui préconise l'intervention « arbitrale » de la France pour protéger les libertés germaniques, ce qui entraînerait la lutte contre l'Autriche. En France, Luynes, lié aux Jésuites, la Reine, Condé, sont acquis à Ferdinand ; en suite à un mémoire rédigé par le président Jeannin, l'intervention est décidée, mais pour sauver l'Empire. Tel est l'objet du traité d'Ulm, conclu le 3 juillet 1630, par les soins du duc d'Angoulême, envoyé en Allemagne avec le comte de Béthune et l'abbé de Préaux. Immédiatement, Maximilien de Bavière, délivré de la crainte d'une attaque protestante, se porte avec Tilly au secours de Ferdinand, et écrase Frédéric en Bohême, tandis que les Espagnols envahissent le Palatinat (octobre-novembre 1620). Alors éclairés, les ambassadeurs français demandent une intervention énergique pour arrêter les progrès de l'Autriche ; mais Luynes empêche qu'elle se produise. Vers le même temps, l'Espagne réussissait à mettre la main sur les défilés de la Valteline, qu'elle convoitait depuis le XVIe siècle, pour communiquer avec l'Allemagne. Luynes comprend le danger ; il laisse cependant commencer la campagne contre les protestants français et décide de négocier, ce qui revient à s'effacer. Il est responsable de ces faiblesses et des lourdes fautes commises alors par la politique française.]

15 Janvier. = P. Calmettes. *Une correspondance inédite de Choiseul et de Voltaire*. [Publie, avec un commentaire développé dont les éléments sont fournis surtout par la Correspondance de Voltaire, 16 lettres adressées à ce dernier par Choiseul, de 1759 à 1762. Elles fournissent des renseignements intéressants (et que ne con-

nut pas le duc de Broglie) sur le rôle diplomatique de Voltaire, sur le caractère de Choiseul, et sur les dessous de la diplomatie qui mit en mouvement l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Espagne.]

Revue des Questions historiques. 1902.

Janvier. = V. Pierre. *Le clergé français dans les États pontificaux, 1789-1803.* [Les prêtres français qui se réfugièrent dans les États Pontificaux vinrent en majorité des départements du Sud-Est ; « dignité, sécurité, permanence de refuge : tel fut le triple caractère de l'exil dans l'état romain ».] — Abbé Féret. *Le Concordat de 1817. Suite de l'ambassade du comte de Blacas ; ambassade du comte Portalis.* [Suite et fin. L'abbé F. termine l'exposé des négociations compliquées et monotones à la fois poursuivies entre les Cours de France et de Rome pour la conclusion d'un concordat. Celui de 1816 était devenu lettre morte ; on le modifia. L'auteur conclut ainsi : « On a essayé au point de vue de la légitimité de faire une distinction entre le Concordat de 1801 et celui de 1817 ; mais c'est bien à tort ; le second en définitive n'est que le premier avec augmentation de diocèses, et l'un et l'autre ont été également l'œuvre des deux autorités compétentes, le Saint-Siège et l'autorité souveraine en France. » L'étude est faite à l'aide des documents des Affaires étrangères.] — P. Bliard, S. J. *L'indiscipline dans l'une des armées de la Révolution.* [Il s'agit des armées républicaines en Bretagne. Énumération d'une série de faits d'indiscipline et de pillage, fournis à l'auteur par des documents des archives locales du Morbihan. Il termine par cette conclusion, que les faits contredisent formellement : « Quant aux bandes en uniforme qui tyrannisaient diverses régions à l'intérieur, elles ne doivent point faire oublier ces armées héroïques qui luttaient et mouraient à la frontière. Sur les unes, planait l'âme généreuse, grande de la France ; sur les autres, le génie sauvage de la Terreur. »]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1901.

Novembre. = D. *La bataille de Jemappes.* [Fin. Les suites de la bataille. Conclusions. Après la victoire, les Autrichiens ne furent que faiblement pressés, les troupes de Dumouriez manquant d'organisation et de ressources. S'ils abandonnèrent les Pays-Bas, c'est qu'ils étaient trop peu nombreux. L'auteur conclut : 1° que le plan de campagne de Dumouriez, judicieux en principe, contenait une erreur absolue sur le concours probable des Belges, et une erreur non moins grave d'exécution (dispersion des efforts) ; 2° que les dispositions défensives des Autrichiens furent mauvaises ; 3° que la bataille de Jemappes se réduisit à une attaque de front, préparée par une violente canonnade et exécutée avec la plus grande énergie ; 4° que Dumouriez perdit l'occasion, après la bataille, d'achever le désastre des Autrichiens. La campagne de 1792 « marque l'avènement d'un nouveau système de guerre, nouveau moins par les formes que par l'esprit qui allait désormais l'inspirer. »] — G. *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat.* [Fin de la 1re partie. XXXVI. Retraite de l'armée du Rhin. Elle eut lieu, à partir du 13 octobre, dans le désordre le plus complet, et des fuyards parvinrent jusqu'à Strasbourg. XXXVII. Combats sur la Zorn. Le 17, Wurmser franchit la Moser ;

le 18, a lieu sur la Zorn un combat indécis qui est changé, pour les Français, en défaite par le manque de fermeté d'un général, Dubois. XXXVIII. L'armée devant Strasbourg. Sa retraite sous les murs de cette ville est décidée le 18 au soir. Elle occupe une ligne oblique, de Saverne à la Souffel. Wurmser attaque sans succès ces positions, le 22 et le 26. XXXIX. Le général Delaunay. Lettres de ce général, concernant l'armée de la Moselle, à Bouchotte (15-31 oct.). Elles montrent qu'à cette armée l'indiscipline est moindre qu'à l'armée du Rhin, mais la lassitude plus grande.] — L. *La Campagne maritime de 1805*. [Suite ; fin en déc. Étude détaillée des mouvements des escadres franco-espagnoles et anglaises depuis le 5 juillet, date à laquelle Villeneuve quitte les Antilles, jusqu'à la fin d'août. L'auteur conclut que Villeneuve ne peut être rendu seul responsable de l'abandon du projet de descente : si. par impossible, une partie des vaisseaux de Villeneuve, Gravina ou Ganteaume avaient pu pousser jusqu'à Boulogne, ils n'y auraient plus trouvé la grande Armée, déjà partie pour le Rhin.] — E. *La guerre de 1870-1871. La journée du 5 août en Alsace*. [Mouvements préparatoires à la bataille de Freschwiller, livrée par surprise le 6. Du côté français, les dispositions du 1er corps pour une bataille défensive sont mauvaises ; le Mal Mac-Mahon, qui n'avait pas réuni toutes les troupes disponibles sur le champ d'opération, aurait dû, le 6, refuser la bataille. Du côté allemand, utilisation imparfaite de la cavalerie dans le service des reconnaissances ; le Prince royal décide que la IIIe armée emploiera la journée du lendemain à se concerter, mais les ordres donnés sont incomplets et obscurs, ce qui amène la bataille du 6.]

Décembre. = B. *La campagne de 1794 à l'armée du nord (7 pluviôse-8 messidor an II)*. [L'auteur expose successivement, avec citation de nombreux documents : l'action du commandement pour exalter le moral de la troupe ; l'organisation de l'état-major de l'armée ; le fonctionnement et les attributions de ses divers services. A suivre.] — *Historique de la campagne de 1809 (armée d'Italie)*, par le Gal Vignolle, chef d'état-major de l'armée. [Suite. Opérations de l'armée d'Italie depuis le 19 mai jusqu'au 11 juin. L'armée d'Italie devenant dès lors partie intégrante de la grande Armée, le Journal du Gal Vignolle, depuis cette date, sera utilisé dans l'ouvrage du Commt Saski, actuellement en cours de publication.]

Revue historique. 1902.

Janvier-février. = G. Caudrillier. *Le complot de l'an XII*. [Suite. Mehée de La Touche à Londres. M. C. établit dans cet article que le plan de M. de La T., alliance des Jacobins et des royalistes pour renverser Bonaparte, insurrection des provinces de l'Est, était analogue à celui des Philadelphes ; il donne sur cette société secrète, encore à peu près inconnue, des renseignements importants ; il prouve ensuite que M. de La T. n'a pas été, comme on l'a cru, chargé par Bonaparte, par Régnier ou par Fouché, d'une mission à Londres ; il n'a jamais agi que pour son propre compte ; d'autre part, il n'a pas été mêlé au complot de l'an XII qu'il a seulement connu ; néanmoins il a contribué à propager cette idée que l'alliance était possible entre républicains et royalistes et il a ainsi fortifié les espérances de Georges et provoqué la rentrée en France de beaucoup d'émigrés qui

croyaient cette alliance certaine. A suivre]. — A. WADDINGTON. *Un mémoire inédit sur la cour de Berlin en 1688*. [On trouvera dans ce long rapport adressé par le comte de Rébenac au marquis de Gravel quelques renseignements sur les protestants français chassés par la révocation de l'édit de Nantes et sur le maréchal Schomberg ; détail nouveau et sujet à caution : le comte de R. affirme que beaucoup de « calvinistes » rentrent en France et se plaignent de l'accueil qui leur a été fait en Prusse.]

NOTES ET NOUVELLES

— Suite des cours d'histoire moderne et contemporaine professés en 1900-1901 dans les Universités françaises :

Aix-Marseille. — *Faculté des Lettres*. M. GAFFAREL, professeur. L'Opposition sous le Consulat et l'Empire (à Marseille) ; Histoire de la France en Afrique (à Aix). — *Faculté de Droit* : M. C. BRU. Les doctrines politiques au XVIIIe siècle. — M. TCHERNOFF. L'Histoire du principe de la séparation des pouvoirs à partir du XVIe siècle. — M. BARTHÉLEMY. Le régime légal de la presse au XIXe siècle (Second Empire).

Besançon. — M. L. PINGAUD, professeur. *Cours public :* Le premier Empire (1809-1812). *Conférences :* Études sur l'histoire, la géographie politique et économique de l'Espagne, de la Hollande, de la Suède, de l'Italie (XVIe-XIXe siècles).

Dijon. — M. HAUSER, chargé de cours. Développement économique des États-Unis au XIXe siècle ; Histoire sociale de la France au XVIe siècle.

Grenoble. — M. DE CROZALS, doyen. *Cours public :* Michelet. — M. COLARDEAU, maître de conférences. La Turquie et l'Hellénisme à la fin du XIXe siècle.

Lyon. — M. MARIÉJOL, professeur. *Cours public :* L'administration de Richelieu. — M. S. CHARLÉTY, professeur adjoint. *Cours public :* Lyon au XVIIIe siècle. *Conférences :* L'enseignement primaire et secondaire au XVIIIe siècle à Lyon.

— Dans son numéro du 2 janvier 1902, le journal le *Matin* a publié des notes inédites tirées par le baron de Batz des archives de sa famille, et relatives à l'effet produit à Toulouse par l'expulsion des Jésuites, de 1761 à 1762. Elles donnent quelques renseignements sur l'état d'esprit des personnes favorables aux expulsés.

— La série des volumes de l'*Empire libéral* de M. Émile OLLIVIER vient de s'enrichir d'un tome sixième (*La Pologne. Les Elections de 1863. La Loi des Coalitions*. Paris, Garnier, 1901, in-12, 648 p. Cf. la *Revue*, t. II, p. 549). Le système est toujours le même : tenter cet irréalisable tour de force qui consiste à faire croire au lecteur que l'opinion de l'auteur, en 1863, était déjà celle de 1869 ; pour y arriver, « débarquer » les amis gênants du groupe des « cinq », qui sont morts et ne peuvent répondre, traiter Jules Favre de « vieille barbe » et railler son intransigeance ; bref, avoir, rétrospectivement, la plus douce indulgence pour tout ce que les « cinq » ont combattu et rejeter, comme un souvenir compromettant, tout ce qui alors pouvait les rendre sympathiques ; c'est de l'histoire d'avocat. De-ci de-là quelques critiques amusantes, mais combien banales, des mœurs parlementaires actuelles, quelques portraits bien venus, comme celui de Duruy, sym-

pathique, et celui de Jules Simon, spirituel : « Personne n'a fait répandre plus de larmes et n'a eu le cœur moins larmoyant, non qu'il l'eût de pierre, il l'avait de bois, du bois mélodieux d'une planche d'harmonie... ». — C. S.

— Le tome XVI du *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte* (Zurich, Fasi und Beer, 1901) contient deux études qui appartiennent au cadre de la *Revue*.

1° Hans Nabholz. *Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltinerfrage zur Zeit Richelieu's*. (L'opinion publique en France et la question de la Valteline au temps de Richelieu). M. N. analyse, examine et critique les nombreux pamphlets que, de 1621 à 1639, produisirent les deux partis entre lesquels se divisait alors la France : les *bons catholiques* « qui se portent à l'entière ruyne des Huguenots et ferment les yeux à tout ce qu'un tel dessein peut traîner de calamiteux après soy. Les autres, touchez de commisération des ruynes d'une guerre civile et sous le masque de *bons français* tournent toute leur animosité contre l'Espagnol ». Une telle étude est forcément un peu monotone, mais faite avec soin, enrichie de documents nouveaux, elle ne pourra pas être négligée par ceux qui, pour la question de la Valteline, voudront contrôler les conclusions de Fagniez et de Dedouvres, pour ne citer que ceux-là. — L'auteur ne semble pas avoir utilisé les ms. suivants : Bib. Nat., fonds fr., nos 10.719 à 10.723, 10.726, 10.727, 12.170, que me signale mon ami M. Caron.

2° H. Barth, « assistent » à la Bibliothèque de l'Université de Bâle. *Untersuchungen zur politischen Thätigkeit von Peter Ochs während der Revolution und Helvetik*. (Recherches sur l'action politique de Pierre Ochs pendant la Révolution et au moment de la République Helvétique.) Puisé à des sources jusqu'ici inutilisées (en particulier les Archives Nationales), ce travail a pour but de réhabiliter Pierre Ochs trop souvent considéré comme un « traître » par les historiens de son pays. M. B. explique, au début de son étude, pourquoi Pierre Ochs n'a pas encore trouvé un historien qui rendît hommage à son patriotisme et à ses intentions droites, alors que toute l'admiration des contemporains et des historiens allait à La Harpe. Il y a à cette différence d'appréciation une double cause : la création de La Harpe, le canton de Vaud, a duré, s'est maintenue, n'a jamais été mise en question ; au contraire le service que P. Ochs a rendu au canton de Bâle en y introduisant la Révolution, et dont il pouvait être fier, est resté inutile grâce à la réaction de 1814-1815 et de 1830-1833. Le succès, comme il arrive toujours, a justifié les idées de La Harpe ; l'insuccès a fait tort à celles d'Ochs. D'autre part, La Harpe a eu le bonheur de trouver en son ami Monnard un historien plein d'admiration ; Pierre Ochs a toujours eu des juges sévères, en particulier Hilty. M. B. va, enfin, réhabiliter le membre inconnu du Directoire helvétique. Si j'en juge d'après les quelques lettres qu'il vient déjà de publier, l'édition complète qu'il va donner de sa correspondance (Cf. la *Revue*, t. III, p. 282, note 1) démontrera qu'il aeu pleinement raison de le faire, en même temps qu'elle nous fournira de curieuses révélations sur l'action de la France et l'influence des idées révolutionnaires en Suisse. A ce titre, surtout, elle méritera d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*. — C. S.

— Cte Baguenault de Puchesse. *Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, 1565-1586*, suivis de trente-trois lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits. (Publié par la Société de l'Histoire de France). Paris, Laurens, 1901. In-8, x-318 p. — Tout en préparant la publication des derniers volumes de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, M. B. de P. nous donne aujourd'hui une édition critique des mémoires du vicomte de Turenne, qu'il a rencontrés en chemin et qui sont une des sources les plus précieuses pour l'histoire de nos guerres de religion. Sous la forme d'un discours adressé à son fils, le vicomte de Turenne expose, avec parfois des aperçus de moraliste, les principaux événements dont il a été l'acteur ou le témoin depuis 1565 jusqu'à la veille de la bataille de Coutras en 1586. L'éditeur s'est attaché à nous donner un texte sûr par la comparaison des divers manuscrits dont l'énumération se trouve en tête de l'avertissement, et à l'éclaircir par des notes nombreuses et succinctes. Il l'a fait suivre de trente-trois lettres adressées au vicomte par Henri de Béarn, le futur Henri IV, qui l'honorait de sa confiance. Bien qu'elles ne soient pas toutes inédites, ces lettres sont en général curieuses et sont une nouvelle addition, pour la plus grande partie, au recueil des *Lettres Missives* de Henri IV. Enfin un certain nombre d'autres documents, lettres de Charles IX, d'Henri III à Turenne, lettres de Turenne, etc., et un index détaillé et commode complètent cette édition où l'on retrouve l'érudition à la fois sobre et vaste d'un des hommes qui connaissent le mieux, actuellement, cette partie de l'histoire du XVIe siècle. — V.-L. B.

— Nous signalons l'apparition d'un nouveau journal hebdomadaire de politique internationale, *l'Européen*, dirigé par MM. Van der Vlugt et Charles Seignobos; rédacteur en chef, M. F. Hérold; il a pour but de renseigner le public sur les faits politiques nationaux et internationaux avec liberté et impartialité. Cette tentative de journalisme critique, et libre d'influences financières, semble répondre à un besoin précis qui assurera à l'œuvre, nous l'espérons, le succès. (Un an : 12 fr. Le premier numéro a paru le 7 décembre 1901).

— Le tome XV (*New Series*) des *Transactions of the Royal Historical Society* (London, Offices of the Society, 1901, in-8, 316 p.) contient un mémoire de Miss L.-M. Roberts sur *The negociations preceding the peace of Lunéville, 1801*, avec un appendice, des textes diplomatiques intéressants, et un travail de Miss M.-B. Curran sur *The Correspondence of an english diplomatic Agent in Paris, 1669-1677* (William Perwich).

— Parmi les thèses soutenues à l'École des Chartes, le 27 janvier et jours suivants, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, celles qui suivent, intéressent nos études : *Augustin Cochin*, Le Conseil et les Réformés de 1652 à 1658. — *Jacques de Dampierre*, Les Antilles françaises avant Colbert (? — 1664); les sources, les origines. — *Jean Knight*, La diplomatie française et l'indépendance du Portugal au XVIIIe siècle. — *Robert Lavollée*, Un collaborateur de Richelieu, Abel Servien (1591 ?-1636). — *Louis Le Pelletier*, Étude sur la forêt de Villers-Cotterets (forêt de Retz). — *Michel Prévost*, Étude sur la forêt de Roumare.

— *La Rivista storica italiana*, fondée en 1884, consacrée, depuis 1896, à un dépouillement méthodique des travaux de toute espèce et de tous pays intéressant l'histoire de l'Italie, vient de terminer la dix-huitième année de son existence. Son directeur, le prof. Costanzo Rinaudo, jugeant avec raison que l'on ne peut utiliser facilement, sans un index, le vaste assemblage de matériaux que contiennent les dix-huit volumes parus, se propose de créer cet instrument de recherches, sous les auspices et avec le patronage du Comité du Congrès historique international qui se tiendra à Rome en avril. Il ne s'agit pas, pour le moment du moins, d'une table complète, qui comprendrait plus de 40.000 numéros. M. R., voulant donner un instrument de travail d'utilité immédiate, compte s'en tenir à deux volumes, comprenant environ 20.000 numéros. On trouvera dans le premier, répartis en sept groupes et rangés méthodiquement, les titres des articles originaux publiés par la *Rivista* (1re série), et des ouvrages analysés par elle avec l'indication des comptes rendus, ainsi que les titres des articles relevés par elle dans les revues italiennes et étrangères. Le second volume renfermera une table alphabétique des noms d'auteurs, de livres et d'articles, avec renvois au premier volume. Le format adopté est celui de la *Rivista* (in-8). L'impression sera faite dans le « corps 8 ». Chaque volume sera de 500 pages environ et M. R. espère terminer la publication dans le premier semestre de 1903. En raison de la dépense prévue, on est prié de lui envoyer dès maintenant les souscriptions, 3, via Brofferio, Torino (Italie). L'ouvrage sera livré aux souscripteurs au prix de 15 lire l'exemplaire, et vendu 20 lire. — Nous jugeons superflu d'engager à contribuer au succès de cette publication ceux de nos lecteurs qui s'occupent des rapports de la France et de l'Italie, notamment au XVIe siècle et depuis 1789.

— M. Eugène André, à qui l'on devait déjà une notice sur le *Maréchal Exelmans* (Bar-le-Duc, Imp. Comte-Jacquet, 1898, pet. in-8, XX-159 p.), a publié en 1901 une biographie du *Général comte Barrois, Grand Croix de la Légion d'Honneur, 1774-1860* (Bar-le-Duc, Imp. Comte-Jacquet, pet. in-8, II-118 p.). Le général Barrois, né à Ligny (Meuse) en 1774, s'engagea en 1793. Il combattit à Wattignies, à Fleurus, à Neuwied, à Marengo, et fit, comme colonel depuis 1803, comme général depuis février 1807, les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Envoyé en Espagne en 1808, il en revint en 1812, et commanda une division de la Jeune Garde en Allemagne (1813). En 1814, il fut employé en Belgique, sous le général Maison. Blessé grièvement, l'année suivante, à la bataille de Waterloo, il rentra dans la vie privée à la deuxième Restauration. Si remplie qu'elle soit, sa carrière militaire n'est signalée par nul trait éclatant, et l'exposé de ses mérites, solides mais ternes, n'était en somme qu'un assez pauvre sujet. Aussi ne faut-il pas s'étonner que son biographe ait fait, beaucoup plus que son histoire, celle des corps où il servit et des batailles auxquelles il prit part. Le texte ne porte point de notes, mais l'auteur déclare qu'il a consulté les Archives de la Guerre. Le relevé des campagnes (p. 114) contient deux erreurs de date (1813 et 1814, pour 1814 et 1815).

— La « Société d'histoire moderne » s'est réunie le 2 janvier sous la présidence de M. Emile Bourgeois. Après avoir entendu une communication très documentée de

M. Ch. Schmidt sur les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales, elle a continué l'examen de la question de l'organisation des études d'histoire locale. M. P. Caron, directeur de la *Revue d'Histoire moderne*, et M. C. Bloch, archiviste du Loiret, ont exposé le résultat de leurs enquêtes sur le travail des sociétés savantes. M. Gabriel Monod a présenté plusieurs observations sur les rapports des sociétés savantes avec le comité des travaux historiques. La Société a nommé une commission chargée de poursuivre l'enquête commencée et de rechercher un certain nombre de mesures pratiques pour organiser les études locales avec l'appui non seulement des sociétés savantes, mais encore des universités et des instituteurs ; cette commission est composée de MM. G. Monod, Aulard, Brière, Caron, Mantoux, Mathiez, C. Bloch, Ch. Schmidt. La Société est entrée en relation avec un certain nombre de savants étrangers. Parmi les membres nouvellement admis, figurent MM. Henry-E. Bourne de Cleveland, Discailles de Gand, Kareiew de Saint-Pétersbourg, Lombroso de Frascati, van Hamel de Groningue, E. Wild de Berlin.

— Le 14 janvier dernier, sous les auspices de la Société de l'Histoire de la Révolution Française, M. Karéiew, le professeur de l'Université de Saint-Pétersbourg, a fait une intéressante conférence sur la part attribuée à la Révolution française dans le travail historique russe, au cours de laquelle il a passé en revue les principaux ouvrages publiés dans son pays, depuis près de trente ans, sur cette période de l'histoire de France.

Jadis, sous le régime de la loi universitaire de 1863, l'enseignement supérieur était surveillé de telle sorte que des cours sur la Révolution française étaient impossibles à entreprendre ; un professeur de Moscou ne put même professer un cours sur la Réforme. L'histoire de la Révolution pénétra tout d'abord sous forme de traductions ; l'on traduisit les ouvrages de Sorel, Rambaud, Aulard : d'autres traductions sont faites, mais attendent d'être imprimées, comme celles de Taine, de Louis Blanc ; puis les revues publièrent des comptes rendus de livres français. — L'initiateur véritable des études fut le professeur Guerrier, de Moscou. Il s'occupa principalement, dans ses cours, d'historiographie, étudia les sources et les ouvrages généraux du XIXe siècle : ceux de Michelet, de Taine ; sur ce dernier, il fit des recherches considérables ; il étudia également les doctrines politiques des philosophes : J.-J. Rousseau, Mably, et publia en 1884 un petit volume : *La conception du pouvoir dans les Cahiers de 1789*. — Puis, M. Karéiew, le conférencier, s'attacha à l'histoire économique. Les recherches qu'il fit aux Archives Nationales, à Paris, en 1877, lui permirent d'écrire son volume sur *les Paysans et la Question paysanne à la fin du XVIIIe siècle*, qui parut en 1879. Le volume n'a été traduit en français que vingt ans après (Paris, Giard, 1899) et l'auteur regrette de n'avoir pu le mettre au courant. Dès 1880, M. Alfred Maury l'avait signalé à l'attention des érudits dans un article du *Journal des Savants*. Dans ses cours, M. Karéiew a longuement étudié les Cahiers de 89, et l'un de ses élèves, M. A. Onou, s'en occupe spécialement. — M. Kowalevsky est l'auteur d'un grand ouvrage sur *Les Origines de la démocratie contemporaine*, en 4 volumes. Le 1er tome traite de l'administration à

la veille de la Révolution, du régime des paysans, des doctrines philosophiques ; le 2e, de la législation sociale ; le 3e étudie l'histoire du parti républicain et de la Constitution de 1791 ; quant au 4e, fait d'après les archives vénitiennes, il contient l'histoire de l'influence de la Révolution française à Venise (il a été traduit par M. Krauss). — M. Loutchisky, professeur à Kiew, s'est occupé du régime de la propriété rurale et des biens nationaux, d'après les archives départementales françaises. Une étude sur *La petite propriété* a paru dans la *Revue historique* en 1895, puis un petit volume sur le même sujet (Paris, Champion) en 1897, enfin son dernier travail : *Les possessions des paysans à la veille de la Révolution*, a été analysé et commenté par M. Ph. Sagnac dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (t. III, p. III-111). M. Loutchisky s'appuie sur les rôles des vingtièmes, dont il prouve l'exactitude, et d'après ces documents étudie la répartition du sol entre les diverses classes sociales, dans le Limousin surtout, puis dans la Normandie, la plaine toulousaine, le Laonnais, etc., arrivant ainsi, au moyen de documents empruntés à des pays très différents, à des conclusions générales d'une grande valeur. — M. Ardaschew a présenté en 1900 une thèse sur *L'administration provinciale en France au XVIIIe siècle*, dans laquelle il étudie le rôle des intendants provinciaux ; son livre a été analysé par M. Dareste dans le *Journal des Savants*, en juillet 1901. — M. A. Onou, qui a déjà publié dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique russe* de nombreux articles sur les Cahiers de 89, et un article dans la *Révolution française*, s'apprête à faire paraître un livre sur ce sujet. Contrairement à M. Loutchisky qui en nie la valeur, M. Onou s'efforce de démontrer que les Cahiers sont bien le miroir de la Société de l'ancien régime.

M. Karéiew cite, en terminant, parmi les travaux récents : le tome Ier d'un ouvrage sur les Cahiers de la Noblesse en 89, étudiés d'après les *Archives parlementaires* ; les livres de M. Affanassiew sur Turgot, sur le commerce des céréales au XVIIIe siècle, de M. Ivanof sur le théâtre en France et la philosophie du XVIIIe siècle, et, dans le genre des recherches critiques, une étude sur Joseph de Maistre, historien.

N. B. — A propos de son dernier travail (voyez l'article précité de la *Revue*), M. Loutchisky vient d'écrire à M. Ph. Sagnac : « Tout ce que j'ai écrit sur la véracité des données des rôles des vingtièmes dans mon livre récent est actuellement assurément inutile. J'ai trouvé une nouvelle preuve de l'exactitude des rôles des vingtièmes aussi bien que de ceux des tailles tarifées, une preuve d'une grande importance pour appuyer mes conclusions sur le XVIIIe siècle..... La concordance entre les chiffres des rôles du XVIIIe siècle et ceux des annuaires des départements *actuels* paraît pleine et entière..... Le mot de Turgot sur l'exactitude des chiffres dans les rôles de vingtièmes et de tailles se confirme, comme vous le voyez, *en plein*. Vous pouvez voir, d'après cela, jusqu'à quel point étaient mal fondées les critiques de Brette, de Champion et autres basées sur l'absence supposée de l'indication des terres appartenant à l'Église dans les rôles. »

— Le P. Eugène Griselle, connu par ses travaux sur Bourdaloue, et le P. Henri Chérot font paraître depuis le 1er janvier 1902, à Lille (17, rue Nationale), une *Revue Bourdaloue, recueil trimestriel de sermons et documents inédits*, analogue à la *Revue Bossuet*, fondée en 1899.

— Le dernier volume paru de la collection de la Société de l'histoire de Normandie contient le *Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1552*, publié pour la première fois avec introduction, notes, additions et corrections par Émile Travers (Rouen, Lestringant et Paris, A. Picard, 1901. In-8, xvii-399 p.). Bien que, pour des raisons qu'indique M. T. dans son introduction, les documents de ce genre ne donnent pas la nomenclature complète des nobles et des fiefs dans la province qu'ils concernent, ils n'en sont pas moins très précieux pour l'histoire militaire et celle des familles et des terres. Celui dont il est question ici présente en outre cet intérêt particulier qu'il fournit le chiffre du revenu des fiefs, tel qu'on l'établissait pour les perceptions fiscales. Les 150 dernières pages du livre de M. T. contiennent des notes géographiques et une table alphabétique des matières. Les règles en vigueur pour les éditions de textes de la Société d'histoire de Normandie ont empêché l'auteur de tirer parti, dans sa publication, de notes nombreuses réunies par lui sur les familles du bailliage de Caen et leurs fiefs, ainsi que sur le rôle joué par les dernières milices féodales. Il déclare qu'il les utilisera autre part.

— M. A. Martinien, continuant pour la guerre de 1870-71 un travail qu'il a déjà fait pour les guerres du Premier Empire (Voir la *Revue*, t. Ier, p. 652), vient de publier un *État nominatif par affaires et par corps des officiers tués ou blessés dans la première partie de la campagne (du 25 juillet au 29 octobre)*. En sous titre : 1° Armée du Rhin. 2° Armée de Metz. 3° Armée de Châlons. 4° Défense des places (in-8, vii-140 p. Paris, Chapelot, 1902.) Le lieut-col Coutanceau, chef de la Section historique de l'État-major de l'Armée (sous la direction duquel est faite la publication), a écrit une préface qui figure en tête, et où l'on trouve quelques comparaisons de chiffres fort instructives. L'ouvrage de M. M. sera un utile instrument de renseignement et de contrôle.

— Le congrès international des sciences historiques annoncé pour 1902 se tiendra définitivement à Rome, du 2 au 10 avril prochain. On y discutera notamment un certain nombre de projets de travaux collectifs, dont le Comité provisoire d'organisation a obtenu la promesse des pouvoirs publics, des sociétés et des revues historiques, importants pour l'histoire italienne, et, d'une manière générale, pour cette question de l'organisation du travail historique qui se pose dans tous les pays. Pour participer au Congrès, adresser son adhésion au secrétaire général, à la « R. Academia di Santa Cecilia », via de' Greci, 18, à Rome, avec une somme de 12 fr. Un versement de 500 fr. confère le titre de « Socio fondatore del Congresso ».

— La réédition des *Mémoires de Savary, duc de Rovigo*, faite à la Librairie Garnier par M. Désiré Lacroix, est aujourd'hui complète en 5 vol. in-12. Les documents détaillés et les notes qui l'accompagnent en font un bon instrument de travail. Nous ajouterons à propos de la lettre citée au tome II de la *Revue*, p. 544 (compte rendu du 1er volume, note), qu'il n'y a aucune trace, aux Archives nationales, d'une communication quelconque de documents au duc de Rovigo, sous la Restauration.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. Instruments bibliographiques. Manuels. — *Th. H. Dyer*, A history of modern Europe. T. Ier (1453-1525) et II (1525-1585). London, G. Bell. -- Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par *Ch. Estienne*. Morbihan. Archives ecclésiastiques. Série G. Vannes. Galles. — *Mis de Granges de Surgères*. Répertoire historique et biographique de la Gazette de France, depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790), 4 vol. (en cours de publication). Paris, H. Leclerc. — *R. Jalliffier*. Histoire contemporaine de 1789 à 1875. 2e partie. Paris, Garnier. — *R. de Lasteyrie*. Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. III. 4e livraison (Seine). Paris, Imp. nationale. — Les évasions célèbres (gr.). Paris, Hachette, 15.00. [Ouvrage d'étrennes. Extraits de mémoires et documents.]

Histoire intérieure. — Un ambassadeur russe à Turin (1792-1793). Dépêches du prince *Alexandre Bélosselsky de Bélozersk*. [Les événements à Paris.] Paris, Leroux. — *J. de Chambrier*. La Cour et la Société du Second Empire. Paris, Perrin, 3.50. — *P. Charpenne*. Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat. 4 vol. Avignon, Imp. Guigou. — *F. Clérembray*. La Terreur à Rouen (1793-1795). Rouen, Lestringant; Paris, Picard. — *G. Goyau*. L'idée de patrie et l'humanitarisme. Essai d'histoire française (1866-1901). Paris, Perrin, 3.50. — Les années de retraite de M. Guizot. Lettres à M. et Mme Ch. Lenormant. Paris, Hachette, 3.50. — *L. d'Haucour*. La conspiration de Cinq-Mars (1642). Paris, Fontemoing, 1.50. — Souvenirs du Gal Mis Amand d'Hautpoul. Quatre mois à la cour de Prague. L'éducation du duc de Bordeaux (1833-1834), pub. par le Cte *Fleury*. Paris, Plon, 7.50. — *J. Jaurès*. Histoire socialiste (1789-1900). 1re partie. La Constituante (gr.). Paris, Rouff, 10.00. — *J.-B. Marcaggi*. La genèse de Napoléon, sa formation intellectuelle et morale jusqu'au siège de Toulon. Paris, Perrin, 7.50. — *F. Masson*. L'Impératrice Marie-Louise (gr. et pl.). Paris, Manzi, Joyant, 80.00. — *J. Parthiot*. Épisodes de la Révolution dans les bailliages et district d'Arnay-le-Duc. Arnay-le-Duc, Bouley et Cautain. — *B. Pocquet*. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais. T. III. La réhabilitation. Paris, Perrin, 4.00. — *A. Poggiolini*. Ammiratori et giudici della rivoluzione francese. Firenze, E. Seeber. — *Roussel*. La Haute-Cour nationale à Orléans (1791-1792). Discours. Orléans, Imp. orléanaise. — *F. Rouvière*. Mercredis révolutionnaires. Études sur l'histoire de la Révolution dans le Gard. Nîmes, Debroas-Duplan, 3.00. — *Stéfane Pol*. La jeunesse de Napoléon III d'après la correspondance de son précepteur, Philippe Le Bas. Paris, Juven, 7.50. — *C. Stryienski*. La mère des trois derniers Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV. Paris, Plon, 7.50. — *Bon M. Trigant de Latour*. Avant l'apogée. La vérité sur le père et la famille du favori de Louis XVIII et la jeunesse du duc Decazes. Bordeaux, Féret, 2.00.

Histoire diplomatique. — *J. Bessi*. Entrevue à Nice du roi François Ier et du pape Paul III. Nice, Imp. du « Petit Niçois ». — *Duc de Broglie*. Le dernier bienfait de la Monarchie. L'indépendance de la Belgique. Paris, C. Lévy, 7.50. — *F. Clément-Simon*. Jean de Selve, premier président et ambassadeur sous Louis XII et François Ier. Tulle, Imp. Crauffon. — *P. Coquelle*. L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-1788). Paris, Plon, 7.50. — *H. Cordier*.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1901. T. II. L'empereur Kouang-Siu (1re partie, 1876-1887). Paris, Alcan, 10.00. — *F. de Crue*. Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève. Chevalier et Chapeau rouge. Paris, A. Picard, 6.00. — *E. Dunant*. Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique (1798-1803). Bâle, Paris, Alcan, 20.00. — *H. Perl*. Napoleon I. in Venetien. Leipzig, Schmidt und Günther. — *A. Segre*. Documenti e osservazioni sul congresso di Nizza (1538). Roma, Tip. della « R. Academia dei Lincei ».

Histoire militaire. — *P. C. Alombert et Capne J. Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne. T. Ier (en 2 vol.). Paris, Chapelot, 20.00 (Section historique de l'État-Major.) — *G. Bapst*. Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle. T. II. Napoléon III et sa cour. La guerre de Crimée. Paris, Plon, 7.50. — Des Generalfeldmarschalls Graf von Blumenthal Tagebücher aus den Jahren 1866 und 1870-71, hrsg. von *A. Graf von Blumenthal* (suite). Stuttgart, J. G. Cotta, 5 mks. — *A. Chuquet*. Stendhal-Beyle. Paris, Plon, 8.00. — *Capne J. Colin*. Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat. Tome Ier (cartes). Paris, Chapelot, 12.00 (Section historique de l'État-Major). — *A. Dayot*. L'Invasion, le Siège, la Commune. (Album de gravures.) Paris, Flammarion, 15.00. — *G. Demaria*. Benevento sotto il principe Talleyrand. Benevento, De Martini e figlio. — *Cte de Fazi du Bayet*. Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier. Correspondances et notices biographiques (1757-1834). Paris, Champion. — *Commt Grandin*. Le Maréchal Pélissier, duc de Malakoff. Abbeville, Paillart. — *Lieut Colel Heumann*. Historique du 148e régiment d'infanterie, d'après les travaux du Capne Gautron. Paris, Ch. Lavauzelle, 6.00. — *Cte de La Bédoyère*. Le Maréchal Ney. Paris, C. Lévy, 7.50. — *Capne N. Lacolle*. Les gardes-françaises, leur histoire (1563-1789). Paris, Ch. Lavauzelle, 6.00. — *G. Lacour-Gayet*. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV. Paris, Champion, 12.00. — *Capne de La Jonquière*. La bataille de Jemmappes. Paris, Chapelot, 6.00. — *Fr. Lemmi*. Un diario del barone Von Hügel durante la campagna d'Italia del 1814 (4 febbraio-25 maggio). Firenze, Tip. Galileiana. — *M. Lescot*. Notes et impressions d'un volontaire de 1870. Blois, Imp. Migault. — *D. Marivelli*. I giornali di D. M. I. (1794-1800). Napoli. — *L. de Narcy*. Journal d'un officier de turcos. 1870. Paris, Ollendorff, 3.50. — *J. Plantadis*. Historique des bataillons de mobiles de la Corrèze de 1870-1871. Tulle, Imp. Crauffon. — Historique du 1er régiment de hussards (régiment de Berchény) d'après le manuscrit du *Commt Ogier d'Ivry* (pl.). Valence, Imp. Céas. — *A. Sansone*. Gli avvenimenti del 1799 nelle Due Sicilie. Nuovi documenti. Palerme, Casa editr. Via Nova. — *Capne Sauzey*. Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin (1806-1814). I. Le régiment de Francfort. Paris, Chapelot, 6.00. — *Colel D. vom Schimpff*. Das XII. Korps un Kriege 1870-71. II. Der Sedanfeldzug. Dresden, E. Höckner, 3 mks. — *L. Ville*. Nos grands capitaines : Bugeaud. Paris, Tolra et Simonet.

Histoire religieuse. — *H. Baumont*. Étude historique sur l'abbaye de Luxeuil (590-1790). Luxeuil, Imp. Pattegay. — *A. Chevalier*. L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs augustines (650 à 1810). Paris, Champion. — *C. Douais*. Documents sur l'ancienne province de Languedoc. T. Ier. Béziers religieux (XIIe-XVIIIe siècles). Toulouse, Privat; Paris, Picard. — *Abbé Élie*. Histoire de la paroisse de St-Contest, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Caen, Jouan. — Lettres inédites de

P.-D. Huet, évêque d'Avranches à son neveu, M. de Charsigné; pub. par *A. Gasté* (1re partie). Caen, Delesques. — *E. Griselle, S. J.* Bourdaloue, histoire critique de sa prédication. 2 vol. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 15.00. — *E. Griselle, S. J.* De munere pastorali quod contionando adimplevit tempore præsertim Meldensis episcopatus Jacobus-Benignus Bossuet. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 5.00. — *Chne F. Saurel.* L'ancien clergé du diocèse de Montpellier. I. Les Constitutionnels. Montpellier, Imp. Pierre Rouge.

Histoire économique et sociale. — *A. Claudin.* Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle. T. II. Paris, Imp. Nationale. — *M. Dubois et A. Terrier.* Un siècle d'expansion coloniale. Paris, A. Challamel, 10.00. — *J. Huret.* Les grèves. Paris, Revue Blanche, 3.50. — *Cl. Madrolle.* Les premiers voyages français à la Chine (La compagnie de Chine, 1698-1719.) Paris, Challamel, 25.00. — *O. Martin.* La crise du mariage dans la législation intermédiaire (1789-104). Paris, A. Rousseau. — *F. Pérot.* Souvenirs de l'ancien collège de Moulins. Les jésuites (1606-1762); les doctrinaires (1762-1789). Moulins, Crépin-Leblond. — *J. Vuillez.* Un ancêtre du socialisme : Fourier. Aix, Imp. Pourcel.

Histoire de l'art. — *L. de Farcy.* Monographie de la cathédrale d'Angers. Le Mobilier (pl.). Angers, Josselin. — *Cte Fleury.* Le palais de St-Cloud (gr.). Paris, Laurens, 20.00. — *Ed. Fuchs.* Die Karikatur der Europaischen Völker vom Altertum bis zur Neuzeit (gr.). Berlin, A. Hofmann, 15 mks (relié : 22 mks 50). — *A. Gouirand.* Les peintres provençaux (pl.). Paris, Ollendorff, 3.50. — *H. Guédy.* Dictionnaire d'architecture donnant l'explication de tous les termes employés en architecture. Paris, Béranger. — Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV, pub. par *J. Guiffrey.* T. V (1706-1715). Paris, Imp. Nationale [Collon des Docts inédits.] — *R. Marx.* La décoration et les industries d'art à l'Exposition universelle de 1900 (gr. et pl.). Paris, Delagrave, 20.00. — *G. Migeon.* L'exposition rétrospective de l'art décoratif français en 1900 (pl.). Paris, Manzi [tiré à 200 exemplaires]. — *H. Mireur.* Dictionnaire des ventes d'art faites en France et à l'étranger pendant les XVIIIe et XIXe siècles (tableaux, dessins, émaux, etc.). Tome Ier. A-B. Paris, Soullié, 30.00. — *E. Molinier.* Le mobilier royal français aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ire livraison (pl.). Paris, Manzi, Joyant (100 fr. la livraison). — *E. Moreau-Nélaton.* Les Le Mannier, peintres officiels de la Cour des Valois au XVIe siècle (pl.). Paris, Gazette des Beaux-Arts, 20.00. — *Ch. Moreau-Vauthier.* Les portraits de l'enfant. (pl.). Paris, Hachette, 30.00.

Histoire locale et généalogique. — *St. Leroy.* Études et documents relatifs à l'histoire ardennaise. Sedan, Jourdan. — *A. Pinvert.* Clermontois et Beauvaisis. Notes d'histoire et littérature locales. Paris, Fontemoing, 6.00. — *F. Pérot.* Contigny, son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Moulins, Crépin-Leblond, 2.00. — *E. Longin.* Journal d'un bourgeois de Dôle (1637). Dôle, Chaligne. — Les Cahiers de M. Seguin, avocat en Parlement et aux cours de Lyon (1710-1770), pub. par *L. Galle.* Lyon, Bernoux et Cumin [Soc. des bibliophiles lyonnais.] — *Abbé P. Lemonnier.* Etude historique. Rochefort-sur-Mer (1789-1802). La Rochelle, Imp. Rochelaise. — *A. Le Maréchal et L. Régnier.* Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles. Rouen, Lestringant. — *Achard, Loubaresse, Tartière, Bresson.* La Commune de Saint-Dier d'Auvergne et les communes environnantes. Clermont-Ferrand, Imp. Raclot, 5.00. — *P. Hole.* Souvenirs du vieux Strasbourg (15 pl.). Strassburg, Treuttel und Würtz, 2 mks.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel

(*Suite et fin* [1].)

VIII

Le projet de rappel avait été le signal d'une violente reprise d'hostilité contre les Jésuites. Tous leurs anciens adversaires s'étaient levés pour leur fermer l'entrée du royaume. Pasquier publia son *Catéchisme des Jésuites* et Arnauld *le Franc discours au roi sur le rétablissement qui lui est demandé par les Jésuites*. Le P. Richeome, toujours sur la brèche, riposta par une *Plainte apologétique* au roi, et par un pamphlet fort agressif : *la Chasse du renard Pasquin* [2].

Cette guerre de plume n'était qu'une des formes et non la plus sérieuse de la lutte engagée entre les Jésuites et le parti gallican. Tandis que les premiers maintenaient et agrandissaient leurs collèges, projetaient des fondations nouvelles, le second avait entrepris de leur faire concurrence et de les battre sur leur propre terrain. C'est dans cet esprit qu'il avait commencé, dès 1595, la réforme de l'Université. Une commission nommée à cet effet par Henri IV, se composait, en majeure partie, de membres du Parlement. Ils s'adjoignirent, à titre d'auxiliaires, cinq maîtres de l'Université, parmi lesquels Edmond Richer, le plus redoutable et le plus persévérant adversaire des Jésuites. Le travail de la commission, enregistré dès le 3 août 1598, ne fut publié que le 18 septembre 1600. Cette réforme se distinguait des précédentes en ce qu'elle était l'œuvre exclusive du pouvoir royal. La papauté n'y eut aucune

1. Cf. la *Revue*, t. III, p. 5-28.

2. Douarche, *L'Université et les Jésuites*, p. 164, 166. — P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France, au temps du P. Coton*, t. II, p. 75.

part. On avait voulu soustraire ainsi le corps enseignant aux influences ultramontaines et le rattacher plus étroitement à la royauté nationale. C'était le premier pas dans la voie de la sécularisation. En même temps, on réorganisait les études et on rétablissait la discipline. On espérait ainsi mettre l'Université en état de faire oublier les Jésuites et leur enseignement. Peut-être y aurait-elle réussi, si elle avait accepté et appliqué résolument les nouveaux statuts. Mais, on se heurta à l'esprit d'insubordination d'un groupe de principaux et de régents qui se croyaient atteints dans leurs intérêts et ne voulaient pas renoncer à des habitudes invétérées de désordre. Les violences dont ils donnèrent le spectacle compromirent gravement les intérêts de la réforme. Beaucoup de familles retirèrent leurs enfants de l'Université, leur donnèrent des précepteurs particuliers ou les envoyèrent à l'étranger, chez les Jésuites les plus proches, à Pont-à-Mousson et à Douai. Le Parlement s'émut de cette désertion en masse. Le 27 janvier 1603, il prit un arrêté défendant « à tous sujets du roi d'envoyer leurs enfants à Douai ou à Pont-à-Mousson, enjoignant de retirer ceux qui sont à présent aux dits collèges, et à faute de ce faire, qu'il fût procédé contre eux, par amendes, confiscations et autres peines, comme rebelles au roi et à sa justice [1] ».

Cet arrêt, comme tous les précédents sur la même matière, devait rester lettre morte. Henri IV savait par expérience qu'ils n'avaient par eux-mêmes aucune vertu, et il était moins encore que par le passé disposé à user de son autorité pour leur assurer l'efficacité qui leur manquait. La politique de rigueur qu'il avait suivie, d'accord avec son Parlement de Paris, n'avait donné aucun résultat. Malgré des arrêts répétés, les Jésuites étaient restés dans son royaume. Plusieurs provinces, deux parlements, un grand nombre de villes les avaient soutenus, protégés contre la justice et l'autorité royales. On avait interdit aux familles d'envoyer leurs enfants chez eux et commandé qu'on retirât de leurs maisons ceux qui s'y trouvaient ; or, elles continuaient à préférer les Jésuites à l'Université et à envoyer leurs enfants hors du royaume. Tournon comptait 800 élèves, Avignon 1.600. Une propagande incessante soutenait leur crédit.

1. Prat, *op. cit.*, II, 85.

Leurs missionnaires parcouraient sans relâche le Dauphiné, la Provence et le Languedoc [1].

Les Jésuites n'étaient pas seulement puissants, ils étaient aussi fort dangereux. Henri IV était persuadé que les Jésuites avaient tenté plusieurs fois de le faire assassiner. Souvent il les avait trouvés comme confidents ou complices au fond des nombreux attentats dirigés contre sa personne. « Les Jésuites, disait-il un jour au P. Maggio et au P. Gentil, n'ont pas ignoré les desseins de ceux qui ont attenté à ma vie. » Et comme les deux Jésuites protestaient, le roi garda le silence, « mais nous vîmes bien, écrit le P. Maggio à son général, qu'il ne se dépouillait pas de cette fausse opinion, et qu'elle était même profondément enracinée dans son esprit [2] ». Cette opinion, des faits récents venaient encore la confirmer. A Aix-la-Chapelle, un Père avait prêché contre la famille royale. A Dôle, les sermons des Pères rappelaient le temps de la Ligue. Ce qu'ayant appris d'Ossat, il écrivit au roi : « Maintenant, après avoir considéré plusieurs choses que j'ai lues et ouïes d'eux, je vous déclare que je ne veux plus me mêler de leur fait [3]. » Enfin, on venait de les trouver mêlés à la conspiration de Biron (juillet 1602). C'est un Jésuite, le P. Alexandre, qui avait servi d'intermédiaire entre Biron et l'Espagne. Ainsi, non contents de menacer sa vie, ils continuaient à contrecarrer sa politique au profit du roi catholique. Henri IV eut peur. « Assurez-moi de ma vie », répondait-il à ceux qui le poussaient à ne pas rappeler les Jésuites [4], et à d'autres : « Ventre-Saint-Gris ! si je ne permets leur rétablissement, me répondez-vous de ma personne [5] ? » Bientôt il dira à Sully : Il ne me reste que deux choses à faire : les rappeler et les mettre à l'épreuve de leurs beaux serments, ou bien redoubler de rigueur contre eux « auquel cas, il n'y a pas de doute que ce soit les jeter au dernier désespoir et par icelui dans le dessein d'attenter à ma vie, ce qui me la rendrait si misérable et langoureuse, demeurant tou-

1. Piaget, *Histoire de l'établissement des Jésuites en France*, p. 247. — D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, nouv. éd., t. XI, p. 886, 890.
2. Prat, II, 44.
3. D'Ossat, *Lettres et négociations* (Lettre 331, à Villeroy).
4. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 734.
5. *Mémoires de Condé*, t. XI, p. 168.

jours ainsi dans les défiances d'être empoisonné ou assassiné, qu'il me vaudrait mieux être déjà mort. » C'était aussi le temps où, suivant l'expression de d'Aubigné[1], « il laissait aller aux oreilles plus confidentes qu'il avait perdu la crainte de toutes choses, hormis du couteau jésuitique. » Ces adversaires, qu'il n'avait pu réduire par la force, il songea dès lors à les gagner par une politique plus bienveillante. Et, comme le dit Jouvancy[2], dans une expression où l'on sent comme une menace : « Consultius judicavit habere amicos quam infensos. » Il chercherait à les détacher du roi d'Espagne, et à obtenir d'eux qu'ils missent au service de sa politique et de sa sûreté personnelle une influence et des talents qu'ils avaient jusque-là employés à des fins toutes contraires. Enfin, il pourrait imposer son autorité aux Jésuites qui, jusque-là, l'avaient bravée. Ces raisons, nous les trouvons exposées par Henri IV lui-même, dans une lettre qu'il adressait le 15 août 1603, à son ambassadeur à Londres, Harlay de Beaumont[3] : « Le roi Jacques, dit-il, devra user de prudence et modération envers les catholiques, châtiant les méchants, traitant doucement les autres. Ce faisant, il évitera les coups et perilz qui naissent du désespoir... c'est le conseil que j'ai pris pour moi. »

« C'est aussi la cause principale qui m'a empêché de traiter les Jésuites à la rigueur pour être un corps d'ordre... puissant, lesquels ont acquis une grande science et puissance envers les catholiques, si, qu'en les persécutant et désespérant de leur conservation en mon royaume, c'était bander directement contre moi plusieurs esprits superstitieux, et donner aux catholiques mécontents quelque prétexte de se rallier ensemble et exciter de nouveaux troubles en mon royaume... J'ai considéré aussi qu'en laissant quelque espérance aux dits Jésuites, je les divertirais et empêcherais de se donner entièrement aux ambitieuses volontés du roi d'Espagne, en quoi j'ay reconnu ne m'être méconté... Or, ayant gagné sur eux ce point, j'ay désiré réformer et régler en mon royaume leur puissance et fonction, afin d'en être servi et obéi à l'avenir sans ambages, ny leur

1. *Histoire universelle*, III, 735.
2. *Historia Societatis Jesu*, pars V, liber XII, p. 62.
3. De Kermaingant, *Mission de Harlay*; t. II, p. 131.

laisser la liberté et faculté de me desservir, ores que la volonté leur en vint, et c'est ce à quoi je veux maintenant pourvoir par un bon règlement, lequel étant bien observé, ils ne pourront, quand ils voudraient, servir le roi d'Espagne, ni même le pape à mon préjudice. »

Ainsi, après avoir longtemps hésité, Henri IV était décidé à rétablir les Jésuites. Mais, il ne voulait pas se livrer à eux d'un seul coup et tout entier. La faveur qu'il leur témoignerait serait en proportion des services qu'il en tirerait. En attendant, il était décidé à les mettre à l'épreuve de leurs beaux serments.

IX

Au commencement de l'année 1603, dans un voyage qu'Henri IV fit en Lorraine, comme il passait par Verdun, les Jésuites de cette ville vinrent le saluer. En même temps, le P. de La Tour, recteur du collège, le supplia d'excepter sa maison de celles d'où le dernier arrêt du Parlement rappelait les élèves français. Le roi accéda à cette demande. « Il les assura ensuite qu'il ne leur voulait point de mal et qu'il leur accorderait volontiers sa protection, pourvu qu'ils se montrassent affectionnés à son service [1]. »

« Cette si favorable réponse de Sa Majesté et aucunes paroles qu'il entendit de ses favoris », encouragèrent le P. de la Tour à aller à Pont-à-Mousson avertir le P. Provincial « qu'il y avait de la disposition pour traiter du rétablissement de l'Ordre ». On décida « qu'il ne fallait pas laisser voler l'occasion si présente d'aller trouver Sa Majesté à Metz ». M. de la Varenne, général des postes de France, lequel a l'oreille du roi, fut, dit le P. de la Tour, « celui qui vint nous assurer au Pont que nous aurions le roi favorable, si nous voulions entreprendre de luy aller faire nos remontrances et nous jeter à ses pieds [2] ».

Ce de la Varenne (Guillaume Fouquet) paraît avoir joué un rôle très important dans le rappel des Jésuites. C'était un homme d'as-

1. De Thou, *Histoire*, t. XIV, p. 132.
2. Prat, II, 90.

sez petite condition, mais adroit et de peu de scrupules. « Il était fort connu, dit de Thou, pour certains services qu'il rendait au roi, qui l'aimait beaucoup [1]. » En termes plus clairs, G.-F. de la Varenne était l'entremetteur ordinaire des amours de Henri IV. Ce n'était pas une sinécure. Très ambitieux, il voulait donner du relief à sa ville natale de la Flèche, dont il était le gouverneur et il avait tiré du roi la promesse qu'il y établirait un collège de Jésuites. Il espérait que ceux-ci, par reconnaissance, l'aideraient à obtenir pour ses fils quelques bonnes charges d'église. Aussi, poussait-il vivement à leur rappel. Ce fut lui qui, d'accord avec Marie de Médicis, protectrice déclarée des Jésuites, leur ménagea avec le roi une entrevue qui devait être décisive pour l'avenir de l'ordre, en France.

Le mercredi saint, dans l'après-dîner, les PP. Armand, provincial, Ch. de la Tour, Chastellier et Brossat furent introduits par de la Varenne dans la chambre du roi où se trouvaient déjà d'Épernon, Villeroy, de Gesvres, que leur amitié pour les Jésuites avait fait entrer dans l'intrigue. Ils se jetèrent aux pieds du roi. Le P. Armand, dans un discours adroit, s'attacha à réfuter les accusations dirigées contre la Société et prodigua les protestations de dévouement : Ils n'aspiraient qu'à mettre au service du pays « les petits talents que Dieu leur avait donnés. » On leur reproche une soumission aveugle à leur général, « mais nos constitutions exceptent toujours ce qui ne se pourrait faire sans offenser Dieu. Cette obéissance ne déroge en rien à celle que nous devons aux magistrats et aux rois. Leurs richesses ? mais tout le monde sait que pas un de leurs collèges n'a des revenus suffisants pour l'entretien des frères. On leur reproche d'intervenir dans les affaires politiques, mais leur institut le leur interdit positivement ; ils ne se mêlent que de diriger la conscience des grands. Voilà la vérité, et ils la prouveront en aimant le roi et la France, leur chère patrie, en priant le Très-Haut pour elle, en rendant les Espagnols jaloux de l'attachement que nous portons à notre souverain ». Henri fut très ému, disent les historiens ; « je n'ai jamais voulu de mal aux Jésuites, répondit-il, si j'en veux à aucuns d'eux, qu'il me retombe sur la tête. Mais cet arrêt de mon Parlement n'a été rendu qu'après

1. De Thou, XIV, 299.

de longues et mûres délibérations. Il me faut traiter avec le Pape, à quoi je travaillerai, Dieu aidant, à mon retour à Paris [1]. »

Les jours de dévotion passés, le lundi de Pâques, au cours d'une seconde entrevue, le P. Armand, voulant profiter des bonnes dispositions du roi, lui demanda s'il aurait pour agréable que les trois provinciaux de France, accompagnés de trois autres Pères, se rendissent à Paris pour y recevoir ses commandements. Le roi (qui craignait peut-être qu'une ambassade aussi nombreuse ne fût mal reçue à Paris), lui répondit qu'il suffisait que lui et le P. Coton vinssent l'y trouver [2].

X

Le P. Coton avait alors 40 ans. C'était un homme de belle taille et de manières distinguées. Il était souple et insinuant, « doucet et mithouard », dit Lestoile, doué d'une éloquence persuasive. Depuis dix ans, il défendait avec succès, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, la cause catholique contre les efforts des réformés. Ses prédications à Aix, à Nîmes, à Marseille, à Avignon, à Grenoble avaient eu un grand succès. Le Maréchal de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, qui, quoique huguenot, avait eu l'occasion d'entendre le P. Coton, en avait fait à Henri IV le plus grand éloge. Quand il arriva à la Cour, le 29 mai 1603, en compagnie du P. Armand, le P. Coton fut accueilli à bras ouverts. Henri IV l'embrassa, le combla de prévenances. Il se montrait émerveillé de son esprit, de ses sermons. Il ne pouvait plus se séparer de ses nouveaux amis. Les Jésuites le suivaient partout, à Fontainebleau, à Villers-Cotterets, à Paris, à Monceaux. Ils étaient du train du roi qui payait leurs dépenses [3]. Les courtisans modelaient leur mine sur celle du maître. C'était à qui obtiendrait du P. Coton la faveur d'un conseil, d'une confession. Visiblement, Henri IV cherchait à mettre les Jésuites à la mode et à les séduire. Toutefois, l'agrément

1. De Thou, XIV, 132.
2. De Thou, XIV, 138.
3. Prat, II, 116.

qu'il prenait à la conversation et aux sermons du P. Coton ne l'empêchait point de songer aux résultats positifs qu'il attendait de sa nouvelle politique envers l'ordre. « S'entretenant un jour avec le P. Coton et avec le P. Armand de la fidélité qui lui était due et des menaces dirigées contre sa vie, il exhorta le P. Provincial à recommander à ses subordonnés non seulement de le servir fidèlement, mais encore de détourner ceux qui voudraient attenter à ses jours, de lui découvrir leurs noms, lors même qu'ils ne connaîtraient leurs projets que par la confession. » Le P. Armand répondit au roi qu'il n'aurait jamais de sujets plus fidèles que les religieux de son Ordre, qu'ils s'opposeraient aux tentatives des rebelles, enseigneraient la soumission, mais que la confession devait rester inviolable, ce dont le roi ne parut pas très convaincu, mais il n'insista pas [1]. Il comptait sur le temps et sur son habileté pour amener les Jésuites aux fins qu'il se proposait. Il ne se laissait détourner par aucune objection, par aucun obstacle.

Ces obstacles étaient cependant nombreux, car le rappel des Jésuites intéressait à la fois la politique intérieure et extérieure du royaume. A l'intérieur, Henri IV allait mécontenter tous les anciens adversaires des Jésuites, le Parlement, l'Université, une fraction du clergé, en somme, une grande partie de la Cour et de la ville [2]. A l'extérieur, il se compromettait vis-à-vis de ses alliés protestants d'Angleterre et d'Allemagne. Les réformés français, mécontents de Henri IV, excitaient les défiances de Jacques Ier ou du landgrave de Hesse. Henri IV s'ingéniait à rassurer ses alliés. « Tant s'en faut, écrivait-il à Jacques Ier, que mes sujets de la religion réformée aient sujet d'entrer en alarme de leur rétablissement, qu'étant leur autorité et puissance réglée et retranchée, ils auront moins de moyen de

1. Lettre de Mgr Buffalo au Cal Aldobrandini, du 9 sept. 1603, citée par Prat, II, 122.

2. « Les Jésuites furent rappelés contre les cris publics, les remontrances et les larmes de la Cour. » (D'Aubigné, *op. cit.*, III, 734.) « La plus grande partie de Paris en est mécontente et en augure pour le roi grand repentir à cause de la nature de ces gens-là. » (*Négociat. avec la Toscane*, t. V, p. 519.) — « Si le roi n'avait, de sa propre autorité, entrepris le rétablissement des Jésuites, jamais ils ne l'auraient obtenue, tant le Parlement, la Sorbonne, l'Université, plusieurs évêques et villes de France y avaient aversion » ; (Sully, *Mémoires*, dans Michaud et Poujoulat, 2e sér., t. II, p. 26).

leur nuire[1] ». Au landgrave de Hesse, il se plaint que des âmes perverses fassent douter « de l'intégrité de sa foy et parole envers ses sujets de la religion P. R., car, tant s'en faut que j'aie volonté rappelant les Jésuites de m'unir avec ceux qui se sont servis d'eux... que je prétends m'en prévaloir et aider à des effets tout contraires et même à traverser les desseins des Espagnols. Partant, je vous prie de n'ajouter foi à ceux qui vous diront le contraire, jugeant de mes intentions par mes actions, c'est-à-dire par le bien ou mal que je ferai à mes dicts anciens alliés et à mes dicts sujets de la religion réformée, non à l'appétit du duc de Bouillon et de ses semblables, lesquels, transportés de haine et d'animosité contre mon état et ma personne, publient et répandent partout artificieusement des calomnies et mauvais bruits de moi, pour aliéner de moi mesdits amis et leur donner mauvaise odeur de mes intentions[2]. »

Le 10 août 1603, Henri IV avait soumis la question du rétablissement à une commission extraordinaire. La discussion fut très vive. Partisans et adversaires des Jésuites suivirent la même tactique qu'en 1599. Le président de Thou voulait faire renvoyer l'affaire au Parlement qui l'aurait rejetée. Bellièvre et Villeroy firent décider qu'elle ne serait tranchée que d'accord avec le roi. Après la séance, Sully, qui peut-être n'y assistait pas, quoi qu'il ait prétendu plus tard[3], aurait, dans un entretien avec Henri IV, tenté un dernier effort pour détourner le roi de son dessein. Le récit est dramatique[4]. « Des sept raisons qu'invoqua Sully, deux au moins étaient sérieuses : à savoir qu'ils sèmeraient la discorde entre les sujets de différente religion et qu'ils écarteraient du roi, après s'être rendus maîtres de son cœur comme de son esprit, tous ceux de ses conseillers qui leur déplairaient. » Ces dangers n'étaient point imaginaires. Mais Henri IV était décidé à passer par-dessus toutes les objections.

Placé entre les sollicitations du P. Armand et du P. Coton, qui

---

1. Lettre citée du 15 août 1603. — Voir aussi les lettres des 16 sept. et 19 déc. 1603 dans Kermaingant, *op. cit.*, t. II, p. 149, 177, et celle du 12 juin 1605 ; *ibid.*, p. 312.

2. *Correspondance*, pub. par Rommel, lettre 29, p. 149. — Voir aussi lettres 31, p. 156, et 33, p 162.

3. Prat, II, 138.

4. Sully, *op. cit.*, p. 529.

demandaient de meilleures conditions pour la Compagnie et l'hostilité irréductible du Parlement, le roi n'en poursuivait pas moins sa route obstinément, aussi prodigue de bonnes paroles qu'avare de concessions. Cependant, sur les instances du P. Coton et du P. Armand, il fit quelques modifications au projet primitif. Au lieu du serment annuel exigé des membres de l'ordre, Henri IV déclara qu'il suffirait qu'ils le prêtassent une fois pour toutes. Il se relâcha également quelque peu des dispositions qu'il avait prises pour empêcher qu'ils ne pussent acquérir des biens et hériter de leurs familles. Le projet de rappel ainsi modifié fut accepté, le 14 août 1603, par les intéressés [1]. Le P. Ignace retourna dans sa province, laissant, en exécution d'une des clauses du projet, le P. Coton auprès du roi comme représentant de l'ordre tout entier. Le projet, transformé en édit, fut donné à Rouen, le 1er septembre 1603, au cours d'un voyage de Henri IV en Normandie [2].

Les Jésuites étaient autorisés à rouvrir leurs collèges de Lyon et de Dijon, et même à en fonder un à La Flèche, mais il n'était rien dit du collège de Paris où ils désiraient surtout revenir. Il était stipulé qu'ils n'en pourraient dresser aucun hors des lieux désignés, sans une permission expresse du roi. Tous les Pères qui résideraient dans le royaume devaient être Français, et ceux qui ne l'étaient pas en sortir dans le délai de trois mois. Un des leurs résiderait auprès du roi en qualité de prédicateur. Ils feraient tous, sous peine d'être bannis, serment de ne rien entreprendre contre le service du roi, la paix publique et le repos du royaume « sans aucune exception ni réservation ».

La société civile et ecclésiastique était à son tour protégée contre les empiétements des Jésuites. Défense leur était faite d'acquérir aucuns biens immeubles par achat, sans la permission du roi, de recevoir aucune succession directe ou collatérale; d'apporter dans la Compagnie leurs biens qu'ils devaient au contraire laisser à leurs héritiers naturels, de récuser la juridiction des officiers royaux, de rien entreprendre contre les évêques, chapitres, curés, universités, de prêcher et administrer aucun sacrement, même la confession à

1. Prat, II, 145.
2. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XV, p. 288.

d'autres qu'à ceux de la Société, si ce n'est par la permission expresse des évêques diocésains, aux lieux où ils avaient licence de s'établir, sans toutefois que la dite permission se pût entendre pour le ressort du Parlement de Paris, excepté ès villes de Lyon et de la Flèche. Enfin, pour qu'ils « ayent moyen de se pouvoir entretenir en leurs collèges et résidences, l'édit leur permettait de jouir de leurs rentes et fondations présentes et passées, et au cas que sur icelles eussent été faites aucunes saisies » pleine et entière mainlevée leur en était faite.

XI

Cet édit qui provoquait tant de mécontentements, Henri IV pouvait espérer qu'au moins les Jésuites lui feraient bon accueil. Il n'en fut rien. Le P. Aquaviva blâma sévèrement les PP. Ignace, Armand et Coton d'y avoir laissé introduire des conditions étroites et humiliantes [1]. Il se plaignit au pape que son nonce à Paris n'eût rien fait pour obtenir des conditions plus favorables [2]. Le reproche était fondé. Clément VIII, en effet, si ardent autrefois à demander le rappel des Jésuites, paraît les avoir secondés assez mollement dans cette seconde période des négociations. Son zèle pour eux s'est refroidi. Plus de lettres à Henri IV, plus de brefs au chancelier, plus de réclamations à d'Ossat. Ce n'est qu'à la fin de juillet, au moment où tout le monde est d'accord, où l'on n'a plus besoin de son intervention, qu'il adresse à Henri IV en faveur de la Compagnie un bref que celui-ci attendait sans doute impatiemment pour pouvoir mettre en tête de son édit qu'il l'accordait pour « satisfaire à la prière qui lui en avait été faite par le Saint-Père ». Evidemment, Clément VIII est mécontent des Jésuites. Leurs théologiens n'ont-ils pas osé soutenir « que ce n'est pas un article de foi que Clément VIII, alors assis sur le siège de Rome, fût le légitime successeur de saint Pierre ? et encore ceci, que la confession se pouvait faire par lettres et par courriers. » Ces diverses propositions avaient provoqué à Rome de vives disputes, et sans la protec-

1. Prat, II, 169.
2. Prat, II, 176.

tion de l'ambassadeur d'Espagne, la Société aurait couru un grand danger [1]. Clément VIII a d'autres griefs contre elle. N'est-ce pas son obstination à repousser les propositions de Henri IV qui a été le seul obstacle au rétablissement qu'il avait sollicité avec tant d'instances, pendant si longtemps, et obtenu avec tant de peines, deux ans auparavant? Aussi, en 1603, Clément VIII commença-t-il par engager les Jésuites à accepter l'édit tel quel [2]. Cependant, après sa publication et sans doute pour donner satisfaction au général, il écrivit au nonce pour le prier d'examiner si on ne pouvait obtenir de Henri IV des conditions plus douces. Mais cette démarche devait être faite avec une extrême prudence. Le nonce restait seul juge de son opportunité. Aussi le voit-on, après avoir pris quelques renseignements discrets, répondre au Pape et au général qu'il convient d'attendre des temps plus favorables [3]. Clément VIII n'insista pas. Il s'était déclaré satisfait [4].

Le P. Aquaviva était de moins bonne composition. Après avoir discuté avec d'Ossat le sens et la portée des principaux articles, il rédigea un mémoire qui fut envoyé à la cour de France. Il s'y plaignait des restrictions que l'on voulait apporter au libre exercice des fonctions et des privilèges de la Compagnie. Il demandait que certains articles fussent interprétés d'une façon plus libérale, et quant à la clause du serment, qu'elle fût supprimée « comme infamante, comme une condition trop dure et qui serait mal reçue par toute la Société ». Si donc l'Édit devait être publié, il fallait que ce fût par forme de concession nouvelle. « Mais enfin, ajoutait le général, s'il y a de trop grandes difficultés pour admettre les conditions telles que je les propose, notre Compagnie regardera comme un avantage plus précieux si on suspend la grâce qu'on veut lui faire, en laissant les choses dans l'état où elles sont, en différant le rétablissement de la Compagnie [5]. » En somme, c'était un refus, très net et très digne. C'était déjà le *sint ut sunt, aut non sint*.

A Paris, tous ceux qui avaient travaillé avec tant de zèle au réta-

1. De Thou, XIV, 287.
2. Prat, II, 219. — De Thou, XIV, 389. Hurault de Maisse au Parlement.
3. Prat, II, 176.
4. Prat, II, 167.
5. *Annales des S. D.J.*, t. II, p. 10 sqq.

blissement de la Société furent consternés. Le P. Coton avait pour mission d'appuyer auprès du roi les conclusions du Mémoire. Il se rendit aussitôt chez Villeroy qu'il trouva fort mécontent. M. de Sillery qu'il alla voir ensuite ne lui fit pas meilleure mine. Quant à M. de la Varenne, il frémissait de crainte [1]. Il fallut bien communiquer au roi la réponse du général. Henri IV s'en montra fort irrité. Il déclara au P. Coton que, puisque ceux de son ordre ne voulaient pas lui prêter serment de fidélité, il ne voulait pas davantage se fier à eux. « Vous pouvez, lui dit-il, en choisir douze des vôtres parmi ceux qui sont en France, je ne permets pas à un plus grand nombre de rester avec vous. » Le témoignage du P. Coton est ici un peu suspect. Il avait à se faire pardonner par son chef sa trop grande complaisance pour les volontés royales. Pour lui prouver à quelles difficultés s'était heurtée la question du rétablissement, il a vraisemblablement un peu grossi les faits et enflé la colère de Henri IV. Quoi qu'il en soit, cette colère ne dura pas. Henri IV s'apaisa vite. Il se trouvait, en effet, dans une posture désagréable. Après avoir fait, pour plaire aux Jésuites, tant de mécontents, il voyait ses plans déjoués et ses avances repoussées. Aussi peut-on croire qu'il tint cachée sa mésaventure et que la grande colère que lui prête le P. Coton ne prit pas les proportions d'un éclat public. Il ne songea au contraire qu'à apaiser le conflit. Il écrivit au P. Aquaviva qu'il avait pris en très bonne part ses observations. Il ajoutait : « J'ai si à cœur le dit rétablissement que je ne serai content que je ne l'aye conduit à sa perfection. Partant, je désire que vous vous en reposiez sur moi qui ay, avec la bonne volonté, meilleure cognaissance que personne de ce qui convient de faire pour cet effet [2] ». Villeroy de son côté, en exagérant les conséquences d'une rupture ouverte, suppliait le P. Aquaviva de revenir sur sa détermination [3]. C'est pour arriver au même résultat que Henri IV conformait avec empressement sa conduite à ses promesses. Le P. Coton entrait de plus en plus dans la faveur royale. A la messe, à table, à la promenade, il voulait toujours avoir le Jésuite à ses côtés [4]. Il adoucis-

1. Prat, II, 180. Le P. Coton au P. Aquaviva.
2. 19 nov. 1603. *Lettres missives*, t. IV, p. 176.
3. Prat, II, 184.
4. Prat, II, 194. Lettre de Mgr Buffalo du 16 nov. 1603.

sait les conditions de l'édit avant même qu'il fût enregistré. C'est ainsi que dix-huit ou vingt pères étrangers furent admis à la résidence. Il parlait de rétablir le collège de Clermont et même tous les anciens collèges de la Compagnie « non dans deux ans, ce serait trop long, mais avant un an [1]. » Toutes ces promesses n'avaient d'autre but que d'amener les Jésuites aux fins qu'il se proposait et de fermer la bouche à leur général. Le P. Coton, qui, vis-à-vis des siens, s'était en quelque sorte porté garant de la bonne volonté du roi, en rapportait avec complaisance toutes les manifestations. Henri IV réussit. On ne voit pas que le P. Aquaviva ait persisté dans son opposition.

XII

Celle du Parlement devait être plus difficile à vaincre. Dès la fin d'octobre, le roi avait mandé à Fontainebleau le premier Président de Harlay et les avocats généraux pour leur commander d'enregistrer l'édit de Rouen. Le premier Président promit au roi qu'il se souviendrait de ses ordres. Le roi, qui se défiait de sa mémoire, les lui renouvela le 10 novembre et, huit jours après, il envoyait au procureur général l'ordre de faire vérifier d'office l'édit de septembre [2]. Pour lui rendre la tâche plus facile, il manda successivement au Louvre les avocats et les procureurs généraux, puis, le 7 décembre, tous les présidents et six ou sept membres de chaque chambre. Il les accueillit avec bienveillance, leur exposa les motifs de sa conduite et leur renouvela l'expression de ses volontés. En même temps qu'il s'efforçait de les convaincre, il cherchait à leur forcer la main. Les Jésuites comptaient à Paris de nombreux partisans. Pour en renforcer le nombre, Henri IV faisait prêcher le P. Coton tantôt à Saint-Germain l'Auxerrois, tantôt à Notre-Dame « afin que l'opinion publique de plus en plus prononcée pesât de tout son poids sur la décision du Parlement [3] ». Le P. Coton, de son côté, sut reconnaître de la manière qui convenait le mieux à Henri IV, les bienfaits dont il le comblait. A Notre-Dame, devant la cour et une

1. Le P. Coton au P. Armand, 2 nov. 1603, dans Prat, II, 195.
2. Prat, II, 200. Le P. Coton aux PP. Aquaviva et Armand.
3. Prat, II, 202.

foule de peuple « il prêcha, dit Lestoile, qu'il était meilleur et plus saint de payer les tailles que de faire l'aumône ».

Le Parlement, insensible à cet échange de bons procédés, ne se pressait pas d'obéir aux instructions de Henri IV. Celui-ci, le 20 décembre, lui ordonna de mettre dès le lendemain l'affaire en délibération. Avant d'y procéder, le Parlement, à la majorité, décida qu'on ferait des remontrances à Sa Majesté. La veille de Noël, le premier Président de Harlay alla au Louvre, dans l'après-midi, suivi d'un grand nombre de membres du Parlement. Admis en présence du roi et de la reine qu'entourait toute la cour, il prononça « avec sa gravité ordinaire » un long discours où l'on trouve, à côté de raisons peu solides des arguments pleins de force : « Il insista sur la doctrine de la Compagnie et sur le danger qu'elle faisait courir au pouvoir royal. Cette doctrine suivie et uniforme était de ne reconnaître d'autre supérieur que le Pape, de lui obéir en tout et partout comme de fidèles sujets, de tenir qu'il était en droit d'excommunier les rois et qu'un roi excommunié était un tyran auquel ses sujets pouvaient impunément refuser obéissance. De là d'incessants attentats contre la personne des rois, la subversion de tout gouvernement. Les Jésuites avaient conspiré avec les Espagnols. Ils avaient donné leur P. Pigenat aux Seize, enrôlé Barrière, élevé Chatel, peuplé la Sorbonne autrefois leur ennemie. Rétablis, ils occuperaient bientôt les premières places, méconnaîtraient l'autorité du roi et laisseraient périr les libertés gallicanes ».

Ces remontrances étaient inutiles. Henri IV avait son siège fait. Il pensait peut-être comme les Parlementaires, mais il avait des raisons pour agir autrement qu'ils ne le lui conseillaient. Ceux-ci voulaient maintenir l'expulsion des Jésuites parce qu'ils les croyaient dangereux pour le royaume et pour la personne royale, or, c'est pour ces mêmes raisons qu'Henri VI les voulait rappeler. « Il remercia en termes pleins d'affection son Parlement du zèle qu'il montrait pour sa personne et pour la sûreté du royaume, réfuta sans aigreur les raisons alléguées quant au danger qu'il y avait à rétablir les Jésuites et l'assura qu'il pouvait se reposer sur lui du soin de sa personne et de l'Etat[1]. »

1. De Thou, XIV, 308.

Les remontrances faites, il ne restait qu'à enregistrer l'édit. Cependant, les gens du roi tardaient à donner leurs conclusions, Ils allongaient la procédure. Marion, Servin surtout cherchaient à y introduire des conditions plus sévères. Ainsi, l'admission des Jésuites n'aurait été que provisoire : on exigerait d'eux qu'ils ne reconnussent pas comme chef suprême un étranger [1]. Le P. Coton était à l'affût de leurs menées. Il avertit le roi que ses gens feuilletaient les registres du Parlement pour faire revivre des clauses surannées qui anéantiraient la grâce que Sa Majesté voulait bien faire à leur Société [2]. Henri IV les fit appeler chez le chancelier « pour ouyr leurs griefs et secondes remontrances. Le tout débattu, il fut dit que sous peine de privation de charge, ils se tairaient et prendraient leurs conclusions conformément à la volonté du roi. Et pour ce qu'ils se départirent mal contents, Sa Majesté les fit encore appeler le lendemain jeudi, dernier jour de l'année ». Cette fois, la patience de Henri IV était à bout. Il les tança aigrement. « Si aujourd'hui vous n'avez pris vos conclusions, demain, leur dit-il, vous ne serez plus à moi. » Le roi ne put vaincre l'obstination de Servin. Il partit en fougue disant qu'il agirait suivant sa conscience [3]. Cependant, il fallait céder. Les gens du roi rédigèrent leurs conclusions. Le lendemain (2 janvier 1604), M. Hurault de Maisse, conseiller d'État, vint encore au Parlement de la part du roi [4], pour faire procéder à la vérification. Il fit observer à la cour qu'il y avait une particularité qui pouvait servir à la résolution, qui était « qu'il y avait 4 ou 5 ans que le pape avait fait solliciter le roi de rétablir les Jésuites... que Sa Majesté avait gagné le temps qu'elle avait pu, mais enfin ne se pouvant excuser de lui rendre réponse, y a environ deux ans que Sa Majesté avait fait dresser des articles à peu près ceux contenus dans l'édit... pensant avoir beaucoup gagné d'éviter un rétablissement général. Après deux ans de retard, le Pape avait écrit que les Jésuites devaient se contenter de la grâce que le roi leur faisait, et que la longueur procédait de ce que le général ne voulait les approuver, disant qu'ils étaient contre

1. Prat, II, 206.
2. De Thou, XIV, 308.
3. Prat, V, 206. Relation de Demezat.
4. De Thou, XIV, 309.

leurs statuts. Et ne sont point encore les articles approuvés par lui. C'était donc comme un traité passé entre le pape et le roi. Le roi voulait être obéi, autrement il serait contraint venir à des remèdes extraordinaires dont la Cour aurait beaucoup de regrets et de déplaisir ». Il insista, en terminant, pour l'enregistrement pur et simple de l'édit. La cour lui donna satisfaction le même jour. L'édit de Rouen fut enregistré le 2 janvier 1604.

Les autres parlements du royaume avaient fait moins de difficultés. Ceux de Bordeaux, de Toulouse, de Rennes, de Rouen avaient enregistré sans observations l'édit royal. La cour de Dijon rappela même immédiatement les Jésuites de concert avec les autorités de la ville [1].

Ainsi, après soixante années de luttes et neuf années d'exil, malgré la formidable opposition qu'ils avaient rencontrée dans tous les rangs de la société, les Jésuites finirent par être officiellement reconnus. Désormais, ils eurent en France une existence légale. Et cette situation qu'ils n'avaient pu obtenir de princes dévoués à leur cause, comme Henri II, François II, Charles IX, ils l'obtinrent d'un roi qui avait été leur ennemi déclaré et dont les défiances n'étaient pas encore apaisées. Il y fallut près de dix années d'une politique persévérante et audacieuse. Cette politique dont il n'est pas toujours facile de relever la trace, on la devine plus qu'on ne la voit. Les Jésuites n'ont à la bouche que des paroles de paix, mais tous leurs actes sentent la guerre. Il semble que ce soient leurs protestations de dévouement qui ont fléchi la colère de Henri IV et apaisé son ressentiment, mais en réalité, ils ont forcé sa clémence, et sous leurs apparences d'humilité, ce sont eux les véritables vainqueurs :

Consultius judicavit habere amicos quam infensos [2].

Am. Droin.

---

1. *Ann. des S. D. J.*, II, 98, 99.
2. Jouvancy, *op. cit.*, XII, 62.

La situation de la France dans le Levant à la fin du XVIIIe siècle

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite et fin* [1])

Les religieux d'Orient furent aussi sévèrement jugés par le baron. Il estimait que le nombre des moines qui pullulaient aux Échelles était trop considérable et qu'il fallait soulager le commerce de dépenses dont « la progression finirait par lui être funeste » [2]. M. de Tott rechercha donc pendant toute son inspection le moyen « qui, tout en mettant notre commerce à l'abri, « délivrerait la protection de l'embarras que lui occasionne cette « variété de moines qui n'inondent le Levant que pour échapper à « leurs vœux et aux règles de leurs couvents [3] ».

Il semble bien, en effet, que la moralité des couvents d'Orient n'ait point été très supérieure à celle du « quartier français ». Ce fait ne peut surprendre. A une époque qui conférait les ordres sans avoir la prétention d'en imposer les vœux, ces moines, sans vocation, pour la plupart, oubliaient d'être chastes. Les femmes seules, plus mystiques, mieux soutenues par leurs extases, édifiaient les populations par leurs vertus. Le baron en vit un exemple à Naxos : « Les religieuses, après avoir perdu leurs capitaux dans la faillite « d'un de nos établissements à Constantinople, sont dans la plus « grande misère. La retraite, l'austérité de la règle qu'elles se sont « imposée et leur patience lorsque le pain leur manque excitent « l'admiration universelle, leurs vertus ne sont étrangères à « aucune religion, les Russes les ont constamment secourues, les

---

1. Voir la *Revue*, t. III, pp. 137-155.
2. M 116.
3. M 116, M 117.

« Grecs mêmes leur font la charité, et c'est l'établissement qui est « sans doute le plus exemplaire de ceux que les missions ont formés « au Levant [1]. »

Les hommes, eux, n'étaient, au dire du baron, que des moines compromettants dont il était impossible de se défaire, car, chassés de nos échelles par nos consuls, ils y revenaient aussitôt, chargés des bénédictions de l'autorité ecclésiastique. « Il serait à désirer « qu'un meilleur choix des missionnaires présentât le bon exemple « au Levant au lieu d'y porter le désordre et l'indiscipline, et que « S. Majesté décidât qu'à l'avenir tout religieux rapatrié par l'au- « torité séculière ne pût pas être renvoyé au Levant par l'autorité « ecclésiastique, cette loi préserverait les échelles d'une foule de « vagabonds qui, sous le manteau de la religion, semblent justi- « fier le mépris que les Turcs ont pour la foi catholique. Par leur « inconduite et leur insubordination, ils échappent à toutes les « autorités [2]. »

Ces protégés du pouvoir spirituel s'insurgeaient d'abord contre nos consuls. Ceci était d'autant plus grave que nos officiers étaient eux-mêmes aussi exagérés qu'eux dans les questions d'étiquette.

Mais ce qui nous paraît plus étrange et plus intéressant, c'est que les moines ne reconnaissaient pas mieux l'autorité épiscopale. « A Alep, il fallut aussi étouffer des tracasseries de moines qui « avaient excité les plaintes de l'évêque Surien et dont la source « était également dans la faiblesse de M. Peroriau, notre consul » [3].

Les seuls ordres qu'ils respectaient leur venaient du pape. Cet attachement absolu à la Cour de Rome n'était pas sans avoir de graves inconvénients. A Naxos, les jésuites avaient possédé des biens considérables. Lorsque l'ordre fut dissous, la main-morte devait être séquestrée au bénéfice du Roi, mais notre consul, M. de Grimaldy, influencé par les anciens Pères, avait négligé de faire exécuter les décrets de Sa Majesté. Il fallut que les hasards d'une inspection extraordinaire conduisissent M. de Tott aux échelles pour que les intérêts du royaume fussent sauvegardés. « Prévenu à Smyrne de l'abandon dans lequel on avait laissé les

1. M 136.
2. M 18.
3. M 70.

« biens de la Société dans tout l'archipel, où, en s'opposant aux « tentations des ordinaires pour s'en emparer, au nom de la Cour « de Rome, on n'y avait pas suppléé par un séquestre général, « informé en outre que les ex-jésuites, abusant de cet abandon, « vendaient journellement des biens dont ils n'avaient plus la pro- « priété, l'inspecteur crut qu'il était de son devoir d'arrêter cet abus « en ordonnant le séquestre [1]. »

Les missions d'Orient, trop peu gallicanes, étaient même gênantes pour le commerce. Les colonies participaient à l'entretien des hôpitaux, qui exigeaient des sommes considérables, étant donné leur nombre. Elles subissaient en outre des impositions très fortes pour la construction de chapelles dont le goût ou l'utilité étaient contestables. Tott s'en plaint avec beaucoup de véhémence. Les détails qu'il nous donne sur les opérations des capucins de Smyrne sont véritablement exquis :

« L'église des capucins à Smyrne, brûlée dans l'incendie de « 1763 et rebâtie depuis quelques années, a offert dans l'examen « des dépenses de sa reconstruction des abus auxquels il importe de « remédier. On observera d'abord que les capucins, *libres de rebâtir « leur église, entreprirent en même temps la construction d'un couvent « très spacieux et d'autres bâtiments propres à leur assurer un revenu « du produit des loyers*. Des décorations aussi dispendieuses qu'inu- « tiles et de mauvais goût ajoutèrent à cette dépense... Quels que « soient les motifs de cette dépense à laquelle les capucins pré- « tendent avoir été poussés par l'assertion qu'ils n'avaient qu'à tou- « jours aller et qu'il faudrait bien qu'on payât, toujours est-il vrai « qu'ils sont actuellement endettés d'un capital de 35.362 piastres. » [2]

Tott s'est demandé s'il ne conviendrait pas de retirer à certaines missions la direction des hospices. Il avait constaté que leurs établissements étaient presque toujours voisins de refuges semblables qu'il eût été facile de charger de nos matelots malades ou blessés. Au Caire, il y avait deux hospices français, ceux des capucins et des ex-jésuites, et M. de Tott ajoute : « Ils y paraissent d'autant « plus inutiles qu'il y a, dans un autre quartier voisin, un troi-

1. M 135.
2. M 114.

« sième hospice appartenant à la terre sainte, qui suffirait au ser-« vice de la religion [1]. » Alexandrie possédait également un hospice de terre sainte. Il en était de même sur toute la côte de Syrie jusqu'à Alep et dans l'île de Chypre. Dans ces conditions, l'inspecteur estimait qu'il serait avantageux pour le commerce et la religion de ne confier qu'à une seule congrégation les hôpitaux levantins. Il engagea même des pourparlers à ce sujet avec le procureur de la terre sainte. Ces préliminaires lui faisaient croire à la possibilité de la solution qu'il avait conçue. De l'avis du baron, cet arrangement pouvait favoriser grandement notre politique et restreindre d'une façon très notable les dépenses de nos Échelles. M. de Tott jugeait les religieux de nos missions, turbulents, débauchés, il adjurait Sa Majesté de vouloir bien rappeler ces moines « qui ne dépendent aujourd'hui de nous que lorsqu'il faut les tirer « d'embarras, et jamais lorsqu'il faut les contenir [2] ».

Le désordre de toutes nos institutions devait être fort nuisible à nos intérêts et à notre prestige. De fait, la situation de notre commerce était mauvaise. La décadence commençait. Nous forcions encore le respect des autres nations européennes, qui nous concédaient une sorte d'hégémonie morale traditionnelle. « L'inspecteur « demanda au consul anglais d'Alep pourquoi, en jugeant conve-« nable, la suppression des présents d'usage, il ne l'avait pas antici-« pée ; c'est, lui répondit M. Abot, que nous avons ordre de faire « toujours comme les Français [3]. »

Cette sorte de déférence n'empêchait point notre commerce d'être battu en brèche partout. Florence, Venise, Livourne, Messine, l'Angleterre, l'Autriche vendaient dans tout le Levant leurs lainages, leurs draps, leurs moires ou leurs verroteries. Sous leurs efforts opiniâtres, le chiffre de nos affaires reculait graduellement. Il est vrai que notre commerce n'apportait plus dans le négoce cette probité scrupuleuse à laquelle les ordonnances de Colbert l'assujettissaient. « On se rappelle encore au Levant l'époque brillante de notre com-« merce qui suivit les réglements de M. Colbert et soutint long-« temps l'opinion de notre bonne draperie, au point que nos bal-

1. M 36.
2. M 46.
3. M 79.

« lots vendus au débarquement sur les cartes d'échantillon « n'étaient pas même visités par l'acheteur, il se contentait de « vérifier le plomb apposé par l'inspecteur à Marseille... Aucun « exemple de fraude n'intimidait l'acheteur [1]. »

Tout avait bien changé depuis, et Tott pouvait écrire à Smyrne en 1778 : « Ce n'est plus aujourd'hui de notre mauvaise fabrication « que les Turcs se plaignent, mais de notre mauvaise foi, et c'est « à ce titre que les marchands drapiers de Smyrne sont venus « porter leurs plaintes à l'inspecteur en lui présentant le corps de « délit. Si l'on examine, en effet, l'état actuel de notre draperie, « on ne pourra disconvenir qu'excepté les Pascal et quelques fabri- « cants qui ont conservé leur réputation, tous les autres ne se « soient permis les plus grands abus et l'on produira la tête et le « milieu des pièces de vingt fabriques où l'on reconnaîtra la fraude « la plus manifeste. Elle ne peut aujourd'hui avoir pour objet de « tromper le marchand turc, ces fabriques connues n'excitent que « sa méfiance, aussi ne réclame-t-il plus le rétablissement d'une « fabrication dont l'industrie étrangère lui offre le remplacement, il « ne demande que le rétablissement de la bonne foi, en obligeant « ces fabricants *à livrer la pièce conforme à l'échantillon*, afin qu'il « puisse l'acheter sans la déplier [2]. »

Nos commerçants n'avaient, d'autre part, aucune initiative. Il aurait fallu prévenir le désir de l'acheteur, lui fabriquer des étoffes grossières quand il désirait des étoffes grossières, comme au Caire. « Le baron de Tott a observé que le commerce des Anglais par « Suez consistait essentiellement en toiles des Indes et en mousse- « lines ; celles-ci sont de différentes qualités ; les plus grossières, « qui servent aux turbans, ont un débit considérable dans tout « l'empire ottoman, elles pourraient être imitées avec succès dans « le Bourbonnais, le Berry, le Forest et la Bresse. L'imitation que « le baron de Tott en a fait faire en Suisse, il y a onze ans, « prouve que les cotons du Levant y suffisent et ce nouveau genre « de fabrication enrichirait seul plusieurs provinces [3]. »

Le Turc ne voulait acheter que des savons bien secs ; il aurait fallu se plier à ses goûts sans chercher à lui imposer nos vieilles

1. M 118.
2. M 120.
3. M 34.

habitudes : « Les savons de la Canée se consomment à Constanti-
« nople et dans l'Empire, ils y ont la préférence, parce que, bien
« séchés, ils perdent peu sur le poids entre les mains de l'acheteur,
« les nôtres, au contraire, emballés avant d'être secs, excitent la
méfiance. [1] »

Nos objets de luxe, eux-mêmes, se vendaient peu. Tott constatait pourtant une augmentation considérable de la richesse dans les pays musulmans. Notre esprit routinier n'osait rien, restait l'esclave du passé. « On ne peut également se méprendre sur l'augmentation qui
« a dû résulter des progrès du luxe au Levant, c'est le véritable
« motif de l'augmentation du commerce dont les étrangers ont
« plus profité que nous, attentifs à étudier le goût de leurs ache-
« teurs; la toile d'emballage, la ficelle qui lie les pièces sont des
« objets plus soignés par eux que l'étoffe ne l'est chez nous. Éga-
« lement attentifs à fabriquer celle qui peut convenir, chaque
« année présente de nouvelles branches d'industrie, qu'il nous
« serait facile de leur enlever en les imitant [2]. »

Les règlements royaux, par l'étroitesse de leurs vues, ne favorisaient point, d'ailleurs, les transactions... Sa Majesté faisait peser sur nos colonies un protectionisme rigoureux. Les indigènes de nos territoires tropicaux s'étaient vu imposer notre domination et nos produits. Ils ne pouvaient se vêtir que de tissus *français*. Il eût été facile pourtant, selon M. de Tott, d'établir des échanges considérables d'étoffes levantines et de café *colonial*.

Ces entraves perpétuelles se retrouvaient jusque dans nos Échelles. Le baron réclame partout plus de liberté pour notre commerce. Il sollicite le Roi de mettre un terme à l'ingérence perpétuelle de nos consuls dans les affaires personnelles des négociants. Tott aurait pu dire de toutes les Échelles ce qu'il disait de Smyrne.
« Il était évident que le désordre sur l'Échelle était alimenté par
« des abus d'autorité qui faisaient *ressources* et étouffaient les récla-
« mations... L'inspecteur s'attacha à découvrir le point où on pou-
« vait raisonnablement tracer la ligne de démarcation entre le con-
« sul et la nation [3]. »

---

1. M 12.
2. M 124.
3. M 93.

Il fallait accorder aux négociants plus de latitude, donner à toutes les Échelles le droit de réunion concédé à la nation de Constantinople. « Les assemblées que les négociants y tiennent « avec l'agrément et sans la présence de l'ambassadeur dans un « lieu destiné à cet effet et que M. de Saint-Priest a laissé con- « struire à Galata, sous le nom de Bureau, n'a jamais été le foyer « de l'insubordination ; on n'y traite que des arrangements par- « ticuliers ou purement commerciaux et les assemblées où l'auto- « rité est nécessaire, continuent à se tenir au palais de France...

« Dans les autres échelles, cette forme devient encore plus « nécessaire en raison de ce que les consuls ne veulent déjà que « trop s'y mêler de tout et l'on croit être assuré que ce moyen sera « constamment le seul qui puisse assurer le bon ordre, si, laissant « droit à la liberté de délibérer, on donne à ces assemblées une « forme convenable et des règles qui assurent à l'administration la « connaissance immédiate de ce qui s'y passe [1]. » En un mot, il fallait rendre aux négociants la facilité de faire leurs affaires « eux-mêmes » [2].

Comment Tott pouvait-il concilier des doctrines aussi libérales avec l'étroit système qu'il exprime dans cette phrase surprenante : « Quoi de plus faux que de consentir la propriété du commerce « qui se fait par une Échelle aux négociants qui l'exploitent, ils n'en « sont que les colporteurs. L'État seul est propriétaire [3]. »

Il semble bien que ce n'était point là une saillie de courtisan, heureux d'affirmer, dans un rapport officiel, la suprématie souveraine de Sa Majesté. La lecture du manuscrit ne laisse aucun doute à ce sujet. L'inspecteur des Échelles professait une sorte de socialisme d'État. Les expulsions qu'il réglementait n'étaient qu'une des conséquences de ce principe. M. de Tott les avait décrétées avec une rigueur inexorable pour les ouvriers qui cherchaient au Levant plus de liberté et plus d'aisance. « Il était conforme aux vues sages « de la nouvelle administration que les artisans eussent des répon- « dants dans les cas d'avanies personnelles, auxquelles ces sortes de

1. M 94, M 95.
2. M 148.
3. M 25.

« gens donnent plus de prise, et c'est à quoi le nouvel ordre pour-
« voit en rendant le corps entier des établissements à Smyrne
« garant de la conduite de ceux qu'ils y emploieront. Ceux dont
« les échelles ne répondront pas seront contraints de se rapatrier [1]. »
Nulle part, dans son mémoire, Tott n'essaie de concilier les deux systèmes contradictoires qu'il professait. Il ne marque point la limite des pouvoirs de l'État et des droits du sujet. Il ne lui appartenait point d'ailleurs de le faire. Le peuple allait bientôt sceller d'un sang royal la nouvelle charte des sociétés humaines.

Tott avait au moins conçu la liberté des échanges et combattu vivement la mise en tutelle des négociants. Il voulait également que leur protection fût plus efficace. Il connaissait l'âme turque pour avoir vécu longtemps près du grand Seigneur. Il résume son opinion dans cette phrase écrite en Crète : « Les Turcs sont toujours forts
« avec les faibles et faibles avec les forts [2]. »

Les vassaux du sultan prouvaient, par leur conduite, la vérité de ces observations.

L'anarchie était partout.

« La Porte n'a d'autre autorité en Égypte que celle qu'elle se
« procure à la côte par ses caravelles [3]. »

L'Albanie était en révolte.

« Les brigands (les Albanais) s'étaient emparés de Tripolizza,
« capitale et résidence ordinaire du pacha qui s'était réfugié dans la
« forteresse de Naples de Romanie. Ce gouverneur, qui avait connu
« le baron de Tott, à Constantinople, accoutumé à le voir s'occu-
« per des affaires de la Porte, le pressa vivement de se mettre à la
« tête de 8 à 10.000 hommes qu'il avait rassemblés pour aller
« chasser les Albanais de la Morée, et l'inspecteur eut quelque peine
« à lui faire comprendre qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire [4]. »

Les firmans d'un gouvernement aussi faible ne protégeaient point nos commerçants lésés dans leurs droits. Loin de redresser les torts, ils provoquaient de nouvelles insultes.

« Tripoly (Échelle du Liban) fournira encore l'occasion de

1. M 97.
2. M 10.
3. M 41.
4. M 139.

« remarquer l'insuffisance de la protection qu'on veut faire émaner « de l'autorité du grand seigneur, par l'obtention de firmans qui « sont sollicités à Constantinople, obtenus en les payant, et qu'on « n'ose ensuite présenter aux différents officiers turcs, que ces « ordres tendent à réprimer. Le grand vice de cette formalité est « dans l'abus qui s'est introduit d'adresser de semblables ordres à « nos consuls, pour les faire mettre à exécution. Quels moyens « ont-ils, en effet, pour en imposer aux pachas ou autres officiers « qui, dans l'éloignement de leur maître, ont osé manquer aux capi- « tulations? Il semble donc que le seul parti efficace serait que la « Porte se chargeât elle-même du redressement des torts en don- « nant à ses caravelles, qui vont visiter les côtes, la commission de « faire exécuter les firmans, qu'elle aurait jugé nécessaires [1]. »

En cas de refus de la Porte, notre prestige demandait qu'on usât de la force. « Un parti moins doux, mais non moins efficace, serait « de charger la marine du Roy de l'exécution des fermans. Le « grand seigneur ne pourrait réclamer contre le châtiment de ceux « qui auraient désobéi à ses ordres; mais on doit observer que « ce premier pas ne peut se faire que la mèche allumée; un seul « exemple déterminerait, sans doute, la Porte à faire exécuter ses « ordres elle-même [2] ».

M. de Tott avait donné lui-même l'exemple de la fermeté. Il savait, par expérience sans doute, que les officiers ottomans distinguaient mal l'arrogance de l'autorité et que la plupart n'étaient respectueux qu'après avoir été intimidés. Il fixa donc les résolutions flottantes du grand douanier en l'entretenant de nos frégates. « On « crut aussi qu'il était convenable de lui présenter la facilité que le « Roi aurait d'arrêter, avec une seule frégate, tout le commerce de « la côte et de se venger sévèrement des torts que l'on voudrait faire « supporter à ses sujets..... Loin que cette insinuation ait effa- « rouché le grand douanier, il a paru au contraire désiré l'appa- « rition des frégates, elles sont aussi sans doute le seul moyen de « protéger notre commerce en Égypte [3]. »

---

1. M 61, M 62.
2. M 63.
3. M 31.

La protection de notre commerce n'était possible enfin qu'en rattachant étroitement tous nos consulats à l'ambassade de Constantinople. Nous savons déjà que le baron demandait au Roi d'imposer aux vice-consuls des rapports détaillés sur leur gestion qu'ils devaient adresser aux consuls dont ils relevaient. C'est pour opposer, au gouvernement impuissant de la Porte, une hiérarchie rigoureusement constituée qu'il demande encore la subordination de tous nos agents consulaires à notre ambassade.

« Le baron de Tott terminera son inspection en faisant observer, « que l'échelle de Constantinople, qui n'y a pas été comprise, doit « être cependant assujettie aux règles qui seront jugées convenables « pour le Levant et que tous les consuls doivent avoir ordre de « rendre un compte détaillé à l'ambassadeur de leur gestion, lors « même qu'ils n'auraient pas recours à sa haute protection, parce qu'il « importe au bien du service que le représentant de Sa Majesté « soit éclairé, par l'aperçu de toutes les affaires, de l'état de la pro- « tion du Roi au Levant [1] ».

En réalité M. de Tott ne croyait véritablement qu'à l'efficacité d'une seule mesure. La meilleure façon pour lui de nous assurer du commerce des échelles était de nous emparer de l'Égypte, après avoir établi à Paléo Castro une base sûre d'opérations.

III

Tott avait exécuté d'autant plus fidèlement les ordres secrets du Roi qu'il croyait, en bon diplomate, à la chute prochaine de l'empire ottoman. Nous sourions presque de lire ses affirmations, oublieux, sans doute, que les hommes ne savent jamais que le passé et que les prophéties, dont nous ne sommes point guéris, ne sont que des souhaits ou des regrets.

« Le baron de Tott, aidé par les circonstances, qui l'ont admis « dans tous les détails du gouvernement turc, a pu se convaincre « que la chute de l'empire ottoman ne laisse plus d'incertitude que « sur le moment destiné à présenter à l'Europe le tableau d'une

1. M 152.

« révolution d'autant plus importante que cette masse énorme, qui « semble devoir encore résister à quelques secousses, peut s'écrou- « ler au moindre choc [1]. »

L'inspecteur, pour affermir le Roi dans son dessein de conquérir l'Égypte, lui donne dans son mémoire des détails précis sur le pays. Toute cette partie du rapport de M. de Tott a vieilli parce qu'elle est vraie. Dans les sciences, les erreurs seules ont un intérêt rétrospectif. Les notions du baron sont très voisines des nôtres et les détails qu'il nous donne sur les crues du Nil, sur le climat, l'agriculture de la contrée semblent empruntés à un manuel classique de géographie. Il avait prévu toutes les ressources du delta et indiqué les plantations capables de s'y acclimater. Son esprit ingénieux s'était plu à l'invention de machines nouvelles, destinées à retenir toute l'année les eaux bienfaisantes du fleuve dans d'immenses réservoirs. Sa visite au Caire, où s'entassaient les richessses de trois continents, lui révélèrent toute l'importance commerciale de l'Egypte.

« C'est au Caire, à l'aspect des plus riches productions qui s'y « échangent, au choc des ballots qui arrivent en même temps de « l'Europe et des Indes qu'on peut vraiment juger de l'importance « de cette conquête, qui est celle du commerce de l'univers [2]. »

Il proposait même de l'augmenter par la création d'un canal « qui communiquerait la Mer rouge avec le bras du Nil qui s'en « rapproche [3] ». Il pensait, à ne point douter, au canal de Trajan, sur lequel voguaient jadis les galères, chargées des porphyres rouges du mont Claudien. Il n'y a pas jusqu'à l'intérêt archéologique de la vieille terre des Pharaons qui n'ait ému l'âme de M. de Tott. « On m'a assuré que les antiquités les plus remarquables et les « plus admirées de l'Égypte inférieure, telles que la colonne de « Pompée, les pyramides de Giza ne seraient pas même aperçues « au milieu des monuments, dont la haute Égypte est ornée avec « profusion ; cette terre est également remplie de trésors enfouis ; il « y a peu de temps qu'un particulier découvrit une urne remplie

1. S 1.
2. S 73.
3. S 50.

« de médailles d'or, dont la plus grande partie a été fondue au Caire. « Un Anglais en a cependant sauvé près de 100, dont quelques-unes « sont au cabinet du Roy [1]. »

A ces considérations utilitaires, l'inspecteur ne manqua point de joindre des considérants humanitaires. Il s'agissait de délivrer « un « peuple, innombrable, actif, doux, gai jusqu'à la folie, frugal et « cultivateur, opprimé par une poignée de tyrans cruels et lâches [2] ». Il convint avec les Pharaons que cette terre, présent du Nil, était un joyau placé au cœur du monde. Il pensa que nos intérêts et ceux de la justice immanente exigeaient que nous fissions la conquête de l'Égypte. Il en fit donc les préparatifs et en mesura les conséquences.

Pour M. de Tott la prise du delta qui devait marquer la première étape de l'entreprise, n'aurait été que dangereuse si notre flotte n'avait eu un solide point d'appui. Toulon était trop loin. La Crète n'était qu'à trois jours de voile. Il convenait d'y choisir une base d'opérations. Il ne pouvait être question de s'emparer de toute la Candie. Cette île montagneuse, sans ressources, habitée par un peuple très brave, mais dont la perfidie est restée proverbiale, ne dédommagerait point d'une expédition très longue, interminable peut-être. M. de Tott découvrit un havre qui lui paraissait suffisant et dont la défense était facile. C'était Paléo Castro « situé à la pointe la plus Est de la Candie « entre le cap Salomon et celui de Fidera. Ce mouillage couvert « par deux petites îles est un des plus importants pour la marine « du Roi en ce qu'il veille à l'entrée de l'archipel de ce côté. Une « frégate anglaise qui s'y est tenue en station, pendant la dernière « guerre, en a fourni une preuve funeste à notre commerce. Plusieurs « passes y donnent en effet la facilité d'appareiller par tous les « vents, et les deux caps servent à signaler les bâtiments, qui vont « ou viennent. Ce parage n'est pas moins utile à garder contre les « forbans. Paléo-Castro est aussi un point de départ facile pour « l'Égypte dans les mois de juin, juillet et août où soufflent les « vents alizés d'ouest-nord-ouest. La frégate (L'Attalante) en

1. S 31.
2. S 73.

« est partie le 30 juin et est arrivée à Alexandrie le 3 juillet sans « changer les amures et avec un vent sur l'eau [1]... Le général « commandant l'expédition, pourra faire ses dispositions à Paléo- « Castro, y donner tous les ordres d'attaque, sans risquer d'en com- « promettre le secret et, toutes choses arrêtées, il sera certain « d'avoir les vents favorables, belle mer et pas plus de 4 jours de « traversée, pour que chacun se rende à sa destination [2]. »

Il fallait donc « vers les derniers jours de juillet » se jeter à l'improviste sur Damiette, Alexandrie et les Becquiers, puis remonter le Nil jusqu'à la pointe du delta où les colonnes devaient se réunir pour l'attaque du Caire. Pour ce coup de main, M. de Tott estimait que les préparatifs pouvaient se réduire à la mobilisation des forces suivantes dont il nous donne un emploi détaillé :

« 5 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 3 chebeks, 6 demi-galères, « 80 bâtiments de transport, 12.000 hommes d'infanterie, 5.000 « dragons à pied avec leurs selles (le baron pensait les monter avec « les chevaux réquisitionnés en Égypte même), 6 compagnies de « royale artillerie dont 2 d'ouvriers, 40 pièces de campagne, « 10 obusiers, 30 pièces de 16 avec leurs affûts de place, 2.000 « pioches, 6.000 pelles ferrées, 20 000 palissades, des chariots de « munitions, 6 mortiers de 8 pouces, 400 bombes. Les bois et les « ferrures préparés pour monter 50 pièces de gros calibre, 27 et 23 « dont les entretoises ne peuvent être coupées que sur les lieux [3]. »

Bonaparte en jugea différemment et réunit pour son expédition des forces autrement considérables. Il semble donc que Tott se soit exagéré la facilité de la conquête qu'il proposait. Ses instructions relatives à la marche générale de l'expédition sont, par contre, très judicieuses.

« Sa Majesté ne doit pas se dissimuler que cette conquête néces- « site une harmonie qui ne pourra jamais naître que d'une unité « d'autorité ».

« La division des chefs est toujours l'écueil où les avantages les « plus certains se brisent et s'anéantissent. On osera encore obser-

1. M 20, 21, 22.
2. S 82.
3. S 80

« ver qu'en dirigeant le choix sur un général auquel on doit sou-
« mettre la terre et la mer, un caractère ferme, qui maintient la dis-
« cipline, un génie conservateur qui rassure le peuple seront des
« talents plus utiles pour lui que ne le seraient ceux de l'art mili-
« taire [1]. »

« Le général en chef doit « déclarer aux habitants d'Alexandrie que
« la France ne veut troubler en rien leur tranquillité ni leur com-
« merce, qu'ils peuvent même compter sur toutes sortes d'assis-
« tances et de faveurs, pourvu qu'ils se tiennent chacun à leurs
« affaires et que l'empereur de France, ne voulant que venger la vio-
« lation des traités, ne sévira que contre ceux qui prétendraient se
« soustraire par la fuite à son pouvoir ou s'attirer son indignation,
« en faisant le moindre mouvement pour troubler le bon ordre et
« la tranquillité qu'elle veut maintenir [2] ».

Il importait surtout de ne point froisser les sentiments religieux. Il était donc nécessaire de ne point troubler les derviches et la *cheikaille* (le mot est exquis) « espèce de curés qui souffleraient « infailliblement le feu du fanatisme [3] ». Dans la suite, une occasion favorable se présenterait sans doute pour « les proscrire à l'instant « où le peuple ne s'en occuperait pas [4] ». En tout cas « il faut « porter en Égypte un principe de tolérance et pour y parvenir en « défendre l'entrée à toute espèce de moine [5] ».

Dans l'esprit du baron, ces dispositions devaient suffire au succès de l'entreprise. M. de Tott en avait dit à plusieurs reprises les résultats commerciaux, il les résume brièvement : « *Pour envisager* « *la conquête de l'Égypte sous ce point de vue, il suffira de considérer la* « *révolution politique, que la seule découverte du passage aux Indes par* « *le Cap, a opérée en Europe. Combien plus importante serait celle qu'o-* « *pérerait l'occupation de l'Égypte? et si l'on observe que la route par le* « *midi de l'Afrique a enrichi les puissances qui s'en sont constamment* « *partagé et disputé les avantages, pourra-t-on douter que la conquête de* « *l'Égypte en les réunissant pour la France n'élève cette monarchie au*

1. S 79.
2. S 84.
3. S 60.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

« *plus haut degré de gloire de puissance et de richesse* [1]..... *en mettant* « *en son pouvoir la clef des portes dont on ne pourra plus se passer, sans* « *donner à son commerce des avantages qui annuleront celui des nations,* « *qui entreprendraient de suivre l'ancienne route* ? [2] »

Les conséquences politiques de notre établissement en Egypte devaient avoir plus d'importance encore. Tott les développe longuement dans son rapport.

« Avant de considérer tout l'accroissement que la conquête pro- « curerait, discutons les contradictions qu'il peut éprouver de la « part des puissances intéressées à lui nuire. *Quelle sera la conduite* « *des Anglais, les ennemis naturels de tout ce qui peut assurer notre* « *commerce et fortifier notre marine* ? Ce ne sera sans doute ni sur « les côtes inabordables de l'Egypte dont on ne peut pas même « approcher à la portée du canon, ni sur nos propres côtes que leurs « forces nous paraîtront redoutables. La seule ressource qui leur « reste donc est d'aller s'emparer de nos colonies. Constamment « les victimes et les auteurs de nos querelles, devons-nous les « défendre ? et serait-ce les abandonner aux Anglais que de laisser « à nos Américains le soin de se défendre eux-mêmes? Mais pour « déterminer nos idées sur une matière aussi importante, ne per- « dons pas de vue que l'Egypte seule en remplace toutes les produc- « tions et, en centuple le produit, en le plaçant sous notre main. « Opposons à des possessions, qui épuisent nos forces, une conquête » qui les réunit [3].

« *La conquête de l'Égypte* pare à tout et cette expédition, qui ne « coûterait pas à beaucoup près celle de Mahon, *est aussi peut-être* « *le plus grand obstacle que l'on puisse opposer à l'accroissement de la* « *Russie*, quand l'impéritie des Turcs ne peut rien pour lui donner « des bornes [4].

« Cette observation doit être considérée sous 2 points de vue « différents, diminuer l'intérêt que la Russie attache à ses projets « et contraindre les Turcs à mettre en valeur les moyens qu'ils ont « pour s'y opposer.

---

1. S 69.
2. S 63.
3. S 67, S 68.
4. S 64.

« L'objet essentiel, celui qui anime l'ambition de la cour de « Saint-Pétersbourg et qui sert le mieux l'exécution du plan de « Pierre Ier est sans contredit le commerce méridional de la Russie « qu'elle ne peut se procurer que par la route qu'elle cherche à « s'ouvrir par la mer Noire dans l'Archipel et la Méditerranée. A « quoi serait réduit ce commerce, si, maîtres de l'Egypte, cet « entrepôt naturel assurait aux Français la préférence dans toute « l'Europe et donnait à la marine du Roy le moyen de dominer la « Méditerranée en même temps que les denrées de l'Egypte et les « besoins du Yemen nous assureraient le commerce exclusif de « toute l'Asie ? Privée de ces avantages, peut-on croire que la « Russie trouverait dans la possession de la mer Noire et les terres « de la Roumélie un véhicule suffisant et le dédommagement des « peines de leur acquisition ? Peut-on croire aussi que la maison « d'Autriche ne serait pas plus empressée à suivre le système de « commerce qu'elle a adopté et qu'elle ne disputerait pas à la « Russie, la Valachie et la Moldavie, Salonique et la Macé- « doine [1] ? »

« Si la conquête de l'Egypte considérée relativement aux vues « ambitieuses de la Russie en change les aperçus et les arrêts, elle « est aussi le seul moyen qu'on puisse employer encore avec succès « pour forcer les Turcs à adopter un système d'ordre et de disci- « pline, qui les mette en état de se défendre d'un ennemi vis-à- « vis duquel ils n'ont jamais eu et n'ont encore que leur ignorance « à redouter. On ne peut actuellement se dissimuler qu'ils résistent « aux meilleurs conseils et à leur propre conviction. Le seul espoir « qu'il reste donc est de les contraindre, ce n'est aussi que par les « besoins physiques qu'ils peuvent être gouvernés et la conquête « de l'Egypte y suffit. Le café (cette denrée que l'habitude encore « plus forte que les besoins physiques a rendue de première néces- « sité chez les Turcs) fera la loi à l'empire ottoman.

« On trouvera encore dans le fanatisme des Turcs un moyen de les « tenir dans la dépendance en s'assurant de celle de La Mecque par les « besoins du Yemen qui échange les denrées, qu'il tire de l'Egypte

1. S 64, S 65.

« pour sa subsistance, contre les cafés qu'il produit et dont on peut « s'assurer la totalité [1].

« Si dans l'examen de ce projet la prudence la plus timide ne « peut se dissimuler la facilité de son exécution, le zèle ne peut se « défendre de l'enthousiasme qu'il inspire ; il s'accroît à chaque « pas ; *de nouveaux avantages se découvrent et semblent se réunir pour « inviter la France à se les approprier au moment que la Russie prépare « la subversion de l'empire ottoman, que l'indépendance des colonies « anglaises forme en Amérique une puissance, dont le commerce dominera « toujours celui de nos colonies,* lors même qu'elles ne s'y réuniraient « pas, et *que notre commerce enfin est menacé de toutes parts par les efforts « que la puissance britannique devra faire pour se procurer un dédom- « magement à ses pertes* [2]. »

Les vœux de M. de Tott sont restés stériles.

René Moreux.

---

1. S 65, S 66.
2. S 63, S 64.

Les impressions d'un Suisse à Paris en 1791

LETTRES DE PIERRE OCHS AUX MAGISTRAT ET BOURGMESTRE DE BALE
MAI-AOUT 1791

(*Suite et fin.*[1])

XI. — 3 juin.

...La séance d'hier vient de déterminer un point de droit public très important : la constitution laisse au roi le droit de négocier ; mais elle n'avait pas distinctement fixé si le roi aurait en ce point l'initiative exclusive. Mais l'Assemblée Nationale a prié le roi de négocier un nouveau traité de commerce avec les États-Unis d'Amérique et la résolution en a été prise sur la lecture d'une lettre du Congrès et d'une autre des États de Pensylvanie adressées directement à l'Assemblée Nationale. Certes si le corps helvétique pouvait se résoudre à une pareille démarche, il serait encore temps d'obtenir des adoucissements au tarif des traites. Mais comment l'espérer quand on entend les chefs du militaire suisse et plusieurs officiers parler aussi imprudemment qu'ils le font ici ! Il n'y a pas de nation à laquelle les Français du nouveau régime pardonnent moins qu'à la nôtre d'être contre la Révolution. Ils nous regardent comme redevables de la conservation de notre indépendance à la protection de la France, et comme un peuple enrichi par les clauses injustes d'alliances inégales. Il y a à l'heure qu'il est une véritable fermentation contre le corps helvétique. L'on prétend que soupçonner le roi de n'avoir point volontairement accepté la constitution, c'est l'accuser de perfidie ou de lâcheté. On dit que ce n'est pas le cas de neutralité que d'hésiter entre l'Assemblée Nationale unie au roi et une troupe d'émigrants.

XII. — 19 juin.

Pendant la séance où l'on discutait l'indemnité à accorder à Bâle, ou du moins, le paiement des dettes... une chose qui m'a vraiment indigné pendant ce temps était d'entendre les spectateurs, dans une tribune,

---

1. Voir la *Revue*, t. III, pp. 282-290.

s'échauffer à prétendre que l'on ne doit point d'indemnités, que les princes protestants n'ont qu'à se rappeler l'origine de leurs réclamations, et les princes catholiques supposer que la France serait devenue protestante ; il y a même dans la feuille de Duquesnois qui n'est ni démocrate, ni aristocrate, mais ministérielle, un article à ce sujet conçu dans des principes de ce genre. Quelqu'un a osé me dire : « Si les redevables refusaient leurs redevances, qui pourrait les y contraindre ? » et ainsi du reste. En général, on se croit ici beaucoup trop sûr de la Révolution, et on regarde les insurrections partielles comme de simples effets de l'agonie du fanatisme.

XIII. — 21 juin.

...Vos Excellences se rappellent plusieurs passages de ma lettre, entre autres celui de ma dernière d'hier où je disais qu'en général on se croit ici beaucoup trop sûr de la Révolution. Le départ du roi les explique et justifie sans doute aux yeux de mes seigneurs la marche que j'ai suivie relativement au principal objet de ma mission. Les feuilles publiques annonceront à V. E. tout ce qu'on sait et conjecture, tout ce qu'on fait et décrète. Il règne beaucoup d'ordre et même de tranquillité dans toute la ville. Il y a du mouvement à cause de la quantité de monde qui remplissent (*sic*) les rues, mais sans attroupements. Il y a des groupes comme à l'ordinaire et voilà tout. Au reste, le duc d'Orléans a été à l'Assemblée Nationale et le prince de Conti s'est promené sur les boulevards.

P. S. La nuit s'est passée tranquillement, et l'on dirait qu'il n'est question de rien. Voici ce qui a été décidé cette nuit [1]...

XIV. — 24 juin.

Mes seigneurs, les feuilles publiques d'aujourd'hui et les lettres de Nancy et de Strasbourg auront déjà appris à V. E. que le roi et la reine, le dauphin, la petite madame et la sœur du roi ont été arrêtés à Varennes près de Stenay, mais que Monsieur qui avait pris une autre route était arrivé à Mons. On aura aussi appris que M. de Bouillon à Metz et le baron de Fersen, officier suédois au service de la France, passent pour avoir conduit le projet de départ. Voici le détail de la séance de l'Assemblée Nationale d'hier au soir jusqu'à dix heures et demie. Je n'ai point de nou-

1. Ochs envoyait aux Bâlois des journaux, ou faisait copier, à leur intention, les comptes-rendus des séances.

velles plus fraîches. Je vois seulement que les ouvriers travaillent tranquillement. Le jour d'hier a été animé comme si l'on célébrait un triomphe. Les processions de la Fête-Dieu se sont passées dans le plus grand ordre et avec magnificence. Les Champs-Élysées, les jardins des Tuileries et autres places publiques regorgeaient de monde et je n'ai entendu que chanter et danser. Ceux qui avaient conseillé le départ du roi avaient cru que la division des partis et l'anarchie renverseraient le nouvel édifice, mais le danger a rallié tous les esprits. M. de la Fayette et autres de son parti se sont rendus aux Jacobins, et beaucoup d'aristocrates font cause commune avec les différentes sections des démocrates. Au reste, l'arrivée du roi et de sa famille sera un moment critique. Le peuple s'attend à voir déposer le roi et punir la reine d'une manière éclatante. Il désire un conseil de régence. Les provinces où l'on craint qu'il ne soit arrivé du malheur sont l'Alsace et le Languedoc ; pour le reste de la France on paraît fort tranquille.

P. S. On a fait hier au Palais-Royal la motion de détrôner le roi et d'appeler le troisième fils du roi d'Angleterre et sa postérité à la lieutenance du pouvoir exécutif. Cela n'a pas fait fortune parce qu'on connaît les moyens dont les cours de Londres et de Berlin se servent depuis deux ans pour renverser cet empire.

XV. — 29 juin 1791.

Mes seigneurs, ma dernière était du 24. Paris continue à jouir de la tranquillité, de l'ordre et de tous les plaisirs et agréments de la paix. Ce n'est que spectacles de tout genre ; je n'en reviens pas. Il n'y a que le château des Tuileries qui inspire une morne tristesse ; les jardins et la grande porte sont fermés, toutes les issues secrètes ont été murées ; le roi a des moments de fureur, et la reine est dans les larmes et le désespoir. La plupart des grandes villes imitent Paris et maintiennent l'ordre et l'harmonie entre les citoyens ; mais on n'est pas sans inquiétude pour le reste de l'empire. On parle en plusieurs endroits de se venger des prêtres réfractaires, des nobles et des villes aristocrates et royalistes. Chaumont doit être menacée parce que cette ville avait laissé passer le roi lors de son évasion et ne l'avait point fait accompagner à son retour. Plusieurs gentilshommes ont déjà été massacrés. Comme on avait averti le roi que toute démarche qui tendrait à une contre-révolution deviendrait le signal du carnage, et qu'il a néanmoins donné ce signal, la haine contre lui et la reine est devenue inexprimable. Cette disposition des esprits contre la

royauté est ce qui embarrasse le plus l'Assemblée Nationale qui voudrait conserver l'ombre de royauté qui subsiste encore suivant la constitution nouvelle.

XVI. — 6 juillet.

Il faut nécessairement que l'on sache bientôt à quoi l'on en sera; quoique les ministres soient revêtus de toute l'autorité royale, ils n'en font cependant usage que pour les affaires qui péricliteraient par des délais. On croit que le Comité de révision aura achevé dans quinze jours le tableau des points fondamentaux de la constitution, et qu'alors on le présentera au roi avec l'alternative de reprendre le sceptre à ces conditions, ou d'abdiquer la couronne. Mais il y a apparence que bien des membres voudront une garantie, comme par exemple le retour des frères du roi, et que d'autres insisteront sur l'établissement d'un conseil de régence. En attendant, les Comités de recherches et autres préparent un rapport sur le départ du roi, qui, à ce que l'on assure, dévoilera dans un grand détail le plan de trahison dont ce départ devait être le signal.

XVII. — 11 juillet.

J'ai vu hier arriver le convoi de Voltaire pour la grande cérémonie d'aujourd'hui ; ses ossements ont reposé cette nuit sur un autel au milieu des débris de la Bastille. Quand je comparais hier l'appareil triomphal de cette entrée avec l'entrée du roi et de sa famille, quand je réfléchissais au contraste que m'offrait l'emplacement de la Bastille qui était un champ d'honneur, tandis que le palais du roi sert à présent de bastille au roi lui-même, je ne pus me refuser à de tristes réflexions sur l'instabilité des choses humaines [1].

On vient de prendre de nouvelles précautions pour la garde du roi. Des tentes ont été dressées sous ses fenêtres, les cartes des députés ne donnent plus d'entrée au Château ; des patrouilles nombreuses parcourent les avenues et les appartements ; rien n'est si triste que l'aspect des Tuileries. Il y a des déclamateurs dans les rues qui récitent à haute voix des horreurs contre le roi et la reine, qu'on vend ensuite, et dont voici un exemplaire. Un inconnu, à ce qu'on raconte, ose parler aujourd'hui contre Voltaire, et on veut le jeter dans le bassin du Palais-Royal, et la garde le sauve à peine. J'ai rencontré samedi M. Mérian qui se plaint amèrement

1. Décret du 30 mai 1791 ordonnant le transport des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève. — Cf. *Procès-verbaux de l'Assemblée Législative*, 9, 10, 11, 12 juillet.

des retards qu'il éprouve. Il était avec des Soleuriens, entre autres avec un Gebelin, neveu de Besenval, qui le jour du roi sautait de joie et criait au triomphe. Il est officier aux gardes suisses, et désigné. Je quittai bien vite ces messieurs, car il n'est pas prudent de se trouver en pareille compagnie. La lettre du roi d'Espagne, bien loin d'intimider le parti républicain, ne fait que l'animer davantage [1]. Au reste, la dispute entre les républicains et la plupart des monarchistes n'est qu'une dispute de mots, car la nouvelle constitution est aussi républicaine que possible : je n'y trouve que la liste civile de monarchique.

XVIII. — 12 juillet.

La grande question est de savoir si le roi sera rétabli dans son autorité, quand et comment il le sera. Demain à sept heures se fera le rapport des six comités, attendu avec la plus grande impatience, et la délibération commencera tout de suite, et sera continuée plusieurs jours de suite. Le roi restera roi suivant toutes les apparences ; mais son autorité sera quelque temps encore en état de suppression. C'est le seul moyen de concilier les opinions. Au reste, si le public était consulté, j'ose avancer que le roi serait destitué. On ne dit plus *le roi*, mais seulement *Louis XVI*, et la *reine* est appelée *la femme de Louis XVI*, ou *Marie-Antoinette*. C'est ce qui fit dire à une bouquetière l'autre jour qu'elle allait envoyer des fleurs à *Monsieur et Madame Louis XVI*, pour leur témoigner que le peuple est sans rancune.

XIX. — 18 juillet.

La crise dont j'ai eu l'honneur de parler à Vos Excellences dans une lettre du 12 a éclaté hier. Des insensés, indignés de la conduite du roi, avaient été mis en mouvement par des factieux qui, feignant de donner dans leur sens, les portaient à réclamer contre le décret de l'Assemblée Nationale, mais avaient pour but de dissoudre cette assemblée, d'en égorger peut-être les principaux membres, et de se réunir ensuite au château des Tuileries. Ils étaient rassemblés au champ de Mars ; ils s'échauffèrent au point de se jurer réciproquement de ne point reconnaître Louis XVI et de se rendre, à ce qu'on prétend, à la salle de l'Assemblée Nationale, pour lui déclarer leurs intentions. Comme ils étaient armés de pistolets, de frondes et de pierres, et qu'ils refusaient de se séparer, on fut obligé de publier la loi martiale. La municipalité, M. de la Fayette et

1. Cf. *Procès-verbaux*, 10 juillet.

une partie de la garde nationale, étant arrivés avec le drapeau rouge, furent assaillis par une grêle de pierres et une décharge générale de pistolets. Mais la garde ayant fait feu, plus de quarante des factieux furent couchés sur le carreau, et près de quatre-vingts furent blessés. Le reste prit la fuite. C'était entre sept et huit heures du soir. Sur-le-champ l'on battit la générale, et toute la ville se mit en mesure pour prévenir les suites de cet événement. La nuit s'est passée tranquillement et tout paraît calme à l'heure qu'il est. On avait dit que M. de la Fayette était blessé dangereusement, mais je viens d'envoyer chez lui et la nouvelle est controuvée. Un de ses aides de camp a reçu un coup de pierre, mais n'a été que légèrement blessé.

XX. — 19 juillet.

Tout est tranquille ici : c'est comme s'il n'était rien arrivé dimanche. Que dis-je? pendant l'événement même du champ de Mars, le monde resta à l'Opéra jusqu'à la fin du spectacle ; les distances des lieux contribuent beaucoup à l'étonnante sécurité des habitants de cette ville. Au reste, le nombre des tués et blessés n'a pas été aussi considérable que je le mandais hier à V. E. Néanmoins il en a péri davantage que n'en comptent les procès-verbaux et feuilles publiques. Tout le monde parle de la capture du juif Éphraïm ; on assure qu'il y a des preuves suffisantes pour le mener à la potence. Le roi a dit : « Je suis bien aise qu'on l'ait pris ; pourquoi se mêlait-il de nos affaires ? »

XXI. — 21 juillet.

... L'ordre et le calme sont parfaitement rétablis ici, et les plaisirs publics vont leur train ordinaire. Il se confirme tous les jours davantage que les principaux instigateurs des prétendus républicains auraient fini par arborer la cocarde blanche. Ils avaient cru que les gardes nationaux refuseraient d'obéir à la loi martiale. Plusieurs avaient pris à la vérité de l'argent ; mais ils n'en ont pas moins fait leur devoir ; on dit qu'Éphraïm a été relâché hier matin.

P. S. — M. Hennin m'a dit avant-hier que suivant les nouvelles que les officiers suisses avaient reçues, la diète allait faire défendre aux troupes suisses de prêter le nouveau serment. Dans une maison aristocrate où je dînai le même jour, on ajouta que la diette avait promis les dites troupes au roi de Prusse. Hier, chez M. de la Fayette où se trouvaient plus de

quarante personnes, j'entendis parler de grandes menaces que les officiers suisses colportaient partout. Au reste, on raconte que le régiment de Steiner, en garnison à Grenoble, ayant refusé de prêter le nouveau serment, le général Lukener leur donna un délai jusqu'au 13 juillet, passé lequel terme il serait renvoyé s'il ne se conformait au décret, que ce régiment envoya en toute diligence un aide-major à Zurich, que le conseil secret autorisa la prestation de serment en observant que ce serait sans conséquence, attendu que le Grand Conseil pourrait tout désavouer si besoin y était. Ces détails et autres de ce genre rendront compréhensible le projet qui sera peut-être bientôt discuté de tirer parti de la position de Versoy.

XXII. — 27 juillet 1791.

Je n'ai rien de particulier à mander à V. E., parce que le bureau des Affaires étrangères est dans l'inactivité et attend avec impatience le rétablissement de la royauté. Les Comités ont travaillé hier au soir pour la dernière fois à la rédaction de la charte constitutionnelle, et bientôt nous saurons ce qui en sera. Si le roi accepte purement et simplement la constitution, et renonce à tout projet de s'éloigner et de se rétracter, j'espère que l'ordre et la paix se rétabliront bientôt, mais s'il fait des distinctions dans les articles qui lui seront présentés, comme les aristocrates l'espèrent, ou s'il accepte mais avec la résolution de protester à la première occasion contre les clauses qu'il désapprouve, personne n'est en état de prévoir tout le mal qui en arrivera. Au reste on jouit ici d'un calme parfait, et le drapeau rouge qui était resté suspendu aux fenêtres de l'Hôtel de Ville depuis la publication de la loi martiale, doit en avoir été ôté hier après dîner.... L'on crie dans les rues : « *Qui veut acheter le grand décret des Suisses contre la France!* ». Ailleurs on entend dire : « *Les Suisses nous tournent le dos* », et autres phrases de ce genre. J'ai vu hier matin, au camp des volontaires qui partent pour la frontière, le jeune d'Affry avec trois autres lieutenants des gardes suisses qui fumaient et buvaient de la bière, tous en uniforme; j'ai vu même plus de trente soldats et sous-officiers suisses, aussi en uniforme, buvant et mangeant avec les gardes nationaux. J'ai entendu un de ceux-ci leur dire : « Pas vrai, camarades! Vous nous resterez fidèles malgré vos aristocrates ! » — « Oh ! parbleu oui ! » fut la réponse. Au reste, il y aura après les moissons un camp de 15.000 hommes à quelques lieues d'ici, à Gonesse, et déjà il est arrêté que 600 gardes suisses en seront. Du moins c'est ce qu'on m'a assuré hier.

P. S. — A l'instant je viens de lire la *Gazette universelle* d'aujourd'hui où se trouve une lettre, datée de Berne, d'un démocrate ; j'y remarque le passage suivant : « La France peut se passer des montres, indiennes, crépons, rubans, que lui envoie la Suisse ! » C'est ainsi que les Suisses des deux partis travaillent à l'envi à nuire à leur patrie commune.

XXIII. — 1er août.

... J'ai eu vendredi la conférence relative à l'exportation du tan dont j'ai eu l'honneur de parler à V. E. Il y avait plusieurs personnes présentes à la conférence, mais c'est M. Goudard seul qui portait la parole[1]. Ce député était précisément celui que je redoutais le plus parce que, suivant tous les renseignements qu'on m'en a donnés, et à en juger par le tarif auquel il a le plus travaillé, ses principes ne nous conviennent pas, et ne peuvent servir qu'à le faire aimer de la ville de Lyon dont il est député. L'entretien a été assez vif parce que j'ai profité de cette occasion pour lui témoigner ma surprise du système commercial de l'Assemblée, dont l'effet sera nécessairement d'isoler la France du reste de l'Europe, et d'élever surtout un mur de séparation entre la France et la Suisse ; système impolitique qui tend à détacher insensiblement le corps helvétique de son plus ancien allié, et à le mettre sous la dépendance de l'Empire. Il m'a paru ne point aimer les Suisses ; il a dit : « Nous ne voulons écraser personne ; mais nous ne nous laisserons pas non plus écraser... ».

Le décret de samedi sur les ordres de la chevalerie et sur la confirmation de la suppression de la noblesse ôte tout espoir de conciliation, et rend à mes yeux l'état de la France plus que précaire. C'est bien aussi ce qui me porte à prier V. E. de vouloir bien me permettre de retourner à Bâle. Je crains les suites de ce décret auquel le parti de l'aristocratie ne s'attendait pas généralement. Tout ce qui transpire de la charte constitutionnelle me fait aussi craindre que le roi ne l'accepte pas, ou ne l'accepte que pour révoquer bientôt son acceptation. Ce qui m'alarme surtout, c'est d'entendre parler de la guerre comme d'une chose désirable, et de voir qu'en effet on semble la provoquer. Je prie V. E. de me pardonner une démarche que je n'aurais pas hasardée si je n'avais eu que ma personne en vue. Mais dans des temps de troubles il est impossible de suivre une négociation, et n'étant plus utile ici à mes seigneurs, il m'est permis de songer que je suis père, et que mon éloignement dans des circonstances aussi critiques alarme à juste titre ma famille, et influe sur l'état de sa santé.

1. Goudard, député de Lyon, membre du Comité d'agriculture et de commerce.

XXIV. — 5 août.

La charte constitutionnelle attendue de jour en jour avec tant d'impatience vient de paraître, et un député a eu la complaisance de me donner un exemplaire que je m'empresse de communiquer à V. E. Je n'ai eu que le temps de le parcourir. J'y ai remarqué le titre 3, page 12, de même que le 3, page 34, où il est dit qu'aucun traité n'aura d'effet que par cette rectification, c'est-à-dire du Corps législatif.

V. E. sentent bien que dans ce moment tout ce qui n'est pas d'un intérêt majeur et pressant reste *in statu quo*. C'est ce qu'on m'a dit en propres termes. Je trouve qu'il y a une extrême fermentation dans les esprits. Ce moment me paraît un des plus critiques de la Révolution ; il me le paraît davantage quand je songe qu'il y a cent lieues à franchir avant de pouvoir me rendre auprès de mes dieux pénates et lares...

XXV. — 7 août 1791.

Demain soir s'ouvrira la délibération sur l'acte de la Constitution. On proposera vraisemblablement maint amendement et article additionnel. Par exemple l'on ne veut pas que le roi soit appelé représentant mais délégué, ou fonctionnaire public ou quelque chose de ce genre. Quoique le drapeau rouge qui devait de jour en jour être ôté de l'Hôtel de Ville ait enfin fait place au drapeau blanc, je ne vois pas que nous soyons moins dans un état de crise qu'auparavant. Mais il paraît qu'on s'accoutume à tout. Il est même déjà arrivé des étrangers pour assister à l'acte de l'acceptation royale et à l'arrivée de la nouvelle législature. On avait dit que le roi pourrait aller à Montmédy pour y accepter ou rejeter la constitution, mais il a été observé hier dans les comités que le roi étant à Montmédy près d'une armée étrangère et peut-être ennemie, il ne pourrait pas être aussi libre. D'ailleurs, qui sait si ceux qui veulent un régent ou la guerre civile, ne trouveraient pas moyen de l'intimider et de le porter à passer la frontière. Je suis impatient de la passer à Saint-Louis... [1].

XXVI. — Mardi au soir, 9 août.

Les ministres passent une grande partie de la matinée à l'Assemblée nationale pour assister à la discussion de l'acte constitutionnel, quoique, en vérité, leur présence n'influe en rien sur les décisions. Deux membres

1. Près Bâle.

du Comité diplomatique sont en même temps membres des Comités de constitution et de revision, lesquels s'assemblent tous les soirs pour délibérer sur les observations qui ont été faites le matin. C'en est assez pour comprendre que les uns et les autres sont inabordables pour tout ce qui ne leur paraît pas être d'un intérêt majeur. On ne parle et on n'est occupé que de la discussion de l'acte constitutionnel qui devait être achevée samedi, mais qui vraisemblablement ne le sera pas avant la fin du mois. Au reste tous les partis paraissent extérieurement assez tranquilles; mais ne serait-ce pas le calme de la tempête? — Si l'on peut en juger par le mécontentement d'un grand nombre de députés, le régiment des gardes suisses sera réformé, et les capitulations seront moins favorables à l'aristocratie de quelques familles en Suisse, qui jusqu'à présent ont eu à elles seules tout l'avantage et tout l'honneur du service en France. Mais M. d'Affry est si habile politique qu'il parviendra peut-être à calmer les esprits, et à remplir finalement son but.

XXVII. — 15 août.

... Je crains quelque événement extraordinaire pour la fin du mois, ou pour le mois prochain. Il s'agit de l'acceptation du roi qui n'a point de volonté à lui, quelque parti qu'il prenne, et l'on est à la veille de l'élection de la nouvelle législature ; voilà des événements propres à faire craindre quelque explosion. Tout est, à la vérité, très calme ici, et je trouve même qu'on ne s'est jamais cru aussi sûr du succès ; mais l'éloignement de ma femme et de mes enfants me fait toujours croire ce qu'il y a de plus fâcheux, et je le crois d'autant plus facilement que deux fois depuis mon séjour ici j'avais prédit à peu près ce qui est arrivé ensuite... Il y a plusieurs courriers que j'ai voulu mander à V. E. que j'ai appris suivant des renseignements très sûrs, que c'est le prince de Hesse Rothembourg, domicilié ici, et partisan déclaré de la révolution, qui a provoqué le décret relatif au prince-évêque de Bâle. M. d'Affry se promenant avec un membre du directoire du département de Paris qui me l'a raconté lui-même, et passant devant des emblèmes de la liberté lui dit : « Ah! que j'aime à revoir ces signes de la liberté ! » Pour moi j'aime mieux voir les signes d'une liberté républicaine, que ceux d'une liberté monarchique; et il me tarde de pouvoir présenter à V. E... [1].

1. Pierre Ochs quitta Paris le 29 août 1791.

COMPTES RENDUS

XVIe SIÈCLE

F. de Crue. **Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge**, Genève, Jullien, Paris, Picard, 1901. In-8, 454 p.

Les relations suivies de Genève avec la France au XVIe siècle ont une double origine : une origine politique, l'importance de la République dans la lutte des rois de France contre la maison d'Autriche ; une origine religieuse, la sympathie des Genevois pour leurs coreligionnaires de France, sympathie qui s'affirma en maintes occasions dans les premières guerres de religion. Ces relations ne devinrent pourtant tout à fait régulières, et l'on pourrait presque dire permanentes, que sous le règne d'Henri IV, qui se trouva tout naturellement héritier de la politique des Valois, auxquels il succédait, et des Huguenots, dont il était encore le chef. Cependant bien que la question religieuse ait facilité ces premiers rapports, on la voit passer tout à fait au second plan dans les négociations qui se poursuivirent sous le règne d'Henri IV et dont furent chargés successivement Chevalier et Chapeaurouge. Ce qui préoccupait surtout les Genevois, c'était d'abord la reconnaissance et le paiement par le roi des sommes qu'ils avaient avancées pour la défense des églises, ou que, en vertu du traité de Sancy dont ils demandaient aussi la ratification, ils avaient employées à lutter contre leur ancien ennemi le duc de Savoie. Sur ce premier point, s'ils parvinrent à faire fixer un chiffre, ils ne réussirent jamais à toucher l'intégralité de la somme indiquée ; ils n'obtinrent que des satisfactions partielles : 50 à 60.000 écus sur un peu plus de 350.000. Un autre objet important des négociations genevoises était d'étendre à la République le bénéfice des traités qu'Henri IV négociait avec l'Espagne ou avec la Savoie, avec celle-ci particulièrement, car ç'aurait été aussi une façon détournée de faire reconnaître l'indépendance de Genève. Les deux dernières délégations de Chevalier (juillet 1595-avril 1596 ; août 96-mai 97) et les trois premières délégations de Chapeaurouge (décembre 97-juin 98 ; novembre 98-août 1600 ; octobre 1600-décembre 1601) furent

consacrées à obtenir ce résultat : faire comprendre Genève dans le traité de Vervins et dans le traité de Lyon. C'est ainsi que, grâce à Henri IV, la pleine indépendance de la République fut enfin reconnue.

Les Genevois auraient désiré davantage : pour prix de leur concours antérieur contre le duc de Savoie, ils demandaient la cession des territoires savoyards qui étaient dans le voisinage, le pays de Gex en particulier. Mais ils commirent la faute de rester neutres dans la dernière lutte entre le duc et le roi de France, si bien qu'à la paix leurs prétentions territoriales furent écartées. Ils obtinrent en compensation quelques satisfactions d'un autre genre, exemptions de douane, reconnaissance de droit de souveraineté sur certains points, immunités pour les Genevois résidant au dehors, etc. Mais si Henri IV se montra sourd à leurs réclamations de territoires, il prouva l'importance qu'il attachait à l'amitié de Genève en lui donnant les moyens de défendre son indépendance toujours menacée par les Savoyards. Après la fameuse tentative de l'Escalade (22 décembre 1602), il s'engagea à fournir les frais d'une garnison chargée de protéger la cité de Calvin, et il tint scrupuleusement ses engagements. Tout entier à sa lutte contre les deux branches de la maison d'Autriche, il était tout naturel qu'il s'assurât les points par où leur jonction pouvait s'effectuer. Avec les Ligues grises, la République de Genève était un de ces points.

C'est ainsi que l'exposé des relations diplomatiques de Genève avec Henri IV intéresse l'histoire générale. M. D. les a retracées avec l'exactitude minutieuse et l'irréprochable érudition auxquelles des ouvrages antérieurs, notamment ses deux volumes consacrés à Montmorency, nous avaient accoutumés. Il a puisé dans les Archives d'État de Genève et à Paris, à la Bibliothèque nationale et aux Archives du ministère des affaires étrangères. Il en a rapporté un livre qui éclaire d'un jour tout nouveau et, autant qu'on en peut juger, définitif cette partie de l'histoire de Genève et de la politique d'Henri IV. — V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Arvède Barine. **La jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-1652.)** Paris, Hachette, 1901. In-12, VIII-336 p.

Il n'y a rien de bien nouveau dans cette *Jeunesse de la Grande Mademoiselle* que Mme A. Barine nous retrace d'une plume alerte et spirituelle. L'auteur a choisi cette héroïne parce que, à son avis, elle a été « au premier chef l'un des de ces personnages qu'Emerson appelait *représentatifs* ».

Et, à propos d'elle, Mme B. décrit « la transformation profonde qui s'est accomplie vers le milieu du XVIIe siècle, dans les sentiments de la France et qui a eu son contrecoup naturel sur les mœurs ». C'est là l'essentiel du livre, et il faut avouer que cela se rattache souvent assez mal à la biographie de la princesse qui forme le fond du sujet : la Grande Mademoiselle « sut tout juste lire et écrire » et son éducation fut des plus rudimentaires, — d'où deux longs paragraphes sur la façon dont on élevait alors les garçons et les filles ; — l'action de l'*Astrée* ne paraît pas avoir été considérable sur la fille de Gaston d'Orléans ; en tout cas sur la conception de l'amour, qui est essentielle, il y a différence totale entre le romancier et la princesse, — nous n'en avons pas moins près de vingt pages sur l'influence de l'*Astrée* ; — enfin, parce qu'elle eut pendant huit jours le désir de se faire religieuse, nous avons tout un développement sur la Renaissance catholique dans la première moitié du XVIIe siècle. A la vérité, il était malaisé, et d'ailleurs inexact, de faire de cette « toquée » le centre d'un mouvement intellectuel et moral comme celui qui a marqué le milieu du XVIIe siècle. Bien d'autres princesses ou grandes dames du temps auraient pu servir — et à meilleur titre — le dessein de l'auteur. Mais il faut ajouter aussitôt qu'aucune n'aurait plus que la Grande Mademoiselle fourni ample matière, par sa vie aventureuse et tourmentée, à un récit romanesque. Ce récit, Mme B. a su le faire avec verve et légèreté, et, par un choix de traits concrets et pittoresques, le rendre étrangement vivant. — V.-L. Bourrilly.

Armand Brette et Edme Champion. **La France au milieu du XVIIIe siècle (1648-1661), d'après la correspondance de Gui Patin.** Paris, Colin, 1901. In-12, XXXI-384 p.

Ce volume rappelle, par le plan et par la méthode, celui qui l'a précédé sur *la France au milieu du XVIIIe siècle*, d'après les Mémoires de d'Argenson. C'est un livre de vulgarisation, destiné à compléter l'enseignement de l'histoire par des documents authentiques. Pour donner une idée de ce qu'était réellement la France entre le début de la Fronde et le règne personnel de Louis XIV, les éditeurs ont choisi la correspondance de Gui Patin, dont ils ont élagué les parties relatives à la médecine et à la bibliomanie, et qu'ils ont reproduite en suivant non pas l'ordre des correspondants, mais simplement l'ordre chronologique. Peut-être y a-t-il quelque exagération à considérer ce recueil comme un tableau de la France au milieu du XVIIe siècle. Outre ce qu'il y aurait à dire de la valeur de l'auteur comme témoin (M. Ch. fait dans l'introduction un portrait peu flatté et malheureusement juste de ce bourgeois chagrin, hargneux, qu'é-

tait Gui Patin, doué de l'esprit de dénigrement plutôt que de critique), — indépendamment de cette question, dis-je, ce sont surtout les événements de Paris, les racontars, les faits divers qui forment le fond de cette correspondance : des provinces, quelques nouvelles, des on-dit, rien de détaillé ni de bien précis. C'est pour cela qu'il aurait été désirable que les éditeurs se fussent montrés moins discrets : il aurait fallu plus de notes au bas des pages, pour nous renseigner un peu sur les nombreux personnages dont Gui Patin cite les noms, pour compléter, au moyen d'extraits empruntés à d'autres sources, mémoires ou correspondance, l'image quelque peu sommaire et en général confuse qui ressort de ces lettres. L'index détaillé qui termine le volume ne suffit pas à combler ces lacunes, vraiment graves pour un ouvrage de vulgarisation. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

P. P. Bliard, S. J. **Dubois cardinal et premier ministre (1656-1723).** Tome II. Paris, Lethielleux, 1901. In-8, 488 p.

M. B. suit dans ce volume la carrière de Dubois depuis 1718 jusqu'à sa mort.

Comme dans le tome Ier [1], les chapitres consacrés aux rapports de Dubois avec l'Europe (conspiration de Cellamare, guerre d'Espagne, rapprochement de 1721 entre l'Espagne et la France) sont les moins bien venus. Si l'auteur voit les questions, il ne les serre pas d'assez près et son exposé reste superficiel. Par exemple dans son chapitre sur la conspiration de Cellamare, véritable préface de la guerre d'Espagne, M. B., de l'examen des papiers de l'ambassadeur, conclut qu'il y eut bien véritablement conspiration, mais il reconnaît en même temps que Dubois connaissait les menées de Cellamare bien avant de les réprimer (p. 9), qu'il s'en est servi pour faire accepter du Conseil et imposer à l'opinion la guerre d'Espagne (p. 34), enfin que St-Aignan, sur son ordre, s'efforçait, à Madrid, par des intrigues au moins aussi risquées que celles de Cellamare, d'entraîner la chute d'Albéroni (p. 28), qui eût probablement empêché la guerre d'Espagne et évité l'éclat de l'arrestation de Cellamare. La conduite de Dubois dans la conspiration, méritait donc d'être étudiée avec le plus grand soin, éclairée par ses correspondances avec l'Angleterre,

1. Cf. ci-dessus, p. 514.

l'Espagne et l'Empire à la veille de la guerre, par l'état de l'opinion en France et les menées de ses adversaires, au lieu d'être esquissée d'une manière aussi sommaire et fragmentée. Et l'on ne saurait formuler une conclusion sur la conspiration de Cellamare sans avoir poussé assez loin cette étude. Ajoutons qu'un document important a échappé à M. B. : le manuscrit 8756 du British Museum, consacré par Cellamare à l'histoire de sa mission en France.

Dans l'alliance avec l'Espagne en 1721, les motifs qui ont amené le rapprochement des deux pays restent incertains. M. B. fait allusion aux avances répétées de la cour de Vienne à Madrid (p. 335), aux manœuvres de l'Empereur pour s'entendre avec l'Espagne et l'Angleterre avant le congrès de Cambrai (p. 348) et au projet de mariage entre le prince des Asturies et une archiduchesse (p. 352). Mais il se contente d'allusions imprécises. Même observation à propos du projet de traité envoyé par Dubois à Madrid, le 13 mars 1721, qui, selon M. B., met en pleine lumière les intentions du gouvernement français (p. 343) et qui fut un événement de la plus haute portée (p. 346). Dans ces conditions M. B. aurait dû citer et étudier ses articles, au moins les plus importants. Si l'Angleterre, après avoir manifesté son mauvais vouloir, consentit au rapprochement de la France et de l'Espagne, l'auteur ne signale pas les avantages non médiocres qu'elle obtint pour son commerce en Espagne et en Amérique. Du reste dans tout son ouvrage il a passé sous silence les rapports commerciaux de l'Espagne et de l'Angleterre, qui expliqueraient bien des démarches des Anglais et par contre-coup de Dubois, vis-à-vis du gouvernement de Philippe V.

Signalons enfin, à propos de la politique étrangère de Dubois, une lacune grave : le rôle de la diplomatie française en général et celui de Dubois en particulier, dans les traités qui se signèrent alors entre les états du Nord de l'Europe, et qui ne furent pas sans influence sur les rapports de la France et des diverses puissances européennes.

Toute la partie du volume de M. B. qui traite de l'archevêché de Cambrai et du cardinalat mérite en revanche d'être louée. Déjà M. Wiesener avait consacré des pages très pittoresques aux intrigues de Dubois à Rome. M. B. a puisé dans la volumineuse correspondance de Rome aux Affaires étrangères, et dans les mémoires des contemporains les éléments d'un tableau vivant, coloré, où le principal personnage est bien mis en valeur. Peut-être aurait-il pu marquer davantage le contre-coup des négociations de Rome sur la politique religieuse intérieure de Dubois. Du moins a-t-il tenté d'analyser le rôle de Dubois dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*. Les sympathies de l'auteur pour les Jésuites le rendent plus

que sévère pour les Jansénistes, le cardinal de Noailles et les Parlementaires. Mais il a marqué d'une touche juste l'attitude de Dubois dans cette affaire encore si mal connue, son effort pour amener un accommodement entre les Jansénistes les moins intraitables, et leurs adversaires les moins ultramontains, ses négociations avec les évêques pour constituer une sorte de tiers parti; puis les actes de rigueur sans lendemain, rendus nécessaires de temps à autre pour le succès de la négociation du cardinalat.

Nous saisissons moins bien les dispositions de Dubois vis-à-vis de Law. Peut-être y a-t-il moins ici faute de l'auteur que manque de documents explicites. Surtout Dubois paraît s'être tenu dans une réserve très prudente vis-à-vis du financier, se prononçant en apparence contre lui pour calmer les inquiétudes des Anglais, évitant en réalité toute démarche trop nettement hostile, assez avisé pour ne pas partager à son égard l'enthousiasme de beaucoup de ses contemporains, mais disposé à lui faire crédit, jusqu'au jour où, entrevoyant la débâcle, il prit nettement parti.

Les derniers épisodes de la carrière de Dubois, son entrée au Conseil après une longue lutte suivie d'un véritable coup d'état, sa rivalité avec Villeroy, sa nomination et sa courte domination comme premier ministre, assez heureusement retracés par M. B., accentuent l'esquisse du personnage que nous commencions à entrevoir dans les pages relatives au cardinalat. Il est regrettable que M. B. n'ait pas tiré partie de tous ces éléments pour un portrait de l'abbé Dubois. Il est vrai que ce Dubois-là aurait bien peu ressemblé au diplomate de la Triple et de la Quadruple Alliance que M. B. nous a présenté. Visiblement M. B. eût été gêné par l'idée très haute qu'il s'était faite au début de son personnage. Cet embarras se manifeste bien dans le chapitre où examinant tous les vices que les contemporains ont attribués avec prodigalité à Dubois, il conclut qu'il ne les a pas eus, au moins à ce degré, mais ne nous dit pas quel fut le caractère de l'abbé. De la lecture des deux livres de M. B. le lecteur emportera une impression confuse sur le caractère de Dubois.

Il est dommage qu'un ouvrage, qui en dépit de ses lacunes et de ses insuffisances, représente un effort sérieux, et est la mise en œuvre d'un grand nombre de documents, ne soit pas suivi d'un index qui en facilite le maniement. — P. Muret.

Erich Wild. **Mirabeaus geheime diplomatische Sendung nach Berlin.** Heidelberg, Carl Winter, 1901. In-12, 202 p.

On peut faire au livre de M. W. un grave reproche. Je veux m'en débarrasser tout d'abord pour n'avoir qu'à louer par la suite. Le plan de cette étude si sérieuse et si documentée souffre d'un manque d'unité très réel.

Il est possible que M. W. ait été amené à modifier la structure primitive de son ouvrage par la publication de M. Welschinger, en octobre 1899. Il nous l'avoue presque, dans sa préface, en nous disant que les travaux préparatoires de son essai étaient terminés, lorsque parut le livre sur : *La Mission secrète de Mirabeau à Berlin (1786-1787) d'après les documents originaux des Archives des Affaires étrangères* (Plon, 1899). Or il se trouve que M. W. a eu beaucoup à critiquer, et beaucoup à rectifier dans l'ouvrage de M. Welschinger. Il nous démontre que ce dernier a presque toujours suivi le texte de l'*Histoire secrète de la Cour de Berlin*, de 1789, et qu'il s'est contenté d'en combler quelques lacunes, en compulsant les archives et les manuscrits originaux. M. W. (qui n'est pas tendre pour M. Welschinger) s'est donc attaché à refaire le travail de son précurseur. Il l'a fait ; mais, à son tour, il semble avoir oublié le titre qu'il comptait donner à son ouvrage. L'ardeur de la polémique l'a troublé certainement ; elle lui a fait traîner, à travers tout son ouvrage, le pesant appareil de la critique des textes, dont il eût fallu se débarrasser tout de suite.

On ne peut, sans pédantisme, avoir la prétention de proposer à un auteur *l'unique* plan qu'il aurait dû suivre ; on peut lui en indiquer un parmi les rationnels.

En raison de l'insuffisance du livre de M. Welschinger, une critique de texte très serrée s'imposait. Elle pouvait être très féconde et pleine d'enseignements : il fallait la mettre en tête de l'étude, puisque l'étude même était impossible sans elle. M. W. ne l'a pas fait. Tout le 2e chapitre du volume (p. 29-40), toute une partie du 3e sur les altérations que Talleyrand fit subir au texte de Mirabeau, toute une autre du 5e et le 6e en entier, devaient être placés au commencement de l'ouvrage. C'en eût été la partie critique. — Ceci fait, l'auteur eût pu nous montrer mieux encore qu'il ne l'a fait, parce qu'il n'eût plus été gêné, à chaque instant, par ses débats avec M. Welschinger, tout ce qu'il y a à la fois de grand et de petit, de tragique et de comique dans cet exode à Berlin, de Mirabeau chargé, à l'instigation de Calonne qui veut surtout son départ, d'une très vague mission.

Mirabeau n'est pour l'instant qu'un pamphlétaire dangereux qu'il est nécessaire de domestiquer pour l'amener au silence. Lauzun, aidé sans doute de Talleyrand, trouve un moyen excellent. L'époque est aux missions secrètes. On en forge une pour Mirabeau (p. 16). Son envoi à Berlin n'a été qu'un expédient. Une partie serrée va maintenant s'engager entre Calonne et ses compères d'une part, et Mirabeau d'autre part. D'un côté, Mirabeau, dans l'espoir d'obtenir une ambassade (accréditée, cette fois) cherchera par tous les moyens possibles à mettre en lumière son talent.

Il dénigrera donc, autant qu'il le pourra, notre représentant à Berlin : M. d'Esterno n'est qu'un piètre ambassadeur ; il apprend les événements quand tout le monde les sait (p. 41) ; au moment où Frédéric le Grand va mourir, il ignore tout, et empêche Mirabeau d'informer la Cour de Versailles de ce que lui, Mirabeau, a pu apprendre (p. 59). La prestation du serment par les troupes a été une grande cérémonie ; tous les ambassadeurs y étaient, « le nôtre excepté » (p. 60). Bref il faudrait qu'on eût à Berlin un homme « de talent » pour savoir en imposer etc., etc. (p. 53). — Mais Calonne et Talleyrand n'ont pas envoyé Mirabeau en Allemagne pour l'élever ensuite à la dignité d'ambassadeur. C'était M. l'abbé de Périgord qui était chargé de recevoir les lettres de l'émissaire secret. Elles étaient en bonnes mains. Talleyrand savait « lire » les documents chiffrés. Il arrange donc pour le mieux les rapports de Mirabeau, enlève un mot par ici, en ajoute un autre par là. Ses additions ou ses ratures sont fort intéressantes et M. W. a eu grandement raison de s'attacher à les relever toutes (p. 46 sqq.). Tout ce qui peut mettre en évidence le mérite de Mirabeau est soigneusement enlevé. Les petites malices contre d'Esterno disparaissent. M. W. démontre même (p. 48) que M. l'abbé de Périgord a fait complètement disparaître une lettre.

Pour le remercier de ses services, Mirabeau prodigue à son « ami », les épithètes les plus aimantes. Comme le fait remarquer M. W. très justement (p. 45), on peut suivre une certaine gradation dans ce naïf abandon du futur tribun. Il écrit d'abord mon *cher* maître (lettre 12), puis : mon *très cher* maître (lettre 31), puis : mon *cher et très cher* maître (lettre 34), enfin nous passons à : mon *cher ami* (lettre 34), pour trouver à la fin de la lettre 37 : Vale et *me ama.* » — Les *trois seules* instructions que Mirabeau ait jamais reçues nous disent assez comment on l'aimait. Le 9 octobre 1786, Talleyrand lui écrivait en effet une lettre, dans laquelle il le priait de préparer le terrain pour un emprunt de 125 millions. Calonne avait besoin d'argent, et il tâchait de se servir de l'ancien pamphlétaire pour combler le vide du Trésor. Il ne lui suffisait pas d'ailleurs que Mirabeau l'aidât à se tirer de ses embarras matériels ; il pensait s'en servir pour affermir sa réputation. Le 1er janvier 1787, le « cher et très cher maître » priait l'ambassadeur secret de publier dans les journaux allemands un article très élogieux sur la convocation de l'assemblée des notables. On sait que Calonne en revendiquait l'idée première ; on sait également que Mirabeau en réclamait orgueilleusement la paternité. Ces instructions, très précises, durent lui sembler douloureuses. — Il n'y a pas jusqu'à Lauzun qui ne profite du séjour de Mirabeau à Berlin pour tâcher d'attirer l'attention sur son nom.

Le traité de commerce franco-anglais vient d'être signé ; on prie Mirabeau d'avoir à le vanter dans ses conversations.

Tout ceci, et bien d'autres choses encore, se trouve dans l'ouvrage de M. W. ; mais il faut l'y chercher. — René Moreux.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

Un ambassadeur russe à Turin (1792-1793). Dépêches de S. E. le Prince Alexandre Bélosselsky de Bélozersk, publiées par la Princesse Lise Troubetzkoï, née Princesse Bélosselsky de Bélozersk. (Les événements à Paris. La fin de la monarchie française. Les dispositions de la cour de Sardaigne. La conquête de Nice et de la Savoie.) Paris, E. Leroux, 1901. In-8, XII-155 p. (portrait).

On ne saurait trop conseiller aux personnes qui possèdent des documents historiques et qui se décident à les publier, de demander avis aux gens compétents. La princesse Troubetzkoï a cru bon de faire connaître au public français les dépêches écrites par son arrière-grand-père, le prince Bélosselsky de Bélozersk, ministre à Turin en 1792 et 1793, au moment où la Révolution remuait l'Europe entière. L'idée était louable. Malheureusement l'exécution a été faite avec une ignorance ou un oubli si complets des règles de l'édition des textes, qu'il est impossible de savoir : 1° d'où sortent les dépêches reproduites ; 2° si les originaux sont rédigés en russe ou en français ; la mention : Texte français, qui figure en tête de certains « numéros », donne à penser qu'il y a eu traduction : on aimerait à en être sûr, à savoir si la traduction a été littérale et par qui elle a été faite ; 3° si la publication comprend la correspondance entière, ce qui est vraisemblable, ou simplement des pièces choisies. — Des indications précises sur ces trois points étaient nécessaires ; leur absence commande, sinon la méfiance, du moins la réserve.

Telles qu'elles sont publiées, ces 86 dépêches, datées de Turin du 18 avril 1792 au 12 mars 1793, fournissent des renseignements qu'on peut diviser en trois groupes assez bien caractérisés par le sous-titre : d'abord ceux qui concernent la politique de Victor-Amédée III à l'égard de la France pendant l'année 1792 presque entière, alors que, effrayé et indigné par la Révolution, il n'ose se déclarer contre elle parce qu'il craint que les lenteurs des Autrichiens, ses alliés, ne l'exposent isolé à une lutte inégale ; — en second lieu, ceux qui sont relatifs à l'occupa-

tion de la Savoie et du comté de Nice, et à l'incroyable panique qui rejeta les troupes sardes en Italie, lorsque les Français apparurent (à signaler, p. 50, l'intention prêtée au général Montesquiou, en juillet 1792, de se faire proclamer dictateur) ; — enfin, ceux qui nous dépeignent l'impression produite à la Cour de Sardaigne par les événements de la Révolution, ceux de 1792 surtout. Le témoignage du prince Bélosselsky est à joindre à ceux que l'on possède déjà sur les mouvements d'opinion qu'engendra, dans l'Europe monarchique et féodale, la Révolution. Le prince Bélosselsky a, des Jacobins, la plus sincère horreur. Il accueille complaisamment les projets atroces ou bizarres qu'on leur prête, celui d'empoisonner tous les princes de la maison de Bourbon (p. 6), celui de « faire le bornage des terres en proportion égale; cela s'appellera la *loi agraire* » (p. 38). D'autre part, il revient souvent sur leur nombre, qu'il estime à plus d'un million (p. 48), sur leur ténacité, leur énergie, et sur ce fait qu'ils sont dispersés à travers la France, ce qui rend problématique à ses yeux le succès des armées étrangères (p. 48). Il note (p. 61,73), d'après des correspondances et des renseignements oraux, l'effet extraordinaire produit en France par le manifeste de Brünswick et la proclamation de la patrie en danger : « Un chevalier de Malte, qui vient de France, me dit que le royaume ressemble à une vaste fourmilière irritée; que tout y est en armes, en mouvement, et que l'exaltation la plus fanatique s'est emparée de chacun sans exception ni d'âge, ni de sexe » (p. 110). Il tient pour insignifiante la valeur militaire des volontaires (p. 28), semble faire peu de cas des émigrés, et n'a qu'une faible estime pour le caractère de Louis XVI, qu'il compare, après le 10 août, à un « paralytique entre les bras de son confesseur » (p. 69). — P. Caron.

Jean Morvan. **Les Chouans de la Mayenne, 1792-1796.** Paris, Calmann-Lévy, 1901. In-8, viii-429 p.

M. M. étudie la chouannerie dans une région bien circonscrite, dans le département de la Mayenne, berceau de cette insurrection, pays natal des frères Cottereau, dits *Chouan*. Elle y a son caractère propre et par ses origines et par ses procédés. — Les origines, l'auteur remonte jusqu'en 1789 pour les déterminer. La mauvaise récolte de cette année a produit une misère profonde. Les populations affamées se jettent sur les grains, pillent les voitures qui les portent au marché; les producteurs apeurés les cachent. D'autre part, la Révolution, en supprimant la gabelle, a supprimé la contrebande du sel, très active dans cette région, limitrophe de la Bretagne, pays de franc-salé, et du Maine, pays de grande gabelle. En

enlevant aux gabelous leurs fonctions, aux faux-saulniers l'occasion de commettre leurs délits, elle leur a enlevé leur moyen d'existence. D'autre part encore, les curés hostiles à la Constitution civile exploitent le mécontentement causé par la misère, excitent les habitants contre « l'intrus », contre les autorités, contre les gardes nationales. Cependant, l'origine de la chouannerie n'est pas religieuse : « Si, dit M. M., les populations de la Mayenne eussent été attachées à leurs prêtres jusqu'à la mort inclusivement, comme on l'a écrit partout, elles ne les eussent pas laissés partir en septembre 1792, ou du moins auraient montré leur mécontentement en 1793 d'une manière plus efficace que par quelques timides et douteuses doléances. » L'origine de la chouannerie, M. M. la trouve dans la veulerie des habitants, leur ignorance de l'idée de patrie, leur antipathie pour le métier militaire ; le sentiment de l'unité de la France, l'angoisse de son danger ne les a pas pénétrés ; les riches et les prêtres exploitent ces sentiments, excitent les paysans qui, poussés par eux et par leur peur naturelle, ne répondent pas à l'appel du pays. Quand la « Patrie en danger » réclame des hommes, ils refusent de partir : la levée de 1791 s'est faite péniblement ; celle de 1792 échoue presque ; celle de 1793 se heurte à l'obstination tenace de cette race, attachée à son sol natal, ne l'ayant jamais quitté, impuissante à s'en éloigner. Les jeunes gens de Bourgneuf déclarent « d'une voix qu'ils aimeraient mieux mourir que d'aller au service pour la nation ». Il en est de même après le décret du 23 août prescrivant la levée en masse. Ceux qui partent s'échappent, reviennent. « On peut affirmer que, sur le contingent de la Mayenne, le tiers, au moins, peut-être la moitié déserta. » Ces déserteurs, et ceux qui n'ont pas voulu partir, obligés de se cacher, vivent dans les bois, s'unissent aux gabelous et aux faux-saulniers sans emploi, aux Vendéens éparpillés par la déroute : ce sont les Chouans.

Leurs procédés sont ce qu'ils devaient être, dans ce pays « coupé de fossés, de haies et de bois, au point de ne présenter au premier aspect qu'une vaste forêt », comme l'écrivait Kléber à Rossignol ; dans ce pays qui leur offre d'innombrables refuges, les soustrait aux recherches et aux poursuites ; ils opèrent par surprises au milieu des demeures isolées, disséminées ; ils font leurs coups là où ils sont sûrs d'être toujours les plus nombreux et les mieux armés ; ils terrorisent les populations, assassinent les agents des communes, les prêtres assermentés, les fermiers qu'on dit patriotes, empêchent toute circulation, coupent les routes par des tranchées, détruisent les ponts. Du reste, ils ne travaillent point pour le roi ; ils combattent la République, parce qu'elle ne leur accorde pas l'exemption du service militaire ; « ils sont bien moins pour le royalisme que

pour l'anarchie sociale ». Ce sont des anarchistes qui procèdent par l'assassinat.

Contre un pareil ennemi, sur un pareil terrain, les Bleus sont impuissants. Les soldats sont dans la plus extrême misère, obligés, pour vivre, de piller un pays déjà dépouillé par ceux qu'ils combattent. L'indiscipline les gagne, l'armée se désagrège. Les généraux ne saisissent ni le caractère spécial du pays, ni le genre de guerre qui lui convient; ils s'astreignent à un ordre linéaire impraticable dans un pays aussi coupé. C'est là surtout qu'a éclaté la nullité de Rossignol. Kléber commençait à comprendre quelque chose à la guerre, quand il a été envoyé à l'armée du Nord, remplacé par Vachot. Hoche a pu en venir à bout parce qu'on l'y a laissé plus longtemps et qu'il a eu le temps de voir ce qu'il y avait à faire.

Je ne puis qu'indiquer à grands traits les données générales de ce livre, où M. M. retrace les détails de la lutte entre les républicains et les chouans. C'est une étude consciencieuse, bien documentée, entreprise sans parti pris d'exalter les uns ni les autres. L'auteur rend leur véritable physionomie à ces rebelles que la légende avait transformés en héros, voire en martyrs; il expose sans indulgence les responsabilités du Comité de salut public, l'incapacité de certains généraux jacobins. On lira avec intérêt ce chapitre de l'histoire des luttes contrerévolutionnaires dans les régions de l'Ouest. — P. Mautouchet.

Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat, par le Capne J. Colin. Tome Ier. Paris, Chapelot, 1902. In-8, 564 p. et 4 cartes. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-major de l'Armée.)

Ce volume est un nouveau témoignage de l'activité vraiment remarquable de la Section historique de l'État-major. Son contenu a été publié en articles dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée*[1]. On y trouve tout d'abord une description des pays de la Sarre et de la Lauter, et le rappel des événements militaires qui s'y étaient accomplis jusqu'en 1792; vient ensuite un exposé de l'état matériel et moral des armées du Rhin et de la Moselle en 1792. L'auteur entreprend alors le récit des opérations, qu'il mène du commencement d'août à la fin d'octobre, date à laquelle les troupes françaises, démoralisées et incapables de résister à la poussée des soldats de Brünswick et de Würmser, ont perdu

1. La plupart de ces articles ont été analysés ici même, t. III, p. 108, 224, 339, 443, 580. — Voir le résumé donné dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée*, 1900, t. IV, p. 1402-1403.

les lignes de Wissembourg et se sont retirées en désordre jusque sous les murs de Strasbourg.

Cette partie de la campagne de 1793 en Alsace avait été fort bien exposée par A. Chuquet dans le volume intitulé : Wissembourg, de ses *Guerres de la Révolution*. Néanmoins le travail du Capne C. sera loin d'être inutile. Suivant la disposition adoptée par la Section historique, le texte proprement dit y tient beaucoup moins de place que les documents. La plupart de ceux-ci avaient été utilisés par A. Chuquet : leur reproduction *in extenso* permettra, avec le commentaire qui les accompagne, d'ajouter nombre de détails qu'il a omis et d'exprimer avec plus de force les conclusions qu'il avait formulées sur les résultats de la levée en masse et sur la mollesse de l'offensive des alliés. Il est d'autres pièces que le même auteur a négligées ou n'a pas connues, et qu'il faut savoir gré au Capne C. d'avoir extraites des archives : ce sont celles qui concernent, par exemple, le matériel, les services administratifs, et surtout l'instruction et la tactique des armées du Rhin et de la Moselle au milieu de l'année 1793. On peut dire, sans exagérer, que le livre du Capne C. fournit, notamment dans les chapitres IV à VII, bon nombre de faits, de remarques positives, dues à la compétence technique de l'auteur, et qui sont de nature à modifier très sensiblement les idées traditionnelles sur les armées de la Révolution et leur manière de faire la guerre. On en jugera par la citation suivante : « Nos armées de 1793 sont les premières armées manœuvrières que nous ayons eues en temps de guerre. Nos bataillons de volontaires étaient bien supérieurs aux troupes de Louis XV par la nature et la diversité des formations et évolutions auxquelles on les avait rompues et le degré auquel leur instruction avait été poussée » (p. 20, 21). — On attend avec impatience le tome second, où sera étudiée, avec le commandement de Hoche et Pichegru, la mission de Saint-Just et Lebas à l'armée du Rhin.

La composition, la forme même du volume appellent quelques observations. Il serait plus maniable, plus commode si l'auteur, au lieu d'imprimer à la suite et d'un seul tenant les 37 chapitres qui le composent, les avait distribués en plusieurs « parties ». Il est visible que le titre d'introduction devait être attribué aux chapitres I et II, que les chapitres III à VIII pouvaient former la Première partie, et que les autres pouvaient être également groupés. Dans les publications de ce genre, forcément touffues, on ne saurait mettre trop de clarté. — Pour la même raison, il aurait mieux valu rejeter en appendice les tableaux d'ensemble, importants mais encombrants, qui occupent les pages 84 sqq , 156 sqq., etc. — Enfin une critique plus grave. Le procédé qui consiste à imprimer

les documents sans références était admissible tant que la Section historique puisait exclusivement aux Archives de la Guerre : étant donné le classement spécial de ces archives, une indication préliminaire générale pouvait suffire. Mais maintenant que les officiers de cette Section vont, avec raison, travailler aux Archives nationales, aux archives des Affaires étrangères et à celles de la Marine, et insèrent dans leurs livres les résultats de leurs recherches, il est absolument nécessaire qu'ils indiquent avec précision leurs sources. C'est une question de principe sur laquelle on ne peut transiger. Le Cap^ne C. aurait dû dire, en deux mots de préface, si tous ses documents sortent ou non des Archives de la Guerre. A-t-il eu recours aux Archives nationales ? Pour la correspondance avec le Comité de Salut public, s'est-il servi seulement des textes de la Guerre[1] ? A-t-il employé le *Recueil* de A. Aulard ? En raison des divergences possibles, la chose n'est pas sans intérêt. Il aurait été bon de donner sur les manuscrits de Legrand, si souvent cités, des renseignements un peu plus développés (p. 31-32). Une note ainsi libellée (p. 23) : État-major prussien. Monographie n° 16, pages 279 et 280, n'est pas acceptable. Page 13 : « Le maréchal de Noailles écrit à ce sujet, etc. » Où l'écrit-il ?

Il n'y a aucune raison de croire qu'il faille, pour ces négligences de mise en œuvre, suspecter le fond même. Nous avons simplement saisi cette occasion de signaler une tendance qui pourrait devenir fâcheuse et contre laquelle il est facile de réagir. La publication du Cap^ne C. et celles de ses collègues sont, quoi qu'on ait pu en dire, essentielles. On pourra, grâce à elles, renouveler dans plusieurs de ses parties notre histoire militaire. C'est précisément à cause de leur importance qu'il faut les désirer aussi parfaites que possible, c'est-à-dire élaborées suivant les règles les plus strictes de la méthode historique. — P. Caron.

Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier. Correspondances et notices biographiques, 1757-1834. Avec trois portraits. Par le Cte de Fazi du Bayet. Paris, Champion, 1902. In-8, xxxiii-350 p.

Ce volume contient : 1° Une notice de 18 pages sur le général Aubert du Bayet, né en 1767, défenseur de Mayence en 1793, mort en 1797 à Constantinople, où il représentait la France. Cette notice est faite d'après des ouvrages surannés (indiqués p. 2). Elle est précédée d'un avant-propos qui fait, sur beaucoup de points, double emploi avec elle, et qui

1. Nous estimons que tout document provenant des Archives de la Guerre devrait être muni d'un signe spécial, astérisque ou : (A. G.), comme le note A. Chuquet.

est par trop encombré de réflexions extra-historiques. Elle est suivie de la correspondance intime du général avec sa femme, née Pouchot de Solières, de novembre 1793 à 1797. Les lettres sont particulièrement nombreuses pour la détention de Du Bayet à l'Abbaye (1793-94) et pour son ambassade à Constantinople. Elles n'ont guère d'autre intérêt historique que de peindre leur auteur, homme brave, consciencieux, partisan de l'ordre et du pouvoir établi ; la plupart traitent d'affaires privées, et au point de vue politique et militaire, elles n'apprennent rien qui ne soit connu[1]. Les « Documents divers » qui leur sont annexés et qui complètent la partie du livre consacrée à Du Bayet, ont plus de valeur ; quelques-uns d'entre eux sont à verser au dossier des guerres de Vendée ; d'autres présentent sur les relations de la France et de la Porte, au temps du Directoire, quelques détails amusants. A noter (p. 207) la lettre du prince de Solms-Braunsfels, de juillet 1793, annonçant l'envoi à Mayence de quatre muids de vin fin « pour être agréable... au général en chef ». — 2° Une notice de 5 pages sur le général Carra St-Cyr, qui accompagna Du Bayet à Constantinople, y eut des difficultés avec lui, lui succéda par intérim auprès du Grand Seigneur, et épousa sa veuve. A cette notice est jointe une note inédite, de la main du général, contenant la réfutation du passage des Mémoires de Bourienne qui concerne l'évacuation de Hambourg en 1813, passage où Carra St-Cyr est quelque peu malmené. — 3° Une notice sur le général comte Charpentier († 1831), avec ses états de services et trois lettres à lui adressées, dont l'une écrite par Napoléon, de Guignes, le 16 février 1814, est à intercaler dans cette partie de la Correspondance qui concerne la campagne de France. — En dernier lieu, un index alphabétique.

Telle est la composition, assez hétéroclite, de cet ouvrage honnête, mais qui ne brille ni par la méthode, ni par la critique, et où l'annotation trahit l'insuffisance des connaissances de l'auteur[2]. En publiant ces docu-

1. Il faut faire une exception. M. de Fazi du Bayet déclare à deux reprises (pp. XI et 12) que c'est sur la demande d'Aubert du Bayet que Bonaparte fut nommé en 1799 général en chef de l'armée d'Italie. Sur quels documents fonde-t-il cette assertion?

2. Aux pp. XVI, 134 et 339, Caulaincourt, duc de Vicence, est dit *maréchal*. Le même titre est accordé à Junot, tandis qu'il est refusé à Murat, qualifié simplement de *général* dans une énumération, terminée par : etc., de 34 maréchaux et généraux « grands amis » du général Charpentier (p. XXII, note). — Il y a des notes oiseuses : a-t-on besoin d'être informé (p. 120) que Berthier fut maréchal, prince de Neuchâtel et Wagram? Même observation pour les notes des pages XXIV, 220, 256. — Il est question (p. 319) d'un combat de Rivoli (26 mars 1799) qui doit être appelé combat de Pastrengo. — Les noms propres cités dans les textes n'ont pas été corrigés ; de plus, l'éditeur en a estropié quelques-uns : p. XXI, *Serrurier* pour *Serurier* ; p. 324, *Hanaw* pour *Hanau*. — Enfin des phrases bizarres : « Cité comme un officier supérieur distingué, il reçut l'accolade ainsi que des pistolets d'honneur » (p. 319).

ments de famille, M. de Fazi du Bayet a d'ailleurs obéi à un louable sentiment, et il faut lui savoir gré d'avoir mis au jour quelques pièces que pourront utiliser les historiens. — P. Caron.

Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1794-1844), par Léonce Pingaud. Paris, Plon, 1901. In-8, 452 p. (portr.)

Sous ce titre, M. P. a donné un livre bien écrit [1], d'une lecture attachante, qu'on doit rapprocher des articles déjà anciens de Geffroy et du volume récent de Schefer. Nous a-t-il donné le travail définitif que méritent la figure, peu sympathique, et la vie de Bernadotte?

L'ouvrage se divise en quatre parties : Bernadotte et Napoléon (1797-1810) ; Charles-Jean. La politique ; Charles-Jean. Les aventures ; Charles XIII et les Bourbons. Dans la première, l'auteur étudie le rôle de Bernadotte dans les armées et dans la politique depuis la campagne de 1797 en Italie, jusqu'à la diète d'Œrebro et l'arrivée du nouveau prince royal à Stockholm, en novembre 1810. Étude adroitement menée et qui contient des détails à noter, mais qui n'épuise pas le sujet. Pendant cette période, Bernadotte a été mêlé à des événements complexes, qui offrent encore des obscurités qu'il eût fallu dissiper pour saisir exactement son rôle. M. P. ne l'a point tenté ; le libellé même de son titre montre qu'il se pique simplement d'avoir apporté, à la connaissance de son héros, une contribution. Mais l'histoire des rapports de Bernadotte et de Napoléon pouvait-elle être autre chose qu'un chapitre, très important, d'une étude biographique d'ensemble ? En fait, M. P. a dû parler de la part prise par Bernadotte au 18 Fructidor, de son ministère de la Guerre, de son attitude avant le 18 Brumaire ; il a fourni des indications utiles sur ces diverses questions, mais elles devront être creusées à nouveau. Des passages relatifs à l'état d'esprit des généraux pendant le Directoire (p. 11, 14), au commandement de l'expédition de Saint-Domingue (p. 50), à l'indulgence de Napoléon pour les hommes qui ont pu s'assurer, comme Bernadotte, la protection de sa famille, sont à signaler. L'ambassade à Vienne est convenablement résumée ; mais le rôle militaire du maréchal dans les campagnes de 1805 à 1809, n'est qu'esquissé ; un épisode capital, celui de la bataille d'Auerstaedt, est l'objet d'une discussion trop sommaire. D'une manière générale, on peut reprocher à M. P. d'avoir, dans cette partie, puisé à des sources trop rares, dont quelques-unes, des sources narratives (surtout les mémoires de Barras), sont suspectes. — Des observations analogues

1. Si l'on néglige quelques bizarreries de style : « Bonaparte... allait tourner au plus court par les avenues sépulcrales des Pharaons, pour arriver à l'empire » (p. 11). « Sa conscience de français... le faisait alternativement s'enorgueillir ou se plaindre d'être un *déraciné* » (p. 357).

peuvent être faites à propos de la deuxième et de la troisième parties, qui retracent les péripéties du conflit, parfois aigu, latent toujours, entre Bernadotte, installé en Suède, et Napoléon, son rival détesté, ainsi que les efforts du premier pour éviter la rupture, puis la guerre ouverte avec la France, sans s'aliéner l'appui de l'Angleterre et de la Russie, qui sont maîtresses de son sort. Ces cinq années sont occupées par une série d'intrigues diplomatiques, que M. P. a racontées en s'aidant de documents étrangers, surtout de documents russes, et d'événements militaires dont il n'a fait qu'ébaucher le récit. Les prétentions de Bernadotte à la succession de Napoléon, ses tentatives pour l'obtenir en 1814 sont bien exposées. — La quatrième partie, dont les passages essentiels ont paru dans la *Revue de Paris* et ont été analysés ici même (p. 99), traite des rapports, assez mauvais, de Bernadotte, devenu Charles XIV, avec les Bourbons rétablis, et de cette curieuse campagne inspirée par lui et destinée à faire oublier au public français son rôle de 1813. Cette dernière partie nous semble constituer, avec quelques chapitres de la troisième, le morceau le plus solide de l'ouvrage.

En somme, ce livre est un essai intéressant, qui rendra des services. Le travail de M. P. a le mérite d'être le seul un peu étendu que nous ayons actuellement sur la question. Les historiens qui la reprendront pourront tirer parti des faits et des références qu'il contient. Les dernières pages sont occupées par la reproduction de plusieurs pièces d'archives et par un index. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Duc de Broglie. **Le dernier bienfait de la monarchie**. Paris, Calmann-Lévy, [1901]. In-8, 332 p.

Ce « dernier bienfait de la monarchie » remonte assez loin déjà au delà de l'époque où cette même monarchie fut mise dans le cas de n'en pouvoir désormais procurer aucun autre à la France. Celui dont il s'agit ici est l'établissement, au début de 1831, de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique. L'ouvrage auquel le duc de B. avait donné ce titre significatif n'est qu'un recueil, posthume et inachevé, d'articles parus en 1899 et 1900 dans la *Revue des Deux-Mondes*. Le lecteur non averti de cette circonstance l'apprendrait seulement à la fin du volume, par une note tout à fait laconique ; certains défauts de l'ouvrage seront pourtant par cela seul expliqués en partie et rendus plus aisément excusables.

Le récit des événements, bien qu'il s'interrompe dès la fin de février 1831, remplit tout un volume in-8. Il en aurait fallu au moins un autre au duc de B. pour conduire le lecteur jusqu'au terme de l'affaire belge, ou seulement jusqu'au traité du 14 octobre 1831, dit des vingt-quatre articles. C'est peut-être beaucoup pour une seule négociation, même d'aussi grande conséquence, et sans doute l'auteur aurait supprimé ou restreint certains développements — peut-être nécessaires pour mettre au fait des circonstances tous les lecteurs d'une revue non spéciale, — afin de faire place à d'autres dont l'absence paraît regrettable. Ainsi, tandis que le récit de l'insurrection de Belgique est complètement sacrifié, (rien ne nous rappelle, par exemple, ce fait important que le Luxembourg avait, dès le début, pris part à la Révolution et envoyé des députés au Congrès de Bruxelles), l'on trouvera au contraire une très longue introduction sur la fondation du royaume des Pays-Bas, sur les origines politiques et surtout religieuses du conflit. Je ne dis rien des allusions contemporaines, actuelles même, que son sujet fournit au duc de B. ; mais peut-être le rôle de tel ou tel personnage, l'archevêque de Gand, par exemple, lui paraîtrait-il moins considérable, si le prélat ne s'appelait Maurice de Broglie. Au contraire, quelques détails curieux font défaut qu'on est surpris de ne pas rencontrer ici, les ayant trouvés à une source souvent précieuse et bien connue de l'auteur, les *Souvenirs* du duc Victor de Broglie : ainsi les anecdotes significatives sur le rôle joué dans les événements de juillet, non seulement par le comte Pozzo, mais par l'ambassadeur britannique, lord Stuart de Rothsay. Enfin, le développement aurait sans doute pris une meilleure ordonnance, les renvois aux sources gagné en nombre et en précision, si le duc de B. avait pu, comme il faisait d'ordinaire, revoir et remettre au point son étude avant de la donner à l'éditeur.

Tel quel, l'ouvrage n'apportera aux faits déjà connus ni un grand complément de détails, ni une interprétation bien nouvelle ; aussi bien l'auteur n'y-a-t-il pas prétendu. Il a cherché seulement à remettre en lumière, à faire apprécier davantage l'important service rendu à la France de 1830 par son nouveau gouvernement ou mieux encore par son nouveau roi. La comparaison était facile, à quarante ans d'intervalle, des résultats obtenus par la monarchie de juillet et par le second empire. Le duc de B. n'en a pas laissé échapper l'occasion, et bien qu'il en ait profité d'une façon assez discrète, il apparaît bien que la pensée maîtresse et la raison d'être de son étude sont là.

L'ensemble des événements est connu. Le royaume des Pays-Bas, formé en 1814 en haine de la France et contre elle, était le résultat, non pas, comme l'aurait voulu Metternich, d'un *amalgame* entre la Hollande

et la Belgique, mais d'une association artificielle, disparate et incapable de durée. Les dissentiments nationaux et religieux, accrus par la maladresse du roi Guillaume Ier, devaient amener une crise dont l'exemple donné à Paris précipita le dénouement : la Belgique tout entière était insurgée à la fin de septembre 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe, à peine parvenu à se faire reconnaitre par l'Europe, après des démarches délicates que le duc de B. raconte en détail, d'après les *Mémoires* de Talleyrand et ceux de Metternich, se vit au moment de n'avoir plus que le choix entre l'insurrection et la guerre. Des circonstances heureuses, comme la révolution en Pologne et l'agitation réformiste en Angleterre, vinrent seconder les bonnes intentions de Louis-Philippe et le zèle intelligent de son ambassadeur à Londres, Talleyrand, qui fut pendant toute cette période, sans en avoir voulu porter le titre, le vrai ministre des affaires étrangères. On sait que le récit de l' « affaire belge » tient une très grand place (près de deux volumes sur cinq) dans les *Mémoires* du prince. C'est cette narration très complète qui a fourni au duc de Broglie, éditeur des *Mémoires*, presque tous les éléments de la présente étude. Quelques souvenirs personnels, deux ou trois portraits finement tracés, un petit nombre de détails empruntés aux ouvrages de Bulwer, de Hillebrand et de Th. Juste [1], complètent l'ensemble. Il n'y a que deux références à des pièces inédites des Affaires étrangères, de très faible importance au surplus. Les négociations de la Conférence de Londres sont d'ailleurs racontées avec clarté et précision, et les documents analysés avec l'aisance qu'on peut attendre d'un auteur ayant assez pratiqué lui-même la langue des chancelleries pour n'en ignorer ni les détours ni les réticences. Si l'usage s'était conservé, parmi les apprentis diplomates, de faire, sur les grandes négociations classiques, ce qu'on appelait des « rédactions », l'ouvrage qui nous occupe en fournirait un assez bon modèle. Il en faudrait toutefois ôter les passages, au reste assez rares, où se fait jour la tendance à l'apologie, et surtout y introduire le souci trop souvent absent de soumettre à la critique le contenu même des correspondances.

Après toutes les publications dont cette affaire de Belgique a fait l'objet, il n'y a plus guère qu'un point obscur : en s'asseyant avec les représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche à la table de la Conférence que présidait le chef du Foreign Office, Talleyrand n'y apportait-il d'autre intention que de « faire une Belgique » indépendante et neutre ? N'a-t-il jamais essayé de faire jouer à la France, dans les négocia-

---

1. Bulwer, *The life of Palmerston* ; Hillebrand, *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipp's* ; Th. Juste, *Le Congrès national de Belgique*.

tions de Londres, un autre rôle que celui de l'absolu désintéressement ? Les lettres de Palmerston l'en accusent, et les textes mêmes publiés dans les *Mémoires de Talleyrand* n'y contredisent pas toujours. Des traces ont persisté d'un projet de partage que, dans une lettre à Sébastiani du 22 juin 1831, l'ambassadeur appelait « son idée favorite ». N'ayant pu la réaliser, c'est sur le ministre français lui-même que Talleyrand a voulu rejeter tout le chimérique et l'odieux du projet. Le duc de B. a accepté cette thèse, et condamne sans ménagement, non seulement le général Sébastiani, mais « les conseillers politiques d'estaminet dont il se laissait entourer ». J'ai essayé de montrer ici-même (voir la *Revue*, t. III, p. 237 et suiv.), qu'une pareille interprétation des documents est insoutenable. L'un des faits invoqués par Talleyrand pour la justifier, la prétendue mission de M. de Flahaut à Londres vers le 20 novembre 1830, ne peut pas, à cette date, malgré l'affirmation du prince, avoir eu pour objet une négociation de partage. Le duc de B. lui a cependant donné une place dans son récit, sans prendre garde à l'impossibilité qui résulte des dates. Ç'aurait été une chose curieuse, de voir comment il expliquait les démarches tentées dans le même sens, au mois d'août 1831, par Talleyrand auprès du plénipotentiaire prussien Bülow, et l'intention manifestée nettement par lui, au même moment, dans sa correspondance avec le ministre et avec Madame Adélaïde, d' « opérer une division de la Belgique, si l'on ne parvient pas à finir. » Le duc de B. n'a pas assez vécu pour mener jusque-là son ouvrage. Parmi les raisons qui doivent nous le faire regretter, celle-ci n'est peut-être pas la moindre [1]. — R. Guyot.

J. de Chambrier. **La Cour et la Société du Second Empire**. Paris, Perrin, 1902. In-16, 341 p.

Le titre du livre de M. de Ch. n'en dit pas exactement le contenu. L'auteur a parlé de la Cour : il a presque omis la Société du Second Empire. Il se borne à prononcer, sommairement, sur les partis d'opposition, à rappeler, en décrivant une fête, l'allégresse populaire, à Paris ou dans les grandes villes. Du peuple des campagnes, il ne dit rien. Il ne voit, d'ailleurs, partis ou foules que de l'extérieur. Les républicains du commencement de l'Empire lancent des carafes aux bustes de l'Empe-

1. Les fautes d'impression sont rares et l'orthographe des noms propres très correcte en général. Je n'ai relevé que deux négligences : Cartright pour Cartwright (p. 203) et Lowœstine pour Lawœstine (p. 395). Mais pourquoi le duc de B. emprunte-t-il à Talleyrand sa déconcertante géographie ? De ce que l'illustre diplomate plaçait la Suisse au midi de la France (lettre du 22 janvier 1831, p. 303), s'ensuit-il que, par compensation, Anvers doive être transporté sur le littoral de la Manche (p. 296), et le Luxembourg dans l'Allemagne du Sud (p. 29) ?

reur; mais quels étaient leurs doctrines ou leurs projets? simplement, avaient-ils des doctrines ou des projets? M. de Ch. ne s'en occupe point. Des progrès industriels et commerciaux, de l'esprit public, rien. En revanche, la guerre de Crimée nous est contée et M. de Ch. s'étend longuement sur les rapports personnels du ménage impérial avec le ménage royal d'Angleterre. Enfin M. de Ch. ne dit presque rien des années qui ont suivi le Congrès de Paris, car « l'aperçu des destinées... » qui termine le livre, est une effusion, qui ne contient ni faits nouveaux, ni jugements proprement historiques.

Ces manques et ces excès considérables viennent de ce que M. de Ch. ne s'est point défini les objets qu'il prétend étudier. Ce livre eût eu pour titre « Souvenirs du Second Empire » qu'il eût semblé moins imparfait. On y eût pris pour elles-mêmes les anecdotes qui s'y trouvent et l'on aurait su gré à l'auteur de quelques scènes gracieuses, comme sa visite à Madame Viry-Cohendier, et de quelques portraits exacts, comme celui de Persigny. Mais il s'en faut que cette suite de tableaux et de récits, dont la plupart d'ailleurs, nous sont en substance connus, fasse saisir seulement ce qu'était la Cour impériale. Pourtant, M. de Ch. ne nous conduit guère que dans les palais. Mais il s'est trop laissé aller aux portraits et aux anecdotes. Il ne nous laisse enfin de la seule partie de son sujet qu'il paraisse traiter, ni définition, ni impression particulière. Il ne semble point — d'ailleurs — qu'il y ait tâché. La facilité avec quoi il passe d'un personnage à un autre, à la seule rencontre du nom de ce dernier, décèle une nonchalance telle dans la composition qu'on sent l'auteur peu curieux de desseins précis. L'inexactitude dans la citation, les fautes d'orthographe même achèvent de prouver qu'on n'a point revu attentivement, pour la publier, cette part de conversation agréable et sans portée. — Charles Jacquiot.

Henri Cordier. **Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1900)**. Tome II. *L'Empereur Kouang-Siu* (Première partie, 1875-1887). Paris, Alcan, 1902. In-8, 650 p.

Ce second volume de M. C. a les mêmes défauts et les mêmes qualités que le premier [1]. La lecture en est aride, sans cesse coupée de documents; c'est encore, bien plutôt qu'une histoire, un recueil de pièces pour servir à l'histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales. Par endroits, ce sont des annales, pour 1876, pour 1877 (chap. v, vi). Dans le chapitre xxvii, entre autres, il y a de tout à la fois : la mort du

1. Voir ci-dessus, p. 198.

P. Terrasse, le choléra de Péking, les affaires de Corée, etc. Il n'est point nécessaire d'insister de nouveau sur cette singulière méthode de composition historique ; il faut en prendre son parti et chercher son bien dans cette ample moisson de renseignements.

Ce second volume comprend la première partie du règne de Kouang-Siu, de 1875 à 1887. M. C. expose, avec un complet tableau généalogique de la famille impériale, les conditions de l'avènement du jeune Empereur : les adoptions improvisées, parfois posthumes (?), les complications introduites à tous moments dans la série des princes impériaux, sous la haute direction des impératrices, notamment de la fameuse impératrice de l'Ouest, Tseu-hi, font songer au rôle d'Agrippine et à l'avènement de Néron; il n'y a d'ailleurs que cela de commun entre Néron et Kouang-Siu; l'impératrice-mère est toujours toute-puissante : il semble qu'il se passe de terribles drames à la cour chinoise. — Puis le livre traite de l'affaire Margary, née sous le règne et dans le volume précédent; elle aboutit à la convention anglo-chinoise de Tché-fou (13 sept. 1876), qui marque, dit M. C., après la convention de Nanking de 1842 et les traités de Tien-Tsin et de Péking de 1858-1860, la troisième étape de l'histoire des relations de l'Europe avec la Chine : après avoir admis des légations européennes à Péking, la Chine instituait des légations chinoises en Europe. — L'affaire de Kouldja troubla ensuite les relations russo-chinoises de 1877 à 1881 ; à la suite de la révolte de Yakoub-beg dans les vallées des Thian-Chan, les Russes avaient occupé la vallée de l'Ili et Kouldja; Yakoub mourut en 1877, et la rébellion musulmane dont il avait été le chef s'éteignit aussitôt. Les Chinois réclamèrent aux Russes la restitution de Kouldja. Un premier traité, signé à Livadia par le ministre chinois Tchoung-héou, fut jugé par le Tsoung-li-Yamen beaucoup trop favorable aux Russes et faillit coûter la vie à son signataire; le gouvernement russe se satisfit enfin du traité de Pétersbourg (1881), rendit Kouldja, mais garda la partie occidentale de la vallée de l'Ili et de sérieux avantages commerciaux sur toute cette frontière. — M. C. naturellement traite surtout de l'affaire du Tonking (p. 252-552, soit environ la moitié du volume). Les documents cités sont pour la plupart très précieux, mais il n'en ressort aucune constatation nouvelle : on savait le rôle de traître mélodramatique joué par le marquis Tseng, ministre de Chine à Paris et Londres, les malentendus qui amenèrent la disgrâce de M. Bourée, les difficultés suscitées à l'amiral Courbet par les ordres venus de Paris, les déplorables suites de la panique de Langson. Il y a du profit néanmoins à relire cela au milieu des pièces authentiques. La longue discussion juridique sur l'indépendance absolue de l'Annam à l'égard de

la Chine et par suite sur le droit qu'avait la France de « régler la question de l'Annam » sans s'occuper de la Chine, n'est pas absolument convaincante (p. 332-342). — Il convient d'insister davantage sur les derniers chapitres, qui se trouvent être la suite d'une sorte d'enquête ouverte au premier volume sur le rôle des missionnaires en Chine (Voir la *Revue* de juillet-août 1901). Et déjà notons (p. 584) que, lorsque la Corée dut se résigner, à partir de 1879, à s'ouvrir au commerce européen, elle désira surtout éviter ensemble que le poison de l'opium ne lui fût imposé par les Anglais et les missionnaires par les Français. Un peu plus tard, au moment où s'achevait la guerre du Tonking, au commencement de 1885, M. C. expose tout au long la très curieuse tentative faite par le pape Léon XIII pour entrer en rapports directs avec l'Empereur de Chine et assurer la protection des missionnaires : en faudrait-il conclure que le pape ne soutient le protectorat français sur les Chrétiens que quand il en peut tirer profit et qu'il n'a pour la France que des sympathies intéressées ? La signature de la paix à Tien-Tsin coupa court à cette velléité d'indépendance et le pape protesta de ses excellentes intentions à l'égard de la France ; il est bien probable d'ailleurs que cette histoire aura une suite. Il y a aussi dans le même ordre d'idées, des renseignements curieux sur la personnalité de M. Favier, depuis évêque de Péking. C'est lui qui, en 1885, « avec une rare désinvolture, sans prévenir notre légation », (p. 610) traita avec le gouvernement chinois pour le transfert de l'Église du Pé-tang; il vint à Rome achever la négociation de cette affaire, comme si la France n'existait pas. M Constans, alors ambassadeur extraordinaire de la République en Chine, dut menacer « d'user envers M. Favier des moyens légaux » pour l'empêcher de contrecarrer les négociations de la légation française. Les choses rentrèrent dans l'ordre, et la question du transfert fut réglée entre les gouvernements français et chinois ; mais « on peut s'étonner, dit M. C., que ce missionnaire, que ne recommandaient ni ses grandes vertus personnelles, encore moins sa science, dont les qualités étaient celles, non d'un prêtre, mais d'*un homme d'affaires retors*, ait été accepté plus tard par notre gouvernement comme évêque de Péking : procureur, fort bien ; vicaire apostolique, point » (p. 615). Et alors, on ne voit pas bien, maintenant que par son empire indo-chinois la France est, aux confins de la Chine, aussi bien placée que n'importe quelle puissance occidentale, quels avantages elle retire du protectorat des missionnaires, surtout si l'on considère que désormais chacun des gouvernements européens revendique la protection de ses nationaux. C'est une histoire dont nous attendons avec curiosité la suite au prochain volume de M. C. — J.-E. Driault.

Pierre KROPOTKINE. **Autour d'une vie**. Préface de M. G. Brandès. Paris, Stock, 1902. In-12, XXI-536 p.

MM. F. Leroy et A. Martin ont eu une excellente idée de traduire les *Memoirs of a Revolutionist* du célèbre Kropotkine, prince et anarchiste. Je ne dirai rien de l'intérêt romanesque, de la beauté littéraire de l'œuvre qui se lit avec un charme et un intérêt toujours croissants. Ce n'est point une vaniteuse autobiographie, et K. n'a pas voulu intituler ses mémoires autrement que d'un titre fort modeste et qui peint l'homme : *Autour d'une vie*. Mais quelle vie ! Prince, page du tzar, il a choisi pour sa carrière, non pas la cour, mais la Sibérie, où il sert comme officier ; puis, dégoûté du service militaire à la suite du massacre d'exilés polonais qui s'étaient révoltés, il s'adonne à la géographie, et ses découvertes géographiques en Asie, ses suggestives hypothèses sur la période glaciaire lui valent une belle renommée. Mais que vaut la science quand tant d'hommes luttent pour la conquête d'un « morceau de pain moisi ». Et le voilà s'affiliant à un groupe nihiliste de Saint-Pétersbourg. C'est à ce moment que son récit devient vraiment intéressant et qu'il s'élargit. Dans les pages précédentes on avait assisté à la formation du caractère et de l'esprit de l'intellectuel généreux ; dès lors, on voit se développer sa personnalité politique ; et comme de la société aristocratique de Moscou, et de la vie des serfs avant l'affranchissement il nous avait tracé des tableaux largemment et excellemment réalistes, des milieux politiques qu'il a traversés, des silhouettes des révolutionnaires et des espions [1] qu'il a frôlés il nous donne des images saisissantes de relief et de vie. — Le nihilisme est proprement un produit direct de l'état politique et social de la Russie dans le dernier tiers du XIXe siècle : cela ressort bien des pages que K. a consacrées au mouvement *V narod*, « vers le peuple », qui, plus tard, et par un processus fatal, allait aboutir au terrorisme. Mais le mouvement vraiment révolutionnaire est internationaliste. Récemment M. Ch. Andler a indiqué combien les révolutionnaires allemands de 1848 étaient redevables aux organisations politiques françaises qui naquirent sous Louis-Philippe [2]. De même K. montre combien les révolutionnaires réfugiés en cette Suisse, dont J. Ferry proposait le démembrement, — telle était au moins leur idée — pour détruire un foyer d'idées subversives dont le voisinage inquiétait les gouvernements, sont redevables aux communalistes

1. Le rôle de la police française à l'époque où M. Andrieux était préfet de police est parculièrement curieux.

2. Introduction à la traduction nouvelle du *Manifeste communiste* (Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1901).

français réfugiés dans les villages montagnards, les James, les Malon, les Lefrançais. La Fédération Jurassienne, tout imprégnée d'idées bakouninistes, répondait mieux à son tempérament que les groupes politiciens de l'Internationale, où il ne pouvait supporter le dogmatisme intransigeant et légalitaire des social-démocrates allemands; ses relations avec des hommes comme les Reclus le conduisaient aussi en droite ligne à l'anarchisme : il fut le créateur du *Révolté* [1]. A la suite des explosions qui eurent lieu à Lyon en 1882, K. qui connaissait déjà les prisons pétersbourgeoises, fut condamné, pour propagande internationaliste, par un tribunal français, et enfermé à Clairvaux, où il ne devait rester que peu de temps, et où il put continuer ses travaux ; l'Académie des Sciences, Renan avaient mis leurs bibliothèques à sa disposition. Il réunit plus tard ses souvenirs de geôle en un livre suggestif : *In Russian and French Prisons* [2].

Nous rendons bien mal compte, en ces quelques lignes, de l'infinie variété des renseignements qu'on peut puiser, des impressions qu'on peut ressentir dans la lecture des Mémoires de K. En tout cas, quelle que soit la position que l'on prenne en face de ses idées politiques et sociales, on ne saurait nier, sans partialité et sans injustice, la belle unité morale de cette vie, sortie d'un concept qui peut-être est illusoire, mais qui n'est certes pas d'une médiocre beauté. — Georges Bourgin.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Ch. Seignobos. **La méthode historique appliquée aux sciences sociales.** Paris, Alcan, 1901. In-8, II-322 p.

« Ce livre, dit M. S. dans son *Avertissement*, est sorti d'un cours professé pendant trois années au Collège libre des sciences sociales. Bien qu'entièrement remanié, il porte encore la trace de son origine ; les divisions et subdivisions y sont très apparentes et annoncées expressément, la langue est plus familière et moins sévère qu'il n'est d'usage dans les livres écrits directement pour des lecteurs... J'ai à m'excuser aussi d'avoir discuté des opinions sans citer le texte exact des auteurs; un résumé m'a semblé suffisant pour le but pratique que je me proposais. Il m'a paru inutile également de donner une bibliographie des travaux sur les sciences sociales... » C'est donc un ouvrage exotérique, préparatoire

1. Actuellement. *Les Temps nouveaux.*
2. Londres. Ward and Downey. Epuisé.

et *pratique*; un manuel à l'usage des étudiants qui abordent les sciences sociales et qui ont besoin d'une propédeutique aujourd'hui trop négligée encore.

Il se compose de deux parties. La première « porte sur le même sujet » que l'*Introduction aux Études historiques*, de MM. Langlois et Seignobos (1897) ; mais elle n'en est pas la reproduction : « Non seulement, dit M. S., j'ai résumé les parties purement théoriques, abrégé celles qui n'intéressaient que les historiens, introduit des exemples tirés des sciences sociales ; je crois aussi avoir rectifié et complété la théorie fondamentale. » Cette première partie traite de « la méthode historique appliquée aux documents des sciences sociales ». — La deuxième partie, qui traite de « la méthode historique et l'histoire sociale » est presque entièrement nouvelle » ; M. S. l'adresse à la fois aux historiens et aux sociologues, mais il pense qu' « elle doit intéresser plutôt les spécialistes des sciences sociales que les historiens » (p. I et II).

Voici le contenu de l'ouvrage. — Introduction. M. S. définit la méthode historique et les sciences sociales, et montre la nécessité de la méthode historique dans les sciences sociales, pour l'étude des phénomènes actuels comme pour l'étude de l'évolution des phénomènes. — 1re partie. Théorie du document : caractère et provenance. Les précautions critiques. Critique de provenance, d'interprétation, de sincérité et d'exactitude. Emploi des faits critiques. Groupement des faits (groupement provisoire dans les monographies et les répertoires ; leur emploi). Construction des faits des sciences sociales : une méthode exclusivement objective, selon M. S., est impossible ; analyse sociale et procédés de construction : emploi de l'analogie (« Dès qu'on veut se représenter un ensemble, il faut aussi imaginer des *rapports* entre les êtres, les objets ou les actes. On ne peut les imaginer que par *analogie* avec les rapports entre les faits qu'on connaît directement. On imagine donc une humanité analogue à celle qu'on connaît, c'est-à-dire des hommes et des objets analogues, unis entre eux par des rapports analogues. On commence ainsi par une affirmation *a priori* des caractères et des rapports généraux de l'humanité. C'est pourquoi il entre forcément une part d'*a priori* dans toute science documentaire, historique ou sociale », p. 120-121) ; emploi du questionnaire. Méthode de groupement des faits simultanés : illégitimité de la méthode mathématique, de la méthode biologique, de la psychologie déductive ; procédés de groupement : M. S. conçoit un « tableau sommaire des phénomènes essentiels de toute société, qui donnera les catégories générales de questions à prévoir » (p. 138-148) ; ce tableau est le suivant : 1. Conditions matérielles (1° les corps humains, *anthropologie* et *démographie*;

2° le milieu matériel général, milieu naturel et milieu artificiel : cultures, édifices, voies de transport, etc.). 2. Habitudes intellectuelles (1° la langue et l'écriture ; 2° les beaux-arts ; 3° les arts techniques ; 4° la religion ; 5° la morale et la métaphysique ; 6° les sciences). 3. Habitudes matérielles non obligatoires (1° les coutumes de vie matérielle ; 2° les coutumes de vie privée ; 3° les coutumes économiques). 4. Institutions sociales (1° propriété et succession ; 2° famille ; 3° éducation ; 4° classes sociales). 5. Institutions publiques (1° gouvernement [laïque]; 2° gouvernement ecclésiastique ; 3° pouvoirs locaux). 6. Relations entre les groupes sociaux souverains (1° organisation du personnel de relations internationales ; 2° droit international). Méthode de groupement des faits successifs : étude et comparaison des évolutions sociales. — 2e partie. L'histoire et ses rapports avec les sciences sociales. État de l'histoire sociale : son infériorité actuelle provient de sa formation tardive, du caractère extérieur des faits qui s'oppose au caractère subjectif des documents, enfin de la nature des documents, qui sont surtout des actes officiels, avec toutes les lacunes et les défauts de cette sorte d'actes. La construction des faits sociaux : classement et groupement. Difficultés spéciales de l'histoire sociale : elle doit atteindre des données quantitatives, et prendre des précautions spéciales pour les déterminer et les vérifier. Détermination des groupes sociaux. Étude de l'évolution. Nécessité de combiner les différentes sortes d'histoire : étude statique, étude de l'évolution ; collaboration nécessaire de spécialistes et de généralistes, « d'où sortira la philosophie de l'histoire sociale au sens scientifique » (p. 258). Systèmes d'histoire sociale, et particulièrement les systèmes contemporains qui réduisent à l'unité l'explication sociale ; à ce propos, critique du matérialisme économique, en tant qu'il fait une « analyse incomplète des conditions matérielles », et une « analyse fausse du lien entre les actes économiques et les autres actes » (p. 259). Lien entre l'histoire sociale et les autres histoires. L'action des faits humains individuels sur les faits sociaux : action des usages, et action des événements individuels. Action des faits humains collectifs sur la vie sociale.

On voit l'étendue et la complexité de l'ouvrage de M. S. Le plan n'en est point clair, et, si les tendances en sont fort nettes, la direction ne s'en laisse pas toujours suivre facilement. Bien des exemples, bien des discussions de détail, des règles accessoires s'ajoutent à une matière déjà très abondante et quelquefois mal distribuée ; et l'impression de confusion en devient plus forte encore. Il faut la dissiper, et juger l'ouvrage en lui-même, pour ce qu'il est et ce qu'il vaut.

Il vaut d'abord, nous semble-t-il, par les conseils techniques et pra-

tiques qu'il donne aux historiens et surtout aux étudiants des sciences sociales. Les sciences sociales, il faut le reconnaître, en sont à leurs débuts, à l'établissement et à l'essai de leurs méthodes, et elles risquent d'être un peu compromises par le zèle imprudent de bonnes volontés qui ne sont pas assistées d'une réflexion et d'une préparation suffisantes. Il est bon, utile, urgent, de rappeler la difficulté de ces sciences, d'en montrer les conditions, d'en fixer la discipline, d'en analyser les procédés. La description de la besogne souvent humble, mais féconde, du travailleur sérieux, que tourmente le souci de la vérité, est faite par M. S. avec une exactitude minutieuse qui la rend digne d'être méditée avec soin. « En critique, dit-il quelque part (p. 55), il s'agit de prendre l'habitude de l'analyse générale et de la défiance méthodique. Une fois l'habitude prise, on critique comme on marche, sans avoir besoin d'y penser. » C'est cette habitude intellectuelle dont tout le livre de M. S., et particulièrement la première partie, fait sentir l'utilité, la nécessité, et peut donner le désir et le goût.

Ce manuel de critique historique appliquée aux sciences sociales contient lui-même plusieurs parties de critique qui y sont intimement confondues, de telle manière qu'à la leçon est généralement joint l'exemple qui, par contraste, la confirme. M. S. n'a pas de peine à faire voir quelles erreurs, quelles bévues énormes et parfois scandaleuses peut causer la négligence ou l'ignorance des règles de la méthode. Il est encore aujourd'hui trop de faux savants qui apportent dans les sciences sociales les pires habitudes de travail. Quand le livre de M. S. ne servirait qu'à prémunir le public contre leurs malfaçons ou leurs contrefaçons, et à les avertir eux-mêmes des sentiments que les vrais savants ont à leur égard, il ne serait pas inutile. Par suite d'une éducation encore insuffisante, « le public, en sciences sociales, n'apprécie que la quantité du travail qui se voit d'un coup d'œil, il n'a pas le temps d'en discerner la qualité ; il ne peut distinguer un travail correct d'un travail incorrect. On a donc un avantage commercial évident à se dispenser de la critique, puisqu'elle fait perdre du temps et risque de diminuer la quantité des matériaux. Voilà pourquoi sans doute on en fait si peu usage en science sociale » (p. 31). Et c'est là malheureusement un jugement qui peut s'appuyer, en France, sur d'illustres exemples contemporains.

Malheureusement aussi c'est un jugement tendancieux. M. S. a eu raison de juger ainsi, mais de ce jugement et de bien d'autres semblables se dégage, au cours de l'ouvrage, l'impression très nette que l'auteur s'est proposé de rabaisser les sciences sociales et leurs prétentions devant l'inflexible méthode historique, au nom de laquelle, d'ailleurs, il a dit à

leur profit de si bonnes choses. Cette intention apparaît, semble-t-il, dès le début de l'ouvrage. « Les sciences sociales, dit M. S. (p. 13), dans le sens que la pratique récente leur a donné, se limitent à une partie restreinte des phénomènes. Elles sont un amalgame disparate, formé : 1° de l'étude des actes et des institutions économiques ; 2° de la statistique des actes et des produits humains et 3° de l'histoire des doctrines. » Il y a là une méconnaissance grave des efforts actuellement faits par les sociologues — mais M. S. n'admet pas qu'il y ait des sociologues, ni une sociologie — pour constituer les diverses parties de leur science, et des résultats déjà obtenus. Non, les sciences sociales ne sont pas l' « amalgame disparate » dont parle M. S. ; elles forment un ensemble dont les éléments vont sans cesse en s'accumulant, en se précisant aussi, en se définissant. S'il est juste d'enseigner à ceux qui veulent travailler à les constituer les règles de la méthode critique, il est injuste de ne pas s'efforcer de les comprendre ou même de les connaître. La grande érudition de M. S. serait-elle en défaut ? ou ses prétentions l'auraient-elles quelque peu égaré ? Il nous semble que, les règles générales de la méthode historique une fois formulées, telles qu'elles s'appliquent aux sciences sociales, il convenait alors d'en rechercher les applications déjà faites dans un certain nombre d'œuvres qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici, et dont les plus remarquables sont le produit des écoles contemporaines de sociologues et d'historiens allemands. C'est vraisemblablement à des recherches et à des vérifications de ce genre qne la critique des sciences sociales peut s'employer le plus utilement aujourd'hui.

Outre ses avantages objectifs, cette méthode aurait eu pour M. S. l'avantage particulier de lui épargner la peine d'ébaucher quelques constructions théoriques qui ne manquent point d'originalité, mais qui ne paraissent pas sans reproche. Nous ne relèverons pas ici toutes les lacunes ou les défauts de cette « sociologie » personnelle : qu'il nous suffise de signaler les plus graves, fort brièvement. — M. S. prétend réfuter la théorie de l'interprétation objective des faits sociaux ; mais cette réfutation ne nous paraît pas soutenable, car elle repose sur le raisonnement suivant (p. 109) : « Les actes humains qui constituent la matière de la science sociale ne peuvent être compris que par l'intermédiaire des phénomènes conscients du cerveau. Ainsi on est ramené irrésistiblement à l'interprétation cérébrale (c'est-à-dire psychologique) des faits sociaux. Auguste Comte avait espéré l'éviter en constituant la sociologie sur l'observation de faits extérieurs ; mais ces faits extérieurs ne sont que le produit des états intérieurs ; les étudier seuls sans connaître les états psychologiques qui les motivent, ce serait vouloir comprendre les mouvements d'un

orchestre sans savoir la musique qu'il joue. » C'est là un vieux procès, qu'on ne termine point par des métaphores, contre lesquelles prévaut la réalité de plus en plus apparente de la sociologie objective qui se constitue présentement. — C'est encore un sophisme de dire que, « puisque le caractère subjectif est lié aux faits sociaux eux-mêmes, on n'a pas le droit de le faire disparaître dans la construction de la science sociale », et que les rapports retrouvés entre les faits sociaux « auront nécessairement un caractère subjectif » (p. 115). — Et, enfin, c'est une conclusion complètement fausse que la suivante : « Le caractère subjectif étant inséparable à la fois de la nature, du mode de connaissance, du mode de construction des faits sociaux, la méthode sociale est forcément une méthode subjective » (p. 124) ; affirmation contre laquelle protestent, non seulement de très nettes déclarations méthodologiques de sociologues autorisés, mais même quelques œuvres déjà réalisées de bonne sociologie.

Il nous resterait maintenant à discuter les constructions, ou plutôt les plans de constructions de M. S. lui-même. Nous ne le ferons pas longuement : ils sont vraiment par trop « subjectifs ». Qu'on se rappelle le « tableau sommaire des phénomènes essentiels », que nous avons cité plus haut : la classification des « habitudes intellectuelles », la suite religion — morale et métaphysique — science ; le concept d' « habitudes matérielles *non obligatoires* », et parmi elles les coutumes *économiques* ; parmi ces coutumes économiques, la production, les transports et l'échange, l'appropriation, les transmissions et les *contrats* ; le classement des « institutions sociales », propriété — famille — éducation — classes ; distinction des institutions politiques ou laïques, ecclésiastiques, locales : n'y a-t-il pas là assez de preuves d'une ingéniosité incapable de substituer quelque chose de solide aux élaborations difficiles des sciences sociales si dépréciées ? Il nous semble que c'est la condamnation que porte avec soi l'entreprise de M. S. ; et, si nous le regrettons pour son livre, nous ne le regrettons pas pour la science, qu'il eût un peu gênée ou compromise s'il eût été plus parfait. — Hubert Bourgin.

E. Dupont. **La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes, à la veille de la Révolution.** Paris, Champion, et Rennes, Plihon, 1901. In-8, 213 p.

Si le titre du travail de M. D. était vraiment celui qui se trouve sur la couverture, on pourrait très facilement lui faire une critique très grave. Mais, en ouvrant le livre, on lit un titre plus explicite : La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes et *leurs vœux* à la veille de la Révolution *d'après les cahiers des paroisses* (1789). L'auteur, en effet, s'est

servi presque uniquement des cahiers des paroisses rurales de 1789. Cependant son dessein n'est pas tout à fait clair ; n'a-t-il pas prétendu nous exposer la condition des paysans bretons en général à la veille de la Révolution ? N'a-t-il pas recherché l'état réel des choses ? A-t-il voulu se borner à l'étude de l'état d'esprit des paysans ? On ne le sait pas au juste, et çà et là on trouverait divers développements d'où il résulte que, en effet, il a essayé de faire une étude non pas subjective, mais objective, et de tirer des doléances des paysans des faits économiques et sociaux. C'est l'impression générale que donne le livre. Je sais bien que l'auteur pourrait répondre par telle ou telle phrase de sa conclusion ; mais l'on pourrait lui prouver par l'ensemble de son travail qu'il a dépassé le dessein auquel il aurait dû se borner dans l'état de sa documentation.

Pour étudier la condition des paysans, les cahiers de 1789, document capital sans doute, ne sauraient suffire. Les cahiers nous permettent — et c'est là un résultat important — de saisir les sentiments des paysans. Mais leurs vœux et doléances donnent-ils toujours l'état vrai des choses? C'est une autre question. Et, pour arriver au point de vue objectif, il faut d'autres documents qui viennent confirmer les premiers, à moins qu'ils n'en restreignent la portée ou ne les contredisent. Peut-on, par exemple, prouver par les seuls cahiers de 1789 l'augmentation des droits des seigneurs ? Non, sans doute. M. D., pour traiter cette question, n'étudie que les cahiers. Il y a toute une série de pièces d'archives qui doivent être utilisées, semblables à celles que contient, par exemple, aux Archives nationales, la série R (papiers des princes) que j'ai eu l'occasion de dépouiller en partie et qui m'a donné quelques indications, pas assez nombreuses, d'ailleurs. Il est à croire — et je crois le savoir par mon savant collègue M. Loutchisky — que les Archives de Rennes possèdent des terriers ou diverses pièces permettant d'approfondir cette question. Il faut regretter que M. D. n'ait pu traiter d'une manière complète ce sujet si intéressant.

Quoi qu'il en soit, on voit que M. D. cherche à passer en quelque sorte du point de vue subjectif au point de vue objectif et à tirer des cahiers des faits certains. Cela est frappant, par exemple à la page 63. « Le cahier de Plainguen, qui donne un tableau des prix du blé depuis 1535 jusqu'en 1785, montre l'augmentation considérable des apprécis, *par conséquent* des rentes seigneuriales. » Est-ce sûr ? D'abord M. D. rectifie un peu les choses dans sa note 5, où il dit que les paysans ne tiennent pas compte des variations dans la valeur des monnaies. Ailleurs (p. 66) il reconnaît qu'il y a peut-être dans les plaintes d'un cahier (celui de Bain) quelque exagération, et p. 102 il reconnaît qu'il « n'a

pas eu la prétention de présenter un tableau complet du régime, les cahiers de paroisses ne fournissant pour cela ni assez de renseignements, ni surtout des renseignements d'une exactitude assez sûre ». Certainement, mais il aurait fallu le dire dans une petite préface, indiquer d'une manière précise au lecteur ce qu'il est en droit de demander à ce travail, et ce qu'il ne doit pas en exiger. Autrement lecteur et même auteur flottent incertains et indécis sur le dessein du livre.

L'ouvrage paraît ainsi moins important que ne le ferait supposer le titre de la couverture. Il étudie l'état d'esprit des paysans à la veille de la Révolution. Quant à leur condition réelle, c'est une autre question sur laquelle l'auteur nous donne bien quelques indications, mais qu'il n'a pas traitée. Et c'est fort regrettable, s'il est vrai que le principal objet du livre aurait dû être la critique des cahiers bretons de 1789. Quand M. D. veut essayer cette critique, — ce qui arrive bien rarement — il commet des erreurs. Ainsi p. 45, après avoir cité plusieurs cahiers où les paysans disent qu'ils n'ont pas de souliers, il ajoute : « Arthur Young confirme ces témoignages. » Le 5 septembre 1788, il passe à Montauban. « Le peuple, dit-il, paraît bien pauvre ;... quant aux bas et aux souliers, c'est un luxe. » Je suppose qu'il s'agit ici de la ville de Montauban, dans la vallée de la Garonne. Quel rapport y a-t-il entre ce passage de Young et les cahiers bretons ? Arthur Young ne confirme là rien de ce que nous lisons dans les cahiers de Bretagne. Et puis, ce manque de souliers prouverait-il la misère ? Il me semble qu'Arthur Young parle quelque part dans son voyage en Limousin peut-être ou dans le Midi — je ne me rappelle plus au juste — de ces paysans qu'il rencontre sur la route, pieds nus, quelques-uns portant à la main leurs souliers. Ne voit-on pas aujourd'hui dans nos campagnes du Midi des femmes et des enfants marcher toujours nu-pieds, sauf le dimanche ? Il y a trente ou quarante ans, c'était, on peut le dire, une règle absolue. De tout ceci, je ne veux rien conclure. Mais des conclusions précises, comme celles de M. D. ou même de Young à ce sujet, me laissent sceptique ; il ne suffit pas de raisonner en ces matières, il faut aussi connaître les usages de la campagne.

Après cette longue critique du fond même de l'ouvrage, j'aurais encore à dire à M. D. que sa bibliographie remonte trop visiblement à 1896, date de la soutenance de son diplôme d'études dont ce travail est la thèse. Certains ouvrages parus depuis n'y sont pas indiqués, comme ceux de Loutchisky, l'un en français, l'autre en russe, la traduction du livre de Kareiew, beaucoup moins important qu'on ne le croyait tant qu'il restait en russe, d'autres encore. Puis cette bibliographie est dressée sans ordre, souvent sans indication des dates de publication des livres.

Mais nous ne voulons pas poursuivre davantage les critiques. Certaines réserves faites, le travail de M. C. est très consciencieux et intelligemment fait. Si l'on songe que c'est une thèse pour le diplôme d'études d'histoire, on peut même dire qu'il est excellent. Dans un premier essai l'apprenti historien montre toujours une certaine inexpérience ; et puis le sujet est difficile et délicat. M. D. a eu le très grand mérite de s'attaquer à cette question ; son étude sera utilisée certainement, et avec profit, par ceux qui essaieront un jour de tracer le tableau de la vie rurale en France en 1789. Ils y trouveront beaucoup de textes bien rapprochés les uns des autres, la reproduction de cahiers de paroisses jusqu'à présent inédits, des conclusions presque toujours justes. Et, si nous ajoutons que c'est sur les classes rurales du XVIIIe siècle une des rares études que nous possédions, on verra plus clairement de quelle importance elle est pour les historiens sociologues. — PH. SAGNAC.

F. UZUREAU. **Tableau de la province d'Anjou (1762-1766)**, manuscrit publié dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. In-8, 176 p. Angers, Imp. Siraudeau, 1901.

C'est un document très important que celui que M. U. a publié en 1898 dans une revue d'Angers et qu'il a fait tirer à part, pour le porter plus sûrement, sans doute, à la connaissance des historiens. Ce mémoire n'est, d'ailleurs, pas isolé ; il forme un numéro de toute une série de mémoires qu'il serait fort intéressant de réunir dans une même publication ; on verrait ainsi l'état successif de la généralité de Tours, dont l'Anjou faisait partie avec le Maine, depuis l'époque de Colbert jusqu'à la Révolution, et même au delà, grâce aux statistiques des préfets du Consulat. Nous allons donc ici, grâce surtout à M. U. et aussi au recueil de M. de Boislisle (*Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants (1683-1715)*, 3 vol. in-4), donner la liste des principaux documents connus sur l'état de la généralité de Tours. Les voici, par ordre chronologique : 1° Rapport de Charles Colbert de Croissy sur l'état de la généralité de Tours, 1664 (publié dans les *Archives d'Anjou*, t. Ier) ; 2° Rapport de M. de Nointel sur l'état des élections, 1685 (Boislisle, I, n° 184) ; 3° Rapport de Nointel sur l'état des élections (Boislisle, I, n° 417) ; 4° Rapport de Nointel sur l'état de la généralité de Tours, 1688 (Arch. des Aff. étrang., fonds français, n° 1750) ; 5° Mémoire de Hue de Miromesnil (1697), dans la *Collection manuscrite* des Arch. nat., de la Bibl. Nat. (publié dans les *Archives d'Anjou*, t. Ier) ; 6° « Tableau de la généralité de Tours depuis 1762 jusques et y compris 1766 », manuscrit in-folio de 1055 pages aux Archives départementales, à

Tours (C, 336), à la bibliothèque de Tours (n° 1212) et à celle de Chateaugontier (n° 11). Ce tableau a été publié, pour la partie relative à la Touraine, en 1862 (Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre et-Loire), pour celle qui concerne l'Anjou par la présente publication de M. U., 1898. La partie relative au Maine reste inédite; 7° Mémoire de Harvoin, receveur général des finances, sur la généralité de Tours, 1783 (publié d'après le manusc. des Arch. nat. dans les *Archives d'Anjou*, tome II). — Peut-être y a-t-il encore d'autres mémoires qui se placeraient entre celui de 1697 et celui de 1762; car des enquêtes furent demandées par le Gouvernement; M. U. ne les connaît pas. En tout cas, avec les documents signalés plus haut, nous avons les éléments essentiels de l'histoire d'une généralité depuis Colbert jusqu'à la Révolution. Le mémoire de 1762-66 sur l'Anjou est très intéressant, surtout en ce qui concerne le dénombrement de la population (ici M. U. résume, ne donne que les résultats généraux, p. 11), et dans toute la partie relative à l'agriculture (vignobles, etc.) et à l'industrie (serges, toiles de Cholet, toiles peintes, etc.) M. U. reproduit le manuscrit, sans aucune note; et c'est, sans doute, parce qu'il n'a pas voulu faire un travail critique, mais simplement une réimpression, que dans son introduction il ne cite pas les historiens qui ont déjà étudié la généralité de Tours et utilisé ce manuscrit, comme M. Dumas (*La généralité de Tours au XVIIIe siècle sous l'administration de l'intendant de Cluzel, 1766-1783*. In-8, 1894). — Ph. Sagnac.

T. Cerfbeer. **Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789.** Paris, Plon, 1902. In-12, xiv-278 p.

Je ne pense pas que ce soit un livre d'histoire que M. C. ait voulu présenter au public, quoiqu'en dise son titre suggestif; sinon, il s'est étrangement mépris, car il ne nous donne que des réflexions personnelles, à propos des grands faits sociaux et intellectuels — ou qu'il dénomme tels — du xixe siècle, réflexions suggérées par les notes qu'a laissées à sa famille l'économiste Baudrillart[1]. On sait le peu d'originalité d'esprit de ce dernier, dont jadis A. Réville fit la pénétrante critique[2]; le livre nouveau où sa pensée posthume s'inscrit n'ajoutera certes rien à la médiocre renommée du professeur disparu, à moins qu'il ne faille attribuer uniquement à M. C. les défauts et le peu d'intérêt de pages, où la piété d'une collaboration d'un nouveau genre n'a point daigné de distingner ce qui

1. Mort en 1892.
2. *Revue Internationale de Sociologie*, février 1894.

était à l'un et ce qui était à l'autre. — « Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789 ? » Point du tout, et il faudrait bien plutôt dire : « Essai sur la philosophie personnelle de M. C. », c'est-à-dire d'un homme qui sait écrire, qui peut penser, et qui a le souci d'envelopper ses récriminations un peu ressassées et ses prophéties un peu défraîchies dans le voile, trop souvent pénétrable, d'une verbeuse idéologie. Or la personnalité de M. C. est d'importance trop privée pour qu'il puisse croire que son œuvre doive agir sur les destinées de la France contemporaine, ou qu'elle soit considérée comme la manifestation d'un état d'esprit collectif. Le livre, dès lors, ne rentre pour ainsi dire pas dans le cadre d'une revue scientique [1]. C'est à peine si M. C. a consacré à l'œuvre de la Troisième République (p. 91 sqq.) quelques pages qui sont bien ce qu'il y a de plus étrange et, faut-il le dire ? de plus amusant dans ce livre sérieux. Que nous importe maintenant que M. C. fasse le procès du positivisme (pp. 142-180), et après M. Faguet — moins brillamment, il est vrai, quoiqu'aussi spécieusement — refasse celui des idées égalitaires de la Révolution, qui, comme chacun sait, devaient fatalement aboutir au socialisme ! Pour juger l'œuvre de la Révolution, M. C. a trouvé dans la critique de Renan et de Taine le moyen de l'aborder sans illusion : c'est dans son livre seul que nous avons perdu les illusions que la lecture du titre avait fait naître en nous. — Georges BOURGIN.

E. MARTIN SAINT-LÉON. **Le Compagnonnage : son histoire, ses coutumes, ses règlements, ses rites.** Paris, Colin, 1901. In-12, XXVIII-374 p.

Les seuls moyens d'une étude sur le Compagnonnage avaient été jusqu'à ce jour le livre de Perdiguier [2], et l'Introduction de l'Office du Travail à son enquête sur les Associations professionnelles ouvrières [3]. M. M. S.-L. a pensé que le moment était venu d'écrire une histoire du Compagnonnage : moment unique, en effet, où la ruine à peu près accomplie de ces vieux groupements permet leur étude « impartiale », où, d'autre part, la survivance de quelques rares Compagnons permet de recueillir encore et de fixer quelques souvenirs. M. M. S.-L. a épuisé, croyons-nous, toute la littérature compagnonnique : il a eu entre les mains d'assez nombreux documents d'Archives, en particulier pour la

1. La seule référence donnée en dehors de l'indication d'un livre de M. Fouillée est d'articles du *Figaro* (p. 62).

2. *Le livre du Compagnonnage*, par Agricol Perdiguier, 3e édit. 2 vol. Paris (chez Perdiguier), 1857.

3. Imprimerie nationale, 1899 in-4. — Pourquoi M. M. S.-L. intitule-t-il ce volume : *Les Associations professionnelles ouvrières à Paris* (p. XI).

période du Consulat et de l'Empire [1], puis quelques pièces curieuses, venant des sociétés : une enquête de trois années a complété enfin cette documentation.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° Le compagnonnage, des origines à la Révolution, 2° de la Révolution à nos jours, 3° l'étude des rites, des mœurs et des coutumes, 4° l'état actuel du Compagnonnage.

Première partie : *Des origines à 1789*. — M. M. S.-L. raconte d'abord d'une manière agréable les trois légendes de Salomon, de Maître Jacques, du Père Soubise. Nous ne savons dans quelle mesure il aurait pu faire un effort d'exégèse compagnonnique qu'il n'a point fait, mais son histoire des origines du Compagnonnage est à notre sens, la partie la plus faible de son étude. Après avoir repris le texte de l'abbé Grandidier [2], sur l'origine de la maçonnerie, après l'avoir appuyé de quelques autres sur les confréries formées autour des cathédrales, il n'a point cherché à montrer (ce qui était l'essentiel), comment le Compagnonnage du xve siècle, au moment où il se constituait en face des Corporations de plus en plus fermées, a repris et modifié, sans doute, l'organisation-type de la Confrérie. — A l'aide du livre de M. Hauser [3], surtout, l'étude du xvie siècle est assez bonne. — Et nous arrivons à la fameuse condamnation en Sorbonne, de 1655, dont M. Levasseur avait déjà signalé l'importance. M. M. S.-L. l'analyse bien, mais il sera indispensable qu'un jour ou l'autre, un auteur, plus instruit des sciences religieuses, recherche, s'il est possible, le sens et l'origine de ces rites. Cette étude précise des formules est, croyons-nous, le seul moyen d'une étude scientifique de l'institution. — Cette partie se termine par une description du vieux Compagnonnage, très nouveau par sa précision, fait avec de nombreux documents tirés des Archives départementales, et qui montre bien comment la police d'Ancien régime fut la première à considérer l'ouvrier comme un ennemi-né de la société.

Deuxième partie : *De la Révolution à nos jours*. — M. M. S.-L. indique bien tout d'abord comment la loi du 14 juin 1791 fut une loi de circonstance, déterminée par toute une agitation ouvrière qui troubla Paris, en mai et juin 91 ; mais il ne s'ensuit pas que les paroles de Le Chapelier sur la liberté des conventions aient été hypocrites (p. 75), et il reste vrai que la crainte d'une reconstitution des jurandes hanta toujours les Constituants [4]. Les Compagnonnages semblent morts pendant la Révo-

1. Citons spécialement le carton F7/4236 anx Archives nationales.
2. Essai historique et topographique sur l'Église cathédrale de Strasbourg, 1752.
3. *Ouvriers du temps passé*. Paris, Alcan, 1898.
4. Cf. *Office du Travail, Assoc. prof.*, tome Ier p. 11.

lution : par prudence contre la tyrannie jacobine, dit M. M. S.-L. [1], peut-être tout simplement, parce qu'étant des associations de travailleurs, ils ne pouvaient être actifs dans un temps de stagnation industrielle. Et c'est pour la même raison que ces « coteries » renaquirent sous le Consulat. M. M. S.-L. a bien marqué la politique incertaine du Premier Consul à leur égard. Les bureaux de placement furent créés, surtout pour empêcher le placement traditionnel par le rouleur : puis, les compagnonnages subsistant, les autorités préfectorales se montrèrent plutôt tolérantes ; mais elles gardaient toujours et léguaient aux gouvernements à venir l'arme du Code pénal, les articles 291 et 415 contre les associations de plus de 20 personnes, ou contre les coalitions.

Sous la Restauration, le Compagnonnage est puissant ; il est, en face de la grande industrie qui se développe, la seule organisation ouvrière. Mais la décadence ne tarde point. Elle est en effet bien antérieure à 1848. M. M. S.-L. a repris les causes connues de cette décadence : il a parlé de l'intolérance des devoirs, du ridicule des coutumes surannées, de l'invention des chemins de fer, et il a insisté avec raison sur l'évolution industrielle, sur les conditions nouvelles où se trouvaient les groupements ouvriers. Il n'a point suffisamment marqué, à notre gré, comment le Compagnonnage, tout imprégné encore de l'esprit corporatif de l'ancien régime, ne pouvait point satisfaire quelques aspirations nouvelles du prolétariat.

De là deux conséquences : 1° M. M. S.-L. n'a point compris tout le sens de la tentative de Perdiguier. Ce n'étaient point seulement les bourgeois qui s'étonnaient ou s'indignaient des rites des compagnons, mais une grande partie des ouvriers eux-mêmes. Il importait donc de montrer comment la tentative de Perdiguier avait été préparée par tout un mouvement d'idées populaires. Qu'on lise les journaux lyonnais, l'*Echo de la Fabrique* ou l'*Echo des Travailleurs*, de 1831 à 1834, on comprendra de quels sentiments nouveaux la réforme de Perdiguier procédait. La conscience d'une classe ouvrière, d'un prolétariat opposé à la bourgeoisie, remplaçait lentement le vieil esprit corporatif, et compagnonnique [2]. Perdiguier tenta de répondre à ces sentiments nou-

1. Nous recommandons au lecteur une note savoureuse de M. M. S.-L. (p. 77) où il est démontré qu'il y eut, sans doute, fort peu de compagnons Jacobins, parce que les compagnons étaient des gens rangés, sérieux, et les Jacobins (Cf. Taine) des endettés ou des ivrognes.

2. Citons, entre vingt exemples, cette fin de l'Adresse des ouvriers en soie aux ouvriers tailleurs de pierre, aidés par eux dans leurs procès : « Le temps n'est plus où nos industries se poursuivaient d'injures et de violences mutuelles ; nous avons enfin reconnu que nos intérêts sont les mêmes, que loin de nous haïr, nous devons nous aider, et qu'un esprit de

veaux. L'analyse de ses idées, que tente M. M. S.-L., nous semble bien insuffisante. — 2° Il y a, d'autre part, une grave lacune dans toute son histoire du Compagnonnage sous la monarchie de juillet. L'auteur tient à montrer que l'ancien Compagnonnage satisfit pendant longtemps aux sentiments de fraternité ouvrière. Pourquoi alors, au moment où d'autres modes de groupements se substituaient aux vieilles sociétés, n'a-t-il point tenté de dire ce que ces groupements nouveaux empruntaient à l'organisation ancienne? Il faudrait là toute une délicate étude de l'organisation mutuelliste : elle manque et le mouvement syndicaliste, dont la conclusion nous dit la grandeur, semble né d'hier, en 84.

Par contre, l'étude des différents schismes, puis des tentatives d'Union, en 1848, est intéressante. Et, M. M. S.-L. poursuit au jour le jour, ingénieusement, l'histoire de la décadence : à l'aide des rapports des Expositions successives, qui marquaient avec précision, les progrès du machinisme, il a pu marquer parallèlement le recul du Compagnonnage. Et cela est de bonne méthode.

Quatrième partie. — *Le Compagnonnage en 1901* est une bonne enquête, documentée et un peu indigeste, à la manière de M. de Seilhac. Elle réforme sur quelques points les résultats obtenus par l'Office du Travail. Toutefois, les chiffres de 8 à 10.000 compagnons actifs, et de 20 à 25.000 membres pour l'ensemble du compagnonnage (compagnons anciens compris) nous paraissent un peu forts (p. 322).

C'est dans la troisième partie enfin que M. M. S.-L. a tenté de rassembler tout ce qu'il avait pu recueillir (et il a recueilli beaucoup) sur les rites et les coutumes. Son tableau est amusant, parce qu'il est très précis. Mais c'est ici surtout que nous regrettons qu'il se soit borné à une simple description. Aux pages 218-223, il a fait de curieux rapprochements entre la maçonnerie et le compagnonnage. Il n'a pas vu qu'il y avait là toute une méthode. En datant les documents, en rapprochant les formules, peut-être, en effet, arriverait-on à soupçonner toutes les transformations intimes de l'institution, toutes les influences qu'elle a subies aux divers moments de son histoire, et par suite à la mieux comprendre. Mais l'horreur de M. M. S.-L. pour de certaines idées l'a détourné sans doute de cette méthode.

Nous avons tenté de dire ce qu'on peut trouver dans ce livre : il est utile. Malheureusement, il est mal fait. Mal composé d'abord :

---

confraternité doit nous unir tous... Puisse votre exemple amener enfin l'oubli de toute funestre rivalité, puissent toutes les professions se donner la main. » (*Echo de la Fabrique*, 21 avril 1833.)

M. M. S.-L. fait après chaque période, un portrait des rites et des coutumes, d'après les documents datant de cette période; le tableau, ainsi, est précis, mais le lecteur saisit mal les transformations : le style seul des policiers informateurs semble avoir changé. — En second lieu, l'auteur est visiblement embarrassé de ses documents : il en ignore parfois la valeur, parfois aussi il la surfait. L'ordre à tous hôteliers d'Avallon de déclarer les voyageurs descendus chez eux, n'indique pas une méfiance particulière pour les Pères et les Mères (p. 50). Cf. encore pp. 37 et 72. — M. M. S.-L. cède au défaut peu excusable de trouver partout du Compagnonnage, et cela le conduit à des assertions tout à fait erronées, sur le mouvement gréviste de 1833, par exemple (p. 6). — Enfin et surtout, ce n'est pas uniquement une étude d'histoire qu'il a publiée, c'est encore une profession de foi, en un style souvent pompeux. Chacun de ses lecteurs saura qu'il a la plus vive admiration pour la liturgie cathotique, qu'il n'aime point les francs-maçons, dont le matérialisme grossier envahit le siècle. Chacun saura son amour « pour cette patrie française dont la pure et belle image plane toujours, intangible et immaculée, au-dessus des pires désordres et des plus infamantes orgies, comme l'étoile qui, au milieu de la tempête, guide encore le navigateur » (p. 117). Chacun saura enfin par sa longue conclusion, plus intéressante peut-être, mais tout aussi déplacée, qu'il est le partisan d'un syndicalisme keuférien, fortement pénétré de catholicisme. Le malheur est que cette philosophie suggère parfois à son auteur des jugements hasardés ou tout à fait faux. Telle, par exemple, cette thèse que la valeur morale du Compagnonnage est due à une survivance de catholicisme (p. 336), tels aussi les portraits que M. M. S.-L. fait des ouvriers d'aujourd'hui, en face d'idylliques compagnons. La réalité fut autre; notre auteur avait cependant tout ce qu'il fallait pour le prouver. — Albert THOMAS.

HISTOIRE DE L'ART

Lady DILKE. **French furniture and decoration in the XVIIIth century.** London, G. Bell and Sons, 1901. In-8, xx-260 p. (71 pl.).

Lady D. poursuit avec une régularité et une rapidité dont les amateurs de beaux livres doivent lui savoir gré, la publication de ses études sur l'art français au XVIIIe siècle. Après les *French Painters* (1899), et les *French Architects and Sculptors* (1900), voici *French Furniture and Deco-*

ration ; et si, comme nous l'espérons, le volume annoncé sur les *Draughtsmen and Engravers* voit bientôt le jour, ce sera à une étrangère que reviendra l'honneur d'avoir, pour la première fois, tracé un tableau presque complet de l'art français durant le siècle où il a été le plus charmant.

La première moitié du livre qui vient de paraître traite de la décoration des appartements, de leur ornementation fixe. Laissant de côté, et avec raison, un grand nombre d'ensembles secondaires qui subsistent encore, mais sur lesquels on manque de renseignements précis, lady D. s'est arrêtée seulement à certaines œuvres caractéristiques, et à quelques artistes bien connus ; pour Robert de Cotte elle a choisi le Salon d'Hercule à Versailles et la Galerie Dorée de la Banque de France ; pour Boffrand, la Chancellerie d'Orléans, l'Hôtel de Soubise et l'Arsenal. Un chapitre plus long est consacré à Nicolas Pineau, l'un des créateurs du style rocaille, auteur des boiseries de l'Élysée. Viennent ensuite Jacques Verberckt et Antoine Rousseau, dont les travaux à Versailles — mis en lumière par les savantes recherches de M. de Nolhac — comptent parmi les plus remarquables du temps. Poursuivant l'histoire de la famille Rousseau, lady D. étudie les œuvres de Rousseau de la Rottière, qui a orné de charmantes peintures décoratives les palais de Fontainebleau et de Compiègne, et le boudoir de l'Hôtel de Sérilly, actuellement au Musée de South-Kensington. Dans ces œuvres d'une technique si raffinée s'épanouit le « style antique », dont il faut chercher l'origine, au moins en partie, dans l'influence de Mme de Pompadour et de J. D. Dugourc. A propos de ces boiseries peintes, l'auteur, revenant un peu en arrière, parle de celles qui les avaient précédées, notamment des chinoiseries et des singeries de Watteau et de Christophe Huet.

Passant alors aux objets mobiliers, lady D. retrace sommairement l'histoire de la tapisserie, surtout aux Gobelins, sous les directions d'Oudry et de Boucher, puis celle du fer et du bronze, avec Jean Lamour et les Caffieri. Les derniers chapitres, qui ne pouvaient que résumer les excellents livres de M. de Champeaux et de M. Émile Molinier, sont consacrés exclusivement aux meubles et aux bronzes dorés qui les décorent, en passant d'André-Charles Boulle et de Cressent à Oeben, Riesener, Carlin, Leleu, et à Gouthière et Thomire. Ceux des ébénistes étrangers établis à Paris qui ont conservé davantage le style de leur pays d'origine, Beneman, Weisweiler, Schwerdfeger, Röntgen, font l'objet d'un chapitre spécial. Après une étude sur le vernis Martin, vient un utile appendice dans lequel figurent des documents empruntés à diverses publications.

Muni de références exactes et accompagné de nombreuses figures, ce livre sera très utile aux travailleurs. Les illustrations, bien choisies, prouvent une fois de plus que l'auteur connaît les collections particulières non moins bien que les grands musées; et ses notes abondantes montrent qu'elle a lu tous les travaux importants publiés en France. De graves défauts empêcheront malheureusement ce beau volume (comme ceux qui l'ont précédé), de rendre autant de services qu'on aurait été en droit de l'espérer : il manque de méthode et est très incomplet. Il ne constitue pas véritablement une histoire « de la décoration et de l'ameublement » (ou « de l'ameublement et de la décoration », car le titre de la couverture n'est point identique à celui du frontispice) : c'est un recueil d'études savantes, écrites par un érudit qui a insisté sur certains points qui l'intéressaient davantage, sans s'astreindre, malgré un titre très général, à produire un ouvrage complet et bien composé. Plusieurs paragraphes et chapitres devraient être intervertis, l'ordre logique ou chronologique n'ayant pas été observé. D'autre part, certains artistes ou certaines séries ont été presque négligés, tandis que d'autres ont été examinés en grand détail, ce qui achève de donner l'impression d'un travail tronqué ou hâtif. En réalité, ce livre paraîtrait destiné à des lecteurs très avertis, qui sauraient ce que l'auteur a omis de leur dire; or ce n'est pas à un cercle aussi restreint que veut s'adresser lady D., à qui nous serions tentés de rappeler le spirituel conseil de J. Russel Lowell sur la manière dont les savants doivent traiter le public : « take it for granted that they know, but talk to them as if they didn't ».

A côté de ces défauts d'ordre général, nous devons signaler quelques erreurs de détail. A propos du Salon d'Hercule à Versailles (p. 4 et 43), lady D. mentionne les deux toiles de Paul Véronèse qu'on y voyait autrefois, mais commet une étrange confusion ; elle dit que le plus grand de ces tableaux, « appelé jadis *le Christ chez Simon le Pharisien*....., n'est autre bien entendu que les *Noces de Cana* » ; or, ce sont là deux peintures distinctes, qui se font actuellement pendant dans le Salon Carré au Louvre; et les *Noces de Cana* n'auraient pas pu figurer à Versailles sous Louis XV, vu qu'elles ne furent apportées en France qu'en 1797, par les commissaires de l'armée de Bonaparte, qui les prirent au couvent de Saint-Georges-Majeur à Venise. — Au sujet des cadres de ces mêmes tableaux et aussi des portes du Salon d'Hercule (p. 4 et 43), il nous semble impossible de distinguer la part de Verberckt de celle qui revient à Vassé, car tous deux ont suivi très exactement les indications de Robert de Cotte, qui a dirigé toute cette décoration. — Les boiseries de la Bibliothèque Royale (p. 21) n'ont pas été toutes recueillies par le

baron James de Rothschild ; il en existe quelques beaux fragments dans la collection de M. Émile Peyre. — Au lieu de « in partibus infidelibus » (p. 26), il faut lire sans doute « in partibus infidelium ». — On ignore en effet la date exacte où Verberckt arriva à Paris (p. 39) ; mais on sait qu'il s'y trouvait dès 1729, car il y épousa, le 10 juin de cette année, Marie Delatre. — L'architecte de Louis-Philippe (p. 42) se nommait Nepveu, et non Le Nepveu. — Nous regrettons que l'auteur n'ait pas mentionné les travaux de Verberckt à Bordeaux, à Fontainebleau, à Compiègne, à Bellevue, à Saint-Hubert, à l'Ermitage, etc., travaux qui sont connus d'après les anciens Guides et grâce aux documents publiés par Courajod, et par MM. Marionneau, Maillard, et Fennebresque. — Antoine Rousseau n'a pas pu sculpter en 1788 les boiseries de la garde-robe de Louis XVI à Versailles (p. 53) ; nous avons trouvé aux Archives Nationales des documents prouvant qu'il mourut en 1782 ; ces jolis panneaux ont été exécutés par ses fils. — Au lieu de « de Pauge » (p. 60, 61, 254), lire « de Pange ». — La frise du Cabinet des chiens à Versailles (p. 76) ne rappelle aucunement le style de Cauvet, qui, né en 1731, ne pourrait guère avoir inspiré l'auteur d'une décoration qui doit dater de 1738, d'après les documents publiés par M. de Nolhac, et qui est du style rocaille le plus caractéristique. — Le « Petit Cabinet » de Marie-Antoinette à Versailles, dont il est fait mention, p. 79, est plus connu sous le nom de « Méridienne » de la reine. — La plus récente des tapisseries d'après Charles Coypel conservées à Berlin (p. 103), date de 1778, et non de 1776, d'après le grand *Catalogue* publié par M. Seidel. — Quand il s'agit de familles qui ont compté parmi leurs membres plusieurs artistes (p. 104-108, et pl.) il faudrait avoir soin de citer toujours les prénoms. — Le portrait du Dauphin signalé p. 132, est de Natoire, et non de Nattier. — Une paire de flambeaux par Martincourt, analogue à celle de la collection Wallace (Pl. p. 140 et texte p. 180), fait actuellement partie de la collection de M. Guillou, au Boucau. A propos de cet objet, notons ici combien il est regrettable que Lady D. ait omis tout renvoi du texte aux planches ; cette négligence est d'autant plus fâcheuse que parfois les illustrations sont placées trente ou quarante pages avant ou après les passages qui s'y rapportent. Les légendes de certaines planches sont aussi très insuffisantes (Pl. p. 162). — Nous avons été surpris en trouvant, à propos de la marque du C accompagné d'une fleur de lis (p. 160), un long passage de *Monsieur Bergeret à Paris* ; nous admirons beaucoup M. Anatole France, mais nous ne croyons pas qu'il faille le compter parmi les archéologues, et le citer dans un ouvrage scientifique. Lady D. aime d'ailleurs un peu trop à citer des romanciers, car

elle n'a pas craint de faire gravement allusion au *Vicomte de Bragelonne* par Alexandre Dumas père (p. 122). — Peut-être lui reprocherions-nous aussi de reproduire des lettres personnelles on de signaler des détails (p. 36; p. 80, n. 5; p. 84-85) qui offrent peu d'intérêt pour le lecteur. — On est de même parfois étonné de certains rapprochements ou de certaines phrases un peu prétentieuses (p. 70, 81, 100), qui s'accordent mal avec le style général de l'ouvrage. — Pourquoi Gouthière (p. 179) n'aurait-il jamais travaillé ni pour les ébénistes ni pour la Cour? — La maison habitée par Gouthière (p. 184) a été récemment identifiée par M. Vial, qui a découvert des documents importants concernant la faillite du célèbre ciseleur (*Correspondance historique et archéologique*, avril-mai 1901). — A propos (p. 187) du cartonnier de Sanssouci, (qui n'est point en bois de cèdre), nous constatons de nouveau que lady D. semble ignorer l'excellent « Catalogue des œuvres d'art françaises du XVIIIe siècle appartenant à S. M. l'Empereur d'Allemagne », que M. Seidel a publié en 1900.

Les imperfections que nous venons de signaler dans ce volume ne doivent cependant pas faire oublier son importance et son utilité. Toute la partie consacrée à la Décoration présente même un intérêt particulier, car on y trouve réunis, pour la première fois, des documents et des œuvres qui n'avaient encore fait l'objet d'aucune étude d'ensemble. — Jean-J. MARQUET DE VASSELOT.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1902.

15 Janvier. — Ch. de Grandmaison. *Origine et étymologie françaises du mot « huguenot »*. [Dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 29 juin 1901, M. Ch. de G. prouve, à l'aide de textes antérieurs à la Réforme, l'origine française du mot « huguenot » : *Huguenot* et son féminin *Huguenote* sont des dérivés de *Hugues* qui en comptait plusieurs, et ont été employés à Tours et en Touraine près de deux siècles avant la Réforme ainsi que l'établissent les listes de la confrérie de Saint-Gatien de Tours, citées par M. Ch. de G. Il fut appliqué aux premiers réformés tourangeaux sans doute parce que l'un d'eux portait ce nom. Depuis que la lecture a été faite, M. Ch. de G. a trouvé des textes qui démontrent que le nom de *Huguenot* n'était pas spécial à la Touraine.] — A. Lefranc. *Un nouvean registre de la Faculté de théologie de Paris au XIVe siècle*. [Il s'agit du registre acquis avec d'autres manuscrits, à la vente de lord Ashburnham, et coté dès à présent : nouv. acq. lat. 1826. Son titre est : *Primus liber registri Facultatis theologie scole Parisiensis in materia fidei et morum, incipiens ab anno Domini 1384*... Il se place donc avant le ms. lat. 3381 B. qui contient les jugements de la Faculté de 1525 à 1531. Il renferme, à partir de 1450, les sentences reproduites par d'Argentré qu'il permet ainsi de contrôler. Il y a cependant à relever les notes marginales.] — A. Atzer. *Listes des pasteurs de Bernis (Gard) (1561-1900)*. — C. Bruston. *Un portrait inédit du professeur Antoine Garrissolles (1650) et le tri-centenaire de l'Académie de Montauban*. [Le portrait reproduit se trouve dans une collection particulière à Montauban.] — H. Lehr. *Une agression singulière (1688)*. [Il s'agit d'un certain Lamber, que M. L. suppose être protestant et qui aurait été assailli par les consuls de Ribelon en Bazadois et dépouillé par eux de ses biens.] — F. de Schickler. *Jean Véron le réformateur anglo-français*. [Relevé des erreurs qui courent sur Jean Véron et que M. F. de S. rectifie à l'aide de documents nouveaux.] — A. Réville. *Un économe infidèle*. [G. H. Ten Berge, ancien receveur de la province de Groningue, quitte son pays après avoir détourné les fonds de l'État ; il se réfugie en France, en 1686, s'y fait catholique ; il reçoit une pension de Louis XIV, ce qui permet de supposer qu'il joua le rôle d'espion des réfugiés.] — H. Dannreuther. *Un monogramme symbolique huguenot. La « Fermesse »*. [M. D. cite plusieurs exemples d'emploi par des huguenots, sur des reliures, sur des jetons, dans la décoration des maisons, de l'S barré signifiant *fermesse* (fermeté) et devenu un signe secret.]

15 Février. = F. Kuhn. *La vie intérieure du Protestantisme sous le Premier Empire*. [Après la Révolution, le protestantisme se reconstitue : on forme des

pasteurs, on bâtit des temples, on rétablit le culte public. Au point de vue de la doctrine, le *socinianisme* avait pénétré de Genève en France et s'était propagé; il y avait cependant quelques *quakers* dans le midi, des *mystiques* en Alsace et dans le pays de Montbéliard.] — H. PATRY. *Un arrêt du Parlement de Guyenne contre Bernard Palissy et les premiers fidèles des églises de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély (1558)*. [L'arrêt cité renseigne sur les débuts de la Réforme en Saintonge, confirme le rôle important joué par Bernard Palissy dans l'organisation de l'église de Saintes, et indique la date des premières poursuites dirigées contre lui et qui étaient encore ignorées; il indique, en outre, que les artisans furent les premiers à se grouper avec l'approbation tacite des magistrats royaux ou municipaux; il montre également l'attitude d'abord bienveillante du clergé catholique.] — CH. SESSAN. *Auto-biographie de Jeanne Céard de Vassy (1666-1668)*. [Notes sur une famille protestante de 1666 à 1668 relevées sur les derniers feuillets d'un psautier.] — DE RICHEMOND. *La liberté de conscience dans la marine à partir de 1685, d'après les Archives navales de Rochefort*. [Documents cités qui montrent les enquêtes faites sur les officiers de marine protestants; le Roi paie les dettes des nouveaux convertis et leur donne de l'avancement, tandis qu'il interdit leurs fonctions aux récalcitrants.] — N. WEISS. *Cimetières protestants parisiens. I. Le cimetière Saint-Marcel ou des Poules (1685-1717)*. [M. W. détermine à peu près l'emplacement de ce cimetière : vraisemblablement 11, rue Laromiguière, et 8, rue Amyot.]

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1902.

20 Janvier. = C. DE ROCHEMONTEIX. *L'attitude des Congrégations à Paris, en 1880*. [Fin en février. Récit de l'expulsion des Jésuites; détails sur le rôle du cardinal Lavigerie, avec le texte de la déclaration rédigée par lui pour être remise au gouvernement, dans laquelle les congrégations affirmaient que leur refus d'accomplir les formalités légales n'avait aucun caractère politique. Cette déclaration fut approuvée par M. de Freycinet, mais le Comité des religieux refusa de la ratifier (le texte en est donné *in extenso*). Alors fut rédigée, sous l'inspiration de la cour de Rome, la seconde déclaration, que tous les évêques n'approuvèrent pas, parce qu'elle était un premier pas vers l'accomplissement des formalités légales. En octobre et novembre, le ministère Ferry, constitué le 23 septembre, fait expulser les Congrégations parisiennes sauf sept.] — H. CHÉROT. *Le général Bertrand en 1813 et en 1814, d'après une correspondance inédite*. [Suite le 5 mars. Récit du rôle joué par la division commandée par Bertrand (4e corps) en Allemagne jusqu'en août 1873. Citations de lettres de Bertrand et de Luppé, son aide de camp, à Mme Bertrand, contenant des détails militaires. A suivre].

5 Février. = H. CHÉROT. *Bulletin d'histoire. L'exode des congrégations, des évêques et des prêtres sous la Révolution*. [Rend compte d'articles de l'abbé Surrel de Saint-Julien, parus en 1899 dans les *Annales de Saint-Louis des Français* et racontant, d'après une relation ms. conservée à Rome, à la Bib. Victor-Emmanuel, l'exode, en 1792, d'une congrégation de Charleville; d'articles publiés en 1899 par V. Pierre et l'abbé Sicard (Cf. Répertoire 99, nos 1944, 1947); enfin d'un article du *Weekly Register*, du 11 oct. 1901, sur l'abbé Goudemetz, qui séjourna en

Angleterre de 1791 à 1801.] *Le retour de Châteaubriand.* [D'ap. un article de P. de Vaissière, analysé ci-dessus p. 441.] *La réorganisation d'un diocèse.* [D'ap. l'article de l'abbé Torreilles, paru en 1898 dans la *Revue du Clergé français*, sur la réorganisation du diocèse de Carcassonne après le Concordat.] — H. Brémond. *La prédication de Saint-Vincent Ferrier.* [D'ap. l'ouvrage du P. Fages, 2e édit. en 1901.]

20 Février. = J. Massabuau. *La dette française et ses origines depuis le Directoire jusqu'à nos jours.* [Suite le 5 mars et à suivre. Pas de références.] — P. Dudon. *Essai impérial d'église nationale.* [Velléités de Napoléon, Consul et Empereur, d'en constituer une, exposées d'après des sources connues.]

20 Mars. = V. Delaporte. *Un chrétien homme de lettres et critique; d'après un ouvrage récent.* [Celui de E. Biré sur Alfred Nettement.] — P. Dudon. *Mieux que sous l'Empire. Les victimes de Messidor.* [Etablit, à propos d'un jugement récent du tribunal d'Albertville contre des Assomptionnistes, que le décret du 3 messidor an XII, prescrivant la dissolution des Congrégations, demeura totalement inexécuté, au moins jusqu'en 1809. Quelques citations de lettres de Fesch et de différents fonctionnaires et religieux, sans indication d'origine.]

La Grande Revue. 1902.

1er Février. = S. Cornut. *L'Académie de Calvin.* [Compte rendu analytique du livre récent de Ch. Borgeaud, analysé ci-dessus, p. 208.]

La Nouvelle Revue. 1902.

15 Janvier. = L.-F. Sauvage. *Le théâtre sous la Convention.* [L'auteur indique l'intensité de la production dramatique de 1792 à 1795. Les pièces écrites pendant cette période, dont il cite et analyse un certain nombre, valent surtout comme reflets de l'opinion publique et comme effets des événements de la Révolution; il faut y chercher le « commentaire d'une époque ».]

1er Février. = L. Desternes et G. Galland. *Trois procès de Paul-Louis Courier (1818-1819).* [De ces trois procès, deux intéressent directement Courier; ils ont pour origine des contestations au sujet de la forêt de Larçay, dont Courier était propriétaire; l'autre ne le touche qu'indirectement : il s'agit d'une contravention dressée à son garde chasse. Courier fit de ces minces incidents des affaires d'État, en saisit le public, les ministres; dans la conduite qu'il tient alors, apparaît « le trait dominant de son caractère : l'égoïsme ». Son art de pamphlétaire a été plus d'une fois d'aussi médiocre inspiration.] — E. Gachot. *Le général Hugo (Documents inédits).* [Reproduit ses états de services, et différentes pièces des Arch. de la Guerre concernant sa situation sous le Consulat. Étudie ensuite son rôle, dans les « trois grands faits qui dominent sa vie » : 1° la bataille de Caldiero; un extrait de l'histoire manuscrite des *Campagnes du Mal Masséna*, par le Gal Pelet (appartt au prince d'Essling) prouve qu'Hugo s'y conduisit bravement; 2° la prise de Fra Diavolo, chef de partisans, qui tint la campagne dans le royaume de Naples pendant une partie de l'année 1806; c'est à tort qu'Hugo se vante d'avoir contribué à sa capture; il essaya simplement, par ordre, d'obtenir de lui des révélations dans sa prison; 3° la défense de Thionville; un rapport de la municipalité, du 7 fév. 1815, montre qu'il la dirigea convenablement.]

15 Février. = FILLIOL. *Escholiers et étudiants*. [Article de vulgarisation.]

1er mars. = PH. AUDEBRAND. *Pages d'histoire contemporaine. Un des précurseurs de la République*. [Fin le 15 mars. Il s'agit de Michel (de Bourges), né en 1797, mort en 1853.] — P. QUENTIN-BAUCHART. *Silhouettes de 1848. Marc Caussidière, préfet de police*. [D'après les sources imprimées. Détails sur les divisions des républicains en 1848. Caussidière dut s'exiler après les journées de juin, revint en France en 1859, et mourut en 1861.]

La Quinzaine. 1902.

16 Janvier. =. D. MEUNIER. *La mort de Toussaint-Louverture, d'après des documents inédits*. [Établit que Toussaint-Louverture succomba à la tuberculose, et qu'il est impossible de prouver que Bonaparte voulut le faire périr. Les documents utilisés, notamment le procès-verbal d'autopsie, sont extraits d'une collection formée par un notaire de Pontarlier, Thiébaud, † 1854. L'auteur fait (p. 198) au sujet du principal de ces documents, le « Récit d'un contemporain anonyme », dont la valeur lui semble prouvée par l'anonymat même, un raisonnement inacceptable.] — G. DOMERGUE. *Proudhon et le féminisme*. [Citations assez nombreuses.]

1er Février. = Abbé L. FOLLIOLEY. *La loi de 1850*. [Suite.] *Le rapport Beugnot. La petite loi*. [Étudie la période des travaux préparatoires de la loi, pendant l'année 1849, et fournit des renseignements sur les rapports de Mgr Parisis avec M. de Falloux. L'article se termine par une copieuse analyse du rapport Beugnot, et des détails sur la loi contre les instituteurs, votée le 11 janv. 1850. A suivre.]

16 Février. = V. GIRAUD. *Une légende de la vie de Pascal. L'accident du Pont de Neuilly*. [Cet accident, où Pascal aurait failli périr précipité dans la Seine par ses chevaux emportés, se serait produit le 8 nov. 1654 et aurait déterminé son entrée à Port-Royal. M. G. s'attache à démontrer, par une discussion de textes et de faits, que l'anecdote est controuvée.]

1er Mars. = H. WELSCHINGER. *Un supplément aux Pensées et Souvenirs de Bismarck*. [D'après la publication récente de Horst-Kohl, faite à Leipzig et Berlin, où se trouve le texte d'environ 140 lettres de Bismarck, « toutes dignes d'attention ».]

La Révolution française. 1902.

14 Février. = A. BLOSSIER. *Les cahiers du bailliage de Honfleur*. [Au-dessus de leur intérêt propre, les assemblées de paroisses placent celui de l'État. Les cahiers sont pleins de respect et d'amour pour Louis XVI, animés d'un vif désir de liberté et d'égalité, d'une grande modération dans l'expression de leurs doléances et témoignent d'une abnégation qui, malgré la nécessité des réformes, leur fait demander que les États généraux votent d'abord une constitution avant de s'appliquer à satisfaire les besoins du peuple.] — FRANÇOIS GALABERT. *Une chanson sur la fuite à Varennes*. [Provenant des papiers de Pierre Bosquet, bourgeois protestant de Montauban; elle exprime la désillusion éprouvée par les patriotes à l'égard de Louis XVI et le mépris profond dans lequel était tenue la reine.] — LÉON CAHEN. *Un fragment inédit de Condorcet*. [Intitulé « Mémoires sur les conseils qu'un zélé

républicain, devenu par hasard favori d'un monarque, doit lui donner pour qu'il établisse dans ses États le système de gouvernement le plus propre à le faire détrôner, lui et ses successeurs ». C'est probablement une œuvre de jeunesse, rédigée peut-être entre 1765 et 1770.] — *Les Archives nationales et la Bibliothèque nationale dans le rapport de M. Maurice Faure.* [Chapitres 48 à 52 du rapport de M. M. Faure sur le budget de l'Instruction publique : personnel et matériel des Archives et de la Bibliothèque.] — L. Lévy-Schneider. *Les habitants de la rive gauche du Rhin et la France sous le premier Empire.* [Efforts de Jeanbon Saint-André pour franciser le département du Mont-Tonnerre. A la place de l'administration compliquée et dispendieuse des souverains de l'ancien régime, la nouvelle administration, peu coûteuse, animée d'un esprit de sévère économie, se préoccupe de développer l'agriculture, encourage l'industrie, favorise le commerce par la multiplication des routes ; les études et surtout l'enseignement secondaire, sont l'objet des soins du nouveau régime.] — *Notes de lecture : I. La grande peur à Rive-de-Gier.* [D'après deux lettres des 28 et 29 juillet.] *II. Extraits de Guizot et de l'abbé Aude.* [L'état de l'instruction primaire sous l'ancien régime apprécié par Guizot ; l'œuvre de la Révolution appréciée par l'abbé Aude en 1821.] *III. L'origine des crayons Conté.* [L'emploi des crayons à l'École polytechnique signalé par le *Journal du Matin* du 5 floréal an IV.] *IV. Les dissensions religieuses à la Carneille (Orne) en 1791.* [D'après les délibérations de la municipalité de cette commune, des 23 et 24 août 1791.]

14 février. = Charles Schmidt. *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales.* [Indication détaillée des séries et cartons qui contiennent des documents pour l'histoire d'un département : assemblées provinciales, formation et topographie des départements, élections et votes populaires, esprit public, histoire administrative, économique, foncière, religieuse, judiciaire, militaire, instruction publique, jusqu'en 1851.] — L. Lévy-Schneider. *Les habitants de la rive gauche du Rhin et la France sous le Premier Empire* (Suite et fin). [Inutilité des efforts de Jeanbon pour franciser ses administrés ; dans la haute société, chez les habitants des villes, des campagnes, l'assimilation à la France rencontre peu de sympathie. Le mariage de Napoléon avec la fille de l'ancien empereur d'Allemagne semble devoir agir plus efficacement sur les populations pour les amener à la France ; mais les sacrifices que leur demande le gouvernement impérial dans sa lutte contre l'Autriche et les Allemands les aliène définitivement ; leurs sentiments allemands se réveillent de plus en plus à l'approche de l'invasion austro-allemande.] — Cl. Perroud. *Un projet de Brissot pour une association agricole.* [Programme d'une « Société agricole ou d'amis », projetée en 1790 par Roland, Brissot et plusieurs de leurs amis, qui auraient acheté un bien national à la campagne pour y vivre en commun.] — H. Zivy. *Notes de Rabaut Saint-Étienne sur les premières séances de la Convention.* [Récit sommaire des séances des 21 au 24 septembre 1792. Rabaut n'y mentionne pas le décret établissant la République ; il montre surtout sa crainte de la loi agraire.] — Ed. Poupé. *Une lettre de Barras.* [Du 2 février 1793, probablement adressée à la Société populaire de Toulon, contient des détails intéressants sur la situation politique de la France au commencement de 1793, sur les travaux et les intentions de la Convention.]

La Revue de Paris. 1902.

1er Février. = H. LAPAUZE. *Madame de Genlis et son fils adoptif Casimir Baecker.* [Musicien distingué, né vers 1790, à Berlin, et qui fut « premier harpiste du Roi de Prusse ». M. L. publie un certain nombre de documents qui sont sa propriété et qui nous renseignent : 1° sur la liaison de Casimir avec la tragédienne Duchesnois, dont il eut, en 1809, un fils auquel s'intéressa Mme de Genlis, qui devint militaire et mourut en Algérie en 1839 ; après Casimir, Anatole de Lawœstine, petit-fils de Mme de Genlis, fut l'amant de la Duchesnois ; il en eut également un fils, mort soldat, lui aussi, en 1850 ; 2° sur la très grande influence de Casimir sur Mme de Genlis, qui le maria en 1823, le combla de libéralités et le mit au premier rang dans son testament ; 3° sur la manière dont fut faite la publication des Mémoires de Mme de Genlis et sur différents opuscules et correspondances de la fin de sa vie ; 4° sur cette question si obscure de ses relations épistolaires avec Napoléon ; M. K. reproduit un brouillon de sa main intitulé « Sujet de notes pour l'Empereur » qui n'est pas le « bordereau d'une policière ». M. K. conclut que Mme de Genlis, avec ses défauts, eut un fond de bonté réelle].

1er Mars. = C. D'ARJUZON. *Le Comte et la Duchesse de Saint-Leu.* [Recherche pourquoi le roi Louis de Hollande et la reine Hortense, ayant pris le nom de la terre de Saint-Leu qui leur appartenait, l'ont accolé à deux titres différents : 1° le roi Louis prit le nom de comte de Saint-Leu en 1810, lorsque, ayant abdiqué et ayant quitté subrepticement la Hollande, il se réfugia à Tœplitz, en Bohême ; 2° en 1814, l'empereur Alexandre obtint de Louis XVIII qu'il assurât à la reine Hortense et à ses enfants la terre de Saint-Leu, érigée en duché ; la reine garda en exil, après 1825, le titre de Duchesse de Saint-Leu, malgré le reproche que lui en fit le roi Louis].

15 Mars. = VICte DE REISET. *La naissance du duc de Bordeaux.* [Fragment des *Souvenirs* du Victe. La Cour pendant les huit jours qui précèdent l'accouchement ; l'accouchement, vers 2 heures du matin, le 9 septembre 1820 ; l'émotion aux Tuileries et dans Paris ; allégresse générale et réjouissances publiques. A la fin, analyse d'un libelle venu d'Angleterre, où la réalité de l'accouchement est niée, non sans arguments spécieux, que Reiset, royaliste fervent, repousse avec indignation.]

— L. BATIFFOL. *Un magicien brûlé vif en 1825* [Analyse des interrogatoires subis en juin 1623 devant le présidial de Moulins, par Jean Michel, menuisier, qui, convaincu de sorcellerie, fut brûlé vif. M. B. n'indique pas où il a consulté les pièces du procès, qui fournissent de curieux renseignements sur les pratiques anciennes des sorciers.]

La Revue hebdomadaire 1902.

11 Janvier. = Dr CABANÈS. *La santé de Napoléon III au début de la guerre de 1870.* [Discute les « témoignages » de E. Ollivier, A. Duquet, P. de Cassagnac, P. et V. Margueritte, Dr Th. Auger. Conclut que « l'état de santé de l'empereur n'a eu aucune influence sur la marche des événements au début de la guerre de 1870. »] — *Journal du docteur Prosper Ménière (Mémoires anecdotiques sur les salons du Second Empire).* [Suite ; continué les 18, 25 janv., 1er, 8, 15 févr., 1er, 8,

15 mars et à suivre. De juillet 1854 à novembre 1855, événements de Paris et anecdotes variées sur M. de Rambuteau, le chancelier Pasquier, le Mal de Saint-Arnaud, Napoléon Ier, etc.]

18 Janvier. = L. BATIFFOL. *Le sérail du sultan au XVIIe siècle.* [D'après une lettre écrite en 1687 par Girardin, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople. 3 gravures.]

25 Janvier. = J. STEENS. *Le socialisme hier et aujourd'hui. Les hommes. Les différentes écoles. Les différents programmes.* [Exposé historique sommaire. L'auteur traite de l'état actuel sans parler des scissions récentes et sans prononcer le nom de Jaurès.] — R. D'ORIAC *Les journaux avant le journalisme.* [D'après les travaux de Leclerc, Hatin, Hauser.]

1er Février. = Gal BOURELLY. *Les cahiers du capitaine Jobit.* [Relation écrite du 21 mai au 8 juin 1814, par le capne Jobit, employé à l'île d'Elbe auprès du Gal Dalesme avant l'arrivée de l'Empereur. Elle renseigne : 1o sur le soulèvement des Elbois, provoqué par les Anglais dès le début de 1814; 2o sur les journées du 3 mai, du 4, jour du débarquement de Napoléon, et du 5, qu'il employa à visiter quelques points de l'île.] — M. FALLEX. *Francis Garnier* [1839-1873. Considérations sur son œuvre et ses continuateurs].

8 Février. = P. CALMETTES. *Documents inédits sur l'affaire du Collier. L'évasion de Madame de Lamotte.* [Publie sur cette question un certain nombre de documents tirés des Archives Nationales, qui complètent les travaux de Campardon et Funck-Brentano.]

15 Février. = L. GOURVILLE. *Un document ignoré sur Molière.* [Reproduit l'estampe commémorative de la fondation d'une confrérie en l'église des Religieux de la Charité, de Paris (1665), qui porte 8 vers pieux signés : J.-B. P. Molière. L'auteur en conclut que Molière n'est pas le « libertin » que l'on croit.]

22 Février. = Numéro spécial consacré à V. Hugo contenant notamment : *Iconographie de V. Hugo* [Gravures]. — P. CHENAY. *V. Hugo à Guernesey. Souvenirs inédits. — Pages oubliées du général Hugo, père du poète.* [« Un mot sur le pillage », chapitre extrait d'une brochure militaire publiée en 1796, par l'adjudant-major Hugo. Réflexions sur les inconvénients du pillage.] — CH. GLINEL. *Les rapports de V. Hugo et d'Alexandre Dumas père.* [Reproduit un certain nombre de lettres inédites.]

1er Mars. = Dr CABANÈS. *L'impératrice Marie-Louise est-elle morte empoisonnée?* [M. C. conclut que « rien n'autorise l'hypothèse du poison ». Cette hypothèse a-t-elle sérieusement été faite? M. C. n'en signale la présence que dans deux articles de P. Ginisty.]

8 Mars = G. LABADIE-LAGRAVE. *Notes inédites sur Rude. Histoire des bas-reliefs de l'Arc de Triomphe.* [Reproductions.] — L. BATIFFOL. *A travers l'histoire. Les derniers Bourbons de France.* [D'après C Stryienski, *Marie Josèphe de Saxe*, et les *Souvenirs* du Général Mis d'Hautpoul.]

15 Mars. = P. LALANDE. *Quelques bêtes du XVIIe siècle.* [Anecdotes.]

Le Carnet 1902.

Janvier. =M. DE BAILLEHACHE. *Les Murat et les Guides.* [Notes biographiques sur

les membres de la famille Murat, sur le corps des guides depuis sa formation (1796) et sur les Murat qui y servirent]. — G. Bapst. *L'expédition de la Dobroutcha. Souvenirs sur le maréchal Canrobert* [Extrait du tome II des *Souvenirs d'un siècle.*] — Bon P. de Bourgoing. *État raisonné de mes services par le Gal Cte de Lorencez.* [Suite ; fin en février. Campagnes de Russie et d'Allemagne, 1812 et 1813 ; débarquement du duc de Berry à Cherbourg en 1814 ; les Cent-Jours en Lorraine ; captivité de la Duchesse de Berry, 1832. Un certain nombre de lettres du Mal Oudinot, datées de novembre 1812, sont citées en notes ; elles concernent principalement le passage de la Bérézina.]

Février. = J. Garsou. *Victor Hugo et la monarchie de Juillet.* Étude sur l'évolution de ses idées de 1830 à 1848, avec citations.] — G. Stenger. *Histoire de la Société française pendant le Consulat.* [Suite. Complots contre le Premier Consul. A suivre.] — A. Foulon de Vaulx. *Un peintre de portraits au XVIIIe siècle. Guillaume Voiriot (1713-1799.)* — *Les fêtes du mariage de Napoléon et de Marie-Louise.* [Reproduction, avec commentaire, de gravures au trait provenant d'une *Description* des fêtes du mariage, par Goulet, architecte, 1810.] — Bon G. de Contenson. *Le lieutenant Foucault de Saint-Prix.* [Fils de l'acteur, il fut tué en Espagne en 1812. État de ses services.]

Mars. = M. Buret. *La conquête de l'air.* [Histoire des premiers essais d'aérostation. Gravure.] — Fournier-Sarlovèze. *Le château de Rigny, 1286-1900.* [Monographie de ce château situé près de Gray (Haute-Saône). Gravures.] — P. Cottin. *Mirabeau et Sophie de Monnier (1777-1781).* [Extrait d'un ouvrage en préparation, d'après des documents inédits, sur Sophie de Monnier et Mirabeau.] — E. Gachot. *Autour de Victor Hugo. Le général Hugo à Vittoria.* [9 pages. 7 sont consacrées à la reproduction d'une relation (inédite ?) des opérations de juin 1813 par le Gal Gazan ; 2 à rechercher quel fut le rôle du Gal Hugo : il commandait un convoi, qu'il ne put empêcher d'être pris et pillé.]

Le Correspondant. 1902.

25 Janvier. = V. Pierre. *Religieux français en exil, 1791-1802.* [Après avoir indiqué les causes de l'appauvrissement du corps monastique qui perd, de 1770 à 1790, plus de 10.000 membres, l'auteur expose les mesures prises par la Révolution contre les ordres religieux, et le mouvement d'exode qu'elles déterminèrent dans les principaux de ces ordres. Les provinces bénédictines du Midi fournissent un certain nombre d'exilés ; les autres, sauf celles du Nord-Est, ne sont pas représentées parmi les réfugiés. Les émigrés Dominicains sont encore plus rares ; l'ordre s'était désagrégé en 1790 et 1791. On trouve au contraire dans tous les pays catholiques des groupes importants d'exilés appartenant à la règle de Saint-François. Les Trappistes, très disciplinés, s'installèrent en 1791 à la Val-Sainte en Suisse, et fondèrent en Belgique, en Italie et en Espagne, quelques établissements. Les Chartreux fournirent un large contingent à l'exil ainsi qu'à la prison et à l'échafaud. Les congrégations séculières, Oratoire, Prêtres de la mission, Saint-Sulpice, Société des Missions étrangères, furent également désorganisées par l'exil.] — L. de Lanzac de Laborie. *Une apologie du Cardinal Dubois.* [Résumé, avec critique des conclusions, de l'ouvrage du P. Bliard. Voir ci-dessus, p. 514 et 640].

10 Février. = CARD^al MATHIEU. *Le Concordat de 1801. II. Les négociateurs.* [Bonaparte fut déterminé à conclure le Concordat « par tout ce qu'il avait de philosophie politique et par tout ce qui lui restait de religion ». Il n'échappa pas, pendant la négociation, à l'influence de Talleyrand et de Grégoire hostiles tous deux à Rome, pour des causes qu'énumère l'auteur. Il adopta de leurs conseils ce qui convenait à ses vues personnelles, et n'oublia pas les « constitutionnels » en 1802, lors de la répartition des sièges épiscopaux.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Souvenirs sur Napoléon III et son règne. Un précepteur du prince Louis-Napoléon, Le Second Empire et la Russie, Canrobert en Crimée et Fleury à Saint-Pétersbourg, d'après de récentes publications.* [Celles de Stéfane-Pol, G. Bapst, et du Cte Fleury, qui seront analysées dans la *Revue*.] — G. CHEVALIER. *Les derniers jours de M. Cousin et ses derniers entretiens, avec des lettres inédites.* [Fragment d'une étude biographique, qui sera prochainement publiée, sur Mgr Rivet, ancien évêque de Dijon, qui fut en relations avec Cousin en 1858 et 1859, essaya vainement de le ramener à la pratique religieuse, au moment même où « une petite secte intolérante et haineuse s'efforçait d'obtenir en cour de Rome la condamnation du philosophe ».]

25 Février. = CH. DE LA RONCIÈRE. *L'armateur Jean Ango et la liberté des mers.* [Retrace, d'après le travail récent de Guénin, et des recherches personnelles, la vie de cet homme de mer, † 1551, auquel la ville de Dieppe vient d'élever une statue. Insiste sur la lutte qui se poursuivit, de 1526 à 1537, entre la France et le Portugal, au sujet de la libre navigation aux possessions portugaises d'Afrique et d'Amérique, et se termina par des concessions « néfastes » de François Ier.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Les origines du château de Versailles. Louis XIII et la jeunesse de Louis XIV, d'après une récente publication.* [Celle de P. de Nolhac.]

10 Mars. = R. LAVOLLÉE. *La Révolution et le Temps présent.* [Considérations générales, avec des citations de Taine. L'article se termine par l'éloge de la monarchie, et un appel à l'union « des vrais patriotes, des vrais libéraux. »]

Nouvelle Revue rétrospective. 1902.

10 Février. = *Deux volontaires de Sambre-et-Meuse. Lettres de Maurin et de Rouvière à Dessales, 1792-1797.* [Fin le 1er mars. Les lettres publiées sont conservées à Montpellier, dont les volontaires et leur correspondant étaient originaires. Elles contiennent des détails intéressants sur l'état de la France et surtout des armées à la fin de 1792 et au début de 1793, et quelques renseignements sur les campagnes de 1794 en Belgique, de 1796 et 1797 sur le Rhin et en Italie.] — *Documents relatifs à Mirabeau. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau.* [Suite et à suivre. Incidents de la détention de Mirabeau à Pontarlier en 1782.] — *Lettres du roi Louis XVIII, du duc d'Angoulême et du duc de Berry (1792-1800).*] [Fin. Huit lettres de Louis XVIII, de février 1798 à octobre 1800, dont les plus intéressantes concernent une négociation à entreprendre avec le général Berthier, et onze lettres des ducs d'Angoulême et de Berry, de juin 1793 à août 1799, avec quelques nouvelles des théâtres de guerre.] — *Le débarquement à Cannes (1875).* [Deux lettres provenant de Archives de Turin, écrites à un avocat de Gênes par un nommé Thiéry, qui se trouvait à Marseille au moment du retour de l'île d'Elbe ; elles sont datées des 6 et 20 mars ; l'auteur est hostile à Napoléon.]

1er Mars. = *Documents relatifs à Mirabeau. IV. Mirabeau mystificateur, d'après des documents inédits* (1780.) [Récit par P. Cottin, d'après des archives privées, d'une mystification que Mirabeau se plut à combiner pendant son séjour à Vincennes, aux dépens d'une demoiselle Julie Danvers. Extrait d'un ouvrage sur : Sophie de Monnier et Mirabeau (1776-1782), actuellement sous presse]. *V. Les dernières années de la marquise de Monnier. Souvenirs du docteur Ysabeau.* [Ces souvenirs furent rédigés en 1830 ; ils contiennent quelques erreurs, rectifiées en note. Ils sont suivis du procès-verbal d'autopsie de la marquise, morte asphyxiée, de son acte de naissance (1754) et de son acte de décès (1789).] *VI. Testament de la marquise de Monnier.* [Daté de 1789. Mirabeau n'y est pas nommé.] — *Madame Ristori et sa cordonnière* (1869). [Lettre datée de Buenos-Ayres, 27 sept. 69. Commande de chaussures.]

Revue bleue. 1902.

25 Janvier. = A. Rambaud. *Un cadet de Gascogne : Bernadotte maréchal de France et roi de Suède.* [Deuxième article, où M. R. montre l'allégresse avec laquelle Bernadotte, fils de la Révolution, dépouille le vieil homme pour mériter la couronne; il expose ensuite la politique du roi de Suède en 1813 et jusqu'à sa mort.] — J. Guitray. *Il y a un siècle : Bonaparte président de la République italienne.* [Article d'actualité.]

Revue des Deux-Mondes. 1902.

1er Février. = G. Hanotaux. *La crise européenne de 1621. II. Luynes et le parti protestant en France.* [Expose comment la guerre avec les protestants éclata en avril 1621, « au moment où la France avait besoin de toutes ses forces pour agir au dehors ». Fait l'historique, depuis 1610, du parti protestant ; ses relations avec l'Angleterre et l'Espagne, ses « tendances républicaines », en dépit d'une minorité royaliste. Luynes n'avait pas les qualités nécessaires pour le contenir tout en intervenant en Allemage. Depuis l'avènement de Henri IV au trône de France, la question du Béarn et de la Basse-Navarre était restée pendante : ces provinces seraient-elles réunies à la Couronne ? L'église catholique y recouvrerait-elle la suprématie, ainsi que ses biens sécularisés? Dès 1611, les protestants avaient émis, sur ces deux points, des déclarations aggressives qu'ils renouvelèrent en 1617, et à la suite desquelles l'incorporation du Béarn fut décidée. La victoire des Ponts de Cé, le traité d'Angoulême empêchent probablement une révolte, sourdement préparée de 1617 à 1619. A la suite de ces succès, le parti catholique pousse le Roi à aller de sa personne en Béarn (octobre 1620) ; l'autonomie de la province est définitivement détruite. La résistance des protestants s'organise aussitôt, sous la direction de Rohan. En dépit des avis de nos agents, à l'étranger, Luynes, connétable en avril 1621, se détourne de l'Allemagne, et de la Valteline. La rébellion désormais ouverte des protestants, l'intransigeance des catholiques, surtout de Condé, qui menace de le supplanter auprès du Roi, enfin les concessions apparentes faites par l'Espagne au traité de Madrid (15 avril), l'engagent décidément dans la guerre de l'intérieur.]

15 Février. = G. Hanotaux. *La genèse des idées politiques de Richelieu.* [I. La

ruse de Luynes. Luynes, estimant utile de ménager Richelieu, promet de lui faire avoir le chapeau de cardinal, et secrètement, le dessert à Rome. Au début de 1621, son jeu est percé à jour par Richelieu, qui lui voue une haine profonde. II. Le recours à l'opinion. La « politique du silence et de la réserve ayant échoué », Richelieu fait appel à l'opinion. Des libellistes avec lesquels il entretient des rapports obscurs, mais certains, attaquent Luynes et sa politique, qui ramène la guerre civile et abaisse la France en Europe ». III. Les conseillers intimes, Fancan et le Père Joseph. M. H. indique la physionomie et le rôle de ces personnages, d'après les travaux de Gley, Kügelhaus (pour : Kükelhaus) et Fagniez. IV. Les idées de Richelieu. « L'année 1621 est climatérique (?) dans l'histoire de l'Europe; elle est décisive dans la vie de Richelieu ». M. H. montre comment « la deuxième partie du fameux programme : *miner le parti protestant*, était en contradiction formelle avec la troisième : *abattre la maison d'Espagne*. » Le but essentiel de Richelieu a été de ruiner la puissance espagnole ; l'étude de la lutte montre qu'il n'a jamais voulu faire, « par sa politique ou par ses armes, œuvre de religion ». La religion, catholique ou protestante, devient, pour lui, à la fois fouet et frein. Ces idées sont déjà siennes en 1621, alors que le pouvoir semble devoir lui être pour longtemps inaccessible.]

1er Mars. = G. Hanotaux. *Richelieu cardinal et premier ministre*. [I. Le siège de Montauban. La fin de Luynes. II. Les Sillery. Le Cardinalat. Après la mort de Luynes, l'influence de la Reine-Mère et de Richelieu n'est pas encore assez forte pour contrebalancer celle de Sillery et de son fils Puisieux, qui se sont emparés de l'esprit du Roi et se sont unis à Condé et au parti catholique. La paix de Montpellier (1621) rompt cette cabale. Brouillés avec Condé, les Sillery se rapprochent de la Reine-Mère, et Richelieu est promu cardinal le 2 sept. 1622. III. La chute des Sillery. Déconsidérés par des échecs diplomatiques répétés et par une campagne de pamphlets où se trahit l'inspiration de Richelieu, ils sont disgrâciés en février 1624. IV. Les trois mois de La Vieuville. Richelieu premier ministre. Bien que l'opinion l'impose de plus en plus comme l'homme nécessaire, Richelieu n'a pas la succession des Sillery, parce qu'à la Cour, la « coalition des médiocrités » s'évertue à l'écarter, et que le roi le tient pour « fourbe » et le redoute. Mais La Vieuville se montre incapable ; en vain il essaie d'affermir sa situation en introduisant Richelieu au conseil. Le Roi, enfin conquis par le Cardinal, renvoie La Vieuville, et Richelieu devient premier ministre le 13 août 1624.]

15 Mars. = E. Daudet. *La reine Victoria en France* (1843). [Récit de ce voyage, « un des grands événements du règne de Louis-Philippe », entrecoupé de nombreux extraits des lettres échangées entre Guizot et la princesse de Liéven, du 31 août au 5 septembre, et qui donnent, sur ses incidents, des détails minutieux.] — Cte A. de Saporta. *Les artifices de toilette. I. Les fards*. [Avec des renseignements sur l'emploi des poudres et des fards en France, du XVIIe siècle à nos jours.] — R. Doumic. *Un nouveau livre sur Stendhal*. [Celui de A. Chuquet. Article de critique littéraire.]

Revue des Études historiques. 1902.

Janvier-Février. = R. Tabournel. *Considérations sur la Guerre de Sept Ans*.

Manuscrit inédit du Prince Henri de Prusse. [Le prince Henri de Prusse, père de Frédéric II, envoya au comte de la Roche Aymon, son ami, ces *Considérations* où il n'y a rien que l'on ne sache déjà, mais où l'on trouve, en revanche, une foule d'erreurs de noms et de dates. Il y apparaît jaloux de Frédéric II. Cependant il donne sur le renversement des alliances de 1756 une série de détails qui seraient précieux si M. de Broglie n'avait déjà trouvé la vérité sur ce sujet.] — SPYRIDON PAPPAS. *Un point d'histoire ignoré : l'agence de commerce français d'Ancône (1799).* [Le Directoire créa à Ancône une agence de commerce français dont le but n'était commercial qu'en apparence, et qui était, en réalité, un comité d'insurrection pour les Grecs d'Albanie, de Morée, etc., contre la Porte Ottomane. M. S. P. signale des rapports conservés aux Affaires Étrangères et où les moyens à employer pour affranchir la Grèce sont examinés. Dès 1800, le rôle du comité est terminé ; la paix entre la France et la Turquie « suspend les menées françaises ».]

Revue d'histoire diplomatique. 1902.

N° 1. = ED. ROTT. *Les Suisses, l'Espagne et la Ligue. L'ambassade à Soleure du Sr de Fleury (1582-1586.)* [Difficultés créées à Fleury par les querelles entre les deux confessions, catholique et protestante; relations des Cantons avec la cour de Henri III ou avec la Ligue au lendemain de la mort de François d'Anjou, 1584.] — G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. *La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande, 1870-71.* — P. A. VAN DER KEMP. *La Hollande et l'Europe au commencement du XIXe siècle.* [La Guadeloupe, Le Cap et la Guyane aux traités de Paris du 30 mai et de Londres du 13 août 1814 ; second et dernier article : comment l'Angleterre, avec des airs de générosité et de magnanimité, dépouilla la Hollande de la plupart de ses colonies, en lui assurant la Belgique à laquelle les Hollandais ne tenaient pas.] — P. COQUELLE. *Les projets de descente en Angleterre, d'après les Archives des Affaires étrangères.* [3e et dernier article : les projets du règne de Louis XVI, notamment le grand projet de Broglie, 1778, et les très importants préparatifs de 1779, sous le comte de Vaux.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1902.

Janvier. = B. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (17 pluviôse, 8 messidor an II). [Suite. V. L'infanterie, la réquisition, l'embrigadement. Exposé des mesures prises successivement par la Constituante, la Législative, la Convention pour renforcer l'armée. A suivre.] — M. *Études sur la campagne de 1799.* [Suite, continué en février et à suivre. VI. Le général Joubert au quartier général de Milan (novembre 1798.) Portrait de Joubert ; état politique de la République cisalpine et de l'armée d'Italie au moment où il prend le commandement; formation de l'armée de Rome, aux dépens de l'armée d'Italie renforcée elle-même par des troupes venues de Suisse et du Rhin ; après une série de pourparlers, Joubert reçoit pleins pouvoirs du Directoire. VII. Deuxième hypothèse de rupture : la crise du 6 décembre 1748 à Paris et à Rastadt. Marche des Napolitains sur Rome; mesures prises de concert par Joubert et Championnet ; occupation du Piémont ; effet produit à Paris, sur le Directoire, et à Rastadt, sur le Congrès, par la nouvelle de l'aggression napolitaine.] — E. F. *La guerre de 1870. La journée du*

6 août en Alsace. [Suite en février et à suivre. Minutieux exposé de la bataille de Woerth-Frœschwiller jusque vers 2 heures de l'après-midi.]

Février. = G. *Note sur la vitesse du tir des bouches à feu au XVIIIe siècle.* [Montre que les « pièces à la suédoise » pouvaient tirer jusqu'à dix coups par minute]. — G. *Les campagnes du maréchal de Saxe. 2me partie. La campagne de 1744.* [V. Préparation du plan de campagne. VI. Adoption définitive du plan de Campagne. VII. Projets d'opérations. Reproduction de deux plans, dont l'adoption aurait entraîné une victoire rapide et décisive, et présentés sur sa demande, à d'Argenson, ministre de la guerre, l'un par le lieutenant-général Latour-Maubourg, l'autre par un magistrat du Parlement de Flandre, Lefebvre du Moulinet : ce dernier avait été précédemment l'auteur du plan exécuté en 1712, plus encore par Montesquiou que par Villars, et qui avait abouti à la victoire de Denain. Le lieutenant Sautai publiera prochainement un livre sur la question.]

Revue historique. 1902.

Mars-Avril. = P. Mantoux. *Talleyrand en 1830, d'après les mémoires contemporains.* [D'après ses propres Mémoires, Talleyrand n'aurait pris aucune part à la Révolution de 1830. M. M. conclut de l'étude détaillée des faits de Juillet, et des témoignages contemporains, que Talleyrand a joué effectivement, dans la chute des Bourbons et l'élévation du duc d'Orléans, le rôle capital indiqué par l'historien allemand K. Hillebrand. Le silence des Mémoires a sans doute pour cause le désir de laisser ignoré, même après la mort de Talleyrand, ce rôle occulte de conseiller, de premier ministre *in partibus*, soupçonné par les républicains et les bonapartistes dès 1830 et auquel ils reprochaient violemment à Louis-Philippe de se prêter.] — P. Robiquet. *Un sous-pacificateur de la Vendée, le général d'Hédouville.* [Analyse détaillée de notes rédigées vers 1823 par le général d'Hédouville sur la pacification de la Vendée en 1799-1800, notes conservées aux Archives de la Guerre, et dont les travaux de Chassin permettent de faire la critique. Les hésitations, les variations d'Hédouville, « dont l'unité de conduite réside... dans son aptitude à concilier les inconciliables, » y sont bien mises en lumière.]

Revue Maritime. 1902.

Janvier. = Lallemand. *Chronique de Lorient de 1792 à 1800.* [Fin. 7 août 1797-septembre 1800. Aucune indication d'origine.]

Revue Napoléonienne. 1901 et 1902.

Octobre-novembre 1901. = G. Sforza. *Il soggiorno di Madame Letizia Bonaparte e della Principessa Paolina Borghese ai bagni di Lucca (dal 7 luglio al 30 agosto 1804), descritto da due contemporanei.* [Exposé, avec citations de documents imprimés et inédits, des premières difficultés (1804) entre Pauline Borghèse et son mari ; quelques détails sur l'état d'esprit de Madame Mère au moment de l'établissement de l'Empire. Les récits des deux contemporains mentionnés dans le titre sont publiés à part : 1° *Brani della cronaca inedita di Lucca, dell'Abate*

Giuseppe Chelini (nº d'oct.-nov.). Ce sont les passages relatifs au séjour de Pauline qui figurent dans une chronique ms, rédigée par l'abbé Chelini, Lucquois, des événements arrivés dans sa ville natale de 1762 à 1823 ; ils traduisent les sentiments antinapoléoniens et gallophobes « d'une grande partie des Lucquois », 2º *Dépêches inédites de M. Derville-Maléchart, chargé d'affaires de France près la République de Lucques* (nº de déc. 1901-janv. 1902). Ces dépêches, au nombre de 23, sont tirées de la *Correspondance générale* de Derville-Maléchart, du 16 juill. 1803 au 21 sept. 1804, conservée aux Archives d'État de Lucques, et qui contient, dit M. S., sur les hommes et les choses du temps en Italie, de curieux renseignements.] — H. HOUSSAYE. *Note sur la brochure de Zénowicz sur Waterloo.* [Parue en 1848 ; l'auteur était attaché à l'État-major de Napoléon et porta, le 18 juin, les ordres de l'Empereur au Mal de Grouchy. M. H. rappelle pourquoi, dans *1815. Waterloo*, il a signalé son témoignage comme suspect. A la lettre de M. H., A. Lumbroso ajoute une analyse de la brochure en question.] — G. LUMBROSO. *Quattro documenti su Orvieto (1806-1809.)* [Lettres des cardinaux Consalvi et Pacca relatives à des mesures pour la sûreté de la ville, et aux difficultés avec les Français.] — *Documents français (1804-1812-1813), annotés et publiés par* A. LUMBROSO. [Lettres de Soult à Berthier, de Séville 14 avril 1812, avec des détails sur les opérations, et de Bassano à Serurier, plénipotentiaire aux États-Unis (alors en guerre avec l'Angleterre), du 29 avril 1813, relative à la vente des prises dans les ports français et américains ; ces lettres proviennent d'un ms du British Museum contenant des *Intercepted letters, 1812, 1813*, dont M. L. donne la liste. En troisième lieu, provenant également du British Museum (Pelham Papers), et reproduite sans commentaire, une lettre en anglais, écrite en 1802 par John Shearsmith au « Secretary of War, » sans intérêt apparent.] — A. FRANCHETTI, *Murat en Piémont (1796).* [Reproduit une lettre du Mis de Costa au Comte d'Hauteville, ministre de Victor-Amédée III (25 avril 1796), déjà publiée en 1871, et donnant sur une entrevue avec Murat, aide de camp de Bonaparte, de curieux renseignements.] — I. DELLA GIOVANNA. *Una inscrizione napoleonica piacentina dell'anno MDCCCVII.* [Panégyrique pompeux, rédigé pour le 15 août 1807 par un fonctionnaire italien de Plaisance.]

Décembre 1901-Janvier 1902. = Gal SIR DE LACY EVANS. *A Sketch of the battle of Waterloo.* [Reproduction d'une brochure parue à Londres, vers 1840, dont l'auteur avait combattu à Waterloo. Elle est sans valeur, comme le déclare H. Houssaye et le reconnaît l'éditeur, A. Lumbroso (p. 119, note). Alors pourquoi la réimprimer ?] — G. MONOD. *Fragment des Souvenirs du Cte d'Argout relatif à Laborie et à la conspiration de Malet.* [Avec un certain nombre d'indications bibliographiques sur la conspiration.] — *Acte de décès inédit de L. N. D. Leclerc, fils de la Princesse Pauline, mort à Frascati en 1804.* [En note, quelques détails sur Pauline et sa famille.] — *L'acte de naissance de Fouché.* [Correspondance entre L. de Brotonne et L. Madelin au sujet de l'année de la naissance de Fouché, 1754 d'après le premier, 1759 d'après le second. Une deuxième lettre de L. de Brotonne figure dans le nº de Février-Mars.] — *Note sur le Prince de Joinville.* [Déjà publiée en 1848 dans la *Revue rétrospective* de Taschereau. Bref résumé des états de services à

cette date.] — A. Sorel. *Les Allemands à Paris sous le Consulat.* [D'après les *Lettres* de Reichardt (Paris 1896), et l'ouvrage de P. Holzhausen (Bonn, 1900). Cet article a paru dans le *Temps.*] — *Les Bonapartistes en exil. La Princesse Mathilde Bonaparte en 1838, par* Jules Janin. [Extr. du *Voyage en Italie*, 1839.]

Février-Mars 1902. = H. Welschinger. *Le Cardinal Fesch et le divorce de Napoléon.* [Expose à nouveau, à propos d'un article du P. Dudon (*Etudes*, 5 sept. 1901), les conclusions formulées par lui dans *Le Divorce de Napoléon* et ses comptes rendus de *Joséphine répudiée* de Fr. Masson. Maintient que « l'officialité de Paris n'a pu légalement déclarer nul le mariage de Napoléon et de Joséphine » et que, dans l'affaire, le cardinal Fesch a été « d'une faiblesse et d'une duplicité regrettables. » L'article de M. W. est suivi de la reproduction de celui du P. Dudon.] — G. Roberti. *Documents inédits sur l'arrestation et l'emprisonnement de Lucien Bonaparte (Juillet-Septembre 1815.)* [Ces documents, extr. des Archives d'États à Turin, montrent que la captivité de Lucien fut assez douce et de courte durée.] — *Trois documents du général Lasalle.* [1° Une délibération de la municipalité de Porto Buffole (1801) offrant un cheval d'honneur à Lasalle, alors colonel; 2° et 3° Un sonnet italien anonyme à Joséphine, avec la traduction en vers français par Lasalle.] — Fr. Lemmi. *Documenti sulla restituzione delle opere d'arte e di antichita trasportate in Francia durante la Republica Francese e l'Impero.* [Les 6 documents publiés sont précédés d'un résumé de l'histoire de la spoliation des musées italiens, déjà étudiée par Müntz et Saunier. Ce sont des lettres adressées par les gouvernements de Toscane et du Saint-Siège à Lord Castlereagh pour qu'il fasse décider la restitution des œuvres d'art enlevées. Ils viennent du *Record office.*]

The English historical Review. 1902

Janvier. = Thos. Hodgkin, D. C. L. *Richelieu and his Policy : a Contemporary dialogue.* [Relation abrégée en anglais d'un « Dialogue entre un Espagnol, un Français, un Vénitien, concernant les révolutions et rumeurs de la France, le départ de la reine mère et du frère du roi et les autres questions politiques ». M. H. qui le présente et le traduit de l'italien, ne sait rien de la provenance de ce manuscrit ni de son auteur ; cet auteur avait un ami qui entendit un jour ce dialogue dans l'anti-chambre du palais du prince N., et il en fait l'objet d'un rapport à une personne aussi inconnue que lui-même et qu'il appelle Excellence. On voit les garanties qu'offre ce travail, on ne sera point étonné que nous n'y insistions pas. Aussi bien ce dialogue rentre-t-il dans la catégorie des œuvres destinées à soutenir une cause politique; il peut avoir été imaginé par un personnage de l'entourage de Richelieu pour le défendre des attaques dirigées contre lui; car l'Espagnol n'est là que pour suggérer au Vénitien la réplique, le Français pour s'instruire à ce débat ; le Vénitien (de la nation la plus politique de l'Europe) rapporte toutes les raisons de la politique du cardinal avec une compétence, un luxe de détails, parfois un zèle éloquent, qui semblent ne pouvoir convenir qu'à un fer-

vent partisan de Richelieu. Au reste, rien de bien nouveau : il y a longtemps que le personnage de Richelieu est mis dans l'histoire au-dessus de Gaston et de Marie de Médicis. La publication de ces pages n'était pas très nécessaire. P. 29, ligne 11, M. H. traduit Brouage par Bourges ; il ignore l'existence de Brouage, l'une des créations de Richelieu, l'ancêtre de Rochefert.] — O. Browning. *A. British Agent at Tilsit.* [M. B. rapporte une tradition conservée dans la famille du général Mackenzie : le grand-père de celui-ci, déguisé en ouvrier, serait resté caché sur le radeau de Tilsit et aurait entendu la conversation des deux empereurs ; notamment ils se seraient mis d'accord pour employer la flotte danoise contre l'Angleterre. Une pareille tradition est fort difficile à contrôler ; mais il paraît invraisemblable, non seulement qu'un ouvrier ait pu surprendre le secret des deux souverains, mais surtout que dès leur premier entretien ils se soient mis d'accord sur une aussi grave question. On pourrait voir dans ce récit anglais la pensée de disculper le gouvernement anglais de l'attentat de septembre 1807 sur Copenhague. Tout cela d'ailleurs n'est que conjectures]. — C. T. Atkinson. *The composition and organisation of the British Forces in the Peninsula, 1808-1814.* [L'auteur donne d'abord le tableau des forces anglaises en Espagne, au début de l'année 1809 : il étudie ensuite la composition en corps, avec les variations de 1809 à 1814, de la cavalerie et des huit divisions que comprit l'armée anglaise de la péninsule depuis 1810. Une note préliminaire donne l'énumération des sources utilisées, divisées en huit catégories.]

NOTES ET NOUVELLES

— Léon Boutry. *L'enseignement primaire et la monarchie.* Alençon, Vve F. Guy et Cie, [1902], in-8, 63 p. — En réalité, sauf pour le moyen-âge, pour lequel il n'apporte rien de précis ni d'intéressant (sauf des reproductions d'initiales de manuscrits d'Alençon), c'est à Alençon et aux pays circonvoisins que M. B. s'est attaché. Dans ces limites, cette petite contribution sans prétention à l'histoire de l'enseignement en France est relativement bonne : M. B. a honnêtement analysé les principaux règlements d'instruction primaire de l'ancien régime — particulièrement celui de 1724, qui devait intéresser spécialement une région protestante — et essayé d'en déterminer l'espèce et les tendances. La Réforme, la première, avait posé le problème : « ce fut une des besognes de la Révolution de le résoudre en partie ». — G. B.

— Frédéric Clément-Simon. *Jean de Selve*, Tulle, Imp. Crauffon, 1901, in-8, 28 p. — C'est une conférence prononcée à l'Association Corrézienne que son auteur a publiée sous ce titre. Cela se sent ; M. C.-S. a mis son point d'honneur à démontrer que Jean de Selve était Corrézien, voire même Tulliste. A propos de son personnage, il a agréablement esquissé l'histoire de la politique extérieure de François Ier ; mais 23 pages pour cela, c'était bien peu. M. C.-S. eût peut-être été plus intéressant et plus neuf en recherchant des détails inédits et précis sur la vie du compatriote qu'il a voulu célébrer. M. C.-S a joint à sa conférence une note sur le château du Breuil en Limousin et sur l'hôtel du président de Selve à Paris. — G. B.

— La *Petite Histoire du Nivernais*, que vient de publier M. E. Colin, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nevers (Nevers. Ropiteau, 1901, in-12, 252 p.) ne vise pas à être une œuvre d'érudition. L'auteur ne s'est proposé qu'un but : « établir les relations entre l'histoire générale et l'histoire locale... montrer la place particulière du Nivernais dans le développement général de la vie française ». Son livre est destiné aux écoles et M. Colin veut avant tout faire œuvre d'enseignement. Mais les érudits trouveront aussi profit à la lecture de ce petit ouvrage qui résume d'une façon très vivante, et non parfois sans originalité, les faits caractéristiques de l'histoire du Nivernais. Des croquis géographiques et historiques, des vues de monuments et des portraits bien choisis éclairent un texte toujours sobre et précis. — G. G.

— Le Cte Beugnot, qui vient de mourir, possédait des souvenirs historiques et des documents politiques et administratifs qu'il tenait de son père, l'historien

Beugnot, membre de l'Institut, pair de France, et de son grand-père, ancien député de la première Assemblée législative, préfet du 18 Brumaire, conseiller d'État et d'Empire, commissaire impérial dans le grand-duché de Berg et enfin ministre de la marine sous la Restauration. Le comte Beugnot a laissé un testament d'après lequel il lègue à divers établissements d'État ces souvenirs et ces documents. Les premiers sont donnés à la Bibliothèque de l'Institut de France, aux musées Carnavalet, du Louvre, de Sèvres. Nous reproduisons les dispositions relatives aux seconds : « Je lègue à la Bibliothèque de l'Institut de France, en souvenir de mon père, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de 1862 à 1865 : ... Les œuvres de mon père et les publications faites sous sa direction pour la Société de l'Histoire de France ; Un essai manuscrit intitulé : « De la Chambre des pairs » ; Les mémoires du comte Beugnot ; Un carton de maroquin rouge intitulé : « Fonds d'Orléans ». Les pièces qu'il contient sont d'un intérêt *absolument exceptionnel* et mon père en faisait le plus grand cas. Ce sont les papiers saisis chez le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, au moment de son arrestation en 1794 et quelques jours avant son exécution. — Je lègue à la Bibliothèque nationale, un grand buste en bronze de Louis XVIII, par Le Molt (1814), donné par le roi à mon grand-père, alors qu'il était ministre de la marine ; le pareil est à Trianon ; un recueil de lettres de l'historien Jean de Müller (1807-1809) au comte Beugnot, commissaire impérial dans le grand-duché de Berg, à Düsseldorf (1807-1813) ; un recueil relié des XVIIe et XVIIIe siècles intitulé : *Mémoires de M. Orry*, et un recueil relié de 25 lettres autographes du connétable de Montmorency. — Je lègue aux Archives nationales, une armoire de Boule avec tout ce qu'elle contient, notamment 26 registres in-folio, dont 24 manuscrits et 2 imprimés. *Ce sont des documents politiques et administratifs des plus intéressants pour la période 1791-1829 et la période 1835-1852*. Il s'y trouve également des fragments inédits de souvenirs de mon grand-père. »

— L. Mongin. *Toulon ancien et ses rues*. Tome Ier. Draguignan, Joulian, 1901, in-8, XII-272 p. (plan). — Cet ouvrage est conçu sur le modèle du livre d'Augustin Fabre, les *Rues de Marseille* ; c'est, rue par rue, une histoire anecdotique, populaire et, par certains côtés, sociale de la ville de Toulon. M. M. qui, en sa qualité d'archiviste municipal, a eu à sa disposition une masse considérable de documents, a su en tirer tous les renseignements utiles à son sujet. Une première partie consacrée à *Toulon ancien* expose les agrandissements successifs de la ville, la répartition des rues et quartiers, le service des eaux, de voirie, guet, police, etc., tout ce qui constituait la vie matérielle des Toulonnais et donnait aux rues leur physionomie caractéristique. La seconde partie traite plus spécialement des *Rues* : pour chacune, l'auteur remonte à l'origine, en explique le nom (il a sur ce point retrouvé des étymologies curieuses et certaines), rapporte parfois des anecdotes qui animent l'exposé et, ce qui est plus précieux pour l'historien, à propos de quelques-unes, donne des détails très utiles sur la vie économique d'autrefois : ainsi la rue des Boucheries lui est une occasion d'étudier le service de la boucherie ; à la rue A. Daumas, où se trouvait autrefois la Poissonnerie, est rattachée une étude sur le commerce du poisson (prix, espèces, agents, règlements de police, etc.). On voit

tout l'intérêt d'une monographie des rues conçue sur ce plan. Cet intérêt sera plus considérable encore dans le second volume où M. Mongin étudiera le quartier de l'Hôtel-de-Ville, et par suite, la vie municipale de Toulon. — V.-L. B.

— *Mémoires du chevalier de Quincy*, publiés pour la Société de l'histoire de France par Léon LECESTRE. Tome III. Paris, Laurens, 1901, in-8, XXIII-386 p. — Ce troisième volume des *Mémoires* de Quincy termine la publication entreprise par M. Lecestre. Il comprend l'exposé des événements militaires qui se sont déroulés sur les frontières du Nord et du Rhin entre 1710 et 1713. L'un des morceaux principaux est consacré à la bataille de Denain. Les opérations préliminaires et l'action du 24 juillet 1712 sont l'objet d'un récit très vivant, qui donne des détails intéressants pour la solution de cette question, encore obscure (voir ci-dessus, p. 692), des responsabilités de la victoire. L'éditeur a fait précéder ce dernier volume d'une notice généalogique sur la famille de son auteur et d'une biographie du chevalier. Il apprécie en excellents termes la valeur historique de ces *Mémoires*. Ce n'est pas un document de premier ordre. L'auteur ne raconte guère que ce qu'il a vu ; à ce titre son témoignage est précieux, et, s'il ne modifie pas les grandes lignes connues des événements, du moins il les complète, les précise, leur donne une vie et un relief qu'on ne trouve pas toujours dans les mémoires des plus hauts personnages. C'est surtout par les détails, par les épisodes journaliers de la vie militaire, qu'ils sont intéressants et qu'ils se recommandent à l'attention des historiens. Une table alphabétique des matières, très détaillée, — elle ne comporte pas moins de 70 pages, — rend les recherches très faciles à travers les trois volumes. — V.-L. B.

— L. de NARCY. *Journal d'un officier de turcos. 1870*. Paris, Ollendorff, 1902, in-12, III-339 p. — Ce journal a été rédigé à Magdebourg, en octobre 1870, pendant les loisirs de la captivité. Il retrace le rôle joué par le 1er régiment des tirailleurs algériens à Wissembourg, à Frœschviller et à Sedan, jusqu'à la capitulation. Il ne révèle aucun fait essentiel ; mais on y trouvera des détails précis sur la faiblesse du haut commandement, l'incapacité de l'intendance et l'indiscipline de la troupe, dans l'armée de Mac-Mahon ; les scènes de pillage qui marquèrent la retraite du 1er corps de Frœschwiller à Châlons, puis la marche de Châlons vers le nord y sont décrites en termes saisissants. L'auteur s'est attaché à dire uniquement ce qu'il a vu : il l'a fait avec bonheur, et ses tableaux de bivouacs, de marches et de batailles ont une vérité, une vie remarquables; on constatera avec intérêt que les « turcos » du 1er régiment n'ont eu ni à Wissembourg, ni à Frœschwiller, à se servir de la baïonnette, et qu'ils ont été décimés à Sedan par l'artillerie allemande sans tirer un coup de fusil. — Les deux derniers chapitres contiennent des considérations judicieuses sur les causes de ces défaites.

— La disparition récente de la *Revue du Lyonnais* avait privé la région lyonnaise de son principal périodique à caractère historique. Ce vide est déjà comblé. M. S. Charléty, qui professe l'histoire de Lyon à l'Université de cette ville, vient de donner le premier numéro, d'aspect fort élégant, d'une *Revue d'histoire de Lyon*, dont il dirigera la publication. Dans un Avant-propos, après quelques pages judi-

cieuses sur la nature et la valeur de la production historique avant le XIXe siècle, il indique le programme du nouveau périodique : « La Revue... est et restera purement historique, mais on n'y oubliera pas que l'Histoire comprend tous les faits humains du passé. A côté de l'histoire politique, celle des faits économiques et sociaux, de la langue, des lettres, des arts, des sciences, des idées, des coutumes et du droit sera l'objet de nos investigations. Une place sera toujours réservée à la publication critique de documents inédits... Enfin une chronique bibliographique résumera le mouvement des études historiques de notre région ». L'avant-propos se termine par des considérations remarquables sur l'importance des études d'histoire locale et régionale pour la constitution de l'histoire générale, et sur le rôle éducateur qu'elles peuvent jouer. — Voici le contenu, très intéressant, de ce premier numéro : *G. Guigue*. Notes sur la liste des doyens de l'Église métropolitaine de Lyon, du XVe au XVIIIe siècle. [Corrections et additions au *Gallia christiana*] ; *F. Baldensperger*. Les « Deux Amants de Lyon » dans la littérature. [Étude des traces laissées dans la littérature des XVIIIe et XIXe siècles par le suicide tragique de deux amants, à Irigny (Rhône) en 1770.]; *C. Latreille et M. Roustan*. Le Romantisme à Lyon. I. Châteaubriand et l'abbé Bonnevie ; *Lambert d'Herbigny*. Mémoire sur le Gouvernement de Lyon (1797) avec une introduction et des notes par M. Chavannes; *S. C.* Chronique bibliographique. Le mouvement historique lyonnais en 1901. — La *Revue d'histoire de Lyon* paraît tous les deux mois, chez l'éditeur Rey, par fascicule de 96 pages. Le prix de l'abonnement annuel est de 12 fr. Un numéro isolé se vend 2 fr. 50.

La *Revue d'histoire de Lyon* est un très bon type de ces revues régionales dont la création est si désirable pour les progrès de la science historique. Sa fondation est le résultat le plus récent et le plus heureux des efforts incessants de M. Charléty, depuis plusieurs années, pour faire de Lyon un centre florissant d'études historiques locales. Lorsque la Bibliographie qu'il vient de terminer et dont nous parlons plus bas sera publiée, les érudits lyonnais posséderont grâce à lui, pour la période antérieure à 1789, un excellent instrument de travail. D'autre part il se propose de donner, tous les ans ou tous les deux ans, une bibliographie raisonnée des livres et articles parus sur l'histoire de Lyon. Cette activité, ce dévouement à des besognes utiles, mais ingrates, ne doivent pas être perdus. Nous souhaitons que M. Charléty trouve à Lyon et hors de Lyon les appuis, matériels et autres, qui lui permettront d'accomplir, pour le plus grand profit de l'histoire, la tâche qu'il a entreprise.

— Deux thèses d'histoire moderne ont été présentées, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire, à l'École normale supérieure, en novembre 1901, par MM. Febvre et Thomas. Nous donnons aujourd'hui une brève analyse du mémoire de M. Albert THOMAS.

L'auteur avait pris pour sujet : *Les idées populaires de réforme sociale de 1832 à 1834*. Il s'est proposé d'étudier, d'après les collections de brochures ou d'ouvrages de la Bibliothèque nationale, et les documents inédits du procès d'avril, les idées de réforme sociale répandues dans les sociétés politiques ou professionnelles, qui préparèrent l'insurrection d'avril 1834. Il a négligé les œuvres des économistes,

des penseurs de différentes écoles, qui n'ont exercé une influence que plus tard. Il a tenté d'éclaircir la conception du républicanisme social dont Stein avait déjà indiqué l'importance dans l'histoire du mouvement socialiste français, et tout récemment Ch. Andler [1] dans l'histoire du mouvement allemand. Après avoir exposé par suite de quelles circonstances le parti républicain-nationaliste de 1830 est devenu un parti de réforme sociale, l'auteur a essayé de montrer comment, en fait, cette évolution des idées républicaines s'était s'accomplie. Il a établi à l'aide des deux exemples de Carrel et de Petetin, le journaliste lyonnais, comment, d'une part, les républicains nationalistes avaient été amenés à revendiquer l'amélioration des conditions matérielles et morales de la classe ouvrière; comment, d'autre part, des partisans des réformes sociales, à la manière saint-simonienne, avaient été conduits à proclamer qu'une réforme politique était l'antécédent nécessaire d'une réforme sociale. Les raisonnements de ces républicains bourgeois ont fourni des arguments à la classe ouvrière ; mais la doctrine du républicanisme ouvrier s'est développée, pour ainsi dire, en dehors d'eux. — Elle s'est formée, depuis les journées de juin 1832 jusqu'en avril 34, sous deux influences : 1° la tradition révolutionnaire, très vive depuis 1830, et particulièrement le souvenir de la Convention, que Buonarroti, revenu à Paris, présente comme une assemblée surtout préoccupée de la réforme sociale ; 2° le mouvement ouvrier, qui commence en novembre 31, à Lyon, qui se manifeste par des grèves dans toute la France en 1833 [2], et qui contribue à répandre et à créer dans la classe ouvrière des idées de transformation sociale. — Selon les tempéraments, selon les traditions particulières, cette doctrine se présente sous des formes variées : il y a une théorie de l'*enseignement* (Cabet et l'Association pour l'enseignement du peuple),une théorie de *l'association politique* (Société des droits de l'homme), une théorie du *syndicalisme républicain* (mutuellisme lyonnais). — Mais la doctrine républicaine est *une* : l'auteur a tenté de montrer comment elle se développe logiquement depuis la thèse fondamentale de l'opposition d'une bourgeoisie et d'un prolétariat, jusqu'aux idées d'égalité sociale et d'organisation du travail Un chapitre sur la foi républicaine montre à quel point ces doctrines pénétraient la conscience et toute la vie ouvrières. — Blanqui, l'organisateur et le chef des nouvelles sociétés secrètes de 1834 à 1839, recueille dans son ensemble cette tradition républicaine. Il la dégage des souvenirs, des imitations qui la gênent, il en fait l'expression simple et brutale des revendications sociales. Une étude sur la doctrine de Blanqui en 1834 est la conclusion nécessaire du travail.

— La Section historique de l'État-major de l'armée a entrepris la publication, sur la guerre de 1870-71, d'un ouvrage monumental qui devra être mis à côté de celui du Grand-État-major allemand. C'est un récit extrêmement détaillé des opérations militaires; ceux des documents utilisés (ce sont les plus nombreux) qui proviennent des Archives de la Guerre y sont annexés et reproduits *in extenso*. Ce

1. Introduction historique et commentaire du *Manifeste communiste* (Bibliothèque socialiste, nos 9, 10).

2. M. O. Festy donnera bientôt une étude détaillée de tout ce mouvement.

vaste travail a été divisé en plusieurs parties qui ont été respectivement confiées à un certain nombre d'officiers de la Section historique. Jusqu'à présent les parties publiées ont été données dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée* et tirées à part. On possède déjà six fascicules, comprenant de 125 à 400 pages : I. De juillet 1866 à juillet 1870; II. Journées des 28 et 29 juillet; III. Journées des 30 et 31 juillet; IV. Journées des 1er et 2 août; V. Journées des 3 et 4 août; VI. Journée du 5 août. — La Journée du 6 août en Alsace (bataille de Reischoffen) est en cours de publication dans la *Revue d'Histoire* et presque terminée.

Rappelons que les publications de la Section historique sont en vente à la librairie militaire R. Chapelot.

— M. J. Caudrillier ayant publié dans la *Révolution française* du 14 février dernier une critique étendue, et basée sur la compétence particulière à son auteur, de l'ouvrage récent de E. Daudet sur *La Conjuration de Pichegru* (Paris, Plon 1901, in-8, xxiv-394 p.), nous jugeons superflu d'en refaire ici le compte rendu. Il nous suffira d'affirmer, pour des raisons qu'a détaillées M. Caudrillier, que l'apologie de Pichegru présentée par M. Daudet doit être accueillie avec une extrême méfiance.

— Le Congrès international d'histoire qui devait avoir lieu à Rome en avril a été supprimé, à la suite de divers incidents, par le Ministre de l'Instruction publique italien. MM. P. Caron et Ph. Sagnac se proposent de publier prochainement en brochure le rapport qu'ils comptaient y présenter sur l'état actuel des études d'histoire moderne et contemporaine en France.

— Bon des Michels. *Souvenirs de carrière (1855-1886)*. Paris, Plon, 1901, in-8, ii-337 p. — L'auteur de ces Souvenirs, entré dans la carrière diplomatique sous les auspices du comte Walewski, remplit diverses missions sous l'Empire, en Italie, au Brésil, en Bavière. C'est après 1870 que son rôle devint réellement important. Secrétaire d'ambassade et investi de missions spéciales à Rome, auprès du Vatican, ministre à Bucarest, puis en Egypte, ambassadeur en Espagne, il a été étroitement mêlé aux relations du gouvernement français et du St-Siège pendant la présidence de Thiers, à l'établissement et au fonctionnement du condominium anglo-français en Egypte de 1876 à 1878 et aux graves incidents (manifestations de Paris, voyage du Kronprinz à Madrid, affaire des Carolines) qui marquèrent les derniers temps du règne du roi d'Espagne Alphonse XII. C'est sur ces diverses séries d'événements qu'il fournit son témoignage, sans prétendre faire un exposé méthodique et complet, en s'efforçant de concilier la réserve nécessaire avec la « licence des temps ». Ce témoignage devra être utilisé par les historiens de la politique extérieure de la France sous la Troisième République, avec les précautions que commandent les partis pris nullement dissimulés de l'auteur. Le volume se termine par la reproduction d'un certain nombre de documents, rassemblés sous le titre d'Index et qui concernent principalement la question du condominium.

— M. Theodor Schefer, Dr Phil., vient de publier chez l'éditeur Teubner, à Leipzig, l'« Inaugural dissertation » qu'il avait présentée à l'Université de cette ville. Elle est intitulée : *Die Preussische Publizistik im Jahre 1859 unter dem Ein-*

fluss des italienischen Krieges. Ein Beitrag zur Geschichte der offentlichen Meinung in Deutschland. (In-8, VIII-182 p Prix : 6 mk). Cette étude sur la presse prussienne en 1859 et sur les mouvements d'opinion qu'elle refléta ou détermina alors, faite sur les pièces mêmes, intéresse au premier chef l'histoire extérieure de la France sous le Second Empire.

— Les travailleurs consulteront avec fruit aux Archives Nationales et dans les Bibliothèques et dépôts d'archives, un rapport étendu que M. G. Servois, Directeur des Archives, vient de présenter au Ministre de l'Instruction publique sur le fonctionnement, de 1890 à 1901, des services de sa Direction. (Paris, Imp. Nationale, janvier 1902, gr. in-8, LXIV-85 p.). A ce rapport est annexé un *Etat des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières* On y trouvera des indications précises, arrêtées à la date de 1901, sur l'état du classement des différents fonds dans tous les dépôts d'archives de France, avec la mention des tables, inventaires, répertoires, etc., actuellement existants ou en cours d'exécution, qui permettent d'y faire des recherches. Pour les archives départementales et communales, on a joint à la *Collection des Inventaires sommaires* tout ce qu'on a pu connaître d'inventaires, de répertoires ou de catalogues imprimés n'appartenant pas à cette collection.

— Deux thèses d'histoire moderne viennent d'être soutenues devant l'Université de Paris pour l'obtention du grade de docteur ès lettres.

Le 10 février, M. GODARD, professeur d'histoire au lycée de Montluçon, a soutenu ses thèses de doctorat en Sorbonne. Le sujet de la thèse française était : Les intendants, principalement dans les pays d'élection, sous Louis XIV (1661-1715). La soutenance en a été assez terne. M. Lavisse a reproché au candidat diverses fautes de méthode : M. G. n'a pas employé un système d'annotations uniformes ; ses indications bibliographiques sont incomplètes ou inexactes, les renvois parfois erronés. Au cours de la discussion, M. G. a été amené à montrer l'alliance formée au XVIIe siècle entre les magistrats de l'ordre judiciaire, les gens de finance et les intendants, les abus de l'administration et les impossibilités d'y porter remède. M. Lavisse a pris texte de quelques observations pour rappeler l'ignorance où nous sommes de tout ce qui touche aux institutions de l'ancien régime et la nécessité de donner au travail historique en province une nouvelle direction. M. Lemonnier s'est plaint de l'importance exagérée que l'auteur a accordé à certains faits insignifiants; il déclare qu'il a trouvé à plusieurs reprises entre la thèse de M. G. et celle, récemment soutenue, de M. Delfour, une contradiction inquiétante, que M. Godard n'apporte sur les points qu'il mentionne aucun document nouveau et commet parfois des erreurs d'interprétation, et que par conséquent on ne peut accueillir avec une tranquillité parfaite les assertions de son livre. M. Seignobos, comme M. Lemonnier, trouve que le sujet, très intéressant d'ailleurs, était trop vaste et qu'il eût mieux valu le restreindre ; il constate que, forcément, en dépit de la conscience de M. G. à laquelle il rend hommage, la documentation ne pouvait être suffisante ; il relève aussi certains points à l'étude desquels le candidat n'a pas assez apporté de précision et d'esprit critique. — M. G. a été reçu docteur avec la mention *honorable*.

Le 22 février, M. VIAL a soutenu ses thèses de doctorat, au milieu d'un public dont l'intérêt du sujet et le talent du candidat ont justifié l'affluence. La thèse latine était consacrée à Condorcet. Le jury était formé de MM. Croiset, Dejob, Aulard, Gazier. M. Dejob a reproché à M. V. de n'avoir pas assez montré le caractère sectaire et haineux du philosophe, ni le caractère utopique de sa doctrine. Pour M. Dejob, Condorcet croyait qu'il suffisait à un homme d'être instruit pour réussir dans la vie et être heureux : c'est une erreur capitale. M. Vial a cherché au moyen de quelques textes et faits, à disculper son héros, et il l'a fait avec succès. Sur le second point, tout en faisant des concessions à son contradicteur, il élève très haut le rôle social de l'éducation. M. Aulard a reproché à M. V. de n'avoir pas cité les Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique (éd. J. Guillaume) et de ne pas avoir assez fait la critique des textes. M. Gazier a donné lecture de textes fort curieux empruntés notamment à Guyton de Morveau. Pour lui, les idées dont Condorcet s'est fait l'interprète flottaient dans l'air. — La thèse française n'est pas du ressort de cette revue. Disons seulement qu'après une discussion des plus intéressantes à laquelle ont pris part MM. Croiset, Buisson, Michel, Lintilhac, M. Vial a été reçu avec la mention *très honorable*. — L. C.

— M. Louis de SOUDAK a publié dans le *Temps* du 1er avril, sous le titre de : Un procès à réviser, un long et intéressant article sur l'affaire du Collier. Après avoir montré que le livre récent de F. Funck-Brentano (dont nous donnerons prochainement le compte rendu) « n'est qu'une réédition un peu trop modernisée au point de vue de la pure histoire, du remarquable travail de M. E. Campardon et magistralement résumé par M. Chaix d'Est-Ange », il reprend la question dans ses grandes lignes, et conclut que l'affaire se réduit à une escroquerie combinée par le cardinal de Rohan et Cagliostro, que Mme de Lamothe fut leur victime, et que le cardinal fut acquitté, à la suite d'un procès où tout avait été irrégulier, parce que les juges lui étaient gagnés.

— Le Cte FLEURY a recueilli de la bouche de leur auteur les *Souvenirs de M. Delaunay, de la Comédie Française*, et les a réunis en volume (Paris, Calmann-Lévy, [02], in-12, XII-387 p. avec 1 portrait). On y trouvera, sur l'histoire du théâtre de 1850 à 1887, une foule d'anecdotes piquantes et de détails intéressants. En tête, une préface de J. Claretie. A la fin, des index des artistes et des œuvres mentionnées.

— M. *Albert Sorel* a lu récemment, à l'Académie des Sciences morales et politiques, une notice sur la rupture de la paix d'Amiens.

— *Musée National du Louvre. Catalogue des faïences françaises et des grès allemands*, par Gaston MIGEON, conservateur-adjoint du département des Objets d'art dn Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes. Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1901, in-8, VIII-120-64 p. et 32 fig. — Les visiteurs du musée du Louvre seront reconnaissants à M. Migeon (qui vient d'être, à la suite de la démission de M. E. Molinier, nommé conservateur de son département) de leur donner un nouveau catalogue des faïences françaises et des grès allemands. Jusqu'à présent, en

effet, il fallait se reporter pour ces deux séries (qui comprennent 326 numéros) à plusieurs catalogues différents. D'autre part, la céramique française s'est accrue, depuis quelques années, d'une manière importante, grâce surtout aux legs de M. Giraudeau (1895) et de M. Albert Gérard (1900). Pour chaque série, la description des pièces est précédée d'une courte notice historique, qui donne quelques indications précises et quelques idées générales, et d'une Bibliographie sommaire. Dans cette dernière, M. M. a prouvé qu'il était au courant des principaux travaux publiés en France et à l'étranger ; et nous ne lui ferons qu'un reproche, c'est d'avoir omis de se citer lui-même à propos des faïences dites de Saint-Porchaire ou d'Oiron (p. 16). Trente-deux figures hors texte, en typogravure, reproduisant quelques-uns des objets les plus caractéristiques, complètent très heureusement cet utile ouvrage.

— MM. G. Dubois et M. Sarthon ont eu l'excellente idée d'abréger le grand ouvrage récent de M. Debidour sur l'*Histoire des Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870* (Bibliothèque utile, LXXXIV. Paris, Alcan [1901], in-18, 191 p.). On trouvera même en appendice (p. 179 sq.) le texte du Concordat et des Articles Organiques.

— A l'occasion du monument élevé récemment à Soissons en l'honneur des instituteurs morts pour la patrie, M. Collet a donné une seconde édition du *Siège de Soissons*, paru en 1871, et de l'*Occupation allemande dans le Soissonnais en 1870-1871*, paru en 1884 (Soissons, Ebel, 1901, in-8, II-433 p.). Le premier de ces opuscules a été écrit au jour le jour, et embrasse les événements qui se sont passés du 15 juillet 1870, où le duc de Gramont annonce la déclaration de la guerre, au 15 octobre suivant, date de la capitulation de Soissons, défendue par 4893 hommes et bombardée pendant trois jours (v. p. 233-236 les articles de cette capitulation); le deuxième donne un tableau de l'occupation de la ville par les Allemands jusqu'au 23 octobre 1871, et des cantons voisins. Ces pages, pour ainsi dire dictées par les faits, offrent le même genre d'intérêt douloureux que les *Souvenirs du siège de Soissons*, publiés en 1872 par le capitaine Wolff, ou que l'*Invasion dans le département de l'Aisne*, donnée par M. E. Lavisse à la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1871. — G. B.

— Nous avons reçu le prospectus d'un ouvrage édité à Madrid (Felipe V, 2) et intitulé : *Estudio histórico de las fiestas de Toros*, par el Conde de Las Navas. (In-4. 600 p. avec gravures. Prix : 10 pesetas.) Les personnes qui s'intéressent aux questions tauromachiques y trouveront sur l'histoire en France de ce genre de divertissement, un certain nombre de renseignements.

— Le gros volume de M. Félix Bouvier sur *Bonaparte en Italie (1796)* vient d'avoir une seconde édition. (Paris, Cerf, 1902, in-8, XII-748 p. et 3 cartes.) Un prospectus annonce que dans ce nouveau tirage « ont été rectifiés ou complétés par des documents survenus tardivement à l'auteur quelques-uns des passages essentiels de la première édition ». Nous renvoyons au compte rendu que nous en avons publié (t. II, p. 111).

— Eugène Drot. *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne.* 5e Fascicule : *Contrats divers.* (Auxerre, Imp. de la Constitution, 1901, in-8, 70 p. Extr. du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*). — M. D. continue la publication des documents qu'il a tirés des Archives de notaires déposées à Auxerre. Le présent fascicule contient des contrats de mariage, de partage, des donations, des testaments, des contrats d'apprentissage, des baux à nourriture, des contrats de louage d'ouvriers, de commis, de domestiques, des contrats d'association (xve-xvIIe siècles). M. D. publie ces documents en les annotant avec soin et en donnant *in extenso* les passages les plus curieux pour l'histoire des mœurs ; parfois même, en particulier pour les partages après décès, il ne se contente pas d'une analyse mais reproduit le document tout entier ; nous savons ainsi quel était le mobilier d'un marchand d'Auxerre à la fin du xvIe siècle ; parmi les testaments, je remarque celui de Jacques Fortin, dit Dampierre, seigneur du Gui Neuf, capitaine de Meulan, ambassadeur du roi de France (1564). Dans ce nouveau fascicule, comme dans les précédents, il y a à glaner pour l'histoire économique : en effet, les contrats d'apprentissage et de louage, classés par ordre de professions, et presque tous du xve et du xvIe siècles, sont précieux pour la connaissance précise de la condition des artisans et des marchands. — C. S.

— Commt J. Molard. *Résumés et croquis d'Histoire Militaire.* Tome Ier : *Guerres de 1618 à 1815.* Paris, Combet, 1901. In-4, VIII-288 p. — Cet ouvrage est destiné aux candidats aux diverses écoles militaires ; il est né de préoccupations pédagogiques, et l'auteur s'y est inspiré de sa longue expérience de professeur. Il se compose de deux parties : une partie historique, « simple exposé sommaire, sans aucune discussion ni critique, » des faits militaires depuis la guerre de Trente Ans jusqu'à nos jours, un résumé clair, précis, exact ; — puis une partie cartographique, des croquis schématiques, en noir, se rapportant soit aux campagnes, soit aux grandes batailles. Ce livre, sous cette forme, n'est pas le premier du genre. Mais il tranche sur tous les autres et l'emporte, par une innovation capitale : le croquis est répété en regard de chaque page de résumé, et de façon à se rapporter *exclusivement* à cette page, si bien que « l'élève a constamment sous les yeux à la fois le résumé et le croquis : le voulût-il, il ne peut étudier l'un sans voir l'autre. » On saisit tout de suite l'avantage de cette disposition : elle force l'élève à *voir*, et presque nécessairement éclaire les choses. Sur un point cependant l'ouvrage du Commt Molard nous paraît inférieur à certains de ceux qui l'ont précédé ; nous voulons parler des croquis relatifs aux grandes batailles : des traits noirs, des lignes d'altitudes, sans hachures et sans couleur, sont insuffisants pour faire *voir* la topographie d'un champ de bataille, chose pourtant capitale ; bien plus, quelquefois, de l'enchevêtrement des lignes il résulte une image confuse et trouble : voyez par exemple le croquis de la bataille d'Austerlitz. Il serait facile d'y remédier, et l'on pourrait faire l'épreuve de cette remarque dans le second volume qui est en préparation. L'ouvrage ainsi amélioré serait, à notre sens, susceptible de rendre aux candidats aux diverses écoles militaires tous les services qu'on est, avec l'auteur, en droit d'en espérer. — V.-L. B.

— La librairie Henri Leclerc (Paris) publie en souscription un *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790)* par le Mis DE GRANGES DE SURGÈRES. L'ouvrage formera quatre forts volumes in-4 de 400 à 500 pages environ, imprimés à deux colonnes en caractères neufs, sur beau papier. Il sera tiré 325 exemplaires numérotés à 25 fr. le volume pour les souscripteurs, plus 25 exemplaires sur papier vergé, à 50 fr. le volume (port en sus). Il paraîtra un volume par an.

— Le tome V des *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. Guiffrey pour la collection des Documents inédits, vient de paraître. Il se rapporte à la période 1706-1715.

— La Société de l'Histoire de la Révolution a tenu sa séance annuelle le dimanche 23 mars. Après un discours du président, M. J. Claretie, contenant différents vœux relatifs à l'organisation du travail et des renseignements sur les thèses d'histoire de la Révolution actuellement en préparation, plusieurs lectures ont eu lieu. *M. A. Aulard* a lu un document fort curieux, récemment envoyé par un savant hollandais au Comité des travaux historiques, et qui paraîtra dans le prochain numéro du bulletin de ce Comité. C'est le récit par le pasteur Villepois de l'audience solennelle donnée aux autorités de Breda par Napoléon, le 6 mai 1810, au cours de laquelle l'Empereur se livra contre les prêtres catholiques présents, dont il avait à se plaindre, à une sortie des plus violentes. — *M. J. Guillaume* a démontré la fausseté de la légende d'après laquelle le naturaliste Daubenton, auteur de travaux sur les moutons, aurait échappé à la Terreur parce qu'on l'aurait pris pour un « berger ». -- *M. A. Brette*, parlant de : La loge de Louis XVI à l'Assemblée législative (10-13 août 1793), a montré combien il est difficile de connaître exactement la disposition des locaux, aujourd'hui disparus, qu'ont occupés les assemblées révolutionnaires. — Enfin *M. C. Bloch* a exposé que le rôle des femmes à Orléans pendant la Révolution peut se diviser en deux périodes : de 1789 à 1792, on voit des femmes de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie prendre part au mouvement révolutionnaire et patriote; après 1792, l'élément démocratique l'emporte et les femmes affiliées à la Société populaire appartiennent à la petite bourgeoisie et au peuple.

Le journal *Le Temps* a publié dans son numéro du 24 mars un compte rendu de la séance, avec l'analyse développée des communications.

— La Société d'Histoire moderne s'est réunie le 9 mars, sous la présidence de M. H. Lemonnier. Deux communications ont été faites. M. P. Caron a présenté un certain nombre d'observations sur la méthode employée actuellement dans les études d'histoire militaire ; il a montré la nature des résultats obtenus, au moyen de quelques exemples pris dans la période révolutionnaire. Après lui M. Debidour a retracé, d'après des documents inédits, l'histoire, jusqu'ici fort obscure et très inexactement racontée, de la candidature du duc de Nemours au trône de Grèce pendant les années 1824, 1825, 1826. La fin de la séance a été occupée par la discussion d'un projet de bibliographie de l'histoire économique de la France (période moderne), présenté par M. A. Milhaud. — L'Assemblée générale de la Société a eu lieu le dimanche 6 avril.

— Le dernier volume publié par la Société de l'Histoire de Normandie (*Mélanges. Cinquième série*. Rouen, Lestringant, et Paris, Picard, 1898 (paru en 1901), in-8, 455 p.) doit être signalé ici. On y trouve : 1° *Mémoires d'Antoine de Bigars, sieur de la Londe*, publiés par A. Héron. M. de la Londe, de noblesse normande, mort en 1593 ou 1594, fut ardent ligueur, et prit une part capitale à la défense de Rouen, assiégé par Henri IV de novembre 1591 à avril 1592. C'est au récit du rôle joué alors par lui que sont principalement consacrés les mémoires qui portent son nom, et qui furent rédigés vers 1626, d'après les souvenirs de ses compagnons d'armes, par les soins de son fils. M. H. les a publiés d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qu'il décrit dans la préface ; il y a joint deux index. 2° *Deux relations du bombardement de Dieppe en juillet 1694*, publiées par A. Héron. La première, extraite d'un manuscrit conservé en Angleterre, est une lettre, datée du 1er novembre 1694, et adressée probablement par un nouveau converti à un protestant français réfugié en Angleterre ; elle donne des renseignements intéressants sur l'état des esprits à Dieppe à la suite du bombardement. La seconde est un chapitre d'une histoire inédite de Dieppe, conservée à la bibliothèque de cette ville, et dont l'auteur est Laurent Croisé, procureur du Roi au siège de l'Amirauté ; cette relation, de caractère officiel, expose les effets du bombardement et les projets de reconstruction de la ville incendiée. 3° *Documents concernant les États de Normandie de février 1655*, publiés par Paul Le Cacheux. Ces documents sont extraits d'un registre des Archives nationales, recueil de pièces originales, lettres et mémoires adressés au cardinal Mazarin et concernant les affaires de Normandie, de septembre 1643 à janvier 1660. Ce sont : un compte rendu des séances d'ouverture et de clôture, une analyse des discours, et une demi-douzaine de lettres adressées à Mazarin par Mgr Rouxel de Médavy, évêque de Séez, membre influent des États. Ces différentes pièces complètent la publication, qu'a faite Ch. de Beaurepaire, du Cahier des États. La dernière des lettres de Mgr de Médavy présente un intérêt particulier : elle concerne les États de 1657, que n'ont guère laissé de trace dans les documents de l'époque. — Les publications de Ch. de Beaurepaire et d'Hippolyte Sauvage qui terminent le volume n'appartiennent pas au cadre de la *Revue*.

— Plusieurs revues nouvelles viennent de naître à Paris, qui publieront des articles d'histoire.

Minerva, Revue des Lettres et des arts, donnera des romans, des études littéraires, des critiques d'art, des voyages, des mémoires et documents historiques, des notes d'archéologie, des poésies, des articles d'actualité. Elle paraît bimensuellement depuis le 1er mars, par fascicules in-8 de 160 pages, chez l'éditeur Fontemoing, Le prix de l'abonnement est de 36 fr. pour Paris, 42 fr. pour les départements, 48 fr. pour l'Étranger. Le numéro se vend 2 francs.

Les Arts, Revue mensuelle illustrée des Musées, Collections, Expositions, donnera surtout des reproductions d'œuvres anciennes ou modernes. L'abonnement coûte 22, 24 et 28 fr. Lee éditeurs sont : la librairie du Figaro et Manzi Joyant et Cie.

La Revue latine s'occupera principalement, comme l'indique son sous-titre, de littérature comparée. Le directeur est Émile Faguet. Le prix de l'abonnement est de 4 fr. pour la France, 5 fr. pour l'étranger. On s'abonne chez M. Fromentin, 4, rue de l'Éperon, à Poitiers (Vienne).

— Travaux en préparation et sous presse :

M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, va mettre à l'impression une bibliographie critique de l'histoire de Lyon, des origines à 1789, qui formera un volume in-8 d'environ 500 pages. L'auteur compte publier dans deux ans la suite du même travail, pour la période 1789-1900.

M. C. Riat prépare un livre sur G. Courbet et son œuvre, que publiera l'éditeur Floury.

Le professeur *Aug. Fournier*, de Vienne, nous a écrit qu'il donnerait dans trois ou quatre mois une édition revue et augmentée de son ouvrage connu sur Napoléon Ier.

M. Fleury Lyonnet, de Genève, va publier le « Journal d'un capitaine adjudant-major des Vélites, de la suite du prince Eugène, vice-roi d'Italie, campagne de Russie ». Il vient de terminer un travail sur « les comédiens impériaux et royaux du Prince Eugène, vice-roi d'Italie, dirigés par Mlle Raucourt, 1806-1814 », d'après des documents des Archives de Venise, Milan, Turin, Paris. — *M. Louis Madelin* donnera prochainement une deuxième édition « très retouchée et fortement allégée » de son livre sur Fouché. Il achève en outre un volume intitulé : Napoléon chez César, où il donnera le résultat de ses recherches dans les bibliothèques et archives italiennes. — *M. André Lebey* prépare deux ouvrages, l'un sur le connétable de Bourbon, l'autre sur Napoléon III. — Enfin, dans une lettre adressée à la *Revue Napoléonienne* et publiée par elle, *M. H. Welschinger* annonce qu'il a des preuves formelles de la participation certaine de Caulaincourt à l'enlèvement du duc d'Enghien, au moins à titre de coopérateur. Il est probable qu'il les fera connaître au public.

Ces derniers renseignements sont tirés de la *Revue Napoléonienne*, dont nous avons annoncé la naissance et dont trois numéros, analysés plus haut (p. 692), ont paru ; ils sont bizarres et confus. Articles originaux, documents, notes de toute provenance et de toute valeur y sont donnés, en dépit de rubriques multiples, dans un désordre agaçant. L'exposé des démêlés personnels du directeur, M. A. Lumbroso, avec l'administration de la *Grande Revue* y figure, accompagné de pièces justificatives, entre un article sur des ouvrages en préparation et un document inédit. Une relation anglaise, insignifiante et inexacte, de la bataille de Waterloo, y est réimprimée (19 pages) pour cette raison étonnante qu'elle était « inconnue à M. Henry Houssaye, le meilleur historien de 1815 ». Un peu partout sont accrochées des notes signées A. L. qui témoignent d'une érudition désordonnée. On attendait autre chose : un recueil de documents bien choisis (ce qui était particulièrement facile en Italie), et présentés suivant les règles de la méthode historique.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. Instruments bibliographiques. Manuels. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Série E. Supplément. T. II, par *G. Ducaunès-Duval et J.-A. Brutails*. Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *F. Kircheisen*. Bibliographie Napoleons. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 5 mk. — *S. Nicastro*. I Commentarii della Rivoluzione francese di Lazzaro Papi. Livorno. — *A. Stern*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871. Abteil I (1815-1830). Stuttgart und Berlin, Cottasche Buchh., 26 mk. — *Th. E. Watson*. A popular and dramatic presentation of the story of France from the earliest times to the Consulate of Napoleon Bonaparte. New-York, Macmillan, 5 £.

Histoire intérieure. — *Cte de Bellevüe*. Une femme avocat. Épisodes de la Révolution à Lamballe et à Paris. Mémoires de la Comtesse de La Villirouët, née de Lambilly (1767-1813). Paris, Poisson. — *R. Bittard des Portes*. Charette et la guerre de Vendée. Paris, Émile-Paul, 7.50. — *P. Boton*. Le triomphe de la liberté royale et la prise de Beaune en 1595 (Vers), réimp. par Louis Morand. Paris, Lechevalier. [Tiré à 50 exemplaires.] — *H. Bourgeois*. Biographies de la Vendée militaire. Le Chevalier Adams. Luçon, Imp. Bideaux. — *A. Bourniquel*. L'Ariège pendant la Révolution, d'après des documents inédits de M. Albert Tournier. Foix, Gadrat. — *E. Cheylud*. Les journées des 11 et 12 brumaire an IV à Salers et à St-Bonnet. Aurillac, Imp. Bancharel. — *E. Connac*. Histoire de la Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne. Toulouse, Imp. Douladoure-Privat. — *A. Delpech et G. Lamy*. La France sous la troisième République (1870-1901). Paris, Alcan, 0.50. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome du 11 janvier au 12 juillet 1605, pub. par *E. Halphen*. Paris, Champion. — *J. Jaurès*. Histoire socialiste. La Législative (gr.). Paris, Rouff, 10.00. — *A. Lavy*. L'œuvre de Millerand. Un ministre socialiste. Faits et documents. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.50. — *A. Lévy*. Napoléon et la paix. Paris, Plon, 8.00. — *A. Martinet*. Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. Paris, Ollendorff, 7.50. — *F. Masson*. Die verstossene Josephine, 1809-1814. Uebertr. von O. Marschall von Bieberstein. Leipzig, Schmidt und Günther, 6 mk. — *F. Masson*. L'impératrice Marie-Louise. Paris, Ollendorff, 7.50. — *P. Montarlot*. Les accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires. Autun, Dejussieu, 8.00. — Mémoires du *Cte de Moriolles* sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin (1789-1833). Introduction par Fr. Masson. Paris, Ollendorff, 7.50. — *R. Rankin*. The marquis d'Argenson and Richard the second. Two critical Essays. New-York, Longmans, 4 £ 25. — *P. de Nolhac*. Louis XV et Marie Leczinska. Paris, C. Lévy, 3.50. — *J. Turquan*. Madame Récamier. Paris, Montgredien, 3.50. — *J. Turquan*. Stéphanie, Grossherzogin von Baden. Uebertr. von O. Marschall von Bieberstein. Leipzig, Schmidt und Günther, 3 mk. 60. — *M^ise de Villeneuve-Arifat*. Souvenirs d'enfance et de jeunesse (1780-1792), publiés par H. Courteault. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *Th. E. Watson*. Napoleon Bonaparte (gr.). New-York, Macmillan.

Histoire diplomatique. — *M. Boutry*. Une créature du C^al Dubois. Intrigues et missions du C^al de Tencin. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *P. Calmettes*. Choiseul et Voltaire, d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire. Paris, Plon,

3.50. — *C. Contessa.* Note e relazioni del marchese di Paulmy dall' Italia, 1745-1746. Torino, Tip. Civelli. — *Cte Fleury.* La France et la Russie en 1870, d'après les papiers du général Cte Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Paris, Émile-Paul, 4.00. — *U. Mazzini.* Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia nel 1533. Spezia, F. Zappa. — *G. Pélissié du Ransas.* Le régime des Capitulations dans l'Empire Ottoman. T. Ier. Paris, A. Rousseau, 10.00. — Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830, publiée par *Polovtsof.* T. Ier (1814-1816). Paris, L. Conard, et Saint-Pétersbourg, Soc. impériale d'histoire de Russie, 12.00. — La Suède sous la République et le Premier Empire. Mémoires du Lieut-Général *de Suremain* (1794-1815). Paris, Plon, 7.50. — *Voisin Bey.* Le Canal de Suez. T. Ier Historique et actes constitutifs de la compagnie, 1re partie. Période des études et de la construction (1854-1869). Paris, Dunod.

Histoire militaire. — *Binder von Krieglstein.* Regensburg, 1809. Berlin, Vossische Buchh., 8 mk. — *C. Bleibtreu.* Amiens-Saint-Quentin. Stuttgart, C. Krabbe, 1 mk. — *Général Bourelly.* Le Ministère de la Guerre sous la Commune. Cluseret, Rossel, Delescluze. Paris, Combet, 2.00. — *Lieut-t A. Brenet.* La campagne de 1870-71 étudiée au point de vue du droit des gens. Paris, A. Rousseau. — *Gen.-Leutn. von Caemmerer.* Magenta. Der Feldzug von 1859 bis zur ersten Entscheidung (cartes et croquis). Berlin, Mittler und Sohn, 5 mk. — *E. Chevalier.* Histoire de la marine française depuis les débuts de la monarchie jusqu'au traité de paix de 1763. Paris, Hachette, 7.50. — *Duc de Conegliano.* La Maréchal Moncey, duc de Conegliano (1754-1842). Paris, C. Lévy, 7.50. — *Oberstleutn. G. Fischer.* König Wilhelm I. und die Beschiessung von Paris. Leipzig, F.-W. Grünow, 40 pf. — *Capne Fl.* Les volontaires de l'Isère pendant la Révolution (1791-1796). Paris, Chapelot, 1.00. — *A. Grosskopf.* Die Cavallerie in der Schlacht bei Vionville-Mars la Tour am 16. VIII. 1870. Altenburg, 30 pf. — *Kuhl.* Bonapartes Feldzug, 1796, als Ausgangspunkt moderner Kriegsführung. Berlin, R. Eisenschmidt, 10 mk. — *J. P. de Labeaudorière.* La campagne de Russie de 1812, avec les appréciations des principaux écrivains militaires sur chaque épisode. Paris, Kleiner. — La guerre de 1870-71. Fascicule VI. Journée du 5 août. [Publ. de la section historique de l'état-major de l'armée]. Paris, Chapelot, 2.50. — *Lieut-t-Colel Largemain.* Biographie du Maréchal de camp baron de Revel (1784-1846). Paris, Dumont. — L'armée à travers les âges. III. Les Mémoires. Conférences faites en 1900 à Saint-Cyr par MM. *Sorel, Guiraud, Lehugeur, Coville, Gebhart, Chuquet, Rambaud, Vandal.* Paris, Chapelot, 3.00. — *P. Lehautcourt.* Histoire de la guerre de 1870-71. T. II. Les deux adversaires. Premières opérations. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *A. von Loebell.* Ein Ehrendenkmal für die Verteidiger von Danzig, 1807. Nach den Tagebuchen des Gen.-Leutn. von Loebell bearbeitet. Berlin, R. Schröder, 2 mk. — *Lieut. R. Mackensen von Astfeld.* Braunschweiger Husaren in Feindes Land. Erinnerungen aus dem Kriege 1870-71 (gr.). Berlin, Salle, 2 mk. — *Cte de Reiset.* Mes souvenirs. T. II. La guerre de Crimée et la cour de Napoléon III. Paris, Plon. — *L. Schmitz.* Aus dem Feldzuge 1870-1871. Tagebuchblätter eines 6fers (cartes et croquis). Berlin, Mittler und Sohn, 3 mk. 80. — *Général Thiébault.* Memoiren aus der Zeit der französischen Revolution und des I. Kaiserreichs. Deutsch von F. Mangold. Bd I. Stuttgart, R. Lutz, 5 mk. — Bonaparte en Égypte. Souvenirs du Capitaine Thurman, publiés avec préface par le *Cte Fleury.* Paris, Émile-Paul, 4.00. — *H. Weil.* Le Prince Eugène et Murat

(1813-1514). Opérations militaires et négociations diplomatiques. T. III. Paris, Fontemoing, 10,00.

Histoire religieuse. — *J. Delfour*. Les Jésuites à Poitiers (1604-1762). Paris, Hachette, 7.50. — *Th. Delmont*. Autour de Bossuet. Études historiques, critiques et littéraires. T. II. Paris, Tricon. — *C. Godard*. De Stephano Baluzio Tutelensi libertatum ecclesiae gallicanae propugnatore. Paris, Larose, 2.50. — *A. Issarte*. Des causes de la révolte des Camisards. Paris, Fischbacher, 2.50. — *Le P. Lecanuet*. Montalembert. T. III. L'église et le second Empire (1850-1870). Paris, Poussielgue, 5.00. — *G. Ledos*. Lacordaire. Paris, 2.00. — *O. Mayer*. Portalis und die Organischen Artikel. (Discours.) Strassburg, Heitz, 80 pf. — *Le P. J. Simler*. Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine honoraire de Bordeaux, fondateur de la société de Marie et de l'institut des filles de Marie (1761-1850). Paris, Lecoffre; Bordeaux, Féret. — *W. M. Sloane*. The French Revolution and religious reform. New-York, Charles Scribner's Sons, 2 £.

Histoire économique et sociale. — *A. Bellet*. Les Français à Terre-Neuve et sur les côtes de l'Amérique du Nord. La grande pêche à la morue à Terre-Neuve depuis le XIVe siècle. Paris, Challamel. — *C. Bittmann*. Jacob Christian Schmeltzer und die Achard' sche Departements-Zuckerfabrik im St Agnetenkloster zu Trier, anno 1811-1814. Em Gedenkblatt zur Hundertjahrfeier der europaïschen Rubenzuckerindustrie, zugleich ein Beitrag zur Geschichte der Gesellschaft fur mitzlichen Forschungen zu Trier und zur Charakteristik der Napoleonischen Verwaltung. Trier, Lintz, 3 mk. 50. (« Trierisches Archiv », t. II.) — *L. Boutry*. L'enseignement primaire et la monarchie. Alençon, Imp. Guy. — *H. Ferté*. Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps. Paris, Hachette, 7.50. — *Flour de Saint-Genis*. La propriété rurale en France. Paris, Colin, 6.00. — *C. Godard*. Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrement dans les pays d'élections de 1661 à 1715. Paris, Larose, 10.00. — *C. Madrolle*. Les premiers voyages français à la Chine (la compagnie de la Chine, 1698-1719). Paris, Challamel, 25.00. [Tiré à 100 exemplaires]. — *O. Noël*. Le socialisme et la question sociale. Paris, Pedone. — *F. Pelloutier*. Histoire des bourses du travail. Paris, Schleicher. — *P.-A. Pidoux*. Histoire du mariage et du droit des gens mariés en Franche-Comté, depuis la rédaction des coutumes en 1459, jusqu'à la conquête de la province par Louis XIV, en 1674. Dôle, Imp. Bernin. — *P. Risson*. Histoire sommaire du commerce. Paris, Belin, 4.00.

Histoire de l'art. — *V. Advielle*. Recherches sur Nicolas Poussin et sur sa famille. Paris, Rapilly, 3.50. — *L. Bénédite*. Jean-Charles Cazin (pl.). Paris, Librairie de l'art ancien et moderne. — *E. Bonnaffé*. Études sur l'art et la curiosité. Paris, Société française d'éditions d'art, 7.50. — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtiments, publiée par *A. de Montaiglon* et *J. Guiffrey*. T. XI (1754-1763). Paris, Charavay. — *H. Fiérens-Gevaert*. L'Hôtel de Ville de Paris. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne. — *Fournier-Sarlovèze*. Artistes oubliés. (Claude Lulier. Pierre de Franqueville. Lebrun et Michel Angnier à Vaux-le-Vicomte. Le général Lejeune). Paris, Ollendorff, 20.00. — *G. Geffroy*. L'œuvre de Eugène Carrière (pl.). Paris, H. Piazza, 200.00. — *W. Gensel*. Millet und Rousseau. (Gravures. Collon des « Kunstler-Monographien »). Bielefeld, Velhagen und Klasing, 4 mk. — Les peintures d'Hippolyte Flandrin à l'église Saint-Vincent-de-Paul à Paris. Album

de planches en héliogr. et typogravures. Paris, Buloz, 30.00. — *M. Liebermann.* Degas. (Reproduct.) Berlin, B. Cassirer, 1 mk. 50. — *E. Molinier.* Le mobilier royal français aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Histoire et description). Livraisons 2 et 3 (pl.). Paris, Manzi, Joyant. — *L. Morand.* Antoine de Marcenay de Ghuy, peintre et graveur (1724-1811). Catalogue de son œuvre. Paris, Rapilly. — *R. Marx.* Jean Patricot, peintre et graveur (pl.). Paris, Gazette des Beaux-Arts, 50.00. — Lettres inédites de Viollet-le-Duc, recueillies et annotées par son fils. Paris, Librairies-imprimeries réunies, 6.00.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé M. Brodut.* Tonnay-Charente et le canton. (Étude historique, archéologique, biographique, religieuse et commerciale). T. Ier. Rochefort, Imp. Thèze. — *Dr Delaux et collaborateurs.* Histoire de Saint-Martin-du-Touch (banlieue de Toulouse). Toulouse, Imp. Saint-Cyprien, 3.00. — *Abbé L. Froger.* Histoire de Saint-Calais. Mayenne, Imp. Poirier-Béalu. — *C. Simond.* (Sous la direction de). La vie parisienne à travers le XIXe siècle. Paris de 1800 à 1900. T. III (1871-1900). Paris, Plon, 15.00.

RECTIFICATION

Dans le dernier numéro de la *Revue*, j'ai écrit (p. 508) à propos de l'enquête agricole et industrielle de 1848 : « Il ne semble pas que les réponses au long questionnaire envoyé par l'Assemblée aient été conservées ». Mon assertion est inexacte : les réponses au questionnaire de l'Assemblée sont conservées aux Archives de la Chambre des Députés où quelques travailleurs, en particulier MM. G. Renard et H. Bourgin, ont déjà eu l'occasion de les voir. Il est seulement regrettable que les formalités d'accès aux Archives du Palais Bourbon soient très longues et très compliquées. Je puis citer le cas d'un étudiant de l'Université de Lille qui a dû récemment attendre à Paris, pendant huit jours, l'autorisation nécessaire. On souhaiterait le transport aux Archives Nationales des documents de la Chambre antérieurs à 1851.

CH. SCHMIDT.

ERRATA AU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1902

P. 486, ligne 14, *au lieu de* : puis en 1819, *lire :* puis en 1809.
P. 490, ligne 16, *au lieu de* : dans les pièces, *lire* : dans les prières.
Même page, ligne 17, *au lieu de* : pièce, *lire* : prière.
P. 570, ligne 4, *au lieu de* : Cart, *lire* : Pont-Tranchefêtu.
P. 578, ligne 4, *au lieu de* : 1820, *lire* : 1800.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RÜEFF.

Les idées politiques à l'époque de la Fronde

La doctrine absolutiste s'est développée en même temps que la monarchie absolue, et ses progrès ont subi les mêmes vicissitudes que le pouvoir royal, tant il est vrai que les idées politiques sont directement déterminées par les événements historiques ! Dans la première moitié du XVIe siècle, sous le gouvernement fort d'un François Ier et d'un Henri II, le principe de la souveraineté royale se dégage vigoureusement. Puis, au moment où les guerres de religion affaiblissent la royauté, un certain nombre d'écrivains opposent aux droits des rois les droits des peuples, et le courant libéral est si puissant que les théoriciens les plus monarchistes, comme Bodin, admettent que l'autorité du souverain doit être limitée par certaines coutumes traditionnelles et que les sujets doivent jouir de certaines garanties inviolables [1]. — Au XVIIe siècle, lorsque les troubles sont apaisés, lorsque la royauté a triomphé de toutes les forces d'opposition qui gênaient sa croissance, lorsque Richelieu impose partout son autorité souveraine, il semble que la théorie absolutiste soit pour toujours incontestée. Que l'on consulte non seulement le *Testament Politique* et les *Maximes d'Etat* du Cardinal, mais encore la *Souveraineté du Roy*, de Le Bret, et le *Prince*, de Balzac, pour ne citer que quelques-uns des ouvrages contemporains, on voit que maintenant les droits des peuples sont bien oubliés et que le principe de la Raison d'État triomphe dans la doctrine comme dans les faits.

Mais voici qu'une nouvelle crise, la dernière, menace la royauté : les troubles de la Régence de Louis XIV, que la main souple mais

1. Ainsi Bodin déclare que l'impôt ne doit pas être levé sans le consentement des sujets. — Sur tout ce qui précède, cf. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, 1892.

trop peu vigoureuse d'un Mazarin n'ont pu prévenir, vont suspendre momentanément les progrès de la théorie absolutiste. Cependant, durant cette période, les idées libérales ne s'exprimeront qu'assez timidement, et leur éclat passager sera rapidement et pour longtemps éteint. Tandis qu'en Angleterre, la Révolution du XVIIe siècle aura pour effet de faire éclore le premier programme de la démocratie moderne et de fonder la théorie du régime parlementaire, la Fronde, en France, n'aura pour conséquence dernière que d'affermir la conception de l'absolutisme monarchique.

Pourquoi en a-t-il été ainsi ? L'explication est simple, car c'est le caractère même de la Fronde qui nous le donne. Cette insurrection a certainement un fondement social. La mauvaise administration financière de Mazarin et de ses agents, le déficit croissant du Trésor contribuent à la détresse économique du royaume : la taille devient une charge de plus en plus écrasante ; les expédients financiers, les réductions de rentes, les édits bursaux blessent les intérêts de la bourgeoisie et des Parlementaires. Dans les campagnes aussi, le poids des impôts, les ravages terribles des gens de guerre, que la fin des hostilités rejette sur le pays, accablent les paysans et provoquent, dans un grand nombre de régions, des troubles graves. — Mais, en dépit des souffrances populaires, la Fronde n'a pas eu le caractère d'une révolution démocratique. C'est l'aristocratie qui dirige le mouvement, et d'une façon incohérente, car elle est mue par des intérêts personnels et par des passions peu généreuses. Les grands seigneurs, qui mènent la révolte, ne songent, en réalité, qu'à se faire donner des pensions et des charges, à rétablir, à leur profit, le pouvoir des gouverneurs, à enrayer les progrès de l'État monarchique, qui ruinent leur autorité. Le Parlement, qui s'appuie sur la bourgeoisie parisienne, représente ce qu'il y a de plus sérieux dans la Fronde : il conçoit quelques idées générales ; il a quelques aspirations libérales ; il prétend limiter et contrôler l'autorité royale ; il réclame des garanties pour la liberté individuelle et aussi des garanties en matière financière ; mais sa préoccupation essentielle, c'est d'accroître son importance, de s'arroger un pouvoir politique ; en un mot, c'est surtout l'esprit de corps qui l'anime, et il songe moins aux intérêts supérieurs de la nation qu'à ses intérêts particuliers de caste. Que l'on remarque encore que le Parle-

ment et la bourgeoisie, d'une part, les grands de l'autre, constituent, dans la Fronde, deux éléments distincts, dont les mobiles sont trop différents pour qu'il existe entre eux une entente véritable. Il y a donc eu deux mouvements successifs : la Fronde des Princes n'a commencé que lorsque la Fronde parlementaire avait perdu déjà toute vigueur; un instant, on a cru que l'union allait se faire entre les deux Frondes, mais l'accord n'a duré qu'un moment [1]. — Cette guerre civile, si mal engagée, où les éléments aristocratiques ne tardèrent pas à l'emporter et à éteindre toute idée générale, ne pouvait donner naissance à une nouvelle forme de gouvernement, et elle ne pouvait non plus fonder une doctrine politique vraiment originale.

*
* *

La crise a eu simplement pour effet d'interrompre, pendant quelques années, l'évolution de la théorie absolutiste, qui ne devait trouver sa formule définitive que plus tard, sous le gouvernement personnel de Louis XIV, et elle a permis aussi à un homme de talent, Claude Joly, de soutenir encore une fois, avant le triomphe écrasant de l'absolutisme, la thèse libérale, dont la tradition semblait perdue depuis l'époque des guerres de religion.

La presse a été extraordinairement active pendant la Fronde : c'est par milliers que se comptent les pamphlets qui ont vu le jour de 1648 à 1652. Mais le nom seul, par lequel on les a désignés, nous indique que ce sont surtout des œuvres de circonstance, des brochures n'intéressant guère que la politique journalière. On les a appelés les *Mazarinades*, et, de fait, la plupart d'entre eux ont pour unique objet de rendre odieux ou ridicule le ministre impopulaire, dont les Frondeurs voulaient exiger le renvoi. Cependant, de cette masse énorme de brochures, la plupart anonymes, sorte de journaux hâtivement rédigés, se détachent un certain nombre d'œuvres,

1. Sur tout ce qui précède, voy. surtout Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV* et *Histoire de la France sous le ministère de Mazarin*.

d'une portée plus générale, et où l'on trouve esquissées les idées politiques que l'insurrection a fait surgir [1].

En général, les questions économiques et sociales ne préoccupent guère les auteurs des *Mazarinades*. Il en est, cependant, qui décrivent les souffrances des classes populaires et y voient la cause des troubles. Tel est le thème que développe la *Décision de la question du temps*, datée du 19 février 1649 [2] : le peuple, déjà réduit à la misère sous Richelieu, connaît maintenant la plus profonde détresse : partout, des désordres, des violences, des emprisonnements arbitraires de gens qui n'ont pas les moyens d'acquitter la taille : « On a veu, dans la plus grande fertilité des années, les pauvres paysans manger l'herbe, et qui eussent creu d'estre à la noce, ayant du pain que l'on donne aux chiens, parce qu'ils n'avoient pas un sol pour en acheter [3]. » L'insurrection a éclaté, mais « de quoy sont coulpables les pauvres villageois que l'on a mis en chemise et à la besace, ne leur laissant seulement pas de la paille pour coucher ny des portes à leurs maisons pour se défendre des rigueurs de l'hyver ? » Et leurs filles ne sont-elles pas violées par les soudards jusque dans les églises ? Pendant longtemps, on a tout supporté sans se plaindre. Mais l'excès de la souffrance a enfin soulevé la révolte. La plupart des abus, qui ont réduit le peuple à une si épouvantable misère, sont le fait moins du gouvernement que de ses agents ; mais les princes sont réellement responsables des crimes commis par leurs officiers [4].

Cependant la plupart des pamphlétaires ne s'élèvent pas au-dessus des considérations purement politiques. Et, pour eux, il ne s'agit pas de changer la forme du gouvernement, ni même de déposséder la famille régnante. Les *Souhaits de la France à Monseigneur le Duc d'Angoulesme* marquent bien en quoi la Fronde se distingue des troubles du XVIe siècle. La Ligue avait pour but « l'usurpation de la

1. C. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades* (Coll. de la Soc. de l'Hist. de France), 1850.

2. C. Moreau, *Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 246 sqq.

3. *Ibid.*, p. 255.

4. *Ibid.*, p. 256. — Voy. aussi les *Souhaits de la France à Monseigneur le duc d'Angoulesme*, du 11 janvier 1649 (*ibid.*, pp. 82 sqq.) : c'est en vain que le roi Henri IV avait réparé tous les maux dont souffrait la France : « sous Louis XIII, les misères publiques ont repris de si profondes racines qu'elles subsistent encore ».

monarchie » ; dans la présente guerre civile, au contraire, « on ne travaille qu'à maintenir l'authorité souveraine, on ne cherche que la félicité publique. » Les Parisiens resteront fidèles au roi, se montreront sujets obéissants. Et quant aux membres du Parlement, ils sont animés des mêmes sentiments ; ils n'éprouvent que répugnance pour la République et même pour les libertés parlementaires : « ils ne travaillent que pour soustenir la grandeur et la dignité de cette Couronne et pour rendre éternelle la Monarchie françoise qui est si bien establie qu'à vray dire, elle ne peut périr que par elle mesme et par la division du peuple ».

Mais, quelque respect que les pamphlétaires professent pour l'autorité royale, ils réprouvent tous le despotisme. Le roi ne peut disposer souverainement ni de la vie, ni des biens de ses sujets. Le roi est-il maître de la vie de ses sujets ? demande le *Catéchisme des partisans* [1]. — Oui, mais à la condition de se conformer « aux lois infaillibles de Dieu, et non pas en la manière que l'entend la politique de Machiavel [2] ». Le roi ne peut-il s'emparer, suivant son bon plaisir, des biens des particuliers ? — « Nullement, répond le *Catéchisme*, ce sont des maximes impies, damnables et abominables, qui ne scauroient estre approuvées ni authorisées parmi les peuples les plus barbares et les plus desnaturez et qui n'ont esté inventées que depuis quelques années par des sangsues populaires, par des hommes de gourmandise, de luxure et d'avarice pour servir de prétexte aux vols et aux violences qu'ils ont faites à l'oppression de tout le monde, qui sont cause des troubles et des mouvemens que nous voyons à nostre grand regret [3]. » Le roi, sans doute, a bien le droit de lever des impôts, mais à la condition de respecter « l'ordre de la justice chrétienne » ; il ne peut considérer tout le royaume, tous les biens de ses sujets comme faisant partie de son domaine particulier [4]. — Même doctrine dans la *Lettre d'avis au Parlement* [5] : nous devons consacrer nos vies et nos biens au service du souverain, mais celui-ci

1. Du 19 février 1649.
2. *Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 278-279.
3. *Ibid.*, pp. 279-280.
4. *Ibid.*, pp. 280 sqq. — Il est un principe qui s'impose, c'est que « nos roys ont leur domaine séparé d'avec celuy de leurs subjects ».
5. *Ibid.*, pp. 387 sqq.

ne peut en disposer à sa guise : la France, en effet, n'a jamais connu le gouvernement despotique; c'est seulement depuis trente ans qu'elle est soumise à la tyrannie des premiers ministres [1]. Et, reprenant la fameuse distinction de Bodin, l'auteur du pamphlet déclare que la France n'est pas une *monarchie seigneuriale*, mais bien une *monarchie royale* « où le Prince est obligé de se conformer aux loix de Dieu et où son peuple, obéissant aux siennes, demeure dans la liberté naturelle et dans la liberté de ses biens; au lieu que le despotique gouverne ses sujets comme un père de famille, ses esclaves ».

Le Cardinal de Retz, qui n'a vu dans la Fronde qu'un moyen de satisfaire son goût de l'intrigue et les visées de son ambition personnelle, mais dont l'esprit ouvert et subtil était capable de s'élever aux idées générales, a de la nature du pouvoir monarchique une conception analogue. Dans ses *Mémoires*, il déclare que le despotisme ne date vraiment que de Richelieu, qui « forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un État ». Les rois de France, en effet, n'ont pas toujours été absolus, comme ils le sont aujourd'hui. Leur autorité, il est vrai, n'a pas été réglée comme celle des rois d'Angleterre, mais « elle a été tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt, au commencement dans les mains des états généraux et depuis dans celles des Parlements ». Ainsi, le pouvoir des rois était limité par des lois, qui maintenaient un sage équilibre « entre la licence des rois et le libertinage des peuples [2] ». C'est parce qu'on a délaissé ces lois que le despotisme a triomphé, et ce despotisme a eu pour conséquence l'anarchie, qui menace de la ruine l'autorité royale [3]. Retz nous peint alors le réveil du peuple avant les troubles de la Fronde : « L'on chercha comme à tâtons les lois : l'on ne les trouva plus; l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda; et, dans cette agitation, les questions que leurs explications firent

1. « Jamais la France n'a esté en gouvernement despotique, si ce n'est depuis trente ans que nous avons esté soumis à la miséricorde des ministres et exposez à leur tyrannie. »

2. « Charles V, qui a mérité le titre de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. »

3. *Mémoires du Cardinal de Retz*, éd. Feillet, t. Ier, pp. 271 sqq.

naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques; et dès lors, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire : il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ce mystère [1]. » Retz pense encore que les roïs doivent respecter la vie et les biens de leurs sujets, et il approuve les articles votés par la Chambre de Saint-Louis, qui prétendent assurer aux individus des garanties contre les attentats de la puissance publique.

Déclarer qu'il existe des lois que le pouvoir royal ne saurait enfreindre, c'est déjà, en somme, rejeter la doctrine absolutiste. Le *Raisonnable plaintif sur la dernière Déclaration du Roy* [2] affirme que « la puissance absolue n'est pas compatible avec nos mœurs soit chrestiennes, soit françoises ». « Je soustiens, dit encore l'auteur, que la puissance absolue doit estre rejettée, et que les loix fondamentales de l'Estat n'authorisent point les Roys de dépouiller leurs sujets de biens et d'honneurs, pour affermir leur puissance » Si le prince ou son ministre donne un ordre qui soit contraire à la loi, on peut sans crime désobéir [3]. — Que dit encore le *Manuel du bon citoyen ou bouclier de défense légitime contre les assauts de l'ennemi* [4] ? Le corps social ne réside pas tout entier dans la personne du roi. Celui-ci en est la tête, il est vrai, mais les autres organes et les membres jouent aussi leur rôle dans la vie politique : « De la composition de tous ces membres réussit un corps politique et moral, lequel ne scauroit se bien porter ny subsister que par la parfaite correspondance, liaison et continuité de tous ses membres. » Les peuples ont donné la principale fonction du gouvernement à leurs chefs, mais ils n'ont jamais entendu abdiquer entièrement leurs droits, « se rendre esclaves ny devenir stupides et insensibles comme des troncs de bois ». Le pouvoir absolu et infini n'appartient qu'à Dieu [5].

---

1. *Mémoires du Cardinal de Retz*, éd. Feillet, t. Ier, p. 294.
2. Du 19 août 1652.
3. *Choix de Mazarinades*, t. II, pp. 460 sqq.
4. Publié le 22 mars 1649.
5. *Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 437 sqq.

De là à soutenir la théorie du contrat, il n'y a pas loin. Ce n'est pas que le terme même de *contrat* se trouve chez les contemporains, mais plusieurs d'entre eux en conçoivent assez clairement l'idée, lorsqu'ils prétendent que des engagements réciproques lient le souverain et son peuple. Le *Raisonnable Plaintif* déclare que la royauté française est issue de l'élection : Hugues Capet « fut esleu par les estats de France pour régner équitablement et suivant les loix du païs ; il en fist le serment solennel lors de son sacre ; il a par conséquent transmis le royaume à sa postérité, à cette mesme condition [1] ». Au sacre, dit encore la *Lettre d'avis à MM. du Parlement* [2], les rois jurent d'observer les lois fondamentales du royaume, de protéger leurs sujets « selon Dieu et la raison », « et *moyennant ce serment*, les peuples sont obligez de leur obéir comme à des Dieux sur la terre ». Ainsi, le roi s'engage vis-à-vis de son peuple ; une sorte de pacte mutuel est conclu entre les deux parties.

Quelques écrivains vont même jusqu'à considérer que les droits des peuples sont supérieurs aux droits des rois. Tel François Davenne; dans son traité intitulé *De la puissance qu'ont les rois sur les peuples et du pouvoir des peuples sur les rois* (1650), il dit : « Les rois n'ont pas fait les peuples, mais les peuples, les rois ; les princes ne sont que ce que les hommes veulent qu'ils soient. » Les peuples ne doivent donc que l'obéissance conditionnelle. La *Politique du temps*, qui date aussi de 1650, déclare que les peuples sont « électeurs de leurs princes », que les magistrats sont créés pour les peuples, et non les peuples pour les magistrats. La conséquence, c'est que les sujets peuvent déposer leur prince, s'il se montre infidèle à ses engagements [3]. — Si le souverain abuse de son pouvoir, le pacte primitif peut être rompu : « Dès lors qu'un Roy, dit la *Lettre d'avis*, abuse du pouvoir que Dieu lui donne en cette qualité et qu'il contrevient à son devoir, il cesse d'estre Roy et les subjets d'estre subjets [4]. » Si le roi, usant de violence, dit le *Raisonnable Plaintif*, essaie d'infliger

1. *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 458.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 398.
3. Voy. G. Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, Paris, 1898, pp. 314 sqq.
4. *Lettre d'avis à MM. du Parlement de Paris, escrite par un Provincial*, 4 mars 1649 (*Choix de Mazarinades*, t. Ier, p. 398).

des traitements injustes aux sujets, « alors le respect estant perdu de la part du peuple, et le Prince s'estant dépouillé de toute charité et ne rendant plus justice ny protection, *la liaison mutuelle est dissoute*; il n'y a plus ni Prince ni subjects; et les choses sont réduites à la matière première. Alors il arrive que la forme du gouvernement change totalement ». La monarchie se transforme en aristocratie ou en état populaire, ou bien encore les peuples transfèrent la couronne à une autre famille [1]. Ainsi, un certain nombre de pamphlets en arrivent à formuler assez nettement la théorie de la souveraineté du peuple. Mais on n'en aperçoit pas clairement encore toutes les conséquences.

Et, d'ailleurs, sur la question de savoir comment, dans la pratique, on parviendra à limiter l'autorité royale, les *Mazarinades* manquent, en général, de fermeté et de précision. La *Lettre d'avis* rappelle qu'avant Louis XI, les rois ne levaient aucun impôt sur leurs sujets sans le consentement des Etats et sans l'autorisation du Parlement. C'est le Parlement, qui doit être le véritable protecteur du peuple [2]. La même idée est exprimée dans l'*Avis au Parlement* : l'office du Parlement consiste à maintenir la royauté dans ses bornes, à faire observer les lois; les magistrats ont le droit de « s'opposer hautement à la vexation des peuples et de casser les faux arrêts du Conseil d'en haut », lorsqu'ils froissent la liberté des peuples [3]. Suivant les traditions de la France, déclare encore un autre pamphlet [4], l'autorité royale est « tempérée par l'authorité des Parlemens » ; si l'absolutisme renverse encore cet obstacle, le dernier rempart de la liberté publique sera aboli. On le voit, à l'époque de la Fronde, les écrivains politiques pensent qu'il n'y a guère que les Parlements qui puissent, grâce à leurs droits d'enregistrement et de remontrances, exercer un contrôle efficace sur le pouvoir royal [5].

---

1. *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 454.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 365.
3. *Ibid.*, t. Ier, pp. 402 sqq.
4. *Discours sur la députation du Parlement à M. le Prince de Condé*, du 16 avril 1649 (*Ibid.*, t. Ier, pp. 479 sqq.).
5. Telle est aussi la conception de Retz : voy. *Mémoires*, éd. Feillet, t. Ier, p. 272 : « Les enregistrements des traités faits entre les couronnes et les vérifications des édits pour les levées d'argent sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. »

Sur le rôle des États Généraux, aucune doctrine, d'une portée générale, ne se fait jour ; il n'a paru que des œuvres de circonstance, comme, par exemple, la *Requeste de la noblesse pour l'assemblée des Etats Généraux*, publiée le 28 février 1651 [1]. Les nobles déclarent que le seul remède aux troubles, c'est la convocation des Etats Généraux, qui pourront apporter au roi les doléances de la nation. Mais, au même moment, le Tiers Etat, instruit par l'expérience de ce qui s'était passé en 1614, se montre hostile à cette convocation et exprime la crainte que cette assemblée ne soit « un instrument de division et de trouble ». Une autre brochure, la *Requeste des Trois Estats*, qui paraît le 17 août 1651 [2], demande que les Etats Généraux se tiennent à Paris : seuls, les Etats Généraux sont capables d'opérer de sérieuses réformes, de mettre un terme aux abus de l'administration. Mais ces écrits s'inspiraient uniquement de la politique du jour [3] et ne songeaient nullement à tracer le plan d'une nouvelle organisation gouvernementale ; personne ne propose la création d'un régime parlementaire. — Il convient de noter encore un vœu relatif au rétablissement des libertés municipales : tel est l'objet d'un pamphlet intitulé *Advis important et nécessaire aux corps de ville, bourgeois et citoyens de la ville de Paris* [4] : c'est, déclare-t-il, un abus de l'autorité ministérielle qui a enlevé aux bourgeois le droit d'élire le prévôt des marchands ; il importe, avant tout, de restaurer cette ancienne institution. Mais il s'agit là d'une question toute particulière, sans intérêt général.

Propose-t-on, au moins, quelques projets pratiques de réformes administratives ? Il n'y a guère à signaler, à cet égard, que le *Catéchisme des partisans* [5], qui examine en détail la question des impôts, celle qui, à cette époque, préoccupait le plus vivement l'opinion publique. — Parmi les différentes catégories d'impôts, les tailles semblent les plus justes ; les aides, au contraire, sont « les plus dures et les moins chrestiennes », car elles ont pour effet d'augmenter le

---

1. *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 230 sqq.
2. *Ibid.*, t. II, pp. 292 sqq.
3. En effet, par un édit du 22 août 1651, les États Généraux sont convoqués à Tours, pour le 8 septembre 1651 ; mais l'assemblée n'aura pas lieu.
4. Du 24 septembre 1652 (*Choix de Mazarinades*, t. II, pp. 483 sqq.).
5. *Ibid.*, t. Ier, pp. 283 sqq.

prix des objets de première nécessité, ce qui est surtout préjudiciable aux pauvres. Quant aux douanes, on peut les considérer comme une imposition conforme à la justice : puisque le roi est maître de son Etat, il doit avoir le droit de permettre ou d'empêcher, à son gré, le commerce avec les étrangers ; mais il importe que ces taxes soient modérées, qu'elles existent seulement aux frontières, qu'il n'en subsiste pas entre les diverses provinces, car les douanes intérieures ont pour effet de « rendre l'Estat estranger à soy mesme ». Les octrois doivent disparaître aussi, car toutes ces barrières douanières « sont tousjours des marques de division entre les frères dans une mesme maison et sous un mesme père ». Le système des fermes est encore condamnable, car il permet à des « partisans » sans scrupules d'agir comme des usuriers, de dilapider les ressources de l'Etat et de pressurer les particuliers. Mais, dans le régime fiscal de l'époque, il n'est rien encore de plus scandaleux que la *taxe des aisés* : elle se présente sous la forme d'une véritable tyrannie, qui pèse sur les sujets, sans qu'il puisse y avoir pour eux la moindre garantie ; beaucoup de personnes, au moyen de gratifications aux fermiers ou à leurs commis, se font dispenser de la taxe, si bien que toute la charge en retombe sur le « pauvre peuple » ; c'est un « brigandage public ». — Une idée plus hardie encore est exposée dans les *Maximes morales et chrestiennes* [1] : c'est que tous les sujets, sans distinction, doivent contribuer aux besoins de l'État, en proportion de leurs ressources [2] : ce sera la suppression de tous les privilèges financiers et de tous les abus, qui ont permis à quelques particuliers de s'enrichir en ruinant « leurs frères » [3]. Voilà donc exprimé, pour la première fois, le principe de l'impôt proportionnel, que jamais l'Ancien Régime ne pourra appliquer, parce qu'il est incompatible avec les privilèges sociaux que seule la Révolution sera capable d'anéantir. — Mais, dans la littérature politique de l'époque, les *Maximes morales et chrestiennes*, comme le *Catéchisme des partisans*,

1. *Maximes morales et chrestiennes pour le repos des consciences dans les affaires présentes*, publiées le 15 mars 1649 (*Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 428-429).

2. « Selon la condition des personnes et au prorata de leurs facultez, au sol la livre, tous y estant également obligez. »

3. « Les uns, au lieu de contribuer aux frais de la guerre, se sont servis de ces occasions funestes pour s'enrichir et se gorger de biens du sang de leurs frères. »

tiennent une place à part : dans les *Mazarinades*, les projets de réformes pratiques abondent aussi peu que les théories générales d'une réelle originalité. Pendant la Fronde, on s'est occupé infiniment moins des intérêts généraux du pays que des questions de personnes.

D'ailleurs le mouvement d'idées anti-absolutiste et libéral s'est ralenti peu à peu, et le courant de foi monarchiste, qui n'a jamais tari pendant la Fronde [1], reparaît au grand jour dès 1651. A ce moment, par exemple, les idées de Retz se modifient d'une façon bien remarquable : pendant la première Fronde, il a été l'ennemi acharné de la cour; et maintenant il se pose en défenseur de l'autorité royale. Je sais bien que ce changement de politique a été déterminé, en grande partie, par des passions personnelles et par l'intérêt : il déteste Condé, et, pour obtenir le chapeau de cardinal, il lui faut se rapprocher de la cour. Mais cette volte-face n'était possible que parce que les idées des contemporains s'étaient déjà transformées et que le sentiment monarchiste tendait à reprendre le dessus. Retz relate, dans ses *Mémoires*, les conseils qu'il a donnés à Monsieur, en juillet 1651 : il est essentiel, déclare-t-il, de « ne pas blesser l'autorité royale qui doit nous être sacrée ». C'est contre le Mazarin, et non contre l'autorité royale, qu'est dirigée la Fronde; Monsieur, par sa conduite, doit « faire connoître à tous les esprits sages et modérés qu'il ne veut pas souffrir que, sous le prétexte de Mazarin, l'on continue de donner tous les jours de nouvelles atteintes à l'autorité royale [2] ». Dans la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*, qui date aussi de 1651, ce qu'il reproche au parti de Condé, c'est de ne pas respecter cette autorité [3]. Dans le *Solitaire aux deux désintéressés*, il s'écrie : « Songeons à conserver l'autorité légitime de notre jeune

1. Ainsi, la brochure, intitulée *Lis et fais*, qui paraît le 11 février 1649, au moment où les troubles sont le plus intenses, s'indigne qu'on s'attaque à l'autorité monarchiste : « Le Parlement veut de l'État du monde le plus monarchique en composer un gouvernement monstrueux de deux cents têtes... » (*Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 179-180.)

2. *Mémoires*, éd. Feillet, t. III, pp. 411-412.

3. *Œuvres de Retz*, éd. Feillet, t. V, pp. 176 sqq. — Et il ajoute : « Quand la plus saine partie de la France s'est opposée aux desseins du cardinal Mazarin, et que vous aviez communs avec lui, ce n'a pas été pour élever votre puissance, mais, au contraire, *pour soumettre à notre jeune monarque celle que vous usurpiez dans la faiblesse de son gouvernement...* »

monarque, affaiblie par tant de rencontres [1]. » Dans le *Discours libre et véritable sur la conduite de Mgr le Prince*, écrit sous l'inspiration de Retz, on lit encore cette phrase caractéristique : « Il n'est plus question du Cardinal; tout au contraire, il s'agit de remplir le Conseil du Roi de gens de bien, capables de rétablir la légitime autorité royale et de soutenir la grandeur de la monarchie. » Et le pamphlet ajoute : « Le plus grand seigneur du Royaume et le plus proche de la royauté est sujet du Roi, comme le dernier de son peuple, et ne doit combattre contre lui qu'en fuyant, mais non pas d'une fuite armée [2]. » L'*Avis aux malheureux*, de 1652, n'est qu'un énergique appel à la soumission et à la paix : la guerre civile n'est plus que l'effet des intrigues et de l'ambition des grands; les malheureux n'ont rien à gagner à la prolongation des troubles [3] · « Qu'on ne parle plus d'armes, ni de guerres; qu'on ne s'arme plus que pour opprimer la rébellion et pour faire triompher le Roi et la paix [4]. »

Il est incontestable que la proclamation de la majorité légale de Louis XIV, du 7 septembre 1651, a exercé une grande influence sur l'opinion : à la suite de cet événement, plusieurs pamphlets vantent les bienfaits que l'on devra au rétablissement de l'autorité royale : « Sire, dit le *Changement d'état sur la majorité du roi*, je me persuade que cette chère majorité guérira ces intempéries de cerveau et de bile, et Votre Majesté ayant atteint la perfection de son pouvoir, elle fera si heureusement résonner ces mots de souveraineté, « car tel est notre bon plaisir », que personne n'osera s'écarter de ses devoirs. Un roi absolu, c'est une *déité véritable*, qui attire les cœurs et les respects les moins dépendants : « Je suis « vêtu de pourpre de justice, disait Job, et couronné de juste juge- « ment », c'est-à-dire qu'*un roi peut tout ce qu'il veut*, mais qu'il ne

1. *Œuvres de Retz*, éd. Feillet, t. V, p. 192.

2. *Ibid.*, pp. 387 sqq. — Cf. aussi l'*Avis désintéressé sur la conduite de Mgr le Coadjuteur* (*ibid.*, pp. 330 sqq.).

3. Et, s'adressant au peuple, il dit : « Si quelque chose t'a jeté dans le ressentiment et t'a mis les armes à la main, ce n'a pu être que, ou la dureté du ministère et de la saison, la difficulté d'obéir et de vivre, l'excès des impôts et les autres surcharges du commerce. Tout le surplus, à ton égard, n'est qu'un prétexte. » (*Ibid.*, p. 427.)

4. *Ibid.*, p. 433.

doit vouloir que ce qui est juste [1]. » En 1652, surtout après le massacre de l'Hôtel de Ville, qui achève de discréditer Condé, les idées monarchistes s'expriment encore avec plus de vigueur. Qu'on lise, par exemple, la *Requeste des peuples de France affligez des presens troubles à Nosseigneurs de la cour du Parlement séant à Paris* [2]. L'auteur reconnaît encore au Parlement le droit d'être « médiateur » entre le souverain et le peuple; mais le Parlement ne tire son autorité que du roi; il n'est pas un pouvoir indépendant, il ne représente pas la nation, puisqu'il n'est qu'une fraction du Tiers État. La guerre civile, la rébellion sont condamnables : elles ne peuvent avoir pour conséquence que le malheur du royaume, et, d'ailleurs, s'il est un principe sûr, c'est que personne ne doit porter atteinte au pouvoir royal. — A ce moment, ce pamphlet correspond bien à l'opinion générale, et l'on comprend que, lorsque le roi fit son entrée solennelle à Paris, le 21 octobre 1652, il ait été accueilli avec enthousiasme par les habitants. L'autorité royale est maintenant plus forte, plus respectée qu'elle ne l'a jamais été [3].

Ce triomphe de la tradition monarchiste s'explique d'autant mieux qu'aux plus beaux jours de la guerre civile, comme à son déclin, c'est moins le principe de l'absolutisme qui est en cause, que l'institution du premier ministre : le sentiment dominant pendant la Fronde, n'est-il pas la haine de Mazarin? — A cet égard, les *Maximes morales et chrestiennes* donnent bien la note générale. Certes, déclare ce pamphlet, l'on doit obéissance aux rois [4], mais cette obéissance n'oblige point à l'égard des ministres et des favoris, « car c'est une théologie inconnue de l'antiquité qu'on nous a voulu faire passer depuis quelques années par les artifices du défunt Cardinal de Richelieu, de déclarer crimes de lèze majesté les fautes commises à l'endroit des favoris et des ministres qu'on appelle d'Estat ». L'auteur estime que le roi est captif de mauvais ministres; c'est donc un devoir pour les sujets de l'arracher à sa captivité,

---

1. *Choix de Mazarinades*, t. II, pp. 8-9.
2. Du 24 septembre 1652. (*Ibid.*, t. II, pp. 465 sqq.)
3. Sur tout ce qui précède, cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, pp. 268 et sqq.
4. Et encore l'obéissance au souverain n'est-elle due que « tant que les Roys commandent des choses qui ne choquent point le salut ».

même en prenant les armes [1]. — On trouve une conception analogue dans l'*Aristippe* [2] de Balzac. L'auteur du *Prince*, celui qui, sous l'inspiration de Richelieu, a écrit l'apologie la plus cynique de la Raison d'État, a subi bien fortement l'influence des événements contemporains, car le voici qui condamne l'institution du premier ministre. Ce sont les favoris, dit-il maintenant, qui pervertissent les rois : « ils persuadent tout de bon au Prince qu'il n'est point obligé à sa parole, après luy avoir persuadé qu'il n'est pas sujet non plus aux fantaisies et aux visions des Législateurs », ils le poussent à commettre des actes arbitraires ; « c'est pourquoy, ajoute Balzac, puisque les personnes des Princes, quels qu'ils soient, nous doivent estre inviolables et saintes », c'est contre les flatteurs et les mauvais conseillers qu'il faut tourner notre haine [3]. Il est moins grave pour un roi, dit-il encore, d'agir en tyran que de se courber devant la volonté d'un ministre ; chez un prince, la tyrannie est moins blâmable que la servitude ; est-ce un vrai roi que celui qui « a besoin d'un curateur sur le throsne et d'un pédagogue dans le Conseil [4] » ?

Ainsi, dans les *Mazarinades*, tandis que la reine et Mazarin surtout sont constamment outragés, la personne du roi reste intacte ; le roi est toujours l'objet des respects de tous. L'on comprend donc que la lutte contre le *ministériat* ait eu pour conséquence, non de faire naître des sentiments républicains, mais de fortifier l'autorité royale. Ce que l'on réclame, en effet, c'est le gouvernement personnel du roi. Les Remontrances du Parlement, du 26 janvier 1649, expriment déjà fortement cette aspiration : « La loi fondamentale de la monarchie, disent-elles, veut qu'il n'y ait qu'un maître en titre et en fonctions, de sorte qu'il est toujours honteux au prince et dommageable aux sujets qu'un particulier prenne trop de part à son affection et à son autorité, celle-là devant être communiquée à tous, et celle-ci n'appartenant qu'à lui seul. » Dans les années qui suivront la Fronde, l'opinion sera unanime à demander que le roi

1. *Choix de Mazarinades*, t. Ier, pp. 426 sqq.
2. L'*Aristippe* a été publié en 1657, trois ans après la mort de Balzac.
3. *Aristippe*, chap. VII, pp. 219 sqq.
4. *Ibid.*, pp. 231 sqq.

gouverne en personne, qu'il n'ait pas de premier ministre, et l'on sait que telle sera aussi la ferme intention de Louis XIV ; après la mort de Mazarin, il prétendra tout diriger par lui-même, et il ne verra dans ses ministres que de simples commis. Les troubles anarchiques de la Fronde et le mouvement d'idées qu'ils ont provoqué, vont donc contribuer puissamment à fonder la puissance absolue de Louis XIV [1].

*
* *

Mais, si cette agitation des esprits soulevée par la Fronde est bientôt venu se perdre dans le grand courant absolutiste qui, sous le gouvernement personnel de Louis XIV, a tout emporté, elle a cependant, avant de s'éteindre, produit une œuvre remarquable, dans laquelle toutes les aspirations libérales de cette époque troublée ont trouvé leur expression la plus nette. Toutes les idées, esquissées dans les *Mazarinades*, Claude Joly les a exposées à son tour, mais d'une façon plus synthétique, et, plus profondément que les auteurs de ces pièces fugitives, il a étudié les principes et le fonctionnement de l'organisation politique [2].

Petit-fils par sa mère d'Antoine Loisel, l'auteur des *Institutes coutumières*, fils d'un lieutenant général de la maréchaussée, il est imbu des idées du monde parlementaire dans lequel il a été élevé. Né en 1607, il entre dans les ordres à 24 ans, il devient official, puis préchantre de Notre-Dame de Paris. Bien que sa vie se soit prolongée jusqu'en 1700, ses œuvres politiques semblent avoir été écrites à l'époque de la Fronde ou dans les années qui ont suivi la guerre civile : tels le *Codicille d'or* [3] et le *Traité des restitutions*

1. Sur tout ce qui précède, cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, pp. 273 sqq ; voy. aussi C. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, pp. IX et XXVIII-XXIX.

2. Il avait d'abord eu l'intention de faire simplement des extraits de Commines (voy. la préface des *Maximes*), puis il se décida à écrire une œuvre personnelle ; toutefois, son travail se ressent de cette origine : les citations de Commines sont très nombreuses. Il s'est inspiré aussi d'un grand nombre de théoriciens du XVIe siècle, comme Seyssel, du Haillan, Bodin, et à ce dernier même, il emprunte sa distinction des trois formes de monarchies : despotique, seigneuriale, royale. — Sur la vie et l'œuvre de Claude Joly, voy. la très intéressante étude de Jean Brissaud, *Un libéral au XVIIe siècle, Claude Joly* (1607-1700). Paris, 1898.

3. Il a été publié en 1665, mais il semble bien qu'il ait été composé avant les *Maximes*, c'est-à-dire avant 1652 : voy. J. Brissaud, *op. cit.*, pp. 8-9.

des grands [1]; son livre le plus remarquable a paru en 1652, au moment même où la Fronde finissait, et le titre même indique déjà que Claude Joly n'a pas échappé au préoccupations du moment : *Recueil de Maximes véritables et importantes pour l'institution du Roy contre la fausse et pernicieuse politique du Cardinal Mazarin, prétendu surintendant de l'éducation de Sa Majesté* [2]. L'ouvrage fut attaqué par le Châtelet ; un avocat du roi réussit à en extraire treize propositions, qu'il déclara subversives, et le tribunal condamna au feu le *Recueil des maximes*. Cependant, en 1663, parut une nouvelle édition, à laquelle on ajouta deux *Lettres apologétiques*, qui prétendaient répondre aux arguments de l'avocat du roi, et qui semblent aussi être l'œuvre de Claude Joly.

Dans la Préface de son *Recueil de maximes*, Claude Joly se défend d'avoir voulu faire œuvre de factieux : « Je n'ai point eu en cecy d'autres intentions que de tascher, selon mon petit pouvoir, d'estre utile à mon prince et à son Estat! Ceux qui me connoissent sçavent bien que je ne suis de mon naturel ny factieux ny républicain. » Il déclare qu'il appartient à une famille de zélés royalistes, qui ont toujours combattu la Ligue, et qui ont contribué, pour leur part, à l'avènement de Henri IV ; comme Français et comme chrétien, ajoute-t-il, « je fais profession solennelle de chérir et honorer mon Roy comme l'image vivante de Dieu sur la terre ». Il ne veut pas qu'on le prenne pour un révolutionnaire ; bien au contraire, ainsi que tous ceux qui, à cette époque, combattent la théorie absolutiste, il se donne comme le défenseur des traditions anciennes. et il demande que l'on revienne à ce qu'il croit être les institutions fondamentales de la monarchie. Il considère que ce sont les ministres qui ont faussé les lois primitives du royaume.

Il est donc pour lui une question essentielle, c'est de savoir quelle est l'origine de l'autorité royale. Sa réponse est très nette : ce sont les peuples qui ont institué les rois : « Il semble à quelques uns mal informez de la condition des Souverains que les peuples ne sont faits que pour les Roys ; quoy qu'au contraire il soit véri-

1. Publié en 1665, sans nom d'auteur, mais l'on peut, d'une façon certaine, l'attribuer à Claude Joly.

2. Je me suis servi de l'édition de 1663.

table que les Roys n'ont esté faits que pour les peuples. Car, de tout temps, il y a eu des peuples sans Roys, mais jamais il n'y eut de Roys sans peuples. » Comme les peuples ne peuvent vivre sans justice, les rois n'ont été institués que pour remplir cet office : « C'est la nécessité et le besoin que les peuples ont reconnu avoir de la justice qui les a fait résoudre à constituer sur eux des roys pour la recevoir de leurs mains. » — Ainsi, c'est le peuple qui primitivement possédait la souveraineté ; il s'en est dessaisi au profit du roi ; le prince tient donc son autorité du peuple [1].

Mais, que devient alors le principe du *droit divin* de la royauté ? Claude Joly prétend qu'il n'est pas en contradiction avec sa théorie : « Or encores que les Roys tiennent originairement leur puissance des peuples, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils ne la tiennent aussi immédiatement de Dieu. » Dieu approuve ce transfert de la souveraineté, dès qu'il est accompli, et « le Prince tire toute son autorité de cette approbation et vertu divine ». Les officiers royaux eux-mêmes participent à l'autorité divine, et quiconque résiste à ces puissances temporelles s'insurge, par le fait, contre la volonté de Dieu [2]. L'avocat du Châtelet, cependant, condamne cette doctrine, au nom du droit divin. Dans sa *Lettre apologétique*, Claude Joly s'applique donc à reprendre et à développer son idée. Dieu est certainement la cause générale, mais Dieu, pour produire les effets qu'il lui plaît dans l'ordre de la nature, se sert de *causes secondes* : « Ainsi les peuples sont les autheurs et les vrayes causes de toutes les formes de gouvernement qu'ils ont establis sur eux ; et les magistrats, soit rois, soit consuls, soit dictateurs, tiennent leur élection et leur autorité d'eux, selon les différentes conditions et stipulations sous lesquelles elle leur a esté donnée [3]. »

De cette origine du pouvoir souverain dérive précisément l'une des lois fondamentales du royaume, l'ordre de succession au trône. Primitivement, il y a eu élection du prince, puis s'est établie une loi immuable de succession. Voilà pourquoi il convient d'adopter la distinction de Dumoulin et d'admettre que le royaume de

1. *Maximes*, ch. V, pp. 130 sqq.
2. *Ibid.*, pp. 134 sqq.
3. *Lettre apologétique*, pp. 28 sqq.

France est, non pas *héréditaire*, mais *successif*. L'héritier peut aliéner son héritage, le successeur ne le peut pas : « Ainsi, quoiqu'en nos rois il n'y ait plus d'élection effective, il y a du moins une succession qui les oblige aux lois immuables de l'Estat et à la police qui a esté establie par leurs ancestres du consentement des peuples [1].»

Mais voici une conséquence plus importante encore de l'origine du pouvoir royal. Puisque l'autorité vient du peuple, il ne saurait être question, pour le roi, d'un pouvoir sans limites : « Le pouvoir des Roys, disent les *Maximes*, n'est pas absolu, sans bornes ny limites... Il est borné et finy, et ils ne peuvent pas disposer de leurs subjects à leur volonté et plaisir [2]. » Ce sont de mauvais conseillers qui, sans respect pour les lois fondamentales de la monarchie, inclinent le roi au despotisme : « La flatterie des gens de Cour s'est portée à un tel point d'audace et d'extravagance qu'il se trouve des hommes assez impertinens pour faire entendre aux Roys qu'ils ont droict de disposer des vies et des biens de leurs subjects à leur discrétion ; et sont encores si téméraires et si profanes que de vouloir appuyer cet insigne mensonge de la parole de Dieu. » Les ministres et les courtisans ont intérêt à persuader au roi de pareilles maximes : c'est une façon d'établir plus solidement leur propre autorité, de soumettre les peuples à une obéissance aveugle, ce qui leur est très profitable. Mais, en réalité, les empereurs romains eux-mêmes n'ont jamais eu le pouvoir de s'emparer des biens de leurs sujets. Il y a des droits individuels, auxquels le souverain ne saurait toucher [3].

A cet égard, il existe une sorte de pacte entre le souverain et les

---

1. *Traité des restitutions des grands*, pp. 39 sqq.

2. *Maximes*, ch. II, p. 18.

3. *Ibid.*, pp. 20 sqq. — La *Lettre Apologétique* est aussi très nette, en ce qui concerne la limitation du pouvoir royal : « Que le pouvoir des Roys est borné et finy. Jusques à présent, je n'avois pas douté de cette vérité, et j'avois creu qu'il n'y avoit que la puissance de Dieu qui fût sans bornes et sans limites. *Credo in Deum patrem omnipotentem*. Mais puisqu'il plaist à Mr l'Advocat, nous adjouterons un article au symbole, *et in regem omnipotentem*, et nous luy demanderons doresnavant le beau tems et la pluye. » Mais le sacre et les serments, qui l'accompagnent, ne constituent-ils pas une sorte de pacte entre le roi et les sujets ? Et comment persuader « aux gens qui n'ont pas une citrouille sur leurs épaules au lieu de teste », que Dieu ait donné un pouvoir illimité au roi sur la vie et la fortune des sujets ? (*Lettre Apologétique*, p. 21).

particuliers. Aussi Claude Joly, invoquant l'autorité de Gerson, en arrive à reconnaître aux sujets le droit de s'insurger, si le roi viole toutes les conditions du pacte : « Gerson dit ouvertement que, comme les peuples doibvent fidélité, assistance et service à leurs Roys, aussi les Roys doibvent tenir leur foy et donner protection à leurs peuples, adjoustant que, si un prince persécute de fait son peuple, manifestement, obstinément et à tort et sans cause, alors cette Loy naturelle, par laquelle il est permis de repousser la force par la force, peut avoir lieu [1]. » Le roi a donc des devoirs, et notamment le devoir de respecter les droits de ses sujets et de leur assurer la justice [2]; la sanction de ces devoirs, c'est l'obéissance des sujets.

Claude Joly, on le voit, est nettement un libéral. Il soutient avec vigueur le principe de la liberté individuelle. Mais, en ce qui concerne les applications pratiques de ce principe, ses idées restent un peu vagues. Il condamne la « justice par commissaires », les commissions extraordinaires, dont Richelieu a si souvent usé et abusé; par contre, il ne réprouve réellement les lettres de cachet que dans le cas particulier où elles ont pour effet de décréter l'exil du Parlement. Il est favorable, dans une certaine mesure, à la liberté de la presse, déclarant qu'elle permet au roi d'être exactement renseigné sur ce qui se passe. — Ce serait une exagération de prétendre que Claude Joly ait soutenu la cause de la liberté de conscience; mais, très certainement, il est partisan de la tolérance religieuse : dans les *Maximes*, il se plaint de « la grande rigueur et sévérité que les Valois avaient exercée contre ceux de la religion prétendue réformée [3] ». L'avocat du Châtelet avait, du passage en question, extrait cette proposition : « *C'est mal d'avoir chassé les huguenots* ». Dans la *Lettre apologétique*, Claude Joly déclare qu'il n'a pas voulu parler du simple bannissement, mais des odieux supplices que l'on infligeait aux huguenots. Et, d'ailleurs, sa doctrine est conforme aux lois du royaume, à l'édit de Nantes : la proposition contraire, qui déclarerait : « *C'est bien fait de chasser les huguenots* », « choque

1. *Maximes*, p. 23.
2. C'est par la justice, dit encore Claude Joly, qu'un prince rend son royaume fort et puissant (*ibid.*, p. 30).
3. *Maximes*, p. 552.

directement l'intérêt de Sa Majesté, détruit ses Déclarations et Édits de pacification et remet les armes à la main d'un puissant parti [1]. »

La question pratique qui lui semble la plus importante est celle des impôts ; c'est aussi celle qui avait le plus préoccupé l'opinion publique pendant la Fronde. — Les rois, lisons-nous dans les *Maximes*, n'ont pas le droit de soumettre leurs sujets à des impôts sans leur consentement, car « ils ne sont pas maîtres absolus des vies et des biens de leurs sujets ; ce qui nous appartient n'est pas à eux, et ils n'ont pas le droit de le prendre ». L'histoire montre que toute taxe nouvelle devait être soumise aux États [2]. Le *Traité des restitutions des grands* insiste encore davantage sur cette question : « Encores que le Prince ait pouvoir d'imposer de nouvelles tailles sur ses sujets libres pour l'utilité du bien public, et, quand il ne peut leur subvenir de son domaine, il doit le faire selon les loix et formes anciennes de son Estat qui sont toujours immuables et ne peuvent être altérées sous prétexte d'aucune nécessité [3]. » C'est d'abord aux États qu'il appartenait de statuer sur les demandes de subsides ; puis, comme le Parlement et les autres cours souveraines sont issus des États [4], cette attribution leur a été tout naturellement transférée ; de là, le droit qu'ils possèdent « de vérifier tous les édits bursaux et autres, c'est-à-dire de les voir, examiner, recevoir, modérer ou refuser, comme ils le jugent raisonnable ». La vérification des édits doit se faire librement, « sans jussion », sans pression aucune. Le Parlement ne fait que représenter le peuple, qui ne peut s'assembler tout entier, et qui lui délègue, en quelque sorte, ses pouvoirs [5]. Établir des impôts de sa propre autorité, c'est de la part du roi un véritable crime, un attentat à « la souveraine loy de nostre Estat », et bien plus coupables encore sont les ministres et les favoris qui accablent le peuple de subsides injustes.

---

1. *Lettre apologétique*, p. 20.
2. *Maximes*, ch. X, pp. 423 sqq.
3. *Traité des restitutions des grands*, pp. 38 sqq.
4. Est-il besoin de faire remarquer combien cette assertion est contraire à la vérité historique ? Mais la plupart des contemporains considéraient le Parlement comme une émanation des États Généraux.
5. *Ibid.*, pp. 46 sqq.

Comme le roi n'est pas plus maître de la vie que des biens de ses sujets, il ne saurait, de sa propre autorité, décider la guerre. La guerre est, en général, une chose désastreuse; souvent, elle est provoquée par des intrigues de cour, et souvent aussi elle pourrait être évitée. Les rois ne doivent donc la faire qu'en cas de nécessité absolue, et après avoir consulté leurs sujets : « Si la guerre est inévitable et qu'un prince ne puisse s'en dispenser, il fera bien de ne l'entreprendre qu'après meure délibération et après avoir pris conseil mesme des Estats du royaume ou de son Parlement [1]. »

Voilà donc bien clairement établi le principe que l'autorité royale doit être limitée par les États et le Parlement, qui émanent du peuple. — Le Châtelet a reproché à l'auteur des *Maximes* d'avoir soutenu que « le roi ne peut rien sans l'aveu des États qu'on appelle le Parlement ». La *Lettre apologétique* s'efforce de réfuter cette calomnie : on n'a jamais prétendu porter atteinte à la prérogative royale ; le roi doit conserver la direction des affaires, et une assemblée ne peut intervenir activement dans le gouvernement [2]. Il n'en est pas moins vrai que les *Maximes* représentent les États comme ayant participé effectivement aux affaires publiques; s'appuyant sur des exemples historiques et sur l'autorité d'un grand nombre de théoriciens, Claude Joly déclare que les États n'ont pas joui seulement d'un « pouvoir consultatif », que, pendant longtemps, ils ont eu le droit de « statuer et ordonner ». Ne conviendrait-il pas, dans l'intérêt du peuple et du roi, de leur rendre quelque autorité? Et il propose des réunions plus fréquentes, une sorte de périodicité des États, la création d'une commission, élue par l'assemblée, qui siégerait dans l'intervalle des sessions et veillerait à l'exécution des ordonnances qui auraient été décidées [3]. Ce serait, sans aucun doute, soumettre l'autorité royale à un véritable contrôle; mais, dans l'esprit de Claude Joly, il ne s'agit pas d'une innovation ; bien au contraire, il prétend simplement se conformer aux traditions anciennes de la monarchie.

A défaut des États, qu'il serait peut-être difficile de restaurer, le

---

1. *Maximes*, ch. XII, pp. 450 sqq.
2. *Lettre apologétique*, p. 32.
3. *Maximes*, ch. VIII, pp. 266 sqq.

Parlement pourrait représenter les anciennes libertés. Ses remontrances, en tout temps, ont exercé une influence bienfaisante. Il a toujours montré une grande énergie ; il a osé s'opposer à Richelieu lui-même ; certes, il aurait pu lutter plus vigoureusement encore contre ce gouvernement pernicieux qui a fait triompher l'absolutisme, mais il faut lui savoir gré d'avoir parfois cherché à entraver sa politique. C'est au Parlement qu'il appartient de faire respecter les lois et de garantir la bonne justice ; par son intervention, il peut empêcher des actes injustes ou maladroits [1].

Le peuple n'a-t-il pas le droit d'agir plus directement encore sur le gouvernement ? Claude Joly semble l'admettre, car le chapitre VII des *Maximes* est intitulé ainsi : « *Que les peuples ont droict de demander aux Roys l'esloignement des mauvais ministres, et que les Roys doivent y condescendre* ». Il ne faut sans doute pas donner une signification trop étendue à cette propostion. Claude Joly s'inspire des événements contemporains, et c'est à Mazarin qu'il fait allusion [2]. Cependant, d'une façon générale, il entend que les ministres ne soient pas seulement responsables devant le roi, ou, tout au moins, que celui-ci tienne compte des réclamations de son peuple. Il ne pousse pas plus loin cette idée, qui aboutirait nécessairement à la théorie du régime parlementaire et de la responsabilité ministérielle, que personne, en France, ne pouvait concevoir clairement à cette époque [3].

Il obéit à la même tendance, lorsqu'il considère les officiers royaux, comme étant, à certains égards, les « officiers des peuples » : « Ils sont officiers du Roy, dont ils prennent leur institution et leurs lettres, ils sont officiers des peuples, qui les acceptent après qu'ils ont été examinés et reçus par les Parlements, pour les gouverner et leur rendre justice, suivant les Loix et les ordonnances du Royaume [4]. » Aussi le roi doit-il avoir grand soin de choisir ses officiers de justice. On déclame beaucoup contre la vénalité des

---

1. *Maximes*, ch. IX, pp. 364 sqq.
2. C'est aussi à Mazarin qu'il pense lorsqu'il déclare que le gouvernement des ecclésiastiques est dangereux (*Maximes*, p. 187), et qu'il ne faut pas confier la direction des affaires à des étrangers (*Ibid.*, p. 194.)
3. Voy. J. Brissaud, *op. cit.*, p. 60.
4. *Lettre apologétique*, p. 33.

charges : elle est souvent pernicieuse, mais moins cependant que ne le serait la nomination directe par le gouvernement royal, qui enlèverait aux officiers toute indépendance. Il propose le recrutement par cooptation : les cours souveraines ou les juridictions désigneraient pour chaque place trois candidats, entre lesquels le roi ferait son choix : ce serait rétablir « l'ancien usage et coustume de l'élection [1] ».

Sur les réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'administration royale, on ne trouve, chez Claude Joly, que peu d'idées précises. Comme les Frondeurs, il est hostile à l'institution des intendants, qu'il qualifie de « ministres d'iniquité », mais il considère aussi comme malfaisants les gouverneurs des villes et des provinces : il faudrait n'en conserver qu'aux frontières et réduire leurs fonctions à n'être que purement militaires [2]. Il partage, en effet, les idées du monde parlementaire, et il pense que c'est chose dangereuse d'accroître le pouvoir de l'aristocratie.

Il est frappé aussi des vices de l'administration militaire. Les impôts ont pour objet le paiement des gens de guerre, dont la fonction devrait être de protéger les sujets ; or, tout au contraire, ceux-ci « en sont horriblement vexez et travaillez ». La raison, c'est que la solde n'est pas régulièrement payée. Le soldat vit alors sur l'habitant, le rançonne et le pille ; n'est-ce point, à présent « un droit militaire et une pratique de Cour qui passe pour légitime (tant le siècle est pervers) d'envoyer des partis au fourrage et d'enlever impunément à main armée toutes les provisions et vivres qui sont aux pauvres gens de la campagne » ? Pour rétablir une exacte discipline, il faut renoncer à ces procédés détestables [3].

Claude Joly traite encore des rapports de l'Église et de l'État. Il se montre partisan résolu des libertés de l'Église gallicane : pour en assurer le triomphe, il importe, avant tout, de réformer les abus de l'Église, de ne placer dans les charges ecclésiastiques que des personnes vertueuses et capables, d'obliger les évêques à la résidence. Mais rien ne serait plus efficace que le rétablissement

1. *Maximes*, ch. X, pp. 403 sqq.
2. *Ibid.*, eod. loc.
3. *Ibid.*, ch. XII, pp. 488 sqq.

des élections, telles qu'elles existaient avant le Concordat [1]. Ici encore, il invoque les institutions anciennes.

L'idée qui domine toute la doctrine politique de Claude Joly, c'est que le despotisme est contraire à toutes les traditions du royaume, qu'il ne s'est développé que depuis peu de temps et que ses progrès sont l'œuvre de ministres qui n'ont songé, en exagérant l'absolutisme royal, qu'à étendre leur propre domination [2]. Il faut donc enrayer cette tendance. — Très sincèrement, Claude Joly se croit tout l'opposé d'un révolutionnaire, car il demande qu'on revienne à ce qu'il croit être les coutumes traditionnelles de la France. Mais, par le fait qu'il s'attaque aux institutions existantes, on peut le considérer comme un précurseur inconscient des écrivains qui contriburont à ruiner les principes de l'Ancien Régime.

L'œuvre de Claude Joly, comme les *Mazarinades*, est un produit de la Fronde. Il a fallu cette commotion politique pour que la théorie libérale reparût au grand jour, et qu'après le gouvernement despotique d'un Richelieu on vît soutenir ouvertement le principe de la souveraineté populaire et du contrat. Mais, comme la Fronde n'a été qu'une insurrection aristocratique, sans profondeur, il est naturel qu'elle n'ait pas inspiré de théorie réellement originale : Claude Joly, comme les auteurs des *Mazarinades*, ne voit que le Parlement

---

1. *Maximes*, ch. IV, pp. 68 sqq. — Il est encore intéressant de noter que le chanoine Claude Joly n'attache qu'une importance relative à la piété extérieure. Le plus souvent, déclare-t-il, les princes se méprennent sur la vraie religion ; ils devraient moins se préoccuper des pratiques que de l'observation de leurs devoirs de rois. Qui ne s'étonnera de voir tous les maux dont le Royaume a souffert « et le nombre infiny de crimes qui se commettent journellement par la licence des gens de guerre qui nous affligent, cependant que la Reyne, qui a tenu et tient encore le timon des affaires d'État, et qui ne peut pas ignorer tous ces désordres, après les Remonstrances qui luy en ont esté faites par les Cours souveraines et les plaintes des Villes et Communautez, et mesme des particuliers qui l'ont pu aborder, converse avec tant de personnes de piété, s'enferme en retraite dans des cellules de religieuses, fréquente les Saincts Sacremenz de l'Église et demeure attachée aux pieds des Autels » ? Le meilleur exercice de piété ne consisterait-il pas à rendre le repos au royaume et à renvoyer Mazarin, contrairement à ce que lui conseillent de « lâches séducteurs » ? (*Maximes*, ch. III, pp. 38 sqq.)

2. « Ils veulent tenir les peuples dans cette stupide croyance, que tout est permis au prince ; par cette maxime impie, ils pensent autoriser les vexations et les cruautez effroyables qu'ils exercent, sous son nom, sur les villes et la campagne. » (*Lettre apologétique*, p. 38.)

qui puisse limiter le pouvoir royal et exercer un contrôle sur ses actes ; personne n'a une conception claire des procédés qui permettraient l'établissement de la liberté politique. — Mais, d'autre part, il n'était pas indifférent que la tradition de la doctrine libérale fût renouée, à la veille du moment où la théorie absolutiste allait s'imposer aux esprits pendant près d'un demi-siècle. Avant la fin même du règne de Louis XIV, par réaction contre le despotisme du Grand Roi, cette doctrine revivra avec un Fénelon, un Saint-Simon, un Boulainvilliers, en attendant que la philosophie du XVIIIe siècle lui assure un triomphe plus éclatant.

Henri Sée.

Un épisode du mouvement de 1789 à Bordeaux

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT[1]

Vers la fin d'octobre 1788, dans la Guyenne comme dans toute la France, l'effervescence était extrême. Une seule préoccupation dominait tous les esprits : la tenue de ces États généraux annoncés par Brienne, promis par Necker, et dont la convocation, on le savait maintenant, ne pouvait plus être éludée. Que seraient-ils ? Que feraient-ils ? De quels éléments allaient-ils être composés ? Comment empêcher que leur réunion n'aboutît au même avortement que les réunions précédentes, et ne trompât encore une fois les espérances de la France entière ? Autant de questions que chacun se posait avec anxiété.

La noblesse de Guyenne et le Parlement de Bordeaux, étroitement unis, grandis par la lutte qu'ils venaient de soutenir contre les édits du 8 mai 1788, ivres encore des acclamations populaires qui avaient salué la rentrée du Parlement au sortir du long exil de Libourne, crurent habile de prendre les devants. Ils s'entendirent fort vite pour combiner un plan d'établissement — ou, suivant eux, de *rétablissement* — des États généraux de Guyenne et d'élection aux États généraux du royaume, qui avait pour eux de multiples avantages : il leur laissait la haute-main sur les affaires de la province, et leur promettait une influence prépondérante dans les élections aux États généraux ; il se présentait, en outre, avec un aspect suffisamment libéral, et suffisamment conforme aux idées de ce temps, où le patriotisme provincial, si près d'être frappé à mort, semblait se réveiller avec une puissance inaccoutumée, pour espérer un accueil favorable de l'opinion publique. Il offrait enfin une certaine analogie avec ce qui venait de se passer en Dauphiné, et rien n'était plus habile que de se mettre, en quelque sorte, sous le patronage de cette province, vers laquelle la France entière avait alors les yeux tournés, et qui avait su, si heureusement, trouver, juste au moment voulu, la formule exacte des vœux encore à demi inconscients du pays.

1. Registre des procès-verbaux et de la correspondance de la députation du tiers état de Bordeaux, déc. 1788-fév. 1789. (Arch. municipales de Bordeaux, AA 26.)

Malheureusement, le plan des privilégiés n'avait de libéral que la façade, que le décor extérieur. Il reposait bien, comme les États du Dauphiné, sur le principe du doublement du tiers : 240 membres du tiers état, 160 de la noblesse, 80 du clergé. Mais, à la différence du Dauphiné, le vote par ordre était maintenu et il était même expressément stipulé que l'unanimité des ordres serait nécessaire pour l'adoption de toute proposition. L'article 5, qui chargeait spécialement les futurs États provinciaux « de veiller au maintien des droits et privilèges de la Guyenne, de chaque ordre, de chaque ville, de chaque citoyen en particulier, et principalement aux prérogatives et privilèges des tribunaux » révélait, plus clairement encore, les vues intéressées des auteurs du projet, et enlevait toute signification et toute valeur aux promesses de renonciation aux privilèges pécuniaires qu'en Guyenne comme ailleurs la noblesse multipliait alors assez volontiers. Enfin, un rôle fort important, sinon prépondérant, était réservé à ces États provinciaux dans l'élection des États généraux ; car le projet portait que les trois ordres de la province s'assembleraient pour nommer un nombre d'électeurs égal à celui des membres des États provinciaux, que ces électeurs se réuniraient aux États provinciaux, et que le corps électoral ainsi composé nommerait les députés de la province aux États généraux en les prenant soit dans les États provinciaux, soit en dehors : égalité apparente qui recouvrait un privilège réel pour l'assemblée provinciale vu la supériorité d'influence que l'administration des affaires de la province devait nécessairement lui procurer. Tel était, dans ses traits essentiels, le projet qui fut dressé par les privilégiés de Guyenne en novembre 1788, et soumis par eux à des réunions publiques qu'ils provoquèrent eux-mêmes, et qui sans eux ne se seraient peut-être jamais réunies, tant le tiers était encore timide et circonspect. « Les assemblées des commissaires, écrivait un mois plus tard le tiers état de Bordeaux [1] à M. Mestre, avocat de Sainte-Foy, qui lui demandait conseil dans des circonstances analogues [2], n'ont pu se former ici que parce que la noblesse, qui a tout

---

1. Réponse du tiers état à M. Mestre. (Registre de la députation, Arch. mun. de Bordeaux, AA 26.)

2. La lettre de M. Mestre (*ibid.*) au comité du tiers état de Bordeaux contient des renseignements curieux sur l'attitude respective de la noblesse et du tiers dans une petite ville de province :

Sainte-Foy, 25 déc. 1788.

Monsieur,

L'intérêt que je prends au tiers état de notre pays de nouvelle conquête et la confiance dont il a paru m'honorer sont les seuls titres auxquels je prends la liberté de vous écrire pour vous exposer ce qui s'est passé dans ce pays et vous demander vos conseils pour nous diriger dans ce qui pourrait survenir encore.

La noblesse de ce pays s'est assemblée depuis quelques mois à diverses reprises, sans

pris sur elle, n'a pas craint de les convoquer pour elle-même, en son nom, par des lettres circulaires imprimées : peut-être même ne se serait-on pas rendu à son invitation si le bruit ne se fût répandu que le Parlement était informé de tout et approuvait tout. » On comptait probablement sur cette extrême timidité du tiers pour lui arracher une adhésion facile, à cette heure d'incertitude et de désarroi où l'opinion flottait encore hésitante au

---

qu'on sût le sujet de leurs délibérations, ce qui causait un peu de fermentation dans les esprits.

Enfin ils ont déclaré à quelques bourgeois que leur objet était de demander le rétablissement des États de Guyenne, que, pour y parvenir, ils avaient formé un comité, qu'ils se proposaient d'inviter le clergé et le tiers état de ce pays à en faire autant et à s'unir à eux.

En effet, par une circulaire imprimée du 18 de ce mois, signée d'un gentilhomme de cette ville, ils ont invité les principaux habitants et lieutenants du pays à assister à une assemblée qui se tiendrait le 22 dans cette ville.

Le concours a été nombreux, l'assemblée s'est tenue dans l'église des Récollets, l'orateur de la noblesse a prononcé un discours dans lequel il a annoncé l'abdication entière de tous leurs privilèges et exemptions pécuniaires, et a invité l'assemblée à se réunir à eux pour solliciter de S. M. le rétablissement des États de la province de Guyenne, dont il ne developpa point le système, mais l'orateur annonça qu'il venait de recevoir trois paquets contenant chacun un exemplaire d'un plan ou projet de ces États : il nous en remit un, qui nous parut trop volumineux pour être lu à l'assemblée.

Les gentilhommes s'étant retirés pour laisser délibérer le tiers état, il fut ouvert un avis sur la réponse à faire à la noblesse : cet avis fut accepté par acclamation ; et de suite on pria ces messieurs de rentrer.

Après leur avoir rappelé en général les nombreuses relations qui existent entre les deux ordres, et qui devaient les unir d'intérêts et de vœux, on leur exposa les causes de divisions que leur générosité faisait disparaître et on leur témoigna que l'on sentait toute la grandeur du sacrifice qu'ils faisaient, comme ils en sentaient eux-mêmes la justice.

Mais venant ensuite à leur proposition, on leur dit que dans ce moment où les États généraux allaient être convoqués, ce n'était pas le temps de demander des États provinciaux ; que les États généraux allaient s'occuper de la régénération de tout l'état du royaume, et que nous avions lieu d'espérer qu'ils l'opéreraient de manière que ni cette province ni les autres n'auraient à désirer autre chose qu'un corps chargé de la répartition des impôts et des autres parties de l'administration intérieure.

Que l'organisation de ce corps, ses droits, etc., pourraient être l'objet des doléances, et un des articles des cahiers de ce Gouvernement, mais que jusque-là on ne croyait ni prudent ni permis de demander des États provinciaux, et cependant on invita ces messieurs à s'unir au tiers état, et à concourir avec l'assemblée municipale, qui devait se tenir le lendemain, à former un vœu commun sur la composition des États généraux, le nombre respectif des députés et la manière de voter des trois ordres.

L'assemblée se sépara, après de longues conversations, dans lesquelles la noblesse fit de vains efforts pour nous engager à former un comité : elle n'obtint que de nous rassembler encore le lendemain matin.

Cependant, nous lûmes à part le plan d'États provinciaux qui nous avait été remis, visé et signé d'un grand nombre de gentilshommes de votre ville : nous y trouvâmes d'abord un grand air de justice et d'égalité, mais nous fûmes choqués d'y voir les États provinciaux spécialement chargés de veiller au maintien des privilèges de la province, des villes, corps, communautés et particuliers ; ce qui rendait illusoire l'abdication que ces MM. nous avaient annoncée ; ce qui n'était qu'ériger en constitution de la province ce que nous avions toujours regardé comme des abus, rendre incurable un mal après la guérison duquel nous soupirions.

Enfin nous vîmes l'illusion de la réunion proposée et du nombre égal des députés qu'on

milieu de la diversité des vues particulières et de la multiplicité des programmes.

Cet espoir fut déçu : les membres du tiers état convoqués par la noblesse à une première réunion qui eut lieu le 20 novembre en l'église des Jacobins refusèrent, malgré toutes les instances de l'orateur de la noblesse, de nommer des commissaires pour examiner le plan d'États provinciaux : ils représentèrent qu'ils étaient sans pouvoir, et qu'il était indispensable de s'adresser aux syndics ou autres chefs des différentes corporations de la cité pour faire nommer, dans le sein de leurs compagnies respectives, des commissaires chargés de prendre connaissance des propositions que la noblesse avait à faire. Ainsi fut fait : les commissaires ainsi désignés s'assemblèrent le 29 novembre, et se bornèrent à transmettre à chacun de leurs corps ou communautés un exemplaire du plan en question.

L'impression générale parmi le tiers état fut « qu'il était peu à propos de s'occuper d'un changement total dans l'administration de la province au moment où la tenue prochaine des États généraux absorbait toute l'attention des bons citoyens et où le tiers semblait devoir s'occuper exclusivement des moyens à prendre pour obtenir de la justice et de la bonté du Roi d'y être convenablement représenté afin de concourir plus efficacement à réparer les maux de l'État et à extirper, s'il était possible, tous les abus dont la France gémissait ». On ne ménagea pas les critiques à l'article relatif à la conservation des privilèges et à la délibération par ordres « qui ne permettait pas d'espérer que les États ainsi constitués pussent opérer aucun bien ni supprimer aucun abus, lorsque l'un des ordres aurait intérêt à conserver cet abus » et qui, selon le mot de Turgot, « ne pouvait empêcher quelque mal qu'en empêchant le bien et en frappant de léthargie l'assemblée provinciale ». Beaucoup de corporations ajoutèrent même

---

nous accordait dans l'article qui veut que les ordres délibèrent séparément, que les suffrages soient comptés par ordre et non par tête.

Nous persistâmes donc dans notre premier avis après de longues conversations entre les principaux des deux ordres.

Dans l'assemblée municipale de l'après-midi du 23, la noblesse et le clergé vinrent encore jeter à la traverse leur projet d'États provinciaux ; mais on n'y eut aucun égard, l'assemblée borna ses vœux à la composition des États généraux, à quoi elle jugea qu'elle était circonscrite dans sa délibération, par l'arrêt du conseil du 5 juillet et par la proposition de M. le Maire, président de l'assemblée. La noblesse et le clergé se retirèrent donc sans vouloir voter.

Le dernier mot fut de leur permettre d'écrire au comité du tiers état de Bordeaux pour demander des éclaircissements sur ce qui avait été arrêté au sujet de la proposition de la noblesse, pour y conformer notre conduite.

C'est pour satisfaire à cette promesse et m'acquitter de ce dont nos messieurs m'ont chargé que j'ai l'honneur de vous écrire. Messieurs, pour vous prier de nous dire votre sentiment sur la conduite que nous avons tenue et nous donner votre avis sur ce que nous devons faire ultérieurement. »

que la noblesse étant fort peu nombreuse dans la province « il n'était pas naturel que la très petite partie des citoyens eût, dans l'administration publique, autant d'influence que le tout, moins cette très petite partie ». Prenant de plus en plus conscience, en présence des efforts de la noblesse, de ses droits, de son importance, de l'indispensable nécessité d'obtenir dans les États une place conforme à sa prépondérance numérique, l'assemblée du tiers résolut même d'adresser une supplique au roi pour lui demander, non pas seulement le doublement du tiers, mais que « le nombre des représentants du tiers état dans la prochaine assemblée des États généraux fût proportionné au nombre de ceux qu'ils devaient représenter ». Ainsi, la tactique de la noblesse s'était retournée contre elle et avait déterminé un courant d'opinion précisément contraire à ses vœux.

Ce fut un gentilhomme, Lafon de Ladébat, directeur de l'Académie des arts, élu son commissaire à l'assemblée du 29 novembre, chef incontesté de la fraction libérale de la noblesse[1], qui se chargea de plaider cette thèse devant le public. Dans plusieurs écrits éloquents[2], il se fit, à Bordeaux, le champion décidé du suffrage universel, du vote par tête, et de la prépondérance numérique du tiers dans les États généraux[3]. La représentation devait-elle être proportionnelle aux contributions supportées par chacun des ordres? En ce cas, sur 500 députés, 359 devaient être du tiers, 94 de la noblesse, 47 du clergé. Devait-elle être proportionnelle à la population? En ce cas, la part des ordres privilégiés, moins de 350.000 personnes sur 24.676.000 habitants du royaume, devait être moindre encore. Il se bornait toutefois à réclamer, en pratique, que, sur 8 députés, il y en eût 5 du tiers, 2 de la noblesse, 1 du clergé; que personne n'eût entrée aux États généraux sans y avoir été librement élu par le suffrage de ses pairs; que les délibérations y eussent lieu par tête; et que les élections fussent organisées de telle sorte qu'il n'y eût pas un contribuable, quel qu'il fût, qui ne fût appelé à y prendre part. Il préconisait, par exemple, un système d'une hardiesse extrême pour le temps : que, lors de l'assemblée de chaque corporation d'arts et métiers, de chaque communauté rurale, tout membre de cette corporation ou de cette communauté déposât dans une urne la liste des 24 personnes qu'il souhaitait voir élues, que

1. Lafon de Ladébat fut le chef de la minorité de la noblesse bordelaise qui, aux élections de 1789, se sépara de la majorité de ce corps et se donna une députation qui ne fut pas admise aux États généraux. Il fut député de la Gironde à la Législative, plus tard aux Anciens, et déporté à Cayenne lors du 18 fructidor.

2. *Observations sur la représentation du tiers état.* — *Aux communes de Guyenne.*

3. C'est dans l'adresse *Aux Communes de Guyenne* que Ladébat expose ce système.

dans l'assemblée générale on fit le total des voix obtenues, et qu'on déclarât élus ceux qui en auraient réuni le plus [1].

Le 12 décembre, les *Observations* de M. de Ladébat *sur la représentation du tiers état aux assemblées nationales* furent lues devant une nouvelle assemblée générale des commissaires du tiers, approuvées, sauf quelques changements d'expression, les termes de la supplique au roi arrêtés, et il fut résolu que cette supplique serait portée à Versailles par une députation de douze commissaires. Le 16, on procéda à la nomination de ces commissaires. Le choix tomba sur :

Mounerie, avocat, commissaire de son ordre ;
Garat, id. id. ;
Chicon-Bourbon fils, commissaire des négociants, armateurs et banquiers ;
Paul Nairac, négociant, directeur du commerce de la province de Guyenne ;
Mercier de Terrefort, commissaire des bourgeois vivant noblement ;
Séjourné aîné, notaire, syndic des notaires ;
Monerie, procureur au présidial ;
Lapeyre, maître en chirurgie, commissaire du collège royal de chirurgie ;
Alphonse, maître en pharmacie, commissaire de son corps :
Lanusse, procureur au Parlement ;
Courau, maître forgeron, commissaire de son corps ;
Bourgeat, charpentier de haute futaie, commissaire de son corps [2].

C'est à cette députation que fut confiée la mission délicate d'aller demander pour le tiers « un nombre de représentants proportionné au nombre immense des individus qui le composent... choisis par lui et pris dans son ordre [3] » au moment où le gouvernement hésitait encore à accorder même le doublement du tiers. On lui remit, à titre d'instruction, mais non pas comme mandat impératif, et sans injonction de les faire connaître en haut lieu, le texte imprimé des Observations de M. de Ladébat. On le chargea d'entretenir avec ses commettants une correspondance aussi

1. « En nous proposant l'égalité, disait-il, ce n'est pas une concession que nous font le clergé, et la noblesse : c'est, de leur part une usurpation, un empiétement. »

2. Monerie fut président du district de Bordeaux. Garat, député à la Constituante, ministre en 1792 : Nairac, député de Bordeaux à la Constituante, plus tard de la Charente-Inférieure aux Cinq Cents. Tous ces hommes ont joué un rôle important à Bordeaux lors des élections de 1789.

3. Supplique au Roi. (Proust, *Archives de l'Ouest*, III, 21.)

fréquente que possible ; et c'est cette correspondance, trouvée par nous aux Archives municipales de Bordeaux [1], qui va nous permettre d'exposer la conduite fort politique que tint la députation dans des conjonctures quelquefois assez délicates, et dont les membres du tiers de Bordeaux ne pouvaient pas toujours apprécier suffisamment les difficultés. On la chargea enfin, mais d'une façon purement verbale, d'une mission moins généreuse et moins avouable que la précédente : obtenir pour la ville de Bordeaux, que ses privilèges exorbitants mettaient dans une opposition d'intérêts bien caractérisée avec le reste de la sénéchaussée, une députation particulière aux États [2].

Les députés se mirent en route sans perdre de temps, malgré l'extrême rigueur de la température. Le 29, tous étaient réunis à Paris et louaient un appartement pour y tenir leurs comités. Dès le 31, ils eurent audience du garde des sceaux Barentin, puis de Laurent de Villedeuil, secrétaire d'État de la province, puis de Necker, et remirent à chacun un exemplaire de l'adresse du tiers état. Le procès-verbal de ces audiences, minutieusement rédigé par eux, montre que, si l'étiquette avait alors une importance extrême aux yeux de la cour, elle n'en avait pas moins à ceux du tiers :

« Nous nous sommes transportés à Versailles, tous en habit noir, à cause du deuil de S. M. Catholique, et en épée ; à midi, à notre arrivée, nous avons été admis à l'audience de Mgr de Barentin, garde des sceaux : les deux battants des portes nous ont été ouverts ; nous avons été introduits dans la salle à côté de son cabinet ; il est sorti bientôt après, nous nous sommes profondément inclinés, il nous a salués de son côté, et est resté debout comme nous. » Garat porta la parole, et remit la supplique que Barentin se chargea de montrer au roi, promettant d'y donner toute son attention. « Immédiatement après sa réponse, nous nous sommes profondément inclinés, il a fait un salut : les deux battants des portes nous ont été ouverts, et nous nous sommes retirés. »

Plus intéressante fut leur entrevue avec Necker. A cette date, en effet, le fameux résultat du conseil du 27 décembre, qui décidait le doublement du tiers, n'était pas encore publié. En reconduisant la députation, après lui

1. C C. 26.

2. Cette demande, dont le secret ne tarda pas à être pénétré, provoqua une vive émotion parmi les autres villes de la sénéchaussée, qui s'empressèrent d'envoyer, de leur côté, des adresses à Necker pour protester contre les privilèges de Bordeaux, réclamer une stricte égalité dans la répartition des charges publiques, et réclamer une représentation au moins égale à celle que Bordeaux obtiendrait. (Cf. l'adresse de Cadillac à Necker, déc. 1788, Arch. Nat., B[a] 22.) En présence de certe émotion, le tiers état de Bordeaux décida, le 15 janvier, d'abandonner cette demande « parce qu'il ne fallait point solliciter de privilège particulier ».

avoir déclaré que le résultat du conseil serait publié le lendemain, et que peut-être les grandes villes comme Bordeaux auraient des représentants particuliers, Necker semblant prendre son parti s'écria : « Je voudrais avoir là un exemplaire du résultat du conseil ! » Il appela un secrétaire, puis, sans l'attendre, il alla en chercher un lui-même, dans une pièce voisine, et le remit à la députation bordelaise, qui fut ainsi, sans doute, la première dans le royaume à connaître la résolution si grave, quoique encore si insuffisante, à laquelle s'était arrêté le gouvernement.

La connaissance de cette résolution ne laissait pas de mettre la députation dans une conjoncture assez difficile. Elle était venue pour solliciter beaucoup plus, et le résultat du conseil ne lui donnait, à tous égards, qu'une très incomplète satisfaction. Fallait-il insister pour des concessions plus étendues, au risque de lasser, peut-être, et de nuire « aux droits précieux du tiers état que le gouvernement semblait disposé à maintenir[1] ? » Fallait-il ne rien demander de plus ? Fallait-il remercier ? Éloignée de ses commettants, et n'osant guère prendre rien sur elle-même, la députation se trouva dans un réel embarras. Sollicitée par une députation du tiers état de Franche-Comté de se joindre à elle pour faire, de concert, au roi et à la reine, une adresse de remercîment pour le résultat du conseil, elle esquiva assez adroitement la difficulté en prenant, le 5 janvier, la délibération suivante :

« Considérant que, de ce qu'il est juste que le tiers état de tout le royaume, que le même sentiment anime sans doute, donne unanimement dans ces circonstances à ce monarque bienfaisant les marques les moins équivoques de son respect et de sa soumission, il résulte qu'il est de l'intérêt du tiers état que la forme dans laquelle elles lui seront offertes soit aussi solennelle que sa reconnaissance est sincère : qu'ainsi, notre première supplique ayant été signée des commissaires de toutes les corporations qui nous ont commis, il serait malséant que notre adresse de remercîment pût être suspecte de n'être que l'expression des sentiments de la députation, nous avons arrêté... d'adresser une lettre aux commissaires des corporations du tiers état de Bordeaux... pour leur demander l'envoi prochain de leurs adresses dans cet objet. »

En attendant, la députation visita l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, ami de Necker, obtint de lui facilement qu'il employât son crédit auprès du ministère pour faire accorder une députation particulière à la ville de Bordeaux, et se mit en rapport, dans le même but, avec les commissaires du conseil chargés de la rédaction des lettres de convocation aux

1. Lettre de la députation à ses commettants, 3 janv. 1789.

États généraux, et notamment avec le maître des requêtes de Lessart. Puis, au bout de quelques jours, n'ayant rien reçu de Bordeaux (la rigueur singulière de la saison ajoutant encore à la difficulté des communications), et sur l'avis que les députés de plusieurs provinces avaient déjà porté aux pieds du trône leur adresse de remercîment, la députation jugea impossible d'attendre davantage. Elle chargea quatre de ses membres de rédiger une adresse au roi. « Cette adresse, écrivit-elle aux commissaires des corporations le 17 janvier, est trop pressée pour que nous puissions attendre celle dont vous nous ferez infailliblement l'envoi. Nous avons pensé que les adresses, déjà présentées depuis bien des jours, de tous les députés des provinces qui se sont trouvés réunis à Paris, suppléaient à une autorisation expresse de votre part. » L'adresse [1] fut portée à Versailles le 19 janvier et remise à M. de Villedeuil, pour être présentée au Roi. En même temps fut présenté au même ministre un mémoire sur la convocation des habitants de Bordeaux, dont la rédaction avait été confiée à M. Séjourné. Sur l'avis prudent de Champion de Cicé, ce mémoire avait été remanié, et, au lieu de demandes fermes, ne contenait guère que des indications, des hypothèses, des doutes ; il se prononçait cependant pour la nomination d'un commissaire électeur par corporation [2].

Cependant, à Bordeaux, l'opinion dominante restait plus intransigeante que ne l'était la députation. Le 3 janvier 1789, MM. Peyre, Sers, Crezillac, de Meyene et Camescasse, commissaires des négociants [3], igno-

---

1. Proust, *Archives de l'Ouest*, III, 26. Elle est reconnaissante, sans être précisément enthousiaste. Le roi y est gratifié de « Roi Citoyen ». Une phrase flatteuse y était mise à l'adresse de la reine « Combien, Sire, nous avons été touchés d'apprendre que l'auguste compagne de votre destinée partageait ce beau triomphe de vos vertus populaires ; que ses discours le préparaient, ainsi que les vôtres, dans les épanchements secrets de la confiance ! » On insistait pour la clause qui devait restreindre aux seuls roturiers l'éligibilité dans le tiers état : « Des exemples de dispositions si équitables (de la part du clergé et de la noblesse) effaceraient *de nos âmes tout souvenir inquiétant des maux qu'a pu nous attirer autrefois un témoignage de confiance semblable*[a]. Mais, Sire, dans une nation où les exemples antiques exercent une influence si prodigieuse, où les ressources de l'esprit sont si promptes à en dénaturer les applications sous des formes spécieuses, il importe peut-être aux générations futures du tiers état de votre royaume, que nous nous défendions en ce moment d'un abandon de confiance qui, peut-être, ne pourrait satisfaire nos cœurs sans compromettre leurs droits pour l'avenir ».

2. Ce mémoire a été publié dans les *Archives de l'Ouest* (III, 29).

3. La plupart de ces hommes ont également marqué dans l'histoire de la Révolution à Bordeaux : nul autant que Sers, député de la Gironde à la Législative, mis hors la loi après le 2 juin 1793, et sauvé par l'influence de Jean Bon Saint-André, son ami.

a. Telle fut la première rédaction et tels sont les mots que porte le registre de la députation. Des raisons de prudence, sans doute, firent plus tard modifier cette phrase, et le reste imprimé porte : « effaceraient de nos âmes les souvenirs inquiétants du passé.

rant encore à ce moment le résultat du conseil, adressaient à M. Monerie une lettre où ils développaient, avec quelque force, l'obligation, pour la députation, d'insister pour une représentation vraiment proportionnelle du tiers état :

« ... Parmi les détails tous très intéressants dans lesquels vous avez la bonté d'entrer [1], nous avons surtout remarqué avec plaisir que vous ayez vu tout de suite M. Target. Soit à titre d'écrivain, soit à titre de citoyen, il méritait certainement bien l'hommage que vous lui avez rendu en le mettant au premier rang des personnes que vous aviez à voir. Nous voyons avec plaisir que, s'il avait été nécessaire, la conversation que vous avez eue avec lui et de laquelle vous avez noté quelques traits par écrit vous aurait *prémuni ou fortifié contre toutes les attaques*. En effet, Monsieur, nous avions craint avec presque tous nos concitoyens que l'on n'opposât à la juste demande du tiers état de Bordeaux l'exemple de plusieurs autres provinces et villes qui, après avoir prouvé par d'excellents écrits que le tiers état forme les 49/50es de la nation, se sont, par une inconséquence inconcevable, bornés à demander la moitié des voix dans les États généraux. Il nous a toujours semblé qu'une prépondérance aussi marquée, accordée par le tiers état lui-même aux deux autres ordres, était singulièrement propre à justifier leurs prétentions même les plus excessives. Si au lieu de cela le tiers état de chaque ville ou de chaque province sentant bien sa dignité, son utilité, sa force, avait commencé (et cela on l'a presque fait partout) par prouver que les droits du peuple, droits, quoi qu'on en dise, les plus sacrés de tous et les plus inviolables, quand il le voudra, exigeaient rigoureusement qu'il fût dans les assemblées nationales à l'égard des autres ordres, soit d'après la proportion du nombre, soit d'après celle de l'impôt, au moins comme 6 ou 7 à 1, et si ensuite accordant aux préjugés, à la vanité, aux distinctions existantes tout ce qu'on peut leur accorder, et prononçant fortement les motifs de cette concession, on eût fini, comme M. Target, par ne demander que ce que l'on croit utile au bien de tous mais absolument indispensable pour le tiers état, c'est-à-dire une supériorité de nombre qui nous assurât au moins une égalité d'influence [2], si, disons-nous, on avait suivi partout cette marche, il est très possible que les deux premiers ordres eussent été moins prompts à invoquer d'antiques abus. En un mot,

1. La lettre à laquelle il est fait ici allusion ne se trouve pas dans la correspondance de la députation.

2. Dans sa brochure « *Les Etats généraux convoqués par Louis XIII* », Target venait de soutenir que la représentation la plus juste, la plus utile et la plus proportionnelle serait celle qui, sur 5 députés, en aurait 1 du clergé, 1 de la noblesse et 3 du tiers état.

si nulle part on n'avait poussé les égards, la complaisance, nous avons presque dit la faiblesse, au point de les considérer comme s'ils formaient à eux seuls la moitié de la nation, ils n'auraient pas, dans un siècle comme le nôtre, osé annoncer la prétention d'en représenter les deux tiers... Tout le monde ici se félicite d'avoir concilié le respect dû au trône et la confiance du peuple dans les bonnes intentions de S. M. avec une demande avouée par la raison et que dans la suite on ne pourra pas nous reprocher comme insuffisante et comme ayant induit le monarque en erreur : et c'est surtout sous ce rapport que nous sommes charmés d'apprendre que M. Target vous ait appris des particularités que vous avez vous-mêmes jugées propres à vous fortifier dans la manière de remplir votre mission..... Jamais peut-être il n'y a eu plus d'union et d'unanimité dans une aussi grande ville. Aussi, Monsieur, pouvons-nous vous assurer, à vous et à tous MM. vos confrères, que votre mission bien remplie, comme nous n'en doutons pas, et le vœu du tiers état de Bordeaux exprimé par vous avec l'énergie qui convient à une cause si belle et si juste, vous devez vous attendre aux sentiments les plus flatteurs de la part de tous vos concitoyens et à l'expression la plus vive de leur reconnaissance..... »

Quand cette lettre arriva à destination, la députation avait déjà abandonné la position qu'on l'engageait si fort à garder et décidé de remercier le roi du résultat du conseil.

Peu de temps après, le résultat du conseil fut connu à Bordeaux : il ne fut pas accueilli avec une joie sans mélange. Les commissaires du tiers état (il en fut élu 9, le 13 janvier, par l'assemblée générale, pour suivre la correspondance avec la députation bordelaise à Paris, et au premier rang Lafon de Ladébat) résolurent toutefois de ne manifester aucun désappointement : et ils procédèrent à la rédaction de l'adresse de remerciment qui leur était demandée de Paris, sans vouloir y faire mention cependant de la reine. Ils écrivaient à la députation le 17 janvier :

« ... On a mis en délibération s'il conviendrait de vous envoyer des adresses de remerciment pour le Roi et pour la Reine. Celle pour le souverain a été généralement adoptée, et nous vous l'adressons avec la signature de toutes les corporations. Le tiers état doit applaudir aux dispositions bienfaisantes du roi et, quoique la représentation accordée aux communes soit bien peu proportionnée à leur population et à la contribution qu'elles supportent, notre confiance dans le patriotisme public ne nous laisse aucune inquiétude et nous pensons que l'égalité de représentation dans la prochaine tenue des États généraux pourra suffire à la défense des droits de la liberté publique. Mais quant à la seconde adresse,

le plus grand nombre des commissaires a craint qu'elle ne fût regardée comme contraire à nos usages..... »

Suivait une question adressée à la députation sur l'usage qu'elle avait cru devoir faire des *Observations* imprimées de M. de Ladébat ; et les commissaires terminaient leur lettre en exprimant la pensée qu'après la remise de l'adresse la députation pourrait considérer sa mission comme terminée. Evidemment les Bordelais n'étaient pas enthousiastes de la conduite de leurs députés.

Ils l'étaient moins encore de celle du gouvernement, témoin le langage fort peu courtisanesque, et parfois un peu ironique, de leur adresse au Roi :

« Sire,

Le tiers état de la ville de Bordeaux s'empresse de mettre à vos pieds l'hommage respectueux de sa reconnaissance.

Vous avez décidé dans votre sagesse, Sire, que le tiers état de votre Royaume, cette partie de vos sujets qui à elle seule forme plus des 19/20es du peuple français, aurait autant de représentants aux États généraux que le clergé et la noblesse réunis.

On publie de toutes parts, Sire, que cet acte de votre autorité a trouvé les plus fortes oppositions autour de votre personne sacrée et qu'il n'a fallu rien moins que votre ardent désir de faire le bien et de venir au secours de la partie opprimée de vos sujets pour persister dans cette résolution. On publie, et il n'est que trop évident, que l'intrigue s'agite encore autour du trône pour rendre nulle cette supériorité du nombre des représentants du tiers état sur celui de chacun des deux premiers ordres. Mais, Sire, nous avons toute notre confiance dans l'équité de Votre Majesté et dans la justice de notre cause, et nous ne pouvons croire que le vœu national soit entièrement méconnu ou méprisé.

Ah ! Sire, lorsque la voix infidèle des courtisans viendra vous persuader qu'il est dangereux de favoriser le peuple, c'est-à-dire d'être juste envers lui et de reconnaître ses droits, lorsqu'on cherchera à vous faire entendre que votre autorité serait en péril si le peuple était libre et heureux, s'il était consulté sur les besoins de l'État et sur les moyens de rendre l'empire florissant, alors, Sire, daignez vous transporter au milieu de ce peuple. Les bénédictions que vous entendrez sortir de la bouche du laboureur, de l'artisan, et de cette foule de classes intermédiaires qui forment la société presque entière auront bientôt couvert le bruit sourd que l'intérêt particulier n'élève que pour tromper. C'est au milieu de nous, Sire, que vous vous convaincrez que le peuple français chérit l'autorité royale et que, bien loin de chercher à la diminuer par son influence

dans l'assemblée nationale, il y sera son plus ferme appui. Ne les croyez pas non plus, Sire, ceux qui oseront vous dire que le peuple ou le tiers état aurait un jour la prétention d'abolir les rangs et les distinctions. On ne nous prête cette absurdité que pour motiver une injustice à notre égard, mais la droiture naturelle de V. M. nous rassure. Nous savons que le bien public est son unique objet, et elle n'ignore pas que le bien public ne peut exister dans une nation avilie et dégradée. Ne craignez donc pas, Sire, de faire trop pour des sujets fidèles et soumis qui ont l'habitude de confondre leur bonheur et leur gloire avec la gloire et le bonheur du monarque qui les gouverne. »

Cette adresse fait honneur aux commissaires des corporations de Bordeaux. Elle exprime, d'une manière énergique, d'excellentes vérités. Combien eût-il été à souhaiter, pour la France et pour le roi lui-même, qu'elles fussent entendues à Versailles ! Mais toutes les vérités ne sont pas toujours bonnes à dire, et celles-là parurent à la députation trop hardies pour être mises sous les yeux du souverain sans risquer de nuire précisément aux bonnes dispositions, de plus en plus hésitantes et timides, que le gouvernement pouvait avoir envers le tiers. Elle résolut, tout en se disculpant des reproches à peine voilés que lui adressaient ses commettants, de s'exposer, peut-être, à en recevoir d'autres, en mettant de côté, sans en faire aucun usage, la compromettante adresse, et elle expliqua sa conduite dans une importante lettre qu'elle écrivit le 24 janvier au tiers état de Bordeaux. Elle commençait par lui reprocher, de son côté, une erreur de tactique dans le choix fait d'un gentilhomme comme correspondant du tiers :

« Nous commençons par nous féliciter avec vous, Messieurs, du choix que vous avez fait de nos correspondants : nous regrettons toutefois infiniment qu'à toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui ont dû déterminer MM. les commissaires des corporations dans cette élection, M. Lafon de Ladébat se trouve joindre le titre de gentilhomme, exclusif dans les conjonctures, d'après les termes mêmes de votre première adresse, de toute participation aux affaires du tiers état. Si vous étiez comme nous, Messieurs, à portée de juger des conséquences des moindres dérogations que vous vous permettrez aux principes qu'il vous est important de maintenir, et si vous saviez comme nous que des gentilshommes de la première considération font des démarches pour être représentants du tiers état, vous n'auriez pas cru pouvoir exprimer comme vous l'avez fait un vœu presque unanime non seulement pour admettre un noble dans vos délibérations, mais encore pour l'établir votre secrétaire, tandis que les communes du royaume font entendre de toutes parts celui que vous

avez vous-même expressément annoncé de ne choisir les représentants du tiers état que dans son ordre. » Puis, après avoir observé que ses instructions ne lui commandaient nullement de remettre aux ministres le mémoire de Lafon de Ladébat, qu'il eût même été peu convenable, après le résultat du conseil du 27 décembre, de remettre un mémoire qui pouvait en paraître une sorte de critique, la députation abordait la grosse question des deux adresses au roi, celle qu'elle avait rédigée elle-même, et celle qu'on lui envoyait, après coup, de Bordeaux :

« Les motifs de notre conduite ont tous leur source dans notre zèle pour vos intérêts. Il faut savoir d'abord qu'on n'a pas été médiocrement étonné que nous ne nous soyons pas réunis aux députés des provinces qui se sont trouvés à Paris pour faire avec eux nos remercîments au Roi. Vous avez vu que nous crûmes devoir différer, malgré cela, dans l'objet de rendre cette nouvelle adresse plus intéressante par les signatures dont elle pouvait être souscrite. Nous avons dû prévoir ensuite par les retardements des courriers qu'il serait difficile que votre réponse nous parvînt assez tôt ; d'autre part, nous avons été informés que le bureau du conseil chargé du travail relatif aux lettres de convocation faisait incessamment son rapport (on s'accorde à dire qu'il a eu lieu le 20) et tout a dû nous faire craindre que notre silence ne fût remarqué. C'est dans ces circonstances que nous avons pris le parti de remettre l'adresse que vous trouvez dans notre registre. Votre détermination à en faire une justifie la nôtre. Tout notre regret est de n'avoir pas présenté précisément celle que vous avez vous-même rédigée et souscrite. Aussi notre première idée fut-elle... de retourner à Versailles pour remettre encore cette nouvelle adresse à M. de Villedeuil, mais il a fallu faire céder ce mouvement de notre déférence *aux avis que nous avons pris des amis du tiers état, d'où il résulte que la moindre indiscrétion auprès du Roi ou de ses ministres est une faute grave, et que c'en eût été évidemment une de revenir deux fois à la charge.* »

La députation justifiait enfin le parti qu'elle avait pris de faire parvenir à la reine une copie de son adresse au Roi, et, dans cette vue, d'y insérer quelques mots flatteurs pour elle « que nous sommes bien assurés que vous ne désavouerez pas ».

La mission de la députation était désormais terminée. Elle n'avait plus qu'à obtenir des audiences de congé des ministres, et l'honneur, s'il était possible, d'être présentée à la reine, comme elle l'avait été précédemment au roi. Le 27 elle fut reçue par Laurent de Villedeuil, et qui lui témoigna les meilleures dispositions pour elle et pour ses concitoyens ; le 28, par le garde des sceaux ; le 3 février, elle fut admise à se trouver dans la grande galerie du château près du salon de la paix, qui précédait les

appartements de la reine, au moment où celle-ci devait passer. « Elle arrêta ses regards sur nous avec bonté, dit le registre de la députation. M. Alphonse s'étant avancé en présentant à S. M. une copie signée de nous tous de notre adresse de remerciment au Roi, S. M. ordonna à un officier des Gardes qui l'accompagnait de la prendre; cet officier prit l'adresse de la main de M. Alphonse, et la Reine la prit dans l'instant même de celle de cet officier. » Le surlendemain, la députation se remit en route pour Bordeaux.

Son rôle, dans les grands événements qui se préparaient, fut évidemment des plus médiocres. Tout au plus peut-on supposer qu'elle contribua par ses démarches à préparer la décision ministérielle qui, le 10 mars suivant, attribua une députation spéciale à la ville de Bordeaux. Mais il est intéressant de constater l'extrême prudence, l'extrême timidité qu'elle crut constamment devoir apporter dans toutes ses démarches, au risque de mécontenter ses commettants. Bien placée pour se rendre compte des événements, elle put voir de près combien était fragile et sujette à de fâcheux retours l'alliance que le roi semblait avoir contractée avec le tiers état en adoptant le doublement du tiers. L'influence de Champion de Cicé, lui-même organe de Necker, fit le reste : évidemment, dès ce moment, ce ministre irrésolu, craignant d'avoir trop accordé au tiers, caressait la folle espérance d'empêcher ses revendications de s'affirmer, et de tenir la balance égale entre les différents ordres. Dès le mois de janvier 1789, des yeux clairvoyants auraient pu prévoir le prochain malentendu qui devait séparer le roi et les États généraux. Ni les ménagements de la députation, ni la franchise des commissaires ne pouvaient malheureusement le conjurer.

M. Marion.

COMPTES RENDUS

GÉNÉRALITÉS

GLASSON. **Le Parlement de Paris, son rôle politique**, Paris, Hachette, 1901. 2 vol. in-8, 469 p. et 516 p.

Nous connaissons mal les institutions de l'ancien régime, et parmi ces institutions, il en est une dont l'étude serait particulièrement intéressante et instructive : le Parlement de Paris. Nous sommes aujourd'hui suffisamment informés de ses origines, nous ne le sommes ni de son évolution ni de sa situation précise à la fin de l'ancien régime. Quels étaient notamment les pouvoirs de ce Procureur Général qui, au XVIIIe siècle, ne se montre pas seulement comme le chef du parquet, qui fut aussi le véritable directeur de l'Assistance publique à Paris, et dont l'intervention apparaît parfois aux contemporains comme très naturelle, et à l'historien comme inexplicable ? M. G. n'a pas tenté ce travail, qui suppose d'ailleurs un patient dépouillement d'archives : il a voulu seulement retracer le rôle politique qu'a joué le Parlement de Paris, de François Ier à la Révolution.

Il suffit de réfléchir un moment pour saisir la difficulté d'un pareil sujet. L'on sait que le Parlement a fait très souvent acte d'opposition vis-à-vis du pouvoir royal, que son droit de remontrances n'étant pas défini, il chercha constamment à en abuser, et que la monarchie répondit à ces entreprises tantôt par des concessions et tantôt par l'exil. Si le Parlement avait été le représentant obstiné d'une doctrine précise, si sa résistance avait servi de centre à un mouvement d'opinion de plus en plus général, on se trouverait en présence d'une évolution curieuse, dont il suffirait de dégager les grandes lignes pour faire œuvre éminemment utile. Mais il n'en est point ainsi. Rien de plus incohérent, de plus décousu que cette histoire, aucun progrès certain, une suite d'audaces et de repentirs. Comment mettre dans un pareil récit l'unité nécessaire, comment présenter d'une manière intéressante une suite si confuse d'épisodes ?

Il est une autre difficulté. Le succès des tentatives parlementaires a

dépendu de l'état de la France ; l'autorité du Parlement fut toujours en raison inverse de l'autorité royale ; ce fut surtout à propos de difficultés financières que leParlement intervint. Ainsi, pour comprendre et juger sainement le rôle politique de cette compagnie, il faut la replacer constamment dans son milieu, et à chaque moment dresser le tableau de la situation d'ensemble. Dès lors comment garder strictement la mesure ? Comment rester suffisamment complet, tout en respectant l'optique du sujet, en ne donnant pas à l'histoire générale l'importance qu'elle demanderait et que pourtant elle ne comporte point ? Comment raconter tous ces mouvements insignifiants sans ôter aux conflits capitaux le relief qu'ils exigent ?

M. G. ne nous semble pas avoir résolu ce problème complexe et délicat. Il a étudié consciencieusement son sujet, il a voulu ne rien omettre. Force nous est d'avouer que ses deux volumes sont d'une lecture peu attrayante, que l'esprit se perd à travers ce dédale d'intrigues, de remontrances, d'exils, et que les dernières pages se closent sans qu'on ait l'impression d'avoir rien appris d'essentiel. La faute en est sans doute, nous le répétons, à la manière plus qu'à l'auteur, et, sur les points essentiels, peut-être était-il impossible d'ajouter à nos connaissances. Toutefois il nous parait que le livre de M. G. eût gagné à être allégé, qu'il est un certain nombre d'épisodes sur lesquels il importait d'être bref. D'autre part, l'auteur eût rendu moins fatigant l'aspect désordonné et comme haletant des faits, et par suite de l'ouvrage, s'il avait pris lui-même le temps de respirer et parfois de regarder en arrière. Qui dit évolution, dit progrès ; il convenait d'indiquer les étapes parcourues, de dégager les transformations accomplies, de caractériser les époques.

Il est d'autre part des points sur lesquels nous regrettons le laconisme de M. G. Nous ne voyons point, par exemple, que la Fronde ait été traitée avec le développement qu'elle mérite. Le nom de la princesse Palatine y est à peine mentionné. Les relations entre Condé, La Rochefoucauld d'une part, Gondi de l'autre et le Parlement ne sont pas étudiées avec une suffisante précision, et sur la journée de l'Hôtel de Ville, il eût été utile et intéressant de s'arrêter davantage. De même sur l'affaire des grains, de même sur celle de Dupaty, de même sur celle du Parlement Maupeou. Ailleurs, l'auteur ne tient pas assez compte des événements extérieurs. Il est impossible de comprendre l'attitude du Régent, si l'on ne fait intervenir la politique étrangère, et l'humiliation du Parlement a pour cause l'alliance anglaise.

On lira avec intérêt les pages que M. G. a consacrées aux débuts politiques du Parlement : nous les aurions souhaitées plus explicites et plus

nombreuses. Comment les rois de France ont-ils été amenés à solliciter l'intervention de leur Cour de justice dans les affaires gouvernementales ? La question comporte un côté juridique qu'on est trop porté à négliger. Le Parlement a été surtout consulté à l'origine sur des traités que le roi n'entendait pas respecter, ou sur un ordre de succession qu'il désirait ou consacrer ou modifier. Pendant longtemps ces affaires ont été du ressort de l'Église. Un homme conclut un traité sous la foi du serment, il est astreint à l'exécuter sous peine de commettre un péché; mais le prêtre libère des péchés; il lie, mais il délie; il rompt les contrats et brise les serments. De même, c'est Dieu qui appelle par l'élection et la naissance les rois au trône, mais l'Église est dépositaire et interprète des volontés célestes, et, de son autorité souveraine, elle bouleverse le cours naturel des successions. Mais lorsque, au XIVe siècle, l'influence sacerdotale diminua progressivement, et que les couronnes s'affranchirent de la tiare, la question changea d'aspect. Le roi signe une paix : mais un contrat n'est valable que sous certaines conditions; il n'est légitime que s'il ne viole pas la loi, et il appartient aux tribunaux de rompre au nom du droit des engagements abusifs. Le monarque ne se reconnaît pas à lui-même, malgré sa souveraineté, le pouvoir de révoquer sa parole, mais il s'adresse à la plus haute autorité judiciaire du royaume, comme naguère il s'adressait à la plus haute autorité morale. Ainsi dans les procès de succession, s'il ne s'agit plus d'interpréter l'ordre divin de la naissance, les tribunaux seuls ont qualité pour désigner l'héritier; il ne s'agit là que d'une question de droit féodal. Et l'on comprend sans peine qu'au temps des rois légistes et procéduriers, de la conquête de l'autorité absolue par l'expropriation légale et juridique des seigneurs, comme aussi dans les époques de crise, dans les moments où des rivaux prétendaient à la couronne, le Parlement ait été amené nécessairement et par la force des choses, à jouer un rôle de plus en plus grand, à intervenir dans le domaine de la politique pure. Les prétentions n'ont été formulées que quand l'usage s'était déjà consacré.

Malgré les critiques que nous venons d'énoncer, il faut remercier M. G. d'avoir entrepris une tâche aussi pénible, et de nous présenter réunis des faits que jusqu'alors nous trouvions séparés. Son livre ne sera pas d'une lecture courante, mais il sera d'une consultation toujours utile et parfois nécessaire, il a sa place marquée dans les bibliothèques des érudits qui s'intéressent à l'histoire moderne. — Léon Cahen.

XVIe SIÈCLE

E. Rott. **Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.** Tome II : 1559-1610. Berne, Benteli, et Paris, Alcan, 1902. In-4, vi-723 p.

M. R. ne nous a pas fait attendre longtemps le second volume de l'ouvrage qu'il publie sous les auspices et aux frais des archives fédérales suisses. Le tome II qui vient de paraître comprend les missions françaises qui se sont succédé en Suisse depuis la mort d'Henri II jusqu'à celle d'Henri IV. Le plan et l'économie du travail n'ont pas changé et nous y avons insisté assez longuement dans le compte rendu du premier volume[1] pour n'avoir pas à y revenir pour celui-ci. Ambassade par ambassade (ordinaires, extraordinaires, aux Ligues, aux Grisons, à Genève) et sous une forme annalistique, c'est toute l'histoire des rapports de la France avec l'Helvétie durant un demi-siècle que nous expose M. R., histoire extraordinairement complexe et remplie, car c'est l'époque des guerres de religion en France et les querelles religieuses ont eu naturellement leur contre-coup parmi les cantons suisses.

Nous ne saurions avoir la prétention d'en résumer ici, même à grands traits, les principales péripéties. Qu'on se rapporte aux exposés minutieux et lucides de M. R. : on y verra les efforts multipliés des agents français pour obtenir des cantons l'application stricte de la paix perpétuelle, et les difficullés de tout genre qu'ils rencontraient dans l'exécution de leur mission. Ces difficultés provenaient surtout du manque d'argent. Créanciers de la couronne pour des sommes de plus en plus fortes, les cantons élevaient des réclamations de plus en plus vives et la partie financière était toujours la partie la plus importante des instructions données aux ambassadeurs français. Les procédés dilatoires du Roi Très-Chrétien, les troubles religieux et la politique incertaine, oscillante de la cour de France, avivèrent dans les cantons les questions confessionnelles et préparèrent certains d'entre eux à écouter plus favorablement les conseils de l'Espagne et du pape. La formation de la Ligue en France eut en particulier ce résultat déplorable de décider six des cantons catholiques sur sept à conclure en 1587 une alliance avec l'Espagne et de diviser si profondément la Suisse en deux Confédérations distinctes que les efforts d'Henri IV ne parviendront pas à ramener l'unité dans l'ensemble du corps helvétique. Ce qui avait aussi contribué

1. Cf. la *Revue*, tome II, p. 328-333.

à détacher de nous les cantons catholiques, c'était la protection accordée par les rois de France à la république de Genève. Cette protection est un des articles essentiels de la politique française en Suisse. Elle aboutira à assurer définitivement l'indépendance de la ville sous le règne d'Henri IV. Allié et protecteur de Genève, le roi de France pouvait empêcher la jonction, par la région jurassienne, du duc de Savoie avec les Espagnols de la Franche-Comté. Le désir de couper les communications entre la branche allemande de la maison d'Autriche et la branche espagnole maîtresse du Milanais explique l'importance qu'Henri IV attachait à l'amitié des Grisons. Et l'on voit ainsi peu à peu, au début du XVIIe siècle, les questions politiques revenir au premier plan, les questions confessionnelles perdre de leur acuité, sans cependant disparaître tout à fait. Il faudra encore la forte secousse de la Guerre de Trente Ans pour rétablir l'équilibre des forces confessionnelles et créer un organisme politique nouveau et durable.

M. R. n'a rien négligé pour faire de son œuvre un instrument de travail facilement maniable. Il a multiplié les tables : à celles des chapitres, des noms de personnes et des noms de lieux qui existaient dans le premier volume, il en a ajouté une quatrième, celle des matières ; tous les travailleurs lui sauront gré de cette amélioration. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

C. Stryienski. **La mère des trois derniers Bourbons : Marie-Josèphe de Saxe et la Cour de Louis XV**. Paris, Plon, 1902. In-8 421 p.

Cette biographie représente de longues études. M. S. ne s'est pas contenté d'utiliser les mémoires contemporains. Il a lu les correspondances conservées aux Archives de Dresde, et au ministère des Affaires étrangères, il a étudié aux Archives de Troyes les papiers du prince Xavier de Saxe, il a découvert à la Bibliothèque polonaise une centaine de lettres de la Dauphine. Sa documentation est donc aussi complète que possible.

De tous ces documents M. S. a dégagé un grand nombre d'anecdotes et de portraits. Comme l'indique son titre, son ouvrage ne concerne pas la seule Marie-Josèphe. Il a rencontré beaucoup de personnages dans son entourage, tant saxons que français. Il n'a pas résisté au plaisir de s'arrêter quelques instants auprès d'eux, dessinant les uns, ajoutant quelques traits aux autres. M. S. aime à conter, il se plaît visiblement

dans les détails, dans les petits faits peu importants par eux-mêmes, mais dont l'ensemble nous permet de pénétrer l'intimité des personnages historiques. Il conte fort bien, avec aisance et simplicité. Son livre sera goûté des gens du monde, ce qui ne veut pas dire qu'il soit superficiel, et qu'il ne contienne pas beaucoup de choses dont les historiens puissent faire leur profit.

Les contemporains de Marie-Josèphe ont eu sur elle des opinions très diverses. Les uns ont été surtout frappés de la dignité de sa vie, de ses vertus domestiques, de son affection pour le Dauphin à qui elle sut faire apprécier une existence familiale et tant soit peu bourgeoise, de la sincérité de sa dévotion. Ses ennemis lui ont reproché la violence de son caractère, sa vanité, son peu d'agrément. M. S. est de ses amis. Mais il apporte dans ses jugements de la modération et le sens des nuances. Il a bien vu la complexité de son personnage. Marie-Josèphe eut sans doute beaucoup de vertus, mais aussi quelques défauts, de l'orgueil, une nature emportée qu'elle ne parvenait pas toujours à maîtriser. Si elle eut une idée très haute des devoirs que lui imposait son rang, elle eut une habileté assez éveillée et sut, quand cela était nécessaire, faire quelques concessions (par exemple son rapprochement avec Mme de Pompadour). Elle fut une épouse modèle, mais son ménage parut bourgeois surtout par contraste. Il eut ses heures critiques. Marie-Josèphe fut assez lente à conquérir son mari et ne le retint pas toujours. Elle n'eut pas le goût de la représentation, où elle montrait quelque raideur, et vécut retirée, mais elle ne fut jamais isolée ou inactive. Elle sut faire de ses appartements un lieu de rendez-vous de la famille royale, et son influence sur le roi, sur le Dauphin, sur Mesdames, pour être très discrète n'en fut que plus réelle. Enfin, dans une existence qui sembla monotone aux contemporains, elle ne connut que bien peu d'heures de tranquillité et de bonheur. Les difficultés des premiers temps de son mariage, la mort de plusieurs de ses enfants, la crise qui dispersa sa famille pendant la guerre de Sept-Ans, la mort de son mari attristèrent et agitèrent sa vie. M. S. a peut-être adouci et légèrement idéalisé les traits de la Dauphine. Mais les pages qu'il consacre à sa vie privée témoignent de beaucoup de tact et de mesure. A côté de celui de Marie-Josèphe, les portraits du Dauphin et du prince Xavier, les deux êtres qui jouèrent le plus grand rôle dans sa vie sont fermement tracés et d'une touche très juste. Ils se détachent au milieu des autres personnages qui appartiennent à deux milieux très différents, mais également pittoresques, la Cour de France et la Cour de Saxe.

Il n'y a pas dans le livre de M. S. que des anecdotes et des portraits.

Marie-Josèphe a joué un rôle politique. Son affection pour sa famille saxonne l'a conduite à intervenir plusieurs fois dans la guerre de Sept-Ans, son zèle religieux à combattre les Choiseul. Son influence, à une époque où les coteries jouaient un si grand rôle, fut loin d'être sans effet. Elle méritait d'être étudiée de très près. Dans cette étude toute de précision et de critique, les brillantes qualités de M. S. devaient moins lui servir. Et de fait il ne l'a qu'à moitié réussie. La politique de la Dauphine se dégage dans l'ensemble. Elle n'est pas assez éclairée dans le détail, et ses conséquences sur la politique royale ou ministérielle ne sont pas mises en relief. Indiquons les résultats de cette partie du travail de M. S. et les points où, à notre avis, elle devra être complétée.

1° Marie-Josèphe n'aurait aucune part de responsabilité dans les préliminaires de la guerre de Sept-Ans. Mais ces préliminaires n'ont pas consisté uniquement dans le traité secret de Versailles du 5 mai 1755, dans les conférences de Babioles et dans le traité de Versailles du 5 mai 1756 que signale seuls M. S. Il y a eu avant la guerre une campagne diplomatique très active de Bruhl. La Dauphine n'a-t-elle eu à ce moment aucun rapport politique avec le ministre d'Auguste III ?

2° La Dauphine, après l'invasion de la Saxe par Frédéric, usa de tout son crédit pour décider l'intervention française en Allemagne. Elle fut guidée dans ses démarches par le général de Fontenay, venu en France pour implorer le secours du roi, et en relations sinon d'accord avec Bruhl. Son influence contribua avec beaucoup d'autres à engager Louis XV dans le système autrichien en mai 1757. On la saisit plus particulièrement dans deux mesures qui lièrent la France au sort de la famille de Saxe : un traité de subsides pour la levée et l'entretien d'un corps saxon, une pension accordée à la reine de Pologne. M. S. laisse entendre que Marie-Josèphe ne fut pas étrangère au choix de Bernis, qui devait être tout dévoué à la politique saxonne.

3° Les rapports de Marie-Josèphe avec Choiseul pendant la guerre de Sept-Ans, à partir de décembre 1758 ne sont pas suffisamment expliqués et parfois ne sont pas présentés sous leur véritable aspect. M. S. indique bien que les sentiments de ce ministre n'étaient pas favorables à la politique saxonne, et que la Dauphine, pour maintenir le subside de Xavier et empêcher la rupture entre Bruhl et Choiseul, dut se rapprocher de Mme de Pompadour. Mais il ignore et la date (le traité signé en mars 1759 fut antidaté de trois mois) et le caractère du traité de Versailles de mars 1759. Il le représente à tort comme un traité d'alliance offensive et défensive. Il est en réalité un retour au traité d'alliance de 1756. M. S. ne nous dit pas si Marie-Josèphe intervint à propos de ce traité. Nous savons par

la correspondance de l'ambassadeur autrichien Starhemberg que l'Autriche intrigua avec la plus grande activité à Versailles pour maintenir le plus possible le traité offensif de 1757. Starhemberg fit des démarches auprès de Mme de Pompadour. Il est vraisemblable qu'il chercha aussi à gagner Marie-Josèphe. Quoi qu'il en soit il apparaît que la politique de la Dauphine contrecarra, et beaucoup plus nettement que M. S. ne l'indique, celle de Choiseul.

4° En même temps qu'elle soutint le système autrichien et la guerre allemande, la Dauphine eut son *secret*, qui consista à faire passer la couronne de Pologne sur la tête de son frère, le prince Xavier, en obtenant d'Auguste III une abdication en faveur de son fils. Il semble qu'un moment Louis XV se rallia au *secret* de Marie-Josèphe, après la retraite de Conti. Mais les chances de réussite de la Dauphine furent très vite compromises par l'indifférence du roi, l'hostilité de Choiseul, les imprudences de Xavier et de son factotum de Martange. Les rapports entre les *secrets* du roi et de Marie-Josèphe restent obscurs, surtout parce qu'on ne nous indique pas avec précision en quoi a consisté le *secret* du roi de 1759 à 1764.

5° En 1764, par la mort d'Auguste III, la question de succession de Pologne se posa. Cette fois Marie-Josèphe refusa d'intervenir. En vain Xavier et de Martange la pressèrent d'agir. Elle se rendit compte que la candidature de son frère n'avait aucune chance de succès, et elle lui donna des conseils de modération et de sagesse.

L'influence de Marie-Josèphe ne s'est pas exercée seulement sur la politiques extérieure. Il semble bien qu'elle soit intervenue dans les conflits politiques et religieux de cette époque. Nous trouvons dans le livre de M. S. des indications précieuses sur ses relations avec Nicolay, adversaire de Machault et défenseur des Jésuites, qu'elle fit élever à l'évêché de Verdun, avec l'archevêque de Paris, de Beaumont, avec La Vauguyon, l'ennemi le plus résolu et le plus remuant de Choiseul. M. S. ne nous laisse pas ignorer qu'au moment de la mort du Dauphin elle s'efforça d'obtenir le pardon des Jésuites. Mais tous ces renseignements sont disséminés dans son ouvrage. Il n'a pas abordé franchement l'étude des rapports de Marie-Josèphe avec le parti dévot. Il ne cite même pas l'intrigue de 1760 rapportée par Besenval (Tome II, p. 1. Ed. de 1805) où le Dauphin se trouva mêlé, dirigée contre Choiseul et en faveur des Jésuites, et qui ne put se tramer à l'insu de la Dauphine. Cette étude était d'autant plus nécessaire qu'elle aurait expliqué et en partie justifié l'hostilité de Choiseul contre la Dauphine, que M. S. se borne à constater. Il y a là presque une lacune qui étonne dans un ouvrage où l'auteur

témoigne presque toujours d'une curiosité très éveillée et d'un rare souci des détails. — P. Muret.

Pierre Calmettes. **Choiseul et Voltaire, d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire.** Paris, Plon, 1902. In-12, 300 p.

M. C. a eu la bonne fortune de trouver dans un manuscrit — dont il ne nous dit pas la provenance, et qui probablement appartient à des archives de famille — la copie de quarante-six lettres de Choiseul à Voltaire. Il s'est efforcé d'en montrer l'importance et de les relier par un commentaire. Il nous donne ainsi une étude suivie sur les relations de Choiseul et de Voltaire.

Il a divisé avec juste raison les lettres qu'il publie en deux catégories : 1° les unes, de 1759 à 1763, concernent les négociations secrètes de Choiseul avec Frédéric II par l'intermédiaire de Voltaire, principalement pendant les années 1759 et 1760 ; 2° les autres, de 1763 à 1770, se rapportent à des objets très divers : Mlle Corneille, Calas et Sirven, l'affaire du Kourou, le *Dictionnaire philosophique*, *Les Scythes*, la préparation d'une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*, les démêlés avec Rousseau, les troubles de Genève, l'émigration des Natifs à Versoix, puis à Ferney, etc.

La correspondance de 1763 à 1770, avec son caractère morcelé et fragmentaire et, à ce qu'il semble, un grand nombre de lacunes, est surtout intéressante au point de vue biographique et anecdotique. Nous possédons déjà, sur la plupart des points dont elle traite, des lettres plus étendues souvent et plus intéressantes de Voltaire. Elles les complétera et y ajoutera quelques détails. Quant aux lettres de Choiseul, elles sont, la plupart du temps, des réponses à Voltaire. On en tirera la conclusion que le duc avait de l'esprit, ce qu'on savait déjà. Mais la matière même des lettres ne présente qu'un intérêt de second ordre.

En revanche, les lettres de Choiseul à Voltaire pendant la guerre de Sept Ans sont un document historique de première importance. Non seulement elles détruisent l'opinion du duc de Broglie, qui ne croyait pas au caractère diplomatique de la correspondance de Voltaire et Choiseul entre 1759 et 1763 (opinion qui d'ailleurs ne résistait pas à une étude critique de la correspondance politique de Frédéric II), mais elles redressent un certain nombre d'idées courantes sur Choiseul. Il est difficile, après les avoir lues, de continuer à voir dans Choiseul un partisan du système autrichien. M. C. estime qu'une des idées maîtresses du ministre était de sauvegarder l'indépendance de la Prusse pour se garantir contre les visées ambitieuses des cours autrichienne et russe. Un exa-

men critique des dépêches de Choiseul à Vienne et à Pétersbourg lui donnera de plus en plus raison. Mais les documents confidentiels qu'il publie justifient dès maintenant sa manière de voir. — On aurait voulu qu'il mît aussi heureusement en lumière une autre idée générale qui nous paraît se dégager des rapports secrets de Choiseul et de Frédéric II par l'intermédiaire de Voltaire : c'est que, dès la fin de 1759, la politique de Choiseul fut résolument pacifique. On accorde assez volontiers qu'il chercha à faire la paix avec l'Angleterre, mais la thèse classique veut qu'il se soit laissé entraîner sans réagir dans la guerre allemande, et que même il ait aggravé les charges de la France dans cette guerre. Les lettres de Choiseul à Voltaire ne laisseront pas que de l'ébranler. Elle n'existera plus quand on rapprochera les négociations secrètes avec Frédéric des négociations secrètes ou officielles avec l'Angleterre. — Enfin la correspondance de Choiseul et de Voltaire présente un très réel intérêt psychologique. Voltaire nous est connu; mais si le duc de Choiseul se montre à tous moments dans ses dépêches officielles, ses traits malgré tout y restent un peu voilés. Ici ils sont très accentués. Ils sont même exagérés. On sent dans ses lettres à Voltaire une certaine « pose » que M. C. ne paraît pas avoir saisie. Réaliste, le duc de Choiseul aimait à affecter un certain cynisme ; d'un esprit extraordinairement mobile, il se donnait volontiers des airs de dilettante ; autoritaire et quelque peu orgueilleux, il se plaisait à faire sentir qu'il était au-dessus des charges qu'on lui confiait, en laissant croire qu'il n'y tenait que médiocrement. Sa désinvolture était une sorte de coquetterie aristocratique derrière laquelle il dissimulait son labeur considérable, et la très haute et très sérieuse idée qu'il se faisait de ses fonctions. Les dépêches officielles sont pour la psychologie de Choiseul un correctif nécessaire à sa correspondance avec Voltaire.

Chacune des lettres de Choiseul à Voltaire pendant la guerre de Sept Ans mériterait d'être étudiée dans les détails et avec le plus grand soin. Le commentaire de M. C. est très peu critique et fort insuffisant. Il a utilisé pour situer et expliquer les textes qu'il publiait la Correspondance Générale de Voltaire (Édition Moland, 1880), et la Correspondance de Frédéric II avec Voltaire publiée dans les Œuvres de Frédéric le Grand, au tome XXIII. Il faut reconnaître qu'il a tiré le parti le plus consciencieux de ces deux recueils. Mais ni l'un ni l'autre ne lui ont donné les éclaircissements nécessaires. En réalité le cadre naturel des lettres de Choiseul à Voltaire, c'est les correspondances de Choiseul conservées aux Affaires étrangères. M. C. a reculé devant un dépouillement aussi considérable. Il est moins excusable d'avoir négligé, avec tant d'autres historiens du XVIIIe siècle, la Correspondance politique de Frédéric II, qui est une

mine inépuisable de renseignements. Il y eût trouvé des allusions à presque toutes les lettres de Voltaire et de Choiseul et des détails sur les négociations engagées par Frédéric II à cette époque. La connaissance de la diplomatie générale de Frédéric II est indispensable pour qui veut apprécier son degré de sincérité dans ses relations secrètes avec la France. — P. Muret.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

Alphonse Aulard. **Études et leçons sur la Révolution française.** 3e série. Paris, Alcan, 1902. In-8, 313 p.

Dans cette troisième série de ses études révolutionnaires, M. A. réunit un certain nombre d'articles parus pour la plupart dans *La Révolution française* : « L'histoire provinciale de la France contemporaine », où l'auteur a donné aux sociétés savantes d'excellents conseils pratiques pour les exciter à la recherche en commun et à l'étude de l'histoire des villes et des départements ; « Le tutoiement pendant la Révolution » ; « La Convention nationale de Monaco » ; « La querelle de la *Marseillaise* et du *Réveil du peuple* » ; « Bonaparte et les poignards des Cinq Cents » ; « La liberté individuelle sous Napoléon Ier ». Le morceau le plus important traite de « La diplomatie du premier Comité de Salut public » (pp. 51-240). Et l'auteur a raison de dire que, « si excellent que soit l'ouvrage de M. Sorel », il lui semble que ses études « sur un point spécial de l'histoire diplomatique de la Révolution, peuvent offrir une certaine utilité ». Il est évident que M. A. voit les documents de beaucoup plus près, et qu'il est indulgent quand il qualifie le livre de M. Sorel d'excellent. Ce livre, fait uniquement d'après les documents français, n'est pas bien composé ; il est, sauf dans le tome Ier, d'une lecture fatigante ; les idées générales disparaissent dans la masse des faits rapportés par ordre chronologique, mois par mois ; l'on pourrait citer des questions importantes qui sont traitées en passant, comme l'affaire des princes possessionnés, étudiée à nouveau par G. Muret (*Revue d'histoire moderne*, t. II), auquel M. A. aurait dû renvoyer, s'il ne s'était pas contenté de reproduire textuellement ses articles de 1890 (p. 154, note 2). M. A. a donc eu raison, après le livre de M. Sorel, de publier cet article qui est un des meilleurs que nous ayons sur l'histoire diplomatique de la Révolution. Et, à ce sujet, disons que toute cette histoire est à refaire au moyen des documents français, allemands, italiens, etc. En attendant, un livre de bonne vulgarisation serait nécessaire, dans lequel on résumerait d'une manière claire tous les travaux parus. — Ph. Sagnac.

Comte FLEURY. **Un grand terroriste. Carrier à Nantes (1793-1794).** 2e édition. Paris, Plon, 1901. In-8, XV-338 p. (portr.) — Alfred LALLIÉ. **J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention (1756-1794).** Paris, Perrin, 1901. In-8, XIV-462 p. (portr.)

Les biographies de conventionnels se multiplient. Il est à remarquer que les adversaires de la Révolution choisissent de préférence, pour sujets de leurs études, les révolutionnaires qu'il est impossible de défendre, dont personne ne tente l'apologie ; on pense, en retraçant leurs excès, raconter toute la Révolution. Aussi Carrier devait-il inspirer les biographes. M. le comte Fleury avait, en 1897, publié son *Carrier à Nantes*, volume de 520 pages ; M. Lallié, à son tour, a donné son *J.-B. Carrier* en 1901 ; cette même année, M. F. publiait une seconde édition de son livre, légèrement réduite. Les principaux remaniements consistent surtout en ceci : les chapitres XXIII et XXIV de la première édition (luttes entre les partis à Nantes après le départ de Carrier) sont résumés dans la première phrase du chapitre XXIII de la seconde ; le chap. XXVI de la première édition (*Thermidoriens*, *Muscadins*, *Jacobins*), a été supprimé, et les chap. XXVIII et XXIX (*Procès du Comité révolutionnaire de Nantes*), résumés en un seul chapitre (XXV de la 2e). Les *Appendices* de la 1re édition ont été supprimés et remplacés, dans la 2e, par un index alphabétique des noms de personnes et de lieux. Notons aussi que le titre du livre, en 1897, était précédé de la rubrique générale : *Les grands terroristes*. Cette rubrique est devenue, en 1901 : *Un grand terroriste*. Ce sont les principaux changements apportés par l'auteur : il a résumé davantage ou supprimé l'analyse de certains documents ; nous ne voyons pas qu'il ait apporté de nouveaux éléments de critique. Dans la seconde édition comme dans la première, on s'étonne que la biographie d'un conventionnel qui fut envoyé en mission, ne contienne pas une seule référence au *Recueil des Actes du Comité de salut public*. Dans la seconde édition comme dans la première, nous trouvons certains détails qui auraient pu être corrigés. Par exemple, dans le récit des élections du Cantal à la Convention, après avoir raconté qu'aux deux premiers tours de scrutin, les voix se partagèrent entre Clavière, Carrier et Mailhes — Clavière ayant le plus de voix et Mailhes le moins, — M. F. écrit : « Le président (en avait-il le droit ?) annonce que Clavière et Carrier, ayant réuni à la première épreuve la pluralité relative, devaient seuls concourir au second scrutin. » — Non seulement le président avait le droit d'agir de la sorte, mais c'est ainsi que les choses devaient se passer, et qu'elles se passèrent dans toutes les élections à la Convention : quand, après deux tours de scrutin, personne n'avait obtenu la majorité absolue des suffrages,

les électeurs ne devaient voter, au troisième tour, que pour un des deux citoyens ayant obtenu le plus de voix au deuxième tour ; le président était donc obligé d'indiquer quels étaient ces deux citoyens.

Mais ceci est un détail. De quelle conception, de quelle théorie procèdent les deux livres de MM. Fleury et Lallié ? Notons que tout ce qu'ils disent de Carrier, un admirateur de la Révolution le dirait également. Ils le reconnaissent, d'ailleurs, dans leurs préfaces : « Les partisans les plus convaincus du bloc intangible de la Révolution, écrit M. F., ont depuis longtemps jeté par-dessus bord trois hommes traités en boucs émissaires : Fouquier-Tinville, Joseph Lebon, Carrier ». Et M. L. : « Contre Carrier, vivant ou mort, l'opinion s'est toujours montrée implacable et n'a pas désarmé. Vivant, ses collègues l'ont accusé... Mort, tous les partis, sans exception, l'ont renié. »

Ni l'un ni l'autre ne veut réhabiliter Carrier ; mais ils prétendent qu'il n'est pas plus condamnable que bien d'autres conventionnels ou membres de Sociétés populaires. M. L. dit, dans une note, que son point de vue et celui de M. F. sont différents. « M. le comte Fleury a retracé le tableau saisissant de la Terreur à Nantes, et je me suis surtout proposé de démontrer que les crimes de Carrier avaient été le résultat de l'application d'un système de gouvernement et non pas seulement les actes d'un scélérat atteint de fureur homicide. » Mais cette théorie est bien également celle de M. F. Le principe de celui-ci, c'est que « Carrier ne doit pas supporter seul l'écrasante responsabilité des excès commis à Nantes. S'il en assume la plus grande part,... il rencontra à Nantes des hommes de sang prêts à l'exciter s'il en eût été besoin... ; il fut particulièrement encouragé par le Comité de salut public, qui apportait à anéantir ce « chancre politique » qu'était la Vendée une haine féroce. »

M. F. reconnaît en Carrier un cerveau malade entraîné jusqu'à la démence ; il se propose de prouver que la responsabilité de ses actes incombe en partie à « ceux qui, au loin, sanctionnaient ses actes par des bravos et donnaient l'impulsion à sa fureur par des témoignages de confiance et un accroissement de pouvoir ». « Restent à la charge du Comité [de salut public] ces pouvoirs illimités donnés à un homme de la trempe de Carrier,... cette impunité fanfaronne où le proconsul put se carrer à la Convention au retour de Nantes. » — Même principe chez M. L. Après avoir cité des conventionnels qui ont survécu à la Terreur et ont même été honorés : Fouché, Carnot, Cavaignac, Merlin (de Douai), Méaulle, Garat, Jeanbon Saint-André, Barras, etc., après avoir parlé de ceux que « la Révolution semblait avoir très justement envoyés à la guillotine » et qui ont eu des admirateurs ou des disciples pour travailler à la réhabilita-

tion de leur nom : Danton, Saint-Just, Couthon, Robespierre, etc., M. L. écrit : « Il convient d'être juste avec tout le monde, et quand on considère quels hommes les révolutionnaires ont admis dans leur Panthéon, on peut se demander pourquoi ils en ont si sévèrement exclu Carrier? » Ainsi, M. L. met Carnot, Merlin (de Douai), Jeanbon Saint-André, Danton, sur le même rang que Carrier, leur voue la même exécration qu'à celui-ci. La Convention, dit-il encore, voulut, en sacrifiant Carrier, faire oublier qu'elle avait approuvé, huit mois auparavant, toutes les horreurs de Nantes. « Son calcul n'était pas trop mauvais, car tous les écrivains de l'école révolutionnaire sont partis de là pour laver le Comité de salut public, et cette assemblée elle-même, de leur complicité avec Carrier. Celui-ci a été regardé dès lors comme plus coupable à lui seul que tous ses autres collègues ensemble... et une foule de conventionnels, qui avaient autant que lui mérité l'exécration de la postérité, lui doivent ainsi l'inestimable avantage d'être tombés dans l'oubli. »

La thèse est donc bien la même chez les deux écrivains ; elle consiste à ne voir dans la Révolution que la Terreur. Les historiens contre-révolutionnaires ne sont pas les seuls à reconnaître les excès regrettables qui ont été commis sous la Révolution, mais ne peut-on les expliquer? Dans les villes, de qui sont composés à ce moment les comités révolutionnaires? D'hommes assurément fort peu recommandables pour la plupart, mais pourquoi? Parce que ce qu'il y a de plus pur, de plus honnête dans les révolutionnaires est alors aux armées. — On objecte l'armée révolutionnaire; sans doute elle contient des pillards, des individus d'une moralité suspecte, mais par qui leurs excès sont-ils dénoncés? M. L. le dit lui-même : par Barère et Philippeaux ; ce dernier, ajoute-t-il, y mit tant de franchise « qu'on le guillotina pour le faire taire ». — Non, mais parce que l'on considéra que son opposition au Comité de salut public, dans un moment si critique, entravait l'action de celui-ci et pouvait compromettre l'œuvre de défense nationale entreprise par le Comité.

La Convention, nous dit-on, approuva d'abord les actes de Carrier. Oui. Nous savons à quel degré d'obéissance l'avait réduite Robespierre, lorsqu'elle était dégarnie par l'envoi en mission de tant de conventionnels. Thibaudeau, dans ses *Mémoires* (I, p. 47-50), a fait un tableau saisissant de l'abdication de cette assemblée, à un certain moment, devant le tout-puissant Comité. C'est dans cette période d'abdication qu'elle approuva Carrier, qu'elle sacrifia les Dantonistes.

Nous reconnaissons, nous aussi, ce qu'il y eut d'abominable dans la conduite de certains révolutionnaires, de regrettable dans cet aplatissement de la Convention en face de Robespierre ; seulement, ce n'est pas là

toute l'histoire de la Convention, et l'erreur de MM. F. et L. est de ne voir que les excès, de n'avoir les yeux fixés que sur le Tribunal révolutionnaire, la guillotine, les bateaux à soupape, et de ne rien voir autre chose dans l'œuvre de la Convention. — P. MAUTOUCHET.

G. LENOTRE. **La Chouannerie normande au temps de l'Empire. Tournebut, 1804-1809**, d'après des documents inédits, avec une préface de Victorien Sardou. Paris, Perrin, 1901. In-8, XXXVI-378 p., avec planches hors texte.

Tournebut parut d'abord en feuilleton dans le journal *Le Temps*, sans aucune note ni référence ; le volume édité chez Perrin contient au bas des pages de nombreuses notes indiquant les sources où l'auteur a puisé ses renseignements. Depuis, des journaux ont annoncé qu'une pièce extraite de cet ouvrage serait représentée sur une scène parisienne. Sommes-nous en présence d'un de ces romans dits « romans historiques », où l'histoire est généralement si fâcheusement traitée ? — Non : c'est une œuvre historique, dont certains épisodes, par l'intérêt dramatique qu'ils présentent, ont l'allure des aventures imaginées par les romanciers ; mais l'auteur n'a raconté que des faits réels, qu'il appuie sur des documents authentiques ; s'il lui arrive de faire parler ses personnages, c'est qu'il peut rapporter leurs paroles d'après des pièces judiciaires, procès-verbaux, interrogatoires, dépositions ; s'il trace le portrait physique de ses héros, c'est que leur description lui est également fournie par des pièces contemporaines ; l'imagination du romancier n'a donc eu aucune part à la composition de ce livre.

L'ouvrage débute par le récit des aventures de Cadoudal, depuis le 1er septembre 1803 jusqu'à son exécution. Les deux premiers chapitres, consacrés à ce récit, sont plutôt une introduction qu'ils ne font partie intégrante de l'ouvrage ; ils servent à montrer ce qu'était la chouannerie dans l'Ouest, particulièrement en Normandie, au début de l'Empire. Le véritable sujet de *Tournebut* ne commence qu'avec le chapitre III de la première partie.

Tournebut, c'était le nom d'un château situé dans la commune d'Aubevoie (Eure), aujourd'hui démoli, habité en 1804 par la marquise de Combray, royaliste ardente, fanatique, irréductible, en relations avec tous les chouans de la contrée. La plus jeune fille de la marquise, Caroline, née en 1773, s'était laissé séduire par un de ces chefs de chouans, Acquet de Férolles, qui se donnait comme « agent général de Sa Majesté », et qui n'était qu'un vulgaire aventurier. A peine eut-il épousé Caroline, en 1797, qu'il mit au pillage les domaines des Combray, maltraita et

terrorisa sa malheureuse femme, qui, en 1804, s'enfuit et déposa une plainte en séparation. Pour mettre les torts du côté de sa femme, Acquet lui envoya un agent royaliste, Le Chevalier, comptant bien que les qualités physiques de celui-ci, ses manières élégantes, la séduction que lui donnaient ses malheurs passés, captiveraient la pauvre Caroline; celle-ci, en effet, devint la maîtresse de Le Chevalier, s'associa à son existence aventureuse et, perdant toute retenue, se mêla aux déclassés qui formaient l'entourage de son amant, fréquentant avec eux les auberges et les cafés de Caen.

Le Chevalier était un de ces chouans qui continuaient à l'Empire la guerre qu'ils avaient faite à la République et qui évoluaient autour de François-Robert d'Aché, ancien officier de marine et ancien compagnon de Cadoudal, dont il avait repris l'œuvre.

Dans les agissements de tous ces chouans, nous trouvons deux mobiles : ils travaillent à rétablir la royauté, — mais aussi à rétablir leurs propres affaires, fort peu brillantes. Leur principale ressource est l'enlèvement des fonds de l'État que transportent les voitures publiques : c'est une des formes que prend leur lutte contre le pouvoir; c'est en même temps un moyen d'alimenter la caisse de leur parti, — et aussi la leur, car ils sont pour la plupart dénués de ressources. C'est autour d'une de ces attaques de voitures, dans les bois du Quesnay, que se déroule l'intrigue de *Tournebut*.

Ce livre, nous l'avons dit, n'est pas un roman, quant au fond, mais il est composé à la façon d'un roman. Il nous montre les procédés des chouans de la Normandie sous l'Empire, non pas, comme *Les Chouans de la Mayenne*, dont nous avons précédemment rendu compte, par un exposé général et synthétique de leur organisation, de leurs moyens d'action, mais par le récit de certains faits particuliers, des aventures de certains personnages déterminés, — ces faits et ces personnages pouvant être considérés comme typiques. Ce n'est pas une étude de la chouannerie normande au temps de l'Empire, mais c'est une contribution à une pareille étude.

Les personnages que l'auteur a mis en scène, figures de premier plan ou comparses, n'inspirent la sympathie, à l'exception de la malheureuse Caroline Acquet, ni dans un camp ni dans l'autre : pas plus l'énergique, impérieuse et rigide marquise de Combray que l'artificieux et peu scrupuleux Licquet, pour qui sont bons tous les moyens d'arriver à ses fins. La fidélité des chouans à la race de leurs rois est sans doute respectable; leurs procédés pour combattre le gouvernement en font des bandits, de simples voleurs de grands chemins; les procédés de la police impériale

pour les découvrir, amener leurs aveux ou leurs dénonciations, ne sont pas plus louables.

Disons enfin que l'ouvrage est de lecture intéressante ; toutefois, le grand nombre des personnages qui traversent l'action, et dont beaucoup n'apparaissent que très incidemment, les surnoms dont ils s'affublent à la mode des chouans, font parfois qu'on a une certaine peine à s'y reconnaître et fatiguent quelque peu l'attention. — P. MAUTOUCHET.

La campagne de 1805 en Allemagne, par P. C. ALOMBERT, contrôleur de l'administration de l'Armée, et J. COLIN, capitaine d'artillerie à la Section historique de l'État-major de l'Armée [1]. Publié sous la direction de la Section historique de l'État-major de l'Armée. Paris, Chapelot, 1902. Tome Ier. 1re partie, VI-746 p. ; 2e partie, 152 p. avec 5 cartes.

Ce nouveau volume de la grande série de la Section historique n'est pas fait exactement sur le modèle de ceux qui l'ont précédé. Les documents et les commentaires qui, dans l'ouvrage du capne de Cugnac par exemple, étaient donnés de front, sont ici séparés. Pour chaque partie de la campagne, « les pièces sont présentées par une introduction, sorte d'exposé critique appelant l'attention sur les points essentiels ou inédits ». Viennent ensuite les documents, « présentés cette fois sans transitions ni commentaires ». — Ce système peut être discuté. Si intéressantes qu'elles soient, ces introductions gardent toujours un caractère provisoire et incomplet, puisque — du moins dans le volume qui nous occupe — toutes les sources manuscrites ou imprimées ne sont pas utilisées pour leur rédaction. D'autre part, des dissertations aussi développées (ici 250 pages) sont-elles bien à leur place dans un recueil de documents ? Ne risquent-elles pas d'y demeurer inaperçues, perdues ? On peut penser qu'il vaudrait mieux choisir et donner franchement : ou bien des travaux définitifs, dont les éléments seraient puisés à toutes les sources, avec la reproduction *in extenso*, en appendice, des documents les plus importants; ou bien des publications de textes, établies sur un type normal, avec les éclaircissements indispensables et suffisants pour leur emploi [2].

Quoi qu'il en soit, ce premier tome de la *Campagne de 1805* est d'une

---

1. Le contrôleur Alombert a recueilli la majeure partie des documents. Le capne Colin a continué et mis en œuvre. La lecture de ce premier volume sera utilement complétée par celle d'un long compte-rendu analytique rédigé par le capne Colin et paru dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée*, livraison de février 1902.

2. Une question fort importante se pose à propos des publications de la Section historique : leurs auteurs publient-ils tous les documents, ou bien font-ils un choix et comment ? L'indication de la règle suivie devrait toujours être expressément fournie.

lecture attachante et instructive. Il débute par une étude de 150 pages sur les préliminaires de la guerre : depuis quel moment Napoléon a-t-il pu prévoir la lutte avec l'Autriche, et préparer son plan de campagne ? A quelle date exacte s'est-il décidé à commencer la guerre ? Jusqu'à quel point et de quelle manière les considérations politiques ont-elles influé, dans l'esprit de l'Empereur, sur la conduite des premières opérations ? C'est dans la *Correspondance* de Napoléon, dans les correspondances diplomatiques conservées aux Archives de la Guerre, dans l'ouvrage de Bignon, dans les travaux de Bailleu, que le capne C. a cherché la réponse à ces questions. Ses conclusions, que nous ne pouvons songer à résumer ici, sont judicieuses et bien appuyées. — La seconde partie a pour titre : La Grande Armée. Elle est d'une haute valeur. Suivant le procédé adopté, elle se compose d'une introduction rédigée et de documents. Le capne C. met d'abord en lumière l'importance de ce changement des ordres de marche qui, le 26 août, portent la Grande Armée sur le Rhin entre Haguenau et Schlestadt, ce qui suppose l'établissement d'une communication par Strasbourg et Ulm, et l'envoient quatre jours après beaucoup plus au nord, entre Haguenau et Spire, Würtzbourg étant pris cette fois comme base d'opérations ; ce changement, sur lequel nous n'avons ni une ligne, ni un mot de Napoléon, n'est pas explicable par la conception de la manœuvre d'Ulm, le mouvement des Autrichiens en Bavière n'étant pas encore commencé à la date du 28 : on l'attribuera, avec le capne C., au désir de l'Empereur d'accomplir, hors de la proximité de l'ennemi (qui pouvait le devancer dans la Forêt Noire), sa jonction avec les corps de Marmont et de Bernadotte, arrivant de Hollande et du Hanovre. Viennent ensuite, sur la composition et l'organisation de l'« Armée des Côtes », devenue la Grande Armée, 75 pages qui sont assurément les plus nouvelles du volume. Les documents des Archives de la Guerre ont permis au capne C. de donner des détails minutieux sur la proportion des soldats aguerris dans les régiments, sur le recrutement de la troupe, sur le corps d'officiers dans les différentes armes, sur le fonctionnement des services d'état-major, et des services admistratifs, etc. L'ensemble de ces détails forme une monographie très neuve et très précise. — A la page 247, commencent les documents, qui occupent le reste du volume et l'annexe tout entière. Ils sont groupés sous plusieurs titres qui correspondent aux divisions de l' « introduction » ; ceux qui concernent la conscription sont à signaler ; les pièces publiées sont en nombre limité, mais bien choisies et instructives.

Le tome II, qui paraîtra prochainement, mènera le récit des opérations jusqu'au moment où la Grande Armée, marchant vers le sud-tes,

atteint le Danube à Donauwerth. La publication du tome III, consacré à la « manœuvre d'Ulm » et à la marche sur Vienne, a commencé dans le numéro de juin de la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée*. — P. Caron.

Le Maréchal Ney, par le Cte de La Bédoyère, avec un portrait et des documents historiques. Paris, Calmann-Lévy, [1902]. In-8, II-506 p. — Duc de Conegliano. **Le Maréchal Moncey, duc de Conegliano, 1754-1842**, avec deux héliogravures. Paris, Calmann-Lévy, IV-626 p.

Ces deux publications ont été inspirées par des sentiments identiques. M. de La Bédoyère a voulu « rappeler d'abord à notre souvenir une de nos gloires militaires », et ensuite « adresser à son beau-père Edgard Ney, prince de la Moskowa (le fils du maréchal), dont le souvenir est inoubliable, un salut sympathique et respectueux ». De même M. le duc de Conegliano, décédé en 1901 avant l'apparition de son livre, s'est proposé « de tracer un tableau fidèle de la vie de l'illustre Moncey ». Quel intérêt ces pieux monuments présentent-ils pour l'historien ?

En dépit de son titre, on chercherait vainement dans le volume de M. de La Bédoyère une biographie complète du maréchal Ney. On y trouve : 1° un chapitre sur la famille du maréchal, chapitre qui se compose essentiellement de longs extraits des mémoires de Mme Campan et de Mlle Cochelat relatifs à la maréchale, née Aglaé Auguié, et à ses parents, parmi lesquels sa sœur, mariée à M. de Broc, et qui périt par accident en 1813 ; 2° un chapitre intitulé : Notes sur l'année 1814, qui contient, à côté de quelques renseignements militaires connus, une faible réfutation de l'opinion courante sur la conduite de Ney à Fontainebleau, lors de l'abdication ; 3° Notes sur l'année 1815 : c'est la reproduction d'une apologie du maréchal et de son rôle militaire à Waterloo écrite en 1818 par le sieur Gamot, en réponse à l'opuscule de Gourgaud sur la campagne de 1815 ; 4° quatre chapitres (IV à VIII, soit 217 pages sur 502) consacrés au procès et à la condamnation de Ney ; 5° trois chapitres (IX à XI) sur la tentative de revision de 1831-1832, sur les incidents qui marquèrent l'entrée du fils du maréchal à la Chambre des Pairs, en 1841, et sur l'inauguration de la statue de Ney en 1853 ; 6° deux chapitres (XII, XIII) contenant 14 lettres de la reine Hortense et de l'empereur Napoléon III à la veuve du maréchal ; 7° un chapitre (XIV), composé d'extraits des souvenirs inédits du général Béchet, qui fut aide de camp du maréchal ; 8° quelques pièces officielles en appendice.

Cette simple énumération suffit à inspirer des doutes sur la valeur du

volume : ces doutes sont fondés. Les premiers chapitres, qui n'offrent que la copie de textes plusieurs fois publiés, sont inutiles. Dans ceux qui concernent le procès du maréchal et sa réhabilitation, rien de nouveau ; les extraits de journaux du temps, etc., sont superflus ; les documents manuscrits cités sont conservés aux Archives nationales et ont été employés par H. Welschinger dans son livre sur *Le Maréchal Ney, 1815*, paru en 1891 (que M. de La B. semble avoir ignoré [1]). Les lettres inédites de la reine Hortense et de Napoléon III n'ont d'intérêt que pour la famille de la maréchale. Les extraits des souvenirs du général Béchet, rédigés après 1839 et dénués de toute précision, devront néanmoins être consultés pour la vie militaire du maréchal de 1800 à 1811 ; ils constituent la seule partie de l'ouvrage qui méritât de voir le jour. — M. de La B. a encadré les documents qu'il a reproduits d'un commentaire agrémenté d'exclamations pathétiques (p. 42, 190), parfois embarrassé de galimatias (Introduction, et p. 41) et empreint d'une tendance au panégyrique que l'on a d'égales raisons de s'expliquer et de ne pas partager.

Le volume de M. de duc de Conegliano sur *le maréchal Moncey* nous offre, comme le précédent, des documents et un commentaire.

Les documents concernent les événements auxquels a été mêlé Moncey de 1792 à 1842, et l'on peut notamment y prendre des détails sur l'état de l'armée des Pyrénées-Orientales en 1795, sur l'esprit public à Paris en 1797, sur l'armée du Rhin en 1800, sur les rivalités entre généraux à la même époque, sur le rôle de Brune en Italie (1801), sur le conflit de Napoléon avec le pape, sur les affaires d'Espagne en 1808 et en 1823. Tout compte fait, ils n'apprennent rien de très nouveau. Ils sont d'ailleurs publiés suivant une méthode défectueuse. Une phrase de la préface donne à penser qu'ils sont inédits et tirés des archives de la famille du maréchal. Or un examen sommaire permet de constater : 1° que les lettres de Napoléon à Moncey publiées par le duc de C. figurent toutes, sauf deux, dans la *Correspondance* en 32 volumes ; 2° que d'autres documents, comme la lettre par laquelle Moncey refusa de juger Ney en 1815, sont publiés et connus depuis longtemps ; 3° qu'un certain nombre des pièces reproduites, par exemple celles qui concernent

---

1. M. de La B. reproduit (p. 95) la légende d'après laquelle Ney aurait été trahi par un sabre turc, cadeau de Napoléon. Cette légende, écartée par Welschinger, a été définitivement détruite par l'abbé Triouillier, dans un travail sur *L'Hôtel de Ville d'Aurillac*. En revanche, M. de La B. reprend avec une assurance exagérée la thèse de l'intervention étrangère dans le procès du maréchal, thèse déjà présentée par Welschinger, mais sans preuves convaincantes.

l'affaire du duc d'Enghien et l'arrestation d'Exelmans en 1814, ont été utilisées par différents historiens dans les dépôts publics qui les possèdent : ou bien le duc de C. a ignoré cette circonstance et il a publié des doubles en croyant mettre au jour des documents uniques, ou bien il l'a connue, et il a eu le tort de ne pas en avertir expressément. A certains indices, cette seconde hypothèse paraît la bonne. — Ajoutons que l'on se demande pourquoi le duc de C. a jugé bon d'imprimer (p. 43) la lettre par laquelle Charles IV confère à Godoï le titre de Prince de la Paix, et la lettre du prince des Asturies à don Antonio citée à la page 393 ; dans un livre sur Moncey, l'une et l'autre sont tout à fait imprévues.

Le commentaire est médiocre. On y rencontre des passages oiseux, comme ceux qui sont consacrés à la biographie de La Tour d'Auvergne (p. 45 sqq.) et à celle de Pichegru (p. 67), et des erreurs : Carnot faussement représenté comme « ayant eu souvent le tort de signer sans lire » au Comité de Salut public (p. 5), Junot qualifié de *maréchal* (p. 411), Macdonald battu à « la bataille de Katzbach » (p. 445), Vandamme défait à Hulin (*sic* pour Kulm) et Ney à Jugelbog (pour Jutelbog, p. 446). Comme dans le livre de M. de La Bédoyère, la préoccupation apologétique est visible, et mène l'auteur a des conclusions trop absolues : par exemple sur le caractère du maréchal, représenté par le duc de C. comme un homme à principes invariables, alors que les documents publiés témoignent de sa déférence pour six régimes successifs. A côté de qualités incontestables, il aurait fallu noter cette humeur difficile qui attira plus d'une querelle à Moncey.

En somme ce recueil de documents, d'intérêt très limité pour l'histoire générale, fournira aux biographes de Moncey beaucoup moins qu'il ne semblait leur promettre. Il apparaît, à l'analyse, que ce gros livre de 600 pages aurait pu, sans le moindre inconvénient, être fortement réduit : l'on doit regretter, sans trop s'en étonner, que M. le duc de C. ne s'en soit pas avisé. — P. Caron.

Les étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). Souvenirs du capitaine Desbœufs, publiés, pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Charles Desbœufs, son petit-fils. Paris, Picard, 1901. In-8, XII-224 p.

Les débuts de Marc Desbœufs dans la vie militaire ne furent pas éclatants : parti à dix-huit ans comme volontaire, le 28 avril 1800, il déserta deux fois en Italie et erra, cherchant son pain, à travers le royaume de Naples, tantôt domestique, tantôt vagabond, pendant presque toute l'année 1801. Par inclination et par nécessité, il s'enrôla à Ancône une troi-

sième fois, le 1er janvier 1802, dans la 81e demi-brigade, qu'il ne devait désormais plus quitter. Il prit part avec elle à la campagne d'Italie sous Masséna (1805), tint garnison dans les provinces illyriennes, y fit le coup de feu contre les Monténégrins et les Russes (1806-1807). En 1809, le 81e régiment fut du corps d'armée avec lequel Marmont vint rejoindre Napoléon à Vienne. Il assista, en seconde ligne, à la bataille de Wagram et eut un rôle actif au combat de Znaym. Nommé sous-lieutenant le 14 août 1809, D. escarmoucha contre les Bosniaques pendant quelques mois, puis il partit pour l'armée d'Espagne.

Jusqu'à ce moment, il a partagé la vie du régiment : humble sous-officier ou sous-lieutenant perdu dans le rang, il n'a vu que de très petits coins des champs de bataille ; mais, sur ce qu'était la vie d'un régiment en campagne, on peut glaner ici et là quelques détails intéressants. Les vivres manquent souvent (pp. 58, 104, 107), on va donc à la maraude (p. 59) ; le capitaine Barbereau est le tyran du régiment et D. l'en châtie sans façon (pp. 138-139) ; le colonel est injuste dans la répartition des croix (p. 126 ; D. n'a jamais été décoré). Une ou deux assertions peuvent cependant, à condition d'être contrôlées, être utilisées pour l'histoire générale. D. est employé à copier « un itinéraire de la route de Constantinople raisonné dans l'hypothèse de la marche d'une armée » (p. 89) ; le bataillon de D. n'a plus que 49 hommes après le combat de Znaym (p. 119).

Il y a plus à prendre dans ce qui suit : (chapitres VIII-X), non point parce que l'auteur a assisté à la prise de Valence et à la bataille de Toulouse. Il n'y a toujours vu que des faits de minime importance. Mais D. a été, en 1812, gouverneur de la petite ville de Fuentès, et il parle avec complaisance de son gouvernement : il poursuit les guérillas, il rend une justice très sommaire, mais expéditive, il lève des contributions, non sans peine, sur les pays voisins, il saisit les marchandises coloniales, il donne des ports d'armes, il est, d'ailleurs, adoré des habitants, parce qu'il joue à la balle avec eux, et qu'il va à la messe (pp. 161-169).

Mis à la retraite en 1814, il n'a rédigé définitivement ses Mémoires que fort tard, vers 1847. Bien qu'il ait conservé des papiers et des notes, il devait inévitablement commettre des erreurs, et les notes de l'éditeur en signalent plusieurs. Elles ne sont généralement pas trop graves, mais, ce qui doit éveiller la défiance, c'est que D. a beaucoup lu depuis son départ du service. Il cite Las Cases, les Mémoires de Suchet, les *Victoires et Conquêtes*, les *Fastes de la Gloire* ; heureusement, il n'a cherché à s'élever à la grande histoire et aux considérations générales que dans des notes, où il montre à la fois une crédulité naïve et des prétentions à la stratégie

(p. 44, n. 2 ; p. 45, n. 1 ; p. 174, n. 1 ; p. 179, n. 1 ; p. 185, n. 1 ; p. 211, n. 1, etc.)

On peut cependant avoir en lui une relative confiance pour tout ce qui concerne sa propre histoire ou celle de son régiment. Il n'a pas reculé devant l'aveu pénible de ses désertions, et il a l'imagination très pauvre. L'éditeur a consciencieusement travaillé ; ses notes montrent de la critique et elles sont sobres. — P. Conard.

André Martinet. **Jérôme Napoléon, roi de Westphalie.** Paris, Ollendorff, 1902. In-8. 296 p.

Faut-il envier à M. M. sa vaste compétence et son heureuse fécondisé ? Après avoir produit des livres sur Offenbach, sur le Conservatoire national de musique, sur le Prince Impérial, et tout en réunissant les éléments d'un volume prochain qui sera intitulé : *Longchamp* (l'Armée, le Monde, les Courses), il a écrit trois cents pages sur *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*. Aux gens du monde qui « lisent de l'histoire » on ne peut que recommander ce livre plein d'anecdotes, mais où il n'y a ni divisions logiques, ni indication sérieuse de sources ; quant à ceux qui voudraient saisir ce qu'a été le roi de Westphalie et ce qu'il a voulu faire de son royaume, il faut, uniquement, conseiller la lecture du solide et très explicatif travail de Gœcke et Ilgen sur le royaume de Westphalie. M. M., s'il a eu la curiosité de le lire, s'est bien gardé d'y prendre une leçon de méthode : il n'aurait pas déjà une deuxième édition. — Ch. Schmidt.

Paul Frémeaux. **Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'empereur à Sainte-Hélène.** Paris, Flammarion, [1901]. In-18, XXI-216 p. (portrait).

M. F. a découvert à Londres les mémoires de John Stokoe, chirurgien de la marine anglaise. Ce chirurgien, ayant eu, au cours d'une longue carrière, l'occasion de donner ses soins au prisonnier de Sainte-Hélène, fut accusé par H. Lowe, entre autres griefs, — et l'on sait si l'imagination inquiète et policière du gouverneur était inventive en ce genre —, d'avoir exagéré la gravité de la maladie de Napoléon pour lui donner des arguments devant l'opinion contre le traitement qu'il subissait. A la suite de ces accusations, dont une partie importante de ces mémoires a pour objet de démontrer la fausseté, Stokoe fut rayé des rôles de la marine anglaise.

M. F. n'a pas cru devoir publier tout simplement ces mémoires ; il s'en est servi pour faire lui-même le récit des événements, avec de nom-

breuses citations du texte ; il a craint, dit-il, de fatiguer le lecteur, en lui livrant le récit de Stokoe, récit mal fait, tantôt prolixe, tantôt obscur : et certes on ne peut blâmer M. F. de ne pas avoir voulu écarter de son ouvrage la masse des lecteurs, mais il faut avouer que l'ouvrage perd ainsi la plus grande partie de sa valeur documentaire pour les historiens. Ceci dit, reconnaissons que le récit est clair, suffisamment impartial pour le fond, malgré quelques violences de forme (H. Lowe traité, dès la première page de la préface, de « gouverneur imbécile et féroce », etc.), et que l'ouvrage met pleinement en lumière, sur ce point particulier, le zèle craintif, soupçonneux et dur que le gouverneur de Sainte-Hélène mettait dans l'exercice de ses fonctions.— L'ouvrage ne présente aucun intérêt de « mémorial » : Stokoe n'a que fort peu vu Napoléon, et aucune conversation intéressante ne semble avoir été tenue.

M. F. n'exagère-t-il pas le revirement d'opinion qu'aurait produit en faveur de Lowe l'ouvrage de Forsyth (p. XIV) ? Combien, même parmi les historiens, ont eu le courage de lire Forsyth ? Et donner comme preuve de ce revirement en France l'opinion du dictionnaire Larousse, est-ce se faire une idée exacte de la valeur critique et de l'impartialité politique de cette « célèbre encyclopédie » ? — Ph. GONNARD.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Marcel MARION. **L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne.** Toulouse, Privat; Paris, Picard, et Guillaumin, 1901. In-18, XV-247 p.

Par le titre de l'ouvrage et par les termes de la préface, on voit que M. Marion s'est proposé un double objet. Il a voulu faire œuvre de polémique et œuvre d'érudition. Polémiste, il s'applique à démontrer, d'après le système fiscal de l'ancien régime, que l'impôt général sur le revenu est une déplorable forme d'impôt, condamnée par l'expérience, qu'on a eu tort de vouloir ressusciter à notre époque. Érudit, il tente de décrire la taille, la capitation, le dixième, le vingtième, leur fonctionnement, leurs transformations au cours du XVIIIe siècle, et il compare ces diverses impositions entre elles.

J'avoue de la défiance pour les préoccupations de M. M. Je ne pense pas qu'une étude, qui se prétend scientifique, puisse être en même temps un pamphlet. Le but du savant et le but du pamphlétaire sont, en tout cas, trop différents pour que nous admettions sans résistance la con-

fusion des deux rôles dans un seul livre. D'ailleurs, que vaut la démonstration tentée par M. M. ? Sa thèse, si on la presse, on voit que c'est une tautologie : elle revient à soutenir que la taille ayant été un mauvais impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu est mauvais. Or, l'argumentation que M. M. tire de la taille n'est pas péremptoire. Que sa répartition ait été injuste, arbitraire, oppressive, que par son incidence elle n'ait frappé que les plus humbles contribuables, cela est sûr. Les collecteurs locaux étaient grossiers, ignorants, intéressés, passionnés ; les tribunaux d'élection ne semblent pas avoir eu un suffisant souci de corriger les effets de leurs rancunes, de leur mauvaise foi ou de leurs erreurs ; d'ailleurs, ils n'avaient pas le droit de modifier les rôles déposés par les collecteurs à leurs greffes pour approbation et enregistrement. Mais, M. M. lui-même n'observe-t-il pas (p. 240) qu'on vivait alors dans des « temps de violence et de mépris des droits individuels » où « la population sans défense n'avait à attendre ni scrupules, ni ménagements, ni pitié » ? Donc, une comparaison entre ce que la taille fut jadis et ce que l'impôt sur le revenu pourrait être sous un régime d'opinion et de liberté individuelle se trouve nécessairement boîteuse et suspecte. Aussi bien, supposez d'autres conditions d'établissement de la taille : ses inconvénients auraient-ils été aussi grands qu'ils le furent en effet ? Qu'aurait-elle produit si, au lieu d'être un impôt de répartition, elle avait été, comme doit l'être tout impôt sur le revenu, un impôt de quotité [1] ? Je sais bien, M. M. réserve à la répartition toutes ses tendresses ; mais la majorité des économistes n'est pas ou n'est plus de son avis. Et encore, la taille eût-elle engendré tant de maux si les hautes classes sociales n'avaient pas joui d'exemptions et de privilèges indéfiniment accrus jusqu'à faire retomber sur les seules classes inférieures et pauvres tout le poids de l'impôt, si au lieu des collecteurs, l'assiette et la perception avaient été faites par des agents officiels à la manière de ces commissaires aux rôles, dont M. M. lui-même loue l'impartialité et la prudence (p. 67) ? Celui qui juge la taille ne doit-il pas aussi tenir grand compte de l'absence presque générale de cadastre ? Sans doute, M. M. cite les pays de taille *réelle* et montre que 'assiette de l'imposition y « laissait aussi singulièrement à désirer ». Mais c'est principalement de la mauvaise tenue des *compoix* et des anciens registres cadastraux que sa démonstration se tire. Constatations intéressantes, qui ne sauraient toutefois constituer des arguments, des preuves

1. M. M. écrit page 1 : « A cette différence près que l'impôt global et progressif sur le revenu, tel que ses partisans le recommandent de nos jours, ... est un impôt de quotité, tandis que la taille... était un impôt de répartition ». Cette « différence près » est une différence grande.

contre l'impôt sur le revenu. De plus, M. M. n'a pas, à mon avis, montré avec assez d'insistance et de force comment la taille s'accroissait de frais énormes de perception. Or cet accroissement, est-ce au fait même de la taille qu'il faut l'attribuer ? N'est-ce pas plutôt à de détestables pratiques ? Je ne puis voir d'autre cause au mal lorsque je lis, par exemple, ce passage dans une lettre où le Régent annonce à Bouville, intendant d'Orléans (4 octobre 1715), qu'il fera rembourser par les receveurs et par les officiers des élections les frais faits en trop aux contribuables : « Je suis informé que la liaison qui est souvent entre les officiers des élections et les receveurs donne lieu à la multiplicité des frais qu'ils regardent comme des revenants-bons de leurs charges. Je sais que plusieurs d'entre eux emploient leur autorité plutôt à protéger les riches qu'à soulager les pauvres, et que les frais qu'on fait toujours payer par préférence à la taille en empêchent ou en retardent le recouvrement. » A ce sentiment d'humanité que témoigne ici le duc d'Orléans, et qui sera souvent exprimé à la fin de l'ancien régime par des administrateurs comme par des publicistes, un autre s'oppose qui a eu des manifestations également nombreuses : elles jettent du jour sur les conditions où la taille fonctionna. Dans le *Nouveau Traité des Élections*, paru en 1739, Pierre Vieuille écrit que l'administration ne doit chercher à alléger les charges du peuple que dans une mesure discrète, afin de le maintenir par le poids des impôts dans l'obéissance : « Quoiqu'il y ait, dit-il, en quelque façon de l'inconvénient de mettre le bas peuple trop à son aise, parce qu'il devient inquiet et indépendant dans l'abondance... » M. M. sait bien que cette opinion scandaleuse n'était pas alors exclusivement propre à Vieuille, qu'elle était au contraire fort répandue. Un pareil état d'esprit encourageait toutes les exactions ; qui en doutera ?

La taille était donc un impôt mal assis, mal perçu, mal administré : cela ne prouve rien contre la perception et l'administration d'un impôt général sur le revenu, établi et fonctionnant dans d'autres conditions, à une autre époque, dans un autre milieu.

Aussi bien, cette question : si la taille doit être représentée comme un criticable et triste modèle d'impôt sur le revenu, ne forme point la partie importante du travail de M. M. C'est l'œuvre d'érudition pure qui l'emporte. Il faut la juger sans égard aux *tendances* de l'auteur. M. M. étudie la taille et les autres impositions « principalement en Guyenne » ; il donne, chemin faisant, quelques aperçus sur d'autres régions. Dans cette *Revue* qui préconise, en matière d'histoire administrative et économique, les études de détail et les monographies locales, on ne se plaindra

pas que l'auteur ait eu l'ambition modeste. Au juste, M. M. a essayé de raconter l'histoire de la taille au XVIIIe siècle, des réformes dont elle a été l'objet et de leur application, particulièrement dans une province. Mais il a négligé plusieurs points intéressants, il me semble, du sujet. Ainsi j'aurais aimé trouver dans son livre un examen précis des rôles mêmes de la taille. Dans certaines provinces, tel l'Orléanais, ils offrent plusieurs variétés se distinguant par un plus ou moins grand nombre d'indications. Ceux qui entrent dans les détails sont tout à fait propres à nous apprendre comment la répartition avait lieu réellement, comment on appréciait les éléments d'imposition de chaque contribuable. Et c'est, il me semble, ce qu'il faut bien nous dire et bien nous montrer, c'est ce que nous avons besoin de savoir pour juger, les opinions subjectives, même celles des contemporains, ne nous suffisant pas, si intéressantes et importantes soient-elles. Puisque M. M. s'est attaché à la réforme de Bertier dans l'Ile-de-France, une étude des rôles dressés sur les bases fixées par l'intendant eût été instructive et vivante. Les rôles formés d'après les instructions de Bertier semblent avoir, à cause des heureux résultats de la distinction entre la taille personnelle et la taille d'exploitation, servi de modèles à ces *rôles des supplément* des privilégiés dont la Constituante, en 1789, décréta l'établissement. Ainsi encore on rencontre peu de chose dans le livre de M. M. sur les procédures en matière de taille devant les tribunaux d'élection, sur les plaintes en surtaux [1], la manière dont on les instruisait et jugeait, sur le mode de répartition de l'impôt entre les généralités, les élections et les paroisses, etc. D'ailleurs, je trouve que la partie descriptive de l'institution laisse en général un peu à désirer dans l'ouvrage qui fait l'objet de ce compte-rendu. C'est par le nombre et l'originalité des détails précis que peuvent actuellement valoir les travaux sur les institutions fiscales de l'ancien régime.

Tel qu'il est, celui de M. M. constitue un clair résumé des réformes tentées dans le système fiscal du XVIIIe siècle (taille tarifée sous la Régence ; fixation du premier brevet de la taille sous le ministère de l'Averdy ; refonte et fixation de l'assiette de la taille par Bertier, intendant de Paris). La deuxième moitié de l'ouvrage concernant le dixième, le cinquantième, et surtout le vingtième (dont une partie avait déjà figuré dans le livre du même auteur sur *Machault d'Arnouville*) est particulièrement recommandable. — Camille Bloch.

---

1. Juste une citation (p. 18) empruntée à une circulaire du Contrôleur général. L'analyse de quelques-uns de ces procès, si nombreux dans les papiers des élections, eût été plus démonstrative.

Marcel DUBOIS et Auguste TERRIER. **Les colonies françaises**. Tome Ier. **Un siècle d'expansion coloniale.** Publication de la commission chargée de préparer la participation du Ministère des Colonies à l'Exposition universelle de 1900. Paris, A. Challamel, 1902. In-8, 1072 p.

Le ministère des colonies a voulu, à l'occasion de l'Exposition universelle, faire connaître, en une série de volumes, l'état présent de l'empire colonial français. Le premier tome de cette collection a pour dessein de « montrer à travers quelles vicissitudes s'est reconstituée une France d'outre-mer, sinon égale en richesse à celle que nous avons perdue au XVIIIe siècle, du moins égale à tout autre domaine, celui de la Grande-Bretagne excepté ».

Un préambule indique quelles opinions coloniales avaient cours en France à la veille de la révolution de 1789, et trace le tableau de nos possessions coloniales à la même époque. Vient ensuite l'étude de la politique coloniale suivie par les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789; cette étude est répartie entre quatre grandes périodes : 1° 1789-1830, gouvernement révolutionnaire, Directoire, Consulat, Empire et Restauration ; 2° 1830-1848, Monarchie de Juillet ; 3° 1848-1870, Second Empire ; 4° 1870-1900, Troisième République. Cette dernière période est historiquement la plus chargée de faits, elle est aussi la plus longuement traitée dans le livre (pp. 373-1031). Entre les différents chapitres de chacune de ces parties sont intercalées des annexes : ce sont des dossiers, parfois accompagnés de commentaires; ils renferment des documents destinés à fortifier les affirmations énoncées au cours de l'ouvrage.

La reconstitution de l'empire colonial français date d'hier ; elle n'a été menée avec vigueur et continuité qu'après 1870 ; il ne semble pas que l'ère des conquêtes coloniales soit définitivement close. Ces conquêtes ont fait naître des polémiques très vives, qui sont loin d'être apaisées. Quoi d'étonnant si les auteurs — qui sont des coloniaux sinon de profession, du moins de carrière — n'ont pas traité leur sujet sans passion ? Ils promettent, au début de leur préface, d'écrire « un récit impartial, mais non indifférent ». Pour l'impartialité au moins ils ont trop promis.

Ils jugent hommes et gouvernements d'un point de vue exclusivement colonial. Dans sa recherche de marchés nouveaux au delà des mers, la France s'est heurtée sans cesse à l'Angleterre, toujours obstinée à la lutte, âpre en ses ambitions et perfide en ses entreprises. L'Angleterre est la grande ennemie de la France ; suivant la tendresse ou l'inimitié que les divers gouvernements français ont témoigné à la Grande-Bretagne, les auteurs condamnent ou félicitent. Coupable fut la Monarchie de Juillet,

« régime ondoyant et incertain » qui supporta l'humiliation de l'affaire Pritchard et qui, par désir de l' « entente cordiale », n'eût peut-être pas, sans la poussée de l'opinion publique, continué l'œuvre de colonisation amorcée en Algérie. Aveugle fut le Second Empire qu'hallucinèrent et la pensée de l'alliance anglaise et l'idéologie libre-échangiste : ainsi « il se lia les mains en matière d'expansion coloniale ». Combien Napoléon Ier avait été plus clairvoyant : il avait compris qu'à son époque « le prélude obligé de la reprise de l'expansion coloniale... était l'humiliation de l'Angleterre ». Déjà l'expédition d'Egypte avait pour objet de s'assurer la route qui menait aux Indes ; c'était aux Indes que Bonaparte voulait attaquer l'Angleterre. « Prétendre que l'expédition d'Egypte fut *un simple calcul d'ambition personnelle* de Bonaparte, sans portée réelle, *sans souci de servir l'intérêt français*, semble *une exagération*... » (p. 44). C'est au plan d'attaque contre l'Inde et au désir d'en tirer des bénéfices coloniaux pour la France, qu'il faut rattacher la mission de Sébastiani dans le Levant en 1802, les négociations entamées avec la Perse en vue d'une alliance (1807), et de même aussi les projets d'alliance franco-russe. Voilà Napoléon, déjà grand général et grand administrateur, sacré grand colonial. La thèse est neuve et piquante : jamais on n'avait encore vu un Napoléon si profondément désintéressé. L'insatiable ambitieux qu'on nous a jusqu'ici dépeint paraît toutefois plus conforme à la réalité. Enfin, les auteurs ont vraiment une indulgence infinie pour la Restauration. On lit à propos de l'expédition d'Alger : « On ne saurait conclure sans naïveté que le gouvernement ne désirait aucune acquisition territoriale » (p. 113). Sans être naïf on peut croire que l'aventure algérienne fut, à l'origine, un simple expédient. Il s'agissait, sans rien troubler en Europe, de satisfaire le goût des Français pour le bruit du canon et des tambours battants : des victoires africaines, à défaut de victoires sur le Rhin, devaient consolider le trône de Charles X, flatter les penchants belliqueux de la France et permettre de restreindre ses libertés politiques. Pour admettre pareille interprétation il suffit de lire les documents cités par les auteurs (p. 155-162) et de ne point subordonner toute l'histoire aux questions coloniales.

Si ce livre travaille à plier l'histoire aux préoccuparions dominantes de ses auteurs, c'est qu'aussi bien il est avant tout un plaidoyer en faveur de l'expansion coloniale et un programme de politique coloniale. Les auteurs ont un système, encore qu'ils fassent cette déclaration : « Nous n'avons dans cette œuvre d'impartialité historique à nous prononcer en faveur d'aucun système » (p. 4), et de ce système on peut tracer les grandes lignes (cf. IVe partie : ch. I, Des idées directrices et des causes réelles de

la renaissance française — ch. IV, Congo français, lac Tchad, Haut-Nil — Conclusion).

La France a besoin, pour rendre précieuse son amitié et ne pas demeurer seule dans le monde, de posséder une marine puissante. Ses vaisseaux ne peuvent sillonner les mers qu'à condition d'avoir dans tous les Océans « des points d'appui et des bases de ravitaillement » ; et voilà une première raison qui nous commandait d'occuper certains points importants sur les grandes routes commerciales et stratégiques du globe. Les marchés du Vieux Monde se ferment aux produits de l'industrie française, l'industrie du Nouveau Monde est une concurrente redoutable. Il faut à la France des marchés nouveaux pour écouler les produits de son industrie et au besoin pour stimuler l'énergie productrice de cette industrie. Si la libre concurrence pouvait s'exercer dans tous les pays neufs, conquérir eût été sans objet. Mais l'Angleterre, plus prête à enfanter des théories librement échangistes qu'à les pratiquer vraiment, a eu hâte de se réserver à elle seule, parmi les marchés de l'univers, tous ceux dont elle a pu se saisir. La France a dû « s'assurer » contre les progrès de l'Angleterre, et conquérir à son tour ; elle s'est bornée à prendre des garanties, « garantie de puissance maritime » et « garantie commerciale » (p. 394). Il est nécessaire maintenant qu'une politique douanière strictement protectionniste assure, à l'exclusion de tous autres, « aux petits et aux moyens, parmi les Français et parmi les indigènes, l'accès libre des bénéfices de la colonisation » (p. 380). Il faut aussi que les colonies perdent l'espoir de jamais concurrencer les progrès de la mère patrie. Voit-on un Tonkin industriel fournissant les marchés français ? (p. 1040 soq.). Pour acquérir ses colonies la France a fait des sacrifices d'hommes et d'argent. Elle doit être payée de ses sacrifices. Assez de cette politique libérale et internationale que suivait le Second Empire et que nous appliquons encore au Congo (p. 582). Nationalisons nos colonies : l'empire colonial de la France aux seuls Français, voilà le vrai principe. Si cette politique est appliquée intégralement, « l'opinion publique percevant des résultats tangibles sera définitivement ralliée ».

Telle est la doctrine. Il suffit de l'avoir résumée. Il ne s'agit pas de la discuter. Ce serait faire œuvre de polémiste. Mais il est permis de remarquer qu'un ouvrage conçu dans cet esprit ne peut guère être une œuvre rigoureusement scientifique. A dire vrai, ce livre ne peut apparaître, en dépit de ses annexes, comme une histoire critique des entreprises coloniales tentées par la France pendant un siècle ; il n'est pas non plus un tableau économique de l'empire colonial français envisagé dans son évolution et dans son état actuel, ni un ouvrage purement théorique sur les

méthodes de colonisation les mieux appropriées au génie français. Et en effet, il est tout autre chose, il est un manifeste, on pourrait presque dire un morceau d'éloquence, si l'on songe surtout aux exclamations qui ponctuent presque chaque page. On apprend, par sa lecture, quelles sont les opinions, les croyances des auteurs sur le développement de l'empire colonial français au cours du XIXe siècle, sur les solutions à adopter pour les problèmes coloniaux qui se posent actuellement, mais on n'apprend guère autre chose. Un grand évêque fit jadis, avec le talent que l'on sait, un discours sur l'histoire universelle, il plia l'histoire à ses croyances. Toutes proportions gardées, MM. D. et T. nous ont donné un discours sur l'expansion coloniale de la France au XIXe siècle; leur œuvre est tout empreinte d'une robuste conviction ; ce n'est pas leur faire injure que d'y admirer plutôt une éloquence passionnée qu'un sobre effort scientifique. — Antoine VACHER.

HISTOIRE LOCALE

René FAGE. **La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles.** Paris, A. Picard, 1902. In-8, VII-451 p.

Cette étude sur la vie de Tulle sous l'ancien régime est assez complète. M. F. examine successivement la société (clergé, noblesse, bourgeoisie, artisans), les métiers (alimentation, vêtement, logement et ameublement, outils et armes, transports, papeteries et imprimeries), l'organisation du travail, celle du commerce et de l'agriculture, le mécanisme de la vie privée, et le système de l'administration municipale. Sans doute, sur plus d'un point, ce large plan mériterait d'être modifié, et l'on s'étonne qu'un chapitre très intéressant sur le droit familial [1] soit intercalé entre une revue de l'état sanitaire et une étude sur l'opinion publique. Mais il y a peu de lacunes à signaler ; on aurait peut-être aimé un nombre de renseignements plus considérable sur l'organisation de l'instruction publique, sur les rapports des classes entre elles, particulièrement sur la répartition des propriétés de la banlieue ; de plus, dans cette revue minutieuse, — trop minutieuse souvent, — de toutes les manifestations de la

1. Nous notons dans ce chapitre des exemples de *fiançailles par paroles de futur* jusqu'à la veille de la Révolution (cf. p. 332 sq.), et une clause fréquente dans les testaments : dans la crainte d'oublier un successible, le testataire lègue souvent « à tous pouvans prétendre droit à ses biens cinq sols » (p. 342).

vie locale de Tulle, on regrettera que M. F. n'ait laissé aucune place au folklore et aux superstitions populaires, en dehors des superstitions médicales auxquelles il a consacré quelques pages. C'est que le défaut principal de l'ouvrage est de manquer de vie, et dans les milieux que M. F. décrit avec une exactitude, un peu lassante parfois, on ne voit point d'hommes qui respirent, qui agissent et qui pensent. A cette incapacité de l'auteur de faire revivre le passé, on doit sans doute attribuer son incapacité de le voir évoluer : tout, choses et gens, reste sur le même plan, sans aucune perspective, dans le temps comme dans l'espace, et c'est à peine si l'on peut supposer que de l'établissement de la municipalité autonome (1565) à la Révolution, il s'est opéré quelque changement dans les mœurs, dans les conditions d'existence, dans les idées. Au reste, le travail de M. F. est sérieux ; l'auteur a largement et heureusement mis à contribution les archives de la Corrèze, les archives communales de Tulle, et les publications que les érudits locaux, curieusement nombreux, ont insérées dans les différentes revues de la région. — Georges Bourgin.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1902.

Avril. = R. de Souhesmes. *Étude sur la criminalité en Lorraine, d'après les lettres de rémission (1473-1737).* [Suite et à suivre. Attentats contre les personnes.] — E. Reybel. *La question d'Alsace et de Brisach depuis le traité de Saint-Germain de 1635 jusqu'au traité de Brisach de 1639.* [Début d'un travail très documenté ayant pour objet « d'exposer la politique de Richelieu vis-à-vis de Bernard de Weimar et de son armée, et de montrer par quelles étapes l'Alsace fut peu à peu annexée à la France ». Dans ce premier article, l'auteur indique comment se posait la question d'Alsace pendant la première partie du ministère de Richelieu ; il fait ensuite une étude approfondie du traité de Saint-Germain, et détermine la nature spéciale des liens qu'il établissait entre Louis XIII et Bernard de Weimar : c'est « une convention militaire entre le roi de France et le général d'une armée de mercenaires ».]

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1902.

15 Mars. = G. Pagès. *Les réfugiés à Berlin d'après la correspondance du comte de Rébenac (1681-1688).* [La correspondance du comte de Rébenac, envoyé extraordinaire à la cour de Brandebourg, avec le comte de Croissy, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, est inédite. M. P. en tire d'abondants renseignements sur les protestants réfugiés à Berlin, en les complétant d'ailleurs par la correspondance de Spanheim, encore inédite et conservée à Berlin ; il est intéressant de remarquer que, dès le début de 1686, Ribenac faisait prévoir les conséquences de la révocation de l'Édit de Nantes.] — H. Patry. *La Réforme et le théâtre en Guyenne au XVIe siècle* (2e article). *Libourne, 1555 (suite), Clairac, 1554.* [Voir ci-dessus, p. 432. M. P. publie de nouveaux arrêts interdisant des représentations calvinistes ; il signale en particulier une tragédie à quatre personnages jouée à Clairac en 1554 et intitulée : La prison de réformation.] — F. Galabert. *Les sentiments des Protestants au début de la Révolution : Adresse des non-catholiques de Montauban à l'Assemblée Nationale, janvier 1790.* [Cette adresse, conservée dans des archives de famille, fut remise à l'Assemblée par Poncet Delpech, député de la sénéchaussée de Montauban ; les protestants y exprimaient leur reconnaissance du décret du 24 décembre 1789, qui déclarait les non-catholiques capables de tous les emplois civils et militaires.]

15 Avril. = R. Allier. *La Compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble (1644-1666).* [M. A. étudie le fonctionnement à Grenoble de cette compagnie fondée en 1644 sur le modèle de celle qui existait à Paris dès 1631. Son action peut se résu-

mer ainsi : « La Compagnie s'est comportée comme un ministère occulte de l'assistance publique, inventant de nouvelles œuvres de charité, vivifiant les anciennes, coordonnant à leur insu l'activité de toutes. Elle a fait produire tous leurs fruits aux efforts que l'on attribue souvent à l'initiative du seul saint Vincent de Paul. Elle a fait surgir dans Paris et par toute la France une police spirituelle qui a été impitoyable pour tous les « désordres », qui a traqué les compagnonnages ouvriers, poursuivi tous les mal pensants, assuré la répression sauvage des blasphémateurs, dénoncé et fait brûler Simon Morin, dit le Fils de l'Homme, organisé l'application à la rigueur de l'Édit de Nantes Elle a ouvert de nombreux séminaires, contraint les évêques à purger leurs diocèses de bien des souillures, fondé la Société des Missions étrangères. » M. A. étudie particulièrement le rôle joué par la Compagnie de Grenoble à l'égard des Protestants. La Compagnie « succomba sous l'attaque des évêques jaloux de sauvegarder leur pouvoir dans les diocèses, et du roi préoccupé d'éviter une nouvelle Fronde ». — F. DE GRENIER DE LATOUR et N. WEISS. *Statistique protestante et catholique du Languedoc en 1698*. [Pour les trois généralités de Toulouse, Montauban et Montpellier, une note découverte dans les papiers du fonds d'Hozier donne 186.000 nouveaux convertis.] — P. DE FÉLICE. *L'instruction et l'éducation chez les Protestants d'autrefois. Les élèves*. [Fragment du tome IV des *Protestants d'autrefois* ; détails sur la vie des collégiens protestants.]

15 Mai. = A. CANS. *La Caisse du Clergé de France et les Protestants convertis (1598-1790)*. [Établit que le clergé, à côté du roi, a eu une caisse destinée en particulier à fournir des secours aux anciens ministres ; histoire de cette caisse créée dès 1598 sous l'influence de Henri IV ; analyse du règlement de 1625 relatif aux pensions à fournir ; abus au XVIIe siècle : faux convertis ; la caisse du clergé est très importante de 1680 à 1690 ; ses subsides diminuent dès la fin du XVIIIe siècle.]. — H. PATRY. *Trois pièces justificatives du martyrologe de Crespin. Le supplice à Bordeaux de Jérôme Casebonne (14 mai 1555)*. [Arrêté du Parlement de Guyenne précisant la date de la mort de J. Casebonne.] — E. ARNAUD. *Lesdiguières après sa conversion. Lettre de Leberne III, évêque de Valence, 16 novembre 1627*. [Lettre tirée des Archives du Vatican et où l'évêque donne sur Lesdiguières un mauvais témoignage.] — R. GARRETA et N. W[EISS]. *Le Patriotisme huguenot et ses calomniateurs à Dieppe en 1678*. [Extrait des mémoires de Jean Daval ; établit la loyauté et le patriotisme des dieppois.] — CH. SERFASS. *La chanson catholique du massacre de Vassy*. [A rapprocher de la chanson huguenote publiée en 1857.] — H. VIAL. *Cimetières protestants parisiens. II. Le cimetière des protestants étrangers à la porte Saint-Martin, suivi de la liste des inhumations par ordre alphabétique, de 1725 à 1737*.

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1902.

5 Avril. = H. CHÉROT. *Le général Bertrand en 1813 et 1824 d'après sa correspondance inédite*. [Suite ; continué le 20 mai et a suivre. Suite des lettres de Bertrand et de l'aide de camp Luppé, d'août 1813 à la fin de février 1814 ; celles qui concernent la Campagne de France contiennent quelques détails intéressants].

20 avril. = C. DE ROCHEMONTEIX. *L'attitude des congrégations en 1880*. [Article

complémentaire. Renseignements sur l'accueil fait dans les différents diocèses à la deuxième « déclaration » ; certains évêques, notamment Mgr Freppel, la blâment vivement. Le journal *La Guienne* en ayant fait connaître le texte, la presse catholique se livre à de violentes attaques contre elle et ses auteurs. Le pape doit protester, par lettre du 22 octobre, contre ces « appréciations peu équitables ». Le ministère français décline toute responsabilité dans la rédaction de ce document ; le Saint-Siège répond qu'elle a résulté d'une entente.]

5 Mai. = H. Chérot. *Bulletin d'histoire. Le mouvement biographique sur le XVIIe siècle.* [D'après des publications récentes de MM. l'abbé Cagnac, l'abbé Cognet, G. Doublet, J. Gaillard, le Cte d'Haussonville, L. Batiffol, d'Haucour. A suivre.]

20 Mai. = P. Dudon. *Napoléon devant l'Officialité de Paris.* [Recherche : 1° dans quelle mesure le Comité ecclésiastique de 1810 influa sur la décision de l'Officialité de Paris (conclut que tous deux sont responsables) ; 2° la valeur canonique du mariage civil de Napoléon et de Joséphine en 1796 ; en fait, le mariage religieux avait été, à cette date, possible ; mais cette possibilité n'entraînait pas nécessairement la nullité : l'Officialité a eu le tort de négliger cette question capitale.]

20 Juin. = A. Hamon. *Les vies de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.* [Examine les plus anciennes de ces « vies », au nombre de deux, rédigées en 1691 par le P. Croiset et en 1729 par Mgr Languet. Montre comment ces deux auteurs ont défiguré les écrits de la Bienheureuse.] — H. Chérot. *Canrobert en Crimée, d'après une publication récente.* [Le tome II des *Souvenirs d'un siècle*, par G. Bapst.]

La Grande Revue. 1902.

1er Avril. = G. Deschamps. *La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.* [Article vivement écrit, avec un souci de l'information précise et de l'exactitude critique ; ne dépasse pas le 26 juin 1574, date de l'exécution de Montgomery. Pourquoi, dans cet article d'histoire qui concerne la vie de d'Aubigné, la date de sa naissance n'est-elle pas donnée ?] — B. Guinaudeau. *Leconte de Lisle à vingt ans.* [Étude piquante de poète qui se cherche et a bien du mal à se trouver, d'après des lettres à son ami Rouffet, pendant son séjour à Rennes et à Dinan, de 1837 à 1843, et un recueil autographe de vers inédits.] — G. Milhaud. *Notes sur Aug. Comte.* [Article d'actualité.]

1er Mai. = L. Xavier de Ricard. *Trois mois d'empire (27 avril-26 juillet 1859). Campagne d'Italie.* [Fragment d'un journal du général de Ricard, qui devait servir de base à des mémoires dont une partie seulement a été publiée par son fils dans *Autour de Bonaparte*. Le général de Ricard, bonapartiste modéré, donne un récit épisodique de la campagne à laquelle il n'assista pas, mais dont il connaissait le détail grâce à ses accointances avec le monde officiel : il note les « amours-propres » des commandants de corps d'armée, les préparatifs insuffisants de la campagne, et laisse conclure que la victoire fut due presque complètement à l'incapacité irrémédiable de généraux autrichiens.] — J.-M. Gros. *Le mouvement littéraire socialiste de 1848 et le mouvement actuel en France.* [Revue rapide des principales œuvres socialistes d'avant 1848 et de 1848 même ; opposition entre le

caractère du mouvement socialiste d'alors, purement idéaliste (?), et du mouvement actuel, tout d'organisation ; vulgarisation confuse et peu synthétique.] — CH. DREWER. *La France dans l'Afrique occidentale.* [Histoire sommaire de l'action de la France dans cette région depuis le XIVe siècle, d'après des ouvrages de seconde main et des articles de journaux, et critique des procédés de colonisation actuellement employés.] — *** *Lamartine et le parti social.* [Lamartine, après les élections de 1834, prend position dans la Chambre à propos du procès des insurgés d'avril, et fait, avec son idéalisme, une politique qui mérite les éloges même de Talleyrand. L'auteur analyse la doctrine du *parti social* d'après les Revues, Cormenin, cinq lettres de Lamartine et une brochure, dont l'auteur n'est pas déterminé dans cet article, les *Principes d'une alliance politique ayant pour but de mettre fin à la lutte du gouvernement contre les partis.* La caractéristique de ce parti est de faire de la politique expérimentale, d'introduire le souci économique dans la discussion parlementaire, de songer à réaliser la liberté sans mépriser l'intervention possible de l'État dans la vie sociale (loi sur les caisses d'épargne, critique du protectionnisme, de la colonisation brutale, abolition de l'esclavage, problème de l'instruction publique) ; il soutient la politique étrangère du ministère. Lamartine ne groupe que 29 voix autour de lui ; mais il s'appuie en dehors de la Chambre sur tous ceux qui aspirent à un état de choses meilleur]

1er Juin. = H. MONTAUGÉ. *L'Inde électorale.* [Article de vulgarisation intelligente sur l'histoire et l'état social et politique de l'Inde française.]

La Nouvelle Revue. 1902.

1er Avril. = E. GACHOT. *La bataille de Vaprio* (*Documents inédits*). [Récit de la bataille de Vaprio, *alias* de Cassano, où Souvarow battit les Français commandés par Moreau, 27 avril 1799. En dépit du titre de son article, l'auteur ne cite aucun document.]

15 Avril. = P. MARCEL. *Les artistes et la politique en France au XIXe siècle.* [Détails biographiques sur Delacroix, Géricault, Courbet, Dalou, etc.]

1er Mai. = F. PASCAL. *Le Roman d'Auguste Comte.* [Importance, dans l'histoire de sa vie et de ses idées, de sa passion pour Clotilde de Vaux.]

1er Juin. = E. GACHOT. *Rochambeau* (*Documents inédits*). [Les pièces reproduites sont extraites du dossier Rochambeau aux Archives de la Guerre. A utiliser pour la biographie du maréchal.] — J. MÉLIA. *Le matérialisme de Stendhal.* [Il est évident]. — PETRUS DUREL. *Rouget de l'Isle et son frère.* [Publie plusieurs documents inédits de l'an V et de l'an VIII donnant sur Théodore Rouget, frère de Rouget de l'Isle, inquiété en l'an VIII par la police, des renseignements précis.]

15 Juin. = C. MAUCLAIR. *Benjamin Constant.* [Étude sur ce peintre, † 1902.] — P. QUENTIN-BAUCHART. *Silhouettes de 1848. Ledru-Rollin.* [Son rôle en 1848 et 1849. « Orateur de grand talent, Ledru-Rollin manquait des qualités de l'homme de gouvernement et de l'homme d'action. »]

1er Juillet. = E. GACHOT. *L'insurrection du Piémont en 1799.* (*Documents inédits.*) [Le mouvement insurrectionnel, patriotique et religieux, fut grave, s'étendit à tout le Piémont, et fut durement réprimé. M. G. cite 3 documents inédits.]

La Quinzaine. 1902.

16 Avril. = V. Giraud. *Pour le centenaire du « Génie du Christianisme ». Simple recherche de paternité littéraire*. [Essaie d'élucider la question du titre de l'ouvrage : Chateaubriand l'a-t-il emprunté ou inventé? L'expression « Génie du Christianisme » figure dans un livre de Ballanche, sorte d'ébauche du chef-d'œuvre de Chateaubriand, paru à Lyon en 1801. M. G. conclut que « les deux écrivains l'ont découverte chacun de leur côté » et qu'en tout cas, l'idée de la prendre comme titre est bien de Chateaubriand.]

1er Mai. = A. Lair. *Cousin, Geoffroy, Damiron, d'après la correspondance inédite de M. Dubois, de la Loire-Inférieure*. [Introduction à un ouvrage portant le même titre et récemment paru à la librairie Perrin.]

16 Mai. = L. Dimier. *Claude Lorrain et le paysage historique, à propos de l'exposition des œuvres de cet artiste à Londres*. [Dissertation esthétique.]

16 Juillet. = P. Bliard, S. J. *Le choix d'un confesseur de Roi (1722)*. [Retrace les incidents qui se produisirent lorsque le P. de Linyères, jésuite, eut été choisi comme confesseur du jeune roi Louis XV, en 1722, lors de la retraite de l'abbé de Fleury. Cette désignation, faite par le Régent sur les instances de Dubois et de Philippe V d'Espagne, souleva l'opposition des Jansénistes et de Noailles, archevêque de Paris. C'est seulement après plusieurs mois d'un conflit auquel fut mêlée la Cour de Rome que le P. de Linyères put entrer régulièrement en fonctions.]

La Révolution française. 1902.

14 Avril. = A. Brette. *La réforme de la législation criminelle et le projet de Lepeletier de Saint-Fargeau*. [La Constituante ayant entrepris la refonte des lois criminelles, Lepeletier de Saint-Fargeau présente, le 23 mai 1791, au nom des Comités de constitution et de législation criminelle, un *Rapport sur le projet du Code pénal* où il exposait les vices de l'ancienne législation, établissait la nécessité des rapports exacts entre la nature du délit et la nature de la punition, et proposait l'abolition de la peine capitale. Ce rapport vint en discussion le 29 mai et, le 1er juin, la Constituante décréta que la peine de mort ne serait pas abrogée.] — N. Karéiev. *La Révolution française dans la Science historique russe*. [Conférence faite le 13 janvier 1982 au Collège des Sciences sociales. Cf. l'analyse parue dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. III, p. 587-588.] — G. Isambert. *Les accusés de Chartres (prairial an III-brumaire an IV); une lettre de Rossignol et Villain d'Aubigné*. [Arrêtés à la suite des journées de prairial, et emprisonnés à Chartres, les deux accusés écrivent, le 3 brumaire an IV, au Comité de législation de la Convention pour demander les causes de leur arrestation et présenter leur défense; le lendemain, 4 brumaire, la Convention se séparait en votant l'amnistie pour tous les faits révolutionnaires; cette lettre devenait donc sans objet.] — A. Aulard. *Un témoignage thermidorien en faveur de Robert Lindet*. [Le conventionnel Porcher, un modéré, écrit de Caen à la Convention, le 15 thermidor an III, pour faire l'éloge de la conduite de Lindet, pendant le cours de sa mission dans le Calvados, à l'époque du 31 mai.] — *Le Congrès des Sociétés savantes en 1902*. [Analyse des communications relatives à l'histoire de la Révolution.]

14 Mai. = J. Guillaume. *Le berger Daubenton, encore une légende contre-révolu-*

tionnaire. [Cuvier mit en circulation une légende d'après laquelle Daubenton, pour obtenir de la section des Sans-Culottes un certificat de civisme, dut se présenter comme berger, certain que, comme académicien, il aurait peine à l'obtenir. En réalité, comme nous l'apprend Geoffroy Saint-Hilaire, Daubenton s'était lui-même qualifié de *berger* en souvenir de ses instructions sur les troupeaux et sur l'art du berger.] — F. Rouvière. *La flottille du Gard (an XI).* [Le 15 messidor an XI, eut lieu à Nîmes une assemblée des délégués des conseils municipaux du Gard, qui décida d'offrir au gouvernement une somme de 6 centimes par franc sur les contributions directes, pour être employée à la construction de 38 bateaux plats, formant la *flottille du Gard.* Cette décision ne reçut du reste aucune suite.] — A. Mater. *Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration (1824-1830).* [La loi électorale de 1820 faussant le suffrage ; le corps restreint des censitaires représentant à peine la bourgeoisie, nullement la nation ; les électeurs, dénués de toute passion, ne votant pas, ou votant à l'aventure ; la pression des préfets supprimant les dernières garanties d'une opération si douteuse : il ne pouvait y avoir, et il n'y eut pas, avant 1830, de groupement régional des partis. L'étude est suivie d'un tableau, par départements et par collèges, des députés aux sessions de 1824-1827 et de 1827-1830.] = A. Aulard, *Documents inédits. L'arrestation et l'interrogatoire du républicain Robert (juin 1791).* [François Robert, le futur conventionnel, arrêté avec quelques autres républicains, lors du mouvement provoqué par la fuite à Varennes, pour avoir colporté la motion antimonarchique des Cordeliers ; le commissaire de police de la section du Palais-Royal, après l'avoir interrogé, ne donna pas suite à l'arrestation.]

14 Juin. = P. Caron. *L'organisation des études d'histoire locale.* [Rapport fait le 15 mai 1902 à la Société d'histoire moderne.] — Cl. Perroud. *Le premier ministère de Roland.* [Revenu à Paris le 15 décembre 1791, Roland entre au ministère le 24 mars 1792. Robespierre s'éloigne de lui ; le 20 avril, la scission est complète et irrémédiable. Le ministère est partagé en deux camps : Roland avec Servan et Clavière, d'un côté, Duranthon et Lacoste de l'autre ; Dumouriez louvoie entre les deux ; le parti Roland est combattu par la Cour et par le Département de Paris ; la lettre de Roland au roi, du 10 juin, le fait renvoyer du ministère] — *Notes de lecture : 1° A propos des Mémoires de Barras.* [Renseignements sur quelques personnages nommés dans un « État nominatif des fonctionnaires ou agents particuliers auxquels il a été remis des fonds sur ceux des dépenses secrètes pour manœuvrer les élections de l'an VI », qui se trouve au tome III des *Mémoires de Barras.*] *2° Une fantaisie de Philippe-Égalité* [qui, d'après l'*Ami des lois* du 2 frimaire an VIII, aurait, quelque temps avant son arrestation, fait faire son portrait sans tête.] *3° Les « idées libérales » en l'an VIII.* [L'*Ami des lois* du 16 frimaire an VIII déclare que ces mots, dans la bouche de Bonaparte, signifient « tout ce qui peut embellir la République, la faire aimer, tout ce qui tend à moraliser la Révolution, à en réparer les fautes et les erreurs ».] — *Documents inédits : lettre de Dulaure à la Convention en vendémiaire an III.* [Décrété d'accusation par la Convention, le 21 octobre 1793, à la suite du rapport d'Amar, et réfugié à Lentzburg (canton de Berne), Dulaure présente son apologie, après le 9 thermidor, et réfute les accusations portées contre lui par Amar.]

T. XLIII. 14 juillet. = J. Guillaume. *Le Saint-Suaire de Besançon.* [La ville de Besançon possédait depuis des siècles un linge que le clergé déclarait avoir servi de suaire à Jésus-Christ et qu'il exposait à la vénération des fidèles. Le 27 ventôse an II, les administrateurs du district se livrent à une enquête qui démontre la supercherie ; ils écrivent le 27 floréal à la Convention pour lui annoncer le résultat de cette enquête et l'aveu fait par les prêtres de Besançon qu'ils n'avaient jamais cru à l'authenticité de cette prétendue relique.] — G. Bussière. *La Fédération départementale à Périgueux en 1790.* [Épisodes de la révolution rurale dans la Dordogne ; on y voit d'une part les hommes de loi, les anciens juges seigneuriaux se mettre du côté du peuple, pactiser avec la Révolution ; d'autre part, les efforts des anciens nobles pour conserver leur puissance et leur influence, leur lutte contre les nouveaux venus que leurs compatriotes appelaient à la direction de leurs affaires, au commandement des gardes nationales.] — Camille Bloch. *Les femmes d'Orléans pendant la Révolution.* [Jusqu'en mai 1791, ce sont les femmes de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie qui prennent part au mouvement révolutionnaire ; à partir de 1792, ce sont les femmes de la petite bourgeoisie et du peuple qui jouent le premier rôle dans les Sociétés populaires, les sections, les Comités révolutionnaires, les fêtes civiques. Elles interviennent aussi en grand nombre dans les émeutes pour les subsistances. Quelques-unes eurent maille à partir avec les Comités de surveillance et les tribunaux, pour recel de réfractaires ou opinions contre-révolutionnaires.] — R. Rumeau. *Lettres du constituant Roger.* [Neuf lettres de Jean-Pierre Roger, député du comté de Comminges à la Constituante, à ses concitoyens, du 5 octobre 1790 au 2 octobre 1791, relatives principalement à la fuite à Varennes, à l'acceptation de la Constitution par Louis XVI et à la séparation de la Constituante. L'une d'elles donne les causes de la démission de Cazalès : il avait refusé de s'associer aux 290 députés du côté droit qui déclarèrent qu'ils ne prendraient aucune part aux délibérations de l'Assemblée pendant la suspension du roi] — Cl. Perroud. *A propos de l'armoire de fer.* [Déclarations de Gamain, le serrurier qui avait construit l'armoire, et de Heurtier, inspecteur général des bâtiments nationaux : c'est en leur présence que Roland fit ouvrir l'armoire et empaqueter les papiers qui s'y trouvaient ; Heurtier ne quitta pas Roland quand celui-ci porta les papiers à la Convention pour les y déposer ; il semble donc peu admissible que Roland ait, comme l'en accusèrent ses ennemis, fait un tri parmi ces papiers pour en retirer ceux qui pouvaient compromettre ses amis.]

La Revue de Paris. 1902.

1er Avril. = Amédée de Pastoret. *De Witebsk à la Bérésina.* [Extrait des souvenirs d'A. de Pastoret, intendant de la Russie blanche en 1812, et qui dut aller rejoindre le quartier-général à Smolensk, lorsque Witebsk, mollement défendu par le régiment de Berg, eut été repris par les Russes. Détails sur la prise de Moscou (d'après des récits faits à Pastoret), et sur la retraite depuis Smolensk, notamment sur la bataille de Krasnoé et le passage de la Bérésina ; relation d'une conversation avec l'Empereur à Smolensk.] — Billot. *Les débuts d'une ambassade.* [Fragment d'autobiographie. Circonstances qui amenèrent l'envoi de M. B. comme

ambassadeur auprès du Quirinal en 1890; son arrivée à Rome, sa première entrevue avec Crispi, puis avec le roi Humbert et la reine Marguerite.] — CH. BAILLE. *Notes sur le baron et la baronne de Staël*. [Etablit les dates exactes du rappel du baron de Staël en Suède (1799) et de sa mort (1802). Expose comment le baron, simple officier suédois, s'établit à Paris et y obtint cette charge d'ambassadeur de Gustave III qui fut la condition de son mariage avec Melle Necker; contrairement à une assertion de Geffroy, Mme de Staël a passé, avec son mari et plusieurs amis, la Terreur à Coppet, d'où elle réussit à sauver un certain nombre de suspects. M. B. termine par quelques pages sur le séjour de Mme de Staël à Paris pendant le Directoire, sur l'origine de l'aversion que lui voua Bonaparte, sur les circonstances de son expulsion, et sur ses rapports avec son mari.]

15 Avril. = A. CHUQUET. *Le général Strasbourg*. [Récit intéressant et très circonstancié de l'insurrection militaire de Strasbourg au début de septembre 1815. La garnison, ne pouvant obtenir de son chef, Rapp, qu'il lui fît payer l'arriéré de sa solde, se révolta, déposa provisoirement ses officiers, élut général un sergent de voltigeurs, Dalousi, et, sous la direction de celui-ci, obtint, après trois jours de négociations avec les autorités, sans le moindre désordre, le paiement de ce qui lui était dû. Ce qui donne à cette rébellion militaire un caractère unique, c'est, outre le calme au milieu duquel elle s'accomplit, l'empressement que mirent les troupes, une fois satisfaites, à se soumettre d'elles-mêmes et à revenir au devoir. M. C. indique quelle fut ultérieurement la destinée de Dalousi, surnommé « le général Strasbourg ». Il resta dans l'armée, mais le souvenir de son rôle en 1815 lui nuisit longtemps. Il devint péniblement sous-lieutenant, et dut prendre prématurément sa retraite comme capitaine, en 1835, pour avoir refusé de se battre en duel.] — M. TINAYRE. *Une journée de Port-Royal des Champs, 1654*. [A propos d'une visite aux restes de l'abbaye.] — E. HAUMANT. *L'empereur Nicolas Ier et la France*. [Article fait principalement d'après les lettres du baron de Barante, nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1835, avec mission de chercher tout au plus à nous replacer avec la Russie « dans des relations de bienveillance au moins apparente ». Barante est bien accueilli; il trouve l'empereur et la haute société entichés de « napoléonisme ». Nicolas Ier n'est pas « carliste », mais son culte pour la légitimité lui fait détester en Louis-Philippe un usurpateur; son aversion s'augmente du dédain qu'il professe pour le régime parlementaire français, tel du moins qu'il fonctionne vers 1835, des craintes que lui inspirent les velléités belliqueuses qu'il prête au gouvernement de Juillet, du mécontentement que lui causent les sympathies françaises pour la Pologne et la russophobie des journaux parisiens. En dépit de ses goûts militaires, Nicolas Ier est un pacifique; « il a besoin de démonstrations;... l'attention de l'Europe est ce qui lui importe le plus ». En 1838, les relations franco-russes tendent à s'améliorer; la crise de 1839 remet tout en cause.]

15 mai. = L. SÉCHÉ. *Un épisode de la Terreur à Loches. La mère d'Alfred de Vigny*. [M. S. complète, à l'aide de documents conservés à la sous-préfecture de Loches, son livre sur *Alfred de Vigny*. Lors de la Révolution, la famille du poète résidait à Loches; elle se composait notamment de M. de Baraudin, père de Mme de Vigny,

de celle-ci et de son mari, capitaine retraité pour infirmités. En octobre 1793, toute la famille Baraudin fut incarcérée en vertu de la loi du 17 septembre, un de ses membres (le frère de Mme de Vigny) étant émigré. Seule cette dernière fut laissée en liberté pour soigner son mari. Les documents cités sont des lettres écrites par elle et par son père aux autorités pour obtenir, l'un sa mise en liberté, l'autre une reconnaissance de civisme; ils n'eurent satisfaction qu'en janvier 1795.]

1er Juin. = Ch. de Montalembert, Louis Veuillot. *Lettres à l'abbé Delor.* [Fin en juin. L'abbé Delor, curé de Saint-Pierre de Limoges, † en 1850 à l'âge de 90 ans. Les lettres publiées, à lui adressées par Montalembert et Veuillot de 1837 à 1869, sont des documents très intéressants pour l'histoire du parti catholique et de ses divisions intérieures pendant le second tiers du XIXe siècle. L'abbé Delor, partisan de Veuillot, était néanmoins resté en rapports avec Montalembert, lorsque ces deux polémistes eurent rompu.] — A. Aulard. *Le centenaire de la Légion d'honneur.* [Sous la monarchie, les distinctions honorifiques avaient été un privilège de naissance et de religion : la Révolution les supprima. Lorsque la guerre eut commencé en 1792, on songea à instituer des récompenses militaires; au début, sous la Convention, elles furent empreintes « d'idéalité et de désintéressement » : réception solennelle à l'Assemblée (par exemple pour le capitaine Bertèche, après Jemmapes), couronne civique, admission au Panthéon, décret portant que telle ville ou telle armée a bien mérité de la patrie. Sous le Directoire, des récompenses plus tangibles furent reconnues nécessaires; différents projets furent agités; aucun d'eux n'aboutit. Bonaparte, devenu Premier Consul, s'efforce de substituer au patriotisme révolutionnaire l'idée d'*honneur*, propre à ramener les Français au sentiment servile ; il crée d'abord les « armes d'honneur », puis la « légion d'honneur », destinée à contrebalancer l'élite des *notabilités*, désignées à vie et formant une caste, par une autre élite dont il serait le chef. M. A. résume la discussion qui eut lieu au Conseil d'État (floréal an X), et indique les grandes lignes du projet : la légion d'honneur devait être « une petite armée de soldats et de penseurs républicains honorablement unis et désignés pour défendre la Révolution »; un serment conçu en des termes presque *terroristes*; pas de privilèges, ni d'insignes. En dépit d'une très vive opposition au Tribunat et au Corps législatif, le projet fut définitivement voté le 29 floréal. M. A termine en énumérant les modifications immédiatement consécutives qui altérèrent le caractère de l'ordre et éliminèrent l'élément révolutionnaire qui se trouvait mêlé dans la conception initiale aux souvenirs de l'ancien régime.] — S. Charléty. *La ruine de Lyon sous Louis XIV.* [Au début de son règne, Louis XIV paraît animé envers Lyon d'excellentes intentions. Les Lyonnais jouissent de douze années de tranquillité, simplement troublées par une tentative de Colbert, en 1667, pour imposer à la « Grande Fabrique », qui jouit de la liberté du travail, un règlement. Mais, en 1672, avec le commencement des guerres et des « bâtiments », ils voient reparaître les affaires extraordinaires. Appauvri par les conséquences industrielles de la Révocation, Lyon l'est encore par les créations d'offices (en 1710, les rachats ont déjà coûté à la ville 5.405.495 l.), par les dons gratuits (plusieurs millions), par les nouveaux impôts (la capitation monte, en 1707, à 560.000 l. pour moins de 80.000 habitants), par

les rachats de charges imposés aux corporations de métiers et qui, en 1709, ont achevé de les ruiner, en leur tirant d'énormes sommes et en les amenant (pour assurer le service de l'intérêt de leurs dettes) à renoncer à ce régime de liberté qui faisait leur prospérité. Pour suffire à tant d'exigences, Lyon doit emprunter : en 1715, il doit près de 14 millions, avec un déficit de 750.169 l. pour l'année. Le Consulat, qui, se recrutant depuis la fin du XVIIe siècle dans une aristocratie de fonctionnaires et de bourgeois enrichis aspirant à la noblesse, a pris des mœurs nouvelles, augmente les embarras par des dépenses inconsidérées de magnificence en l'honneur du roi, des ministres, du gouverneur Villeroy. Parmi les administrés, la disette, la crise permanente de la fabrique amènent des agitations, des troubles toujours plus fréquents; en 1715, « c'est la ville commerçante tout entière qui, sans métaphore, fait banqueroute ». Louis XIV a ruiné Lyon, poussant « son système de gouvernement jusqu'à l'absurde, puisqu'il a détruit les sources même où son gouvernement puisait la vie ».]

15 juin. = L. DE CONTENSON. *Un régiment sous Louis XIII.* [Extraits, avec commentaires, des mémoires inédits de Jean de Gangnières, Cte de Souvigny, qui, engagé en 1613 dans le régiment du Bourg (devenu en 1635 régiment d'Auvergne), prit part aux guerres de Louis XIII, et mourut en 1672, lieutenant-général et gouverneur de Monaco. Ses mémoires offrent des traits intéressants pour le tableau de la vie militaire au XVIIe siècle, et pour l'histoire militaire. L'éditeur reproduit, *in fine*, une anecdote tirée de l'*Histoire des princes de Condé*, du duc d'Aumale, dont l'inauthenticité a été démontrée par le capitaine de La Jonquière dans son ouvrage récent sur *La bataille de Jemappes.*] — M. ALBERT. *Napoléon et les théâtres populaires.* [Les théâtres du boulevard, Vaudeville, Variétés-Montansier, Porte Saint-Martin, Ambigu, Gaîté, etc., célèbrent avec enthousiasme le 18 Brumaire. Le Premier Consul leur témoigne une bienveillance négative. Il les ignore, tout en les faisant étroitement surveiller. D'ailleurs leur répertoire ne présente, en fait d'allusions politiques, que des éloges outrés à Bonaparte. Au début de l'Empire, les théâtres du boulevard, avec leurs vaudevilles, leurs mélodrames et leurs féeries, sont en pleine vogue; au contraire les « grands théâtres » subissent une crise. Pour diminuer la concurrence, Napoléon, après deux premiers arrêtés et la fermeture de la salle Montansier au Palais-Royal, réduit à huit, par décret du 29 juillet 1807, le nombre total des théâtres parisiens, dont quatre « petits théâtres » : Gaîté, Ambigu, Variétés, Vaudeville. A suivre.]

La Revue hebdomadaire 1902.

22 Mars. = A.-D. DE FONTRÉAL *Le Prince Impérial.* [Rien de nouveau.] — *Journal du docteur Prosper Ménière. Mémoires anecdotiques sur les salons du Second Empire.* [Suite; continué les 29 mars 5, 12, 19, 26 avril, 3, 10, 17, 24, 31 mai; 14, 21, 28 juin; 5, 12 juillet, et à suivre. De déc. 1855 à nov. 1861.]

29 Mars. = G. BONNAMOUR. *Alexandre Dumas fils inconnu.* [Étude biographique. 19 pages.]

19 avril. = GÉNal BOURELLY. *La Tour d'Auvergne et ses amis, d'après des lettres inédites.* [Publie, avec introduction et notes, 4 lettres de La Tour d'Auvergne à

son ami le baron de Belfort, datées de 1782, 1785, 1786, 1792 ; en outre, l'éditeur reproduit une lettre d'introduction adressée au Cte de Florida Blanca et remise par le duc de Crillon en 1785, à La Tour d'Auvergne, alors que ce dernier faisait des démarches pour entrer au service de l'Espagne. Ces lettres contiennent des renseignements utiles pour la biographie du « Premier grenadier de France », et quelques détails sur l'ancienne armée.] — P. COTTIN. *Le roman d'amour de Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après des documents inédits.* [Fin le 27 avril. Récit de leurs relations, du début (1776) à la mort de Sophie (1789). Plan et gravures.] — P. GAULOT. *Les premiers députés de Paris en 1789*,. [Vulgarisation.]

3 Mai. = *Portrait inédit et pièces d'équipement du premier grenadier de France.* [Reproduction, avec notice, de 3 portraits de La Tour d'Auvergne et de plusieurs objets (pipe, dragonne, guêtres, etc.), provenant de lui, récemment donnés au Musée de l'armée ou figurant dans la collection de M. Bottet.]

17 Mai. = PETRUS-DUREL. *Fouquier-Tinville.* [Cite, à côtés de détails connus, plusieurs documents inédits des Archives Nationales et de la Bibliothèque de la Ville de Paris, tendant à prouver que Fouquier-Tinvillle « ne saurait avoir le caractère d'horrible grandeur dont on pourrait le parer » et qu'il « mourut sans s'être un instant douté de l'odieux de son rôle. »]

24 Mai. = D. J. WRIGHT. *La Fayette et Rochambeau devant les historiens américains.* [Passe rapidement en revue les principaux ouvrages américains traitant de l'intervention de la France dans la guerre de l'Indépendance et constate que tous les historiens américains ont su apprécier la valeur de son aide. Plans et gravures.]

31 Mai. = A. DE MALARCE. *Quelques souvenirs sur le Père Lacordaire.* [De 1846 au Coup l'État. Souvenirs personnels de l'auteur. Rien de nouveau.]

7 Juin. = J. MARCELLY. *Un héros inconnu : Championnet et la conquête de Naples, d'aprés des documents inédits.* [Fin le 14 juin. Publie 6 lettres de Championnet au Directoire, datées du 24 janvier au 3 février 1799 et relatant la prise de Naples et l'installation du gouvernement républicain. La provenance de ces lettres n'est pas indiquée.]

14 Juin. = L. BATIFFOL. *L'affaire de M. de Cavaignac. Fragment des souvenirs inédits d'un garde du corps de Louis XIII.* [Les souvenirs en question sont ceux de Pierre Bordeaux de La Sablonnière, exempt des gardes du corps sous Louis XIII. Le passage cité raconte comment, au cours de la campagne de 1622, dans le Midi, Bordeaux fut chargé d'aller s'assurer du château fort de Téderac, situé au delà de Cahors, et appartenant à M. de Cavaignac, ancêtre direct du conventionnel et huguenot fortement soupçonné d'hostilité au pouvoir ; le château était occupé par mesure de précaution. Bordeaux remplit sa mission pacifiquement ; son récit est particulièrement intéressant pour l'histoire des mœurs ; il fournit aussi des détails précis sur les Cavaignac.] — L. LACOUR. *Le féminisme de Condorcet.* [Fin le 21 Juin. Les idées qu'il a exprimées sur « l'entière destruction » des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui même qu'elle favorise » font de Condorcet « l'apôtre incomparable du féminisme au XVIIIe siècle et pendant la Révolution ». M. L. expose la genèse et l'évolution de ces idées.]

21 Juin. = A. Roux. *Le champ de bataille de Waterloo (18 juin 1815). Impressions d'un jeune homme.* [Avec 6 gravures.]

28 Juin. = L. Gourville. *Comment les Anglais traitaient leurs prisonniers au XVIIe siècle.* [Publie un rapport rédigé en 1696, par M. de Gastinel, commissaire du roi en la ville de Saint-Malo, d'après des lettres émanées d'officiers de la marine française emprisonnés à Plymouth. Ils étaient, ainsi que les marins retenus avec eux, victimes de mauvais traitements de toute espèce.]

5 Juillet. = M. Salomon. *Un poète ouvrier.* [Savinien Lapointe, le poète cordonnier, qui fut adopté par Béranger.]

12 Juillet. = Ch. Glinel. *Notes sur Alexandre Dumas, d'après des documents nouveaux.* [Fin le 19 juillet. Refait la biographie de Dumas, avec citation de quelques documents inédits.] — A. Lichtenberger. *Dutheillet de Lamothe, ou les Mémoires d'un sabreur.* [Analyse sommaire de ces mémoires, publiés à Bruxelles en 1899, à consulter pour la campagne de Russie, la révolution de 1830, et surtout pour connaître la personnalité de leur auteur, « d'une exhubérance physique vraiment exceptionnelle, même en ces temps épiques ».]

19 Juillet. = M. Salomon. *Comment Stendhal fut connu.* [Insiste sur le rôle joué par Mérimée dans l'établissement de la réputation posthume de Stendhal, mort presque inconnu en 1842.]

Le Carnet. 1902.

Avril. = *La dernière maladie de Mme de Maintenon, Souvenirs inédits de Mlle d'Aumale.* [Extraits de ces Souvenirs, récemment publiés par le Cte d'Haussonville]. — *L'assassinat du duc de Berry.* [Extrait du tome III, récemment paru, des souvenirs du Vic^te de Reiset]. — V. du Bled. Les diplomates et la Société française. [Extrait du tome III, qui vient de paraître, de l'*Histoire de la Société française* du même auteur.] — Cte Ch. de Beaumont. *Journal de J.-J. Laurence, député aux États-Généraux de 1789.* [L'auteur, notable commerçant de Poitiers, était député du Tiers. Son journal s'étend du 23 avril au 14 juin 1789; il fournit des renseignements nombreux et précis sur les premières séances des États et sur les négociations préparatoires à la réunion des ordres. M. de B. en publie le texte annoté.] — Gén^al Bourelly. *Une visite à Arenenberg.* [Avec rappel des souvenirs attachés au château.] — P. Artis. *La marraine de Victor Hugo.* [Biographie de J.-Fr. Nicolas Delelée, né en 1761, mort colonel en Espagne en 1810, et de sa femme, † 1850, qui tinrent V. Hugo sur les fonts baptismaux en 1802, à Besançon.] — E. Anthiôme. *Un concours de Rome.* [Celui de 1861, musique, auquel l'auteur prenait part.]

Mai. = P. Fromageot. *Un fils de Louis XV auteur dramatique.* [Biographie de Louis d'Orvigny ou Dorvigny, fils naturel de Louis XV, né entre 1734 et 1743, auteur et acteur dramatique, rendu célèbre en 1779 par le succès de sa pièce : *Les battus payent l'amende*, où il avait mis en scène le type devenu légendaire de Janot, et qui, après une existence de bohême, mourut dans la misère en 1812.] — A. Dry. *La victoire de Reims (13 mars 1814).* [Extrait d'un ouvrage récent. Reproduction d'une gravure représentant Napoléon entrant à Reims le 14 mars, à 2 heures du

matin.] — GILBERT STENGER. *Histoire de la Société française pendant le Consulat.* [Suite et à suivre. Les complots civils et militaires, d'après les sources narratives et les ouvrages connus.] — Cte EDW. CASTELLO. *Aventures d'un soldat*, trad. de l'angl. par le Cte de Diesbach. [Guerres d'Espagne. Toujours même impossibilité à voir exactement de quoi il s'agit. A suivre.]

Juin. = *Les Couronnements... III. Ambassade extraordinaire de France à l'occasion du couronnement du roi d'Angleterre Georges IV.* [Documents tirés des archives du duc de Lesparre. Dépêches officielles du duc de Gramont, envoyé extraordinaire, et notes du Victe de Marcellus, attaché d'ambassade (juillet 1821).] — Cte FLEURY. *Princesse et favorite. Marie-Antoinette et Mme du Barry.* [Expose les origines de l'antipathie de la Dauphine pour Mme du Barry, et retrace, d'après les ouvrages et recueils connus, les négociations infructueusement poursuivies pendant toute la fin de l'année 1771 par Mercy, dans un intérêt politique, pour amener Marie-Antoinette à des sentiments conciliants.] — Mme KLOBB. *Au Congo. Extraits du journal du colonel Klobb* [† 1900. Les lettres citées sont datées du 1er au 24 juillet 1896. A suivre.] — *La fin d'une Société. Lettres du chevalier de l'Isle.* [Adressées au Cte de Riocour; suite et à suivre. Lettres du 10 oct. 1767 au 20 oct. 1770. Vie de société et nouvelles du jour, Paris et Lorraine.] — GÉNal BOURELLY. *Le cœur de Turenne.* [Détails sur la remise au comte de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, en 1819, du cœur de Turenne, conservé à Cluny jusqu'en 1790 dans le couvent des Bénédictins, et jusqu'en 1818, à l'Hôtel de Ville de cette localité.] — Bon G. DE CONTENSON. *Les fils de Mlle Duchesnois dans l'armée.* [1o Henri-Achille Rapin-Duchesnois, né en 1810, lieut d'infanterie, mort de maladie à Philippeville en 1839; 2o Anatole-Charles-Cyrus Rapin-Duchesnois, né en 1813, mort sergent d'infanterie en 1850.] — LIEUTt-COLel H. DE CONTENCIN. *Les miettes de l'histoire. Origine d'une locution populaire.* [La locution : « Envoyer au diable Vauvert », ou : « Je m'en moque comme du diable vert ». Souvenir de la panique de Corbie, menacé en 1636 par les Impériaux de Jean *von Weerdt*, et du sentiment d'allégresse qui accueillit la délivrance de la ville. Jean von Weerdt, fait prisonnier en 1638, fut détenu à Vincennes].

Le Correspondant. 1902.

25 Mars. = A. BAUDRILLART. *Un apologiste moderne. L'abbé de Broglie. Sa vocation, sa formation, son œuvre.* — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Un émigré attardé de la cour du duc de Penthièvre à celle du grand-duc Constantin, d'après une récente publication.* [Les *Mémoires* du comte de Moriolles, pub. à la libr. Ollendorff.]

10 Avril. = VICte DE MEAUX. *Souvenirs politiques. I. L'Assemblée nationale à Bordeaux.* [L'auteur, ancien ministre, traite de la composition de l'Assemblée, de la place prépondérante qu'y occupe le parti légitimiste, et de l'influence personnelle de Mgr Dupanloup; il estime que la majorité catholique et monarchiste de l'Assemblée a échoué dans sa tâche de restauration parce qu'elle était « plus chrétienne que la nation », et parce que, « pour que la royauté recouvrât son prestige, il fallait d'abord qu'elle fût rétablie ». Il expose ensuite dans quelles conditions Thiers prit le pouvoir et forma son premier ministère.]

25 Avril. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *A propos d'un prochain centenaire. L*

premier siècle de la Légion d'honneur, 1802-1902. [L'auteur prend comme base de son étude l'ouvrage récent de L. Bonneville de Marsangy, avec adjonction de considérations personnelles.]

10 Mai. = H. DE LACOMBE. *Deux centenaires. Félix Dupanloup et Henri Lacordaire.* — VICte DE MEAUX. *Souvenirs politiques. II. La Paix. La Commune. M. Thiers et l'Assemblée nationale.* [Impressions de l'auteur à son arrivée à Versailles en mars 1871 ; il fournit des détails intéressants sur la difficulté que trouvent les députés à se loger et à se nourrir, sur les premières séances de l'Assemblée et les débuts de la présidence de M. Thiers, sur les séances de la commission chargée d'examiner le traité de Francfort, sur l'état de Paris après la Commune ; il examine ensuite la conduite de la droite royaliste lors des élections complémentaires de juillet, juge inopportune la démarche des évêques en faveur du pouvoir temporel, avec la déclaration « déconcertante » qu'elle amena de la part du comte de Chambord. Il estime que l'Assemblée a su rendre à la France une armée et des finances.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Guizot à Gand (1815). Son mémoire inédit au ministre de Prusse.* [Publie deux documents extraits du tome II de *Louis XVIII à Gand*, pub. par A. Malet pour la Soc. d'hist. contemporaine, et qui sera prochainement mis en vente. Ce sont : 1° une lettre de Goltz à Hardenberg, 2 juin 1815, annonçant l'envoi d'un « mémoire succinct sur l'état de la France » par M. Guizot ; 2° le mémoire en question, daté du 31 mai 1815. Dans cet écrit, Guizot, qui était allé porter à Louis XVIII « les conseils des royalistes constitutionnels », déclare que la France accueillera les alliés comme des libérateurs à condition qu'ils n'y commettent pas d'excès.]

25 Mai. = Cal MATHIEU. *Le Concordat de 1801. III. Les négociations et les premières discussions.* [L'auteur insiste sur la physionomie de l'abbé Bernier et sur les difficultés que fit la cour de Rome à demander aux évêques la démission générale exigée par Bonaparte ; le Premier Consul a ainsi « porté au gallicanisme une atteinte mortelle ».] — VICte DE MEAUX. *Souvenirs politiques. III. L'assemblée nationale et M. Thiers. Le 24 mai.* [Détails sur les premiers travaux de l'Assemblée, sur les tentatives avortées de la droite royaliste pour réglementer l'instruction primaire, la liberté d'association, le suffrage universel. Récit des incidents préparatoires au 24 mai, avec une anecdote piquante sur la démission de Grévy, président de l'Assemblée. M. Thiers « a été l'artisan de sa propre chute » ; il a empêché, en « discréditant les conservateurs qu'il abandonnait », la fondation « de la *république conservatrice* dont il n'a cessé jusqu'à la fin de se dire le champion.] — F. KLEIN. *La jeunesse de Taine. Correspondance et fragments* inédits. [D'ap. le tome Ier de la *Correspondance*, qui vient de paraître. Nombreuses citations.]

10 Juin. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Confidences féminines. Une secrétaire de Mme de Maintenon. Une conspiratrice sous Napoléon, d'après deux récentes publications.* [Les *Souvenirs* de Mlle d'Aumale, pub. par le Cte d'Haussonville, et les *Mémoires* d'Aimée de Coigny, pub. par Et. Lamy.]

25 Juin. = VICte DE RICHEMONT. *A la veille du Congrès de Vienne, d'après les dépêches inédites du cardinal Consalvi.* [Article important fait avec des documents des archives du Vatican, jusqu'ici non communiqués, et qui éclairent d'un jour

nouveau la mission de Consalvi en France après l'abdication de Napoléon, et la politique pontificale qu'il était chargé de défendre : rétablissement du concordat de François Ier, nouvelle circonscription des diocèses, restitution d'Avignon au Saint-Siège, etc.]. — F. Klein. *Le prédécesseur du cardinal Lavigerie. Mgr Pavy et la question arabe, d'après une publication prochaine.* [Par Mgr Ribolet. L'ouvrage, intitulé : Un grand évêque ou vingt ans de l'Église d'Afrique sous l'administration de Mgr Pavy, paraîtra à Alger.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1902.

10 Avril. = *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante (1789-1807).* [Avec un portrait. Suite les 10 mai et 10 juin, et à suivre. L'auteur (1754-1828) était curé de l'église Saint-Louis de Gien ; ses souvenirs sont extraits de la Bibliothèque municipale de cette ville; ils ont été rédigés à une date indéterminée, mais postérieure à 1793 au moins pour la partie publiée, 1789 à 1791. Ils retracent : l'hiver de 1788-89 dans l'Orléanais, les élections, l'ouverture des États Généraux (l'auteur est hostile à la réunion des trois ordres), la nuit du 4 août (rien sur le serment du Jeu de Paume, sur le 14 juillet), les journées des 5 et 6 octobre à Versailles (à propos desquelles l'abbé V. déclare avoir entendre dire par Mirabeau et le duc d'Orléans : « Tant que Marie-Antoinette existera, nous ne réussirons jamais! Il faut nous en défaire »). L'auteur donne des détails sur les suspicions et les menaces dont les prêtres sont l'objet dès 1789, sur la résistance soulevée par la Constitution civile du clergé : lui-même ne prêta, grâce à un subterfuge, qu'un serment avec restriction, et il s'empressa, pour libérer sa conscience, d'aller déposer chez son notaire, une protestation secrète de fidélité au Pape et au Roi]. — *Toussaint-Louverture au fort de Joux (1802). Journal du général Caffarelli.* [Le Journal publié donne le compte rendu de plusieurs interrogatoires que Caffarelli fit subir, par ordre de Bonaparte, à Toussaint-Louverture, et qui portèrent particulièrement sur les relations de ce dernier avec les Anglais.] — *Mort du général Marceau (1796.) Journal de la mort du général de division Marceau, commandant l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse.* [Relation extraite des archives du château de Leschelle, et écrite à Altenkirchen, le jour de la mort du général.] — *Un projet de colonne rostrale à Toulon (1830).* [Lettre écrite le 28 août par le Mal de Bourmont au prince ? pour protester, au nom de l'armée de terre, contre un projet d'érection de colonne *rostrale* faite des canons pris en Algérie.] – *Documents relatifs à Mirabeau.* [Suite les 10 mai et 10 juin, et à suivre.] *Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau.* [Fin le 10 mai. Procès de Pontarlier, séjour en Provence et à Paris, élection de Mirabeau aux États Généraux ; détails sur la popularité de Mirabeau en 1790 et 1791 et sur sa mort; d'après Legrain, Rohan aurait offert 10 millions à Mirabeau pour qu'il s'abstînt dans la discussion sur les biens du clergé.] *Pièces diverses.* [Autorisation de vendre des bijoux donnée par la comtesse de Mirabeau à son mari (1773); lettres et mémoires inédits, émanés de Mirabeau ou de tierces personnes, et relatifs aux événements de sa vie, de 1776 à 1782.]

10 Mai. = *Lorédan Larchey.* [Notice biographique sur cet érudit, † en avril 1902, avec deux portraits.] — *La guerre de 1870 et la Commune. Journal d'un*

officier d'État-Major. [Suite le 10 juin, et à suivre. Fragments du Journal du colonel Godelier, communiqués par l'auteur, qui était attaché en 1870 à l'État-major du 12e corps. Détails sur la formation de l'armée de Châlons, à partir du 13 août, et sur le désarroi au milieu duquel elle s'opère ; marche vers l'Est, passage de la Meuse à Mouzon, retraite sur Sedan, sans guides et sans cartes; bataille de Sedan, capitulation et souffrances de l'armée française dans la presqu'île d'Iges.]

Revue des Deux-Mondes. 1902.

1er Avril. = P. DE SÉGUR. *Luxembourg et le prince d'Orange. I. La première lutte*. [Louis XIV, arrêté dans sa marche victorieuse par l'inondation de la Hollande, regagne la France, laissant le commandement à Luxembourg qui s'établit à Utrecht. Les négociations entamées par lui avec le grand pensionnaire Jean de Witt, chef du parti de la paix, sont interrompues par la révolution de La Haye et l'arrivée au pouvoir de Guillaume d'Orange, qui incarne l'idée de guerre à outrance ; M. de S. raconte la journée du 20 août d'après des documents des Affaires étrangères, notamment un rapport de Luxembourg. Pendant le mois de septembre, des pluies persistantes empêchent les opérations. Au début d'octobre, Guillaume, trompant Luxembourg par une feinte sur Naerden, se jette sur Waerden, place qui couvre Utrecht, et essaie de l'enlever. Guidé par les avis du Cte de Montbas, ex-commissaire général des armées des Provinces-Unies, repassé dans le camp français, Luxembourg se porte à marche forcée sur Waerden, et contraint Guillaume à la retraite, après un furieux combat au milieu de l'inondation.] — E. LAMY. *Une vie d'amour. Aimée de Coigny et ses mémoires inédits*. [Fin le 15 avril. Longue étude détachée de l'édition des mémoires de la « Jeune captive » d'André Chénier, que vient de donner M. L. et dont il sera rendu compte ici même et prochainement,]

15 Avril. = P. de SÉGUR. *Luxembourg et le prince d'Orange. II. L'expédition de Bodegrave. Le séjour à Utrecht*. [A la fin de décembre, une forte gelée rend à Luxembourg la liberté de ses mouvements. Pendant que Guillaume fait retraite vers la Hollande, après un coup de main manqué sur Charleroi, il attaque brusquement les défenses de Swammerdam, qui lui barrent la route de La Haye et les emporte. Un dégel subit le force à la retraite ; en se retirant, il livre aux flammes les villages de Swammerdam et Bodegrave. Cette expédition fit une impression profonde en France ; mais les excès qui l'avaient signalée produisirent en Europe un sentiment de réprobation que Guillaume d'Orange sut habilement exploiter. L'armée française prend alors ses quartiers d'hiver; jusqu'au printemps, elle n'est guère occupée qu'à des expéditions de pillage et des exécutions militaires qui ruinent entièrement le pays. Au printemps de 1673, Condé vient prendre la direction supérieure des opérations en Hollande ; l'inondation persistante lui impose des loisirs forcés, qu'il emploie à recevoir à Utrecht sa maîtresse, Isabelle de Montmorency, sœur de Luxembourg, « épouse très capricieuse d'un époux très extravagant », le duc de Mecklembourg-Schwerin]. — A. DE SAPORTA. *Les artifices de toilette. II. Cheveux teints et postiches. Les artifices de toilette sur la scène*.

1er Mai. = *Lettres de Hippolyte Taine*. [Extraites du tome Ier de la *Correspondance de Taine*, récemment publiée à la librairie Hachette. De 1849 à 1852.] — P. DE

SÉGUR. *Luxembourg et le prince d'Orange. III. L'affaire de Naerden. L'évacuation de la Hollande.* [Après la prise de Maëstricht, Luxembourg reçoit de nouveau le commandement en chef de l'armée de Hollande; l'insuffisance numérique de ses troupes le réduit à l'inaction. En septembre 1673, Guillaume d'Orange attaque Naerden, « clé de la défense d'Utrecht », dont le gouverneur, le sieur du Pas, pour ce ultérieurement jugé et condamné, capitule presque sans résistance. Luxembourg recherche les moyens de réparer ce grave échec, lorsque Louis XIV et Louvois, contraints par la coalition européenne de se tourner vers les frontières de l'Allemagne, décident l'évacuation de la Hollande. Luxembourg l'exécute heureusement, rallie les garnisons et se retire dans Maëstricht; mais là, la route de France lui est coupée par Guillaume, qui s'était porté à Tirlemont. En France, l'émotion est vive. Tandis que Turenne et Condé marchent vers le Nord avec une armée de secours, Luxembourg réussit à se dégager par une manœuvre habile, et il parvient à Philippeville sans encombre.]

15 Mai. = E. OLLIVIER. *La mort de Morny et ses suites.* [Article particulièrement intéressant pour la connaissance de l'auteur. Après avoir fait le portrait de M. Vuitry, nommé en septembre 1804 président du Conseil d'État, M. O. expose la suite de ses propres négociations avec Morny et le prince Napoléon en vue de réformes libérales. Le décès prématuré de Morny (10 mars 1865) fut un « malheur grave »; grâce à « un ministère libéral ayant à sa tête un partisan déclaré de l'alliance russe, en défiance de la Prusse et peu enclin à se laisser entraîner par les impatiences italiennes,.. l'histoire de la France et de l'Europe eût été autre ». Suivent un portrait de Morny et quelques mots sur Proudhon [† 1865]. Puis viennent : la reproduction du discours prononcé par M. O. à la Chambre, le 15 février 1865, sur l'évolution nécessaire du régime impérial, avec des considérations sur l'effet produit; le récit d'une conversation avec l'Impératrice, aux Tuileries, le 6 mai, sur différentes questions politiques et sociales; des détails sur le discours du prince Napoléon à Ajaccio le 15 mai, sur l'émotion qu'il souleva et sur les conséquences funestes qu'il eut pour la politique préconisée par M. O.; le récit d'une seconde entrevue avec l'Impératrice, le 27 juin, au cours de laquelle l'Empereur arriva et s'entretint longuement avec M. O.]

1er Juin. = E. OLLIVIER. *L'entrevue de Biarritz (1865).* [Dans cet article, M. O. traite de deux questions essentielles : 1° celle des Duchés, dans laquelle la France ne pouvait intervenir et qui n'a nullement été « la source d'où sont sortis tous nos maux. Il n'y a aucun lien nécessaire entre 1864 et 1870, et ce démantèlement légitime d'un petit État dominateur n'a été qu'un accident sans conséquence dans le développement général des faits européens »; 2° celle de l'entrevue de Biarritz. Le récit des événements préliminaires, à part quelques détails sur la circulaire Drouyn de Lhuys, n'apporte rien de nouveau. Sur l'entrevue elle-même, la version courante est contredite : pas de promenades sur la plage, mais une longue conversation, dont rien ne transpira. Le récit qu'en fait Sybel est inexact : Bismarck n'offrit pas la Belgique et il repartit sans avoir appris « ce que voulait l'Empereur ». Ce que voulait l'Empereur, c'était la libération de la Vénétie, et la réunion, après la lutte imminente entre la Prusse et l'Autriche, d'un « congrès œcuménique » où

seraient réglées, conformément au principe des nationalités, et sous la haute direction de la France, les questions européennes. L'opinion qui veut que l'expédition du Mexique ait alors immobilisé la France est la « fable de l'ignorance ou de la mauvaise foi ». Mais il faut noter qu'un élément « invisible, mais toujours agissant », s'introduit, au début de 1865, dans la vie de l'Empereur : la maladie.] — Cte D'HAUSSONVILLE. *Le duc de Bourgogne en Flandre. I. L'entrée en campagne et le partage du commandement avec Vendôme.* [De 1703 à 1708, le duc de Bourgogne est tenu à l'écart des armées ; il réside à Versailles, s'occupant de physique et d'astronomie, pendant que la duchesse se livre aux plaisirs. En avril 1708, Louis XIV décide que le duc commandera en Flandre avec Vendôme. Portrait de ce général « débauché jusqu'à la crapule ». Le partage du commandement entre le duc et lui inspire à Saint-Simon des craintes qu'il n'est point seul à concevoir, et les alliés s'en réjouissent. Le duc quitte Versailles le 14 mai ; en traversant le diocèse de Cambrai, il a une entrevue avec Fénelon, et rejoint Vendôme à Valenciennes.]

15 Juin. = E. OLLIVIER. *La première candidature Hohenzollern* (1867). [Les négociations entamées au début de 1866, entre Bismarck et Napoléon III, au sujet de l'alliance italo-prussienne, sont interrompues par les événements de Roumanie. Le 24 février, le prince Couza est renversé ; presque aussitôt, une conférence diplomatique se réunit à Paris pour régler le sort de la Roumanie. Mais, sans attendre la décision des puissances, le peuple roumain choisit pour roi le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen. M. O. recherche quelle était alors la situation de cette branche cadette de la dynastie régnante en Prusse vis-à-vis du roi, chef de la famille ; il s'attache à démontrer, contre Sybel, que le prince Charles et son père ne pouvaient prendre une décision aussi grave que l'acceptation d'une couronne sans l'autorisation formelle du roi de Prusse. L'élévation d'un Hohenzollern au trône de Roumanie soulevait l'opposition de la Russie et de la Turquie. Sur le conseil de Bismarck, avec la permission tacite du roi Guillaume et l'approbation secrète de Napoléon III, le prince Charles se rend à Bucharest sans attendre l'issue de la conférence et prend possession du pouvoir. Après d'assez vives protestations, la Russie et la Turquie se résignent au fait accompli. En France, plusieurs publicistes s'étaient étonnés de l'attitude du gouvernement impérial et le blâmaient d'avoir laissé faire.]

Revue des Études historiques. 1902.

Mars-Avril. = M. MARION. *État des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux.* [Continué en mai-juin, et à suivre. I. Répartition de la propriété rurale : la petite propriété est très développée. II. Charges pesant sur les classes rurales. Impôts royaux : la taille (le plus lourd), la capitation (impôt personnel détesté), les vingtièmes (taxe très lourde), etc. État déplorable de la vicinalité. La milice. La dîme, les droits seigneuriaux : difficulté de fixer leur chiffre en raison de la diversité, de l'inégalité des charges seigneuriales.] — H. FROIDEVAUX. *Le gouvernement de Flacourt à Madagascar.* [Etienne de Flacourt, envoyé en 1642 dans l'île comme « commandant général » par la Compagnie des Indes orientales ; son administration fut médiocre; méfiant à l'égard des indigènes, dur avec eux, « il acheva de compromettre la situation des Français à Madagascar ».]

Mai-Juin. = E. de PERCEVAL. *Un épisode de la vie des frères Faucher. La province en 1814.* [Raconte, en s'appuyant sur des correspondances inédites citées *in extenso*, les premières poursuites exercées en 1814 contre les frères Faucher, compromis pour avoir tenté un coup de main sur les avant-postes anglais installés à Saint-Macaire (Gironde). Les lettres reproduites sont de César Faucher et du comte Lynx, maire de Bordeaux.] — P. DESLANDRES. *Le théâtre de la foire à Paris pendant la première moitié du XVIIIe siècle.* [D'ap. le livre récent de M. Albert.]

Revue des Questions historiques. 1902.

1er Avril. = A. HYRVOIX. *François Ier et la première guerre de religion en Suisse (1529-1531), d'après la correspondance diplomatique.* [L'auteur veut prouver que la politique de François Ier en Suisse a toujours été favorable aux protestants et hostile aux catholiques, en particulier au moment de la bataille de Cappel et de la paix qui suivit cette bataille (1531); les rois de France ont toujours eu le tort de donner la main aux protestants, à l'étranger; cette politique a abouti « à la révolution qui a éclaté au XVIIIe siècle contre nos rois, contre l'Église, contre Dieu même, et dont la France a répandu le venin sur le monde entier, mais dont elle souffre plus qu'aucune autre nation. » L'article (72 pages) est muni de références abondantes.]

Revue d'histoire diplomatique. 1902

No 2. — A. BOURGUET. *Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux Jésuites 1761-1762).* [Négociations des Jésuites de France, après la condamnation du Père La Valette, avec les Jésuites d'Espagne pour emprunter à ceux-ci le montant de la dette du condamné. Lettre de Choiseul à son ambassadeur à Madrid, le comte d'Ossun, pour y aider. L'auteur laisse entendre que Louis XV et Choiseul n'étaient pas aussi hostiles qu'on le croit à l'égard des Jésuites.] — P. COQUELLE. *Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens en 1803, d'après des documents inédits.* [L'ambassade d'Andréossy à Londres (nov. 1802-mai 1803). Papiers de la correspondance d'Angleterre aux Affaires Étrangères, d'où il résulte que la plus grande responsabilité de la rupture doit être attribuée à Bonaparte; importance en particulier de la question de Hollande, où des garnisons françaises continuaient d'occuper Flessingue et Utrecht, malgré le traité d'Amiens.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée. 1902.

Mars. = *Un projet de sous-marin sous le Directoire.* [D'après une lettre conservée aux Archives de la Guerre, papiers du génal Moreau, et reproduite *in extenso*. Les démarches de l'auteur, comme celles de Fulton à la même époque, furent vaines.] — G. *Les campagnes du maréchal de Saxe.* 2e partie. *La campagne de 1744.* [Suite; continué en avril et à suivre. II. Mobilisation et concentration. III. La frontière des Ardennes. Au début de la campagne, quelques milliers de paysans de la région des Ardennes sont armés, groupés et chargés de garder la frontière. En même temps, une petite armée dite « de la Moselle » est formée et mise aux ordres du duc d'Harcourt; le maréchal de Noailles l'appelle immédiatement en Hainaut, et elle s'achemine vers la Sambre, avec des hésitations provenant de désaccords entre les chefs. IV. L'entrée en campagne. L'armée royale, concentrée

au camp de Cisoin, commence le 17 mai son mouvement sur Menin et Courtrai.] — B. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II).* [Suite ; continué en mai, et à suivre. Détails sur l'infanterie, la réquisition, l'embrigadement, la réorganisation du commandement, l'action des représentants, le résultat des mesures successivement votées par la Convention. Nombreuses citations de documents des Archives de la Guerre.] — E. *La guerre de 1870-71. La journée du 6 août en Alsace.* [Fin du récit de la bataille de Frœschwiller, avec considérations sur cette journée ; critique des mouvements des deux armées ; l'auteur insiste sur le cas du 8e corps français, resté inactif pendant la journée du 6.] *La journée du 6 août en Lorraine.* 1re partie. *Bataille de Forbach.* [Récit de la bataille jusque vers 4 heures de l'après-midi.]

Avril. = G. *La campagne de 1805 en Allemagne. Marche du Rhin au Danube.* [Introduction du t. II de la *Campagne de 1805*, par le contrôleur Alombert et le capne Colin. La marche de la Grande Armée se fait au milieu d'embarras de toute nature, causés par la mauvaise organisation des services administratifs. C'est vers le 20 septembre que Napoléon conçoit définitivement l'idée de la manœuvre d'Ulm. Détails minutieux sur la marche oblique des divisions françaises du Rhin au Danube, sur les précautions prises par l'empereur pour assurer leur liaison et la concentration immédiate de forces suffisantes en cas d'attaque, sur la mauvaise harmonie entre les maréchaux. La violation du territoire d'Anspach semble avoir eu pour but de forcer la Prusse à mettre fin d'une manière ou d'une autre à ses tergiversations.]

Mai. = D. *L'origine des grandes manœuvres. Les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles.* [Suite, début paru en 1899 et 1900, et à suivre. Les camps d'instruction sous Louis XV jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche ; nombreux documents cités.]

Revue historique. 1902.

Mai-Juin. = P. Marmottan. *Lucien Bonaparte et Napoléon en 1807.* [M. M. cite les lettres écrites par Élisa et Jérôme à Lucien pour l'engager à quitter Mme Jouberthon : Napoléon voulait lui faire épouser la reine d'Étrurie et lui donner plus tard le royaume d'Espagne. Énumération des événements qui se seraient et ne se seraient pas produits si Lucien avait cédé aux instances de son frère.

Juillet-Août. = A. Bourguet. *Le duc de Choiseul et la Hollande.* [Pour les relations de la France avec la Hollande, le programme de Choiseul à son arrivée aux affaires en 1758 fut, « s'il n'y avait pas moyen d'entraîner les Provinces-Unies dans nos intérêts, de s'efforcer au moins de leur faire observer la neutralité à notre égard ». Le comte d'Affry, ministre, puis ambassadeur de France, essaya, sur les conseils de Choiseul, de prémunir la Hollande contre les tentatives de l'Angleterre et de préparer la formation de la « ligue des neutres » : la Russie et la Suède devaient faire la police de la Baltique, le Danemark celle du Sund, et la Hollande surveillerait la Manche. A suivre.] — A. Cans. *Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont (1776-1779).* [M. C. publie un certain nombre de lettres de M. de B. saisies pendant la Révolution chez Mme d'Ossun, fille de

Mme de Gramont et conservées aujourd'hui aux Archives Nationales ; sans apporter beaucoup de faits nouveaux à l'histoire du règne du Louis XV, ces lettres renferment cependant des détails intéressants sur la nécessité des réformes financières et économiques, sur Turgot, Malesherbes et Necker ; « elles permettent de préciser quelques traits d'une figure peu connue et de saisir sur le vif pendant une partie de sa carrière les sentiments et le caractère d'un homme qui fut un des membres les plus remarquables de l'épiscopat français à la veille de la Révolution.» A suivre.] — P. MARMOTTAN. *Lucien Bonaparte à Florence (17 avril-5 novembre 1808.* [Sur l'ordre de Napoléon, Lucien dut quitter Rome et se fixer à Florence, où il vécut pendant quelques mois d'une vie d'artiste et de lettré, occupé à protéger les artistes ; en novembre, il obtint l'autorisation de résider dans sa terre de Canino.]

Revue Maritime. 1902.

Mars. = C. MOREL. *Archives du quartier de Noirmoutier* (*1er et 2e volumes de la Correspondance du Commissaire*). [Analyse de cette correspondance, de 1780 à 1793. A la fin, détails sur les destructions opérées aux archives de Noirmoutier pendant les guerres de Vendée.]

Revue Napoléonienne. 1902.

Avril-Mai. = A. FAVARO. *Napoleone e il processo di Galileo.* [Détails sur le transport à Paris, en 1811, d'un manuscrit du Vatican contenant le procès de Galilée, et sur un projet de traduction et d'impression formé avec l'assentiment de Napoléon, et qui ne fut pas exécuté. En appendice, 5 documents français inédits, lettres et rapports de ou à Barbier, ministre des cultes.] — P. FRANCIOSI. *La corrispondenza del signor Pozzi-Stoffi, agente provisorio di San Marino in Bologna nel 1796.* [Publie, avec commentaires, des lettres de Pozzi-Stoffi, datées de juin à octobre 1796, et qui fournissent sur les événements militaires et diplomatiques en Italie, notamment sur l'invasion de la Romagne par les Français, d'utiles renseignements.] — P. DUDON. *Le divorce de Napoléon. Une lettre et une thèse.* [Réponse à l'article de H. Welschinger, publié en février-mars (cf. ci-dessus, p. 694). Discute l'importance, exagérée par Welschinger, d'une lettre inédite citée dans l'article des *Études*, origine de la polémique ; maintient à son tour contre Welschinger que la bénédiction nuptiale de 1804 a été donnée sans le consentement de l'empereur, et insiste sur le mariage de 1796, valide quoique purement civil. A compléter par un nouvel article des *Études* analysé ci-dessus, p. 788] — L.-G. PÉLISSIER. *Satires vénitiennes contre Bonaparte* [Texte de trois pièces satiriques qui circulaient à Venise en nov. 1796 et que la légation de France fit saisir.] — P. BAILLEU. *Bericht Luchesini's über sein erstes Zusammentreffen mit Napoleon in Bologna, 23 Februar 1797.* [Luchesini, envoyé de Prusse à Vienne, avait déplu au gouvernement impérial, qui, en 1796, insista pour son rappel sous prétexte que, dans une entrevue avec Bonaparte, au cours d'un voyage en Italie, il avait commis des indiscrétions nuisibles à l'Autriche. M. B. publie le texte du rapport justificatif adressé par Luchesini à son souverain le 14 mai 1797 ; il contient quelques détails piquants sur la conversation avec Bonaparte.] — Cte L. CESARINI SFORZA. *Carmen viro eximio Pantaleoni Bona-*

parte... [Texte d'une poésie en l'honneur du Premier Consul Bonaparte, conservée à la Bibliothèque de Rovereto (Trentin).] — B. Croce. *Il primo reggimento dei Cacciatori Napoletani nelle guerre del Tirolo e di Catalogna (1809-1810)*. [Rapport daté du 24 mai 1810 et adressé au général Pignatelli, commandant les troupes napolitaines à l'armée de Catalogne, par le colonel Desvernois (depuis général), sur la part prise par son régiment aux opérations dans le Tyrol et en Catalogne ; à rapprocher des *Mémoires* de Desvernois, publiés par A. Dufourcq.] — *Alfonso La Marmora e Gino Capponi*. [Réimpression du passage des *Ricordi* de Capponi relatant une curieuse conversation que celui-ci eut à Paris avec Napoléon en novembre 1813. A. La Marmora y fait allusion dans son livre *Un episodio del Risorgimento Italiano*, paru en 1875]. — *Échos de l'époque napoléonienne dans les « Vieux Souvenirs » du Prince de Joinville*. [Publiés en 1896. Reproduction de quelques anecdotes.]

The American historical Review. 1902.

Avril. = Max Farrand. *The commercial privileges of the treaty of 1803*. [Le traité qui céda la Louisiane aux États-Unis en 1807 réservait pour 12 ans aux vaisseaux français et espagnols le droit d'entrer librement dans les ports du pays cédé. Cependant la constitution des États-Unis interdisait toute différence de traitement entre les États au point de vue financier ou commercial. L'admission de la Louisiane au rang des États ne fut d'ailleurs votée qu'en 1811, et on laissa sans observation s'achever jusqu'en 1815 son privilège économique.]

The English historical Review. 1902.

Avril. = J. Holland Rose. *The funeral of Napoleon and his last Papers*. [Publication de quelques pièces tirées des Archives du Colonial Office : le rapport de Sir Hudson Lowe sur les funérailles ; une conversation du Major Gorrequer avec Bertrand et Montholon sur les premiers Mémoires publiés par O'Meara, sur les entretiens stratégiques de Napoléon qui construisait dans son jardin, pour illustrer ses démonstrations, des terrassements qui n'avaient rien de commun avec l'horticulture.]

NOTES ET NOUVELLES

— MM. J. Rousse et Giraud-Mangin, conservateurs de la Bibliothèque publique de Nantes, viennent de commencer, sous le titre de : *Collection Dugast-Matifeux, Catalogue des manuscrits, t. Ier, Documents révolutionnaires* (Nantes, Salières, 1902, in-8, VIII-264 p.), la publication de l'inventaire détaillé de cette collection connue. Formée dans le courant du XIXe siècle par B. Fillon et Ch. Dugast-Matifeux et léguée à la Bibliothèque de Nantes, elle est d'une importance capitale pour l'histoire des guerres de Vendée, et Ch-L. Chassin l'a largement utilisée. Il s'y trouve aussi quelques pièces concernant la région vosgienne, qui proviennent des papiers du conventionnel Goupilleau (de Montaigu), chargé d'annexer la principauté de Salm en mars-avril 1793.

— Le P. Dudon annonce incidemment, dans un article récent des *Études* (voy. ci-dessus, p. 788), que M. l'abbé Grente a repris et continue les travaux de feu l'abbé Delarc sur l'église de Paris pendant la Révolution.

— La *Cambridge University Press* annonce, pour novembre 1902, le premier volume d'un grand ouvrage intitulé : *The Cambridge modern history*, planned by the late Lord Acton, LL. D., Regius Professor of modern history, edited by A. W. Ward, Litt. D., G. W. Prothero, Litt. D., Stanley Leattres, M. A. La publication sera faite en 12 volumes : I, The Renaissance. II, The Reformation. III, Wars of religion. IV, The thirty years' war. V, Bourbons and Stuarts. VI, The eighteenth century. VII, The United States. VIII, The French Revolution. IX, Napoleon. X, Restoration and reaction. XI, The growth of Nationalities. XII, The latest age. Chaque volume aura environ 750 pages et coûtera 16 sh. : les éditeurs comptent donner deux volumes par an. — On peut souscrire dès maintenant à la librairie C. J. Clay and Sons, à Londres. Les souscripteurs bénéficieront d'une remise qui leur assurera chaque volume à 12 sh. 6 d. net.

— Le compte-rendu de la *Société d'histoire contemporaine, Douzième Assemblée générale tenue le 5 juin 1902* (Paris, au siège de la Société, 1902, in-8, 72 p.) contient le texte de trois communications relatives à la période révolutionnaire et impériale : M. Paul Verhaegen, dans une *Notice sur Estienne, chef des sans-culottes de Bruxelles en 1792*, publie, avec un commentaire très précis, un mémoire justificatif adressé au comte de Provence, en mars 1793, par Estienne, officier dans l'armée de Dumouriez, devenu colonel de la légion des sans-culottes de Bruxelles, arrêté à Maëstricht par les Autrichiens après la bataille de Neerwinden. Il put se justifier et fut relâché. M. V. donne l'indication des documents et ouvrages à consulter sur les excès des sans-culottes de Bruxelles. — M. A. Roussel reproduit une

Lettre-journal de Claude Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, prisonnier au Mont Saint-Michel, du 5 au 17 novembre 1793, qui complétera utilement son édition de la *Correspondance* du même personnage. La lettre de Le Coz, détenu au Mont Saint-Michel pour fédéralisme, porte la trace des craintes de son auteur, inquiet du voisinage des troupes vendéennes alors occupées au siège de Granville. — Sous le titre de : *Invasion de 1814. Ordre donné par l'empereur Napoléon de faire sauter la poudrière de Grenelle*, M. A. Bégis présente le résultat de ses recherches sur la réalité de cet ordre ; il conclut qu'il a bien été donné. A la suite de cette communication sont consignées des « observations » de M. A. Malet, qui combat, avec des raisons très solides, les conclusions de M. Bégis.

Le même compte-rendu fournit des renseignements sur l'état des publications de la Société. Les *Mémoires de Langeron* (pour les campagnes de 1812, 1813, 1814) et le second volume de *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand* (documents publiés par MM. Romberg et Malet) sont imprimés et vont paraître. Viendront ensuite : le premier volume des documents relatifs au duc d'Enghien, réunis par M. Boulay de la Meurthe ; les mémoires de l'abbé Remaud relatifs aux guerres de Vendée, édités par M. de Barante ; la correspondance de Las Cases, publiée par M. de Courcel.

— Nous avons omis d'annoncer en son temps que le conseil d'administration de la Société de l'histoire de France a adopté, dans sa séance du 2 juillet 1901, une proposition du lieutenant Sautai tendant à la publication, par la Société, de la correspondance de Sicco van Goslinga, député des États Généraux des Provinces Unie près les armées de la coalition, de 1706 à 1709 et en 1711, avec le grand pensionnaire Heinsius et le secrétaire Slingelandt. Cette correspondance, conservée aux archives d'État de La Haye, apportera une contribution précieuse à l'histoire militaire et diplomatique des dernières années du règne de Louis XIV. La publication en sera faite par le lieutenant Sautai, assisté d'un érudit hollandais, M. Slothouver. Elle comprendra deux volumes.

— Le dernier numéro de l'année 1901 de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* contient le texte d'une lecture faite par M. J. Lair, dans la séance publique dn 7 mai 1901, sur *Les origines de l'abrégé chronologique du président Hénault*. M. L. a pu déterminer, grâce à une étude attentive du texte, la genèse de cette compilation sans originalité, parue en 1744, et qui n'a pas eu moins de trente-trois éditions.

— La Société de l'Histoire du Protestantisme français qui, depuis sa fondation, en 1852, publie un *Bulletin* mensuel, a décidé l'année dernière de faire rédiger une table alphabétique, par noms de personnes, de matières et de lieux, de la collection complète de ce Bulletin. Elle a chargé de cette tâche MM. Fonbrune-Berbineau, pasteur, Galabert, Patry et Schmidt, archivistes-paléographes. A la fin de cette année le dépouillement sera achevé, et en 1903 l'impression devra commencer.

— La librairie A. Picard et fils a décidé de continuer jusqu'à l'époque contemporaine la publication qu'elle a entreprise sur *Les Sources de l'histoire de France*. De la première partie (*Des origines aux guerres d'Italie, 1494*), rédigée par M. A. Mo-

linier, deux fascicules ont déjà paru ; le troisième est sous presse. *Le XVIe siècle (1494-1610)* sera traité par MM. A. Lefranc et H. Hauser. Le *XVIIe siècle (1610-1715)* reste provisoirement réservé. M. M. Tourneux, chargé du *XVIIIe siècle (1715-1789)*, sera bientôt en mesure d'en commencer l'impression. La série sera close par une *Bibliographie des sources narratives de l'histoire de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*, préparée par M. P. Caron.

— Le prochain volume des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* sera presque entièrement occupé par une étude de M. René Bonnat sur *Nicolas de La Reynie, premier Lieutenant de Police.*

— La Société de l'Histoire du théâtre, présidée par M. Victorien Sardou, avait mis au concours une histoire du For l'Évêque, où étaient incarcérés les artistes dramatiques. Le prix a été obtenu par M. Frantz Funck-Brentano. Son mémoire paraîtra prochainement sous le titre : *La Bastille des Comédiens, le For l'Évêque.*

— MM. P. Caron et Ph. Sagnac ont publié, sous le titre : *L'État actuel des études d'histoire moderne en France*, le rapport qu'ils se proposaient de présenter au Congrès international des sciences historiques de Rome, récemment ajourné. Voici la table des matières de leur travail : Avant-propos. — Introduction. — *Première partie.* L'organisation du travail. I. Les centres de production : Institut et Sociétés savantes. Universités et établissements d'enseignement supérieur. II. Les formes de production : Publications périodiques. Livres. III. L'outillage bibliographique. — *Deuxième partie.* L'état des travaux dans les diverses spécialités. I. Histoire politique intérieure. II. Histoire sociale. III. Histoire économique et coloniale. IV. Histoire religieuse. V. Histoire diplomatique. VI. Histoire militaire. VII. Histoire étrangère. — *Troisième partie.* Le sens historique et les procédés de travail des historiens français. Conclusion.

Dans l'avant-propos, les auteurs déclarent avoir « insisté, pour chaque spécialité, sur l'organisation du travail et sur les lacunes de nos connaissances ». — La brochure, comprenant 91 pages et tirée à 125 exemplaires, est en vente à la *Revue d'histoire moderne* au prix de 3 fr.

— L'Assemblée générale de la Société d'histoire moderne a eu lieu le 6 avril. Après une allocution de M. E. Bourgeois, les membres présents ont entendu des communications de M. H. Hauser sur *Les Cahiers des États Généraux de 1614*, considérés au point de vue de l'histoire économique, et de M. A. Cans sur *Les registres d'expédition du Secrétariat d'Etat de la Maison du Roi*, conservés aux Archives nationales. Cette deuxième communication sera publiée dans la *Revue d'histoire moderne.*

La séance du 4 mai a été employée à la discussion d'une proposition de M. H. Lemonnier, relative à la recherche et à la centralisation des documents photographiques indispensables pour les études d'histoire de l'art, et à l'audition d'un compte-rendu des derniers livres de M. Funck-Brentano (*L'affaire du Collier, La mort de la Reine*), par M. E. Kahn. Ce compte rendu sera également publié ici même, *in extenso.* Un résumé en a été donné dans le *Bulletin* de la Société et reproduit dans *La Révolution française* du 14 juin.

Dans la séance du 5 juin, M. G. Bonet-Maury a rendu compte du livre de M. Borgeaud sur *L'Académie de Calvin* (cf. ci-dessus, p. 208-212), et M. G. Pagès a présenté le résultat de ses recherches aux Affaires étrangères sur *La manière dont travaillait Croissy*. On a ensuite discuté le rapport rédigé par M. Caron, au nom de la commission spéciale précédemment désignée, sur l'organisation des études locales d'histoire moderne (imprimé dans le *Bulletin* de la Société, nº 8, et dans *La Révolution française* du 14 juin). Dans ce rapport étaient successivement étudiées la situation actuelle et les réformes à accomplir. Voici quelles étaient les conclusions :

« En résumé, la Commission propose à la Société : 1º De présenter immédiatement aux autorités compétentes un triple vœu tendant à la réorganisation de la « Bibliothèque des Sociétés savantes » installée à la Bibliothèque nationale ; au versement, aux Archives nationales ou à la Bibliothèque nationale, des communications faites au Comité des travaux historiques et non insérées *in extenso* dans ses *Bulletins*; et à la création, par le prêt des doubles des grandes bibliothèques, en commençant par la Bibliothèque nationale, d'une bibliothèque circulante spécialement destinée aux travailleurs de province. — 2º De prendre, par voie de pétition, l'initiative d'une campagne ayant pour but d'obtenir des pouvoirs publics la nationalisation des archives départementales, et l'attribution aux archivistes d'un rôle officiel dans la direction des travaux d'histoire locale. — 3º De prendre une délibération par laquelle la Société affirmera, à nouveau, qu'elle entend travailler, dans toute la mesure de ses forces, à l'organisation des études locales d'histoire moderne ; se déclarera prête à seconder tous les efforts, collectifs ou individuels, tendant à cette organisation ; et conviera ses membres de province, spécialement ceux qui appartiennent au corps enseignant, à lui accorder, pour cette tâche, un concours actif et durable. — 4º De mettre à l'étude la rédaction d'une instruction générale qui serait imprimée et répandue, et aurait pour objet de faciliter et d'orienter le travail local d'histoire moderne. »

Les propositions 1, 3 et 4 ont été adoptées par la Société. Le Bureau doit rechercher la meilleure manière d'obtenir les réformes indiquées dans le nº 2.

La prochaine réunion de la Société aura lieu au moment des vacances de la Toussaint. La date en sera fixée ultérieurement.

— La Société d'histoire moderne vient de décider la publication d'une *Bibliographie de l'histoire de France depuis 1789*, dont la rédaction a été confiée à M. P. Caron. Nous croyons utile de reproduire le prospectus imprimé par les soins de la Société.

« Le problème bibliographique, qui se pose pour l'histoire comme pour les autres sciences, a peut-être une importance particulière pour l'histoire moderne, à cause de la dispersion et du nombre toujours croissant des publications qui la concernent. L'inventaire et le classement de la production annuelle ont été assurés, depuis 1898, par la création du « Répertoire méthodique » que publie régulièrement la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*. Mais pour l'énorme littérature antérieure à cette date, les érudits attachés à l'étude de l'époque moderne ne disposent pas, jusqu'à présent, d'instruments bibliographiques satisfaisants.

La Société d'histoire moderne, s'inspirant de l'esprit même de sa fondation,

entreprend de combler cette lacune. La tâche est très vaste, et il est nécessaire de la diviser. Il ne s'agit donc, pour le moment, que de l'*Histoire de la France de 1789 à nos jours*. Cette partie de l'histoire moderne a été choisie en raison de son intérêt spécial et du nombre de travailleurs qu'elle attire actuellement. C'est pour elle, semble-t-il, que le travail est le plus urgent.

La « Bibliographie de l'Histoire de France de 1789 à nos jours » sera rédigée sous la direction de M. Pierre Caron, directeur de la *Revue d'Histoire Moderne* et auteur, avec G. Brière, du « Répertoire méthodique » annuel. MM. A. Aulard, Professeur à l'Université de Paris, E. Bourgeois, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure, Ch. Seignobos, Maître de Conférences à l'Université de Paris, suivront la publication en qualité de commissaires responsables.

La Bibliographie comprendra deux volumes : l'un consacré aux Sources, l'autre aux Travaux. En principe elle sera sélective. On s'efforcera cependant de donner, d'une manière complète, dans le volume de Sources, l'indication : 1° des mentions imprimées relatives aux sources manuscrites; 2° des documents et recueils de documents publiés. Dans le volume de Travaux, on renverra, en même temps qu'aux ouvrages principaux, à tout ce qu'on pourra connaître de bonnes bibliographies des questions spéciales. L'ouvrage aura donc le double caractère de bibliographie et de bibliographie des bibliographies. On s'attachera, avant tout, à créer un instrument de recherches pratique et maniable, capable de fournir la réponse à la plupart des questions qui peuvent se poser aux travailleurs.

Les détails d'exécution ne pourront, naturellement, être réglés que lorsque les dépouillements seront terminés et la mise en œuvre des matériaux commencée. Toutefois, il est dès à présent décidé que le plan de classement sera analogue à celui du « Répertoire méthodique » annuel, c'est-à-dire que les grandes divisions seront les suivantes : Généralités, Histoire politique intérieure, Histoire sociale, Histoire économique et coloniale, Histoire religieuse, Histoire diplomatique, Histoire militaire. L'Histoire de la littérature et celle de l'art sont réservées. Le premier volume (Sources) comprendra une introduction et la liste des revues dépouillées. Le second (Travaux) contiendra une triple table des noms d'auteurs, de personnes et de lieux.

La publication a lieu par souscription. Selon toutes probabilités, l'impression commencera en 1904. Chaque volume comprendra de 30 à 34 feuilles, soit environ 500 pages, du format in-8 raisin. Le tirage sera fait à nombre limité. Le prix des exemplaires de souscription sera calculé au prix de 75 centimes la feuille, en sorte que chaque volume coûtera environ 25 francs, payables à la livraison.

Quelques exemplaires seulement seront mis en vente, et le prix en sera majoré. Les établissements publics et les particuliers qui désirent s'assurer la réception de l'ouvrage dans les meilleures conditions ont donc intérêt à envoyer, le plus tôt possible, leur souscription. »

M. Pierre Muret, secrétaire de la Société d'histoire moderne, envoie sur demande des bulletins de souscription. Lui écrire à Paris, 12, Place de Laborde, 8e Arrt.

— Nous avons à signaler deux publications bibliographiques récemment faites en Allemagne et qui intéressent nos études.

D'abord un *Repertorium der neueren Kriegsgeschichte, von* *** (Oldenburg i. Gr., G. Stalling, [1902], in-8, VII-176 p.). Ce répertoire est destiné à fournir aux officiers allemands qui étudient l'histoire militaire, depuis le XVIIe siècle (Gustave-Adolphe) jusqu'à nos jours, l'indication des principaux livres et articles à consulter. Les titres mentionnés sont classés méthodiquement par campagnes, à l'intérieur de grandes divisions chronologiques. On y note des laçunes difficilement excusables, même dans une bibliographie sommaire. La disposition typographique n'est point claire.

En second lieu la *Bibliographie Napoléons* de F. KIRCHEISEN (Berlin, Mittler ; Leipzig, Kircheisen, 1901, in-8, VIII-188 p.), dont une édition française a été donnée à Paris par l'éditeur R. Chapelot. Cette bibliographie, sélective comme la précédente, rendra des services, et, en attendant qu'ils aient mieux, les travailleurs y trouveront le titre et le signalement, généralement exacts, de quelques centaines de livres et articles essentiels. Mais le plan suivi est arbitraire et bizarre, et les raisons qui ont déterminé les choix de l'auteur échappent souvent ; il y a de gros oublis. Dans sa préface, où il présente sa publication comme « un travail préparatoire et comme un extrait de sa collection qui comprend plus de 30.000 ouvrages et qui est encore en manuscrit », M. K. fait observer qu'en raison des rapports étroits qui unissent, pendant la période napoléonienne, l'histoire des différents pays de l'Europe, il a assigné à ses dépouillements un cadre chronologique et non « local ». L'idée est louable, mais de réalisation actuellement prématurée : il suffit de feuilleter la *Bibliographie Napoléons* pour se convaincre que, jusqu'à nouvel ordre, les bibliographies nationales sont les seules qui puissent être rédigées avec d'entières garanties de compétence et de critique.

— Le général de Gallifet a commencé à publier dans le *Journal des Débats* du 19 juillet la partie de ses *Souvenirs* relative à la Commune.

— Les sujets de composition de l'agrégation d'histoire ont été cette année :

Histoire ancienne : Les arts en Grèce à l'époque de Périclès ; Histoire du moyen âge : Mahomet; Histoire moderne : Les institutions du Consulat et le Concordat.

— Ouvrages en préparation ou sous presse :

P. de Nolhac. Louis XV et Mme de Pompadour, 1744-1764. (Ouvrage de grand luxe, sous presse chez Manzi, Joyant et Cie). — *Bernard Mallet*. Mallet du Pan and the French Revolution. (A Londres, chez Longmans, sous presse.) — *P. Desjardins*. Nicolas Poussin. (Dans la collection : Les grands artistes, chez Laurens.)

La collection Wallace va être l'objet de deux luxueuses publications : The Wallace Collection (Paintings) at Hertford House. Texte par *A. G. Temple*. (Publié en livraisons à partir du mois d'août chez Manzi, Joyant et Cie. Prix : 1.000 fr.). — La collection Wallace. Meubles et objets d'art français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Texte par *E. Molinier*. (Publié en livraisons à partir du mois de juillet, à la Librairie centrale des Beaux-Arts. Prix : 150 fr.)

M. L. Hennet, des Archives de la Guerre, a terminé un travail sur : Les bataillons de volontaires dans le département de Seine-et-Oise.

— Le Comité des Archives de l'histoire religieuse de la France vient de donner

un premier volume, dont la Revue rendra compte, et qui contient les *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (*1698*), publiés par Jean Lemoine. Les volumes suivants sont annoncés comme devant paraître en 1902-1903 : *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, publiée par V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière. (T. Ier. Ambassades de Londres et de Rome, novembre 1527-février 1536.) — *Les épreuves du clergé de France pendant les guerres de religion.* Recueil de documents tirés des Archives du clergé de France, par L. Le Grand. — *Nonciatures de Paul III depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier* (*1534-1547*), par G. Salles.

— Le congrès des Sociétés savantes pour 1902 a tenu ses séances à la Sorbonne les 1, 2, 3, 4 et 5 avril. Nous extrayons du compte-rendu publié par le *Journal officiel* l'indication des communications relatives à l'histoire moderne et contemporaine.

Section d'histoire et de philologie. — *Blossier*. Des incidents qui marquèrent a convocation des États Généraux à Honfleur (1789). — *Borrel*. Des procédés employés dans les Petites Écoles antérieurement au XVIIe siècle pour enseigner aux enfants la lecture et l'écriture. — *Bruchet*. Le plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815. — *P. Coquelle*. Les négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre. Responsabilité de leur échec. — *F. Cortez*. Barras et le trésor de Saint-Maximin (Var) en 1793. — *Abbé Degert*. Notes et documents sur l'ancien collège de Dax. — *Abbé A. Favé*. Du rôle de l'écolâtre dans les écoles de Bretagne. — *P. Flobert*. L'histoire des billets d'enterrement. — *Galland*. Fêtes célébrées sous le Directoire à Cossé-le-Vivien (Mayenne). — *Gauthier*. Les registres paroissiaux en Nivernais [depuis le XVIe siècle]. — *J. Gauthier*. Le diplomate Antoine Brun au siège de Dôle, 1636. — *Jeanton et abbé Ravenet*. Les communautés rurales de la paroisse de Prety-en-Mâconnais [jusqu'en 1789]. — *Larroux*. Le bourg de Pessan (Gers) pendant la Révolution. — *Ph. Lauzun*. Un voyage de Marguerite de Valois aux eaux d'Encausse à Comminges, en 1584. — *A. Ledieu*. Essai sur l'échevinage d'Abbeville (1130-1790). — *Massereau*. Etude sur les registres paroissiaux des communes du canton de La Châtre (Indre) et autres situées au dehors, soit en tout 26 communes. — *Maury*. Les Petites Écoles de Bar-sur-Aube. — *F. Mourlot*. Des mesures prises en Normandie dans le cours du XVIIIe siècle et jusqu'à la Révolution française en vue de l'abolition de la mendicité. — *L. Plancouard*. Les débuts de la Révolution à Cléry-en-Vexin. Détails sur la Grande Peur.] — *Channe Pottier*. Une révolte de paysans dans la première moitié du XVIIe siècle (1637-1639). [Périgord, Limousin, Quercy.] — *E. Poupé*. Les opérations de l'assemblée électorale du Var, élue au mois d'août 1792. — *L. de Sarran-d'Allard et R. Pinheiro-Chagas*. La légion portugaise au premier siège de Saragosse. — *Souchon*. L'assemblée électorale de l'Aisne (septembre 1791). — *E. Thoison*. L'instruction primaire à Larchant jusqu'en 1789. — *Vodon*. La légion d'honneur et la distribution des croix à Boulogne.

Section des Sciences économiques et sociales. — *C. Bloch*. Le budget de la ville d'Orléans à la fin de l'ancien régime. — *A. Boudin*. Histoire du collège de Honfleur. — *P. Boulogne*. Histoire du collège de Semur. — *Catelain*. Histoire du

collège de La Fère. — *Dr Coulon*. La vente des charges et les corps de métiers à Cambrai, 1697. — *Capne Deniau*. La taille des conscrits en France de 1887 à 1900. — *A. des Cilleuls*. Etat et mouvement de la population dans la commune de Vuillafans (Doubs) depuis la sécularisation de l'état-civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801). — *Du même*. Statistique et effets au point de vue économique de la vente des biens nationaux dans la commune rurale de Vuillafans (Doubs) pendant la Révolution. — *Durand-Lapie*. Etat et mouvement de la population à Montauban depuis la sécularisation de l'état-civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801). — *De Malarce*. Des changements de caractère et de tendance survenus au cours du XIXe siècle dans les institutions populaires d'épargne, de mutualité, d'assurance et de coopération. — *L. Morin*. La participation des artisans aux affaires publiques avant la Révolution [surtout d'après des documents de Troyes.] — *Du même*. Les sociétés de secours mutuels de l'Aube et leur fédération récente. [Partie historique.] — *F. Mourlot*. Les relations de l'intendant de Caen, Cordier de Launay, avec l'administration provinciale de Basse-Normandie (1787-1790). — *J. Pillet*. Notice historique sur le collège de Saint-Maixent. — *D. Rebut*. Les distributions de prix au collège-séminaire de l'Oratoire du Mans, depuis l'année 1754 jusqu'à l'année 1791 inclusivement. — *L. Salefranque*. L'état général et comparatif du régime fiscal de la France [pendant le XIXe siècle].

Section de géographie historique et descriptive. — *A. Chauvigné*. Etude comparative sur les différents pays de Touraine avant 1789. [Partie historique.] — *J. de Dampierre*. Notes critiques sur l'Histoire de l'île de Saint-Domingue, de Charlevoix, et les manuscrits de Le Pers. — *Durand-Lapré*. L'hospitalité anglaise à bord de la *Daphné* dans la Mer Rouge en 1871. [Récit d'une campagne du transport à hélice le *Jura*, rédigé par feu A. Durand-Lapré, lieut^t de vaisseau.] — *J. Fournier*. Documents pour servir à l'histoire de la marine des galères au XVIe siècle. — *H. Froidevaux*. Note sur un document de 1742 relatif à un arbitrage en Guyane. — *G. Marcel*. Une carte de Picardie inconnue [datant du XVIe siècle]. — *Musset*. J.-B. Le Moyne de Brenville, explorateur français [† 1767]. — *A. Pawlowski*. Note sur le *Grand Routier* de Pierre Garcie, dit Ferrande. — *Pelletier*. Un épisode des explorations françaises dans l'Amérique septentrionale. [Expédition des frères La Vérendrye, 1742-1743.] — *Plancouard*. La forêt de Cléry-en-Vexin. [Etude historique.] — *Saint-Yves*. Deux documents sur l'histoire du Canada. [Instructions données par le duc d'Orléans, régent, à Vaudreuil, gouverneur, et Bégon, intendant de la Nouvelle-France.] — *Du même*. Les colonisations française et anglaise dans les Antilles au XVIIe siècle. [Etude comparative.] — *Du même*. Les Français à Trinquemalé, 1782-1783. — *Vuacheux*. Lettres relatives à l'histoire de la géographie et des voyages conservées à la Bibliothèque du Hâvre [XVIIIe siècle].

Le Congrès des Sociétés savantes de 1903 aura lieu à Bordeaux.

— En même temps que le Congrès des Sociétés savantes, s'est tenue à Paris la Réunion (annuelle) des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Parmi les communications faites, les suivantes intéressent l'histoire de l'art moderne : *V. Advielle*. Dominique Doncre, peintre d'Arras. — *De Berluc-Perussis*. L'architecte Le Doux

et le sculpteur Chardigny à Aix [XVIIIe siècle]. — *E. Biais*. Sur quelques monuments angoumoisins du temps de la Renaissance. — *Abbé Bossebœuf*. Jouvenet chez le duc de Mazarin. — *Du même*. Le tombeau de Henry de Bourbon-Montpensier à Champigny-sur-Vende. — *A. Braquehaye*. Les peintures de l'hôtel de ville de Bordeaux (1780). — *Du même*. Notes sur des dessins et inscriptions de monuments funèbres élevés à Bordeaux à la fin du XVIe siècle. — *G. de Clérambault*. Les peintures du château de Tournouël (Puy-de-Dôme). [XVIe ou XVIIe siècle.] — *J. Gauthier*. Donnat Nonotte, portraitiste (1708-1785). — *Grave*. L'architecte Antoine et son élève Vivenel. — *L. de Grandmaison*. L'arc de triomphe élevé à Tours en l'honneur de Louis XIV (1688-1692). — *G. Guigues*. — Van Loo, négociant. — *M. Hénault*. Le sculpteur Gillet et sa famille. — *A. Jacquot*. Essai de répertoire des artistes lorrains. — *H. Jadart*. Des croix et candélabres des églises et du musée de Reims [principalement du XVIIIe siècle]. — *P. Leroy*. Un portrait d'Henriette-Anne d'Angleterre. — *L. Lex*. Les anciens mausolées de l'église de Saint-Pierre-en-Bresse (Saône-et-Loire). [L'un d'eux est du XVIIIe siècle.] — *C. Leymarie*. La renaissance de la faïence architecturale en France au XIXe siècle. — *G. Monval*. Allocution présidentielle contenant des renseignements biographiques sur Edme Raisin, organiste troyen, et sa famille [XVIIe siècle]. — *L. Morin*. Contrats passés chez des notaires troyens entre plusieurs sculpteurs locaux des XVIIe et XVIIIe siècles pour la confection de tombeaux, d'autels, etc. — *Abbé Pottier*. Une enseigne de débit de tabac au XVIIIe siècle. — *L. Quarré-Reybourbon*. André-Corneille Pons, peintre, et ses tableaux conservés à Lille [XVIIIe siècle]. — *Abbé Requin*. Note sur une œuvre [actuellement perdue] de Nicolas Froment. — *A. Roserot*. L'église du collège des Jésuites à Chaumont-en-Bassigny [XVIIe siècle]. — *O. Tessier*. Pierre Mignard en Provence. — *E. Thoison*. De quelques artistes se rattachant au Gâtinais. [Époque moderne.] — *L. de Vesly*. Le château du Belley à Hénonville-sur-Seine. — *V.-E. Veuclin*. J.-F. Carteaux, peintre. — *Du même*. Une miniature du XVIe siècle [donnant le costume du paysan normand en 1529.]

— La Section historique de l'État-major de l'Armée a fait tirer à part (Paris, Chapelot, 1902, in-8, 253 p. et 3 cartes) le travail publié en 1901 par le Capne de La Jonquière, dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée*, sur *La bataille de Jemappes*. L'auteur étudie successivement les préparatifs d'invasion de la Belgique et l'élaboration du plan de campagne, les opérations préliminaires, et la bataille elle-même. Les documents des Archives de la Guerre, et des Archives nationales, largement cités, forment la trame de son exposé ; pour les dispositions et les mouvements des Autrichiens, il a employé un bon travail du capne de Christen, paru de 1898 à 1900 dans les *Mittheilungen des K. und K. Kriegs-Archivs*. Cette dissertation trés nourrie complète le volume de Chuquet sur la même question ; les textes reproduits donnent l'idée exacte de cette action violente et rapide, au cour de laquelle les Français combattirent deux contre un, ou peu s'en faut, et où les Autrichiens perdirent 305 hommes, tués en majorité à distance, par la mitraille. Le capne de L. J. montre, en terminant, les conséquences de la victoire, et examine « quelques-unes des conclusions d'ordre militaire formulées à propos de cet événement ». Ces réflexions finales prêteraient à discussion. La

bataille de Jemappes marque-t-elle vraiment « l'avènement d'un nouveau système de guerre » ? Qu'est-ce, précisément, que ce « nouveau système de guerre » ? Si l'auteur entend par là le système auquel est attaché le nom de Napoléon, on peut hésiter à en apercevoir la première application dans la campagne de Belgique.

— Nos lecteurs savent quelle est l'importance des *cahiers* des États Généraux de 1789, particulièrement des cahiers de paroisses. Ils savent aussi combien peu de ces cahiers de paysans sont publiés à l'heure actuelle. Deux professeurs de l'université de Lille avaient projeté de donner une édition critique des cahiers rédigés dans la Flandre maritime ; le conseil de l'université, auquel ils avaient demandé une subvention de 500 ou 600 fr. pour faire exécuter les copies nécessaires, leur a répondu par un refus. Cette décision, qui n'a pas pour cause le manque d'argent, est regrettable et s'explique difficilement. Elle n'aurait pu être prise si la somme totale affectée à l'impression des travaux de chaque université était divisée en quatre parties égales, respectivement allouées aux quatre Facultés, et employées par elles sous leur responsabilité. Nous exprimons le vœu que le pouvoir central en décide ainsi par un règlement nouveau.

— Sous le titre de *La délimitation de la frontière franco-allemande* (Paris, Ch. Delagrave [1901], in-8, 219 p. et 7 cartes), ce sont ses souvenirs et impressions que nous donne le colonel LAUSSEDAT, qui fut membre, avec le général Doutrelaine, de la commission de délimitation réunie à Bruxelles en 1871. Le volume est divisé en deux livres, consacrés l'un aux conférences de Bruxelles et de Francfort et à la ratification du traité de paix par l'Assemblée nationale, l'autre aux opérations de la délimitation et aux négociations postérieures à la signature du traité de paix et à sa ratification ; plus de 50 pages sont occupées par des pièces justificatives. Pour une étude approfondie du traité de Francfort et de ses stipulations territoriales, le témoignage de l'auteur, les documents réunis par lui seront indispensables : on regrettera seulement qu'ils soient accompagnés de réflexions sentimentales et de jugements contestables, inutiles et gênants dans un recueil de faits et de dates.

— Le programme de l'agrégation d'histoire et de géographie pour 1903 comprend les questions d'histoire moderne qui suivent : 1. Les Provinces-Unies de 1609 à 1713. — 2. La Russie et les puissances orientales depuis l'avènement de Pierre le Grand jusqu'à la mort de Catherine II. — 3. Les institutions de l'ancien régime à la fin du règne de Louis XV ; la critique de ces institutions par les philosophes et les économistes du XVIIIe siècle ; les ministres réformateurs sous Louis XV et Louis XVI : Machault, Maupeou, Turgot, le comte de Saint-Germain, Necker, Brienne. — 4. La France et l'Europe de 1802 à 1815 (histoire diplomatique). Histoire militaire : Austerlitz, campagne de France. — 5. Les partis politiques et les transformations successives de la Constitution anglaise au XIXe siècle. — 6. Histoire des institutions politiques et sociales de la France depuis 1815.

— H. COURTEAULT et P. de VAISSIÈRE. *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657)*, publié pour la Société de l'histoire de France. T. Ier (1er jan-

vier 1648-7 septembre 1649). Paris, Renouard, 1902, in-8, 406 p. — Jean Vallier, maître d'hôtel du roi, avait écrit des « remarques journalières et véritables de ce qui s'est passé dans Paris et en quelques autres endroits du royaume et ailleurs » depuis 1642 jusqu'en 1657. Les premiers volumes de ce journal ont disparu : ce que l'on a retrouvé commence au début de janvier 1648. Dans le tome premier, dont M. Courteault a préparé la publication pour la Société de l'histoire de France, sont compris les événements de l'année 1648 et de l'année 1649 jusqu'au 7 septembre, c'est-à-dire de la Fronde parlementaire. Témoin oculaire de ce qui s'est passé à la cour, bien placé pour avoir des renseignements précis et exacts sur ce qui se passait dans les provinces et même à l'étranger, Jean Vallier nous fournit des renseignements du plus haut intérêt et parfois tout à fait ignorés sur cette période de la minorité de Louis XIV. L'éditeur a pris soin de marquer en note sur quels points le *Journal* corrobore et complète les documents déjà connus, sur quels autres son témoignage est unique ; quelquefois aussi il en a corrigé les données inexactes à l'aide des Mémoires déjà publiés sur cette époque. Il a su de la sorte mettre parfaitement en lumière la valeur documentaire de cet ouvrage, valeur que l'on appréciera sans doute davantage encore dans les volumes suivants où seront relatées la Fronde des Princes et ses conséquences. -- V.-L. B.

— A. Bourniquel. *L'Ariège pendant la Révolution*. Foix, Imp. Gadrat aîné, 1901, in-8, 99 p. — M. B. a utilisé d'intéressants documents inédits, que lui a fournis M. Albert Tournier, pour composer trois chapitres d'histoire locale : *Pamiers sous la Révolution* (le titre : *Pamiers en 1792* serait plus exact), *les Conspirations royalistes* (en l'an VI), et *les Commissaires civils* (en l'an II). On se demande pourquoi l'auteur n'a pas suivi l'ordre chronologique et placé le chapitre II après le chapitre III. Cette dernière étude nous montre le rôle des commissaires civils délégués dans les départements par le Comité de Salut public. Chargés de la répartition des taxes, de la surveillance et de l'arrestation des suspects, des réquisitions militaires, de la vente des biens nationaux, ils étaient investis des pouvoirs les plus étendus ; ne reconnaissant d'autorité supérieure à la leur que celle des représentants en mission, soutenus par les comités de surveillance, ils se laissèrent aller parfois à abuser de cette autorité. Tel semble être le cas des agents Allard, Picot, Baby, dont les sociétés populaires du district de Saint-Girons dénoncèrent les excès à la Convention avec véhémence et contre lesquels s'acharna la réaction thermidorienne. — M. B. s'élève, dans sa conclusion, contre l'affirmation de certains historiens locaux, d'après lesquels la Révolution aurait été, dans l'Ariège, l'œuvre impopulaire d'une minorité jacobine, violente et factieuse. — P. M.

— *Archives Nationales. Conseil de Commerce et Bureau du Commerce*. Inventaire analytique des procès-verbaux par Pierre Bonnassieux ; introduction et table par Eugène Lelong. Paris, Imp. Nationale, 1900, in-4, lxxii-699 p. — Les Archives Nationales ont, depuis quelques années, sous la direction de M. G. Servois, commencé à publier un certain nombre d'inventaires analytiques de divers fonds. La série F^{12}, on le sait, une des plus importantes pour l'histoire moderne, est privée d'inventaire détaillé, ce qui entrave à tout moment les recherches relatives surtout à l'histoire économique et sociale de la France. C'est un commencement

d'inventaire analytique de cette immense série que nous donne le présent travail. Nous avons là l'analyse complète des registres F^{12} 51 à 108, qui contiennent les procès-verbaux du Conseil de Commerce depuis les origines jusqu'à la Révolution (de 1700 à 1791). Ce conseil, qui fut créé en 1700, pour éviter les difficultés entre le secrétaire d'État ayant le département de la marine et le contrôleur général des finances, et pour faire participer les négociants des grandes villes à l'administration du commerce, fut un rouage important au XVIIIe siècle. Les procès-verbaux sont très secs, renvoient le plus souvent à des mémoires des députés du commerce, à des documents divers qu'il faut aller chercher ailleurs. Mais c'est déjà beaucoup que d'en avoir le sommaire; on a là en quelque sorte un fil conducteur pour étudier l'histoire économique du XVIIIe siècle et des documents de premier ordre. Pour en tirer tout le parti possible, il faudrait les commenter perpétuellement par une foule de documents dont nous citerons quelques-uns : les mémoires dressés par les députés du commerce en 1701, que contient le ms. 8038, fonds français de la Bibliothèque Nationale, et qui ont été publiés, en partie seulement, par de Boislisle (tome II, appendice, de sa *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*); les documents des Archives de la Marine, ceux, plus particulièrement, de la série B^7, ceux de la série G^7 (Contrôle général) aux Archives Nationales; les procès-verbaux des Assemblées provinciales (série Lk^{15}, à la Bibliothèque Nationale); ceux des commissions intermédiaires, les rapports des sociétés d'agriculture, les procès-verbaux et rapports de l'Assemblée constituante sur le commerce et l'industrie, etc.

La publication faite par MM. B. et L. est excellente. L'introduction de M. L. donne une foule de renseignements précis sur le Conseil de Commerce, le Bureau du Commerce, son histoire à travers le XVIIIe siècle, ainsi que des notices sur chaque membre de ce conseil, Daguesseau, Amelot, etc. Les historiens remercieront les Archives Nationales et les archivistes, le regretté Bonnassieux et M. Eugène Lelong, de leur avoir donné un instrument de travail aussi précieux. — P. S.

— Cte Baguenault de Puchesse. *Lettres de Catherine de Médicis*. Tome VIII : 1582-1585. Paris, Imp. nationale, 1902, in-4, XXX-577 p. — Ce nouveau volume, nous dit l'éditeur au début de son Introduction, « apporte des documents nouveaux et quelques-uns fort importants, sur trois événements du règne de Henri III : l'expédition de Strozzi aux Açores et la défaite de la flotte française par les Espagnols ; l'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas, son échec à Anvers, son retour en France et sa mort; les débuts de la Ligue, les préparatifs d'une prise d'armes générale des catholiques, la capitulation de la royauté par ce qu'on a appelé le traité de Nemours, et le retrait de toutes les libertés accordées par les édits aux protestants ». Par une heureuse coïncidence il se trouve que c'est celui sur lequel le nombre des lettres de Catherine est le plus considérable : sur un total de 571 lettres que contient le tome VIII, environ 200 se rapportent à l'année 1585. On en voit l'intérêt, sans qu'il soit besoin d'insister, pour l'histoire des premiers troubles provoqués par la Ligue. Nous avons déjà, à propos du volume précédent, indiqué la part de l'éditeur : une courte et substantielle introduction, une annotation succincte et précise, un appendice copieux (plus de cent pages, 381-487).

Dans cet appendice, M. Baguenault de Puchesse a rassemblé un certain nombre de pièces (lettres de Strozzi, relations sur l'expédition des Açores, lettres de Henri III, de Marguerite de Valois, de Pomponne de Bellièvre, articles et mémoires relatifs aux négociations qui devaient aboutir à la paix de Nemours, etc.) qui éclairent et complètent la correspondance de Catherine. Un index des noms, qui est en même temps une table des matières, facilite le maniement de ce volume. A mesure que la publication s'avance vers son terme, elle présente comme on voit, de plus en plus d'intérêt. La fatalité qui semble s'appesantir sur les derniers Valois précipite les événements : le dénouement tragique approche. Quel a été dans ces péripéties finales le rôle de Catherine, de la vieille Reine Mère, le prochain volume nous l'apprendra. Nous souhaitons que M. B. de P. ne nous ne le fasse pas attendre trop longtemps. — V.-L. B.

— Em. Cheylud. *La réaction religieuse dans le Cantal après Thermidor. Les journées des 11 et 12 brumaire an IV à Salers et à Saint-Bonnet.* Paris, Picard et fils, 1901, in-8, 46 p. — [Même titre]. *Nouveaux documents.* Aurillac, Imp. Bancharel, in-8, 10 p. — Le décret du 3 vendémiaire an III et la loi du 7 ventôse an IV, qui proclamaient le principe de la liberté des cultes et accordaient au peuple la faculté de choisir ses ministres du culte pourvu qu'ils eussent fait acte de soumission aux lois de la République, furent accueillis avec satisfaction, dans le Cantal, par les populations des campagnes; mais la loi du 3 brumaire an IV, ordonnant l'exécution dans les vingt-quatre heures, des lois portées en 92-93 contre les prêtres sujets à la déportation et à la réclusion, y causa une déception qui se manifesta en quelques endroits par de véritables émeutes. A Salers et à Saint-Bonnet, notamment les 11 et 12 brumaire, des attroupements séditieux se formèrent, les arbres de la liberté furent abattus, on cria : Vive le roi. Les manifestants furent arrêtés, jugés et condamnés du 16 au 21 pluviôse an V. M. C. publie tous les documents se rapportant à ces faits : procès-verbaux ou arrêtés de la municipalité de Salers et du Département du Cantal, lettres du procureur général syndic du Département au Comité de sûreté générale, au ministre de l'intérieur, jugements du Tribunal criminel, etc. Il les fait précéder d'une introduction où il étudie la réaction religieuse dans le Cantal après Thermidor. M. C. émet le vœu que les chercheurs de son département qui s'intéressent à la période révolutionnaire, publient ainsi les textes qu'ils possèdent ou qu'ils peuvent découvrir; il s'élève avec raison contre l'erreur de ceux qui ne croiraient pas faire œuvre utile en publiant sèchement un texte intéressant, ou qui « n'osent pas livrer un document isolé et attendent la découverte de ce qui précède ou de ce qui suit pour écrire une histoire complète, qui reste toujours à l'état de projet ». Il est à souhaiter que ce vœu se réalise, dans tous les départements, et que de semblables publications viennent apporter aux historiens le plus grand nombre possible de matériaux utiles pour l'histoire générale. — P. M.

— G. Baguenault de Puchesse, L. Auvray et B. de Lacombe. — *Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais. I. Première guerre de religion et gouvernement de Sipierre (1560-1565).* Orléans, Marron, 1902, in-8, 155 p.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais). — C'est une excellente idée qu'ont eue MM. B. de Puchesse, Auvray et de Lacombe, de rassembler les principaux documents relatifs aux guerres de religion à Orléans et dans l'Orléanais. Ces guerres ont eu un caractère éminemment local ; et de toutes les régions qui en ont été le théâtre, l'Orléanais, à cause de sa position entre Paris et les provinces du Sud-Ouest, est une de celles qui ont vu se dérouler quelques-uns des événements les plus importants. L'un des éditeurs, M. de Lacombe, l'avait déjà montré dans son livre sur les *Débuts des guerres de religion à Orléans* (1899). Il avait dans cet ouvrage utilisé déjà une bonne partie des documents publiés dans la présente brochure et tirés des dépôts de Paris et d'Orléans. Ce qui domine toute cette époque, c'est la figure du gouverneur d'Orléans, Philibert de Marcilly, sr de Sipierre, auquel est consacrée une courte notice (3-8), et dont M. de Lacombe avait déjà exposé le rôle en détail. Les fascicules qui suivront présenteront sans nul doute un intérêt de nouveauté plus considérable, mais non moins d'utilité cependant ; et bien que les éditeurs aient eu seulement la prétention de « préparer la tâche au futur historien d'Orléans et de l'Orléanais pendant la seconde moitié du XVIe siècle », nul doute que l'histoire générale ne tire grand profit de leur publication. — V.-L. B.

— Jules FINOT. *L'Espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux XVIe et XVIIe siècles*. Paris, Picard, 1902, in-4, 43 p. — M. J. Finot, archiviste du département du Nord, a eu l'heureuse idée de relever dans les comptes de la recette générale des Pays-Bas toute les indications que l'on y rencontre au sujet de l'espionnage. On en trouve à partir du XVe siècle, mais c'est surtout aux XVIe et XVIIe siècles que le service des espions fut réellement organisé, non seulement pendant la guerre, mais en temps de paix. Les Espagnols se rendaient si bien compte du profit que l'on pouvait tirer des rapports secrets, qu'ils organisèrent un service de contre-espionnage : ils avaient à leurs gages des gens chargés de dénoncer et de *brûler* les agents que le gouvernement français envoyait dans les Pays-Bas. — Ce travail est une contribution très neuve à l'étude de la rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas.

— Les Académies viennent de décerner leurs prix annuels.

A l'Académie française, le deuxième prix Gobert a été donné à M. P. Cultru pour *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. — Sur la fondation Thérouenne, Mme de Beaulaincourt (*Journal du Maréchal de Castellane. Boniface-Louis-André de Castellane. Campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie*), M. Prentout (*L'Ile-de-France sous Decaen*), M. Jusserand (*Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*) ont respectivement reçu 1000 fr. ; MM. Couzard (*Une ambassade à Rome sous Henri IV*) et Gachon (*Quelques préliminaires de la révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc*), chacun 500 fr. — Sur le prix Halphen, M. Marion a eu 500 fr. pour *L'Impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne*. — Priz Guizot : M. Pocquet, 1.500 fr., pour son travail sur *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais* ; le P. Cauvin, 500 fr., pour son livre sur *Le P. Gratry (1805-1872)*. — Sur le prix Marcellin Guérin, 1.500 fr. à MM. Dubois et Terrier pour *Les Colonies françaises. Un siècle*

d'expansion coloniale; 500 fr. à M. L. Séché pour *Alfred de Vigny et son temps*. — M. G. Radet, pour son *Histoire et œuvre de l'École française d'Athènes*, a reçu le prix Kastner-Boursault. — Prix Berger : à M. Lenôtre, 4.000 fr. pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de Paris ; à M. Chevalier, 2.000 fr. pour *L'Hôtel-Dieu de Paris*; à M. Gautereau, 1.000 fr. pour *Les défenseurs du fort d'Issy et le bombardement de Paris*. —M. Bernard (*Le sermon au XVIIe siècle*) reçoit 1.000 fr. sur le prix Juteau-Duvigneaux ; le P. Griselle (*Bourdaloue*), 500 fr. — M. Martin Saint-Léon obtient la moitié du prix Fabien, soit 1.000 fr., pour ses travaux sur l'*Histoire des corporations de métiers* et *Le compagnonnage*. — Le prix Charles Blanc (2.400 fr.) a été partagé par moitié entre MM. V. Champier et Sandoz (*Le Palais-Royal, 1629-1900*), et L. Dimier (*Le Primatice*). — Le prix Sobrier-Arnoult a été donné à MM. Monlaur (*Angélique Arnauld*) et Ferté (*Rollin*). — Sur le fond du prix Monthyon, diverses récompenses ont été attribuées à MM. Ch. Roux (*L'Ithsme et le canal de Suez, historique, état actuel*), Stryienski (*La mère des trois derniers Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*), de Chabreul (*Gouverneur de princes, 1737-1830*), Léo Claretie (*La jeune fille au XVIIIe siècle*), Richard (*Pierre d'Épinac; la Papauté et la Ligue française, 1513-1599*), J. Delfour (*Les Jésuites à Poitiers, 1604-1762*), Cte Fleury (*Le Palais de St-Cloud*), V. de Marolles (*Les lettres d'une mère, épisode de la Terreur*).

L'Académie des Sciences morales et politiques a donné des prix de 500 fr. à MM. L. Bréhier (*L'Égypte de 1798 à 1900*), Tchernoff (*Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*), G. Weill (*Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*).

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la moitié du prix Fould, soit 2.500 fr., a été attribué à MM. Koechlin et Marquet de Vasselot pour leur livre sur *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle*. — Le prix Prost (12.000 fr.) a été décerné à l'abbé Legrand, auteur d'une *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de St-Dié*.

L'Académie des Beaux-Arts a donné le prix Bordin (3.000 fr.) à M. P. Vitry pour *Michel Colombe et la sculpture de son temps*.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *A. Aulard*. Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire. T. V. Du 3 thermidor an VI au 19 brumair-an VII (21 juillet 1798-10 novembre 1799). Paris. Cerf, Noblet, Quantin, 7. 50. [Publ. par la Ville-de-Paris.] — Recueil des actes du Comité de Salut Public, avec la correspondance officielle des représentants en mission, publié par *A. Aulard*. T. XIV (29 mai 1794-7 juill. 1794). Paris, Leroux, 12.00. [Coll^on des Documents inédits.] — Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le *Cte Baguenault de Puchesse*. T. VIII (1582-1585). Paris, Leroux, 16.00. [Coll^on des Documents inédits.] — *Cte de Beauchamp*. Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu (1622-1642). Paris, Laurens, 25.00. — *H. Belloc*. Robespierre. New-York, Charles Scribner's Sons, 2 £. — *R. Blachez*. Bonchamps et l'insurrection ven-

déenne, 1760-1793. Paris, Perrin, 5.00. — *H. Bourgeois*. Un détracteur de Mme de La Rochejaquelein. Réponse à M. l'abbé Bossard. Luçon, Bideaux. — *A. Brette*. Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution française. T. Ier. Paris, Imp. nationale. [Publ. par la Ville-de-Paris.] — *G. Canton*. Napoléon antimilitariste. Paris, Alcan, 3.50. — *H. Coulon*. La nuit du 4 août 1789, étude historique. Paris, Ollendorff, 2.00. — Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657). publié par *H. Courteault* et *P. de Vaissière*. T. Ier (Janv. 1648-Sept. 1649). Paris, Laurens [Société de l'histoire de France.] — *A. Daniel*. L'année politique. 1901. Paris, Perrin, 3.50. — *Figuères*. Les noms révolutionnaires des communes de France. Listes par départements et liste générale alphabétique. Paris, Imp. Nationale. [Publ. de la Société de l'histoire de la Révolution.]. — *Dr J. Gass*. Mutzig in der Revolutionszeit (1789-1804). Ein Beitrag zur elsässischen Revolutionsgeschichte. Strassburg, F. X. Le Roux, 80 pf. — *L. Grasilier*. Aventuriers politiques sous la Révolution et l'Empire. Le baron de Kolli. Le Comte Pagowski. Paris, Ollendorff, 7.50. — Souvenirs sur Madame de Maintenon. Mémoires et lettres inédites de Mademoiselle d'Aumale, publiés par le *Cte d'Haussonville* et *G. Hanotaux*. Paris, C. Lévy, 7.50. — *J. Holland Rose*. The life of Napoleon I. Including new materials from the British official Records. New-York, The Macmillan Company, 2 vol. 4 £. — *P. Holzhausen*. Napoleons Tod im Spiegel der zeitgenössischen Dichtung. Frankfurt a/M., M. Diesterweg, 3 mk. — Mémoires de Aimée de Coigny, publiés par *E. Lamy*. Paris, C. Lévy, 7.50. — *Fr. Masson*. Die verstossene Josephine, Gemahlin Napoleon I. (1809-1814). Uebertr. von O. Marschall von Bieberstein. Leipzig, H. Schmidt u. G. Günther, 6 mk. — *G. Maugras*. Le duc et la duchesse de Choiseul, leur vie intime, leurs amis et leur temps. Paris, Plon, 7.50. — *O'Meara*. Napoleon auf St-Helene. Uebertr. u. bearb. von O. Marschall von Bieberstein. Leipzig, H. Schmidt u. C. Günther, 3 vol. 15 mk. — Le portefeuille de la Comtesse d'Albany (1806-1824). Lettres mises en ordre et publiées par *Léon-G. Pélissier*. Paris, Fontemoing, 10.00. — *C. Pelletan*. Histoire contemporaine. De 1815 à nos jours. Paris, Société française d'éditions d'art, 6.00. — *Stéfane-Pol*. La jeunesse de Napoléon III. Correspondance inédite de son précepteur Philippe Le Bas. Paris, Juven, 7.50. — *Th. E. Watson*. Napoleon. A sketch of his life, character, struggles and achievements. New-York, The Macmillan Company, 2 £ 25.

Histoire diplomatique. — *A. Bonnefons*. Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier Roi de Saxe et Grand-Duc de Varsovie (1763-1827). Paris, Perrin, 7.50. — *A. Boutin*. Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie (1515-1830). Paris, Pedone, 20.00. — *H. Cordier*. Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902). T. III. L'Empereur Kouang-Siu (2e partie, 1888-1902). Paris, Alcan, 10.00. — *R. Dollot*. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830). Paris, Alcan, 10.00. — *Bonne Durand de Fontmagne*. Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le Second Empire. Paris, Plon, 3.50. — *J. Du Teil*. Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités (1796-1797). Paris, Plon, 7.50. — *M. Herbette*. Une ambassade turque sous le Directoire. Paris, Perrin, 5.00. — *R. Keller*. Die Friedensverhandlungen zwischen Frankreich und dem Kaiser auf dem Regensburger Kurfürstentag 1630. Bonn, H. Behrendt, 1 mk. — *Duc de La Trémoille*. Mme des Ursins et la succession d'Espagne, fragments de correspondance. T. Ier. Paris, Champion, 20.00. — *G. de Mun*. Deux ambassades à Constantinople (1604-1610). Paris, Plon, 3.50. — *Ed. Rott*. Histoire de la représenta-

tion diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés. T. II (1559-1610). Paris, Alcan, 15.00. — Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803) im Anschluss an die Sammlung der ältern eidgenossenen Abschiede. Bearb. von *Joh. Strickler*. Bd VIII : Juni-September 1802. Bern und Basel, Gering, 20 mk.

Histoire militaire. — *Comm^t Balagny*. Campagne de l'Empereur Napoléon en Espagne (1808-1809). T. Ier. Paris, Berger-Levrault, 12.00. — *Lieut^t-Col^el Belhomme*. Histoire de l'infanterie en France. T. V. Paris, Ch.-Lavauzelle, 8.50. — *Dr Challan de Belval*. Carnet de campagne d'un aide-major (15 Juillet 1870-1er Mars 1871). Paris, Plon, 3. 50. — *E. Desbrière*. Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques. T. IV (2 parties). Paris, Chapelot, 20.00. [Publ. de la Section historique de l'État-Major]. — *A. Dry*. Reims en 1814 pendant l'invasion. Paris, Plon, 10.00. — *M. Dumoulin*. Précis d'histoire militaire. Fasc. II. Campagne de 1793. Fasc. III. Campagnes de 1794-1795. Paris, Barrère, 3.00 (le fascicule). — *Lieut^t G. Fabry*. Campagne de Russie (1812). T. III. Opérations militaires (1er et 10 août. Smolensk). Paris, Gougy, 18.00. [Publ. de la Section historique de l'État-major.] — *Lieut^t G. Fabry*. Journal des opérations des IIIe et V^e corps en 1813. Paris, Chapelot. [Publ. de la Section historique de l'état-major.] — *Comm^t Grandin*. Les chevauchées du général Marguerite. Limoges, Ardant. — *E. Guesquin*. Bitche et ses défenseurs (1870-71). Coulommiers, Brodard. — *Ed. Guillon*. Les guerres d'Espagne sous Napoléon. Paris, Plon, 3.50. — *Gén^al Hardy de Périni*. Batailles françaises (4e volume). Turenne et Condé (1643-1671). Paris, Flammarion, 3.50. — *Abbé A. Meuley*. Le plateau de Viillejuif, les H^tes-Bruyères et le Moulin Saquet pendant le siège de Paris (1870-71). Souvenirs. Paris, Imp. Féron-Vrau. — *F.-L. Petre*. Napoleon's Campaign in Poland. London, Low. — *J. von Pflugk-Hartung*. Die Vorgeschichte der Schlacht von Quatre-Bras. Berlin, R. Schröder, 1 mk. — *Marianne Prell*. Erinnerungen aus der Franzosenzeit in Hamburg, 1806-1814. Hrsg. v. Dr. H. F. Beneke. Hamburg, Herold, 1 mk. 25. — Souvenirs du *Lieut^t-Gén^al Vic^te de Reiset*. T. III (1814-1836). Paris, C. Lévy, 7.50. — *Dr J. Schwerdfeger*. Der bairisch-französische Einfall in Ober= und Nieder-Oesterreich (1741), und die Stände der Erzherzogthümer. T. II : Kurfürst Karl Albrecht in Nieder-Oesterreich. (Aus : *Archiv f. œsterreichische Geschichte.*) Wien, Gerold, 2 mk. 80. — *P. de Ségur*. Le Maréchal de Luxembourg et le Prince d'Orange (1668-1678). Paris, C. Lévy, 7.50. — La Suède sous la République et le Premier Empire. Mémoires du *Lieut^t-Gén^al de Suremain* (1794-1815). Paris, Plon, 7.50. — Memoirenbibliothek. Neue Serie. *Gen^al Thiébault*. Memoiren aus der Zeit der französischen Revolution und der Kaiserreichs. Deutsch von Major a. D. F. Mangold. 3 vol. Stuttgart, R. Lutz, 15 mk. — *Charlemagne Tower*. Le Marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique. Trad. par Mme Gaston Paris. Paris, Plon, 8.00. — *G. Travali*. I Francesi nel Mediterraneo (1798-1799). Documenti inediti. Palermo, Casa editrice « Era nova ». — *P. Triaire*. Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire (1768-1842). Tours, Mame, 7.50, — *H. Weil*. Le Prince Eugène et Murat (1813-1814). Opérations militaires, négociations diplomatiques. T. IV (2 parties). Paris, Fontemoing, 12.00 et 3.00. — *D. Ugolini*. La fine ingloriosa della Serenissima. Bologna, Mareggiani. — *A. Varnhagen*. Die Vorgänge auf französischer Seite wahrend des 1. Abschnittes des Gefechtes von Villersexel am 9. I. 1871. Erlangen, F. Junge, 1 mk. 50.

Histoire religieuse. — *L. Bertrand*. La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680), 2 vol. Bordeaux, Féret; Paris, Picard,

15.00. — *Abbé M. Cagnac.* Fénelon directeur de conscience. Paris, Poussielgue, 6.00. — *Ch. de Coynart.* Une sorcière au XVIIIe siècle. Marie-Anne de La Ville (1688-1725). Paris, Hachette, 3.50. — *G. Dubois.* Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens (1647-1674). Alençon, Imp. Guy. — *Abbé Dumaine.* Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez (1667-1710). Paris, Amat. — *Le P. F. Dumortier.* La bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice des Annonciades célestes (1562-1617). Langres, Monastère des Annonciades célestes. — *Ch. Durand.* Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire. Paris, Fischbacher, 2.50. — *P. de Félice.* Les protestants d'autrefois. 5e série. Éducation, instruction. Paris, Fischbacher, 3.50. — *J. Gaillard.* Un prélat janséniste. Choart de Buzenval, évêque de Beauvais (1651-1679). Paris, Didot. — *G. Ledos.* Lacordaire. Paris, Librairie des Saints-Pères, 2.00. — Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés (1698), publiés par *J. Lemoine.* Paris, Picard, 10.00. — *Abbé H. Mailfait.* Un magistrat de l'Ancien régime. Omer Talon, sa vie et ses mœurs (1596-1652). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *Dr G. Mignen.* Les religieuses fontevristes de N.-D. de St-Sauveur à Montaigu (1626-1792). La Roche-sur-Yon, Servand-Mahaud. — *Abbé X. Sackebant.* Fénelon et le séminaire de Cambrai. Cambrai, Deligne. — *G. Triger.* Une vie sacerdotale dans le diocèse du Mans au XIXe siècle. M. l'abbé Pierre Dubois (1798-1875). Le Mans, Imp. Monnoyer.

Histoire économique et sociale. — *A. Delfau.* Napoléon Ier et l'instruction publique. Paris, Fontemoing. — *V. Du Bled.* La Société française du XVIe siècle au XXe siècle. 3e série. Le XVIIe siècle. Paris, Perrin, 3.50. — *P. Dufour.* Geschichte der Prostitution. Fortgeführt und bis zur Neuzeit ergänzt von Frz. Helbing. Berlin, J. Gnadenfeld. Bd III (Christliche Aera, Byzanz, Frankreich. etc.), 5 mk. — *St-M. Eysseric.* Les justices de paix des district et arroddissement de Sisteron. Leur personnel (1790-an X-1900). Sisteron, Imp. Allemand. — *E. Faguet.* La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire. Paris, Lecène et Oudin, 3.50. — E. *Gentil.* La chute de l'Empire de Rabah. Paris, Hachette, 10.00. — *Ch. Gomel.* Histoire financière de la Législative et de la Convention. T. Ier. Paris, Guillaumin, 8.00. — Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention Nationale, publiés par *J. Guillaume.* T. IV (21 mars 1794-28 août 1794). Paris, Leroux, 18.00. [Collon des Documents inédits.] — *A. Le Corbeiller.* Histoire du port de Rouen et de son commerce, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Rouen, Schneider, 4.00. — *A. Martineau.* Le commerce français dans le Levant. Paris, Güillaumin, 12.00. — *L. de Seilhac.* Syndicats ouvriers. Fédérations. Bourses de travail. Paris, Colin, 3.50. — Statistiques coloniales pour l'année 1900. (Commerce). Melun, Imp. administrative. [Ministère des Colonies]. — *R. Stourm.* Les finances du Consulat. Paris, Guillaumin, 7.50. — Mémoires de Manseau, intendant de la maison royale de St-Cyr, publiés par *A. Taphanel.* Versailles, Bernard.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *L. Bégule* et *A. Bleton.* L'œuvre de Charles Dufraine, statuaire lyonnais, reproduit et décrit. Lyon, Imp. Vitte. — *N.-M. Bernardin.* La Comédie italienne en France et les théâtres de la foire et du boulevard (1570-1791). Paris, Éditions de la Revue Bleue, 2.50. — *E. Biré.* Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848). Paris, Garnier, 6.00. — *F. Blocaille.* Etude sur François Hotman. Dijon, Imp. Jobard. — *V. Champier* (Sous la direction de). Les industries d'art à l'Exposition universelle de 1900. 2 vol. Paris, à la *Revue des arts décoratifs.* — *Th. Duret.* Ed. Manet et son œuvre.

Paris, Floury, 25.00. — *G. Fagniez*. Le duc de Broglie (1821-1901). Paris, Perrin, 2.50. — *F.-A. Gruyer*. Chantilly. Les portraits de Carmontelle [au Musée Condé]. Paris, Plon, 100.00. — *G. Haller*. Le Salon. Dix ans de peinture. 2 vol. Paris, C. Lévy, 7.00. — *E. d'Hauterive*. Le merveilleux au XVIIIe siècle. Paris, Juven, 3.50. — *G. Lafenestre* et *E. Richtenberger*. La peinture en Europe. Le Musée national du Louvre. Nouvelle édition. Paris, Société française d'éditions d'art, 10.00. — Les peintures d'Hippolyte Flandrin à l'église de St Vincent-de-Paul. Paris, Bulloz. (Album de pl. et notice). — *A. Liéby*. Étude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 7.50. — *R. Marx*. Les pointes sèches de Rodin. Paris, Gazette des Beaux-arts, 25.00. — *Dr H. Mireur*. Dictionnaire des ventes d'art faites en France et à l'étranger. T. II (C-D). Paris, Soullié, 30.00. — *E. Molinier*. Le mobilier royal français aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Planches et notices). Paris, Manzi, Joyant. — *L. Morand*. Antoine de Marcenay de Ghuy, peintre et graveur (1724-1811). Catalogue de son œuvre. Paris, Rapilly, 3.50, — *P. Perdrizet*. Ronsard et la Réforme. Paris, Fischbacher, 5.00. — *J. Pierre*. Histoire singulière et véridique de cinq bustes en marbre offerts à la ville de Troyes par Grosley et exécutés par Louis-Claude Vass, Paris, Champion. — *A. Pougin*. La Comédie-Française et la Révolution. Paris, Gaultier et Magnier, 4.00. — *E. Radet*. La Renaissance française au prieuré de Bouche-d'Aigre (Eure-et-Loir). Paris, Plon, 15.00. — *C. Saunier*. Les conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire. Paris, Laurens, 12.00, — *G. Séailles*. Watteau. Paris, Laurens, 2.50. — *L. Sicot*. Le Marquis de Chastellux (1734-1783). Paris, A. Rousseau, 3.50.

Histoire locale et généalogique. — *Victe de Bonald*. Documents généalogiques sur des familles du Rouergue. Toulouse, Brun. — *U. Bosio*. La province des Alpes-Maritimes. Nice, Imp. des Alpes-Maritimes, 5.00. — *Abbé L. Bouthors*. Histoire de St-Riquier. Abbeville, Paillart. — *Cte Bertrand de Broussillon*. La Maison de Laval. T. IV. Les Montfort-Laval et leurs cadets (1501-1605). Paris, Picard. — *J. Chavanon*. Bibliographie de l'histoire de l'Artois. Paris, Picard, 4.00. [Bibliothèque de bibliographies critiques.] — *L. Cognat*. Les annales nantuatiennes. Pages choisies de l'histoire de Nantua. Nantua, Laloge. — *A. Darblay*. Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel. Corbeil, Imp. Crété; Paris, Picard. — *D. Dergny*. Les épaves du passé. Arrondissement d'Yvetot (2e partie). Abbeville, Imp. Winckler-Hiver. — Notes d'état-civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Mantes dont les archives ont été détruites pendant la Révolution (1668-1789), publiées par le *Mis de Granges de Surgères*. Vannes, Imp. Lafolye. — *J. Grente* et *O. Havard*. Villedieu-les-Poëles. 2e partie. La Révolution, le XIXe siècle. Paris, Champion. — *Abbé C. Heullant*. Monographie de la paroisse du Houlbec (près Gros-Theil). Évreux, Imp. Hérissey. — *J. N. Isidore Louis*. Histoire de St-Étienne-à-Arne. Reims, Michaud. — *J. de La Cité*. L'Arsenal et la Bastille. Paris, Firmin-Didot. — Inventaire sommaire des registres de la Jurade (1520 à 1783) par *Dast Le Vacher de Boisville*, et *A. Ducaunès-Duval*. T. II. Bordeaux, Imp. Pech. — *H. Mataigne*. Histoire de la commune d'Auvers-sur-Oise depuis les origines jusqu'à nos jours. Pontoise, Imp. Paris. — *Abbé A. Millard*. Histoire de Sézanne. Sézanne, Patoux. — *Ch. Pfister*. Histoire de Nancy. T. Ier (jusqu'en 1508). Nancy, Berger-Levrault, 25.00. — *Bon R. Portalis*. Adélaïde Labille-Guiard (1749-1803). Paris, Rapilly, 20.00. — *A. Révérend*. Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle. Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1814-1830). T. II. Paris, Champion, 30.00.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES BULLETINS, LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Alombert (P. C.) et J. Colin, Campagne de 1805 en Allemagne (P. Caron), 770.
André (E.), Le général comte Barrois, 1774-1860 (P. C.), 586.
Arjuzon (C. d'), Madame Louis Bonaparte (E. Driault), 314.
Aulard (A.), Etudes et leçons sur la Révolution française, 3e série (Ph. Sagnac), 764.
Aulard (A.), Histoire de la Révolution française, 1789-1804 (H. Zivy), 184.
Auvray (L.), voir *Baguenault de Puchesse*.
Avenel (P. d'), La noblesse française sous Richelieu (V.-L. Bourrilly), 301.
Baguenault de Puchesse, L. Auvray et B. de Lacombe, Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais, t. Ier (V.-L. B.), 820.
Baguenault de Puchesse (G.), Lettres de Catherine de Médicis, t. VII et VIII (V.-L. Bourrilly), 299 et 819.
Baguenault de Puchesse (G.), Lettres inédites de Henry IV (V.-L. Bourrilly), 233.
Barine (A.), La jeunesse de la Grande Mademoiselle (V.-L. Bourrilly), 638.
Barth (H.), Die politische Thätigkeit von P. Ochs (C. S.), 584.
Baudrillart (A.), Philippe V et la Cour de France, t. IV et V (P. Muret), 177.
Bélosselsky de Bélozersk (Prince), Dépêches, 1792-1793 (P. Caron), 645.
Bertrand (A.), La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (L.-C.), 115.
Biré (Ed.), La presse royaliste de 1830 à 1852 (Albert Thomas), 539.
Biré (Ed.), Le clergé en France pendant la Révolution (Léon Cahen), 583.
Bliard (P. P.), Dubois, cardinal et premier ministre, t. Ier et II (P. Muret), 514 et 640.
Bloch (Camille), Etudes sur l'histoire économique de la France, 1760-1789 (Ph. Sagnac), 324.
Bonnassieux (P.) et E. Lelong, Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce (Ph. Sagnac), 818.
Bonnal (Général H.), Sadowa (L. Franchard), 73.
Bonnaud (Félix), Cabet et son œuvre (H. B.), 85.
Borgeaud (C.), L'académie de Calvin, 1559-1798 (V.-L. Bourrilly), 208.
Bourniquel (A.), L'Ariège pendant la Révolution (P. M.), 818.
Bourrilly (L.), Historique du collège de Toulon (Georges Bourgin), 553.
Bourrilly (L.), Les cahiers de l'Instruction publique en 1789 (Georges Bourgin), 553.
Boutry (L.), L'enseignement primaire et la Monarchie (G. B.), 696.
Bowman (H. M.), Préliminary stages of the peace of Amiens (J.-E. Driault), 524.
Boyé (Pierre), Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczynska, 1754-1766 (P. Muret), 519.
Brèhier (L.), L'Egypte de 1789 à 1900 (E. Driault), 42.
Brette (A.) et Champion, La correspondance de Gui Patin (V.-L. Bourrilly), 639.
Brissac (Duchesse de), Pendant la tourmente, 1789-1792 (P. Mautouchet), 311.
Brocard (L.), Les doctrines économiques et sociales de Mirabeau dans l'*Ami des hommes* (Léon Cahen), 550.
Broglie (Duc de), Le dernier bienfait de la Monarchie (R. Guyot), 653.
Brun-Durand (J.), Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, t. II (V.-L. Bourrilly), 568.

Buffenoir (*H.*), La comtesse d'Houdetot (François), 520.
Cabanès (*Dr*), Les morts mystérieuses de l'histoire (Georges Bourgin), 510.
Cabanès (*Dr*), Napoléon jugé par un Anglais (Ph. Gonnard), 533.
Cahen (*Léon*), voir : L'œuvre sociale de la Révolution française.
Calmettes (*P.*), Choiseul et Voltaire (P. Muret), 762.
Capasso (*C.*), La politica di papo Paolo III e l'Italia (V.-L. Bourrilly), 511.
Caraman (*Duc de*), La famillle de Mme de Pompadour, 114.
Caron (*P.*) *et Ph. Sagnac*, L'état actuel des études d'histoire moderne en France, 810.
Castets (*F.*), Bourdaloue (E. Driault), 87.
Cerfbeer, Le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789 (Georges Bourgin), 670.
Chabaud (*Louis*), Les précurseurs du féminisme (Ch. Schmidt), 396.
Chabot et Charléty, Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900 (Ch. Schmidt), 415.
Chabreul (*M. de*), Gouverneur de princes (J.-E. Driault), 191.
Chambrier (*De*), La Cour et la Société du Second Empire (C. Jacquiot), 656.
Champion, voir *Brette*.
Chardon (*M. E.*), La direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les généralités de Tours et de Rouen au temps de la ferme générale (Camille Bloch), 80.
Charléty, voir *Chabot*.
Charleville (*E.*), Les Etats Généraux de 1576 (V.-L. Bourrilly), 298.
Cheylud (*E.*), La réaction religieuse dans le Cantal après Thermidor (P. M.), 820.
Clément-Simon (*G.*), Jean de Selve (G. B.), 596.
Collet, Le siège de Soissons (G. B.), 704.
Colin (*E.*), Petite histoire du Nivernais (G. G.), 696.
Colin (*Capne J.*), Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat (P. Caron), 648.
Colin (*Capne J.*), Les campagnes du maréchal de Saxe, Ire partie (P. Caron), 397.
Colin (*Capne J.*), Louis XV et les Jacobites (P. C.), 310.
Colin (*Capne J.*), voir *Alombert*.
Cordier (*Henri*), Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900, t. Ier et II (J.-E. Driault), 198 et 657.
Courbis (*E.*), La municipalité lyonnaise sous l'Ancien Régime (S. Charléty), 430.
Courboin (*F.*), Bibliothèque Nationale. Département des Estampes (J.-J. Marquet de Vasselot), 426.
Courteault (*H.*) *et P. de Vaissière*, Journal de Jean Vallier, t. Ier (V.-L. B.), 817.
Cresson, Cent jours du Siège à la Préfecture de police (G. Weill), 77.
Crouslé (*L.*), Bossuet et le protestantisme (A. Cans), 326.
Crue (*F. de*), Henry IV et les députés de Genève (V.-L. Bourrilly), 637.
Cugnac (*Capne de*), Campagne de l'armée de réserve en 1800, t. II (P. Caron), 60.
Cultru (*P.*), Dupleix. Ses plans politiques, sa disgrâce (P. Kaeppelin), 301.
Darmstädter (*Paul*), Das Grossherzogtum Frankfurt (Ch. Schmidt), 407.
Desbrière (*Capne E.*), Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques, t. II et III (P. Caron), 521.
Des Cilleuls (*Alfred*), Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle (Ch. Schmidt), 82.
Des Michels (*Bon*), Souvenirs de carrière, 701.
Deubel (*E.*), Guillaume Poyet (V.-L. Bourrilly), 43.
Dilke (*Lady*), French furniture and decoration in the XVIIIth century (J.-J. Marquet de Vasselot), 675.
Drot (*E.*), Documents tirés des anciennes minutes des notaires de l'Yonne (C. S.), 453 et 705.
Du Bled (*Victor*), La Société française du XVIe au XXe siècle, 2e série : XVIIe siècle (V.-L. Bourrilly), 299.
Dubois et Sarthon, Abrégé des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870, 704.
Dubois (*M.*) *et A. Terrier*, Les colonies françaises, t. Ier (A. Vacher), 781.
Ducaunès-Duval (*A.*), Mémoires militaires du général Lloyd, 232.
Dupont (*E.*), La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes (Ph. Sagnac), 666.

Duret (*Th.*), Histoire de France de 1870 à 1873 (A. Thomas), 321.
Duret (*Th.*), Histoire militaire des Gaulois et des Français (P. C.), 455.
Ecorcheville (*J.*), Documents sur la musique de la Grande Ecurie du Roi, 452.
Eichthal (*Eug. d'*), Socialisme, communisme et collectivisme (Georges Weill), 558.
Engerand (*F.*), Inventaire des tableaux commandés et achetés par la direction des bâtiments du roi, 1709-1792 (G. Brière), 559.
Etudes de théologie et d'histoire, 344.
Fabry (*Lieut^t G.*), Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797, t. Ier, II, III (P. Caron), 62 et 526.
Fabry (*Lieut^t G.*), Campagne de Russie, t. Ier et II (P. Caron), 62.
Fage (*R.*), La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles (G. Bourgin), 784.
Fazy du Bayet (*Cte de*), Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier (P. Caron), 650.
Fénelon. Réponse inédite à la relation de Bossuet sur le quiétisme (A. Cans), 327.
Finot (*J.*), L'espionnage militaire dans les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles, 821.
Fleury (*Cte*), Carrier à Nantes (P. Mautouchet), 765.
Follioley (*Abbé L.*), Montalembert et Mgr Parisis (Albert Thomas), 545.
Fouéré-Macé (*Abbé*), Trois semaines dans les griffes prussiennes (G. B.), 453.
Frémeaux (*P.*), Napoléon prisonnier (Ph. Gonnard), 776.
Gachot (*Edouard*), La première campagne d'Italie (P. Caron), 63.
Gatelet (*Lieut^t*), Histoire de la conquête du Soudan français (A. Vacher), 541.
Gautereau (*Cap^ne*), Les défenseurs du fort d'Issy et le bombardement de Paris, 1870-1871 (P. C.), 410.
Giraud-Mangin, voir *Rousse*.
Glasson, Le Parlement de Paris (L. Cahen), 754.
Granet (*G. I.*), The French Monarchy, 232.
Hardy de Périni (*Gén^al*), Correspondance intime du général Jean Hardy, 1797 à 1802 (P. Caron), 194.
Haussonville (*Cte d'*), La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV (V.-L. Bourrilly), 53.
Jacquot (*A.*), Répertoire des artistes lorrains (G. B.), 454.
Jaudon (*Henri*), Port-Royal à Toulouse ou le Jansénisme au Parlement (P. Alphandéry), 205.
Josz (*V.*), Fragonard (G. Br.), 116.
Jouffroy (*Théodore*), Correspondance (P. F.), 317.
Kautsky (*Karl*), La lutte des classes en France en 1789 (H. Bourgin), 84.
Kircheisen (*F.*), Bibliographie Napoléons, 813.
Kropotkine (*P.*), Autour d'une Vie (G. Bourgin), 660.
K. (*Y.*), La sortie de la Marne (30 novembre 1870) (P. Caron), 410.
La Bédoyère (*Cte de*), Le maréchal Ney (P. Caron), 772.
Lacombe (*B. de*), voir *Baguenault de Puchesse*.
La Garde-Chambonas (*Cte A. de*), Souvenirs du Congrès de Vienne, 1814-1815 (R. Guyot), 316.
La Jonquière (*Cap^ne de*), La bataille de Jemappes, 816.
La Jonquière (*Cap^ne de*), L'expédition d'Egypte, t. II (P. Caron), 195.
Lallié (*A.*), J.-B. Carrier (P. Mautouchet), 765.
Langlois (*Ch.-V.*), Manuel de bibliographie historique, fasc. Ier, 114.
Laussedat (*Col^el*), La délimitation de la frontière franco-allemande, 817.
Lavisse (*E.*) *et A. Rambaud*, Histoire générale, t. XII (V.-L. Bourrilly), 395.
Lebas (*Georges*), Histoire de la ville de Dieppe de 1830 à 1875 (Georges Bourgin), 566.
Le Faure (*André*), Histoire de la guerre franco-allemande, 344.
Lefebvre (*Théodore*), Les événements historiques et le Finistère de 1800 à 1805 (P. M.) 345.
Lehautcourt (*P.*), Histoire de la guerre de 1870-1871, t. Ier (P. Caron), 76.
Lehr (*Henry*), Les protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires (V.-L. Bourrilly), 206.
Lelong (*E.*), voir *Bonnassieux*.
Lenôtre (*G.*), Tournebut (P. Mautouchet), 768.
Léonardon (*H.*), Prim (V.-L. Bourrilly), 317.
Lestrade (*Abbé J.*), Les Huguenots en Comminges (P. Caron), 46.
Levasseur (*E.*), Histoire des classes

ouvrières et de l'industrie en France avant 1789, t. II (P. Boissonnade), 547.
Lévy-Schneider (*L.*), voir : L'œuvre sociale de la Révolution française.
Libaudière (*Félix*), Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe (Henri Sée), 93.
Lichtenberger (*A.*), voir : L'œuvre sociale de la Révolution française.
Liebknecht (*W.*), Souvenirs (Georges Bourgin), 413.
L'œuvre sociale de la Révolution française par *E. Faguet*, *A. Lichtenberger*, *M. Wolff*, *Ph. Sagnac*, *L. Cahen*, *L. Lévy-Schneider* (H. Bourgin), 555.
Lorquet (*Paul*), La peinture française contemporaine, 233.
Lottin (*Lieut*[t]), Le général de Billy (P. Caron), 203.
Louis (*Paul*), Histoire du socialisme français (Hubert Bourgin), 421.
Lucien-Brun (*Henri*), La condition des Juifs en France depuis 1789 (Ph. Sagnac), 91.
Mac-Auliffe (*Dr Léon*), La Révolution et les hôpitaux de Paris, années 1789-1790-1791 (P. Mautouchet), 418.
Madelin (*L.*), De Conventu Bononiensi (V.-L. Bourrilly), 174.
Madelin (*L.*), Fouché (Léon Cahen), 403.
Mandoul (*J.*), Joseph de Maistre et la politique de la maison de Savoie (S. Charléty), 73.
Marion (*M.*), L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle (C. Bloch), 777.
Marolles (*V. de*), Lettres d'une mère (C. Schmidt), 312.
Martin (*F.*), La journée des Piques (P. M.), 454.
Martinet (*A.*), Jérôme Napoléon, roi de Westphalie (C. Schmidt), 776.
Martin-Saint-Léon, Le compagnonnage (A. Thomas), 671.
Martinien (*A.*), Etat nominatif des officiers tués ou blessés dans la Ire partie de la campagne de 1870-71, 589.
Marx (*Karl*), La Commune de Paris, (G. Bourgin), 77.
Mautouchet (*Paul*), Le Conventionnel Philippeaux (Ph. Sagnac), 401.
Mautouchet (*Paul*), De ultimo generali conventu cleri Gallicani anno MDCCLXXXVIII (A. Cans), 90.
Mège (*F.*), La dernière année de la province d'Auvergne (Ph. Sagnac), 398.
Mémoires du général d'Andigné, t. II, (P. Caron), 59.
Mémoires du baron de Barante, t. VIII, (A. Thomas), 319.
Mémoires du baron de Bonnefous, 1782-1855 (P. Caron), 197.
Mémoires du chevalier de Quincy, t. III (V.-L. B.), 698.
Mémoires de Savary, duc de Rovigo, nouv. édition, t. II à V, 589.
Mémoires du Victe de Turenne (V.-L. Bourrilly), 585.
Mention (*Louis*), L'armée de l'Ancien Régime (J. L.), 78.
Merson (*O.*), La peinture française au XVIIe siècle et au XVIIIe (G. Brière), 563.
Migeon (*G.*), Catalogue des faïences françaises et grès allemands au Louvre, 703.
Molard (*Commt*), Résumés et croquis d'histoire militaire, t. Ier (V.-L. B.), 705.
Mongin (*Louis*), Toulon ancien et ses rues (V.-L. B.), 697.
Monlaur (*M. R.*), Angélique Arnault (E. Driault), 86.
Montholon (*Ctesse de*), Souvenirs de Sainte-Hélène (Ph. Gonnard), 537.
Moreau (*J.-N.*), Mes souvenirs. Seconde partie : 1774-1797 (P. Caron), 183.
Morvan (*G.*), Les Chouans de la Mayenne (P. Mautouchet), 646.
Nabholz (*H.*), Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltiner Frage zur Zeit Richelieu's (C. S.), 584.
Naëf (*F.*), La Réforme en Bourgogne (V.-L. Bourrilly), 207.
Narcy (*De*), Journal d'un officier de turcos, 698.
Ollivier (*E.*), L'empire libéral, t. VI (C. S.), 583.
Parfouru, voir *Vallée*.
Pernot (*Capne A.*), Combat de Sidi-Brahim, 113.
Peyron (*Abbé Edouard*), Mémorial de l'abbé Antoine Glaize (1793-1827) (P. Mautouchet), 328.
Philippoteaux (*A.*), Collection de documents concernant l'histoire de Sedan. Révocation de l'Edit de Nantes, 1685-1800 (V.-L. B), 89.
Pingaud (*L.*) Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (P. Caron), 652.

Pougin (*Arthur*), Jean-Jacques Rousseau musicien (Hubert Bourgin), 55.
Pour l'armée républicaine, 233.
Prentout (*Henri*) L'Ile-de-France sous Decaen (P. Kaeppelin), 64.
Prentout (*H.*), Renovatio ac Reformatio in universitate Cadomensi per XVIum sæculum (V.-L Bourrilly), 176.
Rambaud (*Alfred*), Histoire de la civilisation contemporaine en France (V.-L. Bourrilly), 297.
Rambaud (*Alfred*), voir *Lavisse*.
Reinach (*Théodore*), Histoire des Israélites (Ph. Sagnac), 425.
Reinsch (*G.-S.*), French experience with representative government in the West Indies (E. D.), 345.
Repertorium der neueren Kriegsgeschichte, 813.
Riat (*G.*), L'Art des jardins (G. Brière), 428.
Ripert (*H.*), Le marquis de Mirabeau (l'*Ami des hommes*) (L. Cahen), 550.
Robin (*Colel*), L'insurrection de la Grande Kabylie en 1871 (P. Caron), 323.
Rosebery (*Lord*), Napoléon. La dernière phase (Ph. Gonnard), 529.
Roucaute (*J.*), Le pays de Gévaudan au temps de La Ligue (Ch. Porée), 47.
Rousse (*J.*) *et Giraud-Mangin*, Inventaire de la Collection Dugast-Matifeux, t. Ier, 808.
Rousseau (*F.*), Kléber et Menou en Egypte (P. Caron), 196.
Sagnac (*Ph.*), voir *Caron*.
Sarthou, voir *Dubois*.
Sautai (*Lieut M.*), Les Frézeau de La Frézelière (L. Franchard), 202.
Schefer (*Th.*), Die preussische Publizistik im J. 1859, 701.
Seignobos (*C.*), La méthode historique appliquée aux sciences sociales (Hubert Bourgin), 661.
Servois (*G.*), Rapport sur les Archives, 702.
Souvenirs du colel Biot (P. Conard), 528.
Souvenirs de M. Delaunay, 703.
Souvenirs du capne Desbœufs (P. Conard), 774.
Souvenirs du lieut génal victe de Reiset, t. II (P. Caron), 314.
Spanheim (*E.*), Relation de la Cour de France en 1690 (Ph. Sagnac), 50.
Stéfane-Pol, Le Conventionnel Lebas (P. Caron), 57.
Stryienski (*C.*), Marie-Josèphe de Saxe et la Cour de Louis XV (P. Muret), 758,
Tableau de la Province d'Anjou (Ph. Sagnac), 669.
Tchernoff, Le parti républicain sous la monarchie de juillet (G. Weill), 71.
Terrier (*A.*), voir *Dubois*.
Tourneux (*Maurice*), Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. III (P. Caron), 56.
Tourneux (*Maurice*), Marie-Antoinette devant l'histoire, 233.
Touzery (*Chanoine*) Histoire de la Révolution française (H. Z.), 190.
Uzureau (*Abbé F.*), Histoire de l'établissement de l'Académie par François Grandet (G. B.), 455.
Uzureau (*Abbé F.*), Les Sailland d'Epinatz (P. M.), 456.
Vaissière (*P. de*), voir *Courteault*.
Vallée et Parfouru, Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (H. Sée), 49.
Valon (*A. de*), Histoire d'Alain de Solminhac, évêque de Cahors (V.-L. Bourrilly), 89.
Veling (*Commt*), D'Iéna à Moscou, fragments de ma vie, par le colonel de Sückow, de l'armée würtembergeoise (P. Conard), 406.
Verzel, Tableaux d'histoire militaire, 115.
Viénot (*John*), Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard (V.-L. Bourrilly), 46.
Vogüé (*Marquis de*), Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers (C. S.), 52.
Waddington (*Albert*), Recueil des instructions aux ambassadeurs de France. XVI. Prusse (G. Pagès), 172.
Wild (*E.*), Mirabeau's Sendung nach Berlin (R. Moreux), 642.
Wimpffen (*Baronne de*), Lettres de Madame Reinhard à sa mère, 1789-1815 (P. Caron), 192.
Wolff (*M.*), voir : L'œuvre sociale de la Révolution française.
Z. (*Major*), Campagne de Silésie (1741-1742) (L. Franchard), 309.
Zévort (*L.*), Histoire de la Troisième République. La Présidence Carnot (A. Milhaud), 411.

TABLE DES MATIÈRES

S. Charléty, Lyon sous le Ministère de Richelieu..... 121, 495
E. Driault, L'histoire de la politique extérieure de Napoléon Ier. État des travaux et questions à traiter..... 377
A. Droin, L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel. 5, 533
R. Guyot, La dernière négociation de Talleyrand. L'indépendance de la Belgique (suite et fin)..... 237
A. Lichtenberger, La question ouvrière et le mouvement philosophique au XVIIIe siècle..... 29
P. Mantoux, Patrons et ouvriers en juillet 1830..... 291
M. Marion, Un épisode du mouvement de 1789 à Bordeaux..... 739
L. Moreux, La situation de la France dans le Levant à la fin du XVIIIe siècle..... 137, 610
Ph. Sagnac, La propriété foncière et les paysans en France au XVIIIe siècle, d'après les travaux de M. J. Loutchisky..... 156
Ph. Sagnac, Les Juifs et Napoléon (1806-1808) (suite et fin).... 461
Ch. Schmidt, Les impressions d'un Suisse à Paris. Lettres du Bâlois Pierre Ochs..... 282, 627
Ch. Schmidt, Un projet d'organisation du travail en 1848..... 508
H. Sée, Les idées politiques au temps de la Fronde..... 713
G. Yver, La petite Vendée du Sancerrois..... 349
Comptes-rendus..... 41, 172, 297, 395, 510, 537, 75
Revue des Périodiques..... 95, 213, 330, 432, 569, 680, 786
Notes et Nouvelles..... 109, 227, 342, 448, 581, 696, 808
Livres nouveaux..... 116, 234, 346, 457, 590, 709, 822
Index alphabétique des ouvrages analysés..... 827

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : Clément Rüeff.

0

D
1
R27
t.3

Revue d'histoire moderne
et contemporaine

78

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY